PURCHASED FOR THE

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

FROM THE

CANADA COUNCIL SPECIAL GRANT

FOR

ART

953

REVUE ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIe ANNÉE

PREMIÈRE PARTIE

DU 15 AVRIL AU 15 SEPTEMBRE 1849

- DEUXIEME
- 50
" 15 MARS

Errata p. 271

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1849

- 50

LIBRARY
MAR 4 1970
UNIVERSITY OF TORONTO

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

CC
3
R4
année 6

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA PREMIÈRE PARTIE (AVRIL A SEPTEMBRE 1849).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

NOTES SUR QUELQUES VILLES ROMAINES DE L'ALGÉRIE, par M. le commandant De la Mare 1

OBSERVATIONS SUR LES BAS-RELIEFS TROUVÉS A ANNOUNAH, par M. A. Maury ... 22

RECHERCHES AU SUJET DES CARTES A JOUER, par M. G. Brunet 25

INSCRIPTIONS GRECQUES DE MAYORQUE, par M. Ad. de Longpérier 38

NOTE SUR UN FRAGMENT DU TEXTE ASSYRIEN DE L'INSCRIPTION DE BISITOUN, par M. F. de Saulcy 42

DE LA SIGNIFICATION D'UN BAS-RELIEF EN IVOIRE qui orne la couverture du livre de prière de Charles le Chauve, par M. l'abbé Cahier 48

SUR L'ÉTAT ACTUEL DES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUE DE ROME. 54, 352

ANTIQUITÉS DE LA CYRÉNAÏQUE, lettre de M. Vattier de Bourville à M. Lenormant. 56

NOTICE SUR L'ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT, architecte du XIIIe siècle, par M. J. Quicherat 65, 164, 209

APOLLON SAUROCTONE, par M. A. Duchalais 81, 288

DE L'INTRODUCTION DES NOMS PERSES DANS L'OCCIDENT et particulièrement dans les Gaules, par M. Ad. de Longpérier 94

ÉTUDES SUR LES ANCIENNES NOTATIONS MUSICALES DE L'EUROPE, par M. T. Nisard. 101

ASPRE INÉDIT DE DAVID COMNÈNE, empereur de Trébisonde, par M. V. Langlois. 115

SUR L'ORIGINE DES MOTS COMTAT VENAISSIN, par M. J. Courtet 117

LETTRE DE M. PELLISSIER A M. HASE, sur les Antiquités de Makter et sur celles de l'ancienne Zeugitane 129

DU TEMPLE APPELÉ SOSTHENIUM, qui existait avant Constantin au lieu appelé Hestiæ, près de Constantinople et de sa conversion en une église consacrée à saint Michel, par M. A. Maury 144

NOTE SUR UN BAS-RELIEF TROUVÉ A D'JEMILA, par M. le commandant De la Mare. 189

STÈLE PORTANT UNE INSCRIPTION MÉTRIQUE, en l'honneur d'un *Mirmillo Dimachærus*, par M. Ad. de Longpérier 198

PAGES

LETTRE DE M. V. LANGLOIS A M. D'ALBERT DE LUYNES, sur trois monnaies de cuivre de l'empereur Andronic II Paléologue, et de son fils Michel IX 201

DE L'INSCRIPTION N° 527 DU RECUEIL D'ORELLI, par M. A. Macé 227

L'HERCULE MAGUSANUS, par M. A. Maury. 236

NOTE SUR UNE SÉPULTURE DU XIVe SIÈCLE, découverte en Bourgogne, par M. Guénebault 239

DU CARACTÈRE DE LA MUSIQUE GRECQUE, d'après les derniers travaux de M. A. J. H. Vincent, par M. Michal 241, 399

LE CHATEAU DE CHENONCEAUX, par M. T. Pinard 251

RENSEIGNEMENTS PHILOLOGIQUES ET NUMISMATIQUES demandés par M. J. de Witte. 256

EXAMEN DE LA DISSERTATION DE M. A. DELGADO, sur un disque de Théodose, trouvé en Espagne, par M. P. Mérimée 263

MONUMENTS INÉDITS DE COURT DE GEBELIN, par M. G. Brunet 268

LETTRE A M. G. DE SOULTRAIT SUR LES ARMOIRIES ET LES MONNAIES DES ANCIENS COMTES DE GOELLO ET DE PENTHIÈVRE, cadets de Bretagne, par M. A. Barthélemy. 273

NOTE SUR UNE INSCRIPTION LATINE, par M. Janssen 304

NOTE SUR UN FRAGMENT DU PAPYRUS ROYAL DE TURIN et sur la VIe dynastie de Manéthon, par M. Mariette 305

SUR L'INSCRIPTION DE CORSEUL, par M. L. Rénier 316

NOTE SUR LES PHALÈRES ET LES ENSEIGNES MILITAIRES DES ROMAINS, par M. A. de Longpérier 324

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON ET LE MAUSOLÉE D'INNOCENT VI, par M. T. Pinard. . 329

NOTE SUR LES DONS FAITS AU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE, ainsi que sur les acquisitions opérées par le même établissement, par M. Chabouillet 337

LETTRE ÉCRITE DE ROME, le 30 juillet 1849. 352

DESTRUCTION DE LA SCULPTURE QUI DÉCORAIT LE TYMPAN DE L'ÉGLISE DE MONTGERON 359

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES

Sur la construction du pont du Rhin, établi par Jules César..... 362
Explication d'un sceau du Chapitre de Saint-Chéron de Chartres, par M. E. Cartier..... 373
Figurine antique de bronze, représentant Hercule Ogmius, par M. A. de Longpérier..... 383
Lettre de M. V. Langlois a M. Ph. Le Bas sur quelques monnaies d'Éraric, roi des Ostrogoths..... 389

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

M. Lobeck, nommé associé étranger de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. 59
M. E. Vinet, nommé employé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale. *Id.*
Poteau Cornier de la rue des Prêcheurs, à Paris..... *Id.*
M. Étienne Gallois, décoré de la médaille du mérite de Saxe..... 60
Circulaire ministérielle sur la restauration des édifices religieux..... *Id.*
Découvertes Archéologiques faites sur la montagne du Châtelet (Marne)..... 61
Objets antiques trouvés dans le midi de la France..... 122
Ouverture du Cours de M. Ch. Lenormant..... 123
Antiquités romaines trouvées dans le département de la Haute-Vienne..... *Id.*
Vente de la bibliothèque de M. Letronne..... *Id.*
Nouvelle salle égyptienne ouverte au Louvre..... 205
La Tour de Montlhéry..... 206
Inscriptions hébraïques et médailles, trouvées à Paris, rue Pierre Sarrazin... 207
Objets divers acquis par le musée de Cluny..... 208
M. J. Quicherat, nommé professeur titulaire à l'École des Chartes..... *Id.*
M. A. Chabouillet, nommé conservateur-adjoint du Cabinet des Antiquités..... *Id.*
M. A. Duchalais, nommé premier employé du Cabinet des Antiques..... 208
La fontaine du Marché des Innocents, à Paris..... 271
MM. de Saulcy et A. Maury, nommés membres de la Société littéraire de Leyde. *Id.*
Monument élevé a Amiens a la mémoire de Du Cange..... 271, 400
Errata..... 271, 399
Découverte de médailles faite a Béziers (Hérault)..... 332
Objets antiques trouvés a Vieslies (Nord)..... 333
Ajournement de l'élection de l'Académie des Inscript. et Belles-Lettres. 333
Séance annuelle de l'Ac. des Insc. et B.-L. 393
Mosaïque trouvée a Bergheim (Haut-Rhin)..... 396
Antiquités du Thamugadys (Algérie)... *Id.*
Mosaïque trouvée dans l'église de Cruas (Ardèche)..... 397
Monnaies du XIVe et XVe siècles trouvées a Lageyrac..... *Id.*
Inscriptions romaines au musée de Valladolid..... *Id.*
Souscription du Ministre de l'Instruction publique au *Dictionnaire Iconographique* de M. Guenebault..... 398
Monnaie inédite de Genseric..... *Id.*
Musée céramique de la manufacture de Sèvres ouvert au public..... 399

BIBLIOGRAPHIE.

Publication nouvelle..... 400

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

De l'emplacement de la station romaine d'Andesina, par M. L. Beaulieu..... 62
Mémoires et Dissertations sur les Antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société des Antiquaires de France..... *Id.*
Bulletin de correspondance de l'Institut archéologique de Rome..... 64
Les ducs de Bourgogne, études sur les Lettres, les Arts et l'Industrie, pendant le XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, par L. de Laborde..... 124
Transactions of the British archeological at its third annual congress held at Gloucester, August. 1846..... 127
Origine et progrès de l'art, études et recherches, par M. P. A. Jeanron..... 272
Catalogue des artistes de l'antiquité jusqu'à la fin du VIe siècle, par M. de Clarac..... *Id.*
The Ethnological, a magazine of archæology, edited by Luke Burke. Otia Ægyptiaca, discourses on egyptian archæology and hieroglyphical discoveries by G. R. Gliddon..... 334

NOTE

SUR

QUELQUES VILLES ROMAINES DE L'ALGÉRIE.

La prise d'Alger, en ouvrant aux Européens un pays neuf, a tourné quelques esprits vers le nord de l'Afrique; depuis 1830 cette contrée mieux explorée, commence à être connue; l'on a fait justice des exagérations de certains voyageurs qui donnaient au public leurs rapides impressions pour des réalités.

La question de l'Algérie si vaste, si compliquée, a été méditée, étudiée sur toutes ses faces; après la connaissance de l'état actuel du pays, on a voulu savoir ce que ce pays avait été dans les temps antérieurs. L'étude de la géographie ancienne, sorte de flambeau placé dans l'ombre des siècles, pouvant jeter quelques clartés sur l'histoire encore si obscure, d'un pays qui nous intéresse à tant de titres, ne devait pas être oubliée. Cette étude, qui se rattache à ses époques de splendeur et de décadence, n'a malheureusement jusqu'ici pu se faire que sur les traces de nos soldats, à la suite de rapides et périlleuses expéditions; malgré de nombreuses difficultés et le peu de temps dont on a pu disposer, on est parvenu à restituer leurs noms romains à un certain nombre de villes. Pour ne parler que des localités principales de la province de Constantine, qui, seule, nous occupera dans cette note, nous dirons qu'il est maintenant reconnu que Bougie s'élève sur les ruines de la colonie de Saldæ, que Ghelma s'appelait autrefois Calama ou Kalama; les inscriptions donnent ces deux manières d'écrire le nom ancien. D'jimilah, aujourd'hui bien étudiée, n'est point Gemellæ, comme le veulent Shaw et Peyssonnel, mais Cuiculum. Aïn-el-Trab n'est autre que l'antique ville de Sigus, mais ce n'est pas dans ses environs qu'il faut, sur la foi du savant Morcelli cité par M. Dureau de la Malle (Province de Constantine, page 81), chercher les carrières de ce beau marbre numidique si souvent mentionné par les écrivains de l'antiquité;

nous ne pensons même pas qu'il y ait de ce côté des carrières d'un marbre quelconque, car les ruines fort étendues de cette ville, explorées pendant plusieurs jours, ne nous ont pas présenté un fragment de marbre.

On n'a aucun doute sur l'emplacement de la ville de Lambese; ses ruines se trouvent au point que les Arabes appellent Tezzoute.

Il est remarquable que plusieurs villes romaines aient en partie conservé leurs noms antiques dans l'appellation moderne et souvent par contraction. Les Arabes ont-ils voulu, en se servant du diminutif du nom ancien, indiquer que les villes actuelles n'offraient plus que de faibles images de ce qu'elles avaient été autrefois? Ainsi l'antique capitale de l'une des Mauritanies, Sitifis, devient pour eux S'tif; les mêmes Arabes nomment Tina cette ville de Constantine, qui doit à la position si extraordinaire du rocher sur lequel elle est assise, d'avoir été dans les temps les plus reculés, comme encore aujourd'hui, la première ville du pays.

La ville romaine de Tubuna, presque entièrement cachée sous les sables et les alluvions, offre encore quelques restes que les tribus voisines désignent par le nom de Tubna.

Lorsque le 31 mai 1842, ce général si regretté, le brave et chevaleresque Négrier vint camper près de Theveste, il ne trouva que la très-pauvre et très-petite ville arabe de Thébessa occupant un coin des ruines immenses de l'ancienne cité romaine.

Nous avons fondé Philippeville sur les ruines de Rusicada, dont le nom moderne est Rus-Skikida; à trois kilomètres de cette dernière ville se trouve Stora, qui offre un exemple presque unique d'un nom romain, traversant, sans s'altérer, les siècles et les révolutions; en formant là un établissement français, nous avons religieusement conservé ce nom. La proximité de Stora et de Philippeville, et aussi la plus grande facilité pour eux, de prononcer le premier de ces deux noms, font que les Arabes désignent souvent par Stora l'ensemble des deux points.

Nous arrêtons cette liste de localités aujourd'hui connues par leurs noms romains sans l'avoir épuisée. Notre but dans cette note étant de signaler à l'étude des voyageurs quelques points dont on ignore encore l'appellation antique, malgré des recherches déjà faites parmi ces villes encore nombreuses, nous en choisirons quatre qui nous paraissent les plus importantes; nous allons en parler succinctement d'après nos propres observations.

Nous prendrons pour notre première indication un point qui se

trouve entre D'jimilah (*Cuiculum*) et Sélif (*Sitifis*), à peu près à égale distance de ces deux villes; le sol est là fort accidenté et couvert de pierres taillées. Nous avons appelé Mons ce point que les Arabes désignent quelquefois sous le nom de Kas-Baïte, plus communément par celui de l'Oued-d'Sab; on peut suivre presqu'au centre des ruines le tracé d'une acropole; il existe encore une porte, quelques pans de murs et les restes d'une tour carrée, le tout construit en belles et grandes pierres de taille.

A peu de distance de l'acropole, on voyait encore, en 1843, les débris d'un temple dont nous avons retrouvé les murs à fleur de terre, et quelques bases de colonnes encore à leurs places auprès de fûts brisés; dans l'enceinte, sur la face d'une très-longue pierre mal taillée, on lit cette inscription :

IOVIIVNONI
AVG...

et sur la face adjacente de la même pierre, celle-ci :

CVRIA
SEX
VERVIA...

On rencontre sur le sol un assez grand nombre de bas-reliefs tumulaires; ces sculptures, exposées depuis si longtemps aux injures de l'air, sont presque toutes frustes; beaucoup plus, dans un meilleur état de conservation, sont probablement sous terre; quelques-unes de ces sculptures apportées à Paris, font partie du musée de l'Algérie, formé dans une des salles du Louvre (1).

(1) Puisque l'occasion de parler du musée Algérien s'est présentée, nous ajouterons quelques mots pour indiquer l'origine de sa formation et pour répondre aux derniers paragraphes d'une lettre que M. de Longpérier a adressée à M. Leleux, éditeur de la *Revue Archéologique*; cette lettre a été insérée dans le numéro du 15 décembre 1848. On découvrit, en 1842, à deux kilomètres sud de Constantine, une mosaïque qui nous parut importante; ce tableau déblayé, isolé dans la campagne, était destiné à disparaître complétement, moins par l'intempérie des saisons, que par le continuel piétinement des curieux qui rarement partaient sans en arracher quelques fragments. Sur notre rapport, M. le maréchal Soult, alors ministre de la guerre, décida que cette mosaïque serait transportée en France, qu'un navire serait nolisé à cet effet, que les fragments antiques découverts dans la province, pour la plupart aussi exposés à une prompte destruction, acheveraient le chargement et formeraient, avec la mosaïque, le principe du musée d'Algérie. Ce tableau mosaïque, aujourd'hui en partie rétabli, est au Louvre; on peut juger son importance. Quant aux fragments des sculptures, nous ne nous sommes jamais fait illusion sur leur peu de valeur artistique, et nous partageons l'opinion de M. de

A l'extrémité des ruines, à gauche et près la route qui conduit de D'jimilah à Sétif, sur les bords d'un ravin profond et à l'entrée de ce défilé de Mons, qui, si longtemps, a eu le renom de passage dangereux, on trouve des tombes monumentales remarquables, mais sans inscription.

Mons ou Casbaïte nous était spécialement indiqué par les instructions de la commission académique; on lit page 57 de son rapport sur les recherches géographiques, historiques et archéologiques à entreprendre dans l'Afrique septentrionale : « Il existe à six milles au sud du Babour, au lieu nommé Casbaïte, une ancienne ville romaine qui doit être la Satafi des anciens, comme Baboura paraît être leur Basilica, parmi les ruines de laquelle Shaw remarqua une partie de portique d'un petit temple où se lisait encore un fragment d'inscription. Sur le penchant de la même montagne où est bâtie la ville, notre voyageur observa encore des monuments sépulcraux décorés sur leur façade de bas-reliefs représentant des scènes funéraires et portant des inscriptions romaines; ces antiquités méritent d'être dessinées avec tout le soin possible.

Après être passé quatre à cinq fois à Mons, toujours avec impossibilité de nous y arrêter, en novembre 1843, nous sommes enfin parvenus à y bivouaquer quelques jours; mais l'escorte d'infanterie que nous avions avec nous voyait avec inquiétude la neige menacer de nous couper la route de Sétif, notre unique refuge; nous fûmes donc obligés de quitter ces ruines avec un travail incomplet, cependant plus positif que celui de Shaw, dont il confirme en partie les indications.

La seconde ville que nous signalerons aux futurs explorateurs, nous était encore indiquée par l'instruction de l'Académie, qui dit page 58 : « Si l'intérieur du pays est assez pacifié pour que nos artistes puissent y pénétrer jusqu'à la hauteur de la ville moderne de

Longpérier sur la médiocrité de leur exécution, ils font cependant connaître quelques usages et l'état des arts dans cette province ; c'est à ce point de vue que M. de Clarac, prédécesseur de M. de Longpérier au poste de conservateur des antiques, en a fait graver plusieurs dans son grand ouvrage (*Musée de sculpture antique et moderne*). On trouve aussi au musée d'Algérie des inscriptions latines et puniques ; le Louvre ne possédait pas une seule de ces dernières.

Nous voulons, en terminant, nous disculper du tort que M. de Longpérier paraît croire que nous avons fait à la géographie ancienne en déplaçant des bornes milliaires : les deux ou trois bornes milliaires qui sont au musée d'Algérie, quand nous les avons fait enlever, étaient depuis longtemps loin de leurs places primitives et bien probablement elles seraient aujourd'hui converties en moellons, si elles n'étaient pas à Paris.

Nic-Kouse, une des places fortes de la province à l'est de Zaïnah, et sur une rivière qui se jette dans le lac intérieur nommé El-Schott, ils auront à rechercher les vestiges d'une grande ville antique, qui est peut-être la Vaccæ de la table de Peutinger; Shaw put y observer des restes de colonnes, des citernes et des murs, monuments de la civilisation romaine; les tombeaux des sept dormeurs se trouvent dans cette ville; ce qui fait supposer qu'il pourrait y avoir ici des monuments du premier âge du christianisme, qu'il serait très-important aussi de reconnaître. »

La ville de Nic-Kouse, dont il est question dans la relation de Shaw, est appelée M'gaouse par les Arabes; elle est placée dans une plaine fertile qui s'étend jusqu'aux pieds des montagnes des Ouled-Soltan, et se trouve située sur l'une des routes de Constantine à Biskra.

Les environs de la ville sont coupés de canaux d'irrigation qui en rendent le parcours très-difficile; la ville moderne n'occupe qu'une partie de terrain couvert de ruines romaines; elle n'a pas de fortifications, pas même de murs d'enceinte; les habitants sont presque exclusivement occupés de la fabrication de la poudre de guerre; et c'est probablement là ce qui aura fait croire à Shaw, qui n'est pas venu dans le pays, que la ville était fortifiée. La saleté ordinaire aux villes arabes est ici encore augmentée par les ordures du fumier employé à la fabrication du salpêtre; les rues tortueuses et fangeuses offrent aux regards des maisons de terre placées de travers sur des soubassements faits avec de grosses pierres de taille arrachées aux monuments antiques: de ces derniers édifices, il n'existe rien d'entier.

M'gaouse possède trois mosquées, et toutes les trois, en grande partie, construites avec des débris romains.

L'une d'elles, dont nous ignorons le nom, est déjà passée à l'état de ruine, elle n'a plus de toiture, et les colonnes de sa nef sont, pour la plupart, renversées et brisées; nous avons remarqué sur l'un des fûts qui sont dans son enceinte une croix, de la forme des croix de Malte, fort bien sculptée; nous l'avons dessinée, elle a $0^{m},33$ de hauteur. Ce petit monument confirme les prévisions de la commission académique sur l'existence de monuments chrétiens dans cette ville.

La seconde mosquée, bien conservée, est sous l'invocation de Sidi-Hassan; elle n'a de remarquable que son minaret, le seul de la ville.

La troisième mosquée, le monument important du pays, a trois noms : 1° *Djema* et *Kebir* (la grande mosquée), nom ordinaire des mosquées importantes; 2° *Djema oum-el-bey* (mosquée de la mère du bey), parce que la mère d'Achmet, dernier bey de Constantine, y est enterrée; 3° Enfin cette même mosquée est célèbre sous le nom *Djema seiba orkod* (mosquée des sept dormeurs). Ce n'est pas ici le lieu de peser la prétention des habitants de M'gaouse à la possession de ces tombes, il suffit de savoir que beaucoup d'autres villes ont la même prétention. L'histoire curieuse des sept dormeurs est contée dans le *Coran*, chap. XVIII, intitulé *la Caverne*, et donnée à Médine. Voy. p. 228 de la traduction de Kasimirski.

Le *Dictionnaire* de Moréri donne aussi, au mot *Dormans*, une longue histoire.

Je reviens à la mosquée des sept dormeurs : c'est un grand bâtiment, avec latis assez inclinés; terminé par deux pignons, il est couvert en tuiles rondes (*imbrices*), et ressemble à une grange de village de Lorraine, domine toute la ville et se voit de très-loin; ses murs nus, construits en moellons et chaux, ne présentent à l'extérieur aucun ornement; l'intérieur, très-propre, est décoré avec soin; il est formé de trois nefs séparées par des colonnes antiques, deux de ces colonnes portent les inscriptions suivantes :

IMPP CESAR CVIBIO
TREBONIOGALLOINVIC
TOPIOFELICIAVGPMTRIB
POTESTPPCONPROCETIMP
CAESCVBOAFINIGALLOVE
LDVMIANOVOLVSSIANO
INVPIOFELICIAVGPPMATR
IBVNICIPOTESTATISCON
PROCINVINP VOBIS
ET VESTRIS

IMPP
DDNN
CVIBIOTR
EBONIOGA
LLOETCVIBI
OAFINIOG
ALLOVALD
VMIANVOL
VSSIANOINVI
CTISSIMISPR
CIPIBPPMA
AVGGNNII
COSSPP

Notre rapide exploration à M'gaouse est loin d'être terminée. Les circonstances n'étaient pas favorables pour étudier une ville qu'Achmet-bey n'avait abandonnée que quelques heures avant notre arrivée; le lendemain de notre courte visite, nous quittions notre camp,

avec la colonne expéditionnaire, pour gravir les montagnes des Ouled-Sultan, jusqu'alors impénétrables aux Arabes mêmes. A peine étions-nous arrivés aux premières cîmes, le brouillard devint si épais, que nos guides refusèrent d'aller plus loin, il fallut se retirer sous le feu d'un ennemi tout à fait invisible qui, connaissant la route que nous étions forcés de prendre, s'y embusquait à l'avance. Le mouvement de retraite, dirigé avec énergie par notre jeune général, M. le duc d'Aumale, se fit en bon ordre. Le général Sillègue et le colonel du 22e de ligne, Lebreton, aujourd'hui général et représentant du peuple, formaient l'arrière-garde; malgré leurs efforts et l'habileté de leurs dispositions, nos pertes furent considérables. Nous laissâmes là presque tous nos bagages, nous eûmes beaucoup de blessés et de morts; parmi ces derniers, le brave Gallias, chef d'escadron au 3e régiment de chasseurs, que son courage emporta trop loin.

Nous ne connaissons pas de voyageurs qui ait parlé du troisième point dont nous voulons indiquer l'importance archéologique. Ce point (1), El-Kantara ou El-Gantra, délimite le Tell du Sahara, et se rencontre aussi sur une des routes de Constantine à Biskra, maïs celle-ci laisse M'gaouse à droite. Cette ville est aujourd'hui formée par la réunion bizarre de tentes et de cabanes de terre pittoresquement groupées dans de riants et verts jardins, bien arrosés, où l'on retrouve une partie des arbres fruitiers de France. La ville entière est entourée par une belle forêt de palmiers dont la vue émerveilla le corps d'armée qui, le dernier jour du mois de février 1844, sous la conduite du général d'Aumale et de son frère M. le duc de Montpensier, vint dresser ses tentes au pied de son joli pont romain, sur le bord de cette rivière torrentueuse qui va se perdre au désert.

La situation particulière d'Alcantara devait nécessairement en faire un point militaire d'une très-grande valeur; la ville est bâtie à la

(1) Dans un ouvrage bien remarquable publié avant que les colonnes françaises aient pénétré dans ces régions, notre ami, M. le capitaine du génie Carette, membre et secrétaire de la commission scientifique d'Algérie, aujourd'hui préfet de la province de Constantine, s'exprime ainsi : « El-Gantra est situé à l'issue d'une gorge étroite, abrupte et profonde qui sépare le Djebel-Aoures du Djebel-Metlili; au fond du précipice coule la rivière qui porte les eaux à Biskra. Cette gorge redoutable par les dangers de toutes sortes qu'elle présente est pourtant un des passages les plus fréquentés de la province de Constantine, c'est là que s'opère le mouvement de flux et reflux qui amène chaque année dans le voisinage de Constantine, les tributs du Sahara oriental ; elles s'en retournent par la même voie. Le défilé débouche au sud dans la plaine d'El-Outâïa, plantée déjà de quelques dattiers. C'est pourquoi les Arabes ont surnommé ce passage *la bouche du Sahara* (Recherches sur la géographie et le commerce de l'Algérie méridionale).

sortie d'un long défilé très-abrupte, d'où l'on débouche dans la plaine par une immense coupure qui existe dans de hautes montagnes de rochers nus, en passant forcément sur le pont romain qui est au-dessus de la ville; par conséquent, la possession du pont rend maître du passage.

Comme dans toutes les villes anciennes de l'Algérie, on trouve ici quelques inscriptions, des fragments de fûts et chapiteaux de colonnes, des ornements d'architecture brisés, tout cela employé pêle-mêle dans le bas des constructions arabes; le moindre déblai met a découvert des tombes romaines. Ces froids monuments confiés à la terre ont survécu à la ruine du pays; le pont est encore debout, peut-être doit-il sa conservation à son importance de tous les temps et à son utilité générale.

La position de ce petit pont est à la fois sauvage et pittoresque, ses culées de rochers à pic sont dominées par d'énormes montagnes de pierres, sans végétation possible. Il est formé d'une seule arche plein cintre de 10 mètres d'ouverture; sa largeur a $4^{m},90$; cette construction est faite avec beaucoup de soin en grand pareil irrégulier; cependant les claveaux de la voûte sont tous d'une égale épaisseur sur la longueur uniforme de 1 mètre; sur la clef de voûte du pont, en aval, côté qui regarde la ville, est sculpté un buste, aujourd'hui fruste. Cette voûte est renforcée par trois nervures ou arcs doubleaux; dans l'espace compris entre ces arcs, se trouve une ornementation formée de couronnes de feuillages, de paniers remplis de fruits, d'étoiles, etc. Ces sculptures, protégées par la saillie des nervures et par leur position sous la voûte du pont, sont dans le plus parfait état de conservation, mais il est très-difficile de les approcher et de les dessiner.

Ce pont, encore très-solide, servait journellement aux besoins des habitants. Cependant son tablier était bouleversé à un tel point, et la partie de la route comprise entre le pont et la ville était si souvent obstruée par les rochers qu'il fallait être Arabe ou mulet arabe pour sortir entier d'un passage si difficile. Notre général évita d'y aventurer nos bagages, et la colonne expéditionnaire fut forcée, pour aller camper en aval de la ville, c'est-à-dire à 800 ou 1000 mètres de la position qu'elle occupait en amont, de contourner une grande masse de rochers; une très-rude journée de marche fut employée à ce trajet, qui eût pu se faire en une heure si la route directe avait été moins mauvaise. Pour éviter à l'avenir ce long détour, M. le duc d'Aumale, en poursuivant sa route sur Biskra, laissa, sous les ordres

du colonel Buttafocco, des troupes qui, dirigées par le capitaine du génie, Riffaut, furent employées à rendre la route praticable et à faciliter les abords du pont. Ce travail fut habilement et promptement exécuté. Le souvenir de cette réparation est consacré par cette courte inscription :

2me ET 31e DE LIGNE
2me DU GÉNIE
1844.

Elle n'est pas gravée, mais simplement peinte en blanc, sur le rocher à droite du pont; elle est placée dans un grand encadrement bien taillé, autrefois pratiqué dans le roc et probablement pour recevoir aussi une inscription écrite, soit sur marbre, soit sur bronze. On voit encore les trous des crampons qui devaient la fixer. Parmi plusieurs inscriptions découvertes à El-Kantara, nous ne donnerons ici que la suivante, trouvée postérieurement à notre passage. Elle nous a été envoyée par notre ami, le capitaine d'artillerie Boissonnet, chef du bureau arabe de la province de Constantine.

PCAES.T.AELIOHADRIAN
ANTONINOAVGPIOPONTMAX
TRIBPOTESXXIIMPIICOSIIIIPP
IMATVCCIOFVSCINOLEGAVCPRIV

LEG III AVG.

Cette pierre, longue de 1m,32, était jetée en guise de pont sur un canal d'irrigation dans le jardin du cheik S'rir Ben-Bellil.

La dernière et quatrième ville, dont nous entreprendrons ici la courte description, Announah (1), est située entre Constantine et Ghelma, et environ à 15 ou 16 kilomètres ouest de ce dernier établissement. Le rapport de la commission académique, en nous indiquant ce point, s'exprime ainsi, page 55 : « Examiner en détail la localité nommée Announah par les Arabes, et signalée par Shaw, qui y a copié des inscriptions; c'est un plateau couvert de ruines sur la montagne appelée Ras-el-Akba; on y reconnaît des portes,

(1) En classant Announah parmi les cités de l'Algérie dont les noms romains sont encore à trouver, nous n'ignorons pas que beaucoup de personnes s'appuyant sur des données plausibles, admettent sans preuves matérielles qu'Announah est Tibilis, et font de Hammam-Meskoutin, Aquæ Tibilitanæ.

des espèces d'arcs de triomphe, des restes d'une église chrétienne. Mais ces édifices, appartenant au bas-empire, ont été évidemment construits avec les débris de monuments plus anciens. La ville a dû être importante à l'époque romaine. Quel était son nom?

Plusieurs voyageurs, Shaw, Poiret, Peyssonnel, ont parlé d'Announah : nous citerons de préférence la narration de ce dernier; il est moins érudit, mais aussi plus vrai que Shaw, qui lui a fait de nombreux emprunts. Nous ajouterons qu'après avoir lu l'ouvrage de Shaw sur les lieux mêmes dont il parle, nous doutons que le savant docteur anglais ait jamais visité le centre de la province de Constantine. Dans une lettre adressée de Lacalle à M. l'abbé Bignon, le 15 février 1725, Peysonnel s'exprime ainsi : « Nous nous dirigeâmes sur la montage d'Annonne; la pluie, la grêle, qui nous avaient incommodés tout ce jour-là se changèrent en neige et en brouillard, si fort que nous fûmes obligés, par la neige, le froid et le brouillard, d'aller au plus tôt chercher un gîte; nous nous détournâmes de notre chemin, et passant à travers cette montagne, le hasard nous conduisit aux ruines d'Announah, peut-être l'ancienne Tipasa ou le Castellum Fabatianum. La grande quantité d'ouvrages en pierres de taille qui subsistent encore, dénote qu'il y avait là une grande et belle ville. Il reste encore quatre portes semblables à celles de Paris, mais plus petites : ce sont des ouvrages détachés avec des pilastres d'ordre corinthien ionique; deux de ces portes sont doubles comme celle de Saint-Bernard à Paris; du côté de la montagne on trouve les ruines d'une église, au-dessus de la porte il y a une croix pattée avec un A, et un P sous les bras de la croix; l'on trouve de gros morceaux de colonnes dont quelques-unes ont quatre à cinq pieds de diamètre sur trente à quarante de long, d'autres moins considérables. En parcourant ces ruines, autant que le mauvais temps nous put le permettre, nous ne trouvâmes pas d'autres inscriptions que cette épitaphe :

NEMI
VS. M. F
PRV.DENS
V. AN. XV.

« Nous couchâmes à un douair, etc. » Page 284 de l'édition des *Voyages de Peysonnel*, donnée par M. Dureau de la Malle.

Nous ignorons si les ruines d'Announah ont été visitées depuis les voyageurs que nous venons de nommer jusqu'en 1837. A cette époque,

MM. Grenville Temple et Falbe, qui avaient quitté Paris pour aller explorer Carthage, arrivèrent à Bone; la seconde expédition de Constantine allait partir : ces messieurs se joignirent aux troupes; au retour ils publièrent, sous le titre de *Relation d'une excursion à Constantine à la suite de l'armée française*, un ouvrage intéressant rempli de matériaux neufs. Cet ouvrage est accompagné de planches, et l'on y trouve sur Announah des faits bien plus complets que tout ce qui avait été publié avant.

Les ruines d'Announah, disent MM. Falbe et Temple, page 31, « gisent sur un plateau qui domine Mjez-Amar et la vallée de la Seybouse vers le nord, et dont les côtés, assez abruptes, permettent à la vue de s'étendre jusqu'aux cimes de Raz-el-Aqbah et de la montagne de Kesâdah. La citadelle de la ville était placée sur ce plateau..... Le nom arabe actuel signifie un bassin entouré de collines escarpées, et l'on voit, tout près des ruines, un joli petit lac bordé d'arbres et de buissons, resserré de tous les côtés par les flancs rocailleux et roides de hautes montagnes. Les eaux limpides qui s'échappent de ce petit réservoir se joignent aux ruisseaux qui viennent des ravins plus élevés du Râs-el-Aqbâh, et forment la petite rivière d'Announah, qui se verse dans l'Ouady-el-Schârf. La superficie tout entière de l'ancienne ville est parsemée de blocs de pierre sculptés ou écrits, et occupée par plusieurs ruines d'édifices dont quelques-uns ne sont pas sans intérêt. Nous avons donné les plus remarquables, entre autres les restes d'une église chrétienne grossièrement construite avec les matériaux d'un édifice plus ancien. Dans l'intérieur, derrière la porte d'entrée, sont deux colonnes corinthiennes. On trouve beaucoup d'inscriptions à Announah, presque toutes sépulcrales et de peu d'intérêt. On distingue encore parfaitement la direction de plusieurs rues : l'une d'elles, le long de laquelle on voit beaucoup d'inscriptions sépulcrales, traversait probablement la métropole. »

Après la prise de Constantine, de nombreux voyageurs visitèrent ces ruines, plusieurs publièrent des relations sans rien ajouter à ce que l'on savait déjà. Cependant les monuments d'Announah n'avaient guère été qu'indiqués par MM. Temple et Falbe; il restait à les étudier; c'est ce que fit M. Ravoisié, architecte et membre de la commission scientifique de l'Algérie, en janvier 1842, par un temps de neige semblable à celui qui avait accueilli Peysonnel, au même lieu, plus d'un siècle auparavant, il vint camper au milieu des ruines, et malgré la rigueur de la saison, les explorer pendant plusieurs

jours. On peut voir, dans le grand ouvrage de la commission scientifique d'Algérie, le beau travail qu'il a publié sur cette localité.

Nous nous étions joints à M. Ravoisié; nous avons, de notre côté, étudié ces ruines, en nous tenant dans les données que nous traçait notre mission plus archéologique qu'architectonique. Au mois de mai 1843, nous fîmes un second séjour au même lieu. Ces deux explorations nous ont donné plus de cent inscriptions, presque toutes tumulaires, et une vingtaine de bas-reliefs. Ces sculptures, ramassées sur le sol, sont pour la plupart frustes, comme celles que nous avons indiqué plus haut avoir trouvées à Mons, dans une position semblable. Comme ces dernières, les sculptures d'Announah ont été placées au musée d'Algérie; elles sont aussi sans valeur comme objets d'art; généralement plus petites, elles diffèrent encore par le genre de composition des bas-reliefs de Mons; en parlant de nouveau de la position d'Announah, nous répéterions ce que nous avons cité d'après Peysonnel et MM. Temple et Falbe. Nous nous bornerons donc à dire que pour visiter cette ville, lors de notre premier voyage, nous sommes partis de Mjez-Amar, nous avons passé l'Oued-Zénati au gué, souvent impraticable l'hiver, situé au-dessus du camp; ensuite nous avons suivi la route tracée par l'armée française qui prit Constantine. Cette route longe quelque temps une voie romaine où l'on trouve de distance en distance d'anciennes constructions dont il ne reste plus que de faibles vestiges : la route française a tout englouti; elle n'a laissé subsister que les pierres éloignées de sa direction. Lorsque l'on est arrivé au point culminant, on voit Announah sur la gauche, on n'en est séparé que par un profond ravin où coule, au nord des ruines, la petite rivière qui porte leur nom. On n'arrive pas sur le plateau sans gravir des pentes très-roides; cependant plusieurs voies romaines sillonnaient ces côtes abruptes. Nous venons de parler de l'une d'elles, celle que rencontre la route française. Une autre route plus courte allait directement de Ghelma à Announah : un homme fortement trempé, propre à toutes les grandes choses, à la fois administrateur, guerrier, savant, qui toute sa vie nous honora de sa vive et constante amitié, dont la mort glorieuse, à la suite des néfastes journées de juin 1848, vint encore aggraver les malheurs publics, le général Duvivier, en 1837, alors que colonel il fondait si habilement et si courageusement, au milieu d'immenses difficultés, l'administration du cercle de Ghelma, avait eu l'idée de rouvrir cette dernière communication. Son trop prompt départ fit suspendre les travaux exécutés sous sa direction par la gar-

nison de Ghelma. Il reste de cette entreprise une route utile et non achevée, qui porte le nom de Duvivier, son fondateur. C'est cette dernière que nous avons suivie lors de notre second voyage à Announah. Dans un ouvrage très-remarquable et trop peu connu, le général Duvivier s'exprimait ainsi : « Une route romaine allait directemant de Guelma à Announa et à Constantine. Sur cette route, à 1800 mètres de Guelma, on trouve les ruines d'un ancien fort d'une trentaine de mètres de côté ; à 2000 mètres au-delà étaient les restes d'une ancienne ville romaine présentant encore de grandes citernes et une colonne miliaire. C'est cette communication directe qu'en 1837 la garnison de Guelma avait retrouvée et r'ouverte par suite d'une indication de M. le maréchal Clausel. Le haut coup d'œil militaire de ce maréchal ayant fait voir tous les dangers attachés à Mjaiz-Hamar, et surtout aux défilés qui y conduisent et à ceux qui en sortent pour gravir le Raz-el-Akba, lui avait montré en même temps que Guelma devait être la tête d'un chemin plus militaire pour franchir l'Oued-Cherf. Dans cette indication, comme dans tant d'autres, le maréchal Clausel avait deviné juste » (1).

Placée dans un pays aéré, sain, fertile, bien arrosé, assise au sommet d'un plateau d'une défense facile, Announah dut être une ville riche; elle a dû posséder des édifices plus anciens et plus importants que ceux dont nous voyons encore les restes; ces derniers, d'une architecture déjà en décadence, paraissent tous à peu près de la même époque; cependant, contrairement à l'opinion que nous avons souvent entendu émettre, nous ne pensons pas que ces édifices aient été construits avec les débris de monuments plus anciens; ce fait ressortira de la description que nous allons en faire.

Le spectateur placé au centre des ruines, se trouve auprès d'une porte triomphale formée par un arc plein cintre d'un peu plus de

(1) Voir page 37 de l'ouvrage : *Recherches et notes sur la portion de l'Algérie au sud de Guelma,* depuis la frontière de Tunis, jusqu'aux monts Aurés compris, indiquant les anciennes routes romaines encore apparentes, avec cartes, sur matériaux entièrement nouveaux, par M. le général Duvivier, ancien élève de l'École polytechnique, auteur de l'*Essai sur la défense des États par les fortifications, des observations sur la guerre de la succession d'Espagne*, etc. Paris, 1841. On trouve dans cet ouvrage les vues militaires si élevées du général Duvivier, et des renseignements archéologiques précieux sur un pays qui nous était, alors, parfaitement inconnu. C'est avec des peines infinies que le général Duvivier rassembla ces documents, en interrogeant les chefs arabes qu'il avait réunis à Guelma ; il fallait toute l'ardeur et la haute sagacité du général pour faire un ouvrage remarquable et approchant de l'exactitude avec les données, si souvent contradictoires, des Arabes.

4 mètres d'ouverture; son archivolte est très-simplement ornée; ses pieds droits ont $3^m,20$ de largeur et $0^m,80$ d'épaisseur; sur ses grandes faces les impostes sont coupées par quatres pilastres corinthiens non cannelés, ayant 4 mètres de haut sur $0^m,50$ de largeur; ils sont placés symétriquement de chaque côté de la porte; un seul de ces pilastres conserve son chapiteau, d'assez bon goût; il reste au-dessus quelques fragments de l'architrave et de la frise. Ce monument était remblayé jusqu'à la corniche des piédestaux des pilastres; des fouilles ont montré le stylobate de l'édifice, deux assises au-dessous de cette même corniche. Ce monument manque d'élégance surtout par sa partie supérieure; il est lourd et écrasé; il n'a pas dû avoir plus de 8^m à $8^m,50$ de hauteur sur une largeur de $10^m,50$; c'est aussi à peu près la largeur de l'arc de triomphe de D'jimilah (Cuiculum), mais ce dernier a $12^m,60$ de hauteur. A environ 30 mètres au nord-ouest, on rencontre un espace rectangulaire de 30 mètres sur 25, clos de murs de $0^m,80$ d'épaisseur; nous ignorons la destination de cet édifice; une de ses grandes faces, celle de l'ouest, seule assez bien conservée, présente deux ouvertures cintrées de $3^m,20$ de diamètre; une petite corniche règne sur toute la face. Plus remblayé et plus ruiné que le précédent, cet édifice ne présente pas plus de deux assises au-dessous de l'imposte.

Si du centre des ruines on se porte de 130 à 150^m au nord-ouest, l'on arrive au point culminant des ruines; de là on domine la ville vers le sud. Des autres côtés, on est séparé du pays environnant par des escarpements à peu près impraticables; cette bonne position militaire porte à penser que l'acropole de la ville était placé là; des traces de gros murs qui se montrent sur plusieurs points fortifient cette opinion; on trouve aussi de ce côté des fragments d'architecture d'un style plus pur et d'une plus forte dimension; ils ont dû appartenir à des édifices plus anciens. Quelques bases de colonnes encore en place pourraient bien indiquer un temple ou un édifice public, admirablement placé pour être vu de très-loin.

Tout à fait à l'extrémité nord du plateau, au bord du fossé naturel qui le termine, il existe des figures de phallus (1) sculptées sur les parties restantes des murs de la ville. Les figures 1 et 2 de la planche 110 en offrant deux exemples, montrent aussi comment ces murs aujourd'hui presque détruits, étaient construits en grand ap-

(1) Il est peu de villes de la province de Constantine où l'on ne rencontre pas ces représentations phalliques et ordinairement dans des positions analogues, c'est-à-dire sur des murs.

pareil irrégulier. Si maintenant le spectateur marche vers le sud, en contournant la crête des pentes du plateau où se trouvent les ruines, il laissera à droite une nouvelle enceinte rectangulaire, plus petite et plus ruinée que celle dont nous avons déjà parlé; elle n'a que 10 mètres sur 6 mètres; elle est tracée sur le sol par plusieurs assises de grosses pierres de taille; près ces murs nous avons rencontré l'inscription qui est gravée planche 110, fig. 7. Cette même inscription a été donnée par MM. Falbe et Temple, p. 20 de l'Appendice de leur ouvrage, et sous le n° 59; la copie de ces messieurs diffère de la nôtre; voici les quatre premières lignes :

IMP. CAESARI
VIC VALERIO
CONSTANTIO
IN VICTORIO

1.

Du même côté, sur le bord du ravin, nous avons recueilli la curieuse pierre dessinée planche 110, figure 4; cette sculpture au trait ou gravure sur pierre, rappelle le sgraffito, si fort en usage dans le XVIe siècle. On rencontre

2.

3.

4.

Les fig. 2, 3, 4, doivent être vues dans le sens inverse.

souvent sur des monuments qui paraissent appartenir à la religion

punique et qui sont grossièrement indiqués par un simple trait, des figurines, les bras élevés dans l'attitude de la prière, identiques avec celle qui est ici représentée au-dessus d'un autel avec un poisson à sa droite; à sa gauche est un symbole que nous avons d'abord pris pour un caducée. Seroux d'Agincourt, dans son *Histoire de l'Art par les monuments,* planche VII de la sculpture, sous le n° 2, donne une pierre trouvée dans les catacombes de Rome, sur laquelle on a aussi représenté par un simple trait en creux une colombe, un poisson et un troisième objet qui, selon Seroux d'Agincourt, est un ancre; comparaison faite entre la pierre d'Announah et la pierre de Rome, nous avons fini par penser que ce que nous avions d'abord pris pour un caducée pourrait bien être une ancre. Ce fait admis, la pierre qui nous occupe devient chrétienne, et la figurine, les bras élevés, rentre dans cette classe de figures si communes sur les monuments du premier âge du christianisme, et que l'on désigne sous le nom d'*Orantes.* On ne doit pas s'étonner de rencontrer quelque similitude entre les symboles de pierres puniques et ceux des pierres chrétiennes; il est évident que les premiers chrétiens ont dû emprunter la plupart de leurs symboles aux populations au milieu desquelles ils vivaient; ainsi les chrétiens d'Italie ont dû les prendre aux Italiens, aussi bien que les chrétiens d'Afrique aux populations africaines ou puniques; ces emprunts ont dû être d'autant plus fréquents, d'autant plus forcés que, dans les premiers temps, les chrétiens, trop peu nombreux pour avoir des artistes parmi eux, ont été obligés de se servir des artistes du pays, étrangers à leur culte. (Voy. R. Rochette, *Mém. sur les antiquités chrétiennes des Catacombes; Mém. de l'Acad. des Inscriptions et Belles-Lettres,* t. XIII.)

Enfin l'église d'Afrique a jeté trop d'éclat, a été trop puissante dans cette contrée pour que l'on n'admette pas l'existence de pierres chrétiennes puniques. Ce fait nous semble indubitable; il est évident que saint Augustin, prêchant en punique, s'adressait à des populations, en partie chrétiennes, qui ignoraient le latin, mais parlaient et écrivaient le punique; elles devaient donc faire usage de cette langue sur les monuments funéraires et religieux. Ce fait explique très-nettement pourquoi on trouve des symboles communs aux pierres latines et puniques.

Continuant de marcher au sud, on arrive à un point où les murs de la ville, déchaussés par le travail des eaux, ont croulé dans le ravin, en entraînant jusqu'à des fractions d'édifices voûtés; dans ce cahos de

pierres de toutes sortes tombées de la ville, nous avons trouvé l'inscription gravée planche 110, fig. 8 :

Deæ Bellonæ Augustæ sacrum
fortis cæsus libenti animo.

Non loin de là étaient les deux petits bas-reliefs, dessinés même planche, fig. 3 et 6 ; la fig. 3, composition de deux figures debout, placées dans une niche cintrée et ornée de palmes ; de la main droite élevée au-dessus de leurs têtes, ces figures tiennent un attribut fort souvent répété sur les sculptures de cette province ; sous le bras gauche ces mêmes figures portent un autre attribut, aussi fort commun, qui ressemble à une grappe de raisins ou à une pomme de pin.

Dans la figure 6 il n'y a qu'une seule figure debout, un peu plus grande et plus fruste que les précédentes, elle est aussi placée dans une niche ; les bras sont baissés et elle tient des attributs qui ont beaucoup de rapport avec ceux du bas-relief précédent. Dans ces deux grossières sculptures les oreilles sont presque vues de face, remarque que l'on peut appliquer à quelques bas-relief puniques.

Étant remonté sur le plateau par l'extrémité des ruines, nous nous trouvons auprès d'un autre monument qui, par sa forme et sa position, nous paraît être une porte de ville ; d'une architecture du bas-temps, cette porte que nous nommerons la porte de l'est, est ornée sur chaque jambage de deux petits pilastres corinthiens non cannelés, qui ne dépassent pas l'imposte. L'arceau n'a pas beaucoup plus de 2 mètres de rayon, la retombée de son archivolte repose sur des pieds droits en dedans des pilastres, en laissant les pilastres en dehors du cintre. Ce monument est en grande partie renversé, l'arceau n'est indiqué que par deux claveaux qui restent encore sur le jambage le mieux conservé ; dans le haut de l'édifice de ce même côté, on voit quelques fragments de l'entablement. Parmi les nombreuses inscriptions qui se trouvent de ce côté, je citerai la suivante, écrite sur une pierre calcaire grise, taillée en forme d'autel :

HERCVLIAVG
SACRVM
PROSIMP
ANTONINI
AVGPII CV..
IORESEIV..
D S P F.

L'inscription gravée planche 110, figure 9, était aux environs; elle a été publiée par M. de Clarac (*Musée de Sculpture antique et moderne*, page 1271 de l'*Appendice*). Il dit : « Cette inscription est consacrée à la mère idéenne des dieux, la Terre, Ghæa, la plus ancienne divinité des Grecs, femme de Cœlus, avec lequel elle devint la souche de toutes les grandes divinités de l'Olympe. Depuis, elle fut Rhéa ou Cybèle, et reçut différents surnoms des diverses contrées où son culte s'était propagé. Ce fut surtout en Phrygie qu'il jeta de profondes racines et où on rendait le plus d'hommages à la déesse; on l'adorait d'une manière particulière à Dindymé, à Pessinunte, d'où les Romains reçurent cette divinité sous la forme d'une pierre brute, noire, et sur le mont Ida, où elle prit le nom de grande mère des dieux idéenne que nous lui trouvons ici, et que nous offrent beaucoup d'autres inscriptions. Mais nous ne voyons pas bien d'où peut lui venir le surnom de mère d'Æpecura ou Ærecura qu'elle porte dans la nôtre, et qu'elle tenait sans doute de quelques localités d'Afrique que les auteurs ne nous ont pas fait connaître. Mais ce nom d'Æpecura ne pourrait-il pas être celui que portait autrefois Announah, où cette inscription a été trouvée à peu près à moitié chemin, entre Keff (Sicca-Veneria) et Rusicade, etc.? »

En quittant le monument dont nous venons de parler et tournant vers l'ouest, on rencontre presque au milieu du plateau des ruines d'un des plus importants édifices d'Announah : là, auprès de fragments de mosaïque et de futs de fortes dimensions, reparaissent d'élégants chapitaux corinthiens de 1 mètre de hauteur, des moulures bien profilées, et sans doute il eût été important de reconnaître ce monument, mais cette étude eût demandé du temps et des moyens qui dépassaient les limites étroites dans lesquelles nous étions circonscrit.

80 ou 100 mètres plus à l'ouest, on arrive sur un point où les ruines paraissent finir, où le sol est couvert d'inscriptions tumulaires; plusieurs personnes pensent que la nécropole devait être de ce côté; parmi ces pierres j'ai ramassé la sculpture linéaire, gravée pl. 110, fig. 5. Nous croyons pouvoir la placer dans la même classe que la fig. 4 de la même planche (1); là se présente un nouveau monument qui a dû être la porte de l'ouest de la ville; il est à 150 mètres environ de l'édifice indiqué plus haut comme ayant pu être la porte de l'est;

(1) Les pierres dessinées sous les numéros 3, 4, 5, 6, 9, sont placées au musée d'Algérie. Il en est de même des fig. 1, 2, 3 de la p. 15.

cette dernière est formée de deux arceaux, aujourd'hui détruits, ouverts de 3 mètres et soutenus par trois jambages égaux qui ont 2 mètres sur leur grande face et $1^m,70$ sur la petite; chacun d'eux est orné de quatre petits pilastres cannelés, angulaires ou doubles, comme à la porte de l'est; ils ne dépassent pas l'imposte, mais ici la retombée des voûtes commence à être reçue sur le tailloir des chapiteaux, comme dans la première partie du moyen âge. Ici encore la moulure de l'archivolte, éloignée de l'intrados, va retomber sur l'imposte en embrassant sous elle, et de chaque côté, un chapiteau. Des trois jambages qui soutenaient les cintres, deux paraissent encore hors de terre; ils sont remblayés jusqu'au-dessus des bases des pilastres; les fouilles ont montré le soubassement complet.

Nous concluons : tous les monuments que nous venons de décrire sont à peu près de la même époque de décadence; cependant ils sont tous construits avec de belles pierres de taille de $0^m,80$ à $1^m,20$ de longueur sur 40 à 60 centimètres de hauteur; les assises sont égales, les joints se correspondent bien, c'est presque le grand appareil régulier. Dans tous ces monuments la destruction brutale est évidente, mais nous ne voyons pas de traces de reconstruction, et la régularité de l'appareil nous paraît éloigner, si elle n'exclut pas, l'idée de l'emploi de matériaux provenant d'édifices plus anciens. Dans toutes ces constructions on a fait usage d'un corinthien plus ou moins défiguré; il est encore remarquable de voir les architectes de la décadence persister, jusqu'à la fin, dans l'emploi de l'ordre le plus élégant, même pour orner leurs monuments les plus défectueux.

Il faut maintenant gravir, sur une longueur de 70 à 80 mètres, le côteau qui semble limiter la ville au sud-ouest, pour se trouver devant l'édifice dont la description termine cette note.

La figure 1 de la planche 111 donne à l'échelle de $0^m,01$ pour mètre, l'élévation de la seule face, encore existante, de ce monument; son plan, à l'échelle de $0^m,002$ pour mètre, se trouve même planche sous le n° 3; il reste encore sur les côtés assez des murs pour indiquer deux petites portes latérales larges de $1^m,20$; le centre de la façade est occupé par une porte architravée de $1^m,80$ de large sur $2^m,40$ de haut; le peu de portée du linteau nous laisse douter si l'arceau en décharge qui le surmonte a été fait pour le soulager ou pour tirer un jour de plus de l'extérieur, ou par ces deux motifs réunis : toujours est-il vrai qu'il ne reste aucune trace de maçonnerie dans le vide demi-circulaire. Deux fenêtres hautes de $1^m,10$ et larges de $0^m,74$, et un peu plus haut quatre petites fenêtres, en tout six

ouvertures, deux grandes et quatre petites, sont disposées symétriquement de chaque côté de la porte. Sur la clef de l'arcade on a gravé avec soin une croix légèrement pattée (1) avec l'*alpha* et l'*oméga* dessous les bras de la croix, le tout disposé comme on le voit à l'échelle de un dixième, figure 2. La destination première de l'édifice n'est plus à rechercher, et son plan nous confirme dans la pensée que nous sommes devant une petite basilique romaine et chrétienne des premiers temps; son orientation, la porte à l'est, l'abside à l'ouest, est aussi de la primitive église; il en est de même de sa façade, sans décoration ni saillie : elle rappelle l'époque où toute l'ornementation était réservée pour l'intérieur.

Cette très-petite église était divisée en trois nefs par des colonnes; on voit encore là leurs fûts brisés mêlés à d'autres fragments; des pilastres qui terminaient ces nefs, deux encore debout sont adossés au mur du portail; ils sont placés de chaque côté de la porte d'entrée, et tous les deux paraissent avoir été presque entièrement reconstruits; les chapiteaux qu'ils ont conservés sont de mauvaise imitation du corinthien.

Les anciens chrétiens habitants de l'Algérie, paraissent avoir simultanément fait usage des croix latines ou grecques, accompagnées ou non accompagnées des deux lettres sacramentelles. Ainsi, dans le monument qui nous occupe, l'*alpha* et l'*oméga* sont placés sous les bras de la croix latine gravés en creux. Un des nombreux exemples de la croix latine seule se voit sur une pierre envoyée de Bone à Paris en 1833; elle est aujourd'hui incrustée dans le mur,

(1) Il est étonnant que Peysonnel qui examina assez bien la pierre pour donner à la croix son nom blasonique de *croix pattée*, après avoir reconnu l'*alpha* sous l'un des bras de la croix, ait pris pour un *rho* l'*omega* placé sous l'autre bras. (Voir sa narration citée plus haut.)

D'autres voyageurs, sans doute trop pressés pour bien voir, ont aussi fait des erreurs en parlant de ce monument. Voici ce qu'écrivait, en 1841, M. Dupuch, évêque d'Alger : « J'ai béni et posé, dans la province de l'Est, la première pierre de deux belles églises, retrouvé un ancien temple chrétien à Announah, encore décoré de sa croix et de son ancre. Il m'a été donné de prier aux bords du Rumel, et de présider une étrange assemblée de tous les principaux ministres de l'islamisme à Constantine. Nos signatures s'unirent, nos cachets se mêlèrent et c'était une réunion dans un but religieux!... » *Annales de la propagation de la foi pour* 1841, p. 355.

Nous pourrions nommer une personne qui a publié de nombreuses brochures sur l'Algérie, et qui, sur la clef de ce même arceau, avait vu, et avait dessiné avec beaucoup de soin cette croix, et mis un compas à la place de A et une ancre à la place de ω.

sous l'entrée du département des livres imprimés à la Bibliothèque Nationale.

Les croix grecques, plus nombreuses dans la province, sont généralement sculptées en relief et placées dans un cercle où elles s'unissent au monogramme du Christ; souvent elles sont accompagnées de l'*alpha* et de l'*oméga* plus communément placés sous les bras de la croix, rarement placés au-dessus. Nous avons fréquemment rencontré cette croix grecque sur des fragments d'architecture (1) entourée de diverses ornementations; fruits, ceps de vigne, et une grande quantité de sarcophages, portent la croix grecque (2), placés et ornés comme nous venons de l'indiquer. Nous ajouterons que constamment, sur tous les monuments où nous avons rencontré les deux lettres grecques l'*alpha* était majuscule et l'*oméga* minuscule. Le même fait se retrouve en France sur les monuments des premiers temps du christianisme; mais à des époques beaucoup plus rapprochées de nous, les deux lettres deviennent majuscules; ainsi (3) on voyait autrefois dans l'église Notre-Dame de Paris, sur le mausolée de l'archevêque Hardouin de Péréfixe, mort en 1671, cette épitaphe :

A et Ω
Hic jacet
Hardouin de Péréfixe
de Beaumont, etc.

(4) Dans l'église des Camaldules, sur la tombe de Fieubert, chancelier de Marie-Thérèse d'Autriche, mort en 1674, on lisait :

Justicias Judicandi.
A Ω, etc.

(5) Dans l'église Saint-Victor à Paris, sur la tombe du poëte Santeuil, mort à Dijon en 1697 :

A † Ω
F. Joannes Baptista de
Santeuil hujus abbatia, etc.

(1) Il existe au musée d'Algérie sur une clef d'arceau, trouvée à Guidjel au sud de Sétif, une croix grecque avec l'A et ω sous les bras de la croix.

(2) Un exemple de ces sarcophages, provenant, nous croyons, du midi de la France, se voit à Paris; il est placé au Louvre dans une cour devant les bureaux de l'administration du musée; un grand nombre des monuments semblables ont été publiés par Seroux d'Agincourt, Millin, Alex. Lenoir.

(3) *Description de Paris*, par Piganiol de la Force, t. I, p. 347.

(4) *Ibid.*, t. IX, p. 62.

(5) *Ibid.*, t. V, p. 281.

Si la petite église dont nous venons de parler semble plus que les autres édifices d'Announah avoir excité l'acharnement des destructeurs, elle paraît aussi avoir été l'objet exclusif de réparations successives. L'examen attentif de son portail nous fait penser que cette petite basilique, à peu près du même temps que les monuments dont nous avons parlé plus haut, et comme eux construite en belles pierres de taille, a conservé presque intacte une grande partie de sa façade : d'abord la porte principale et le cintre, le côté gauche jusqu'au haut de la grande fenêtre, et le bas de la partie droite. Dans les réparations, il entre évidemment des fragments d'autres monuments, puisque l'on voit couché dans les assises, à gauche, une pierre tumulaire, dessinée planche 111[1], figure 4; à droite une sculpture fruste; enfin, dans certaines places on a employé des pierres plus petites ; mais ces réparations n'ont pas été exécutées sans soin ; on a cherché, autant que possible, à les faire avec les anciennes pierres de l'édifice même, retrouvées aux environs.

Le contraste qui ressort des réparations faites à l'église avec l'espèce d'abandon dans lequel ont été laissés les autres monuments, peut s'expliquer en admettant qu'après la ruine de leur ville, arrivée par des causes qui nous sont inconnues, les habitants chrétiens échappés à la mort ou à l'esclavage, revinrent chez eux, mais que se voyant trop pauvres et trop peu nombreux pour réédifier leur cité, ils se groupèrent autour de ce petit monument, nécessaire à la célébration des mystères du culte. Ils auront employé tous leurs soins à le reconstruire et fait tous leurs efforts pour le conserver.

Le chef d'escadron DE LA MARE.

OBSERVATIONS

SUR LES BAS-RELIEFS TROUVÉS A ANNOUNAH ET PUBLIÉS DANS LE MÉMOIRE PRÉCÉDENT.

Lorsqu'on jette les yeux sur les bas-reliefs de travail fort grossiers qui ont été dessinés, à Announah, par M. le commandant de la Mare, on conçoit de prime-abord la pensée qu'ils ont appartenu à des tombeaux chrétiens. En effet on y retrouve les symboles qui caractérisent les monuments funéraires des premiers siècles de la foi, la palme ou la couronne, mises à côté ou à la main des personnages sculptés sur les tombeaux, l'agneau, le poisson. Quelques-uns de ces personnages

étendent les bras comme les figures qu'on remarque sur les tombeaux chrétiens, et qui représentent des chrétiens en prière (voy. Boldetti, *Osservazioni sopra i cimiteri de' Santi Martiri ed antichi christiani di Roma*, in-fol., 1720, Roma). Mais lorsqu'on vient à comparer ces monuments avec les bas-reliefs puniques ou numidiques qui ont été publiés par Gesenius, et qui sont l'œuvre incontestable de païens, on conçoit alors des doutes très-sérieux sur l'origine chrétienne des pierres d'Announah. En effet, nous reconnaissons sur les monuments du recueil de Gesenius (*Scripturæ linguæ Phœniciæ monumenta quotquot supersunt*, Lipsiæ, 1837, in-4°), presque tous les symboles que présentent les sculptures dont il vient d'être question. De plus, le style de celles-ci, tout grossier qu'il est, a évidemment une grande ressemblance avec celui des monuments phéniciens.

L'espèce de caducée ou de tenaille qui fait pendant au poisson sur le bas-relief de la fig. 4, pl. 110, et que M. De la Mare croit pouvoir être regardé comme une ancre, se voit clairement sur un autel découvert près de Malga (Falbe, *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, pl. 5, fig. V; Gesenius, tab. 17, n° 1). Une main ouverte est sculptée entre deux figures de cette forme. L'inscription phénicienne nous apprend que cet autel a été dédié à la déesse Tanit et au dieu Baal-Hamman ou Baal-Soleil, par le suffète Abd-Milcarth. Quant au poisson qui est en regard de l'objet analogue au caducée, il se retrouve sur les monnaies d'Abdère en Bétique (Gesenius, *Ouv. cit.*, tab. 41, n° XVIII), de Gades (Gesenius, tab. 40, n° XV) et d'autres villes.

Dans la fig. 1 de la page 15, on voit au-dessus du personnage dans l'attitude de la prière, une sorte de trapèze qui se distingue beaucoup mieux sur un autre bas-relief d'Announah, que M. le commandant De la Mare a eu l'obligeance de me communiquer, mais qu'il n'a point donné dans son article. En effet, dans le monument publié dans la *Revue*, l'extrémité de la figure manquant, on ne peut savoir si celle-ci a la forme du trapèze ou du triangle, tandis que dans le bas-relief que nous venons de citer, la forme trapézoïdale se reconnaît en toute évidence. A côté de ce trapèze est représenté un bâton à trois nœuds ou sorte de sceptre. On peut rapprocher de cette même figure trapézoïde une figure d'une forme analogue, et que l'on serait tenté de prendre pour un autel, laquelle se voit, pl. 110, fig. 4, au-dessous du caducée supposé et du poisson placés de chaque côté du personnage en oraison.

Or, cette figure nous paraît avoir une certaine ressemblance avec le corps de forme triangulaire ou trapézoïde qui est donné à une figure très-grossière, les bras placés aussi dans l'attitude de l'oraison, et qui se voit sur un autel votif trouvé dans l'ancienne Numidie, et portant une dédicace au dieu Baal (Gesenius, tab. 24, n° LVI), ainsi que sur une monnaie de Cossura, sur laquelle est écrit le nom de cette île en caractères latins (Gesenius, tab. 39, n° XIII, D).

Plusieurs personnages représentés sur les bas-reliefs d'Announah, tiennent une grappe de raisins, et souvent aussi de l'autre main un corps allongé ovoïde ou pyriforme. M. De la Mare en a dessiné un assez grand nombre; on en peut voir deux sur la pl. 110. Eh bien, ces mêmes attributs se retrouvent de chaque côté d'un autel orné d'un bas-relief et découvert sur le territoire de l'ancienne Carthage (Gesenius, tab. 23, n° LX). L'inscription phénicienne nous apprend que cet autel ou cippe offre l'image du juste Scheotbal, serviteur de Baal. Les deux fruits tiennent à une figure grossière qui paraît être une forme altérée d'une figure humaine. Évidemment, les bras qui portaient chacun de ces fruits, ont été transformés en deux rameaux par l'effet de la dégénérescence du type qui est conservé, au contraire, à peu près dans sa pureté, sur les pierres d'Announah.

Cette analogie curieuse nous apprend que les figures de ce genre représentaient sur les monuments funéraires phéniciens, le défunt jouissant, près de Baal, du bonheur qu'il avait mérité par sa piété et sa justice. Nous avons donc lieu de supposer que les bas-reliefs d'Announah où elles se voient, appartenaient à des tombeaux. Il n'est pas jusqu'à la branche d'arbre ou palme qui ne se retrouve, sous une forme

analogue à celle que nous offrent les pierres d'Announah, sur les monuments d'origine punique. Un personnage, représenté sur un autel consacré à Baal-Hamman par Hiempsal, fils de Massinissa (Gesenius, tab. 3, n° LVII), tient de chaque bras étendu une branche ou plutôt une tige d'arbre, sujet qui rappelle celui de la pl. 110, fig. 6. Au-dessus de la première figure est l'image du soleil, laquelle fait allusion au caractère solaire de Baal-Hamman, en l'honneur duquel le monument a été consacré. Or, ce soleil rappelle aussi le croissant qui est placé au-dessus d'une des figures d'Announah (fig. 2, page 15) et celui que tient à la main un autre personnage (fig. 3, page 15).

Le serpent que l'on voit aux pieds d'une figure vêtue, sur la fig. 4, page 15, fait penser à celui qui est représenté à la main du dieu Cabire que représentent les médailles de Cossura (Gesenius, tab. 39, n° XIII). Les deux étoiles qui sont placées au-dessus du personnage de la pierre d'Announah conviennent fort bien aux Cabires, divinités sidérales qui ont été assimilées parfois aux Dioscures. Sur quelques-unes de ces monnaies, on remarque la palme observée aussi à Announah (fig. 5, tab. 110). Enfin sur une pierre provenant de la même localité, dont M. De la Mare possède le dessin, mais dont malheureusement la partie inférieure a été brisée, on distingue le bout du marteau du dieu Cabire de Cossura figuré à côté d'un personnage dont la tête seule subsiste et qui était sans doute l'image d'un Cabire. Sur une autre pierre encore découverte à Announah, on voit un personnage tenant à la main une sorte de bourse qui rappelle le fait rapporté par Suidas (*s. v.* Ἑρμῆς), savoir que les Phéniciens donnaient une bourse pour attribut à leurs dieux.

Ainsi, à l'exception des couronnes ou du moins des objets ronds qui paraissent devoir recevoir ce nom et qu'ont à la main un grand nombre de personnages sur les pierres d'Announah, tous les symboles qui paraissent chrétiens se retrouvent sur des monuments païens puniques. Sur trois pierres du même lieu, dont nous avons vu les dessins chez M. De la Mare, on voit un personnage tenant cette espèce de couronne d'une de ses mains élevée, et de l'autre abaissée portant une grappe de raisins ou le corps ovoïde ou pyriforme qui peut être pris pour une grenade, une poire ou un régime de palmier, sujet qui est aussi celui du monument représenté pl. 110, fig. 3. Cette circonstance achève d'écarter l'idée que ce puisse être des sujets chrétiens. Aux pieds de l'une de ces figures est un animal très-grossièrement sculpté, et auquel on a donné sept pattes, animal qui rappelle celui qu'on voit fig. 2, page 15. Il ne paraît pas probable que ce soit l'agneau, puisque le bas-relief n'est pas chrétien. Peut-être est-ce le bœuf qu'on voit effectivement sur un des monuments donnés par Gesenius. Dans ce cas, on pourrait admettre que la fig. 4 de la page 15 représente Astarté ou Baaltis, la déesse Lune, à laquelle le taureau était consacré. Quoi qu'il en soit de tous les rapprochements que je viens de faire, je crois qu'il en résulte cette conséquence : c'est que rien ne nous autorise à regarder les bas-reliefs d'Announah comme étant d'origine chrétienne; néanmoins on doit demeurer très-frappé de reconnaître sur des monuments païens tous les symboles qui furent en usage chez les premiers chrétiens, et l'on a là un exemple de plus et des plus frappants, des emprunts que les néophytes avaient faits à la symbolique païenne.

ALFRED MAURY.

RECHERCHES

AU

SUJET DES CARTES A JOUER.

Un écrivain anglais déjà connu pour ses recherches savantes relatives à la gravure sur bois (1), M. W. A. Chatto, vient de publier un volume curieux sur les cartes à jouer. Ce sujet a déjà été l'objet de travaux remarquables de la part de divers auteurs français; il suffit de rappeler les ouvrages de Bullet (1757), de l'abbé Rive (1780), de M. Peignot (1826). Il ne faut oublier ni les *Études* de M. Leber, insérées dans le t. XVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires* (1842), ni les *Observations* de M. Duchesne (*Annuaire de la Société de l'Histoire de France pour* 1837), ni surtout l'importante publication due à la Société des Bibliophiles français (*Jeux de cartes tarots et de cartes numérales du* XIVe *au* XVIe *siècle*, Paris, 1844, petit in-folio).

L'Angleterrre avait déjà donné le jour au beau volume de S. W. Singer, *Researches into the history of playing cards*, London, 1816, in-4°. M. Depping lui a accordé un article fort intéressant, *Revue encyclopédique*, t. IV, p. 65 (2).

Venant après tous ces érudits, profitant du fruit de leurs investigations, M. Chatto s'est proposé de résumer et de compléter leurs travaux. Il a joint à son livre une série de gravures que nous croyons devoir faire connaître, puisque c'est pour la première fois que le dessin reproduit la plupart des sujets auxquels elles sont consacrées.

1° Figures ou *honneurs* d'un jeu de cartes hindoustani à huit couleurs;

(1) *Treatise on wood engraving historical and practical*; London, 1839, gr. in-8°, avec 300 vignettes d'une belle exécution.

(2) L'ouvrage de S. W. Singer est orné de très-belles gravures; il est suivi d'un Appendix qui contient une réimpression des *Éclaircissements* de Rive, des passages extraits de Vives, Court de Gébelin, Marineus Siculus, Cardan, et autres écrivains, ainsi que l'*Essay* de Buchan, *on the Origin of cards and whist.*

2° Cartes chinoises, de l'espèce de celles qu'on nomme *Tseen-wan-che-pae;*

3° Un homme et deux femmes jouant aux cartes, d'après une miniature d'un manuscrit de la *Cité de Dieu*, exécuté vers la fin du XIV siècle;

4° Vieilles cartes conservées au Musée britannique, et qui ne paraissent pas d'une date postérieure à l'an 1440;

5° *Fac-simile* d'une des cartes recommandées par Th. Murner, pour enseigner les règles de la logique, dans son *Chartiludium logice*, Cracoviæ, 1507, in-4. (Voir, au sujet de cette bizarre production, le *Dictionnaire historique* de Prosper Marchand, article MURNAR (*sic*), la *Bibliothèque curieuse* du père Menestrier, 2e partie, p. 186, et les *Etudes* de M. Leber, p. 23-25);

6° Copie de quatre petites cartes, d'après l'ouvrage de Fr. Marcolini, *Le Ingeniose sorti intitulate Giardino de pensieri;* Venetia, 1540, in-fol. (3);

7° Cartes héraldiques extraites d'un jeu gravé en Angleterre, en 1678;

8° Copie de deux des cartes peintes attribuées à Jacquemin Gringonneur, et conservées à la Bibliothèque Nationale, à Paris. (Ces cartes sont au nombre de dix-sept; M. Duchesne les a décrites dans sa *Notice*, p. 23-27. Remarquons que l'on n'a pas de preuves certaines que ces figures aient fait partie de l'un des *trois jeux de cartes à or et diverses couleurs de plusieurs devises*, peintes pour l'amusement de Charles VI, d'après le compte de l'argentier Poupart pour l'an 1392.);

9° Copies de quatre cartes françaises coloriées, de la dernière moitié du XVe siècle;

10° Copie des quatre valets coloriés, fin du XVe siècle (Musée britannique);

12° Copie de huit cartes rondes gravées en taille-douce vers 1480;

12° Copie de quatre petites cartes allemandes du XVIIe siècle;

13° Les valets d'un jeu de cartes françaises du temps de Henri IV;

(3) Ce livre singulier renferme différentes questions et les réponses qui se font par le moyen de cartes à jouer dont toutes les chances sont figurées sur les pages, avec des explications en vers par L. Dolce. Un exemplaire de l'édition de 1540 s'est payé 100 francs en 1847, vente Libri. Singer en parle, p. 64, et il a reproduit une des figures; M. Chatto a donné le *fac-simile* d'un autre (*Treatise on wood-engraving*, p. 467). Voir aussi le *Bulletin du Bibliophile belge*, Bruxelles, 1844, p. 1052-1057. M. Friedlander a publié sur ces *Ingeniose sorti* une notice spéciale, *Berlin*, 1834, in-8.

14° Les chevaliers ou valets d'un jeu de cartes portugaises, 1693.

Bornons ici cette énumération, qui deviendrait d'une longueur excessive; contentons-nous d'ajouter que l'ouvrage de M. Chatto renferme en outre les *fac-simile* d'un bon nombre de cartes allemandes et italiennes ou de tarot, et qu'il est orné de vignettes copiées d'après celles qui décorent de vieux livres fort oubliés aujourd'hui et qui se rapportent au jeu de cartes.

Nous allons lui emprunter quelques détails qu'on chercherait en vain dans les écrits de MM. Peignot, Leber et Duchesne; ils auront, nous l'espérons, le mérite de la nouveauté pour les lecteurs français.

Jetons d'abord un coup-d'œil sur les cartes très-peu connues en Europe, dont les habitants des vastes régions de l'orient font usage de temps immémorial.

Les cartes qui servent à l'amusement des Chinois sont comprises sous le nom de *tseen-wan-che-pae*, mots qui signifient littéralement, mille fois dix mille cartes. Le jeu se compose de trente cartes, savoir trois suites de neuf cartes chaque, et trois cartes isolées qui sont supérieures à toutes les autres. Elles portent le nom de *tseen-wan*, mille fois dix mille; *hang-hwa*, la fleur rouge, et *pih-hwa*, la fleur blanche.

Les marques mises sur les cartes sont de forme circulaire et de couleur rouge ou noire; elles sont placées alternativement aux coins opposés de la carte; ainsi une carte marquée de huit points en aura quatre à l'un des angles, et quatre à l'angle correspondant, à l'autre extrémité de la ligne diagonale. On trouve sur les cartes des têtes d'homme ou de femme, des figures de quadrupèdes ou de fleurs, des assemblages de traits bizarrement réunis et dont il serait fort difficile de préciser exactement le sujet. Le nombre des points marqués sur les cartes qui constituent un jeu et qui sont assorties par couple, est réglé d'après des considérations morales, géographiques ou historiques. C'est ainsi que le couple appelé *te-pae* (cartes terrestres) présente quatre points rouges correspondant aux quatre points cardinaux. Le couple dit *jin-pae* (cartes humaines) offre seize points rouges, lesquels signifient la bienveillance, la justice, l'ordre et la sagesse élevées à un degré quadruple. Un autre couple appelé *ho-pae* montre huit points noirs, ils se rapportent à un principe supposé d'harmonie qui règne dans la nature (selon les auteurs chinois), et qui s'étend vers tous les points du monde. Les lettrés du Céleste Empire ajoutent que la somme totale des marques placées sur les cartes d'un jeu complet se trouve en rapport avec le nombre des étoiles. C'est une

assertion dont MM. Arago ou Leverrier n'admettrait peut-être pas l'exactitude.

Il y a d'ailleurs des jeux de diverses espèces; l'un d'eux se compose de cartes dont les noms sont empruntés à des personnages célèbres dans l'histoire de la Chine. Ces cartes sont de petite dimension et beaucoup plus étroites que les nôtres. Quant aux combinaisons auxquelles elles donnent naissance, c'est un sujet qu'on ne peut encore aborder faute de renseignements suffisants.

Passons aux cartes en usage dans l'Hindostan. M. Chatto donne, à leur égard, des détails étendus que nous abrégerons beaucoup.

Un jeu se compose de quatre-vingt-seize cartes divisées en huit séries de douze. Chaque série a deux figures, le roi et le visir. Les dix autres cartes se désignent comme en Europe, d'après le nombre des points dont elles sont marquées. Quatre séries sont regardées comme supérieures; le dix y vient, sous le rapport de la valeur, immédiatement après le roi et le visir, et l'as est au bas de l'échelle. Dans les séries inférieures, c'est l'inverse; l'as y arrive après le visir, puis le deux, le dix est ainsi la carte qui occupe la dernière place.

Ce jeu se joue à trois ou à six personnes. Lorsqu'il y a six joueurs, trois prennent les séries supérieures et trois les inférieures. Quand on joue à trois, on donne quatre cartes à la fois; mais au premier et au dernier tour les cartes sont mises sur table, de sorte que chaque joueur a huit cartes connues de ses adversaires, et seize qui restent un mystère pour eux.

Les règles du jeu sont assez compliquées; nous sortirions à la fois des limites que nous devons nous imposer et de la nature de cette *Revue* si nous cherchions à en donner une idée. Bornons-nous à dire que le jeu décrit dans l'ouvrage que cite M. Chatto (*Calcutta Magazine*, 1815), présente de l'analogie avec l'*Ombre à trois*, jeu délaissé depuis longtemps, mais qui fut un des premiers auxquels les Européens eurent recours. Les cartes européennes se partagent en deux couleurs, rouge et noire; celles des Hindoux se divisent de même, mais avec une différence dans le choix d'une des couleurs; sur les bords du Gange, c'est rouge et blanc. Les cartes en usage dans l'Inde sont faites de papier bien verni; les figures sont peintes avec soin et le fond sur lequel elles se détachent est, dans chaque série, d'une couleur uniforme.

D'après les *fac-simile* que donne M. Chatto, le *roi* est représenté sur six des huit cartes qui portent son nom, comme étant assis sur une espèce de trône; il a toujours derrière lui un esclave armé d'un

éventail, et devant lui un courtisan, dans l'attitude du respect, présente un croissant, une lettre, un oiseau, etc. Ces divers objets constituent la différence des cartes. Le roi est monté sur un éléphant dans la septième carte, et dans la huitième il disparaît et fait place à un lion sur le dos duquel se trouve la figure du soleil surmontée d'un parasol.

Quant au visir il est monté sur un taureau, sur un chameau, sur un lion, mais plus habituellement sur un cheval, et c'est de même d'après les objets qu'il tient à la main et élevés en l'air qu'on reconnaît la différence des cartes. Ces objets reproduisent ceux qu'on remarque sur les figures correspondantes du roi.

Nous n'avons pas de détails bien précis sur le sort des cartes parmi les Arabes, mais on ne peut douter qu'ils ne les connaissent. Pietro della Valle, qui parcourut l'Orient dans la première moitié du XVIIe siècle, et Niebuhr, disent avoir vu les Arabes jouer aux cartes. Ce dernier voyageur ajoute que le jeu s'appelle *Lab-el-Kammer*. Il faut remarquer, toutefois, que nulle mention n'est faite des cartes dans les contes si connus sous le nom des *Mille et une Nuits*, et ce silence autorise à penser qu'à l'époque où ces narrations ont été composées, les cartes n'étaient point en vogue parmi les populations de l'Arabie (1).

Nous ne nous occuperons point des détails, fort étendus d'ailleurs et bien présentés, que donne M. Chatto à l'égard de ce qui concerne l'histoire des cartes en France. Il n'a guère fait que réunir et reproduire ce qu'on trouve dans les divers auteurs dont nous avons mentionné les noms; nous aborderons un sujet plus neuf et moins connu, en lui empruntant quelques particularités relatives à ce que présentent, en ce genre, les pays étrangers.

(1) L'origine des *Mille et une Nuits*, et la date qu'on peut leur assigner, ont exercé les orientalistes. On peut consulter les recherches de M. Silvestre de Sacy, *Mémoires de l'Institut*, t. X, et *Revue de Paris*, 1re série, t. V. Consulter aussi, au sujet de leur origine persane, les *Nouvelles Annales des voyages*, septembre 1839, p. 389, et recourir à la *Revue Encyclopédique*, t. XLIII, p. 467. Nous ne voulons nullement aborder ici la carrière bibliographique qu'ouvrent ces récits fantastiques, mais nous indiquerons comme fort dignes d'être lus deux articles, l'un dans le *London and Westminster Review*, n° 64, l'autre dans le *Foreign Quarterly Review*, n° 47. Ajoutons qu'il existe une traduction en grec moderne des *Mille et une Nuits* (3 vol. in-8°, *Venise*, 1777 et 1792); elle a été faite sur l'arabe et elle contient beaucoup de contes qui ne se trouvent pas dans le choix fait par Galland. MM. Combe et Tamissier (*Voyage en Abyssinie*, t. I, p. 79), rapportent une histoire relative au caliphe Haroun-el-Raschid et conservée de tradition, comme tant d'autres.

Un statut rendu en Angleterre sous Henri VIII, l'an 1541, défend à tout ouvrier, agriculteur, pêcheur, marinier, batelier ou domestique, de jouer aux cartes et aux dés, ou à tout autre jeu prohibé, hors de l'époque de la Noël, et même alors hors de la maison de leur maître et hors de sa présence, sous peine de vingt shellings d'amende.

Quelques comédies anglaises du XVIe siècle font allusion à des jeux où les cartes figuraient avec éclat, et dans une satire violente dirigée par W. Roy contre le cardinal Wolsey et contre le clergé (1527), divers évêques sont énergiquement réprimandés de leur attachement pour les jeux de hasard. Le registre des dépenses particulières de la princesse Marie, fille d'Henry VIII, devenue reine plus tard, mentionne de fréquents payements occasionnés par des pertes au jeu. Ce curieux registre, qui comprend huit années (1536 à 1544), a été publié en 1831 par un savant distingué, sir Fr. Madden, qui l'a accompagné de notes. Les sommes que Marie réclamait de son trésorier et qu'elle livrait ainsi à la merci du sort, roulent habituellement de vingt à quarante shellings. Une fois la princesse s'est contentée de demander deux shellings deux deniers, soit, d'après le change actuel, deux francs quatre-vingts centimes environ. En tenant compte des savantes et ingénieuses recherches de M. Leber sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge (*Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, t. I, 1842), on trouve que cette somme, d'après le prix du marc actuel, représente onze francs, et au pouvoir actuel de l'argent, trente-trois francs. Vers la même époque, le goût du jeu n'était pas moins répandu en Écosse, ainsi que le constatent W. Dunbar, David Lindsay et autres écrivains. La reine Élisabeth aimait à faire sa partie de *Primero* (c'était alors le jeu le plus à la mode), et son successeur Jacques Ier avait un goût non moins décidé pour le *Maw*. Des témoignages contemporains révèlent que lorsque le hasard maltraitait la bonne reine Eliza (*good queen Bess*), ainsi que son peuple l'appelait familièrement, elle ne pouvait contenir sa mauvaise humeur et elle s'emportait contre ses courtisans sous le plus léger prétexte.

En 1643, Charles Ier défendit l'importation des cartes étrangères, dans le but de favoriser en ce genre ce que l'économie politique appelle *le travail national*.

Les guerres civiles, le protectorat de Cromwell paraissent avoir ralenti l'ardeur des joueurs; mais sous le règne de Charles II, personnage assez ressemblant *à ce bon régent qui perdit tout en France*, la passion des cartes et des dés se ranima de plus belle. Le monarque

se permettait de jouer le dimanche, commettant sans scrupule ce que les puritains regardaient comme un crime irrémissible. On sait qu'un goût semblable régnait à la cour de Louis XIV; nous laisserons de côté les témoignages à cet égard des écrivains français, mais nous rapporterons celui d'un auteur britannique très-peu connu chez nous.

« Le roi joue rarement à présent, il se contente de regarder quelquefois les parties; mais autrefois il a été un gros joueur; il a perdu des sommes très-considérables. Monsieur S. lui escroqua près d'un million de livres à la bassette, en faisant usage de cartes fraudées; mais il fut découvert, emprisonné et banni il y a quelques années. »

Ainsi s'exprime le docteur Martin Lister dans la relation de son voyage (*Journey to Paris*, en 1698).

On sait qu'un Lyonnais nommé de Brainville, imagina de publier, vers 1660, des jeux de cartes héraldiques, où les *as* et les *valets* se trouvaient remplacés par les armes de certains princes et de certaines familles nobles. Ceci fut regardé comme un affront fait à la qualité, et ces cartes furent saisies. L'idée de Brainville passa la Manche, et M. Chatto donne des *fac-simile* de cartes fort soignées, qui virent le jour en Angleterre, en 1668. Des armoiries de potentats ou d'États indépendants remplacent les figures habituellement mises sous les yeux des joueurs. C'est ainsi qu'on trouve, en ce qui concerne le trèfle, pour le roi, le blason du pape (alors Clément IX), pour la reine, les armes du roi de Naples, pour le prince (nom substitué à celui de valet, en anglais *knave*, terme encore plus méprisant), le blason du duc de Savoie, et pour l'as, les armoiries de la république de Venise. Ces cartes sont bien gravées, mais il ne paraît pas qu'elles aient jamais été fort en usage.

Les passions politiques de l'époque se glissaient aussi jusque dans les jeux de cartes. En 1679, au moment où des prétendues conspirations tramées par les catholiques, agitaient tous les esprits et faisaient couler le sang sur les échafauds, on mit sur des cartes « l'histoire de tous les complots papistes qui ont eu lieu en Angleterre, à partir de ceux qui se sont produits au temps de la reine Élisabeth, et finissant à la dernière affreuse conspiration contre Sa Majesté Charles II, avec la représentation exacte du meurtre de sir Godfroy Edmunbury. » Une annonce qui accompagne ces cartes affirme que ceux qui n'en feront pas usage ou qui les critiqueront, se montreront animés de sentiments favorables à la cour de Rome. L'accusation n'était pas

alors à mépriser, et ceci peut montrer qu'en fait de *réclame*, le dix-septième siècle n'était pas très-novice.

Peu de temps après la révolution de 1688, il parut des cartes dont les sujets retraçaient les actes de mauvaise administration reprochés au roi Jacques II.

M. Leber mentionne (*Études*, p. 27) un jeu de cartes dans lequel l'art de découper se trouvait enseigné. D'autres cartes gastronomiques virent également le jour vers la fin du XVIIe siècle. La couleur de trèfle est consacrée au poisson, et celle de cœur à la viande; la volaille a pour sa part le carreau et le pique a été réservé pour les mets préparés. Le roi de cœur règne sur un magnifique beefsteack, celui de carreau sur un dindon, celui de trèfle sur un hareng, et celui de pique sur un pâté de gibier.

A l'époque de la reine Anne et de Georges Ier, l'*Ombre* et le *Piquet* étaient les jeux en vogue dans la haute société. Pope, dans son poëme de « la Boucle de cheveux enlevée » (*the Rape of the Lock*), a retracé avec une exactitude et une facilité admirables, tous les incidents d'une partie d'ombre. Le *Whist*, devenu depuis si célèbre, portait alors le nom de *Whisk*, et il était relégué dans les manoirs de campagne. La *Triomphe* était connue sous la dénomination de *Raffle* ou de *Trump*. Le *Quadrille* remplaça l'ombre, dont il ne différait pas beaucoup, et se maintint jusqu'à ce que le whist vînt le détrôner, sous le règne de Georges III. On trouve, dans les œuvres de Pope, quelques vers, où désignant lord Godolphin, le ministre des affaires étrangères sous le nom de *Patricio*, il lui reproche d'attacher plus de prix à son talent pour le jeu de Piquet qu'à son habileté dans la direction des négociations diplomatiques les plus compliquées.

Vers 1720 et lorsque le système de Law tournait en France toutes les têtes, l'Angleterre payait son tribut à la même folie en se précipitant dans les extravagances dont la compagnie de la mer du Sud donnait le signal, extravagances qui amenèrent la ruine d'une foule de spéculateurs. Il parut alors des cartes qui se moquèrent de la crédule avidité de ces actionnaires, dont la race s'est retrouvée plus tard, livrée aux mêmes passions et toujours réservée aux mêmes mécomptes; elle est incorrigible.

Nous ne suivrons pas l'auteur anglais dans les détails qu'il consacre à des jeux de cartes satiriques, qui se montrèrent de 1760 à 1770; les ministres, les potentats de l'Europe, les événements amenés par la guerre y sont l'objet d'attaques qui ne nous paraissent pas toujours fort spirituelles et qui n'ont guère d'intérêt hors de la Grande-Bretagne.

M. Chatto consacre un autre chapitre à exposer ce qui concerne les diverses espèces de cartes et les marques employées pour distinguer les couleurs. Il reproduit les détails donnés par MM. Duchesne et Leber au sujet des dix-sept cartes qui passent pour l'ouvrage de Gringonneur et pour avoir servi à amuser Charles VI; il discute, d'après eux, ce qui concerne les tarots, et, par fois, il se montre opposé aux explications qu'ils ont données de quelques points difficiles.

Il décrit ensuite quelques cartes antérieures au XVIe siècle et qui sont exposées sous verre aux regards des curieux dans une des salles du Musée britannique. Elles sont *stencilled* ou gravées sur bois; l'exécution en est très-grossière. Le jeu est loin d'être complet; les figures sont un roi, un chevalier et un valet; il n'y a ni reine ni as. Les enseignes employées pour les couleurs sont au nombre de trois, cœurs, grelots et glands. On sait que ces deux dernières marques étaient usitées en Allemagne, et l'on peut ajouter que les *grelots*, les *épées* (ou sabres), et les *deniers* nous viennent évidemment de l'Orient, où ils subsistent encore. (Voir une longue note dans les *Etudes historiques* de M. Leber, p. 79 et suiv.)

Signalons aussi les figures de quatre valets, que M. Chatto eut la bonne fortune de découvrir dans la couverture d'un exemplaire imparfait des *Sermones* de saint Vincent Ferrier, imprimé vers 1490; il en fit l'acquisition en 1841, lors de la vente des livres qui avaient appartenu à la cathédrale de Peterborough, et il les a cédées au Musée britannique. Voici comment se présentent ces quatre personnages, grossièrement coloriés :

Lancelot, valet de trèfle.
Hogier, valet de pique.
Roland, valet de carreau.
Valery, valet de cœur.

Chacun tient à la main une hallebarde aux formes effrayantes; les trois premiers sont accompagnés d'un chien. Il est à remarquer que le nom de Valery n'a encore été trouvé sur aucune des autres vieilles cartes découvertes jusqu'ici. A cet égard, M. Chatto a prié un de ses amis, M. Th. Wright, dont les travaux sur l'histoire littéraire du moyen âge et sur l'archéologie sont justement estimés, de consulter M. Paulin Paris, et voici la réponse qu'a faite le savant conservateur des manuscrits de la Bibliothèque Nationale :

« Le nom de Valery donné au valet de cœur, me paraît extrêmement curieux, car il doit nécessairement rappeler le nom d'Erar de

Valery, le fameux compagnon de Charles d'Anjou, roi de Sicile, celui auquel les contemporains attribuaient en grande partie le gain de la bataille de Tagliacozza, dans laquelle périt Manfred. Nous pouvons donc croire que le jeu aura été fait en Sicile ou en Italie, car les quatre noms Lancelot, Roland, Ogier et Valery étaient également familiers aux souvenirs des Siciliens du XIVe siècle. J'ai dit un mot de cet Erard de Valery à l'article de Charles d'Anjou, dans mon *Romancero français.* »

M. Chatto, sans souscrire à la conjecture de M. Paris au sujet de l'origine italienne de ce jeu, pense toutefois que l'idée relative au nom de Valery est fondée, et il cherche à l'appuyer sur l'inscription jointe au valet de pique formant partie des dix cartes que possède la Bibliothèque Nationale, et qui ont été achetées de M. Colnaghi à Londres. Ce jeu de cartes numérales, gravées en bois sous Charles VII, en 1425, est regardé comme ce que l'on connaît de plus ancien. M. Duchesne lit cette inscription de la manière suivante : *Aurele;* mais d'après le *fac-simile* donné dans la publication des Bibliophiles, M. Chatto est d'avis qu'il faut lire *Erarde,* et si cette conjecture se trouve exacte, on ne peut douter que ce ne soit Erard de Valery que le dessinateur du XVe siècle n'ait eu l'intention de représenter.

Un écrivain laborieux, C. Th. de Murr, dans le second volume de son *Journal zur Kunstgeschichte* (Journal pour l'histoire de l'art; Nuremberg, 1775-1789, 17 vol. in-8°), donne la description d'un jeu de cartes curieux qui remonte au XVe siècle et qui se trouve presque complet au Musée britannique. Ces cartes se classent, selon la méthode italienne, en *épées, coupes, deniers* (représentés par des pommes-grenades) et *bâtons.* Ces derniers s'appelaient aussi quelquefois *colonnes*, à cause de la ressemblance qu'ils présentaient avec de longs et minces piliers. M. Chatto reproduit quatre de ces cartes singulières. Le *deux* d'épées représente deux énormes cimeterres en croix; à droite et à gauche deux cygnes; au-dessous une femme debout, se retournant pour adresser la parole à un moine barbu et agenouillé. Le *valet de coupe*, c'est un jeune homme à cheval coiffé d'un bonnet que surmontent trois plumes; il tient à la main un vase somptueux. Pour le *dix de denier* (grenades) une femme tient un drapeau sur les bannières duquel est représenté un de ces fruits. Le *dix de bâton* se présente sous l'aspect d'un dragon ailé et appuyant ses deux pattes de devant sur un autre drapeau où figure un gros bâton noueux. Ces diverses cartes sont d'un travail soigné et le dessin est loin d'être sans mérite.

Le relevé suivant montre d'un coup d'œil la concordance des emblèmes attachés aux cartes les plus répandues en Europe :

France :	Cœur.	Pique.	Trèfle.	Carreau.
Allemagne :	Herzen. (ou rouge.)	Grün. (vert en feuilles.)	Eicheln. (glands.)	Schellen. (grelots.)
Espagne :	Copas.	Espadas.	Bastos.	Oros.
Italie :	Coppe. (coupe.)	Spade. (épées.)	Bastoni. (retour.)	Danari. (denier ou or.)
Angleterre :	Hearts. (cœurs.)	Spades.	Clubs. (bâtons ou massues.)	Diamonds. (diamants.)
Hollande :	Hart. (cœur.)	Scop.	Klaver. (une feuille de trèfle.)	Ruyt. (un losange, une facette taillée sur un diamant.)

Dans les plus vieilles cartes du type germanique et espagnol, il paraît ne pas y avoir eu de reine. Heinecken (*Idée générale d'une collection d'estampes*, p. 239), remarque que dans les jeux usités en Allemagne, chaque couleur renferme un roi, un officier supérieur ou capitaine, nommé *ober* (sur), et un bas-officier appelé *unter* (sous). A la place de l'officier, les Français ont substitué une *dame*, et à la place des bas-officiers, des *valets* ou des braves, comme Bullet les nomme. Le bas-officier des glands (trèfle) est nommé en Allemagne *der grosse mentzel*, et celui de vert (pique) *der kleine montzel*.

Les Espagnols donnent à la carte qui vient après le roi le nom de *caballo;* le cavalier ou chevalier, et au valet, le nom de *sota,* mot qui, selon le Dictionnaire de l'Académie espagnole, dérive de l'italien *soto*, signifiant sous (*sotœ*). « La tercera figura que tiénen los naypes, la qual representa el infante ò soldado. Dixose de la voz italianna *soto*, que vale debaxo, porque va despues de las figuras de rey y caballo que le son superiores.» C'est par méprise que dans une notice sur de vieilles cartes à jouer (*Bulletin* de l'Académie de Belgique, n° 10, 1847), le *sota* change de sexe. « Dans les jeux de « cartes espagnols, la dame et le valet étaient remplacés par le « *cavallo* et la *sota*, le cavalier et la *fille*. »

Les cartes portugaises, s'il faut en juger d'après les échantillons que présente le volume publié par la Société des Bibliophiles, paraissent des copies de cartes exécutées dans l'Orient. Le dragon qu'on voit sur chacun des as est tout à fait asiatique, la reine de

trèfle et celle de pique sont représentées comme combattant des monstres dont l'image fidèle se retrouve sur des cartes indiennes. Ajoutons que les figures tracées en Portugal outragent audacieusement toutes les règles du dessin; les *caballos* ou chevaliers, que MM. Duchesne et Chatto ont reproduit, sont montés sur des animaux qui ne peuvent qu'à toute rigueur passer pour des chevaux, et dont les jambes énormes, les pieds d'une grosseur disproportionnée, rappellent les extrémités d'un éléphant.

Arrivant à des époques plus modernes, M. Chatto signale les jeux de cartes inventés durant la Révolution. Les rois cédèrent alors la place à quatre philosophes, Molière, La Fontaine, Voltaire et J.-J. Rousseau; quatre vertus, la Prudence, la Justice, la Tempérance et la Force, remplacèrent les reines; et au lieu des valets, on vit quatre soldats des armées révolutionnaires. Tout ceci varia d'ailleurs au gré des novateurs; un autre voulut que les quatre rois se retirassent devant Solon, Caton, Brutus et Rousseau, et il remplaça les valets par Annibal, Horace, Scévola et Décius. M. Peignot (pages 288-290) a longuement décrit d'autres jeux de cartes imaginés à l'époque de la première République, et qui ne se retrouvent plus, si ce n'est dans les cabinets de quelques collectionneurs. Nous avons vu des cartes fabriquées aux États-Unis et qui inaugurent une révolution semblable : Washington, Adams, Franklin et Lafayette tiennent lieu de rois. En place des quatre reines, la Fortune, Cérès, Minerve et Vénus, modestement couverte d'un long manteau. Les valets sont devenus quatre chefs indiens. Toutes ces cartes, de même que celles qu'on a voulu rendre historiques et instructives, n'ont obtenu aucun succès. Les joueurs s'en tiennent aux figures qu'ils connaissent de longue date et n'en veulent pas d'autres; c'est en vain que M. Hubignot a fait figurer Charlemagne, saint Louis, François Ier et Henri IV, accompagnés de leurs épouses, de leurs ministres; c'est en vain que le libraire Cotta, demandant ses inspirations au moyen âge, a voulu mettre en avant Talbot, René d'Anjou, Philippe de Bourgogne et Agnès Sorel. Sur d'autres cartes allemandes, nous avons trouvé le duc de Wellington métamorphosé en valet de carreau, tandis que le maréchal Blucher devenait le valet de pique. Ailleurs, nous avons contemplé des dessins empruntés au Faust de Gœthe et aux ballades de Bürger. En 1813, il parut en Angleterre des cartes dites *ecclectiques* dont la dimension était beaucoup plus considérable que celle des cartes ordinaires, et dont l'exécution était fort soignée. Les personnages qu'elles représen-

taient étaient empruntés à l'histoire de l'Angleterre (pique), de l'Écosse (carreau), de l'Irlande (cœur) et du pays de Galles (trèfle). C'étaient Arthur, Élizabeth, Ossian, Marie Stuart, Merlin, etc.

Abordant ensuite une autre portion du sujet qu'il traite avec tant de soin, l'auteur des *Facts and Speculations* passe à l'histoire morale des cartes, c'est-à-dire à l'examen des lois et ordonnances rendues à leur égard, ainsi qu'à la mention des auteurs qui se sont élevés contre elles. Il donne des extraits de quelques ouvrages tout à fait ignorés hors de l'Angleterre, tel que le livre composé en 1593 par J. Bulmford de Newcastle : *A short and plain dialogue concerning the unlawfulness of playing at cards or tables*, et l'Essai de Jérémie Collier : *An Essay upon gaming, in a dialogue between Callimachus and Dolomedes*, 1703. Quant aux traités de Lambert Daneau, de Barbeyrac, de Dussaulx, ils sont trop connus pour que nous ayons à nous en occuper ici.

Notre analyse rapide ne donne sans doute qu'une idée imparfaite de l'érudition et de la sagacité de M. Chatto, ainsi que de l'ardeur avec laquelle il a cherché, dans des mines peu explorées, des détails nouveaux sur le sujet qu'il avait entrepris de traiter. Peut-être, de concert avec lui, proposerons-nous une autre fois aux lecteurs de la *Revue Archéologique* une partie de cartes où ils seront bien sûrs du moins de ne rien perdre.

G. B.

INSCRIPTIONS GRECQUES DE MAYORQUE.

La collection d'antiquités du cardinal Despuig contient un petit nombre d'inscriptions grecques qui n'offrent pas, à la vérité, un très-grand mérite intrinsèque, mais qu'il est cependant bon de connaître, puisque, si elles ont été, comme on l'assure, découvertes dans l'île de Mayorque, elles donnent une idée du style épigraphique semi-grec, semi-romain usité dans les Baléares.

M. Tastu, consul de France, ayant eu l'obligeance de me rapporter d'excellentes empreintes de ces inscriptions, prises sur les originaux à l'aide de papier mouillé, j'en puis fournir une transcription fidèle qu'utiliseront sans doute les auteurs de travaux spéciaux. On est encouragé à recueillir les moindres textes lorsqu'on songe au parti que dans ces derniers temps M. Letronne et M. Philippe Le Bas ont tiré, pour l'histoire, de fragments insignifiants en apparence. Je place ces inscriptions dans l'ordre qui leur a été donné dans la collection de Mayorque.

J'ai eu récemment connaissance d'une notice descriptive de la galerie Despuig, publiée à Palma, en 1845, par don Joaquin Maria Bover (1), et dans laquelle se trouvent commentées les inscriptions que je vais transcrire. La manière dont elles sont lues par l'écrivain espagnol ne rend pas complétement inutile, ainsi qu'on va le voir, la transcription que de mon côté j'en avais faite.

N° 22 de la collection. ΕΛΠΙΣ
ΜΑΙΚΗΝΙΑΝΗ

Ἐλπὶς Μαικηνιάνῃ. Je pense du moins que le deuxième nom est au datif : Ἐλπίς était probablement une affranchie, car à l'époque de la civilisation romaine qu'indique le nom Mæceniana, un nom sans prénom et sans patronymique ne pourrait guère être attribué à une femme de condition supérieure. Deux affranchies de Livie portaient ce nom qui en général appartient à des personnes d'état servile. On a de rares exemples de ce nom au masculin ; dans ce cas on doit l'écrire Ἔλπις.

(1) *Noticia histórico-artística de los museos del eminentisimo Señor cardenal Despuig existentes en Mallorca.* Palma, 1845, 8°.

M. Bover s'exprime ainsi : « Está con caractéres griegos que « dicen : *El pio Maikeniano I.* Nada podemos añadir para ilustrar « estos nombres desconocidos. »

N° 27. ΡΟΥΦΕΙΝΑΙ
ΧΑΙΡΕ

Cette inscription de basse époque, dans laquelle le nom Rufina a été transcrit avec sa terminaison latine, n'offre aucune difficulté; don Joaquin l'a traduite à l'aide de Gusseme.

N° 29. ΑΝΝΙΟϹ ϹΤΑ
ΤΩΡΙΑΝΟϹ
ΕΤΩΝΑΖ
ΚΑΤΕΤΕΘΗ ΠΡΙΑ
ΚΑΛΜΑΙΩΝ.

Ἄννιος Στατωριανὸς ἐτῶν ΛΖ κατετέθη πρὸ ἕνδεκα καλανδῶν Μαΐων.

Cette épitaphe du jeune Annius Statorianus, mort le 21 avril, à l'âge de vingt-huit ans, présente un surnom dérivé de celui d'un père ou d'un aïeul. Statorianus, que je ne me rappelle pas avoir encore rencontré, est un diminutif de Stator, comme Censorianus de Censor, Majorianus de Major, Victorianus de Victor; en sorte qu'un *cognomen* significatif se trouvait à une génération suivante, rappelé par un surnom de second degré qui n'exprimait plus qu'un souvenir affectueux.

Don Joaquin Bover déclare ne pouvoir déchiffrer que ces mots :

Annio, Stator, Ianos, Etonaz, Catepce, Epria, Kalmaion.

Annio, dit-il, peut être un nom de famille romaine plébéienne, revêtue d'emplois civils et militaires..... ou celui d'une ville grecque..... *Stator* est un des surnoms de Jupiter..... *Jano* fut un des grands dieux des Romains..... Nous ne trouvons pas le sens d'*Etonaz* et nous ne traduirons pas *Catepce; Epria* est une famille romaine et nous ignorons la signification de *Kalmaion* (2).

(2) *Noticia*, etc., p. 36 et suiv. « *Annio* puede ser nombre de una familia ro- « mana del orden plebeyo, pero autorizada con empleos civiles y militares; y « puede ser lo tambien de una ciudad de la antigua Grecia, cuya memoria se con- « serva en una medalla que trae Gusseme. »

« *Stator* es uno de los cognombres de Júpiter, que tuvo principio en tiempo de

Ce commentaire que j'abrége infiniment occupe trois pages de la *Noticia historico-artistica*.

N° 34.

Θ Ψ Κ
Λ · ΝΙΝΝΙΟΣ
ΑΓΡΙΠΠΑΣ
ΜΑΡΚΙΑΙ· ΤΗ· ΕΥ
ΣΕΒΕΣΤΑΤΗ· ΕΞ
ΙΔΙΩΝ· ΔΑΠΑΝΩΝ
ΕΠΟΙΗ····· Ι·

Θεοῖς καταχθονίοις· Λούκιος Νίννιος Ἀγρίππας Μαρκίᾳ τῇ εὐσεβεστάτῃ ἐξ ἰδίων δαπανῶν ἐποίησεν.

Cette inscription en beaux caractères du premier siècle avec *apices* et qui est gravée sur une stèle à fronton triangulaire orné d'une couronne, est de style romain d'un bout à l'autre; depuis la formule *Dis Manibus* jusqu'à *de sua pecunia fecit*. La famille *Ninnia* n'est pas classique. On connaît cependant une inscription trouvée près Huy dans laquelle figure un Ninnius, fils de Drauson.

Les deux premières lettres T et K, dit M. Bover, veulent dire *Theois Koimomenois* « A los dioses durmientes. »

N° 35.

Θ. Κ
ΜΗΤΗΡΜΟΙCΕΜΝΗ
ΔΙΔΥΜΑΠΑΡΑΚΟΙΜΗΘΕΙCΑ
ΕΠΤΑΔΕΔΙCΜΕΤΕΩΝ
ΔΗΜΗΤΡΙΟΝΑΙΑΚΕ
ΚΕΥΘΕΝ

Θεοῖς καταχθονίοις
Μήτηρ μοὶ σεμνὴ Διδύμα παρακοιμηθεῖσα
Ἕπτα δὲ δὶς μ' ἐτέων Δημήτριον αἶα κέκευθεν.

Dans cette épitaphe métrique où le poëte dissimule avec tant d'art l'horrible image de la mort sous des expressions euphoniques, don

« Rómulo, cuando los Sabinos irritados con el robo de sus mugeres, acometiaron « con tal furor á los Romanos en el monte Tarpeyo, que, etc..... »

« *Jano* fué uno de los dioses selectos de los romanos, á quien la fábula hace « hijo del cielo y de Hécate, etc..... A la palabra *Etonaz* no le encontramos « significado. Tampoco darémos solucion á *Catepce*. *Epria* es familia romana, « plebeya, casi desconocida en los fastos. Ignoramos el sentido de *Kalmaion*. »

Joachim Bover n'a pu interpréter, suivant sa déclaration, que les lettres T et K qui signifient : *A los dioses durmientes*, la première ligne qu'il traduit par : *Madre para mí muy venerable* et enfin le mot *Demetrio* qui peut être aussi bien un nom propre qu'un mot relatif aux jeux et combats publics (3) que l'on célébrait en l'honneur de Cérès.

Je ne suivrai pas davantage don Joaquin dans ses commentaires, mais j'ai reproduit en note des extraits de son incroyable texte pour montrer jusqu'à quel point dix années de guerres civiles peuvent faire descendre le niveau de la science : pour faire voir aussi par le dernier exemple, que pourront apprécier ceux qui savent quelques mots de grec, combien sont illogiques ces systèmes de lecture qui proscrivent les noms propres dans le déchiffrement des inscriptions cunéiformes, phéniciennes ou hiéroglyphiques.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(3) *Noticia*, etc., p. 46. « De este inscripcion griega no podemos interpretar mas « que las letras T y K, que significan : A los dioses durmientes ; al principio de « ella : madre para mí muy venerable, y á lo ultimo la palabra Demetrio. Esta, « tanto puede ser nombre proprio, como significativo de los juegos y certámenes « públicos que se celebraban en honor de Céres, y los competidores disputaban « sobre descubrimientos útiles á la agricultura ; porque estos juegos y certámenes « se llamaban *Demetrios*. Pero nuestros lectores creerán tal vez que en un monu- « mento mortuorio no pega bien el hablar de aquellos objetos : nosotros creeziamos « lo mismo si no hubiésemos visto en las inscripciones de Finestres y Lumiares al- « gunas que tratan de los triumfos y distinciones ganadas en lisas y en espectáculos « por los epitafiados, haciendose mencion de ello para hacer mas honorífica la del « difunto. Como en este epitafio es *un hijo que dedica el sepulcro á su madre*, « *seria este ó su padre el que ganaria el lauro en los demetrios.* »

NOTE

SUR

UN FRAGMENT DU TEXTE ASSYRIEN DE L'INSCRIPTION DE BISITOUN.

Chacun connaît le beau mémoire dû à M. Rawlinson sur le texte persan de l'inscription de Bisitoun ; il serait donc tout à fait superflu d'insister ici sur le mérite d'un travail qui a placé son auteur au rang des plus habiles philologues ; c'est une belle page d'histoire qu'il a péniblement reconquise sur l'oubli le plus profond ; nous devons donc applaudir de grand cœur aux efforts persévérants qui nous en ont valu la possession.

L'inscription de Bisitoun, comme tous les monuments épigraphiques des souverains Achéménides, est conçue en trois écritures différentes, représentant suivant toute apparence les idiomes persan, médique et assyrien. Jusqu'à ce jour nous ne connaissons que le texte persan du rocher de Bisitoun. M. Rawlinson se réserve en effet de profiter à l'aise de sa conquête scientifique et de tirer par lui-même pour l'interprétation des textes médique et assyrien, toute la lumière qui doit ressortir de la comparaison d'une pareille inscription trilingue. Or, le texte que nous connaissons, fourmille de noms propres d'hommes et de lieux, de dates et de chiffres ; la connaissance de tous ces éléments fera nécessairement avancer de beaucoup la science de l'écriture et de la langue des Mèdes et des Assyriens. Sans doute nous devons déplorer que ces textes si précieux soient tenus en réserve au profit d'un seul, et au détriment de tous les autres ; mais si nous voulons bien nous rappeler que celui qui les retient ne les a conquis qu'au péril de sa vie, que c'est en se lançant en enfant perdu de la science, au milieu des peuplades les plus féroces du Kurdistan, qu'il lui a été possible d'enrichir ses portefeuilles de copies que d'autres ont négligé de prendre quand rien ne leur était plus facile, on se sent tout disposé à excuser, je dirai plus, à approuver même jusqu'à un

certain point une réserve que celui qui la manifeste a presque justifiée par l'excellence du travail déjà publié par lui. Résignons-nous donc et attendons patiemment que M. Rawlinson nous octroie bénévolement les richesses philologiques que nos compatriotes nous ont très-bénévolement refusées.

Je dois à l'amitié de notre savant confrère, M. Botta, la communication d'un spécimen de l'écriture assyrienne de Bisitoun, spécimen qui lui avait été envoyé de Baghdad par M. Rawlinson, pendant qu'il rassemblait de son côté les inappréciables matériaux dont nous sommes enfin en possession. Ce fragment dont M. Botta a tiré grand parti pour la détermination d'un groupe alphabétique assyrien, a été, malgré son incorrection évidente, très-nettement reconnu par lui dès l'abord, comme étant le contenu de la tablette assyrienne qui accompagne la figure du mage Gomatès, le faux Bartyas, sur le ventre duquel pèse le pied du roi des rois. Une fois en possession de ce précieux fragment, j'ai bien pensé que s'il était possible de le déchiffrer, la question de la nature de l'idiôme assyrien ferait un pas de plus. J'avais cru reconnaître ailleurs la présence des radicaux et de la phraséologie chaldéennes. Pour que j'eusse eu raison alors, il fallait qu'il en fût de même cette fois, et que de l'analyse du texte assyrien de Bisitoun, il sortît des radicaux groupés entre eux de façon à me donner un sens fixé à l'avance et duquel il n'était pas permis de s'écarter. La tablette, ou si l'on veut me passer cette expression, l'étiquette du mage Gomatès étant trilingue, il fallait de toute nécessité rencontrer sous le texte assyrien les idées indubitablement contenues dans le persan; cette fois donc le champ n'était plus aussi libre et l'imagination avait à jouer un rôle bien plus restreint que celui qui lui était réservé à propos des inscriptions de Van. J'ai donc tenté cette analyse; il y a plus d'une année de cela, mais tant d'événements propres à détourner l'esprit de la voie du travail, tant de circonstances plus souvent tristes qu'heureuses, se sont accumulées depuis lors, que j'avais pour ainsi dire perdu de vue cet essai infructueux. Il m'a enfin été permis de reprendre un sujet d'étude que je n'avais abandonné qu'à regret; j'ai de nouveau tenté le déchiffrement du fragment d'écriture assyrienne détaché du monument de Bisitoun, et je viens de nouveau confier à l'indulgence de mes savants confrères le résultat du travail analytique auquel je me suis livré.

Je crois avoir acquis une bonne et solide preuve de plus de l'identité de l'idiome assyrien avec l'idiome chaldéen; et je vais déduire les motifs qui me le font penser.

Le texte persan de la tablette de Gomatès se compose de sept lignes qui se lisent ainsi qu'il suit :

Iyam Goumata, Hya Maghouch, Adhourhoujiya Awatha Athaha : Adam Bartiyia Amyia , Hya Khourouch Poutra : Adam Kchayatihiya Amyia.

Voici la traduction littérale de ce passage donnée par M. Rawlinson lui-même :

Hic Gomatus, qui Magus, mendacium dixit; ita dicebat : ego Bartiyus sum, qui Cyri filius; ego rex sum.

On le voit, ce sens est net et précis ; il est assez sec pour ne pas permettre de circonlocutions. Ou le prétendu chaldéen que nous devons trouver dans la contre-partie assyrienne de la tablette pourra recevoir sans y rien changer la même traduction, ou bien je serai dans le faux, et la lecture à laquelle je pourrai parvenir sera purement illusoire; dès lors l'hypothèse de la présence du chaldéen sera condamnée à rester encore à l'état d'hypothèse.

Prenons donc le texte communiqué par M. Rawlinson à M. Botta, et voyons ce qu'il nous présente. Il se compose de trois lignes.

Dans la première nous trouvons neuf groupes (Voy. pl. 112).

Dans la deuxième, douze groupes.

Enfin dans la troisième quatorze groupes.

Examinons ces lignes l'une après l'autre. Dans la première ligne les groupes 1, 3, 7 et 9 sont identiques, et représentent, nous le savons déjà, la lettre hébraïque א. Le quatrième groupe est le clou vertical, indice des noms propres; donc les trois signes précédents forment à eux seuls un mot commençant et finissant par un *aleph*. La lettre qui sépare ces deux *alephs* est une sifflante douce, à en juger par sa position dans le nom d'Hystaspes, c'est un *zayn* très-probablement. De plus notre mot de trois lettres, indépendamment de sa prononciation, et avant toute espèce de notion sur le compte de celle-ci, a un sens très-clairement fixé, grâce à l'analyse purement mécanique des textes trilingues achéménides ; c'est là, tout le monde en demeure d'accord, le pronom démonstratif, l'équivalent du *hic* latin. En persan nous avions *Iyam*, ici nous lisons אזא. Il n'y a donc pas la moindre ressemblance entre les deux mots représentant la même idée. Mais s'il n'y a pas de ressemblance entre notre pronom démonstratif assyrien et le pronom persan qui joue le même rôle, il y en a une très-grande entre lui et le pronom hébraïque équivalent

זה, qui peut parfaitement recevoir l'article et qui s'écrit alors הזה; le ה et l'*aleph* permutent si fréquemment qu'on me permettra, j'espère, de trouver dans le אזא assyrien, l'équivalent certain du הזה hébraïque.

Le reste de cette première ligne contient un nom propre, car nous en sommes suffisamment avertis par le clou vertical qui suit le pronom démonstratif. Cinq lettres composent le nom, la seconde est un M; la troisième et la cinquième un A. Si la première était un G et la quatrième un TH, nous aurions GMATHA, et ce serait bien le nom à trouver; mais il faut vérifier au moins la valeur de l'un des deux caractères devinés, sous peine de rester encore dans les brouillards de l'hypothèse. Or, le premier mot de la ligne suivante nous conduit immédiatement à cette précieuse vérification.

Les trois premiers caractères de cette deuxième ligne sont un ה, un מ et l'initiale du nom précédent, initiale que nous avons préventivement assimilée à l'articulation G; avec cette même valeur conservée ici que trouvons-nous? le mot המג, *le Mage*, que nous devions trouver si nous n'avions pas fait fausse route. Récapitulons! nous avons la phrase אזא גמאמא המג. Cette phrase est du sémitique aussi pur qu'on peut le désirer, et elle nous donne juste ce que la tablette persane nous fournit; poursuivons :

Le reste de la deuxième ligne comporte des caractères évidemment altérés, à la rectification desquels nous ne pourrons arriver que lorsque nous aurons déterminé préalablement le sens des mots que ces caractères recouvrent. Laissons donc un instant la deuxième ligne de côté, pour y revenir avec un peu plus de sûreté quand nous aurons analysé la troisième.

Celle-ci commence par quatre lettres déjà connues, un A, un N et un petit clou horizontal certainement employé ailleurs pour représenter un son voyelle bref : puis l'indice des noms propres suivi d'un B et d'un R. Vient ensuite un signe encore inconnu suivi des deux diphthongues bien déterminées OU et YA : puis un signe indéterminé suivi d'un N; puis le clou vertical suivi de l'initial K du nom Kourouch des piliers de Mourghâb et la sigle *roi*, parfaitement connue par l'analyse la plus superficielle des textes achéménides.

Nous avons donc :

ANA Indice des noms, BR? OUYA? N Indice des noms, K(ourouch), *roi*.

Je le demande, en présence de la traduction du texte persan, qui nous donne mot à mot la phrase latine suivante :

Ego Bartiyas sum, qui Cyri filius ; ego rex sum.

et en présence du squelette de phrase que nous venons de retrouver par la transcription pure et simple des signes déjà connus d'ailleurs, pouvons-nous hésiter à faire un T du troisième signe du premier nom propre, et un B du signe qui précède l'N placé avant l'initiale du nom de Cyrus? Si nous le faisons, qu'obtenons-nous? la phrase suivante qui est la seule traduction sémitique possible et naturelle de la phrase latine qui représente la contre-partie persane de notre ligne assyrienne.

Roi, אנא ברתויא בן כ(רש)

Comment doit se prononcer la sigle *Roi*, employée ici? je l'ignore parfaitement : je suppose, faute de mieux, que c'est *Sar*, mais je ne fais que le supposer.

Nous sommes maintenant en mesure de revenir sur la deuxième ligne. Ce qui nous reste à y chercher, le voici : *Mendacium dixit : ità dicebat.* Disons en passant que j'aurais mieux aimé traduire *Mendacium dixit quandò dicebat; awatha* peut en effet s'assimiler aussi bien à *quandò* qu'à *ità.* Voyons ce qui nous reste de lettres disponibles.

Neuf caractères forment la fin de la ligne, et contiennent par conséquent le sens à trouver : le premier est indéterminé, le deuxième est un signe représentant en certaines circonstances un S ou un D (car il joue partout dans les textes le rôle du pronom די chaldéen et du pronom ש hébraïque) ; le troisième un R ; le quatrième un K ; le cinquième est encore le signe de valeur vague qui remplace le ש et le ד ; le sixième est le signe dont nous avons fait un B dans la troisième ligne pour avoir le mot בן, *fils de ;* le septième est l'initial G ou K, du nom Gandhara dans l'inscription de Nakch-i-Roustam ; le huitième est un N et le neuvième un M. Si le premier était un *aleph* (et je m'empresse de dire que rien jusqu'ici ne contrarie à ma connaissance l'attribution de cette valeur au signe en question), nous aurions les lettres suivantes :

אשרכדבכנם

qui peuvent se couper de la façon suivante :

אשר כדב כנ(א)ם

et qui signifient littéralement alors : lequel a menti lorsqu'il a dit,

si nous récapitulons maintenant ce que nous fournit notre fragment assyrien, nous avons l'ensemble suivant :

אזא גמאסטא
המג אשר כדכ כנאם
אנא ברתויא בן כ(רש) סר

Hic Gomatas
Magus, qui Mendacium dixit quando dixit :
Ego Bartouyas filius Cyri, rex.

Si l'on veut bien maintenant faire la part du caractère phraséologique propre aux idiomes indo-germaniques et sémitiques, on sera conduit à reconnaître une identité parfaite entre le fragment assyrien que je viens d'analyser et le fragment persan qui lui correspond ; on sera enfin conduit à admettre l'identité de l'assyrien et du chaldéen avec un peu plus de confiance que par le passé, mais à la condition, bien entendu, de vérifier le fait cent fois plutôt qu'une, avant de l'énoncer comme positif et comme définitivement acquis à la science.

F. DE SAULCY.

15 février 1849.

DE LA SIGNIFICATION D'UN BAS-RELIEF EN IVOIRE

QUI ORNE LA COUVERTURE

DU LIVRE DE PRIÈRES DE CHARLES LE CHAUVE.

Dans la dernière livraison de la *Revue Archéologique* (1), M. Paul Durand a proposé, pour l'un des bas-reliefs qui décorent la couverture du *Liber precum Caroli calvi*, une explication fort différente de celle qui a été donnée en mars 1848 par les *Mélanges d'archéologie*, et la première en date lui semble inadmissible. L'auteur du mémoire si formellement écarté ne se tient point pour battu ; mais avant tout, afin que les lecteurs de la *Revue* pussent suivre plus facilement le débat, il a été bien aise de placer sous leurs yeux la principale pièce du procès : le dessin exact du monument, tel, à peu près, qu'il a été publié dans les *Mélanges* (Voy. pl. 113).

Je déclarerai d'abord que M. Paul Durand est un des hommes avec lesquels il me coûterait le moins de m'avouer vaincu. Le grand nombre de monuments qu'il a vus et dessinés avec une rare fidélité, soit en France, soit en Grèce et dans le Levant, m'ont fait souvent regretter que sa modestie et le manque de loisirs ou d'appui l'empêchassent de publier ses cartons qui doivent être fort remarquables à ce que j'entends dire. J'aurais à y gagner beaucoup tout le premier: en ce que d'abord j'y apprendrais sans doute bien des faits importants; puis aussi parce que l'habile voyageur me serait peut-être moins sévère lorsque, quittant le crayon pour la plume, il aurait perdu probablement quelques-unes de ces illusions faciles que la contemplation des monuments fait naître à première vue, mais que modifie souvent la méditation calme et sévère du cabinet pour un travail définitif. Sauf cette dernière observation, que je crois bien fondée, mon critique est certainement du nombre des antiquaires dont l'avis aurait pour moi un véritable poids.

Mais dans l'occasion présente, j'aurais doublement tort s'il avait

(1) T. V, p. 733.

raison. Il ne s'agit pas seulement entre lui et moi de ce bonheur qui fait rencontrer à un monumentaliste l'heureuse idée qu'un autre n'a pas su apercevoir (et ce bonheur, à vrai dire, est précisément le talent du monumentaliste chez celui qui fait souvent de ces trouvailles); j'aurais eu le malheur inexcusable de fermer les yeux à la lumière. Car l'explication que M. Paul Durand a publiée au mois de mars 1849, je la connaissais depuis trois ans, lorsque j'ai imprimé la mienne, puisque c'était précisément celle de M. le comte Auguste de Bastard qui était indiquée dans mon mémoire. Je n'étais pas autorisé alors à la faire connaître, parce qu'elle m'avait été exposée dans un moment d'abandon courtois; et je ne pouvais songer à demander une autorisation qui se résolvait nécessairement en la permission de réfuter publiquement le système qu'on m'avait confié. Au point où les choses en sont venues, je ne vois plus que le secret me lie, et je crois devoir déclarer que si l'on proclamait ma défaite, ce serait à M. de Bastard que j'aurais à rendre les armes.

Je vois bien que cet aveu peut se tourner en fâcheux préjugé contre ma cause dans l'esprit de plus d'un lecteur qui se dira que la rencontre de deux hommes habiles sur une même interprétation est bien propre à faire pencher vers l'opinion qui les a réunis. Mais on se tromperait, je pense, si l'on comptait comme double un vote qui me paraît se réduire à un seul : parce que de part et d'autre il me semble être le résultat d'une même méthode de recherche, et cette méthode, en outre, est extrêmement sujette à caution. Disons pourquoi.

Il arrive presque inévitablement, dans l'étude des monuments anciens, que celui qui n'a pas consacré des années entières à la lecture assidue des textes aussi bien qu'à l'inspection attentive des objets d'art, recourt définitivement aux répertoires pour se former une opinion sur le sens des figures dont il recherche le but. Mais que les antiquaires de profession nous disent si ce n'est pas le moyen presque assuré de tomber dans des hypothèses plus ou moins hasardées, où l'on se méprendra vingt fois avant ou après une heureuse rencontre que l'on aura faite ainsi à tâtons. Pense-t-on que Winckelmann ou E. Q. Visconti (pour ne parler que des morts) aient jamais fait grand usage d'un pareil instrument, si ce n'est parfois pour préciser un souvenir qui ne se retraçait pas assez nettement à leur mémoire? Je ne saurais me le persuader; et de fait, nous les voyons passer continuellement de l'étude des textes à celle des monuments, et des œuvres d'art aux livres. Ce n'était ni d'un côté ni de l'autre une sim-

ple inspection, c'était toujours l'étude sous différentes formes, et les divers vestiges d'une société ancienne scrutés assidûment par des esprits graves qui s'étaient promis de la pénétrer. M. Letronne m'assurait, il y a quelques années, qu'il n'avait à peu près point de notes, et que ses travaux les plus riches en citations étaient bien moins le résultat de dépouillements spéciaux que de réminiscences fournies par l'habitude de lire avec une attention ferme. En sorte qu'il vérifiait ses souvenirs dans les livres bien plutôt qu'il n'y cherchait des idées pour ses solutions. Aussi revenait-il souvent d'une course ou d'une promenade avec un mémoire à peu près construit dans sa tête. Le travail du cabinet ne consistait plus alors pour lui que dans la vérification des textes et la rédaction définitive. Or, on sait si ses coups portaient.

Tournons court, et reprenons notre bas-relief. Pour les monuments du moyen âge, exécutés sous une haute influence du christianisme, quel est le répertoire qu'on sera tenté de mettre à contribution si l'on veut se tirer brusquement d'une interprétation embarrassante? C'est la *Concordance de la Bible*, évidemment. Ainsi, dans l'ivoire sculpté de Charles le Chauve, on aperçoit des flèches et diverses armes; la *Concordance* renverra, entre autres passages, au psaume LVI, verset 6e, où, par surcroît de bonheur, se rencontrent à la fois *arma, sagittæ*, et même *gladius acutus* au singulier (or, il ne se trouve précisément qu'un seul homme armé de l'épée dans le bas-relief!). Même coïncidence pour les lions et pour les hommes qui creusent la terre. Le reste est un peu moins saillant, mais forme toutefois, avec ces premières données, un ensemble très-capable de séduire; si bien que rarement la *Concordance*, malgré sa complaisance accommodante, amènera un résultat aussi complet. Je ne le dissimulais pas dans mon mémoire, où cette explication était indiquée comme extrêmement ingénieuse et satisfaisant d'une manière remarquable à la plupart des difficultés du problème.

Pourquoi donc ne me rangeais-je point à cet avis? Était-ce pour éviter le double écueil de manquer à la délicatesse en dévalisant M. de Bastard, ou de supprimer, faute de texte, une gravure exécutée depuis longtemps? Ce n'était pas cela. Les deux planches, achevées déjà dès 1845, avaient l'avantage très-passable de faire connaître deux belles pièces de glyptique appartenant à un même monument, et jusqu'alors inédites (1). Après avoir expliqué l'une,

(1) Ces deux bas-reliefs ont été depuis lors publiés par le procédé de la lithogra-

je ne vois pas qu'il m'eût coûté beaucoup de dire que j'avais entendu exposer le sens de l'autre d'une façon tout à fait convaincante, et qui m'avait arrêté dans mes essais d'interprétation; mais que j'en laissais la publication à son véritable auteur.

J'avoue que j'ai bien pu être poussé à quelque excès d'incrédulité par l'antipathie que m'inspire la *Concordance* (et toute espèce de répertoire avec elle) dès que je la vois mise en œuvre pour autre chose que pour déterminer exactement un texte entrevu déjà avant cette recherche de vérification. Je me suis un peu occupé de moyen âge, et j'imagine y avoir fait quelques trouvailles; or je ne pense pas avoir employé une fois la *Concordance* autrement que pour obtenir le texte exact et l'indication précise d'un passage qui ne se retraçait pas assez nettement dans mes souvenirs. Le choix, ou même l'idée d'un texte à mettre en œuvre, doit être, ce semble, le produit d'un travail fort différent dans l'esprit de l'archéologue. Il faut que la forme et la pensée s'éveillent l'une l'autre comme spontanément: soit que l'excitation de la mémoire ait pour cause déterminante la vue du monument qui rappelle une lecture, soit que la lecture s'illumine par le souvenir du monument qui en montre l'application. C'est assez dire que, pour faire souvent d'heureuses rencontres en ce genre, il faut à peu près habiter au milieu des livres et des monuments; leur donnant, aux uns et aux autres, assez communément une bonne partie de ses journées.

Ceci soit dit sans préjudice pour les conséquences qui pourraient plus tard se tourner contre moi-même; car je ne me dissimule point que dans les travaux d'antiquité classique auxquels le moyen âge m'a conduit quelquefois, j'aurai plus peiné que bien d'autres pour arriver à un résultat qui sera toutefois beaucoup moins sûr. C'est que l'esprit le plus appliqué ne s'improvise guère en quelques semaines une certaine vigueur pour les matières dont il n'a point fait sa nourriture habituelle. Faute de ce collationnement journalier des pensées figurées par les pensées écrites, on doit se défier de l'aperçu le plus spécieux; et la discussion actuelle peut en donner la preuve.

Voit-on que le moyen âge ait jamais eu grand souci de peindre rien qui ressemblât à des abstractions ou à des idées proprement dites, sans précision et sans réalité historique? Et cependant s'il se

phie en couleurs, dans le beau recueil intitulé : *Moyen âge et Renaissance*. Je ne saurais dire si cette publication a précédé ou suivi la nôtre; mais la distance n'était, je crois, que de quelques semaines.

fût agi, dans notre sculpture, de retracer un psaume comme celui qu'on propose, qu'aurait eu à peindre l'artiste, sinon les tropes d'une ode religieuse, à la vérité, inspirée même, mais enfin une ode, un chant, et même un chant non pas historique, mais simplement mystique? Ce serait donc à peine un tableau religieux de genre, si l'on veut bien me passer cette expression. Quoi! une composition comme celle que nous avons sous les yeux pour traduire aux regards les tours poétiques d'un hymne? J'affirme sans crainte que le moyen âge sérieux, celui des hautes époques, n'a jamais vu pareil projet d'artiste. Il lui fallait des faits, et des faits populaires; des représentations ayant pour base la nature ou l'histoire. Il agrandit et élève volontiers les faits par le symbolisme qui étend l'horizon du spectateur par delà le spectacle qu'on lui présente, mais il ne condense pas une idée en une scène imaginaire qui réaliserait le genre de démonstration appelé *obscurum per obscurius*. Il part, au contraire, d'une donnée palpable et comme vulgaire, pour en faire un degré vers un ordre supérieur; idéalisant, pour ainsi dire, les faits au lieu de matérialiser des idées. Les seuls cas que l'on pourrait objecter se rapporteraient à quelques symboles universellement reçus qui retraçaient des idées importantes sur lesquelles l'art n'eût pas eu prise pour les rappeler aux fidèles, sans certaines conventions. Et alors même, les personnifications jugées nécessaires étaient pourvues d'attributs propres à rendre l'idée principale aussi palpable qu'il était possible. Mais, encore une fois, tout un tableau compliqué de nombreux détails, sans autre objet que celui de traduire un cantique de David; c'est ce dont on ne trouvera probablement pas un second exemple, supposé que celui-ci doive compter pour le premier.

Il y aurait là une grande loi de l'art à développer, qui est que les compositions allégoriques (je me sers à dessein du mot *composition*) ne se produisent guère hors des civilisations artificielles et désœuvrées; mais une simple indication de cet aperçu peut suffire à la question présente. Ce qui importe, c'est que le moyen âge a été particulièrement fidèle au principe de la popularité et de la franchise, pour ainsi dire, dans l'art. Il serait donc superflu de faire observer qu'au moins dans l'hypothèse de M. P. Durand, on eût été en droit de s'attendre à voir en quelque coin le roi David jouant de la harpe; lui que le moyen âge peignait si volontiers, et dont la présence eût introduit un tant soit peu de lumière dans cette obscure composition.

Une seule observation encore. L'hypothèse de M. P. Durand n'of-

fre aucun moyen d'expliquer pourquoi deux guerriers seulement tiennent leur lance comme au port d'armes, et pourquoi ces deux hommes ont les pieds nus. Ce signe ordinaire de la mission divine, selon les *formules* du moyen âge, rend au moins singulière la présence de tels personnages dans une compagnie de *mauvaises langues* (car tout cet appareil de guerriers se résoudrait en : *Filii hominum dentes eorum arma et sagittæ, et lingua eorum gladius acutus;* ce qui est vraiment un peu fort).

Je n'expose ni ne discute l'opinion que j'ai avancée dans les *Mélanges d'archéologie;* on n'analyse pas aisément un travail de ce genre, et en reproduire tous les détails serait une répétition peu respectueuse envers une *Revue* composée de notices rédigées exprès pour elle. D'ailleurs, je n'ai point pris la plume pour traiter une question personnelle et défendre un amour-propre d'auteur; car j'espère que je serais assez droit pour m'exécuter franchement si mon erreur m'était démontrée. J'ai cru qu'il s'agissait surtout d'une question générale dont les conséquences peuvent avoir quelque portée dans l'interprétation des monuments, de ceux du moyen âge en particulier; et je compte que les hommes entendus ne trouveront point ces remarques tout à fait inutiles pour ceux qui aspirent à devenir antiquaires, ou même pour les artistes.

CH. CAHIER.

SUR L'ÉTAT ACTUEL DES COLLECTIONS ARCHÉOLOGIQUES ET ARTISTIQUES DE ROME.

Nous nous empressons de donner connaissance à nos lecteurs d'une lettre de Rome, en date du 24 mars, qu'un de nos collaborateurs, M. Ernest Vinet, a bien voulu nous communiquer. Cette lettre ne justifie que trop les craintes que tous les amis des arts, tous les hommes d'intelligence et d'étude dans l'Europe entière ont conçues sur le sort des incomparables collections de cette malheureuse ville, que l'on ne pourrait plus appeler aujourd'hui, sans dérision, la ville éternelle. Ils y verront avec douleur que les trésors amassés depuis tant de siècles, sont menacés, dans un avenir plus ou moins prochain, d'être enlevés ou dispersés sous l'action corrosive des événements politiques.

..... « Les collections artistiques de Rome se classent, vous le savez, en trois catégories, les collections appartenant à l'État, les collections appartenant à des corporations religieuses ou à des institutions spéciales, les collections appartenant à des particuliers. Ni les unes, ni les autres n'ont encore été atteintes directement par le mouvement actuel, une seule excepté, celle du Collége romain; mais les unes et les autres peuvent être compromises plus tard, et cela soit par une spoliation légale, soit par une nouvelle secousse révolutionnaire, soit enfin par le seul cours des événements.

« Les collections appartenant à l'État (Vatican, Capitole, Saint-Jean de Latran) forment aujourd'hui un département important du nouveau ministère des beaux-arts. Ceci, pour rester dans le vrai, pourrait être une amélioration, puisque la conservation et le maintien de ces collections constituant à peu près tout le ressort administratif de ce ministère, le titulaire se gardera bien de le laisser s'amoindrir ou disperser, afin de ne pas voir par le fait même de cette dispersion et de cet amoindrissement s'évanouir son portefeuille. Toutefois, il ne faut pas se le dissimuler, si les choses romaines restent longtemps ce qu'elles sont, le gouvernement actuel, après avoir épuisé les ressources métalliques du pays, sera vivement tenté de battre monnaie avec les chefs-d'œuvre de ses muséums et de ses bibliothèques. Alors aussi viendront s'abattre sur notre pauvre ville des trafiquants d'antiquités de tous les pays, âpres à la curée de nos merveilles. Cependant, il faut le dire, jusqu'à présent, grâce à Dieu, on ne les a point

encore vus. Tel est le danger que courent les collections nationales, je n'en connais pas d'autres.

« Les collections appartenant aux corporations religieuses ou celles dépendant d'une institution de charité se trouvent dans une expectative encore moins rassurante. L'Assemblée a décrété le retour à l'État de tous les biens meubles et immeubles de mainmorte. Le Collége romain, la Minerve, Saint-Augustin, Chiesa Nova et autres bibliothèques, collections numismatiques ou muséums, tous curieux, tous intéressants, tous possédant des richesses scientifiques du plus grand prix, ont été enlevés à leurs anciens custodes, et remis à la surveillance de fonctionnaires payés par l'État et chargés d'en rendre compte à l'État. Or, quelle qu'ait été la vigilance des nouveaux employés, il n'est pas impossible de supposer dans leurs prédécesseurs une pieuse fraude à l'endroit de certains manuscrits, certaines curiosités modernes, certaines reliques scientifiques dont on n'a pas voulu se séparer. Il est donc assez probable qu'il y aura eu ainsi dans plus d'un couvent retrait avant l'abandon à l'État de portion notable des collections qui s'y trouvaient. Cependant je raisonne sans baser mon opinion sur des faits venus à ma connaissance. Je ne sache même que le Collége romain qui ait essayé d'agir ainsi. Mais trahi par un indiscret les masses d'objets précieux sortant du musée Kircher ont été transportées au Capitole. Ainsi la riche collection du Collége romain se trouve en partie dans son ancien local, en partie dans les salles du Capitole. J'insiste sur ces détails parce qu'ils indiquent le premier péril dont aient été menacées les collections dépendantes des corporations; le péril actuel, celui sous le coup duquel elle demeure consiste dans le plus ou moins de fidélité de leurs gardiens officiels.

« L'avenir des collections privées (Borghèse, Doria, etc.) est encore plus inquiétant s'il est possible. Les substitutions et droits d'aînesse étant abolis, la conséquence forcée de cette nouvelle législation sera pour beaucoup de familles princières l'obligation de convertir le capital mort de leurs galeries et cabinets en un actif qui puisse être partagé par portions égales entre les héritiers. De là, dans un temps donné, la vente probable des collections privées.

« Ma réponse, permettez-moi de lui donner le nom de synthétique, ma réponse synthétique aux questions que vous m'avez posées sera donc celle-ci : point de mal quant à présent, appréhension quant à l'avenir, avenir d'autant plus nébuleux qu'on ne sait, ni ce que l'on veut, ni pourquoi on le veut, ni comment on le veut. »

LETTRE DE M. VATTIER DE BOURVILLE A M. LENORMANT,

SUR

LES ANTIQUITÉS DE LA CYRÉNAIQUE.

Une lettre adressée le 10 février dernier à M. Ch. Lenormant par M. Vattier de Bourville, donne quelques curieux détails sur les nouvelles découvertes de cet infatigable explorateur des antiquités de la Cyrénaïque (1). Nous citerons quelques fragments de cette lettre :

Bengasi, le 10 février 1849.

« MONSIEUR,

« La lettre que je vous écris est un peu tardive, mais ce retard ne vous déplaira point : car vous me verrez venir à vous les mains pleines de bonnes et intéressantes nouvelles, en attendant le moment où je pourrai étaler à vos regards les richesses archéologiques que j'amasse ici au sein de la solitude. Que de fois je pense à vous, monsieur, lorsque jetant des regards satisfaits sur la masse d'objets de toute espèce qui encombrent mon cabinet, armoires, tables, étagères, etc., je m'écrie : Ah ! si M. Lenormant voyait tout cela, comme il serait heureux ! Mais vous le serez bientôt, j'espère, car il m'est impossible de rester plus longtemps dans ce pays où j'ai épuisé toutes mes ressources, et où il ne me reste plus à dépenser que l'argent de mes amis. Je viens de rendre compte aujourd'hui de ma situation à M. Drouin de Lhuys, le priant de vouloir bien me donner l'ordre de rentrer en France, à moins que le gouvernement ne puisse enfin m'accorder des moyens réels pour poursuivre ma mission et explorer la Cyrénaïque d'une manière efficace, et qui puisse remplir le but que s'est proposé l'Académie.

(1) Voy. *Revue Archéologique*, t. V, p. 150, 230, 279, 432.

« D'après le dessin d'un vase panathénaïque, en ma possession, que j'ai eu l'honneur de vous faire transmettre, vous avez écrit un mémoire plein d'intérêt dont vous avez eu la bonté de me faire parvenir deux copies (1). Depuis lors, je suis entré en possession de deux autres vases de la même forme; l'un a un quart de dimension de plus que le précédent, et porte le nom de l'archonte *à droite* en colonnes verticales :

ΤΩΝ ΑΘΗΝΗΘΕΝ ΑΘΛΩΝ· — ΘΕΟΦΡΑΣΤΟΣΑΡΧΩΝ

La partie inférieure est détériorée; j'en ai les morceaux, mais le temps les a tellement rongés que quelques-uns ne sont guère plus minces qu'une feuille de papier, et que je n'ose y toucher. L'autre, qui porte *à gauche* le nom de l'archonte,

ΑΠΧΙΠΠΟΣΑΡΧΩΝ — ΤΩΝΑΘΗΝΗΘΕΝΑΘΛΩΝ (2)

est de la même grandeur que le premier, et se trouve aussi brisé, mais très-facile à restaurer, le corps du vase étant en quatre morceaux bien entiers. Outre ces deux vases panathénaïques, j'en ai, je crois, trois autres, mais en mille pièces, et je n'ai pas eu encore le temps de les mettre en ordre, et de voir si rien n'y manque.

« Il ne s'agit pour le moment que des vases à inscriptions : pour ceux qui n'en ont point, j'en possède un nombre fort considérable, dont plus de cent avec peintures. Un des plus curieux, à mon avis, est un vase (*nasiterne*), dont le dessin représente un char traîné par quatre centaures à figures grotesques; au devant danse un bacchant couronné de lierre dont deux branches forment les cornes; il souffle dans une longue flûte qu'il tient de la main gauche à la hauteur de son menton, et en tient de la main droite une autre dans laquelle il voudrait chercher à faire souffler un des centaures : on dirait ses sens excités par le spectacle que lui offre le char, sur lequel sont deux personnages. Le premier est debout; dans sa main gauche est un arc, et dans sa droite une massue avec laquelle il a l'air de menacer; la femme qui l'accompagne porte deux grandes ailes; elle est assise, et a peine à retenir les rênes qu'elle tire des deux mains.

(1) Voy. *Revue Archéologique*, t. V, p. 230.

(2) Il existe deux archontes éponymes d'Athènes du nom de *Théophraste*, l'un de l'an 340, l'autre de l'an 313 avant J.-C. Quant à *Archippus*, le nom de cet Archonte répond à l'an 321. Il succède donc presque immédiatement à *Hegesias* (324) et à *Céphisodore* (323), dont les vases panathénaïques trouvés à Bengasi ont déjà fourni les noms.

Un autre vase, plus petit, a des dessins en relief représentant une pêche à la ligne et au filet. Mais je ne finirais jamais s'il fallait détailler ici tous les beaux vases que je possède. En fait de terres cuites, j'en aî, jusqu'à ce moment, près de deux cents. Une des plus curieuses et que j'affectionne le plus, est la caricature d'une vieille femme; c'est quelque chose de parfait et un vrai chef-d'œuvre d'exécution; tout est intact dans cette figurine, jusqu'aux couleurs. Après les terres cuites viennent des vases en verre, au nombre de trente environ, et des médailles, parmi lesquelles une petite en argent d'*Évespéris* (1), quelques petits bronzes et beaucoup de menus objets de toute espèce, de toute forme et de toute matière, jusqu'à un peigne en os dont les dents sont cassées.

« Outre les divers objets dont j'ai eu l'honneur de vous entretenir ci-dessus, mon cabinet compte aussi les six peintures sur métopes, représentées à la planche LIV de l'Atlas de Pachô, et que j'ai eu le bonheur de pouvoir, sans dommage, détacher de la roche à Cyrène; une belle statue de femme, de grande dimension, dont je n'ai ici que la tête, ayant laissé à Cyrène le corps, faute de moyens suffisants de transport; une demi-statue de femme, intacte; une tête d'homme d'un très-beau travail et d'une conservation parfaite; je n'ai pu en trouver le corps, ayant dû suspendre mes travaux à cause de l'épuisement de mes fonds; mais il faudra bien que je l'aie, que le gouvernement vienne à mon aide ou non. J'ai encore ici un superbe fragment de sarcophage; une assez belle statue de femme, mais sans tête, bien conservée et à belles draperies; elle ferait pendant, si elle était entière, à celle qui a été trouvée à Bengasi, comme celle-ci, vers le milieu du siècle dernier, que possède le Musée, et qu'on suppose représenter une matrone romaine (2); un torse représentant, si je ne me trompe, un faune; il lui manque les bras et une partie des jambes, etc., etc.; une table en porphyre sur laquelle sont gravés, en creux, cinq oiseaux fort bien faits, entourés de guirlandes de feuilles. »

(1) Voy. *Revue Archéol.*, t. V, p. 239 et suiv.
(2) C'est une statue de Julia Domna (Clarac, *Descr.*, 1847, n° 118.)

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 2 mars, a procédé à l'élection d'un associé étranger en remplacement du célèbre helléniste et antiquaire Hermann, décédé à Leipzig. Les candidats présentés étaient, 1° M. Lobeck, helléniste à Kœnigsberg; 2° M. Welcker, antiquaire à Bonn; 3° M. A. Peyron, orientaliste à Turin. M. Lobeck, ayant réuni la majorité des suffrages, a été proclamé associé étranger de ladite Académie.

— Sur la proposition du Conservatoire de la bibliothèque nationale, M. le ministre de l'instruction publique, par sa décision du 28 février dernier, a nommé notre collaborateur, M. Ernest Vinet, employé au cabinet des médailles et antiques.

— Il existe à Paris, rue Saint-Denis, à l'encoignure de la rue des Prêcheurs, un morceau de sculpture en bois qui n'est pas sans intérêt, et qui échappe à l'attention des curieux, parce qu'il est aujourd'hui presque entièrement enseveli sous une couche de plâtre. Ce genre de sculpture est désigné ordinairement sous le nom de *poteau cornier*. Celui sur lequel nous appelons l'attention des antiquaires est le seul à Paris qui existe à sa place originaire; il a douze branches, et sur chacune d'elles est un personnage debout dans une espèce de chaire à prêcher. C'est à tort que quelques historiens de Paris ont écrit que c'est à cette sculpture que la rue, au coin de laquelle elle est placée, devait son nom. On sait que ces monuments ne datent que du XVe et du XVIe siècle, et le poëte Guillot, dans son *Dit des rues de Paris*, de la fin du XIIIe siècle, la désigne déjà sous le nom de *rue à Prêcheurs*. L'administration de la ville vient de laisser endommager cette sculpture par les ouvriers chargés de placer à cet endroit une pierre dans laquelle doit être encastrée l'inscription de la rue Saint-Denis. Cela paraîtra d'autant plus étrange que dans un temps où on s'occupait beaucoup moins qu'aujourd'hui de la conservation des monuments remarquables sous le rapport de l'art ou de l'histoire, il avait été offert au propriétaire d'alors un dédommagement très-acceptable pour l'abandon de cette sculpture, et que ses trop fortes prétentions lui firent refuser.

— Notre collaborateur, M. Étienne Gallois, vient de recevoir du grand duc de Saxe-Weimar-Eisenach la médaille du Mérite de première classe avec le ruban rouge, marque de la plus grande distinction de cette décoration, pour la publication des *Lettres inédites des Feuquières*. Cette importante publication historique renferme des documents du plus haut intérêt sur les guerres d'Allemagne pendant le règne de Louis XIV.

— Sur le rapport de M. E. Durrieu, directeur général de l'administration des cultes, M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, par sa circulaire, en date du 12 mars dernier, engage MM. les architectes chargés de diriger les travaux d'entretien dans les édifices diocésains de chaque département à entrer dès ce moment en fonction, et d'adresser le plutôt possible à M. le directeur des cultes un rapport détaillé sur la situation de ces édifices, et un devis des réparations à exécuter dans le courant de l'année. MM. les architectes devront d'abord se mettre en rapport avec M. l'archevêque pour le consulter sur les besoins des édifices de son diocèse, lui soumettre leurs plans, et ensuite ils prendront les instructions de M. le préfet, afin que ce magistrat soit en situation d'éclairer le ministre sur les besoins des édifices et sur la convenance des travaux qui ne devront être proposés par MM. les architectes qu'après avoir rempli ces formalités. Leur rapport devra contenir une description des bâtiments, l'indication de la nature des matériaux, les dates des constructions, et particulièrement celles des réparations antérieures. Ils auront soin de signaler les accidents survenus à différentes époques; en un mot, ils devront transmettre tous les renseignements les plus exacts et les plus propres à faire connaître les besoins réels des monuments dont l'entretien leur est confié, et pour lesquels ils devront avant tout s'occuper de la *consolidation* des constructions existantes. L'entretien et la conservation des verrières demandent la plus grande attention. La statuaire ne doit pas être comprise dans la rédaction des projets de MM. les architectes. Bien qu'il soit entendu qu'ils ne cesseront pas de veiller avec le plus grand soin à la conservation des sculptures existantes, ce n'est que dans des cas exceptionnels, dont le ministre décidera, qu'ils auront à aviser au remplacement des statues détruites ou à la restauration de celles qui sont mutilées. MM. les évêques ont compris depuis longtemps, et l'administration saisit toutes les occasions de leur rappeler la nécessité de ne plus admettre dans leurs églises des autels, des chaires, des rétables, et en général des objets

mobiliers dont le caractère serait en désaccord avec le style des monuments, et offrirait des contrastes qui choquent tous les gens de goût. MM. les architectes sont invités, dans ce cas, d'offrir leur concours aux prélats et aux fabriques pour que cette condition de la dignité artistique du culte soit toujours observée. MM. les architectes sont, en outre, invités à dresser un inventaire détaillé de tous les objets remarquables, soit sous le rapport de l'art, ou intéressant par leur origine que renfermerait la cathédrale ou le palais épiscopal confiés à leurs soins. Une copie de cet inventaire, collationnée par M. l'archevêque, devra être envoyée au Ministre.

— Nous avons promis à nos lecteurs de les tenir au courant des fouilles qui s'exécutent sur la montagne du Châtelet, située sur la rive droite de la Marne, entre Joinville et Saint-Dizier. On nous écrit que les travaux exécutés jusqu'à ce jour l'ont été sans suite ni méthode dans la partie sud-ouest du plateau, et cependant presque partout la pioche a mis à jour une foule de curiosités qui, toutes, prouvent que les récits de Grignon, à qui l'on doit la découverte de la ville romaine qui existait sur cette montagne (1772), sont de la plus grande exactitude. On a retrouvé le pavé des rues, les grands et larges puits, les caves avec leurs chantiers en pierre ou en briques, les fondations des murs des chambres et d'édifice, dont l'un très-étendu, les peintures ou enduits à fresque; on a recueilli des fûts et chapiteaux de colonnes, un autel votif, des poteries, des débris de verre délicatement travaillé, de nombreuses médailles (environ 300), presque toutes petit bronze du Bas-Empire, jusques et y compris les Constantins; de belles garnitures de meubles, des ustensils et instruments de toutes sortes en fer, en cuivre, en ivoire; un beau débris de figurine en bronze, trois épées, un poignard, des agrafes de baudrier damasquinées en argent, et beaucoup d'autres objets moins remarquables ont été aussi recueillis dans ces fouilles peu étendues, pratiquées comme au hasard sur quatre points très-espacés de la partie non explorée de la montagne. Ces fouilles seront prochainement reprises sur une plus grande échelle et avec un soin qui n'y a pas été apporté jusqu'ici. Ce sont les fous en convalescence, de l'asile de Saint-Dizier, qui doivent y être employés, sous la direction d'une personne pleine de zèle pour les antiquités, M. Dumesnil, médecin en chef de cette maison, qui en a obtenu la permission du préfet du département.

BIBLIOGRAPHIE.

De l'emplacement de la station romaine d'Andesina, par L. Beaulieu. Nancy, 1849, in-8°.

Quoique les travaux des Adrien de Valois, des Danville, des Walckenaer aient maintenant arrêté les traits généraux de la topographie des Gaules, bien des points de détail réclament encore une étude plus attentive, et attendent une solution plus satisfaisante que celle que ces grands géographes ont proposée. Nous citerons entre autres la détermination de l'emplacement du lieu qui est désigné dans la Table théodosienne sous le nom d'*Andesina*. M. Walckenaer avait tour à tour placé cette station romaine à Nancy et au village d'Essey. Un des antiquaires les plus versés dans la géographie de l'ancienne Lorraine, M. L. Beaulieu, vient de proposer une opinion qui nous paraît réunir à un haut degré toutes les probabilités. La découverte de plusieurs antiquités au village de Laneuveville, distant de 7 kilom. de Nancy, et situé, ainsi que ce savant l'a reconnu, au voisinage de deux voies romaines, lui ont fait supposer que c'était là qu'il fallait placer la station cherchée. En effet, cette localité se trouve bien à XVI milles de Toul, par la voie de Decempagi, ainsi que le porte la Table théodosienne.

M. Beaulieu a accompagné sa dissertation d'une description des figurines et des bas-reliefs qui ont été découverts à Laneuveville. Il a retrouvé, dans la fontaine de Sainte-Valdrade ou Vaudrée, une ancienne source sacrée dont le culte est constaté par la présence d'une figure d'Hygie, source qui, sous le nom de la sainte, a conservé la renommée qu'elle avait jadis chez nos ancêtres les Gaulois.

Nous signalons le travail du savant antiquaire lorrain aux amis de l'archéologie nationale.

A. M.

Mémoires et dissertations sur les antiquités nationales et étrangères, publiés par la Société des antiquaires de France. Nouvelle série, tome IX. Paris, 1849; Paris, Dumoulin, in-8°.

La Société des antiquaires de France poursuit avec zèle la continuation de ses travaux. Elle vient de faire paraître un nouveau volume de mémoires qui se fait remarquer, comme toujours, par la variété

et la solidité des dissertations qu'il renferme. Un de nos plus savants sinologues, M. Édouard Biot, a donné, dans ce recueil, des renseignements curieux sur les monuments analogues aux pierres druïdiques qu'on rencontre en Asie, et notamment en Chine. Ces renseignements sont de nature à modifier certaines hypothèses dont l'origine de ces pierres avait été l'objet. L'un de nos collaborateurs, M. Jules Quicherat, a doté l'histoire de l'architecture au moyen âge d'un document de la plus haute importance par la publication de plusieurs registres de l'œuvre de la cathédrale de Troyes. Ce mémoire forme, sans contredit, l'un des plus importants du volume. Le savant professeur de l'école des Chartes y fait preuve d'une connaissance approfondie de son sujet qui contraste avec le caractère superficiel qu'ont eu trop longtemps les études relatives à l'architecture ecclésiastique, publiées en si grande abondance dans notre pays. La description du prieuré de Saint-Thibaud en Auxois, de M. Jules Marion, est une excellente monographie où l'archéologie monumentale trouvera beaucoup à prendre. Les deux mémoires de M. Auguste Bernard, le premier sur la construction de l'église Notre-Dame de Montbrison, le second sur le théâtre antique et les autres monuments historiques du bourg de Moind, sont des œuvres recommandables et intéressantes à plus d'un titre. M. Félix Bourguelot a réuni, dans un travail étendu sur la lycanthropie, une foule de faits curieux qui lui ont fourni l'occasion d'observations judicieuses. Nous eussions souhaité que ce savant paléographe s'étendît davantage sur la question d'origine, et eût imprimé à ses recherches une forme plus systématique et plus arrêtée. M. Léon Dessales a fait, sur la véritable signification des mots *caulagium* et *taulagium*, des remarques qui trouveront désormais place dans les éditions nouvelles ou les suppléments de Du Cange. On lira avec fruit la notice de M. Limousin sur l'existence de constructions romaines à Saint-Cernin (Corrèze), et celle de M. Grésy sur une découverte d'antiquités faite à Melun, en 1847. Notre collaborateur, M. Alfred Maury, a inséré deux mémoires dans ce recueil, l'un sur le dieu gaulois *Camulus*, l'autre fort étendu sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France. Le premier est une étude complète des monuments et des témoignages qui peuvent jeter quelque jour sur l'origine et la nature de cette divinité. Le second, malgré l'abondance des matériaux qui y sont réunis, ne peut être considéré que comme une ébauche d'une histoire qui reste à écrire, celle des forêts et du droit forestier en France, dont nous savons, au reste, que s'occupe cet érudit. M. Adol-

phe Duchalais, a proposé dans son mémoire sur les médailles de Numidie et de Mauritanie, plusieurs attributions heureuses et des vues pleines de sagacité, dont la numismatique antique profitera désormais.

Tout en rendant justice au mérite des mémoires insérés dans le nouveau volume des mémoires de la Société des antiquaires, nous nous permettrons d'adresser à cette compagnie un conseil; c'est, afin de demeurer fidèle à la généralité de son titre, de borner moins ses travaux à l'archéologie et à l'histoire nationales, et d'étendre davantage vers l'archéologie, la philologie, la mythologie antiques, ses études et ses recherches. Nous croyons que ces branches fondamentales de la science des antiquités n'occupent pas dans ses travaux la place qu'elles devraient occuper. Ainsi, nous regrettons de voir que depuis longtemps les vases peints, l'épigraphie, la numismatique grecques, les monuments de l'Égypte et de l'Étrurie n'ont été l'objet d'aucune dissertation dans son recueil. Le champ est pourtant encore vaste, et il y a parmi ses membres des hommes qui sont parfaitement en état de traiter ces matières. L. F.

Bulletin de correspondance de l'Institut archéologique de Rome, février 1849.

En apprenant les graves événements dont Rome vient d'être le théâtre, on s'est alarmé sur le sort d'une société qui occupe un rang très-élevé parmi les sociétés savantes de l'Europe, on a pu supposer que l'*Institut archéologique* de Rome serait contraint d'interrompre ses nombreux et utiles travaux. Heureusement il n'en est rien. Le bulletin de *Correspondance archéologique* portant la date de février vient de nous arriver et il est aussi riche de documents que tous ceux qui l'ont précédé. A l'appui de ce que nous avançons il suffira de citer indépendamment de l'annonce de la découverte d'une nécropole à Pise, une notice très-intéressante de M. Noël des Vergers sur des peintures antiques retrouvées dans une maison du Mont Esquilin, représentant *Ulysse chez les Lestrygons.* N'oublions point de savantes recherches de M. T. F. Welcker sur l'époque à laquelle appartient le Laocoon, point d'archéologie qui a fait l'objet d'une vive discussion entre les philologues d'outre-Rhin; non plus que deux articles de MM. A. François et G. Henzen, le premier au sujet des fouilles faites en 1847 sur le territoire de Chiusi, le second sur certaines amulettes magiques en forme de clous. E. V.

NOTICE

SUR

L'ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT,

ARCHITECTE DU XIIIe SIÈCLE.

L'incertitude qui règne sur les procédés manuels des artistes du moyen âge, l'ignorance absolue où l'on est de la manière dont se faisait leur instruction, donneront quelque intérêt à la description d'un manuscrit unique en son genre, qui paraît avoir été le livre de croquis d'un architecte du XIIIe siècle. J'appellerai *Album* ce singulier ouvrage qui fait partie des manuscrits de Saint-Germain conservés à la Bibliothèque nationale (S. G. latin, 1104). C'est un petit volume de 33 feuillets de parchemin cousus sous une peau épaisse et grossière qui se rabat sur la tranche. Une note, écrite au XVe siècle sur le verso du dernier feuillet, prouve qu'à cette époque l'album en contenait quarante et un (1); les mutilations qui ont réduit ce nombre ont l'air d'être déjà anciennes.

Comme les feuillets ne sont pas égalisés entre eux, leurs dimensions varient de 15 à 16 cent. de largeur sur 23 à 24 de haut. Chacun d'eux est couvert sur les deux côtés de dessins à la plume, qu'on voit avoir été esquissés à la mine de plomb. Des notes explicatives, conçues dans le dialecte picard du XIIIe siècle et écrites en belle minuscule de la même époque, accompagnent plusieurs de ces dessins.

L'album fut connu de Willemin qui y prit de quoi composer une planche de costumes pour ses Antiquités inédites (2). Cela fournit à M. Pottier l'occasion de voir le manuscrit et d'en dire quelques mots dans sa notice explicative des antiquités. Il fut communiqué depuis à plusieurs antiquaires habiles qui en prirent connaissance, et n'en parlèrent pas, peut-être par la difficulté qu'ils éprouvaient à

(1) Elle est ainsi conçue : *En ce livre a quarente et j feillet*, signé *J. Mancel* avec paraphe.

(2) T. I, pl. 102.

donner une interprétation satisfaisante de tout ce qu'il renferme. Je serai plus hardi n'ayant pas la même ambition. Je ne prétends pas tout expliquer dans un recueil où les matières touchent à la fois à toutes les branches de la construction et de la décoration. Mon but est de faire, après Willemin et M. Pottier, un appel plus marqué à l'attention des érudits pour qu'un si précieux livre soit étudié à fond, discuté, publié s'il est possible, et qu'il fournisse à la science archéologique tout ce qu'il contient pour elle de données certaines et de problèmes à résoudre.

Les notes manuscrites que je signalais tout à l'heure fournissent, sur l'auteur de l'album, sur l'époque à laquelle il vivait, sur ses travaux, quelques notions que je commencerai par mettre en évidence.

Au verso du premier feuillet, on lit ceci :

Wilars de Honecort vous salue, et si proie à tos ceus qui de ces engiens ouverront, con trovera en cest livre, qu'il proient por s'arme et qu'il lor soviengne de lui ; car en cest livre puet on trover grant consel de le grant force de maconerie et des engiens de carpenterie ; et si troverés le force de le portraiture, les trais ensi come li ars de jometrie le command et ensaigne.

Cette note peut passer pour une préface. Elle apprend le nom de l'auteur, le lieu de son origine, la nature ainsi que la destination de son livre. Villard de Honnecourt ayant composé ce recueil, le lègue aux gens de son métier, qui y trouveront nombre de procédés pour la pratique de la maçonnerie, la construction des machines et l'application de la géométrie au tracé des figures. Il leur demande, en récompense, d'avoir mémoire de lui et de prier pour son âme.

Villard de Honnecourt, à en juger par son surnom, était Cambraisien, car Honnecourt est un village sur l'Escaut, à cinq lieues de Cambrai. Cette présumable origine prend la consistance d'un fait certain par la présence dans l'album de deux dessins, dont l'un est le plan de l'église de Vaucelles, abbaye située tout à côté d'Honnecourt ; dont l'autre représente également, en plan, le chœur de l'église cathédrale de Cambrai.

De même que tous les hommes de son temps qui savaient quelque chose, notre architecte avait beaucoup voyagé. « *J'ay esté en moult de terres*, » dit-il en un endroit, et à l'appui de son dire, il invoque les monuments de tous pays réunis dans son album. En effet, c'est presque un itinéraire que ce manuscrit. On l'y voit traverser la France du nord à l'ouest, et parcourir l'empire d'Allemagne jusque par de là

ses limites les plus reculées. S'arrêtant une fois à Laon, il y prend le croquis de l'une des tours de la cathédrale, « la plus belle tour qu'il y ait au monde, » à son avis. Ses études minutieuses sur la cathédrale de Reims prouvent qu'il séjourna longtemps dans cette ville. Son passage à Meaux est constaté par un plan de Saint-Étienne, son passage à Chartres par un dessin de la grande rose occidentale de Notre-Dame. Plus loin, on le trouve installé devant le portail méridional de la cathédrale de Lausanne dont il copie la rose existante encore aujourd'hui. Enfin, l'album atteste un long séjour de l'auteur en Hongrie.

Il est à regretter que le manuscrit de Villard de Honnecourt fournisse moins de renseignements sur ses travaux comme architecte que sur ses pérégrinations. On n'y voit qu'une composition signée de lui; encore en partage-t-il le mérite avec un confrère. Cet ouvrage consiste en un plan de sanctuaire pour une église de premier ordre. Le chœur est enveloppé d'une double galerie et de neuf chapelles, les unes de forme carrée, les autres en hémicycle. Elles alternent sur ce double patron à droite et à gauche de l'abside qui est carrée. Dans l'intérieur, on lit cette légende : *Istud bresbiterium invenerunt Vlardus de Hunecort et Petrus de Corbeia inter se disputando.* Ainsi, cette disposition insolite fut le résultat d'une conférence entre Villard et un sien confrère appelé Pierre de Corbie; rien n'indique d'ailleurs qu'elle ait été exécutée.

A défaut de preuves directes qui permettent de placer notre maître Cambraisien parmi les grands constructeurs du XIIIe siècle, il y a lieu de recourir à l'induction.

L'une des mentions de son voyage en Hongrie arrive à propos d'un dessin qu'il prit à Reims : « Lorsque je le fis, » écrit-il au-dessous, « j'étais mandé en la terre de Hongrie. » Pourquoi mandé? Évidemment pour faire œuvre de son art. Sa réputation était donc déjà si bien établie qu'elle allait le recommander jusqu'aux confins de l'Europe; et comme l'ouvrage pour lequel on fait faire quatre cents lieues à un homme ne saurait être de médiocre importance, on peut conclure que Villard de Honnecourt n'allait à Bude ou à Strigonie que pour y élever quelque somptueuse église.

J'ai dit précédemment qu'un plan de l'ancienne cathédrale de Cambrai faisait partie des dessins de l'album. La légende qui accompagne ce plan est ainsi conçue : *Vesci l'esligement del chavec Me dame Sainte Marie de Canbrai ensi com il ist de tierre. Avant en cest livre en trouverés les montées dedens et dehors, et tote le maniere des*

capeles et des plains pans autresi et li maniere des ars boteres. C'est-à-dire : « Voici la disposition du chevet de Notre-Dame de Cambrai, « tel qu'il sort de terre. Plus loin en ce livre vous en trouverez « les élévations intérieures et extérieures avec le dessin des cha- « pelles, des murs latéraux et des arcs-boutants. » Maintenant, si l'on cherche ces élévations, chapelles, clôtures annoncées par l'auteur, on ne les trouve pas dans le manuscrit, mais on trouve les parties analogues de la cathédrale de Reims, dessinées avec le plus grand soin, et expliquées par une autre légende où on dit, en parlant des chapelles, que celles de Cambrai seront toutes pareilles si on les mène à fin : *d'autretel maniere doivent estre celes de Canbrai s'on lor fait droit*. Donc, au moment où Villard de Honnecourt annotait son album, le chevet de la cathédrale de Cambrai, sorti de terre, mais non élevé, attendait qu'on le terminât; donc le renvoi aux élévations du chevet de Cambrai n'a pu être qu'un renvoi aux élévations du chevet de Reims, modèle de l'autre.

Mais pour faire, dans son esprit, cette confusion de la cathédrale de Reims avec la cathédrale de Cambrai; pour déclarer d'avance, et d'un ton décidé, la forme que devaient recevoir les parties inachevées de celle-ci; enfin pour se livrer, à Reims, aux études les plus minutieuses sur ces parties même dont la copie était en voie d'exécution à Cambrai, ne faut-il pas que Villard de Honnecourt ait été l'architecte de l'église de Cambrai? Cela me paraît d'une grande probabilité.

Les personnes qui ne connaissent ni l'esprit ni les pratiques du moyen âge vont dire que raisonner comme je fais, c'est se donner bien de la peine pour arriver à prouver, quoi? qu'un homme dont je cherche à établir la valeur, n'a été qu'un plagiaire. Mais il y avait une raison plus forte que la volonté d'aucun architecte pour que le sanctuaire de la cathédrale de Cambrai fût fait à l'image de celui de Reims. Cambrai, n'étant pas encore métropole, dépendait de la province rémoise; son église était donc fille de l'église de Reims. Or, l'archéologie a déjà constaté que ces sortes de relations entre les églises s'exprimaient, en architecture, par la conformité du plan et du style. La reproduction partielle de la basilique de Reims à Cambrai confirme donc le fait archéologique, mais n'infirme pas la capacité du constructeur.

Tout copié qu'il était, le sanctuaire de la cathédrale de Cambrai n'en présentait pas moins l'aspect d'une magnifique construction. Il y avait anciennement un dicton dans le Nord, que pour faire une église parfaite, il aurait fallu joindre au chœur de Notre-Dame de

Cambrai la nef de Notre-Dame d'Arras, la croisée de Notre-Dame de Valenciennes et le clocher de Notre-Dame d'Anvers. Les vieillards qui l'ont vu ne se consolent pas de sa perte. Il fut renversé à la révolution. Il y a vingt-cinq ans, lorsqu'on acheva de déblayer l'emplacement de l'église, l'architecte de la ville, M. Aimé Boileux, put encore en relever le plan. Ce plan, gravé dans les Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai, de M. Leglay, est parfaitement conforme au dessin de notre manuscrit.

J'ai voulu, par les développements qui précèdent, retrouver quelqu'un des titres perdus de Villard de Honnecourt. Mes efforts m'ont peut-être conduit moins au vrai qu'au vraisemblable; mais ils m'ont mis du moins en possession d'une série de faits au moyen desquels va être résolue d'une manière mathématique la question d'âge du manuscrit, et subséquemment l'âge de l'auteur. Il n'y a pour cela qu'à tirer de l'histoire des cathédrales de Cambrai et de Reims quelques-unes des dates de leur construction.

La cathédrale de Cambrai, qui était romane, fut accommodée à un nouveau plan lorsque le genre gothique prévalut. M. Leglay mentionne des travaux exécutés dès 1227 pour la reconstruction des bras de la croisée. Le tracé d'un nouveau chœur, derrière celui qui existait, fut commencé, en 1230, par la fondation de la première chapelle à droite du sanctuaire. La seconde chapelle à gauche fut fondée en 1239, l'abside en 1241, la seconde chapelle à droite en 1243. Quant à la première à droite, qui complétait le pourtour du chevet, on ignore sa date, mais d'après la marche du reste des travaux qu'on voit avoir été dirigés des transsepts vers l'abside, on peut raisonnablement supposer que cette chapelle fut commencée entre 1230 et 1239. Ainsi, c'est de 1230 à 1243 que s'éleva la clôture du nouveau chevet de Notre-Dame de Cambrai.

D'autre part, il est constant que l'œuvre circonscrite par la même clôture fut achevée en 1251, puisque, le jour de Pâques de cette année, le clergé prit possession du nouveau chœur.

Maintenant qu'on se reporte à l'état des lieux constaté tant par le dessin que par les annotations du manuscrit. Le nouveau chevet est fondé sur tout le développement de sa ligne de ceinture; néanmoins, l'achèvement des travaux est assez éloigné pour que l'architecte en parle comme d'une chose problématique : « Les chapelles, dit-il, auront telle figure si jamais on les termine, *s'on lor fait droit.* » Et il n'y a pas que les chapelles qui demeurent inachevées, mais encore les arcs-boutants, pièces essentielles de la construction du

chœur, pour le dessin desquelles on renvoie aux analogues de l'église de Reims. Cela concorde donc parfaitement avec la suspension des travaux qui résulte du silence de l'histoire entre 1243 et 1251; par conséquent, c'est dans l'intervalle de ces deux années que Villard de Honnecourt annota son album.

Les dates connues de l'œuvre de Reims ne contrarient en rien ce résultat. L'édifice, commencé en 1211 par Robert de Couci, était achevé jusqu'aux transsepts lorsque ce maître mourut en 1241; le chevet avec sa ceinture de chapelles était monté certainement dès 1215 (1). Quant à la nef, dont Villard nous a laissé aussi des dessins, elle s'éleva de 1241 à 1257; et comme ces dessins sont ceux d'une travée prise isolément, pourvu qu'on suppose une seule travée construite avant 1251 (et c'est le moins qu'on puisse faire), notre chronologie subsiste : c'est toujours de 1243 à 1251 que le manuscrit de Saint-Germain a été annoté.

Par une série d'autres rapprochements, il est possible de réduire encore ce terme, et subséquemment de placer à la date qui lui convient, le point le plus marquant de la biographie de Villard de Honnecourt.

Le dessin qu'il fit à Reims lorsqu'il s'en allait en Hongrie, ce dessin est celui d'une fenêtre des bas côtés de la nef : donc il est postérieur à 1241, donc le voyage de Hongrie lui-même se place après 1241.

Interrogeons maintenant l'histoire de Hongrie.

En 1242, les Tartares ayant envahi les provinces danubiennes, la nation hongroise presque tout entière fut forcée d'émigrer. Elle revint l'année suivante, expulsa ses vainqueurs, mais ne trouva plus que des ruines à la place où ses villes avaient existé. Strigonie surtout, Strigonie, la capitale et l'ornement de l'empire, avait été comme effacée du sol. C'est à la restauration de cette grande cité que Bela, qui régnait alors sur les Hongrois, commença par appliquer toutes ses ressources. Il tâcha de lui rendre sa splendeur, son animation, sa physionomie toute européenne, car au moment de l'invasion, elle était peuplée presque exclusivement de Français et d'Italiens (2). Entre autres monuments, il y fit construire, pour les frères mineurs chez qui il avait élu sa sépulture, une somptueuse église sous l'invocation de la Sainte Vierge (3).

(1) Le chœur fut consacré le 18 octobre de cette année, selon Marlot.
(2) *Rogerii Varadiensis de destructione Hungariæ per Tartaros.*
(3) *Johannes de Thworcz, chronicon Hungarorum.*

Ignorant l'année précise de la construction de Notre-Dame de Strigonie, je ne me hasarderai point à y faire intervenir Villard de Honnecourt; mais il est impossible de ne pas voir de relation entre son voyage et tant de travaux entrepris pour réparer les ravages des Tartares. Je suppose, en conséquence, qu'il partit pour la Hongrie en 1244, après la délivrance complète du pays. De son aveu, il y fit un long séjour : *la u je mes maint jor*. Deux ou trois ans justifieraient l'expression qu'il emploie. Donc, de retour en France vers 1247, il aurait annoté son album lorsqu'il n'était pas encore question de reprendre, à la cathédrale de Cambrai, les travaux qui furent terminés en 1251. Probablement qu'il était alors sur le déclin de sa vie ou à la veille de se retirer du monde, puisqu'il se séparait de ses instruments de travail.

Le voyage de notre auteur en Hongrie pourrait donner lieu encore à d'autres aperçus :

1° Le roi Bela était frère d'Élisabeth de Hongrie, princesse très-dévote à Notre-Dame de Cambrai, et dont les offrandes servirent précisément à payer les travaux de reconstruction commencés aux transsepts de ladite église en 1227, sous la direction présumée de Villard de Honnecourt.

2° Élisabeth de Hongrie mourut en 1231, fut canonisée, et devint l'objet d'un culte particulier à Marbourg où elle avait reçu la sépulture. Là, sous son invocation, fut construite en 1235 une magnifique église, la première, de l'aveu des archéologues, que l'Allemagne ait vue s'élever dans le style purement gothique ou, pour mieux dire, français. De plus, cette église de Marbourg a ses transsepts arrondis : disposition assez rare des églises gothiques que la cathédrale de Cambrai présentait également.

3° A Sainte Élisabeth fut consacrée encore celle des chapelles de la cathédrale de Cambrai dont la fondation, fixée dans l'histoire à 1239, serait, selon nous, du nombre des travaux exécutés par Villard de Honnecourt.

Ce sont là de simples rapprochements opérés sur des faits qui peut-être n'ont entre eux aucune connexité, mais dont peut-être aussi la parenté sera établie un jour par des documents sortis des archives de l'Allemagne ou de la Hongrie. Jusque-là tenons-nous-en sur Villard de Honnecourt aux dates précédemment obtenues. Elles permettent de le faire sortir de la grande école du temps de Philippe-Auguste; elles le placent au beau milieu de cette génération d'hommes par l'industrie de qui le genre gothique atteignit, comme système de

construction, ses derniers perfectionnements. Quoi de plus digne d'attention que cette circonstance, lorsque tout à l'heure nous verrons Villard de Honnecourt nous livrer les procédés de l'art de bâtir usités de son temps? Évidemment le manuscrit de Saint-Germain est destiné à devenir le point de départ de toutes les études sur cette matière, études bien neuves encore, car jusqu'à présent il n'y a guère que la conjecture qui ait été appelée à expliquer le faire des grandes constructions du XIIIe siècle.

La meilleure description à donner d'un livre de dessins serait de le reproduire par la gravure. N'ayant l'avantage de pouvoir faire passer sous les yeux du lecteur qu'un très-petit nombre de figures, je devrai discourir avant tout. Cette nécessité m'en impose une autre : celle de soumettre à une classification les matières jetées pêle-mêle dans l'album.

Je les classerai donc; et pour cela je ne prendrai en considération ni leur plus ou moins d'apparence, ni le mérite plus ou moins grand de leur exécution, mais seulement la nature des connaissances auxquelles elles ont rapport. Le même point de vue me fournira la mesure du développement à donner à chacune de mes explications. Les plus grands et les plus beaux dessins de Villard de Honnecourt pourront ne recevoir de moi qu'une simple mention, tandis que j'insisterai sur des traits souvent informes et perdus entre d'autres figures : défaut de proportion qui en réalité n'en est pas un; car là où l'auteur se montre seulement dessinateur habile, il suffit du plus court éloge donné à son talent; tandis que les endroits où paraît son instruction professionnelle ne sauraient être trop discutés, devant, par leur éclaircissement, fournir à la science des données qui lui ont manqué jusqu'ici.

Neuf chapitres embrasseront facilement la totalité des remarques à faire sur le manuscrit de Saint-Germain. Ils seront désignés par les titres suivants :

1° Mécanique; 2° géométrie et trigonométrie pratique; 3° coupe des pierres et maçonnerie; 4° charpente; 5° dessin de l'architecture; 6° dessin de l'ornement; 7° dessin de la figure; 8° objets d'ameublement; 9° matières étrangères aux connaissances de l'architecte et du dessinateur.

I.

MÉCANIQUE.

Villard de Honnecourt se flattait d'avoir trouvé le mouvement perpétuel. Il s'en explique avec une satisfaction marquée, et en faisant ressortir l'impuissance des tentatives faites avant lui : *Maintjor*, écrit-il, *se sunt maistre desputé de faire torner une ruee per li seule. Ves ent ci con en puet faire par maillés non pers u par vif argent.* « Maintes fois les maîtres ont cherché entre eux la manière de faire « tourner une roue d'elle-même. Voici comment on peut y parvenir « au moyen de maillets en nombre impair ou par du vif-argent. » La figure expliquée par ce texte (fol. 5 recto du ms.), représente une roue montée sur un arbre entre deux jumelles. Une gorge, pratiquée dans l'épaisseur de cette roue, est traversée en sept points équidistants par autant de petits axes sur chacun desquels joue un maillet suspendu par le bout de son manche. Le cas du vif-argent que l'auteur indique sans le représenter, consisterait évidemment à substituer aux maillets des boules creuses remplies de mercure à la moitié ou aux deux tiers, de manière à avoir leur centre de gravité mobile.

L'illusion de Villard s'explique assez par son dessin. Le système des maillets y est figuré dans un moment où celui d'en bas n'est pas encore revenu à la verticale. Des personnes qui n'ont pas, comme lui, l'excuse de vivre au XIIIe siècle, se laissent encore prendre à pareille visée, et il ne se passe pas d'année que l'Académie des sciences ne reçoive la communication du mouvement perpétuel découvert précisément par la suspension de poids mobiles sur la circonférence d'une roue.

Comme théorie de la mécanique, l'album ne contient rien de plus que cette invention. Il est plus riche en dessins de mécanique appliquée. On n'y rencontre pas moins de trois pages toutes pleines de machines. Ce sont là de précieux matériaux, mais d'un difficile emploi. Rien de bizarre comme le système dans lequel ont été conçues les figures de ces machines. Elles sont présentées à la fois dans toutes les perspectives, à vol d'oiseau et en hauteur, de face et de profil, de sorte que c'est un problème que d'avoir à définir le plan de chaque pièce. Joignez à cela que plus d'une fois des rouages importants ont été omis soit par l'inadvertance du dessinateur, soit par impossibilité de sa part à tout représenter.

Les machines dessinées sont les suivantes :

1° *Une scierie hydraulique* (fol. 22 verso). — La figure a pour légende : *Par chu fait om une soore soir par li sole,* « par ce fait-on une « scie scier d'elle-même. » La scie est en élévation. On en distingue très-bien le ressort, qui est une longue perche flexible. L'articulation opposée au ressort consiste en quatre barres assemblées entre elles comme les pièces d'un sautereau. Sur l'arbre de la roue motrice, vu en projection, sont établis une roue dentée pour faire avancer le bois qu'on scie entre ses guides, et un tourniquet qui s'abat sur l'articulation de la scie.

C'est bien là le point de départ de nos appareils aujourd'hui si perfectionnés. L'invention remontait à l'antiquité, puisqu'Ausone, dans son poëme de la Moselle, mentionne des scieries de marbre établies sur la petite rivière d'Arouvre :

> Præcipiti torquens cerealia saxa rotatu
> Stridentesque trahens per lævia marmora serras.

Du Cange cite, pour le moyen âge, plusieurs exemples de scieries mécaniques, mais tous postérieurs au dessin de Villard de Honnecourt. Le plus ancien est celui d'un établissement de ce genre, acheté en 1303 par les chanoines de Saint-Sernin de Toulouse, au Mas-Saintes-Puelles (Aude). Deux autres exemples, postérieurs d'une trentaine d'années, constatent la prohibition des scieries mécaniques tant à Monréal (Aude) qu'à Allevard (Isère). Au contraire, les autorisations pour en construire abondent à la fin du même siècle, particulièrement en Bigorre et en Savoie. Les dénominations fournies par les titres, sont celles de *ressega, ressia, reyssia, resea de aqua, seyta, sciarium.*

2° *Scie à receper les pilots* (fol. 23 v.). — Ce n'est pas sans surprise que j'ai rencontré là cette scie qui passe pour une invention du siècle dernier; car, lorsque depuis un temps immémorial, les constructeurs hydrauliques ne savaient piloter qu'à l'aide de batardeaux, Belidor imagina de supprimer l'opération si dispendieuse de l'épuisement au moyen d'une scie qui atteindrait les pilots au fond de l'eau. L'idée de Belidor fut mise à exécution, non par lui (il n'y put réussir), mais par M. de Vauglie, ingénieur de la généralité de Touraine, qui construisit la première scie à receper en 1758, et l'employa à la fondation du pont de Saumur (1). Voilà un exemple de plus après tant

(1) *Encyclopédie méthodique*, Arts et métiers, t. I, p. 550.

d'autres, du mal qu'ont eu les modernes à retrouver des choses parfaitement connues des anciens.

Pour la curiosité du fait, nous reproduisons ici le dessin de l'album. Il est accompagné de la légende que voici : *Par cest engien recopon estaces dedens une aie por une sole asir sos*, « par cet engin recepe-« t-on pilots dans l'eau pour asseoir dessus une plate-forme. » Une partie du mécanisme a été omise, ou bien il faut admettre qu'on agissait à bras sur les montants de la scie dans le sens opposé au poids que conduit la roue; sans cela, le mouvement de va-et-vient n'aurait pas eu lieu. Quant à l'instrument qu'on voit à droite du dessin, il me paraît destiné à établir le niveau d'action de la scie.

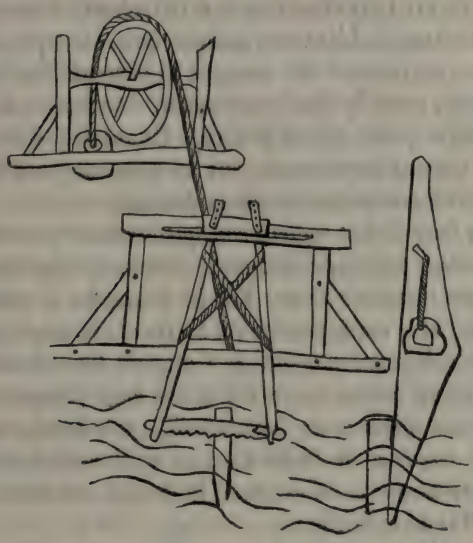

3° *Vis à lever les fardeaux* (fol. 22 v°). — Une longue vis qui, par son mouvement, fait monter un écrou entre deux guides. Une corde passée autour de l'écrou et fortement nouée sur le devant constitue l'intermédiaire entre la puissance et la résistance. Légende : *Par chu fait om on des plus fors engiens ki soit por fais lever.* « Ainsi « fait-on un des plus fors engins qu'il y ait pour lever des far-« deaux. »

Cette machine en effet très-puissante était peu commode à cause de la lenteur de son action. Le principe s'en conserva jusqu'aux temps modernes. La figure 38 du Théâtre mécanique de Jacques

Besson, *Forma novæ machinæ ad exonerandas quasvis naves,* est une très-légère modification de celle de l'album.

4° *Trébuchet* (fol. 30 recto).— On appelait ainsi une machine de guerre fort en usage au XIIe et au XIIIe siècle. On s'en servait pour lancer des quartiers de pierre ou des flèches de siége. Celle de Villard de Honnecourt est appropriée au jet des flèches. Elle est représentée en plan; l'élévation, ainsi que le marque la légende, se trouvait jadis sur un feuillet précédent qui manque aujourd'hui. Malgré ce que la figure a d'incomplet, on comprend que le jeu de la machine dépendait de deux énormes ressorts agissant dans son plan à droite et à gauche. Ces ressorts sont des pièces de bois flexible, assemblées en potence. Il y a pour les tendre un câble que des poulies de renvoi et un tour conduisent à l'extrémité d'un fort barreau planté dans un treuil. L'auteur indique que, lorsque les ressorts étaient tendus, autrement dit lorsque le barreau était renversé en arrière, il fallait, pour l'y tenir en respect, une masse de douze cent quatre-vingt-seize pieds cubes de terre. Quant à l'affût et au jet de la flèche, ils étaient représentés sur la page aujourd'hui absente. Voici l'explication commune aux deux dessins.

Se vous volés faire le fort engieng con apiele trebucet prendés ci garde; ves ent ci les soles (pièces de charpente formant l'empâtement de la machine) *si com il siet sor tierre. Ves la devant les ij. windas* (guindals ou ressorts) *et le corde ploie à coi on ravale le verge* (le barreau). *Veir le poés en cele autre pagene. Il i a grant fais al ravaler, car li contrepois est moult pezans; car il i a une huge* (manne) *plainne de tierre, ki ij. grans toizes a de lonc, et viiij. piés de lé, et xij. piés de parfont. Et al descocier de le fleke pensés et si vous en donés garde, car ille doit estre atenue à cel estancon la devant* (traverse disposée en avant pour l'affût de la flèche).

Tout cela justifie très-bien les expressions *grandis, materialis, versilis machina,* appliquées au trébuchet dans quelques-uns des exemples rapportés par Du Cange (v° *Trebuchetum*).

5° *Mécanisme pour faire tourner une statue sur elle-même dans un espace de temps donné* (fol. 22 verso). — La légende explique la chose dans des termes qui ne conviennent qu'à un cas tout particulier : *Par chu fait om un angle tenir son doit adès vers le solel.* « Ainsi fait-on qu'un « ange tienne son doigt toujours levé du côté du soleil. » Ceci serait une énigme si l'on ne se rappelait l'ancien usage de placer des statues d'ange sur le comble des grandes églises à l'endroit du rond-point. On ignore, il est vrai, qu'un mécanisme ait été jamais appliqué à

ces statues pour leur faire accomplir du soir au matin une évolution en rapport avec le cours du soleil ; mais, outre que notre dessin prêterait difficilement à double entente, un monument détruit, il y a peu d'années, offrait encore des marques de ce vieil usage. Je veux parler de l'ange placé au chevet de la cathédrale de Chartres avant l'incendie de 1836. Il était de plomb et placé sur un pivot, ce qui avait accrédité l'opinion qu'il était là pour servir de girouette ; mais n'eût-il pas été bizarre de donner à un objet si pesant une pareille destination? Il est bien plus naturel d'aller chercher dans le manuscrit de Saint-Germain l'explication du pivot de la statue de Chartres. Un pivot est en effet l'organe mécanique auquel aboutit l'appareil dessiné par Villard de Honnecourt. Comme l'arbre de ce pivot adhérait à la statue, pour n'avoir pas à déranger celle-ci, on l'aura laissé subsister, lors de la suppression de la machine.

Le mécanisme figuré dans l'album est fondé sur le même principe que le mouvement d'horlogerie. Un contre-poids suspendu à l'extrémité d'une corde entraîne un poids moindre qui lui fait opposition à l'autre bout de la corde. Dans l'intervalle s'effectue, au moyen de diverses décompositions de mouvement, l'emploi de la force produite. Ainsi, du côté du contre-poids, la corde guidée par une poulie de renvoi va s'enrouler sur un arbre horizontal que modère un volant ; de là elle passe et s'enroule encore sur un arbre vertical qui est la pièce pivotante ; enfin, après avoir été reçue par une dernière poulie, elle retrouve la verticale par l'effet du poids qui la sollicite.

6° *Mécanisme de l'aigle du lutrin* (fol. 22 verso). — Voici encore un effet de mécanique admis par l'Église pour exciter l'admiration des fidèles. La légende est ainsi conçue : *Par chu fait om dorner la teste del aquile vers le diachene kant list la vengile.* « Ainsi fait-on tourner « la tête de l'aigle vers le diacre lors- « qu'il lit l'évangile. »

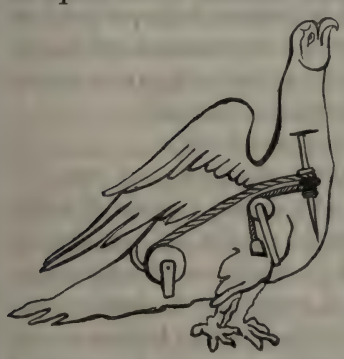

La figure, que nous reproduisons à cause de son intérêt archéologique, demande à être corrigée et complétée par la pensée. D'abord l'aigle qu'on voit par son profil extérieur, devrait être représenté sur coupe, puisque le mécanisme était établi dans son corps. Il faut supposer ensuite que le cou de l'animal posait à coulisse sur le corps, de même qu'un couvercle de boîte. La

broche sur laquelle la corde est enroulée et nouée, devait rester immobile dans le cou de l'oiseau; les deux poulies, posées sur des axes également immobiles, étaient au contraire dans le corps. On faisait jouer la machine en tirant la corde par un bout qui sortait vers la queue. Cette corde se raccourcissant faisait tourner le cou sur sa coulisse par la traction de la broche. La lâchait-on, un contre-poids intérieur réagissait et l'aigle reprenait sa première attitude.

7° *Chaufferette à mains* (fol. 9 recto). — Appareil usité à ce qu'il paraît dans les églises du XIIIe siècle, et dont la construction répond au problème suivant : Tenir un foyer suspendu dans une position constante au milieu d'une boule exposée à tous les mouvements. C'est une sphère creuse, formée de deux parties qui adhèrent l'une contre l'autre au moyen de rivures boulonnées. Dans l'un des hémisphères sont disposés six cercles concentriques dont les rayons vont toujours en diminuant d'une quantité égale à la distance qui sépare le plus grand des parois de l'appareil. Chacun est muni extérieurement de deux tourillons dans le sens de son diamètre. Les tourillons du premier jouent contre les parois de la sphère; les tourillons du second, tournés perpendiculairement à ceux du premier, jouent sur lui; les tourillons du troisième, tournés dans le même sens et sur le même axe que ceux du premier, jouent sur le second; les tourillons du quatrième, tournés dans le même sens et sur le même axe que ceux du second, jouent sur le troisième, et ainsi des deux autres. Sur le sixième s'appuie également, au moyen de deux tourillons, un foyer marqué sur le dessin par une surface circulaire qui occupe ainsi le centre de l'appareil. C'était une petite poêle où on mettait du charbon allumé. On conçoit que chaque révolution de la sphère déterminait de cercle en cercle jusqu'à la poêle et de la poêle sur les cercles une réciprocité de mouvements qui empêchaient celle-ci de se déplacer brusquement, de sorte qu'elle arrivait toujours à trouver son assiette sans laisser échapper le feu qu'elle contenait.

Villard de Honnecourt explique cela comme il suit :

Se vos voleis faire i. escaufaile de mains, vos fereis ausi come une pume de keuvre de .ij. moitiés clozeice. Par dedans le pume de keuvre doit avoir vj. ciercles de keuvre; cascuns des ciercles a ij. toreillons, et ens, en mi liu, doit estre une paelete à ij. toreillons. Li torillon doivent estre cangiet en tel manière que li paelete al fu demeurt adès droite; car li uns des toreillons porte l'autre; et se vous le faites a droit si comme li letre le vos devize et li portraiture, torner le poés quel part

que vos voleis, ja li fus ne s'espandera. Cis engiens est bons à vesque. Hardiement puet estre à grant messe, car jà tant com il tiegne cest engiens entre ses mains, froides nes ara, tant com fus puist durer. En cest engieng n'a plus.

De plus, au milieu de la figure, dans le cercle qui représente la poêle, est écrit : *Cis engiens est fais par tel manière, quel part qu'il tort, adès est li paelete droite.*

Les termes de la note ci-dessus restreignent aux seuls évêques l'usage de l'*eschaufaille à mains;* de là sans doute la rareté de cet objet dont aucun échantillon n'a été signalé depuis que l'on recherche les pièces du mobilier des anciennes églises. C'est à lui, sans aucun doute, qu'il faut appliquer une acception de *calefactorium* que Du Cange n'a pas pu déterminer, et dont il rapporte deux exemples, tous deux tirés d'un ancien inventaire de la cathédrale d'York : *Unum calefactorium argenti deauratum cum nodis curiosis insculptis, ponderis unius unciæ. Item unum calefactorium de cupro deaurato cum nodis insculptis ponderans x. uncias.* Ces *nodi insculpti* sont les rivures des boulons destinés à maintenir ensemble les deux parties de la sphère.

8° *Chantepleure* (fol. 9, r.). Ce mot qui plus tard désigna un arrosoir, sert à dénommer ici une certaine application du siphon. L'appareil, comme on voit, consiste en une petite tour à toit aigu sur le faîte de laquelle est un oiseau qui penche la tête en avant. Elle porte sur trois pieds et l'on aperçoit qu'un tube la traverse verticalement, se prolongeant par en bas un peu au-dessous du niveau des trois pieds. Le tout est disposé dans un hanap ou large coupe. On lit à côté :

Vesci une cantepleure con puet faire en j. henap en tel manière qens (que dedans), *en mi le henap, doit avoir une torete; et ens, en mi liu de le tourete doit avoir j. behot* (tuyau ou tube) *qui tiengne ens el fons del henap; mais que li behos soit ausi lons com li henas est parfons. Et ens en le torete doit avoir .iij. traveçons* (trois tasseaux, fixés dans la longueur de la petite tour, et lui servant de pieds par leur prolongement au-dessous de sa base) *par sontre* (contre) *le fons del hanap, si que li vins del hanap puist aler al behot* (c'est-à-dire que l'effet de ces tasseaux était de maintenir la tour dans une position qui permît au liquide de circuler sous sa base pour aller trouver l'em-

bouchure du tube). *Et par deseur le torete doit avoir .j. oiziel qui doit tenir son biec si bas que, quant li henas iert plains, qu'il boive. Adont s'en corra li vins par mi le behot et parmi le piet del hanap qui est dobles* (à double paroi?) *Et s'entendés bien que li oiziaus doit estre crues* (creux).

Cette explication, aussi bien que la figure qu'elle accompagne, est inexacte ou incomplète. L'oiseau creux et le tube forment siphon; mais par où amorçait-on ce siphon? Pourquoi et de quelle façon le pied du hanap était-il double?

Le principe du siphon a été appliqué, dans le moyen âge, à la construction de certains ustensiles d'église. En 1140, Hugues Payen, évêque du Mans, fit cadeau à sa cathédrale d'un vase de ce genre (1). « Il est tout orné de pierreries, dit l'auteur qui en parle, et par sa forme ressemble assez à un encensoir, sauf que le chapiteau se termine par un appendice recourbé comme un crochet. Par cet appendice qui est percé d'un trou presque imperceptible, on peut verser le vin dans le calice, sans craindre qu'il s'y mêle ni duvet, ni aucune des ordures qui volent dans l'air. La docte antiquité a donné à cet ustensile le nom de *syon*. Il est porté en cérémonie par le diacre qui le tient en guise de manipule. »

J'ai achevé la revue des appareils mécaniques dessinés par Villard de Honnecourt. Il ne me reste plus qu'à mentionner, comme complément de la matière, deux figures qui concernent la construction des machines. L'une (fol. 20, r.) consiste tout simplement en un cercle sur la surface duquel est appliquée une jauge à trois encoches, tandis qu'une corde enroulée sur la circonférence, s'en éloigne en un point selon la tangente. Au bas est écrit : *Par chu tor torn le vis d'un persoir,* « par ce tour tourne la vis d'un pressoir; » légende très-inexacte, car on ne voit nulle part l'apparence d'un tour, mais seulement les objets dont le tourneur se sert pour tracer une vis : la corde qui en décrit l'hélice, la jauge qui en mesure l'évidement.

L'autre dessin (fol. 23, r.) est celui d'un moyeu en forme de cadre entretenu par quatre moises, sur les extrémités desquelles sont chevillés huit rayons ayant leurs naissances sous le cadre. Légende : *Par chu fait om len bracement d'one roe sans l'arbre endamer;* « ainsi fait « on l'embrassure d'une roue sans entamer l'arbre. »

JULES QUICHERAT.

(1) *Gesta pontif. cenom.*, dans les *Analecta* de Mabillon, éd. in-fol., p. 326.

(La suite au prochain numéro.)

L'APOLLON SAUROCTONE.

Parmi les chefs-d'œuvre de Praxitèle, on citait, dans l'antiquité, son *Apollon Sauroctone;* Pline l'Ancien en parle en ces termes : *Fecit et puberem Apollinem subrepenti lacertæ cominus, sagitta insidiantem* (1), et Martial loue la beauté de cette statue dans une épigramme intitulée : *Sauroctonos Corinthius*, dont voici le texte :

> *Ad te reptanti, puer insidiose, lacertæ*
> *Parce : cupit digitis illa perire tuis* (2).

De ces deux passages, il résulte que le Sauroctone parvenu jusqu'à nous est bien celui de Praxitèle, et que si l'original est perdu, ce qui ne serait pas certain au dire de Winckelmann (3), nous possédons au moins de bonnes copies de ce monument précieux, si estimé des Grecs et des Romains. L'épithète de *Corinthius*, accolée par le poëte au mot *Sauroctonos*, nous apprend en outre que c'était une statue en métal de Corinthe, c'est-à-dire en bronze (4).

(1) Plin. Lib. XXXIV, ch. XIX, § 10.

(2) Martial. Lib. XIV, *Épig.* 172. Il est bon, pour l'intelligence complète de ce distique, de rappeler que l'équivalent de *lacerta* est en grec σαῦρη, et que σαῦρη est, dans certains cas, synonyme de αἰδοῖον et de πόσθη. M. de Witte dans un article intitulé *Aphrodite Colias*, inséré dans les *Nouvelles Annales de l'Inst. archéol. de Rome*, t. I, p. 87 et suiv., a déjà fait remarquer la synonymie des mots *lacertus*, σαῦρος, κῶλον, qui chez les Grecs comme chez les Latins s'appliquent indifféremment à l'avant-bras, à un membre quelconque du corps humain, au phallus, à des poissons du genre pélamide que Pline l'ancien, lib. XXXII, II, § 53, désigne comme les individus les plus petits du genre *lacerta* ou *lacertus : colias*, dit-il, *lacertorum..... minimi*. Cf. *L'Aphrodite Colias* (tirage à part, p. 15 et 16). M. de Witte entre à ce sujet dans de plus longs détails auxquels nous renverrons le lecteur.

(3) Winckelmann croit reconnaître l'original de Praxitèle dans une statue de bronze, trouvée à Rome et conservée encore aujourd'hui à la villa Albani. Malgré l'habileté de ce critique il ne faut certainement adopter une telle opinion qu'avec réserve. Cette opinion du reste a été très-controversée, et elle est susceptible de l'être.

(4) Winckelmann ne range le Sauroctone parmi les statues en bronze exécutées par Praxitèle que comme une probabilité, cependant l'épithète *Corinthius* ne laisse aucun doute à cet égard. Pline, en expliquant, liv. XXXIV, ce qu'il faut entendre par métal de Corinthe, nous sert d'autorité. Cf. ce que dit cet auteur. Quelques philologues tels que le P. Paoli ont prétendu que le *Sauroctonos Corinthius* de Martial n'avait rien de commun avec le Sauroctone de Praxitèle, mais ce sont de ces

Faut-il voir seulement dans le Sauroctone un objet d'art : faut-il, en outre, y chercher l'expression d'un mythe de la religion grecque? Telle est la question que nous nous proposons de résoudre.

Si l'on en croyait Winckelmann, le lézard qui rampe le long de l'arbre sur le tronc duquel s'appuie le Sauroctone serait un simple accessoire ; car ce savant veut reconnaître dans cette statue un Apollon berger, s'amusant à tuer un lézard par pur passe-temps et pour tromper l'ennui de sa solitude. « Cette figure, dit-il, représentait « sans doute Apollon dans sa condition pastorale..... La fable nous « apprend que ce fut dans sa plus tendre jeunesse que ce dieu fut « banni du ciel pour avoir tué à coups de flèches *Stéropès*, un des « compagnons de Vulcain. »

Malgré tout notre respect pour l'auteur de l'*Histoire de l'art chez les anciens*, il nous est impossible de nous contenter d'une telle raison, parce que, selon nous, la fantaisie ne s'est introduite dans la symbolique et dans les arts qu'à partir du XVIe siècle, ou du moins de la renaissance italienne. Nous sommes profondément convaincu que dans l'art antique, comme dans celui du moyen âge, tout jusqu'aux accessoires était calculé, surtout quand il s'agissait d'une œuvre importante telle que le Sauroctone, par exemple. Il faut donc rechercher la cause pour laquelle l'artiste grec a songé à représenter un *tueur de lézards*. L'opinion de Winckelmann, du reste, est loin d'avoir été acceptée par les antiquaires, et elle a soulevé déjà quelques critiques. L'illustre auteur du *Museo Pio-Clementino*, Visconti, en décrivant la statue dont nous nous occupons, a refusé d'y reconnaître Apollon chez Admète ; il faut, selon lui, y voir le fils de Latone encore enfant,

opinions qu'il est ou du moins qu'il semble inutile de réfuter. Carlo Fea s'est pourtant donné la peine de le faire ; il est curieux de lire la note qu'il a insérée à ce sujet dans l'édition française des œuvres de Winckelmann (t. II, p. 268, n° 3). De cette note il résulte que ni lui, ni Paoli, ni même le savant père Hardouin n'avaient soupçonné l'idée que Martial prêtait au mot *lacerta*. Le sens de *Sauroctonos Corinthius* si simple et sur lequel du reste aucun ancien éditeur ne s'est mépris, a beaucoup embarrassé les modernes. Quelques-uns même semblent en avoir fait un citoyen de Corinthe et l'appellent le *Corinthien Sauroctone!* Voyez le savant ouvrage que M. Eloi Johanneau a publié en 1835 sous le titre d'*Épigrammes contre Martial*. — Le Sauroctone se trouve répété par un grand nombre de statues de dimensions différentes, les unes en bronze, les autres en marbre. Le musée de France possède une de ces statues en marbre qui passe pour la plus belle copie antique de ce chef-d'œuvre. La célébrité du Sauroctone était si grande dans l'antiquité qu'il a été copié par les graveurs en pierres fines. Le musée de Berlin en conserve une décrite par Winckelmann dans sa description des pierres gravées de Stoch, n° 1120 (voy. pl. 114, n° 1). Millin en a publié une autre dans ses *Pierres gravées inédites*, n° v. Les graveurs ne se sont point astreints à copier servilement l'œuvre de Praxitèle, et s'en sont seulement inspirés.

essayant sur un petit lézard les traits inévitables qui devaient un jour blesser à mort le terrible Python. Voici, du reste, ses propres paroles : « Ainzi, quando questo scrittore (il est question de Martial) « non ci disse, che il garzoncello rappresentato è Apollo stesso effi- « giato dallo scultore fra giovine e fanciullo, *che fa prova pueril-* « *mente contro di una lucertola di quegli strali inevitabili, che doveano* « *un giorno trafiggere il terribil Pitone; la potremmo congetturare da* « *questa statua.* » Puis il ajoute en note : « L'età puerile è anche indicata « nella maniera di tenere la gambe sovrapposte, propria encora de' « Fauni e dei figure rustiche. Mi sembra meglio attribuere all' età « questa situazione scomposta, piuttosto che alla vita pastoriezia di « Apollo ch'egli menò presso di Admeto quand'era già adulto (1). »

La dernière réflexion de Visconti n'est cependant pas fondée, car Winckelmann prétend qu'Apollon fut berger chez Admète pour expier le meurtre de Stéropès, et le cyclope Stéropès pourrait bien passer pour l'équivalent de Python, puisque certains auteurs affirment que ce fut pour se purifier de la mort du serpent que le dieu fut contraint de mener, pendant huit ans, en Thessalie, la condition pastorale. Il nous semble encore que ce savant a trop accordé à la fantaisie, et que sa supposition n'est pas admissible, parce qu'aucun texte ne nous parle d'un mythe représentant Apollon tuant un saurien. Lorsqu'il s'agit d'un dieu aussi important, il est bien probable que nous connaissons toute son histoire, et que si nous trouvons encore dans cette histoire quelque chose d'obscur, ce n'est pas la pauvreté des documents, mais notre propre ignorance qu'il faut accuser. Si Visconti eût été aussi versé en numismatique qu'il l'était dans les autres branches de l'antiquité figurée, il n'aurait pas hésité, nous en sommes convaincu, à voir, comme nous, dans le Sauroctone, Apollon vainqueur de Python lui-même, mais de Python sous une autre forme que celle d'un serpent. Nous espérons que les développements dans lesquels nous allons entrer ne laisseront aucun doute à cet égard; mais avant tout, il est nécessaire d'esquisser à grands traits la fable de la naissance d'Apollon et de Diane.

Latone, fille de Phébé et de Cœus, selon les uns (2), de Phébé et de Polos, selon les autres (3), était née, d'après quelques traditions, dans l'île des Hyperboréens (4). Les documents les plus anciens la

(1) *Mus. Pio-Clem.*, t. I, p. 22.
(2) Hésiod. *Theogon.* 406.
(3) Hygin. *Fab.* 140.
(4) Diodor. Sicul. II, 47.

représentent comme ayant été l'épouse de Jupiter bien avant Junon. Mais plus tard, on se contenta de la reléguer parmi les nombreuses maîtresses de ce dieu. On raconta alors que, se sentant enceinte et craignant la jalousie d'une épouse irritée, elle prit la fuite. Junon, implacable dans sa colère, défendit à la Terre de lui donner asile, et détacha à sa poursuite un terrible dragon nommé Python. Python était fils de la Terre, et il naquit du limon que les eaux avaient laissé sur le sol après le déluge de Deucalion; on le représente tantôt comme un serpent mâle, tantôt, au contraire, on en fait un serpent femelle, chargé de garder l'oracle de Delphes qui appartenait à la Terre, et de nourrir Typhon, que Junon avait enfanté à elle seule en haine de Minerve. Son nom est caractéristique, il dérive de πύθω, verbe qui signifie à la fois *pourrir* et *interroger*. Aussi le monstre était-il ainsi nommé à cause de son origine, et encore parce que son corps, exposé aux rayons du soleil après sa défaite, empesta longtemps la Phocide. C'est Homère lui-même qui nous fournit cette étymologie (1). Quant à l'épithète de Python prise dans l'acception de *devin*, les fonctions qu'il remplissait la justifient assez.

Après avoir longtemps erré et ayant échappé à grand'peine aux poursuites de son ennemi, Latone, sur l'ordre de Jupiter, fut transportée par le vent du nord dans une île flottante, qu'on nomma d'abord *Astérie*, puis *Ortygie*, puis enfin *Délos*. Junon avait juré que Latone n'accoucherait dans aucun lieu éclairé par le soleil; pour ne pas lui donner un démenti, Neptune avait d'abord submergé Délos, puis Latone y étant arrivée, l'île reparut au-dessus des flots et, en présence des principaux dieux et déesses de l'Olympe, la déesse mit enfin au monde Apollon et Diane. Tous les noms que portent Délos sont encore significatifs. Ortygie vient d'ὄρτυξ, *caille*, parce que, selon Servius, Latone fut transformée en caille lorsqu'elle y aborda. *Astérie* vient d'ἀστὴρ, et veut dire *astre brillant*. Astérie était dans le principe une sœur de Latone, qui, quelquefois même, est aussi nommée Ortygie, parce qu'elle fut, comme elle, changée en caille, puis métamorphosée en île; *Délos* enfin vient du grec Δῆλος, *évident*, ce qui signifie que l'île de Délos était un monument incontestable de la protection que Neptune avait accordée à la mère d'Apollon, ou bien encore, ainsi que le suppose M. de Witte, parce que l'île reparut à la surface des flots quand Latone y vint aborder. La tradition, qui place à Délos la naissance d'Apollon et de Diane, n'est pas unique,

(1) Homer., *Hymn. ad Apollon.*, v. 370 à 372.

bien qu'elle soit la plus généralement adoptée. Strabon nomme le bois sacré d'Ortygie et le mont Coressus, situés dans les environs d'Éphèse; Pausanias, le scholiaste de Pindare, Étienne de Byzance citent le promontoire Zoster dans l'Attique; Clément d'Alexandrie, la Crète ou l'Arcadie; Eustathe Amphigénie de Messine; Plutarque enfin, Tégyre de Béotie, etc. (1). Si l'on en croit Aristote et Ælien, Latone aurait quitté le pays des Hyperboréens, pour se rendre à Délos en empruntant la forme d'une louve (2).

Lorsqu'elle fut accouchée à Délos, la déesse se rendit en Asie Mineure pour baigner ses enfants dans les eaux du Xanthe. Dans cette contrée, elle rencontra des bergers, et leur demanda la permission de les laver dans la source du fleuve *Mélite;* ceux-ci lui refusèrent cette grâce, et alors survinrent des loups qui la défendirent, et la conduisirent jusqu'au Xanthe. Pour se venger, Latone changea ces bergers en grenouilles, consacra le Xanthe à Apollon, et donna à la contrée le nom de *Lycie*. En mémoire de cette circonstance, Apollon fut nommé *Lycius*. Plus tard, Latone se rendant à Delphes passa près de l'antre de Python, le monstre voulut l'étouffer; mais elle parvint encore à éviter ce nouveau péril en se réfugiant sur une pierre sacrée placée au pied d'un platane; c'est alors que, pour défendre sa mère, Apollon perça le serpent de ses traits. Dès lors l'oracle de Delphes fut enlevé à la Terre, et fut consacré à Apollon; Latone put enfin retrouver le repos qui depuis si longtemps semblait la fuir.

C'est à Apollon seul à qui, pour l'ordinaire, on attribue la mort de Python. Quelques mythographes cependant lui associent, dans cette circonstance, sa sœur Diane.

Ce mythe se divise naturellement en deux parties, la fuite de Latone et la mort de Python. Nous allons examiner successivement ces deux actes d'un même drame; mais comme notre but principal est de démontrer que Python a été aussi souvent représenté sous les traits d'un *saurien* que sous ceux d'un serpent, nous serons très-bref lorsqu'il s'agira de parler des représentations déjà connues où le saurien ne paraît pas. Nous nous étendrons davantage, au contraire, lorsque nous croirons reconnaître le monstre sous les traits de ce dernier reptile.

(1) Strabon., lib. XIV, p. 639 et 640. — Tacit., *Annal.*, lib. III, 61. — Strab., lib. XIV, p. 634. — Steph. Byz. voc. Κορισσός. — Schol. ad Pindar. *Argum. Pyth.* Steph. Byz. voc. Ζωστήρ. — Paus. I, 31, 1. — Clem. Alex. *Protrept.*, p. 24. — Eustath. *ad* Hom. *Iliad.*, B., p. 297. — Steph. Byz. voc. Τέγυρα.

(2) Philostephan. *apud.* Schol. ad Apoll. Rhod. *Argonaut.* 124. — Arist. *Historia animal.*, VI, 29, 2. — Ælian., *de Natura animal.*, X, 26.

Quelques médailles grecques de l'époque impériale nous représentent la fuite de Latone; tels sont plusieurs bronzes d'Attuda de Phrygie et de Tripolis de Carie (1), ainsi que des monnaies impériales en plus grand nombre, appartenant à cette dernière ville, à Milet et à Éphèse (2). Sur toutes ces pièces, Latone est représentée en fuyant portant ses deux jumeaux dans ses bras; tantôt elle forme seule le type du revers de la médaille (3), tantôt elle est placée au milieu d'un temple tétrastyle, comme à Tripolis (4), ce qui prouve que cette représentation, partout identique, n'est autre que la copie d'un groupe célèbre dans l'antiquité, peut-être celui d'Euphranor qui, du temps de Pline, était conservé à Rome dans le temple de la Concorde, et qui, au rapport de cet auteur, représentait la déesse tenant ses deux enfants dans ses bras et fuyant (5). Quelquefois, à Tripolis, par exemple, Latone n'occupe pas seule le champ; là, elle est accompagnée de Jupiter Laodiceus (6). Dans ce dernier cas, la figure qui l'accompagne est encore un simulacre jouissant d'une grande popularité dans le pays. Sur les vases peints, ce sujet se trouve traité de la même manière, mais plus complétement, car Python s'y montre sous la forme d'un serpent auprès des rochers qui indiquent son antre (7).

Voici maintenant deux monuments qui nous paraissent représenter Python sous la forme d'un saurien, et Latone sous celle d'une louve. L'un est une médaille gauloise, l'autre une pierre gravée.

I. PIXTIL. Tête de femme tournée à gauche, les cheveux ornés de la sphendoné. Grenetis au pourtour (Vénus).

℞ Louve dont les mamelles sont très-développées, sa queue est passée entre ses jambes; elle trotte à gauche, et se retourne pour saisir un lézard placé au-dessus d'elle; un trait sépare le champ de l'exergue. Grenetis au pourtour.

(1) Mionnet, *Phrygie*, n° 285. *Carie*, n° 515.

(2) *Id.* Carie, n° 538 et 540. — *Id.* supp. *ibid.*, 588, 593. — Ionie, 807. — *Id.* suppl. 640 et 714.

(3) Attuda ΔΗΜΟC, n° 285. — Tripolis. Otacilia Severa, 588, Milet, Valerien, 807. Éphèse Alex. Sévère, suppl. 640, Tranquilline, 714.

(4) Tripolis, ΙΕΡΑ ΒΟΥΛΗ, n° 515. *Id.* Valérien, n° 540.

(5) Plin., lib. XXXIV, 8, 19116.

(6) Tripolis Etrucilla, n° 538. *Id.* Salonine, 593 suppl.

(7) *Elite des Monuments céramographiques*, par MM. Lenormant et de Witte, t. II, pl. I, A, p. 4. — Tischbein, III, pl. IV, éd. de Florence, pl. XXV, éd. de Paris. — Millin, *Gal. myth.*, pl. XIV, n° 51.

Diamètre, 15 millimètres. Cabinet de France (1), pl. 114, n°2.

Nous avons vu tout à l'heure que pour venir du pays des Hyperboréens à Délos, Latone s'était transformée en louve. Or, la louve de notre médaille paraît une louve nourricière, puisque ses mamelles sont pendantes, et probablement gonflées de lait; le lézard est son adversaire, puisqu'elle semble s'efforcer de le mordre. S'il est tout naturel de voir dans cette louve la mère d'Apollon et de Diane, cherchons les raisons qui peuvent nous faire reconnaître Python dans le lézard.

La superstition avait accrédité dans l'antiquité comme dans le moyen âge, une foule de croyances merveilleuses à propos des phénomènes naturels, des plantes et des animaux; ces croyances avaient fini par passer dans la science et dans les dogmes religieux; Théo-

(1) Mionnet, *Chefs gaulois*, n° 103. Duchalais, *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque nationale*, n° 467. PIXTIL, ou comme on lit sur d'autres pièces, PIXTILOS est le nom d'un chef gaulois. Nous démontrerons autre part que les États de ce chef étaient compris dans la confédération des Remi du temps d'Auguste; ici cette question importe peu. Un savant antiquaire qu'on devine sous l'anonyme qu'il a gardé vient de publier dans un ouvrage intitulé : *Autun archéologique*, un curieux mémoire où il tâche de prouver que *Pixtilos* est un nom de divinité, et que cette divinité n'est autre que *Pilumnus*, frère de *Picus*; il s'appuie sur l'examen de plusieurs statuettes en terre cuite, représentant une déesse portant dans ses bras deux nourrissons. Selon l'opinion commune cette déesse serait Junon Lucine, selon lui ce serait Latone, ou la Nuit portant le Sommeil et la Mort dans ses bras, ou Vénus *Ambologera*, opinions qui peuvent être défendues les unes et les autres (voy. *Aut. arch.*, p. 279). Derrière cette statuette on lit PISTILLVS, ainsi que sur un vase chrétien qui peut remonter au Ve ou VIe siècle et dont il donne le dessin (*ibid.* p. 270). *Pistillus*, comme Pilumnus, veut dire en latin un Pilon; séduit par cette ressemblance, il s'est efforcé de voir dans le *Pixtilos* gaulois un synonyme de *Pilumnus*, mais nous croyons qu'il s'agit ici d'un nom propre d'homme, ainsi que le prouve l'inscription suivante trouvée à Worms :

PISTILLVS
ET QVINTVS
ET MAIANVS
BELLICI.F
V.S.L.L.M (Gruter, p. cxxx, n° 9.)

Si Pistillus était un nom divin, pourquoi se trouverait-il placé sur une terre cuite qui ne le représenterait pas, et surtout *au dos* dans une position peu importante et presque invisible. Le nom de Pilon est assez commun aujourd'hui comme nom de famille, pour supposer que lorsque dans l'antiquité nous retrouvons son équivalent à l'endroit même où les artistes plaçaient leur signature, il faille le regarder comme le cachet de l'auteur de cet ouvrage. D'ailleurs jamais sur les médailles gauloises nous n'avons trouvé aucun nom divin bien constaté, tandis que les noms de chefs y sont très-fréquents tels que ceux d'*Adcantuanus* (*Adjetuonus rex*), de *Q. Docirix*, de *Julios Durat*, du Vergabret, des *Lixovii*, *Cisiambos*, de *Litavicus*, de *Dumnorix*, etc.

phraste, Pline, Ælien racontent, de la meilleure foi du monde, une foule d'anecdotes prodigieuses à propos des êtres les plus connus : ces anecdotes, qui nous font sourire aujourd'hui, étaient cependant alors acceptées souvent comme articles de foi et recueillies par des hommes aussi sérieux qu'Aristote. Telle est, par exemple, l'histoire de la *salamandre*, saurien qui fut fort célèbre jusqu'au milieu du XVIe siècle et qui pourrait bien n'être rien autre chose que le lézard de notre pièce gauloise et l'emblème de Python.

François Ier avait pris la salamandre comme emblème, et partout il la faisait représenter au milieu des flammes avec la légende *nutrisco et exstinguo,* parce qu'alors on s'imaginait que la salamandre se nourrissait de feu, vivait dans cet élément et l'éteignait selon son plaisir. François Ier même, dans sa jeunesse, avait commenté cette tradition en inscrivant sur une magnifique médaille que possède le cabinet de France, la légende suivante autour de son emblème favori : *Notrisco al buono, stingo el reo* (1). La croyance que la salamandre éteignait le feu n'était pas nouvelle alors : on la trouve constatée dans un ouvrage daté de l'an 1209, c'est un *Bestiaire* composé sans doute en Angleterre par un clerc nommé Guillaume Le Normant, et où l'on lit les vers suivants que nous avons déjà eu occasion de citer autre part :

Salamandre est une beste
Ke de la Couwe et de la teste,
Ke le cors ressemble lézarde.
Si n'ad paour ke nul feu l'arde.
Du feu ne dute nule chalur,
Mes est de diverse coulur.
Si en feu vent par aventure
Li feu esteint par sa nature (2).

Nous ignorons à qui notre moine du moyen âge a pris le renseignement qui lui a servi d'autorité, mais il n'en est pas moins certain que ce renseignement venait en ligne directe de Pline. Cet auteur en effet dit livre X, chapitre LXXXVI : *Salamandra animal la-*

(1) *Voy.* M. Lenormant, *le Trésor de Glyptique et de Numismatique*, *médailles françaises,* pl. VI, n° 4.

(2) Manuscrit de la Biblioth. nation., n° 632-25 et 632-23. Voy. la *Bibliothèque de l'École de Chartes*, t. X, p. 40. L'origine anglaise que nous attribuons à cet ouvrage est nouvelle : nous la fondons sur quelques vers du commencement de ce petit poëme et sur son style en général ; nous nous contenterons de cette assertion ; ce serait un hors-d'œuvre par trop déplacé que de discuter ici à propos du Sauroctone l'âge d'un *Bestiaire.*

certi (1) *figura, stellatum.... Huic tantus rigor, ut ignem tactu restinguat, non alio modo, quam glacies.* Quant à Pline il n'avait pas inventé cette légende non plus, puisqu'Aristote l'avait rapportée avant lui, et qu'Ælien en parle également ainsi que Sextus Niger, derrière l'autorité duquel Pline se retranche lui-même (2). L'opinion qui fait de la salamandre un adversaire du feu est donc fort ancienne et remonte jusqu'à l'antiquité classique ; Python était né du limon de la terre, c'est-à-dire que ce dragon était un emblème de l'eau et de l'humidité comme notre saurien. Dès lors rien n'empêche que les anciens n'aient assimilé ces deux animaux et ne les aient choisis pour personnifier la même idée symbolique. Aux yeux des Grecs donc il était tout naturel encore que Python pût servir de personnification à l'ennemi du principe igné, à *Hélios*, à Apollon et enfin à sa mère. Chacun sait que les salamandres vivent indifféremment dans l'eau et sur la terre, comme les grenouilles ; que pour l'ordinaire, pendant la sécheresse, elles se réfugient dans les endroits humides, dans les trous et les anfractuosités des rochers, qu'enfin, elles ne paraissent guère à la surface du sol qu'après les pluies d'été, après les orages et encore dans les endroits frais, comme les bois marécageux; souvent alors le gazon est couvert de ces animaux que, dans d'autres temps on trouverait avec beaucoup de peine. Ce fait avait été observé par les anciens : Théophraste et Pline le signalent : *Salamandra,* dit ce dernier à l'endroit que nous avons déjà cité, *nunquam nisi magnis imbribus proveniens, serenitate deficiens* (3). N'y a-t-il pas, nous le demandons, une analogie frappante entre l'apparition de la salamandre sur la terre et la naissance de Python. Python, nous dira-t-on, est un serpent très-redoutable, et la salamandre est au contraire un animal très-inoffensif, cela est vrai, mais telle n'était pas la croyance des anciens, puisque Pline nous apprend encore que l'écume de ce reptile faisait tomber les cheveux et les poils, et que de plus elle mouchetait de taches blanches tout ce qu'elle touchait : *Ejusdem sanie, quæ lactea ore vomitur, quacumque parte corporis hu-*

(1) En latin lézard se dit indifféremment *lacertus* et *lacerta.* Python est également représenté par les uns comme un serpent mâle, par les autres comme un serpent femelle. Jamais, ou du moins très-rarement, le sexe des reptiles n'est distinct dans l'antiquité comme au moyen âge ; on disait au XIIIe siècle indifféremment *un serpent et une serpente, un lézard et une lézarde;* du temps de François Ier, *une couleuvre et un couleuvre.* (Voy. *Revue Numismatique*, année 1848, p. 237).

(2) Aristot., lib. V, ch. XVIII. Nicand., p. 59. Ælian., lib. II, ch. XXXI. Sextus Niger apud Plin., lib. XXIX, § 23.

(3) Plin., *loc. laud.*

mani contacta, toti defluunt pili, idque contactum est, colorem in vitiliginem mutat (1). Autre part, dans Pline comme dans Guillaume Le Normant, il est dit que la salamandre empoisonne tous les fruits qu'elle touche.

Le loup, en grec λύκος, est l'emblème d'Apollon; les anciens en ont donné beaucoup de raisons; la meilleure, selon nous, c'est parce que son nom se rapproche de λευκός qui signifie *clair*, *brillant;* dès lors le loup qui n'est autre qu'Apollon ou le principe igné, est l'ennemi naturel ainsi que sa mère Latone ou *Astérie* du principe aqueux. C'est pour cette raison encore que les mythographes nous racontent qu'après le déluge de Deucalion, les Deucalionides qui avaient failli périr à la suite d'une nouvelle inondation, avertis par les hurlements des loups qui s'étaient répandus dans la campagne après d'abondantes pluies se réfugièrent sur le Parnasse et bâtirent auprès de Delphes la ville de *Lycorie*, c'est-à-dire la *ville des loups;* Λυκωρεὺς est aussi un surnom d'Apollon. Voilà donc encore Apollon et les animaux qui lui sont consacrés avertissant les hommes des dangers dont les menacent les eaux, c'est-à-dire sous une forme véritable, de ce que la mythologie appelle Python *né du limon de la terre*, ou la salamandre *qui ne paraît qu'après les pluies*.

Lorsque nous avons raconté la fable de Latone, nous avons parlé de Typhon enfanté par Junon sans le secours de Jupiter. Typhon, on se le rappelle, avait été confié au dragon femelle, à la Δράκαινα (Python) qui avait été chargée de l'allaiter et de le nourrir. Les traditions varient sur la naissance de ce monstre : on lui donne aussi la même origine que sa nourrice, on le représente comme le fils de la Terre et de Typhoë, fils lui-même du Tartare et de la Terre; on fait de Typhon le père d'Orthros, chien de Géryon, qui avait deux têtes, de Cerbère qui en avait trois, de l'Hydre de Lerne qui en avait cent, de Ladon qui gardait le jardin des Hespérides et en avait cent aussi (2), du Sphinx, du vautour de Prométhée, du lion de Némée, des Harpyes, de bien d'autres bêtes venimeuses encore qu'il serait trop long d'énumérer; *c'était un mal confié au soin d'un autre mal*, dit Homère dans son Hymne à Apollon (3). Selon Pomponius Méla il habitait un antre nommé le *Typhonium*, il le remplissait de vapeurs empoisonnées, il avait la forme d'un homme de la ceinture en haut et surpassait en grandeur les plus hautes montagnes; sa tête

(1) *Ibid.*
(2) Le Ladon est un fleuve qui coulait auprès d'Evespéris, ville de la Cyrénaïque.
(3) Homer., *Hymn. Apollin.*

atteignait les astres, de ses mains qui touchaient au levant et au couchant sortaient cent têtes de serpent et des vipères s'élançaient de ses cuisses.

D'après les mythographes gréco-égyptiens, Typhon, personnification du *mauvais principe,* était fils de Chronos (le Temps) et de Rhéa (la Terre); il avait donc dans ce pays la même origine à peu près que le Typhon des Grecs. C'était le frère d'Osiris contre lequel il se révolta, et qu'il fit périr. Vaincu par Orus ou Haroéri, il se transforma en crocodile; c'est pour cela qu'Orus est représenté, sur les monuments égyptiens, ou gnostiques, foulant aux pieds un crocodile et vainqueur du lion, parce que le lion est fils de Typhon. Selon les scholiastes de Nicandre, la salamandre est un petit crocodile, ou du moins en a la forme : Ζῶον ὅμοιον σαύρᾳ τετράπουν, βραχύκερκον...., ἔοικε καὶ τῷ χερσαίῳ κροκοδείλῳ (1). Quant à Orus il aurait été nourri par Bouto qui est la même que Latone et qui avait caché le fils d'Isis dans l'île de Chemmis, île que la déesse rendit flottante comme celle de Délos pour dérober aux poursuites de Typhon les deux jumeaux : *Orus* et *Bubastis*, enfantés par Isis. Comme la mythologie égyptienne se confond ici avec la mythologie grecque, il est évident qu'il s'agit de l'idée représentée par Apollon et Diane, que Typhon remplît le rôle de Python sa nourrice, à laquelle il est souvent identifié ainsi que le pense M. de Witte; et que, par conséquent, il n'y a rien d'étonnant à ce que le monstre ennemi du dieu qui préside à la lumière, soit indifféremment représenté en serpent, en lézard, en crocodile ou en salamandre.

D'après ce que nous savons de Latone nous pouvons dire avec certitude que c'est une divinité *chthonienne*, et l'assimiler à Cérès et à Proserpine; l'histoire de ces deux déesses présente du reste quelques circonstances si semblables entre elles, que l'on ne peut concevoir aucun doute à cet égard. Lorsque Cérès, inquiète de Proserpine, se mit à parcourir la terre pour retrouver sa fille, elle parvint jusqu'en Lycie, et changea en grenouilles, comme Latone, des paysans qui l'avaient insultée. Dans une autre occasion, elle métamorphose en lézard Abas, fils de Métanire, qui l'avait insultée également, ainsi qu'*Ascalaphe* ou *Ascalabe*, fils de Mismé, qui s'était moqué d'elle ou avait déclaré que, pendant son séjour aux enfers, Proserpine avait mangé un pepin de grenade, Ἀσκάλαβος et Ἀσκαλαβώτης signifient en grec *un petit lézard tacheté, marchant lentement et sans bruit.* Comment

(1) Nicandr. *in Theriaca*, p. 38.

ne pas reconnaître ici l'animal, *lacerti figura, stellatum*, de Pline, notre salamandre enfin, dont la peau est tachetée et qui marche si lentement sur la terre, surtout lorsque l'on se rappelle quelques traditions qui donnent pour mère à Ascalaphe Styx, ou Orphené, c'est-à-dire les *ténèbres*, Ὀρφνη, et que l'on songe que Typhon avait pour père le Tartare. Ainsi Ascalabe fut transformé par Cérès en salamandre, c'est-à-dire en ennemi du feu, les paysans de la Lycie en grenouilles, c'est-à-dire encore en animaux amphibies, en reptiles, l'espèce d'être la plus antipathique à l'homme, qui ne peut vivre que dans l'humidité et en est l'emblème naturel. La même aventure enfin arriva à Cérès et à Latone dans le même pays ; que de raisons pour croire que Python, Ascalaphe, la salamandre et les paysans de Lycie changés en grenouilles ne sont que des variantes d'un même mythe, et présentent sous une forme variée la même idée ; pour reconnaître enfin dans Latone et dans Cérès deux déesses dont le caractère a été puisé à la même série d'idées, surtout quand on se rappelle que Cérès est surnommée Λούσια, c'est-à-dire *la baigneuse*, et qu'on la représente aussi comme la mère de Diane.

Après cette digression un peu longue peut-être, mais qui nous a paru nécessaire, si nous revenons à notre médaille, personne, nous le croyons du moins, ne refusera d'y reconnaître maintenant Latone transformée en louve fuyant devant Python, symbolisé par la salamandre ou le crocodile. On ne nous objectera pas, sans doute, que les mythes gaulois devaient être différents des mythes grecs et romains, puisque César nous raconte qu'il avait trouvé, en Gaule, une religion analogue à celle de l'Italie et de la Grèce ; qu'il nous dit que les noms des dieux seuls étaient changés ; et que d'ailleurs la monnaie qui nous occupe est certainement contemporaine d'Auguste, c'est-à dire qu'elle a été frappée à une époque où les croyances de l'antiquité classique faisaient invasion chez nous, où la langue latine commençait à y être généralement parlée, et où l'art prenait pour modèle les chefs-d'œuvre d'Athènes et de Rome, ainsi qu'en font foi tous les monuments qui nous restent de cette époque.

II. Louve allaitant deux jumeaux, au-dessus d'elle un saurien. (Cornaline intaille, appartenant au comte Demidoff.) Voy. *Bulletin de l'Inst. Arch. de Rome*, t. III (1831, p. 31), pl. 114, n° 3.

C'est M. de Witte qui nous a indiqué ce monument, décrit jusqu'ici comme représentant la louve romaine, mais où il est impossible maintenant de méconnaître Latone allaitant Apollon et Diane,

et poursuivie par Python; car la présence du saurien est caractéristique, et en l'absence des deux oiseaux Picus et Pilumnus, de l'arbre, du berger Faustulus et de l'antre de Mars, personne, après ce que nous avons dit, ne sera plus tenté de chercher sur ce monument la représentation de Romulus et de Rémus allaités par la louve. Nous nous retranchons, du reste, derrière l'autorité si compétente de ce savant, qui nous a indiqué ce curieux monument comme un argument de plus à apporter en faveur de la thèse que nous soutenons.

La louve nourricière de Romulus et de Rémus tourne la tête vers les deux jumeaux et semble les regarder avec une tendresse toute maternelle. La louve de notre pierre gravée est absolument dans la même attitude; on pourrait peut-être s'autoriser de cette circonstance pour combattre notre opinion; nous devons donc aller au-devant d'une objection plausible en apparence, mais qui tombera d'elle-même lorsqu'on se rappellera un bronze impérial de Tralles, où la chèvre Amalthée allaitant Jupiter est représentée absolument dans la même position (1), ainsi qu'un assez grand nombre de médailles autonomes et impériales de Cydonie, où une grande levrette est figurée nourrissant Cydon, nommé aussi Milétus, héros qui devait sa naissance à *Acacallis* ou *Acacalis* et à Apollon (2). Cette attitude n'est donc pas particulière à la louve romaine, mais commune à tous les animaux nourriciers; nous ne parlons pas seulement de ceux qui étaient chargés de prendre soin des fils des héros, des dieux et des nymphes, mais encore de ceux qui allaitent leurs propres petits; les médailles de Dyrrachium, d'Apollonia d'Illyrie et de Corcyre, qui nous représentent un veau tétant sa mère, et qui sont si connues, en offrent la preuve (3).

A. Duchalais.

(1) Cette pièce, qui porte le nom de l'empereur Marc Aurèle, existe en nature au cabinet de France; elle a été décrite par Mionnet, n° 723 *supp.* Lydie.

(2) Voy. dans tous les traités de numismatique grecque, dans Mionnet et Eckhel surtout, Cydonia de Crète.

(3) Mionnet, Eckhel, art. *Dyrrachium*, *Apollonia* et *Corcyre*. Il est bon de noter toutefois que sur des médailles asiatiques autrefois reléguées parmi les incertaines de la Cilicie et attribuées maintenant par M. le duc de Luynes au satrape Bagæus, la vache allaitant le veau a la tête droite. (Voy. *Numismatique des satrapes*, etc., pl. V), mais sur les vases peints où cette représentation se voit également, la vache abaisse d'ordinaire sa tête vers le veau. Voy. le *Cat. étrusque* de M. de Witte, n° 195.

(La suite au prochain numéro.)

DE L'INTRODUCTION DES NOMS PERSES DANS L'OCCIDENT ET PARTICULIÈREMENT DANS LES GAULES.

Il existe des tiers-de-sol d'or mérovingiens, frappés à Strasbourg au VIIe siècle, portant, autour d'un buste assez grossièrement dessiné, la légende : COSRVB ou COSRVBE, qui, jusqu'à présent, demeure inexpliquée (1).

L'usage constant dans lequel étaient les officiers monétaires mérovingiens de signer les monnaies qu'ils faisaient fabriquer, porterait déjà très-naturellement à penser que *Cosrube* est un nom propre. L'aspect insolite de ce mot pourrait cependant faire écarter cette supposition, mais on ne peut se défendre de le rapprocher du nom d'un potier, COSRVF (*Cosru fecit*), imprimé sur un fragment de vase rouge trouvé à Amiens (2). Si l'on considère que sur un autre vase de terre rouge découvert à Bavay, M. de Caumont a relevé le nom du potier ARSACVS (3), on pourra consentir à admettre que *Cosrube* et *Cosru* sont des noms d'origine orientale, tout aussi bien qu'Arsace.

En effet, la forme pehlvie du nom célèbre des Cosroès est *khosroub*, ainsi que l'a remarqué depuis longtemps M. de Sacy (4), et ainsi que cela résulte encore de la lecture de plusieurs monnaies sassanides.

Dans le persan, le B final a disparu, et l'on écrit خسرو (*khosrou* ou *khosrw*, suivant la prononciation du *vav*). *Khosrou* est un nom qui appartient à la haute antiquité; il figure maintes fois dans les livres de Zoroastre, et n'a point cessé d'être en usage. Des sultans seldjoukides d'Anatolie l'ont porté aux XIIe et XIIIe siècles; sur une monnaie d'or, frappée en 1736, Nadir, schah de Perse, s'intitule le

(1) Quelques numismatistes ont pensé qu'il fallait lire *Cosrubel;* mais cela tient à une erreur; ils ont pris pour un T la croix qui surmonte le diadème de la grossière figure autour de laquelle règne la légende.

(2) *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie,* t. IX, p. 411. *Observations sur les noms des potiers,* par M. Dufour.

(3) *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, p. 192.

(4) *Mém. de l'Instit. royal de France;* classe d'histoire, 1815, t. II, p. 222, note 1.

khosrou vainqueur du monde (5); on se rappelle enfin le grand vizir, Khosrw-pacha, qui naguère représentait les idées rétrogrades dans le divan de la Porte ottomane.

On a aussi trouvé près de Genève (Murat. MDCLXVI, 2) une inscription ainsi conçue :

DARIO	*à Darius*
VOLT	*Vastus*
VASTO	*de la tribu Voltinia.*

Maintenant comment rendre compte de l'existence des noms COSRVB, COSRV, DARIVS et ARSACVS sur des monuments fabriqués dans les Gaules (6)?

On peut admettre trois causes principales comme ayant concouru à introduire, dans notre patrie, des noms originaires de la Perse, quoique nos ancêtres n'aient eu avec cette partie de l'Orient aucune relation directe.

Premièrement, les enrôlements dans l'armée romaine de soldats gaulois qui, après avoir combattu les Arsacides ou les Sassanides et séjourné plus ou moins longtemps près des bords de l'Euphrate, rentraient dans leurs foyers avec les souvenirs de leurs campagnes. C'est ainsi que dans une inscription découverte à Angers (Murator. CXI, 9), on lit :

D. M N
P. ATTILIVS. P
PARTHICI. F.

Publius Attilius, qui est un Gaulois, ainsi que le fait reconnaître le redoublement du T de son nom (7), est fils d'un Publius Parthicus; et ce dernier devait bien certainement le surnom qui lui est donné à une expédition militaire. Nous ne connaissons pas la forme des caractères de cette inscription qui pourrait faire distinguer vers quel temps elle a été gravée; mais nous inclinons à croire que Pu-

(5) Frœhn, *Recentio num. Mohamed.*, p. 493, n° 187.

(6) On pourrait ajouter à cette liste le nom qui figure dans une inscription trouvée à Rheinzabern, bien que ce lieu soit situé au delà du Rhin. DEO. MERCVRIO. MNSVEVS. ARFACI. F. (Gruter, LIV, 9. Steiner, 196). Le copiste a-t-il mal reproduit le nom ARSACVS ou faut-il voir ici une forme voisine du nom si connu d'*Arphaxad?*

(7) J'ai déjà eu occasion de faire remarquer la propension des Gaulois à redoubler certaines lettres intérieures dans les noms romains. Voy. *Revue de Philologie*, dirigée par M. Léon Renier, t. II, p. 359. J'ai depuis rassemblé une série d'exemples considérable.

blius Parthicus était né sous Gallien, et que son père, qui avait pris part aux combats des légions romaines contre Sapor, lui avait donné le prénom de la famille impériale (8), et un surnom rappelant la prétendue victoire que célèbrent les monnaies de Valérien et de Gallien, au revers : VICTORIA PARTHICA.

Secondement, il faut tenir compte des rapports continuels de l'Italie avec la Perse. Sous Auguste, quatre fils de Phraate IV, Arsace XV, avaient été envoyés à Rome en otages, avec toutes leurs familles; ils y restèrent plus de vingt-cinq ans; l'un d'eux ne fut renvoyé dans son pays qu'après quarante-six années d'exil.

Aussi des inscriptions de Rome, de Florence, de Salerne nous donnent-elles :

CYRVS. LIVIAE. DRVSI. CAES. MEDIC (Murat. DCCCXCVI, 3) — SEX. DARIVS. LIB. (Mur. MMLXXIX, 3) — L. GRATTIO. PHARNACI (Mur. MCCLIX, 5) — PHARNACE. LIB (MDXLIII, II) — PHARNACES. CONTVBERNAE. SVAE (Murat. MDIX, 1) — ΖΩΠΥΡΟC (Mur. MCMLIII, 4) — M. AVR. PACORVS (Gruter XXXIX, 4 et CII, 1) — L. CAETRONIVS. M. F. PACORVS (Grut. CCXXVI, 8) — C. ANNAEVS C. F. QVIR. PACOR (Grut. CCCLIV, 3) — C. MINDIVS. C. L. PACORVS (Grut. MXXXV, 5) — NARSIO. ALTILIVS. PATER (Mur. MCMXV, 3). Enfin, à l'époque des Antonins, on voit apparaître des divinités dont l'origine semble persanne; témoin cette curieuse inscription (Mur. XCIV, 6) :

MATRIBVS. ARSACIS. PA
TERNIS. SIVE. MATERNIS
M. AVREL. VERONIVS
VERVS. PR. PRAEFECTI. PRO. SE
ET. SVIS. V. S. L. M

On conçoit facilement que des noms répandus en Italie aient passé dans la Gaule, mais nous allons voir que ce n'est pas la seule voie qu'ils ont prise pour y pénétrer. J'ai copié, dans le Musée de Cologne, une très-intéressante inscription, trouvée près des bords du Rhin, et qui n'a pas, à ce que je puis croire, encore été publiée. Elle ne figure, du moins, pas dans les recueils de Hüpsch, de Dorow, de Steiner et de Lersch; en voici le texte :

(8) A l'aide d'une observation attentive des prénoms on peut arriver au classement d'un grand nombre d'inscriptions. Les caractères épigraphiques s'accordent ordinairement d'une manière très-sensible avec la série chronologique des prénoms impériaux. J'ai recueilli à cet égard de nombreux documents qui me permettent de proposer dès à présent l'application méthodique de cette donnée.

HORVS. PABEC
I. F. PRORETA. AL
EXSANDRIN
VS. EX. CLASSE
ANN. LX. MILIT
AVIT.. AAIAI

Horus, fils de Pabec, marin d'Alexandrie, est venu, après avoir reçu son congé, finir ses jours dans les Gaules. Or, cet Égyptien est évidemment fils d'un Perse. *Pabec* est précisément le nom du père d'Artaxerce, le fondateur de la dynastie Sassanide. La forme pehlvie de ce nom est *Papeki;* c'est ainsi que nous le montrent les monnaies (9), les inscriptions de Nakschi-Roustam. Ces inscriptions sont, comme on sait, bilingues, et le grec donne υἱὸς ΘΕΟΥ ΠΑΠΑΚΟΥ βασιλέως : cependant, dans l'historien syrien Bar-Hebræus et dans Agathias, on trouve : *Ardeschir fils de Pabec,* Παβέκος (10).

Les noms perses ont donc pu être, en troisième lieu, apportés par l'Égypte où ils étaient assez communs. M. Letronne a déjà signalé les proscynèmes de Βαγαῖας, de Βῆσσος Ἀχαιμένους, de Χοσρόης Ἀρμένιος, recueillis dans les syringes des rois à Thèbes et dans les carrières de brèche verte sur la route de Cosseir (11). On voit par un *ostracon*, conservé au musée de Leyde, qu'un certain Artémès était vérificateur des céréales en Égypte (12).

Pendant la domination des deux dynasties perses en Égypte, les habitants de cette contrée durent se familiariser avec les noms des souverains, et plus tard les relations continuelles que le commerce entretenait entre les deux peuples, favorisèrent la transplantation de certains noms. On trouve, en 630, sous Héraclius, un patriarche d'Alexandrie appelé Cyrus.

---

(9) J'ai été assez heureux pour trouver la monnaie du père d'Artaxerce. Pabec prend sur ce monument le titre de roi. Il a donc fait acte de souveraineté véritable et le titre de βασιλεύς qui suit son nom dans les inscriptions de Nakschi-Roustam si admirablement expliquées par M. de Sacy, n'est pas une vaine épithète honorifique et posthume qui lui aurait été décernée après l'élévation de sa race. J'ai l'intention de publier la monnaie de Pabec en tête d'une nouvelle édition de mon *Essai sur les médailles des rois perses Sassanides.*

(10) Greg. Bar-Hebræi *Chron. Syriac.* Leipsic, 1789, text. syr., p. 61. — Agathias, lib. II, p. 64, edit. reg.

(11) *Recueil des Inscriptions grecques de l'Égypte*, t. II, p. 268, 311, 426.

(12) Leemans, *Description des monuments égyptiens du musée d'Antiquités des Pays-Bas*, p. 131, nº 453. — Cf. l'ouvrage du même auteur : *Papyr. græc. mus. Lugd. Bat.*, p. 73.

On pourrait encore voir une forme du nom de Cosroès, altéré par une métathèse, dans l'inscription **coursube**, placée près de la figure du *Roi de Carreau*, appartenant à un jeu de cartes du XVe siècle. *Coursube*, héros soi-disant Sarrasin, dont il est question dans les romans de chevalerie, aurait reçu ce nom, suivant l'opinion de M. Leber (13), parce qu'il était le prince ou le guerrier par excellence de *Corduba*, Cordoue.

Cette explication me semble devoir être rangée au nombre de celles que l'on ne trouve et que l'on ne propose qu'en désespoir de cause. Les Espagnols écrivent *Cordova*; les Arabes ont toujours écrit et prononcé *Corthoba*; encore la plupart du temps désignent-ils Cordoue par son surnom *El Andalous* (la ville des Goths, *Vindalicia*).

Que l'on veuille bien se rappeler l'origine orientale des cartes et l'immense renommée historique et politique des Cosroès; la popularité des romans qui racontent les amours de l'un d'eux avec la belle Schirine (Irène), l'idée qu'on se faisait de leur puissance, et qui en plein XVIIIe siècle a porté les flatteurs de Nadir Schah à lui donner le titre de *Khosrou, vainqueur du monde*, et l'on ne s'étonnera pas de voir le nom de *Cosroub* personnifier aux yeux de l'Occident la monarchie des Perses, sous une forme héroïque. Or, on sait que les écrivains qui se sont spécialement occupés de l'explication des cartes à jouer, s'accordent presque tous à reconnaître que les quatre rois des jeux de cartes représentent les quatre grands empires du monde. M. Leber a déjà fait observer, à ce propos, que l'on trouvait sur des cartes vénitiennes du XVIe siècle la figure de Ninus (14). Mais on sait que sur les *cartes* et les *tarots* les noms ont plusieurs fois changé, quoique l'idée dominante qui présidait à leur choix subsistât cependant. Que les romanciers du moyen âge aient placé à la tête des armées sarrasines un héros persan, cela ne doit pas nous étonner beaucoup lorsque nous les voyons peindre Charlemagne combattant les Saxons en leur criant de renoncer à *Mahom*. Au moyen âge, l'islamisme était un sujet de terreur et d'indignation, et l'on considérait bien certainement comme musulman le roi des Perses, qui avait enlevé à la chrétienté le bois de la vraie croix.

Cet événement était tellement connu, qu'à Limoges, au XIIe siè-

(13) *Études histor. sur les cartes à jouer. Mém. de la Société des Antiq. de France*, t. XVI, 1842, p. 327.
(14) *Ibid.*, p. 290.

cle, on retraçait sur des châsses émaillées la lutte de Cosroès et d'Héraclius.

La figure que je reproduis ici est tirée d'un monument inédit appartenant au Musée du Louvre. On voit le prince chrétien, couvert d'une cotte de mailles et coiffé du casque à nasal, qui s'apprête à porter le dernier coup au prince sassanide, dont la couronne roule à terre. Ce combat corps à corps, à la réalité duquel croyait bien certainement l'artiste de Limoges, parce qu'il rentrait tout à fait dans les habitudes du XIIe siècle, est complétement imaginaire.

Cosroès II déclara la guerre aux Grecs, sous prétexte de venger la mort de l'empereur Maurice. Les Perses ravagèrent la Syrie, la Palestine, s'emparèrent de Jérusalem, d'Alexandrie, et portèrent leurs armes victorieuses jusque dans la Nubie, tandis que d'un autre côté ils entraient sur le territoire de Constantinople. Maître de toute l'Asie occidentale, Cosroès se vit en trois campagnes dépouillé de toutes les possessions que lui avaient values dix-huit années de victoires. En 622, 623 et 624, Héraclius chassa les Perses de toutes les villes de l'Asie Mineure, et les poursuivit à la fin jusque chez eux; puis il conclut la paix avec Siroès, fils de Cosroès, qui lui rendit une multitude de chrétiens captifs et le bois de la vraie croix que son père

avait enlevé de Jérusalem, en 614. Cependant Cosroès vivait encore, et ce ne fut que quatre ans après sa défaite que son fils le fit enfermer, et le laissa mourir de faim.

Les monnaies de ce Cosroès, probablement contemporaines du tiers de sol d'or de Strasbourg, frappé par le monétaire COSRVB, nous montrent le nom du roi de Perse écrit *Khosroub;* mais sur une belle pièce d'or du cabinet Blacas, on lit *Khosroui* auprès du buste de Cosroès Ier. C'est très-probablement cette dernière forme qui a produit le COSDROE, inscrit sur l'émail. Les Grecs ont fait Cosroès de *Khosroui*, comme ils ont fait Narsès de *Narcehi*, Manès de *Mani* et Hormisdas de *Aouhrmazdaï*.

On le voit, les relations de la Gaule avec l'Orient, bien qu'indirectes, n'en ont pas moins laissé quelques traces; on pourrait encore rattacher à ce sujet la mention de ces familles syriennes qui sont venues s'établir sur les bords de la Moselle, à Trèves. Mais je réserve cela pour un autre travail, n'ayant cherché à expliquer que l'usage de noms perses dans les Gaules.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

ÉTUDES

SUR

LES ANCIENNES NOTATIONS MUSICALES DE L'EUROPE.

DEUXIÈME ARTICLE (1).

§ VII.

Récapitulation complémentaire du précédent article.

Avant de poursuivre ma tâche, je crois utile de revenir sur les points scientifiques que j'ai traités dans l'article précédent.

J'ai d'abord écarté de mon travail les notations idéographico-alphabétiques, mais j'en ai dit assez pour qu'elles soient suffisamment connues de mes lecteurs. J'ajouterai cependant ici que la notation dite *grégorienne* a donné naissance à nos *clefs* musicales, et aux signes que nous appelons *bécarre* et *bémol*. — Ceux qui voudraient approfondir le système d'Hermann Contract, dont parle aussi Odon de Cluny (Gerberti *Scriptores*, t. I, p. 253), peuvent lire ce qu'en a dit Jean de Muris, au XIVe siècle, dans son *Speculum Musicæ*, fol. 245 verso, du beau manuscrit 7207 de la Bibliothèque nationale, ancien fonds latin (2).

A ces observations de détail, je dois en ajouter une autre qui me semble plus importante. Plusieurs savants, dont les bienveillantes félicitations m'honorent et m'encouragent, voudraient que je fisse connaître immédiatement ma découverte intime et pratique des neumes. C'est trop exiger. Ma mission, en ce moment, est de déblayer le terrain de la science de toutes les erreurs qui entravent la marche des archéologues, et de poser nettement les principes véritables qui doivent désormais diriger l'érudition, tout en faisant connaître les travaux de mes devanciers et de mes contemporains.

Or, j'ai déjà constaté les phénomènes suivants :

(1) Voy. le premier article, t. V, p. 701.

(2) C'est par erreur typographique que M. Fétis cite ce manuscrit sous le n° 7027 (*Biogr.*, article *Muris*).

1° L'élément organique de tous les anciens neumes musicaux était le point (*punctum*).

2° Ce *punctum*, vrai signe purement idéographique du son musical, le représentait d'une manière excessivement abrégée, puisqu'il remplaçait les lettres alphabétiques destinées au même usage.

3° Cette manière abrégée de notation musicale formait l'une des branches nombreuses de la tachygraphie primitive qui comprenait, comme nous l'apprend S. Isidore de Séville, les *notæ sententiarum*, les *notæ vulgares*, les *notæ juridicæ*, les *notæ militares*, les *notæ litterarum* et les *notæ digitorum* (*Origin.*, lib. I, cap. XX-XXIV). Les *notes musicales* ne sont point mentionnées par le savant évêque de Séville, mais son silence, qui ne peut former qu'un argument négatif contre mon assertion, cesse d'être admissible en présence de la définition formelle de Guy d'Arezzo : *Causâ vero breviandi neumæ solent fieri.* Et si l'on voulait insister, je ne craindrais pas de dire que ce silence de saint Isidore prouve la haute antiquité des neumes. Voici comment. A l'époque où vivait l'auteur des vingt livres des Origines ou Étymologies, c'est-à-dire de 570 à 636, la notation neumatique n'était déjà plus regardée comme faisant partie de la tachygraphie, — exactement, comme de nos jours, l'écriture musicale habituelle ne passe plus pour un système d'abréviations calligraphiques. Et cependant notre écriture musicale est bien certainement l'un des rameaux de l'art que les modernes nomment *sténographie*. Saint Isidore se trouvait dans la position d'un sténographe du XIXe siècle, qui publierait un ouvrage sur les éléments de son système d'écriture : à coup sûr, la notation ordinaire de la musique n'entrerait point dans cet ouvrage, par la raison toute naturelle qu'une *habitude invétérée* ne permet plus de ranger cette notation parmi les systèmes d'abréviation tachygraphique. Ce qui est abréviatif à une époque, ne semble pas toujours tel aux époques suivantes. Aujourd'hui surtout que nos idées sténographiques sont réduites à leur plus simple expression depuis le dernier *Traité* de Conen de Prépéan, la sémiologie de notre musique européenne paraît bien longue, bien complexe, bien prolixe à quelques esprits innovateurs : témoin les ouvrages de mon ami de Rambures sur la *Notation musicale rendue populaire par la sténographie*. Quoi qu'il en soit de cette digression, j'ai trois faits à opposer à ceux qui voudraient s'inscrire en faux contre mon interprétation du silence de saint Isidore. PREMIER FAIT : — Ce silence n'a pas empêché M. Fétis d'affirmer qu'une variété de la notation neumatique a été importée en Espagne par les Suèves au IVe siècle, et une autre

en Angleterre par les conquérants de la Bretagne au siècle suivant (Voy. le 2e article *Sur la notation dont s'est servi saint Grégoire le Grand*, Gazette musicale, 1844, p. 214). Je n'insiste pas sur cette preuve. DEUXIÈME FAIT : — Lorsque Charlemagne demanda au pape Adrien, vers 780, une copie authentique de l'Antiphonaire de saint Grégoire, ce pontife fit présent à notre empereur de deux manuscrits dont l'un se conserve précieusement, de nos jours encore, à l'abbaye de Saint-Gall. Or, ce manuscrit est exclusivement noté en neumes : ce qui prouve que l'Antiphonaire original de saint Grégoire avait la même notation (1). Hé bien ! on me permettra de dire que saint Gré-

(1) M. Kiesewetter de Vienne est le premier qui ait constaté la conservation de ce précieux manuscrit à la bibliothèque de Saint-Gall. Il a pu, grâce à l'intervention de l'ambassadeur d'Autriche, en publier un *fac-simile* de trois lignes, avec un article important qui a suscité une polémique de la part de M. Fétis (voy. *Gazette musicale*, 1844). Plus tard, le savant M. Bottée de Toulmon a reproduit à son tour ce *fac-simile*, que M. Le Clerc et moi avons intercalé dans notre édition de l'ouvrage de Dom Jumilhac sur le plain-chant. Les choses en étaient à ce point, lorsque M. Danjou découvrit le manuscrit octotone et bilingue de Montpellier, et le présenta à la science comme une des copies authentiques de l'antiphonaire grégorien envoyées à Charlemagne. M'emparant alors de la trouvaille de M. Kiesewetter, je soutins, dans la *Revue du Monde catholique*, qu'avant de proclamer *à priori* l'authenticité du manuscrit de Montpellier, il fallait en avoir des preuves, et que l'une des plus faciles, c'était de le comparer à celui de Saint-Gall dont l'authenticité était incontestable. Une discussion assez énergique s'éleva alors entre M. Danjou et moi. Je m'en félicite, car elle a produit un immense résultat. Le Père Lambillotte travaillait en silence à la restauration du chant romain ; frappé de l'évidence qui jaillissait du débat scientifique, il fit le voyage de Saint-Gall et eut le bonheur de pouvoir *décalquer intégralement* le fameux manuscrit. J'ai sous les yeux plusieurs pages entières de ce monument précieux que le Père Lambillotte, mon honorable ami, a eu la bienveillance de me *prêter*, et je puis dire maintenant, avec une parfaite connaissance de cause, que le manuscrit de Saint-Gall réunit toutes les preuves possibles d'authenticité. Les *lettres explicatives* que Romanus avait inventées pour désigner certaines expressions du chant, etc., s'y trouvent en abondance et révèlent ainsi la méthode traditionnelle suivie par les élèves de saint Grégoire dans l'exécution des cantilènes ecclésiastiques. Je donnerai une idée de tout cela dans la suite de ces *Études*. En attendant, je dois annoncer à mes lecteurs, comme une excellente nouvelle, que, cédant à mes pressantes sollicitations, le Père Lambillotte va se hâter de publier le manuscrit de Saint-Gall ; cette publication, d'après mes conseils, aura lieu par livraisons, dont la première paraîtra dans le courant du mois d'août prochain. Que M. Danjou, de son côté, en fasse autant et avec la même promptitude pour le Ms. de Montpellier, et il prouvera qu'il veut aider sérieusement à la restauration du chant ecclésiastique, et non l'entraver en se réservant la possession exclusive de sa découverte. Le moment est venu, ou jamais, d'oublier les querelles personnelles et de travailler en commun, avec un dévouement sans arrière-pensées, à la construction de l'édifice liturgique et musical que le monde religieux désire avec une si légitime impatience. Pour mon propre compte, je suis tout disposé à offrir ma coopération de travail et d'intelligence à M. Danjou, sans autre récompense que celle d'être utile à l'Église, s'il veut faire paraître le manuscrit de Montpellier dans de

goire, contemporain de saint Isidore, ne s'est point servi d'une écriture musicale récente, peu répandue, peu pratiquée : immortel réformateur s'adressant à tout le monde catholique, il a dû nécessairement employer une écriture connue de tout le monde catholique; et, je ne crains pas de l'affirmer ici, cette connaissance si universelle d'un système calligraphique présuppose une certaine antiquité à ce système lui-même, surtout à une époque où les relations internationales étaient lentes et difficiles. TROISIÈME FAIT : — Ne soyons donc pas surpris de trouver, dans un manuscrit que Gerbert regarde comme de beaucoup antérieur à saint Isidore, les phrases suivantes : « *Caveamus ne neumas conjunctas nimiâ morositate... vel disjunctas* « *ineptâ velocitate conjungamus.* — *Scire debet omnis cantor quod lit-* « *teræ quæ liquescunt in metricâ arte, etiam in neumis musicæ artis* « *liquescunt* (Script., t. I, *Instituta Patrum*, p. 5-8). » Je défie qu'on puisse traduire ici le mot *neume*, autrement que par *sigle de notation musicale*, *manière abrégée d'écrire la musique*. Martini a fort bien remarqué, d'ailleurs, que le mot *neume* n'a eu la signification de *jubilus* qu'après le XIe siècle (*Storia*, t. I, p. 379). Ainsi, plus de doute sur la haute antiquité de la notation en neumes, malgré le silence de saint Isidore.

véritables conditions scientifiques, c'est-à-dire complet, intégral et avec sa double notation. S'il y a des avantages directs à retirer de cette publication, il est trop juste que M. Danjou en recueille les fruits : *cuique suum*; dans tous les cas, et en faisant abstraction de tout intérêt matériel, je suis le premier à reconnaître que celui qui a découvert un manuscrit de cette importance, doit avoir l'honneur de le publier sous son nom. — Je le répète, il est urgent que les amis sincères de la liturgie catholique-romaine se réunissent et fassent de communs efforts, car nous sommes menacés de voir surgir, sous une nouvelle forme, le schisme causé par l'abbé Le Beuf. A Malines, M. Duval vient de faire paraître un Antiphonaire et un Graduel d'après les idées systématiques de M. l'abbé Janssen : c'est une œuvre déplorable. En Italie, on a publié à Turin des livres de chant qui sont absurdes sous tous les rapports. En France, où l'impatience commence à gagner l'épiscopat, on ne sait à quoi s'en tenir pour le choix de livres de liturgie musicale romaine. On parle même d'adopter du *provisoire* qui, avec l'approbation de Pie IX, deviendrait fatalement du définitif et ajournerait indéfiniment toute *vraie* restauration du chant ecclésiastique. — Je fais donc ici un appel à tous ceux qui s'occupent sérieusement de cette grave question : à M. Fétis, dont les travaux ne doivent pas être injustement méconnus, car, malgré ses erreurs, *on ne peut pas se passer* de ses recherches, de ses conseils et de son expérience; — à M. l'abbé Tesson, qui travaille avec zèle à la restauration du chant; — au Père Lambillotte qui va doter le monde d'un monument liturgique inappréciable; — à M. Danjou, qui a découvert le manuscrit de Montpellier; — à M. Bottée de Toulmon, si riche en travaux d'anciennes notations; — à M. Clément, qui consacre ses veilles et ses talents aux origines du chant ecclésiastique, etc. — Pourquoi s'isoler, quand, par un rapprochement honorable et nécessaire, on pourrait fonder une œuvre solide, sérieuse et durable ?...

4° Cette notation n'a eu et n'a pu avoir qu'une origine romaine (*nota romana*, comme dit le chroniqueur carlovingien). Chercher cette origine chez les barbares du Nord, c'est poser un principe en l'air et auquel les faits donnent un éclatant démenti. Si les neumes étaient connus depuis longtemps quand les barbares firent invasion dans les Gaules, comment prétendre que ces peuples les y ont apportés? D'un autre côté, assigner aux neumes une origine orientale, c'est encore heurter de front tous les documents historiques. En effet, la sémiologie musicale des peuples orientaux est loin d'être identique avec celle de nos anciens neumes. Ceux-ci ont pour élément organique, comme je l'ai déjà dit, le *point* diversement employé. Dans la notation orientale, c'est tout autre chose. Les Arabes notent leurs chants avec les caractères de leur alphabet; les monuments de musique que nous possédons de ces peuples ne nous offrent qu'une notation écrite avec l'alphabet *neski*, ce qui place au Xe siècle les documents arabes les plus anciens que nous possédions à cet égard. — Nous ne connaissons rien de la sémiographie musicale de l'antique Égypte ni de l'antique Judée. En vain voudrait-on, comme M. Fétis et d'autres, soulever le voile mystérieux qui nous dérobe l'art musical, tel qu'il existait autrefois sur les bords du Nil, à l'aide des traditions conservées par les Coptes : ceux-ci, en se convertissant au christianisme, ont rejeté l'écriture démotique par *horreur* du paganisme de leurs ancêtres, et ont adopté celle des Grecs en y ajoutant seulement les caractères de quelques articulations essentiellement propres à leur langue primitive. Est-il présumable, après cela, que les Coptes aient maintenu la sémiologie musicale des Égyptiens? Aussi, quand je vois M. Fétis s'efforcer d'établir des rapprochements entre la notation des Grecs catholiques et les signes de l'écriture démotique, je ne puis m'empêcher de sourire, car il faut toute son intelligence ingénieuse pour imaginer de pareils rapprochements. La première chose qui manque à ce système, c'est la base. Il fallait connaître l'alphabet démotique, et M. Fétis a oublié que notre illustre Champollion n'a donné qu'une précieuse ébauche de cet alphabet. Est-ce avec de semblables éléments qu'il est possible d'arriver à des résultats complets et sérieux? Je ne le crois pas. Et d'ailleurs, j'ai pour moi l'autorité des plus savants hiérogrammates actuels de Paris, lorsque j'affirme que M. Fétis s'est trompé dans ses rapprochements; — que, pour être justes et acceptables, ces rapprochements doivent s'opérer sur des *séries* et non sur quelques signes *isolés* qui ressemblent à tout ce que l'on veut; — et qu'enfin, soutenir que les Grecs

catholiques ont une notation musicale en lettres démotiques, c'est prétendre une chose insoutenable; c'est dire : « Les Coptes ont re-« noncé à l'écriture même vulgaire de leurs ancêtres par horreur du « paganisme de ceux-ci, et ont accepté celle des Grecs catholiques ; « mais les Grecs catholiques ont adopté l'écriture musicale de l'Égypte « païenne et l'ont transmise aux Coptes convertis. » Une pareille assertion répugne *à priori*. Admettons cependant qu'elle soit rationnelle, incontestable, historique; qu'en résulterait-il? Il en résulterait que la notation musicale des Coptes et des Grecs modernes est alphabétique, et qu'elle n'a ainsi aucun rapport avec la sémiographie des neumes qui, dans leur constitution idéographique, sont abréviatifs et ont le *point* pour élément fondamental (*Confer.*, Villoteau, *Mém. sur la musique des Egyptiens*, etc., édit. in-8°, 1846, p. 360-467). — La notation des Éthiopiens est aussi alphabétique; ces peuples se servent, pour représenter leur musique, des caractères de la langue *amara*, l'un de leurs nombreux dialectes. — Quant à la calligraphie musicale des Arméniens, M. Fétis avoue — « Qu'elle « offre une sensible analogie avec les caractères de l'alphabet démo-« tique de l'antique Égypte, avec les signes de la notation ecclésias-« tique grecque et avec les accents musicaux des juifs d'Orient (*Biogr.*, t. I, p. LXXIV). » Il résulte de cet aveu que la notation arménienne n'a rien de commun avec celle des anciens catholiques occidentaux. — Enfin, les Syriens n'ont pas de notation musicale : chez eux, la tradition seule perpétue les chants de leur liturgie. — Or, tous ces faits ne signifient rien, ou ils démontrent jusqu'à l'évidence que les barbares du Nord et les orientaux n'ont rien fourni à la notation musicale de l'Occident. Cette dernière notation forme donc un système unitaire, d'une seule pièce, d'un seul jet, d'une origine unique, et le moine d'Angoulême, en la qualifiant de *nota romana*, dans sa Chronique, lui a donné un nom que la critique la plus rigoureuse ne peut plus lui enlever à l'avenir.

5° *La notation romaine* (puisque c'est désormais son nom scientifique), se composait de neumes ou agrégations de signes musicaux. Du Cange s'est donc trompé, nous l'avons vu, dans sa définition du mot *Pneuma*. Henri Speelman s'est trompé d'une manière plus étrange encore dans son *Glossarium archaiologicum* (in-fol., Londres, édition de 1664, p. 247).

6° Cette *notation romaine*, dont nous connaissons maintenant l'origine et la nature, a eu des calligraphes de toutes les nations modernes, sans rien perdre toutefois de sa nature, de son ensemble,

de ses principes. Elle a pu passer par les modifications calligraphiques des Goths, des Lombards et des Saxons; mais, à part des différences plus ou moins anguleuses, plus ou moins arrondies, plus ou moins cursives, plus ou moins maigres de formes, elle n'a jamais trahi ses éléments constitutifs, ses éléments romains. On est donc dans le faux quand on tire, de la variété *scripturale* des notations primitives de l'Europe, un argument en faveur de plusieurs systèmes *essentiellement* différents, qui n'existent pas en réalité.

Et, à ce sujet, qu'on me permette d'élever la question qui m'occupe à la hauteur d'une question de paléographie générale; qu'on me permette de répéter, en parlant de la sémiographie musicale de l'Occident, ce que M. Natalis de Wailly a dit en parlant des diverses écritures européennes.

« On a élevé plus d'un système, dit cet auteur, sur l'origine des écritures qui ont eu cours en Europe depuis l'invasion des Barbares. D'une part on a prétendu que les Goths et les Lombards en Italie, les Francs dans les Gaules, les Saxons en Angleterre, les Wisigoths en Espagne, avaient substitué leurs écritures nationales aux caractères employés par les Romains. D'autres auteurs ont pensé, au contraire, que les Barbares avaient adopté l'écriture romaine, et qu'il était impossible de méconnaître, malgré quelques différences de détail, l'unité d'origine dans toutes les écritures des nations qui appartiennent au rite latin.... Contentons-nous d'invoquer l'autorité des savants auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, pour justifier l'hypothèse qui fait descendre de l'écriture romaine, comme d'une source commune, les caractères employés en Europe depuis l'invasion des Barbares (*Éléments de Paléographie*, t. I, p. 383). »

7° Cependant l'art a progressé; il n'est pas plus resté stationnaire en musique qu'en toute autre chose. J'ai eu soin de tracer les principales transformations que la *notation romaine* a subies. La période primitive nous montre les neumes sans portées musicales, sans clefs, sans caractères propres à telle ou telle note de la gamme, quoi qu'en dise M. Fétis (1), sans système *général* d'élévation ou d'abaissement des signes entre eux. Puis vient la période de transition que domine le génie de Guy d'Arezzo, et enfin celle des temps modernes où le luxe de précautions, imaginé par le moine de Pompose, se régularise, se simplifie et rentre dans les conditions d'une sobriété suffisante qui semble braver tous les réformateurs actuels.

(1) *Biographie*, tom. I, p. CLXII, planche B. — Confer Fétis, *Des origines du plain-chant*, 4e art., apud *Revue de Danjou*, 1846, p. 120, n° 56 *bis*, etc.

Voilà des points sur lesquels j'insiste avec opiniâtreté, parce que la science les a méconnus, absolument comme Kircher a méconnu, embrouillé, retardé les études hiérogrammatiques. Cet ensemble de faits est ma propriété; l'expérience apprendra que j'ai de puissantes raisons pour insister de la sorte. C'est l'œuf que Christophe Colomb fit tenir immobile sur l'une de ses extrémités, en présence d'ennemis jaloux; mais encore fallait-il le faire tenir!!! Si la chose est simple, je ne veux pas que ce soit un motif pour qu'on m'en ravisse la découverte, d'autant plus que tout est aussi simple, aussi facile, dans l'interprétation pratique de ces fameux *neumes* qui désolent et rebutent l'érudition depuis si longtemps.....

§ VIII.

Objections tirées des anciens contre la possibilité de déchiffrer les neumes.

Je viens de formuler une assertion qui doit soulever bien des critiques. En proclamant que tout est simple, que tout est facile dans la lecture des neumes, on ne manquera pas, en effet, de m'opposer des témoignages positifs fort anciens contre cette facilité de lecture que j'ai la témérité de poser ici en principe. Il est donc nécessaire que je m'arrête un instant à l'examen de ces témoignages; c'est une discussion qui ne doit pas être passée sous silence.

Je ne dirai rien du sentiment de Michel Prætorius, qui a été rapporté page 706 de ces *Études*, ni du silence de Dom Jumilhac sur la signification des notations anciennes. Si, au XVIIe siècle, des savants ont regardé comme une chose impossible de traduire l'antique notation romaine, d'autres érudits de la même époque n'ont point partagé cet avis, témoin les essais de Jean-Ludolf Walther, de Jean Jussow, et plus tard ceux du P. Martini. Là, d'ailleurs, n'est point la question. Ce n'est pas au XVIIe siècle qu'il faut puiser des arguments contre la possibilité de traduire les neumes, car, entre la notation primitive de l'Europe et le XVIIe siècle, il y a trop de distance, trop de modifications dans l'art musical, pour que l'on puisse légitimement en conclure rien de solide contre ma thèse. A plus forte raison faut-il écarter du débat l'opinion de M. Coussemaker, que j'ai prise pour épigraphe de mon travail : cette opinion peut bien être un cri de désespoir de la science actuelle, mais, à coup sûr, ce n'est point son dernier mot.....

Cependant, j'ai *contre moi* des témoignages historiques plus forts,

plus formels, plus décisifs que tout cela : je rencontre sur ma route *quatre affirmations* qui ont été prononcées dans des siècles voisins du temps où les neumes primitifs étaient seuls en usage.

Les voici :

1° Au XIVe siècle, Jean de Muris, ou l'un des abréviateurs de sa doctrine, selon M. Fétis, dit en parlant des anciens signes de notation : — « Cantores antiqui maximè in cantu non solùm curaverunt, « sed ut alios cantare docerent sollicitè studuerunt. Ingeniaverunt « ergo figuras quasdam, quæ unicuique syllabæ dictionum deputatæ, « singulas vocum impulsiones tanquam signa propria denotarent; « unde et notæ vel notulæ appellantur. Et quia cantus multiformiter « procedit, nunc æqualiter, nunc ascendens, nunc vero descendens, « propter hoc et difformiter prædictæ notæ sunt notatæ, et diversa « nomina sortiuntur. »

Suivent ici de très-curieux détails, entièrement négligés par les écrivains modernes, sur les notules appelées *punctum*, *virga*, *clivis*, *plica*, *podatus*, *quilisma* et *pressus*.

« Sed cantus....., ajoute l'auteur en terminant, per hæc signa « minus perfecta non cognoscitur, nec per se quisquam eum potest « addiscere; sed oportet ut aliunde audiatur et longo usu discatur... « (*Summa Musicæ*, cap. VI, apud Gerberti *Scriptores*, t. III, p. 201- « 202.) »

2° Au XIe siècle, Jean Cotton dit aussi en parlant des neumes : « In neumis nulla est certitudo. » Et il en donne la raison : « Æqua- « liter omnes disponuntur, et nullus elevationis vel deposi- « tionis modus per eas exprimitur. Unde fit ut unusquisque tales « neumas pro libitu suo exaltet aut deprimat... Dicat namque unus « hoc modo : *Magister Trudo me docuit;* subjungit alius : *Ego autem* « *sic à magistro Albino didici;* ad hoc tertius : *Certè magister Salo-* « *mon longe aliter cantat.* Et ne longis morer ambagibus, raro tres « in uno cantu concordant, nedum mille, quia nimirum dum quisque « suum profert magistrum, tot fiunt divisationes canendi, quot sunt « in mundo magistri. »

Après avoir démontré l'extrême difficulté de lecture que présentent les neumes antiques, Jean Cotton termine en disant : — « Liquet « ergo quod qui istas amplectitur, amator est erroris ac falsitatis « (apud Gerberti *Scriptores*, t. II, p. 258-259). »

3° Dans les premières années du même siècle, Guy d'Arezzo fait allusion aux neumes par les paroles suivantes, qui résument en même

temps les perfectionnements dont ce grand homme a doté la notation musicale :

« Ut proprietas sonorum discernatur clarius,
« Quasdam lineas signamus variis coloribus,
« Ut quo loco quis sit sonus mox discernat oculus.
« Ordinem tertiæ vocis splendens crocus radiat;
« Sexta ejus, sed affinis, flavo rubet minio.
« Est affinitas colorum reliquis inditio.
« Et si littera vel color neumis non intererit,
« Tale erit quasi funem dum non habeat puteus
« Cujus aquæ, quamvis multæ, nihil prosunt videntibus. »

(*Prol. rhythmic. antiphonarii.*)

4° Au commencement du Xe siècle, Hucbald n'est pas moins explicite : — « Nunc ad notas musicas, dit-il, quæ unicuique chor-« darum notæ non minimum studiosis melodiæ conferunt fructum, « ordo vertatur. Hæ autem ad hanc utilitatem sunt repertæ, ut sicut « per litteras voces et distinctiones verborum recognoscuntur in « scripto ut nullum legentem dubio fallant judicio, sic per has omne « melum annotatum, etiam sine docente, postquam simul cognitæ « fuerint, valeat decantari. Quod his notis, quas nunc usus tradidit, « quæque pro locorum varietate diversis nihilominus deformantur « figuris, quamvis ad aliquid prosint, remunerationis subsidium mi-« nimè potest contingere : incerto enim semper videntem ducunt « vestigio. »

Hucbald ajoute ensuite un petit exemple où, selon lui, l'élévation des signes neumatiques n'est pas observée, et dont, par conséquent, la lecture est impossible (*De Institutione harmonica*, apud Gerberti *Scriptores*, t. I, p. 117).

On voit, par ce qui précède, que je ne veux cacher à mes lecteurs aucune objection contre la possibilité de comprendre les anciens neumes : on ne trouvera nulle part tant de documents réunis contre la notation primitive de l'Europe ; mais j'aime la vérité et je ne crains pas d'accumuler ici tout ce qui peut servir à son triomphe, dût-il anéantir le fruit de mes travaux et de mes espérances...

Hé bien ! toutes ces objections que l'on vient de lire ne me paraissent point redoutables ; je ne sais même pas si on doit les nommer des *objections sérieuses*. C'est qu'il y a contre elles un argument général, historique, que rien ne peut ébranler. En effet, saint Grégoire a écrit son Antiphonaire-centon exclusivement avec des neumes, et l'abbaye de Saint-Gall conserve un *fragment* de la copie authentique qui en a été faite pour Charlemagne. Or, l'illustre pontife

aurait-il employé cette écriture musicale, si celle-ci n'eût pas été parfaitement compréhensible, rationnelle, basée sur des principes réguliers et populaires, d'une clarté enfin excluant tout doute ou toute erreur? L'Église emploie-t-elle des voies obscures lorsqu'il s'agit de faire connaître la vérité, quelle qu'elle soit, au monde catholique? Et qui oserait dire que saint Grégoire voulant la fin, c'est-à-dire la restauration du chant, n'en ait pas voulu les moyens? — On le voit donc : il faut admettre la possibilité intrinsèque de lire les neumes primitifs, ou proclamer l'impossibilité absolue dans laquelle nos ancêtres étaient de les lire eux-mêmes; et comme cette dernière hypothèse est inadmissible, il faut bien reconnaître en définitive qu'*on peut parvenir aujourd'hui à ce qui était possible autrefois.*

« Mais, dira-t-on, il est permis de douter encore que saint Grégoire ait exclusivement écrit son Antiphonaire avec des neumes, surtout depuis la découverte du Graduel bilingue de Montpellier. » Bien que je ne regarde point ce doute comme légitime après tout ce que j'ai dit dans la *Revue du monde catholique* et dans ces *Études*, je consens néanmoins à lui accorder, pour un instant, toutes les conditions d'un fait positif. Mais j'ajoute aussitôt : Cette concession toute gratuite n'empêchera pas de constater que, depuis la fin du VIIe siècle jusqu'au milieu du IXe environ, l'Europe n'a eu que des livres liturgiques notés en neumes primitifs. Tous les manuscrits attestent ce fait important, et c'est à peine, si, à l'exception du codex de Montpellier, on peut citer quelques lambeaux de parchemin qui portent une autre notation musicale. Que faut-il en conclure? sinon que les neumes primitifs, tout difficiles qu'ils aient paru dans la suite, ont été très-compréhensibles et d'un usage exclusivement ordinaire *pendant deux siècles*. On voit donc que si la question n'est pas posée de la même manière, elle nous conduit forcément au même résultat, à la même conséquence finale, c'est-à-dire que : « *Nous pouvons parvenir aujourd'hui à ce qui était possible autrefois.* »

Cette conséquence finale est ce qu'il y a de plus essentiel dans la discussion qui s'agite ici, et elle suffit, ce me semble, pour réduire à leur juste valeur les témoignages de Jean de Muris, de Jean Cotton, de Guy d'Arezzo et d'Hucbald. En effet, du moment que les neumes les plus compliqués offraient une lecture facile et certaine aux peuples occidentaux du VIIe, du VIIIe et du IXe siècle, qui n'employaient pas d'autre notation *dans la pratique*, il s'ensuit nécessairement qu'il faut, pour bien comprendre ces témoignages, chercher un critérium d'appréciation en dehors de l'impossibilité

prétendue de lire avec certitude l'ancienne écriture musicale de l'Europe.

Or, l'histoire nous fournit ce critérium.

D'abord, Jean de Muris avoue lui-même que les signes des anciens neumes n'étaient plus en usage, depuis longtemps, à l'époque où il écrivait : « *Sec hæc nomina jam ab usu recesserunt* (Speculum Musicæ, manuscrit 7207 déjà cité, fol. 246 recto). » Muris se trouvait donc exactement dans la position d'un auteur moderne qui voudrait parler des neumes dans une encyclopédie musicale ; son témoignage n'a pas plus de valeur, car, au XIVe siècle, la sémiologie de l'art était tellement perfectionnée, qu'il était fort naturel de qualifier d'*imparfaite* l'ancienne notation. Jean de Muris ne dit rien de plus.

Quant à Jean Cotton, son témoignage est plus positif : *In neumis*, dit-il, *nulla est certitudo*. Mais ces paroles, comme je l'ai démontré plus haut, ne peuvent pas être comprises d'une manière *absolue* : l'incertitude qu'offraient les neumes était *relative* à l'époque où vivait Jean Cotton, et encore faut-il reconnaître qu'il y a une exagération évidente lorsqu'il ajoute : *Æqualiter omnes disponuntur* (neumæ), *et nullus elevationis vel depositionis modus per eas exprimitur*. » Quoi qu'il en soit, j'engage mes lecteurs à relire, dans l'ouvrage même de Cotton, tout le contexte des paroles que j'ai citées plus haut : ils verront que cet écrivain ne parle que de trois notations : 1° de celle d'Hermann Contract ; 2° des neumes de la période de transition, et 3° des perfectionnements sémiographiques inventés par Guy d'Arezzo. Jean Cotton n'hésite pas à se prononcer en faveur de la notation *guidonienne* dans laquelle tout est simplifié d'une manière admirable, où toutes les précautions sont prises pour que la place de chaque intervalle mélodique saute aux yeux des plus ignorants, et où enfin toute erreur de solmisation devient matériellement impossible. Prenant fait et cause pour cette nouvelle notation, il *exagère* les inconvénients de l'ancienne, à peu près comme un musicographe du XIXe siècle qui hausse les épaules de pitié en parlant de la notation proportionnelle du moyen âge et qui dit gravement : « La notation des XVe et XVIe siècles n'indiquait pas chaque mesure ; elle était si incertaine que les auteurs mêmes du temps ne savaient à quoi s'en tenir sur les inextricables proportions des valeurs de notes : on disputait à l'envi sur les *ligatures*, sur les *modes*, sur les *prolations*, sur les *muances*, sur une foule de choses, en un mot, qui sont devenues des points fort élémentaires et fort simples. » Et cet auteur d'en conclure : que cette

notation ne valait absolument rien, et que la nôtre seule est bonne. Chez Jean Cotton, comme chez notre moderne, il y a identité de conduite et d'appréciation : tous deux ne tiennent aucun compte de l'état de l'art avant eux; ils oublient, dans leur injustice, que si l'art s'est modifié, perfectionné, simplifié, ce n'est pas une raison pour calomnier l'art antique et n'y voir qu'*incertitude* ou *erreur*. Ici, comme en toute chose, il faut soigneusement se prémunir contre n'importe quelle exagération; il faut enfin, tout en rendant hommage au progrès, reconnaître qu'il y avait dans les anciens neumes de la logique, de l'ensemble, de la certitude et de la garantie, puisque, pendant plusieurs siècles, cette notation seule a conservé la liturgie musicale de l'église catholique en Occident.

Je viens de montrer dans quel esprit de système a été rédigé le passage de Jean Cotton. Or, les raisons que j'ai données sont parfaitement applicables aux paroles de Guy d'Arezzo et d'Hucbald. Le premier perfectionne la notation, le second en invente une nouvelle : il n'est donc pas surprenant qu'ils se soient exprimés, comme ils l'ont fait, contre l'écriture musicale qu'ils voulaient remplacer par leur propre ouvrage. Les inventeurs actuels de nouveaux signes musicaux ne se conduisent pas autrement qu'Hucbald et Guy d'Arezzo : l'esprit humain est toujours le même...

Je finirai cet article par quelques remarques qui compléteront ma réponse. A l'époque où ont écrit Hucbald, Guy d'Arezzo et Jean Cotton, la musique entrait dans une période de perfectionnements et d'élaborations intimes. De toutes parts, on cherchait à donner des bases systématiques à cet art enchanteur; de toutes parts, on voulait en rendre la lecture plus facile au profit de sa popularité. C'est à ce besoin de l'époque qu'il faut attribuer les traités nombreux et plus didactiques qui parurent alors sur l'art musical : ceux d'Aurélien de Réomé, d'Hucbald, de Réginon de Prum, d'Odon de Cluny, de Guy d'Arezzo, de Bernon de Reichnau, etc., etc. C'est aussi à ce besoin général qu'il faut attribuer l'heureuse idée qu'on eut alors d'élever ou d'abaisser les signes qui représentaient les sons, suivant le rang que ceux-ci occupent dans l'échelle mélodique. Cette idée avait un avantage immense : en se faisant jour, elle substituait un seul principe (*l'élévation respective des signes*) à un système complexe où tout était certain, sans doute, mais aussi où il fallait beaucoup d'habileté et d'habitude pour faire l'application raisonnée des règles mathématiques ou tonales qui lui servaient de bases. Par la nouvelle méthode, la *science*, qui était auparavant le domaine des érudits, devint le par-

tage de tous. Bientôt les anciens errements furent mis de côté, oubliés même, et il ne fut plus question que de perfectionner la nouvelle découverte, due peut-être à un simple caprice de copiste. Mais l'esprit humain a beau faire : il ne procède jamais sans transitions plus ou moins lentes, plus ou moins pénibles; il ne se jette jamais dans l'avenir sans retenir quelque chose du passé; il ne progresse pas de manière à rejeter tout ce qui a eu cours avant sa marche innovatrice. Ainsi, les artistes de l'époque de transition, eux qui ne jugeaient plus de la bonté d'un système d'écriture musicale que d'après la propriété plus ou moins parfaite qu'il avait de représenter l'élévation ou l'abaissement des signes (*arsis et thesis*), eux qui avaient oublié si rapidement la notation primitive et qui professaient pour elle un si profond mépris, ces artistes, dis-je, n'en conservèrent pas moins avec une opiniâtreté singulière, toute cette notation antique devenue inutile avec la portée musicale. Grâce à cette heureuse *routine*, j'ai pu trouver, dans les œuvres mêmes de ces musiciens, un éclatant démenti à leurs paroles.

Dans une prochaine Étude, j'aborderai une question de la plus haute importance, qui n'a été qu'effleurée par la science moderne. *Les neumes primitifs exprimaient-ils les ornements mélodiques?* Telle sera la thèse que j'examinerai, je l'espère, d'une manière nouvelle et complète.

THÉODORE NISARD.

(La suite à un prochain numéro.)

ASPRE INÉDIT DE DAVID COMNÈNE,

EMPEREUR DE TRÉBISONDE.

Les laborieuses recherches d'un érudit très-distingué de notre époque, sur certaines monnaies d'argent (1) qui avaient été l'objet de grandes controverses de la part des savants, lui ont fourni l'occasion d'éclairer tout un point de la numismatique du moyen âge; nous voulons parler des Aspres Comnénats ou blancs d'argent de Trébisonde.

Les monnaies trébisondaines, comme on sait, avaient été devinées par Marchant (2), mais leur attribution n'était pas justifiée faute de preuves historiques; M. de Saulcy (3) après lui, les revendiqua pour l'atelier de Kherson, et son opinion prévalut. Les choses en étaient restées là quand un manuscrit de Venise (4), découvert par M. le docteur Fallmereyer (5) vint compléter la série des Comnènes de Trébisonde qui ne se composait alors que de quelques noms. M. de Pfaffenhoffen compara alors cette chronique de l'empire trébisondain avec les blancs d'argent incertains dont nous venons de parler, et il acquit bientôt la certitude qu'ils appartenaient aux grands Comnènes des Lazes, ainsi nommés par Michel Panaretos. M. de Pfaffenhoffen offrit alors au public son ouvrage sur les Aspres Comnénats, où « il regrette, dit-il en finissant, de ne point trouver de pièces du nom de David. Malgré les soins pour rassembler les monnaies de Trébisonde, il y a encore des lacunes à remplir, et il espère que tôt ou tard ces lacunes seront comblées. » Nous sommes heureux d'annoncer aux antiquaires que l'un des vœux du savant numismatiste, s'est enfin réalisé; car en visitant le cabinet d'un amateur de pro-

(1) Pfaffenhoffen, *Essai sur les Aspres Comnénats*. Paris, 1847-48.

(2) Marchant. Lettre XXIIIe à M. Gosselin, *sur les monnaies de Trébisonde*, in-8, 1 pl.

(3) Saulcy. *Essai sur la numismatique byzantine*. Metz, 1836, in-8° et atl. fol.

(4) Chronique de Michel Panarétos (livres du cardinal Bessarion) mss. de Venise.

(5) Fallmereyer. *Fragments sur l'Orient.*

vince, M. Lestocquoy d'Arras, nous avons trouvé, mêlés avec des monnaies byzantines, des Aspres Comnénats, et parmi ceux-ci une médaille inédite de David.

Nous avions pensé d'abord que cette monnaie pouvait appartenir à Basile, à cause du B bien caractérisé qui s'y remarque, mais après l'avoir considérée attentivement nous avons acquis la conviction que c'était une monnaie de David, car le β est surmonté d'un Δ; c'est une de ces abréviations si usitées à cette époque : on sait en effet que sur les monnaies trébisondaines le nom de Basile, est figuré BA, et celui de Jean IΩ, etc.

Voici la description de cette intéressante monnaie, dont je dois le dessin à l'extrême obligeance de M. Lestocquoy.

Δ — B — O — KO — ⊦H = N — O — C. (*sic*).

L'empereur debout, vu de face, vêtu de la dalmatique byzantine, et tenant une petite croix et un sceptre, à côté de lui une étoile (δαβιδ ο κομνηνος).

℟. — Φ — ΓIO — C = ЄY — ΓЄ — HI — OC. (*sic*).

Saint Eugène nimbé, debout et vu de face, il est aussi vêtu de la dalmatique et porte une longue croix (ο αγιος Ευγενιος.)

Il n'est point difficile de dire à quel David cette médaille appartient, car il n'y eut qu'un seul empereur de ce nom à Trébisonde où il régna de l'an 1458 à l'an 1461 ; ensuite le type a tellement d'analogie avec les monnaies de Jean IV, que la question n'a pas besoin d'être débattue ; c'est une monnaie inédite de David « le dernier souverain avec lequel s'éteignit sous la colère de Mahomet II la famille des grands Comnènes (6). »

Nous ne raconterons point l'histoire de l'infortuné David, les vicissitudes et la prise de Trébisonde, cette florissante cité de l'Orient, placée comme un oasis au milieu de ces contrées que les Turcs avaient rendues désertes, et que les malheurs d'un long siége et la trahison devaient faire tomber entre les mains des infidèles : il suffit de renvoyer le lecteur aux pages touchantes de M. de Pfaffenhoffen ; sans doute il préférera un chef-d'œuvre de littérature à un médiocre résumé.

VICTOR LANGLOIS,
Élève de l'École des Chartes.

Février 1849.

(6) Cf. Pfaffenhoffen, ouvrage cité.

SUR L'ORIGINE DES MOTS :

COMTAT VENAISSIN.

Dans un des précédents numéros de cette *Revue* (1), je me suis engagé à prouver, contrairement à l'opinion émise par M. Amédée Thierry, que *Venasque n'a jamais été la capitale du Comtat Venaissin et n'a jamais pu lui donner son nom.* Je viens aujourd'hui remplir cette promesse, et cela, je l'espère, me sera aussi facile que d'enlever à cette pauvre bourgade le temple et l'évêché apocryphes dont l'avaient gratifiée l'ignorance et la supercherie des temps passés.

L'appellation de *comté* ou *comtat Venaissin* apparaît plus particulièrement à partir du XIIIe siècle. Les érudits se sont gravement, on pourrait même dire, bizarrement, exercés sur cette étymologie, comme sur celle d'Avignon. Pour leur honneur, je ne mentionnerai pas leurs diverses opinions contradictoires; mais puisqu'il faut en faire à la fin justice, je donnerai de ce nom l'étymologie qui a pour elle des preuves historiques et philologiques qui me paraissent décisives.

La suprématie incontestable d'Avignon résulte du rôle que cette ville joue dans l'histoire. En 509, Théodorik, roi des Ostrogoths, victorieux des Franks, divisa en trois gouvernements la Provence qu'il venait d'incorporer au royaume d'Italie. On voit, par les lettres de Cassiodore, qu'il plaça Gemellus à Arles, Maradus à Marseille et Wandila à Avignon. Au second partage entre les fils de Chlother, en 567, cette dernière ville devint le chef-lieu de la *marche* du roi d'Ostrasie (2), bien qu'enclavée dans le territoire burgondien. Karle-Martel chassa les Sarrazins d'Avignon à plusieurs reprises et établit sur la Durance la *marche de Provence.* Il y laissa un de ses leudes. Voilà l'origine du marquisat. Plus tard, le marquis délègue une

(1) *Revue Archéologique*, t. V, p. 721.

(2) *Mar. Aventic. chron.*, apud D. Bouquet, *Recueil des Hist. des Gaules*, t. II, p. 19.

partie de son autorité à des lieutenants, comtes ou vicomtes. Chaque principale cité se trouve ainsi avoir son évêque et son comte, dont les pouvoirs se balancèrent avec des chances diverses. Sous les Karlovingiens, le *Comitatus Avennicinus* se restreint, sans doute, comme le pouvoir de ses comtes; mais il n'en subsiste pas moins; mais il n'est pas moins mentionné dans tous les documents contemporains, depuis Grégoire de Tours jusqu'aux chartes du XIIe siècle (3). A cette époque, une transformation s'opère au moyen de la langue romano-provençale, et, avec le siècle suivant, commence la nouvelle appellation du *comté Venaissin*. Ces mots remplaçaient exactement ceux de comté d'Avignon. Le comté n'existait plus puisque, depuis un siècle, cette ville jouissait de son indépendance républicaine. Les circonstances politiques séparèrent Avignon de la contrée sur laquelle elle avait si longtemps exercé la suprématie. Cette ville finit par rester aux rois de Sicile (1290), pendant que le comtat Venaissin obéissait à l'Église, depuis 1274 (4). Or, il s'était fait comme une séparation profonde entre les deux pays, unis et confondus depuis tant d'années. Il fallait pourtant un chef-lieu aux officiers du souverain pontife. Pernes d'abord, et ensuite Carpentras, eut ce privilége. Cette dernière ville devint ainsi la capitale du comtat Venaissin, jusqu'à ce que Avignon, achetée par Clément VI, en 1348, reprît sa suprématie dans le comtat, sans ôter pourtant à sa voisine, son titre et sa prérogative de capitale. C'est à Carpentras que s'assemblaient les états de la province (5). Clément V fut le premier

(3) La *Gallia Christiana, eccles. arelat. instr.* I, p. 93, cite deux chartes de Louis l'Aveugle, l'une de 898, l'autre de 904, par lesquelles le roi abandonne au prêtre Raymond, *quemdam mansum de comitata Vasensi, in comitatu Avinionensi*. Je pourrais multiplier les exemples.

(4) Les prétentions du saint-siége sur le comtat, ce sanglant héritage des malheureux comtes de Toulouse, n'ont jamais été fondées en droit. Appuyées d'abord sur la force, elles se développèrent par la ruse et ne se sont maintenues qu'au moyen de la tolérance. Si Philippe le Hardi, en cédant le comtat à Grégoire X, en 1274, entrevit de quelle utilité il serait à la papauté, traquée dans ce moment en Italie; s'il prévit la possibilité de la mettre un jour, par ce moyen, en charte privée, ce qui arriva peu d'années après, on conviendra que cette pensée eût été profondément politique.

(5) Les recteurs préférèrent la petite ville de Pernes à celle de Carpentras, où leur juridiction aurait été froissée par celle de l'évêque qui en était seigneur temporel. Ils choisirent donc le château de Pernes pour demeure, et c'est sous une feuillée, devant la porte, qu'ils recevaient l'hommage de vassaux, *supra ramatam in loco et plano antè principale castrum sue palatium*. De là le titre de *Senescallia Venaissini*, appliqué au vieux manoir des comtes de Toulouse. Cela dura jusqu'au 12 avril 1320, où le pape Jean XXII engagea l'évêque Othon à lui céder ses droits seigneuriaux, moyennant un équivalent qui fut réglé par les évêques de

pontife qui fit frapper monnaie avec le titre de *Comes Venesini*, qu'avaient pris les derniers comtes de Toulouse. De là l'appellation de *Comitatus Venaisini* dans les bulles pontificales, représentant un état distinct de celui d'Avignon et qui s'est perpétué jusqu'à l'époque de la Révolution française. L'histoire nous atteste donc les droits de l'ancien comté d'Avignon à l'appellation de comté Venaissin. Nous allons en trouver la confirmation la plus complète dans les données philologiques.

Les plus anciens chroniqueurs ou historiens, tels que Cassiodore, Grégoire de Tours, Sidoine Apollinaire, Frédéghaire, l'annaliste de Metz et autres, écrivent *comitatus* ou *ages Avennicus, Avennicinus, urbs Avennica*. Le comte, chargé d'administrer pour les différents pouvoirs qui se succédèrent, était le *comes territorii Avennici, urbis Avennicæ*. On sait comment les idiomes barbares vinrent dénaturer la physionomie de la langue latine et en altérer surtout les désinences. Les noms des localités ne pouvaient échapper à la métamorphose opérée par le roman provençal. Comme Avignon venait de s'ériger en commune, au lieu du *comitatus Avennicinus* ou *Avennicus*, on eut alors le pays de *Veneisi* ou *Venisei*, son plus rude qui se rapprochait mieux de la prononciation usuelle; et c'est ainsi que ce nom est arrivé dans la *Chronique albigeoise*, publiée par Fauriel, laquelle date du XIIIe siècle. Voilà pour le roman de la langue d'oc. Nous trouvons peu de différence dans celui de la langue d'oil ou d'outre Loire. Dans le poëme de *Parise la Duchesse*, le pays de *Veneisi* devient *Vauvenice* (le val, la vallée de Venice), et, ce qui est plus remarquable, le trouvère emploie indifféremment *Vauvenice* pour désigner le Venaissin et Avignon. Cette expression a survécu à l'idiome vulgaire de cette époque. Sur les vieilles cartes, on la retrouve dans l'épithète caractéristique de deux communes : Beaumes de Venisse et l'isle de Venisse (6). Ainsi donc, de *comes Avennici* est née l'expression romane de *Veneici*. C'est le même mot, sauf l'apocope

Tusculum et de Préneste. Alors fut établi à Carpentras le siége de la rectorerie et de la chambre apostolique ; alors cette ville fut considérée comme la capitale du comtat et prit une prépondérance qu'elle garda jusqu'à la réunion d'Avignon, en 1348. Après cette époque, sa prétention à vouloir rester capitale, l'opposition qu'elle manifesta constamment contre les diverses tentatives d'usurpation des légats ou vice-légats qui résidaient à Avignon : telle est l'origine de la vieille rivalité qui régna jadis entre ces deux villes.

(6) Dans un vieil atlas sans nom d'auteur, de la bibliothèque d'Orange, et dont chaque carte porte ces mots : *Amstelodami, apud Joannem Janssorium*, Avignon est ainsi mentionné : *Le comtat d'Avignon ou de Venisse ou Venaissin.*

de la première lettre, comme dans les noms des communes voisines *Avellero*, *Abollenæ*, *Agulto*, dont on a fait Velleron, Bollène et Goult. Cette vérité a même été reconnue par D. Polycarpe de la Rivière (7). Les chroniqueurs latins du XIIIe et XIVe siècles redonnèrent une physionomie latine au mot vulgaire. Le pays de *Veneisi* ou *Veneici* fut la *terra Venayssini* des Bernard Guidou, des Pierre de Vaux-Cernay et de Guill. de Puy-Laurens. Pétrarque écrit *Venesinus* (8). Les monnaies et les sceaux de l'époque nous donnent *comes Venayssinus* et *Venasinus*. Or, de ces mots à Venaissin la transition est facile et toute naturelle. Ce n'est donc pas sans raison que le jésuite Valladier, disait : « Nous trouvons encore en quelques-uns des anciens qu'Avignon se nommait *Avennicus* et en d'autres *Avennica* à tout bout de champ, d'où est venu le nom de *comitatus Avennicinus;* et puis une lettre tronquée *Venicinus*, en français le comté Venaissin que les indoctes notaires et greffiers depuis ont corrompu en cent façon. (9). » Il est donc prouvé que l'appellation du comté Venaissin n'est qu'une reproduction, une traduction de comté d'Avignon.

Les étymologies tirées d'un Lavennicus, de *a Vineis, a Venatione* et autres, ont le privilége de faire sourire les écoliers d'aujourd'hui et doivent céder le pas à celle qui dérive le nom de Venaissin de Venasque, sa prétendue capitale. Il est vraiment fâcheux qu'un grave et docte historien comme M. Amédée Thierry ait légèrement émis une pareille assertion qui peut induire en erreur les personnes accoutumées à croire la parole du maître. Quel a été le rôle politique de Venasque, pendant la domination romaine et l'époque suivante? Tout à fait nul : c'est ce que je crois avoir démontré dans le précédent article. Cette petite bourgade n'existait peut-être pas alors. Lieu de refuge pour les évêques de Carpentras pendant l'occupation des barbares, il a toujours été sous leur dépendance. De comte particulier, il n'en a jamais été question (10). Pourquoi et

(7) *Comitatus Avenicinus qui nunc, elisa sublataque prima littera A, Venicinus corrupte et vitiose nimis nuncupatur. Annal. Avenion. episcop.* Manuscrits de la bibliothèque de Carpentras. 2 vol. in-fol. n°s 467 et 468.

(8) *Quid inter vallem clausam Venesini et apertas Italiæ valles?* Epis. famil. l. VIII, 116.

(9) *Labyrinthe royal.*, in-4°, 1601.

(10) Ruffi le fils, *Dissertation sur l'origine des comtés de Venaissin et de Forcalquier*, p. 47, a cru trouver un comte particulier de Venasque dans un puîné des comtes de Toulouse, mais une charte apocryphe, ou mal lue, ou mal copiée, peut-elle entrer en lutte avec toutes les données de la raison et de l'histoire?

comment le comte de Venasque aurait-il pu primer ceux d'Avignon, d'Orange, de Vaison et de Cavaillon? Comment la bicoque l'aurait-elle emporté sur les anciennes villes? Ce pays a plus d'importance aujourd'hui qu'il n'en a jamais eu dans l'histoire. Enfin on ne comprendrait pas comment de *Vendasca* (11) et de *Vendascensis* on serait arrivé à l'appellation romane de *Veneisi*. Toutes celles de *Venascinus* sont modernes. Nos érudits du XVIIe siècle ne balançaient pas d'écrire ainsi par suite de l'idée, mal fondée comme on le voit, qu'ils avaient de l'étymologie provenant de Venasque. Toutes les bulles des empereurs, des comtes et des papes donnent *Venesinus* ou *Venayssinus*, qui est la traduction du mot roman. Les données historiques et philologiques me semblent donc d'accord pour corroborer l'opinion que j'ai cru devoir émettre en tête de cet article.

JULES COURTET.

(11) Une erreur typographique s'est glissée dans l'orthographe de ce mot, à la p. 726, du t. V de la *Revue*. Il faut lire *Vendasca* comme dans l'article ci-dessus.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Notre collaborateur et correspondant en Languedoc, M. Chaudruc de Crazannes, nous annonce la découverte récente, en Provence, de deux enfouissements de médailles antiques.

La première, qui a eu lieu dans le département du Var, consistait en une certaine quantité de médailles impériales de bronze (du Haut-Empire), très-bien conservées, et parmi lesquelles on remarquait un fort beau médaillon, du même métal, de Marc-Aurèle. Ce petit trésor était enfermé dans une sorte de très-grand vase en forme d'urne, en plomb, ayant pour ornement une figure en relief de deux gladiateurs ou athlètes. Ce vase cylindrique paraît avoir été une fontaine, à en juger par un trou rond qui existe tout au bas, et qui semble avoir servi à placer un robinet. Il y avait encore dedans plusieurs assez grands poids, aussi en plomb, avec poignée en fer. Une partie de ces médailles et le médaillon de Marc-Aurèle ont été acquis par le savant numismatiste d'Aix, M. de Lagoy. Bien que cette dernière pièce ne soit point inédite et qu'elle ait été décrite par Mionnet, sa parfaite conservation la rend précieuse pour un collecteur.

Les gladiateurs figurés sur l'urne dont il vient d'être parlé y sont représentés dans l'attitude de combattre l'un contre l'autre. Ils sont armés de boucliers carrés, en forme de tuile, et ils ont les bras couverts de bandes de métal formant brassard (1).

Le second enfouissement, annoncé plus haut, et découvert aux environs de Marseille, consiste en quatre cents médailles de bronze de *Massalia*. La dimension de ces pièces tient le milieu entre le grand et le petit module.

Une de ces médailles inédites des Massaliotes vient d'être gravée et décrite dans une dissertation de M. de Crazannes, insérée dans le premier numéro de la *Revue Numismatique française*, pour l'année 1849. On reviendra encore sur cette dernière découverte intéressante, bien que les monnaies de *Massalia* et de ses colonies offraient déjà, avant qu'elle n'eût eu lieu, la plus nombreuse et la plus riche suite, dans ses différentes séries, des médailles appartenant à l'autonomie gauloise ou celto-grecque.

(1) La pose et l'action de ces athlètes, nous rappellent celles de la statue antique connue sous la dénomination du *gladiateur combattant* et du *discobole*.

— M. Ch. Lenormant vient d'ouvrir son cours au Collége de France. Nommé récemment à la chaire d'archéologie égyptienne vacante par la mort de M. Letronne, le professeur a montré, dès ses premières leçons, qu'il était digne de succéder au créateur de la philologie égyptienne et au savant célèbre que l'Europe vient de perdre. Depuis longtemps M. Lenormant est familiarisé avec l'Égypte. Élève et ami de Champollion, compagnon de ses travaux, c'est par l'étude des monuments de cette contrée mystérieuse qu'il a débuté dans la science. Aujourd'hui il rentre dans cette voie, et tout nous présage que son enseignement doit être aussi utile que fécond. Les procédés par lesquels on est arrivé à lire les écritures égyptiennes, ou, pour mieux dire, la démonstration de cette merveilleuse découverte, des notions nouvelles sur la langue, telles sont les matières qui doivent être l'objet du cours cette année, et ce peu de mots suffira pour donner à nos lecteurs la plus haute idée du but et du caractère de cet enseignement.

— Les travaux du chemin de fer de la ligne de Bordeaux amènent chaque jour des découvertes archéologiques; ce sont des poteries romaines de toutes formes et de toutes dimensions, portant les initiales du consul romain ou les attributs des divinités à qui ils étaient consacrés. On trouve aussi des tuiles, des antéfixes, des fragments de marbre, de verre, etc. Sur un petit bronze de Constantin le Grand, trouvé il y a peu de temps, on lit au revers : *Gloria exercitûs.* — Auprès de la Souterraine, département de la Creuse, on a exhumé un Marc-Aurèle d'or : revers. Pallas debout, *Tribunus plebis II, consul II,* frappé l'an 148 de J. C. ; un quinaire d'or, de *Libius Severus,* Sévère III, empereur romain, de 461 à 465 : revers, *Victoria Augustorum ;* deux deniers consulaires d'argent : l'un de *Marcus Nerennius,* contemporain de Cicéron, et l'autre de *C. Plantius Hypsœus*, de l'an 424 de Rome ; plus près de Limoges, un denier d'argent de Guillaume, comte d'Auvergne, 886 à 918, et d'Eudes, roi de France, frappée à Limoges, l'an 887 ; un écu d'or à la couronne de Charles VIII, roi de France, de 1483 à 1497.

— La vente de la bibliothèque de M. Letronne commencera le 29 mai, aux Archives nationales, et finira le 27 juin. Le catalogue, composé de plus de trois mille articles, se distribue chez M. Delion, libraire chargé de la vente.

BIBLIOGRAPHIE.

Les ducs de Bourgogne, Études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne, par Léon de LABORDE, membre de l'Institut. 2e partie, tome I. Preuves. — Paris, PLON frères, 1849.

Cet ouvrage est une collection de documents fort curieux sur l'histoire de l'art en Europe au XVe siècle, et plus particulièrement dans les Pays-Bas et le duché de Bourgogne. En les recueillant, M. Léon de Laborde se proposait d'en tirer la substance d'un livre qui eût offert un tableau de l'état des arts au XVe siècle, et dans lequel il eût pris pour cadre l'histoire des ducs de Bourgogne. L'intention manifestée par l'Académie royale de Belgique, de réunir les documents nécessaires à la composition d'une histoire artistique de la Belgique a naturellement conduit notre savant collaborateur à ajourner son projet. Il a dû se borner à publier simplement les pièces et les matériaux qu'il avait recueillis dans les archives de Lille et de Dijon. Ce volume est consacré à celles de la première de ces villes. Il est précédé d'une introduction qui présente un examen analytique et raisonné des diverses catégories de documents auxquels M. Léon de Laborde a eu recours, un aperçu de leur importance relative et de la valeur des renseignements qu'ils fournissent. Chacun des dépôts d'archives, consultés par l'auteur, ceux de Lille, Dijon, Bruxelles, Namur, Tournay, Bruges, Gand, Louvain, Ypres, Liége, Anvers et d'un grand nombre d'autres villes de la Belgique, fait l'objet d'une section séparée de l'introduction. Et ces notions fournissent à M. de Laborde l'occasion de donner, soit dans le texte, soit en note, des détails curieux, des anecdotes piquantes dont l'histoire de l'art et de la diplomatique fera son profit. On ne lira pas, par exemple, sans un vif intérêt cette lettre où le commis des archives, Ropra, protestait courageusement contre l'ordre brutal et ignorant du ministre Garat, et sauvait le précieux dépôt confié à sa garde. Le vandalisme de 93, dont M. de Laborde cite de tristes preuves, à propos des dépôts où il s'est exercé, lui inspira une bien légitime aversion. Quelles pertes irréparables ce règne de la barbarie et de la stupidité n'a-t-il pas amenées dans nos archives? Mais pourquoi, à une époque plus éclairée, l'administration de la

guerre a-t-elle continué à suivre les errements des vandales de la terreur? Puisque l'examen du livre de M. de Laborde nous conduit à parler des archives provinciales et de la dispersion fâcheuse de tant de pièces qui devraient y trouver place, nous sera-t-il permis d'élever un plainte, de rappeler que sous le règne de Louis-Philippe on a continué à faire des gargousses avec les curieux parchemins enlevés aux abbayes? Nous possédons nous-mêmes plusieurs de ces chartes arrachées à l'inexorable administration de l'artillerie, qui n'a consenti à se désaisir de quelques-uns de ces monuments curieux qui allaient être anéantis, qu'à la condition qu'on lui donnerait en échange un poids équivalent de parchemin neuf. Il faut donc le reconnaître ici comme en bien d'autres circonstances, le gouvernement révolutionnaire n'a pas eu le temps d'opérer son œuvre de destruction et d'anéantir tout ce qui blessait l'égalité et la raison; la plupart des actes de vandalisme qui ont dépouillé la France de tants de monuments précieux pour l'histoire et pour les arts, datent d'une époque postérieure et sont dus à l'indifférence et à l'ignorance des employés de l'État. Nous avons parlé de la lettre du commis Ropra, citons encore quelques-uns des faits que M. de Laborde rapporte dans son introduction. Les miniatures des manuscrits donnent au savant académicien l'occasion de remarques tout à fait neuves sur l'histoire, la marche de la peinture flamande, à la fin du XIVe et pendant le XVe siècle, c'est-à-dire à son plus bel âge. L'auteur assigne à chaque sous-division de cette école ses caractères distinctifs, il s'attache surtout à nous montrer la formation du style flamand que domine la grande figure de Van Eyck. A Gand, et dans plusieurs autres villes de Belgique, M. de Laborde signale l'existence de documents d'une espèce particulière et dont la rareté augmente encore le mérite. Ce sont d'abord des planches de cuivre sur lesquelles les orfèvres du métier faisaient graver leurs noms et frappaient leurs poinçons. Ces planches, qui datent du milieu du XVe siècle, sont de nature à jeter un grand jour sur l'histoire encore fort obscure de l'orfévrerie. Ce sont ensuite les dessins originaux de divers monuments gothiques, à savoir le dessin de l'hôtel de ville aux archives de Gand; le projet des tours et du portail de l'église Saint-Pierre à Louvain; celui du clocher de Saint-Wandru, à Mons; le dessin du clocher de la cathédrale de Malines et un projet d'hôtel pour le grand conseil.

Nous ne pouvons analyser les pièces que renferme le livre de M. de Laborde. Mais des tables disposées avec le plus grand ordre et sous la forme la plus méthodique et la plus commode, permettent

de recourir sans peine à leur contenu, d'y trouver de suite l'objet qu'on cherche, et simplifient elles-mêmes notre tâche en mettant à l'avance sous nos yeux les sujets sur lesquels ces documents jettent le plus de lumière. Et d'abord nous voyons la biographie si peu connue de Jean Van-Eyck sortir comme d'elle-même de ce volumineux assemblage de comptes, de correspondances, d'inventaires. Avec ces pièces en apparence si sèches, il est possible aujourd'hui de reconstruire en grande partie la vie de ce grand artiste, de donner un aperçu de l'histoire de sa famille et de ses élèves, et notamment de Roger van der Weyden, le plus distingué d'entre eux.

Le livre de notre savant collaborateur n'aurait-il atteint que ce but, ce serait déjà un important résultat; mais les patientes investigations n'ont pas eu ce seul succès; elles ont encore révélé l'existence d'une foule d'artistes éminents, d'artisans artistes, dont les noms se chercheraient vainement dans les dictionnaires des artistes publiés jusqu'à nos jours. Les gloires du XIVe siècle, ce n'est pas seulement à la Belgique que M. de Laborde les rend, c'est à la France aussi, à la Bourgogne, qui donnait alors la main aux Pays-Bas et qui marchait dans cette voie féconde dont la trace avait été négligée par l'érudition du siècle dernier. A la fin de l'ouvrage se trouve une table chronologique de tous les artistes, artisans, auteurs d'ouvrages d'art du XVe siècle, sur lesquels les pièces publiées donnent quelques détails. C'est cette liste qui fait juger de l'abondance des faits que ce savant académicien a moissonnés.

Rappelons ici les noms de quelques-uns des plus-importants. Pierre Appelmans, architecte de la cathédrale d'Anvers, qui commença le clocher et mourut en 1434; Jehan de Beaumes, peintre verrier, qui travailla, en 1390, à la décoration de la chapelle et des châteaux d'Argilli en Bourgogne; Henry Bellechose, de Brabant, qui peignit, en 1452, pour la chartreuse de Dijon, deux tableaux : l'un représentant la vie de saint Denis et l'autre la mort de la Vierge; Corneille de Bont, né à Bréda, maître orfèvre de Gand en 1472; Hue de Boullongne peintre, Melchior Brodlain, qui peignit en 1398, deux tables d'autel pour les chartreux de Dijon; Guillaume de Cologne, peintre de renom de la fin du XIVe siècle; Michel Colombe, né à Tours en 1431, le célèbre auteur du tombeau de Philibert de Savoie; Pierre Coustain, peintre de Bourges; Hugues van der Goes, l'auteur présumé du tableau de la Cour d'appel de Paris, attribué à Van Eyck; Jacquemart de Hesdin, qui exécuta les ornements et les miniatures du livre d'heures pour le duc de Berry; Je-

han Malouel, qui peignit cinq tables d'autel pour les chartreux de Dijon ; Martin Schongauer, peintre chef de l'école allemande ; Arnout Picornet, qui travailla à la décoration des châteaux de Germoles et d'Argile ; Claux Sluter, imagier, l'un des sculpteurs des tombeaux de la chartreuse ; Claux de Wernes ou Claux de Vouzonne, neveu du précédent ; Guillaume Wyelant, enlumineur de miniatures.

Outre les détails biographiques, le lecteur trouvera dans le livre de M. de Laborde des renseignements de toute nature sur les arts du dessin, l'orfévrerie, la broderie, la fabrication des tapis et objets d'ornement ; des documents complétement inédits sur une foule de points qui touchent à l'histoire de la société au XIVe siècle, renseignements puisés à des sources véritablement authentiques, détails pris dans les témoignages écrits et contemporains.

Nous attendons avec impatience le tome qui contiendra les archives de Dijon, et dans lesquels seront complétés plusieurs des points que M. de Laborde n'a fait qu'indiquer dans ce premier volume. Mais quoique la mine ne soit qu'à moitié exploitée, nous pouvons déjà dire qu'elle a fourni au-delà de ce qu'on pouvait espérer.

Si, comme nous l'espérons, M. de Laborde fait paraître un jour l'histoire dont il publie aujourd'hui les pièces justificatives, nous aurons sans doute des louanges à lui adresser pour le parti qu'il aura tiré de leur contenu. Jusqu'à présent, il ne nous est permis que de le remercier au nom de la science, pour le zèle, la persévérance qu'il a apportés à réunir ces matériaux précieux. Cette publication est du nombre de celles qui trouvent dans l'utilité dont elles sont pour tous, l'éloge le plus solide qu'on en puisse faire.

ALFRED MAURY.

Transactions of the British archeological association at its third annual Congress held at Gloucester, august 1846, *consisting of the papers read at the several meetings, together with an account of the exhibitions and excursions made by the association during the Congress.* In-8° de 346 pages et 12 planches. Londres, H. G. Bohn, 1848.

Ce volume, que des circonstances indépendantes de la volonté du conseil d'administration de l'association n'ont pas permis de publier plus tôt, contient les principaux mémoires qui ont été communiqués par les membres de cette savante société au Congrès archéologique tenu à Gloucester. Il est orné de nombreuses gravures d'une très-

belle exécution. Les documents contenus dans ce volume fournissent la preuve que l'association archéologique de la Grande-Bretagne comprend parfaitement la science qu'elle pratique; qu'elle n'est pas exclusive et qu'elle s'occupe aussi bien de monuments de haute antiquité que de monuments du moyen âge. C'est un point sur lequel nous ne saurions trop la louer parce qu'elle peut servir d'exemple à quelques autres sociétés du même genre, desquelles nous ne pourrions pas faire le même éloge. Ce volume est divisé en quatre sections : la première renferme des remarques très-savantes de MM. H. Fryer, Th. Wright, L. B. Larking et B. Post, sur des manuscrits d'une haute importance historique. La deuxième renferme les mémoires sur des monuments antiques, antérieurement à l'ère chrétienne, parmi lesquels nous remarquons les détails fournis par M. T. Farmer Dukes sur des inscriptions et des poteries romaines de l'ancienne ville d'Uriconium dans le comté de Salop. — Des observations sur le Dorsetshire dans l'antiquité, par M. Ch. Warne. — Des remarques de M. F. W. Fairholt, sur des fibules d'un travail remarquable trouvées en Irlande. — Un mémoire de sir Samuel Rush Meyrick sur l'ancienne religion payenne dans les îles de la Grande-Bretagne. — Un article intéressant de M. A. C. Kirkmann sur quelques monnaies gauloises. La troisième section renferme un rapport historique de M. J. Green Waller sur la manière d'employer la peinture dans la décoration des églises au moyen âge. — Un mémoire sur les bracteates et autres monnaies anciennes de l'Irlande, par M. J. Lindsay. — Une note de M. Ed. Pretty, sur un émail curieux qui existe sur le tronc des pauvres dans l'église de Smarden Kent. Cet émail représente trois personnages dont l'un tient un enfant sur les fonts baptismaux. — Une note de M. T. J. Pettigrew, sur un vase orné de figures symboliques et dont la forme est désignée sous le nom de *Tankards*. La quatrième section renferme une description de l'église de l'abbaye à Glocester, par M. Ed. Cresy. — Une note fort intéressante de M. J. Adey Repton sur la forme de l'arc en rapport avec l'âge des monuments. Avant de se séparer, les membres du Congrès ont fait de nombreuses excursions archéologiques dans le Glocestershire. Nous regrettons que la place ne nous permette pas de mentionner ici tous les savants et intéressants travaux de la société archéologique contenus dans ce volume, mais nous y reviendrons dans l'examen de la troisième et quatrième année du recueil que publie la docte société.

J. A. L.

LETTRE A M. HASE,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR LES ANTIQUITÉS DE MAKTER

ET SUR CELLES DE L'ANCIENNE ZEUGITANE,

PAR M. E. PELLISSIER,

CONSUL DE FRANCE A MALTE (1).

Malte, le 4 novembre 1848.

Je vous ai parlé, Monsieur, dans ma dernière lettre archéologique des ruines d'Hamada, de Zanfour et de Sbibah, villes considérables qui dominaient les vallées de l'Oued-Kheled et de l'Oued-Rouhia. Celle de la Siliana, qui prend aussi sa source dans cette région centrale et montagneuse, est dominée à son origine par les ruines infiniment plus importantes de Makter (2).

Makter est situé sur un plateau vaste et élevé à l'orient de l'Hamada des Oulad-Ayar. Cette ville paraît avoir eu l'étendue de Nancy ou de Dijon. On peut encore en plusieurs endroits suivre l'alignement de ses rues, dont les principales aboutissaient à de grands et somptueux édifices. Voici ce qu'on y trouve de plus remarquable :

1° Un grand arc de triomphe à une seule arcade dont un petit

(1) Cette lettre, que M. Hase a eu l'obligeance de nous communiquer après l'avoir enrichie de notes, fait suite à celles que nous avons publiées précédemment. Voy. t. I, p. 810; t. II, p. 495; t. IV, p. 261, 394; t. V, p. 304, 385. Ces lettres forment ensemble un ouvrage complet et instructif sur les antiquités romaines de la régence de Tunis. (*Note de l'éditeur.*)

(2) On ne doute plus aujourd'hui que les ruines de Macter ne soient celles de Tucca Terebinthina, ville mentionnée dans l'itinéraire d'Antonin. L'identité des deux localités a été déjà reconnue par sir Grenville T. Temple (*Excursions in the Mediterranean*, vol. II, p. 259), M. le colonel Lapie (*Recueil des itinéraires anciens*, p. 12, 14 et 15), et M. d'Avezac (*Études de géographie sur une partie de l'Afrique septentrionale*, p. 121). Shaw (*Voyages*, tome I, p. 256 de la traduction française) se trompe en plaçant Tucca Terebinthina à Sbibah, qui ne peut être que Sufes.

cours d'eau ronge les fondations. Il y a des niches vides sur chaque face. On voit quelques traces de lettres sur la frise, mais je n'ai rien pu distinguer.

2° Un long aqueduc dont une vingtaine d'arches sont encore debout.

3° Un mausolée d'une cinquantaine de pieds de hauteur, formé d'une base carrée percée d'une porte basse, d'un socle orné de six pilastres corinthiens, et d'une niche en retraite sur un soubassement de trois pieds. La partie où est ménagée la niche est également ornée de pilastres, et couverte d'une toiture en pointe. On lit en gros caractères sur le soubassement de la niche,

D. M. S.

Il y a au-dessus de la porte une longue inscription dont je n'ai rien pu déchiffrer.

4° Un mausolée cubique paraissant avoir été surmonté d'une statue. Sur la face opposée à la porte on lit :

D. M. S.
C. VERRIVS POSATVS Q. QVINTII FILI. P.P. IIIVIR. O.
OMNIBVS HONORIBVS FVNCTVS. PIE VIXIT
AN LXV. H. S. (1).

5° Un petit amphithéâtre creusé dans un monticule, n'ayant que deux cents pas de circuit et fort dégradé.

6° Un grand édifice, romain par sa base, paraissant avoir été la nef d'un temple. Des constructions plus récentes en petites pierres ont été entées sur les ruines de l'édifice primitif dans le but, à ce qu'il semble, d'en faire un ouvrage de défense militaire.

7° Les ruines très-confuses et fort entassées d'un grand temple.

8° Un arc de triomphe à une seule arcade orné sur chaque face de deux grandes colonnes supportant l'entablement. En dedans est un petit portique d'un très-mauvais effet. On lit sur la frise de celui-ci :

(1) *Diis Manibus sacrum. Caïus Verrius Rogatus, Quinti Quintili fil[ius], f[lamen] perpetuus, triumvir, omnibus honoribus functus, pie vixit annos sexaginta quinque. Hic situs [est].* Publié par sir Grenville T. Temple, *Excursions*, etc., vol. II, p. 344, n° 140. Les épitaphes où l'on trouve le nom des membres ou des cliens de la famille Verria, de la tribu Palatine, épitaphes fréquentes en Italie, en Angleterre et dans le midi de la France, sont très-rares en Afrique.

. . . . . TRAIANO OPTIMO AVG.
GERMANICO PARTHICO P. M..... EP. XXI IMP. XII. COS
. . . . . S. DEDIC. D.D. P.P. S. (1)

9° Un joli petit mausolée orné d'un bas-relief représentant un taurobole et portant une longue inscription bien conservée dont une pluie intense et glaciale ne me permit de copier que ce qui suit :

C. IVLIO PROCVLO FORTVNA... ANO PATER
FILII MEMORIAE.... VIVM SI.... REP.... OR
IN ANNIS VIGINTI DVOBVS QVOS PARCAE
INNVMERIS VITAE LAVDIBVS OMNEM AETATEM. R. EDDIDIT.
5. NAM PVER PVBERTATIS EXEMPLA BENE VIVENDO DEDIT
PVBERTATIS INITIA IVVENILI CORDE EDIDIT.
IVVENTVTIS MAXVMA EXORNAVIT
SIGNAMQVE..... SVO TEMPORE MVLTIS ANNIS VIXERIT
PVER INGENIO VALIDVS PVBES PVDICVS IVVENIS ORATOR IVIT
10 EI PVBLICAS AVRES TOGATVS.....
IN PARVO.... TEMPORE..... SPIRITVS
IN QVEIS.... PATRIO OPERE
PERPETVA REQVIES CO.....
. . . . . (2)

(1) [*Imperatori Cæsari divi Nervæ filio, Nervæ*] *Trajano, optimo Augusto, Germanico, Parthico, pontifici maximo,* [*tribunici*]*æ potestatis vicesimum, imperatori duodecimum, consuli* [*sextum, patri patriæ, cives reipublicæ Tuccensi*]*s* (?) *dedicatum decurionum decreto posuerunt.* L'inscription de cet arc de triomphe est de la dernière année du règne de Trajan, mort le 9 ou le 10 août 117 de J. C. La mention du vingt-unième tribunat de cet empereur, à la ligne 2, mérite d'être remarquée; elle se trouve aussi sur les médailles de Tyr, publiées par l'abbé Belley, et dans une inscription des *Aratispitani* d'Espagne. Toutefois dans notre transcription nous avons suivi la copie donnée par sir Grenville T. Temple (*Excursions*, etc., vol. II, p. 255), qui a cru lire sur le même monument . . . . OTEST.XX; M. Raoul-Rochette (*Journal des Savants*, année 1824, p. 246) ayant démontré que la durée du règne de Trajan ne peut être étendue au-delà de la vingtième année.

(2) *Caïo Julio Proculo Fortuna*[*ti*]*ano pater*
Filii memoriæ [*tit*]*ulum si*[*bique* (?) *e*[*rex*[*it* (?)] . . .
In annis viginti duobus quos Parcæ [*præfinierant* (?)],
Innumeris vitæ laudibus omnem ætatem reddidit (?).
5. *Nam puer pubertati exempla* [*optuma*] *bene vivendo dedit :*
Pubertatis initia juvenili corde edidit :
Juventutis [*vitam*] *maxuma exornavit* [*gloria*],
Sic namque [*ut brevi* (?)] *suo tempore multis annis vixerit.*
Puer ingenio validus, pubes pudicus, juvenis orator fuit,

Outre les inscriptions et fragments d'inscription ci-dessus, j'ai encore trouvé les trois fragments suivants dans les ruines de Makter :

Sur un piédestal :

IMP. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

. . HADRIANO AN

10. *Et publicas aures togatus* [*studiis delectavit suis*].
In parvo [*itaque*] *tempore* [*magnis effulsit laudibus* (?)],
Inque is[*to*] *patrio opere*. . . . . .
Perpetua [*quiescit*] *requie co*[*nditus*. . . . . .

Il est à regretter que les deux voyageurs zélés et habiles auxquels nous devons la copie de ces lignes rhythmiques, aient été contrariés par les circonstances. M. Pellissier eut à lutter contre un état peu favorable de l'atmosphère; sir Grenville T. Temple (*Excursions*, etc., vol. II, p. 257) souffrait d'une inflammation d'yeux en transcrivant la même épitaphe qui offre quelque analogie avec celle d'Eucharis, jeune actrice enlevée également à la fleur de l'âge et admirée à Rome sur la scène grecque où elle ne fit que se montrer (Visconti, *Iconographie grecque*, t. I, p. 318) :

Quæ modo nobilium ludos decoravit choro,
Et græca in scæna (sic) *prima populo apparuit*.

Mais Eucharis se fit remarquer sur les théâtres de la capitale du monde, tandis que Julius Proculus, probablement de la même famille que sa compatriote Bassula Procula dont il sera question plus loin, s'adonna dans un municipe obscur à des études plus élevées et plus sérieuses. Habitant d'une ville située dans l'intérieur de l'Afrique, à plus de quarante lieues de Carthage, il cultiva l'éloquence et peut-être la poésie latines, et après avoir pris la toge virile (*togatus*) il sut se faire applaudir par les citoyens lettrés de Tucca dans une de ces *récitations* ou lectures publiques fort en vogue au siècle des Antonins. Ce n'est point ici le lieu d'analyser, vers par vers, l'épitaphe ci-dessus dans la transcription de laquelle nous avons rarement osé nous écarter des copies dues aux soins de MM. Pellissier et Temple. Nous nous bornerons à dire qu'on y trouve plusieurs expressions insolites dont les analogues ne se rencontrent guère que dans les écrits de Tertullien et d'Apulée. Étrangères au langage poétique du siècle d'Auguste, ces locutions décèlent un temps voisin de celui de la décadence où, à défaut d'inspiration et de force créatrice, on cherchait à produire de l'effet par une affectation d'archaïsme, par des constructions forcées et par des antithèses qui quelquefois peuvent devenir instructives. Telle est, au vers 9, la distinction graduée et savante entre *puer*, *pubes* et *juvenis*; elle résume ce qui a été dit aux vers 5-7 et, si nous ne nous trompons, c'est le premier exemple qui, dans tout ce qui nous reste de la littérature latine, confirme d'une manière précise et justifie complétement les définitions données par Festus (*De verbor. significatione*, p. 250 ed. Müller.) : *Pubes... is incipit esse a quatuordecim annis*; et par Isidore de Séville (*Orig.*, p. 369 ed. Lindemann.) : *Eum puberem esse qui quatuordecim annos expleverit*. Au total, il serait à désirer que cette épitaphe dont l'original est dans un état satisfaisant de conservation, fût connue tout entière. A en juger par les premiers vers, vu le temps et le pays où elle a été composée, il y a dans les Recueils de Ferreti (*Musæ lapidariæ, Veronæ*, 1672, in-fol.) et de Bonada (*Carmina ex antiquis lapidibus*, etc., *Romæ* 1751, in-4°) des essais poétiques qui, sous le rapport de l'étendue, de la latinité et peut-être des faits historiques peuvent paraître moins dignes de la publicité.

TONIO AVG. PIO PONT. MAX.
.... B...., POT. XXI.... (1)

Sur un autre piedestal :

COS. . . . . .
BASSVLAE. . . . .
NVMISIAE. . . . .
PROCVLAE. . . .
M. MVNA. . . . .
PO. . . . . .
NI P. D. . . . . .
P. P. (2).

Sur une pierre tumulaire :

A. V. S. AN..
VS. S.... FRIS
VIXIT IN PA
CE ANNIS..
. . . . . (3)

A trois quarts de lieue de Makter on trouve sur les bords de l'Oued-

1) Voy. sir G renville T. Temple, *Excursions*, etc., vol. II, p. 341, n° 127. *Imperatori* [*Cæsari divi Hadriani filio, divi Trajani Parthici nepoti, divi Nervæ pronepoti, Tito Ælio*] *Hadriano Antoni*[*n*]*o Augusto Pio, pontifici maximo,* [*tri*]*b*[*uniciæ*] *potestatis vicesimum primum*[*, imperatori iterum, consuli quartum, patri patriæ*] . . . . Le piédestal sur lequel se lit cette inscription qui est de l'an 159 de J. C., était sans doute surmonté de la statue de l'empereur Antonin le Pieux alors régnant.

(2) Sir T. Temple, *Excursions*, vol. II, p. 343, n° 134 : *Coc*[*ceiæ*] *Bassulæ Numisiæ Proculæ Marcus Muna*[*tius*] *Po*[*pilia*]*ni filius* (?).. *pecunia publica* (?). Bassula Procula semble avoir vécu peu de temps après son jeune et lettré compatriote Julius Proculus (voy. la note de la p. 132); car ce fut vers le IIIe siècle de notre ère que commença l'usage d'ajouter aux noms et aux surnoms ceux des aïeux de la même famille et même ceux des parents collatéraux ; ce qui explique pourquoi sur les monuments épigraphiques des siècles suivants le même personnage est quelquefois désigné par quatre, cinq ou six noms. Celui de Cocceïa a été porté par plusieurs patriciennes, affranchies et esclaves dont Glandorp (*Onomasticon historiæ Romanæ*, col. 249) a donné une liste qu'il serait facile d'augmenter considérablement, d'après les découvertes faites depuis la publication de son ouvrage. Les *Numisii*, sur les marbres du haut Empire, appartiennent presque tous à la tribu Palatine; mais on sait que ces désignations disparaissent à partir du règne de Caracalla.

(3) Peut-être : *Aulus An*[*ni*]*us S*[*abino* (?)] *fratri. Vixit in pace annis....* Inscription chrétienne.

Zafat, un des petits cours d'eau dont la réunion forme l'Oued-Siliana, dans une position âpre et pittoresque les ruines d'un très-grand château que les Arabes appellent *Bou Fatha*. Ce château paraît avoir été construit dans la période de l'occupation byzantine avec des matériaux pris dans les ruines amoncelées par les Vandales. Vous savez, Monsieur, vous qui avez parcouru l'Algérie avec cette sûreté d'appréciation archéologique qui a répandu tant de lumière sur les antiquités de cette contrée, que les constructions de cette époque ont dans le nord de l'Afrique un caractère qui ne se laisse pas méconnaître.

J'ai trouvé à Bou-Fatha les inscriptions suivantes sur des pierres engagées dans les murs byzantins ou que le temps en a détachées :

. . . . . IMO SEVERO
ARABICO ADIA. . . . . .
. . . . . OM. . .
. . . . IMP. COS. II
. . . . . .
D. D. P. P. (1)

VERERIVS. . . . . RIA
NVS NEDVB. . . . ONC
VMQVA. . . . ERETVR
INER. O. . QVIS. . . MOR
TA. . . PIIS ET CONDITV
S. . . MO. . . . CTORIANVM
SCRIBERE C. . . . MTVN.
VI. . . SOMNES PARTITVS
OPES. . POSTERITATIS AM. .
. . . . . NA PIETATE RELIN
QVIT VICXIT (*sic*) ANNIS
. . . . . X (2).

(1) [*Imperatori Cæsari Lucio Sept*]*imio Severo* [*pio Pertinaci Augusto*] *Arabico, Adia*[*benico, Parthico maximo, p*]*on*[*tifici maximo, tribuniciæ potestatis*...], *imperatori*..., *consuli iterum*; [*patri patriæ, cives reipublicæ Tuccensis* (?)] *decurionum decreto posuerunt.* Dédicace dont la date doit être fixée entre l'an 195 où Septime Sévère reçut du sénat les titres d'*Arabicus, Adiabenicus, Parthicus*, et l'an 202, où il fut consul pour la troisième fois.

(2) Malgré l'état déplorable où ce curieux document est réduit, on voit qu'on y exaltait, en vers hexamètres, les libéralités d'un riche citoyen de Tucca nommé

VMBRIA VEIA
VICXIT (*sic*) IN PACE
ANIS (*sic*) XIII M. S. (1).

VMBRIA C.... DO..
IN PACE VICXIT
ANNIS XLIII
MENSES III (2).

P. ALLIAE SATVRNINAE IVLIVSMA XIMVS
HANC. . . . . EM DICAVIT SEMPER
QVE MEMORIAM PIAE CONIVGIS
MORE SEMET. . . . . (3)

Victorianus qui, après avoir partagé tous ses biens, *omnes partitus opes*, en lègue la jouissance aux générations futures :

Posteritatis am[ans al]ma pietate relinquit.

Des actes semblables de patriotisme, d'humanité ou d'ostentation étaient très-fréquents dans les colonies et les municipes romains. Il est possible, sans doute, que l'influence de la mode, la vanité et la réalité des familles opulentes aient quelquefois suppléé au manque de générosité; mais le résultat fut le même, et beaucoup d'inscriptions réservées dans les diverses provinces de l'empire nous ont conservé des dispositions testamentaires semblables à celles de Caïus Fæsellius, de la ville de Rimini, qui destina une somme fort considérable *ad emptionem possessionis cujus de reditu, die natalis sui, sportularum divisio semper celebraretur.* Voy. Gruter, p. MXCIV, n° 2, Fleetwood *Insc. sylloge*, p. 144, et Garuffi *Lucerna lapidaria* (Ariminii, 1691, in-4°), p. 20.

(1) *Umbria Veia vicxit in pace anis tredecim, mensibus....*

(2) *Umbria C[heli]do[nia(?)] in pace vicxit annis quadraginta tribus, menses* (sic) *tres.* Les noms propres de femme Apra, Asella, Chelidonia, Columba, Damalis, Felicula ou Felicla, Melissa, Palumba, Porcella, Tigris, Vitella, Ursa, Ursula se rencontrent souvent dans les épitaphes chrétiennes.

(3) Sir T. Temple, *Excursions*, vol. II, p. 342, n° 128. *Palliæ Saturninæ Julius Maximus* [*quondam suæ*] *hanc* [*operis stru*]*em dicavit, semper* [*ut .....*, *simul*]*que memoriam piæ conjugis* [*recoleret*(?)..... *a*]*more semet*[*ipsum....* On connaît les discussions animées des érudits du seizième et du dix-septième siècles sur la question compliquée si les femmes romaines portaient réellement des prénoms. Aujourd'hui la critique a reconnu que les savants qui jadis ont traité ce sujet, Castalio (*Adversus feminarum prænominum assertores*, Romæ 1594, in-4°), Robortello, Panvini, Sigonius et beaucoup d'autres, n'ont pas toujours assez apprécié les changements introduits à cet égard par la suite des siècles; que Plutarque, dans un passage souvent cité (*Vita Marii*, cap. 1 : Οὐδεμιᾷ γὰρ γυναικὶ τίθεται τῶν ὀνομάτων τὸ πρῶτον), n'a pu parler que de l'usage établi de son temps; et que, si quelques autres prénoms n'ont pour autorité que les leçons douteuses ou évidemment fautives, celui du moins de Publia se trouve dans des inscriptions dont l'authenticité ne saurait être contestée, principalement dans celles qui ont été

A une quinzaine de kilomètres à l'est de Makter s'élève le Djebel-Kissera, qui est une des localités les plus curieuses de la régence de Tunis. C'est une montagne ronde couronnée d'un cercle de rochers abruptes et surmontée d'un plateau à deux étages. Le village, ou plutôt la petite ville de Kissera, chef-lieu de ce canton, est situé sur les pentes très-roides qui font face à Makter. Kissera est un amas confus de groupes de maisons jetés sans ordre sur des pointes de rocher et séparés moins par des rues que par des ravins où coulent de nombreux ruisseaux. Dans les grands froids de l'hiver, assez rude sur ces montagnes, ce n'est plus qu'un glacier incliné où l'on court risque à chaque pas de se casser le cou; mais en été c'est un séjour frais, agréable, pittoresque et très-ombreux.

On trouve à Kissera un grand château byzantin dont plusieurs pierres, provenant de constructions antérieures, portent des fragments de sculpture et d'inscriptions tumulaires. On y voit aussi beaucoup de débris antiques dispersés, tels que tronçons de colonne, chapiteaux, etc.; sur le plateau qui domine la ville on trouve une très-grande quantité de ces pierres levées, si communes dans notre vieille Gaule. Vous aurez à juger, Monsieur, si cette circonstance ne serait pas expliquée par le fragment d'inscription suivant qui m'a semblé indiquer qu'une légion gauloise a occupé cette localité :

IVLIVS... IIV..... VO..... INGALLIA... O..
... NIS..... VX PATRIAE GRA... M..... VIR...
GERMANIAE. . . . . .
LEGIONIS IN. . . . . NIV. . . . . (1)

Sur le grand plateau de Kissera, non loin du village de Gheria, on trouve, au milieu de ruines romaines éparses, une construction encore debout du genre de celles que les Arabes appellent *Hanouth-el-Hadjem*. Le nom de la localité est Ghemana.

Dans la vallée qui est entre Kissera et les montagnes de Makter,

découvertes en Pannonie et en Dace. On pourrait y joindre la nôtre si on voulait lire *Publiæ Alliæ*. Nous avons néanmoins suivi la transcription donnée par sir T. Temple : il y a un *Lucius Pallius, Lucii filius, Sulpicianus,* dans les Recueils de Reinesius, p. 461, et de Fabretti, p. 37, n° 180.

(1) A la deuxième ligne on pourrait lire : ..... [*red*]*ux*, *patriæ gra*[*tia*]*m* [*persol*]*vit*, en supposant que ce militaire nommé Julius, après avoir appartenu à une légion stationnée dans la Gaule, *in Gallia*, se serait, à son retour, acquitté d'un devoir de reconnaissance envers sa ville natale.

on rencontre des ruines sans importance à Ksar-Hammam, Enchir-Djenan, Enchir-Djaïac et Enchir-Khelfel-Allal.

Au pied du Djebel-Kissera dans la direction du Djebel-Trozza, on trouva un petit château antique que les Arabes appellent *Ksar-Ksiba*. J'en ai rapporté le fragment d'inscription que voici :

. . . . D . . . . . .
IXAV. . . . . .
. . . PT. . . . . LA. .
. . . . . CP. . . . REM
. . . . . NE. . . SS. . .
. . . . SSF. PER. . . . .
. . . . A. . . STROIST.

Au delà de Ksar-Ksiba et au-dessous du Djebel Trozza on trouve quelques ruines dans une localité appelée *El Alla*.

A l'est du Djebel-Kissera est le village de Mansoura, qui a eu son degré de célébrité sous les Zéirites. Mansoura était alors à Kairouan ce que Versailles a été à Paris. Maintenant ce n'est qu'un hameau fort misérable où l'on trouve quelques ruines.

A l'est de Mansoura est le Djebel-Ousselat. Cette montagne a joué un grand rôle dans la lutte des Arabes contre la domination turque. Habitée par une population d'origine berbère, compacte et belliqueuse, elle opposa aux beys une résistance héroïque et leur fit souvent éprouver de cruels revers. Enfin, vers le milieu du dernier siècle seulement, les Ousselatia complétement vaincus et dont le nombre était fort réduit, furent contraints de se soumettre aux plus dures conditions. Ils durent abandonner entièrement leur pays qui est resté désert depuis cette époque. Le Djebel-Ousselat, tout coupé de ravins et de roches escarpées, est d'un accès très-difficile. Il renfermait autrefois une centaine de villages ou Dachera, dont les principaux étaient Oulad-Moualoum, Oulad-Manès et Tifef, résidence du caïd. A cette heure ce canton, abandonné aux bêtes fauves et au ravage des torrents, n'est plus qu'un labyrinthe inextricable. On le traverse cependant sans trop de difficultés dans la partie du nord, en suivant une vallée qui débouche dans la plaine de Kairouan à Aïn-Djeloula. Cette vallée forme le bassin de l'Oued-el-Berka, affluent de l'Oued-Nabhan où il se jette au-dessous de Sidi-Ferath. On y voit quelques vestiges d'antiquité à Enchir-el-Koubat, à Enchir-el-Souani et à Enchir-Seneub.

Il y a des ruines beaucoup plus considérables à Aïn-Djeloula, localité dont le nom revient souvent dans l'histoire de la conquête du nord de l'Afrique par les Arabes. Elles consistent en un grand château sarrasin à bases romaines, et en vastes décombres épars. Je n'y ai pas trouvé d'inscriptions.

En partant d'Aïn-Djeloula pour remonter vers le nord, on traverse une partie du territoire des Djelas-Oulad-Idir où je n'ai fait aucune découverte archéologique, puis on arrive sur celui des Oulad-Saïd. On trouve dans ce canton des ruines romaines assez insignifiantes à Enchir-Salmoun, à Enchir-Bethouma, à Dar-Mohamed-Ben-Salah, au-dessous de Takerouna, et à Enchir-Seloum sur la route de Tunis à Soussa. Il y a là les restes d'un *præsidium* et ceux d'un pont.

Au nord des Oulad-Saïd est le Fhas-el-Riah, qui est fort riche en antiquités romaines. Les localités de ce canton à signaler sous le rapport archéologique sont :

1° Le plateau de Saouaf au sud du pic de Zaghouan. On y voit un château byzantin à Enchir-Bou-Ketoun, et des ruines moins considérables à Enchir-Ben-Chérif ;

2° Djougar, localité extrêmement remarquable en ce que c'est là que commençait le grand aqueduc de Carthage, a une belle et abondante source qui sourd du milieu des ruines d'un édifice qui a dû être un temple, mais qui paraît avoir subi bien des transformations. J'en ai rapporté le fragment épigraphique suivant que j'ai copié tel que vous le voyez :

... VVMMVNIIRAECAIAASEPECVNIA... (1)

Le conduit d'eau de l'aqueduc a partout près d'un mètre de hauteur et un demi-mètre de largeur. Il est percé, à distances assez rapprochées, de soupiraux circulaires. Il est souterrain, ou à fleur de terre, ou supporté par des arcades, suivant le rapport du terrain qu'il parcourt avec le plan de nivellement. Le développement de ce grand ouvrage de Djougar à Carthage est de plus de cent trente kilomètres. Je suis persuadé que la restauration n'en serait ni fort coûteuse ni fort difficile.

3° La Zaouïa de Lella-Bent-Saïda à quelques kilomètres de

(1) Serait-ce un reste de l'inscription mutilée recueillie par Shaw dans la même localité, *Voyages*, t. I, p. 194? Elle se termine par les mots, *civitas Zucchara fecit et dedicavit*. Dans le cas contraire on pourrait lire ... *uûm munificentia atque pecunia* [*posuerunt*, ou tel autre verbe analogue.

Djougar. On y voit les ruines d'un temple et quelques débris épars. J'en ai rapporté ce bout d'inscription :

. . . . PP DIVVS M. ANTONI. . . . . .

4° Enchir-Doumda et Enchir-Gasbat. On y voit des ruines confuses assez considérables;

5° Bou-Cha. On désigne ainsi deux localités peu distantes l'une de l'autre, toutes deux marquées par un petit lac, un petit mamelon conique et les ruines d'une petite ville. Shaw y avait copié deux belles inscriptions que je n'y ai pas retrouvées;

6° Enchir-Mecherga au nord-est de Bou-Cha en tirant vers Tunis. Ruines éparses d'une petite ville. Les cinq belles inscriptions qu'y trouva Shaw dans le dernier siècle n'y existent plus, ou, si elles y existent, je ne les y ai pas retrouvées.

A l'est du Fhas-el-Riah sont les montagnes et la charmante petite ville de Zaoughan qui est dans une position ravissante. On y voit les belles ruines d'un temple bien souvent décrit. Il consiste en un portique circulaire s'étendant à droite et à gauche de la cella. On croit qu'il était dédié à Esculape. Il s'élève sur une esplanade qui domine les beaux jardins de Zaoughan, et du pied de laquelle s'échappe une source des plus abondantes. Une des portes de la ville est de construction romaine. On y lit le mot AVXILIO, reste sans doute d'une inscription effacée (1).

Il y a quarante-cinq kilomètres de Zaoughan à Tunis. La route passe près d'un long tronçon de l'aqueduc de Carthage et non loin d'Oudena. Les ruines d'Oudena sont fort étendues. On y distingue celles d'une citadelle et de belles citernes. M. Rousseau, premier drogman du consulat de France à Tunis, vous adressa dans le temps une description détaillée de ces ruines dont il a rapporté de beaux fragments de mosaïque.

(1) Au-dessus du mot AVXILIO on voyait sculptée au temps de Shaw une tête de bélier; ce qui faisait penser à ce savant que la ville romaine qui occupait l'emplacement de Zaoughan, était sous la protection immédiate de Jupiter Ammon (*Voyages*, t. I, p. 235). Mais il est possible que nous retrouvions ici une trace des superstitions astrologiques si générales et si puissantes au second et au troisième siècles de notre ère. D'après ces doctrines mystérieuses, les corps célestes, animés de l'esprit divin, pouvaient être considérés comme les plus dignes objets du culte religieux; le zodiaque figure sur beaucoup de médailles de ce temps, notamment sur celles d'Alexandrie; et il n'y aurait rien d'étonnant que, pendant le règne de Septime Sevère ou de Caracalla, la porte d'une ville romaine eût été mise sous l'influence favorable du signe du bélier.

Ce serait ici le lieu, Monsieur, de vous parler des ruines de Carthage. Mais que pourrais-je ajouter au volume que M. Falbe a écrit sur ce sujet? D'ailleurs, à l'exception des citernes, ces ruines parlent plus à l'imagination qu'aux yeux. Ce ne sont guère que des décombres peu saisissables. Trois pauvres hameaux arabes s'élèvent sur l'emplacement qu'occupait Carthage, savoir Sidi-Daoud, Douar-el-Chot et Mahelka, qui est le plus considérable. Les chétives cabanes de ces misérables hameaux rappellent l'époque où Didon débarqua sur ces côtes pour y jeter les fondements de la puissante rivale de Rome; les *magalia* de Virgile sont redevenues une actualité.

En face de Carthage et de la Goulette, de l'autre côté du lac, est le petit village de Radès où il existe quelques vestiges d'antiquité; mais c'est peu de chose.

Il me reste maintenant à vous parler, Monsieur, de la presqu'île du cap Bon que les Arabes appellent *Dakhelat-el-Maouïn*. Dans les montagnes qui sont à l'ouest de ce district, on trouve des ruines romaines à Enchir-el-Oudje, à Kelbia, et surtout à Aïn-Tebernok. On voit dans cette dernière localité une façade percée de trois portes encore debout. J'en ai rapporté le fragment d'inscription que voici :

. . . . . SOLIVM ESTIBALIVM THR. . . . .
VTPVRO. O. TI. VICT.. RE REDDERETVR.. F... (1)

A Djedeida, au pied des montagnes, j'ai trouvé quelques tronçons de colonne et le fragment d'inscription suivant :

. . . . . VS BALBVS CLAR. . . .
. . . . . CHOA. . . ALBI. . . . .

Auprès d'Hammamet, petite ville maritime située au sud de la presqu'île, on trouve les ruines d'un château que les Arabes appellent *Ksar-Zeithoun*. Shaw pense que c'était de ces ruines que provenaient deux inscriptions qu'il avait copiées à Hammamet, mais que je n'y ai pas retrouvées.

Nabel, jolie ville assez florissante au nord-est d'Hammamet, a remplacé l'antique Néapolis dont les ruines en sont très-voisines. Ces

(1) Si à la première ligne on voulait lire... *solium vestibulumq*[*ue*] *ther*[*marum*...], la façade dont il s'agit aurait été celle d'un bain public. L'emploi du mot *solium* dans le sens de *baignoire* est connu de tous les latinistes.

ruines sont fort peu considérables. J'en ai rapporté deux inscriptions que voici :

MEMORIA MNVMIS
CLODIANI DIC AVGVR
HO... ONDOV..... IC..
. . . . . (1)

COELIVS LAELIVS. . . .
LAETVS. ET. . . . .
M. CAELIVS SYLLA F..
PACAIVS. AED. . . . .
SVPER QVANTITATEM. . .
. . . . X MVLTIS REDACTA..
PECVNIA POSVERVNT
D.D.D. (2).

A Kourba, village situé entre Nabel et Kalibia, on trouve quelques vestiges d'antiquité, et sur un torrent qui est auprès, les restes d'un pont. Shaw y vit une inscription que je n'ai pas retrouvée.

Plus au nord, sur le bord de la mer, on trouve les ruines d'un

(1) *Memoriæ Marci Numis*[*ii*] *Clodiani, decreto* [*decurionum?*] *augur*[*is creati*.... Dans les municipes romains, les augures, dignitaires très-considérés, étaient nommés par le collége des décurions. Ceux de Suasa, ville aujourd'hui détruite de l'Umbrie, conférèrent cet honneur à Lucius Octavius Rufus, tribun militaire de la quatrième légion scythique, *auguri ex decreto decurionum creato;* et Rufus manifesta sa reconnaissance d'une manière qui, d'après nos idées actuelles, peut paraître assez étrange : *lavationem gratuitam municipibus, incoleis* (sic), *hospitibus et adventoribus, uxsoribus* (sic), *serveis, ancilleisque eorum in perpetuum dedit.* Gruter, p. CDXLIV, n° 8, et Cimarelli *Istorie d'Urbino*, p. 167. Quant aux *Numisii*, voy. plus haut, p. 133, note 2.

(2) *Coelius Lælius*[,.... *filius*,] *Lætus, et... Marcus Cælius, Syllæ filius, Pacatus, æd*[*iles*,] *super quantitatem* [*promissam, e*]*x multis redacta pecunia posuerunt, donaverunt, dedicaverunt.* Les sommes provenant des amendes (*æs multaticum, pecunia multaticia*) étaient employées par les questeurs ou les édiles tantôt à célébrer des jeux (Tite Live, X, 23), tantôt à élever des édifices religieux ou d'utilité publique. Le monument auquel se rapporte l'inscription ci-dessus, paraît avoir été érigé en partie du produit de ces amendes, en partie aux frais des édiles de Néapolis qui s'étaient engagés à y contribuer pour une certaine somme (*quantitas*, dans la latinité du second siècle) de leurs propres deniers. Parmi les nombreux documents qui attestent cet usage un des plus anciens paraît être celui qu'a publié Maffei, *Mus. Veron.*, p. 469, n° 2 : QVAISTORES AIRE MOLTATICOD DEDERONT. Les édiles sont nommés dans une inscription publiée par Donati, *Supplem. ad Thes. Murat.*, t. II, p. 263, n° 1.

château que les Arabes appellent *Ksar-Saad*. Peu loin de là et dans l'intérieur des terres on voit un autre grand château au petit village de Gourchine. J'en ai rapporté le fragment d'inscription qui suit :

IN. . . . . .
RINNIC. . . . . .
TVCHIPATAV. . . .
. . SEPTIMIA. . . D.
. . . . . (1)

Kalibia, l'ancienne Clypea, est une fort petite ville avec un château où le gouvernement tunisien entretient une garnison. On y voit quelques faibles vestiges d'antiquité et les traces de l'ancien port.

A cinq lieues de Kalibia, au sud-ouest du cap Bon, est le village d'El-Aouria qui par lui-même n'a rien de remarquable ; mais à deux kilomètres plus au nord on voit, sur le bord de la mer, d'anciennes carrières qui le sont beaucoup. C'est une réunion de vastes caves, communiquant entre elles, fort élevées et toutes percées de grands ciels ouverts carrés. On trouve dans plusieurs des blocs à demi-détachés par la main de l'homme, travail inachevé des antiques générations. Ces carrières sont probablement celles dont parle Strabon (2). Shaw paraît persuadé que ce site est celui que décrit Virgile dans le premier livre de l'*Énéide*, et où il fait débarquer Énée ; mais il faut avoir l'imagination bien complaisante pour faire ce rapprochement. Quoiqu'il en soit, lorsque je visitai ces caves, la mer furieuse et une barque brisée donnaient un démenti formel aux paroles du poëte, *æquora tuta silent*.

On trouve quelques vestiges d'antiquité à Sidi-Daoud au-dessous d'El-Aouria, ainsi qu'à Hammam-Courbès, mais c'est fort peu de chose. On en voit de plus considérables dans les montagnes abruptes qui dominent Courbès, et au pied de ces mêmes montagnes sur le bord de la mer dans une localité appelée *Méraïssa*. Enfin on voit plusieurs gros amas de ruines entre la petite ville de Soliman et Hammamet.

Dans une série de lettres dont la première remonte à 1844, vous

(1) A la troisième ligne de cette épitaphe dressée par Septimia il y avait probablement *Eu*]*tychii Patav*]*ini*, noms qui semblent être ceux d'un esclave ou d'un affranchi.

(2) Lib. XVII, cap. III, § 16, p. 834.

avez eu l'indulgence, Monsieur, de me suivre dans mes diverses incursions dont celle-ci est la dernière; car j'ai quitté la régence de Tunis depuis le mois d'avril dernier. Vous avez bien voulu éclairer mes recherches du flambeau de votre érudition. J'aurai encore besoin du secours de ce guide précieux pour la seconde partie de mon travail archéologique, laquelle consistera à reconstituer la géographie antique, puis celle du moyen âge, du pays que j'ai exploré, en combinant mes propres observations avec les documents fournis par les auteurs grecs, latins et arabes.

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance de ma cordiale considération.

PELLISSIER.

DU TEMPLE APPELÉ SOSTHENIUM

QUI EXISTAIT

AVANT CONSTANTIN AU LIEU APPELÉ HESTIÆ

PRÈS DE CONSTANTINOPLE

ET DE SA CONVERSION EN UNE ÉGLISE CONSACRÉE A SAINT-MICHEL.

L'occasion s'est offerte fréquemment à nous, dans les dissertations que nous avons publiées dans cette revue, de montrer la persistance des croyances d'origine païenne au sein des populations chrétiennes. L'étude de l'histoire de Constantin nous a présenté dernièrement un exemple des plus frappants d'un fait de ce genre que n'ont encore relevé ni les mythologistes ni les érudits. Comme ce fait appartient à la connaissance du culte des divinités médicales dans la Grèce, et qu'il se rapporte en même temps à un monument des environs de Constantinople, nous pensons qu'il pourra offrir quelque intérêt pour les antiquaires; nous allons en conséquence l'exposer avec tous ses développements.

Constantin avait consacré à l'archange Michel deux églises dans les environs de Byzance. L'une était située au lieu nommé Anaplous (Ἀνάπλους), sur la rive gauche du Bosphore, en allant de la Propontide au Pont-Euxin (1); l'autre se trouvait presque en face sur la rive opposée, en un promontoire nommé originairement *Proocthœ* (Πρόοχθοι), et plus tard, par corruption, Βρόχοι, *Brochœ* (2). La première de ces églises était dans le voisinage d'un endroit nommé *Hestiæ* (αἱ Ἑστίαι) (3), à trente-cinq stades par mer de Byzance, et à plus de soixante-dix par terre (4).

L'église d'Anaplous ou d'Hestiæ était un ancien temple païen qui

(1) Procop. *de Ædificiis*, I, VIII, ed. G. Dindorf, p. 197.

(2) C'est au moins ce que conjecture Procope, qui nous dit que cet endroit s'appelait, de son temps, *Brochoe*.

(3) G. Codin. *de originib. Constant.*, ed. Bekker, p. 8. Sozomen. II, 3.

(4) Sozomen. II, 3.

portait, avant sa conversion en église, le nom de *Sosthenium* (Σωσθένιον) (5). Les circonstances qui accompagnèrent sa construction, étaient rattachées à l'expédition des Argonautes par une tradition que Jean Malala et G. Cedrenus nous ont conservée, et qu'il importe de rapporter ici. Voici ce que nous dit le second de ces chronographes :

« Les Argonautes, au nombre desquels étaient le Thessalien Jason, Pollux, Hylas, Télamon et plusieurs autres, voulant, pour se rendre en Colchide, passer par le détroit qui conduit au Pont-Euxin, tuèrent, dans un combat naval, Cyzicus qui régnait sur les bords de l'Hellespont, et qui voulait s'opposer à leur passage. Ils s'emparèrent de Cyzique, ville principale de ces parages. Mais ayant appris ensuite que Cyzicus était de la même race qu'eux, les Argonautes, afin d'expier le meurtre de ce prince, élevèrent en ces lieux un temple magnifique. Ils envoyèrent consulter l'oracle qui existait aux Thermes, afin de savoir d'Apollon à qui ils devaient consacrer cet édifice. L'oracle leur répondit : Faites tout ce qui peut allumer le courage et servir la gloire; je vous ordonne de révérer un Dieu unique qui règne au haut des cieux, et dont le verbe incorruptible (λόγος ἄφθιτος) s'incarnera dans le sein d'une vierge ignorée. Ce Dieu traverse l'univers comme un trait enflammé, et lui rendant la vie, il le donne en présent à son père. Que ce temple soit consacré à cette vierge, dont le nom est Marie.

« Les Argonautes inscrivirent cet oracle en caractères d'airain sur un marbre au-dessus de la porte du temple, qu'ils consacrèrent à la déesse Rhéa. Sous le règne de Zénon, ce temple fut converti en une église placée sous l'invocation de la mère de Dieu. De Cyzique, les Argonautes passèrent dans la Propontide; mais Amycus, à la tête d'une troupe, s'opposa à leur marche. Les vaisseaux de ces aventuriers allèrent alors chercher un abri au fond d'une anse solitaire, dont les bords étaient tout couverts de forêts. En ce lieu, les

(5) Nous devons reconnaître cependant qu'il y a ici quelque difficulté. D'après Jean Malala, G. Cedrenus et Nicephore Calliste dont nous allons rapporter les témoignages, le temple que Constantin consacra à saint Michel à la suite d'une apparition, s'appelait *Sosthenium* et Sozomène nous dit qu'il avait été bâti à Hestiæ, lieu qu'il place sur la même rive du Bosphore que le Michaelion d'Anaplous cité par Procope. G. Codinus nous dit d'ailleurs qu'Hestiæ était voisine d'Anaplous, mais dans son livre, *de Ædificiis Constant.* (p. 115, ed. Bekker), ce dernier auteur dit que des deux églises dédiées à saint Michel par Constantin, l'une était à Anaplous et l'autre au Sosthenium, ce qui tendrait à identifier cette dernière avec celle qui suivant Procope existait au *Brochoe*. Il y a sans doute une erreur de la part de Codinus.

Argonautes furent témoins d'un prodige. Ils virent paraître dans le ciel un personnage d'une grandeur démesurée, ayant les ailes d'un aigle. Ils prirent ce prodige pour un augure qui leur indiquait d'aller combattre contre Amycus; ils suivirent l'avertissement, tuèrent ce chef, et élevèrent, après la victoire, un temple au lieu où le personnage ailé leur était apparu. Ce temple reçut d'eux le nom de *Sosthenium*, en mémoire de la manière dont ils avaient été sauvés du danger. C'est ce même temple que, dans la suite, Constantin, d'après un avertissement qu'il avait reçu en songe, consacra à l'archange Michel, après avoir fait élever un autel à l'Orient (6). »

Le récit de Jean Malala diffère peu de celui de G. Cedrenus, quoique il soit un peu moins circonstancié en ce qui touche les Argonautes. Mais il ajoute un détail sur la consécration du temple à saint Michel, que nous joindrons à la relation du premier chronographe.

« Constantin s'étant rendu au Sosthenium, et ayant jeté les yeux sur la statue qui était placée dans ce temple, reconnut que c'était l'image d'un ange revêtu du costume d'un moine chrétien. Saisi d'admiration pour ce lieu et son édifice, il demanda à Dieu, dans ses prières, de lui faire connaître de quelle puissance céleste cette statue était la figure. Puis s'étant couché dans ce même endroit, il fut instruit par une vision nocturne du nom de l'ange qu'il voulait savoir. S'étant éveillé incontinent, il se leva, et se tournant vers l'Orient, il fit sa prière. Il consacra ensuite le lieu où il avait prié, à l'archange Michel (7). »

Nicéphore Calliste (8) a rapporté le même fait que Jean Malala et G. Cedrenus, en y ajoutant à son tour d'autres détails, auxquels nous emprunterons ceux-ci qui terminent son récit :

« L'illustre Constantin ayant été appelé pour une affaire dans le pays où était ce temple, vit la statue qu'avaient élevée les Argonautes. Ayant conçu une grande admiration pour ce pays, il y resta quelque temps, et raconta à ceux qui l'accompagnaient, le fait suivant qui lui était arrivé à l'occasion de cette statue. Au moment où il allait se livrer au sommeil, une image semblable à la statue du Sosthenium lui était apparue (9). Je suis, lui dit cette image, Michel, le

(6) G. Cedren. *Histor. compend.*, p. 119, 120, ed. Bekker, t. I, p. 209, 210.
(7) Johan. Malalae *Chronogr.*, lib. IV, p. 79, ed. L. Dindorf.
(8) *Ecclesiast. Histor.*, lib. VII, c. L, t. I, p. 520, ed. F. Duc.
(9) Ἐπιστᾶσα ὄψις εἰς ἐμφέρειαν τοῦ ἀγάλματος.

général des puissances célestes soumises au dieu Sabaoth (10), le gardien de la foi chrétienne (11), qui t'ai secouru contre les tyrans impies à cause de ta piété et de ta foi en lui. A son réveil, Constantin s'empressa de donner des ordres pour la décoration du lieu où il avait cette vision; il fit élever, avec une extrême magnificence et à grands frais, un autel à l'Orient, ce qui attira depuis lors dans cet endroit un grand nombre d'habitants de Constantinople et d'étrangers. L'archange y fit de fréquentes apparitions. Tous ceux qui étaient menacés de quelque événement fâcheux, de quelque danger imminent, qui étaient atteints de quelque mal inconnu, de quelque maladie incurable, obtenaient là, en implorant Dieu, une miraculeuse protection. Suivant une croyance qui repose sur un témoignage certain, le divin archange Michel se rend visible en ce lieu, et lui donne ainsi une vertu salutaire (12). Voilà pourquoi cet endroit a reçu, depuis une époque fort ancienne, le nom de Michaelion (13). »

Nicéphore Calliste raconte ensuite l'histoire d'une guérison miraculeuse opérée au Michaelion par l'intercession de l'archange. Cette histoire est empruntée à Sozomène, qui lui a fourni en grande partie les détails de la consécration du temple par Constantin. Aussi préférons-nous rapporter ici les paroles de ce dernier historien (14); nous compléterons de la sorte les renseignements que nous avons donnés sur le Michaelion.

« L'église la plus célèbre et la plus fréquentée, tant par les gens du pays que par les étrangers, est celle qui est bâtie à l'endroit nommé Hestiæ (ταῖς Ἑστίαις). On l'appelle maintenant Michaelion. Elle est à droite de ceux qui vont à la ville par le Pont-Euxin; il n'y a que trente-cinq stades par mer, mais il y en a plus de soixante-dix par terre quand on côtoie le golfe. On l'a ainsi nommée, parce que l'on croit que l'archange Michel y est apparu. Je puis rendre témoignage des bienfaits que j'ai reçus par son intercession, et la vérité de ce que j'en assure sera confirmée par l'expérience de plusieurs personnes qui, ayant eu recours à Dieu dans leurs maladies et dans leurs disgrâces, ont senti du soulagement. Je serais trop long si je vou-

(10) Μιχαὴλ ὁ ἀρχιστράτηγος Κυρίου σαβαὼθ τῶν δυνάμεων.

(11) Ὁ τῆς χριστιανῶν πίστεως ἔφορος.

(12) Καὶ ἰάσιμον τὸν χῶρον ποιεῖν.

(13) Le Michaelion reconstruit par Justinien était en ruines au temps de l'invasion des Turcs sous Mahomet II. Ducæ Michaelis Nepotis *Histor. byzant.*, cap. XXXIV, p. 242, 243, ed. Bekker.

(14) Sozomen., lib. II, c. III.

lais rapporter en détail ces guérisons miraculeuses. Mais je ne puis omettre celle d'Aquilin, célèbre avocat, avec qui je suis tous les jours au barreau. Je dirai donc ce que j'en ai vu et ce que j'en ai appris de lui-même (16). Ayant été attaqué d'une fièvre violente qui procédait de l'excès de la bile, il prit une médecine. Mais à peine l'eut-il prise, qu'il l'a rejeta, et que l'effort qu'il fit en la rejetant, répandit de telle sorte sa bile, que sa peau en demeura toute teinte. Il ne gardait plus, depuis lors, de nourriture, et les médecins désespéraient de sa guérison. Étant comme à demi mort, il commanda à ses domestiques de le porter à l'église, dans l'espérance ou d'y guérir ou d'y mourir. Quand il y fut, Dieu lui apparut dans la nuit, et lui commanda de prendre un breuvage composé de miel, de vin et de poivre. Et ce breuvage le guérit, bien que les médecins le jugeassent trop chaud pour une maladie qui procédait de la bile. J'ai appris que Probien, médecin de la cour, y fut guéri, par une vision extraordinaire, des douleurs qu'il avait aux pieds. Il s'était fait chrétien, et approuvait toutes les maximes de notre religion, hormis qu'il trouvait étrange que les hommes eussent été sauvés par la croix. Comme il avait ce doute dans l'esprit, il eut une vision qui lui montra la croix qui était sur l'autel de cette église, et lui déclara que depuis que la croix avait été consacrée par les souffrances du Sauveur, il ne se ferait plus rien sans elle, par le ministère des anges, ni des hommes soit pour le bien commun de l'Église, ou pour l'utilité particulière de chaque fidèle. N'ayant pu raconter tous les miracles qui ont été faits dans cette église, j'ai choisi ceux-ci entre les autres. »

Ces différents témoignages nous montrent que le temple d'Anaplous ou d'Hestiæ que Justinien fit reconstruire dans la suite, à raison de sa vétusté (17), devint, à dater de sa consécration par Constantin, le théâtre d'apparitions nocturnes, de songes miraculeux, du genre de celui qui avait été la cause de sa dédicace à saint Michel par cet empereur, et dont l'effet le plus ordinaire était d'opérer la guérison de ceux qui les éprouvaient, ou du moins de leur révéler les remèdes dont ils devaient faire usage pour être guéris.

La tradition relative aux Argonautes rapportée par les historiens byzantins, ne se retrouve point chez les auteurs anciens qui ont parlé de leur célèbre expédition. Il est vrai qu'il circulait à Constantinople

(16) Cette anecdote a été recueillie par plusieurs hagiographes; elle est consignée notamment dans la légende dorée de Jacques de Voragine, cap. CXLV, p. 646 sq., ed. Graesse. (Dresde, 1846). T. II, p. 154, de la traduction de M. Gustave Brunet.

(17) Procop. *de Ædificiis*, I, 8, p. 198, 199.

plusieurs traditions particulières sur ces héros auxquels on faisait remonter les origines de cette contrée. Néanmoins il y a lieu de croire cette tradition en partie apocryphe et d'une origine comparativement récente. Elle semble être le résultat d'une confusion opérée entre diverses circonstances du voyage des Argonautes, vers le IIIe ou le IVe siècle de notre ère.

D'abord l'oracle a évidemment un caractère apocryphe. C'est sans aucun doute un de ces oracles que les premiers chrétiens inventaient pour donner plus de crédit chez les païens à l'Évangile. Tant par la forme que par le fond, cette réponse du Dieu, dont la clarté trahit la main du faussaire, rappelle les oracles des sibylles, composition apocryphe inspirée par la même idée aux premiers temps du christianisme. Ensuite, en comparant le passage de G. Cedrenus aux relations d'Apollonius de Rhodes, du pseudo-Orphée et d'Apollodore, on s'aperçoit que certaines circonstances qui y sont consignées, ont pu devenir, par suite d'une altération, l'origine du récit du chronographe byzantin. Nous voyons en effet que les Argonautes, en débarquant près de Cyzique, élevèrent un autel à Apollon *Ecbasius* ou protecteur des débarquements (18), et que Cyzicus, averti par un oracle d'aller au-devant de leurs désirs, leur fournit le vin et les victimes dont ils avaient besoin pour offrir un sacrifice au dieu. C'est cet autel que remplaça peut-être plus tard le Sosthenium, consacré à la même divinité, qui a fourni le sujet de la légende. L'oracle auquel se conforma Cyzicus, a été l'occasion de l'invention de l'oracle que les chrétiens prétendirent avoir été rendu par Apollon. Les funérailles magnifiques que les Argonautes firent à ce prince dont ils avaient causé la mort, accréditèrent l'idée qu'ils avaient joint l'édification d'un temple aux cérémonies expiatoires qu'ils accomplirent (19). D'ailleurs la mention qui est faite par les mythographes d'une image grossière, formée d'un ceps de vigne et consacrée à la mère des dieux par les Argonautes, conduisait facilement à supposer que les héros avaient élevé un temple à la déesse. Enfin, le devin Phinée, que les Argonautes délivrèrent des Harpies, semble être le type sur lequel on avait bâti l'histoire de ce géant ailé qui parut dans le ciel et encouragea les navigateurs à combattre la troupe d'Amycus (20).

Quand Constantin eut consacré à saint Michel le Sosthenium, les

(18) Apollon. Rhod. *Argonaut.*, I, v. 967 sq. Le scholiaste dit un temple, ἱερόν.
(19) Apollod. *Biblioth.*, I, 9, § 18. Orph. *Argonaut.*, v. 570 sq., 600 sq.
(20) Apollon. Rhod. *Argonaut.*, II, v. 490 sq.

traditions confuses du voyage des Argonautes auquel on faisait remonter l'origine de ce temple, se conservèrent dans le pays, et c'est ce qui donna vraisemblablement naissance à la légende mêlée de souvenirs païens et d'idées chrétiennes, que J. Malala et G. Cedrenus ont rapportée. Il y a tout lieu de croire que la statue gigantesque et ailée de l'archange qui remplaça celle du dieu, donna naissance à l'histoire de l'apparition d'un fantôme ailé, d'où les héros qui allaient à la conquête de la toison d'or, tirèrent un augure en faveur d'un combat contre Amycus. Ou plutôt cette tradition réellement antique se rapportait à l'image d'une divinité ou d'un personnage fabuleux que l'on voyait dans le temple et qui remplaça la statue de saint Michel. En sorte que la légende fut transportée du premier simulacre au second. C'est ce que donne à penser le récit de Malala. Cette image, vêtue d'un costume de moine, dans laquelle Constantin reconnut un ange, au dire de ce chronographe, était peut-être quelque divinité médicale ou cabirique, telle que Télesphore, dont le costume rappelle en effet à certains égards le costume d'un moine chrétien (21).

La réputation miraculeuse qui s'attachait au Sosthenium, et qui tenait à l'existence d'un ancien oracle, se continua lorsque ce temple fut devenu le Michaelion et que cet oracle que G. Cedrenus appelle *oracle des thermes*, sans doute parce qu'il était placé près de quelques sources d'eaux thermales, eut disparu avec l'ancien culte. Cette source thermale doit peut-être être identifiée à celle de Clites qui, d'après la tradition consignée dans les Argonautiques du Pseudo-Orphée, naquit des larmes qu'avait versées l'épouse de Cyzicus, en apprenant sa mort.

Diverses circonstances nous font reconnaître, dans le temple païen qui existait à Anaplous, un temple consacré à une divinité médicale. C'est d'abord le nom de *Sosthenium*, qui indique l'existence d'un dieu sauveur, Σωτήρ (22). On sait que ce surnom était l'un

(21) Le capuchon que porte Télesphore, lui donne tout à fait la physionomie d'un moine. Voy. Panofka, *Asklepios und die Asklepiaden*, taf. VI, n° 5 et 5 *a*.

(22) Il existait dans la religion phénicienne une liaison intime entre les divinités médicales et les divinités qui présidaient à la navigation, parce qu'elles étaient les unes et les autres celles qui procuraient le salut (σωτηρία) des mortels, de là leur surnom de Soter. Aschmoun, le dieu médical des Phéniciens, paraît n'avoir été lui-même qu'une forme de Baal-Melkarth, le dieu des navigateurs. Voilà pourquoi les Grecs firent d'Esculape, le fils d'Apollon qu'ils assimilaient à l'Hercule phénicien ou Melkarth, personnification du soleil. A Messine, en Sicile, Hercule était invoqué comme guérissant les maladies et préservant les matelots du naufrage. Τοῦτο

de ceux que recevait Apollon lorsqu'il était adoré comme divinité médicale, comme Acesius, Alexicacus ou Paeon (23). Remarquons aussi que l'origine du Sosthenium était rattachée aux Argonautes et notamment à Jason, auquel on attribuait la construction d'un temple consacré aux douze dieux sur le Bosphore (24). Or, Jaso était une des divinités de la santé (25). Jason, ainsi que M. Creuzer l'a reconnu, est identique à Jasion, lequel appartient aux religions cabiriques qui étaient précisément celles de ces contrées (26). Et Jason et Jasion ont été rapprochés d'Esculape avec beaucoup de vraisemblance par Ottfried Müller et Völcker (27).

Il y a donc là de graves présomptions pour faire voir dans la divinité adorée au Sosthenium une divinité médicale. Mais le scholiaste d'Apollonius de Rhodes lève tous les doutes, en nous apprenant que Deïloque rapportait que l'autel ou, comme il dit, le hiéron élevé par les Argonautes, n'avait point été consacré à *Apollon ecbasius*, mais à *Apollon jasonius* (28), c'est-à-dire à un dieu médical.

D'ailleurs une seconde circonstance vient encore confirmer ce fait, c'est l'acte qu'accomplit Constantin à son arrivée dans le Sosthenium. Voulant savoir quelle puissance céleste représentait la statue du dieu, il se coucha et dormit dans le temple, Παρεκοιμήθη τῷ τόπῳ, dit Jean Malala. Or, cette circonstance nous reporte précisément à un usage qui était adopté dans tous les temples des divinités médicales, celui de l'*incubation*.

Cet usage était suivi par les malades qui se rendaient dans les tem-

δὲ ἐν Μεσσήνῃ τῆς Σικελίας νόσων τὲ ἁπασῶν ἐκλύεται καὶ τοὺς ἐν τῇ θαλάττῃ κινδύνους οἱ διαφεύγοντες, ἐξ ἴσου Ποσειδῶνί τε καὶ Ἡρακλεῖ τὴν ἐυεργεσίαν λογίζονται. Æli. Aristid *Orat. in Herculem*, p. 34, Op. t. I, ed. Jebb. Jason nous semble avoir été de même un dieu des navigateurs et un dieu médical, c'est comme dieu médical qu'Hercule présidait en Grèce et en Italie aux sources thermales. Hercule est invoqué dans les hymnes orphiques comme chassant les maladies (*Hymn. in Hercul.*, XI, v. 14). Il recevait à Mélite dans l'Attique, le surnom d'Ἀλεξίκακος (*Schol. Aristoph. in Ran.*, v. 50, p. 290, ed. Dübn.) On doit reconnaître l'Aschmoun-Melkarth dans le Ζεὺς Ἀσκληπίος des Grecs. Æl. Aristid. *Orat. in Esculap.*, t. I, p. 37.

(23) Voy. Panofka, *Asklepios und die Asklepiaden*, p. 4, 19. (Berlin, 1846).

(24) G. Codin. *de Originib. Constant.*, ed. Bekker, p. 11.

(25) Pausan., lib. I, c. XXXIV, § 2. Aristoph. *Plutarch.*, v. 701. Schol. ad h. l. Jason ou Jasoné était, ainsi que Hygie, Panacée et Ægle, sœur d'Esculape. Æl. Aristid. *Orat. in Asclepiadas*, t. I, p. 46. Voy. Panofka, *die Heilgœtter der Griechen*, p. 260 sq. *Mém. de l'Acad. de Berlin*, t. XXVII.

(26) Creuzer, *Relig. de l'antiquité, refondu par M. Guigniaut*, t. II, p. 327 sq.

(27) Creuzer, *ibid.*, p. 341. O. Müller, *Orchomen. und die Minyer*, p. 156, 265, 460. Vœlcker, *Mytholog. des Japetisch. Geschlecht.*, p. 94.

(28) *Schol. in Argonaut.*, I, v. 967, p. 23, ed. Shaw.

ples d'Esculape (29), pour consulter le dieu. A Épidaure (30), à Athènes (31), à Pergame (32), à Éges en Cilicie (33), à Smyrne (34), à Pœmamenum en Mysie (35). Dans le temple d'Esculape Archagète près de Tithorée, un lit était disposé pour l'incubation, à la droite de la statue du dieu (36).

L'incubation était un mode de consultation adopté pour consulter toutes les divinités médicales de l'antiquité. Ceux qui venaient interroger Sérapis, dans son temple de Canope, y passaient la nuit afin que ce dieu leur apparût en songe. C'est ce que firent notamment les amis d'Alexandre à l'occasion de la maladie dont il mourut (37). La déesse Isis apparaissait en songe aux malades et leur indiquait les remèdes dont il leur fallait faire usage pour se guérir. « Ceux qui obéissaient à ses prescriptions, écrit Diodore de Sicile (38), recouvraient la santé contre toute attente. Plusieurs dont la guérison était regardée par les médecins comme désespérée, à cause de la difficulté que présentait le traitement de leurs maladies, furent sauvés de cette manière, et d'autres qui étaient privés tout à fait de l'usage de la vue ou de quelque partie du corps, en se réfugiant pour ainsi dire dans les bras de la déesse, furent rendus à la jouissance de toutes leurs facultés. » L'incubation existait aussi pour Isis dans la Grèce; la déesse se communiquait en songe à ceux qui venaient l'implorer dans son *sacellum*, près du temple d'Esculape Archagète, à soixante-dix stades de Tithorée (39).

A Lebedus en Lydie, les malades allaient dormir dans le temple

(29) Voy. à ce sujet Henrici Meibomii *Dissertatio de incubatione in fanis deorum medicinæ causa olim facta*, ap. Schlaeger, *Collect. Dissertat. rarior. de antiquit. sacris et profanis* (Helmst. 1742), et Auguste Gauthier, *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples* (Paris, 1844).

(30) Pausan. II, c. XXVII, § 2. Solin., VII. 10. S. Hieronym. *in cap.* LXV. *Isaiæ*.

(31) Aristophan. *Plutus*, v. 660 sq. Le comique athénien a parodié dans une amusante bouffonnerie cet usage religieux.

(32) L'empereur Caracalla alla consulter de la sorte Esculape à Pergame. Herodian., lib. IV, c. VIII, p. 919, ed. Irmisch. Cf. Ælian. Aristid. *Sacr. serm.*, I. *Opera*, t. I, p 285, ed. Jebb.

(33) Euseb. *de Vit. Constant.*, lib. III, c. LVI.

(34) Æl. Aristid. *Sacr. serm.*, I, p. 277. T. I, *Opera*, ed. Jebb.

(35) *Ibid.*, IV, T. I, p. 321. ed. Jebb.

(36) Pausanias, lib. X, c. XXXIII.

(37) Arrian., lib. VII, c. VII, § 8. Strabon, lib. XVII, p. 1136. (Oxon. 807, in-fol.)

(38) Diodor. Sicil., lib. I, c. XXV.

(39) Pausan., lib. X, c. XXXI.

des *dieux Soteres* (40) qui leur apparaissaient en songe. Et c'est vraisemblablement dans le même but que certaines gens en agissaient de la sorte dans le temple d'un dieu de la Sardaigne (41).

Dans la Chersonèse, la déesse Hémithée opérait les mêmes miracles qu'Isis. Elle apparaissait en songe aux infirmes, leur indiquait clairement les remèdes qu'ils devaient employer pour se guérir, et plusieurs malades attaqués de maux désespérés, dit Diodore de Sicile (42), recouvraient ainsi la santé ; elle venait encore en aide, ajoute-t-il, aux femmes en couche et hâtait leur délivrance. Chez les Latins Minerve Medica donnait parfois en songe, des conseils aux malades ou à ceux qui étaient exposés à contracter des maladies (43).

L'usage de l'incubation n'existait pas que pour les seules consultations médicales. Cette manière d'interroger les dieux était encore mise en pratique dans une foule d'autre cas. Dans le temple de Mylitta, à Babylone, les femmes y passaient la nuit afin d'avoir des songes que l'on recueillait soigneusement, pour en tirer des présages (44). A Lacédémone, lorsque les magistrats étaient embarrassés à l'égard de quelque décision importante, ils allaient dormir afin d'avoir un songe, dans le temple de Pasiphaé qui était situé près de la ville (45). Pausanias nous apprend qu'il y avait en Laconie, sur le chemin d'OEtyle à Thalama, un temple dédié à Ino, qui était célèbre par les oracles qui s'y rendaient. Ceux qui s'y endormaient, recevaient des lumières sur les choses qui devaient leur arriver, et la déesse, par le moyen de songes, leur apprenait ce qu'ils avaient envie de savoir (46). Dans le temple qu'on avait élevé à Amphiaraüs, à Orope en Béotie, ceux qui venaient consulter l'oracle, immolaient à ce devin un bélier, sur la peau duquel ils s'endormaient pour recevoir en songe ses communications (47). A Lébadée, dans l'antre de Trophonius, ce héros et plusieurs autres divinités se montraient en

(40) Æl. Aristid. *Sacr. serm.*, III, p. 311, ed. Jebb. Voy. sur les dieux Soteres, Panofka, o. c. p. 19 sq.

(41) *Si enim et Aristoteles quemdam Sardiniæ notat, incubatores fani sui visionibus privantem.* Tertullian., *de Anima*, c. XXVII.

(42) Diodor. Sic., lib. V, c. LVIII.

(43) Valer. Maxim., lib. I, c. VII, *de Somniis Romanor.*, § 1.

(44) Voy. ce qui en est dit dans les *Babyloniques de Jamblique.* Phot. *Biblioth.* Cod. XCIV, ed. Bekker, p. 75.

(45) Ciceron. *de Divinat.*, lib. I, c. XLIII.

(46) Pausan., lib. III, c. XXVI.

(47) Herodot., lib. VIII, c. CXXXIV. Pausanias, lib. I, c. XXXIV. Cf. Virgil. *Æneid.*, lib. VI, v. 59 sq. Plaut. *Curcul.* Act. I, sc. I, II, 61.

songe à ceux qui s'y rendaient pour interroger l'oracle (48). Mopsus apparaissait de même à ceux qui venaient visiter son temple en Cilicie (49). Dans l'antre de Charon, à Nyssa, c'étaient les prêtres eux-mêmes qui dormaient et qui prescrivaient d'après les songes qu'ils avaient eus, les remèdes aux malades qui les consultaient (50).

La généralité de l'usage de l'incubation dans le culte des divinités médicales et prophétiques qui subsistait encore à Épidaure au temps de Saint-Jérôme (51), nous fournit donc une forte présomption pour admettre que l'incubation était pratiquée au Sosthenium, temple consacré à une divinité médicale. Et comme une fois que ce temple eut été dédié à Saint-Michel, nous le voyons devenir le théâtre de guérisons opérées de la même manière que celles qui avaient lieu par l'incubation, nous sommes conduit à reconnaître que les croyances relatives aux apparitions en songe du dieu médical, subsistèrent après l'établissement du christianisme, en s'attachant aux nouveaux êtres supérieurs dont l'adoration avait succédé à celle des anciennes divinités.

L'incubation prenait sa source dans la foi générale aux songes qu'avait toute l'antiquité. Cette croyance existait chez les Assyriens, les Hébreux (52), les Égyptiens (53), les Hindous, les Perses, aussi bien que chez les Grecs et les Latins (54), les Germains et les Gaulois. Non-seulement ces peuples admettaient la réalité, le caractère

(48) Origen. *Adv. Cels.*, lib. VII, c. XXXV. Pausanias, IX, c. XXXIX. Æl. Arist. *Orat. in Serapim*, t. I, p. 48.

(49) Origen. *Ibid.* Plutarch., *de Oracul. defect.*, c. XLV, p. 773 sq. ed. Wyttenb.

(50) Eustath. *Schol. ad Dionys. Perieg.*, v. 1153, p. 313, ed. Bornh.

(51) *In delubris idolorum dormiens, ubi stratis pellibus hostiarum incubare soliti erant, ut somniis futura cognoscerent. Quod in fano Æsculapii usque hodie error celebrat ethnicorum.* S. Hieronym. *in Isaiæ*, cap. LV. p. 482, *Oper.*, t. 3, ed. Mart.

(52) *Deuteronom.*, XIII, II, 3. *Jerem.* XXVII, 9.

(53) *Genes.*, XL, v. 40 sq. XLI, 1 sq. Voy. les songes de Nectanèbe et de Ptolémée qui sont consignés dans les papyrus égyptiens, ap. Leemans, *Papyri græci musei antiquarii publici Lugdun. Batavor.*, p. 116, 122.

(54) Voy. *Oracula in insomniis data* ap. *Oracul. metric. a Joh. Opsopoeo collect. ad calcem* Gall. *Oracul. sibyll.*, p. 62 sq. Valer. Maxim. *de insomniis*, lib. I, cap. VII. Cf. de Burigny, *Mémoire sur la superstition des anciens à l'égard des songes. Hist. et Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXXVIII, p. 74 sq. Voy. Artemidor. *Oneirocritica*, ed. Rigalt. et Reiske. (Lipsiæ, 1805). Macrob. *de Somnio Scipionis*, l. III. Astrampsychus, *de Somniorum judiciis* (ὀνειροκριτικόν) et Nicephori patriarchæ Constantinopolitani *Oneirocriticon*, p. 396 sq. 404 sq. ap. Valer. Maxim., ed. Hase, l. II, part. II. (*Collect. class. de Lemaire*), Pline, lib. VIII, p. 416, rapporte l'invention de l'Onéirocritique à Amphitryon. Les habitants de Telmissus revendiquaient aussi cet honneur, selon Tatien et Clément d'Alexandrie.

prophétique de ces songes clairs (ἐναργεῖς), de ces hallucinations nocturnes qui produisent toujours une impression profonde sur des esprits crédules et superstitieux, mais ils supposaient même qu'il y avait un sens caché dans les rêves les plus extravagants, les plus incohérents, et cette croyance donna naissance à une science chimérique, l'onéirocritique qui avait pour objet de donner des règles applicables à l'interprétation de tous les rêves, science dont les Grecs de l'antiquité et du moyen âge nous ont laissé plusieurs traités. A Athènes, des charlatans ou des hommes crédules vivaient de l'exercice de l'onéiromantie (55). Ce fut d'après des avis qui leur avaient été donnés en songe, d'après des apparitions qu'ils avaient eues en rêves, que des hommes consacrèrent des temples, des autels aux divinités (56). On suppose même que certaines divinités présidaient plus spécialement aux rêves; les Grecs les appelaient Dieux épidotes, ἐπιδώται (57); les Latins, *Dii somniales* (58).

La foi aux songes était si générale, que des esprits distingués, des intelligences puissantes la partagèrent. Platon, certains péripatéticiens (59), les disciples de l'école néoplatonicienne et théurgique d'Alexandrie (60), la plupart des Pères de l'Église (61), et des scho-

(55) Lysimaque neveu d'Aristide, étant tombé dans une affreuse pauvreté, fut réduit à gagner sa vie près du temple de Bacchus, en fesant le métier d'interprète des songes. Plutarch. *Vit. Aristid.*, c. XXVII. Les Onéiromantiens se tenaient à Athènes à l'entour de ce temple, et ils y donnaient leurs consultations aux passants qui venaient les consulter. Cf. Alciphron. *Epist.*, lib. III, ep. 59; t. II, p. 180, éd. Wagner.

(56) C'est ce qui résulte de plusieurs inscriptions antiques; nous citerons notamment une dédicace à Jupiter Monitor, consignée dans une inscription conservée à Vienne. Orelli, *Inscript. lat. select.*, n° 1248, une inscription gravée sur un autel trouvé à Puyloubier près d'Aix, Estrangin, *Etudes sur Arles*, p. 261, une inscription trouvée à Metz et qui relate une dédicace à Sylvain et aux nymphes, Steiner, *Codex inscript. roman. rhen.*, n° 994.

(57) Voy. Panofka, *Mém. cit.*, p. 37. Lebas, *Inscr. de Morée*, p. 249, n° 3.

(58) Ces dieux et notamment l'*Hercule somnialis*, sont mentionnés dans plusieurs inscriptions latines. Voy. *Mém. de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. IX, p. 75 sq.

(59) L'école péripatéticienne disait que l'âme était, pendant le jour, asservie au corps et enveloppée dans la matière, c'est ce qui faisait qu'elle ne pouvait voir clairement la vérité; mais durant le sommeil, elle était au contraire délivrée de cette servitude et repliée sur elle-même dans la région de la poitrine, elle acquiérait la faculté de prévoir l'avenir. Élian., *Hist. var.*, III, 11.

(60) Porphyr., *de Abstinent.*, II, 41, dit que les bons démons avertissent en songe les hommes des dangers dont ils sont menacés par les génies malfaisants. Cf. Jamblich *de myster. Ægypt.*, sect. III, c. II, p. 61. Plutarch. *de Orac. defect.*

(61) « Præter nocturnas enim visiones, per dies quoque impletur apud nos spiritu » sancto puerorum innocens ætas, quæ in extasi ridet oculis et audit et loquitur ea

lastiques (62), ont admis la possibilité de connaître l'avenir par les songes, et ils ont cherché, chacun à leur point de vue, à expliquer cette faculté merveilleuse.

La foi universelle qu'on avait dans les songes, explique avec quel empressement on a recueilli les remèdes qui s'offraient à l'imagination dans ces états particuliers de l'intelligence. Les auteurs anciens ont fait mention d'un grand nombre de guérisons obtenues par des remèdes qui avaient été révélés en songe (63). Sans doute, dans les faits avancés, il y en a beaucoup de controuvés, mais quelques-uns sont rapportés par ceux-là mêmes qui avaient été guéris, qui avaient eu ces rêves prophétiques (64). Telle est, par exemple, l'histoire de la guérison du célèbre rhéteur Ælius Aristide, qu'il raconte en grands détails (65). On ne saurait donc nier que des guérisons aient été réellement opérées par suite de l'exécution des prescriptions obtenues en songe. Il est certain que les rêves reflètent souvent la nature des souffrances que nous éprouvons, des affections morbides dont nous sommes atteints (66), et qu'à ce titre ils peuvent fournir de précieuses indications séméiotiques. C'est en ce sens qu'Hippocrate, qu'Aristote (67) et Galien (68), un grand nombre de praticiens et de phy-

« quibus nos Dominus monere et instruere dignatur, » dit saint Cyprien. Epist. IX, *Oper.* p. 22. Cf. Ep. LIV. *Opera,* p. 179. Dieu a coutume, selon saint Jean Climaque, de révéler les choses futures aux hommes, la nuit, non pour qu'ils évitent ce qui doit arriver, mais pour qu'ils supportent plus aisément ce qu'ils sont destinés à souffrir. Serm. LXX, p. 119. Cf. Tertullian. *de Anima*, c. XXVII, *de Insomniis.*

(62) Voy. le traité d'Albert le Grand, intitulé *de Somno et Vigilia,* ap. Oper., t. V, p. 94 sq., p. 167 sq. (ed. Lugd. 1651).

(63) Ces faits ont été recueillis par M. Aubin Gauthier, dans son *Histoire du somnambulisme chez tous les peuples* (Paris, 1842, in-8°), et M. Auguste Gauthier, dans ses *Recherches historiques sur l'exercice de la médecine dans les temples, chez les peuples de l'antiquité.* (Lyon, 1844). Mais le lecteur devra n'accorder qu'une confiance médiocre à l'exactitude des citations fournies par le premier de ces ouvrages écrit sans critique et à un point de vue systématique.

(64) Voy. Sprengel, *Histoire de la Médecine*, trad. par Jourdan, t. I, p. 158 sq. Leclerc, *Histoire de la Médecine*, part. I, p. 61.

(65) Æl. Aristid. *Orat. in Æsculapium*, ap. *Opera*, ed. Jebb., t. I, p. 88 sq. *Sacr. serm.* I, *Ibid.*, p. 273 sq. *Serm.* IV, p. 321 sq.

(66) On connaît cette circonstance de la vie d'Arnauld de Villeneuve, qui rêva une nuit qu'il était mordu au pied, et qui vit le jour suivant se développer à cet endroit un ulcère cancéreux. Un fait du même genre arriva à Conrad Gesner qui crut en rêve être mordu au côté gauche de la poitrine par un serpent; d'où il conclut, à son réveil, qu'il devait avoir dans cette région une lésion profonde. Et en effet cette lésion ne tarda pas à se montrer avec le caractère d'un anthrax qui se termina par la mort au bout de cinq jours.

(67) Voy. le traité Περὶ ἐνυπνίων, dans les *Parva naturalia*, et *Problem.*, sect. 30, p. 471.

(68) Voy. le traité de Galien, Περὶ τῆς ἐξ ἐνυπνίων διαγνώσεως ap. *Opera*, ed.

siologistes des siècles derniers (69) et de nos jours (70), ont pu tirer des songes des moyens de diagnostic. Il n'est donc point étonnant que ceux qui allaient dormir dans le temple d'Esculape ou des autres divinités médicales, l'esprit rempli des visions qu'ils s'attendaient à y éprouver, aient fréquemment vu en rêve, des images ou entendu des paroles qui pouvaient les éclairer sur la nature de leur mal et les moyens de le guérir.

On sait d'ailleurs l'influence qu'exerce sur l'organisme, principalement dans les maladies nerveuses, une imagination vivement frappée. Cette action a suffi dans une foule de cas pour opérer la guérison (71), et l'on s'aperçoit, en jetant les yeux sur les remèdes que prescrivait Esculape, que la cure n'a pu être due à l'efficacité de ces moyens thérapeutiques, et que tout l'effet doit être attribué à l'imagination (72). Or, parmi les circonstances qui étaient de nature à impressionner l'esprit du malade, aucune n'avait plus ce caractère que ces hallucinations nocturnes, ces rêves nets et clairs (73) que les dévots

Kuhn, t. VI, p. 832 sq., et Hippocrat. Περὶ ἐνυπνίων, cap. 13 sq. C'est ce qui a fourni à Cicéron cette judicieuse remarque : *Nam medici ex quibusdam rebus et advenientes et crescentes morbos intelligunt, nonnullæ etiam valitudinis significationes ut hoc ipsum pleni enectine simus, ex quodam genere somniorum intelligi posse dicuntur. De Divinatione,* II, 69.

(69) Voy. Alberti, *de Valiciniis ægrotorum* (Halle, 1724, in-4°).

(70) Voy. Barthez, *Nouveaux éléments de la science de l'homme*, 2e édition, t. II, p. 148 sq. Virey, *De la physiologie dans ses rapports avec la philosophie*, p. 195 sq. Double, *Considérations séméiologiques sur les songes*, dans le *Journal général de Médecine*, t. XXVII, p. 129 sq. Burdach, *Traité de physiologie*, trad. par Jourdan, t. V, p. 205 sq., Moreau (de la Sarthe), art. *Rêve*, dans le *Dictionnaire des Sciences médicales*.

(71) Voy. à ce sujet notre *Essai sur les légendes pieuses du moyen âge*, p. 272 sq. T. J. Pettigrew, *On superstitions, connected with the history and practice of medecine and surgery* (London, 1844, in-8°).

(72) Voy. notre examen de l'ouvrage de M. Auguste Gauthier, cité ci-dessus. *Revue de Philologie*, t. I, p. 450 sq.

(73) Voy. sur ces rêves appelés par les Grecs ἐναργεῖς (Platon. *Criton*. 2), par les Latins, *clara somnia* (Cicéron. *de Divinat.* I, 27) et qui ont été distingués dernièrement par l'épithète de *psychiques* ou *intuitifs*, le mémoire de M. le docteur Macario intitulé: *Des rêves considérés sous le rapport physiologique et pathologique*, dans les *Annales médico-psychologiques du système nerveux*, t. VIII, p. 184 sq. (Septembre 1846). Ces rêves psychiques dus en partie à l'emploi des narcotiques, sont parfaitement décrits dans l'ouvrage *de Mysteriis Ægyptiorum*, attribué à Jamblique, sect. III, c. II, p. 60, ed. Gal. Ils peuvent au reste avoir été souvent l'effet d'une disposition extatique et cataleptique particulière à celui qui les avait. C'est ce qui arriva notamment pour le rhéteur Ælius Aristide, lequel a décrit fort au long les innombrables songes prophétiques qu'il eut dans les temples et dont les récits bizarres semblent avoir inspiré nos modernes magnétiseurs et nos somnambules.

à Apollon Paeon, à Esculape, à Isis, à Sérapis, à Hémithée, éprouvaient, en dormant dans les sanctuaires de ces divinités.

Telle fut la nature des guérisons dont le Sosthenium était le théâtre. Le malade qui invoquait Apollon Jasonius, comme celui qui priait saint Michel, durent, l'un et l'autre, à la foi vive qu'ils avaient dans la puissance de l'être supérieur invoqué par eux, le soulagement qu'ils venaient chercher.

Les prêtres appelaient encore à l'aide de la crédulité du malade certains moyens qui étaient de nature à porter l'esprit aux hallucinations, aux rêves, aux visions. Ils soumettaient celui qui venait consulter l'oracle à un jeûne prolongé qui le plaçait dans une disposition *hallucinatoire* (74); ils lui administraient des breuvages narcotiques, des potions stupéfiantes (75). Les sources qui existaient près de certains oracles et auxquelles on attribuait la propriété de communiquer le don de prophétie, n'étaient autres que des eaux fortement chargées d'acides et de gaz ayant des effets analogues à ceux de l'éther sulfurique, de l'opium, du protoxyde d'azote (gaz hilarant), du haschich et de l'aldéhyde (76). C'est ce qui explique comment Aristote et les

(74) Pausanias, lib. I, c. XXXIV. Philostrat. *Vit. Apollon. Tyan.*, lib. I, c. VIII. C'était dans le même but qu'on soumettait à un jeûne pareil la pythie de Delphes, ceux qui venaient consulter l'oracle d'Amphiaraüs et ceux qui se rendaient dans l'antre de Charon à Nyssa. Voy. le Mémoire de Hardion dans les *Mémoires de l'ancienne Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, t. III, p. 179 sq. Certaines tribus d'Indiens du nouveau monde employaient aussi le jeûne pour se procurer des songes prophétiques, ce que les Shawnises pratiquent encore de nos jours. Voy. John Tanner, *Mémoires*, trad. par de Blosseville, *Appendice de É. James*, p. 347. Galien remarque que lorsqu'on rêve à jeun, les songes sont plus clairs (ἐναργεῖς). *Comment.* in lib. I. *Hippocrat. Praed.* ap. *Opera*, t. XVI, p. 525, ed. Kuhn. Tertullien dans son traité *de Anima*, c. XXVII, a remarqué qu'on supposait que le jeûne donnait naissance aux rêves. « Jejuniis autem nescio an ego solus plurimum ita som-« nium, ut me somniasse non sentiam nihil ergo sobrietas, inquis, ad hanc partem. « Imo tanto magis ad hanc quantum et ad omnem, si et ad superstitionem, multo « amplius ad religionem. »

(75) Le laurier qu'on faisait mâcher à la pythie à Delphes et l'eau de la fontaine de Castalie qu'on lui faisait boire, avaient sans doute des propriétés analogues. Voy. Hardion, *Mém. cit.* et les observations de M. Brière de Boismont sur l'influence de l'éther dans les rêves. *Revue médicale*, juin 1847. Au temple de Cérès à Patras, ceux qui venaient consulter l'oracle étaient soumis à des fumigations (Pausanias, lib. VII, c. XXI. (Voy. ce que nous avons dit à ce sujet dans notre dissertation sur un miroir magique. *Revue Archéologique*, t. III, p. 165 sq.) Tertullien reconnait que c'était la source de Colophon qui inspirait à ceux qui en buvaient, la puissance prophétique, c'est-à-dire ce délire qu'on prenait pour de l'inspiration. *Aut lymphaticos efficit Colophonis scaturigo dæmonica. De Anima*, c. XXVIII.

(76) A Delphes le gaz qui s'échappait du χάσμα ou στόμιον, avait certainement des propriétés analogues. Si l'on en croit la tradition sur l'origine de l'oracle, cette vapeur agissait aussi sur les animaux. Voy. le Mémoire de Hardion cité ci-dessus et Clavier, *Mémoire sur les oracles des anciens*, p. 76 sq.

Stoïciens ont pu attribuer la vertu divinatoire aux vapeurs qui s'échappent de la terre (77). Le phénomène avait été observé par Eusèbe, évêque de Césarée. Il est, dit cet historien (78), des émanations et des exhalaisons fuligineuses qui portent à l'assoupissement et qui procurent des visions (79).

A Hierapolis, dans la Phrygie pacatiane, il existait, près du temple de Cybèle, une caverne appelée *Charonium*, d'où s'exhalaient des vapeurs d'acide carbonique, comme à la célèbre grotte du Chien, près du lac d'Agnani, dans le royaume de Naples. A la fin du Ve siècle, alors que le temple de la déesse était complétement abandonné, par suite de l'interdiction du paganisme, le philosophe Damascius, qui était resté fidèle aux croyances païennes, y descendit avec un de ses compagnons, malgré le danger qu'on croyait qu'il y avait à pénétrer dans ce lieu. Il en sortit sain et sauf, mais à peine fut-il de retour chez lui, qu'il eut un rêve dans lequel il s'imagina être Attys et assister à la fête des Hilaries que célébrait en son honneur la mère des Dieux.

Il y a tout lieu de croire que le songe qu'eut Damascius, avait été provoqué par le gaz qu'il avait respiré dans le Charonium. Et ce fait nous fournit un exemple curieux du mode de production des songes prophétiques dans certains oracles. Il nous explique la véritable nature de l'exhalaison prophétique, ἀτμός, ὀμφή, πνεῦμα, qui s'échappait à Delphes du στόμιον.

Les grottes des nymphes dans lesquelles se rendaient les lypémaniaques, les aliénés, dont le dérangement intellectuel était attribué à l'influence des nymphes par les Grecs, et qui, pour ce motif, les appelaient νυμφόληπτοι (80), ces grottes, disons-nous, devaient être des lieux d'où s'échappaient des exhalaisons méphitiques, des gaz ou des vapeurs dont l'action était analogue à celle du hachych ou de

(77) Plutarch. *de Oracul. defect.* c. XLIV, Aristot. *de Mundo*, p. 11, ed. Syll. Ciceron. *de Divinat.*, I, 36.

(78) Euseb. *Præpar. evangel.*, lib. IV, c. I.

(79) Damasc. *Vit. Isidor.* ap. Phot. *Biblioth.*, Cod. 242, ed. Bekker, p. 344, 345.

(80) Pausan. (lib. IV, cap. XXVII, p. 344), attribue aux nymphes la vertu prophétique de Bacis, c'est-à-dire sa folie, car les fous étaient regardés comme des inspirés. Chandler a publié une inscription grecque qui relate la guérison d'un νυμφόληπτος dans l'antre des nymphes. *Inscript. antiq.*, p. 76, n° CXI. C'étaient surtout les hydrophobes auxquels l'épithète de νυμφόληπτος était appliquée. L'aversion qu'ils manifestaient pour les liquides, était le motif qui avait fait croire qu'ils étaient de la part des nymphes l'objet d'une haine particulière; aussi les Latins les appelaient-ils *lymphatici*, *lymphati*. Voy. notre article *Démoniaque*, dans l'*Encyclopédie moderne*, dirigée par M. Léon Rénier, t. XII.

l'éther, (81) et dont la vertu narcotique était mise à profit pour le traitement des maladies mentales (82).

Les sources thermales que G. Cedrenus nous dit avoir existé à Anaplous ou Hestiæ, nous semblent devoir être rangées dans la même catégorie; et leur emploi pouvait fort bien provoquer souvent les songes dans lesquels le dieu médical du lieu se manifestait aux malades. Quoi qu'il en soit, un fait demeure établi pour nous, c'est qu'une fois que le Sosthenium eut été consacré à saint Michel, ces phénomènes de rêves hallucinatoires qui s'étaient produits chez les malades qui venaient implorer le secours du dieu Soter, Apollon Jasonius, se continuèrent chez les chrétiens qui venaient demander à Dieu leur guérison. Le miracle, car c'en était un pour des hommes qui ignoraient le caractère naturel de ces visions, s'accomplit comme par le passé; seulement les préoccupations et les idées religieuses des pèlerins étant changées, ce ne fut

(81) Un fait curieux rapporté par le docteur Laurent, chirurgien du premier bataillon de Latour d'Auvergne, vient confirmer l'action de certaines exhalaisons sur la production des rêves. Le bataillon ayant été, à raison de l'encombrement de la ville de Tropea, où il était cantonné, logé dans une vieille abbaye en ruines, tous les soldats, vieux braves de la République, peu accessibles à la peur et ne croyant guère au diable, virent, la nuit, cet esprit malfaisant entrer dans l'abbaye sous la forme d'un chien noir à poil touffu. Instruits de cette apparition, le docteur Laurent et les officiers se rendirent à l'abbaye, déterminés à veiller toute la nuit, afin de savoir ce qui en était. A peine la troupe fut-elle endormie, qu'ils la virent se réveiller sous l'influence de la même apparition que la veille. C'était donc un cauchemar qui prenait nécessairement le dormeur en ce lieu et qui avait valu, depuis longtemps, à l'abbaye la réputation de recevoir des visites diaboliques. Un effet si singulier ne peut être guère attribué qu'à quelque exhalaison. On sait qu'il se dégage dans plusieurs lieux, surtout ceux dont le terrain est d'origine volcanique, qu'il se trouve en dissolution dans diverses sources, des gaz acide carbonique, sulfhydrique, chlorhydrique, etc. C'étaient à des grottes, à des cavernes de ce genre que les anciens avaient généralement donné le nom de *charonium, plutonium,* d'*antres* de *Typhon* (voy. J. Desnoyers, art. *Caverne,* dans le *Dictionn. d'histoire naturelle* de d'Orbigny). Élien (*Hist. animal.*, lib. XVI, c. xvi) rapporte qu'il existait une caverne de ce genre dans l'*Aria*. Les Indiens, afin de détourner l'effet des mauvais songes qu'envoyait ce gouffre, y précipitaient des animaux. Il est évident que ces songes étaient aussi dus aux exhalaisons méphitiques qui s'échappaient de cet endroit. Il existe sur les *estouffis* des environs de Clermont, sur la *mouffette* de Pérault, près de Montpellier, sur la grotte du *Chien,* sur les *molfete* de la Campanie et les cavernes de Bolzena, des traditions populaires qui se rapportent à un phénomène du même genre.

(82) Voy. J. Moreau (de Tours), *Du Hachysch et de l'aliénation mentale, Études psychologiques*. Paris, 1845, in-8°. Les inhalations éthérées ont été employées avec succès dans l'épilepsie (*Gazette des hôpitaux*, n° 1, avril 1847, *Art. de M. J. Moreau*), et d'autres maladies nerveuses, de même que le hachisch a été reconnu comme moyen thérapeutique dans l'hydrophobie et la chorée. Voy. l'extrait d'un travail de M. Shaughnesey (de Calcutta) sur l'emploi du *cannabis indica. Annales medico-psychologiq. du système nerveux,* t. XII, p. 257, 258.

plus Apollon Jasonius, Esculape ou Télesphore auxquels ils crurent être redevables de la révélation des remèdes qui devaient les guérir, ce fut Dieu ou l'archange Michel.

Le fait qui se passa au Michaelion d'Anaplous, n'est pas le seul que nous offre l'histoire de cette époque. Il en est encore un dans lequel nous retrouvons la trace des mêmes croyances païennes venant pour ainsi dire se greffer sur le christianisme; nous voulons parler du culte de saint Côme et de saint Damien. Côme et Damien avaient souffert la mort pour la foi, sous le règne de Dioclétien, à Eges en Cilicie (83). Le culte de ces martyrs ne tarda pas à se répandre dans toute la Grèce. Comme leur vie était restée fort obscure, il se forma de nombreuses légendes à leur sujet, légendes dont les critiques ont reconnu le caractère apocryphe (84). Or, une particularité de ces légendes nous rappelle, précisément comme celle du Michaelion, l'usage de l'incubation.

Les deux saints avaient une église à Constantinople, au quartier des Blachernes. L'empereur Justinien ayant été atteint d'une maladie grave, ils lui apparurent en songe et le guérirent (85). Ce prince, par reconnaissance, fit remplacer leur église, que le patriarche Proclus avait fait construire au *Zeugma*, sous le règne de Théodose II (86), par une autre beaucoup plus magnifique. Cette guérison miraculeuse valut promptement à ces saints une grande réputation. On leur donna le surnom des *saints anargyres* (θεοὶ ἀναργύροι) (87); on imagina qu'ils avaient été médecins et, depuis lors, ils devinrent les patrons des gens de cette profession. Un grand nombre de guérisons furent opérées par leur intercession et l'attouchement de leurs prétendues reliques (88). Ils apparurent en songe aux malades et leur révélèrent les remèdes à suivre (89).

Remarquons que saint Côme et saint Damien étaient précisément

(83) Voy. Bolland., *Act. sanctor.*, 27 septemb., p. 423 sq.

(84) Voy. Baillet, *Vies des Saints*, nouvelle édition, t. VI, p. 361 sq.

(85) Procop., *De ædificiis*, t. VI, p. 193 ed. Dindorf.

(86) G. Codin. *De ædificiis C. P.*, p. 93, ed. Bekker.

(87) Voy. ce que J. Malala dit de ces saints qu'il suppose avoir été médecins. (*Chronogr.*, lib. XII, p. 304, ed. Dindorf). Il est à noter que ce chronographe remarque simplement que ces martyrs savaient la médecine, ἦσαν γὰρ ἰατροὶ τὴν ἐπιστήμην, sans dire qu'ils étaient médecins de profession. Or il paraît certain que cette science médicale qu'on leur supposait, n'avait pas d'autre origine que leur apparition aux malades.

(88) Voy. la liste de ces guérisons, Bolland, o. c. p. 456 sq.

(89) Referunt etiam plerique, apparere eos per visum languentibus et quid faciant indicare. S. Gregor. Turon. *De gloria martyr.*, lib. I, cap. XCVIII.

natifs d'Eges, en Cilicie, une des villes les plus renommées pour le culte d'Esculape (90), qu'on y honorait sous le nom de *Soter* et *Iatros*, et dans le temple duquel se pratiquait la cérémonie de l'incubation. Il y a donc lieu de croire que les chrétiens de cette ville, restant fidèles à ce mode antique de consultation des puissances célestes dans les maladies, allèrent dormir au tombeau de ces généreux martyrs, comme leurs pères les païens allaient dormir dans l'Asclepion.

Cet usage de dormir près des tombeaux afin d'obtenir des songes prophétiques, est une superstition qui existait dans l'antiquité chez différents peuples de l'Orient et de l'Afrique. Isaïe la reproche aux Juifs (91), et Hérodote nous apprend qu'elle avait cours chez les Nasamons (92). Une lettre de l'empereur Julien nous montre qu'une superstition analogue régnait chez les Égyptiens. Ce prince reprend les Alexandrins d'aller dormir sur la pointe d'un obélisque renversé, dans le but d'avoir des songes prophétiques (93).

Les neuvaines faites au moyen âge aux tombeaux, aux châsses des saints ne paraissent point avoir d'autre origine. Il est certains pèlerinages qui rappellent d'une manière assez frappante les visites aux Asclépions et notamment celles dont Ælius Aristide nous a laissé le curieux tableau. Nous citerons notamment celui de l'abbaye de Saint-Hubert dans les Ardennes, dont les formes toutes païennes encoururent les reproches de divers théologiens (94). Rappelons encore un fait que nous lisons dans la chronique de Frodoard (95), et qui semblerait emprunté aux légendes d'Esculape, de Sérapis ou d'Isis (96). A Reims, un certain aveugle nommé Paul, ayant

(90) Voy. plus haut Euseb. *de vit. Constant.*, lib. III, cap. LXVI; Philostrat. *Vit. Apollon. Tyanens.*, lib. I, cap. X, XI.

(91) Isaiæ cap. LXV, v. 4.

(92) Herodot. lib. IV, cap. CLXXII. Le même fait était aussi rapporté par Héraclide et Nymphodore. Tertullien, *De anima*, cap. XXXIII, Tertullien nous apprend d'après Nicandre que les Celtes passaient, dans le même but, la nuit autour des bûchers sur lesquels avaient été consumés les corps des hommes braves : *Et Celtas apud virorum fortium busta eadem de causa abnoctare, ut Nicander affirmat.*

(93) Voy. Julian. *Epist. LVIII, p.* 110 *ed. Heyler*, Muratori, *Anecdot. græca*, t. 5, p. 327. Cf. la note de Néander à ce sujet *Allgemeine Geschichte der christlichen Religion und Kirche*, 2te ausgab., t. III, p. 79, 80.

(94) Voy. la relation et l'examen des guérisons opérées par l'étole de saint Hubert dans l'*Histoire critique des pratiques superstitieuses*, par le P. Pierre Lebrun, 2e édit. ; t. II, p. 1 sq.

(95) *Chronic.*, ann. 933, ap. D. Bouquet, *Historiens de France*, t. VIII, p. 189, c.

(96) On peut rapprocher la guérison de cet aveugle de celle qui est mentionnée dans une inscription grecque publiée par Gruter et Hundertmark et qui rapporte

été averti pendant son sommeil de se rendre à l'église de Saint-Hilaire, pour y recevoir la lumière, y entra conformément à cet avertissement et recouvra la vue. Des légendes analogues se rencontrent dans toutes les religions et jusque dans celle des Hindous (97).

Arrêtons-nous là. Le lecteur peut maintenant saisir la liaison qui existe entre les guérisons opérées à Anaplous et les croyances païennes qui se rattachaient au Sosthenium. La puissance de l'habitude, et les causes naturelles de la superstition firent passer dans les croyances nouvelles des usages et des idées qui découlaient de la religion à laquelle elles se substituaient.

ALFRED MAURY.

qu'un certain Gaïus, aveugle, ayant appris de l'oracle (sans doute celui d'Esculape à Rome, car l'inscription a été trouvée dans une île du Tibre) qu'il devait se rendre à l'autel, y adresser ses prières, puis traverser le temple de droite à gauche, poser ses cinq doigts sur l'autel, lever la main et la placer sur ses yeux, recouvra ainsi la vue en présence et aux acclamations du peuple, sous le règne d'Antonin. Voy. Sprengel, *Histoire de la médecine*, t. I, p. 162 sq. Une seconde table votive trouvée dans le même lieu, mentionne une autre guérison de cécité.

(97) Voy. l'histoire de l'ascète Moroba. Coleman, *Mythology of the Hindus*, p. 107.

NOTICE

SUR

L'ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT,

ARCHITECTE DU XIIIe SIÈCLE.

DEUXIÈME ARTICLE.

II.

GÉOMÉTRIE ET TRIGONOMÉTRIE PRATIQUE.

Je réunis sous ce chef un certain nombre de problèmes dont la solution est le plus souvent très-mal indiquée par les figures; mais ils sont si connus et si faciles, que c'est la moindre chose que de suppléer aux omissions du démonstrateur. La plupart, comme de juste, ont trait à la construction. Le présent chapitre est donc en quelque sorte l'introduction de celui qui suivra. Villard de Honnecourt qui donne pêle mêle les matières de l'un et de l'autre, annonce ce chaos par une note ainsi conçue : *En ces iiij. fuelles a des figures de l'art de jometrie, mais al conoistre covient avoir grant esgart ki savoir velt de que cascune doit ovrer.* « Sur les quatre pages suivantes « sont des figures de l'art de géométrie ; mais il faut mettre grande « application à les étudier, si l'on veut comprendre le sens pra- « tique de chacune. »

1° *Trouver le centre d'un cercle* (fol. 20, r.) — La figure ne fait qu'indiquer la solution, car elle consiste seulement en un cercle sur la circonférence duquel sont marqués trois gros points. Légende : *Par chu trovom le point en mi on campe à compas*, « ainsi trouve-t-on le point au milieu d'un champ décrit au compas. » Ce problème, fameux autrefois parmi les ouvriers tailleurs de pierre, était connu sous la dénomination des trois points perdus.

2° *Déterminer la circonférence d'une colonne engagée* (fol. 20, r.) — Corollaire du problème précédent. Le moyen proposé est d'appli-

quer sur la surface extérieure de la colonne, perpendiculairement à son axe, un compas à coulisse dans le quadrant duquel s'adapte une branche mobile. On ajuste les trois branches de manière à ce qu'elles touchent toutes les trois la colonne. Le compas ensuite couché en plan donnera trois points suffisants pour trouver la circonférence qu'on cherche : Légende : *Par cu prenum la grosse d'one colonbe que on ne voit mie tote.*

3° *Trouver le modute d'une colonne appliquée dans une encognure* (fol. 20, r.) — La figure est un cercle tangent aux deux côtés d'un angle droit. Une équerre a l'un de ses bras appliqué contre l'un des côtés de l'angle et l'autre contre le cercle. Légende : *Ensi prendés one roonde en on agle, s'en arez le grose ;* « ainsi prenez une rondeur dans un angle et vous en aurez la dimension. »

4° *Faire un vase double en capacité d'un autre vase donné* (fol. 20, r.). — Il y a bien des choses sous-entendues tant dans la légende que dans la figure. Celle-ci consiste tout simplement en une équerre dont l'angle intérieur est inscrit dans un cercle, tandis qu'un autre cercle plus petit est tangent à ses deux branches. Il y a dessous : *Par chu fait om ij. vassias que li ons tient ij. tans que li atres*, « par ce, fait-on deux vaisseaux tels que l'un tienne deux fois autant que l'autre. »

Il est certain que le grand cercle est double en superficie du petit, car son rayon est l'hypoténuse d'un triangle rectangle qui a pour petits côtés deux rayons du petit cercle. Maintenant pour que le vase construit sur le grand cercle tienne le double de l'autre, il faut les supposer tous deux ou cylindriques ou coniques et ayant mêmes hauteurs. Une écuelle ou tout autre vaisseau sphérique exécutée d'après le même procédé ne répondrait pas aux conditions du problème. La figure ne montre rien de tout cela, ni l'explication ne l'enseigne.

5° *Décrire trois arcs différents avec un seul rayon* (fol. 11 r.).— Cet énoncé est ainsi conçu dans le manuscrit : *Par chu fait om trois manires d'ars à conpas ovrir one fois.* Je reproduis la figure en l'accompagnant de lettres pour la facilité de la démonstration.

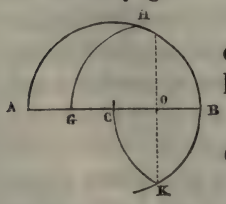

Le rayon donné est CB avec lequel on décrit d'abord le cercle AHBK dont la moitié AHB est l'un des arcs demandés.

Le second arc est un arc brisé qu'on obtiendra en prenant B pour centre ; soit CKB.

Le troisième arc, également brisé, se décrit en prenant pour centre l'intersection O du diamètre AB, par la per-

pendiculaire abaissée sur lui du point K, sommet de l'arc précédemment obtenu. On a donc : GHB.

Si simple que soit cette opération, elle me paraît renfermer une donnée capitale pour l'étude de l'architecture du XIIIe siècle. Les trois arcs engendrés sont de ceux qui constituent la forme des cintres dans les monuments de cette époque. Sur les trois il y en a deux, AHB (le plein cintre) et CKB (l'arc tiers-point) dont la formule est parfaitement connue. Je me demande si GHB ne nous donnerait pas celle de l'arc gothique par excellence. L'archéologie au point où elle en est, n'assigne pas de forme constante aux arcs de l'ère gothique qui ne sont ni le plein-cintre ni le tiers-point. Ils en ont peut-être une; du moins l'opération de Villard de Honnecourt, donne à croire que de son temps et du temps de ses maîtres, l'arc brisé le plus en usage, était celui dont les deux centres avaient pour distance un demi-rayon, dont par conséquent les deux naissances étaient distancées d'un rayon et demi. Ce sera aux praticiens à vérifier ce fait.

6° *Déterminer le point précis où tombera un fruit se détachant de l'arbre* (fol. 21, r.).—La chose est autrement énoncée dans le manuscrit : *Par chu met om on oef des sos one poire par mesure que li poire chice sor l'uef;* « ainsi met-on un œuf sous une poire pour faire que la poire tombe sur l'œuf. » Pour figure, un arbre d'où pend une poire; trois jalons sur un plan oblique à celui de l'arbre, et sous la poire une petite croix, indice d'une intersection. Cette intersection qui sera la place de l'œuf, résulte visiblement de deux lignes de jalons établies dans l'axe de la poire.

J'omets un autre problème, sans doute aussi simple que celui-là, mais dont il m'est impossible d'accorder la solution avec la figure (fol. 20, r.); Il consiste à faire tomber en un même point deux pierres peu éloignées l'une de l'autre, si toutefois c'est bien là le sens de la légende : *Par chu fait om cheir deus pires à un point si lons ne seront.*

7° *Tracer l'aire d'un cloître* (fol. 20 r.).—Deux méthodes sont proposées; mais les figures sont si incomplètes qu'il est fort difficile de juger par quelle opération s'effectuait ce tracé.

La première figure consiste en deux carrés inscrits parallèlement l'un dans l'autre. Du centre commun part une demi-diagonale. Au-dessous : *Par chu fait om on clostre, autretant es voies com el prael;* « ainsi fait-on un cloître, tant pour les galeries que pour le préau. »

Il y a ensuite pour seconde figure, deux diagonales tendues entre quatre points fixes. Quatre encognures formées par quatre pentagones ayant chacun trois angles droits, sont disposées sur les diago-

nales de manière à indiquer la direction de chacun des côtés du carré. Légende : *Par chu assiet om les iiij. coens d'on clostre sens plonc et sens livel ;* « manière d'établir les quatre coins d'un cloître sans plomb et sans niveau. » Je conjecture d'après ces mots que la méthode proposée consistait à tendre d'abord des cordeaux en manière de diagonales, et ensuite à tracer les angles dessus, au moyen de patrons de bois dont le dessin nous représenterait la forme. Une telle façon d'opérer serait bien peu précise ; mais il faut en admettre de semblables pour expliquer les biais et fautes d'alignements que présentent des édifices conçus d'ailleurs par d'habiles artistes.

8° *Mesurer la largeur d'une rivière sans la passer* (fol. 20, r.). Une rivière figurée en plan, un point marqué sur l'une de ses rives, et de l'autre côté un instrument à prendre les angles : *Par chu prent on la largece d'one aive sens paseir.*

Le mérite de ce dessin et de ceux qui le suivent, est de prouver qu'au XIIIe siècle, nos praticiens usaient déjà de la méthode trigonométrique des sinus professée par les Arabes. Leur manière d'opérer était d'ailleurs très-imparfaite. Le graphomètre dessiné par Villard de Honnecourt se compose de deux règles fixées en arbalétriers sur deux traverses, de sorte qu'on avait la base et deux angles du triangle auquel il fallait dès lors accommoder par des tâtonnements infinis le point saillant qu'on lui donnait pour sommet.

Un instrument analogue (même folio), mais assemblé en quadrilatère rectangle, s'employait pour déterminer à distance la largeur d'une fenêtre, ou, pour parler d'une manière plus générale, l'écartement de deux points fixes. La légende dit, *Par chu prent om la largece d'one fenestre ki est lons.*

9° *Mesurer la hauteur d'une tour* (fol. 20, r.). — L'opération se faisait d'une façon aussi peu commode que la précédente, au moyen d'une équerre-triangle qu'il fallait hausser, baisser, rapprocher, éloigner, jusqu'à ce qu'on l'eût mise à son point pour aboutir au sommet de l'édifice. La figure, pour donner une idée de ces tâtonnements, représente l'équerre élevée sur une tablette à pieds pendant que l'opérateur, couché par terre, en mire l'hypoténuse dans le sens des créneaux de la tour. Légende : *Par chu pren tom le hautece d'one toor.*

III.

COUPE DES PIERRES ET MAÇONNERIE.

Si j'étais parvenu à faire dire aux figures de Villard de Honnecourt tout ce qu'elles signifient, ce chapitre serait de beaucoup le plus intéressant; on y trouverait, réduite à ses principes, la science qui a présidé à la construction des édifices gothiques les plus grandioses. Je n'ai réussi qu'à en saisir quelques traits; mais comme ce qui est resté inintelligible pour moi, sera certainement compris par d'autres, afin que les précieuses indications de l'album sur cette matière reçoivent le plus tôt possible les explications qu'elles comportent, je les reproduirai dans leur entier, texte et dessins.

Il n'est pas inutile de rappeler pour la plus grande intelligence de ce qui va suivre, que la difficulté de toute construction en pierre réside dans les voûtes; que les voûtes gothiques étant fractionnées en une infinité de plans appuyés les uns sur les autres, n'ont de capital dans leur économie que les nervures sur lesquelles est leur premier appui; qu'ainsi toute la difficulté de construction de ces voûtes est réduite à celle de la construction des nervures, simples chapelets de pierre, formés de pièces isolées qui s'appliquaient l'une sur l'autre sans enchaînement. J'ajoute encore que les courbes de ces nervures, étant toutes des segments de cercle, ne peuvent donner lieu à aucun problème dont on ne sorte par la connaissance du rayon, toujours si facile à obtenir.

Voilà pour la théorie. Quant à la pratique, supposez qu'on eût à construire aujourd'hui de ces sortes de nervures; pour en exécuter les pièces ou voussoirs, la marche serait celle-ci. On dessinerait l'épure de chaque arc développé sous toutes ses faces. D'après l'épure, on taillerait des patrons (ce qu'on appelle des panneaux) donnant les formes propres aux diverses faces des voussoirs. Enfin, avec l'aide des panneaux, se ferait le travail du tailleur de pierre.

La méthode des panneaux ou plutôt l'art de les tracer, qu'on appelle *le trait*, passe pour être une invention des constructeurs gothiques. Ce qui le fait croire, c'est le contraste de l'ignorance qui a présidé à la construction des voûtes romanes, avec la précision progressive des coupes de pierre que l'on remarque dans les édifices bâtis depuis le XIIIe siècle jusqu'au commencement du XVIe. D'un autre côté, Philibert de Lorme, qui est le plus vieil auteur ayant

écrit sur le trait, en parle comme d'une chose que les ouvriers se transmettaient entre eux de temps immémorial.

Arrivons à Villard de Honnecourt et à ses méthodes.

1° *Exécution du modèle en terre avant de construire un arc* (fol. 20, r.). — Voici dès le premier énoncé, une notion importante pour l'histoire de l'art : c'est qu'au commencement du XIIIe siècle, on exécutait le modèle en relief avant d'opérer la construction. La figure, il est vrai, et la légende ne sont pas sans difficulté ; mais quelle que soit l'interprétation précise de l'une et de l'autre, le fait d'un relief préliminaire n'en restera pas moins acquis. La figure le prouve par le calibre qui est appliqué sur son segment extérieur. Le texte est encore plus explicite : *Par chu tail om le mole d'on grant arc dedans iij. piés de terre ;* « ainsi taille-t-on le moule d'un grand arc dedans trois pieds de terre. » *Tailler le moule,* c'est découper avec ses élévations et profils, c'est sculpter un voussoir qui, d'après les propriétés connues de l'arc plein cintre (que l'auteur appelle *grand arc*), pourra servir de modèle à tous les autres voussoirs du même arc. Maintenant, que les mots *dedans trois pieds de terre* indiquent la surface ou le volume de terre suffisant pour l'exécution du modèle ; que *trois pieds* soit une quantité réelle ou seulement un indéfini synonyme de peu considérable ; que les trois demi-cercles concentriques de la figure placés sous le segment que l'opération a pour but de produire, soient là pour enseigner la marche de l'opération ou à toute autre fin : peu importe ; l'exécution du modèle en relief est mise hors de doute. Il est digne de remarque qu'un architecte anglais très-versé dans la connaissance du gothique, M. Willis, en est venu, avec la seule ressource de ses observations, à conjecturer le même fait (1).

J'omets la figure par trop simple d'une petite opération qui consiste à déterminer le rayon d'un arc de voûte, en conduisant dans le sens des deux joints d'un de ses voussoirs deux ficelles que l'on prolonge jusqu'à ce qu'elles se rencontrent. *Par chu,* dit la légende, *trovom les poins d'one vosure taillie.* C'est jusqu'à un certain point l'inverse du cas précédent où l'on traçait les voussoirs, l'arc étant donné.

(1) Voyez le beau mémoire de cet auteur sur la construction des voûtes gothiques dans la *Revue d'Architecture* de M. César Daly, vol. de 1843.

2° *Taille des voussoirs d'après le modèle* (fol. 20 r.).—Avec le modèle en terre de la grandeur de l'exécution, on pouvait se passer de panneaux, et alors les ouvriers procédaient à la taille des voussoirs par la méthode qu'on appelle de dérobement, c'est-à-dire en opérant du ciseau, suivant les hauteurs et profondeurs du modèle. Ils faisaient comme les sculpteurs lorsqu'ils en viennent à exécuter au ciseau la figure qu'ils ont modelée d'abord.

Les diverses applications de cette méthode sont ainsi figurées et expliquées :

Fig. 1re. *Par chu tail om vosure riulée*, « taille des pièces d'une « voussure réglée, » autrement dit des voussoirs d'une nervure droite par son profil. Les points marqués entre le modèle et l'exécution sont pour indiquer la profondeur du dérobement.

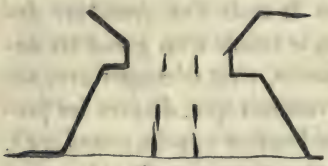

Fig. 1.

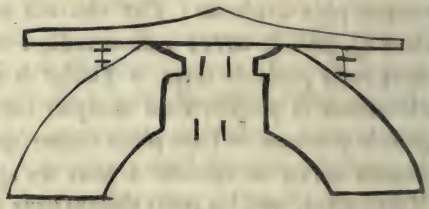

Fig. 2.

Fig. 2. *Par chu tail om vosure d'estor de machonerie roonde.* Je crois qu'il faut entendre par *vosure d'estor*, un arc de voûte ou nervure garnie de moulures ; *de machonerie roonde* complète l'explication en donnant à entendre que les profils de ces moulures sont courbes. Villard de Honnecourt a indiqué sur ce dessin l'emploi de la règle.

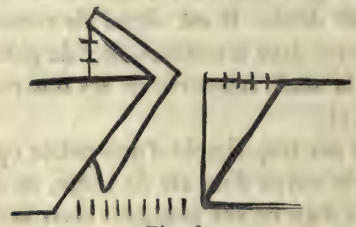

Fig. 3.

Fig. 3. *Par chu tail om vosure besloge ;* « taille des voussoirs d'une nervure biaise », du moins c'est le sens que peut faire soupçonner le dessin, en même temps qu'on y est conduit par l'analogie de *besloge* avec *balonge* ou *berlonge*, formes diverses de l'ancien adjectif barlong, qui s'appliquait aux formes à la fois oblongues et inclinées.

3° *Taille des voussoirs par d'autres méthodes.* Aux opérations précédentes, qui nécessitaient la juxtaposition continuelle du modèle à la pièce de travail, on en substituait d'autres, un peu plus savantes, et plus expéditives.

Fig. 1re (fol. 20 v). *Par chu tail om vosors par esscandelon;* « ainsi l'on taille voussoirs par échelons, » c'est-à-dire au moyen d'une échelle de proportion établie entre la tête du voussoir et sa douelle.

Fig. 1.

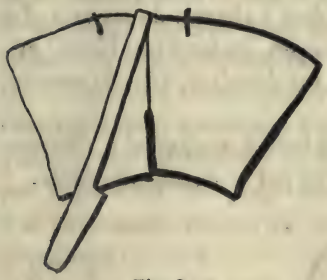

Fig. 2.

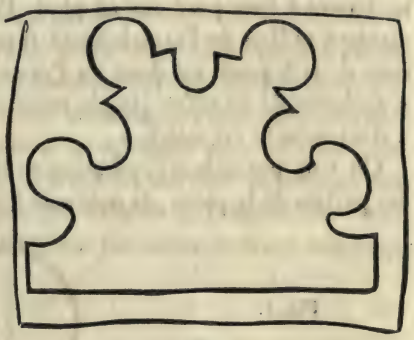

Fig. 3.

Fig. 2 (fol. 21 r). *Par chu donom on vosoir se tumeie sens molle;* « ainsi on donne à un voussoir sa coupe sans moule, » au moyen d'une jauge que l'on faisait agir sur les faces latérales du voussoir, de manière à obtenir les sommets d'un polygone régulier, inscrit au cercle dont la courbe du même voussoir n'était qu'un segment.

Fig. 3 (fol. 21 r.). *Par chu bevum erracement jagiis sens molle, par on membre.* Cette légende est conçue dans un tel langage, qu'avant d'en hasarder l'interprétation, il est bon d'en discuter les termes.

Le dessin représente en plan les naissances de plusieurs arcs sur un même abaque. Or, ces faisceaux d'arcs ou de nervures, qui sont en quelque sorte la tige d'où s'épanouit la voûte gothique, on les appelait jadis arrachements de voûte. Comme il est impossible de ne pas reconnaître le mot arrachement dans la forme *erracement* du manuscrit, la figure et le texte concordent, au moins en ce point, à éveiller l'idée d'un objet connu.

Les arrachements de voûte commencèrent au XIIIe à être taillées dans une seule pierre. Cela ne fut pas sans offrir beaucoup de difficulté aux ouvriers du temps, parce que les arcs qui partaient de

l'arrachement, ayant des rayons différents, il fallait incliner différemment le plan sur lequel chacun devait poser. C'est, je crois, un procédé pour exécuter ce travail avec économie de temps et de peine que propose Villard de Honnecourt. Le verbe *bever*, dont il se sert, doit être analogue au mot *beveau*, *buveau* ou *biveau*, qui désigne un instrument à prendre les angles sous faces biaises; *bevum* équivaut donc à *on biaise*. *Jagiis* est certainement une forme de *jaugé*, et nous reporte au procédé de coupe consigné précédemment, car l'inclinaison à donner à chaque plan était précisément celle sous laquelle étaient taillées les faces de joint des voussoirs appartenant à l'arc posé sur ce plan. Par *membres* enfin, j'entends les diverses saillies de l'arrachement répondant à chacun de ses arcs. Le sens de la légende est donc : « Par ce moyen, on bive (ou biaise) ar« rachements de voûte jaugés membre par membre, sans le secours « d'un modèle en relief. »

On voit par là que l'opération se réduisait à appliquer à chacune des parties de la pièce, la méthode figurée par le dessin précédent.

Fig, 4.

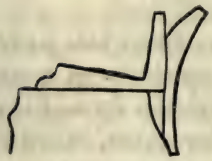

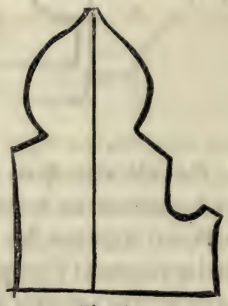

Fig. 5.

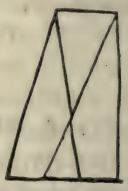

Fig. 6.

Fig. 4 (fol. 20 r.). *Par chu tail om erracenmens.* Je place cette figure à la suite de la précédente, parce qu'elle a trait aussi aux arrachements; mais je n'y vois absolument rien qu'une pièce quelconque, dont le profil est évidé en forme de cavet. Un calibre et une équerre sont appliqués sur l'ouvrage.

Fig. 5 (fol. 21 r.). *Par chu tail om vosure engenolie;* « ainsi on « taille voussure engenouillée. » Je ne vois pas là non plus l'opération; mais seulement le profil de la pièce exécutée.

Fig. 6 (fol. 20 v.). *Par chu tail om pendans riulés;* « ainsi l'on « taille pendants réglés. » Et à cette explication, l'auteur ajoute : *metés le bas el haut;* c'est-à-dire que dans la construction, c'est l'extrémité large de la figure qui est en haut. *Pendant* est le nom

donné aux voussoirs qui composent la couverte des voûtes gothiques. On pouvait, à cause de leur petitesse, les tracer simplement à la règle, comme l'indique Villard de Honnecourt, et sans se préoccuper aucunement de leur coupe. Le maçon y pourvoyait au moment de la pose, par du mortier ou par quelques coups de hachette.

4° *Trait de la clé du tiers et du quint point* (fol. 20, v.). — Rien de ce qui précède ne nous a montré la description géométrique appliquée à la coupe des pierres. L'emploi de cette méthode pourrait bien résulter de deux dessins de l'album, mais avec la preuve, vu l'imperfection des procédés, qu'au temps de Villard de Honnecourt, la la science du trait ne faisait que de naître.

Les deux figures dont je veux parler sont obscures par-dessus toutes les autres, et comme les légendes qui les accompagnent ne les éclaircissent ni ne sont éclaircies par elles, il faut aller chercher l'interprétation assez loin. Comme je ne me flatte pas de l'avoir trouvée, je crois nécessaire, vu l'importance du fait, de reproduire non pas seulement les deux dessins de Villard de Honnecourt, mais leur disposition respective et jusqu'au *fac-simile* de leurs légendes. Les voici :

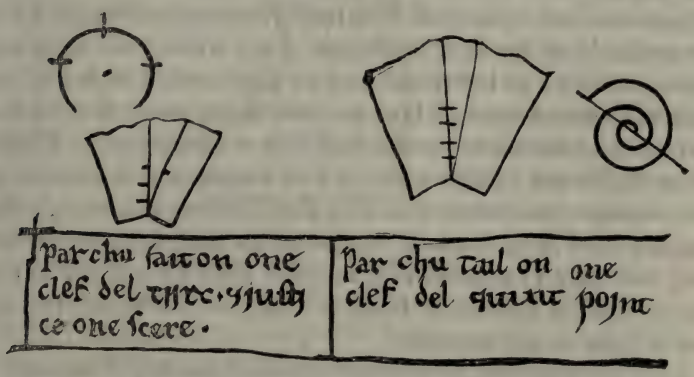

Clef del tiirc de la première légende est évidemment en rapport de symétrie avec *clef del quint point* de la seconde. L'auteur veut donc parler d'abord de la clef du tiers-point.

Tiers-point, dans le langage actuel de l'industrie, est le sommet du triangle équilatéral : d'où l'application du même nom à l'arc gothique dont les deux centres et les naissances coïncident, parce que les trois cordes d'un tel arc forment un triangle équilatéral. Mais il faut remarquer que c'est l'usage moderne qui a restreint l'applica-

tion de tiers-point au triangle équilatéral, et qu'autrefois on dénommait ainsi tout triangle isocèle; or, comme tout arc gothique produit un triangle isocèle en joignant ses naissances à son sommet, et que réciproquement les trois sommets d'un triangle isocèle déterminent un arc gothique, tout arc gothique était appelé autrefois arc-tiers-point. C'est là le mot technique employé au moyen âge, et au XVIe siècle encore, il n'avait point changé d'acception, puisque Philibert de Lorme s'en sert pour dénommer l'arc brisé en général. Clef du tiers-point est donc la clef de l'arc brisé ou gothique.

Rien que ce premier résultat nous fixe déjà sur l'acception de clef qui peut signifier dans l'architecture du moyen âge, des choses essentiellement différentes ; car la pierre commune à deux nervures diagonales, au point de leur intersection, est une clef; et les deux pierres placées à la brisure des arcades et arcs doubleaux, sont aussi des clefs. Les nervures diagonales étant des pleins-cintres, le nom de clef du tiers-point ne saurait convenir à leur clef, et ainsi, c'est de la clef des arcades et doubleaux gothiques qu'il est ici question.

J'achève l'interprétation de la légende.

Villard de Honnecourt dit que l'opération par laquelle on fait une clef du tiers-point sert aussi à *justicer one scere,* c'est-à-dire à vérifier la justesse d'une équerre ou d'un trait d'équerre (autrement dit de la perpendiculaire élevée à l'extrémité d'une droite). Or cette vérification se faisait en inscrivant dans un demi-cercle l'angle droit produit; et c'est certainement là ce que veut dire le cercle de notre dessin marqué de trois points sur une moitié de sa circonférence. L'assimilation établie par l'auteur entre le trait d'équerre et la méthode qu'il veut exposer relativement aux clefs d'arc, prouve que cette méthode consiste aussi en un tracé. Il s'agit donc du trait de la clef en question, trait dont l'exécution exigera qu'on élève en premier lieu une perpendiculaire figurant la flèche de l'arc, sur une horizontale figurant la ligne de ses impostes.

Je ne discerne rien au delà sur le procédé graphique employé par Villard de Honnecourt. La figure représente seulement la clef développée sous trois de ses faces.

Passons au quint-point.

On rencontre fréquemment dans les édifices du XIVe et du XVe siècle une forme d'arc gothique dont chaque branche est composée de deux segments de cercles de rayons différents, mais ayant un point commun. C'est ce que M. Willis appelle dans son *Traité des voûtes gothiques,* l'arc à quatre centres. Comme pour décrire un tel

arc la connaissance de cinq points est nécessaire, je suppose que c'est celui-là que Villard appelle *quint-point.* A la vérité les premières églises gothiques n'offrent guère de ces sortes de courbes; mais les architectes pouvaient en connaître la construction et ne l'appliquer que rarement. D'ailleurs a-t-on procédé à l'examen des monuments du XIIIe siècle la règle et le compas à la main, et ne peut-il pas se faire que des courbes prises par l'œil pour des segments d'un seul cercle, soient reconnues, vérification faite, pour décrites de deux centres? Quoi qu'il en soit, ma conjecture sur le quint-point reçoit une grande force de la présence d'une spirale à côté de la dernière figure. En effet, chaque révolution de spirale étant composée de deux demi-cercles décrits d'un rayon différent avec leurs centres sur la même ligne, il s'ensuit qu'un segment pris au-dessus et au-dessous du point où les deux courbes se confondent, remplit parfaitement les conditions de l'arc gothique formulé ci-dessus.

Reste à savoir ce que l'auteur appelle ici la clef. Ce ne peut pas être le voussoir placé à la brisure de l'arc, car ce voussoir ne diffère ni par sa coupe, ni en conséquence par son tracé de l'analogue de l'arc tiers-point. La même analogie avec le tiers-point existe pour tous les voussoirs contenus dans chacun des deux segments générateurs de la courbe; mais celui des voussoirs sur lequel s'opère la jonction des deux segments, celui-là est dans une condition exceptionnelle, car chacune de ses faces de joint se trouve avoir une coupe différente à cause de la différence des rayons. Je conjecture que c'est ce voussoir que la légende appelle clef du quint-point; ses propriétés seraient indiquées sur la spirale, par les points où passe la cathète. Quant à l'opération pour arriver au développement de ses faces, elle n'est pas plus indiquée pour le quint-point que pour le tiers-point.

5° *Exemples de liaison.* — On appelle *liaison,* en maçonnerie, une façon de superposer les pierres par un enchaînement tel que les faces de lit de l'assise supérieure couvrent les joints de l'assise inférieure. Les architectes du moyen âge ont souvent sophistiqué cette partie de la construction en cherchant des combinaisons extraordinaires pour leurs joints qu'ils obliquaient ou courbaient ou faisaient pénétrer les uns dans les autres par enchevêtrement.

Voici les exemples fournis par Villard de Honnecourt:

Par chu fait on on piler de quatre cuins venir à loison (fol. 20 verso). « Ainsi fait-on venir à liaison un pilier quadrangulaire. » Les joints sont dirigés obliquement suivant une ligne qui unit deux points

pris au tiers de chaque côté opposé du carré. Il est évident que les joints de l'assise supérieure seraient dirigés à l'inverse, suivant la ligne conduite à l'autre tiers des côtés du carré.

Chi prennés matere d'on piler metre à droite loisons (fol. 15 v°), « ici prenez matière de construire un pilier avec la liaison qui lui convient. » Deux colonnettes opposées font queue dans chaque assise du noyau.

6° *Procédés de construction.* — Ils sont, comme on va voir, d'une barbarie surprenante, vu les produits qui nous sont restés de leur emploi.

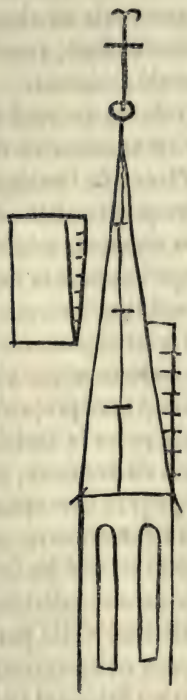

Fig. 1.

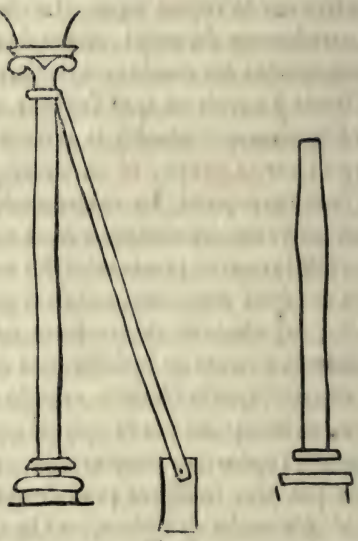

Fig. 2.

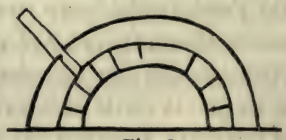

Fig. 3.

Fig. 1 (fol. 20 v.). *Par ceste raison montom la guile d'one toor, et taille les moles.* « De cette façon on monte l'aiguille d'une tour et l'on en taille les moules. » Ainsi pour obtenir l'inclinaison des faces de la pyramide, on opérait d'après un *moule* ou patron qui était

on un relief, comme pour la construction de l'arc, ou peut-être seulement une planche profilée sous l'angle voulu.

Fig. 2 (Ibidem). *Par chu montom dous pilers d'one hautece sens plom et sens livel.* « Ainsi l'on monte deux piliers de même hauteur sans fil-à-plomb et sans niveau. » Procédé bien primitif qui consistait à abattre de côté et d'autre sous le même angle, une échasse montée sur une cheville ronde à distance égale des deux piliers.

Fig. 3 (fol. 20 r.). *Par chu vosom une arc le cintreel devers le ciel.* La figure n'offre aucun secours pour éclaircir le langage par trop laconique de la légende. Il s'agit de la construction des grands arcs ou nervures diagonales de la voûte gothique. Si les traits marqués entre les deux circonférences intérieures, figuraient le cintre, il faudrait entendre qu'on voit là comment se forme la voussure d'un arc lorsque le cintre est monté. La jauge appliquée sur l'arc serait pour éviter les jarrets dans la pose des voussoirs.

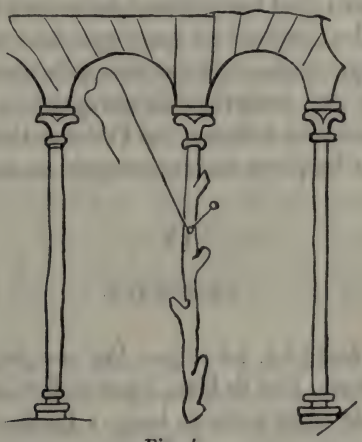

Fig. 4.

Fig. 4 (fol. 20, v.). *Par chu tail om vosure pendant ;* « manière de tailler voussure pendante. » Voussure pendante est l'équivalent de ce que nous appellerions pendentif de voûte, c'est-à-dire l'un de ces compartiments dont sont formées les voûtes du moyen âge par-dessus les nervures.

Chacun de ces compartiments étant une portion du cylindre que le rayon d'extrados des arcs diagonaux engendrerait par sa révolution tout le long de l'axe des arcs latéraux, il s'ensuit qu'en faisant agir entre les branches des arcs diagonaux une corde fixée à leur point centre sous leur clé commune, corde que l'on développerait à mesure

qu'on approcherait des arcs latéraux; en faisant cette opération, dis-je, on produirait les courbes d'un solide répondant aux conditions ci-dessus énoncées. Villard de Honnecourt nous fait voir que, grâce à cette manœuvre, les constructeurs de son temps se passaient de cintres pour exécuter les pendentifs de voûte. Lorsque les nervures étaient construites, l'ouvrier, après avoir établi une ligne faitière du sommet des diagonales à celui des latérales, disposait ses assises de pendants entre cette ligne et l'extrados des dites nervures, en se conformant à la courbe que lui donnait une corde tendue au centre de la travée de voûte et dont il avait l'autre bout dans la main. Comme dans le cours de ce travail il y avait à modifier sans cesse la coupe peu précise des pendants, l'auteur se sert du mot tailler comme équivalent de maçonner.

Cette méthode, certainement abandonnée lorsque l'art gothique se perfectionna, donne raison d'un fait que M. Willis a établi sans pouvoir l'expliquer : c'est l'inclinaison des assises de pendants sur les nervures diagonales, inclinaison qui règne dans toutes les voûtes du temps de Philippe-Auguste. Le savant architecte anglais avait fini par y soupçonner une recherche de perspective; mais il est évident que la seule explication à donner est l'intersection oblique du cylindre engendré, par les plans suivant lesquels on manœuvrait la corde.

IV.

CHARPENTE.

1° *Un pont de bois* (fol. 20 r.).— *Par chu fait om on pont de sor one aive de fus de xx. pies de lonc*, « par ce fait-on un pont sur une « eau, de bois, de vingt pieds de long. » Le dessin n'est pas mieux tourné que l'explication, outre qu'il est extrêmement petit. La charpente du pont est posée contre des massifs en maçonnerie. Pour la petite portée qu'elle a, on ne saurait croire de combien de pièces elle se compose. Des contre-fiches partent du niveau de l'eau, et procurent ainsi une arche triangulaire. Les vieux ponts de bois que nous a légués le moyen âge sont mieux conçus que cela; mais aucun n'est de l'époque reculée où vivait notre architecte.

2° *Méthode d'assemblage pour suppléer à la longueur des solives* (fol. 23 r.).— La figure est un cadre de solives boiteuses, posé sur le plan d'une construction carrée en maçonnerie. Légende : *Ensi poes ovrer à one tor u à one maison de bas si sunt trop cor;* « ainsi vous

« pouvez travailler à une tour ou à une maison avec des pièces de « bois (?), quand même elles seraient trop courtes. »

3° *Méthode d'étayement* (ibidem). — Elle consiste à contenir une maison qui tombe en avant, au moyen d'un étançon que l'on serre en soulevant avec des coins une sole dans laquelle il s'emboîte. Légende : *Par copresse de ceste manine poes redrescir une maison ki pent d'one part, ja si pesans ne sera.* « Par appareil de compression de « cette sorte, vous pouvez redresser une maison qui penche d'un « côté, car elle cessera de peser autant. »

4° *Combles en charpente* (fol. 17 verso). — D'abord l'une des maîtresses fermes d'un comble surhaussé, composée de deux arbalétriers ou chevrons (car avant le XVe siècle, les chevrons faisaient l'office d'arbalétriers), d'un entrait relevé, d'un poinçon et de deux jambettes, celles-ci assemblées dans des blochets qui portent sur les reins de la voûte. Légende : *Or poes veir j. bon conble legier por herbegier de seur une chapele à volte ;* « maintenant vous pouvez voir un bon com- « ble léger pour loger sur une chapelle à voûte. »

Une ferme de comble formant voûte en cul de navire, où le cintre est obtenu par la taille des esseliers et jambettes qui s'assemblent dans les chevrons. Les esseliers ont, au-dessus de leur point de rencontre, des rallonges en contre-courbes qui vont s'assembler aussi dans les chevrons. Ceux-ci en outre sont entretenus, non loin de leur jonction, par un faux entrait. Légende : *Et se vous volés veir j. bon conble legier à volte de fust prendés aluec garde,* « et si vous « voulez voir un bon comble léger à voûte de bois, faites atten- « tion ici. »

Demi-ferme pour un comble en appentis par dessus une galerie voûtée, se composant des pièces suivantes : un chevron fixé sur un blochet par trois jambettes ; un esselier assemblé dans la plus haute jambette et dans le chevron ; enfin, une contre-fiche assemblée également dans le chevron et qui a son appui inférieur sur un corbeau qui sort de la muraille. Légende : *Vesci le carpenterie d'une fort acainte.* Açainte, comme on le voit par un autre exemple de l'album, est l'équivalent de collatéral ou bas-côté. Les passages rapportés par Du Cange, au mot *accincta,* prouvent que le même mot s'appliquait à toutes les espèces de constructions en appentis.

V.

DESSIN DE L'ARCHITECTURE.

D'anciens dessins d'architecture on été signalés dans ces derniers temps. Il y en a qui remontent au XIIIe siècle ; je ne crois pas toutefois, qu'aucun soit aussi vieux que ceux dont je vais parler.

L'album contient à la fois des plans, des élévations, des coupes, des profils. Tout cela est très-intelligible, quoique les moyens pour représenter la dépression des lignes et des surfaces ne soient pas aussi parfaits qu'ils l'ont été depuis. Ainsi, l'usage de la ligne pointée est inconnu à Villard de Honnecourt, et c'est par des traits pleins qu'il indique la projection des voûtes. Quant aux parties solides, clôtures et points d'appui, elles sont figurées simplement par les lignes de leur épaisseur, sans être chargées d'une teinte qui les fasse ressortir aux yeux. Dans les coupes, les massifs tranchés par le plan où est posé le point de vue, ont pour marque des traits ondés. Enfin, les élévations ne sont pas toujours réduites à un seul plan, comme cela se pratique aujourd'hui ; celles des constructions circulaires sont mises en perspective.

Comme exécution, ces dessins ne sont pas sans mérite ; on voit qu'ils sont dus à une main exercée ; mais les outils paraissent avoir été bien imparfaits. On dirait que les courbes ont été tracées avec une plume attachée à l'une des branches d'un compas de tailleur de pierre. La gravure fera ressortir cela lorsque ces dessins auront été reproduits, si jamais ils le sont. La description que j'en vais faire n'a pour but que de mettre en relief les notions archéologiques ou historiques qu'ils renferment.

1° *Salle dont la voûte repose sur un pilier central* (fol. 21 r.). — *Par chu met om on capitel d'uit colonbes à one sole ; s'en n'est mies si en conbres, s'est li machonerie bone ;* « ainsi fait-on retomber les por-« tées de huit colonnes sur une seule, disposition moins embarras-« sante, sans que la maçonnerie en soit moins solide. » Plan carré ; huit piliers appuyés contre les murs (deux sur chacun) donnent naissance à seize nervures qui aboutissent à huit clefs, lesquelles en renvoient huit seulement sur une colonne centrale. Ce genre de construction, donné ici d'une manière théorique, a été exécuté nombre de fois au XIIIe siècle, nommément pour voûter les salles supérieures dans les grosses tours des églises ou des châteaux.

2° *Plan d'une église en croix latine d'une forme absolument carrée* (fol. 14 v.). — Le chevet est donc rectiligne comme celui de Notre-Dame de Laon, celui de Saint-Pierre de Poitiers, celui de plusieurs cathédrales anglaises; mais au lieu que, dans ces églises, le sanctuaire est fermé tout uniment par le mur droit qui constitue la clôture du chevet : une double galerie règne au fond du monument tracé par Villard de Honnecourt. Au-dessous on lit : *Vesci une glise d'esquarie* (d'équerre) *ki fu esgardée* (projetée) *à faire en l'ordene de Cistiaux.* Je ne saurais dire si le projet a été mis à exécution.

3° *Plan du chevet et du chœur de Notre-Dame de Cambrai* (fol. 14 v.). — Il en a été dit assez sur ce dessin dans la première partie de la présente notice (1).

4° *Plan d'un chevet d'église à double collatéral avec abside rectangulaire* (fol. 15 r.).—Il en a été parlé également comme du seul ouvrage auquel se trouve attaché le nom de Villard de Honnecourt. Outre la légende latine que nous avons citée, il y en a une autre en français, qui répète la même chose au bas de la page : *Deseure est une glize à double charole k'Uilars de Honecort trova et Pieres de Corbie.* Le mot *charole* est à remarquer ; il précise le sens de *carola*, que Du Cange ni ses continuateurs n'ont pu démêler, malgré les nombreux exemples rapportés dans le Glossaire. Carole, en général, veut dire entourage circulaire : galerie autour d'un chœur d'église, monture autour d'une pierre précieuse, bordure au bas d'une robe ; par extension, il a été appliqué aux ronds à danser. Un exemple célèbre de carole pris dans l'acception que lui donne Villard de Honnecourt, a échappé aux glossateurs. Jusqu'au siècle dernier, l'usage se perpétua à Paris, d'appeler ainsi la galerie autour du sanctuaire de Saint-Martin des Champs (2).

5° *Plan du chevet de Saint-Étienne ou de Saint-Faron de Meaux* (fol. 15 r.). — Le doute est permis, car dans l'intérieur du plan on lit : *Istud est presbiterium sancti Pharaonis in Miaus ;* et dessous : *Vesci l'esligement de le glize de Miax de Saint-Estieune.* Comment se fait-il que le français applique à Saint-Étienne, c'est-à-dire à la cathédrale de Meaux, le plan que la légende latine donne pour celui de Saint-Faron? L'édifice de Saint-Faron est aujourd'hui totalement détruit ; quant à la cathédrale, elle existe encore, mais non pas telle que la vit notre architecte, car des titres certains prouvent qu'en 1268, « cette tant belle et noble construction ne présentait que

(1) Voyez ci-dessus, p. 67 et suiv.
(2) Lebeuf, *Hist. du diocèse de Paris*, t. I, p. 307.

« lézardes, et était à la veille d'une épouvantable ruine (1). » Je ne vois donc pas jour à résoudre l'énigme de la double attribution du manuscrit, à moins qu'on ne suppose que le chœur de Saint-Faron et celui de Saint-Étienne étaient sur un même plan. Cela rentrerait dans la manière dont Villard de Honnecourt s'exprime à l'égard du chevet de Reims, auquel il renvoie comme si c'était celui de Cambrai, parce qu'il savait que ce dernier, non encore construit, devait être la copie de l'autre.

L'évêque actuel de Meaux, mgr. Allou, a publié sur sa cathédrale une bonne notice historique et archéologique où se trouve un plan de cette église. En comparant ce plan avec celui de l'album, on voit qu'ils diffèrent par le nombre des chapelles du chevet, qui était de trois dans l'ancien édifice, tandis qu'aujourd'hui il est de cinq. En outre, les galeries latérales disposées à droite et à gauche du chœur avant la naissance des chapelles, ont une travée de plus sur le plan actuel que dans le manuscrit. Somme toute, ce ne sont pas là de bien grandes dissemblances; c'est plutôt de la conformité; or, en visitant la cathédrale de Meaux, on s'expliquera par l'inspection attentive de la maçonnerie, cette conformité qui ressort de la confrontation des deux plans. Il est visible que l'édifice reconstruit après 1268 fut planté sur les fondations mêmes de celui qui l'avait précédé. On aperçoit encore en maint endroit la suture des nouvelles élévations sur le vieux soubassement.

6° *Plan du chœur et du chevet de l'église de Vaucelles* (fol. 17, r.). — Légende : *Istud est presbiterium beate Marie Vacellensis ecclesie ordinis cisterciensis.* L'abside est composée d'une chapelle carrée en saillie sur deux rondes; deux chapelles latérales offrent la même disposition à la hauteur du chancel. Le plan par la multitude des projections des voûtes, est bien celui d'une église gothique, et l'on ne peut douter qu'il ne représente l'état des lieux après la reconstruction dont l'archevêque de Reims, Henri de Dreux, vint faire la dédicace en 1235 (2).

L'église de Vaucelles a été détruite. Une vue à vol d'oiseau de tous les bâtiments de l'abbaye, prise au commencement du siècle dernier et plusieurs fois reproduite dans celui-ci (3) ne permet pas

(1) Voir le mandement publié à ce sujet par l'évêque Jean de Poincy, dans les preuves à l'histoire de Meaux de D. Toussaint du Plessis.

(2) *Gallia christiana*, t. III, col. 178.

(3) Voyez *Une promenade en Cambresis*, par M. Delcroix. — *Notice sur l'ancienne ville de Crèvecœur et l'abbaye de Vaucelles* par M. Bruyelle.

de reconnaître la disposition si originale constatée par le dessin de Villard de Honnecourt.

7° *Études sur la cathédrale de Laon* (fol. 9, v., et 10, r.).— Deux dessins représentant le plan de la tour septentrionale du grand portail de cette église pris au-dessus de la galerie supérieure dudit portail, avec l'élévation de la même tour depuis sa naissance au point où est pris le plan, jusqu'aux premières assises de son amortissement. L'explication est conçue en ces termes :

J'ai esté en mult de tieres, si com vus porés trover en cest livre. En aucun lieu onques tel tor ne ci com est cele de Loon ; ves ent ci le premer esligement (la disposition du premier étage), *si con des premières fenestres. A cest esligement, est li tors tornée à viij. areste ; s'en sunt les iiij. filloles quarées* (dont quatre forment des tourelles carrées en manière d'avant-corps), *seur colonbes de trois* (portant sur des faisceaux de trois colonnes). *Puis si vienent arket et entaulemens* (petites arcades supportant l'entablement) ; *se resunt les filloles parties à viij colonbes* (c'est-à-dire que les tourelles changeant de disposition, deviennent octogones et sont portées par huit colonnes). *Et entre ij. colonbes saut uns bues* (de deux colonnes en deux colonnes se trouve un bœuf en saillie). *Puis vienent arket et entaulmens* (comme couronnement des mêmes tourelles). *Par deseure sunt li conble à viij crestes* (en pyramides à huit arètes garnies de crochets). *En cascune espase* (sur chaque face) *a une arkière* (une meurtrière) *por avoir clarté. Esgardés devant vus, s'en vereis mult de le manière et tote le montée* (l'élévation), *et si com les filloles se cangent* (passent d'une disposition à une autre en s'élevant). *Et si penseiz ; car se vus volés bien ovrer de toz grans pilers forkies, vus covient avoir qui asés aient col* (1) *; prendes garde en vostre afaire ; si ferés que sages et que cortois.*

Entre autres mots techniques dont ce texte abonde, on remarquera celui de *filloles* appliqué aux avant-corps de la tour. Il était d'un usage général, à en juger par le vocabulaire des habitants de Coutances qui, aujourd'hui encore, appellent *fillettes* les petites tours qui font saillie sur les grandes au portail de leur cathédrale.

Si on compare le monument dans son état actuel avec le dessin de Villard de Honnecourt, on verra qu'il a subi peu de modifications. La pyramide qui surmontait la tour a été démolie de fraîche date pour soulager la base. Quant aux statues de bœufs placées entre

(1) Je ne comprends pas cette dernière phrase.

les arcades du troisième ordre, elles existent encore (1); mais un détail singulier que présente le manuscrit a disparu depuis si longtemps qu'il n'en est mémoire nulle part. C'est une main colossale qui faisait saillie sous l'entablement du premier étage aux avant-corps. On sait la signification de la main employée comme symbole par les sculpteurs et peintres de l'époque romane. Celle-ci, comme de coutume, est dans le geste de la bénédiction; mais conformément au rit de l'église grecque, elle a l'index élevé, et le doigt du milieu ramené sur le pouce. Ces deux doigts ne sont pas en contact immédiat. Ils pressent un petit objet en forme de quintefeuille, qui est peut-être une représentation de l'hostie.

8° *Rose du grand portail de la cathédrale de Chartres* (fol. 15, v.). — La légende est tracée dans la bordure extérieure de la rose : *Ista est fenestra in templo Sancte Marie Carnoti.* L'exactitude du dessin est parfaite.

La rose de Chartres est des plus belles, quoiqu'elle appartienne au gothique primitif. Un texte que je n'ai pas vu cité dans les monographies, conduit à en placer l'exécution avant 1155, puisque l'évêque Gosselin, mort cette année-là, légua cent livres *ad opus turris* (2), ce qui prouve que le portail était alors élevé au moins jusqu'à la plate-forme.

9° *Rose du portail méridional de Lausanne* (fol. 16, r.). — Avec cette double légende écrite dans la bordure : *Ista est fenestra in Losana ecclesia;* et, *Cest une reonde veriere de le glize de Lozane.*

10° *Études sur la cathédrale de Reims* — (Fol. 30, v.). Élévation à l'intérieur de l'une des chapelles placées au chevet de cette église. Ce dessin a pour légende : *Vesci le droite montée des capeles de le glize de Rains et toute le manière, ensi com eles sunt par dedans droites en lor estage.* A la hauteur de la corniche qui surmonte le soubassement, on lit : *Vesci les voies dedens et les orbes arkes.* Les *voies dedens* sont les couloirs pratiqués entre chaque fenêtre dans l'épaisseur de leurs piedroits. Les *orbes arkes* sont les fausses arcades qui décorent le soubassement.

(Fol. 31, r.). Élévation à l'extérieur de la même chapelle, avec la légende : *En cele autre pagene poes vous veir les montées des capieles de le glize de Rains par dehors, tres le comencement desci en le*

(1) Voir la notice de M. Jules Marion sur la cathédrale de Laon, et l'interprétation de la présence des bœufs donnée par cet archéologue.

(2) *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1142.

fin, ensi come eles sunt. D'autretel maniere doivent estre celes de Cambrai s'on lor fait droit. Li daerrains entaulemens doit faire cretiaus. Nous avons assez insisté sur l'avant-dernière phrase qui constate l'identité du plan des deux chevets de Reims et de Cambrai. Quant au membre qui suit : « Le dernier entablement doit faire créneaux, » il prouve, concurremment avec le dessin, que la décoration de l'amortissement des chapelles absidales a changé depuis le XIIIe siècle. L'entablement, qui n'était alors couronné que de crénaux, l'est aujourd'hui d'une haute galerie à jour.

(Fol. 31, v.). Élévations à l'extérieur et à l'intérieur d'une travée de la nef, avec la légende : *Vesci les montées de le glize de Rains et del plain pen dedens et de hors. Li premiers estaulemens des acaintes doit faire cretiaus si qu'il puist avoir voie devant le covertic; encontre ce covertic sunt les voies dedens, et qant ces voies sont volses et entaulees, adont revienent les voies dehors con puet aler devant les suels de verieres. En l'entaulement daerrain doit avoir cretiaus con puist aler devant le covertic. Ves aluec les manières de totes les montées.*

Il y a bien des mots là-dedans qui demandent commentaire.

Plain pen ou *plain pan* est le mur de clôture des bas côtés de la nef, qui n'avaient pas de chapelles dans les églises du commencement du XIIIe siècle. On sait que la cathédrale de Reims a conservé à cet égard sa disposition primitive. *Plain pan*, *planus pannus*, équivaut à pièce plate. Les continuateurs de Du Cange ont cité, sans pouvoir le définir, *pannus primus*, *secundus*, *tertius*, etc., employé dans l'ordinaire de l'église de Chalon et s'appliquant aux diverses travées des basses-nefs; cela revient à l'acception de notre manuscrit.

Li premiers estaulemens des acaintes, est l'entablement qui surmonte extérieurement les bas côtés. Il était garni de *cretiaus* ou créneaux, comme celui du chevet, lesquels créneaux faisaient la balustrade d'une *voie devant le covertic*, c'est-à-dire d'une allée au bas du toit en appentis des mêmes bas côtés. Au *covertic*, c'est-à-dire à la hauteur de mur où s'appuie par dehors la toiture des bas côtés, répondent à l'intérieur les *voies dedens*, ou la galerie tenant lieu de triforium. A la hauteur de l'amortissement de ladite galerie, est établie par dehors une autre allée qui permet de circuler devant les *suels* (seuils) des verrières ou fenêtres de la grande nef. *En l'entaulement daerrain*, au dernier entablement, celui qui couronne le faîte de l'édifice, il y a encore une garniture de créneaux pour faire la balustrade des allées ménagées au bas du comble de la grande nef.

Comme si son explication n'était pas assez complète, Villard de

Honnecourt l'a reprise en partie dans une note marginale qui est ainsi conçue :

Entendez bien à ces montées. Devaunt le covertiz des acaintes doit aver voie sur l'entaulement, et de sur le combe des acaintes redoit aver voie devant les verreres ; et un bas creteus, si cume vos veez en la purtraiture devant vos ; et sur le mors de vos piliers dait aver angeles, et devant ars buteret. Par devant le grant comble en haut redoit aver voies et creteus de sur l'entaulement, k'en i puit aler pur peril de fui, et en l'entaulement ait nokeres por l'eue getir. Pur les capeles le vos di.

C'est la même description recommencée en termes un peu différents. Elle contient cependant l'énoncé de quelques détails omis d'abord. Ainsi la phrase : *Sur le mors de vos piliers dait aver angeles et devant ars buteret,* explique une décoration représentée par le dessin, qui consiste en des statues d'anges couronnant les contreforts au-dessus des naissances des arcs-boutants. La galerie supérieure, destinée aux manœuvres en cas d'incendie (*pur peril de fui*), est garnie, dit l'auteur, de *nokeres por l'eve getir*, de cheneaux pour le déversement des eaux.

(Fol. 10, v.). Dessin de l'une des fenêtres des basses nefs, avec cette légende : *Vesci une des formes de Rains des espases de le nef teles com eles sunt entre ij. pilers. J'estoie mandés en le tierre de Hongrie qant jo le portrais, por co l'amai jo miex.* Le mot *forme* signifie au propre l'encadrement d'une grande fenêtre gothique. Les termes relatifs au voyage de Hongrie nous ont déjà servi pour la biographie de Villard de Honnecourt ; quant à sa préférence pour le dessin de cette fenêtre qu'il dit aimer mieux que tout autre, le motif qu'il en donne implique trop de choses sous-entendues pour qu'on la devine.

(Fol. 32 v.). Dessin parfaitement exécuté de l'un des systèmes d'arcs-boutants qui pressent les contreforts de la cathédrale de Reims à son chevet. Pas de légende.

(Fol. 32 r.). Quatre plans de piliers expliqués comme il suit : *Ci poes vous veir l'un des pilers toraus de le glize de Rains, et j. de ceus d'entre ij. capieles ; et s'en i a j. del plain pen, et j. de ceus de le nef del moustier. Par tos ces pilers sunt les loizons teles com eles i doivent estre.*

Ainsi Villard de Honnecourt nous donne là un pilier *toral*, un pilier d'entre deux chapelles derrière le chœur, un pilier des bas côtés et un de la grande nef. Il avertit qu'il a eu soin d'indiquer les liaisons des uns et des autres.

Pilier toral ne désigne pas seulement les piliers construits sous les tours, mais encore ceux qui soutiennent la croisée à l'intersection de la grande nef et des transsepts. Cela est prouvé par un exemple du glossaire de Du Cange au mot *Arcus* (*arcus toralis*), et aussi par le dessin de Villard de Honnecourt qui, étant amorcé de dix-huit saillies, ne convient qu'à un pilier central.

Profils de divers membres d'architecture, avec des renvois à quelques parties correspondantes des élévations dessinées sur le feuillet précédent : *Vesci les molles des chapieles de cele pagne la devant, des formes et des verieres, des ogives et des doubliaus et des sorvols par deseure*: « Voici les patrons pour les chapelles figurées « sur la page précédente (ci-dessus, p. 184 et 185), tant ceux « des formes et verrières, que ceux des ogives et des doubleaux et « ceux..... »

Il est fâcheux que les dénominations contenues dans cette légende soient données à part des objets qu'elles concernent et avec un système de renvois trop incomplet pour faire le rapprochement. Cela est cause que le mot *survol* (survoûte) ne peut pas être expliqué d'une manière certaine; car bien que la présence de profils de corniches appelle une dénomination, bien que le mot *survol* convienne assez à la corniche qui surmonte toujours des voussures d'arcade ou de fenêtre; enfin bien que le mot *corniche* soit chez nous d'un usage peu ancien : toutefois avant d'arrêter que son équivalent au XIIIe siècle était *survol*, il est besoin d'avoir quelques autorités de plus.

Les autres termes de la légende sont connus, soit que leur acception ait été établie déjà dans cette notice, soit que l'usage nous les ait conservés. *Forme*, ainsi que nous l'avons dit, est l'encadrement des fenêtres; *verrières* s'applique aux membres plus délicats placés dans l'intérieur de la forme pour contenir les vitraux: des profils de meneaux figurés d'une manière très-reconnaissable se trouvent englobés sous cette vague dénomination. Les *doubleaux* sont les arcs de voûte disposée dans le sens du vaisseau. Quant aux *ogives*, nous en aurions ici l'indice si le fait n'était pas établi d'ailleurs, ce sont les nervures diagonales des voûtes.

Il serait temps que l'archéologie revînt à cette acception du mot *ogive*, la seule qu'il ait eue, et au moyen âge, et dans les temps modernes jusqu'à la génération qui a précédé la nôtre. On disait *croisée d'ogives*, parce que ces sortes d'arcs sont disposés en croix (1)

(1) *Augiva, arcus decussatus*, dit Du Cange.

Du temps où l'école descriptive commençait à fleurir, des littérateurs séduits par le pittoresque de cette locution, trouvèrent bon de se l'approprier; seulement ils prirent croisée pour le synonyme de fenêtre, et usèrent du mot comme si ogive était un déterminatif de la forme des fenêtres gothiques; de là les portes et arcades en ogive, puis l'architecture en ogive ou ogivale. Jamais contresens plus malheureux ne s'est introduit dans une langue technique. Outre qu'il ferme l'intelligence à tous les textes anciens où se rencontrera le mot *ogive*, il a l'inconvenient de caractériser une forme qui est précisément l'opposée de la forme propre à l'objet d'où le nom est venu. Ogive, selon le préjugé actuel, serait l'arc brisé, et la courbe normale de l'arc décrit par les ogives est le plein-cintre; l'architecture à ogives serait exclusivement l'architecture gothique, et il se trouve que les deux tiers au moins des églises romanes ont leurs voûtes construites sur croisées d'ogives.

Quoique l'erreur compte déjà un certain nombre d'années, on en peut, on en doit revenir. Les langues scientifiques ne comportent pas de si flagrantes absurdités. L'archéologie du moyen âge essaie depuis quarante ans de créer la sienne. Bien des termes qu'elle avait acceptés en commençant, ont été proscrits par elle du jour où elle en a trouvé de meilleurs. J'ai déjà prêché et je prêcherai encore pour qu'ogive subisse le même sort ou plutôt pour qu'on rende à ce mot son acception primitive. Je renvoie le lecteur, pour sa plus complète édification, à un article que M. Lassus a publié, à même fin, dans les *Annales archéologiques*.

JULES QUICHERAT.

NOTE

SUR

UN BAS-RELIEF TROUVÉ A D'JEMILA (CUICULUM.)

Constantine (*Cirta*), capitale de la Numidie et à l'ouest sur le chemin d'Alger, Sétif (*Sitifis colonia*), capitale de l'une des trois Mauritanies, sont, au point de vue militaire, les deux points importants de la province orientale de l'Algérie; aussi, après la prise de la première de ces deux villes, s'est-on empressé d'occuper la seconde. La ligne qui joint ces deux cités, éloignées l'une de l'autre de trente à trente-trois lieues, est presque parallèle au rivage de la mer. Durant la domination turque, c'était la seule route suivie; les Kabyles, habitants de la côte, ne permettaient pas de communiquer par mer. Maîtres de Constantine nous avons reculé devant les dangers et plus encore les difficiles lenteurs qu'aurait infailliblement entraînées la longueur de la route de terre; nous cherchâmes donc à faire communiquer Constantine et Alger par la Méditerranée. Dans l'antiquité, la puissante Cirta, riche et florissante par ses relations commerciales avec l'Afrique centrale, avait adopté, pour pivot de ses opérations maritimes, le port de mer le plus voisin, Rusicada; ces deux villes étaient reliées par une bonne route que nous avons retrouvée intacte sur plusieurs de ses parties. On se décida donc à rendre à Constantine son ancien port. Le général Négrier commandant la province, surmonta les obstacles et fonda sur les ruines de Rusicada le principe de cet établissement tout français, qui, en si peu d'années, est devenu, sous le nom de Philippeville, un des points les plus remarquables de l'Algérie.

Nous sommes donc dans une position inverse du gouvernement que nous avons renversé : les Turcs franchissaient, par terre, les quatre-vingts à quatre-vingt-dix lieues qui séparent Constantine d'Alger; ils passaient par Sétif, Bordj-Medjana, les Biban, etc.; nous, Français, nous nous rendons d'abord par terre à Philippeville où nous nous embarquons pour Alger, touchant Djidgelly, Bougie, etc. Long-

temps, le peu de tranquillité du pays a rendu nécessaires des escortes d'infanterie pour aller de Philippeville à Constantine ; trois jours étaient employés à ce voyage de vingt lieues : on couchait deux fois; d'abord au camp d'El-Arrouch, puis au camp du Smendou. Aujourd'hui la route est sûre, un service de messageries permet de faire ce trajet en une journée.

La communication entre Constantine et Alger, une fois consacrée par mer, Sétif, placée entre ces deux villes sur le chemin de terre, perdit une partie de ses avantages ; mais l'occupation de ce point n'en fut pas moins jugée nécessaire, on y mit garnison française. Deux routes principales conduisent de Constantine à Sétif : l'une, dite de la plaine ou des Ouled Abd-en-nour, parce qu'elle passe sur le territoire de cette tribu, pays fertile et facile; l'autre chemin, plus au nord, traverse une contrée abrupte, qui présente de grandes difficultés de marche, même aux piétons; il fut cependant désigné pour être plus habituellement suivi; ce choix fut peut-être dû aux nombreux établissements romains que l'on rencontre de ce côté; dans un but de sûreté, trois camps intermédiaires y furent construits pour servir d'étapes, de ravitaillements aux troupes en marche. Le camp le plus rapproché de Constantine en est éloigné de dix à onze lieues ouest, il est placé dans la petite ville arabe de Milah, bâtie sur l'emplacement de l'antique Milveum dont elle a conservé, presque entière, l'enceinte flanquée de tours carrées ; le camp suivant, distant de sept lieues ouest du premier, est formé près d'un établissement thermal ancien, à Maalla; le troisième camp où nous allons nous arrêter, s'est établi à sept autres lieues plus loin, à D'jemila, sur les ruines de la colonie romaine de Cuiculum ; il reste encore dix lieues pour arriver à Sétif, et à la moitié de cette distance près le Djebel Kasbait à l'Oued Deheb, on voit les restes considérables d'une grande cité romaine; nous en avons parlé dans un précédent mémoire.

Il nous a paru convenable d'établir cette corrélation entre ces quelques points de la province, avant d'aborder notre sujet principal : lorsque l'on descend vers le vallon où se trouve D'jemila, on cherche vainement le motif qui a fait choisir, pour y fonder une colonie, un lieu à la fois si triste et si peu favorable; en arrivant, on se trouve entouré de hautes montagnes grises, escarpées, nues, profondément sillonnées, ravinées par les eaux pluviales; un seul petit bouquet de bois s'offre confusément à mi-côte au sud-est: oasis perdue dans les airs, sa couleur sombre, tache, sans l'égayer, la désespérante monotonie du fond; au nord, dans un grand éloigne-

ment le Djeb el Baboure domine le paysage et montre sa tête annuellement couverte de neige pendant six mois; cette montagne renferme, dit-on, dans ses flancs déchirés de belles forêts où croissent le chêne, et le pin d'Alep. Sur l'emplacement des ruines, arrosées par d'abondantes sources, on voit, abrités par les vieux murs romains, plusieurs arbres aux formes tourmentées: ce sont des amandiers, des figuiers, des poiriers auxquels vient se marier la vigne sauvage. L'émotion causée par l'âpreté du paysage, redouble en approchant de la ville antique, en reconnaissant son importance; on ne peut expliquer l'accumulation de tant d'édifices dans un lieu où jamais une population nombreuse n'a pu s'établir. Le vallon est limité par de profonds ravins formés de ruisseaux qui se réunissent près de là et forment l'Oued Guerama, il n'a pas plus de quatre cents mètres de large sur une longueur qui ne dépasse pas huit cents à mille mètres. Sur ce terrain resserré, il existe cependant un grand théâtre de cinquante mètres de diamètre environ), un arc de triomphe orné de colonnes corinthiennes, plusieurs temples importants; l'un deux a conservé un magnifique pavé mosaïque; enfin les traces de beaucoup d'édifices dont il reste, aujourd'hui, trop peu pour qu'on puisse apprécier autre chose que la beauté des matériaux employés dans leurs constructions. Un fait grave, vint plus tard ajouter à l'étonnement causé par le choix de cet emplacement: le séjour du camp fut reconnu malsain (1); cette insalubrité peut cependant ne dater que de l'époque de la destruction de la ville romaine probablement depuis que les eaux mal gouvernées ont formé des marais. Il est remarquable, et c'est une des singularités de cette ville mystérieuse, que les inscriptions tumulaires, si nombreuses dans toutes les autres cités romaines de l'Algérie, soient rares ici; sur un sol si riche en beaux fragments d'architecture et de sculpture, où nous avons copié une trentaine d'inscriptions, deux ou trois, à peine, sont tumulaires. Aujourd'hui ce camp a été abandonné par nous, les ruines romaines continuent à défier les efforts du temps, et de nos légères constructions, balayées par les vents, il ne restera bientôt qu'une triste nécropole où des inscriptions françaises, gravées sur des pierres romaines, témoigneront, seules, de notre passage en ces lieux, et entre lesquelles l'épitaphe de M. Escanyé des Pyrénées orientales, capitaine au 22e de ligne, qui

(1) Le général Duvivier s'exprimait ainsi en 1841 dans son ouvrage intitulé : *Solution de la question d'Algérie* : « Les troupes font de rudes épreuves de l'insalubrité des positions où on les a jetées; les cimetières sont là pour le dire; jusqu'à présent, ils sont les seules colonies toujours croissantes que présente l'Algérie. »

commandait le camp lorsque nous y séjournâmes frappe plus particulièrement les regards.

Ces ruines n'étaient connues que par les relations des voyages de Shaw et de Peyssonnel, c'est-à-dire, que l'on ne les connaissait pas du tout. Le premier de ces voyageurs se borne à dire: « On trouve à Jimmeelah de beaux restes d'antiquités, entre autres une partie d'une porte de ville et les débris d'un amphithéâtre. » Peyssonnel, moins bref, en dit moins encore; dans sa douzième lettre adressée d'Alger à l'abbé Bignon, on lit : « Nous continuâmes notre chemin dans la montagne et trouvâmes plusieurs sources d'eau. Nous vîmes les ruines de Gimili, autrefois Gemellæ. Il reste les débris d'un temple et quelques vieilles masures que je ne pus observer, n'osant pas m'y arrêter. Nous entrâmes après du côté de la plaine de Gelmemour et traversâmes la rivière des Ouelt-oudes ou rivières des sequins, qui va se décharger du côté de Gigeri. Nous logeâmes à un douar d'Arabes qui décampèrentpresque tous en nous voyant arriver, etc. » Shaw et Peyssonnel s'accordent pour placer les ruines de Gemellæ à D'jemila ; M. Dureau de la Malle, s'appuyant sur les itinéraires, a combattu cette supposition (Province de Constantine, pag. 217). « De nouvelles recherches, dit cet académicien, amèneront peut-être la découverte de quelques inscriptions qui permettront de fixer sans aucune espèce de doute le nom que portait autrefois cette ancienne cité. » M. Dureau de la Malle ne s'est pas trompé; les inscriptions trouvées dans ces ruines, celles qui donnent le nom antique de la ville, sont, même, ici, plus nombreuses que dans les autres localités de l'Algérie; elles prouvent, incontestablement, que Cuiculum est le nom de la colonie romaine.

Le calcaire à fin grain, débité en belles pierres de taille, est presque exclusivement employé dans ces constructions. Le marbre n'y paraît que dans quelques moulures, chapiteaux, bas-reliefs, et on ne le rencontre pas à l'état de simple pierre.

Tous les monuments que l'on voit ici, paraissent être de l'époque des Antonins; l'arc de triomphe ne laisse pas de doute à cet égard; avec quelques qualités de style et surtout de construction, il faut reconnaître que généralement, ils n'offrent pas les types les plus purs de l'architecture, même de cette époque. Notre intention, dans ce mémoire, n'est pas de donner plus de détails sur les ruines architecturales de Djemila. M. Ravoisié, architecte et membre de la commission scientifique de l'Algérie, a longtemps étudié cette ville, il a donné le résultat de ses études dans le grand ouvrage de la com-

mission : nous y renvoyons les personnes curieuses de bien connaître les plus belles ruines romaines de ce pays.

Nous venons de dire que l'arc de triomphe de D'jemila était un édifice dont la construction datait des Antonins ; l'inscription suivante, encore aujourd'hui, en grande partie, placée dans l'attique qui surmonte ce monument, le prouve :

1.	2.	3.	4.
IMPCAES	MAVRELIOSE	VEROANTO	NINOPIOFE
PARTIHIC	OMAXIMO	BRITANNI CO	MAX. GERMA
PONTIMA	X. TRIBPOT-	XVIIII-COS-	IIII-IMP.III-P.
ET IVLIAE	DOMNAEPIAE FE	LICIAVG. MAT	RI. EIVSET SEN
TRIAE ET CAS	TRORVM. ET DIVO	SEVEROAVG PI	OPATRI.IMPCAE
VERI ANTONI	NIPIIFELICIS.AVG.	ARCVMTRIVMPHA	LEMASOLO.D.D

5.

LICIAVG
NICOMAX
P. PROCOS
ATVS ET PA
S MAVRELI SE
RES. P. FECIT

Cette inscription entourée d'un bel encadrement, est gravée sur cinq pierres presque égales ; quatre de ces pierres ont conservé leurs places premières ; une seule, celle de gauche qui commence l'inscription, est renversée sur le sol. La forme de l'écriture tourne déjà, un peu, au maniéré, mais elle est exécutée avec beaucoup de soin. L'inscription est formée de six lignes écartées de $0^{m}05$, la première ligne a $0^{m}18$ de hauteur ; les deuxième, troisième et quatrième lignes $0^{m}14$, les cinquième et sixième lignes $0^{m}10$.

Ainsi Caracalla régnait, il avait été quatre fois consul et il exerçait la puissance tribunitienne pour la dix-neuvième fois, lorsque les magistrats de cette ville consacrèrent cet arc de triomphe à lui Caracalla (empereur régnant), à son père Septime Sévère, à sa mère Julia Domna, qualifiée de mère du sénat, de la patrie et des camps (1) ; peu de villes modernes du second ordre tenteraient, aujour-

(1) Dans une autre ville de la province de Constantine vers la frontière de Tunis à Thébessa (l'antique Théveste) il existe un bel arc de triomphe *quadrifrons* dont l'âge est aussi donné par l'inscription qui se lit sur l'attique ; d'après cette in-

d'hui, de bâtir un pareil monument construit, cependant, par une petite bourgade d'Afrique. Les médailles de la fille de Bassianus, de la Syrienne Julia Domna, *nobilem Orientis mulierem*, d'après Lampridius; *e genere plebeio*, selon Dion, sont communes dans le pays; plus loin nous trouverons sur des inscriptions de Lambesa, cette impératrice philosophe, épouse adultère de Septime Sévère, mère incestueuse de l'Antonin Caracalla, se faire appeler, comme ici, mère du sénat, de la patrie et des camps; titres qu'elle prend sur beaucoup de médailles. On en trouve des exemples tom. II, pag. 117 à 118, des *Commentaires historiques* de J. Tristan, écuyer, sieur de Saint-Amand et de Pui-d'Amour.

Nous avons avancé plus haut que le nom romain de ces ruines, Cuiculum, était répété sur plusieurs pierres : nous nous bornerons ici à en donner deux exemples choisis dans un plus grand nombre :

1.

TELLVRI GENETRICI
C. IVLIVS LEPIDVS TER
SIMVLACRVM DEAEA

2.

RES PVBLICACVICVL
TVLLVS. LEG. AVG. PR. P
CROLITHVMTI IVLIVS HON

3.

TANOR TEMPLVM FECIT
R DEDICAVIT
ORATVS PONT. FL. P. P. DONO DEDIT

Vers la fin de la troisième ligne, nous balançons entre ces deux lectures : *pontifex flamen perpetualis dono dedit et pontifex flamen propria pecunia dono dedit.*

Le monument où se trouvait cette belle inscription, n'existe plus; son écriture plus pure que celle de l'arc de triomphe, peut indiquer un édifice plus ancien; elle est longue de $5^{m}25$; dans ses trois lignes distancées de $0^{m}04$, les lettres ont $0^{m}12$ de hauteur ; elle était gravée sur trois pierres que nous avons rencontrées au nord-est du camp vers le point où l'on a construit une petite redoute, que l'on

scription le monument consacré à la mémoire du seul Septime Sévère, a été construit, comme celui de D'jemila, après le quatrième consulat de Caracalla; l'inscription de Théveste indique la dix-septième année de la puissance tribunitienne de cet empereur ; l'inscription de Cuiculum la dix-neuvième ; le *quadrifrons* de Thébessa est donc antérieur de deux ans à l'arc monophyle de D'jemila. Le premier de ces édifices date de l'an 214 de notre ère ; le second de l'an 216. (Voir la notice de M. Letronne sur l'arc de triomphe de Théveste, *Revue archéologique*, 4e année, page 360.

nomme la Casbah (1); ces fragments réunis et complets sont aujourd'hui placés au Louvre dans le musée d'Algérie.

Nous terminerons par le fragment ci-contre dont les lettres sont grandes et belles; il a été trouvé près le théâtre; on lit le nom ancien de la ville et il y est fait mention de deux statues.

AEAVG
MCIVL. IVSC
CVICVLITA
TATVASDV

Trois bas-reliefs et une belle lampe en bronze, trouvés dans ces ruines, sont placés au musée d'Algérie; le marbre dont la description va terminer cette note, est encore entre nos mains; la planche 115 en donne le dessin au quart de l'exécution. Ce bas-relief est incomplet, nous en avons dix morceaux numérotés dont nous formerons deux groupes, composés des parties qui peuvent s'ajuster les unes à côté des autres. Le premier groupe en contiendra sept; le second, trois seulement. A l'exception d'un fragment, toute cette sculpture nous a été remise à Constantine par M. le général

(1) En France, on ignore les souffrances que nos troupes sont quelquefois appelées à supporter dans cette guerre d'Afrique; voici un fait qui se rattache au lieu que nous explorons: vers la fin de 1838, on tenta, pour la première fois, d'occuper D'jemila; la colonne expéditionnaire de Sétif retournant à Constantine y laissa, sous les ordres de son commandant, un bataillon d'infanterie légère d'Afrique et une section d'artillerie dirigée par notre camarade le lieutenant Faille. Cette faible troupe se fit à la hâte un rempart avec les pierres les plus rapprochées sur ce petit mamelon dont on a fait depuis la Casbah; presqu'aussitôt, et avant qu'ils aient réussi à se fortifier, ils furent enveloppés par des nuées de kabyles, descendus des montagnes voisines: hommes, femmes, enfants, accourant en poussant des hurlements et cherchant à escalader le retranchement; ces attaques incessantes, perpétuellement renouvelées pendant cinq jours et cinq nuits, furent constamment repoussées; mais le manque le plus absolu d'eau occasionna des souffrances cruelles; le matin nos soldats appliquaient leurs langues desséchées sur les canons de leurs fusils et les lames de leurs baïonnettes pour humer le peu de rosée que la nuit y avait déposée; leur soif était si cruelle que plusieurs de ces hommes m'ont depuis avoué avoir tenté de boire leur urine. Cette petite garnison était réduite à ces extrémités quand on envoya à leur secours; de son côté, le kalifa du Ferdjioua, Bou-Acass, voulant se faire un mérite de cette délivrance, se hâta de parlementer avec les kabyles qui se dispersèrent, et nos hommes étaient libres quand arrivèrent nos troupes. Ce Bou-Acass, alors notre allié à condition, c'est-à-dire que nous n'irions pas chez lui, qu'on ne le contraindrait pas à venir chez nous, à entrer à Constantine où il craignait d'être assassiné ou empoisonné, est une de ces sombres figures qui a plus d'un rapport avec celles de nos anciens chefs francs. On trouverait dans la vie de cet homme plus d'un trait dans le genre de la fameuse histoire : Souviens-toi du vase de Reims.

Négrier. Deux ans plus tard, en décembre 1843, nous avons rencontré le numéro 8 à Sétif, en la possession de M. Estre, habitant de cette ville et capitaine de la garde nationale, qui a bien voulu s'en dessaisir en notre faveur. Il eût été important de connaître dans quelles circonstances ce bas-relief a été découvert. M. le général Négrier l'avait directement reçu du commandant du camp, comme objet curieux trouvé à D'jemila; M. Estre, qui était sur les lieux, a négligé de se renseigner à ce sujet; nous ne savons donc qu'une chose, c'est que le bas-relief a été trouvé à Cuiculum.

Les deux groupes ont évidemment fait partie de sculptures circulaires; ils doivent provenir, sinon du même monument, tout au moins de monuments semblables; ornés de la même manière, de mêmes formes, de dimensions identiques, ils sont compris entre deux cercles dont les rayons sont $0^{m}58$ et $0^{m}75$; il est impossible qu'ils aient figuré sur des archivoltes, puisque, dans cette position, les personnages auraient été vus à l'envers; pour être examinées, ces compositions exigent que le spectateur se place contre le plus grand des deux cercles et qu'il regarde vers le centre. Elles ont pu entrer dans la décoration du bord d'un grand vase, d'un bassin de fontaine, d'une margelle de puits et d'un lavatorium, etc.

Voici l'explication que nous hasardons : pour nous le groupe du bas formé des numéros 8, 9 et 10, représente Daniel dans la fosse aux lions : le sujet est, ici, fragmenté; la partie gauche où devrait se trouver le second lion, manque; le prophète est dans l'attitude de la prière, la tête de profil, légèrement tournée vers le ciel, les bras étendus et élevés, les mains ouvertes; par-dessus son vêtement, il porte un large manteau et il est coiffé du bonnet phrygien, si souvent répété sur les monuments des catacombes. Nous voyons dans le numéro 1 de l'autre groupe, Noé recevant le rameau qui lui est apporté par la colombe; ce sujet, traité de cette manière, décore souvent les édifices religieux des premiers siècles de l'Eglise. Nous pensons que sur les numéros 2 et 3, il faut voir le corbeau, sorti de l'arche avant la colombe : il est occupé à dévorer les cadavres; nous ne croyons pas que ce sujet ait été traité dans les peintures des catacombes, mais cette explication, qui se lie à la précédente, nous paraît naturelle; nous n'hésitons pas à l'adopter. Sur l'ensemble des numéros 4, 5, 6 et 7, se trouve le bon pasteur, sujet de prédilection des premiers chrétiens, qui ordinairement le représentaient sous la figure d'un jeune homme portant sur ses

épaules la brebis égarée et tenant à la main le pedum; ici, le sujet est traité différemment, le bon pasteur garde son troupeau dans une attitude tranquille, les jambes croisées, s'appuyant sur son bâton pastoral.

Si nous ne nous abusons, le marbre dont nous venons de tenter une explication, malgré une médiocre exécution, conserve encore un reste de style antique que l'on ne retrouve plus dans les peintures et sculptures religieuses de Rome, surtout quand elles traitent les sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament : les figures sont ici mieux campées, mieux drapées; le lion, surtout, nous paraît d'une exécution supérieure aux animaux qui accompagnent Daniel dans les représentations des catacombes, à ces animaux presque fantastiques qui rappellent ceux qui, plus tard, figurèrent sur les armoiries; faut-il attribuer cette supériorité du sculpteur d'une petite ville de province au hasard qui aura conduit là un artiste moins médiocre, ou admettre, avec quelques personnes, que l'Église d'Afrique fit exécuter des sujets religieux peints et sculptés antérieurement à l'Église d'occident, avant l'entière corruption du goût, et qu'ainsi elle employa des artistes plus habiles? Ce dernier fait reçu, accepté, on pourrait aussi admettre que les légères différences d'exécution et de manière de traiter le même sujet, tiennent à ce que le bas-relief de D'jemilah fut sculpté avant l'adoption générale des types presque invariables que l'on trouve dans les catacombes.

Un bas-relief chrétien trouvé en Algérie nous paraît une chose importante et pour l'histoire de l'art, et pour l'histoire de l'Église. Nous terminerons cette note, devenue plus longue que nous ne voulions, en priant les lecteurs de la *Revue*, et les personnes versées dans l'étude de l'iconographie chrétienne, de vouloir bien examiner ce monument.

Le chef d'escadron · DE LA MARE.

STÈLE PORTANT UNE INSCRIPTION MÉTRIQUE

EN L'HONNEUR

D'UN *MIRMILLO DIMACHÆRUS*.

On se rappelle qu'à diverses reprises M. Letronne a donné de précieux éclaircissements sur différentes classes de gladiateurs (1). Le dernier travail qu'il ait publié, est une dissertation sur une figurine de bronze représentant un *dimachœrus*, c'est-à-dire un de ces combattants de profession qui maniaient deux armes à la fois. L'illustre savant a fait ressortir l'extrême rareté de cette représentation, et c'est ce qui nous engage à publier la description d'un monument découvert par M. Vattier de Bourville dans une sorte de grotte située près de Salonique.

Ce monument, qui a été apporté à Paris et acquis par la Bibliothèque nationale, est une stèle de marbre blanc, de petite dimension, sur laquelle est sculptée la figure d'un gladiateur, posé de face, la tête nue, n'ayant d'autre vêtement que le *subligaculum*. La main droite, un peu étendue, est armée d'un poignard, la gauche retient à la fois la hampe d'un trident *(fuscina)* et un second poignard. De chaque côté de la tête on voit trois couronnes posées au-dessus les unes des autres, en ligne verticale. Enfin au-dessous de la figure on lit, sur une plinthe, l'inscription suivante :

ΕΥΦΡΑΤΗΣΠΑΙΣΗΛΘΟΝ
ΑΙΘΕΠΛΟΚΑΜΕΙΔΕΣΕ
ΠΗΣΑΝ·ΕΞΑΚΙΝΙΚΗΣΑΣ
ΠΑΤΡΙΔΕΠΗΛΚΛΕΙΣΑ

dans laquelle on reconnaît, au premier coup d'œil, et malgré quelques singularités d'orthographe sur lesquelles nous allons revenir, les deux vers:

Εὐφράτης παῖς ἦλθον, αἱ δὲ πλοκαμίδες ἔπεισαν·
Ἑξάκι νικήσας πατρίδ' ἐπικλέϊσα.

L'élégance du langage, l'excellente tournure des vers contrastent singulièrement avec les fautes d'orthographe que l'on y observe et qui ne consistent point seulement en échanges produits par l'*iotacisme*. On remarque en effet ΘΕ pour ΔΕ qui s'explique par la prononciation légèrement aspirée du Δ; à la dernière ligne ΕΠΗΛΚΛΕΙΣΑ ne peut absolument être transcrit que ἐπικλέϊσα, malgré la pré-

(1) *Rev. arch.*, 1846, p. 4 ; 1848, p. 561.

sence d'un Λ avant le K. Il serait difficile d'admettre que le lapicide eût commis ces erreurs s'il avait eu sous les yeux un modèle bien régulièrement écrit. Ne pourrait-on pas croire que ces vers composés à une bonne époque, ont été appliqués beaucoup plus tard au gladiateur Euphratès et tracés *de mémoire* par quelque artiste qui avait plus de bonne volonté que de grammaire?

Le nom primitif aura fait place à celui d'Euphratès, qui, sous le ciseau d'un poëte plus habile eût pris sans doute la forme Εὐφρήτης. La forme rhomboïde des Θ et Ο se rapporte au IIIe siècle (1), et les Macédoniens de ce temps devaient, à ce qu'il semble, être d'assez médiocres littérateurs.

Euphratès, outre les deux poignards dont il est armé, tient, nous l'avons dit, une *fuscina*, à l'aide de laquelle les *mirmillones* ou *secutores* s'efforçaient de déchirer le filet dont s'enveloppaient les *retiarii*. Ceux-ci étaient revêtus d'une épaisse armure de bronze et d'un bouclier, tandis que le *mirmillo*, la tête et le corps nus, protégé quelquefois par une toute petite targe quadrilatère fixée sur l'épaule gauche, devait maintenir son antagoniste à distance à l'aide de la longue haste de sa *fuscina*. Venait-elle à lui échapper, il avait alors à soutenir un combat corps à corps dont son poignard pouvait à peine conjurer les chances inégales.

Nous avons malheureusement peu de renseignements précis sur les règles qui présidaient aux luttes des gladiateurs, et c'est aux monuments figurés que nous devons emprunter les détails les plus exacts sur ce sujet curieux. La mosaïque de la collection Albani, publiée par Winckelmann, nous montre le *mirmillo* Kalendion, qui, blessé mortellement et tombé dans une mare de sang, après avoir perdu sa *fuscina*, essaye encore de se défendre avec son arme de réserve (2).

M. Letronne, en publiant la stèle appartenant à M. Laurin, s'exprime ainsi :

« J'ai traduit ἐννεάκις πυκτεύσας par ayant remporté *neuf fois la victoire*, au lieu de *ayant combattu neuf fois;* ce qui serait plus littéral et pourtant moins fidèle; car il n'est guère probable qu'un *pugile* de profession n'eût combattu que *neuf fois* dans sa vie. J'ai donc cru que ce participe revient à l'expression TULIT. VICTORIAS (avec le

(1) Voy. Inscript. de l'an XIV d'Alexandre Sévère, VIDUA, tab. XVII. — Autre du même règne, Bœckh, *corpus*, n° 4127.— Autre; époque de Philippe ou de Maximin, Bœckh. 227 *b*. — Voy. encore Bœckh, *corpus*, n° 3866 et VIDUA, tab. XLVI.

(2) *Monum ined.*, n° 197.

nombre des victoires) qui se trouve sur les bas-reliefs du tombeau de Scaurus.

« Mais indépendamment de ce que cette explication a de probable en elle-même, elle peut seule rendre compte d'une dernière circonstance qui n'est point à négliger; ce sont les *neuf couronnes* placées sous le bas-relief, quatre de chaque côté et une au milieu; elles expriment certainement les *neuf victoires* remportées par Danaüs dans le cours de sa carrière de *pugile;* ce qui fixe le sens de l'expression. L'auteur a préféré πυκτεύσας à πύξ νικήσας qui n'entrait pas dans son vers (1). »

Comme on le voit, le monument d'Euphratès confirme entièrement la conjecture d'ailleurs si rationnelle de l'illustre philologue; les *six* couronnes qui sont sculptées près de la tête du gladiateur correspondent avec l'expression Ἑξάκι νικήσας et nous permettent d'affirmer que les couronnes qui accompagnent les représentations de gladiateurs ou de conducteurs de chars indiquent un nombre précis de succès.

On se rappelle encore, sans doute, que M. Philippe Le Bas a reconnu (2) dans les deux dernières lignes de l'inscription qui se lit sur le bas-relief de Danaüs, le pentamètre suivant :

Ἐνναχι πυκτεύσας ᾤχετο εἰς Ἀΐδην.

admettant que le *graveur de lettres* avait substitué à la forme poétique ἐννάκι, dont les exemples sont assez rares, le mot ἐννεάκις qui se trouve en réalité dans cette inscription, et qui était d'un usage beaucoup plus familier.

Le second vers de l'épigramme que nous publions aujourd'hui, et que M. Le Bas n'a pas connue, apporte une preuve irréfragable à l'appui de la restitution proposée par le savant helléniste.

Nous avons dernièrement fait connaître l'épitaphe métrique de Démétrius et de Didyma (3), c'est une assez faible glanure pour l'Anthologie; mais, à nos yeux, l'épigramme d'Euphratès a plus de valeur et n'est pas indigne de l'attention des appréciateurs de la poésie antique (4).

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) *Rev. arch.*, 1846, p. 8.
(2) *Ibid.*, p. 85.
(3) *Rev. arch.*, 1849, p. 40.
(4) Une circonstance qu'il est bon de noter en passant, c'est la présence, dans la troisième ligne, d'un point, après ἔπεισαν, servant à marquer la fin du vers au milieu d'un texte continu.

LETTRE A M. D'ALBERT DE LUYNES

SUR

LES MONNAIES DE CUIVRE ARMORIEES DE L'EMPEREUR ANDRONIC II PALÉOLOGUE ET DE SON FILS MICHEL IX.

MONSIEUR,

L'histoire (1) et les monuments nous apprennent que l'empereur Michel VIII introduisit dans les types monétaires, usités de son temps, de grandes réformes, dues à l'influence des croisades sur l'Orient.

Les images du Christ et de la Vierge qui étaient représentées depuis longtemps sur le revers des monnaies byzantines, firent place à une figure des murailles crénelées de Constantinople « pour combler de largesses les Latins (Ἰταλοί), » au dire de Pachymère (2). Cet usage prévalut jusqu'au règne d'Andronic II, qui emprunta aux Latins leurs types monétaires et même leur billon, ainsi que l'attestent les monuments (3). Ce prince fit représenter sur sa monnaie de cuivre des armoiries qui commençaient à devenir en usage à cette époque (4), mais il les modifia à plusieurs reprises, avant de s'arrêter à un plan définitif. D'abord ce fut une croix cantonnée de quatre besants; ensuite une autre croix dite de Lorraine cantonnée aux deux derniers cantons de deux B; puis on reprit la croix simple cantonnée aux deux premiers cantons et au quatrième de trois B, et au troisième d'une étoile; enfin on adopta une croix dont chacun des quatre cantons était accosté d'un B, ainsi que Du Cange (5) nous en a donné le dessin. Probablement ce quatrième projet de blason ne fut arrêté que sous les successeurs d'Andronic II, car nous ne le voyons pas figurer sur les monnaies de ce prince, et c'est sous son règne seulement, comme je le ferai remarquer, que l'usage de placer les emblèmes héraldiques sur les médailles fut introduit, puis ensuite abandonné. M. de Saulcy (6) dit cependant que la réforme opérée par Michel VIII et ses successeurs « ne fut point

(1) Pachymère, *In And. Pal.*, lib. VI, cap. VIII.

(2) *Id.*, Μιχαὴλ... διὰ τὰς τότε κατ' ἀνάγκην δόσεις καὶ μᾶλλον πρὸς Ἰταλούς, μετεγεγράφατο μὲν τὰ τῶν παλαιῶν σημείων, τῆς πόλεως χαραττομένης ὄπιθεν.

(3) Saulcy, *Num. Byz.*, pl. 32, n° 5.

(4) Lelewel, *Numism. du moyen âge*, t. II. Rois de Hongrie.

(5) Du Cange, *Familiæ Byzant.*, *stemma Paleologor.*

(6) Ouvrage cité, p. 430.

appliquée aux monnaies de cuivre, puisque l'historien Pachymère n'en parle point ; il est même probable, ajoute ce savant auteur, que Michel adopta les usages monétaires établis par ses prédécesseurs. » Ceci est vrai pour Michel VIII, mais pour Andronic II il en est tout autrement ; car les monnaies de cuivre qui nous sont parvenues au nom de ce prince, offrent toutes des modifications assez importantes dans le type ; ce qui porte à penser que l'empereur Andronic II continua et étendit la réforme du système monétaire opérée par son père jusqu'aux monnaies de cuivre, et qu'ensuite il reprit les anciens types vers l'époque où il associa à l'empire son petit-fils Andronic III.

C'était une grande innovation apportée dans le style des monnaies de Constantinople, d'une part l'image des murailles de la ville, et de l'autre le blason d'une famille !

Mais cette innovation, qui dura peu de temps, ne rend pas la classification de ces monnaies très-difficile : Andronic II, à son avénement, ayant mis en usage ces types nouveaux, les abandonna, en s'adjoignant pour collègue Andronic III ; aussi, il est tout naturel de penser que les monnaies anonymes qui portent l'effigie de deux augustes et le blason des Paléologues, ne peuvent être revendiquées qu'en faveur d'Andronic II et de Michel IX.

Néanmoins il y a un ordre d'émission dans lequel ces monnaies doivent être classées, et c'est dans cet ordre que je vais étudier et comparer trois médailles dont les deux premières sont déjà connues, et dont la troisième, qui fait partie de ma suite, est inédite. Avant de les décrire disons quelques mots des princes qui les firent frapper.

Andronic II, comme on sait, était fils de Michel VIII et de Théodora ; il fut associé au trône par son père en 1266. A la mort de ce dernier arrivée en 1282, Andronic resta seul maître de l'empire ; en 1295 il partagea la couronne avec son fils Michel qu'il avait eu d'un premier mariage avec Anne de Hongrie. En 1320, Michel mourut ! C'est dans l'intervalle de temps qui s'écoula de l'an 1290 à l'an 1320 que les trois monnaies dont nous allons parler ont été frappées.

Voici la description de ces pièces d'après l'ordre de leur émission.

N° 1. Α-Ν-ΔΡ-Ν-ΛΡ.Χ̄-Μ....ΙΙΚΛ. — Deux emp. debout, vus de face et tenant ensemble le labarum.

℞. + ΛΝΔΡΟΝΙΚΟCΔΕCΠΟΤΙ.—Entre deux cordons de grenetis ; au centre, une croix cantonnée de quatre besants.

Cette pièce de billon, qui fait partie des collections du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale de Paris, a été publiée par

M. de Saulcy (1). C'est probablement la même que le savant Eckhel (2) a décrite (croix dans un bouclier), en omettant de parler des besants qui cantonnent la croix.

Cette monnaie est le premier type qui nous soit connu de l'imitation faite par les Grecs des monnaies d'Occident, et c'est aussi la première fois qu'on remarque sur une monnaie byzantine les armoiries d'un souverain; aussi je n'ai point hésité à lui donner la priorité.

Après cette médaille, je placerai une autre monnaie publiée par M. de Saulcy (3) et que ce savant attribue aux empereurs Andronic II et Andronic III, en observant toutefois qu'elle peut appartenir aussi à Andronic II et à Michel IX. Cette pièce fait partie du cabinet Soleirol.

N° 1. N° 2.

N° 2. (Sans légende). — Deux emp. debout et vus de face, tenant ensemble le labarum, deux cordons de grenetis au pourtour.

℞. Croix dite de Lorraine, cantonnée aux deux cantons inférieurs de deux B; cordon de grenetis au pourtour.

Quoique cette monnaie soit sans légende, elle ne peut convenir qu'aux empereurs Andronic II et Michel IX, puisque j'ai dit plus haut que c'est sous le règne de ces deux princes que les armoiries furent usitées sur les monnaies; ensuite son style qui est plus byzantin que la précédente nous montre qu'elle a été frappée avant la médaille publiée plus bas (n° 3), qui appartient aussi aux deux empereurs Andronic et Michel; enfin la croix et les deux B du revers suffiraient assez pour prouver que cette monnaie a été émise avant cette autre médaille dont la croix est cantonnée de quatre B, et qui révèle un progrès évident dans le blason des Paléologues.

N° 3. [ανδρονικ? μικ]AHAIX[νκ?]. — Deux empereurs debout, vus de face et tenant ensemble une longue croix.

(1) Ouvrage cité, pl. 32, n° 5, et page 435.

(2) *Doctr. num. vet.*, t. VIII.

(3) *Rev. num.*, 1842, p. 416, et p. 20, n° 3. — *Catal. descr. de monn. Byz. inéd.* (2e article.)

℞. Croix cantonnée de trois B aux premier, deuxième et quatrième cantons et d'une étoile au troisième. Filet au pourtour ; concave.

N° 3.

Cette monnaie, comme je viens de le dire, est un pas de plus ; le blason des Paléologues dut être consacré définitivement quelque temps après l'émission de cette pièce ; d'abord c'étaient deux B mis à la place de besants, maintenant ce sont trois B et une étoile ; les armes qui furent adoptées devaient nécessairement sortir de ce dernier projet.

Il n'existe point, à notre connaissance, de monnaies dont le blason soit conforme à celui que nous a conservé Du Cange (1), ce qui me fait présumer que le blason définitif ne fut adopté qu'après la mort de Michel IX, époque à laquelle on replaça sur les monnaies les portraits du Christ et de la Vierge.

Les pièces que je viens de passer en revue me suffisent pour conclure que les monnaies portant au revers les armoiries des Paléologues, peuvent se résumer dans un espace de trente années, durant lesquelles Andronic II et Michel IX se partagèrent le pouvoir.

Il serait possible cependant qu'il existât quelques monnaies byzantines dont le revers offrît de légères variantes quant au blason ; mais, jusqu'à nouvel avis, je pense qu'on doit les reporter à la série des monnaies de cuivre d'Andronic II le Vieux, et de son fils Michel IX.

Telles sont, Monsieur, les observations que je voulais soumettre à votre jugement ; tout en réclamant d'avance votre indulgence, je m'en rapporte entièrement à la justesse de votre appréciation.

Je suis, etc.

VICTOR LANGLOIS,

Paris, mai 1849. Élève de l'École des Chartes.

(1) Ouvrage cité ; lieu cité.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— On vient d'ouvrir au Louvre une nouvelle salle consacrée tout entière à l'exposition des monuments de l'archéologie égyptienne que le manque d'espace avait forcé de reléguer jusqu'ici dans les magasins du musée. Cette salle est située au rez-de-chaussée, sous la colonnade; elle communique par le vaste et magnifique escalier que tout le monde connaît, aux quatre belles salles du premier étage où sont conservés de si précieux débris de l'antiquité égyptienne. Nous croyons savoir que l'intention de l'administration du Louvre est de disposer sur cet escalier et le vestibule du bas, les grands bas-reliefs de Thoutmès III, achetés par Champollion à Livourne, et les moulages rapportés d'Égypte par M. Taylor. Le premier étage se trouvant ainsi relié à la galerie du rez-de-chaussée, il n'y aura pas d'interruption dans la série des salles consacrées à la conservation des objets du même genre.

Au milieu des monuments qui viennent d'être exposés à la curiosité publique et à l'étude des savants, on remarque parmi les colosses, l'énorme sphinx de Ménephtah, le sphinx plus petit de Ramsès le Grand, six autres sphinx avec ou sans légendes hiéroglyphiques, la statue debout de Séti II, qui a $5^{m},20$ de hauteur, le colosse de Sévekhotep III en granit, la base et les pieds d'une statue d'Aménophis III, dont les pieds seuls ont $1^{m},40$ de long et le gros doigt 21 centimètres, le colosse en granit noir de Ramsès Méiamoun, six ou huit grandes statues de la déesse Pacht, portant divers noms de rois; parmi les sarcophages, le fameux tombeau de Ramsès-Méiamoun, taillé en forme de cartouche royal. Il a dix pieds de long et six pieds de hauteur. C'est le plus beau et le plus colossal de tous ceux qui existent, soit en Europe, soit dans les tombeaux égyptiens connus jusqu'à ce jour. L'Université de Cambridge ne possède que le couvercle transporté en Angleterre par Belzoni. On remarque encore divers sarcophages de l'époque saïtique, tous d'une finesse d'exécution remarquable. Enfin, sans compter les deux chapelles monolithes d'Amasis et de Cléopâtre, la base de l'un des obélisques du Louqsor, les quarante-neuf statues de fonctionnaires de toutes les époques, on ne compte pas moins de cent quarante-quatre stèles exposées dans la salle qui vient d'être livrée au public. Quelques-

unes d'entre elles jouissent dans le monde savant d'une réputation européenne.

Bref l'ouverture de la nouvelle galerie égyptienne est un grand service rendu à la science par la direction du musée.

M. de Rougé, a, sur la demande du directeur des musées nationaux, prêté son obligeant concours pour la rédaction des cartels explicatifs qui ont été placés sur la base de la plupart des monuments, et qui permettent au public d'apprécier au premier coup d'œil leur âge et leur importance historique.

D'ici à quelques mois la direction du musée ouvrira diverses salles dont nous avons déjà été mis à même d'apprécier les dispositions. Une salle, consacrée aux ouvrages grecs les plus anciens depuis la frise d'Assos jusqu'aux fragments du Parthénon, renferme dans les embrasures de fenêtres, les inscriptions et les belles stèles rapportées par M. Philippe Le Bas ; une autre salle contient les sarcophages et autres monuments d'art des premiers chrétiens. Deux salles ont déjà reçu les plâtres moulés sur les tombeaux et des sculptures du moyen âge et de la renaissance. — Un beau et vaste salon près du musée de Marine nous montrera bientôt une collection ethnographique déjà fort riche, enfin on arrange cinq salles contenant la sculpture moderne depuis Jean Cousin jusqu'à nos jours. L'ordre chronologique donné à ces précieux ouvrages va prêter un nouvel intérêt à leur ensemble ; c'est le tableau complet de l'art français depuis le XVIe siècle. En moins de deux années de travail, onze salles auront été ajoutées au département des antiques et de la sculpture du musée.

— Notre collaborateur, M. Victor Langlois, qui a visité ces jours derniers le vieux château de Montlhéry, nous communique les renseignements suivants sur les fouilles exécutées par ordre du gouvernement et sous les yeux de l'administration municipale de la commune de Montlhéry.

On sait dans quel état de délabrement la vieille tour resta sous les divers propriétaires à qui elle a appartenu dans ces derniers temps. Le gouvernement qui vient d'entrer en possession de ce monument, l'a fait restaurer, et l'escalier qui était interrompu en deux endroits vient d'être continué à l'aide d'une maçonnerie en briques. Cent trente-deux marches conduisent maintenant au haut du donjon, dont la plate-forme est un plancher goudronné à jour : la tour est fermée par une grille en fer. Les fouilles que l'on a faites sous le

donjon, ont amené la découverte d'un souterrain qui conduit à trois corridors, longs chacun de deux à trois mètres sur un de large, et ayant une hauteur d'un mètre et demi environ ; ces corridors sont murés. Si l'on en croit les conjectures, ils devaient aboutir à des châteaux voisins qui dépendaient des sires de Montlhéry. On n'a rien trouvé de remarquable dans ce souterrain, si ce n'est quelques ossements, des morceaux de fer, et deux ou trois deniers oxydés.

A quelques pas du souterrain et toujours dans l'enceinte du château, on a découvert un puits (1) très-profond qui était presque entièrement comblé et qu'on a fait déblayer très-difficilement; on en a retiré quantité d'objets précieux, entre autres des boulets de grès, d'énormes pierres rondes, appelées *pierres assaillantes*, un canon dont nous croyons pouvoir faire remonter l'origine au XIVe siècle; on n'a pu extraire de sa gueule un boulet de grès qui s'y trouve enchâssé. Ces objets ainsi que des fragments de colonnes sont conservés dans la salle basse de la tour. On a aussi trouvé six squelettes que l'on s'est empressé d'enterrer. Enfin on conserve à la mairie de Monthléry une épée de fer avec sa garde, deux lames, un fer de lance, une hache d'armes, une lampe de cuivre, un fragment de cotte de mailles, et quelques monnaies, parmi lesquelles un douzain du roi Henri III. Le conseil municipal de la ville a fait déposer dans une salle de la mairie ces différents objets qui doivent former le commencement du musée communal de Montlhéry.

— Une découverte intéressante vient d'avoir lieu, rue Pierre-Sarrazin, à Paris, dans les fouilles que fait exécuter en ce moment M. Hachette, pour établir les fondations d'une maison. A peu de profondeur, on a trouvé réunis dans un petit espace un grand nombre de fragments d'inscriptions hébraïques qui proviennent évidemment d'un cimetière qui existait près de cet endroit. Ces fragments d'inscriptions funéraires sont tellement divisés, qu'il n'a pas été possible jusqu'à présent d'en expliquer le sens, de sorte qu'il serait très-difficile de leur assigner une époque. A défaut des connaissances paléographiques des hébraïsants de nos jours, nous croyons que d'après le genre de gravure des lettres on pourrait faire remonter ces inscriptions jusqu'au XIVe siècle. Nous croyons aussi que ces inscriptions n'ont pas dû rester longtemps à leur place primitive, car, d'après

(1) Touchard Lafosse, *Histoire des environs de Paris*, dit qu'il avait cent cinquante pieds; M. Sentin, maire de Montlhéry assure que ce puits a au moins trois cents pieds de profondeur.

l'état de conservation de la gravure, on peut conjecturer qu'elles ont été enfouies peu de temps après leur érection, dans l'endroit où on vient de les retrouver. M. Hachette s'est empressé de faire don de ces fragments au Musée de Cluny, où ils pourront être examinés par les antiquaires. On a trouvé aussi dans le même endroit un *obolus civis* de Charles VI et un jeton de Nuremberg de la seconde moitié du XVe siècle.

— Le Musée des Thermes et de l'hôtel de Cluny vient encore de s'enrichir d'un certain nombre de fragments antiques trouvés dans la Seine lors des premiers travaux de canalisation entrepris entre le Pont-Neuf et le Petit-Pont. Plusieurs objets des mêmes époques et divers fragments et bijoux du moyen âge et de la renaissance ont encore été récemment trouvés à la même place, par suite de la continuation de ces travaux. Nous citerons entre autres une charmante figurine de Mercure en bronze antique de dix centimètres de hauteur et d'une parfaite conservation; des mesures en plomb du XVe siècle, aux armes de France; une bague jumelle à double chaton en or ciselé et rehaussé d'émaux, du XVIe siècle; quelques bijoux en argent et des pierres gravées de différentes époques. Tous ces objets précieux sont aujourd'hui exposés dans les salles du Musée.

— Notre collaborateur, M. Jules Quicherat, ancien répétiteur général de l'École des Chartes, vient d'être nommé professeur titulaire de cette école, en remplacement de M. Champollion-Figeac. Nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur rappelant que le cours professé par M. Quicherat traite spécialement de l'archéologie religieuse au moyen âge. On sait que les cours de l'École des Chartes sont publics.

— Par suite de la nomination de M. A. Chabouillé à la place de conservateur adjoint au département des antiques de la Bibliothèque nationale, en remplacement de M. Dumersan, notre collaborateur, M. A. Duchalais, vient d'être nommé premier employé dudit établissement.

NOTICE

SUR

L'ALBUM DE VILLARD DE HONNECOURT,

ARCHITECTE DU XIIIe SIÈCLE.

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE (1).

VI.

DESSIN DE L'ORNEMENT.

L'ornement est la partie dans laquelle excellèrent les artistes du XIIe siècle surtout depuis 1150. Villard de Honnecourt se montre tout à fait nourri de leur tradition, quoiqu'il commence à se produire dans son dessin quelque chose de la maigreur gothique. Les figures de pur ornement sont d'ailleurs en fort petit nombre dans son album.

Il faut signaler en premier lieu un motif qui s'y trouve traité de plusieurs façons (fol. 5, v. et 22 r.), et qui consiste en rosaces de feuillage richement découpées et nervées figurant des faces humaines par l'addition d'yeux, de nez et de bouche. L'auteur appelle cela *testes de fuelles*, « têtes de feuilles. »

(Fol. 5, v.) Rinceaux enroulés, d'un bon style, pour l'ornement d'une archivolte romane. — Études de feuilles d'après nature, chêne et figuier. Ces dessins n'ont pas de légende.

(Fol. 6, v.) Une chimère contournée en forme de S, conception pleine de goût et d'élégance, copiée probablement d'après un manuscrit de l'époque romane.

(Fol. 29, v.) Dessin sur grande échelle d'un double enroulement de feuillage prenant naissance sur un culot commun : véritable chef-d'œuvre de découpure proposé pour servir de cloison à une stalle.

(1) Voy. les deux articles précédents, p. 65 et 164.

L'auteur dit en marge : *Se vous volés bien ovrer d'une bone poupée à uns estaus, à cesti vous tenés* (1).

Je placerai encore dans le chapitre de l'ornement, la mention de deux motifs de pavement qui sont trop peu de chose pour en faire une classe à part.

(Fol. 7, v.) Un labyrinthe tracé sans légende. Il est de forme circulaire, comme la Lieue de Chartres.

(Fol. 16, v.) Cinq panneaux de carrelage en compartiments et rosaces exécutées au compas. Villard de Honnecourt nous apprend qu'il prit ces dessins en Hongrie : *J'estoie une fois en Hongrie, là u je mes maint jor. Là vi jo le pavement d'une glize de si faite manière;* « J'étais une fois en Hongrie là où je restai maint jour. Là vis-je un « pavement d'église de cette gracieuse façon. » La nouveauté de l'objet peut seule avoir séduit notre auteur, car rien n'est plus ordinaire que le dessin qu'il nous met sous les yeux. Je crois pouvoir induire de là que ces carreaux en incrustation d'émail qui remplacèrent la mosaïque au XIIIe siècle, furent importés chez nous des parties orientales de l'Europe.

VII.

DESSIN DE LA FIGURE.

1. *Méthode pour dessiner la figure.* — Voici un fait à mettre au nombre des plus curieux que recèle le livre de Villard de Honnecourt : cette application de la géométrie au dessin de la figure, tant de fois proposée depuis la Renaissance, elle était connue et pratiquée au XIIIe siècle. J'en demande bien pardon aux hommes d'esprit qui dans ces derniers temps ont immolé l'art antique à celui du moyen âge en prétendant que ce qui se faisait à une époque avec les entraves de l'imitation matérielle, n'était dans l'autre que le produit de l'inspiration pure. Un bon dessinateur du bon siècle du moyen âge se charge lui-même de leur prouver que ses contemporains et lui ne dédaignaient pas de chercher dans les prosaïques combinaisons de la géométrie les formes de la nature organique. Quatre pages du manuscrit sont remplies de ces combinaisons, mises par l'auteur sous ce triple intitulé : *Chi conmence le mate* (la matière) *de la portraiture. — Incipit materia porturature. — Ci comence li force des trais de portraiture si con li ars de jometrie les ensaigne por legierement* (facilement) *ovrer.*

(1) Voy. ci-après, p. 222, n° 4.

Définir au juste cette méthode serait difficile ; sans doute elle était très-arbitraire dans l'application. Ses procédés consistaient à réduire les attitudes à de simples lignes, ou à ramener les plans des corps aux figures élémentaires telles que le triangle et le carré ; mais cela se faisait sans le secours du calcul ni d'aucun autre moyen de précision, de sorte que la géométrie n'y intervenait que pour fournir les termes d'une approximation plus ou moins contestable. Aussi acquérait-on par l'étude de ces procédés, non pas la science du dessin, mais l'art de retrouver les poses en ne gardant que la mémoire de certains traits convenus ; l'œil et la main y contractaient aussi certaines habitudes qui, parce qu'elles dispensaient de regarder de plus près la nature, rendaient l'ouvrage facile, suivant l'expression de Villard de Honnecourt. La *matière de portraiture* n'est donc qu'une routine, de même que les dessins qui l'accompagnent ne sont que des patrons pour un certain nombre de sujets prévus. C'est ce que reconnaîtront les personnes habituées à l'art du XIIIe siècle, lorsqu'elles verront que les poses, à la reproduction desquelles s'attache la méthode, sont précisément celles qu'ont rendues avec une prédilection marquée les sculpteurs et miniaturistes du temps.

Pour que la démonstration soit complète, je mettrai sous les yeux du lecteur plusieurs de ces dessins.

Fig. 1.

Fig. 2.

Fig. 3.

Les fig. 1, 2 et 3 donnent le type de tous les analogues : la tête de vieillard large et basse du front, étroite et longue de la face ; le visage de femme rond et tendant à la bouffissure, la tête du cheval courte et rentrée dans l'encolure.

Fig. 4. Pose de l'homme ; campé, une main sur la hanche, la tête nclinée, le ventre en avant.

Fig. 5. Pose de la femme, la tête tout à fait baissée, les bras rapprochés du corps, dans l'attitude de la soumission.

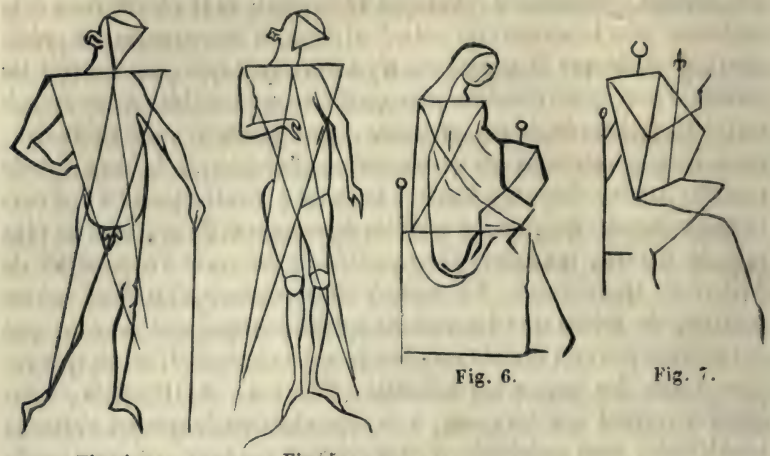

Fig. 4. Fig. 5. Fig. 6. Fig. 7.

Fig. 6. Pose de la Vierge avec l'enfant Jésus sur les genoux pour les scènes de l'adoration des bergers ou des mages.

Fig. 7. Pose du roi siégeant comme juge, le sceptre à la main, les cuisses croisées.

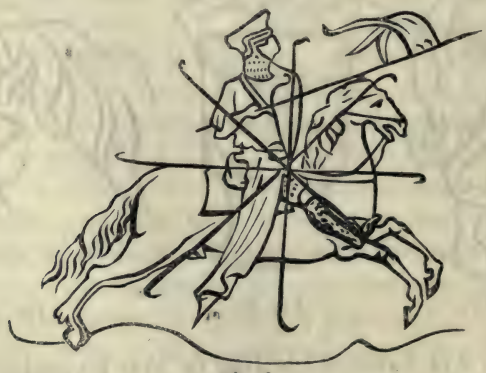

Fig. 8.

Fig. 8. Type de la figure équestre reproduite à satiété sur les sceaux.

Qu'il suffise de ces exemples qui résument en eux le reste de la méthode.

2. *De la pratique de l'auteur.* — Les dessins de Villard de Honnecourt se ressentent de sa théorie. Tous ils en présentent l'application à un degré plus ou moins marqué. Sans parler de quelques-uns de ses croquis qui sont de pures triangulations, on voit qu'il procède dans ses esquisses par surfaces polygones et par contours anguleux. A la vérité, il possède une entente des draperies qui lui fait corriger le vice de cette préparation, à mesure qu'il soigne davantage; cependant, la forme des nus, dont il n'a pas le sentiment, conserve toujours chez lui quelque chose de maigre, de heurté, de linéaire.

Deux figures montreront cela d'une manière plus nette que les paroles (voy. fig. 9 et pl. 117, fig. 1).

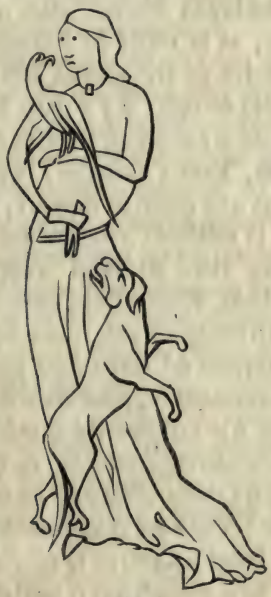

Fig. 9.

La première est celle d'une dame en habit de chasse, le faucon sur un poing; un gant dans l'autre main; elle n'a point de légende.

La seconde, également dénuée d'explication, représente un personnage affaissé par la douleur et vêtu à l'antique.

La fig. 9 simplement esquissée, offre de la hardiesse et de l'élégance. Villard de Honnecourt n'a pas toujours réussi à produire du premier coup des ensembles aussi satisfaisants. D'ordinaire ses préparations sont maladroites et disgracieuses; sans doute parce que la

recherche de la pose le préoccupait plus qu'elle n'a fait ici. L'attitude de son personnage est en effet de celles qu'il devait savoir par cœur, à en juger par la quantité d'analogues qu'on retrouve dans les monuments figurés du XIIIe siècle. Mais indépendamment de cela, ce qu'il importe de remarquer, c'est le visage de la femme indiqué par un cercle, ce sont ses mains réduites en polygones, c'est la forme du chien qui est comme taillé à facettes.

La fig. 1 de la pl. 117 est un dessin fini. Je ne ferai pas honneur à Villard de Honnecourt de la belle expression dont elle est empreinte, puisque j'ignore si c'est lui qui l'a composée; mais à ne voir que l'œuvre du dessinateur, il est impossible de ne pas trouver digne d'éloge la manière dont sont rendues la chevelure et les draperies. Malgré leurs nombreux détails, elles n'ont rien fait perdre à la pose de sa souplesse, et la vérité de l'ajustement domine l'attention au point de dissimuler de très-grands défauts d'emmanchement et de perspective. A côté de cela, il y a dans le pied, le seul nu qui apparaisse, une pauvreté d'exécution telle qu'on ne dirait plus l'ouvrage de la même main. Tout y manque, la proportion, la correction, le sentiment. C'est une pièce de rapport, une réminiscence des formes enseignées par la méthode géométrique.

Les remarques qu'on vient de faire s'appliquent à toutes les grandes figures de l'album. Elles offrent toutes ce contraste de draperies extrêmement bien traitées à côté d'une imperfection choquante des nus. Manquer les formes du corps était pour Villard de Honnecourt quelque chose de constant et, pour ainsi dire, de fatal. Ce défaut lui est-il particulier ou n'a-t-il pas été plutôt celui de son siècle? L'habitude du tracé géométrique est-elle ce qui a rendu si faible dans une partie du dessin des artistes qui se tiraient de l'autre avec un incontestable talent? Voilà des questions qui pourraient se présenter ici, mais que je laisse à d'autres le soin de traiter, ne voulant que mettre au jour les faits positifs qui ressortent de mon manuscrit.

3. *Études d'après l'antique.* — Des écrivains et des archéologues ont nié de nos jours que les artistes du XIIIe siècle se fussent inspirés de l'antique, les uns, parce qu'ils ne trouvaient pas dans leurs œuvres la marque d'une telle imitation; les autres, parce qu'ils supposaient qu'un préjugé pieux devait rendre abominables ou au moins indifférents à leurs yeux des modèles profanes. La pratique de Villard de Honnecourt attestée par son album fait tomber ces raisons ainsi que l'opinion qui cherche à se fonder sur elles. Il copiait l'an-

tique sans croire enfreindre ses devoirs de chrétien et sans acquérir à cet exercice le sentiment du nu qui lui manquait. C'est encore par des dessins qu'il faut prouver cela.

Dans la figure gravée sur notre pl. 118, n° 1, tout le monde reconnaît un personnage grec, vêtu de la chlamyde : j'en dirai tout à l'heure l'attribution probable. Certainement ce n'est pas au moyen âge qu'on aurait imaginé ce costume. Il est vrai que ce n'est pas non plus dans l'antiquité qu'on rendait de cette façon les formes humaines. Mais d'après ce qu'on a déjà dit du talent de Villard de Honnecourt, tout s'explique. D'un beau modèle qu'il avait sous les yeux il a rendu convenablement la seule partie qu'il fût capable d'interpréter, le vêtement. Le reste s'est transformé sous sa main en un à peu près, satisfaisant pour lui, mais qui nous prouve jusqu'à quel point son œil était rebelle à de certaines perceptions.

Ailleurs la copie d'un modèle antique est, si cela se peut, encore plus incontestable, car elle est avouée par une légende. *De tel manière*, dit l'auteur, *fu li sepouture d'un Sarrazin que jo vi une fois*, « ainsi était faite la sépulture d'un Sarrasin que je vis une fois; » et il dessine au-dessous le sujet de notre pl. 116. *Sarrazin* est l'équivalent d'antique et de païen; *murs sarrasins* ou *sarrasinois* signifie toujours les ruines romaines dans les textes du moyen âge. Ce serait donc là un tombeau romain que Villard de Honnecourt nous aurait conservé; mais il est probable qu'il a aussi mal jugé de la destination que de la provenance du monument. Dans ce prétendu tombeau, je vois les honneurs divins décernés à un empereur. En haut Rémus et Romulus soutenant une couronne de feuillage; l'empereur assis sur un pulvinar, à ses pieds un autel desservi par deux augustales.

Quoi qu'il en soit, le monument est antique; mais le dessin est gothique. L'architecture est déformée selon le goût du XIIIe siècle. L'empereur est devenu un roi du moyen âge avec son sceptre fleurdelisé dans la main. Les doigts effilés des personnages, leurs pieds en trapèzes, la singulière anatomie attribuée aux poitrines et aux hanches, tout cela nous renvoie à la méthode expliquée ci-dessus, tout cela prouve encore une fois qu'en copiant les anciens, le dessinateur ne les voyait point tels qu'ils étaient.

Plus loin on trouvera la mention d'autres figures qui paraissent provenir de la même source.

4. *Études d'après la nature nue.*—Quelques figures nues de l'album pourraient bien être, non pas des copies de l'antique, mais de véri-

tables académies posées par des modèles. Je mets de ce nombre deux lutteurs (fol. 15, v.) en béguins ou coiffes et en braies ou caleçons du XIIIe siècle. L'homme assis représenté sur notre pl. 117, fig. 2, me semble avoir la même origine. Sans m'appuyer sur la forme de son bonnet, qu'il serait permis d'imputer à une fantaisie de notre auteur, sa pose ne rappelle pas le moins du monde une statue antique. Elle est maniérée comme toutes celles que donnent les modèles de profession. D'un autre côté, le dessin offre une telle recherche, et, vu le savoir-faire de Villard, une telle réussite de l'exactitude anatomique, que pour être arrivé là, il semble qu'il lui ait fallu avoir sous les yeux quelque chose de plus voyant et de plus souple que les détails de la pierre ou du marbre. Enfin la faute de perspective qui fait tomber perpendiculairement une jambe destinée à être vue en raccourci, est peut-être encore une preuve du modèle vivant. Une statue par son immobilité aurait mieux fait comprendre au dessinateur la projection dont il avait à tenir compte.

Quoi qu'il en soit, il ne résulte pas moins de ce qui précède, que si les artistes du XIIIe siècle n'ont pas atteint la perfection de la forme corporelle, ce n'est pas faute d'avoir senti qu'il fallait l'étudier, ni faute d'avoir aspiré à la rendre.

5. *Etudes d'animaux.* — L'étude des animaux d'après nature, ne peut pas faire de doute. Villard de Honnecourt, déclare « contrefait au vif » un lion qu'il a dessiné de face et de profil (fol. 24, r. et v.) : *Saciés bien que cis lions fu contrefais al vif.* Le profil est fort bien réussi; mais la vue de face est manquée. Ailleurs (fol. 26, r.) il se tire encore avec succès de la représentation de deux faucons sur une perche. Ses chevaux (fol. 8 v. et 23 v.) sont moins heureux. Des chats, une écrevisse, une sauterelle, une demoiselle, une mouche, qui remplissent comme études le fol. 7, v., ont été faits visiblement d'après nature. Ces dessins ne manquent pas d'un certain caractère, quoique traités dans plusieurs de leurs détails d'une façon tout à fait fantastique.

Relevé des principaux sujets dessinés dans l'Album.

6. *Sujets religieux.* — Jésus-Christ dans l'attitude du jugement, les pieds nus et drapé dans un manteau d'un ajustement magnifique. Il trône sur un banc porté par des colonnettes. Le bras droit est élevé, mais la main n'est pas faite (fol. 16, v.).

Jésus assis et évangélisant, la main droite levée pour bénir, la

gauche retenant un livre appuyé sur le genou. Le visage n'est qu'indiqué (fol. 11, r.).

Jésus prêchant debout, affublé du manteau des philosophes, le bras droit dégagé et dans la pose de la bénédiction; le gauche enveloppée, la main est libre et tient un très-petit rouleau (fol. 27, v.).

Jésus prosterné au jardin des Olives, ou au chemin du Calvaire, avec la légende : *Ce est un imaje deiu si cum il est cheus.* « C'est une représentation de la manière dont Dieu est tombé. » (fol. 17, r.)

Scènes de la présentation au peuple et de la flagellation; simples esquisses où sont accusés seulement les contours des corps (fol. 28, v.).

Jésus crucifié, affaissé sur lui-même, la tête séparée du nimbe qui reste figuré à la rencontre des bras de la croix; les deux pieds cloués d'un seul clou; le *subligaculum* noué au-dessous du nombril et descendant jusqu'aux genoux (fol. 2, v.).

Descente de croix; sujet à sept personnages, d'un mouvement remarquable et présentant quelque analogie pour la composition avec le célèbre tableau de Rubens (fol. 13, v.).

Esquisse à mi-corps d'une sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. L'enfant bénit de la main droite, et la mère tient de la gauche une plante à racine bulbeuse que je ne puis définir (fol. 10, v.).

Les douze apôtres, assis sur des bancs dans douze attitudes différentes, tous munis de rouleaux. Par le style et l'ajustement ces figures se rapprochent beaucoup de celles des manuscrits carlovingiens. Légende : *Ci poeis vos trover les agies des xij. apostles en séant* (fol. 1, v.).

Tête d'étude d'un décimètre de haut, exécutée au trait et dans le plus grand détail pour servir à une représentation d'apôtre (fol. 18, r.).

Deux grandes figures drapées à l'antique et recueillies par l'auteur probablement comme représentations de prophètes. L'une est tournée de trois quarts, barbue, vêtue du manteau grec et de l'himation, un rouleau déployé à la main gauche; la droite dans le geste de la démonstration. L'autre est de face, imberbe, complétement enveloppée dans une toge; les pieds nus, et, aux jambes, des anaxyrides (fol. 28, r.)

Dessin très-étudié pour les draperies, d'une jeune femme coiffée en cheveux, avec cette légende : *Vesci l'une des ij. damoizieles de que li jugemens fu fais devant Salomon de leur enfant que cascune voloit avoir* (fol. 12, r.).

Grand dessin de sept personnages, celui de l'album qui est exécuté avec le plus de soin. Il me paraît représenter saint Paul plaidant sa cause devant le roi Agrippa. Les costumes sont de convention, dans

un goût mêlé de l'antique et du moyen âge. Au milieu de la composition, le roi assis avec ses insignes et dans l'attitude traditionnelle, écoute un homme à barbe agenouillé devant lui et qui semble parler avec chaleur. A droite deux assistants, dont l'un (peut-être le proconsul Festus) est drapé dans une toge. A gauche, un jeune homme chuchotant à l'oreille d'un personnage habillé d'un surcot comme les bourgeois du XIIIe siècle. Derrière ce groupe un sergent avec sa verge (fol. 13, r.).

L'Église personnifiée, debout, richement vêtue, couronnée, tenant d'une main le labarum et de l'autre un calice (fol. 4, v.).

Deux saints nimbés, agenouillés l'un devant l'autre; deux satellites s'apprêtent à les décapiter. Légende : *Vesci le labitement saint Come et saint Domyen* (fol. 27, r.).

Un évêque assis sur un banc dans l'attitude de la majesté, bénissant de la droite, tenant une crosse de la gauche. Mitre basse, chasuble en cloche et flottante à l'antique, manipule étoffé comme une écharpe (fol. 1, r.).

Figures allégoriques de l'Humilité et de l'Orgueil : très-beaux dessins conformes aux représentations analogues qui ornent d'ordinaire la grande porte des cathédrales. L'Humilité a la figure d'une vierge voilée et assise qui tient sur l'un de ses genoux un disque chargé d'une colombe. L'Orgueil est représenté par un seigneur qui tombe à bas de son cheval. Légendes : *Humilité. — Orgieus, si cume il tribuche* (fol. 3, v.).

La roue de Fortune; esquisse par simples triangulations, pour le dessin d'un vitrail en forme de rose. La Fortune est au milieu assise sur l'axe de la roue dont elle fait tourner les rais avec ses mains. Il y a six rais aboutissant à six lobes, dans lesquels sont figurés des rois plus ou moins à leur aise, suivant la position du lobe qu'ils occupent. Légende : *Vesci desos les figures de le ruee de Fortune, totes les vij. imagenes* (fol. 21, v.). Interprète des artistes du XIIIe siècle qui avaient reproduit à satiété cette allégorie, Jean de Meung, dit de la Fortune :

> Elle a une roe qui torne,
> Et quant ele veut, ele met
> Le plus bas amont ou somet;
> Et celi qui est sor la roe
> Reverse à un tor en la boue.

7. *Sujets profanes d'après l'antique.* — Représentation présumée du culte rendu à un empereur. Voyez ci-dessus, p. 215.

Personnage d'un type grec mentionné également à la p. 215. M. Duchalais le considère comme un Mercure dont le pétase a été déformé par le dessinateur. L'attitude et l'ajustement sont en effet ceux de plusieurs figurines de Mercure conservées au cabinet des antiques de la Bibliothèque nationale.

Un homme imberbe, frisé et entièrement nu à l'exception des épaules, sur lesquelles est passée une *palla*. Il tient élevé de la main droite un vase à long col rempli de fleurs. Il se tourne du côté d'un cippe orné de moulures et sur lequel est jetée une chlamyde. Derrière le cippe est une petite figure de roi dans un encadrement d'architecture (fol. 11, v.). Ce dessin, seul entre tous ceux de l'album, a été lavé à l'encre par-dessus le trait à la plume.

Deux esclaves accroupis, occupés à jouer aux dés devant un abaque. L'un a l'air d'un Grec et l'autre d'un Barbare (fol. 9, r.).

Barbares combattant contre des lions. L'un d'eux à les cheveux retroussés à la mode des Sicambres (fol. 26, v.).

8. *Sujets profanes du XIIIe siècle.*—Un prince, ganté, le faucon sur le poing, et assis à côté de sa femme, sur un banc à double siége (fol. 14, r.). Dessin gravé dans l'ouvrage de Willemin.

Un chevalier armé en guerre, mettant le pied sur l'étrier pour monter à cheval (fol. 23, v.). Également publié par Willemin.

Un homme de guerre à pied, en haubergeon, cotte par-dessus et chapeau de fer, chausses de mailles lacées du talon au mollet; au bras gauche un écu, une lance et un croc suspendu par une courroie (fol. 2, r.).

Deux cavaliers affrontés, habillés de tuniques avec chausses et éperons, les bras nus ainsi que la tête (l'un d'eux a pourtant un béguin ou coiffe), armés de lances et d'écus à boucle sans armoiries (fol. 8, v.).

Deux sergents dans l'attitude de combattants, l'un armé d'une longue lance et l'autre d'un arc. Ils ont pour vêtement de simples tuniques. Le premier porte avec cela des brodequins, une coiffe et une ceinture d'où pend une petite épée (fol. 25, v.).

Portrait assis d'un personnage laïque, barbu, habillé de cotte, surcot et manteau, coiffé d'un chapeau à basse forme et sans bords. Souliers découpés à la mode du temps.

Deux lutteurs ou champions se prenant à bras le corps; dessin cité précédemment, p. 216.

9. *Animaux symboliques, allégoriques et fantastiques.*—Le lion et

le bœuf ailés, chacun dans l'attitude d'animaux passants et tenant un livre dans leurs bras; types d'un grand caractère, dont la noblesse et la correction semblent indiquer une provenance antique (fol. 13, v.).

Un démon sous la figure d'un satyre accroupi, très-velu, avec des mains crochues et des cornes; type plus correct et plus noble que ne le sont d'ordinaire les représentations du diable au moyen âge (fol. 1, r.).

Un pélican sous la forme de convention que les artistes du moyen âge ont donnée à cet oiseau, moitié aigle, moitié faucon, posé de profil sur le bord d'un nid, battant des ailes et se déchirant le ventre (fol. 1, r.).

Une salamandre dans le goût du XIIIe siècle, pour la décoration d'une crosse dont la volute est indiquée sous les pieds de l'animal (fol. 11, r.).

Un hibou conforme au type des monuments égyptiens (fol. 1, r.).

Un ours et un cygne, dans l'attitude d'animaux passants. Types de toute beauté et conformes aux analogues qu'on trouve sur les bas-reliefs et dans les mosaïques de la meilleure époque romaine (fol. 4, r.).

Un aigle héraldique, d'un beau caractère. Le tracé en est indiqué par une étoile à cinq rais, dont une pointe aboutit à la tête de l'oiseau, deux, aux deux extrémités de son envergure, deux dans les pattes qui sont étendues commes les ailes, suivant l'usage (fol. 18, v.).

VIII.

OBJETS D'AMEUBLEMENT.

Les objets que j'ai réunis dans le présent chapitre, étaient tous destinés à la garniture de l'église. L'archéologie s'en emparera avec avidité; car depuis le temps qu'on fait la revue des anciens mobiliers religieux, on n'a rien signalé, si ce n'est des portes et des armoires, qui remonte au delà de 1300. La connaissance de formes qu'on n'aurait jamais devinées, résultera des dessins, malheureusement trop peu nombreux sur cette matière, de Villard de Honnecourt. Je reproduis les principaux pour n'avoir pas à me perdre dans des explications sans fin.

1. *Cage d'horloge* (fol. 6, v.). — Voyez notre pl. 118, fig. 3. La dimension du dessin original est de 22 centimètres. On lit à côté d'une encre pâle, comme celle de la figure : *C'est li masons d'on orologe;* et au-dessous, de la même plume et de la même encre que la dédicace du manuscrit : *Ki velt faire le maizon d'une ierloge ves ent ci*

une que jo vi une fois. Li premierz estages de desos est quarés a iiij. peignonciaus. Li estages deseure est à viij. peniaux, et puis covertic; et puis iiij. peignonciaus; entre ij. peignons j. espasse wit. Li estages tos deseure s'est quarés à iiij. peignonciaus et li combles a viij. costes. Ves aluec le portrait. Voici la traduction : « Qui veut faire la cage d'une « horloge, en voici une que je vis une fois. Le premier étage par bas « est carré à quatre petits pignons. L'étage au-dessus est à huit pans; « et puis (vient) une toiture; et puis quatre pignons avec un espace « vide entre deux. L'étage de tout en haut est carré, à quatre « pignons, et le comble a huit côtés. Voyez le dessin ci-contre. »

Cette description si confuse et si incomplète, ne fournit aucun mot nouveau au dictionnaire de l'ancienne langue industrielle. Nous avons déjà rencontré *covertic*. *Peniaus* est la même chose que panneaux; *Pignonceau* est un diminutif peu intéressant de pignon.

Quant à la cage elle-même, ce devait être une construction en bois. Rien n'en marque les dimensions. L'horloge de la cathédrale de Beauvais qui est postérieure de plus de cent ans, forme un édicule d'environ 5 mètres de haut. Il est tout doré et peint.

2. *Lutrin d'église* (fol. 7, r.). — Voyez la pl. 118, fig. 2. Le dessin original a 226 millim. de hauteur. Il est accompagné de cette légende : *Ki velt faire .i. letris por sus lire evangille, ves ent ci le mellor manière que jo sace. Premiers a par tierre iij. sarpens; et puis un ais a iij. compas de seure, et par deseure iij. sarpens d'autre maniere et colonbes de la hauture des sarpens. Et par deseure. i. triangle. Après vous veés bien de confaite manière li letris est. Ves ent ci le portrait. En mi liu des iij. colonbes doit avoir une verge qui porte le pumiel sor coi li aile siet.*

« Qui veut faire un lutrin pour lire l'évangile dessus, en voici le « meilleur modèle à ma connaissance. D'abord il y a par terre trois « serpents et puis un ais à trois traits de compas sur les serpents; et « par-dessus l'ais trois serpents dans l'autre sens, avec colonnes de la « hauteur des serpents. Au-dessus est un triangle. Après, vous voyez « assez quelle est la belle disposition du lutrin. Au milieu des trois « colonnes, il doit y avoir une tige pour porter le pommeau sur le- « quel est posé l'aigle. »

Nouvel exemple de la pauvreté de la langue du XIIIe siècle pour exprimer les détails de l'architecture et de l'ornementation. Il est évident d'après cela, que les ouvriers faisaient quantité de choses pour lesquelles ils n'avaient pas de nom. Des six lignes de vieux français rapportées ci-dessus, il n'y a rien à tirer, sinon, que tous ces

fantastiques reptiles à deux pattes que nous croyons devoir distinguer en dragons, chimères, salamandres, étaient pour Villard de Honnecourt et ses contemporains des serpents. Il appelle *à trois compas*, les contours pour l'expression desquels nous avons forgé le mot *trilobé*.

Voir ci-dessus, p. 77, le mécanisme proposé pour faire mouvoir la tête de l'aigle pendant la lecture de l'évangile.

3. *Croix monumentale* (fol. 8, r.). — Pièce de sculpture à mettre probablement dans une chapelle ou derrière un maître-autel. Elle est ainsi composée. Une colonne courte et massive, à base attique et montée sur un socle, porte à son sommet, au lieu de chapiteau, deux immenses volutes en feuillage qui s'écartent comme les branches d'un Y. Sur la volute de gauche est placée une statue de la Vierge éplorée ; sur celle de droite une statue de saint Jean. Entre ces deux personnages, dans l'axe de la colonne, un crucifix tout à fait conforme à celui qu'on a décrit ci-dessus, p. 117. Les figures sont de la grandeur du fût de la colonne, et le monument dans son ensemble offre d'assez belles proportions. Au-dessus du dessin sont moulés en lettres oncialeles les mots IHC + XPC, et ceux-ci, qui sont probablement des inscriptions grecques mal rendues par notre architecte : AGLA (du côté de la Vierge), IOThE (du côté de saint Jean). Lisez : ΑΓΙΑ (ΜΗΤΗΡ) et ΙΩΑΝΝΗΣ.

4. *Deux modèles de siéges en bois ou stalles* (fol. 27, v.). — Voici

Fig. 1.

Fig. 2

une réduction de ces dessins. Il y a pour légende, entre les deux figures :

Vesci une legiere poupée d'uns estaus à j. entreclos a tote le clef; « Voici « une légère poupée d'une stalle à cloison avec la clef. » Cette courte explication offre bien de la difficulté. D'abord on ne sait auquel des deux modèles elle s'applique. Le morceau de sculpture signalé ci-dessus, p. 210, n'est rien autre chose que l'exécution en grand de la fig. 2, et nous avons vu qu'il avait pour légende : « Si vous voulez « bien ouvrer à une bonne poupée pour une stalle, tenez-vous à « celle-ci. » *Poupée* serait-il d'après cela la pièce de sculpture, c'est-à-dire le double enroulement faisant cloison sur les côtés de la stalle? Mais le mot *entreclos*, semble plutôt convenir pour cet objet. D'ailleurs poupée, à en juger par les analogues de basse latinité, *pulpa, polpa, polpedum*, etc., qu'on trouve dans Du Cange, doit impliquer une forme renflée, comme serait celle du culot, sur lequel naissent les deux enroulements de la fig. 2. De cette façon la fig. 1 aurait aussi une poupée, savoir le chou de feuillage qui naît sur sa membrure extérieure. Dès lors, l'explication de Villard de Honnecourt convient mieux à cette fig. 1 qu'à l'autre, parce qu'elle seule présente un objet auquel puisse s'appliquer le terme de clef contenu dans la même explication. C'est la cheville qui adhère aux montants de derrière et qui rendait mobile le siége de la stalle. Aussi bien, *legière poupée*, d'après l'acception la plus fréquente de l'adjectif *léger* dans notre ancienne langue, signifie *poupée facile à faire;* et cela qualifie très-bien le pommeau sculpté de la figure 1, mis en opposition avec celui de la figure 2.

5. *Esconce ou lanterne à mettre les cierges* (fol. 17, v.). —Voyez la fig. 3, qui reproduit le dessin de cet objet fréquemment cité dans les textes (*Absconsa* dans Du Cange). C'était à proprement parler, un étui aéré dans lequel pouvait brûler un cierge. Légende : *Vesci une esconce qui bone est à mones por lor candelles porter argans. Faire le poez se vous savés torner;* « Voici une esconce qui est bonne à moines « pour porter leurs cierges allumés. Vous pou- « vez la faire si vous savez tourner. » Ainsi l'esconce se faisait au tour, et elle était surtout d'usage dans les couvents où les religieux avaient à traverser de nuit les cloîtres et les cours avec leurs cierges allumés.

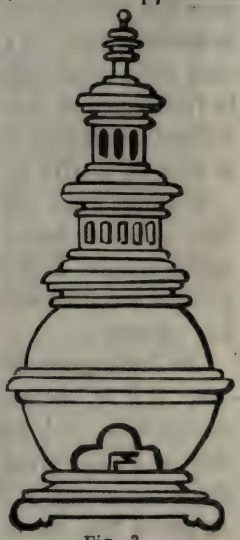

Fig. 3.

6. *Chaufferette à mains et siphon.* — Ces ustensiles qui faisaient aussi partie de l'ameublement religieux, ont été décrits au chapitre de la mécanique. Voyez ci-dessus, p. 78.

IX.

MATIÈRES ÉTRANGÈRES AUX ARTS DE LA CONSTRUCTION ET DU DESSIN.

Il ne s'agit pas ici d'établir au juste tout ce que notre architecte a pu savoir en dehors de son métier ; on ne veut que donner l'indication raisonnée de certaines choses de sa connaissance qu'il lui est arrivé, pour une raison ou pour une autre, de consigner dans son album.

Il est évident, d'après la beauté de son écriture, qu'il était lettré. L'usage qu'il fait du latin à plusieurs reprises en est une autre preuve. Il avait achevé au moins ses classes de grammaire, soit dans une université, soit aux écoles épiscopales de Cambrai. La grammaire était la première branche du *trivium,* qui comprenait en outre la rhétorique et la dialectique. Ce ne serait pas trop hasarder, que de prétendre Villard de Honnecourt instruit de tout cela, attendu qu'il avait fait pour certain son cours de science ou *quadrivium,* et que, par la manière dont les auteurs de la fin du XIIe siècle, parlent du *trivium* et du *quadrivium,* il semble que le premier ait été dès ce temps-là l'introduction indispensable du second. L'instruction classique de Villard aurait donc été celle des gradués qui portèrent au moyen âge le titre de maître ès arts.

Il paraît avoir été curieux de l'étude de la nature. Sa mémoire était ornée de toutes les traditions dont se composait alors presque exclusivement la science zoologique. L'une des figures de lion signalées précédemment donne lieu à notre auteur de rapporter le fait suivant :

De l'ensaignement del lion vous vel-ge parleir. Cil qui le lion doctrine, il a .ij. chaiaus (petits chiens); *quant il velt le lion faire faire aucune coze, se li comande. Se li lions groigne, il bat ses kaiaus : dont a li lions grant doutance, qant il voit les kaiaus batre, se refraint son corage et fait ço con li comande. Et s'il est corecies, sor ço ne paroil mie; car il ne feroit por nelui ne tort ne droit* (fol. 24, r.).

A la page suivante, il donne cette explication au-dessus du dessin

fort peu réussi, d'un porc-épic : *Vesci un porc espi. C'est une biestelete* (petite bête) *qui lance se soie quant ele est corecie.*

Enfin il donne en terminant son manuscrit une instruction qui ne me semble convenir qu'à la confection d'un herbier : *Cueillies vos flors au matin, de diverses colors, ke l'une ne touce à l'autre. Prendés une manière de piere con taille à ciziel* (1), *qu'ele soit blance, molue* (lisse) *et deliie. Puis si meteis vos flors en ceste poirre* (pierre), *cascune maniere par li* (chaque espèce à part). *Si duerront* (dureront) *vos flors en lor colors.* Il y a à conclure de là qu'il pratiquait la botanique, au moins comme amateur.

C'est à un autre ordre de connaissances, à l'art du potier, qu'est empruntée la recette suivante (fol. 21, v.) : *On prent kaus et tyeule mulue de paiens; et ferés kume autretant de l'une cum del autre, et un poi plus del tyeule de paiens, taunt come ses color vainke les autres. Destemprez ce ciment d'oile de linuse. S'en poez faire un vassel pur euge tenir;* « on prend chaux et tuile romaine pilée, et vous faites à « peu près autant de l'une que de l'autre, mettant plutôt la tuile en « excès, de telle sorte, que ce soit sa couleur qui domine. Détrempez « ce ciment d'huile de graine de lin. Vous en pourrez faire un vase « à contenir de l'eau. » Je n'ai trouvé dans le Traité de céramique de M. Brongniart la mention d'aucun produit fabriqué par ce procéd . C'était une poterie crue qui devait avoir la consistance de la pierre. Le moyen âge la tenait certainement de l'antiquité. Sa composition ressemble beaucoup à celle de certains mortiers que Paul le Silentiaire dit avoir été employés à la construction de Sainte-Sophie.

Je crois reconnaître la préparation d'une pâte épilatoire dans une autre recette, écrite immédiatement après la précédente : *On pren vive kaus bolete et orpieument; se le met on en euge bollans et oile. Cist unnemens* (onguent) *est bon por pail* (poil) *ostier.*

Enfin comme remède aux blessures qu'on se faisait souvent autour de lui, Villard de Honnecourt avait trouvé dans ses lectures ou reçu de quelque empirique, l'ordonnance que voici :

« *Reteneis ço que jo vous dirai. Prendés fuelles de col roges et sa-* « *nemonde* (*c'est une erbe con clainme galion filate*), *prendés une erbe* « *con clainme tanesie et caneuvize* (*c'est semence de canvre*); *estanpés* « *ces .iiij. erbes, si qu'il n'i ait nient plus de l'une que de l'autre. Après* « *si prendeis warance .ij. tens que de l'une des .iiij. erbes, et puis si* « *l'estanpés, puis si meteis ces .v. erbes en .i. pot, et si meteis blanc vin*

(1) Sans doute une pierre à structure lamelleuse, comme la pierre à Jésus.

« *al destrenprer, le meillor que vous poés avoir, avecques tenpreement* « *que les puizons ne soient trop espessez, si con les puist boire. N'en* « *beveiz mie trop; en une escargne d'uef en arés vous aseiz, por qu'ele* « *soit plainne. Quel plaie que vous aiés, vous en garirés. Tergiés vo* « *plaie d'un poi d'estoupes; metés sus une fuelle de col roge; puis si* « *beveis des puizonz al matin et al vespre .ij. fois le jor. Eles valent* « *miex destemprées de moust douc que d'autre vin, mais qu'il soit bons;* « *si paerra li mous avec les erbes. Et se vous les destenprés de vies vin,* « *laissiés les .ij. jors ançois con en boive.* »

Cette recette dont je laisse l'appréciation aux hommes de l'art, est consignée sur la dernière page du manuscrit.

Après tout ce qui précède je crois qu'il me sera permis, toute proportion gardée entre les deux époques, de définir par les paroles de Vitruve l'instruction de l'architecte au XIIIe siècle: *Eum et ingeniosum esse oportet et ad disciplinas docilem; et ut litteratus sit, peritus graphidos, eruditus geometria et optices non ignarus, instructus arithmetica, historias complures noverit, philosophos diligenter audiverit, musicam sciverit, medicinæ non sit ignarus.*

JULES QUICHERAT.

DE L'INSCRIPTION N° 527

DU RECUEIL D'ORELLI.

En faisant, il y a quelques mois, des recherches sur l'histoire de Cyrène, surtout pendant la période, encore très-obscure, qui s'écoule entre la réduction de la Cyrénaïque en province romaine et la conquête de ce pays par les Arabes, période que Thrige n'a pas traitée, je consultai, infructueusement il est vrai, l'article Afrique du recueil, d'ailleurs si utile, des inscriptions latines d'Orelli. C'est en faisant ces recherches que je rencontrai, sous le numéro 527, l'inscription qui fait le sujet de ce court examen. Je l'ai lue bien des fois dans mon enfance; elle n'est pas exactement transcrite par Orelli; enfin elle a été le sujet de beaucoup de commentaires de la part des antiquaires bretons. A tous ces titres elle m'a paru digne d'un nouvel examen, attendu surtout que les savants de profession ne connaissent pas assez les travaux des antiquaires de province, de même peut-être que les antiquaires provinciaux ne se tiennent pas toujours assez au courant des travaux des érudits de profession. En contrôlant réciproquement leurs recherches, on peut être utile aux uns et aux autres.

Voici comment Orelli donne l'inscription dont il s'agit (1) :

D. M. S.
SILICIANA
MGIDDE-DO
MO AFFRIKA
EXIMIA PIETATE
FILIVM SECVTA
HIC SITA EST
VIXIT AN. LXV. CR. IANVARI
VS FIL. POSVIT.

Orelli fait suivre cette copie du commentaire d'Hultmann dont je

(1) *Inscript. latin. select. amplissima collectio*, I, p. 143.

parlerai bientôt, et de cette simple indication *Courseult*, renvoyant, pour le surplus, au recueil de Muratori.

Une première réflexion se présente. Pourquoi cette inscription est-elle placée dans le premier chapitre, intitulé : *Geographica*, et dans le § 8 de ce chapitre, consacré à l'Asie Mineure, à l'Égypte et à l'Afrique? Serait-ce à cause du mot *Africa* employé dans l'inscription? Assurément ce serait puéril, j'oserais dire ridicule. Mais si l'on adopte, comme je serais assez disposé à le faire, l'interprétation d'Hultmann, si l'on traduit les lettres MGIDDE par *Municipio* GIDDE, la place assignée à l'inscription se justifie parfaitement, puisque le municipe de *Gitti*, qui, suivant Hultmann, serait le même que celui de *Gidde*, était en Afrique, comme nous l'apprenons par l'itinéraire d'Antonin (1).

Mais sur un autre point, nous avons une erreur à rectifier. Le village où a été trouvée, où existe encore cette inscription, ne se nomme pas *Courseult* mais bien *Corseul*. C'est une commune de quatre mille âmes, située à dix kilomètres nord-ouest de Dinan, dans le département des Côtes-du-Nord.

Les environs du bourg de cette commune sont riches en monuments de l'époque romaine, médailles, urnes funéraires, inscriptions. Quatre pans assez bien conservés d'un temple octogone que l'on appelle encore dans le pays le *Temple de Mars*; des bornes milliaires assez nombreuses; des traces de voies romaines que l'on peut suivre à d'assez grandes distances; des mosaïques; des restes de fortifications et de murs d'enceinte en briques; tout se réunit pour démontrer que là se trouvait le *Fanum Martis* des itinéraires et la capitale des Curiosolites, une des six peuplades de l'Armorique (2).

Les premières fouilles intelligentes que l'on ait faites dans cette localité, les seules qui aient été entreprises sur un plan d'ensemble, furent ordonnées, en 1709, par M. Lepelletier de Souzi, et dirigées par un ingénieur de Saint-Malo. Son rapport fut inséré dans le premier volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* (3); il a été textuellement reproduit par Ogée (4) et par Déric (5).

C'est là que, pour la première fois, je crois, l'inscription a été

(1) Edit. Wesseling, p. 60.
(2) Cf. *Itin Anton.*, p. 387 et *Tab. Peuting.*, I. A.
(3) *Hist. de l'Acad.*, I, p. 294 et suiv.
(4) *Dict. hist. et géogr. de la province de Bret.*, nouvelle édition, 1843; art. *Corseul*, I, p. 202 et suiv.
(5) *Hist. ecclés. de Bret.*, t. I. Introd., p. 37.

publiée. Mais le caractère des fouilles dont l'ingénieur dont il s'agit était chargé, ne fut pas précisément archéologique. Elles prirent même bientôt un caractère tout opposé; on exploita les ruines de Corseul pour en tirer des briques à ciment pour les fortifications de Saint-Malo. Toutefois le rapport de l'ingénieur donne des renseignements très-précieux, et quoiqu'il n'ait accompagné l'inscription qui nous occupe d'aucun commentaire, la copie qu'il en a donnée est exacte à deux ou trois points près, et même beaucoup plus exacte que celle d'Orelli que j'ai transcrite plus haut.

Mais Ogée, qui était fort peu antiquaire, commit, en la transcrivant, deux erreurs grossières qui ont été reproduites. Ainsi, à la première ligne, entre les lettres D et M, il figura deux croix, ce qui, malgré la formule toute païenne D. M. S., c'est-à-dire *Diis Manibus Sacrum*, aurait donné un caractère chrétien à cette inscription funéraire. En outre, à la troisième ligne, il lisait MOID au lieu de MGID, qui est la véritable leçon.

Cependant Ogée publiait son grand et utile travail après la publication des recueils de Muratori et d'Hultmann, nouvelle preuve de ce funeste isolement des érudits de province et des savants de profession dont j'ai parlé en commençant. Dès 1740, Muratori avait, en effet, compris cette inscription dans son grand recueil, d'après une copie que lui avait envoyée un de ses amis (1). Malheureusement il ne la fit suivre d'aucun commentaire, l'accompagnant seulement de cette note : *In vico Courseult, Britanniæ minoris, ubi supersunt vestigia Curiosolitarum*. Dans cette transcription deux points sont à noter. A la seconde ligne, Muratori ne lit pas, comme Orelli, SILICIANA en un seul mot, mais SILICIA NA, en deux mots, leçon conforme à la copie des Mémoires de l'Académie, parfaitement exacte, et très-importante, comme nous allons voir, pour l'interprétation de l'inscription elle-même. En outre, dans la copie d'Orelli, l'inscription n'a que neuf lignes, et la huitième a une longueur double des autres. C'est une erreur qu'on ne peut attribuer qu'à l'absence du signe typographique adopté par Orelli pour indiquer la séparation des lignes. Muratori a donné une meilleure leçon en coupant cette longue ligne en deux, de cette façon :

VIXIT AN. LXV
CN. IANVARI

Nous arrivons à la copie et au commentaire, très-important,

(1) *Novus thesaurus Inscrip.*, III, 1278-11. Il ajoute : *Misit Bimardus.*

d'Hultmann (1). Il n'indique pas le lieu où se trouve cette inscription qu'il reproduit d'après les Mémoires de l'Académie; mais il est le premier, à ma connaissance au moins, qui l'ait accompagnée d'un commentaire. C'est ce commentaire qu'Orelli a reproduit en partie. S'il avait été connu de nos antiquaires bretons, il leur aurait épargné des hypothèses singulièrement hardies, comme nous allons le voir.

Ce commentaire porte sur deux points, les deux seuls en effet qui soient réellement obscurs ou difficiles dans cette inscription : à la seconde ligne SILICIANA ; à la troisième MGIDDE.

En ce qui concerne le premier point, Hultmann lit cette ligne en deux mots et tout prouve qu'il a raison. Ainsi on doit lire SILICIA NA. Or, partout, ces deux dernières lettres sont l'abréviation du mot *natione* ou du mot *natus*. Il est évident qu'ici il faut lire SILICIA NA*ta*. Quant à la troisième ligne, Hultmann en décompose ainsi les premières lettres M GIDDE, voyant dans la première l'abréviatif du mot *Municipium*, ce dont il cite des exemples; et dans les lettres suivantes, le nom d'un municipe d'Afrique mentionné dans le périple d'Hannon sous le nom de Γύττην, appelé Gitti dans le passage de l'itinéraire d'Antonin que j'ai cité, et situé dans la Tripolitaine.

Il y aurait bien quelque chose à dire sur ce dernier point. Peut-on identifier *Gitti* et *Gidde?* Sans doute le nom du petit municipe dont il s'agit est écrit de beaucoup de manières différentes; l'itinéraire d'Antonin l'appelle *Gitti;* la table de Peutinger (2), *Gigti;* Ptolémée, Γιχθὶς; Procope, qui en fixe exactement la situation entre les deux Syrtes, l'appelle *Girgis* (3); suivant Wesseling (4) il se nomme aujourd'hui *Galfanacar;* et il n'y a pas plus loin de Gitti à Gidde, que de Gitti à Girgis. Toutefois il faut bien remarquer que le nom de Gidde ne se rencontre nulle part, si ce n'est dans notre inscription, où même il pourrait y avoir quelques doutes, attendu que les copies les plus exactes séparent ainsi les lettres de la troisième ligne :

M GID DE DO

Cependant cette interprétation me semble la seule raisonnable.

(1) J. Andr. Hultmanni *Miscell. Epig. liber singularis*. Zutphaniæ, 1758, in-8, p. 87.
(2) Edit. de Vienne, 1753, in-fol., tab. VI, D.
(3) Aedif., VI, 4.
(4) *Vet. Rom. itin.*, p. 60. Cf. Cellarius, *Not. orbis ant.* II, p. 860, § 15.

Celles dont il nous reste à parler sont plus ingénieuses que solides. L'imagination, qualité si précieuse pour l'artiste ou le littérateur proprement dit, peut entraîner dans de graves erreurs lorsqu'il s'agit de recherches d'érudition ou d'archéologie.

M. P. Mérimée s'est occupé de cette inscription, en la transcrivant et en proposant une interprétation nouvelle pour les points douteux, dans ses notes d'un *Voyage dans l'ouest de la France* (1). Sa copie n'est pas toujours exacte; ainsi à la quatrième ligne, entre MO et AFRIKA (qu'il transcrit ainsi quoique le texte vrai soit AFRKA), il met un I isolé et des points qui n'existent pas; à la neuvième ligne il associe le C et le F qui sont séparés, et qu'il interprète gratuitement, mais avec un point d'interrogation, par *clarissimæ feminæ*, et il isole l'I qui est réellement joint à la lettre précédente comme on le verra dans la copie très-exacte que nous donnerons plus bas; à la seconde ligne, il lit SILICIANA en un seul mot. Il faut dire cependant que M. Mérimée est beaucoup plus exact à la troisième ligne où il sépare GID et les lettres DE. Au surplus ce ne sont là que des points secondaires. Le point important est l'interprétation qu'il donne aux lettres MGID de la troisième ligne. Il les regarderait comme les abréviatifs des trois mots *MaGistra Isidis Dominæ*, de sorte que, dans cette interprétation *Silicia*, ou plutôt *Siliciana* (car il faut, dans ce cas, ne faire qu'un seul mot de la seconde ligne, sans quoi la syllabe *na*, qui s'explique très-bien dans l'interprétation d'Hultmann, ne signifierait plus rien), aurait été prêtresse d'Isis. Il est vrai que M. Mérimée n'appuie cette hypothèse sur aucun raisonnement, qu'il met un point d'interrogation dans la note où il la propose, enfin qu'il ajoute que les lettres MG ne sont pas l'abréviation ordinaire de *Magistra*. Il aurait dû se rappeler qu'Isis était une divinité égyptienne; que Silicia ou Siliciana est qualifiée d'Africaine; enfin que, suivant les anciens, l'Égypte ne faisait pas partie de l'Afrique, mais bien de l'Asie. M. Mérimée aura sans doute été amené à cette interprétation par la tradition qui a voulu voir une statue d'Isis dans une colossale statue de femme que d'autres ont appelée une Vénus, et qui se trouve aujourd'hui dans une cour du château de Quinipily, dans la petite ville de Baud (Morbihan). Mais cette tradition, qui ne s'appuyait que sur une ressemblance, tout à fait fortuite, de la chevelure et sur l'inscription IIT ou LIT, a été rejetée même par des antiquaires plus remarquables par

(1) 1836, in-8, p. 102.

l'érudition que par la critique, tel que le chanoine Mahé (1). Le système de M. de Penhouet est donc abandonné par les antiquaires (2), et combattu avec succès par M. Mérimée lui-même (3). Or il y aurait encore moins de probabilités pour faire de l'Africaine Silicia une prêtresse d'Isis, que pour considérer l'informe statue de Quinipily comme une représentation de cette déesse égyptienne.

C'est trop nous arrêter à une hypothèse qui n'a rien de sérieux. Toutefois les hypothèses se succèdent avec rapidité quand une fois on leur a frayé la voie. Ainsi, dans ses notes à l'article *Corseul* de la nouvelle édition d'Ogée, l'intelligent directeur de cette utile publication, M. Marteville, lisant aussi cette troisième ligne comme s'il existait des points entre chacune des quatre lettres MGID, les interprète comme des initiales et propose de dire : *Mater, Generosa, Imitabilis, Dilectissima*. Il a raison d'ajouter que ces épithètes laudatives sont fréquentes sur les tombeaux romains, et il aurait pu citer ce beau cippe funéraire de Cornelia Eutychia, qui appartient au Musée national, et où on lit cette touchante inscription : *Conjugi, Carissimæ, dulcissimæ, rarissimæ* (4). J'adopterais donc très-volontiers cette interprétation, aussi simple qu'ingénieuse, si, d'une part, les copies les plus exactes, faites sur les lieux et non d'après les livres (5), ne s'accordaient pas à séparer en deux mots les lettres de la seconde ligne, faisant de SILICIA le nom propre et des lettres NA la première syllabe d'un nom facile à compléter suivant les indications d'Hultmann ; si, d'autre part, il ne me semblait pas contraire aux principes de la science épigraphique de considérer comme initiales des lettres qui ne sont séparées l'une de l'autre par aucun signe. Je crois, par conséquent, qu'il est prudent, sans recourir à toutes ces hypothèses, de s'en tenir à l'interprétation d'Hultmann, adoptée par Orelli, quoique l'identification de *Gidde* et de *Gitti* me laisse quelques doutes ; quoique, surtout, la cinquième et la sixième lettre de la troisième ligne soient séparées des quatre premières, comme on

(1) *Antiquités du Morbihan*, p. 201.

(2) Dict. d'Ogée, nouvelle édit., art. *Baud*, p. 72 et *Bieuzy*, p. 85, et la note très-remarquable de M. Moet de la Forte-Maison.

(3) *Notes d'un voyage*, etc., p. 221.

(4) Musée des Antiques, n° 257, salle du Tibre.

(5) J'entends parler de celle que j'ai prise moi-même, et de celles qui ont été publiées dans l'*Annuaire Dinannais pour* 1836, p. 100, et dans les *Étrennes Dinannaises pour* 1848, partie historique, p. 24.

le voit dans la copie, très-fidèle, de M. L. Odorici que je transcris plus loin.

J'ajouterai que ni Muratori, ni Hultmann, ni Orelli, ni MM. Mérimée et Marteville, n'ont fidèlement transcrit la neuvième ligne. Il n'y a pas CN. IANVARI, comme transcrivent Muratori, Hultmann, l'Académie et Ogée; encore moins CR, texte d'Orelli; ni CF I IANVARI que M. Mérimée lit *Clarissimæ feminæ*, *Lucius* et M. Marteville *Clarissimæ feminæ*, *Julius*; il y a, d'après les copies faites sur les lieux, C. FI. IANVARI, ce qui veut probablement dire, en tenant compte de l'altération de la lettre L, dont on voit un autre exemple à la ligne suivante, *Caïus* ou *Cneius Flavius*. Il ne faut pas oublier non plus que la quatrième ligne porte AFRKA et non AFFRIKA.

Il me reste à dire un mot de l'état actuel de cette inscription et à en donner le véritable texte.

M. Lecourt de La Villethassetz, dans une curieuse notice sur Corseul, insérée dans l'*Annuaire Dinannais* de 1836, a donné sur le premier point des renseignements très-exacts et très-complets. Cette inscription est gravée en creux sur un bloc de beau granit, haut d'un mètre cinquante-trois centimètres, large de cinquante-neuf centimètres (1). Suivant une ancienne tradition, ce monument provient d'un lieu nommé le Pourpris Saint-Antoine, situé près du bourg, et où l'on trouve d'autres blocs du même granit. On a fait entrer celui qui porte notre inscription, en altérant sa forme primitive, mais en laissant les lettres de l'inscription intactes, dans la construction de l'église. Il est aujourd'hui une des pierres d'un des piliers octogones qui supportent les arcades ogiviques de l'église de Corseul, à l'intérieur, et dans la partie méridionale. On ignore l'époque à laquelle cette partie de l'église a été bâtie. Cependant une fleur de lis, gravée sur le pilier nord correspondant, tend à prouver que cette construction n'est pas fort ancienne et qu'elle est postérieure à la réunion de la Bretagne à la France, opérée définitivement en 1532. M. Lecourt ajoute que la troisième lettre de la neuvième ligne et la cinquième de la dixième sont évidemment des L qui, par suite des altérations continuelles auxquelles cette partie de l'inscription est exposée, ont aujourd'hui l'apparence d'I, ainsi que je l'ai déjà remarqué; enfin que les signes placés entre les trois lettres de la première ligne, qu'Ogée et quelques autres savants

(1) Dans le rapport inséré dans les *Mém. de l'Acad.*, p. 295, la hauteur est évaluée à cinq pieds, la largeur et l'épaisseur à trois pieds.

avaient pris pour des croix, d'autres pour des cœurs, sont tout simplement des feuilles de peuplier placées la pointe en bas, et dont les pétioles, placés en haut, sont légèrement recourbés vers la gauche.

M. Luigi Odorici, conservateur du musée et bibliothécaire de la ville de Dinan, a fait prendre un *fac-simile* en plâtre de cette inscription pour le musée qu'il a créé avec une intelligence et un goût qu'on trouve rarement en province, et qu'il dirige, en l'augmentant chaque jour, avec un zèle qu'on ne saurait trop louer. Il a, en outre, publié une copie, très-exacte, de cette inscription, dans les *Étrennes Dinannaises* pour 1848. Cette copie, qui diffère à peine de celle de M. Lecourt de La Villethassetz, diffère en beaucoup de points essentiels de celles de Muratori, d'Hultmann et d'Orelli qui n'avaient pas vu le monument original. C'est celle que je transcris ici, en faisant observer, avec M. Mérimée, comme du reste la copie de M. Lecourt le rendait très-sensible, que le D et l'O de la ligne 3, le T et l'E de la ligne 5, sont réunis, liaison que les procédés typographiques nous permettraient difficilement de reproduire.

D. M. S.
SILICIA. NA
M GID DE DO
MO. AFRKA
EXIMIA PIETATE
FILIVM SECVTA
HIC. SITA EST
VIXIT. AN. LXV
C. FI. IANVARI
VS FII. POSVIT.

« Ce Januarius, dit spirituellement M. Mérimée, était probablement un légionnaire ou quelque employé du gouvernement romain, qu'un ordre de l'empereur transportait d'une extrémité du monde à l'autre, aussi facilement que de nos jours on envoie un percepteur de Dunkerque à Perpignan. » Il aurait pu ajouter qu'il y a quelque chose de touchant dans ce pieux souvenir d'un fils en l'honneur du dévouement de sa mère qui, par affection maternelle, avait abandonné le beau ciel, non pas de l'Italie, comme dit M. Lecourt, mais de l'Afrique romaine, pour le suivre sous le ciel brumeux de

l'Armorique et s'exposer avec lui à toutes les fatigues des camps et à tous les hasards de la guerre.

D'après les détails et les discussions qui précèdent, je crois que cette inscription peut se lire ainsi :

DIIS MANIBUS SACRUM. — SILICIA NATA MUNICIPIO GIDDE, DOMO AFRICA, EXIMIA PIETATE FILIUM SECUTA, HIC SITA EST. — VIXIT ANNOS SEXAGINTA QUINQUE. — CAÏUS FLAVIUS JANUARIUS FILIUS POSUIT.

ANTONIN MACÉ.

L'HERCULE MAGUSANUS,

EXAMEN CRITIQUE DE LA DISSERTATION INTITULÉE :

Gedenkteekens van Hercules Magusanus, eene oudheidkundige bijdrage van C. Leemans.

(Extrait de l'*Algemeenen Konst en Letterbode.*)

La Néerlande nous a fourni de nombreux monuments épigraphiques dont l'étude peut jeter un certain jour sur l'histoire de la mythologie gauloise. Plusieurs savants antiquaires de ce pays, MM. C. Leemans, Janssen, J. de Wal, ont consacré à ces études des mémoires pleins d'intérêt, que nous voudrions voir connus davantage en France, et qui le seraient sans aucun doute, si leurs auteurs les avaient écrit dans une langue plus connue que la leur. Nous tâcherons de réparer, autant que nous le pourrons, cet inconvénient en mettant sous les yeux du lecteur français, toutes les fois que l'occasion s'en présentera, l'analyse de quelques-uns des travaux estimables que nous venons de citer. Et, pour commencer, nous donnerons ici un aperçu d'un mémoire de M. C. Leemans sur l'Hercule magusanus.

Cette divinité n'a été longtemps connue que par une inscription trouvée, en 1514, à Westkapelle et par les médailles de l'empereur Postume, qui ont été découvertes sur le territoire occupé jadis par les Bataves, et que M. Janssen a publiées dans son ouvrage sur les monuments romains de la Zélande. Depuis, trois inscriptions latines contenant des dédicaces à la même divinité ont apporté des éléments nouveaux propres à en mieux faire connaître le caractère. C'est de l'étude comparée de ces monuments, que le savant directeur du musée de Leyde a tiré le fond de son mémoire.

Le mot *magusanus* indique par sa forme un adjectif dérivé de quelque nom de lieu, beaucoup plutôt qu'une épithète propre à caractériser Hercule et empruntée elle-même à la langue des Bataves. Ainsi au lieu de s'arrêter à l'étymologie *maegen*, *magen, magt, maght, maegthe* qui signifie *force, puissance,* dans les divers idiomes anciens de la Germanie, M. Leemans croit devoir chercher l'étymo-

logie du nom de l'Hercule en question dans le nom de quelque localité. Plusieurs lieux portaient en effet dans la Gaule des noms qui rappellent le surnom de *magusanus*. Ainsi l'anonyme de Ravenne fait mention d'une *Mecusa* sur la Moselle, entre Scarpona et Gannia, laquelle paraît être identique à la cité des Mediomatrici, *Divodurum*, appelé, à partir du Ve siècle, *Mettis*, la Metz actuelle. On pourrait supposer que l'Hercule magusanus était la divinité éponyme de cette ville, mais il semble plus naturel au savant néerlandais de reconnaître la ville dont le dieu tirait son nom dans le *Fregi* ou *Fregermahusensa* que mentionne une ancienne charte publiée par Mieris (*Charterb. van Holland, deel I*, 17), et qui était situé près de Duurstede, à peu de distance de Wijk. Une des inscriptions votives qui relatent le nom de l'Hercule magusanus, a été decouverte, il y a un siècle environ, dans le Betuwe; c'est celle qui se voit aujourd'hui dans la bibliothèque du collége des jésuites à Bruxelles. Or les géographes anciens désignent précisément dans ce canton un lieu sous le nom de *Castra Herculis*. Il est donc naturel de reconnaître là le siége du culte de notre Hercule. Ce qui vient d'ailleurs à l'appui de cette supposition, c'est que la carte de Peutinger indique un *Levæ templum;* laquelle station romaine doit nécessairement être cherchée dans le voisinage de Wijk. Cette déesse Leva est évidemment la même que la *Hæva* qui, dans l'inscription que nous venons de citer, reçoit avec l'Hercule magusanus les vœux qu'Ulpius Lupio et Ulpia Ammava leur adressaient en faveur de leurs enfants. Une mauvaise leçon ou plutôt la difficulté de rendre une lettre répondant à l'l barrée gothique et slave (*Hlæva*) a fait écrire dans la carte de Peutinger par une *l* ce que l'inscription de Bruxelles rend par un *h*. Car cette seconde supposition que M. Leemans n'a pas proposée, nous paraît la plus vraisemblable.

C'est donc près de Duurstede qu'il faut aller chercher le sanctuaire de l'Hercule magusanus et de la déesse Hæva, si improprement identifiée par Cannegieter avec l'Hébé grecque. Duurstede est l'ancien *Dorestadum*, sur le territoire duquel de nombreuses antiquités ont été découvertes, et qui est probablement identique au *vicus Isarndori*, la porte de fer, que mentionne un auteur du VIe siècle.

La conjecture proposée par M. Leemans nous semble entourée de beaucoup de vraisemblance. Mais elle n'implique par pour cela l'impossibilité d'une communauté d'étymologie entre le radical allemand *mag*, *macht*, force, puissance, dérivé du sanscrit *Mah*, dominer, croître, et le nom de l'Hercule magusanus. Cette syllabe *magus*

apparaît dans une foule de noms de lieux de la Gaule et de la Grande-Bretagne : *Noviomagus*, *Rotomagus*, *Juliomagus*, *Vindomagus*, *Senomagus*, *Noeomagus*, *Casinomagus*, *Cæsaromagus*, *Breucomagum*, *Borbetomagus*, etc., etc., dans lesquels elle paraît avoir exprimé l'idée d'une forteresse, d'une place forte et correspondre au latin *firmitas* ou *valentia*. La *Frehermahusensa* tire vraisemblablement son étymologie du même mot. En sorte qu'indirectement l'épithète de magusanus serait composée avec le même radical *mag*, *maght*, *magen*, *mahts*, *moc*, etc., qu'on retrouve dans le nom de *Moguntiacum* (Mayence).

Après avoir essayé de déterminer l'étymologie du nom de l'Hercule magusanus, M. Leemans recherche à quelle époque se rapportent les monuments qui témoignent de l'existence de son culte. L'examen des inscriptions le conduit à reconnaître dans ce dieu une divinité que les Bataves adoraient à la fin du Ier et du IIe siècle de notre ère. Il fait voir que c'est à des soldats de cette nation, qu'on doit rapporter l'inscription votive découverte en Écosse, au sud de Polmont, près de la grande route d'Édimbourg à Stirling. Celui qui l'avait consacrée, Valérius Nigrinus, faisait partie de l'aile des Tongriens, peuple que le récit de Tacite nous apprend avoir servi sous les aigles romaines conjointement avec les Bataves, que l'on confondit pour cette raison souvent avec eux. C'est en effet un magistrat de la cité des Bataves, Flavius, fils de Vihtirmas, qui a dédié à Hercule magusanus l'inscription trouvée dans le Brabant septentrional et qui est aujourd'hui en la possession de M. Van Tricht, de Deventer.

Des monnaies de l'empereur Postume nous donnent au revers l'image du dieu batave; mais alors il revêt tous les caractères du fils d'Alcmène. L'empereur des Gaules animé d'une dévotion spéciale pour ce dieu et voulant rendre hommage à ses sujets de la Batavie, se fit représenter sous les traits de leur divinité nationale, comme, sur d'autres médailles, il s'est fait placer sous la protection d'un second dieu gaulois également assimilé à Hercule, l'*Hercules deusoniensis* ou de Deutz, lequel n'était vraisemblablement qu'une forme du premier. Selon M. Leemans ce n'est point ces dieux eux-mêmes, mais Postume sous leur figure, que l'on voit au revers des médailles qui portent le nom de cet empereur.

ALFRED MAURY.

NOTE

SUR

UNE SÉPULTURE DÉCOUVERTE EN BOURGOGNE.

En mai 1849, un amateur bourguignon, M. Coutans, en faisant pratiquer une fouille près du fossé du château de Bragelonne (1) vulgairement nommé Brachenville, canton des Ryceis, haute rive, non loin de Tonnerre, fit la découverte de divers objets intéressants. A une profondeur d'environ deux mètres, il trouva dans une espèce de fosse, un squelette d'homme encore enfourché sur son cheval renversé sur le côté et qui probablement avaient péri tous les deux dans un combat livré à cet endroit. Rien n'a pu faire découvrir quel pouvait être ce personnage. Par suite de l'examen des divers objets trouvés près de son corps, on peut croire que c'est un chevalier du XIVe siècle. Nous citerons d'abord un fragment d'éperon que nous

Fig. 1.

Fig. 2.

reproduisons fig. 1, un fragment de ceinturon fig. 2 ; près du corps se trouvaient encore trois lames d'épées ou poignards, fort endommagées par la rouille. Deux autres objets fixèrent l'attention en regardant plus attentivement, le squelette d'homme avait encore au petit doigt de la main droite, une bague en argent *émaillé;* autour de la bague est gravé en creux le mot *ave*, évidemment en lettres du

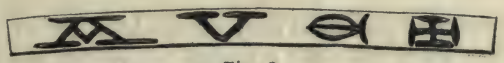

Fig. 3.

(1) Ancienne seigneurie ayant appartenu au sire de Rochefort et qui fut détruite par Jean Sans-Peur, en guerre alors avec le comte de Tonnerre (de 1404 à 1420 environ).

XIVe siècle, voyez la fig. 3; une croix accompagne l'inscription. L'autre objet qui nous semble bien plus curieux et mériter l'attention des hommes versés dans l'étude du moyen âge, est une espèce de dé en pierre; sur une des faces on voit un assemblage de lettres restées jusqu'à présent sans explication satisfaisante, malgré l'érudition des antiquaires auxquels elle a été soumise. Sur deux des autres faces se voient des fleurs de lis, une grande et deux petites; sur une autre, une figure en creux de l'agneau pascal tenant une croix accompagnée d'un étendard carré. Mais quel est cet objet? Les uns ont cru y voir une amulette, d'autres pensent que c'est un objet cabalistique, en attendant un jugement certain, nous croyons que c'est un dé à jouer. Nous avons pensé être agréable aux lecteurs de la *Revue* en publiant ces divers objets, espérant que quelques antiquaires pourront nous éclairer sur le vrai nom et l'usage du *dé*, que nous offrons ici dans son entier mais réduit au quart de sa grosseur, fig. 4, et développé fig. 5. C'est à l'obligeance de M. Bertrand, que nous sommes redevable

Fig. 4. Fig. 5.

des détails que nous signalons dans ces quelques lignes, de la communication des objets qui nous occupent, et qui lui ont été adressés par M. Coutans.

L. J. Guenebault.

DU CARACTÈRE DE LA MUSIQUE GRECQUE

D'APRÈS

LES DERNIERS TRAVAUX DE M. A. J. H. VINCENT.

Si l'on considère la musique telle qu'elle est définie à l'époque contemporaine, on peut dire que son invention remonte à une date peu éloignée de nous. Mais si les siècles derniers sont en droit de revendiquer une large part dans les innovations qui ont été successivement apportées à l'art musical, on n'en doit pas moins reconnaître que, dès les premiers âges du monde, l'homme avait su tirer parti des sons isolés et dérober le secret de cette langue, qui lui servait tantôt à exprimer les divers sentiments du cœur humain, tantôt même à les faire naître.

La musique des peuples qui nous ont précédés offre un grand intérêt à l'homme désireux d'étudier le progrès des sciences; mais, jusqu'à présent, cette étude n'avait été que fort incomplète : les documents originaux qui étaient de nature à jeter quelque lumière sur la musique ancienne n'avaient point été publiés, éclaircis, ou ne l'avaient été qu'incomplétement; bon nombre de manuscrits attendaient encore qu'une main exercée vint dérouler leurs pages précieuses. Un savant, qui a consacré sa vie à l'étude de la musique antique, M. A. J. H. Vincent, s'est attaché à combler ces lacunes fâcheuses de l'esthétique grecque, et ses derniers travaux ont singulièrement éclairé les points qui étaient demeurés les plus obscurs. Grâce à lui, nous pouvons en quelque sorte répéter, par déduction, les chants que firent entendre les trompettes à Salamine ou dans les champs de Marathon, et reproduire en imagination quelques-uns des échos qui frappèrent les voûtes de ces temples de marbre dont les ruines, éparses dans les vallées de l'antique Athènes, frappent aujourd'hui le regard du voyageur étonné.

Avant d'essayer d'analyser les résultats auxquels M. Vincent est arrivé, nous rappellerons qu'on ne saurait assigner une date précise

à l'invention de la musique. Diodore de Sicile prétend que le mot μουσική a une racine égyptienne qu'il ne fait point connaître. D'après cet écrivain, les sons que rendent les roseaux du Nil, quand le vent souffle dans leurs tuyaux, auraient donné l'idée de la musique, connue *cependant* avant le déluge. Le passage de Diodore implique une contradiction évidente, car si la découverte de la musique remontait à une époque antérieure au déluge, la tradition dut suffire pour la rétablir. Il est à remarquer, de plus, que le niveau des plaines de l'Égypte n'étant pas très-élevé, cette contrée, baignée par deux mers et arrosée par un fleuve immense, resta sans doute longtemps couverte par les eaux; et, en admettant l'hypothèse de l'arche soit comme réalité ou comme symbole, il est plus logique d'admettre que la musique dut naître ou se reproduire sur les plateaux élevés de l'Asie, dans les régions où prennent leur source l'Araxe, le Tigre, l'Euphrate et le Cyrus.

Quoi qu'il en soit, la Grèce fit bientôt prendre un développement rapide à l'art musical. Cette science était loin alors d'être considérée comme une distraction frivole; les philosophes les plus éminents la cultivèrent; Pythagore, Aristoxène, Plutarque, Platon furent des musiciens célèbres qui apportèrent tour à tour à la musique le tribut de leur génie. Dans leurs mains les instruments se modifièrent, les notes se groupèrent plus satisfaisantes à l'oreille; ces intelligences remarquables ne dédaignèrent point de s'occuper du rapport des sons et d'assigner des règles à la mélodie; les mathématiques furent appliquées à la science vers laquelle la philosophie dirigeait ses regards, et le temps n'a rien changé à quelques-uns des axiomes établis par les grands hommes que nous avons cités.

Nous venons de dire que la musique ne fut pas considérée par les anciens comme un art frivole. En effet, ils donnaient à ce mot un sens plus étendu que celui que nous lui donnons nous-mêmes. C'était la connaissance de toute chose (Hermès). — Tout l'univers est une musique (Pythagore). — C'est l'harmonie universelle (Platon). — Elle contribuait aux délices de ceux qui habitaient les demeures éternelles. La musique, dit Chrysanthe, formait une partie essentielle de la médecine magique et astrologique : on gravait certaines notes sur des talismans, sur des vases, et les objets revêtus de caractères musicaux acquéraient des vertus surnaturelles. Ces talismans semaient la mort dans les rangs ennemis, ils guérissaient les blessures, ils éloignaient le sommeil des paupières; suivant leur choix ou l'ordre dans lequel elles se trouvaient placées, les notes

étaient investies d'une puissance souveraine. De tout temps, la foi du vulgaire chercha un aliment dans les choses cachées.

Les Grecs se servaient des lettres de leur alphabet pour représenter les sons; mais suivant que les sons devaient avoir pour interprètes la voix humaine ou des instruments, ils étaient exprimés par des lettres différentes. Cette manière d'écrire les sons présenterait à l'interprétation de la musique moderne une difficulté sérieuse. Mais la musique grecque était réduite, dans le principe, à un nombre de notes très-restreint; et alors même qu'elle eût étendu ses limites en ajoutant des tétracordes à ceux précédemment mis en usage, sa division en systèmes permit à l'œil d'assigner facilement à chaque caractère la place qu'il occupait sur l'échelle des sons. Il est à remarquer, de plus, que l'emploi d'un petit nombre de notes fut toujours considéré comme un talent de la part des exécutants; ainsi Plutarque (*de Musica*, c. XVIII) cite avec éloge deux musiciens qui n'employaient jamais que trois cordes.

Plusieurs notes de notre gamme étaient en usage chez les Grecs; mais chaque instrument ne posséda d'abord qu'une étendue de trois ou quatre sons, formant le tétracorde. Ces instruments se complétèrent ensuite par l'addition de cordes soit au grave, soit à l'aigu : on appela système l'assemblage de plusieurs sons pris dans le diapason de la voix et présentant une certaine disposition.

La musique des Grecs était divisée en mesures; la mesure elle-même comprenait un temps fort, qu'ils nommaient θέσις, et un temps faible appelé ἄρσις : l'arsis commençait la mesure; c'est le contraire dans la musique actuelle. Le rhythme des anciens répond à notre mesure.

Ce qui distinguait surtout leur musique de la nôtre, c'est que le sentiment de la tonalité n'était pas prononcé dans leurs morceaux, qui parcourent successivement divers tons, et qui finissent indifféremment sur tous les degrés de l'échelle diatonique. La musique moderne, au contraire, gravite autour d'un centre appelé *tonique*, sur lequel s'opère le seul repos qui soit satisfaisant. Nous ne parlons pas des cadences de tierce et de quinte rarement usitées; ces repos, empruntés tous les deux aux musiques barbares de peuples éloignés, ne doivent être employés qu'avec sobriété. Exploité dans l'intention d'atteindre un but déterminé, leur usage est défectueux quand il ne produit pas un effet admirable.

Le ton se partageait en deux semi-tons inégaux : l'un majeur, appelé *apotome;* le second mineur, nommé *limma* et inférieur au

premier d'un comma. La différence de ces subdivisions, peu appréciable à l'oreille, était purement scientifique; mais, au lieu de se borner, ainsi que nous, à faire usage de demi-tons dans la pratique, selon le genre dans lequel était conçu le morceau, les Grecs admettaient encore deux autres divisions : celle de trois *diésis* (δίεσις) trientals ou tiers de ton, et celle de quatre diésis (δίεσις) quadrantals ou quarts de ton. L'emploi du demi-ton était réservé au genre diatonique, le genre chromatique employait le diésis triental, l'enharmonique enfin se servait du diésis quadrantal.

On ne trouve rien chez les anciens qui réponde précisément à notre gamme. Les Grecs se bornaient à prendre une note pour point de départ et à former différentes successions de sons. Ces notes ainsi groupées reçurent le nom d'*harmonies*, et leur influence varia suivant les éléments dont elles étaient composées.

On remarque, au début de la musique grecque, trois grandes divisions mélodiques appelées harmonies, ἁρμονίαι, à savoir : l'harmonie phrygienne, l'harmonie dorienne, et l'harmonie lydienne. D'après le principal auteur publié par M. Vincent.

La 1re faisait usage des notes suivantes : *ré—ut. si—la—sol*

La 2e ——————————— *mi—ré—ut. si. la*

La 3e ——————————— *ut. si—la—sol—fa*

Ces trois harmonies, transportées plus tard à la quarte aiguë, furent distinguées des précédentes par les noms d'hypophrygienne, hypodorienne et hypolydienne. On ajouta ensuite à ces harmonies, sous le nom d'harmonie mixolydienne, une nouvelle succession de sons partant du *si* au-dessus du diapason et descendant jusqu'au *mi*. C'est à cela que se borne la nomenclature des harmonies principales.

D'après Aristote, l'harmonie phrygienne était éminemment propre à produire l'enthousiasme, à exciter les nobles passions, le courage, la fureur même. C'était sur ce mode que sonnaient les instruments de guerre. En effet, suivant M. Vincent, cette harmonie correspondait à notre mode majeur.

L'harmonie dorienne était douée d'un caractère mâle et grandiose, propre à réprimer le penchant au désordre et le goût des plaisirs. Galien raconte que Damon se trouvait avec une joueuse de lyre qui, en exécutant sur le mode phrygien devant des jeunes gens pris de

vin, leur inspirait une gaieté déplacée. Damon ayant donné à la musicienne l'ordre de jouer sur le mode dorien, les extravagances cessèrent. Cette harmonie correspondait à notre mode mineur.

Plutarque considérait l'harmonie lydienne comme empreinte d'un caractère de tristesse ineffable.

L'harmonie mixolydienne enfin était plus pathétique encore; son caractère était éminemment tragique.

Les philosophes attachaient une influence tellement immédiate à la combinaison des notes, que certaines harmonies étaient susceptibles, disaient-ils, de faire naître la bassesse ou l'insolence; d'autres pouvaient engendrer la mollesse et ne convenaient qu'aux festins. Selon le caractère de l'harmonie, elle méritait d'être admise dans la république, où elle en était bannie comme dangereuse, et Platon ne craint pas d'exprimer que tout changement dans la musique est un changement dans la constitution de l'État.

Si la musique avait produit des résultats aussi caractéristiques à l'époque à laquelle vivait Platon, ses effets seraient doués d'une bien autre puissance, aujourd'hui que l'art a brisé les langes informes qui l'emprisonnaient. Cependant, avant de ranger le jugement émis par les philosophes au nombre des croyances superstitieuses de l'antiquité, nous jetterons un regard sur les effets irrécusables puisés par la musique moderne soit dans le rhythme, soit dans le mode. Ainsi, que nos oreilles soient frappées par le bruit d'une marche guerrière et comme enivrées par les sons éclatants des cuivres, nous sentons fuir de notre cœur la faiblesse et la timidité. Que nous soyons soumis à l'audition d'une tierce mineure, que la mélodie fasse entendre un retour fréquent de la note supérieure de cette tierce, comme dans certaines litanies de l'Église catholique, par exemple, et notre âme subit l'impression d'une inquiétude indéfinissable.

Si donc aujourd'hui la musique peut déterminer des impressions étranges (et nous nous sommes borné à énumérer celles qui agissent sur les masses, quand nous aurions pu citer de curieux exemples d'effets isolés), faut-il s'étonner qu'à une époque plus naïve, sous un climat qui rendait les émotions plus vives et les impressions plus durables, faut-il s'étonner, disons-nous, que l'audition habituelle de certaines harmonies eût produit des effets plus directs et plus sensibles? Platon ne pouvait-il penser avec raison qu'une harmonie triste ou efféminée était de nature à engendrer la mollesse? s'écartait-il de la vérité lorsqu'il prétendait que des chants lugubres prédisposaient les esprits

à la crainte? était-il enfin dans l'erreur en attribuant à des marches guerrières le pouvoir d'entretenir le courage chez une nation?

Du reste, plusieurs fragments de musique grecque, précieux vestiges de l'art dans son enfance, nous sont parvenus sur les débris du temps. Destinée bizarre des choses sorties du cerveau de l'homme! les harmonies qui, peut-être, accompagnaient des vers composés en l'honneur de Bacchus ou de Cérès, celles sur lesquelles on essayait peut-être de fléchir la colère des dieux infernaux, sont répétées, dans les temples modernes, en l'honneur du Dieu révélé! La chaîne de l'humanité nous a transmis les cris d'amour ou d'angoisses jetés par la créature au commencement de toutes choses. Les hommes et les rites ont changé; les chants sont restés immuables, et sous leurs notes austères on n'a fait que substituer le nom de Jehovah à celui de Jupiter.

Entre autres harmonies que nous a léguées la Grèce, nous pouvons citer :

1° Sur l'harmonie phrygienne, suivant la conjecture de M. Vincent, le chant : *Laudate Dominum, omnes gentes.*

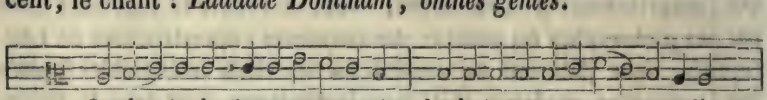

2° Sur l'harmonie dorienne, le chant : *Dixit Dominus Domino meo.*

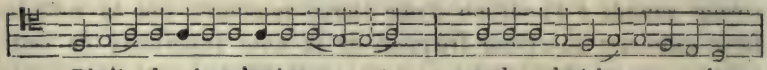

3° Sur l'harmonie hypodorienne, le chant : *In exitu Israel de Egypto.*

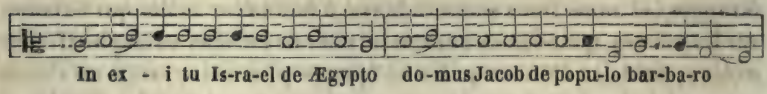

4° Sur l'harmonie hypolydienne, le chant de l'office des morts : *Kyrie, eleison.*

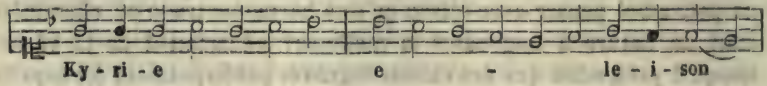

5° Sur l'harmonie mixolydienne, le chant : *Exaudi, Domine, deprecationem meam.*

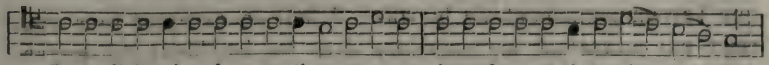

Ex-au-di do-mi-ne de-preca-ti-onem meam : intende o-ra-ti-o-ni me-am

Ces restes des chants antiques suffisent pour nous faire apprécier la justesse des jugements portés sur les diverses harmonies grecques.

D'après le sens musical attaché aujourd'hui au mot *mélodie*, tout enchaînement de notes est une mélodie. Celle des Grecs resta toujours entachée d'une monotonie qui, sous le ciel de la Grèce, n'était peut-être pas dépourvue d'un charme auquel nous sommes moins sensibles ; et sous ce point de vue, les fragments qui nous sont parvenus sans altération, comme l'ode de Pindare et l'hymne à Némésis, n'ont d'autre valeur que celle que les siècles déposent sur toute chose qui surnage sur le flot de l'oubli.

L'harmonie, et nous prenons ici ce mot dans l'acception générale que lui donnent les modernes, était inconnue aux Grecs, dont les symphonies ne faisaient point entendre d'accords proprement dits, mais de simples intervalles, qu'ils nommaient paraphonies, παραφωνίαι, et plus souvent l'unisson. La symphonie prenait, dans ce dernier cas, le nom de homophonie. Quelquefois une partie des concertants exécutait à l'octave, et la symphonie alors se nommait antiphonie. Mais la résolution et la marche des intervalles paraissent fort peu conformes aux lois de l'harmonie moderne. (Voyez, dans l'ouvrage de M. A. J. H. Vincent, le fragment extrait du manuscrit 3027, fol. 34, complété par un manuscrit de la bibliothèque de Munich, n° 104, fol. 284.) (1)

L'absence d'harmonie devait nécessairement entraîner l'absence des modulations. Cette remarque, qui paraîtrait naïve au premier abord, est nécessaire, car le mot de modulation ou métabole était employé dans la musique grecque : ces modulations n'étaient que le passage brusque du genre chromatique au genre enharmonique, du mode lydien au mode phrygien, du système conjoint au système disjoint, etc.

Les Grecs avaient comme nous trois sortes d'instruments : les

(1) M. Vincent pense avec raison que ce fragment représente une gamme de cithare exécutée par la main droite, tandis que la main gauche fait un accompagnement. Les mots : main droite et main gauche sont dans le manuscrit.

instruments à cordes, les instruments à vent et enfin les instruments à percussion. On croit qu'il n'existait point de musique écrite pour les instruments seuls qui n'avaient sans doute d'autre destination que l'accompagnement de la voix; il faut en excepter sans doute ceux qui animaient les guerriers dans les batailles; ces marches devaient être jouées à l'unisson (les représentations des pièces de théâtre étant précédées d'une sorte d'ouverture).

La faible esquisse que nous avons tracée de la musique grecque suffira pour faire reconnaître que tandis que la nôtre est une langue qui a son style, ses périodes, sa couleur, la musique grecque n'était que le langage de l'enfant qui, loin d'articuler nettement, ne fait entendre que des phrases décousues. Cependant, habitués à comparer les chefs-d'œuvre de la science moderne, sommes-nous aptes à juger des mélodies écloses dans un autre temps et sous un autre ciel? Pour pouvoir apprécier le caractère moral d'un peuple, il faut se trouver dans les mêmes conditions d'homogénéité, car la netteté de l'empreinte varie suivant la substance qui en est dépositaire.

Il est d'ailleurs des figures mélodiques, revêtues pour les uns d'attraits auxquels d'autres restent indifférents, comme si chaque mélodie dégageait des molécules tour à tour sympathiques ou repoussées? D'où vient que le même chant, entendu pour la première fois par des individus placés dans des conditions identiques, opère sur chacun d'eux des impressions différentes, sinon opposées? D'où vient cette diversité de résultats obtenus par le même air, sinon que la sensibilité se trouve émue par des rhythmes variables suivant l'organisation des êtres et qu'il n'y a point de figure mélodique qui entraîne un effet absolu. Ainsi, ne nous hâtons point de prononcer un jugement trop sévère sur la musique grecque, bien que les éléments dont elle est composée offrent si peu d'analogie avec les nôtres sous le rapport de la richesse ou de la combinaison.

Nous venons de tracer cette esquisse de la musique grecque d'après les documents puisés dans l'ouvrage de M. Vincent; mais le mérite de ce livre remarquable ne saurait être apprécié d'après notre faible travail. Ce n'était point, en effet, à un exposé aussi rapide qu'il eût fallu se borner. Il eût été nécessaire de suivre l'auteur dans les digressions savantes auxquelles il se livre à chaque pas et qui, sous le nom modeste de notes, forment de véritables traités spéciaux. Il eût été utile de faire connaître tous les précieux matériaux rassemblés dans un ouvrage qui intéresse à un double titre; le philologue y

trouve des textes dont il ne soupçonnait pas l'existence, et l'homme qui se livre à l'étude de la musique sérieuse peut compléter ses connaissances. Les bornes assignées à cet article, mais bien plus encore la crainte de ne pas interpréter avec assez de fidélité les découvertes de M. A. J. H. Vincent, nous faisaient un devoir de laisser à des lecteurs plus habiles le soin de parcourir ce fruit de laborieuses recherches.

Cependant, parmi les notes qui nous ont semblé plus intéressantes, bien toutefois que cet intérêt ne perde jamais rien de son intensité, l'auteur ayant jeté de l'attrait sur les dissertations les plus scientifiques, nous citerons, après quelques remarques sur les tropes de l'antiquité, celles qui s'étendent sur les deux genres de notes vocales et instrumentales. Entrant à cette occasion dans des considérations savantes et comparant cette musique avec la prose *lauda Sion*, M. Vincent constate que l'idée mélodique de la première strophe de la première pythique de Pindare se trouve reproduite dans le chant d'église du moyen âge. Remontant ensuite au motif qui inspira Pindare, lequel se proposant de célébrer une victoire remportée aux jeux pythiens, a dû rechercher à imiter le célèbre nom composé en l'honneur de la victoire remportée par Apollon sur le serpent pythien, remarquant, d'un autre côté, que l'hymne latine se chante à une fête établie en commémoration du triomphe de Jésus-Christ, M. Vincent n'a pas de peine à montrer comment l'hymne de l'église catholique a été empruntée aux mystères païens. Mais il faut voir dans l'ouvrage même le développement de cette proposition.

Abordant ensuite le rhythme et reproduisant les définitions données par Aristote, Quintilien, Varron, Suidas, etc., M. Vincent jette une nouvelle lumière sur cette partie si intéressante de la musique et de la poésie anciennes. Puis passant à la prosodie ancienne, il s'étend sur les trois genres de rhythmes connus sous le nom d'*égal*, *double*, *sesquialtère* ou *hémiole*. Puisant ses autorités dans Virgile, Sénèque, Terentianus Maurus, Horace, saint Augustin et d'autres, M. Vincent scande les vers d'après les nouvelles données que lui fournissent les observations les plus dignes d'intérêt et tout à coup la poésie ancienne, cadencée comme elle l'était, revêt un charme inexprimable.

Dans une note relative au cinquième fragment de l'Hagiopolite, M. Vincent cherche la clef des problèmes que les commentateurs s'étaient en vain efforcés de résoudre. Il s'agit de la composition de l'heptacorde primitif et de l'adjonction d'une huitième corde faite à

cet instrument par Pythagore qui forma ainsi, dit-on, l'octocorde. S'aidant de certains passages de Nicomaque dont le sens n'était pas encore bien déterminé, M. Vincent assigne aux notes grecques la place qu'elles occupaient dans l'ancien heptacorde et jette sur cette obscure question de l'antiquité une clarté dont elle avait été privée jusqu'à ce jour.

Tel est l'aperçu des faits les plus importants contenus dans la notice sur les divers manuscrits grecs relatifs à la musique, due à M. Vincent et que l'Académie des Inscriptions a fait imprimer dans le tome XVI des *Notices et Extraits*. Ce travail remplit tout le volume. Il témoigne chez son auteur de la réunion de qualités bien rares : c'est-à-dire d'une connaissance approfondie de la théorie musicale et de la langue grecque et d'un puissant esprit d'analyse mis au service d'une heureuse pénétration.

HENRI MICHAL.

LE CHATEAU DE CHENONCEAUX

(Indre-et-Loire.)

Parmi les nombreux châteaux élevés dans la Touraine à l'époque si brillante de la Renaissance, il n'en est point de plus curieux, ni de mieux conservé que celui de Chenonceaux. C'est un joyau dont ce pays peut, à bon droit, se glorifier. Ce château est posé à trois lieues d'Amboise, sur un pont jeté sur la rivière du Cher, au milieu d'une vallée couverte d'une riche végétation. Il y a dans l'exécution de cette merveille une sorte de hardiesse qui étonne et qui plaît; heureusement pour la Touraine, dont il est aujourd'hui l'édifice le plus remarquable en ce genre, dit l'historien de cette province (1), il n'a point souffert des atteintes de la révolution, dont il paraît avoir été préservé par le respect qu'imprimaient à tout ce qui l'entourait, l'âge, les vertus et la bienfaisance naturelle de celle qui le possédait alors.

Vous êtes préparé aux émotions qui vous attendent, en suivant la longue et silencieuse avenue de platanes qui précède ce château d'origine et d'ordonnance royale. Au delà, vous traversez une vaste cour d'honneur, puis un pont, jadis suspendu à des chaînes, pour être relevé et prévenu contre toute surprise (de nos jours, elles ne seraient qu'imaginaires, nous ne sommes plus dans le pays des fictions); là, vous êtes en face de ce charmant castel.

Quel goût, quel art règnent dans l'ensemble de cette ravissante création, grâce à tout l'or qu'on y a dépensé et aussi à la merveilleuse habileté des artistes de l'époque! L'œil ne rencontre ici ni bastions, ni mâchicoulis; l'œuvre est partout *fleuronné, blasonné, flanqué de jolies tourelles, ajusté d'arabesques, orné de cariatides et tout contourné de balconnades, avec enjolivations dorées jusqu'en hault du faiste,* ainsi que le rapporte une vieille chronique du pays. La façade principale est encore armoriée des insignes royaux; on lit au dedans et au dehors du manoir la devise de Thomas Bohier (2), qui en jeta les

(1) J. L. Chalmel, t. II, liv. VII, p. 71.
(2) Il était fils naturel de Louis XI. Sa mère, Alice Bohier, lui légua la terre de

premiers fondements en 1515 et qui prouve l'importance qu'il attachait à son achèvement (1) : *S'il vient à point me sowiendra.* Au-dessus de la porte d'entrée, figure un balcon; c'est le seul changement introduit dans l'ensemble extérieur du monument depuis sa construction.

A sa mort, arrivée en 1523, Thomas Bohier laissa cinq fils; Antoine, l'aîné d'entre eux, obligé d'acquitter les dettes que son père avait faites en Italie pour le service du roi, vendit ce domaine à François Ier en 1535. A partir de cette époque, cette belle demeure devint le séjour presque habituel de la famille royale. Henri II, en montant sur le trône, le donna à la belle duchesse de Valentinois, sa maîtresse. Ce fut Diane de Poitiers qui acheva l'œuvre si bien commencée par les Bohier; c'est elle qui fit abattre et reconstruire la façade principale du bâtiment, exécuter les neuf arches du pont projeté trente-huit ans auparavant, et depuis couvert d'une galerie par Catherine de Médicis. Ce pont conduit au parc, *où se trouvait* (dès lors) *un sylvestre et plantureulx bocage, arrosé de fontaines et verdoyant comme un pré d'aporil.* Après la mort de son royal amant, la reine mère obligea Diane à échanger cette terre pour celle de Chaumont-sur-Loire; et, à partir de cette époque, Chenonceaux devint pour Catherine de Médicis l'objet d'une prédilection particulière pendant une période de trente années (1559-1589). Cette princesse y reçut Charles IX, le 17 août 1563; ce monarque y séjourna encore trois jours au mois de décembre 1565, à l'occasion de ses fiançailles avec Élisabeth d'Autriche, qui y furent célébrées. Henri III y vint le 15 mai 1577, et Marie Stuart en 1560. Marguerite de Valois est aussi venue s'accouder rêveuse sur les balcons de ce château, pour y lire les vers de Baïf et de Ronsard. Catherine donna à Chenonceaux quelques-unes de ces fêtes brillantes dont les Mémoires du XVIe siècle nous ont laissé de si curieuses descriptions.

Par son testament, la reine mère donna Chenonceaux à sa belle-

Chenonceaux. D'abord général des finances de Normandie, il exerça ensuite la charge de chambellan auprès de Louis XII, qui érigea pour lui ce domaine en châtellenie, par lettres patentes de l'an 1513; il mourut dans le Milanais (14 mars 1523), où François Ier l'avait fait lieutenant de Lautrec, puis après maints exploits, vice-roi de Naples. Son corps fut rapporté à Tours et inhumé dans l'église paroissiale de Saint-Saturnin, où il avait fait préparer sa sépulture. Il avait épousé Catherine Briçonnet, sœur du cardinal de Saint-Malo.

(1) On ignore malheureusement le nom de l'architecte changé par Thomas Bohier de donner les plans du château de Chenonceaux.

fille, Louise de Lorraine, fille du duc de Mercœur, morte à Moulins, le 29 février 1601. La veuve de Henri III s'y retira aussitôt après l'assassinat de son époux, et résolut de consacrer le reste de ses jours à la douleur et aux pratiques de la religion. Elle fit tendre son appartement en drap noir, parsemé de larmes d'argent et de devises funèbres. Un portrait de ce monarque, que l'on voyait encore avant la révolution, avait été placé par ses ordres au-dessus de la cheminée de la chambre où nous avons porté nos pas, et où il ne reste plus que l'inscription que nous rapportons plus bas. A la demande de cette princesse, Philippe II, roi d'Espagne, lui envoya des religieuses capucines. Pour les recevoir, elle fit disposer dans les combles du château des cellules, un réfectoire, une chapelle qui existent encore aujourd'hui.

Louise de Vaudémont maria sa nièce, mademoiselle de Mercœur, à César, duc de Vendôme, sur les instances de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, dont il était le fruit illégitime; ceux-ci vinrent régler cette affaire à Chenonceaux. C'est ainsi que cette terre passa dans la maison de Vendôme en 1601. Louis, leur fils, mort à Aix, le 6 août 1669, avait été marié à Laure Mancini, nièce du cardinal Mazarin; après la mort de sa femme, il entra dans les ordres et fut créé cardinal en 1667. C'était le *frater* le plus innocent et le plus merveilleusement ignorant du sacré collége, le seul collége, disait Bautru, où il fût jamais entré. Louis-Joseph, son fils, fut l'un des plus grands capitaines qu'ait eus Louis XIV. Ce n'est pas le cas de dire tel père, tel fils. Il épousa en 1710, à cinquante-six ans, Marie-Anne de Bourbon Condé, dont il n'eut point d'enfant. La duchesse, à qui il avait donné Chenonceaux, lui survécut six années. En 1720, le duc de Bourbon fit l'acquisition de cette terre, où il ne vint qu'une seule fois, en allant conduire sa sœur, mademoiselle de Vermandois, à l'abbaye de Beaumont-les-Tours, dont elle devint abbesse. Ce prince vendit Chenonceaux, en 1733, au fermier général Dupin, marié alors à Louise-Marie-Madeleine-Guillaume Defontaine, depuis à la fille de Samuel Bernard, l'un des plus célèbres traitants enrichis sous le ministère de Chamillard, dont la fortune s'élevait à trente-trois millions de capital. Il est vrai de dire que ce financier en fit le plus noble usage.

Au premier aspect, cette solitude royale redevient un moment, pour les yeux perçants de l'esprit, ce qu'elle fut dans les années lointaines que le temps a balayées sans retour : le séjour enchanté de ces cours chevaleresques et galantes du XVIe siècle! Les appar-

tements et la galerie se repeuplent de figures des autres âges; derrière les châssis vitrés, semblent s'agiter subitement les ombres de toutes ces beautés dont les noms ont brillé dans les orages politiques, comme dans les annales de la galanterie. Quels noms! quels souvenirs!

Ainsi, en ne nous reportant qu'au dernier siècle, nous y rencontrons ensemble Fontenelle, Marivaux, Mairan, Buffon, le comte de Tressan, Montesquieu, le marquis de Sainte-Aulaire, l'abbé de Saint-Pierre, Mably, Condillac, son frère, MM. de Sainte-Palaye, lord Bolingbroke, Voltaire, Rousseau et mesdames de Boufflers, de Luxembourg, de Rohan-Chabot, de Forcalquier, de Mirepoix, de Tencin, et la marquise du Deffant.

La distribution intérieure du château a aussi été respectée jusqu'à ce jour. En y pénétrant, vous trouvez d'abord un vaste vestibule, sur lequel ouvrent les principales pièces du rez-de-chaussée. Il est garni d'armures du XVe siècle. De là, vous êtes introduit dans l'ancienne salle, dite des Gardes, puis dans une mignonne chapelle encore dans toute sa pureté originaire. L'abside est éclairé par cinq fenêtres en lancettes garnies de verrières peintes. L'autel consiste en une simple table, supportée par quatre colonnes rondes, le tout en pierre. Cet oratoire a été consacré par Christophe de Brillac, archevêque de Tours. Puis, vous passez dans la chambre qui vit couler les larmes de Louise de Vaudémont, la veuve de Henri III. Au-dessus de la cheminée, se lit encore cette devise, expression de ses regrets : *Sævi monumenta doloris*. L'ancien boudoir de la princesse est converti en bibliothèque. Il est attenant à la pièce que nous venons de quitter.

Catherine de Médicis qui imagina de faire couvrir d'une galerie le pont qui conduit au parc, situé à la rive gauche du Cher, en confia l'exécution à l'architecte Androuet du Cerceau. La dimension de cette galerie est de trente toises de longueur, sur trois de largeur; ainsi que les autres pièces du château, elle n'est point voûtée, le plafond est formé de poutres et de boiseries; elle est plus riche de sculptures au dehors qu'au dedans, la paroi est couverte de portraits, et les niches, ménagées entre les fenêtres, sont garnies de bustes; ces portraits et ces bustes sont ceux des personnages illustres du siècle de Louis XIV et ceux des hôtes principaux reçus à Chenonceaux.

Une visite qui n'est pas à négliger, c'est celle des cuisines, ménagées dans une des piles du pont qui porte l'édifice.

On trouve au premier étage la chambre où a couché François Ier,

roi galant, dont elle a retenu le nom. La salle de spectacle est à l'extrémité de la galerie haute, parallèle à celle d'où nous sortons. Jean-Jacques Rousseau a joué sur cette scène son *Devin de village* et l'*Engagement téméraire*.

Il faut louer M. de Villeneuve, propriétaire actuel de ce beau domaine, par succession de sa grand'tante, madame Dupin, des sacrifices qu'il a faits pour rendre à ce château son aucien luxe d'ameublement. Ces reliques, pour la plupart apocryphes, font perdre la tête à certains touristes, qui croient à la réalité lorsqu'on leur montre avec complaisance les porcelaines de Catherine de Médicis, fabriquées en Chine, sous Louis XIV; les meubles de toutes sortes des reines de France, confectionnés par un tapissier d'Amboise, il y a vingt ans; et un miroir de Marie Stuart, trop jeune pour avoir même réfléchi les coiffes de madame de Maintenon. Une riche collection d'instruments de physique, dont s'était servi le philosophe de Genève pendant son séjour chez madame Dupin, était la seule relique authentique que l'on pût voir à Chenonceaux. Elle est maintenant au musée de Tours.

Dans la partie du parc, à la rive gauche du Cher, a été inhumée madame Dupin, qui a terminé à Chenonceaux sa longue carrière en 1799, dans sa quatre-vingt-treizième année.

On est content d'avoir passé à Chambord plusieurs heures; on voudrait rester à Chenonceaux des mois entiers.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS PAR M. DE WITTE.

Nous avons déjà publié dans cette *Revue* (t. II, 15 sept. 1845, p. 388) une note relative au nouvel ouvrage de notre collaborateur, M. J. de Witte : *Recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules, au IIIe siècle de l'ère chrétienne* (1011-1026 de Rome; 258-273 après J. C.).

M. de Witte prie toutes les personnes qui s'intéressent aux études historiques de vouloir bien lui communiquer les inscriptions lapidaires dans lesquelles on trouve les noms des empereurs *Postume*, *Victorin*, *Lælianus*, *Marius*, *Tétricus* père et *Tétricus* fils, ainsi que les médailles frappées sous les règnes de ces princes.

Notre collaborateur a déjà réuni un nombre considérable de dessins et d'empreintes de médailles de cette époque, en or, billon et bronze; parmi ces médailles il s'en trouve une quantité d'inédites, qui n'ont été connues ni de Banduri, ni de Mionnet, ni d'aucun des numismatistes qui se sont occupés des monnaies impériales latines.

M. de Witte se fera un devoir de témoigner sa reconnaissance aux savants et aux amateurs qui voudront bien l'aider de leurs lumières et de leurs communications. Il ne manquera pas de mentionner dans son ouvrage les noms de toutes les personnes qui lui auront fourni des matériaux. Ses recherches ont pour but de réunir tout ce que l'on sait sur une époque intéressante de l'histoire et surtout intéressante pour la connaissance des antiquités nationales; malheureusement il ne nous reste dans les historiens, sur ce premier empire gaulois, que des renseignements peu étendus et fort incomplets. On sait en effet qu'il n'y a qu'un seul historien contemporain, Trébellius Pollion, qui nous ait laissé quelques détails sur les événements de cette époque; mais ces détails sont souvent en contradiction avec ce que nous apprennent les annalistes et les chroniqueurs des siècles suivants. C'est donc à la numismatique qu'on doit recourir pour combler les lacunes laissées par les historiens, pour rectifier les erreurs des annalistes, et arriver ainsi à la connaissance plus ou moins exacte des faits. En réunissant les témoignages que fournissent les médailles à ceux des écrivains anciens, en comparant les récits historiques

avec les types et les légendes des monnaies, en contrôlant les faits rapportés dans les livres avec les monuments numismatiques, on peut espérer de rétablir du moins en partie l'histoire de Postume et de ses successeurs.

REVERS DEMANDÉS PAR M. DE WITTE (1).

Postume. — Or, billon.

1. AETERNITAS AVG. Hercule couronnant l'empereur.
2. APOLLO SALUTARIS. Apollon debout.
3. COMITI AUG. Têtes de Postume et d'Hercule.
4. CONCORD. EXERCIT. Femme tenant deux enseignes militaires.
5. CONCORD. MILIT. Mars.
6. CONSERVATORES AUG. Têtes d'Apollon et de Diane.
7. CONSERVATORI AUG. Jupiter Nicéphore assis *ou* têtes de Postume et de Jupiter; devant un foudre.
8. FELICITAS PROVINCIARUM. Femme debout.
9. FELICITAS TEMPORUM vel TEMP. Galère avec le labarum.
10. FIDES EXERCIT. Femme assise; à l'exergue P.
11. HERCULI INVICTO. Hercule et le lion.
12. HERCULI PISÆO. Hercule nettoyant les étables d'Augias (2).
13. HILAR. PUB. vel AUG. (?) Bacchus (?).
14. IMP. C. POSTUMUS P. F. AUG. COS. III. Tête laurée à droite.
℞. PROVIDENTIA AUG. Femme debout.
15. IMP. X COS. IIII. Victoire.
16. P. M. TR. P. COS. P. P. Mars.
17. P. M. TR. P. X COS. V. P. P. L'empereur debout.
18. P. M. TR. P. IIII vel V, vel VII, vel VIII COS. III vel IIII P. P. Mars *ou* l'empereur debout (3).

(1) On n'a indiqué ici que les *revers*, mais on est prié de joindre l'*empreinte* du *droit* à celle du *revers*, dans les communications qu'on serait dans le cas de faire à M. de Witte. Il faut surtout faire attention aux *légendes;* car souvent ce sont les *légendes* qui font le mérite d'une pièce, plutôt que le *type* représenté au *revers* de l'effigie impériale. — Toutes les pièces qui ont au droit les têtes laurées d'Hercule et de Postume sont extrêmement rares, et quoique notre collaborateur ait réuni les empreintes ou les dessins d'un grand nombre de pièces de ce genre, il prie les amateurs de lui faire connaître celles qui se trouvent dans leurs collections, ainsi que tous les *quinaires* d'or et de billon, quel que soit le type du revers.

(2) M. de Witte a publié cette pièce dans la *Revue Numismatique* de 1844, pl. IX, 5; il la regarde comme *unique*, mais comme l'exemplaire du musée de Trèves, qu'il a fait graver, laisse beaucoup à désirer quant à la conservation, notre collaborateur appelle de nouveau l'attention des numismatistes sur ce type curieux.

(3) Ou bien un autre type accompagné d'une des légendes indiquées ici.

19. P. M. TR. P. COS. IIII. P. P. L'empereur dans un quadrige.

20. P. M. TR. P. X COS. V. P. P. L'empereur debout vêtu de la toge, tenant une branche de laurier.

21. PROVIDENTIA AUG. Galère (1).

22. SALUS AUG. Hygie debout *ou* assise.

23. SALUS EXERCIT. Esculape et Hygie *ou* Hygie seule assise.

24. SPEI PERPETUÆ. L'Espérance.

25. VICTORIA AUG. Char triomphal *ou* la Victoire couronnant l'empereur.

26. VIRTUS AUG. L'empereur combattant.

27. VIRTUTI AUG. Têtes de Postume et d'Hercule.

Postume. — Bronze de tout module.

28. ADLOCUTIO. Type d'allocution militaire.

29. COL. CL. AGRIP. COS. IIII (2). L'Équité tenant des balances.

30. COL. SERG. NEAPOL. Figure drapée qui semble présenter un sceptre à Postume debout devant un autel. Dans le haut la ville de Neapolis ou Sichem avec son temple sur le mont Garizim (3).

31. DIVO POSTUMO (?).

32. FELICITAS POSTUMI AUG. L'empereur sacrifiant. (Médaillon.)

33. FIDES EXERCITUS. Femme tenant deux enseignes militaires *ou* femme assise.

34. HERCULI COMITI AUG. COS. III. Hercule placé entre l'empereur sacrifiant sur un autel et un victimaire qui amène un bœuf. (Médaillon.) (4)

35. HERCULI INVICTO. Hercule et le taureau.

36. P. M. TR. P. COS. III S. C. L'empereur debout.

37. P. M. TR. P. COS. Mars.

38. SPEI PERPETUÆ. L'Espérance.

(1) Les médailles de *billon* ou de *bronze* portant la légende RESTIT. ou RESTITVTOR GALLIAR sont assez communes ; mais on n'en connaît pas d'*or?*

(2) Mionnet, I, p. 83, n° 223. Cette pièce qui serait extrêmement rare, s'il en existait un exemplaire authentique, est gravée dans Haym, *Tesoro Britannico*, II, tav. XXVI, n° 5, p 284.

(3) Cette médaille de grand bronze qui semble être une pièce supposée est décrite dans le *Catalogue d'Ennery*, p. 508, n° 3224. Au droit, on voit les têtes accolées de Postume et d'Hercule, avec la légende M. C. C. POSTVM. P. F. AVG. (?) Il serait possible aussi que ce fût une médaille surfrappée ; on connaît plusieurs pièces de l'époque impériale frappées à Néapolis de Palestine.

(4) Ce médaillon gravé dans l'*Iconographie romaine* de Visconti, pl. LVIII, n° 1, est décrit par plusieurs numismatistes ; mais le père Hardouin (*Opera selecta*, p. 857), le regarde comme faux (?).

39. VICT. GERMANICA. Victoire.

40. VICT. COMES AUG. L'empereur à cheval précédé par la Victoire.

Victorin. — Or, billon, bronze.

1. ABUNDANTIA AUG. L'Abondance.

2. ADVENTUS AUG. L'empereur à cheval.

3. COMES AUG. Mars debout.

4. CONSECRATIO vel CONSACRATIO (*sic*). Aigle au revers de la tête radiée de Victorin, accompagnée de la légende :

DIVO VICTORINO AUG. vel PIO.

5. CONSECRATIO. Autel.

6. DEFENSOR ORBIS. Deux guerriers s'avançant vers trois femmes assises (1).

7. FIDES EXERCIT. Femme tenant deux enseignes militaires.

8. FORT. REDUX. La Fortune assise.

9. LÆTITIA AUG. N. Femme debout.

10. LEGIO XXII PRIMIGENIE (?). Hercule et le capricorne (2).

11. PAX AUG. La Paix.

12. PIETAS. Vases pontificaux.

13. P M. TR. P. COS. II P. P. L'empereur portant un trophée.

14. RESTIT. GALLIARUM. L'empereur relevant une femme à genoux.

15. SÆCULI FELICITAS. L'empereur debout.

16. UBERTAS. Femme debout.

17. VICTORIA AUG. Victoire sacrifiant *ou* passant; *ou* buste de la Victoire au revers des têtes accolées de l'empereur et d'une divinité; *ou* Victoire tenant une palme, au revers de la tête casquée de l'empereur (3).

Lælianus. — Or, billon, bronze.

1. IMP. C. ULP. COR. LÆLIANUS. Tête radiée à droite.

℟. VICTORIA AUG. Victoire.

(1) Ce rare denier a été publié par le baron Marchant dans sa XXVIe Lettre.

(2) Toutes les pièces portant l'indication des *Légions* sont excessivement rares. Quoiqu'on se borne ici à indiquer la *Légion* XXII (médaille douteuse), il serait à désirer qu'on donnât aussi communication à notre collaborateur des autres pièces portant l'indication des *Légions* qui servaient dans l'armée de Victorin.

(3) On ne parle pas ici des prétendues médailles de *Victorin le fils* et de *Victorina* qui n'existent pas.

2. ARA PACIS. Temple de Janus (?).
3. JOVI CONSERV. AUGG. Jupiter debout (?).

Marius. — Or, billon, bronze.

1. ÆQUITAS AUG. L'Équité tenant des balances.
2. FELICITAS AUG. Femme debout.

Tétricus père. — Or, billon, bronze.

1. ABUNDANTIA AUG. L'Abondance.
2. ÆTERNITAS AUG. Femme debout.
3. COMES AUG. vel AUG. N. Victoire *ou* femme sans ailes.
4. COMITI AUG. Victoire.
5. CONCORDIA AUGG. Deux mains jointes.
6. FELICITAS AUG. Femme debout.
7. FIDES MILITUM. Femme tenant deux enseignes militaires.
8. HILARITAS AUG. vel AUGG. Vases pontificaux *ou* femme debout ayant à ses pieds deux enfants.
9. IMP. C. CLAUDIUS AUG. Tête de Claude le Gothique au revers de celle de Tétricus.
10. IMP. C. TETRICUS P. F. AUG. Tête de l'empereur et au revers la même tête incuse.
11. INVICTUS. Le Soleil.
12. JOVI PROPUGNATORI. Jupiter.
13. JOVI VICTORI. Jupiter assis.
14. NEPTUNO CONS. AUG. Cheval marin.
15. NOBILITAS. Femme debout.
16. PAX ÆTERNA vel AUG. vel AUGG. La Paix.
17. PIETAS AUG. Vases pontificaux *ou* femme placée devant un autel.
18. P. M. TR. P. COS. P. P. vel TR. P. III. L'empereur debout *ou* assis, *ou* Mars, *ou* femme debout.
19. P. M. TR. P. COS. III VOTA. L'empereur couronné par la Victoire et faisant une libation sur un autel, près duquel se tient un personnage voilé.
20. SALUS AUGG. Femme tenant une palme et une ancre.
21. SPEI PERPETUÆ. L'Espérance.
22. UBERITAS AUGG. Femme tenant une corne d'abondance.

23. VICTORIA AUG. vel AUGG. Acrostolium *ou* Victoire portant un trophée.

24. VIRTUS AUG. Mars assis avec un captif à ses pieds *ou* Rome assise sur des armes *ou* temple tétrastyle au milieu duquel est la statue de Mars debout sur un cippe.

25. VOTA PUBLICA. Autel.

26. VOTIS DECENNALIBUS. Victoire écrivant sur un bouclier VOT. X.

27. *Sans légende*. Cheval courant.

Tétricus père et fils ensemble. — Or, billon, bronze.

1. IMPP. INVICTI PII AUGG. Têtes des deux Tétricus.

℞. HILARITAS AUGG. Femme debout ayant à ses pieds deux enfants.

2. JOVI VICTORI. Jupiter assis.

3. IMP. TETRICIS (*sic*) AUGG. Têtes radiée du père et nue du fils à droite.

℞. PAX AUG. La Paix.

4. IMP. TETRICVS AVG. vel P. F. AVG. Tête radiée et barbue de Tétricus père, à droite.

℞. C. PIVESV. TETRICVS CAES. Tête radiée et imberbe de Tétricus fils à droite.

5. IMPP. TETRICI vel TETRICIS (*sic*) AUGG. Têtes affrontées du père et du fils.

℞. P. M. TR. P. COS. III P. P. Sacrifice auquel prennent part l'empereur debout couronné par la Victoire et un personnage voilé faisant une libation sur un autel placé au centre.

6. VICTORIA AUGG. Victoire assise, ayant devant elle un trophée et écrivant sur un bouclier VOT. X. (1)

Tétricus fils. — Or, billon, bronze.

1. COMES AUG. Pallas *ou* Victoire.
2. INVICTUS. Le Soleil.
3. LÆTITIA AUG. N. Femme debout.
4. NOBILITAS AUGG. Femme debout.

(1) On demande communication de toutes les pièces appartenant à *Tétricus père* et à *Tétricus fils* réunis; ces pièces sont d'une grande rareté.

5. PAX AUG. La Paix.

6. PROVID. AUGG. Vases pontificaux.

7. SALUS AUG. Victoire *ou* Hygie *ou* femme tenant une ancre.

8. SECULUM. Autel.

9. SOLI CONSERV. Centaure.

10. SPEI PERPETUÆ. L'Espérance.

11. UBERITAS AUG. vel AUGG. Femme tenant une corne d'abondance.

Outre les *revers* indiqués ici, M de Witte espère que les amateurs voudront bien lui donner connaissance des *revers inédits* de leurs collections, se rapportant à l'époque de l'histoire qu'il a le projet de traiter. Tous les revers non décrits par Mionnet doivent être considérés comme entièrement *inédits*, ou du moins comme n'ayant jamais été *gravés*.

Paris, le 15 Juin 1849.

EXAMEN DE LA DISSERTATION

INTITULÉE :

MEMORIA HISTORICO-CRITICA SOBRE EL GRAN DISCO DE THEODOSIO, ETC.

POR DR. ANTONIO DELGADO. — Madrid, 1849.

Au mois d'août de l'année 1847, un paysan d'Almendralejo, village d'Estramadure à quatre lieues de Mérida, piochant une pièce de terre, fit la trouvaille d'une large plaque d'argent couverte de figures en bas-relief et pesant cinq cent trente-trois onces espagnoles, environ quinze kilog. trois cent trente gr. On sait que les objets antiques en métaux précieux sont plus exposés que d'autres à la destruction. Heureusement, l'Académie de l'Histoire à Madrid informée de cette découverte, s'empressa d'acheter ce monument pour sa collection, et M. A. Delgado, un de ses membres, vient de le publier dans un mémoire fort remarquable dont nous donnons ici un extrait.

Cette plaque d'argent au titre de neuf cent soixante-seize millièmes est parfaitement circulaire; son épaisseur varie de trois lignes à une ligne et demie. Il paraît qu'avant d'être enterrée on l'avait autrefois ployée ou plutôt cassée par le milieu, probablement pour qu'elle occupât moins de place. Les reliefs s'étant trouvés opposés l'un à l'autre, ont été par cela même préservés de l'oxydation; d'ailleurs, la cassure ou la fente n'a que fort légèrement endommagé les sculptures.

Le disque représente un portique à quatre colonnes cannelées, surmonté d'un fronton orné d'acrotères : au centre, dans l'entre-colonnement du milieu, dont l'amortissement est en demi-cercle, on voit un empereur de face, assis sur un trône, les pieds sur un tabouret. Il porte une couronne à deux cercles de perles, et sa tête est nimbée. Une chlamyde retenue par une large agrafe sur l'épaule droite ne laisse voir que les pieds, le bas d'une robe talaire, et le bras droit couvert d'une manche serrée. Sous les autres entre-colonnements sont assises deux figures d'une proportion inférieure, cos-

tumées de la même manière à peu près, si ce n'est que leur chlamyde laisse voir une robe serrée à la taille par une riche ceinture. L'une et l'autre ont le nimbe et la couronne. La figure sous l'entre-colonnement à la droite de l'empereur est plus grande que celle qui lui est opposée. Elle tient un sceptre ou un *pedum* de la main droite, de la gauche un globe : la figure à gauche n'a qu'un globe dans la main gauche; la droite est levée à la hauteur du sein.

Une quatrième figure de proportion encore inférieure aux précédentes, vêtue d'une chlamyde moins ornée, par-dessus une tunique fort courte, reçoit de l'empereur un livre qu'elle prend avec les marques d'un profond respect, en s'enveloppant les mains de sa chlamyde, selon l'étiquette orientale.

Quatre soldats, tête nue, les cheveux coupés carrément sur le front, et tombant en longues boucles sur les épaules, le corps à demi caché par des boucliers ovales, et armés de lances, sont placés à droite et à gauche des personnages que nous venons de décrire. Tous les costumes sont ornés avec une recherche extraordinaire. Les robes sont brodées à l'épaule, au poignet et sur la poitrine. La chlamyde des trois personnages assis porte à son extrémité inférieure un large carré couvert de dessins élégants et très-variés. Les gardes ont des colliers ou des hausse-cols. On retrouve là tout le luxe byzantin, et la plus parfaite ressemblance avec les costumes splendides que nous ont conservés les mosaïques de Saint-Vital à Ravenne.

Dans la partie inférieure du disque, séparée de la précédente par une espèce de socle, on voit une grande figure de femme couchée, tenant entre ses bras une corne d'abondance. C'est la Terre, l'Abondance, ou toute autre allégorie qui exprime la prospérité de l'empire. Le haut du corps est nu, le bas couvert d'une draperie. Autour d'elle s'élèvent des épis. Trois petits génies ailés semblent présenter des fleurs ou des fruits à l'empereur vers lequel ils lèvent les yeux. Deux autres génies, dans la même attitude, occupent les angles inférieurs du fronton dont nous avons parlé en commençant. On remarquera que ces cinq génies, un seul excepté, se couvrent les mains de leurs draperies pour présenter leur offrande.

L'inscription suivante disposée en demi-cercle occupe le haut du bas-relief :

D N THEODOSIVS PERPET. AVG. OB DIEM FELICISSIMVM X̄

Cette inscription ne permet pas de douter que la figure principale du bas-relief ne soit Théodose le Grand, car Théodose le Jeune

n'eut qu'un associé à l'empire, et il est impossible de méconnaître que les trois personnages nimbés sont des empereurs ou, pour parler plus exactement, des *Augustes*. Mais ici une difficulté se présente : quels sont les empereurs associés de Théodose? On sait que, déclaré Auguste par Gratien en 379, il régna d'abord avec ce prince et Valentinien II, Auguste depuis 375 ; puis il associa successivement à l'empire ses fils, Arcadius en 383, et Honorius en 393, après la mort de Valentinien. En 383 il y eut un instant quatre Augustes; Gratien mort, la même année, il y en eut trois, et trois encore après la fin tragique de Valentinien ; en sorte qu'on ne sait d'abord si le disque représente Valentinien et Arcadius, ou bien Arcadius et Honorius. Le savant antiquaire espagnol a pensé que le monument d'Almendralejo représentait ces derniers empereurs. Je vais examiner les arguments qu'il a produits à l'appui de cette opinion.

La fin de l'inscription OB DIEM FELICISSIMVM suivie d'un chiffre paraît à M. Delgado se rapporter à l'usage des empereurs de célébrer de cinq ans en cinq ans l'anniversaire de leur accession au trône. De nombreux monuments attestent cette coutume, et tout le monde a lu dans la vie de Théodose l'insurrection d'Antioche, causée précisément par l'impôt extraordinaire que les provinces avaient à payer en de telles occasions pour fournir aux princes les sommes nécessaires aux largesses, accompagnement obligé de ces solennités. Plusieurs inscriptions prouvent qu'en mentionnant ces anniversaires nommés *quinquennalia*, on les précisait par un chiffre indiquant le nombre des années du règne, et non pas le nombre des lustres. C'est ainsi que sur quantité de médailles du Bas-Empire on lit à l'exergue VOT. V. VOT. X. VOT. XV., etc. Il s'agit des vœux faits à l'occasion des premières, des secondes ou des troisièmes quinquennales. Par conséquent le chiffre qui termine l'inscription du bas-relief d'Almendralejo doit fixer la date qu'il s'agit de trouver.

Jusqu'ici les conjectures de M. Delgado nous paraissent parfaitement justes; mais, il nous est difficile d'être d'accord avec lui sur la lecture de ce chiffre si important. C'est un X cerné de points, et surmonté d'un signe qui, nous l'admettons, ressemble un peu à un petit V. M. Delgado lit XV, et il suppose que l'artiste n'ayant pas de place pour tracer le V à la suite du X, l'a mis au-dessus. Dès lors, la date étant ainsi fixée, il s'agirait de la troisième quinquennale de Théodose, laquelle tomberait au 19 janvier 393 ; l'empereur incertain

serait Honorius, et il faudrait considérer comme seul admissible le témoignage de Socrates qui mentionne l'accession de ce prince à l'empire, au 10 janvier, contrairement à l'opinion d'autres auteurs qui la placent au 20 novembre de la même année ; en effet, si c'est bien Honorius qui est représenté sur le disque, on voit qu'il avait les attributs d'*Auguste* dès le 19 janvier 393.

Toutes ces déductions sont sans réplique, le chiffre XV étant admis, mais comment supposer qu'une date si importante ait été tracée avec négligence et d'une manière insolite? Car on chercherait vainement, je pense, un autre exemple d'abréviation semblable dans un chiffre épigraphique. Comment prétendre que le graveur n'a pas eu de place pour une lettre, quand on observe le vide considérable qui existe entre les deux parties de l'inscription, entre AVG et OB DIEM? Enfin, si l'on croit avec M. Delgado que le disque a été fondu dans un moule, n'est-il pas évident qu'en fabriquant le moule, on aurait reconnu l'erreur dans le tracé de la légende, et qu'on se serait empressé de la rectifier. M. Delgado ne s'est pas rappelé l'usage des anciens de surmonter leurs lettres numérales d'un trait, afin d'empêcher qu'elles ne fussent confondues avec les caractères ordinaires. Dans notre opinion, on ne peut voir dans le chiffre en question qu'un X; dès lors les deux acolytes de l'empereur Théodose ne peuvent être que Valentinien et Arcadius. Nous ne nous arrêterons pas à combattre un argument de M. Delgado qui trouve dans la proportion inférieure donnée à l'empereur assis à la gauche de Théodose, la preuve que l'artiste a voulu représenter un enfant de dix ans, tel qu'était Honorius en 393. Toute la composition semble prouver que, selon l'usage antique, la taille des figures est en raison de leur importance. Les deux empereurs associés sont moins grands que Théodose, et les gardes et le personnage qui reçoit le livre, sont d'une taille encore inférieure aux premiers. Enfin, en acceptant l'hypothèse de M. Delgado, quelque contraire qu'elle soit aux règles de l'art antique, on expliquerait encore la différence de taille entre les deux jeunes empereurs, aussi bien dans le cas d'Honorius que dans celui de Valentinien. Les secondes quinquennales de Théodose tombant en 388, Valentinien avait alors dix-sept ans, et Arcadius onze ans.

M. Delgado a été plus heureux dans l'explication qu'il donne de la scène représentée sur le disque de Théodose, et dans ses conjectures sur l'usage qu'il a pu avoir autrefois. Dans le personnage qui reçoit un livre de la main impériale, il voit un magistrat investi d'une

charge importante. Le livre est le *Liber mandatorum*, à la fois titre d'investiture, et guide du magistrat dans l'exercice de ses fonctions. Les quinquennales étant pour l'empereur une occasion de répandre ses faveurs, il est naturel de supposer que les principales promotions avaient lieu à cette époque. Le savant antiquaire espagnol pense qu'outre le *Liber mandatorum* le nouveau magistrat recevait ou se procurait un portrait officiel de l'empereur, gravé sur un disque d'argent qui faisait l'ornement principal et peut-être obligé de son prétoire, et qui même, dans certaines occasions, pouvait se porter comme une enseigne militaire. Un passage d'Eusèbe confirme pleinement cette opinion admise déjà par Eckhel. J'aurais dû décrire plus tôt le revers du disque d'Almendralejo, dont la disposition peut, jusqu'à un certain point, en expliquer l'usage. En effet, on observe au centre du revers une espèce d'anneau ou de rebord, saillant d'un pouce, et d'un pied de diamètre, qui paraît avoir servi à fixer le disque sur un support quelconque. Au milieu du cercle formé par cet anneau, on voit quelques lettres grecques cursives, assez mal tracées avec une pointe, et dont un fac-simile est joint au mémoire de M. Delgado :

ΠΟC ↑N ΜΕΤ

Sans essayer d'interpréter ces caractères, le docte académicien de Madrid se borne à remarquer que ces lettres grecques indiquent probablement que le disque a été fabriqué à Constantinople. Les costumes et le travail confirment pleinement cette attribution.

Le costume et surtout la coiffure remarquable des soldats qui accompagnent les trois empereurs ont été pour M. Delgado l'occasion d'une observation qui nous paraît très-ingénieuse. Cette chevelure flottante sur les épaules lui paraît caractériser des barbares qui, à cette époque, sous le nom de *domestiques*, formaient la garde particulière des empereurs et constituaient la force principale de leurs armées. On sait que Théodose avait des Goths dans sa garde, et tels sont peut-être les soldats que l'artiste a représentés.

P. Mérimée.

MONUMENTS INÉDITS DE COURT DE GEBELIN.

L'auteur du *Monde primitif* ne conserve plus de crédit auprès des hommes éclairés; on ne saurait toutefois lui contester une vaste érudition, un dévouement sans bornes à la science, une ardeur infatigable pour le travail.

Un professeur établi à Bordeaux, M. Clouzet aîné, possède une quantité considérable de papiers autographes provenant de Court de Gebelin. Ce sont des notes souvent informes, des lettres nombreuses, des dissertations ébauchées, des fragments plus ou moins achevés, qui devaient trouver place dans le vaste ouvrage qu'avait entrepris leur auteur, ouvrage dont les neuf volumes in-4° qu'il a fait imprimer ne contiennent qu'une partie, travail immense qui aurait exigé la vie d'un des patriarches primitifs, les efforts de plusieurs académies avant d'être mené à fin.

Nous avons eu occasion d'examiner ces manuscrits, et nous espérons que nos lecteurs nous pardonneront de leur en offrir un échantillon. Nous choisissons un fragment qui intéresse l'archéologie et qui a le mérite de la brièveté.

MONUMENT CONNU SOUS LE NOM DE TEMPLE DE DIANE A DESAIGNES (1).

« Desaignes est une petite ville murée du haut Vivarais, au diocèse de Valence, située au pied de la montagne nommée Colombier, au confluent du torrent de Scialles avec la rivière du Doux, à quatre lieues de Tournon, à huit lieues du Puy (2).

« Cette petite ville, qui contient environ deux cents maisons,

(1) Boissy d'Anglas qui a parlé de ce monument aujourd'hui détruit, le regardait comme l'un des deux temples élevés par Quintus Fabius Maximus à l'occasion de la victoire qu'il remporta sur Bituitus, chef des Arvernes.

(2) Tels sont aussi les renseignements que fournit le *Dictionnaire de la France*, d'Expilly, t. II, p. 618. Il n'y est pas dit un mot du temple dont s'occupe Court de Gebelin.

L'*Annuaire historique* pour 1840, publié par la Société de l'Histoire de France renferme (p. 199-222) une liste raisonnée des théâtres, amphithéâtres et cirques romains dont il existe des vestiges en France. Une pareille liste relative aux temples, arcs de triomphe et autres monuments antiques serait fort utile.

compris le faubourg, n'a qu'un clocher. Elle est entourée de remparts qui ont environ trois pieds d'épaisseur, trente de hauteur; ils sont flanqués d'espace à autre par des tours; on en compte sept, dont deux subsistent encore presque entières; des crénaux et meurtrières servent à les fortifier.

« Desaignes fut laissée aux réformés par la trêve conclue en décembre 1573; ils y furent les maîtres jusqu'au 8 décembre 1580, que cette ville fut reprise par M. de Tournon; cependant ils y eurent un temple depuis 1608 jusqu'à 1684, qui fut le premier bâti et le premier démoli; la pierre qui formait le sommet du portique subsiste encore abattue, avec cette inscription : *Ma maison est la maison d'oraison.*

« Le temple de Diane, qui ne peut être confondu avec celui-là, inspire à tout spectateur les plus hautes idées sur son premier état. Cet édifice, qui subsiste en entier au dehors, est situé au midi de la ville, sur la pointe de la montagne du Colombier. Il est étendu du levant au couchant; sa hauteur, prise au dehors, est de cinquante-quatre pieds dix pouces jusqu'au donjon; sa longueur, de soixante-quatre; sa largeur, de vingt-trois; l'épaisseur des murailles est de cinq pieds; dix contre-forts en soutiennent le poids latéralement dans la direction perpendiculaire; ils sont quadrangulaires, bâtis en pierres de taille, dont les plus grandes n'excèdent pas un pied et demi; leur position est à égale distance, et de trois pieds deux pouces d'épaisseur; largeur, deux pieds; ils atteignent le faîte du temple. Les angles de cet édifice se trouvent encore fortifiés à l'orient par deux autres contre-forts dont l'épaisseur a deux pieds, la largeur quatre; un tuyau carré qui imite une de ces pierres est accolé au second contre-fort placé au nord, les pierres qu'on jette par ce tuyau s'arrêtent vers le milieu : ouverture supérieure, huit pouces; l'extrémité inférieure de ce tuyau ne se termine pas comme les autres contre-forts; elle est suspendue et accolée au mur, distante du sol : trois pieds. Le sommet de cet édifice n'est pas la partie la moins composée; le pourtour de la voûte se trouve encore surmonté du donjon, dont la hauteur de ce qui en reste est de dix pieds deux pouces, et forme au nord un carré qui est séparé de celui du midi par une muraille de deux pieds onze pouces d'épaisseur, et à laquelle est l'ouverture d'une porte dont les barres servant à la fermer passaient par des rainures carrées; deux fenêtres voûtées se trouvent à cette première pièce évasées extérieurement, dont la hauteur est de deux pieds et demi; largeur, huit pouces; l'une regarde le nord, l'autre

le midi ; elles sont placées vis-à-vis l'une de l'autre; les murs qui forment le donjon portent un corridor presqu'à la moitié de leur hauteur. Au nord et au midi sont trois arcs suspendus au dehors du pinacle; le premier a quatre pieds de diamètre; le second, trois pieds sept pouces ; le troisième, quatre pieds cinq pouces. Ces arcs paraissent être des meurtrières, ainsi que ceux qui se trouvent placés au nord, vis-à-vis ces premiers; ils sont plus ouverts et plus hardis; le milieu du troisième porte une petite fenêtre. On voit encore les fondements d'une petite tour placée à l'angle oriental du temple, au sommet, ainsi que deux corridors pratiqués dans l'épaisseur du mur, par où l'on descend à la tribune à angle droit, et par l'opposé vers la cheminée conique directement par un passage étroit, qui ne livre accès qu'à une seule personne ; la hauteur de ce corridor est de huit pieds. Ce temple était entouré d'un large fossé, ainsi que d'une muraille dont la bâtisse ne paraît pas être aussi ancienne ; cependant au midi, deux portes presque rondes, de sept pieds de hauteur et de six de largeur, sont pratiquées dans la muraille et offraient les moyens de descendre dans le fossé.

« L'entrée du temple regarde le midi ; on n'y voit pas d'escaliers ; élévation, huit pieds huit pouces ; largeur, sept pieds. Il n'y a pas d'ornements ; deux trous de six pouces de diamètre existent dans l'épaisseur de la muraille ; ils servaient au passage d'une barre pour fermer la porte.....

« Une colonne sans figures et avec chapiteau cannelé soutient les reins des deux arceaux de la fenêtre orientale; sa hauteur, terminée en ovale, paraît être de six pieds, la largeur de trois ; les fenêtres sont divisées en deux par deux arcs supportés par une colonne ronde couronnée d'un chapiteau d'ordre ionique. Cette colonne est ornée de deux têtes humaines, barbues et bouche béante.

« Un boulet de près d'une livre a été retiré du mur du temple, et quantité d'ossements humains ont été trouvés dans la rue la plus voisine, ainsi que deux chapiteaux d'ordre ionique. »

G. Brunet.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Tout le monde connaît cette célèbre fontaine placée au milieu du marché des Innocents à Paris et ornée de sculptures de Jean Goujon regardées comme un de ses chefs-d'œuvre; mais ce à quoi on ne fait pas assez attention, c'est que les sculptures de ce curieux monument dépérissent tous les jours par l'humidité continuelle provenant de la grande quantité d'eau qui déborde dans sa vasque supérieure et qui trop voisine des sculptures en détruit toute la finesse. Des observateurs sérieux se sont préoccupés du sort de ces sculptures, et ont conseillé au gouvernement de faire transporter la fontaine au milieu de la cour du Louvre, où elle viendrait se placer merveilleusement au milieu de cette enceinte décorée d'autres sculptures de Jean Goujon. Là du moins on pourrait ne donner qu'un très-petit volume d'eau dans la partie inférieure seulement, ce qui serait indispensable pour conserver à ce monument sa destination première, et les sculptures seraient préservées des inconvénients auxquels elles sont exposées au milieu de la Halle, lieu du reste fort inhospitalier pour un chef-d'œuvre. La fontaine ainsi placée resterait comme objet d'étude et d'émulation aux artistes et de jouissances continuelles pour le public; enfin, elle compléterait au Louvre, ce qui reste du célèbre sculpteur et Paris conserverait un de ses plus précieux monuments.

— MM. de Saulcy et Alfred Maury, nos collaborateurs, viennent d'être nommés membres étrangers de la Société de Littérature néerlandaise de Leyde, qui renferme dans son sein les principaux érudits et antiquaires des Pays-Bas.

— Le 10 juin dernier les autorités de la ville d'Amiens ont posé sur la place Saint-Denis, la première pierre d'un monument consacré à la mémoire du plus illustre de ses enfants, du plus savant lexicographe du XVIIe siècle, Charles Du Fresne Du Cange, dont les travaux immortels jouissent d'une réputation universelle. Du Cange vient de recevoir la digne récompense de sa vie de travail et d'étude. Bientôt un monument exécuté d'après les dessins de M. Antoine, supportera la statue de Du Cange, chef-d'œuvre d'une de nos célébrités enlevée trop tôt aux arts, M. Caudron d'Amiens.

— Il s'est glissé dans le dernier numéro quelques fautes dont nous indiquons ici la correction :

Page 135, ligne 1 des notes, *au lieu de* : lègue, *lisez* : légua
ligne 6 *id.* *au lieu de* : réalité, *lisez* : rivalité
ligne 8 *id.* *au lieu de* : réservées, *lisez* : recueillies

BIBLIOGRAPHIE.

Origine et progrès de l'art, études et recherches, par M. P. A. Jeanron, directeur des musées nationaux. — Brochure in-8°, Paris, Techener, 1849.

L'objet de cet écrit est de démontrer que l'art moderne se rattache par une chaîne non interrompue à l'art de l'antiquité; que le moyen âge, là où il se montre le plus inventeur, n'a fait que transformer en les appliquant d'une manière différente, les pratiques que les générations précédentes lui avaient transmises; enfin que la renaissance, tout en paraissant ressusciter la tradition pure des anciens, combina constamment l'antique avec les interprétations diverses qu'il avait reçues dans les temps barbares et au moyen âge. Vu les limites où il a renfermé le développement de cette idée qui commence à prévaloir aujourd'hui, M. Jeanron n'a guère quitté le domaine des généralités. Il montre toutefois que les écrits spéciaux sur les diverses branches de l'art lui sont parfaitement connus et que l'étude des monuments ne lui est pas moins familière. Tour à tour, il passe en revue les destinées de l'architecture et de l'iconologie, de l'art des mosaïstes, de la peinture sur verre et de la miniature ou décoration des manuscrits. Ce dernier chapitre qui est le plus neuf, a fourni à l'auteur l'occasion d'éveiller l'attention du public, sur les richesses inestimables de la Bibliothèque nationale en fait de peintures du moyen âge. Il signale pour chaque siècle divers manuscrits de ce dépôt qu'il considère avec raison comme autant de galeries de tableaux, formant l'introduction naturelle à l'étude des collections conservées dans nos musées.

Catalogue des artistes de l'antiquité jusqu'à la fin du VIe siècle de notre ère, avec la liste des statues, mosaïques, pierres gravées, vases peints, etc.; portant les noms des artistes, et l'indication des musées et collections particulières qui les possèdent, par M. le comte De Clarac, 3e partie, in-12. Paris, Renouard et Ce, 1849.

Nous avons rendu compte dans le tome IV, p. 777 de cette *Revue,* des deux volumes qui précèdent celui que nous annonçons aujourd'hui et qui ont été publiés sous le titre de *Manuel de l'Histoire de l'art.* Cette troisième partie complète une publication qui offrira aux archéologues et aux artistes une foule de renseignements sur les productions de la plus belle époque des arts dans l'antiquité et dont ils peuvent avoir besoin pour leurs travaux.

LETTRE A M. GEORGES DE SOULTRAIT

SUR

LES ARMOIRIES ET LES MONNAIES DES ANCIENS COMTES DE GOELLO ET DE PENTHIÈVRE,

CADETS DES DUCS DE BRETAGNE.

MON CHER CONFRÈRE ET AMI,

En voyant le titre de cette lettre, plus d'un lecteur tournera brusquement le feuillet en pensant que de l'alliance du blason et de la numismatique, doit naître un tout assez peu intéressant, mais en revanche très-pédant et hérissé de mots employés seulement par Wulson de La Colombière, par Ménestrier, et les autres *Pères* de la noble science des armoiries.

Il y a quelques années, je soutenais à un de nos archéologues les plus connus et les plus zélés que l'étude des antiquités du moyen âge pouvait tirer de grandes lumières de l'art héraldique, et que chacun devait au moins connaître les armoiries des principales familles de la province dont il décrivait les monuments. Je me souviens qu'alors ma proposition ne fut pas très-bien reçue. Depuis, je crois que mes idées sur le blason ont été acceptées; je ne veux pas me poser ici comme ayant fait naître cette pensée, seulement j'ai eu l'honneur d'avoir quatre ans à l'avance, formulé sur l'art héraldique une idée qui n'est venue que plus tard à la grande majorité des archéologues, à mesure que l'étude et les découvertes les faisaient descendre aux détails de la science.

Voyez ces riches reliquaires donnés par des prélats, des barons, ou même par des bourgeois, voyez ces monnaies dont le temps a effacé les légendes, ces chapelles toutes semées d'écussons, et dites-moi, si vous ne pensez pas que le nom mis à la place du signe héraldique n'est pas d'un puissant secours pour l'archéologue et pour l'historien? Il y a des édifices ou des monuments dont vous ne pouvez apprécier la date qu'à un siècle près; tel écusson, peint ou sculpté, vous donne en quelque sorte l'année.

En Bretagne, par exemple, où le granit employé à la construction des édifices se prêtait peu à de longues inscriptions, les blasons sont très-multipliés dans les églises et dans les chapelles : partout où j'ai été, j'ai pu remarquer tout le parti qu'on pourrait tirer de ces écus placés sur les clochers, aux clefs de voûte, aux portails, dans les murs même, et quelquefois à chaque modillon.

Dans les verrières, vous pouvez quelquefois retrouver ainsi toute l'histoire de ces belles et fragiles légendes. Il n'y a pas longtemps que l'on me mena voir la maîtresse vitre de Notre-Dame de la Cour, en Lantic, près de Saint-Brieuc. Le nom des donateurs, la date certaine, tous ces détails étaient inconnus; il n'y avait pas le moindre texte qui pût donner quelques renseignements là-dessus. Eh bien, en étudiant attentivement les écussons peints sur cette page de verre, le mot de l'énigme devenait facile à trouver; au moyen du blason, on y lisait tout couramment, que c'était un don fait par François II, alors qu'il n'avait pas encore ceint la couronne ducale de Bretagne, du vivant de Pierre II, de concert avec Jean Prégent, évêque de Saint-Brieuc, Jean de Coatkis, évêque de Tréguier, et Vincent de Kerleau, abbé de Bégard. Sans le blason, tout archéologue un peu exercé pouvait dire, à la vue de cette verrière, qu'elle était du XVe siècle; l'héraldiste ajoutait les preuves en main qu'elle ne pouvait avoir été faite qu'entre 1450 et 1460.

Le blason étudié sérieusement n'est point une science ingrate, il est d'un grand secours pour toute personne qui s'occupe des temps anciens; il a même ses naïvetés orgueilleuses qui font sourire en passant; je citerai, par exemple, les Boyséon de Bretagne qui prétendaient tenir leurs lettres de noblesse de Clovis, pour les services rendus par leur premier ancêtre à la bataille de Tolbiac; les Baleine et bien d'autres gentilshommes de Champagne qui auraient été anoblis par Charles le Chauve à la bataille de Fontenay, et ces Labiena dans le Midi, qui ne remontaient qu'à Labienus, l'un des principaux lieutenants de Jules César. Labienus était de la *gens* Atia, famille plébéienne; mais Virgile, comme s'il eût été généalogiste, s'était empressé de la faire remonter à la guerre de Troie, les croisades des Romains, en lui donnant Atys pour premier auteur (1).

Du reste, mon cher confrère, en vous parlant ainsi je ne cherche

(1) Alter Atys, genus unde Atti duxere latini,
Parvus Atys, pueroque puer dilectus Iulo.
(Virg. *Æneid.*, V, 568.)

nullement à vous persuader : je sais assez que sur ce sujet, vos sympathies me sont acquises. Vous avez prouvé par le savant travail que vous avez donné sur les armoiries du Nivernais, toute l'importance que vous attachez à l'art héraldique ; si dans chaque province on faisait ce que vous avez fait dans la vôtre, on arriverait bientôt à se servir utilement de cette branche de l'archéologie encore si peu explorée.

J'ai pensé que vous verriez avec quelque intérêt les quelques lignes que je consacre aux armoiries et aux monnaies des anciens comtes de Goëllo, qui furent la première race des comtes du Penthièvre ; je serais heureux si vous vouliez bien approuver le plan que je me suis tracé, et si les archéologues qui jetteront un coup d'œil sur ces notes, les jugent assez intéressantes pour entreprendre des études semblables sur d'autres maisons historiques. — Je vous prie de considérer ces pages comme un fragment des recherches historiques que vous savez que j'ai réunies sur l'ancienne maison des comtes de Goëllo, Guingamp, Tréguier et Lamballe.

Les comtes de Goëllo et du Penthièvre, dont l'histoire n'a été qu'ébauchée jusqu'à ce jour, doivent leur origine à Eudon, fils de Geoffroi, premier duc de Bretagne et de Havoise de Normandie : à la mort de son frère aîné Alain, Eudon eut la régence de son neveu qu'il essaya plusieurs fois de faire disparaître, pour succéder à tous les domaines de Geoffroi ; ses efforts furent infructueux comme ceux que tentèrent à plusieurs reprises ses descendants dans le même but.

Cette famille par une fatalité providentielle échouait toujours au moment de voir ses espérances réalisées. Eudon, repoussé d'abord par les barons bretons, puis par son neveu, mourut après avoir combattu toute sa vie, avec toute l'ardeur d'un Normand et la ténacité d'un Breton. Geoffroi Boterel Ier, son fils, ne fut pas plus heureux ; Conan son arrière-petit-fils, ne put conserver que peu de temps la couronne de Bretagne et finit par se la laisser enlever par l'Angleterre ; Alain de Richemond, père de ce Conan, était mort subitement quelques mois avant de succéder à son beau-père ; la politique de Philippe Auguste écarta Henri d'Avaugour. Le nom de Penthièvre était néfaste pour ceux qui le portaient, et qui tous voulaient avoir le duché : plus tard en effet, Charles de Blois et le duc de Mercœur, qui représentaient les anciens descendants d'Eudon, échouèrent comme ce dernier dans leurs prétentions.

Jusqu'à Henri II d'Avaugour (2), le premier qui ait porté le nom

(2) Avaugour n'est qu'un hameau situé sur la lisière de la forêt de ce nom, dans

de ce fief, au commencement du XIIIe siècle, les successeurs d'Eudon furent qualifiés de *comtes des Bretons*, absolument comme les ducs de Bretagne dont ils se disaient les pairs. Henri II renonça aux prétentions de sa famille, en même temps qu'à lutter contre Philippe Auguste, et se qualifia simplement de *fils du comte et sire d'Avaugour.*

Il ne me paraît pas, du reste, que les villes de Tréguier, Guingamp et Lamballe aient jamais été des *comtés :* c'étaient simplement des fiefs appartenant aux comtes des Bretons, et on entendait sous cette dénomination les membres de la famille ducale, les aînés comme les cadets. Les évêques de Tréguier prirent le titre de comtes, mais bien postérieurement au XVe siècle.

Dès le XIIe siècle, les fiefs des cadets des ducs de Bretagne se nommaient de Penthièvre; c'était évidemment une dénomination collective, puis qu'aucune ville, aucun hameau, ne portent ce nom. Chacun a cherché à donner une explication à ce mot, et jusqu'à présent on n'a guère fait que des conjectures. On le faisait venir de *Pen-ti*, chef de maison; *Pen-tref* ou *Pen-trew*, chef des paroisses; de *Pen-ti*, chef des trois comtés, de Tréguier, Lamballe et Guingamp.

Permettez-moi, mon cher confrère, de donner aussi mon opinion; et je la présente d'autant moins timidement que je me fonde sur un texte inédit jusqu'à ce jour.

Je ne sache pas que l'on ait beaucoup d'exemples du mot Penthièvre employé avant le XIIIe siècle. Une charte inédite de 1144, que j'ai été assez heureux de retrouver dans les archives des Côtes-du-Nord, fait connaître quelle était la plus ancienne forme de cette dénomination (3).

Le document est terminé par ces mots, *Gaufrido comite Stephani filio dominante in Pentavro.* Dans Pentaver, je trouve *pen* et *aver*, or ces deux mots signifient en langue bretonne *Chef des havres ou*

la commune de Plésidy (Côtes-du-Nord). André Duchesne la signale comme une petite ville, patrimoine d'une illustre famille sortie de l'ancien estoc des ducs de Bretagne; au commencement du XVIIe siècle, les géographes n'étaient certains ni de sa position topographique, ni même de son existence. Jamais Avaugour n'a été qu'un hameau, qui dépendait de Guingamp dès les premières années du XIe siècle. (Voy. *Bulletin monumental*, 1849.)

(3) Cette charte, donnée par Rolland, évêque de Saint-Brieuc, a pour but de faire savoir que ce prélat cède au prieuré de Saint-Martin de Lamballe, membre de Marmontiers, la cure de Saint-Aaron. Jusque-là ce bénéfice avait appartenu à Bertrand de Saint-Aaron dit l'Abbé, par droit héréditaire.

ports de mer. Si on remarque que dans le partage qui se fit entre Eudon et Alain, après la mort de Geoffroi, le premier eut l'évêché de Saint-Brieuc, celui de Tréguier et une partie de celui de Saint-Malo, on sera amené tout naturellement à penser que le Penthièvre n'était que la dénomination sous laquelle on comprenait les domaines du comte des Bretons, qui possédait la plus grande partie du littoral de la Manche. Il était tout simple qu'il y eût des chefs des côtes, sur ces mêmes rivages qui étaient si fréquemment attaqués par les rois de la mer. Du reste, mon cher confrère, je livre ma supposition pour ce qu'elle vaut, bien que, modestie à part, je la trouve beaucoup plus soutenable que les autres.

La postérité du comte Eudon forma plusieurs branches ; c'étaient les comtes de Richemond en Angleterre, les sires de Lamballe, de Tréguier, de Guingamp, de la Roche Derrien, de Pordic, de Quintin, de Kergroais, du Parc, de la Roche-Mabille, les vicomtes de Coetmen Tonquedec et les sires de Coetmen Boisguezennec. Les comtes de Lannion, les sires de Cavan (4) et ceux de La Jaille (5), se prétendaient également cadets de Penthièvre, ainsi que les Chateaubriand (6), sans que cette prétention puisse être justifiée. En Bretagne, quand on se disait juveigneur de Penthièvre et qu'on pouvait le prouver, il y avait autant d'honneur qu'à avoir un tabouret à la cour de France; aussi il ne se passait pas de siècle qu'il ne se trouvât quelque famille faisant tous ses efforts pour faire valoir plus ou moins clairement ses droits à cette descendance.

Jusqu'à Alain Ier, qui fut le dernier à porter le titre de *comte*, on ne connaît pas de blason particulier attribué à Eudon ni à aucun de ses successeurs. Alain Ier portait sur son écu *un pommier chargé de ses fruits*, ainsi qu'il résulte d'un *vidimus* de la charte donnée par lui en 1202 pour la fondation de l'abbaye de Beauport ; cette copie faite en 1470, après avoir relaté le contenu de l'acte, se termine par l'an-

(4) Les comtes de Lannion descendaient, dit-on, de Guyomar, fils de Juhaël d'Avaugour ; M. Pol de Courcy qualifie de juveigneurs d'Avaugour les Cavan qui portaient d'*or à trois merlettes ou chouettes de sable, deux et une*.

(5) Les La Jaille étaient originaires d'Anjou ; on essaya probablement de les rattacher aux Avaugour, parce qu'ils possédèrent le fief de Pordic qui avait longtemps appartenu à cette famille.

(6) Des généalogistes pensèrent que Brien, fils du comte Eudon, épousa Inoguen de Chasteaubriand et fut le plus ancien auteur connu de cette maison. Je n'ai rien trouvé qui justifiât cette assertion : je crois que l'on a confondu ce Brien avec un autre personnage du même nom, fils d'une Inoguen, mort avant 1062 qui avait donné Saint-Sauveur de Béré à l'abbaye de Redon et qui eut un fils nommé Geoffroi. Cf. Baluze, VII. *Miscel.* 223, et D. Morice, I, 417.

notation suivante : *Quelle lettre estoit scellée d'ung grand seau en cire verte. Celui seau contenant en son enprainture comme apparessoit ung homme d'arme a cheval espee en poign o ung escu figuroit comme sembloit dung arbre ou branche a trois pomme rondes* (voy. la p. 119) (7).

Ces armes étaient *parlantes* : en breton, *aval gor* signifie *pomme sauvage;* elles rappellent singulièrement celles de Geoffroi, sénéchal de Rennes au XIIIe siècle (8), ainsi que le blason qu'on attribue à saint Tugdual, l'un des plus grands saints bretons, et patron de la cathédrale de Tréguier (9). Ces armes indiquent positivement que sous Alain Ier le fief d'Avaugour appartenait déjà aux sires du Penthièvre, et renversa l'opinion de ceux qui prétendent que ce fut Perronelle qui l'apporta en dot à Henri, fils d'Alain Ier.

C'est une preuve, en outre, qu'en Bretagne, comme dans le reste de la France, les signes héraldiques les plus anciens appartenaient à la catégorie des *armes parlantes* : les sires de Fougères portaient une feuille de cette plante; les Léon, un lion, les Penmar'ch, une tête de cheval (*pen*, tête; *mar'ch*, cheval); la Cornouaille, un bélier accorné d'or, etc., etc.

Henri II d'Avaugour, fils d'Alain Ier, adopta pour blason celui qui fut depuis conservé dans la famille, et dans plusieurs de ses branches : *d'argent au chef de gueules;* sur son sceau, il est représenté à cheval, tenant un écu à ses armes; sous son palefroi, on voit une branche d'arbre, qui n'est évidemment qu'un souvenir du pommier qui figurait sur le blason de son père (10). L'origine des armes de Henri II est difficile à fixer bien clairement. Je suis très-porté à penser que cette combinaison provient de quelque détail d'armure, comme d'un panache rouge, par exemple.

Plusieurs familles, en Bretagne, eurent des armoiries avec des *chefs*, à l'imitation de Henri d'Avaugour. Je citerai particulièrement

(7) Arch. des Côtes-du-Nord, titres de l'abbaye de Beauport.

(8) Cf. D. Morice, t. I, pl. XII, n° 132.

(9) Cf. D. Albert le Grand, *Vie des saints de Bretagne* : art. de Saint-Tugdual : *En la grande vitre de cette église* (Saint-André de Treguier) *se voyant les armes de Saint-Tugduval, qui portent d'azur au chêne d'or, et au premier panneau l'écusson timbré d'une thiare papale, surmonté d'un orbe impérial, et au deuxiesme panneau, l'escusson aux mêmes armes, traversé de deux clefs d'azur en sautoir.* — Saint-Tugdual qui appartenait à la famille des rois de Domnenée, était considéré par les Bretons comme ayant été pape sous le nom de *Leo V Britigena.* Cette légende était consignée dans des manuscrits de Tréguier, de Chartres et de Laval : il vivait au VIe siècle et dans tout l'intervalle de 499 à 599, il n'y eut pas de souverain pontife du nom de Léon.

(10) Cf. D. Morice, t. I, pl. I, n° 7.

les Leborgne de La Villebalin, descendants d'un sénéchal de Goëllo, ami et serviteur de ce prince, qui prétendaient, à la fin du XVIIIe siècle, sans aucun fondement, descendre des sires d'Avaugour; ils portaient : *d'argent au chef endenché de gueules de cinq pointes*. Les Lannion, qui avaient la même prétention que les Leborgne, mais peut-être, à plus juste titre, portaient : *d'argent à trois merlettes de sable, ou chef de gueules chargé de trois quintefeuilles d'argent* (voy. la pl. 119).

Henri II, au retour de la croisade, fonda, pour accomplir un vœu, à Dinan, un couvent de cordeliers, où il se retira. Après qu'il eut embrassé la vie religieuse, il adopta un sceau oblong, où il était représenté à genoux, recevant un livre des mains de saint Bonaventure; au-dessous était un petit écu aux armes ci-dessus blasonnées. La légende portait : ✠ S. PATRIS, ou plutôt : FRATRIS. HENRICI. D'AVAVGOR (11). Dans les chartes, il s'intitulait ainsi : *Frater Henricus d'Avaugor dominus Goloie, miles*. Avant d'entrer en religion, Henri était représenté à cheval, comme nous le disions plus haut. La légende était S. HENRICI DE. AVAVGOR; celle du contre-sceau, aux armes d'Avaugour, portait : SVB. MEO. SCVTO. EST. SECRETVM. MEVM.

Marguerite de Mayenne, femme de ce baron, était représentée debout, tenant une fleur de lis de la main droite, accostée de deux autres : ✠ SIGILLVM. MARGARITE. DOMINE. D'AVAVGOR. Le contre-sceau, aux armes d'Avaugour, avait cette inscription : SVB. SCVTO. PATRIS. MEI. EST. SECRETVM. MEVM (12).

Je ne sais, mon cher confrère, mais ces devises mystérieuses qu'avaient prises Henri d'Avaugour et sa femme, me semblent résumer, en quelques mots, le malheur qui s'attachait à l'ambition des Penthièvre; ce secret caché sous l'écu n'est vraisemblablement que le désir toujours renaissant et comprimé de ceindre la couronne ducale; on ne pouvait mieux le cacher que sous le bouclier, près de la garde de l'épée; quelques mots feront apprécier la position politique de Henri II d'Avaugour, le seul, à notre connaissance, qui ait porté cette devise.

Philippe Auguste avait pris envers Alain d'Avaugour l'engagement de marier Henri II à l'héritière de Bretagne; mais à la mort d'Alain, il revint brusquement sur les promesses qu'il avait solen-

(11) Cf. D. Morice, t. I, pl. XIV, n° 169.
(12) Cf. La diplomatique de M. de Wailly.

nellement faites, promesses qu'il regrettait, et qui auraient eu pour résultat de rendre au duché cette indépendance pour laquelle on avait déjà versé tant de sang. Le comte mourut en 1211, et en 1212 la fiancée de Henri II, son fils, devenait l'épouse d'un prince français, de Pierre de Dreux.

Henri II était alors fort jeune et gouvernait les fiefs que lui avait laissés son père sous la garde noble de Gélin de Coetmen, son oncle paternel, et de Me Lucas, chanoine de Tréguier et frère du sénéchal Guillaume le Borgne, dont nous avons parlé quelques lignes plus haut à propos de la famille de La Villebalin; cette régence dura jusqu'en 1222 (13).

On sait que toute la politique de Pierre Mauclerc consista à abaisser la noblesse et le clergé; il semblait vouloir essayer de faire triompher en Bretagne un système qui ne put s'établir en France qu'à la suite de plusieurs générations de rois. Pierre s'attira ainsi la guerre avec ses barons, l'excommunication de l'Église et l'inimitié du roi de France. Le duc voulut enlever au vicomte de Léon et au sire d'Avaugour le droit de *Bris*, ainsi que les brefs de sauvetage et de conduite; aussitôt une ligue formidable se forma contre lui. Le vicomte de Léon avait à défendre les priviléges que ses ancêtres lui avaient transmis héréditairement depuis Hoël II; le sire d'Avaugour, de son côté, avait à tirer vengeance de celui qui était venu lui ravir sa fiancée et la couronne ducale, et qui peu auparavant lui avait enlevé une partie du comté de Lamballe, pour la donner à Olivier Tournemine. Presque toute la noblesse bretonne se rangea sous les bannières des deux princes mécontents, en 1222 (14).

La fortune ne favorisa pas les confédérés qui furent battus au combat de Chateaubriand : le vicomte de Léon, en se soumettant, conserva ses droits et ses domaines, mais il n'en fut pas de même de Henri d'Avaugour, à qui on enleva Guingamp, Lamballe, Jugon et Moncontour. Dépouillé de presque toutes ses terres par Pierre Mauclerc, Henri, vers 1229, s'empressa de faire hommage à saint Louis quand le duc se déclara ouvertement contre le roi de France. Le

(13) Un grand nombre de chartes de l'abbaye de Beauport commencent ainsi : *Ego Gellinus avunculus et custos Henrici de Avalgor.* Ces documents rectifient l'erreur de ceux qui ont prétendu que le tuteur de Henri II d'Avaugour avait été le vicomte de Léon.

(14) « Quippe Leonenses hac illum ex parte fatigant
« Cumque Trecoritis, Goelunes et Rohanitæ. »
(Guillelm. Armoric. XII. *Philipp.*)

descendant d'Eudon de Bretagne n'avait plus alors dans cette province ni même dans le Goëllo, seul débris de son patrimoine, une place forte où il pût se mettre en sûreté, lui et sa famille. Le roi lui donna la garde d'un château nommé Guesclin, Guesclim et quelquefois Guerclin, berceau de la famille du grand connétable, aux environs de Saint-Malo. Henri le tint, soit par lui-même, soit par son oncle Gélin de Coetmen, jusqu'en 1237, époque à laquelle Pierre Mauclerc abdiqua et alla en terre sainte expier les nombreuses fautes qui pesaient sur sa conscience : il les expia cruellement, car il y fut aussi vaillant que malheureux.

Henri d'Avaugour resta ensuite tranquillement en Bretagne, reçut du roi le titre de connétable, suivant une légende, alla au moins une fois en Palestine en 1257 et peut-être aussi en 1241, puis revint à Dinan où il mourut cordelier (15).

J'ai cru devoir rappeler la vie de ce baron, mon cher confrère : elle a le double mérite ici d'être peu connue dans l'histoire, et d'expliquer, à mon avis, la légende singulière qu'il avait adoptée.

Alain II d'Avaugour mourut avant son père; je n'ai pas retrouvé son sceau, mais il en existe un de son fils Henri III. Il est appendu à une charte de 1268 par laquelle Henri II, avec le consentement de son petit-fils, donne au prieuré de Lehon de Dinan un manoir situé dans la paroisse de *Sancti Kequoledoci*. L'écu est parti : à senestre il porte un lion ; à dextre il porte les armes d'Avaugour brisées d'une bande sur l'argent. La légende très-fruste ne porte plus que quelques lettres : SECR.... KIC. B.....

J'avoue, mon cher confrère, que cette partition portant un lion me semble très-difficile à expliquer. Est-ce un souvenir de la maison de Brienne à laquelle appartenait la femme de Henri III? mais alors pourquoi aurait-on placé les armes d'Avaugour à la place la moins honorable? Quant à la brisure qui se voit sur ce dernier blason, elle est facile à comprendre, puisque Henri III la portait probablement du vivant de son aïeul, qui était toujours seigneur de Goëllo (16).

(15) Cf. D. Morice, *Preuves*, t. I, col. 865, 874, 875, 883 et 918. — Les *Olim* édités par M. le comte Beugnot, t. I, p. 135, 526, 534, 837. — Archives du département des Côtes-du-Nord, titres de l'abbaye de Beauport. — Henri d'Avaugour avait son tombeau aux Cordeliers de Dinan; il y était représenté en habit de religieux : sur un vitrail du chœur il était représenté en costume de chevalier.

(16) Cf. D. Morice, t. I, pl. XV, n° 170. L'acte auquel est appendu ce sceau est conservé aux Archives des Côtes-du-Nord. Il est à remarquer que dans les armes d'alliances, le blason de la femme était quelquefois placé avant celui du mari; nous

En 1352, Jean d'Avaugour, seigneur de Kergroais, brisait d'*une bande brochant sur le tout* (voy. la pl. 119) (17).

En 1306, dom Morice signale un Geoffroy d'Avaugour qui partageait avec sa sœur Isabeau et son oncle Olivier, vicomte de Rohan : il portait *d'Avaugour, brisé de trois macles posées en fasce sur le chef.* Cette brisure était évidemment empruntée aux armes de la maison de Rohan à laquelle appartenait soit la mère, soit la femme de Geoffroi (18).

Vous n'ignorez pas sans doute, mon cher confrère, l'origine que l'on donne en Bretagne aux *mâcles* des Rohan; vous savez que ces barons prétendaient porter primitivement les armes de Bretagne, mais que, par un miracle, ces armes, qui étaient placées sur la châsse de saint Mériadec, l'un de leurs ancêtres, furent changées de manière à présenter *de gueules à neuf mâcles d'or.* Dans la forêt de Quenegan, et dans les bois qui entouraient le manoir de Penret, près de cette forêt, on prétendait que les arbres et même les pierres présentaient la figure de mâcles ; on disait également que, lorsque l'on fendait des pierres ou du bois, à l'étang de Penret, et à Saint-Mériadec, on y voyait des mâcles (19).

Eudon de La Roche-Derrien, arrière-petit-fils de Eudon de Bretagne et petit-fils de Derrien qui donna son nom à la ville de la Roche, portait en 1203 *deux léopards l'un sur l'autre.* Ces armes rappellent celles de Normandie, et on n'ignore pas la part active que le fils et le petit-fils d'Eudon prirent à la conquête de l'Angleterre par les princes normands. Eudon de La Roche-Derrien alla à la croisade en 1218 : bien que les historiens se taisent sur lui, je suis très-porté à penser qu'il revint en Bretagne finir ses jours. J'ai vu à l'abbaye de Bégard une pierre tumulaire qui pourrait bien avoir été sur sa sépulture. Près d'une grande croix très-ornée, on lit : HIC. IACET. EVDO. DE. RVPE. Son sceau portait : SIGILLUM. EUDONIS. DE. RUPE.

en avons un exemple sur le sceau d'Amette de Coetmen, où les armes de Montmorency sont placées avant celles de Coetmen Tonquedec.

(17) Cf. D. Morice, t. I, col. 1481.

(18) Ce Geoffroi d'Avaugour est évidemment l'un des fils de Henri II et de Marguerite de Mayenne, qui fut tuteur de son neveu Henri III ; les historiens ne connaissent pas le nom de famille de sa femme Meauce, qui était nécessairement une Rohan.

(19) Dans les vieux auteurs, on dit que les *mâcles* ne sont autre choses que les mailles des filets qui servaient à chasser ou de cuirasse : il est à remarquer qu'excepté en Bretagne, cette pièce d'armoiries est fort rare ; il y a même des provinces où on n'en trouve pas.

Conan, frère du comte Alain en 1202, avait sur son contre-sceau un aigle éployé, avec la légende : DONANI. FILIUS. COMITIS. Le sceau est très-fruste : il représente un cavalier : malheureusement le bouclier qu'il tient est si mal conservé que je n'ose parler de ce que j'ai cru voir dessus, bien qu'il y ait quelque apparence d'une bande. On ne lit plus que le mot SIGILL. de la légende (20).

La branche de Coetmen-Tonquedec, issue de Gélin, paraît avoir primitivement porté les armes d'Avaugour ; une enquête faite en 1486, décrivant les vitraux de la collégiale de Tonquedec, contient le passage suivant : *en laquelle* (vitre) *sont au susain lieu en deux bannières écartellées les armes plaines d'Avaulgour qui sont d'argent à un cheff de gueules, et les armes de Tonquedec.* Vous voyez, par cette citation, qu'au XVe siècle on établissait encore une différence bien marquée entre le blason d'Avaugour et celui de Tonquedec que la branche de Coetmen-Tonquedec adopta exclusivement dans la suite, et qui se décrivait ainsi : *de gueules chargé d'annelets d'argent* (21).

Cette définition un peu étrange au premier abord est celle qui est donnée dans l'enquête dont je parlais plus haut et se justifie par le nombre des annelets qui variait de neuf (trois, trois et trois) à sept (trois, trois et un). Prigent de Coetmen, à la fin du XIIIe siècle, et Rolland, en 1406, portaient sept annelets ; ce dernier en outre avait pour cimier une cigogne, pour supports un lion et une cigogne.

Vous savez, mon cher confrère, que je suis très-porté à penser que les annelets sont en quelque sorte la représentation de tours vues à vol d'oiseau : j'ai déjà proposé cette opinion il y a quelques années, en faisant observer que les annelets et les tours sont assez communément représentés sur les armoiries des villes : je rappelais aussi que le comté de Poitou portait de gueules à cinq tours d'or (deux, un et deux), et que les monnaies de la Marche et du Périgord, dès le XIIe siècle, portaient cinq annelets (deux, un et deux). En voyant les armes de Coetmen-Tonquedec je me suis demandé si elles faisaient exception à la règle que je posais : il m'a semblé que ce blason pouvait être très-significatif, soit à cause du nombre des tours du château de Tonquedec, l'une des plus belles forteresses de France,

(20) Cf. D. Morice, t. I, pl. VI, n° 50.

(21) Je suis très-porté à croire que le fief de Tonquedec appartenait à la femme de Gelin ; son fils Alain prenait dans les chartes, du vivant de son père, le titre de vicomte de Tonquedec, et après la mort de ce dernier, on ne le trouve plus qualifié que de vicomte de Coetmen. Je n'ai rien retrouvé relativement à l'ancienne famille de Tonquedec.

soit à cause des soixante et une paroisses qui relevaient de cette châtellenie (22).

Dom Morice a gravé un sceau parti de Tonquedec et de Montmorency-Laval, à cause de Amette, femme de Prigent de Coetmen, qui n'est pas mentionnée, je crois, dans la généalogie de cette maison. Tous deux furent enterrés dans l'abbaye de Beauport, et leurs blasons jadis étaient peints tout autour du chœur (23).

Les légendes étaient, pour Prigent ✠ S. PRIGENTII. VICECOMITIS. DE. QVOITMEN.; pour Amette : S. AMETE. DE. LAVALL. DNE. DE COITM.; pour Rolland : S. ROLLAND. DE. QVOITMEN (24).

La branche de Quintin, issue de Alain Ier, portait *d'Avaugour le chef brisé d'un lambel :* en 1378, ce lambel était à trois pendants, et le cimier une tête d'aigle ; en 1388, le lambel avait quatre pendants, et Geoffroi de Quintin portait une couronne radiée sur son casque : sa légende était : ✠ SCEL. DE. GEFRE. SEINEVR. DE. QVINTIN (25).

II.

Je ne vous dirai que quelques mots sur les monnaies des anciens Penthièvre, mon cher confrère : j'en ai déjà parlé souvent, et cette lettre est si longue que je ne ferai qu'exposer brièvement quelques idées que je crois nouvelles.

La numismatique de Bretagne est toute différente de celle des autres provinces ; presque partout, une foule de barons de second ordre s'empressaient de faire frapper des monnaies à leur coin ; en Bretagne, il n'y eut jamais qu'un seul numéraire, d'abord celui des rois armoricains, et ensuite celui des ducs, ou pour mieux dire, celui de la famille souveraine *des comtes des Bretons.*

Quelquefois, j'ai entendu des numismatistes s'étonner de ce qu'on ne trouvait en fait de monnaies bretonnes que celles des ducs, et celles des sires de Guingamp : il est vrai que cette particularité semble assez surprenante dans un pays où se trouvaient tant de seigneurs puissants, tels que les Rohan, les Léon, les Dinan, etc.

(22) Cf. *Revue Numismatique*, 1843, p. 401. — Je sais que plusieurs personnes pensent que les annelets sont des souvenirs des jeux de bague ; mais cette opinion me paraît très-contestable.

(23) Enquête faite par Foulques de Rosmar, sénéchal de Goëllo, Guillaume Taillart, prévôt de Guingamp et Pierre le Cozic, procureur de Tréguier, le 9 mars 1486 : Arch. des Côtes-du-Nord.

(24) Cf. D. Morice, t. I, pl. XI, nos 121, 122 ; t. II, p. V, no 183.

(25) Cf. D. Morice, t. II, pl. I, no 18.

Comme je vous l'ai déjà dit, il n'y avait en Bretagne que deux branches de la famille représentant les anciens rois; ces deux branches descendaient d'Eudon; les cadets ou juveigneurs qui n'étaient autres que les Penthièvre ou d'Avaugour dont je vous parle depuis si longtemps, mon cher confrère, les juveigneurs, dis-je, tout en échouant dans les tentatives qu'ils firent pour supplanter leurs aînés, n'en conservaient pas moins leur indépendance, de sorte que jusque à la fin du XIIe siècle, à Rennes, à Nantes, à Guingamp, on forgeait des monnaies qui toutes étaient celles des comtes des Bretons.

Vous allez voir, j'espère, que les monnaies établissent cette distinction fort importante pour la numismatique comme pour l'histoire; vous verrez, comme je le disais plus haut, que le titre de comte était attaché à la personne et non pas au fief; c'était en quelque sorte le synonyme de *Conan* ou *chef*.

M. Ramé, notre collaborateur, auquel la numismatique bretonne doit déjà beaucoup, publia il y a trois ans une monnaie curieuse qu'il attribuait à Eudon et dont voici la description :

✠ EDO.DVX.INTANIE. Types confus représentant un monogramme dans lequel on peut retrouver les lettres suivantes: B,C,C,C,S,I,E,G,I,H ou V,A,I.

℟. REDONS.CIVITAS. Croix à branches égales.

L'attribution de M. Ramé paraissait inattaquable; aussi fut-elle reçue par tous les numismatistes et par moi tout le premier. L'histoire nous apprend que Eudon fit frapper monnaie soit comme bailliste de son neveu, soit comme comte de tous les Bretons, par usurpation; tout semblait donc justifier cette attribution (26).

Aujourd'hui, je crois qu'il faut rectifier cette opinion, et pour le faire je pars de ce principe presque mathématique, que de deux monnaies semblables, celle qui est la mieux frappée, la plus correcte dans son type et dans ses légendes, doit être la plus ancienne. C'est un fait avéré maintenant en numismatique, que dans l'antiquité et au moyen âge, il y avait dégénérescence; je pourrai même dire que cela existe toujours, car de nos jours si nous gravons bien, nous avons en revanche trouvé le moyen de rendre notre numéraire si insignifiant, que nous ne laissons rien à faire aux numismatistes futurs.

Ce principe posé, je dois dire que l'on connaît maintenant un autre denier analogue à celui que je viens de décrire, et qui est plus ancien :

(26) Cf. *Revue Num.*, 1846, pl. V, n° 3.

✠ EDO.DVX.BRITANIE. Temple, au milieu une croizette.

℟. EDOMIS.CIVITAS. Croix à branches égales : au deuxième canton l'initiale E.

Cette pièce publiée par M. Jules de San-Quintino a été trouvée avec un grand nombre de monnaies du XIe siècle dans la tour de la basilique de Saint-Paul près de Rome, avec un exemplaire de celle que M. Ramé avait déjà fait connaître. Pour moi, il est évident que ce précieux denier est la véritable monnaie d'Eudon, et que la première a été frappée après sa mort. Quelques mots d'histoire vous feront, j'espère, partager mon opinion (27).

Eudon laissa plusieurs fils : Geoffroi Boterel, l'aîné, eut le pays de Lamballe, Étienne eut Tréguier et Guingamp, Alain le Roux, Alain le Noir et Brien passèrent en Angleterre, où ils possédèrent successivement le comté de Richemond, récompense accordée à leur valeur par le conquérant normand.

Geoffroi Boterel mourut en 1098, un an après son fils unique, et après sa mort le comte Étienne réunit sous sa domination tous les fiefs que Eudon avait possédés en Bretagne : il en résulte, que depuis 1079, date de la mort de Eudon jusqu'en 1093, il y eut en Bretagne deux comtes des Bretons de la branche cadette. Je pense qu'ils continuèrent à battre monnaie en commun au nom de leur père, et que c'est à cette époque qu'il faut attribuer le denier publié par M. Ramé : au temple, souvenir carlovingien, ils substituèrent seulement un monogramme, dans lequel on pourrait peut-être retrouver leurs noms.

Étienne quand il fut seul, figura aussi seul sur ses monnaies : on frappa alors ces deniers dont le type excessivement barbare n'est que la dégénérescence du monogramme adopté primitivement par les deux frères :

✠ STEPHAN.COM. Croix.

℟. ✠ GVINGAMP. Type dit *guingampois*.

Je viens de dire qu'Étienne avait recouvré l'ancien héritage de Eudon, il possédait par conséquent : le Goëllo, Tréguier, Guingamp, Lamballe, Jugon, et même dans les derniers temps le comté de Richemond dans le pays d'York : il mourut en 1137, laissant aussi des fils au nombre de trois.

Après une guerre à laquelle la succession d'Étienne donna lieu, les trois frères s'accordèrent sur les partages et vécurent en paix;

(27) Cf. *Revue Num.*, 1846, pl. XVII, n° 8.

Geoffroi Boterel II conserva Lamballe, Henri eut Tréguier ainsi que Guingamp; Alain eut le comté de Richemond : voilà encore deux comtes des Bretons sur le continent, et remarquez qu'on ne trouve pas de monnaies au nom de Geoffroi ni de Henri; je vais plus loin, en disant que je ne pense pas qu'on en trouve.

En effet, plusieurs variétés de deniers guingampois au nom d'Étienne semblent devoir se rattacher à cette époque :

✠ GVINGAMP. Type guingampois.

℟. STEPHAN.COM. Croix cantonnée de deux astres, au premier et deuxième canton.

GVINGAMP. Type guingampois : on y distingue un astre.

℟. STEPHAN.COM. Croix à branches égales.

Ces étoiles placées ainsi et qui sont déjà une modification du premier type indiquent sans aucun doute des marques destinées à servir en quelque sorte de *différents* : je pense que cette série qui s'augmentera peut-être de quelques autres variétés, a été frappée par les comtes Geoffroi Boterel II; Rivallon, Étienne et Geoffroi Boterel III, tous successivement seigneurs de Lamballe, par Henri seigneur de Tréguier et Guingamp, et par Alain son fils jusqu'en 1205, époque à laquelle ce dernier, par la donation de son parent, recouvra Lamballe et fut pendant quelque temps possesseur de tout le Penthièvre.

Aussi, nous retrouvons un denier au nom d'Alain, denier qui par son type rappelle ceux qui avaient été frappés pendant que le Penthièvre était partagé entre plusieurs comtes des Bretons. Alain conserva une seule étoile, ce qui pourrait donner lieu de supposer que la variété au nom d'Étienne portant également une seule étoile, avait été forgée par son père.

ALEN.COMES. Croix, accostée d'un astre au second canton.

℟. GVINGAMP. Type guingampois.

Je vous ai promis d'être bref sur ce second point de ma lettre, mon cher confrère et ami, aussi je m'arrête ici; j'aurais encore bien des choses à dire sur les monnaies de la branche cadette issue d'Eudon, mais je me réserve de satisfaire mon bavardage, quand j'entreprendrai sur ce sujet un travail pour lequel je recueille des notes.

Veuillez agréer la nouvelle assurance de mon entier dévouement.

ANATOLE BARTHÉLEMY.

Saint-Brieuc, 1er juillet 1849.

L'APOLLON SAUROCTONE.

DEUXIÈME PARTIE (1).

Après avoir annoncé que l'Apollon Sauroctone n'était pour nous rien autre chose que l'Apollon Pythien représenté sous une forme différente, nous nous sommes borné à démontrer que la figure du saurien empruntée par Python n'était pas spéciale à notre sujet, et nous avons tâché d'expliquer deux monuments relatifs au mythe de Latone, sur lesquels ce monstre était représenté sous les traits d'un lézard. Nous allons maintenant entrer véritablement en matière et expliquer tous les monuments qui, à notre connaissance, prouvent qu'entre le *Sauroctone* et le *Pythien*, il n'existait dans l'esprit des anciens aucune différence réelle quant aux mythes que ces deux sujets étaient appelés à représenter. Comme nous voulons autant que possible nous renfermer dans notre sujet, nous ne parlerons de l'Apollon Pythien que lorsque nous y serons forcé.

III. Tête jeune imberbe, ornée d'une sphendoné, tournée à droite, ses cheveux sont longs, flottants et indiqués à leur extrémité par des zigzags; grènetis au pourtour.

℞. ΙΑ Oiseau dévorant un lézard; grènetis au pourtour, Æ, diamètre 15 millimètres; cabinet de France, pl. 114, n° 4 (2).

Lorsque nous avons publié cette médaille nous l'avons reléguée parmi les incertaines de la Belgique, en indiquant toutefois que le monogramme qu'elle porte pouvait bien désigner les *Catalauni*. Aujourd'hui nous pouvons regarder cette attribution comme certaine, grâce à deux pièces qui avec beaucoup d'obligeance nous ont été communiquées par MM. de La Saussaye et Morel Fatio; toutes deux sont identiques et portent pour seule légende le monogramme

(1) Voy. l'article précédent p. 81.

(2) Duchalais, *Description des méd. Gauloises*, faisant partie des collections de la Bibliothèque nationale, n° 612. Mionnet, *Chef gaulois*, supplément n° 323.

A, qu'avec ces messieurs nous lisons sans hésiter KATAL, pour *Katalauni;* mais ce fait importe peu à la question; il s'agit seulement de prouver que l'oiseau est bien l'emblème d'Apollon vainqueur de Python.

Le style barbare de cette pièce s'oppose à ce que l'on puisse déterminer d'une manière incontestable quel est le genre d'oiseau que l'artiste a voulu représenter; nous croyons cependant que ce doit être un aigle. Quoique l'aigle soit spécialement consacré à Jupiter, il n'est pas impossible pourtant de le regarder comme un des emblèmes d'Apollon. Les traditions nous en donnent la preuve. Lorsque Jupiter voulut savoir quel était le centre de la terre, il envoya des deux extrémités du monde deux oiseaux dont le vol était égal, en leur ordonnant de ne s'arrêter qu'au moment où tous les deux se rencontreraient; ils se rencontrèrent à Delphes et s'abattirent sur le nombril de la terre l'ὀμφαλὸς. La tradition la plus accréditée prétend que ce sont des corbeaux qui furent envoyés par le maître des dieux et c'est pour cette raison que sur les médailles de Delphes on voit un corbeau sur un autel (1), de même que sur quelques deniers de Vespasien et sur quelques pierres gravées, ce même oiseau paraît perché soit sur l'omphalos lui-même qui surmonte le trépied, soit sur une des traverses de ce meuble sacré (2). Cependant comme Plutarque nous affirme que Jupiter n'envoya pas deux corbeaux, mais deux aigles, toute difficulté cesse. D'ailleurs Apollon était adoré à Syracuse comme un Apollon-Jupiter, et il portait dans cette ville le nom d'*Hellanius* ou d'*Anxur* (3). Le zoomorphisme des dieux est très-fréquent; les artistes se rappelaient, qu'effrayés par les géants, les dieux s'étaient réfugiés en Égypte et que là, ils avaient pris la figure des animaux qui plus tard leur furent consacrés; dès lors ils ne firent plus aucune difficulté de les représenter sous la forme de ces animaux eux-mêmes; ainsi, pour ne parler que d'Apollon, nous le voyons sur quelques intailles transformé en griffon et terrassant un géant, soit Tytius, l'imprudent poursuivant de Latone, soit tout autre (4). Il n'y a donc rien que de naturel à voir Apollon sous la figure d'un aigle.

(1) Voy. Mionnet. *Bronze de Faustine*, ΘΕΑ ΦΑΥΣΤΕΙΝΑ. *Supp.*, n° 53.

(2) Eckhel, art. *Vespasien.*

(3) Voy. la nouvelle *Galerie Mythologique*, de M. Lenormant, p. 48 et 49.

(4) Millin, *Pierres gravées*, pl. VIII et *Galerie mythologique*, n° 52, a fait graver une cornaline intaille représentant le combat d'un géant et d'un griffon qui sort d'un antre; au dessus du griffon est une palme pour indiquer qu'il remportera

Si l'aigle nous représente Apollon, si la victoire de cet oiseau sur le saurien est un emblème de son triomphe sur Python, notre monnaie gauloise nous donne encore l'explication d'un emblème fort célèbre dans l'antiquité, nous voulons parler de l'aigle vainqueur du serpent, exploit chanté par Homère et qui présagea aux Grecs un succès contre les Troyens. Cet épisode a été retracé maintes et maintes fois sur les monuments antiques notamment sur les médailles de Chalcis d'Eubée, d'où Latone partit pour se rendre à Delphes, ce qui est à noter (1), sur les pièces de bronze d'Amyntas, roi de Macédoine (2) et sur tant d'autres encore, parmi lesquelles nous en citerons une du chef gaulois *Giomilos*, parce qu'elle n'a jamais été figurée.

—GIAMILO (A et M liés en monogramme), tête jeune imberbe tournée à droite. Grènetis au pourtour. Derrière cette tête un symbole connu sous le nom de Méandre ou de *Grecque* (Apollon Musagète).

℞. GIAMILOS à l'exergue (A et M liés en monogramme), dans le champ un aigle les ailes semi-éployées posé sur un foudre, vis-à-vis de lui un serpent qu'il dévore, derrière et près du foudre la triskèle.

Æ diamètre 14 et 16 millimètres. Cabinet de France, pl. 114, n° 7 (3).

Les artistes gaulois étaient fort inhabiles dans l'art de la composition des types monétaires, aussi s'empressaient-ils d'emprunter leurs modèles aux Romains surtout du temps d'Auguste, époque à laquelle cette pièce a été certainement frappée. Or, si nous consultons la numismatique consulaire, nous trouverons que le monnayeur gaulois avait imité un denier de la famille Pomponia où l'on voit en symbole un aigle sur un foudre ou un thyrse, tenant dans une de ses serres une couronne et ayant auprès de lui comme type accessoire un serpent. L'inhabile ouvrier n'a eu que la peine de rapprocher la tête du reptile de celle de l'aigle, et il a pris sur un second denier

la victoire. C'est certainement Apollon déguisé sous cette métamorphose se mesurant contre Éphialte. Tassie, dans sa *Dactylotique*, n° 992, catalogue une cornaline semblable. — Nous citerons encore la lutte d'un griffon contre un serpent, magnifique camée dû au burin d'un artiste dont le nom est malheureusement détruit en partie, mais qui selon toute apparence devait être *Charmidius*. Cette dernière pierre est trop curieuse, et le drame qu'elle représente rentre trop bien dans notre sujet, pour que nous omettions ici de le citer; au reste nous nous proposons de parler plus loin de ce monument.

(1) Mionnet, *Monnaies de Chalcis*.

(2) *Ibid.*, *Macédoine*, art. *Amyntas*.

(3) Mionnet, *Chefs Gaulois*, n°s 67 et 68. *Corps d'ouvrage*, Supplément n° 51. Duchalais, *Description des Médailles Gauloises*, n° 617.

de la même famille la tête de l'Apollon Musagète, parce que le revers de sa médaille avait rapport à Apollon et à sa victoire sur Python.

Voici maintenant une autre médaille gauloise qui, comme la précédente, appartient, selon nous, aux Catalauni et a rapport au même mythe.

— AREMACIOS. Tête jeune, imberbe, diadémée, tournée à droite, ses cheveux sont bouclés ; grènetis au pourtour.

℞. Oiseau de proie (un aigle sans doute), tenant entre ses serres un oiseau plus petit, au-dessous d'eux un serpent; au-dessus du premier oiseau, une croissette cantonnée de quatre points, au-dessous de lui un pentagone évidé ou *pentalpha*, grènetis au pourtour.

Æ diamètre, 15 et 16 millimètres, pl. 114, n° 5 (1).

Il est évident que cette représentation a encore rapport à la destruction de Python ou du mauvais principe par Apollon. Mais que signifient ces deux oiseaux, nous l'ignorons. Un savant mythologue qui a bien voulu nous guider dans nos recherches, y voit Apollon, défendu par son père Jupiter qui l'aide à combattre Python; il serait possible encore d'y reconnaître Latone guidant son fils, mais comme nous n'avons aucun texte pour étayer notre opinion, nous aimons mieux attendre et regarder comme encore inexpliquée cette partie de l'histoire mythologique du dieu de Délos.

Les faits mythologiques se tiennent les uns les autres, aussi ne pouvons-nous résister au désir de décrire la médaille suivante qui est peu connue et représente un petit aigle s'abritant sur les ailes d'un plus grand; c'est encore une pièce de bronze frappée, selon nous, par les Catalauni.

— Tête de femme tournée à gauche, sa chevelure est ornée d'une sphéridoné; grènetis au pourtour.

℞. CAIIA (légende disposée de gauche à droite), un aigle ayant à sa droite un aigle plus petit; tous deux ont les ailes éployées, pl. 114, n° 6 (2).

Cette représentation serait bien propre à faire croire que Jupiter ou Latone veillaient sans cesse sur le destin d'Apollon, si l'on a admis toutefois qu'Apollon peut être figuré sous la forme d'un aigle. Le grand oiseau de cette médaille veille évidemment sur le plus petit dont il est le père, et ce petit c'est celui qu'il tenait tout à l'heure

(1) Mionnet, *Chefs Gaulois*, nos 11 et 12. — Duchalais, *Description des Médailles Gauloises*, n° 610.

(2) Duchalais, *Description des Médailles Gauloises*, n° 615. Æ diamètre, 15 millimètres.

dans ses serres pour l'aider à combattre le serpent leur ennemi commun.

IV. Cygne à gauche, retournant son col et sa tête vers un lézard qui se trouve dans la même position que celui que nous avons vu déjà sur un bronze du chef gaulois *Pixtilos*. Dans le champ les lettres A ou H. ou Θ.

℞. Carrés creux, variés.

Æ diamètre, 12 à 14 millimètres. (Cabinet de France, nombreuses variétés), pl. 114, n° 8.

Les médailles que nous venons de décrire sont bien connues, elles ont été publiées depuis longtemps par le prince de Torremusa dans ses *Siciliæ populorum... Veteres numi.* à l'article Camarina, et par Cousinéry dans son *Voyage en Macédoine*. On sait maintenant, à n'en pas douter, qu'elles ont dû être frappées dans les environs du mont Pangée vers le Ve ou, au plus tard, le IVe siècle avant notre ère, mais l'on hésite entre Thasos, Éionée et Héraclée Syntique. Ce n'est certes pas ici le lieu de résoudre cette question qui du reste est fort délicate. Il nous suffit de constater que ces petites pièces d'argent sont incontestablement Thraces ou Macédoniennes (1) et d'étudier le sujet qu'elles représentent.

Selon nous, c'est encore Apollon, sous la forme d'un cygne, combattant Python. Le Cygne, chacun le sait, était consacré à cette divinité à cause de la voix harmonieuse qu'on lui prête à ses derniers instants; d'ailleurs sur plusieurs médailles de Clazomène, de Colophon et de Chalcédon nous voyons le fils de Latone assis sur un cygne, quelques statues enfin nous le représentent portant une lyre à la main et le même oiseau à ses pieds, tel est entre autres un marbre du musée Bourbon à Naples (2).

Notre opinion n'a donc rien que de très-naturel, et il est moins étonnant encore que le dieu qui préside à la musique emprunte cette forme que celle d'un aigle, puisque là aucune confusion n'est pos-

(1) Nous profiterons de la circonstance qui se présente pour attribuer à la Macédoine ou à la Thrace et joindre au même groupe, une autre petite monnaie d'argent, jusqu'ici laissée parmi les incertaines; en voici la description :

Oiseau les ailes semi-éployées, marchant à droite, vis-à-vis lui la partie antérieure d'un cygne à gauche, et tournant sa tête à droite, entre eux, un globule dans un annelet.

℞ Carré creux informe, (ce carré offre trois variétés) Æ 3 pièces, poids, 4 grammes 20 centigr., 3 gram. 95 centigr. et 3 gram. 75 centigr. Pl. 114, n° 9.

(2) Mionnet, art. *Clazomène, Colophon* et *Chalcédon*.— Voy. le *Musée Bourbon*, t. I, sous le n° 69, se trouve figurée la statue dont nous voulons parler.

sible. Le lézard de la médaille gauloise, que nous avons regardé comme Python poursuivant Latone, paraît dans la même position que celui-ci; et Latone, transformée en louve, tourne, pour le saisir, la tête absolument de la même manière que notre cygne, mais il faut noter cependant que la louve de la pièce celtique paraît fuir, tandis que le cygne de la monnaie grecque semble fort tranquille. Nous ne doutons pas pourtant de la justesse de notre explication et nous voyons, dans la tranquillité de cet oiseau, la preuve de la supériorité d'Apollon, qui jamais ne dut douter un instant de l'avantage que son origine divine lui donnait sur son adversaire.

V. Tête de Minerve, casque tourné à gauche, son casque est orné d'une crête, grènetis au pourtour.

℞. KAMA, chouette, les ailes reployées, le corps tourné à gauche et la tête de face, de sa patte droite elle déchire un lézard posé vis-à-vis d'elle et la tête en bas; à l'exergue, séparée du champ par un trait, trois globules.

Æ diamètre, 14 millimètres. (Quadrans du cabinet de France.) (1)

— Même type, au droit seulement une branche d'olivier chargée de deux feuilles et de deux olives devant la tête de Minerve.

℞. KA MA. Chouette dans la même position, seulement ses ailes sont à demi éployées, elle déchire également un lézard avec ses serres.

Æ diamètre, 15 millimètres. (2)

— Tête de Gorgone de face, la bouche ouverte et grinçant des dents.

℞. KAMA. Chouette les ailes reployées, déchirant un lézard, à l'exergue trois globules.

Æ diamètre 16 millimètres. (Quadrans du cabinet de France.) (3)

— Mêmes types et légende qu'à l'article précédent, seulement la Gorgone tire la langue.

Æ diamètre, 14 et 16 millimètres. (Quadrantes du cabinet de France). (4)

(1) Mionnet, Sicile. Corps d'ouvrage, nos 127 et 128. Sup. n° 139.
(2) Torremusa, *Camarina*, tab. II, n° 7.
(3) Mionnet, Sicile. Corps d'ouvr., n° 130. Sup. n° 138.
(4) *Ibid.*, corps d'ouvr. n° 141.

— Même type que ci-dessus au droit.

℞. Mêmes types et légende au revers, seulement la chouette est tournée à droite et la légende se lit à gauche. A l'exergue un globule au lieu de trois.

Æ diamètre, 10 millimètres (cabinet de France). (1)

Toutes ces médailles appartiennent incontestablemont à Camarina, ville de Sicile, mais jusqu'ici le symbole qu'elles portent au revers est resté inexpliqué.

La tête de Minerve qui paraît au droit sur quelques-unes, et celle de la Gorgone qu'on voit sur les autres, indiquent suffisamment que le culte de la divinité tutélaire d'Athènes était pratiqué à Camarina; ce fait se fortifie encore par la présence de la chouette, et en effet le savant Eckhel a constaté en se fondant sur l'autorité de Pindare et de ses scholiastes qu'il existait dans cette cité un Athenæum et dans ses environs un bois sacré dédié à Minerve. Mais il se demande pourquoi la chouette déchire un lézard et il avoue franchement qu'il ne peut le deviner. « *Videtur*, dit-il, *istud ad factum aliquid, aut religionem urbis nobis ignotum pertinere. Nihil certe hactenus probabile adlatum.* » (2)

Pour nous, nous n'avons pas douté un seul instant qu'il ne fût encore question ici du combat d'Apollon et de Python, le culte d'Apollon à Camarina étant constaté par les monuments et les traditions antiques.

La nymphe Camarina qui a donné son nom à cette ville était en effet selon certains auteurs une des amantes du dieu de Delphes; elle est représentée portée sur un cygne, absolument comme le dieu lui-même sur quelques monnaies de Clazomène, déjà citées plus haut, des tétradrachmes de Siciliens nous en fournissent la preuve (3). On raconte ensuite que Camarina, lorsqu'une colonie de Syracusains vint s'y établir, était entourée d'un marais, des eaux duquel s'exhalaient des vapeurs malfaisantes. Les nouveaux colons résolurent de le dessécher, mais avant de tenter l'entreprise ils s'adressèrent à l'oracle d'Apollon qui essaya de les détourner de leur projet; ils y persistèrent néanmoins et en furent punis par la destruction de leur ville; leurs ennemis à qui le marais opposait une barrière infranchissable, profitant de l'imprudence qu'ils avaient commise, les surprirent et

(1) Mionnet, n° 132.
(2) Eckhel, *Doctrina nummorum*, t. I, *Sicilia Camar.* p. 202.
(3) Mionnet, *Camarina*, n° 119.

détruisirent de fond en comble l'établissement qu'ils avaient fondé dans ce lieu. On regarda cet événement comme une juste punition de la désobéissance des habitants de Camarina à la volonté de l'oracle. Aussi lorsqu'on voulait détourner quelqu'un d'une entreprise hasardeuse, avait-on l'habitude de lui répéter ce vieil adage inventé à cette occasion : *Ne moveas Camarinam*. Plus tard Camarina fut relevée de ses ruines et devint une cité florissante (1). Si maintenant nous consultons les monnaies de cette ville, sur l'une d'elles nous verrons apparaître d'un côté Apollon lauré et de l'autre un coq, un astre rayonnant et une sauterelle (2). Selon Plutarque et Arnobe, le coq était consacré aussi bien à Apollon qu'à Esculape et à Mercure. Quoique cet emblème ne soit pas si fréquemment employé que d'autres dans le sens que nous lui prêtons, la tête du droit, et la présence au revers de l'astre et de la sauterelle, sont assez caractéristiques pour qu'il soit impossible de nier qu'il y ait une correspondance directe entre le droit et le revers de notre médaille, et que le tout n'ait rapport au culte d'Apollon. Reste à savoir maintenant quels liens mythologiques unissent Minerve et Apollon, et pourquoi la chouette peut dans certains cas être consacrée à cette dernière divinité, et lui servir d'emblème, comme le cygne, le griffon, l'aigle. Nous l'avouerons à notre tour, cette difficulté nous a beaucoup embarrassé, et si nous en tenons la solution maintenant, c'est M. Lenormant qui le premier nous a mis sur la voie, en nous citant une tradition athénienne de laquelle il résulte qu'Apollon était fils de Vulcain et de Minerve et qu'en cette qualité il était regardé comme une des divinités protectrices de la capitale de l'Attique, c'est à lui enfin que nous devons la connaissance des deux passages suivants de Cicéron, extraits de son traité intitulé : *De Natura Deorum : Vulcani etiam complures : primus cœlo natus, ex quo et Minerva Apollinem eum, cujus in tutela Athænas, antiqui historici volunt* (3); et plus loin, *Minerva prima, quam Apollinis matrem supra diximus* (4). Cicéron, du reste, n'est pas le seul auteur qui établisse la parenté de Minerve et d'Apollon; cette parenté est encore constatée par Arnobe, qui (liv. IV, 16), fait de la déesse tutélaire d'Athènes la propre mère d'Apollon et de Diane: *Quæ*, dit-il, *Apollinem ge-*

(1) Wl. Brunet, *Rech. sur les Étab. des Grecs en Sic.*, art. *Camarina*, p. 98.
(2) Torremusa, art. *Camarina*, pl. III, n° 1, Mionnet, *Sic.* n° 124.
(3) Cic., lib. III, cap. XXII, § 55, *de Nat. Deor.*
(4) *Ibid.*, lib. III, cap. XXIII, § 59.

nuit, quæ Dianam. Platon, de son côté, nous apprend dans son *Euthydème* qu'à Athènes Apollon était adoré comme un dieu tutélaire, et qu'il y portait le nom de Patrôüs, Πατρῷος, parce qu'on le regardait comme le père d'Iôn, c'est-à-dire comme l'ancêtre de la race Ionienne, race à laquelle les Athéniens appartenaient : Ἀλλά Ἀπόλλων Πατρῷος διὰ τὴν τοῦ Ἴωνος γένεσιν (1). Or, cet Apollon Patrôüs n'est pas certainement distinct du dieu dont parlent Arnobe et Cicéron : si l'on se rappelle les traditions relatives à Ion, Creüse, Erecthée et Apollon, traditions dont quelques-unes ont servi, comme on sait, de canevas à une tragédie d'Euripide, celle d'*Ion*, on en sera convaincu. Ainsi, au dire d'Apollodore, Minerve et Vulcain auraient eu pour fils Erecthée (2), ce qui rapproche le héros athénien de l'Apollon Patrôüs, puisqu'on prête à ces deux personnages une origine commune. Selon d'autres, Minerve se serait contentée d'allaiter, Erecthée enfanté par la Terre, et Erecthée est le père de Creüse, nymphe de laquelle Apollon eut Ion ; de cette confusion si ordinaire dans les mythes antiques, ne faut-il pas tirer la conséquence que nous avons indiquée tout à l'heure, à savoir, que l'Apollon Patrôüs et l'Apollon fils de Vulcain et de Minerve, sont identiquement les mêmes.

La parenté de Minerve et d'Apollon étant donc bien constatée; et le culte de ces deux divinités à Camarina étant connu tant par les traditions mythologiques que par des faits racontés par les poëtes et les historiens, il n'y a rien que de fort naturel à constater en Sicile comme à Athènes, une assimilation entre leurs cultes et enfin à prêter à ces deux divinités les mêmes attributs. Sur nos médailles donc, dans la chouette du revers, nous proposons de voir un Apollon combattant Python, comme nous avons déjà reconnu Latone dans la louve, et Apollon lui-même dans le cygne et dans l'aigle.

Plusieurs faits mythologiques relient encore entre elles les fables de Minerve et d'Apollon en ce qui concerne la chouette. Ainsi Coronis amante d'Apollon et mère d'Esculape était une suivante de Minerve; comme elle trompait le dieu, la corneille qui se nommait aussi Coronis et avait été changée par Minerve en oiseau, fit part à Apollon de cette infidélité. Une telle conduite déplut à la déesse, qui l'avait adoptée pour son oiseau favori et ne lui

(1) Plat., *Euthyd.*, p. 302 et 304.
(2) Apollodore, liv. III, ch. XIV.

avait même fait prendre cette forme que pour la dérober à la poursuite de Neptune; elle la chassa de sa présence, et lui préféra désormais la chouette. Or, il est bon de se rappeler que la corneille, κόραξ, est un oiseau consacré à Apollon, et que, par un singulier hasard, la chouette, vulgairement nommée γλαύξ, est aussi quelquefois désignée sous le nom de *corbeau de nuit*, νυκτικόραξ.

Enfin plusieurs traditions citées par M. le duc de Luynes dans ses *Etudes numismatiques sur quelques types relatifs au culte d'Hécate*, prouvent que les Athéniens identifièrent Minerve et la Lune; les textes et monuments viennent à l'appui de ces traditions, car Pausanias nous apprend l. VIII, ch. 31, qu'à Mégalopolis en Arcadie, Minerve et Diane étaient associées et que ces deux divinités portaient le calathus auprès des grandes déesses (1). Sur les tétradrachmes attiques d'ancien style, auprès de la chouette qui occupe le champ du revers, on observe invariablement à la suite d'une branche d'olivier un petit croissant. La lune était surnommée *Glaucopis;* elle partageait ce nom avec Athéné, et la chouette, qui était consacrée à cette dernière divinité, était nommée γλαὺξ parce qu'elle voit clair la nuit et que ses yeux jettent un éclat verdâtre dans l'obscurité. La lune mérite le même surnom, parce que la lumière qu'elle répand sur la terre tire un peu sur cette couleur que les anciens désignaient sous le nom de γλαυκὴ.

Quelques-unes des médailles que nous avons citées dans ce paragraphe comme appartenant à Camarina, portent pour type à la place d'une tête de Minerve, une tête de Gorgone de face. Or, tous les antiquaires savent aujourd'hui que le Gorgonium est un emblème de la Lune. M. le duc de Luynes l'a surabondamment prouvé dans ses *Études sur le culte d'Hécate* (2), et, ce qui le démontre mieux encore peut-être que tous les raisonnements, ce sont les deux monuments figurés par lui, p. 82 du même ouvrage; en voici la description :

— Buste de face, tirant la langue et la bouche garnie de longues défenses, ses cheveux retombent en mèches épaisses sur ses épaules, deux cornes naissent sur son front, deux chevaux galopant et affrontés montrent à la hauteur de ses seins leur partie antérieure.

— Buste d'une femme tournée à gauche, sur sa tête un disque,

(1) Voy. *les Etudes sur le culte d'Hécate*, p. 30.
(2) Voy. notamment p. 92 et 93, ch. III.

deux chevaux ailés affrontés comme ci-dessus et dans la même position; des rinceaux accompagnent la tête de ce personnage.

C'est bien une Gorgone que représente la figurine étrusque, puisqu'elle est de face, qu'elle a la bouche armée de dents redoutables et enfin qu'elle tire la langue; c'est évidemment aussi une Lune, puisqu'elle porte des cornes, et qu'ainsi que l'a fort bien remarqué M. le duc de Luynes, les deux chevaux qui semblent attachés à ses flancs indiquent qu'elle sort de l'Océan (1).

On donne à la figure peinte sur le vase tantôt le nom de l'Aurore, tantôt celui de la Lune sortant des eaux; nous empruntons la première dénomination à M. Gerhard (2), la seconde à M. de Luynes qui nous paraît être plus dans le vrai; le disque qui surmonte la tête de cette divinité l'identifie avec l'Isis des Égyptiens, qui n'est autre, comme il l'a démontré et comme cela est reconnu également de tout le monde, que la vache Io, la Séléné des Grecs et enfin une des trois Gorgones. *Kamara*, ainsi que le fait remarquer Eckhel est le nom de la Lune chez les Phéniciens et les Hébreux; les fréquents rapports de Camarina avec les Carthaginois l'autorisent à penser que la présence de la tête de Gorgone sur les bronzes de cette ville est une allusion au nom qu'elle porte, comme la feuille de persil à Sélinonte, la pomme à Mélos, la grenade à Sidé, et qu'enfin là, on a voulu faire allusion à la Lune (3).

Si la triple Hécate, les trois Gorgones, Minerve, Proserpine et Diane, sont les figures des trois phases de la Lune, comme le prouve le savant que nous prenons pour guide dans cette partie de notre mémoire et comme tout ce que nous avons dit tend à le démontrer, l'assimilation de Minerve à Diane et Apollon sera pour nos lecteurs un fait hors de doute, et s'ils ne veulent pas admettre l'origine prêtée au dieu du Soleil par Cicéron et Platon, ils seront forcés au moins de voir ici la lutte de Python et de Diane, puisque, comme nous l'avons

(1) M. le duc de Luynes, p. 74 de l'ouvrage que nous citons, dit, en parlant de la naissance du cheval. « C'est ainsi (à mi-corps), que devait être figuré le cheval Arion, s'élançant de la terre sous le trident de Poseidon. » Une médaille d'Orthia d'Élide, publiée par M. de Longpérier, *Rev. num.*, t. VIII, p. 244, pl. X, n° 4, confirme pleinement son assertion.

(2) Gerhard, *Uber die Lichtgotthieien auf Kunst den Kmœlern.*

(3) Les idées mythologiques s'enchaînent tellement les unes aux autres que si nous ne craignions de fatiguer le lecteur, nous nous trouverions entraînés à parler du crabe d'Agrigente, emblème de la Lune, et sur la carapace duquel se voit gravé un *Gorgonium.* Voy. l'article de M. de Longpérier à ce sujet. *Rev. num.*, t. VIII, p. 416, pl. XIX, n° 1.

dit, un grand nombre de mythographes la donnent pour auxiliaire à son frère dans ce combat.

Voici d'ailleurs la description d'un miroir étrusque tiré de la collection du Collége romain, publié d'abord dans le Musée Kircher, t. XII, n° 1, puis reproduit par M. Gerhard, dans son travail sur les *divinités lumières* (1), et qui montre la chouette combattant contre Python, non plus Python saurien comme sur les pièces de Camarina mais Python serpent, selon la tradition commune; et là les circonstances sont telles, que le rôle solaire ou igné de la chouette ne peut être nié. Le sujet de ce miroir est Apollon-Helios sortant de la mer et dissipant les ténèbres. Il est représenté nu, un péplum est jeté sur ses épaules, des cothurnes chaussent ses pieds, d'une main il tient les rênes de deux chevaux galopant et sur l'un desquels il est assis, de l'autre il agite son fouet; il se retourne vers un vent, le vent du matin, αὖρα, dont on ne voit que la tête, et qui souffle caché dans les rinceaux qui ornent le pourtour du miroir; à sa droite une divinité marine, un triton à cheveux et barbe touffus, le corps terminé en queue de poisson, personnifie la mer; devant Apollon marche, comme d'ordinaire, le chien Sirius, son précurseur; à la gauche du dieu paraît la chouette combattant un serpent; enfin une petite Victoire portant une couronne voltige au-dessus des chevaux, pour montrer sans doute que leur conducteur vient de triompher de l'humidité et des ténèbres. Ce miroir nous servira de transition pour passer à l'examen d'un monument romain de basse époque, et qui nous aidera à démontrer d'une manière incontestable la légitimité de notre proposition.

VI. SALVSTIVS. AVTOR. Buste imberbe, tourné à droite, derrière lui un cœur gravé en creux.

℞. Apollon radié debout, de face, dans un quadrige; d'une main il tient le globe du monde, de l'autre, qui est élevée, il semble exciter ses chevaux. Son manteau est flottant, sous le char un saurien rampant à gauche.

Æ diamètre, 40 et 38 millimèt. Contorniate. (Cabinet de France), 3 exemplaires, pl. 114, n° 10.

Deux de ces exempl. proviennent du cabinet de Modène, dont ils portent l'estampille, sur l'un d'eux on voit gravé en creux le signe 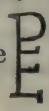 ,

(1) Gerhard, *Uber die Lichtgotthieien auf Kunst den Kmœlern*. Taf. IV, n° 1.

si commun sur les contorniates, sur le dernier enfin, un cœur également tracé par le burin.

Cette médaille a été figurée plusieurs fois et elle est assez connue, parce qu'elle offre le seul portrait de Salluste qui ait été retrouvé jusqu'ici. Morell la donne, mais d'une manière inexacte, dans son *Thesaurus* sous la rubrique de la *gens Sallustia*. Il avait par erreur dessiné cet écrivain avec de la barbe, tandis qu'il n'en porte réellement pas, et placé une couronne dans la main droite d'Apollon qui est ouverte et élevée. Visconti, dans son *Iconographie Romaine*, en a publié, pl. XI, une représentation beaucoup plus fidèle.

L'erreur de Morell nous a valu une observation judicieuse de la part d'Havercamp, qui n'avait pas vu l'original; ce savant s'étonne avec raison de trouver Salluste représenté barbu, lorsqu'à son époque les Romains avaient l'habitude de se raser; il attribue un tel anachronisme à l'artiste, qu'il croit contemporain de Julien l'Apostat, et il s'explique ainsi cette prétendue faute; heureusement la faute n'est due qu'à Morell seul et non au graveur ancien, ce qui nous porte à croire que nous retrouvons réellement dans ce monument numismatique, non pas une image fictive, mais bien les traits réels du célèbre historien. Havercamp a tort, selon nous, de vouloir chercher une raison bien sérieuse à la présence du cœur gravé en creux derrière la tête de Salluste et surtout de rapporter cette raison au caractère ferme de l'auteur, en s'appuyant sur deux vers d'Horace qu'il cite et où il est question de son grand cœur. C'est purement et simplement une contre-marque arbitraire qui, comme toutes celles que l'on voit gravées sur les contorniates, et elles y sont nombreuses, n'avait évidemment pour but que de changer sa valeur et de lui donner un cours nouveau, alors qu'elle était devenue inutile pour l'objet auquel elle avait été primitivement destinée. On sait que, selon l'opinion la plus probable, les contorniates n'étaient autre chose que des contre-marques servant à donner entrée dans certains jeux ou certains théâtres.

Partant de l'idée que notre médaille était contemporaine de Julien, Havercamp s'autorise de sa conjecture pour chercher dans le culte d'Isis et dans la mythologie égyptienne l'explication du revers; il rappelle la faveur que l'Apostat accordait aux partisans du paganisme et à ceux qui cherchaient à faire revivre les vieilles croyances (1). C'est à la même source que Visconti est allé puiser les éclaircissements qu'il propose : « Je crois, dit-il, que pour les monuments de

(1) Havercamp, *Thesaurus Morellianus*, p. 372, col. I.

« cette dernière période du paganisme (on sait que les contorniates ont été frappées dans le courant du Ve siècle de notre ère), il « est à propos de chercher les explications de plusieurs symboles « et de plusieurs accessoires dans les allégories égyptiennes. Le « crocodile était dans les hiéroglyphes le symbole du temps, probablement à cause de sa voracité, or, cet emblème est très-convenable au type que nous examinons puisque c'est au soleil et « à ses mouvements apparents que nous devons les jours, les années et la mesure du temps ». (1)

Pour nous, nous n'hésitons pas à voir ici Apollon-Hélios vainqueur de Python, ou, si l'on veut à toute force, ce qui n'est pas une chose nécessaire, chercher une fiction tirée de la religion égyptienne, Haroeris triomphant de Typhon; alors le crocodile ne sera plus l'emblème du temps, mais bien des ténèbres ou du principe humide, auxquels il présidait également. Si l'on se rappelle les monuments que nous avons examinés déjà, et si l'on compare cette contorniate avec nos médailles et la pierre gravée de M. Demidof, on reconnaîtra que les anciens étaient sans cesse préoccupés par l'idée d'un antagonisme perpétuel entre les deux éléments qui donnent la vie à la terre, et on conviendra que notre opinion est plus probable encore que les deux autres.

Vers les IIIe et IV siècles, le Soleil nu, debout, la tête radiée et tenant dans ses mains le globe du monde, paraît souvent sur les médailles impériales; il y est toujours nommé ou *Orient* ou *Soleil vainqueur*. En outre, il s'agit ici des jeux du cirque, les revers des contorniates portent d'ordinaire, et cela est tout naturel, des types qui expriment soit les vœux d'une faction pour un artiste, soit le portrait d'un vainqueur dans ces jeux, soit enfin le combat de deux adversaires. C'est ainsi que sur une contorniate, qui nous offre encore le portrait de Salluste et sur une autre où se trouve celui de Valentinien III, on voit des joueurs d'orgue avec la légende : PETRONI. PLACEAS.— PETRI PLACEAS.; qu'au revers de l'image d'Horace se trouve celle d'un cheval conduit par son auriga et la tête ornée d'un panache; sur la plupart Ulysse échappant à Scylla; sur quelques-unes ce héros voyageur se cachant sous un des béliers de Polyphème; et qu'enfin, sur une dernière, qui nous offre la tête d'Alexandre, le même quadrige sortant des nues ou des eaux, et portant Apollon dans la même position et le même costume, on trouve en plus une légende

(1) Visconti, *Iconographie grecque*, p. 372.

qui ne laisse plus rien à deviner : SOLI. INVICTO. (1). Ici le Soleil n'est donc pas représenté comme le modérateur des saisons, *auctor tempestatum ;* le mesureur des temps, *temporum mensor,* mais comme le vainqueur par excellence, *sol invictus*. Les nuages et les eaux sont là encore synonymes de Python ou de Typhon.

VII. En parlant des ressemblances qui existent entre le mythe de Cérès et celui de Latone, nous avons eu l'occasion de citer la métamorphose du jeune *Ascalaphe* ou *Ascalabe* en lézard par la mère de Proserpine; nous nous sommes peu appesanti sur ce fait, parce que nous avions l'intention d'y revenir, et qu'il est fort important pour le sujet que nous avons entrepris de traiter. Par le mot Ἀσκαλάβος ou Ἀσαλαβῶτης, les Grecs désignaient, ainsi qu'on l'a vu, un petit *lézard tacheté*, c'est-à-dire une salamandre, l'animal *lacerti figura stellatum* de Pline, le *stellio* de divers autres auteurs. Souvent les devins étaient représentés tenant un *stellio* à la main, et Pausanias nous apprend qu'on avait, en érigeant une statue au devin Thrasybule, placé un animal de cette espèce sur son épaule droite (2). Ἀσκαλάβος n'était pas le seul nom sous lequel les Grecs désignaient ce saurien, ils le nommaient encore Γαλεώτης, et sous ce nom ils désignaient aussi une sorte de serpent, que les lexicographes nous représentent comme un ennemi du lézard; ceci ne nous arrêtera pas, car on sait que souvent dans la mythologie les principes les plus opposés sont souvent confondus entre eux. Ainsi, Apollon est un dieu à la fois secourable et médecin, *Epicurius,* Ἐπίκουρος, Ἐπίκουριος, et qui porte la mort, *Lethifer*. Une tradition raconte que, parmi ses nombreuses maîtresses, Apollon en posséda une nommée *Themisto*, dont le nom vient de θέμις, qui signifie un *oracle*. Elle était fille de Zabius, roi des Hyperboréens, chez qui ce dieu était principalement honoré, ainsi que le prouve son surnom d'*Hyperboreus* et l'histoire de son prêtre *Abaris*. Il eut de Themisto un fils nommé *Galéus*. Galéus, obéissant à la voix d'un oracle, se rendit en Sicile, où il bâtit un temple en l'honneur de son père. Une secte de prêtres de ce pays, qui prenaient le nom de *Galéotes* et prédisaient l'avenir, prétendaient tirer de lui leur origine. Cicéron, dans son traité intitulé

(1) Toutes les médailles que nous indiquons se trouvent conservées au cabinet de France, la dernière est citée par Havercamp, pl. II, n° 5 de son ouvrage sur les *Contorniates*.

(2) Pausanias, lib. VI, ch. II.

de Natura Deorum, livre I, chapitre 20, parle des oracles que rendaient ces prêtres.

Il nous a paru nécessaire de revenir sur ce sujet, parce que nous voulions montrer que la parenté d'*Ascalabos* et de Python, d'un côté, et celle d'*Ascalabos* et de *Galéotes*, de l'autre, étant prouvées, les liens qui unissent ce dernier à Apollon n'infirmaient en rien les conséquences que nous avions tirées plus haut de l'identité que les Grecs avaient établie entre le saurien et l'ophidien. Nous nous arrêterons ici et ne rechercherons pas à approfondir davantage le mythe de Galéotes; cela sortirait de notre sujet et nous entraînerait trop loin.

VIII. Maintenant résumons-nous et concluons : La louve qui fuit devant un lézard et cherche à le mordre est Latone fuyant devant Python. La louve nourricière de deux jumeaux, est la même divinité menacée par ce monstre. L'aigle dévorant un saurien, ou un serpent; le cygne, ou la chouette, combattant un lézard sont la figure de l'Apollon Pythien et Hélios enfin écrasant un crocodile et le foulant aux pieds de ses chevaux, une variante du même mythe. Il est donc évident d'après tous ces faits rapprochés les uns des autres que Praxitèle avait été puiser son sujet à la même source que les auteurs des représentations que nous avons étudiées dans ce mémoire. Aussi personne maintenant, nous l'espérons du moins, ne le pourra nier, l'Apollon *Sauroctone* n'est autre chose qu'un Apollon *Pythien*.

A. Duchalais.

NOTE SUR UNE INSCRIPTION LATINE,

PUBLIÉE PAR M. CHAUDRUC DE CRAZANNES.

M. Chaudruc de Crazannes, dans une note qu'il a publiée dans le numéro de février où il nous semble s'être quelque peu hasardé, en avançant que la statuette de Jupiter, dont il parle, représente un Jupiter-Hercæus qui proviendrait d'un *lararium* gallo-romain situé dans le pays des Cadurci, a proposé une explication d'une inscription latine trouvée à Lescure, qui ne nous paraît pas de nature à satisfaire les épigraphistes. Cette inscription porte :

I. O. M.
AVTORI
BONARVM
TEMPES
TATVM
VAL ( ) IVSTVS.

Et M. Chaudruc de Crazannes la traduit : « A Jupiter, très-bon et « très-grand auteur (ou dispensateur) des biens de la terre, modé- « rateur des saisons, Valérius Justus. »

Il nous semble que BONARVM loin de signifier les biens de la terre, est tout simplement un adjectif qui se rapporte à TEMPESTATVM, en sorte qu'il faut traduire : *A Jupiter, auteur des bonnes saisons.*

La déesse *Bona* que M. Chaudruc de Crazannes retrouve à notre avis bien gratuitement dans l'inscription fracturée de Julius Acceptus, n'a point à intervenir ici et ne saurait légitimer le sens étrange que le savant rédactenr de la *Revue* donne au génitif pluriel *bonarum.*

L. J. F. JANSSEN,
Conservateur du musée de Leyde.

NOTE

SUR

UN FRAGMENT DU PAPYRUS ROYAL DE TURIN ET LA VIe DYNASTIE DE MANÉTHON.

Je ne sache pas qu'avant M. Bunsen (1) personne ait fait usage, pour la reconstruction des premières dynasties égyptiennes, du papyrus hiératique dont il va être question. En 1841, M. Birch, du *British Museum*, disait de lui que loin d'introduire dans la critique historique une série de faits nouveaux, le papyrus suffirait *tout au plus* à confirmer ce qui a déjà été prouvé ailleurs (2). M. Barucchi (3) tenait ce célèbre monument dans le même dédain, et cela se comprend d'autant moins du respectable directeur du musée de Turin, qu'il était mieux que personne en position de le consulter, aussi bien que de vérifier et de contrôler l'arrangement proposé par M. Lepsius (4).

M. Bunsen et M. de Rougé (ce dernier dans sa belle réfutation (5) de l'ouvrage du savant allemand), ont les premiers employé le pa-

(1) *Aegyptens stelle in der welt geschichte.*

(2) *Gallery of antiquities*, p. 68.

(3) *Discorsi critici sopra la cronologia egizia.*

(4) *Auswahl*, taf. III, IV, V, VI. — Champollion avait fait un travail sur le papyrus. Ce fait nous a été révélé par M. Champollion-Figeac dans l'*Univers pittoresque* (Eg., p. 277), et ensuite dans la *Nouvelle Revue encyclop.* (Juin 1846, p. 222 et suiv.). Les détails fournis par M. Champollion-Figeac font croire que ce travail a dû être, sinon complet, du moins étendu. Il serait à désirer qu'il se retrouvât. Je ferai remarquer que M. Champollion-Figeac nous a donné *deux* traductions *différentes* du *même* passage, lequel est relatif aux années du roi Ménès (*Univ. pitt.*, p. 277, B, l. 26, et *Revue encycl.*, p. 229, lig. 9), et il annonce que ces deux versions sont tirées des manuscrits de son frère. Champollion n'a pas pu, dans un même travail, varier à ce point. Cette remarque nous fait penser que Champollion a sans doute, à deux fois, exercé sa critique perçante sur le papyrus, et cette circonstance expliquerait assez bien les contradictions dans lesquelles son frère est tombé involontairement.

(5) *Annales de Philosophie chrétienne*, t. XIV, XV, XVI (3e série).

pyrus à la critique des premiers âges de la monarchie égyptienne. Bien qu'hésitant encore à se servir d'une arme si détériorée par le temps, ils en ont cependant usé avec certain avantage et montré qu'après tout, il ne faut pas, comme M. Barucchi, la mettre tout à fait à l'écart. A tout prendre, le papyrus a donc encore sa valeur, et la somme des faits réels que, grâce à MM. de Rougé et Bunsen, il a introduits dans la science, mérite d'être prise en considération.

Certes, je le sais bien, ceux qui, malgré les deux avertissements de Champollion (6) ont oublié que le papyrus existait, n'ont pas agi sans quelque raison. Ce précieux monument est en effet dans un état déplorable de mutilation. Mais enfin ces fragments diraient encore quelque chose s'il était prouvé qu'ils sont bien à leur vraie place. Toute la question est donc de leur trouver cette place, et c'est justement à cause de la mutilation du papyrus qu'il est de notre devoir de ne négliger aucune observation, si minime qu'elle soit, qui aurait pour résultat de bien déterminer la position d'un ou de plusieurs de ses fragments. C'est une de ces observations, courte et élémentaire, que je viens demander au lecteur la permission de lui soumettre. Il en sortira clairement, j'espère :

1° Qu'un des fragments, le n° 41 de M. Lepsius (7), n'est pas à sa place ;

2° Que l'ensemble de la Ve et de la VIe dynastie de Manéthon est nettement reconnu sur le papyrus et aussi nettement que l'ensemble de la XIIe dynastie qui a servi à la plus grande découverte dont se soit enrichie l'histoire de l'archéologie égyptienne depuis la mort de Champollion ;

3° Enfin, ce qui n'est pas moins considérable, que Manéthon et le papyrus se vérifient mutuellement, et que, dans cette double confrontation, Manéthon ne perd rien de son autorité.

On sait que M. Bunsen a assez bien établi les rapports du grand fragment n° 32 du papyrus (8) et de la Ve dynastie de Manéthon. Ce fragment se termine par trois cartouches qu'il est utile de reproduire. Les voici en hiératique :

(6) *Lettres au duc de Blacas d'Aulps*, 2e lettre, p. 43, et *Bulletin universel*, nov. 6, 1824.

(7) *Auswahl*, taf. IV, tête de la 5e col.

(8) *Ausw.*, taf. IV.

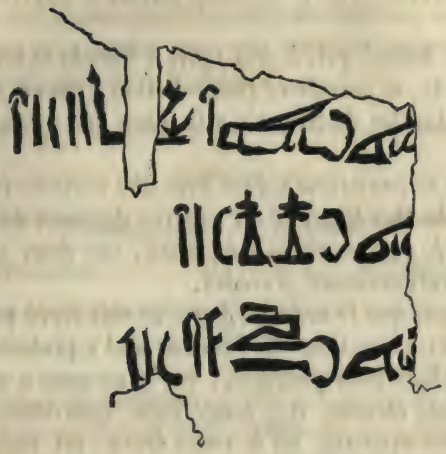

et en hiéroglyphes :

On les lit : 1. *Menkeher*; 2. *Tet*; 3. *Ounas*.

Or il est bien difficile que ces trois monarques ne soient pas les

Μενχέρης,
Τανχέρης,
Ὄθνος,

d'Africain (9), surtout si en suivant une variante du seul bon manuscrit que nous ayons du Syncelle, nous substituons Ὄννος à Ὄθνος. L'identification nous paraît donc régulière, quoiqu'un peu hardie pour M. Bunsen qui base son travail sur la seule ressemblance des noms et des chiffres, et qui, en avouant résolûment que le nom de Nicotris ne s'est pas encore trouvé sur les monuments, se prive du secours que lui eût prêté la présence du nom de cette reine au septième rang après Ounas, là où justement la découverte des trois

(9) *Apud Syncell.*, p. 107. Dindorf.

derniers souverains de la Ve dynastie forçait le papyrus à nous faire lire Nitocris.

C'est M. de Rougé qui, à son tour, a franchi la limite posée par M. Bunsen (10), et corroboré l'assimilation d'Onnos à Ounas par la lecture du cartouche de Nitocris à la place que nous venons d'indiquer.

L'ensemble se construisait donc avec une certaine régularité et la ressemblance de Manéthon et du papyrus devenait de plus en plus satisfaisante. A part toute autre preuve, nos deux autorités marchaient déjà suffisamment d'accord.

Je ne crois pas que le moindre doute se soit élevé parmi les égyptologues sur cette question. M. Lesueur seul a protesté (11), et sans que nous sachions bien pourquoi, car il ne nous a sans doute pas donné toutes ses raisons, il a rangé cette quatrième colonne (12) dans la *seizième* dynastie, où le vieux Ounas est tout étonné de se trouver à la suite de *Ramsès V*.

Quelque mérite qu'il faille accorder à l'ouvrage de M. Lesueur, je pense qu'en ceci il s'est gravement mépris. S'il y avait des doutes à avoir, ils ne devaient pas se traduire par un si étrange bouleversement. Et il y a en effet quelques doutes. Les fragments 32 et 43 où se lisent les noms d'Ounas et de Nitocris ne se tiennent pas, et Manéthon lui-même, dont il s'agit ici de vérifier les données par le texte du papyrus, avait pu fournir à M. Lepsius l'ordre dans lequel il a disposé ces deux fragments. En outre, dans l'arrangement que nous venons d'indiquer, la VIe dynastie d'Africain ne se reconnaît plus, et ce n'est pas sans inquiétude qu'à la place des Phiops et des Menthesouphis bien connus, nous voyons apparaître des noms qui ne sont pas du tout ceux de ces monarques. Bref, les objections ne manquaient pas absolument, puisque la VIe dynastie du papyrus était en opposition avec celle de Manéthon ; le cartouche de Nitocris pouvait donc ne plus être à sa place, la question en revenait au point où l'avait laissée M. Bunsen, et il y avait doute réel sur la position réciproque de tous les fragments du groupe où se lisent les quatre cartouches qui nous occupent.

Nous trouvons heureusement un secours inespéré dans les chiffres du papyrus comparés à ceux de Manéthon, et la VIe dynastie est fa-

(10) *Annales de Phil. chrét.*
(11) *Chronologie des rois d'Égypte.* Imp. nat.
(12) *Ibid.*, p. 246.

cile maintenant à ressusciter presque entière. Ces chiffres en effet vont lier tous les fragments entre eux, et nos deux autorités seront en accord à peu près parfait pour une suite de neuf rois. La comparaison du papyrus et d'Africain donne :

Ve DYNASTIE.			
AFRICAIN.		PAPYRUS.	
. . . . .		. . . . .	
Mencherès	9 ans.	Menkeher	8 ans.... mois.
Tancherès	44 ans.	Tet	38 ans.
Onnos	33 ans.	Ounas	30 + ? ans.

VIe DYNASTIE.			
AFRICAIN.		PAPYRUS.	
. . . . .		Manque	6 mois 21 j. (13)
Othoès	manque	Manque	manque.
Phios	53 ans.	Manque	20 ans.
Menthesouphis	7	Manque	4 jours.
Phiops	94	Manque	90 + ? ans
Menthesouphis	1	Manque	1 an 1 mois.
Nitocris	12	Nitocris	manque.

Maintenant que Menkeher, Tet et Ounas ne soient pas Mencherès, Tancherès et Onnos d'Africain, cela est au moins difficile. S'il n'y a pas certitude complète, il y a des probabilités telles que si on les récusait, il faudrait aujourd'hui rayer des annales de l'histoire une foule de faits qui ne s'appuient pas sur des preuves plus solides et n'en sont pas moins acquis à la science. Voilà donc toute une colonne et la tête de deux autres parfaitement déterminées. La lecture du nom de Nitocris par M. de Rougé, qui a confirmé la découverte des trois monarques de M. Bunsen, est à son tour vérifiée par les chiffres du

(13) Le papyrus compte sept rois où Manéthon n'en donne que six.

papyrus. Comme on le voit, toute cette partie du fameux monument de Turin est, en résumé, reconstruite avec précision.

Quelques courtes observations épuiseront toute la discussion.

M. Lesueur, ainsi que je l'ai déjà dit, range Ounas, à la page 246 de son Mémoire, parmi les rois de la XVIe dynastie. Je ne sais pourquoi l'ensemble si satisfaisant auquel nous sommes arrivés tout à l'heure, n'a pas plu à M. Lesueur; mais le fait est d'autant plus étonnant que ce savant avait lu, non-seulement les trois cartouches que nous avons reproduits (14), mais encore les chiffres de la dynastie suivante (15), et même, chose remarquable, le cartouche de la *vultu rubicunda* de Goar (16).

Maintenant pourquoi le nom *Nitocris* de M. Lesueur n'est-il pas celui de la Nitocris de Manéthon; pourquoi Ounas des monuments n'est-il pas Onnos de la Ve dynastie? C'est d'abord parce que M. Lesueur a oublié qu'Ounas figurait sur des monuments incontestablement antérieurs à la XIIe dynastie, et ensuite parce que, de la reine Nitocris qui finit la VIe dynastie, M. Lesueur fait le *roi* Nitocris (17) qui aurait commencé, selon lui, la VIIIe.

Or c'est justement avec le cartouche de notre reine Nitocris que M. Lesueur arrange un Nitocris inconnu à l'histoire. Il annonce en effet que le papyrus lui a fourni ce nom orthographié 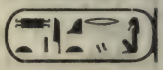 *Netaktri*, et *dépourvu de la marque du féminin* (18).

Sur cette seule donnée, M. Lesueur prétend que Nitocris n'est plus une reine, mais un roi. Comme cette question touche d'assez près à divers points délicats de l'archéologie égyptienne, il est nécessaire de lui chercher une solution. Avant de l'essayer, je demanderai à noter deux faits.

Le premier, c'est que M. Lesueur a lu *Netaktri*, là où on lit réellement 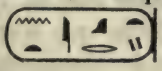 , *Netaker*, selon la transcription de M. de Rougé (19). Ici la marque du féminin se trouve bien; et le de

(14) *Chron.*, p. 324.
(15) *Ibid.*, p. 266.
(16) *Ibid.*, p. 268.
(17) *Ibid.*, pp. 223 et 268.
(18) *Ibid.*
(19) *Annales de Phil. chrét.*

l'hiératique ne convient pas plutôt à un roi qu'à une reine; c'est une sigle d'honneur qui, dans l'écriture hiératique, accompagne tout cartouche et peut se transcrire indifféremment par le déterminatif *homme* , ou *femme* . Elle correspond dans le papyrus au titre qui, à une certaine époque, accompagne invariablement les noms royaux (20). Ensuite *Aktri* est un barbarisme dont rien n'autorise l'introduction dans la langue égyptienne. Les inscriptions de toutes les époques donnent constamment , *Aker, victoire*, que le copte a bien conservé sous la forme ⲁⲕⲣⲟ, *saïd.*, ou ϭⲣⲟ, *memph.* En vain M. Lesueur, qui n'est pas difficile dans le choix des arguments, veut-il prouver que , *Aktri*, est la forme antique de , *Aker*, et appuie-t-il cette restitution hypothétique sur l'hypothèse d'après laquelle le nom *Sésostris* se serait écrit , *Sesaktri, le fils victorieux*. Tout cela n'a pas de fondement réel, le cartouche qu'on vient de lire n'est dû qu'à l'imagination de M. Lesueur, et la lecture du nom *masculin Netaktri* est absolument fausse.

Le second fait, c'est qu'Ératosthène a traduit Nitocris par Ἀθηνᾶ νικηφόρος (21), *Minerve victorieuse*; or Minerve, la Neith du Panthéon Égyptien, selon Platon (22) et Arnobe (23), est bien une déesse, et un roi n'aurait pas porté plus qu'un particulier le nom d'une déesse. Cette règle ressort évidemment du classement des quatre ou cinq cents noms propres égyptiens connus, noms propres parmi lesquels on trouve ceux de , *Horus*, , *Ounnofré*, , *Pnebmonth* (le seigneur Month), , *Sebeknakht* (le Se-

(20) Ce titre si connu est aussi très-souvent employé dans les hiéroglyphes, sous cette forme . Notre papyrus nous fournit lui-même un exemple de cette appellation honorifique placée après les noms de rois; c'est à la quatrième ligne de la septième colonne. M. Lesueur ne l'a pourtant pas reconnue, puisqu'il transcrit le groupe hiératique par qui n'offre aucun sens.

(21) *Apud Syncell.*, p. 195, D.

(22) *In Tim.*

(23) *Adv. gentes*, IV, 16, t. V, p. 1034. Migne.

bek puissant), pour les hommes; et pour les femmes ceux de , *Hathor*, , *Isis*, , *Hakté*, mais parmi lesquels on ne trouvera jamais un nom de *dieu* porté par une *femme*, ou un nom de *déesse* par un homme (24). Le roi Nitocris de M. Lesueur a donc encore une fois tort ici, et les annales de l'Égypte ne nous fourniront pas plus de pharaon de ce nom que l'histoire de Rome ne nous donnera d'empereur du nom d'Agrippine, ou l'histoire de France de monarque du nom de Catherine de Médicis.

Vient maintenant la question elle-même et les observations qu'elle soulève.

Ces observations tendent à prouver que, dans les cartouches de reines, on a pu souvent omettre la marque du féminin , quand le cartouche était celui d'une femme investie du souverain pouvoir. M. Lesueur lui-même nous en fournirait la preuve. Voici, je crois, ce qui met ce point hors de doute, et en même temps ce qui complète, d'après les monuments, l'ensemble de la XIIe dynastie, tel qu'il nous est donné par Manéthon (25).

M. de Rougé a très-habilement établi (26), d'après M. Lepsius, que le dernier cartouche de la XIIe dynastie du papyrus (27), dont voici la transcription :

est celui qui doit appartenir au dernier nommé de la même dynastie de Manéthon. A la troisième ligne de la salle de Thothmès III, on le lit :

et on voudra bien remarquer qu'ici, pas plus que sur le papyrus, il n'est accompagné de la marque du féminin. Or ce dernier nommé

(24) Il est entendu qu'il faut excepter de cette règle les noms propres qui, par leur essence même, appartiennent aux deux sexes. Tels sont Phtahmaï, Amounmaï, Thoutmès, Aahmès, etc., qui signifient également l'*aimé* ou l'*aimée* de Phtah, d'Ammon, l'*engendré* ou l'*engendrée* de Thoth, de Lunus. Ces quatre noms sont portés par des hommes et des femmes mentionnés sur des stèles du Louvre.

(25) *Syncell.*, p. 3, D.

(26) *Ann. de Ph. ch.*

(27) *Ausw.*, taf. V, col. 7.

est la *reine* Skemiophris (28), corruption évidente de *Rasebeknofréou* qu'on lit dans les cartouches précédents.

Je sais bien que dans le doute où le mettait l'absence du féminin, M. de Rougé a fait alors de Sébeknofré un *roi*, époux d'une princesse qui l'aurait appelé au trône. Mais depuis, ce savant a modifié son opinion, et je pense comme lui que l'absence de la marque du féminin ne prouve rien et que Sebeknofré (29) est une *reine* qui aurait occupé la dernière place dans la liste des monarques de la XIIe dynastie.

La preuve de cette dernière assertion est facile à établir.

Un fait constant, c'est que de simples particuliers se sont souvent attribués, non pas seulement le nom propre d'un roi, avec ou sans cartouche, comme , *Amenemhé*, , *Sésoustasen*, et tant d'autres, mais encore son prénom royal (30), comme les ⊙ , *Raterké*, ⊙ , *Raschakeousenb*, de la stèle n° 23 du Louvre. Des femmes se sont même appelées ⊙ , *Setraterké*.

Cette coutume née sans aucun doute de la vénération et de la reconnaissance du peuple, n'a pas eu que les rois pour objet; des reines aussi ont mérité cet honneur, et ce nom *Sebeknofreou* a été si souvent porté par des femmes, après la XIIe dynastie, qu'il est impossible qu'à l'exemple des hommes qui se sont appelés Raterké, etc., ces femmes n'aient pas consacré par leur nom le souvenir d'une reine illustre, l'ancêtre directe des monarques sous les-

(28) *Syncell.*, p. 111, D.

(29) On pourrait croire que le nom du *dieu* Sebek est ici porté par une femme, et que ce serait là au moins une exception à la règle posée tout à l'heure. Je ferai observer que le caractère est à la fois substantif, adjectif et verbe ; Sebeknofreou peut se traduire : *bienfaits de Sebek, dons de Sebek,* analogue à Théodore, aussi bien que le *très-bienfaisant Sebek.* A la 3e ligne de Karnac, au lieu de qui pourrait être le superlatif de l'adjectif , nous trouvons qui est évidemment le pluriel du substantif *bienfait.*

(30) Ces faits ne se produisent guère, pour les prénoms royaux, qu'à la XIIe dynastie et à l'époque Saïtique. Du temps des Psammitichus, nous avons le *fonctionnaire de la demeure de Khoufou* (Chéops) ⊙ , *Ranofrêhet* auquel appartenait le fameux scarabée d'or dont M. le duc de Luynes aurait offert 12,000 fr. à cause de la prodigieuse antiquité qu'on lui attribue généralement. M. Prisse a publié ce scarabée. (*Revue Archéol.*, t. II, p. 733).

quels elles vivaient. Une stèle très-curieuse du Louvre (31) donne le nom , *Sebeknofreou*, pour celui d'une femme qui avait vécu à la cour d'une reine de la XVe dynastie, nommée Noubschaês. Sur une autre stèle (32), une dame, sœur du personnage principal qui s'appelle *Nantef*, porte le même nom. Sebeknofré est très-évidemment un nom de femme. Il peut donc être le thème primitif de Skemiophris, et M. Lesueur qui a transcrit (33) ce cartouche de reine sans le féminin, nous a prouvé qu'on pouvait se passer de cette précaution grammaticale quand le nom était celui d'une femme faisant fonction de roi.

Tout se réunit donc pour repousser les conjectures par lesquelles M. Lesueur élève Nitocris à la dignité de roi, et pour confirmer de plus en plus l'arrangement que nous avons proposé pour les fragments du papyrus où le nom d'Onnos, de Nitocris et les chiffres de la VIe dynastie se trouvent inscrits.

Il reste un mot à dire sur l'identification de la Nitocris du papyrus, et de la reine de Manéthon. C'est que sur le papyrus viennent après Nitocris deux noms

Nofreké et *Snefrou* qu'il est impossible de ne pas identifier avec

Snefrou et *Nefroukera* (Νεφερχέρης) de la première ligne de la salle des Ancêtres. Je note cette remarque sans en rien conclure pour le classement des deux rois de la chambre de Karnac. Il est bon toutefois de faire observer qu'ils se présentent sur le papyrus dans l'ordre inverse de celui que l'on suit ordinairement pour la lecture de la première ligne de la salle des Ancêtres.

De ce qui précède il résulte donc que tout le groupe de fragments

(31) N° 45.
(32) N° 47.
(33) *Chronol.*, p. V.

du papyrus qui embrasse une colonne et la tête des deux suivantes est reconnu d'une manière satisfaisante. J'ai dit tout à l'heure qu'en tête de la cinquième colonne, on s'étonnait de trouver des noms qui ne sont pas ceux des Phiops et des Menthesouphis de Manéthon ; c'est qu'en effet ces noms, transcrits par le papyrus en cette forme :

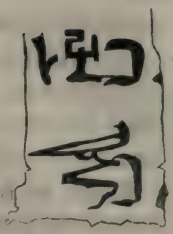

se lisent *Ménès* et *Athothis* :

Comme on le voit, j'ai eu quelque raison d'annoncer que le fragment n° 41 de M. Lepsius n'est pas à la place qu'il doit occuper.

J'espère que ces simples éclaircissements ne laisseront aucun doute dans l'esprit du lecteur sur l'ensemble de la VIe dynastie du papyrus, et l'autorité que ce fragment d'histoire rédigé au XVIIIe siècle avant notre ère vient prêter aux listes de Manéthon, listes si déformées depuis Eusèbe jusqu'à nous par les ennemis de l'antiquité égyptienne, et dont pourtant les monuments nous confirment chaque jour l'authenticité et l'exactitude. Le prêtre de Sébennyte est donc encore une fois sorti victorieux de cette épreuve. On ne peut plus douter maintenant qu'il n'ait puisé aux bonnes sources, et qu'il n'existât dans les archives politiques de l'Égypte une chronique du temps, un παλαιὸν χρονικόν, dont notre papyrus et le lambeau de *Vieille chronique* que nous a conservé le Syncelle (34) ne sont sans doute que des transcriptions. C'est dans un document de cette sorte que Manéthon aura cherché et ses noms et ses dates. On voit par là quelle valeur incontestable s'attache à la fois au papyrus de Turin, à la *Vieille chronique* que notre auteur byzantin accuse si plaisamment d'avoir *induit Manéthon en erreur*, enfin à Manéthon lui-même ; ces trois autorités, diversement modifiées, amoindries par le temps et les hommes, ont la même origine, et devaient se ressembler comme trois exemplaires du même registre officiel que les prêtres égyptiens avaient la mission de conserver dans les temples (35) et sur lequel ils inscrivaient l'histoire de leur pays.

AUG. MARIETTE,
Employé du départ. des Antiques et Sculptures du Louvre.

(34) P. 95, D.

(35) Toute la tradition grecque fait foi de cet usage. Voy. surtout Cicéron, *De republ.*, III, 6, Platon *in Tim.* et Josèphe *Contra App.*, I, II.

SUR L'INSCRIPTION DE CORSEUL.

Rome, en réunissant sous ses lois la plus grande partie du monde connu, en avait fait un immense empire; mais de tous les peuples auxquels elle avait ainsi imposé sa législation, sa langue, ses mœurs, sa religion, elle n'était point parvenue à composer une nation, un peuple unique. Les nationalités diverses, violemment comprimées mais non détruites par la conquête, subsistaient sous le vernis de civilisation uniforme qui semblait avoir été étendu sur le monde; elles subsistaient, vivaces quoique latentes, et toutes prêtes à se manifester dans toute leur énergie à la première occasion. Ce fait, qu'il serait facile de démontrer par de nombreux témoignages des historiens, peut l'être d'une manière plus frappante peut-être par toute une classe de monuments épigraphiques; je veux parler des tombeaux des militaires. En effet, sur un grand nombre de ces monuments, le souvenir de la véritable patrie du défunt est rappelé avec une précision, avec des détails qui prouvent le pieux attachement qu'il n'avait cessé de conserver pour le pays où il avait reçu le jour et passé son enfance; et, chose remarquable, c'est à Rome que l'on trouve le plus grand nombre de ces monuments, et la plupart appartiennent à des soldats de ces cohortes prétoriennes, auxquelles les empereurs prodiguaient les revenus des provinces, et qui disposaient à leur gré de la pourpre impériale.

Ces monuments ont été étudiés sous le rapport philologique par Orsato, dans ses *Marmi eruditi* (1), sous le rapport géographique par Hultmann, dans ses *Miscellanea epigraphica* (2); ils pourraient l'être, avec non moins de fruit, sous le rapport historique.

Quoique l'inscription de Corseul, qui fait le sujet de l'article inséré par M. Macé dans le dernier numéro de ce recueil, ne soit pas l'épitaphe d'un militaire, elle n'en est pas moins l'un des monuments les plus intéressants parmi ceux qui m'ont inspiré les réflexions qu'on vient de lire. Il en est peu en effet qui expriment d'une manière plus frappante la vivacité de cet amour de la patrie locale, qui semble avoir

(1) *I marmi eruditi, overo lettere sopra alcune antiche inscrizioni;* Padoue, 1669, in-4.

(2) *Miscellaneorum epigraphicorum liber singularis;* Zutphen, 1758, in-8.

été, à cette époque, le sentiment dominant chez presque tous ceux qui étaient chargés de veiller, soit aux frontières, soit dans l'intérieur, à la sécurité de l'empire. On m'excusera donc, je l'espère, si je reviens sur cette inscription, qui ne me paraît pas avoir été expliquée d'une manière satisfaisante, et si j'essaye d'en donner une nouvelle interprétation.

Je dois d'abord la replacer sous les yeux du lecteur; je le ferai en adoptant le texte donné par M. Macé, texte qui me paraît le plus exact de ceux qui ont été jusqu'ici publiés.

D M S
SILICIA . NA
M GID DE-DO (1)
MO AFRIKA (2)
EXIMIA PIETATE
FILIVM SECVTA
HIC SITA EST
VIXIT AN. LXV
C. FL. IANVARI
VS FIL. POSVIT

Les lignes 2 et 3 sont, ainsi que le remarque M. Macé, les seules qui présentent de sérieuses difficultés; trois interprétations de ces lignes ont été proposées; la première par Hultmann (3); la seconde par M. Mérimée, dans ses *Notes d'un voyage dans l'ouest de la France*, 1836, in-8, p. 221; enfin la troisième par M. Marteville, dans la nouvelle édition du *Dictionnaire géographique et historique de la Bretagne*, par Ogée, article CORSEUL. De ces trois interprétations, M. Macé adopte la première et rejette les deux autres; je pense qu'aucune des trois ne peut être admise. Je vais exposer mes raisons.

Commençons par l'interprétation de M. Mérimée : SILICIANA *MAGistra isidis* DOMINÆ DE DOMO etc., FILIVM SECVTA. M. Macé la repousse, « parce que, dit-il, Isis était une divinité égyptienne,

(1) Le trait horizontal qui précède les deux dernières lettres de cette ligne ne se trouve pas dans la version de M. Macé. Mais on le remarque dans toutes les versions antérieures, et M. Macé n'en disant rien, on doit croire qu'il ne l'a omis que parce qu'il l'a regardé comme un détail sans importance.

(2) Suivant M. Macé, on lit AFRKA sur le monument. Je pense que la lettre I s'y trouve exprimée par un prolongement du jambage vertical de l'R ou du K, en un mot par une lettre double, que j'ai cru devoir dédoubler, comme cela a été fait par M. Macé et par les éditeurs précédents pour les lettres DO de la troisième ligne, et pour les lettres TE de la cinquième.

(3) Pages 87 et suiv. de l'ouvrage cité.

que Silicia ou Siliciana est qualifiée d'Africaine dans l'inscription, et que(1), suivant les idées des anciens, l'Égypte ne faisait pas partie de l'Afrique, mais de l'Asie. » Ce n'est pas là une véritable fin de non-recevoir; car à l'époque où a dû être gravée cette inscription, Isis avait, aussi bien que Sérapis et Osiris, divinités égyptiennes comme elle, des autels et même des temples dans bien d'autres contrées que celle où son culte avait pris naissance; si M. Macé en doutait, il aurait pu s'en assurer en parcourant le paragraphe du recueil d'Orelli consacré à ces trois divinités (2).

Pour moi, les raisons qui m'empêchent d'admettre l'interprétation du savant académicien, sont : d'abord, une partie de celles que j'opposerai plus loin à l'interprétation d'Hultmann ; en second lieu, le sens donné aux mots DE DOMO etc. FILIVM SECVTA, qui ne peut être justifié par aucun exemple tiré des monuments analogues à celui qui nous occupe ; enfin, et cette raison, que M. Macé fait à bon droit valoir contre l'interprétation de M. Marteville, me paraît la principale, c'est « qu'il est contraire aux principes de la science épigraphique de considérer comme initiales, des lettres qui ne sont séparées par aucun signe, » à moins toutefois, car il faut ajouter ceci : que ces lettres ne soient les initiales d'une formule consacrée par un usage fréquent, comme STTL, *sit tibi terra levis ;* HMHNS, *hoc monumentum heredem non sequetur,* etc., etc.

Quant à l'interprétation de M. Marteville : *Mater Generosa, Imitabilis, Dilectissima,* etc., qui paraît à M. Macé aussi simple qu'ingénieuse, et qu'il serait très-disposé à adopter, n'était cette dernière raison; elle est de tout point inadmissible, non-seulement par cette raison, mais parce qu'elle est tout à fait contraire aux habitudes du style épigraphique. Sans doute, on rencontre fréquemment, sur les tombeaux romains, des épithètes laudatives, mais des épithètes autres que celles que propose M. Marteville: on aurait peine, en effet, à citer deux exemples de *dilectissima*, et on ne pourrait en citer un seul de *generosa* et d'*imitabilis.*

J'arrive maintenant au commentaire d'Hultmann. « Ce commentaire porte sur deux points : à la seconde ligne, SILICIANA; à la troisième, MGIDDE. En ce qui concerne le premier point, Hultmann lit cette ligne en deux mots, et tout prouve qu'il a raison. Ainsi, on doit lire SILICIA NA. » Jusqu'ici je suis complétement de l'avis de

(1) Ce qui suit est de trop; car *Africa* ne signifie pas ici née dans la partie du monde que l'on appelle *Afrique*, mais bien, *née dans la province d'Afrique.*

(2) Tome I, p. 338-340, nos 1871-1895.

M. Macé ; d'abord, parce qu'il me paraît démontré que, sur le monument, la syllabe NA est séparée du mot précédent par un signe de ponctuation, un point ; en second lieu, parce que SILICIA est un nom connu, et qu'on ne peut pas en dire autant de SILICIANA ou de SILICIANVS, qui cependant, il faut l'avouer, sont tout à fait conformes a l'analogie. Mais M. Macé ajoute : « Or *partout* les lettres NA sont l'abréviation du mot *natione* ou du mot *natus*, » et ici nous ne sommes plus d'accord. En effet, parmi les nombreuses inscriptions données par Hultmann, dont le livre, nous l'avons déjà dit, est entièrement consacré aux monuments funéraires où se trouve mentionnée la patrie du défunt, il y en a une ou deux à peine dans lesquelles ces lettres soient évidemment l'abréviation de *natione* ou de *natus*, tandis que les recueils épigraphiques contiennent un grand nombre de monuments où cette syllabe doit se compléter ainsi : NA*meria*, NA*merius*, NA*turalis*, etc. « Partout » est donc de trop.

Mais, pût-on admettre dans toute sa généralité l'assertion de M. Macé, il faudrait encore, pour qu'elle fût applicable à notre inscription, que les lettres qui suivent formassent évidemment un nom géographique. Or, nous allons voir qu'il n'en est pas ainsi. Je continue à citer M. Macé. « Quant à la troisième ligne, dit-il, Hultmann en décompose ainsi les premières lettres : M GIDDE, voyant dans la première l'abréviation de *municipium*, ce dont il cite des exemples, et, dans les lettres suivantes, le nom d'un municipe d'Afrique, *mentionné dans le périple d'Hannon* sous le nom de Γύττην (1), appelé *Gitti* dans le passage de l'itinéraire d'Antonin que j'ai cité (p. 60, éd. Wesseling), *et situé dans la Tripolitaine.* »

Il y a dans les mots que j'ai soulignés une singulière contradiction. En effet, si le municipe dont il s'agit est cité dans le périple d'Hannon (et le mot *municipe*, rapproché du nom d'un navigateur carthaginois qui vivait environ six cents ans avant notre ère, a bien l'air d'un anachronisme), comment ce municipe pouvait-il être situé dans la Tripolitaine? De ce passage du travail de M. Macé, on pourrait tirer deux conclusions : la première, qu'il n'a pas lu le périple d'Hannon ; la seconde, qu'il ignore, ce que savent beaucoup de personnes qui ne l'ont pas lu non plus, que ce périple n'est autre

(1) Il faudrait au moins Γύττη au nominatif ; on lit Γύττην dans Hultmann : *Quam* Γύττην *Hannonis periplus vocat, ejusdem Hannonis opus*; et dans le périple d'Hannon : κατῳκήσαμεν πόλεις πρὸς τῇ θαλάττῃ καλουμένας Καρικόν τε Τεῖχος, καὶ Γύττην, καὶ Ἄκραν, κ. τ. λ., parce que ce mot est, dans le premier, le régime de *vocat*, dans le second, celui de κατῳκήσαμεν.

chose que la relation, très-abrégée et très-sommaire, d'un voyage exécuté le long des côtes *occidentales* de l'Afrique, depuis le détroit de Gibraltar jusque vers les Canaries, suivant Gossellin; jusqu'aux îles du cap Vert, suivant d'autres géographes. De ces deux conclusions, nous nous contenterons de la première, attribuant à une simple distraction et au désir de faire prévaloir une ingénieuse conjecture, cette reproduction d'une malencontreuse citation. Ajoutons toutefois que la distraction était plus excusable chez Hultmann; car enfin cette ingénieuse conjecture, c'était lui qui l'avait faite: il pouvait se passionner pour elle, et d'ailleurs ses *Miscellanea epigraphica* ne sont en quelque sorte qu'un ouvrage de premier jet, auquel une mort prématurée l'a empêché de mettre la dernière main, et qui a été publié par un autre.

Il faut donc renoncer à s'étayer de l'autorité du périple d'Hannon, et se contenter de celle de l'itinéraire d'Antonin, laquelle reste seule en présence du triple témoignage de Ptolémée, qui nomme Γιχθίς (1) la ville dont il s'agit; de la table de Peutinger, qui la nomme *Gigti;* enfin, de Procope, qui l'appelle *Girgis* (2), et auquel semble donner raison le nom moderne de ce lieu, qui est *Zerzis* (3) et non pas *Galfanacar,* comme le croyait Wesseling à une époque où l'on ne pouvait guère émettre que des conjectures sur la géographie comparée du nord de l'Afrique. Je crains fort que l'autorité de l'itinéraire d'Antonin, autorité qui d'ailleurs n'est pas bien concluante, car il y a encore une assez grande différence entre *Gitti* et *Gidde,* ne soit, par ce fait, singulièrement affaiblie; et j'avoue qu'en présence de cet état de la question, l'évidence de l'interprétation donnée par Hultmann aux lettres M GID DE ne me paraît pas assez grande, pour me forcer à voir ici, dans la syllabe NA, l'abréviatif du mot *nata.*

Je vois d'ailleurs à l'adoption de cette interprétation une autre difficulté qui me paraît plus grave encore : quand, dans une inscription, la patrie du personnage mentionné est rappelée par deux

(1) IV, 3, 11; p. 110, éd. Bert.

(2) J'ajouterai que si ce dernier fixait, comme le dit M. Macé, exactement entre les deux Syrtes la situation de *Girgis,* ce ne serait pas avec le *Gitti municipium* de l'itinéraire d'Antonin qu'il faudrait identifier cette ville. Voici du reste le passage de Procope auquel renvoie M. Macé, *de Ædif.* VI, 4 : πόλεις δὲ δύο εἰσὶ ταύτης ἐν ἐσχάτῳ τῆς χώρας, Τάκαπά τε καὶ Γίργις, ὧν δὴ κατὰ μέσον Σύρτεις τὰς μικρὰς ξυμβαίνει εἶναι, ce qui veut dire : *deux villes sont situées à l'extrémité de cette contrée, Tacapa et Girgis, entre lesquelles se trouve la petite Syrte.*

(3) Voyez la note de M. Hase, sur une *lettre de M. Pellissier,* dans la *Revue Archéologique,* IVe année, p. 397.

noms géographiques (un nom de province et un nom de district ou de ville), accompagnés des mots *natus* (1) et *domo*, toujours le premier de ces mots est joint au nom géographique dont le sens est le plus large, le second à celui dont le sens est le plus restreint. Ainsi, pour que l'interprétation d'Hultmann ne fût pas en opposition avec l'usage constant des inscriptions analogues, il faudrait que les termes des lignes en litige fussent ainsi transposés :

SILICIA NA
AFRIKA DOMO
M GIDDE.

Mais telles qu'elles sont disposées sur notre monument, ces lignes, si l'on ne pouvait les interpréter autrement, formeraient une exception à l'usage que nous venons d'énoncer, et ce qui est plus inadmissible encore, une exception à la logique, qui est de tous les temps comme de tous les pays.

Autre difficulté. Silicia appartenait à une famille de citoyens; c'est ce que prouvent et son nom, et celui de son fils. Elle devait donc avoir au moins deux noms, un *nomen gentilicium* et un *agnomen*. Elle n'aurait que le premier, si l'on adoptait les conjectures d'Hultmann, et ce serait une seconde exception à l'usage constant des monuments épigraphiques de ce temps.

Je pense, et ce sera là ma conclusion, que ce second nom est exprimé par les lettres NAMGIDDE. Je sais bien que, sur le monument, ces lettres forment trois groupes distincts; mais M. Macé, qui croit pouvoir, avec Hultmann, rapprocher les deux derniers pour en former un seul mot, ne me contestera sans doute pas le droit de ne tenir, non plus, aucun compte de l'intervalle qui sépare ces deux groupes du premier. Qui sait d'ailleurs si le granit ne présentait pas en cet endroit un de ces accidents, si fréquents sur cette sorte de pierre, qui aura forcé le lapidicide à laisser un blanc entre M et GID, comme entre GID et DE. Ce qui me le ferait croire, c'est le trait horizontal qui sépare ce dernier groupe de la première syllabe du mot DOMO; ce signe de ponctuation était rendu nécessaire précisément par les deux blancs dont nous venons de parler.

Sans doute NAMGIDDE est un nom bien barbare; mais il ne faut pas l'oublier, Silicia était africaine : son *agnomen* n'a-t-il pas pu

(1) Ce que je dis ici de ce participe, s'applique également au substantif correspondant *natione*, dont l'usage, dans le cas qui nous occupe, est beaucoup plus fréquent.

être emprunté à la langue des indigènes de son pays? Ce ne serait pas là un fait sans exemple, et l'on pourrait en citer un grand nombre du même genre dans les inscriptions de la Gaule, surtout dans celles des Pyrénées. D'ailleurs, notre monument présente plusieurs liaisons de lettres; quelques caractères y sont peu lisibles : on a pris longtemps pour un N les lettres FL de l'avant-dernière ligne; est-on bien sûr d'avoir lu exactement le nom qui nous occupe?

Nous avons dit que *Silicia* est le nom d'une famille romaine. Cette famille n'a, que je sache, donné le jour à aucun personnage célèbre; elle a laissé peu de monuments de son existence. Il en est un cependant qui peut être rapproché de celui de Corseul, et je m'étonne que ni Muratori, ni Hultmann n'y aient pensé. C'est une inscription de Naples, empruntée par Muratori (p. 854, n° 8) au recueil de Vignoli (1). Je crois devoir la reproduire ici :

D M
QV. SILICIO. SILBA
NUS. NAT. AFER. VIX. AN
...IX. EMERIT. CL. PR. MIS
QV. T. SILBANUS. FIL
MESSEA. IANVARIA
CONIVX. B. M. F. (2)

Un usage fréquent de l'époque à laquelle appartient le monument de Corseul, était d'emprunter son *agnomen* à la famille de sa mère. Serait-ce une conjecture trop hardie que de donner cette origine à celui du fils de Silicia, et de supposer que cette tendre mère était la fille du vétéran de la flotte prétorienne de Misène et de *Messea Januaria?* Si cette conjecture était admise, nous aurions une donnée précieuse pour déterminer la profession de *Caius Flavius Januarius* : ce n'était ni un *légionnaire*, ni un *employé du gouvernement romain*,

(1) *De columna imp. Antonini Pii dissertatio. Accedunt antiquæ inscriptiones selectæ;* Rome, 1705, in-4, p. 287.

(2) J'ai suivi le texte de Vignoli, qui est plus exact que celui de Muratori. Chez celui-ci, on lit à la cinquième ligne, Q. T. SILBANVS. C'est une faute d'impression, ainsi que le prouve la note suivante : *pro* Q. V. *lego* P. V. *id est* Piæ Vindicis, *ut infra*, etc. Ces épithètes accompagnent en effet sur quelques monuments le nom de la *Flotte prétorienne de Misène*; voyez, outre l'inscription citée par Muratori, Orelli, n° 3596. Je serais donc disposé à adopter cette correction, d'autant plus qu'en la repoussant, on est forcé de reconnaître à *T. Silbanus* ou *Silvanus*, deux *prænomen*, ce qui est assez insolite. Quant à l'irrégularité de syntaxe que présentent les mots *Silicio Silbanus*, on ne doit s'en préoccuper que médiocrement : les recueils épigraphiques fourmillent d'exemples analogues.

et si le hasard nous faisait retrouver quelque part son tombeau, peut-être y lirions nous, comme sur une inscription découverte à Boulogne-sur-Mer et publiée par Millin (1) :

TR. CL. BR.

Triérarque de la flotte de Bretagne.

Un fragment d'inscription trouvé à Rome, et dans lequel il est question d'un préfet de la flotte de Bretagne, PRAEF. CLASS. BRIT. (2), justifie l'interprétation donnée par Millin, des sigles qu'on vient de lire. Ces deux monuments sont du reste les seuls à ma connaissance, où cette flotte soit mentionnée; mais Tacite en parle en passant, dans son récit de la révolte de Civilis, et il nous apprend qu'elle fut en grande partie détruite par les Canninefates, alliés du chef batave (3). Ce passage et une décision du jurisconsulte Javolenus (4), au sujet du testament d'un certain *Seius Saturninus*, chef des pilotes, *Archigubernus* (5), de la même flotte, sont les seuls textes non épigraphiques où elle soit explicitement nommée. Ils ne nous apprennent rien sur le lieu où elle stationnait. Je pense que ce lieu était *Gessoriacum*, le port militaire le plus important de la côte septentrionale de la Gaule, et d'où partaient toutes les expéditions pour la Bretagne (6); et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que, longtemps après il est vrai, c'est dans cette ville qu'on trouve établi le quartier général de Carausius, commandant des forces maritimes de l'empire dans ces parages (7). Quoi qu'il en soit, il est probable que la flotte de Bretagne avait pour mission de garder les deux entrées de la Manche, et l'on peut supposer, sans sortir de la vraisemblance, que quelques-uns des bâtiments qui la composaient, devaient se tenir sur les côtes de l'Armorique.

LÉON RENIER.

(1) *Monuments antiques inédits*, t. II, p. 141. Voici cette inscription, qui a été reproduite par Orelli, n° 3603 : D.M || Q.ARRENIO || TR.CL.BR || HEREDES.F.C.

(2) Gruter, p. 493, n° 6 ; Orelli, n° 3601.

(3) *Hist.* IV, 79.

(4) *Digest.* lib. XXXVI, *ad S. C. Trebell.* n° 46. On sait que Javolenus vivait sous Trajan.

(5) Ou *Archigybernus*; voyez sur ce mot Dorville *ad Chariton.*, p. 567, éd. Beck.

(6) Voy. M. Walckenaer, *Géogr. anc. des Gaules*, t. I, p. 450.

(7) Voy. Eutrope, IX, 13.

NOTE

SUR

LES PHALÈRES ET LES ENSEIGNES MILITAIRES DES ROMAINS.

Parmi les questions qui vont être soumises à l'examen du congrès scientifique qui s'ouvrira à Rennes, le 1er septembre prochain, on remarque la suivante :

« Le symbole carré des monnaies armoricaines représente-t-il un tableau ou un drapeau, ou bien doit-on y voir, comme on l'a pensé dans ces derniers temps, l'appareil militaire garni de phalères ? »

Cette question, dont l'énoncé a dû paraître bien obscur à ceux qui ne sont pas spécialement initiés aux discussions numismatiques, a trait aux différentes doctrines exposées dans les écrits dont nous transcrivons ici le titre.

I. *Dissertation sur un ornement figuré sur les médailles gauloises de l'Armorique*, par A. Deville, in-4°, 1847 (1). — II. *Nouvelles observations sur un ornement représenté au revers de quelques monnaies gauloises de l'Armorique. Dissertation sur les phalères*, par A. de Longpérier, in-8°, 1848 (2). — III. *Réponse à la dissertation de M. Deville sur un symbole gaulois figuré sur les médailles de l'Armorique, désigné sous le nom de peplum*, par M. Ed. Lambert, in-4°, 1848 (3). — IV. *On certain gaulish coins with the type of the charioteer*, par J. Y. Akerman, in-8°, 1849 (4). — V. *Catalogue raisonné des monnaies romaines trouvées dans le jardin du collége du Mans*, par M. E. Hucher, in-8°, 1849.

M. Deville avait pensé que le personnage qui, sur certaines monnaies d'or gauloises, tient à la main une sorte de quadrilatère traversé par des bandes qui se croisent et sont ornées de points ronds aux intersections pouvait être considéré comme montrant, en guise de

(1) *Mém. de la société des antiq. de Normandie*, 1847, Extrait.
(2) *Revue numismatique*, 1848, p. 85 et pl. VI.
(3) *Mém. de la soc. des ant. de Normand.*, 1848, Extrait.
(4) *Numismatic chronicle*, 1849, Extrait.

trophée, *la phalère* dont les Romains décoraient les vainqueurs après une bataille. Il croyait du reste que *la phalère* était composée de tringles d'or. Nous avons repris cette question, et tout en partageant au fond l'avis du savant bibliothécaire de Rouen, nous avons fait voir que *les phalères* (mot qui ne s'emploie pas au singulier) étaient un composé de bandes flexibles et de pierres gravées ou médaillons et nous avons réuni divers monuments qui le prouvent. M. Lambert, cependant, répondait de son côté à M. Deville, et, sans avoir à la vérité connu les diverses démonstrations apportées à l'appui de notre opinion, il chercha à établir que le quadrilatère en litige est une enseigne militaire ou plutôt un *peplum sacré*. M. Akerman avait trois écrits à examiner et, après avoir pris connaissance de celui de M. Lambert, il en repousse les conclusions et adopte complétement la manière de voir exposée par nous; il la corrobore même par d'intéressants détails. Quant à M. Hucher, il prend occasion d'une très-importante découverte de monnaies consulaires, faite au Mans, pour revenir sur la question des phalères. Mais il ne paraît pas avoir connu complétement la dissertation que nous avons consacrée à cet objet. C'est ainsi qu'il continue à employer le mot *phalère* au singulier, qu'il croit que *la phalère* est une pierre gravée, tandis que nous avons expliqué assez longuement la nature complexe de cette décoration militaire. Enfin cet auteur fait usage de l'expression *vitta des gaulois*, selon lui une sorte de *vexillum*, et cependant nous avions fait observer que *vitta* est le nom de ces bandelettes dont les prêtres se ceignaient la tête, dont on décorait les victimes et les colonnes ou stèles funéraires; ce qui n'a aucun rapport avec un voile ou un *vexillum*. *Vitta* est du nombre de ces mots dont le sens est depuis longtemps parfaitement fixé pour les antiquaires et les lexicographes.

Quoi qu'il en soit, M. Hucher croit avoir trouvé dans le type de certaines monnaies de triumvirs romains l'explication de ce quadrilatère figuré sur les statères gaulois. On connaît les deniers des familles *Aquilia*, *Durmia*, *Caninia* et *Petronia* frappés sous Auguste, en l'an 735 de Rome, et au revers desquels on voit un Parthe agenouillé, tenant une enseigne militaire et accompagné des mots *signis receptis*. Cela fait allusion à la restitution des enseignes enlevées, par les Perses, à l'armée de Crassus. Plutarque rapporte qu'un Petronius avait péri dans le combat et l'on comprend avec quelle pieuse satisfaction un membre de sa famille a dû constater cette réparation faite à l'honneur romain. Les quatre deniers que nous citons ne rappellent qu'un seul et même fait; c'est toujours le même Parthe que l'on y a

retracé; par conséquent l'enseigne qu'il porte à la main ne représente pas une espèce générique, mais bien particulièrement une des enseignes qui furent rapportées à Rome. Nous tenons à ce que cette donnée soit bien comprise. Ensuite M. Hucher croit distinguer sur cette enseigne deux bandes transversales qui se croisent, et c'est là une erreur évidente. L'enseigne porte le chiffre X très-nettement exprimé. Ce détail s'accorde parfaitement avec le passage de Vegèce, ainsi conçu :

« Antiqui quia sciebant in acie commisso bello celeriter ordines, « aciesque turbari, atque confundi : ne hoc posset accidere, cohortes « in centurias diviserunt, et singulis centuriis singula *vexilla* con- « stituerunt, ita ut ex qua cohorte, vel *quota* esset centuria in *illo* « *vexillo literis esset adscriptum* : quod intuentes vel *legentes* milites, « in quovis tumultu a contubernalibus suis aberrare non possunt. » (*De re milit.*, lib. II, cap. XIII.)

Effectivement on voit sur des monnaies des familles romaines *Cornelia, Neria* et *Valeria* des enseignes qui portent, au lieu d'un X, les lettres H et P désignant les *Hastati* et les *Principes* ou les *Præcursores*. Ces caractères P et H ne peuvent aucunement se confondre avec les bandes croisées du quadrilatère gaulois ; l'X pour un œil exercé est tout aussi différent. On n'essayera pas, je pense, de prouver que l'objet carré figuré sur les statères porte le chiffre X appartenant à une légion ou à une centurie fixée en Bretagne; on observera aussi que cet objet n'est jamais attaché à une hampe, ainsi que le sont toutes les bannières. Il faut donc renoncer à établir un rapprochement impossible, car on s'exposerait au danger que n'a pas su éviter M. Lambert en citant, pour expliquer le type de statères gaulois probablement antérieurs à l'ère chrétienne, un *labarum* avec le monogramme du Christ, emprunté aux monnaies des fils de Constantin.

En archéologie, le premier pas consiste à faire des comparaisons, des rapprochements; mais on ne peut attendre de réels progrès que lorsqu'on est parvenu à établir des distinctions, ce qui est incomparablement plus difficile. Il est donc indispensable de soumettre les idées que fait naître la ressemblance de certains objets, de certains types, à un sévère examen, et de ne pas se laisser prendre aux apparences.

Ainsi on a expliqué de plusieurs manières très-diverses la figure quadrilatère qui se voit au revers des monnaies de la famille *Arria*, figure que M. Deville compare avec beaucoup de raison à l'objet que

porte à la main le conducteur de char des statères d'or gaulois. On y a vu un *autel*, puis la partie supérieure d'une *porte de camp*, puis des *phalères*, puis un *peplum*, puis enfin un *vexillum*. On comprend immédiatement que le conducteur d'un bige ne peut pas tenir à la main un *autel* ou une *porte de camp*. Le *vexillum* sans hampe et composé de bandes croisées, ne donnant nullement l'idée d'une étoffe, constitue encore une singularité qui excite la défiance. Sur les monnaies consulaires et impériales on voit diverses enseignes ; elles sont très-bien représentées. Comment supposer que sur des deniers aussi habilement gravés que le sont les pièces de la famille Arria, on aurait pu exécuter, dans d'assez grandes dimensions, l'étoffe d'un *vexillum* d'une façon assez insolite, assez maladroite pour qu'on ne puisse le reconnaître que par une lointaine analogie?

S'il suffisait de trouver un objet carré traversé par des bandes qui se croisent pour donner une explication au type de la famille *Arria*, nous proposerions (sans compter l'ornement de la *porte de camp*, ou même la barrière qui, sur les monnaies de grand bronze, entoure la colonne Antonine), la figure suivante empruntée à la colonne Trajane. Des soldats sont en marche, et portent sur l'épaule une haste à l'extrémité de laquelle se voit, au milieu de divers objets, un quadrilatère exactement semblable à celui des statères gaulois. On pourrait s'empresser d'affirmer l'identité des figures et leur communauté d'usage. On aurait tort cependant : Guillaume du Choul commentant le bas-relief s'exprime ainsi :

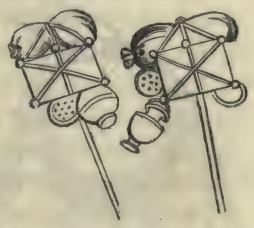

« Milites, his expeditionibus difficilibus ac incertis, portabant vic-
« tum suum, panem, farinam, vas, ollam, et cochlearium in extre-
« mitatibus hastarum ». (1)

Alphonse Ciaccone, décrivant le même monument, dit aussi : « Singuli autem milites dum progrediuntur..... vallum seu hastas fe-
« rentes, in quarum summitate sacculus alligatus, pane refertus bis
« cocto; pera ubi caseus et salita caro, vas aquæ vel vino conti-
« nendo, sartago continendo cibo, et demum tyrocnestis commi-
« nuendo. » (2)

C'est Marius qui avait introduit la coutume de charger ainsi les fantassins auxquels, en conséquence, on donna le surnom de *muli*

(1) *Castrametatio veterum Romanorum*, p. 31.
(2) *Belli utriusque Dacici ex Trajani columna explicatio*, p. 3, n° 43.

Mariani. Admettra-t-on maintenant que le monétaire Arrius ait placé un *sac à fromage*, parmi les récompenses d'honneur, à côté de la couronne et de la haste pure? Assurément non. Mais si l'on parcourt la série des inscriptions antiques que nous avons rassemblées dans notre dissertation spéciale (1), on y rencontrera si souvent la *couronne*, la *haste* et les *phalères* qu'on trouvera très-naturel de voir ces ornements honorifiques réunis sur une monnaie romaine. Au reste c'est une opinion que MM. Borghesi, Riccio et Deville ont émise et étayée par des arguments péremptoires.

Si l'on s'étonnait de voir des *phalères* portées à la main par les conducteurs du char gravé sur les statères gaulois, nous répondrions que c'est à titre de trophées et non d'ornement personnel; c'est ainsi que l'on voit sur une monnaie d'argent pannonienne ou germanique un personnage qui tient un *torques* à la main.

D'ailleurs des vases grecs peints nous montrent, dans certaines scènes funéraires, des éphèbes déposant sur une tombe les *phalères* qu'ils tiennent de la même manière. Cet usage des Grecs rappelle le cérémonial observé, suivant Jornandès, lors des funérailles d'Attila. Sur le triple cercueil du barbare on jeta les dépouilles enlevées à ses ennemis, des armes, des phalères brillantes ornées de diverses pierres précieuses. Nous ne reprendrons pas inutilement ici la série de faits qui a déjà été présentée dans les différents écrits cités au commencement de cette note et auxquels nous renvoyons ceux que la question peut intéresser.

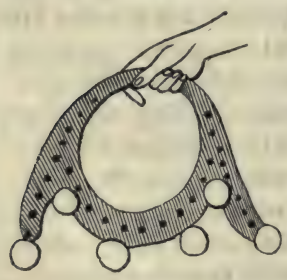

Il nous a suffi d'écarter l'argument nouveau sur lequel s'appuie M. Hucher, en signalant la nature véritable du signe dont cet antiquaire n'avait pas reconnu la présence sur le *vexillum* restitué à l'empereur Auguste par le roi des Parthes.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

(1) *Rev. numismatique*, 1848, p. 88.

VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON

ET LE MAUSOLÉE D'INNOCENT VI.

(VOIR LA PLANCHE 120.)

Il est impardonnable à un archéologue de séjourner à Avignon sans aller visiter Villeneuve, dont la vue ne saurait lui échapper et qui n'est d'ailleurs séparé de cette cité que par une demi-heure de marche.

Le Rhône baigne ces deux villes : la première est assise sur la rive gauche, et la seconde sur la droite. Avant que ce fleuve eût renversé le pont qui les unissait et dont il reste encore trois arches debout (1), il eût été facile de regarder Villeneuve comme un des faubourgs d'Avignon ; mais il n'en a jamais été ainsi. Avignon est le chef-lieu du département de Vaucluse, et Villeneuve un des chefs-lieux de canton de l'arrondissement d'Uzès, département du Gard.

Villeneuve, ainsi d'ailleurs que l'indique son nom, est une ville du moyen âge; c'est le roi Louis VIII, qui, la dernière année de son règne (1226), fit bâtir sur le sommet d'un rocher, en face d'Avignon, le château de Saint-André qui devint un des boulevards du Languedoc, et auquel cette ville doit son origine. Il ne reste plus de cette forteresse que sa belle et solide enceinte, dans laquelle on arrive par une seule porte qui regarde le nord-est; elle est couverte, surmontée de machicoulis et défendue par deux énormes tours cylindriques (2). On y chercherait en vain quelques restes de châteaux. Je n'y ai vu que des ruines informes au milieu desquelles subsiste cependant un petit oratoire, sans caractère et bien nu, quoique encore un lieu d'oraisons.

(1) Une légende nous apprend qu'un pâtre nommé *Bénédict* (*Bénezet*) eut un songe, dans lequel il lui sembla qu'il était appelé à construire un pont sur le Rhône, pour faciliter le passage des pèlerins qui se rendaient à Avignon. Cet enfant se présenta à l'évêque de cette ville, et lui dit que Dieu lui avait donné cette mission. On le mit à l'œuvre en 1178, et lorsqu'il en eut achevé la construction, un couvent fut élevé à l'extrémité de ce pont du côté d'Avignon. La communauté qui s'y établit eut Bénédict pour chef et ne s'occupa que de la construction des ponts; Bénédict mourut en 1184 et fut inhumé dans la petite chapelle qui se voit encore sur la troisième pile de ce pont. Il a été mis au nombre des *saints* de son vivant, pour avoir fait ce que tant d'autres n'avaient osé entreprendre avant lui.

(2) Cette forteresse devait être imprenable avant l'invention de l'artillerie.

Au-dessous de ce château et comme une sentinelle avancée, s'élève encore une haute tour carrée, parfaitement conservée, qui défendait la sortie du pont dont j'ai parlé, et c'est entre ces deux forteresses et sous leur protection, que s'est depuis bâtie la ville. Disons tout de suite que son église paroissiale rappelle les temps de troubles où le style d'architecture était celui des citadelles. Elle devait pouvoir au besoin repousser un coup de main. J'y ai vu plusieurs tableaux qui ornaient jadis l'église de la Chartreuse dont je parlerai bientôt; entre autres, une descente de croix attribuée à Bellin et plusieurs toiles de Renaud dit le Vieux.

Innocent VI peu de temps après son exaltation, fit l'acquisition du palais que venait de se faire édifier en cette ville le cardinal-diacre Napoléon des Ursins, dans la vue de venir s'y établir pour se soustraire au tumulte des affaires et de sa cour. Ce pontife réalisa cette pensée à l'exemple de son prédécesseur et bienfaiteur Clément VI. Nous ferons cependant remarquer, que celui-ci ne fut que le commensal de des Ursins.

Il appela auprès de lui en 1355, des religieux de l'ordre de Saint-Bruno et leur donna une partie de son propre palais, où la communauté s'établit. Il y joignit une dotation considérable, et fit bâtir l'église du nouveau monastère, que lui-même consacra sous le vocable de Saint Jean-Baptiste; enfin il choisit sa sépulture dans cette église.

Étienne Aubert, moins illustre par sa naissance que par ses vertus et ses grandes connaissances, naquit à Beissac (Corrèze). Il s'était distingué à Toulouse dans la chaire et sur les tribunaux; il y avait professé le droit avec un concours infini; les jugements qu'il y avait rendus en qualité de juge majeur y avaient été reçus comme des oracles. Philippe de Valois lui avait donné sa confiance; il mérita l'estime et fixa l'attention de Benoît VII, qui le fit auditeur de rote et successivement évêque de Noyon et de Clermont. Clément VI l'éleva au cardinalat en 1342; dix ans après il l'eut pour successeur, douze jours après sa mort. Le nouveau pontife prit le nom d'Innocent VI. Il mourut dans son palais d'Avignon, le 12 septembre 1362. Son corps d'abord déposé dans l'église Notre-Dame-des-Doms, fut transféré dans celle des Chartreux à Villeneuve, pour y être inhumé, le 22 novembre suivant, avec la pompe la plus éclatante. Urbain V, qui lui succédait sur la chaire de Saint-Pierre, présida ses obsèques en présence de tout le sacré collége et du roi de France, Jean II, qui résidait alors au château Saint-André.

Les Chartreux, en reconnaissance des bienfaits du pontife, lui

firent ériger un magnifique mausolée sur sa sépulture, au milieu du chœur de leur église.

A l'époque de la révolution, ce monastère fut supprimé et vendu; dans l'un des lots se trouva l'église; le nouveau possesseur de ce monument trouva bien d'en faire enlever la toiture, mais il ne le démolit pas! Aujourd'hui encore cette église est debout, mais la partie absidiale des voûtes, minée par les eaux pluviales, s'est écroulée; le reste ne peut tarder à éprouver le même sort! C'est là que fut oublié, pendant plus de quarante années, le mausolée d'Innocent VI, derrière des tonneaux, des troncs d'oliviers et des échelles. Je répéterai avec M. Mérimée : « Je ne comprends pas comment, en déplaçant toutes ces choses, on n'a pas mis en pièces ces clochetons si fragiles, ces colonnettes et ces feuillages si légers et si élégants. Rien de plus svelte, de plus gracieux, de plus riche que ce dais en pierre. Autrefois un grand nombre de statues d'albâtre ornaient le soubassement; elles ont été vendues une à une. La statue du pape en marbre a été fort mutilée; il n'est sorte d'outrages qu'on ait fait subir à ce magnifique monument. Dégradé comme il est, il offre encore un des plus beaux exemples de l'ornementation gothique au XIVe siècle. »

Rendons grâces à la municipalité de Villeneuve, qui, quoique bien tardivement, a fait l'acquisition de ce monument, le 24 février 1835. C'est par suite, qu'il a été transféré dans la chapelle de l'hôpital de cette ville, bien exiguë pour renfermer un monument de cette taille! Aussi, l'espace manque pour le voir convenablement. On a même été dans la nécessité de faire une ouverture dans le plafond pour conserver le clocheton principal dans toute sa hauteur. Ce mausolée a sept mètres quatre-vingts centimètres de hauteur; sa longueur de face est de trois mètres seize centimètres et sa largeur de un mètre cinquante-cinq centimètres.

Imaginez-vous, je le répète, le monument le plus léger; les clochetons les plus sveltes, les mieux découpés; des feuilles de trèfle, des festons partout; partout de petits dais surmontés de petites croix, sous lesquels étaient des statues de saints ou des apôtres; un tout si délicat enfin, qu'on ne se lasserait pas d'admirer!

A l'un des bouts du soubassement, on lit cette épitaphe :

Hic jacet
Beatus Papa Innocentius VI
primus fundator hujus domus
qui obiit anno MCCCLXII *die vero*
XII *mensis septembris cujus anima*
In pace requiescant. Amen.

T. Pinard.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Une découverte assez curieuse a été faite récemment à Béziers. A l'extrémité de la rue Française existait encore il y a peu de semaines, une vieille statue tellement fruste qu'il a été jusqu'ici impossible de savoir ce qu'elle représentait réellement. Néanmoins, les chroniques locales disent qu'elle était l'image d'un nommé Pépézuck, batailleur du moyen âge qui harcela longtemps les Anglais, alors très-répandus dans l'Aquitaine et dans le Languedoc. Pépésuc ou Pépézuck, comme on voudra l'appeler, ce mot signifie en provençal *pied pesant,* Pépésuc n'était autre chose qu'une vieille statue romaine à laquelle la chronique avait attaché une certaine célébrité à Béziers et sur laquelle la société archéologique de cette ville a publié une longue dissertation. Par suite des embellissements qu'on exécute dans la rue Française, Pépésuc a été renversé et on a trouvé sous le socle en pierre sur lequel il était posé, une cassette en argent brut dans laquelle se trouvaient des pièces de monnaies portant les unes, l'effigie du vicomte de Béziers, dont le nom est peu lisible, les autres d'un comte Raymond de Toulouse; à ces pièces de monnaie étaient mêlées des médailles, sur lesquelles on remarque une figure de moine qui, d'après les portraits qu'on en a faits, et au dire d'un membre de la société archéologique, serait celui du célèbre saint Dominique, dont le zèle fut si fatal aux Albigeois. Cette découverte de médailles est digne de fixer l'attention des antiquaires, si toutefois l'auteur de la note qui fait connaître cette découverte a examiné attentivement les vieux deniers dont il parle. Les monnaies des vicomtes de Béziers connues jusqu'ici sont assez rares, elles datent du XIIe siècle, mais aucune d'elles ne porte pour type une tête. Ce type n'est pas impossible; cependant, avant de nous prononcer sur la légitimité de l'attribution proposée, nous voudrions voir le denier lui-même ou du moins un bon dessin. Les derniers comtes de Toulouse du nom de Raymond vivaient également au XIIe siècle; leurs deniers sont communs, il y en a de deux espèces; les uns étaient frappés pour le comté de Toulouse même, et les autres pour le marquisat de Provence, qui appartenait également à ces puissants seigneurs. Ces derniers se distinguaient des précédents, en ce qu'ils portaient d'un côté la *croix cléchée,* armoirie des comtes, et de l'autre un croissant et le soleil, tandis que sur les espèces propres à Toulouse, on trouve seulement une croix à branches égales sur une face; une croix, deux branches

horizontales et une crosse sur l'autre face (*sic*) [illegible] dégénérescence du mot [illegible] qui se lit sur les plus vieilles monnaies locales de cette cité. C'est sans doute à Raymond VI ou à Raymond VII, qu'il faut rapporter les pièces dont il est question. Quant au prétendu portrait de saint Dominique, nous y croyons peu, mais nous le répétons encore, il est bien difficile de porter un jugement sur un objet sans l'avoir vu. En terminant, nous dirons encore que Pépésuc était un monument d'un grand intérêt local : c'était une des singularités de Béziers et il serait à regretter que cette statue eût été détruite. Espérons que s'il est impossible de lui rendre son ancienne place, M. le sous-préfet de Béziers trouvera bien le moyen de donner un asile à ce vénérable débris.

— On annonce que M. Delsart, numismatiste, se trouvant il y a quelque temps à Vieslies (Nord), aperçut dans un champ quelques fragments de briques romaines. L'idée lui vint de louer ce champ et de le fouiller lui-même. Dès les premières fouilles, il découvrit un superbe grand bronze de Lucilla, femme de l'empereur Lucius Verus. Encouragé par cette première découverte, notre antiquaire redoubla d'ardeur et rencontra un vase en bronze doré, avec son bassin de même métal. Ce vase qui peut avoir une hauteur de vingt-cinq centimètres, est d'une forme gracieuse; sa capacité, la largeur de son bassin, portent à croire qu'il servait aux sacrifices. La finesse de sa ciselure et les figures qui forment les deux extrémités de son anse sont admirables. M. Delsart a trouvé, en outre, des urnes funéraires, des vases de terre, contenant des médailles romaines, des anneaux d'or, des agrafes en mosaïque et une foule d'autres petits bijoux. Cette découverte est certainement une des plus importantes qui aient été faites dans le département du Nord. Si le vase est réelment comme on le décrit, nous engageons vivement son heureux possesseur à en publier un dessin, surtout si les figures qu'il présente pouvaient offrir quelques sujets mythologiques. Les petites agrafes en mosaïque dont il est question datent certainement du Ve ou VIe siècle. Ces sortes d'objets se rencontrent souvent dans les sépultures de cette époque et même dans les tombeaux mérovingiens.

— Dans sa séance du 20 juillet, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a décidé que l'élection d'un membre à la place laissée vacante par la mort de M. Letronne, était remise au 2 novembre prochain.

BIBLIOGRAPHIE.

The ethnological, a magazine of ethnography, phrenology and archaeology edited by Luke Burke esq. London 1848-1849. — *Otia ægyptiaca, discourses on egyptian archaeology and hieroglyphical discoveries* by George R. Gliddon. London 1849.

L'Ethnologie est une science qui ne vit, pour ainsi dire, que des emprunts qu'elle fait aux autres branches des connaissances humaines. Elle s'en va grapillant chez toutes ce qui peut éclairer les mystères des origines de l'espèce humaine. L'archéologie se place au premier rang de celles qui lui prêtent un puissant et solide appui, et l'on ne s'étonnera pas dès lors que dans une revue consacrée à l'antiquité, nous ayons à signaler au public une publication ethnologique. C'est qu'en effet dans l'*Ethnological journal* que dirige avec le zèle le plus louable M. Luke Burke, on rencontre plusieurs mémoires de nature à intéresser vivement l'antiquaire, et qui rentrent, comme on dit aujourd'hui, tout à fait dans sa spécialité.

Nous ne parlerons pas de ceux dont le sujet tout historique mérite sous bien des rapports de fixer l'attention des lecteurs de cette Revue, tels qu'un examen critique de la chronologie hébraïque, une dissertation sur la valeur de la découverte de l'Amérique attribuée aux Normands, un Excursus sur quelques-unes des tribus berbères de la Nubie et de la Libye, un essai d'interprétation mythologique de l'histoire de Romulus, et un aperçu sur l'origine et le développement de la mythologie. Nous nous tiendrons à l'analyse des travaux contenus dans ce journal et qui rentrent dans les matières auxquelles notre Revue est exclusivement consacrée.

Le travail le plus étendu que nous rencontrons dans cette nouvelle publication anglaise, est un cours d'archéologie égyptienne, par M. George R. Gliddon, ancien consul des États-Unis à Alexandrie, et l'auteur de l'excursus que nous venons de citer ci-dessus.

M. Gliddon, qu'un séjour prolongé en Égypte a mis à même d'étudier les richesses archéologiques de ce pays, s'est proposé, depuis plusieurs années, de populariser, dans la république de l'Union, l'étude de la science fondée par Champollion. Il y a fait des cours

publics qui ont attiré un auditoire nombreux, et qui prouvent que le goût des lettres savantes vient faire quelque peu diversion aux préoccupations mercantiles des nobles élèves de Washington et de Franklin.

Le cours comprend huit leçons qui ont été reproduites à part dans un mince in-8°, publié par le libraire James Madden, sous le titre d'*Otia ægyptiaca*. Les leçons embrassent les points les plus intéressants de l'archéologie et de l'histoire de l'antique Égypte; c'est un résumé des travaux publiés en Europe auquel M. Gliddon a joint ses observations, ses remarques personnelles.

Il serait à désirer que l'on publiât dans notre pays un abrégé aussi clair et aussi substantiel de l'histoire et de l'archéologie égyptienne, qui fît entrer dans la circulation une foule de faits et d'idées qui demeurent encore confinés dans les dissertations des savants où le public ne peut les découvrir. Un semblable livre achèverait de ruiner les préventions que l'ignorance entretient contre l'admirable découverte de Champollion, en même temps qu'il ferait disparaître les notions si totalement inexactes qui se donnent encore dans les colléges sur l'histoire de l'Égypte.

M. Gliddon passe en revue les monuments de l'Égypte, en commençant par la pierre de Rosette qui en est effectivement comme la clé; il esquisse à grands traits l'histoire des dynasties égyptiennes en s'appuyant sur les témoignages architectoniques, épigraphiques qui en constatent l'existence; il consacre trois intéressantes leçons aux Pyramides, leçons qui nous paraissent être les mieux traitées de tout l'ouvrage. Mais, à notre avis, la théorie de la momification occupe une place plus étendue qu'il ne conviendrait dans un tel abrégé. Il est vrai que l'auteur a dû s'étendre principalement sur ce qui était de nature à éveiller l'attention d'un public qui ne sait rien et dont les momies piquent surtout la curiosité.

L'usage de l'embaumement conduit M. Gliddon à parler des castes et de la caste sacerdotale en particulier. L'examen de la religion égyptienne par lequel il termine son cours, se présente ensuite tout naturellement à lui. On pourrait souhaiter un exposé plus complet d'une matière si intéressante que les monuments ne nous ont encore fait que fort imparfaitement connaître, mais on ne peut que donner des éloges aux vues que cette étude suggère à l'auteur.

Parlons des autres mémoires que renferme le journal ethnologique.

La dissertation de M. W. Nash, sur l'origine et l'étymologie du

mot copte, est pleine de rapprochements ingénieux. L'auteur s'efforce de faire dériver ce nom du nom que les Égyptiens donnaient à leur propre pays, *Khemi*, qui, joint au déterminatif des régions, se prononçait, selon lui, *Khem-to*, ou par le changement de *m* en *b*, Kheb-to, Khef-to. C'est dans ce nom que M. Nash croit pouvoir retrouver l'origine du nom de *Coptes* donné aux chrétiens de l'Égypte et de celui d'Αἴγυπτος par lequel les Grecs désignaient ce pays.

Les personnes qui s'occupent des antiquités du nouveau monde trouveront une analyse assez détaillée des recherches que MM. F. B. Squier et E. H. Davis viennent d'entreprendre sur les monuments de la vallée du Mississipi. Comme cette analyse n'est point encore terminée, nous remettrons à une autre époque le compte rendu de cet article intéressant. Disons seulement que ces explorateurs n'ont pas décrit moins de trois mille tumulus de diverses grandeurs et de mille à quinze cents enceintes. Ils nous donnent le plan de soixante-dix d'entre elles. C'est au territoire de l'Ohio qu'appartiennent presque tous ces monuments d'une société qui paraît avoir atteint un état de civilisation supérieur à celui dans lequel se trouvaient les tribus indiennes, lors de la découverte du nouveau monde.

Les travaux que nous venons de signaler à l'attention de nos lecteurs, montrent quels services l'*Ethnological journal* paraît être appelé à rendre à l'archéologie. Ce recueil est en mesure de doter le monde savant d'un certain nombre de ces bons mémoires d'archéologie générale dont la publication n'a pas été, jusqu'à présent, au delà de la Manche, aussi abondante, aussi riche que nous l'eussions désiré. Nous devons des remercîments à M. Luke Burke pour le service qu'il promet de rendre, qu'il a déjà rendu à une branche de connaissances à l'avancement de laquelle nous consacrons tous nos efforts.

A. M.

NOTE

SUR

LES DONS FAITS AU DÉPARTEMENT DES MÉDAILLES ET ANTIQUES DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

AINSI

QUE SUR LES ACQUISITIONS PRINCIPALES OPÉRÉES PAR LE MÊME ÉTABLISSEMENT DEPUIS DEUX ANNÉES.

La *Revue Archéologique* ne remplirait pas complétement sa mission si elle se bornait à recueillir des mémoires et des dissertations. Elle doit aussi faire connaître aux amis de la science à laquelle elle est consacrée, les nouvelles qui peuvent les intéresser. Les accroissements successifs des musées publics sont au nombre des faits qui excitent le plus vivement la curiosité des archéologues. Chaque objet qui vient se ranger dans un dépôt national devient aussitôt la propriété de tous; chacun peut en jouir, l'étudier, le commenter; il est à tous du moment qu'il appartient à l'État; c'est là un communisme qui n'a rien de dangereux et dont tous les esprits vraiment libéraux se réjouiront. La publicité donnée à ces accroissements aura son utilité; on n'apprendra pas sans plaisir qu'il y a toujours des citoyens généreux disposés à enrichir les collections publiques; la *Revue* a déjà montré qu'elle comprenait qu'il était de son devoir de signaler ces actes d'un libéralisme éclairé; aujourd'hui elle essaycra de tenir ses lecteurs au courant des *entrées* dans le Département des Médailles et Antiques depuis deux années. Nous retournerons un peu en arrière pour parler avec détail du legs fait à cet établissement par M. J. H. Beck, en 1846 : ce legs a déjà été mentionné dans la *Revue* à cette époque; nous complétons ici ce travail par une description détaillée des divers objets qui composent ce magnifique présent fait à la Nation par un simple particulier. De plus, nous

offrons sur la planche 121, qui accompagne cette note, la reproduction d'un camée et d'un joyau d'or émaillé, provenant de ce cabinet.

§ Ier. DONS.

Legs de M. J. H. Beck.

Antiques.

1° *Camée représentant l'empereur Auguste.* — Buste à gauche de l'Empereur, lauré, avec la cuirasse et le paludamentum. Sardonyx à trois couches d'un très-beau travail et exécuté très-probablement du temps d'Auguste. Hauteur, 5 centim. sur 4 de larg.

2° *Camée représentant Auguste et Agrippa.* — Bustes en regard de l'Empereur et de son illustre gendre. L'Empereur regarde à droite; il est lauré. Agrippa porte une couronne à la fois *murale et rostrale,* récompense de ses exploits de terre et de mer. Sardonyx à 3 couches. Largeur, 44 millim., haut. 30 millim. — Ce camée, exécuté sur une très-belle matière, est d'un travail fin et délicat. L'authenticité en est incontestable. On peut comparer le portrait d'Agrippa avec les deniers qui portent son nom; le caractère de ses traits y est parfaitement identique, et la double couronne est disposée absolument de même. Nous le reproduisons Pl. 121, n° 2.

3° *Camée représentant l'Espérance.* — Cette divinité allégorique est figurée comme sur les médailles sous les traits d'une jeune fille diadémée, tenant de la main gauche un pan de sa robe, et de l'autre une fleur, attribut gracieux et si clair de l'Espérance. Ce camée, d'un très-bon travail, est traité dans le style archaïque; il est facile de voir que l'artiste a donné à dessein une certaine roideur à la pose de la figure et aux plis de la robe, sans doute pour rappeler une statue célèbre. — Sardonyx à trois couches. Ce joli camée a appartenu à la marquise de Pompadour, qui, comme on sait, aimait beaucoup les pierres gravées. Travail du haut Empire. Hauteur, 42 millim., largeur, 29 millim.

Camées et intailles imitant l'antique.

Ces camées et ces intailles, moins intéressants pour les antiquaires que les trois remarquables monuments décrits plus haut, ont un grand prix dans une collection, en tant que pierres, d'abord, et puis aussi pour l'étude de l'art chez les modernes. Ils servent

aussi très-utilement à former le goût et la critique ; la comparaison des pierres modernes avec celles réputées antiques, de l'aveu des plus fins connaisseurs, est un élément d'instruction qu'il faut bien se garder de négliger.

4° *Camée représentant une composition mythologique.* — Jupiter et Junon, assis sur deux trônes, tenant tous deux leurs sceptres, ayant à leurs pieds, l'un l'aigle, l'autre le paon ; à la droite de Jupiter, Mercure au pied du trône ; Minerve, à laquelle Jupiter semble donner un ordre et qui part pour aller l'exécuter. La déesse est revêtue de ses armes ; elle porte au bras gauche l'égide, et tient sa lance de la main droite.

Ce camée est bien certainement de travail moderne. Le sujet n'est pas indiqué avec une clarté suffisante. On ne sait à quel épisode de l'histoire de Minerve le rapporter. On pourrait penser que Minerve vient de demander et d'obtenir de Jupiter la permission d'aller combattre les Troyens (*Iliad.*, v. 757). Mais dans Homère, Minerve vient avec Junon implorer cette grâce du maître des dieux, et Mercure n'est pas nommé. Cette scène mythologique nous paraît due à la fantaisie d'un artiste moderne. Le travail est loin d'être parfait ; le dessin est fort incorrect. On doit remarquer surtout combien le mouvement du bras dont Minerve tient sa lance est faux et forcé. Sardonyx à 3 couches, 33 millim. de largeur sur 30 de hauteur.

5° *Intaille représentant la Victoire.* — Victoire ailée, à demi nue, écrivant sur un bouclier, le pied droit posé sur un casque. La figure est tournée à gauche. Cornaline. Hauteur, 2 centim. sur 1,25 mill. de largeur. — Cette pierre, ainsi que la suivante, est montée en cachet. On assure que ces deux pierres ont appartenu à Henri IV, et que les montures sont du temps de ce prince. Nous ne garantissons pas ces traditions, que nous ne voulons pas non plus repousser.

6° *Intaille.* — *Deux femmes dans un quadrige* lancé au galop. Celle qui tient les rênes et le fouet porte une couronne radiée ; la seconde paraît être laurée et tient une couronne à la main ; sous les pieds des chevaux une fleur. Sardonyx à 3 couches, gravée en creux. Largeur, 27 millim., hauteur, 12 millim. — Voyez au n° 5 pour la provenance de cette pierre.

7° *Intaille.* — *Buste d'une jeune femme nue*, à droite. Sardonyx à 3 couches. Largeur, 27 millim., hauteur, 26 millim.

8° *Camée. L'empereur Hadrien.* — Buste à droite d'un Empereur, lauré, revêtu de l'égide. Ce camée, qui est bien certainement de travail moderne, n'est même pas un portrait d'Hadrien. A la vérité, on

peut trouver quelque analogie entre cette tête de fantaisie et les portraits authentiques de cet empereur; mais cette ressemblance est plutôt apparente que réelle; elle s'évanouit devant la comparaison avec les médailles d'Hadrien. Sardonyx à 3 couches. Hauteur, 38 millim., largeur, 33 millim.

9° *Camée. L'empereur Pertinax.*—Buste à gauche d'un Empereur, lauré, avec le manteau impérial. Ce camée, qui est moderne comme le précédent, représente également un portrait de fantaisie; il y a bien une certaine ressemblance avec les médailles de Pertinax, mais cependant cet empereur n'avait pas le nez aquilin comme le personnage représenté ici. Sardonyx à 3 couches. Hauteur, 42 millim., largeur, 33 millim.

10° *Le jugement de Pâris.* — Le fils de Priam, à demi nu, coiffé du bonnet phrygien, tenant de la main droite une courte houlette, adossé à un arbre, présente la pomme à Vénus, qui s'en empare. Aux pieds de Pâris, un chien. Vénus est représentée à demi nue, dans une attitude modeste; Minerve est placée derrière elle, elle a le casque en tête et porte l'égide et une longue robe; Junon, qui s'appuie sur l'épaule de Minerve, est coiffée du diadème et porte également une longue robe. Sardonyx à 3 couches. Largeur, 9 centim., hauteur, 7 centim. — Ce camée, remarquable par la dimension et la beauté de la matière, a longtemps passé pour antique. Nous le tenons pour moderne; c'est l'œuvre d'un artiste italien du XVIe siècle. Cette belle pierre provient de la collection du prince d'Isembourg; elle fut donnée en gage par ce prince à des banquiers pour une somme que l'on dit être de 50,000 francs. On nous assure que M. Beck la paya 16,000 francs aux créanciers du prince. Ces prix nous paraissent trop élevés.

11° *Composition de fantaisie.* — Des soldats apportent le cadavre d'un proscrit à un empereur romain, qui siége sur son tribunal le sceptre à la main, ayant près de lui l'aigle. Chalcédoine blanche. Intaille. — 52 millim. de largeur sur 42 de hauteur.

12° *Joyau en or émaillé.* — On sait qu'au XVIe siècle, et même antérieurement, les seigneurs plaçaient à leur bonnet une agrafe de diamants ou de pierreries que souvent on remplaçait par une médaille d'or. La Bibliothèque Nationale possède une médaille de ce genre aux nom et armes de François de Bourbon, comte d'Enghien, le vainqueur de Cérisoles; cette pièce est garnie de quatre bélières, une en haut et trois en bas. Le joyau légué à la Bibliothèque par M. Beck en porte quatre, deux en haut et deux en bas.

C'est une véritable médaille à mettre au bonnet ou au chapeau; mais ce n'est pas une médaille vulgaire et dont on pouvait rencontrer partout des exemplaires, c'est un petit bas-relief exécuté tout exprès pour le prince ami des arts qui l'a commandé.

Le sujet est une bataille de fantaisie. Des cavaliers et des fantassins presque nus, coiffés de casques à l'antique, se combattent avec acharnement; plusieurs sont renversés, le sang coule, un des cavaliers porte une bannière qui vole au vent. Ce joyau a dû être composé et modelé en cire perdue, puis fondu en or, et enfin ciselé et émaillé; le fond est vert; les casques, les rares vêtements des personnages et presque tous les accessoires sont en or mat; les chevaux et les chairs sont en émail blanc. On le trouvera sur notre planche 121, n° 1, gravé de la grandeur de l'original.

Outre ces belles pierres, M. Beck a encore légué au Cabinet des Médailles, deux cadres contenant les *fac-simile coloriés* des principaux camées du musée impérial de Vienne. Ces *fac-simile* ont été peints sur ivoire à Vienne pour le duc de Caraman, alors ambassadeur de France en Autriche. A sa mort, ils ont été acquis par M. Beck. Nous n'avons pas besoin de dire combien il est intéressant de pouvoir étudier cette belle collection sur ces *fac-simile*. On n'avait, auparavant que l'ouvrage d'Eckhel qui renferme beaucoup moins de monuments que ces cadres, et qui ne donne pas les couleurs des pierres.

Ce legs de M. Beck méritait une mention toute particulière. On ne peut pas évaluer à moins de 30,000 francs ce cadeau si généreusement fait au Cabinet des Médailles. Nous sommes heureux de répéter, dans les pages de cette revue, ce nom qui est si honorablement inscrit pour toujours sur les registres de la Bibliothèque Nationale.

Pendant le cours de la même année 1846, M. de Mas-Latrie, répétiteur général à l'École des Chartes, à son retour d'un voyage scientifique dans l'île de Chypre, a fait don au Département des Médailles et Antiques, de plusieurs monuments en marbre recueillis par lui. Le plus important de ces monuments est une statue de Vénus ou de l'Espérance, de 76 centimètres de hauteur. La déesse est vêtue d'une tunique talaire, par-dessus laquelle elle porte une sorte de manteau qui enveloppe la tête, où il forme un capuchon conique; le manteau laisse à découvert la figure et le cou jusqu'aux

pectoraux; la tête est encadrée par les cheveux qui sont tressés. Elle porte un collier et des pendants d'oreilles, et tient de la main droite une fleur, tandis que de la gauche elle soulève un pan de sa robe; c'est l'attitude de l'Espérance sur les médailles. (Voy. plus haut, le camée représentant l'Espérance.)

M. de Witte, correspondant de l'Institut, a fait en diverses fois plusieurs dons, parmi lesquels nous signalerons : 1° une coupe en terre cuite élevée sur un pied, avec deux anses; dans le fond sont représentés un homme et une femme dansant; derrière le danseur, un grand vase à deux anses surmonté d'un petit vase à une seule anse; au-dessous, deux colombes qui becquètent un fleuron. Figures coloriées sur fond jaune. — Travail d'ancien style. Hauteur, 9 centimètres; diamètre, 12 centimètres et demi.

2° *L'Emblêma* en haut-relief d'une coupe antique représentant le buste de Diane Eginœa entre deux chèvres. Argent. On distingue de nombreuses traces de dorure. Diamètre, 84 millimètres. Cet *Emblêma* a été publié dans les *Monuments de l'Institut Archéologique de Rome*, t. I, Pl. XIV.

3° Une statuette de bronze représentant *Aroeris* enfant, coiffé du pschent. Le bras droit est fragmenté. Aroeris, dont le nom se compose du nom symbolique d'Horus, se confond chez les Grecs avec Apollon et avec Horus lui-même. Cette jolie figurine, que l'on trouvera gravée sur notre planche 121, sous le n° 4, est de style gréco-égyptien. Peut-être est-elle contemporaine d'Hadrien, qui, comme on sait, fit élever à Rome des édifices de style égyptien. — Hauteur, 20 centimètres.

M. Prosper Dupré, dont les antiquaires connaissent le goût éclairé et la saine érudition, a fait don au Département des Médailles de plusieurs poids antiques.

1° Un poids carré en bronze sur lequel est représenté, d'un côté un bélier, et de l'autre une figure de la Paix. Ce poids est une *demi-mine*, comme l'indique l'une des inscriptions grecques dont il est chargé. Il est carré, et ses dimensions sont 9 centimètres 5 millim.

2° Un poids en plomb d'Antioche portant, de chaque côté, un éléphant et les noms des magistrats *agoranomes* Antiochus et Publius. Ce poids est carré, ses dimensions sont 12 centimètres.

Nous ne décrivons pas en détail ces deux intéressants monuments, parce que M. de Longpérier, notre ancien collègue, nous a fait espérer qu'il leur consacrerait un travail complet.

3° Un poids en plomb de la ville de Cyzique. Ce monument n'a

de type que d'un seul côté, et ce type est un de ceux qui se trouvent le plus souvent sur les monnaies de Cyzique, une *torche* ou flambeau.

4° Un poids du Bas-Empire. Celui-ci est l'*once*, ou douzième partie de la livre romaine du IVe siècle de notre ère. Il n'y a de type que d'un seul côté; il est gravé en creux et argenté par un procédé très-analogue à l'art du nielleur. Ce type est un de ceux que l'on trouve fréquemment au revers des *aurei* de Valentinien et Valens, et de Gratien et Théodose, avec la légende *Victoria Avgg*. Les deux empereurs sont représentés assis sur leur trône; derrière eux, on voit l'ange de la Victoire; en bas ⌐·, marque consacrée de l'once, et un A. L'A est sans doute l'indication soit d'une série d'émission, soit d'un atelier monétaire. — On peut voir dans le recueil de Gruter, p. CCXXI, des poids de la même dimension et avec la même marque accompagnée des lettres A, B, etc. : mais ni dans les planches de Gruter, ni dans les tablettes du Cabinet des Médailles, nous n'avons vu de poids reproduisant comme celui-ci le type des monnaies.

Nous avons d'autant plus de plaisir à faire connaître cette *once* romaine, que nous trouvons dans son poids la confirmation de ce que nous écrivions récemment dans la *Revue Numismatique* (année 1849), sur la livre romaine à l'occasion d'un *aureus* de la riche collection du même amateur. Le poids de bronze argenté qui nous occupe pèse 498 grains; or ce chiffre, multiplié par 12, donne 5976. Il ne manque que 72 grains au chiffre de 6048 grains que nous croyons être le chiffre normal de la livre romaine. C'est le chiffre de Savot, de Romé de l'Isle; c'est le chiffre auquel M. Duchalais était arrivé dans un travail inséré dans la *Revue Numismatique* en 1840; c'est celui que donne également l'*aureus* par nous publié dans le même recueil.

La différence de 72 grains s'explique parfaitement par le frai qu'a dû subir ce monument, qui a déjà traversé quinze siècles. J'ajouterai que le poids des feuilles d'argent qui ont disparu suffirait seul pour combler cette lacune.

M. Louis Batissier, vice-consul de France à Suez, auteur de l'excellent ouvrage intitulé : *Éléments d'Archéologie nationale*, de l'*Histoire de l'Art monumental*, etc., au retour d'un voyage scientifique en Orient, a donné deux monuments de marbre par lui trouvés à Sidon.

1° Une stèle funéraire en marbre blanc, de travail grec. Ce curieux monument est divisé en deux parties : dans la partie inférieure est sculptée en bas-relief une figure de femme vêtue d'une longue robe, par-dessus laquelle elle porte le peplum. La tête a été modifiée dans l'antiquité, et est devenue une tête romaine d'un assez mauvais travail; à ce point qu'il serait difficile de dire à quel sexe elle appartient. Cependant, la coiffure ressemble à un modius ou plutôt à une coiffure qui se trouve fréquemment sur les médailles, mais toujours sur des Vénus ou des Junon. La partie supérieure est une grande palmette en forme de coquille ornée de feuilles d'acanthe et de rosaces. — Largeur, 45 cent.; hauteur, 1 m. 14 cent. et demi.

2° Une petite colonne funéraire de 35 centimètres de hauteur également en marbre blanc portant l'inscription suivante :

ΦΕΙΛΟΚΑ
ΕΙΑΧΡΗϹ
ΤΗΚΑΙΛ
ΩΡΕΖΗϹΑϹ
ϹΑΕΤΗ
ΙΖ

Il faut ajouter à ces deux objets les nouveaux dons que M. Batissier vient de faire à la Bibliothèque; ce sont des lampes en terre cuite, une petite tête également en terre cuite et un vase de terre cuite trouvé à Thèbes en Égypte. Ce vase de terre grisâtre, à une seule anse, ne porte d'autres peintures que de simples lignes brunes et rouges, tracées avec une négligence qu'explique la destination modeste de ce vase; il a été trouvé plein de blé. Le Cabinet des Médailles ne possédait pas d'échantillon de cette sorte de vases dont la fabrication paraît avoir duré jusqu'à nos jours, car on rencontre dans les maisons, en Égypte, des vases dans ce système qui, au premier aspect, ressemblent tellement à ceux qui nous restent de l'antiquité, qu'on risquerait de les confondre, mais les potiers de l'Égypte moderne, tout en conservant la tradition des formes antiques, sont loin d'apporter dans le choix et la préparation de leurs matériaux, le soin et la science de leurs ancêtres. L'authenticité de celui-ci est garantie par le nom de M. L. Batissier, qui connaît parfaitement les circonstances de la découverte. — Hauteur, 25 centimètres.

M. Sauvageot, amateur distingué, a fait don d'un fragment de camée sur coquille représentant des arabesques d'un travail exquis.

Un amateur bien connu par ses consciencieux travaux sur les monnaies françaises, M. G. Conbrouse, a enrichi considérablement la collection iconographique. Parmi les nombreux dons faits à la Bibliothèque Nationale par M. Conbrouse, nous ferons remarquer surtout des médailles qui, bien que datant presque toutes du siècle dernier, sont intéressantes à double titre, et parce qu'elles représentent en général des hommes illustres, et parce que le plus souvent elles sont dues aux premiers artistes de cette époque, où toutes les traditions du bel art italien n'étaient pas encore complétement oubliées.

M. Liljwach, premier médecin du roi de Suède, a donné une ample collection d'anciennes armes et d'ustensiles scandinaves en pierre. Il est intéressant de rapprocher ces restes précieux des peuples du Nord des objets de même nature que l'on trouve tous les jours sur le sol de la Gaule. La Bibliothèque Nationale, qui possède de ces curieux monuments, offre la facilité d'étudier ces analogies; elles sont frappantes, mais seulement il y a des différences importantes à constater. En pareille matière, la connaissance des provenances est un élément qu'il ne faut pas négliger ; à la Bibliothèque Nationale on conserve scrupuleusement ces indications.

Le conseil de la bourgeoisie de Berne a fait don au Département des Médailles et Antiques de deux exemplaires, un en argent et un en bronze, d'une médaille frappée en commémoration de l'achèvement d'une arche du pont sur l'Aar, construite en quatre ans, de 1840 à 1844. A l'occasion de cet envoi, nous ne pouvons nous empêcher de dire combien nous regrettons que les gouvernements de l'Europe n'aient pas encore songé à établir entre eux un vaste système d'échanges au moyen duquel les collections de chaque pays s'enrichiraient sans grandes dépenses. Nous ne possédons les médailles frappées de nos jours à l'étranger que par des actes de courtoisie isolés comme celui que nous signalons ici, et un jour ces médailles deviendront rares et introuvables.

M. Prax, qui a séjourné en Afrique comme consul, y a recueilli un assez grand nombre de médailles antiques. Malheureusement les fouilles ne sont pas toutes heureuses, et au milieu des centaines de médailles mises généreusement par M. Prax à la disposition de la Bibliothèque Nationale, seize seulement ont été choisies pour être placées dans la suite du Département des Médailles. Un pareil résultat ne doit pas décourager les voyageurs; une seule médaille peut récompenser largement des fatigues et des dépenses de plusieurs années

infructueuses. C'est ainsi qu'au milieu d'un si grand nombre de pièces sans intérêt, nous avons trouvé les trois pièces inédites que nous allons faire connaître.

1° Une médaille de bronze de la Libye. On sait que les pièces portant le nom de cette contrée sont fort rares. Mionnet en a décrit seulement quatre dans son ouvrage (voy. t. VI, p. 553, n°s 1 à 4), et il en a ajouté une portant le portrait d'Hadrien dans son Supplément, t. IX, p. 176, n° 75. La pièce des Libyens, donnée par M. Prax, est malheureusement fort mal conservée, surtout d'un côté. Cependant on reconnaît, au droit, une tête d'Hercule coiffé de la peau du lion, à gauche ; c'est le type des médailles n°s 1, 2 et 3 de Mionnet. Le revers porte le type du médaillon d'argent du cabinet Tôchon décrit par Mionnet sous le n° 4, c'est-à-dire un taureau frappant de ses cornes, tourné à droite. On lit à l'exergue : ΛΙΒΥΩΝ. Entre les jambes de derrière on distingue un A, lettre qui paraît aussi sur la pièce d'argent que nous venons de citer. Le module de notre médaille est de 30 millimètres.

2° Une médaille de bronze représentant, d'un côté, une tête de Sérapis à droite, et portant au revers une légende phénicienne au milieu d'une couronne de laurier. Æ. 12 mill. Nous croyons pouvoir attribuer cette pièce à Cossura, île voisine de la Sicile, dont on possède des pièces de bronze qui ont une grande analogie avec la pièce donnée par M. Prax. Les médailles de Cossura, connues jusqu'à ce jour et décrites par Mionnet, t. I, p. 340, et Supplément, t. I, p. 461, représentent toutes des Isis ; il est au moins permis de rapprocher notre pièce de celles de cette île. Nous laissons à ceux des rédacteurs de cette *Revue*, qui ont déjà jeté tant de lumières sur la philologie orientale, le soin de comparer la légende de cette pièce avec celles nommées antérieurement.

3° Une médaille coloniale d'Utique ou de Carthage. D'un côté on lit : TI.... CAESAR. Buste de Tibère à droite. Au revers on lit : FAVSTVS D C BASSVS.... Dans le champ, une tige portant trois épis. et les lettres P P / D D. Æ 18 mill. Inédite. On trouve dans Eckhel (t. IV, p. 140), la description d'une médaille attribuée par l'illustre écrivain à la colonie de Carthage, dans la légende de laquelle on trouve le nom de Bassus inscrit avec celui de son collègue Faustus. Ces deux personnages étaient duumvirs de Carthage ou d'Utique. Voici la légende de la médaille décrite par Eckhel : L. A. FAVSTVS D C BASSVS II VIR. La pièce donné au Cabinet par M. Prax est inédite.

M. Charles de Férol a fait don de quatre *figures d'applique en*

ivoire. Ces figures doivent avoir fait partie de la représentation d'une procession funéraire ; ce sont des femmes revêtues de longues robes; elles portent des traces de peinture. Ces rares et précieux petits objets ont été trouvés dans un vase cinéraire, en Étrurie. M. de Férol nous a dit les avoir acquis à Sienne. Hauteur, 7 $\frac{1}{2}$ centimètres.

§ II. ACQUISITIONS.

Depuis deux années d'importantes acquisitions ont été opérées par la Bibliothèque Nationale. Nous nous contenterons d'indiquer ici sommairement les principales ; les amateurs de numismatique verront, par ce rapide exposé, que, grâce à Dieu, les révolutions n'empêchent pas les établissements scientifiques de s'enrichir.

La collection des statuettes dont on doit le choix, la classification et l'exposition dans le Cabinet des Antiques à M. Lenormant, s'est augmentée d'un Mercure en bronze, sur son piédestal antique, d'une conservation et d'une patine excellentes. Aucun des attributs du dieu ne manque ; il est représenté entièrement nu ; le pétase sur la tête, tenant la bourse de la main droite et son caducée de la gauche ; il a les talonières et s'avance la tête légèrement inclinée. Cette jolie statuette a été cédée à la Bibliothèque par un peintre, M ***, qui a déclaré qu'elle avait été trouvée à Arles. Hauteur, 22 centim., hauteur du piédestal, 4 centim.

La collection des bijoux et pierres gravées a reçu aussi un notable accroissement par l'acquisition de bijoux trouvés à Athènes et provenant de la collection de madame la baronne Rouen. En voici la description abrégée : *Intaille*. Une tête de philosophe barbu, gravée sur améthyste, et deux autres petites pierres orientales représentant des animaux.

Bijoux d'or. — Une statuette représentant une Victoire ailée, tenant un diadème de la main droite ; elle est entièrement nue par devant, mais elle est enveloppée dans une draperie dans laquelle elle est placée comme dans une niche. Ce joli bijou, de style grec, est muni d'un petit anneau. On le trouvera gravé de grandeur naturelle sur notre planche 121, n° 5.

Un collier d'or formé d'une chaînette à laquelle sont suspendus huit groupes formés chacun de trois fruits qui sont peut-être des groseilles.

Cinq paires de pendants d'oreilles. Nous donnons sur notre planche 121, sous le n° 3, un de ces pendants d'oreilles. Il est en or,

mais des grenats et des émeraudes s'y marient à l'or d'une manière extrêmement gracieuse.

On a acquis de M. de Cadalvène : 1° Une médaille unique du plus grand intérêt; c'est une *double darique d'or*. Jusqu'à ce jour on ne connaissait d'autres monnaies d'or des rois de Perse, que les dariques pesant 8 grammes 30 centigr. Le type célèbre de ces dariques est l'*archer agenouillé et décochant une flèche*. Il n'y a d'autre revers qu'un carré creux très-profond. La nouvelle acquisition de la Bibliothèque Nationale est une pièce tout à fait inconnue jusqu'à ce jour; c'est la double darique, car elle pèse précisément 16,60 grammes. Le type est absolument identique; mais le revers offre quelque différence. Il n'y a pas, à proprement parler, de *carré creux*, mais seulement quelques larges lignes creuses disposées avec une sorte de régularité.

2° Une figurine en terre cuite, avec traces de peinture, trouvée à Cyrène. Cette figurine est du travail le plus fin; elle représente une jeune femme vêtue d'une longue robe qui laisse à découvert le haut du bras droit; le sein droit serait également nu s'il n'était protégé par une tunique teintée de bleu. La coiffure de cette figurine est des plus élégantes; les traits sont fins et délicats. Hauteur, 17 centim.

3° Une autre figurine de terre cuite, représentant une femme entièrement drapée dans sa robe. Elle a les cheveux séparés au milieu du front; deux tresses flottent sur ses épaules. Elle porte une couronne composée de boutons et de feuilles qu'on ne peut préciser. Le style de cette statuette est plus élevé et plus sévère que celui de celle que nous venons de décrire. Elle porte également des traces de peinture; trouvée à Calymna. Hauteur, 25 centim.

4° Autre figurine de terre cuite, sortie du même moule que la précédente et trouvée au même endroit; il n'y a de différence que pour la tête; ici, la robe loin de laisser le cou découvert comme sur celle décrite précédemment, se prolonge en forme de capuchon et ne laisse voir que les traits de la face. Hauteur, 25 centim.

5° Bas-relief d'applique représentant l'un des Dioscures, debout devant son cheval, dont il tient la bride de la main droite, tandis que de la gauche il tient son épée. Travail lourd et d'une époque basse. Trouvé à Amysus. Hauteur, 22 centim., largeur, 15 centim.

La collection des impériales d'or si cruellement maltraitée en 1831 se reforme avec le temps. D'heureuses circonstances ont déjà permis de combler bien des lacunes; la découverte de Quiquères près Angers a fait entrer dans la suite de la Bibliothèque Nationale, quatre-

vingts pièces du haut Empire; diverses acquisitions, et entre autres quelques pièces provenant de la célèbre collection Pembrock, ont aussi accru la série des médailles consulaires d'or, ainsi que celle des médailles impériales. La collection ne possédait pas l'*aureus* d'Allectus. Aujourd'hui cette lacune est comblée; l'Allectus de la Bibliothèque est au revers de la Paix. Il porte la marque monétaire de Londres M L.

Nous citerons encore plusieurs pièces de la plus grande rareté, acquises de M. de Cadalvène.

1° Un tétradrachme de Mithridate I, Arsace VI.

— Buste à droite de Mithridate Ier, diadémé, barbu.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΦΙΛΕΛΛΗΝΟΕ. Hercule nu tenant de la main droite un canthare, et de la gauche sa massue et sa peau de lion. A gauche, dans le champ, monogramme composé des lettres ΑΤΡ. A l'exergue, ΓΟΡ. Ces lettres peuvent signifier soit la date 173, qui convient parfaitement au règne de Mithridate Ier, soit le mois *Gorpiæus*.

Dans le mémoire de M. Lenormant *sur le classement des médailles qui peuvent appartenir aux treize premiers Arsacides*, on trouve la description de deux tétradrachmes au même type; mais ce sont des variantes de celui dont nous parlons ici. Cette pièce est de la plus grande rareté.

2° Un autre tétradrachme du même Mithridate, mais avec le titre d'Épiphane au lieu de celui de Philhellène. Le type du revers n'est plus Hercule, mais bien le type habituel des drachmes, Arsace assis. Cette pièce, quoique rare, l'est beaucoup moins que celle que nous venons de décrire.

3° Un statère d'or inédit et unique au nom d'*un roi Amyntas*. Le type de ce statère est absolument celui des tétradrachmes décrits par M. le duc de Luynes, dans la *Revue Numismatique*, t. X, p. 261. Tête de Pallas coiffée d'un casque orné d'une longue aigrette.

℞. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΑΜΥΝΤΟΥ. Victoire ailée marchant à gauche, relevant un pan de sa robe de la main gauche, et tenant de la main droite un sceptre terminé par un fleuron; au milieu de ce sceptre est noué le diadème. Ce statère est dans le système Alexandrin; il pèse grammes 8,50.

Quel est ce roi Amyntas? selon M. de Luynes, c'est Amyntas, roi de Galatie; car le savant académicien dans l'article auquel nous venons de renvoyer, attribue les tétradrachmes au même type à Amyntas, roi de Galatie.

Nous avouons, avec toute la déférence due à l'opinion de M. de Luynes, que nous avons quelques objections à faire à ce sujet.

L'Amyntas, roi de Galatie, dont on possède depuis longtemps des pièces de bronze, a vécu dans le premier siècle de notre ère; tandis qu'il nous semble que les tétradrachmes décrits par M. de Luynes, le statère dont nous parlons ici, ainsi que les deux sixièmes de statère acquis en 1846 par la Bibliothèque Nationale, doivent être attribués à une époque voisine de l'émission des pièces d'Alexandre. M. de Luynes, avec le tact sûr d'un savant exercé aux études numismatiques, a signalé avant nous l'extrême ressemblance des tétradrachmes de Side de Pamphylie avec ceux portant le nom d'Amyntas. Cette ressemblance nous paraît telle que nous croyons pouvoir hasarder une nouvelle hypothèse. Ne pourrait-il pas avoir existé dans la Pamphylie un Amyntas qui se soit emparé du pouvoir royal. Le type du *sceptre et du diadème apportés par la Victoire* conviendrait parfaitement à un soldat qui aurait conquis un trône par les armes. Ce n'est pas ici le lieu de nous étendre sur ce sujet que nous comptons reprendre plus tard si nos observations ne paraissent pas trop téméraires au savant illustre à tant de titres que nous serions heureux d'avoir pour juge.

Un heureux concours de circonstances a permis au Département d'acquérir plusieurs anneaux de l'époque mérovingienne. On sait combien ces anneaux sont rares; on en connaît tout au plus sept ou huit épars dans diverses collections. Celle du Cabinet des Médailles en possède quatre.

1° Un sol d'or de Clotaire Ier monté en bagne.

2° Un anneau d'or dont le chaton gravé en creux, porte une tête chevelue à droite et les lettres S. R.

3° Un autre anneau richement travaillé portant une tête barbare avec le nom RAGNETRHAMNVS.

4° Un anneau d'or à double chaton; sur l'un desquels est inscrit en creux ce nom : BAVDVLFVS. Sur le second, on lit HARICVLFA. (L'F n'est pas visible; mais c'est la forme la plus probable de ce nom.) C'est un anneau de mariage sur lequel les époux avaient fait graver leurs noms. Nous le faisons reproduire ici à cause de son importance.

La plus considérable des opérations récemment faites par la Bibliothèque Nationale est l'acquisition de la collection de monnaies françaises de M. J. Rousseau. Les numismatistes la connaissent en

partie par l'excellente description qu'en a donnée M. de Longpérier. Ce travail qui a été apprécié comme il méritait de l'être et que l'Institut vient de couronner, nous dispense de parler avec détails de cette importante acquisition. Il nous suffira pour caractériser la collection de M. Rousseau de dire qu'elle forme un très-beau complément à la suite de la Bibliothèque dont la richesse et l'importance étaient bien connues des numismatistes. La vieille collection française, dite de l'*ancien fonds du Roi*, était remarquable surtout par la quantité de pièces rares et même uniques qu'on y rencontrait. Elle possédait cinquante et une pièces portant des noms de rois mérovingiens, et en tout cinq cents pièces de la première race. On ne recherchait jadis que les pièces très-belles et très-rares; c'était même ce qui distinguait les anciennes collections, les pièces relativement communes se trouvaient rarement dans les collections de choix; on avait pour elles un dédain un peu trop aristocratique. Ce fait devient surtout frappant pour les règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

La Bibliothèque Nationale joindra à ses cinquante et une pièces à *noms de rois mérovingiens*, les quinze pièces portant également des noms de rois de la première race qui se trouvent dans la collection de M. Rousseau, ainsi que ses curieux et rares monétaires, ses nombreux deniers carlovingiens et ses belles pièces de la troisième race; comme notre siècle est moins exclusif que le siècle dernier, on ne dédaignera pas d'admettre également dans le médailler même les pièces qui ne sont que des variétés de celles de l'*ancien fonds*. Cette grande addition fournira aux connaisseurs de nouveaux éléments d'études.

Nous terminerons cette nomenclature en nous contentant de rappeler qu'outre les objets cités nominalement par nous, on a acquis une belle collection de monnaies suisses et de remarquables pierres gravées rapportées d'Orient par un de nos anciens consuls. Nous mentionnerons enfin un *buste en agate*, représentant Constantin le Grand. Ce buste a longtemps été conservé dans le collége des Jésuites de Tournon et a été publié par le père Panel, dans l'ouvrage dont il a déjà été question dans cette *Revue*, t. V, p. 503. Le Cabinet des Antiques possédait déjà un autre buste de Constantin le Grand en agate, à peu près de la même dimension. C'est celui qui était conservé à la Sainte-Chapelle du Palais à Paris et que l'on attribuait jadis à Valentinien III. Ces deux bustes impériaux en agate sont les seuls monuments de ce genre que possède la Bibliothèque Nationale.

CHABOUILLET.

LETTRE ÉCRITE DE ROME

LE 30 JUILLET 1849.

Cette lettre, que notre collaborateur, M. Ernest Vinet, vient de recevoir d'un habitant de Rome, renferme de nombreux détails que nous sommes heureux de pouvoir communiquer à nos lecteurs.

« Ma lettre, datée de Rome le 8 de ce mois, vous aura déjà rassuré en partie sur les prétendus dégâts causés par les projectiles français. Une commission composée d'hommes honorables et capables, dans laquelle on a eu la malice de faire entrer deux des consuls signataires de la fameuse protestation contre le bombardement, a été chargée, par le général en chef, de constater officiellement l'état actuel des monuments et les lésions dont ils auraient été l'objet, par suite des opérations du siége. Une seconde commission a reçu la mission de visiter les bibliothèques et d'en cataloguer les pertes, s'il y a lieu. Donc, Monsieur, peut-être aurait-il mieux valu attendre le rapport de ces deux commissions, avant de répondre à votre lettre du 13. Les détails que vous me faites l'honneur de me demander en eussent été plus exacts et plus développés.

« J'ai cherché à tout voir par moi-même. Je crois avoir vu beaucoup, cependant je ne puis me flatter de n'avoir rien laissé de côté; quoi qu'il en soit, et en preuve du moins de ma constante volonté d'aider à la vérité, et aussi de vous être agréable, j'essayerai de répondre à vos anxiétés de savant et d'admirateur de Rome.

« Deux sortes de dévastations ont sévi sur la ville : les dévastations faites sous prétexte de défense; les dévastations advenues par le fait même de l'attaque et de la défense.

« Les cent soixante mille habitants qui forment la population fixe de Rome, sont resserrés, vous le savez, dans la portion du périmètre qui avoisine le Tibre, et occupent à peine un tiers de l'espace de terrain enclos dans les murailles d'Aurélien, sur la rive gauche, et de Léon IV, sur la rive droite. Rome se compose donc à la fois et d'une ville habitée et d'une espèce de désert, d'où il résulte, qu'une fois l'idée de résistance adoptée, cette résistance devait

être organisée d'après deux systèmes diamétralement opposés. Dans la partie déserte, les longues allées murées qui la traversent devaient être obstruées par tous les engins capables d'arrêter la marche de l'ennemi, surtout sa cavalerie et son artillerie. Dans la partie habitée, de nombreuses barricades, des meurtrières établies à certaines maisons, l'isolement de certaines autres étaient ainsi de nécessité fâcheuse mais concevable; cela eût déjà entraîné suffisamment de ruines. Toutefois si les défenseurs de Rome s'y fussent bornés, peut-être jusqu'à un certain point seraient-ils excusables. Malheureusement la folie, ou pour parler plus juste, la vanité de la résistance n'a reculé devant aucune considération, et non-seulement la partie habitée a été hérissée de barricades qui ne devaient pas servir, mais la partie déserte a été creusée de tranchées, semée de chevaux de frise, de trappes, de trépieds à pointes de fer, couverte de troncs d'arbres renversés. Tous les casini, toutes les villas, ont été affreusement dévastés sans aucune nécessité. De son côté, l'armée française endommageait quelques propriétés rurales, soit pour tracer des chemins praticables aux chariots du train, soit pour dresser ses batteries de siége. Mais en examinant ces travaux avec attention, là surtout où ils sont plus multipliés, entre l'église San Pancrazio et le bastion battu en brèche, on est saisi de la justesse d'inspiration et d'exécution qui a présidé à ces travaux. On reconnaît que ce n'est pas du désordre et qu'il ne s'est fait de mal que le mal nécessaire. Voyez, signor, me disait un paysan du Mont-Vert, les ceps sont restés debout entre ces deux *creusées* qui se touchent presque. Qu'on cherche cette pensée honnête dans les travaux exécutés par les défenseurs de Rome? Je défie qu'on l'y découvre; j'irai plus loin, je défie qu'on n'y découvre pas, sinon toujours, du moins neuf fois sur dix, la pensée de détruire pour le plaisir de faire le mal. Une pareille assertion appelle des preuves? Hélas! j'en ai de reste à vous écrire, seulement, et ceci sera la conclusion de ce long préambule : si Rome a très-peu souffert de la part des Français; elle a beaucoup souffert de la part des soi-disant Romains.

« Extra muros. *Rive gauche.* Tout ce parcours d'environ quatre lieues de France, présente l'aspect désolé d'une contrée ravagée par une trombe, laquelle eût été suivie d'incendies partiels. Tout ce qui était végétation est arraché ou brûlé, tout ce qui était maçonnerie est démoli Les principaux désastres sont à Ponte Molle, casino Poniatowski, villa Borghèse, villa Patrizzi.

« Construit par M. E. Scaurus, au point de la voie Cassienne bi-

furquant avec la voie Flaminienne, le pont Milvius, devenu dans les temps modernes *Ponte-Molle*, rappelait par sa construction hardie, sinon la belle époque, du moins une des belles époques de l'architecture romaine. Sans avoir gardé entièrement sa forme primitive, les restaurations pontificales ne l'avaient point altéré dans ses proportions principales, et malgré ses deux arches modernes, malgré aussi l'affreuse fabrique quadrilatère dont on l'avait surchargé, il était demeuré *antique*. Aujourd'hui sa mutilation est à peu près complète. Une arche a été démolie par la sape, toutes les autres ont été plus ou moins entamées, les parapets jetés dans la rivière, et si les piles sont restées debout, c'est par une sorte de prodige, ayant été deux fois attaquées par la mine. Les Français ont refait, à l'aide de madriers, une espèce de tablier mobile sur lequel passent les piétons, mais il faudra, pour le rendre à la circulation, bien du temps et beaucoup d'argent.

« La plupart des maisons qui bordaient la voie Flaminienne en revenant vers la ville ont été incendiées, y compris le casino Massiani, dont l'étage inférieur a été préservé. Le beau jardin fleuriste de ce casino a peu souffert. La statue de saint André et le petit temple sous le vocable de ce saint, près de la villa de Jules III, sont demeurés intacts.

« Quand du haut de la promenade du Pincio on jetait les yeux sur la vallée du Tibre, on apercevait, sur le prolongement des *monti Pasioli* le plus rapproché de la ville, un élégant casino florentin avec sa loggia ornée de six colonnes de brèche rouge et violette; d'immenses chênes l'ombrageaient; un obélisque de granit égyptien s'élevait au-dessus de leur masse verte : c'était le casino Poniatowski. La loggia, les colonnes, la fabrique attenante, les chênes jonchent le sol, seul l'obélisque est resté sur sa base, *ingens littore truncus*. Un étroit chemin de servitude séparait de ce côté la villa Borghèse de la villa Poniatowski; maintenant les deux propriétés n'en font plus qu'une, leurs ruines s'amalgament.

« Trois sortes de beautés se rencontraient à la villa Borghèse, une nature heureusement accidentée, une végétation luxuriante, de nombreuses fabriques en objets d'art. Or la moitié de cette magnifique propriété, celle avoisinant la ville, n'est plus qu'une ruine. Le crayon seul peut reproduire cette dévastation sciemment méchante et, je le répète, entièrement inutile. Elle est l'œuvre d'un Romain, d'un compatriote, peut-être même ne me tromperais-je point en disant d'un *bénéficié* de la famille Borghèse, et cette destruction qu'il a

faite, ni l'or, ni le travail de l'homme ne peuvent la réparer. Un palais se rebâtit, une statue se remplace, mais ces arbres séculaires si connus des artistes, leurs agencements pittoresques tant de fois copiés : détruits, à jamais détruits ! Heureusement tous les pins parasols n'ont pas été abattus. On a également respecté la belle fontaine des chevaux marins et le principal casino du Vansanzio. C'est dans ce casin que se trouve la collection de sculptures qui remplace l'ancienne collection maintenant au musée du Louvre. Les statues antiques et les modernes qui la composent ont échappé aux chances d'un déplacement, ayant été question de les transporter au Capitole, à titre de propriété nationale ; le temps a manqué. Outre les diverses fabriques rasées, je vous citerai la maison dite de Raphaël et le casin de la salle du théâtre. L'aqueduc qui conduisait les eaux du lac du jardin réservé a été rompu, sans qu'on puisse soupçonner d'autres motifs que celui d'y chercher les tubes de plomb. La villa Patrizzi reproduit les mêmes dévastations ; elles se succèdent ainsi jusqu'à la porte Saint-Paul, en contournant, comme je vous l'ai dit, l'enceinte gauche de la cité.

« Vous avez déjà compris que si les Français ont été le prétexte fâcheux de ces méfaits, ils n'y ont trempé pour rien, et la seule responsabilité de ce genre qu'on pourrait leur reprocher, si les nécessités de la guerre ne les excusaient pas, serait, de ce côté du fleuve, la rupture d'un aqueduc et celle des deux ponts Namolo et Nomentano sur l'Anio. Quant à la batterie de San Paoli, elle s'est bornée à lancer quelques boulets sur la muraille de Bélisaire en avant du Monte Testacio.

« Intra muros. — *Rive gauche*. Pour précipiter davantage mon récit et lui donner le plus de clarté possible, je diviserai cette portion de la ville en trois zones. Première zone : de la porte du Peuple à la place de Venise, bornée à droite par le Tibre jusqu'au pont Saint-Ange, à gauche par la promenade de Monte Pincio, la villa Médicis, les jardins Ludovisi jusqu'à la porte Pia. La portion de cette région avoisinant la porte del Popolo a reçu quelques boulets ou obus pendant la nuit du 30 juin ; ces projectiles n'ont occasionné aucun dégât. La villa Médicis a moins souffert qu'on aurait pu s'y attendre, toutefois le déménagement précipité du directeur et des élèves de l'académie n'a pas laissé de mettre de la confusion dans les travaux commencés. La galerie des plâtres, pour laquelle on avait eu des craintes, s'est retrouvée intacte. — Deuxième zone : du Quirinal au pont Saint-Ange et passant par la place de Venise, et du Quirinal à l'émissaire

de la cloaca Maxima avec le Tibre pour fermeture de l'angle. Au Quirinal, rien. Au casino Rospigliori, où se trouve l'œuvre de Guido Reni, un obus a, dit-on, effleuré la toiture. Je ne nie ni n'affirme le fait, mais j'affirme, pour l'avoir vu de mes yeux, que ni l'œuvre de Guido, ni les autres objets d'art rassemblés dans le même lieu n'ont éprouvé le moindre dommage. Le Capitole, l'église de Jésus, plusieurs maisons de ce quartier portent des marques extérieures de projectiles. C'est incontestablement, après le Transtévère, la portion de Rome qui a le plus souffert. Un seul palais a été fort maltraité, c'est le palais Spada où se trouve la célèbre statue de Pompée, au pied de laquelle, dit-on, César fut poignardé. Le palais Farnèse a également été atteint cinq ou six fois. — Troisième zone : soient les quartiers du Forum, Saint-Jean de Latran, porte Saint-Sébastien et porte Saint-Paul. La guerre ne s'est guère révélée dans ces régions inhabitées que par les abatis de beaux arbres qui ombrageaient les longues avenues allant de Sainte-Marie Majeure à Saint-Jean de Latran, et de Sainte-Marie à Sainte-Croix de Jérusalem, par la démolition de quelques maisons dépendant de la basilique de Saint-Jean, et les dégâts considérables faits à l'église du prieuré de Malte sur le mont Aventin; mais ces dégâts s'expliquent par la nécessité où étaient les Français de détruire une batterie qui leur faisait beaucoup de mal et qui était dressée sur le perron même de cette église à peu près ruinée aujourd'hui. Heureusement qu'elle n'avait que sa position de remarquable, et qu'on en avait enlevé le seul objet d'art de quelque valeur qu'elle possédait, une statue de Piranesi.

« La basilique de Saint-Paul hors des murs, occupée par les Français dès les premiers jours du siége, n'a souffert que par l'interruption de ses travaux de reconstruction.

« Je passe maintenant à la rive droite du fleuve.

« Intra muros. — *Rive droite*, c'est-à-dire du château Saint-Ange à la porte Portèse. Cette région qui renferme le Vatican, les versants du Janicule, la Lungara et le Transtévère, se trouvait contiguë au principal point d'attaque des Français; elle a donc eu beaucoup à souffrir, mais beaucoup moins qu'on ne devait s'y attendre. Et d'abord commençons par le Vatican. A la suite de la fâcheuse tentative du 30 avril, le *Moniteur* romain fit grande rumeur des obus jetés sur la coupole de Saint-Pierre et des déchirements faits par les balles françaises aux arazzi (tapisseries) de Raphaël. Il est vrai qu'un boulet a faussé les plombs de la coupole et qu'une balle est venue mourir dans la bordure d'une des tapisseries. M. Lucidi, principal

conservateur de la basilique m'a assuré que le boulet avait à peine fait son trou, sans causer de dégâts intérieurs, et qu'un ouvrier avait tout réparé en une demi-heure de temps. Quant à la tapisserie, la commission officielle chargée de vérifier les dommages causés aux monuments d'art a décidé à l'unanimité qu'il n'y avait pas nécessité de donner un point d'aiguille pour réparer le prétendu dégât. Rien donc n'a été endommagé dans la précieuse collection du Vatican, à moins que ce ne soit quelque enlèvement de manuscrits à la bibliothèque. Des bruits fâcheux ont circulé sur ce sujet; j'y donne peu de croyance, et du reste, comme je vous l'ai dit, une commission spéciale s'occupe de vérifier ce qui en est. Le Transtévère proprement dit a reçu beaucoup de boulets, particulièrement en approchant du pont Sisto. La Farnesine qui se trouve dans ce rayon n'en a pas reçu un. La plupart des maisons touchées sont des maisons sans importance artistique, et je ne sais pas une dégradation notable arrivée à aucune des nombreuses églises de ce quartier, sauf toutefois celle de San Pietro in Montorio. Oh! ici, c'est bien la guerre avec toutes ses rigueurs, et pourtant, laissez-moi le dire, par une sorte de miracle, les deux œuvres les plus remarquables que renfermait ce monument, un Spazimento de Sébastien del Piombo et une Vierge du moyen âge ont été préservés de la mutilation à peu près totale de l'édifice. Le petit temple du Bramante s'élève au milieu du cloître croulant, sans avoir souffert la moindre atteinte. On est étonné en le voyant dominer ainsi, de sa coupole restée assise sur ses seize colonnes doriques, tous les débris qui l'environnent.

« La fontaine Paoline porte la trace d'un projectile et elle n'a pas été plus heureuse que la villa N... qui l'avoisine et qui n'est plus qu'un monceau de ruines.

« En conscience, je ne sache pas d'autres malheurs à constater *intra muros*. Hélas! si. J'oubliais de vous signaler les cinquante ou soixante maisons démolies par les défenseurs de Rome dans les environs du château Saint-Ange, tant du côté du bourg Saint-Pierre que de l'autre côté du pont. Le théâtre d'Apollo, appartenant au prince Torlonia, n'a échappé au marteau des démolisseurs qu'au moyen d'une contribution de rachat payée par le propriétaire.

« Extra muros. — *Rive droite*. Le pomerium extérieur, à partir de la porte Cavaleggieri à la porte Portese, présente cette même dévastation systématique dont je vous ai longuement parlé à propos de la rive gauche. Là il y a bien des villas détruites à tout jamais, des propriétés particulières anéanties; toutefois l'art a ici moins de

pertes à déplorer. Les dégâts de la villa Panfili ne sont pas irréparables, et l'église San Pancrazio ne contenait rien de bien important.

« Personnellement j'ai été frappé dans un de mes monuments d'affection. C'était une petite chapelle bien simple, bien modeste, inconnue des *ciceroni* et des curieux, qui ne renfermait rien de beau au point de vue de l'art; mais c'était là où était venu terminer sa vie un des grands coupables de notre histoire monarchique, le connétable de Bourbon, traître à son pays, à sa famille et à Dieu. Je me figurai qu'avant d'expirer, quelques vœux s'étaient échappés de son âme, et je n'entrais jamais dans cette chapelle sans me créer comme le drame de cette suprême agonie. Aujourd'hui je ne puis même plus reconnaître la place précise où ce monument était assis, tant les ruines s'amoncèlent les unes sur les autres dans le lieu où il existait.

« Avant de clore cette lettre, ma conclusion sera ceci : L'art, dans ses principales expressions, peinture, sculpture, architecture, n'a aucune perte majeure à déplorer. J'ajouterai une observation qui la modifiera éventuellement.

« Les triumvirs avaient décrété l'enlèvement des cloches, de l'argenterie, des tapisseries et vêtements sacrés. A Rome, où tout participe de l'art, beaucoup de ces objets avaient une valeur de travail plus grande que leur valeur de matière première. Or il m'a été impossible de savoir, et peut-être ne le saura-t-on jamais exactement, jusqu'où la spoliation a été. J'incline donc à croire qu'en ceci on aura des pertes regrettables.

« Je viens de répondre longuement aux anxiétés que vous m'aviez exprimées. J'ai la confiance que vous apprécierez le double motif qui m'a poussé à vous tracer tous ces détails : d'abord et avant tout la vérité, et en second lieu, les légitimes regrets que de pareils actes de vandalisme m'ont fait éprouver.

« Du reste il est assez probable que, lors même que vous ne m'auriez pas fait l'honneur de m'écrire, je vous aurais également envoyé quelques lignes, car j'avais soupçonné vos craintes avant de les connaître.

« Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression, etc.

H.

DESTRUCTION DU TYMPAN DE L'ÉGLISE DE MONTGERON

(SEINE-ET-OISE.)

On vient de détruire à Montgeron, village situé entre Villeneuve-Saint-Georges et Hières, une sculpture du XIIIe siècle qui mérite au moins quelques regrets de la part des archéologues. Cette sculpture servait d'ornement au tympan de la porte occidentale de l'église; et c'était tout ce que ce modeste monument possédait de curieux.

L'église de Montgeron, si l'on en juge par son architecture, a dû être bâtie dans la première moitié du XIIIe siècle, à l'époque où l'art gothique avait atteint tout son développement; il y reste encore d'assez nombreux vestiges de cette construction primitive; car on y rencontre quelques chapiteaux mutilés garnis de crochets, quelques clefs de voûte ornées de feuillages et de marmousets; mais le plan originel a été tellement altéré au XVe siècle et plus tard, que tout cela n'offre plus à la curiosité qu'un médiocre aliment. Les travaux exécutés au XVe siècle ne méritent aucune attention; nous en excepterons cependant une petite console qui sert de support au bénitier, et représente de face une figure de fol.

La porte de l'ouest dont nous regrettons la mutilation est encore la portion la plus remarquable. Elle se compose de trois voussures ogivales soutenues chacune par des colonnettes engagées et surmontées de chapiteaux dont les corbeilles sont ornées de feuilles et de crochets. Ces chapiteaux soutiennent deux tailloirs ornés de tores et de cavets d'où s'élèvent les trois voussures dont nous avons parlé; ces voussures sont également munies de tores et elles encadrent un tympan aujourd'hui masqué par des planches badigeonnées en jaune, et dont le contour était formé par un trèfle à pointe émoussée. C'est là que se trouvait le bas-relief dont nous avons à signaler la disparition. Nous allons le décrire d'après une note prise il y a cinq ou six ans.

« Le tympan représente Jésus-Christ bénissant saint Jacques. « Jésus-Christ porte comme d'ordinaire un nimbe croisé, il est revêtu « d'une robe bleue, un manteau rouge est jeté sur ses épaules; d'une « main, il tient le livre des évangiles, de l'autre il bénit; à sa droite « est agenouillé saint Jacques, dans le même costume, une panne-

« tière est passée sur son épaule ; d'une main il tient son bourdon, de « l'autre un rouleau portant une hymne notée en plain-chant. »

D'après cette description prise à la hâte, on comprendra de quelle importance était pour l'iconologie du moyen âge une semblable représentation. Les tympans historiés ne se trouvent guère qu'aux grandes églises et rarement aux églises de village. Ils représentent d'ordinaire au XIIIe siècle le jugement dernier ou la mort et le triomphe de la Vierge; ce n'est que par exception que les sculpteurs songeaient à y portraire l'effigie du patron. Peut-être serait-il difficile de rencontrer ailleurs une sculpture analogue. Le bas-relief de Montgeron était encore peint, ce qui est fort rare ; certes, nous n'irons pas prétendre que cette peinture remontait jusqu'au XIIIe siècle, mais le style dans lequel elle était conçue nous porte à croire qu'on s'était conformé aux données primitives, lorsqu'on songea à le restaurer. Nous regrettons donc que le curé de la paroisse se soit cru autorisé à faire disparaître ce bas-relief; il a décoré son église d'une porte en chêne fort propre, nous dirons même fort convenable; il a trouvé, à ce que prétendent les habitants du village, que l'entrée principale était trop basse et il n'a pas hésité à sacrifier la vieille image du saint, patron de sa paroisse. Nous sommes convaincus que M. le curé a fait ce qui dépendait de lui pour faire bien ; mais nous regrettons qu'il ait été si mal inspiré. On nous a dit qu'il avait obtenu pour cette *restauration* de son église, des secours du gouvernement. Il nous reste donc à émettre un vœu, c'est que les commissions instituées près les divers ministères pour la conservation des monuments nationaux, surveillent un peu plus l'emploi des secours qu'elles accordent.

En parcourant le curieux livre de l'abbé Lebeuf, intitulé : *Histoire ecclésiastique du diocèse de Paris*, on reconnaît que les campagnes du *Parisis* possédaient, de son temps, bon nombre d'églises curieuses et de monuments intéressants. La révolution de 1789 en a fait disparaître beaucoup, mais les désastres contemporains de cette époque sont bien inférieurs à ceux que l'on a eu à déplorer depuis ces derniers temps. A ce sujet nous citerons la charmante église de Bagneux près Paris, et celle d'Arcueil dont la restauration fort onéreuse nous a fait perdre une charmante porte du XVe siècle, et de curieux corbeaux du XIIe, ce qui a failli compromettre la solidité de tout l'édifice. Il nous semble donc nécessaire qu'avant d'accorder des secours aux fabriques, les commissions prissent des informations sur les travaux à entreprendre dans les églises. Il serait bon peut-être qu'on

songeât à dresser l'inventaire des curiosités qui existent dans chaque commune, et qu'une commission désignée *ad hoc* examinât les travaux qui lui sembleraient urgent d'exécuter. Il existe d'ailleurs, sur la restauration des édifices religieux, deux circulaires ministérielles qui ont été insérées dans cette *Revue* (voy. t. V, p. 318, t. VI, p. 60), et auxquelles nous voudrions voir se conformer toutes les personnes qui ont des monuments nationaux sous leur direction.

Quant à nous, nous nous ferons toujours un devoir d'enregistrer pour l'exemple, les actes de vandalisme que nous verrons commettre. Puissent nos regrets attirer l'attention des *embellisseurs* qui obéissent à un sentiment que nous ne saurions blâmer, mais qui négligeant l'avis des gens expérimentés, sont exposés à commettre sans le vouloir des actes regrettables.

U. D.

SUR LA CONSTRUCTION DU PONT DU RHIN,

ÉTABLI

PAR JULES CÉSAR, D'APRÈS LE *DE BELL. GALL.*, IV., 17 (1).

La description du pont en bois jeté sur le Rhin, telle que César la donne à l'endroit cité de ses mémoires militaires, a causé beaucoup de peine aux interprètes; elle a provoqué bien des divagations savantes, soit dans les éditions de cet auteur elles-mêmes, soit dans des mémoires qui traitent expressément ce sujet; et c'est avec raison, car elle offre des difficultés dont la solution ne présentera jamais une entière certitude. Ce sont surtout des expressions techniques dont ni César ni les autres auteurs ne fournissent l'explication. De là les nombreuses opinions des savants sur la structure de ce pont, opinions très-divergentes entre elles dans les points les plus essentiels, sans que l'on puisse pour cela accuser l'auteur de négligence dans sa description, car la brièveté de César en cet endroit peut tout aussi bien venir de ce qu'il regardait la construction d'un pont en bois comme quelque chose de familier à tout le monde. Ce n'est donc pas négligence si César ne mentionne pas expressément que plusieurs culées étaient jetées en travers du fleuve, car cela allait sans dire. Il était également superflu de préciser la distance qui séparait ces culées l'une de l'autre, ou de décrire exactement la longueur des pilotis et celle des fascines qui servaient au pont de couverture supérieure; car les ponts en bois étaient, du temps de César, une chose généralement connue, de sorte que chaque lecteur supposait naturellement conformes aux constructions ordinaires les détails non expressément spécifiés dans la description du pont du Rhin.

Certains auteurs, trompés à ce qu'il semble, par la brièveté de Cé-

(1) Cet article est extrait de la *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, publiée par MM. Bergk et Cæsar, professeurs à Marbourg. IIe année, 1848, 5e cahier, numéros 51 et 52 du mois de mai; l'auteur est M. Anton Eberz, à Francfort sur le Mein.

sar, ont donné de son texte une explication telle, qu'il serait impossible de jeter un pont semblable sur un fleuve même étroit, à plus forte raison sur un fleuve aussi profond et aussi rapide que le Rhin, et d'atteindre en même temps la solidité (1). Le pont du Rhin de César avait un objet déterminé : il servit au passage d'une armée entière, c'est pourquoi il devait être très-solide. Or, si une explication quelconque vous donne une structure dont on puisse dire au premier coup d'œil qu'elle ne remplit pas cette condition, l'hypothèse est par cela même condamnée. Quand, par exemple, Scaliger, dans son *Liber de subtilitate*, suppose une poutre traversière longue de quarante pieds sur

(1) Texte de César.

« Rationem igitur pontis hanc instituit. Tigna bina sesquipedalia paulum ab imo « præacuta, dimensa ad altitudinem fluminis, intervallo pedum duorum inter se « jungebat. Hæc cum machinationibus immissa in flumen defixerat fistucisque ade- « gerat, non sublicæ modo derecta (*directa*, Nisard) ad perpendiculum, sed prona « ac fastigiata, ut secundum naturam fluminis procumberent; his item contraria « bina, ad eundem modum juncta, intervallo pedum quadragenum, ab inferiore « parte, contra vim atque impetum fluminis conversa statuebat. Hæc utraque, in- « super bipedalibus trabibus immissis, quantum eorum tignorum junctura distabat, « binis utrinque fibulis ab extrema parte distinebantur; quibus disclusis atque in « contrariam partem revinctis, tanta erat operis firmitudo, atque ea rerum natura, « ut, quo major vis aquæ se incitavisset, hoc arctius illigata tenerentur. Hæc di- « recta (*derecta*, Nisard) materie injecta contexebantur, et longuriis cratibusque « consternebantur. Ac nihilo secius sublicæ et ad inferiorem partem fluminis obli- « que adigebantur; quæ, pro pariete subjectæ et cum omni opere conjunctæ, vim « fluminis exciperent : et aliæ item supra pontem mediocri spatio, ut, si arborum « trunci, sive naves, dejiciendi operis causa, essent a barbaris missæ, his defen- « soribus earum rerum vis minueretur, neu ponti nocerent. »

Traduct. de M. Artaud; P. Panckoucke, 1832.

« On joignait ensemble, à deux pieds l'une de l'autre, deux poutres un peu aiguisées par le bas, d'un pied et demi d'équarrissage et d'une hauteur proportionnée à celle du fleuve : on les descendait dans le fleuve avec des machines, et on les enfonçait à coups de masse, non dans une direction verticale, mais par une ligne oblique et inclinée selon le fil de l'eau : en face, et à quarante pieds de distance, on en plaçait plus bas deux autres, assemblées de la même manière, mais tournées contre le courant. Sur ces quatres poutres on en posait une de deux pieds d'équarrissage qui s'enclavait dans leur intervalle, et était fixée à chaque bout par deux fortes chevilles. Les quatre pilotis, réunis par une traverse, étaient si bien liés, que la force même du courant ajoutait à la solidité de l'ouvrage. On couvrit les traverses de fascines et de claies pour faciliter le passage. Outre cela, on enfonça vers la partie inférieure du fleuve des pieux inclinés, qui, s'appuyant contre les pilotis, servaient de contre-forts et brisaient le courant. Enfin d'autres pieux étaient placés en avant du pont, à quelque distance des piles, pour arrêter les troncs d'arbre et les bateaux que les barbares lanceraient à l'eau pour le rompre. »

deux pieds de large, fixée par ses deux extrémités entre deux pieux dressés de chaque côté, et distancés de deux pieds l'un de l'autre; quand il croit, après cela, que cette poutre ainsi placée entre les deux pieux non-seulement restait ferme dans son assise, mais qu'elle était aussi assez forte pour supporter des fardeaux pesants sans être aucunement appuyée elle-même sur un bon soubassement, j'affirme qu'il ne faut ni de grandes connaissances architectoniques ni la moindre science de la langue latine pour pouvoir dire du premier coup : « Ce n'est pas ainsi que César a construit son pont, ou s'il l'avait ainsi construit, il ne l'aurait pas fait passer à son armée, car la poutre traversière, en glissant entre les deux pieux dressés de chaque côté, serait tombée par son propre poids, de manière à faire crouler le pont tout entier. » Scaliger a, il est vrai, adopté en outre dans son dessin une certaine préparation supplémentaire, qui devait, selon lui, donner plus de force à la construction : il a mis des deux côtés de chaque pieu des chevrons (*fibulæ*) fichés dans la poutre traversière, sans pourtant percer ces pieux dressés et les lier ainsi à la poutre; mais alors même de tels chevrons ne peuvent pas empêcher la poutre de glisser entre les deux pieux.

Une erreur semblable est commise par M. Held, savant d'ailleurs si circonspect dans son interprétation de César. Il suppose ladite poutre longue de quarante pieds, et ses deux extrémités affermies seulement par deux crampons de chaque côté entre les deux pieux. Or, quelque forts et puissants que fussent ces crampons pour résister au poids considérable de la poutre traversière longue de quarante pieds, large de deux, et sans doute épaisse dans la même proportion, ils sont pourtant, eu égard à la vibration nécessaire sur une telle longueur de la poutre, tout à fait incapables de résister à des fardeaux pesants. Cependant M. Herzog avait déjà, en 1831, dans son édition de César, rappelé la nécessité d'un support bien ferme pour une si longue poutre traversière; mais M. Held n'a pas tenu compte, dans sa seconde édition de 1832, de cette remarque si juste. M. Held a bien senti lui-même l'impossibilité d'exécuter un tel pont, car, dans son Appendice à ladite édition, il donne avec explication un dessin qui évite ce défaut pratique, il est vrai, et qui ferait supposer un pont passablement ferme, mais à la structure duquel les mots de César, comme nous le montrerons bientôt, ne seraient nullement applicables.

M. Baumstark est tombé dans la même faute; car, lui aussi, il ne donne pas de support aux poutres traversières, qu'il n'affermit

qu'avec des crampons. En même temps il s'est glissé, dans sa traduction, une erreur d'expression qui pourrait égarer le lecteur peu circonspect. Il y est dit, que la poutre traversière était *entrée de force* entre les pieux. Mais peut-il être question d'une action qui ferait entrer quelque chose de force (abstraction faite de ce que le texte latin n'en dit rien) là où une poutre épaisse de deux pieds était enfoncée ou descendue dans un intervalle de deux pieds ?

Nous allons voir d'ailleurs que ces explications mêmes font violence à la lettre du texte, et ne s'accordent pas avec les paroles de César. Celui-ci écrit : « Tigna bina sesquipedalia, paulum ab imo « præacuta, dimensa ad altitudinem fluminis, intervallo pedum duo- « rum inter se jungebat. » Cette phrase n'offre pas de difficultés : « Deux poutres, épaisses chacune d'un pied et demi (*bina,* parce que c'étaient des poutres accouplées que l'on fichait d'une rive à l'autre du fleuve), taillées en pointe à leur base, et mesurées selon la profondeur du fleuve, c'est-à-dire de manière qu'étant fichées dans le lit elles sortissent de l'eau encore à une hauteur suffisante, furent liées ensemble par lui à un intervalle de deux pieds. » La manière dont cette jonction se fit n'est pas indiquée par César, car ce serait superflu, vu qu'elle n'avait certes rien d'extraordinaire, et se rencontrait aussi dans d'autres constructions du même genre. Déjà Hotoman dit très-justement : « Tigna trabibus transversariis junge- « bantur. » Maintenant il est impossible de décider si sur chaque couple de poutres étaient adaptées plusieurs de ces *trabes transversariæ*, ce que Hotoman suppose, ou une seule; car, dans les deux cas, la même fonction avait toujours lieu. Je donnerais pourtant raison à Hotoman, parce qu'avec une seule poutre de jonction, un déplacement des *tigna* aurait été très-facilement à craindre. Cette explication de *inter se jungebat* (ce sont les mots qui déterminent surtout le sens de la phrase), quelque simple qu'elle soit, n'est pourtant pas acceptée par tous les interprètes..... Du reste il se pouvait bien que ces pieux raccordés fussent joints ensemble deux à deux par des chevrons transversaux avant d'être plongés dans le fleuve, et il faut même se représenter ainsi la chose d'après les paroles de César. « Hæc « (c'est-à-dire : tigna bina trabibus transversariis inter se juncta) « cum machinationibus immissa in flumen defixerat..... sed prona « et fastigiata..... statuebat. » « Après avoir enfoncé et fiché ces pieux dans le fleuve avec des machines, et après les y avoir raffermis par des moutons (ce qui ne se faisait pourtant pas dans le sens vertical comme une estacade de pont ordinaire, mais en les penchant

en avant, et les rapprochant par ce biais en haut (*fastigiata*), de manière qu'ils s'inclinassent selon le courant du fleuve : après cela il faisait, vis-à-vis des premiers pieux mais en aval (*ab inferiore parte*), enfoncer dans le fleuve, à un intervalle de quarante pieds, deux autres pieux liés entre eux de la même manière, mais s'inclinant à l'encontre du courant. » Dans cette phrase il faut remarquer surtout les adjectifs *prona* et *fastigiata*. Le premier désigne la position des *tigna* par rapport au niveau de l'eau, le second leur position entre eux. Il sont penchés en avant, de manière à former avec la surface de l'eau un angle aigu, mais en se rapprochant en même temps par le haut, où ils finiraient par se rencontrer, à la façon d'un faîte de toit (*fastigiata*), s'ils n'étaient joints ensemble à un intervalle de deux pieds. Cette inclinaison simultanée des *bina tigna* contribuait essentiellement à la force de la construction; car c'est avec les *bina tigna* placés à l'opposite, et qui formaient avec la surface du courant un angle obtus, qu'ils composaient après la jonction opérée par une poutre traversière, ce qui peut s'appeler une véritable tête de pont.

Dans le dessin ajouté à l'édition de M. Held, les *bina tigna* d'abord ne sont pas placés côte à côte selon la largeur du fleuve, mais selon la longueur de celui-ci l'un devant l'autre, ce qui ne concorde pas avec les mots suivants, *trabibus immissis;* et ensuite ils ne sont que *prona* sans être *fastigiata*, parce qu'ils vont en sens parallèle. Hotoman a plus exactement dessiné ces pieux comme *fastigiata*, tandis que Jocondo (nommé par Scaliger « in architectura om- « nium facile princeps »), Scaliger lui-même, Oudendorp, etc., dessinent des pieux parallèles.

La phrase suivante, après *Hæc..... tenerentur*, contient, tant par la liaison des mots et leur construction que par la signification douteuse de quelques mots en particulier, la difficulté principale de toute la description, et il sera nécessaire de s'y arrêter un peu plus longtemps. En paraphrasant, je traduirais ainsi : « Ces couples de poutres opposées l'une à l'autre, et se penchant à la rencontre l'une de l'autre, entre lesquelles on avait d'abord, par en haut, fait entrer des poutres traversières épaisses de deux pieds, car cette dernière mesure était aussi celle de la distance des poutres arc-boutées, étaient ensuite à leur extrémité supérieure (*ab extrema parte*) distendues des deux côtés chacune par deux chevrons ou échelons (*fibulæ*) qui les tenaient à une certaine distance. Comme les poutres arc-boutées étaient ainsi distendues d'un côté par les chevrons ou

planches ci-nommés qui allaient de l'extrémité supérieure d'un couple jusqu'au point où le couple de poutres qui était à l'opposite plongeait dans l'eau, et *vice versa*, alors la stabilité du pont était si grande, que plus l'impétuosité et l'élan des vagues étaient violents et plus toutes les poutres se rattachaient intimement l'une à l'autre. » Avec cette phrase, César a terminé la description d'une arche du pont, en laissant au lecteur le soin de se représenter plusieurs de ces arches à de certains intervalles que lui-même il ne détermine pas. Mais en attendant, la construction de cette seule arche pourrait bien ne pas être claire, et beaucoup de choses ne donneraient lieu peut-être qu'à une solution incertaine. La traduction ci-dessus ne fait pas violence au texte et paraît satisfaire aux exigences de l'art; mais il s'agit de savoir si *fibula* peut avoir la signification que je lui suppose; car on ne trouve chez aucun auteur ancien un texte qui la garantisse suffisamment. Cette question me force de reprendre la chose de plus haut.

La construction de l'arche du pont était, comme cela ressort des paroles de César, tellement ferme, que les contre-forts adaptés au pont à l'extrémité inférieure, en aval du fleuve, et dont il est question dans la dernière phrase du texte, n'étaient pas, à vraiment dire, strictement nécessaires, quoiqu'ils donnassent au tout encore plus de stabilité. L'arche devait sa solidité principale aux *fibulæ*, ce qu'aucun interprète ne pourrait nier. C'est ainsi que, par exemple, Pierre de La Ramée, dans sa *Militia Julii Cæsaris* (dans *Grævius Thes.* X, p. 1553; Comp. V, p. 1034), dit : « E fibulæ quidem forma videtur operis « firmitudo significari, » sans pourtant entrer dans la description de la forme des *fibulæ*, selon son usage d'indiquer plusieurs difficultés dans la description, sans s'occuper de leur solution.

Plus la poutre traversière était longue, et plus l'importance de la *fibula* devenait grande; car avec l'accroissement de sa longueur augmentait non-seulement le poids, mais aussi la vibration de cette poutre. Or, la plupart des interprètes (et en cela le traducteur grec s'accorde avec eux) supposent que César a donné la distance des couples de poutres à leurs extrémités supérieures, de sorte que la poutre traversière devrait être longue de quarante pieds; Juste-Lipse, qui, avec d'autres interprètes, rapporte *ab inferiore parte* au sol du fleuve, fixe la distance supérieure des couples nommées à trente pieds, largeur qui pourrait suffire à un pont ne servant qu'une fois pour toutes. En supposant que César donne

la distance des poutres-supports mesurée sur le niveau de l'eau, et ces mêmes poutres étant penchées l'une vers l'autre, il résulterait pour la longueur de la poutre traversière à peu près trente-cinq pieds, diminution de cinq pieds en largeur, qui influe essentiellement aussi sur la vibration de cette poutre au passage. Si alors les *fibulæ*, selon la supposition de plusieurs interprètes, n'eussent été que de forts clous de fer ou des boulons, ou des crampons de fer qui liaient la poutre traversière avec les couples de poutres arc-boutées, dans ce cas, elles ne donnaient pas au pont une stabilité suffisante. Herzog suppose que c'étaient vraisemblablement des crampons de bois, sans aller jusqu'à nous dire ce qu'il entend par ces crampons de bois. Peut-être a-t-il pensé à un lien semblable à celui qui se trouve dessiné dans l'édition d'Oudendorp. Mais toutes ces sortes de *fibulæ* ne peuvent pas avoir eu l'effet indiqué par César, que « quo major vis aquæ se « incitavisset, hoc arctius illigata tenerentur; » cependant on a essayé de le prouver, en disant que « le choc, que le courant imprimait aux poutres arc-boutées en amont, se communiquait, au moyen des poutres traversières, aux poutres arc-boutées en aval, qui résistaient d'autant plus qu'elles étaient déjà fichées contre le courant, et que plus *la résistance de ces dernières était grande, plus les premières tenaient ferme.* »

Cette argumentation a au premier coup d'œil quelque chose de vraisemblable, mais elle ne soutient pas l'examen; car si le courant s'élance contre la couple supérieure des poutres arc-boutées, ce choc se communique, il est vrai, à la poutre traversière, et par celle-ci à la couple inférieure des arcs-boutants, et c'est sur ce point que se concentre tout le choc. Ces couples inférieures des poutres arc-boutées ne pouvaient pas non plus agir de telle façon avec les supérieures, « qu'elles tendissent pour ainsi dire à repousser du milieu vers le haut la poutre traversière appuyée sur elles; » car il n'y a rien qui agisse sur ces couples inférieures de poutres arc-boutées dans la direction en amont du fleuve. Voudrait-on dire qu'à ces dernières couples étaient encore attachées des *sublicæ*, qui devaient amortir le choc du courant concentré sur elle (*quæ vim fluminis exciperent*), rien ne s'oppose à cette supposition; mais aussi sans ces *sublicæ* il y avait assez de stabilité pour l'arche, ce que César dit expressément par les mots : « Tanta erat operis firmitudo, etc. » Aussi là où il parle des *sublicæ*, il est dit qu'elles étaient adaptées *nihilo secius*, c'est-à-dire quoiqu'elles ne fussent pas strictement nécessaires.

Même étant liée avec les *sublicæ*, une arche qui n'était affermie que

par de forts boulons ou crampons n'était pas solide; car la pesanteur assez considérable de la poutre traversière, longue au moins de trente à trente-cinq pieds sur deux pieds de large, avec une épaisseur à peu près égale, agit sur les couples des poutres arc-boutées d'autant plus fortement que celles-ci sont déjà inclinées; si alors il survient sur la poutre traversière encore un fardeau et qu'elle commence à vibrer dans le sens de sa longueur, cette vibration se concentrera dans les têtes attachées par de telles *fibulæ* aux poutres arc-boutées, et ces dernières ne prêteront pas de résistance à la longue, mais s'ébranleront peu à peu dans le sol et chancelleront. Les *fibulæ* doivent par conséquent avoir été arrangées de telle sorte que les couples des poutres arc-boutées ne pussent pas être ébranlées malgré les vibrations des poutres traversières : but qui était atteint dès que les premières étaient à la fois liées et tenues à distance (*revincta et disclusa*) par de longues planches; il y en avait quatre pour chaque arche, *binæ utrimque*, elles traversaient en diagonales les trapèzes parallèles formés par les couples de poutres arc-boutées, la surface des poutres traversières et la surface de l'eau. Il s'agit seulement de savoir, 1° si *fibulæ* peut désigner de telles planches de jonction en biais, et 2° si les paroles de César ne s'opposent pas à tout ce mode d'interprétation. Quant au premier point, on peut répondre affirmativement, le mot *fibula* désignant tout ce qui sert à contenir et à lier deux choses, par exemple, des boucles, agrafes, boulons, crampons, listels. Gesner, dans son *Thesaurus*, après en avoir cité des genres particuliers, dit : « Quacunque figura denique ligna, quibus colligantur « et firmantur figunturque adeo ligna majora. » Il serait à souhaiter qu'on trouvât un texte ancien où *fibulæ* designât sûrement de telles planches de jonction. On peut du moins rappeler ici un passage de Vitruve (I, 5), qui compare avec des *fibulæ* les *taleæ* adaptées pour contenir et river ensemble les murailles des villes. Juste-Lipse paraît aussi avoir entendu le mot *fibulæ* en ce sens dans un texte de César, *de Bello Gall.*, VII, 23 (Poliorc. III, dial. 5) : Il ne faut pas non plus omettre que le métaphraste grec traduit *fibulæ* non pas par περόναι ou πόρπαι, mais par σειραί, d'où il résulte clairement qu'il n'a pas donné à *fibulæ* la signification ordinaire de *boulons* ou *crampons*. Or si le sens que nous attribuons à *fibula* s'accorde bien, comme nous l'avons montré, avec la signification primitive de ce mot, il n'y a rien non plus dans les autres paroles de César qui s'oppose à notre traduction. Dans la phrase : *Hæc utraque*, etc., les mots *insuper bipedal. trab. immissis*, sont un ablatif absolu; les mots *binis utrimque fibulis*,

au contraire, sont un ablatif instrumental qui se rattache à *distinebantur*. Les mots *quibus disclusis* ne peuvent se rapporter mieux qu'au sujet de *hæc utraque*, ou aux deux couples de poutres arc-boutées, qui, en vérité, non-seulement *discluduntur*, mais aussi *in contrariam partem revinciuntur* par de telles poutres formant jonction, selon la diagonale, ce qui n'aurait pas lieu pour toute autre sorte de *fibulæ*. Quelque forte que fût alors la violence et le choc des eaux, elle ne pouvait rien faire que de serrer et de raffermir encore plus intimement la construction entière déjà assez solide par elle-même.

Quand il y eut, sur toute la largeur du fleuve, de telles arches établies à de certaines distances, l'une de l'autre, on les lia entre elles par des poutres couchées dessus horizontalement (dont la longueur, non mentionnée par César, peut être fixée de vingt-cinq à trente pieds), et ensuite couvertes de longues perches et de claies. De cette manière le pont était construit avec toutes les garanties de solidité et propre à donner passage; mais César voulut s'assurer encore mieux contre l'action du fleuve. Toute la force des eaux se concentrant sur les couples inférieures des poutres arc-boutées, il s'agissait avant tout de donner des appuis à celles-ci, « quæ vim fluminis « exciperent, » et ce furent les « ad inferiorem partem fluminis « oblique actæ sublicæ cum omni opere (à proprement dire avec « les couples inférieures des poutres arc-boutées, et par là avec tout « l'ouvrage) conjunctæ. » Si pourtant ces poutres diagonales servant de contreforts étaient liées une à une ou deux à deux avec chaque couple des poutres arc-boutées, c'est ce que César n'indique pas. Dans les deux cas, César atteignait son but. Si elles étaient jointes une à une, chacune devait, avec son extrémité supérieure, s'appuyer contre la *junctura* (c'est-à-dire le verrou supportant la poutre traversière) de la couple inférieure des poutres arc-boutées; si elles l'étaient deux à deux, les couples étaient alors tout comme les couples des poutres arc-boutées elles-mêmes contre lesquelles elles s'appuyaient, *sublicæ pronæ ac fastigatæ*. Cette dernière hypothèse est appuyée par le mot *obliquæ*. Mais comme il est dit ensuite que ces *sublicæ* furent *pro pariete subjectæ*, et comme dans quelques manuscrits on trouve *pro ariete*, et que le métaphraste grec traduit δίκην κριοῦ, on serait tenté de regarder la dernière leçon comme la seule juste : elle aurait été changée, étant la leçon la plus difficile, par un copiste, en *pro pariete*, qui est plus facile au premier regard. Mais on

ne saurait trancher cette question, parce qu'en faveur de *pro ariete* on peut très-bien, comme Juste-Lipse l'a déjà fait, rappeler un usage semblable du mot *capreolus*. Si on lit *pro pariete*, les difficultés ne sont pas moindres; car voudrait-on dire que les chèvres furent fichées *au lieu* d'une paroi, laquelle aurait pu être adaptée aussi sur la couple inférieure des poutres arc-boutées? alors ce serait une addition très-singulière qu'on n'aurait certes pas recherchée, et qui ne contribue en rien à la clarté. *Si aries*, ce que beaucoup de lexicographes supposent, peut avoir la signification d'une poutre qui s'appuie et se roidit contre quelque chose, la solution est claire, et on lira *pro ariete*. Une preuve en faveur de cette dernière leçon est certainement l'endroit assez souvent cité de Cicéron, *Topiques*, XVII, 64. Mais les *sublicæ* n'étaient pas fichées verticalement, comme le suppose M. Held; cela va sans dire, et est encore confirmé par les mots *oblique agebantur;* M. Held a été égaré, à ce qu'il semble, par les mots précédents de César, là où il parle des couples arc-boutées, en disant qu'elles ne furent pas « sublicæ modo derecta ad perpendi-« culum, sed prona et fastigata. » C'est une inexactitude de la part de César de prendre ici la même expression pour des poutres en biais et pour des poutres inclinées. De cette manière le pont était parfaitement garanti contre les plus fortes masses d'eau, mais non pas contre des troncs d'arbres et des vaisseaux que les riverains pouvaient faire descendre contre lui. C'est pourquoi César ficha à une petite distance du pont, en amont, de fortes poutres, mais qui n'étaient pas liées avec le pont lui-même. Encore ne dit-il pas combien il y en avait; cependant, en réfléchissant que ces poutres ne pouvaient pas être destinées à arrêter les troncs d'arbres ou vaisseaux venant ainsi à la dérive, mais à amortir seulement leur élan vers le pont, c'est-à-dire à les détourner, de sorte qu'ils s'échappassent entre les arches : *une seule* poutre forte, fichée au milieu devant chaque arche suffisait certainement. Pourtant ce but était mieux atteint par *trois* épieux fichés selon un triangle isocèle ou équilatéral devant chaque couple supérieure des poutres arc-boutées, parce qu'ils empêchaient qu'aucun tronc d'arbre ne s'engageât de force sous une arche et n'endommageât ainsi le pont entier. (La description donnée par Plutarque, *Vie de César*, chap. XXII, de cette préparation, est également vague.) Ces pieux fichés devant le pont remplissaient par conséquent tout à fait le même office que remplissent près de nos ponts les brise-glaces. Si l'on veut se représenter par un tableau figuratif,

sur une très-petite échelle, la structure du pont de César, voilà ce que sera ce tracé :

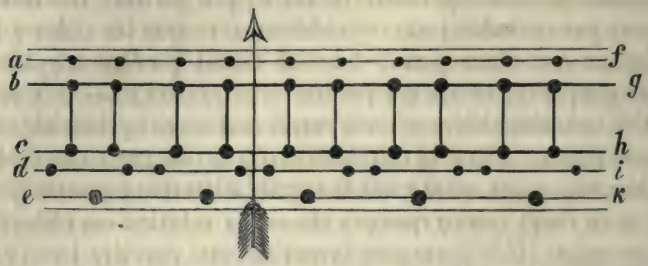

Les points marqués sur la ligne *b g* représentent les couples inférieures des poutres arc-boutées; ceux de la ligne *c h* les supérieures; les points sur la ligne *a f* sont les *sublicæ* reliées en aval avec les couples inférieures des arc-boutants, et ceux sur *d i* et *e k*, les *defensores* fichés en amont et placés en triangle qui donnent la direction nécessaire aux poutres descendant la rivière, comme aux vaisseaux, pour que le pont ne soit pas endommagé.

EXPLICATION

D'UN

SCEAU DU CHAPITRE DE SAINT-CHÉRON DE CHARTRES.

En faisant mes *Recherches sur l'origine du type des monnaies chartraines* (1), je rencontrai dans la riche collection d'empreintes des archives nationales un sceau qui piqua vivement ma curiosité.

Au centre, un personnage décapité qui porte sa tête; il est entouré d'arbres et se dirige vers une fontaine dans laquelle entre un serpent. Autour on lit ces mots : S'. CAPITVLI. S. CARAVNI. CARNOT. Sceau du chapitre de Saint-Chéron de Chartres. (Voy. pl. 122.) J'espérais trouver facilement l'explication de cette empreinte dans l'histoire de Saint-Chéron, mais les Bollandistes et les traditions locales en me faisant connaître sa vie et ses miracles ne m'apprirent rien qui pût se rapporter au serpent et à la fontaine.

Saint Chéron, Romain et patricien de naissance, vient prêcher l'Évangile dans les Gaules. Marseille et Lyon écoutent d'abord sa parole; Chartres est ensuite le théâtre de son zèle, et il augmente considérablement le nombre des chrétiens qu'avaient faits dans cette ville saint Potien et saint Albin. En se rendant à Paris avec ses disciples pour continuer son apostolat, saint Chéron est arrêté par des voleurs dans une forêt voisine de Chartres (*ab urbe lapidum sexto milliario*); ses compagnons s'échappent et le saint, pour favoriser leur fuite, déclare que c'est lui qui porte l'argent. Les voleurs l'entourent et lui demandent la somme qu'ils croient importante. « Alors l'homme de Dieu leur remet une pièce unique, *unum solidum* (un sous d'or sans doute), qu'il s'était réservé pour le voyage; il avait distribué le reste aux pauvres afin d'en alléger son âme, le

(1) Ce travail a été publié dans les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* de MM. Martin et Cahier. De grandes autorités se sont prononcées contre mes conclusions et ont l'intention de les combattre, mais j'espère plus que jamais les victorieusement défendre.

Seigneur ayant dit : « Vous ne porterez ni sac ni bourse et vous ne vous inquiéterez pas du lendemain. »

Les voleurs goûtèrent peu cette perfection évangélique, et furieux d'avoir été trompés par le vieillard, ils lui tranchèrent la tête. Les compagnons de saint Chéron rappelés par une voix miraculeuse revinrent à l'endroit de la forêt où il avait été tué et y trouvèrent son corps dans l'attitude de la prière.

Un ancien auteur dit : « Que le champion du Christ prit sa tête « dans ses mains et la porta dans le lieu qu'il avait choisi pour sa « sépulture; » mais, comme le remarquent fort bien les Bollandistes, cette fable vient de ce que les saints décapités sont ordinairement représentés par les sculpteurs la tête appuyée sur leur poitrine (1).

Le martyre de saint Chéron eut lieu sous Dioclétien, l'an 98 de notre ère. Une église fut bâtie en son honneur dans le VIe siècle par saint Papoul, évêque de Chartres : elle devint abbatiale au IXe siècle. La dignité d'abbé fut supprimée au XIe siècle et le monastère fut occupé par des chanoines séculiers. En 1149, Gossen, évêque de Chartres, y substitua des chanoines réguliers et rendit à l'abbaye son antique splendeur (2).

Notre sceau appartient à cette dernière période. Il pend à des actes de 1220 et de 1230 (3). L'artiste qu'il l'a gravé y a bien indiqué le lieu et le genre du supplice de saint Chéron, mais la fontaine et le serpent resteraient inexpliqués si le contre-sceau ne donnait le mot de cette énigme archéologique. Ce contre-sceau représente un cerf jeune, la tête haute, au milieu d'un bois; on lit autour : SECRETVM. CAPL'I ; *Sceau secret du chapitre.*

Ces deux sceaux se complètent l'un par l'autre, et je pense qu'il faut y voir une curieuse application du symbolisme chrétien. C'est ce que j'espère prouver par les textes anciens, et les monuments du moyen âge.

La manière de procéder du symbolisme chrétien pour les objets

(1) « Hinc Saussaius deducit : *decisum caput Pugil Christi colligens eum in « locum detulit, ubi tumulum eligens quievit*; fabula ista inde nata creditur, « quod sancti capite amputato coronati, solerent in statuis proponi cum capite ante « pectus prælato. » (*Bollandistes*, mai, t. VI, p. 749). Saint Denis n'est pas le seul auquel les légendes attribuent ce voyage posthume. On me racontait dernièrement à Bourges que sainte Solange, patronne du Berry, fit aussi après sa mort un assez long chemin pour choisir le lieu de sa sépulture. Ses pas ont même fertilisé pour toujours la route qu'elle a parcourue, et on la reconnaît parfaitement, dit-on, à travers les champs, à la hauteur des épis et à la richesse de la végétation.

(2) Voy. *Gallia Christiana*, t. VII, 1305.

(3) *Archives nationales*, J. 172.

naturels est de rechercher d'abord le sens général des passages de la Bible qui s'y rapportent et d'y appliquer ensuite bon gré mal gré, les connaissances scientifiques et les erreurs populaires de l'époque. Ces connaissances scientifiques et ces erreurs populaires ont ordinairement leurs sources dans les auteurs de l'antiquité païenne.

Un des plus singuliers préjugés des temps modernes a été de croire que la civilisation chrétienne avait rompu tout rapport avec les temps anciens. A ceux qui accusaient le moyen âge de la plus complète ignorance, ont succédé les enthousiastes qui ont prétendu que tout y avait été création nouvelle, dans les sciences, la littérature et les arts, comme si l'esprit de l'homme pouvait s'affranchir du passé et rompre une filiation qui est la condition essentielle de sa vie et de ses progrès. L'Évangile a donné au monde la vérité religieuse, mais l'étude doit conquérir le reste. Les lois de l'intelligence n'étant pas plus changées que celles de la nature, les chrétiens profitèrent de l'expérience et des travaux de leurs devanciers. Le moyen âge qui nous a transmis les chefs-d'œuvre de l'antiquité, les a étudiés et en a profité mieux que nous ne savons le faire, puisque l'imitation était alors intelligente et au service d'une pensée supérieure.

Tous les textes de l'Ancien Testament sont favorables au cerf; le Deutéronome le met dans plusieurs passages au nombre des animaux qui sont purs (1). L'épouse des Cantiques le compare à son bien-aimé (2). Le Psalmiste en fait le symbole de l'âme qui désire Dieu, *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te Deus.* Toute l'iconographie chrétienne du cerf se trouve dans les anciens commentaires sur ce premier verset du XLIe psaume de David.

Les auteurs sacrés cherchent à expliquer la soif du cerf par les notions scientifiques que les naturalistes donnent de cet animal. Pline l'Ancien les résume toutes dans son Histoire (3), et la plus saillante est l'antagonisme du cerf et du serpent. Le cerf mange les serpents, résiste à son venin et fournit des remèdes contre ses morsures. Le serpent devient dans l'imagination du peuple le moyen même que le cerf emploie pour prolonger son existence. Lorsqu'il veut se rajeunir, il avale un serpent; le serpent détruit en lui tous les principes de

(1) *Deutéronome*, XII, 15-22; XIV, 5; XV, 22.
(2) *Cantique des cantiques*, II, 9, 17; VIII, 14.
(3) Voy. Pline, édit. Lemaire, VIII, 50; XI, 49, 74, 115; XXII, 37; XXVIII, 42, 66. — Voy. aussi sur le cerf, *Johanes Zonstoni, thaumatographia naturalis.*

mort; sa vivacité, sa jeunesse lui sont rendues, et la soif qu'il éprouve le fait courir après l'eau des fontaines.

L'interprétation pieuse des commentateurs devient dès lors facile; le cerf est le fidèle, la fontaine est Dieu, et le serpent le péché qu'on détruit. Saint Jérôme, en effet, dans les explications du XLIe psaume compare au cerf qui a avalé le serpent et qui veut apaiser sa soif dévorante le chrétien qui, après avoir vécu dans le mal, s'aperçoit enfin de sa corruption et désire venir au Christ dans lequel se trouve la source de la lumière : *Mos est cervo ut inventum serpentem naribus hauriat; et post hæc exardescens, extinguat sitim. Ergo homo ecclesiæ qui diu in actu venenoso degebat, ubi se perspicit cœno fornicationis idolatriæ fetore repletum, desiderat venire ad Christum in quo est fons luminis....*

Rufin d'Aquilée, ami de saint Jérôme, s'exprime aussi à peu près de la même manière. « C'est pour se rajeunir que le cerf avale le serpent, et le serpent est notre iniquité : *Dicitur natura esse cervi ut serpentem flatu suo extrahat, atque ipsum ad renovationem suam transglutiat.... Serpentes vitia tua sunt : consume serpentes iniquitatis, tunc amplius desiderabis fontem veritatis.* Mon âme, ajoute-t-il, après avoir détruit ses vices, désire arriver jusqu'à vous, parce qu'en vous est cette fontaine de vie à laquelle vous voulez bien appeler les âmes lorsque vous dites : Si quelqu'un a soif, qu'il vienne à moi et qu'il boive. *Anima mea absorptis vitiis desiderat pervenire ad te; quoniam apud te est fons vitæ, ad quem tu ipse animas invitare dignatus es, dicens : Si quis sitit, veniat ad me et bibat.* »

Cassiodore tire le même enseignement de la comparaison du cerf. « Nous devons, dit-il, lorsque nous avons absorbé le poison de l'antique serpent et que nous souffrons de ses ardeurs, nous devons courir à la fontaine de miséricorde et y puiser jusqu'à ce que le mal du péché soit vaincu par la pureté de cet ineffable breuvage. *Hujus decora comparatio nostrum desiderium ardenter instigat, ut quando venena antiqui serpentis haurimus et ejus facibus æstuamus ad fontem divinæ misericordiæ illico festinemus : quatenus quod peccati adversitate contrahitur, dulcissimi haustus puritate vincatur.* »

Le serpent est à la fois le symbole du péché et de la mort, l'image de la cause et de l'effet. Aussi le cerf qui dévore le serpent n'est pas seulement le fidèle qui détruit le péché par le sacrement de pénitence ou de baptême, c'est encore le martyr qui obtient par son sacrifice volontaire une jeunesse éternelle. Le chrétien, comme son maître, entre dans la gloire par la mort. C'est la pensée que

l'artiste a voulu représenter sur le sceau du chapitre de Saint-Chéron. Le saint décapité s'avance vers la fontaine qui doit le régénérer; le serpent qui s'y glisse sera le moyen de son triomphe, et le cerf jeune et radieux du contre-sceau en deviendra le symbole.

Ce n'est pas seulement par son martyre que saint Chéron peut être comparé au cerf. Le cerf, selon les glossateurs, est aussi l'image des apôtres qui prêchent l'Évangile, parce qu'il fraye le passage aux autres animaux à travers le feuillage des forêts. Bede, dans sa paraphrase du verset 9 du XXVIIIe psaume, s'exprime ainsi : *Per cervos id est apostolos revelabit Dominus condensa quod est dictum ad similitudinem. Solent enim cervi inter condensa nemorum ingredientes ramos ipsis cornibus separare et campum ubi pascantur sibi et aliis animalibus aperire. Sicut sancti apostoli opacitatem et occulta mysteria scripturarum in quibus et ipsi pascerentur et alios pascerent, aperuerunt.*

Le même auteur, dans un autre endroit, fait du cerf un symbole de charité. « Lorsque les cerfs traversent l'eau à la nage ou voyagent en troupe, ils s'aident mutuellement en mettant la tête l'un sur l'autre et ils ne se séparent jamais. » C'est de ces cerfs que parle l'apôtre, lorsqu'il dit : Portez les fardeaux les uns des autres. *Hoc tales cervos alloquitur apostolus dicens : alter alterius onera portate.*

Enfin, le cerf est proposé comme un modèle de la vie parfaite, parce que non-seulement dans sa course rapide il franchit les épines et les broussailles des vallées, mais parce qu'il recherche le sommet des montagnes. Les ronces et les épines sont les dangers et les œuvres du monde, et le sommet des montagnes, l'imitation des apôtres et des prophètes. Cassiodore nous l'apprend dans son commentaire sur le CXIII^e^ psaume. *Huic merito comparantur fideles, qui diabolum vorant, quando nequitias ejus ad Domini laudem, gloriamque convertunt : vitiaque hujus seculi, quasi spinas, bona conversatione transiliunt et habitant in montibus, id est apostolis et prophetis, qui sanctis prædicationibus suis in hoc mundo solida cacumina esse meruerunt.*

Il me serait facile d'ajouter d'autres textes, mais je me borne aux plus anciens que les auteurs plus rapprochés de nous n'ont fait que développer (1). Je crois d'ailleurs avoir suffisamment prouvé que le cerf a été généralement regardé comme un symbole de la charité, de l'apostolat, du martyre, et qu'il peut par conséquent se rapporter

(1) Le cardinal Hugues, célèbre dominicain français, qui mourut à Orviete en 1260, est l'auteur du moyen âge qui parle le plus longuement du cerf dans son

parfaitement à saint Chéron, qui a prêché l'Évangile, qui a aimé ses disciples au péril de ses jours, et qui est mort enfin pour vivre éternellement.

Cet exemple de symbolisme n'est pas unique, l'art chrétien a fidèlement suivi l'enseignement des docteurs de l'Église et a traduit tous leurs commentaires dans les monuments. Le cerf est représenté dans les peintures des catacombes et sur les lampes des premiers chrétiens (1). Il y a sans aucun doute une valeur symbolique, mais la légende de la fontaine et du serpent ne s'y trouve pas; on peut la voir en partie dans la belle mosaïque qui orne l'abside de Saint-Jean de Latran. Cette mosaïque a été refaite sous le pontificat de Nicolas IV (1289-1292); mais tout porte à croire que le motif en est beaucoup plus ancien et qu'il remonte jusqu'à la fondation de la basilique, sous Constantin. Dans la partie supérieure, le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, y est représenté comme source de la fontaine de vie. Ses rayons inondent une croix triomphale et se réunissent dans une fontaine, d'où s'échappent les quatre fleuves du paradis terrestre. Dans la partie inférieure, se trouve la ville sainte, Jérusalem ou Rome; un ange armé d'un glaive en garde la porte; les figures de saint Pierre et de saint Paul paraissent au-dessus des murs, et au centre s'élève la palme sur laquelle repose le phénix, symbole de Jésus-Christ, qui ne doit plus mourir.

Des deux côtés, des agneaux et des cerfs viennent se désaltérer aux fleuves qui partent de la fontaine. Les agneaux représentent les apôtres et les âmes pures, et les cerfs les gentils, selon l'explication de saint Jérôme dans ses commentaires sur les prophéties d'Ezéchiel.

La mosaïque de l'abside de saint Clément de Rome est plus intéressante encore pour notre sujet. La basilique de saint Clément date du IXe siècle; elle a été construite par Nicolas Ier, et la décoration du chœur est due à Jean VIII, élu en 872 et mort en 882. La mo-

commentaire sur le XLIe psaume; les propriétés du cerf qu'il explique dans son texte sont indiquées sommairement par les vers suivantes qui sont loin de valoir ceux de Virgile :

« Clune natans portat, vorat hydros, cornua mutat
« Cor senis ossescit, salit et sitit et juvenescit
« Silvester, sapidus, vivax, velox, sine cauda
« Pes durus, fulvusque pilus, venatio, fœtus,
« Pugnat ob uxores, fusa pinguedine squalens
« Surdus demissis, bene rectis auribus audit. »

(1) Bosio, p. 443. Casalius, n° 13, p. 154.

saïque à été restaurée depuis cette époque, mais la composition en est probablement restée la même (1).

La croix a pour base un bouquet de feuillages sur lequel se détache un serpent qui cherche à entrer dans la fontaine de vie. Au milieu de l'anneau formé par le serpent se voit un cerf qui se penche vers la tête du reptile et qui représente Jésus Christ environné des douleurs de la mort, mais absorbant la mort par sa victoire. *Circumderunt me dolores mortis.... Absorpta est mors in victoria.* Car c'est de lui que le prophète Osée a dit : je serai ta mort, ô Mort : Enfer, je te dévorerai. *Ero mors tua, ô Mors; morsus tuus ero, inferne* (2).

De la fontaine de vie coulent les quatre fleuves du paradis terrestre, et des cerfs, symboles des fidèles, viennent s'y désaltérer.

Toutes les preuves que je pourrais tirer des autres monuments (3) deviennent superflues après celles que me fournira le *Bestiaire* de Guillaume le Normand. Cet ouvrage, qui eut une grande vogue au moyen âge, et dont il existe un grand nombre de variantes, doit être prochainement publié par MM. Martin et Cahier. Les savants auteurs de la *Monographie de la cathédrale de Bourges*, rendront un véritable service à la science en faisant connaître ce texte indispensable pour expliquer beaucoup de monuments. La Bibliothèque Nationale en possède un magnifique exemplaire sous le n° 632. Il est orné de très-précieuses miniatures, représentant la légende de chaque animal et sa signification symbolique. La trente-deuxième est consacrée au cerf. J'en ai dessiné et gravé la partie inférieure. (Voy. pl. 122.) On y voit un cerf, vieux et décharné, buvant à une fontaine où se trouvent des serpents. Derrière lui s'élance un cerf, dont la taille petite et les formes arrondies indiquent la jeunesse. Il tient encore à la bouche le serpent qui a causé sa métamorphose.

La partie supérieure a pour titre : *Ce est le sarmun del cerf.* On voit un moine qui explique à son auditoire le symbolisme du cerf; un possédé, de la bouche duquel sort un démon, s'avance vers Jésus-Christ, qui est la fontaine de vie. Au-dessous, Notre-Seigneur, armé d'un bouclier crucifère et d'une lance, combat l'enfer, et un docteur montre sa victoire à un juif qui l'écoute et qui tourne le dos au démon placé derrière lui. Ces miniatures sont de la même époque

(1) Casalius, *De veteribus sacris christianorum ritibus*, n° 3, p. 7.

(2) Osée. XIII, 14.

(3) Voy. le *Dictionnaire iconographique* de M. Guenebault, au mot *cerf*. A la porte *Rouge* de Notre-Dame, sont sculptés quelques animaux des bestiaires, des cerfs entre autres qui boivent et qui courent dans les bois.

que notre sceau du chapitre de Saint-Cheron. Le texte résume toutes les traditions sur le cerf et les explications que les pères de l'Église en ont données.

Ne devons mettre en oubliance
Le dit ne la signifiance
Del cerf, est jugement oure
Quant il mangue la coloure
Ce est quant il est enveillit,
Pui est tut seinrt e refrechit
Quand viel et endeble se sent
Si vuoit quere tut belement
La fosse ou la coloure dort....
Et de sa buche ist une aleigne
Ke par force hors l'en ameigne,
Tut hors s'en ist vaant la gule
Et li cerf l'occist et defule.
Autrefi fist nostre Seigneur
Jesus Christ nostre Sauveur,
Quant les portes d'enfern brisa
Et le deble tut defula.
En lui surt la clere funtaigne,
Ky est de sapience plaine
Dunt diable ne pot suffrir
La parole ne sustenir.

L'auteur explique aussi aux fidèles les comparaisons que les commentateurs ont tirées du premier verset du quarante-unième psaume.

Et par les cerfs devons entendre
Ceul ki a Deu se volent rendre,
Car il trovent en la montaigne,
Ky salvatium lur enseigne,
Si come li psalmistre dit
En un pseaume ke est petit.....

Le cerf figure souvent, au moyen âge, comme révélateur de la volonté divine et comme personnification de Jésus-Christ lui-même. Dans la légende si poétique de saint Eustache, un cerf, que cet officier de Trajan poursuivait à la chasse, s'arrête tout à coup et lui dit : « Pourquoi me poursuis-tu? c'est par amour pour toi que « je t'apparais sous la forme de cet animal; je suis le Christ que tu « sers sans le connaître. Tes aumônes sont montées vers moi, et je « suis venu te prendre par ce cerf que tu croyais prendre toi-« même. *Ut per hunc quem venabaris, cervum ego quoque te ipse « venarer.* »

Tout le monde connaît la légende de saint Hubert, dont il existe une charmante sculpture au-dessus de la petite chapelle du château d'Amboise.

Un cerf figure aussi dans la légende de saint Julien, et lui annonce qu'il tuera son père et sa mère. Cette prophétie, dont ce saint veut éviter l'accomplissement, est la cause de ses aventures et de son parricide involontaire.

Je terminerai ce que je viens de dire sur la signification du cerf en iconographie chrétienne par une curieuse citation d'un poëte du XIVe siècle dont j'ai déjà parlé dans la *Revue Archéologique* (1). L'explication pieuse des *Métamorphoses* d'Ovide est un abus de symbolisme qui sert de transition et d'explication à toutes les représentations mythologiques de la Renaissance.

Philippe de Vitry, après avoir exposé la fable d'Actéon, en donne une explication naturelle qui en fait une histoire de tout temps très-commune. Actéon n'est qu'un *damoiseau* qui se passionne pour la *chacerie*, qui néglige tout pour elle, et qui finit par être ruiné et dévoré par ses chiens. Puis l'évêque de Meaux ajoute :

Autre sens puet la fable avoir
Plus noble et de meilleur sentence,
Or orrez la signifiance.

Actéon est le fils de Dieu qui, pour sauver l'humanité, a pris la forme d'un serf, *formam servi accipiens*. Ce jeu de mot est le point de départ de toute l'explication. Diane est la *déïté* que le fils de Dieu avait vue sans voile; et pour réparer l'offense qu'elle avait reçue, Jésus-Christ prend notre nature; il est poursuivi par les Juifs, qui lui mettent une couronne d'épine sur la tête et le font périr.

Mais Dieux qui de la guérison
De son peuple est curieux,
Volt par son saint fil glorieux
Restaurer le commun domage
Et pour nous oster du servage
Où le mors d'Adam nous ot mis
Come bon père et come bons amis
Fist son chier fil du Ciel descendre
Au monde et char humaine prendre
Et tapir soubz fourme de *serf*,
Atheon fut muez en *cerf*
Et détranchiez et devourez
Si fut par ses chiens acourez.
Puisques ot Diane veue
Baignant en la fontaine nue
Dyane, c'est la deïté,
Qui régnoit en la trinité

(1) *Revue Archéologique*, t. IV, p. 421.

Nue sans humaine nature
Qu'Athéon vit sans couverture.....
Dieux li père plein de pitié,
Fist son fils pour nostre amistié,
Tapir soubz humaine figure,
Et livrer pour notre nature,
Li sains fils Dieu pour nos conquerre
Volt descendre du ciel en terre
Pour converser entre les siens;
Mais les Juifs pires que chiens
Leur maistre et leur Dieu mescoignurent
Et villainement le reçurent
Par leur orgueil, leur envie
Et par leur glouete félonnie,
Le laideingerent et batirent
Cornes poignans ou cief lui mirent
Lui pendirent et clofichérent
Et comme larron le jugerent
A mort et à perdition
Par fausse simulation.

En terminant cette explication du sceau du chapitre de Saint-Chéron, qu'il me soit permis d'acquitter envers M. Letronne une dette de reconnaissance. C'est à lui que je dois d'avoir pu consulter autrefois la riche collection d'empreintes commencée sous son intelligente direction. Il avait compris que c'était là préparer à l'histoire de notre art national les documents les plus précieux et les plus précis, et il les mettait avec une extrême bienveillance à la disposition de tous ceux qui voulaient les étudier. Son œuvre serait-elle abandonnée et aurions-nous encore ce regret à joindre à tous ceux que nous a causés la perte du savant garde général des Archives?

E. Cartier.

FIGURINE ANTIQUE DE BRONZE

REPRÉSENTANT HERCULE OGMIUS.

Il y a quatre années, vivement pressé par plusieurs antiquaires de la Belgique (1) de discuter la signification de certaines figurines velues que quelques-uns d'entre eux croyaient représenter l'Hercule-Ogmius, j'ai traité la question avec développement, et je crois être arrivé à démontrer d'une manière irréfragable que ces figurines appartiennent au moyen âge et ne reproduisent nullement les traits du dieu gaulois (2).

MM. Pagart et de Ram avaient été principalement induits en erreur par une traduction inexacte du texte de Lucien relatif à Ogmius. J'ai dû en faire tout d'abord l'observation; or, ce texte nous montre ce dieu comme un vieillard très-cassé par les ans, tandis que les statuettes dont nous discutions la nature expriment toutes la force virile la plus énergique. Lucien dit qu'Ogmius porte une peau de lion et un carquois, et tient un arc à la main; aucune des figurines velues jusqu'à présent observées ne présente ces attributs. Enfin, un grand nombre d'entre elles est de fer, et les Gaulois n'ont, pas plus que les autres peuples de l'antiquité, fait avec ce métal les images de leurs divinités. Il est parfaitement prouvé désormais que s'il existe des figurines velues de fer, c'est qu'elles ont appartenu à des ustensiles qui en étaient formés eux-mêmes, tels que des chenets, des serrures, des heurtoirs de portes, des flambeaux; le tout datant du moyen âge.

Si donc j'ai combattu l'attribution de ces figurines à Ogmius, ce n'est pas par l'effet d'un système exclusif, mais par suite d'un examen scrupuleux du sujet. Sans partager le sentiment en quelque sorte passionné qui guidait certains antiquaires du commencement

(1) *Bulletin de l'Académie royale de Bruxelles,* t. XI, p. 38. — *Ibid.,* p. 214. T. XII, p. 338. — *Ibid.,* p. 544. — T. XII, 2e partie, p. 84 et 94. — *Bullet. et Annal. de l'Acad. d'Archéol. d'Anvers,* t. II, p. 169 *sq.* — Cf. Roulez, *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande,* V und VI, p. 226 *sq.*

(2) *Revue Archéologique,* t. II, p. 500.

de ce siècle dans la recherche des monuments celtiques, j'attache une véritable importance à la connaissance des origines de notre nation, et je ne doute pas qu'avec quelques soins on ne parvienne à éclaircir bien des points obscurs de notre archéologie primitive.

Ainsi, M. de La Saussaye a retrouvé d'une manière évidente la représentation d'Abaris qui traverse l'espace sur une flèche, dans le type d'une monnaie d'or gallo-germanique restée pendant si longtemps sans explication (3), M. Anatole Barthélemy a reconnu au revers d'une autre monnaie de la même classe cette épée sacrée que les peuples scythiques adoraient comme le dieu de la guerre (4). Moi-même j'ai proposé le nom d'Abellio, dieu si fréquemment invoqué dans les inscriptions du midi de la Gaule, pour la figure qui se voit sur les monnaies de Cabellio, ville de la Narbonnaise (5).

On peut encore se permettre bon nombre d'attributions de ce genre; surtout si l'on ne s'attaque pas aux époques trop anciennes, à ces temps où les Gaulois n'avaient point d'arts.

César n'avait pas trouvé parmi les dieux des Celtes une individualité qu'il pût assimiler à Hercule comme il assimilait d'autres caractères à Mercure, à Apollon, à Mars, à Jupiter, à Minerve (6). Environ deux cents ans plus tard, cependant, Lucien découvre dans la Gaule la représentation d'un dieu particulier qu'il prend pour le fils d'Alcmène et qui est pour lui un sujet d'étonnement et de curiosité. Voici ce que dit l'écrivain de Samosate, dans le seul passage qui nous ait conservé le souvenir d'une divinité topique dont le culte ne dépassait pas probablement un cercle peu étendu.

« Les Celtes, dans leur langue, nomment Hercule *Ogmius*, mais ils figurent ce dieu d'une façon tout à fait étrange. C'est, suivant eux, un vieillard parvenu au dernier degré de l'âge, au front chauve, ayant complétement blancs les cheveux qui lui restent, ridé et halé jusqu'au noir comme sont les vieux marins. On supposerait que c'est Charon ou Japet sortant des profondeurs du Tartare, ou toute autre chose plutôt qu'Hercule. Cependant, bien que fait de la sorte, il n'en a pas moins reçu l'attirail d'Hercule. En effet il est revêtu de la peau du lion et tient de la main droite une massue; il porte un carquois

(3) *Revue Numismatique*, 1843, p. 166.
(4) *Études sur la Numismatique celtique*, n° 3.
(5) *Notice des monnaies françaises de la collect. de M. Rousseau*, p. 4, n° 9.
(6) *De Bell. gallic.*, VI, 17.

suspendu et de la main gauche il présente un arc tendu ; en cela c'est véritablement un Hercule. (7) »

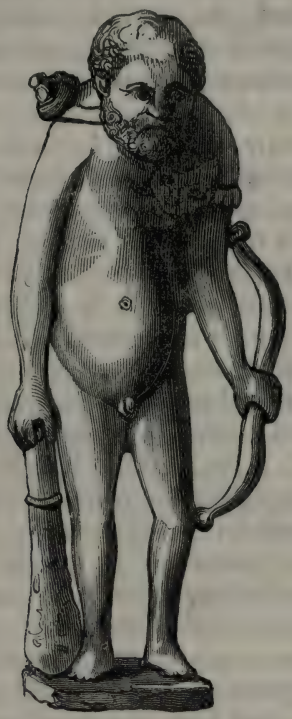

Après avoir lu ces mots, que l'on veuille bien jeter les yeux sur la figure que nous plaçons ici et qui est la copie exacte et de grandeur naturelle d'une statuette de bronze conservée au musée du Louvre ; on ne pourra qu'être frappé de la complète similitude de tous les détails. Dans le bronze, comme dans le texte de Lucien, on reconnaît l'aspect caduc du vieillard brisé par les années, la dépouille du lion, le carquois, la massue dans la main droite, l'arc dans la gauche.

La figure de bronze est incontestablement antique ; elle est recouverte d'une patine rugueuse qui forme une croûte épaisse en divers endroits. On ignore sa provenance, mais la couleur de l'oxydation donne tout lieu de croire qu'elle a été découverte dans la partie septentrionale de notre pays. D'ailleurs rien dans son style ne permet de

(7) Lucien. LV, 1.

lui attribuer une origine grecque ou romaine. En conséquence, jusqu'à preuve du contraire, je considère cette statuette comme l'œuvre d'un artiste gaulois du IIIe ou du IVe siècle.

Quant à présent donc, tout s'accorde pour autoriser l'attribution de cette figurine à Ogmius; mais Lucien ajoute au premier paragraphe de sa description certaines particularités qu'il ne faut point passer sous silence.

« J'étais porté à croire, dit-il, que les Gaulois, voulant avilir les dieux des Grecs, avaient ainsi retracé Hercule afin de se venger par ce tableau de celui qui avait autrefois envahi et dépouillé leur patrie lorsque, cherchant les troupeaux de Géryon, il avait parcouru diverses contrées de l'Occident. »

« Cependant je n'ai pas encore dit ce qu'il y a de plus étonnant dans cette peinture; car cet Hercule-vieillard traîne une multitude d'hommes attachés par les oreilles. Les liens sont de légères chaînes d'or et d'électrum, semblables à d'élégants colliers et quoique retenus par d'aussi faibles chaînes, ces hommes ne cherchent point à fuir, ce qui leur serait facile, et ils ne s'aident point de leurs pieds comme d'un point d'appui pour se renverser du côté opposé à celui vers lequel on les conduit; mais ils suivent, gais et joyeux, tous louant et pressant leur conducteur, et, comme ils s'étudient à marcher en avant, ils portent leur chaîne lâche comme s'ils devaient redouter de la voir se briser. Je me hâte de dire ce qui m'a semblé le plus prodigieux. Attendu que le peintre ne savait à quoi suspendre le bout des chaînes, parce que la main droite porte déjà la massue, tandis que la gauche tient l'arc, il a percé l'extrémité de la langue du dieu et les y a attachées; le dieu sourit à ceux qu'il conduit. »

Le rhéteur s'arrête longtemps devant ce tableau, incertain entre l'admiration ou la colère. Mais un Gaulois, témoin de son étonnement et qui, parlant correctement le grec, se donnait comme instruit des idées helléniques, une sorte de philosophe de province, φιλόσοφος, οἶμαι, τὰ ἐπιχώρια, vient à son secours. « Pour nous autres Celtes, lui dit-il, ce n'est point, comme chez les Grecs, Mercure qui personnifie l'éloquence, mais Hercule, qui est bien plus puissant que Mercure, ὅτι παρὰ πολὺ τοῦ Ἑρμοῦ ἰσχυρότερος οὗτος (8). Si nous le représentons comme un vieillard, c'est que dans la vieillesse seulement l'éloquence parvient à son entière maturité. »

(8) Il est curieux de rapprocher de ce passage ce que César dit des Gaulois : « Deum maxime Mercurium colunt; hujus sunt plurima simulacra : hunc omnium « inventorem artium ferunt. » *De bell. Gall.*, VI, 17.

« Tu ne seras pas étonné non plus de voir ce vieil Hercule, dieu de l'éloquence, traîner ces hommes attachés par les oreilles, si tu songes aux rapports qui existent entre les oreilles et la langue (9). »

Je supprime les citations poétiques, les jeux d'esprit que Lucien prête au Gaulois ou plutôt qu'il transcrit de souvenir, car cette partie du discours décèle un étranger faisant parade de la connaissance qu'il possède de la langue grecque et rappelle la littérature des *cicerone* de profession.

Mais je me hâte de faire remarquer que l'absence des fidèles auditeurs enchaînés par les oreilles, n'est pas un obstacle à l'attribution que je propose, de la figure du Louvre, à Ogmius. En effet Lucien parle d'un tableau, γραφή, exécuté par un peintre, ζωγράφος, et l'on sait quelle différence il existe, en tout pays, entre les représentations que le pinceau ou le burin tracent sur une surface et les images de ronde bosse que le sculpteur modèle, taille dans le marbre ou fond en bronze. La statuaire abrége ou supprime autant que possible certains détails compliqués et ténus que la peinture et la gravure expriment sans aucune difficulté.

Pour ce qui est de l'art grec, il suffit de comparer les dieux représentés sur les vases peints avec les statues des mêmes personnages. On ne connaît pas de statues représentant la *Naissance de Minerve* ou *Mercure psychostatique*, sujets que nous montrent des vases et des miroirs, et cependant le nombre des figures en marbre et en bronze de Jupiter et de Mercure est immense.

Les panthéons égyptien et indien fournissent de bien plus nombreux exemples à l'appui de cette observation. Dans les statuettes appartenant à ces catégories on ne retrouve ni le mouvement, ni la plupart des symboles qui caractérisent les divinités retracées par la peinture dans les mêmes contrées.

La description donnée par Lucien n'a, du reste, rien d'invraisemblable, elle fait penser à ces grands et beaux statères d'or gaulois sur lesquels le buste d'un dieu est entouré de chaînettes à l'extrémité desquelles se voient de petites têtes humaines (10). Seulement le buste des statères offre un profil jeune et régulièrement beau qui convient mieux à Apollon qu'à Ogmius.

Le nom de ce dernier est très-certainement celtique ; il ressemble

(9) Lucien, LV, 4, 5.

(10) Mionnet, *Description des médailles antiques*, t. I, suppl. p. 164, n°s 111, 112, 113.

considérablement, dans la transcription grecque, au nom irlandais du mois de juin : Ogmhios, *Ogmhios*. Mais cette ressemblance est, je crois, plus apparente que réelle. Car og, *og*, sans aspiration, signifiant *jeune* et Mios, *mios*, mois, il se pourrait que les Irlandais qui ont traduit ou *imité* du latin les termes de leur calendrier, aient vu dans Ogmhios, un équivalent de *mensis Junius*, ignorant l'origine historique de cette dénomination, et prenant *junius* pour le positif de *junior*.

D'un autre côté ogh, *ogh*, avec aspiration, signifie *pur, sincère, sacré, saint* et Mi, *mi : bouche, lèvre*. Le composé Oghmi, *Oghmi*, exprimerait assez bien la qualité caractéristique du Dieu ; *la parole sacrée*. C'est ainsi que les Irlandais ont leurs Ogham, *ogham*, ou écriture *hiératique*, dans le sens grammatical de ce mot. Malheureusement on en est réduit à cet égard à des conjectures et la matière étymologique est tellement délicate, que ce n'est qu'avec la plus extrême réserve que nous devons la mettre en œuvre. Néanmoins c'est sur le sens et non pas sur la patrie du nom d'Ogmius que la discussion peut s'établir.

ADRIEN DE LONGPÉRIER.

LETTRE A M. PH. LE BAS,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR

QUELQUES MONNAIES MONOGRAMMATIQUES DE CUIVRE D'ÉRARIC, ROI DES OSTROGOTHS.

MONSIEUR,

Je viens soumettre à votre bienveillante critique le résultat de mes recherches sur quelques monnaies à monogrammes, que j'attribue à Éraric, roi des Goths, en Italie.

Éraric était chef des Rugiens, quand il succéda à Hildebald, en 541. Parvenu au pouvoir, ce prince voyant la domination des Ostrogoths, en Italie, ébranlée par les conquêtes de Bélisaire, traita avec Justinien pour lui livrer ses États; les négociations étaient à peine entamées, que ses soldats irrités le mirent à mort. Éraric avait gouverné pendant cinq mois les Ostrogoths.

Un règne d'aussi courte durée, et agité par de grands bouleversements politiques, devait laisser peu de monuments; aussi les monnaies d'Éraric sont-elles extrêmement rares (1). M. de Lagoy n'en a rencontré qu'une seule au milieu des nombreuses médailles monogrammatiques qu'il a publiées dans son excellent mémoire sur les monnaies des rois Goths d'Italie (2). Le savant antiquaire attribue, en outre, à Théodoric une autre monnaie à monogramme que nous croyons devoir revendiquer pour Éraric.

1.

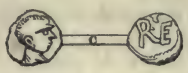

2.

3.

(1) Nous ne parlons ici que des monnaies de cuivre; les monnaies d'argent d'Éraric, ayant déjà été étudiées et expliquées par Mionnet (*de la Rareté des méd. rom.*, t. II, de la 2e éd.), Marchant (lettre XXIe), et par MM. Pinder et Friedlaender. (*Die Münzen Justinians*, pl. VI. Berlin, 1843, 8°.)

(2) Aix, 1843, 4°, 2 pl.

Avant d'entrer plus avant dans la question, je vais décrire les monnaies que j'attribue à Éraric; deux ont été publiées par M. de Lagoy, comme je l'ai déjà fait observer, l'autre, qui fait partie de ma collection, est inédite.

N° 1. — DNIV [STINIA]N. — Buste de Justinien à droite.

℞. — Dans une couronne, le monogramme d'Éraric (voy. le monogramme n° I). Cuivre, musée de Marseille; Lagoy, p. 15; pl. II, n° 7.

N° 2. — Tête à droite.

℞. — Dans une couronne, le monogramme d'Éraric, surmonté d'une croix (voy. le monogr. n° II). Cuivre; ma collection; inédite.

N° 3. — IV.... Tête de Justinien à droite, dans un cordon de grenetis.

℞. — Monogramme d'Éraric plus compliqué, et surmonté d'une croix (voy. monogr. III). Cuivre; Lagoy, p. 9; pl. I, n° 4.

Ces trois monuments ont entre eux une ressemblance frappante; cette identité de caractères et l'immense variété de monogrammes dont les monnaies de cuivre des rois goths d'Italie sont surchargées, suggèrent une foule de difficultés; les plus patients numismatistes eux-mêmes ont reculé devant ces problèmes; Mionnet a évité de parler de ces curieuses monnaies dont il n'ignorait cependant pas l'existence. M. de Lagoy, le premier, n'a pas craint d'aborder cette épineuse question, qui s'était accrue de nouvelles découvertes faites en Provence. Il donna ses appréciations monogrammatiques dans sa notice sur les monnaies des rois goths d'Italie (1). La judicieuse critique du savant académicien a éclairci avec succès ces différentes énigmes numismatiques, que beaucoup de personnes regardaient comme inexplicables (2); néanmoins, dans une si grande quantité de monnaies, une particularité a échappé, je crois, à l'œil de M. de

(1) Ouvrage cité.

(2) Mionnet croyait que les monogrammes étaient des problèmes que le moyen âge donnait à résoudre aux temps modernes, tandis que M. Letronne, toutes les fois que l'occasion s'offrait à lui, s'efforçait de prouver, et avec raison, que les anciens n'avaient point l'intention de suggérer de difficultés, en traçant des monogrammes et en abrégeant les mots des inscriptions Les monogrammes des noms propres, sont quelquefois, il est vrai, surchargés de traits superflus, mais ceci tient à l'uniformité que les graveurs voulaient conserver dans leurs dessins. Il en est de même aussi pour les monogrammes de nos rois que l'on voit si artistement figurés sur les diplômes de la seconde race. Quant aux inscriptions, les mots qui se rencontrent si fréquemment abrégés, sont des mots de la langue usuelle, des abréviations que le peuple

Lagoy ; je veux parler de la médaille n° 3, que ce savant a attribuée à Théodoric, et qui, je pense, doit appartenir à Éraric.

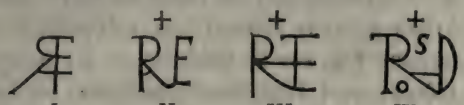

I. II. III. IV.

Il est vrai que cette médaille a beaucoup de ressemblance avec le quinaire d'argent de Théodoric décrit par les auteurs (1), et dont j'ai reproduit le monogramme (n° IV). Il est facile de remarquer, en comparant les deux monogrammes (n°s III et IV), que les lettres essentielles qui entrent dans la composition du monogramme de Théodoric ne se trouvent qu'en partie sur le revers de la médaille n° 3 ; aussi, je vais proposer une autre attribution. Comparons entre eux les monogrammes des trois médailles : sur la première, les lettres sont opposées et accolées, la haste de l'E et de l'R se confondent ; c'est le commencement du nom d'Éraric, et je crois qu'il est impossible d'y voir autre chose. Sur la seconde monnaie, les lettres vont de gauche à droite, l'R est mis avant l'E, et se lie avec ce dernier (2). Ce sont, comme on le voit, les mêmes lettres que sur la médaille attribuée à Éraric par M. de Lagoy, seulement elles sont disposées autrement. « Les monnaies des rois goths, comme l'a dit M. de Lagoy (3), étaient fabriquées en divers lieux et par des monétaires romains, il est facile d'expliquer par là le manque d'unité qu'on remarque dans la forme des monogrammes des rois goths. » Enfin, nous arrivons à la monnaie attribuée, par M. de Lagoy, à Théodoric ; le monogramme est plus compliqué que sur les médailles décrites précédemment, mais il renferme les lettres essentielles du nom d'Éraric que l'on voit sur la monnaie n° 2. Ce qui lui donne cette ressemblance avec la monnaie de Théodoric décrite par Mionnet, c'est une barre horizontale qui joint la haste de l'R à celle de l'E et un prolon-

comprenait au premier coup d'œil. Aussi doit-on admettre le principe énoncé par le savant Letronne, et conclure, avec lui, que les abréviations et les monogrammes ne sont que les représentations simplement exprimées de la langue du peuple, et des noms des souverains.

(1) Mionnet. — Ouvr. cité, lieu cité. — Pinder et Friedlaender, *Die Münzen Justinians ;* lieu cité.

(2) Dans les monogrammes, on rencontre souvent les lettres interverties. Un monogramme de Théodoric, que nous avons sous les yeux, offre cette particularité. Le D se trouve placé devant le T, c'est un caprice ou une négligence du graveur.

(3) Lagoy, ouvr. cité, p. 9.

gement de la première traverse de l'E; voici sans doute pourquoi M. de Lagoy a été porté à attribuer cette monnaie à Théodoric plutôt qu'à Éraric. Mais à l'exception de ces deux traits inutiles, ajoutés par le caprice d'un graveur romain, on retrouvera exactement le même monogramme que sur la médaille n° 2; le type de l'avers est aussi le même, c'est l'empereur Justinien, les lettres IV.... en font foi.

Comme vous avez pu le voir, Monsieur, tout dans ces deux monnaies, concorde pour prouver qu'elles ont été fabriquées pour le même monarque, mais dans des ateliers et par des monétaires différents; les monogrammes sont figurés, il est vrai, de diverses manières, mais le type est toujours le même.

Je termine ici ma notice : je désire, Monsieur, que les preuves qu'elle contient puissent vous présenter quelque intérêt, c'est le seul titre que j'aie à votre bienveillance.

Je suis, etc.

VICTOR LANGLOIS,

Élève de l'École des Chartes.

Paris, juillet 1849.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, présidée par M. Magnin, a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 17 août.

M. le président a fait, suivant l'usage, connaître la liste des prix décernés par la savante compagnie.

Jugement des concours. L'Académie avait proposé, dans sa séance annuelle de 1847, pour sujet de prix à décerner en 1849, la question suivante : *Tracer l'histoire de la chute du paganisme et de sa destruction totale dans les diverses provinces de l'empire d'Orient, à partir du temps de Constantin.*

L'Académie a reçu quatre mémoires. Le premier a pour épigraphe :

« Huc ades hominum genus, huc concurrite et urbes!
« Lux immensa vocat, factorem noscite vestrum! »

Le deuxième porte pour épigraphe : Εἰ δ' οὐχὶ καὶ σοῦ διδόντος οἵδε ἥξουσιν ἢ ἐπὶ τὸ διαπεφευγὸς αὐτοὺς, ἢ τὸ διὰ τάχους ἀναστὰν, ἴσθι τοὺς τῶν ἀγρῶν δεσπότας καὶ αὐτοῖς καὶ τῷ νόμῳ βοηθήσοντας. (Libanius, *Orat. pro templis*, p. 32.)

Le troisième : *Deorum cultus religionumque sanctitates exsistunt in dies majores atque meliores.* (Cicéron, *de Natura deorum*, l. II, c. II.)

Le quatrième : « Un peuple connaît, aime et défend toujours plus ses mœurs que ses lois. » (Montesquieu.)

Le prix est accordé au n° 1, qui a pour auteur M. Étienne Chastel, professeur à Genève.

Ordinairement l'Académie donne une mention honorable au mémoire qui a le plus approché du succès. On regrette qu'elle se soit départie, cette année, de cet usage. Le travail inscrit sous le n° 3, dont l'illustre rapporteur de la commission, M. Villemain, a signalé la profonde érudition, avait assurément bien droit, d'après ce témoignage, à recevoir le légitime encouragement d'une nomination publique. Dans un temps comme le nôtre où l'érudition est si peu protégée, l'Académie devrait se montrer d'autant plus libérale qu'elle n'a pas à trouver d'auxiliaire pour l'accomplissement de sa mission scientifique.

Prix de numismatique. L'Académie partage le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, entre M. B. Köhne, pour son ouvrage intitulé : *Documents pour l'histoire et l'archéologie de la ville de Chersonnèse en Tauride;* 1 vol. in-8°, et M. Ad. de Longpérier, pour son ouvrage intitulé : *Notice des monnaies françaises composant la collection de M. J. Rousseau;* 1 vol. in-8°.

Antiquités de la France. L'Académie a décerné la première médaille à mademoiselle Dupont, pour son édition des *Mémoires de Philippe de Commynes*, 4 vol. in-8°. La seconde médaille à M. Léopold Delisle, pour ses deux mémoires intitulés : 1° *Monuments paléographiques concernant l'usage de prier pour les morts*, in-8°; 2° pour ses *Revenus publics en Normandie au XIIe siècle*. La troisième médaille à M. de Pétigny, pour son ouvrage intitulé : *Histoire archéologique du Vendômois*, in-4°.

Rappel de médaille : A M. Roger de Belloguet, pour son ouvrage intitulé : *Carte du premier royaume de Bourgogne*, in-8°.

Des mentions très-honorables sont accordées : 1 à M. l'abbé Pitra, pour son mémoire sur les *Annales de Saint-Waast*, manuscrit; 2° à M. Léon Fallue, pour son *Histoire de l'église métropolitaine de Rouen*, manuscrit; 3° à M. de Caussade, pour sa *Notice sur les traces de l'occupation romaine dans la province d'Alger*, manuscrit; 4° à M. Doublet de Boisthibault, pour sa *Monographie de la crypte de la cathédrale de Chartres*, manuscrit; 5° à M. Le Glay, pour ses trois ouvrages intitulés : I° *Cameracum christianum*, ou *Histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai*, in-4°; II° *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lille*, in-8°; III° *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*, in-8°; 6° à M. Tarbé, pour ses deux ouvrages intitulés: I° *OEuvres inédites de Guillaume de Machault*, in-8°; II° *OEuvres inédites d'Eustache Deschamps*, 2 vol. in-8°.

Des mentions honorables sont accordées : 1° à M. Lemaistre, pour ses sept brochures in-8°, relatives à l'*Histoire du Tonnerois;* 2° à M. Alfred Maury, pour ses deux brochures intitulées : I° *Recherches sur la divinité mentionnée dans les inscriptions latines sous le nom de Camulus*, in-8°; II° *Recherches sur les grandes forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, in-8°; 3° à M. Rigot, pour ses *Recherches sur le véritable nom et l'emplacement de la ville que la Table théodosienne appelle Andesina ou Indesina*, manuscrit; 4° à M. Beaulieu, pour son ouvrage intitulé : *De l'emplacement de la station romaine d'Andesina*, in-8°; 5° à M. l'abbé Lecanu, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de Clichy-la-Garenne*, in-8°; 6° à M. Eug. Thomas, pour son

ouvrage intitulé : *Essai sur la géographie astronomique de Ptolémée, considérée dans le département de l'Hérault*, in-4°; 7° à M. Tailliar, pour son ouvrage intitulé : *Recueil d'actes des XIIe et XIIIe siècles, en langue romane wallonne du nord de la France, publié avec une introduction et des notes*, in-8°; 8° à M. l'abbé Pascal, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Théologie de l'art chrétien*, ou *Guide des peintres, sculpteurs et graveurs*, 9° à M. Achmet d'Héricourt, pour ses deux mémoires manuscrits intitulés : I° *Carenci et ses seigneurs, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours ;* II° *Bibliographie arrageoise, avec des notes bibliographiques et littéraires;* 10° A M. Cartier père, pour son ouvrage intitulé : *Notice sur les monuments numismatiques de l'expédition de Charles VIII en Italie*, in-8°; 11° à madame Félicie d'Ayzac, pour son ouvrage intitulé : *Les statues du porche septentrional de Chartres et les quatre animaux mystiques, attributs des quatre Évangélistes*, in-8°; 12° à M. de Mélicocq, pour son mémoire manuscrit intitulé : *Les hommes de lettres du nord de la France et du midi de la Belgique au moyen âge.*

Prix Gobert *fondés pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent.* L'Académie décerne le premier de ces prix, qui est de 9,000 fr., à M. Ozanam, pour ses *Études germaniques pour servir à l'histoire des Francs;* et le deuxième, de 1,000 fr., à M. Schmidt, pour son *Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois.*

Prix proposés pour 1850. L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1850, la question suivante : *Restituer, d'après les monuments, l'histoire des monarchies fondées par les Grecs à l'orient de la Perse, à la suite de l'expédition d'Alexandre et du démembrement de l'empire des Séleucides.* Elle met en outre au concours, aussi pour 1850, le sujet que voici : *Faire l'examen critique des documents propres à éclaircir les causes qui ont amené la décadence de la dynastie carlovingienne, et l'élévation au trône de la maison de Hugues Capet.* Le sujet du prix ordinaire à décerner en 1851 est le suivant : *Quelles notions nouvelles ont apportées dans l'histoire de la sculpture chez les Grecs, depuis les temps les plus anciens jusqu'aux successeurs d'Alexandre, les monuments de tous genres, d'une date certaine ou appréciable, principalement ceux qui, depuis le commencement de ce siècle, ont été placés dans les musées de l'Europe?* Chacun de ces trois prix sera une médaille d'or de la valeur de 2,000 fr.

Prix d'antiquités. M. de Caumont, correspondant de l'Acadé-

mie, désirant contribuer aux progrès de l'étude des monuments du moyen âge, a déposé au secrétariat de l'Académie une somme de 500 fr. pour être offerte à l'auteur du meilleur mémoire sur un point relatif aux Antiquités nationales, et laissé au choix de l'Académie, qui propose, en conséquence, la question suivante pour ce prix qui sera adjugé en 1850 : *Existe-t-il encore en France des monuments religieux construits au Xe siècle? Si ces monuments existent, à quel signe peut-on les distinguer de ceux du siècle suivant?*

Après cette proclamation, M. Lenormant a donné lecture d'un remarquable rapport sur le concours des antiquités nationales. Groupant les nombreux ouvrages adressés à l'Académie, suivant la matière dont ils traitent, le savant rapporteur les a rapidement passés en revue, en faisant ressortir les mérites divers qui les distinguent. Nous avons entendu avec une vive satisfaction les éloges motivés donnés à deux intéressants écrits de notre collaborateur, M. Alf. Maury.

L'archéologie a eu les honneurs de la séance, et quoique Mongez ne soit pas le plus illustre représentant de cette science, nous n'en remercions pas moins le secrétaire perpétuel, M. Walckenaer, d'avoir pensé à prononcer l'éloge de l'auteur du *Dictionnaire d'antiquités*, du continuateur de l'*Iconographie de Visconti*. M. Naudet a donné ensuite lecture d'une spirituelle *Notice sur le prêt à intérêt chez les Romains*, morceau dans lequel le public a saisi et applaudi de piquantes allusions à la destinée de récentes opérations financières.

— La mosaïque découverte l'année dernière sous le sol d'un jardin de la commune de Bergheim (Haut-Rhin), est aujourd'hui entièrement à découvert et on prépare son transport à Colmar, où elle sera déposée dans l'église des Unterlinden. Cette curieuse mosaïque de l'époque gallo-romaine a un développement de quatre-vingt-huit mètres carrés, et le dessin en est très-riche ; ce sont des compartiments symétriques enlacés avec un art infini dans un grand réseau de torsades. Pendant les travaux de déblai on a trouvé des médailles du IVe siècle, un camée et d'autres objets intéressants.

— Nous extrayons d'une lettre de M. le commandant Boudville au commandant de La Mare le passage suivant : « En revenant d'Aïn-Beïdhu, j'allai camper sur l'Oued-Southès, près des ruines de *Thamugadys* que je visitai. Ce sont des ruines magnifiques, ruines d'une ville opulente très-considérable à environ un quart de lieue sud de l'Oued-Southès. Nous n'avons pas trouvé d'eau dans les ruines, mais elle y était amenée anciennement par un aqueduc dont les restes

existent encore sur la pente nord du Djebel Aurès, au lieu appelé *Mizabon*. La prise d'eau était à l'Oued-Taga du Djebel-Mahamel. On voit encore dans la ville les restes d'un réservoir bien conservé et les canaux taillés dans la pierre de taille. Ils ont la largeur et la profondeur d'une grosse ornière de voiture, ils répandaient l'eau dans toute la ville; j'ai trouvé deux inscriptions près du réservoir. Il y a encore dans les environs une si grande quantité de ruines et d'inscriptions, qu'il faudrait au moins deux mois pour tout copier et tout dessiner, ni à Khamiça, ni à Tebessa, ni à Lambæsa je n'ai trouvé d'aussi belles ruines. L'architecture vaut celle des monuments de Tebessa, dont la *Revue Archéologique* a donné un si bel échantillon, t. III, pl. 70. Il existe entre autres un arc de triomphe dans un bel état de conservation, les restes d'un fort beau théâtre et une très-grande quantité de colonnes bien conservées et cannelées. Rien dans les monuments de Thamugadys n'annonce la ville de guerre si ce n'est le fort. Tout indique, au contraire, la ville de plaisance; sa situation sur les dernières pentes nord de l'Aurès, son architecture, la beauté de ses monuments, tout enfin indique une ville de luxe. »

— On vient de découvrir dans l'antique église de Cruas (Ardèche), une mosaïque byzantine parfaitement conservée et du plus bel effet. Elle représente entre autres sujets deux grandes figures en pied; une inscription placée au bas de l'une d'elles fait remonter à l'an 1000 l'exécution de ce beau morceau d'art. Cette intéressante découverte a été faite sous les bancs du sanctuaire dans l'abside principale par MM. Reymoudon, architecte du département, et Mauguin, architecte attaché au ministère de l'intérieur, qui ont pris immédiatement des mesures pour assurer la conservation de ce précieux monument.

— A Lageyrac, commune de Chalus, château-fort des comtes de Brie, des paysans ont recueilli, sous un morceau de fer très-oxydé, vingt-cinq pièces d'or. Cette trouvaille se compose de trois francs à cheval de Jean le Bon, roi de France; dix-sept écus d'or à la couronne de Charles VI, et cinq écus d'or à la couronne de Charles VII. On avait trouvé plus anciennement, à Lageyrac, des mosaïques romaines et des débris de vases antiques.

— L'*Héraldo*, du 27 juillet 1849, publie deux inscriptions romaines données récemment au Musée de Valladolid.

La première est tracée sur une pyramide tronquée à moitié de sa hauteur, portée sur un socle, le tout en marbre. Les lettres sont,

dit-on, un peu frustes. Voici la transcription que donne le journal espagnol, sans marquer la division des lignes :

IVNONI REGINAE PRO SALVTE AC DIVTVRNITATE
M. AVRELII ANTONINI PII FEL. AVG. ET IVLIAE
PIAE. FEL. AVG. MATRIS ANTONINI AVG.
CASTRORVM S. (1) AC PATRIAE C. IVL.
CEREALIS COS LEG AVG PR HN (sic)
C. (2) ANTONIANAE. POST DIVISION. PRO
VINC. PRIMVS AB EO MISSVS

Nous nous abstiendrons de toute observation sur ce monument qui paraît d'un grand intérêt pour l'histoire, jusqu'à ce que nous en ayons obtenu une transcription plus authentique ou une empreinte. Nous nous bornerons à remarquer, pour le moment, que si la lecture de l'*Heraldo* est exacte, il faudrait substituer dans les fastes consulaires le nom de Caius Julius Cerealis à celui de L. Tutius Cerealis, inscrit à l'année de Rome 859, sur l'autorité d'une lettre de Pline, II, 11.

La seconde inscription est sur une brique romaine :

L. VII. G. G. OR. P. F.

Le journaliste espagnol traduit : *Legio VII gemina gratia ornatus publici fecit*, leçon assurément très-mauvaise, mais qu'il n'est pas facile de restituer. On sait que la septième légion avait le titre de Gemina, ainsi que beaucoup d'autres. Une inscription, n° 2090, d'Orelli donne à la dixième légion le surnom de P. F., *pia, fidelis*. Mais nous ne savons comment expliquer G. OR.

— M. le ministre de l'Instruction Publique, après le rapport qui lui a été fait sur le *Dictionnaire iconographique des monuments de l'antiquité chrétienne et du moyen âge*, par M. Guénebault, vient de faire souscrire à vingt exemplaires de cette publication, dont l'utilité, pour les études sur le moyen âge, a été fort appréciée.

— Nous appelons l'attention des archéologues sur une monnaie vandale anonyme, dont nous donnons ci-joint le dessin. Cette pièce est d'autant plus curieuse qu'elle a échappé à Marchant, et qu'elle peut modifier tout le système construit par le savant numismatiste (3).

Sans légende. — Tête à gauche; devant une palme.

(1) Senatus. (2) *Provinciæ Hispaniæ citerioris.* (3) Lettre XVI.

℞. — Dans une couronne de grenetis, une barre horizontale, au-dessous un N (indice du mot *nummus*), surmontant le nombre IIII.

Cuivre, diamètre 11 mill. — Collection de M. V. Langlois.

Le baron Marchant a attribué à Genséric toutes les monnaies de cuivre de Carthage, portant au revers la valeur monétaire qu'elles représentaient ; nous sommes tout à fait de son avis, et nous proposons d'ajouter cette monnaie à la série numismatique de Genséric proposée par le baron Marchant. Les monnaies de cuivre de Genséric nous donnent actuellement les nombres XLII, XXI, XII et IIII.

Nous livrons, sans plus de réflexions, cette énigme monétaire aux antiquaires ; elle pourra peut-être changer quelques-unes des appréciations que le savant Marchant avait avancées à une époque où l'on ne connaissait encore qu'imparfaitement cette branche de la numismatique de la première période du moyen âge. V. L.

— M. le ministre de l'Agriculture et du Commerce sur la proposition de M. Ebelmen, directeur de la manufacture nationale de Sèvres, vient de prendre une décision à laquelle nous applaudissons vivement. Désormais le Musée Céramique et les magasins seront ouverts au public deux fois par semaine, le mardi et le jeudi. Cette mesure contribuera à faire connaître davantage une collection qui renferme des produits de toutes les époques et de tous les pays, et dont l'utilité n'est pas assez appréciée au point de vue de l'histoire de l'art. A cette occasion, nous rappellerons qu'il existe une *Description de ce Musée*, unique en Europe, par M. Brongniart, son fondateur, et M. Riocreux, conservateur. Cette description est accompagnée de 80 planches, dont 67 coloriées représentent des vitraux et plus de 800 vases de différentes formes de diverses couleurs et décorations. Le texte est terminé par des tableaux de 300 monogrammes, marques de fabricants et d'artistes français et étrangers, ainsi que les marques de la manufacture de Sèvres depuis l'année 1763.

— Corrections essentielles à faire dans le dernier cahier, p. 247. La clé de la portée de musique a été mal placée ; elle doit être sur la 5e ligne, et la phrase doit être chantée sur les notes suivantes : *la, la, la, ... la, sol, la, si, la, sol, fa, mi.* P. 249, l. 19, au lieu de *nom*, lisez *nome;* ligne 21, au lieu de *Pythien*, lisez *Python*.

— Le dimanche, 19 août, a eu lieu, à Amiens, l'inauguration de la statue de C. Dufresnes du Cange, exécutée en bronze par feu Caudron. La Société des Antiquaires de Picardie, qui avait pris l'initiative de cet acte éclatant de justice rendu à l'un des plus éminents philologues dont s'honore notre pays, n'a rien négligé pour donner à cette inauguration toute la solennité désirable. Des invitations avaient été adressées à l'Institut, à la Société des Antiquaires de France, à la Commission permanente des beaux-arts près le ministère de l'Intérieur. Des députations de ces différents corps ont été joindre leurs hommages à ceux dont les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie et de la Société numismatique de Belgique avaient apporté le tribut. D'excellents discours ont été prononcés par M. Magnin, président de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Rigollot, président de la Société des Antiquaires de Picardie, par M. F. Génin, chef de division au ministère de l'Instruction publique, par M. Jules Quicherat. Un membre de la Société des Antiquaires d'Amiens, M. Breuille, dans une éloquente pièce de vers, a su constamment allier, de la manière la plus heureuse et la plus étonnante, la grâce poétique à une complète étude des travaux et des mérites de Du Cange. On remarquait parmi les assistants MM. Hase, Naudet, Ch. Lenormant, Langlois, de La Saussaye, Paulin Paris, Reinaud, de Luynes, Stan, Julien, de Longpérier, l'abbé Martin, de Martonne, de Robiano, de Lagrénée, venus pour prendre part à cette fête toute scientifique, car la statue de Du Cange est la première que l'on ait élevée en France à un érudit n'ayant dû à la politique aucune partie de sa renommée. La ville d'Amiens a fait le plus brillant accueil à tous ses hôtes.

NOUVELLE PUBLICATION ARCHÉOLOGIQUE.

Die chronologie der Ægypter, bearbeitet von Richard Lepsius, t. I, grand in-4°. Berlin, N. Buchhandlung, 1849; London, J. Madden; Paris, A. Leleux.

La haute réputation scientifique de M. le docteur Lepsius pourrait nous dispenser de faire connaître, autrement que par le titre seul, sa nouvelle publication, cependant nous en donnerons un compte rendu dans un de nos prochains numéros.

REVUE
ARCHÉOLOGIQUE

OU RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS

A L'ÉTUDE DES MONUMENTS, A LA NUMISMATIQUE ET A LA PHILOLOGIE

DE L'ANTIQUITÉ ET DU MOYEN AGE

PUBLIÉS PAR LES PRINCIPAUX ARCHÉOLOGUES

FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

ET ACCOMPAGNÉS

DE PLANCHES GRAVÉES D'APRÈS LES MONUMENTS ORIGINAUX

VIe ANNÉE

DEUXIÈME PARTIE

DU 15 OCTOBRE 1849 AU 15 MARS 1850

PARIS

A. LELEUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE PIERRE-SARRAZIN, 9

1850

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET
RUE DE VAUGIRARD, 9

900 2

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA DEUXIÈME PARTIE (Octobre 1849 a Mars 1850).

DOCUMENTS ET MÉMOIRES.

PAGES

La tour de l'Horloge, détails historiques et archéologiques sur le Palais de justice à Paris, par M. Troche 401
Note sur une table généalogique des rois de Babylone, dans Ker-Porter, par M. I. Lowenstern 417
Du musée de Leyde, des richesses archéologiques dont s'est augmentée sa collection, par M. A. Maury 421
Congrès scientifique de France, XVIe session tenue à Rennes 426
Dissertation sur les rapports qui existaient entre le taurobole et quelques cérémonies du culte de Mithra et de ses mystères, par M. Chaudruc de Crazannes 435
Monographie de l'église notre-dame de Sommevoire; par M. Pinard 442
Essai historique sur la ville de Saint-Valery, par M. Le Payen de Flaeourt ... 448
Nouvelles observations sur le sceau capitulaire de Saint-Chéron, de Chartres 452
Études sur les anciennes notations musicales de l'Europe, par M. Nisard. 461, 749
Notice historique et descriptive sur l'église de Munster (Meurthe), par M. l'abbé Balthasar 476
L'Apollon Sauroctone, par M. Duchalais 482
Lettre a M. de Saulcy sur la deuxième écriture de Persépolis par M. I. Lowenstern 490
Lettre de madame Félicie d'Ayzac sur quelques attributs des statues qui décorent le porche de la cathédrale de Chartres 497
Remarques sur la liturgie des églises de Rome et de Paris, par M. Pinard ... 503
Monnaies anciennes et du moyen age trouvées à Limoges en 1849 510
Note sur une porte de bronze, à Augsbourg 541
Influence de l'Orient sur l'architecture du moyen age, par M. de La Borde 543
Lettre a M. de Saulcy sur une monnaie de cuivre de Constantin Pogonat, par M. V. Langlois 549
Statuette d'argent trouvée a Tintignac, décrite par M. P. Mérimée 551

PAGES

Inscription gallo-latine tracée à la pointe sur un vase de terre, expliquée par M. A. de Longpérier 554
Lettre a M. Leemans sur une stèle égyptienne du musée de Leyde, par M. de Rougé 557
Note sur un cachet d'oculiste romain trouvé dans les environs de Vervins par M. Janssen 576
Sur l'art de l'escrime en Espagne, au moyen âge, par M. Henri 582
Lettre a M. Prisse d'Avesnes au sujet d'un nom égyptien, par M. Leemans 594
Explication d'un vase de la galerie de Florence, par M. Lenormant 605
De la monnaie melgorienne ou frappée par les évêques de Maguelone aux XIIe et XIIIe siècles, par M. Chaudruc de Crazannes 642
Découverte d'une mosaïque gallo-romaine à Suèvre (Loir et Cher) 646
Lettre a M. le commandant de La Mare sur les médailles trouvées dans la province de Constantine, par M. V. Langlois 659
Lettre a M. A. de Longpérier sur l'origine du palais de la Couba, près Palerme, par M. Michel Amari 669
Devis d'ouvrages d'art exécutés pour la construction de la sépulture du cardinal de La Rochefoucault 684
Remarques sur la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis, par M. I. Lowenstern 687
Notice sur les émaux de la chapelle de la Vierge, dans l'église Saint-Pierre à Chartres, par M. Doublet de Boisthibault 729
Note sur un sceau de Bérenger de Frédol, évêque de Maguelone, par M. Germer Durand 735
Note sur des inscriptions trouvées a Khorsabad, et qui couvrent le seuil de la porte du palais, par M. de Saulcy 765
Note sur les noms des rois assyriens publiés par M. Layard, par M. de Saulcy 773
De la Coupe des Pierres, et de l'appareil de constructions de quelques voûtes au XVe siècle, par M. Guenebault 784
Vaucluse et Pétrarque, par M. J. Courtet 787

TABLE DES MATIÈRES.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

PAGES

Mosaïque découverte à Cirencester..... 456
Urnes sépulcrales trouvées à Colchester.. 457
Session de l'association archéologique de la Grande-Bretagne, tenue à Chester.. *Ib.*
Projet de fouilles a Rome..... 458
Nouvelle excursion de M. Layard a Ninive..... *Ib.*
La Sainte-Chapelle de Paris..... 459
Salle grecque du musée du Louvre.... 514
Élections de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.... 514, 603, ... 659, 740
Rectification pour un article sur la généalogie des rois de Babylone.... 515
Mission confiée a M. de Rougé..... *Ib.*
Peinture du XIIIe siècle découverte dans la Sainte-Chapelle de Paris..... *Ib.*
Note de M. l'abbé Cahier relative a une sculpture en ivoire publiée dans le volume précédent..... 516
Mort de M. Falbe..... *Ib.*
Savants français nommés membres de l'Académie archéologique d'Herculanum. 517
Séance des cinq Académies de l'Institut..... *Ib.*
Mort de M. Artaud de Montor..... *Ib.*
Documents historiques trouvés a Rome. 602
Cours d'archéologie au Collége de France et à l'École des Chartes..... 602, 603
Classification du musée égyptien au Louvre..... *Ib.*

PAGES

Blé de l'antique Égypte..... 603
Monuments assyriens apportés au *British Museum*..... *Ib.*
Élections de la Société des antiquaires de France..... *Ib.*
Mort de M. Quatremère de Quincy.... 659
M. Nieuwerkerke nommé directeur du musée du Louvre..... *Ib.*
Vente de la collection Debruge-Duménil..... *Ib.*
Fouilles de Aïn-Beïdha et de Djigeli. 739
Société archéologique fondée à Sétubal. *Ib.*
Question numismatique mise au concours par l'Académie de Bordeaux..... 740
Salle d'étude au musée du Louvre.... *Ib.*
Inscription latine trouvée à Arles..... *Ib.*
M. A. Letronne nommé employé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale..... 741
Date de la reconstruction des cathédrales de Saint-Pol-de-Léon et de Saint-Brieuc..... *Ib.*
Inscription trouvée dans l'église de sainte Radegonde de Poitiers..... *Ib.*
Réédification d'un tombeau romain en Algérie..... 797
Note sur la lecture des écritures cunéiformes de M. Rawlinson..... 798
Mort de M. Avellino..... *Ib.*
M. Ad. de Longpérier nommé chevalier de la Légion d'Honneur..... *Ib.*

BIBLIOGRAPHIE.

Publications nouvelles..... 460, 524, 748

Ouvrages dont il a été rendu compte dans ce volume.

Les statues du porche septentrional de la cathédrale de Chartres, par madame Félicie d'Ayzac..... 518
Introduction a la chronologie des Égyptiens, par Richard Lepsius, 525, 660
The Journal of the British archæological association..... 539, 747
Description du musée céramique de la manufacture de Sèvres, par MM. Brongniart et Riocreux..... 604
Religions de l'antiquité, etc., ouvrage traduit de l'allemand du Dr F. Creuzer, complété par M. Guigniault..... 604
Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire..... 742
Histoire de l'ancienne infanterie française, par Louis Susane..... *Ib.*
Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs, suivi de la Poétique d'Aristote, par M. Egger..... 743
Dissertation sur un talisman du XVIe siècle, découvert près de Bayeux, par M. Ed. Lambert..... 747
Exploration scientifique de l'Algérie, *Archeologie*, par M. de La Mare..... 799
Annuaire de la noblesse de France, publié par M. Borel d'Hauterive..... 800

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET, RUE DE VAUGIRARD, 9.

LA TOUR DE L'HORLOGE

DÉTAILS HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

SUR LE PALAIS DE JUSTICE A PARIS.

Memor fui dierum antiquorum. (Ps. 142, v. 5.)

Des travaux nombreux pour l'embellissement et l'agrandissement du Palais de la Cité, monument le plus ancien du vieux Paris, sont, depuis plusieurs années, en voie d'exécution. De nouveaux développements de ses vastes dépendances, depuis longtemps demandés dans l'intérêt de la commodité et de la dignité même de l'administration de la justice, marchent vers leur achèvement. Ils sont cependant loin encore d'être arrivés à leur terme, si le conseil municipal est décidé à réaliser le programme élaboré depuis longtemps, et donné en 1835, par M. Peyre, architecte; mais le projet de M. Peyre, habilement saisi et modifié par un autre architecte, M. Huyot, loin d'effrayer le conseil municipal, a été au contraire adopté par lui avec faveur, et sanctionné par une ordonnance du roi Louis-Philippe, datée de Neuilly, le 26 mai 1840. Suivant ce nouveau plan, la ville a acquis toutes les propriétés nécessaires aux nouvelles constructions, et qui existaient dans la cour de la Sainte-Chapelle : parmi lesquelles figurait la maison à façade de la renaissance, du trésorier et curé de cette collégiale. C'était par une arcade pratiquée sous cette maison qu'on entrait dans la rue Sainte-Anne. Toutefois, on ne peut s'empêcher de regretter que celles de ces constructions qui s'élèvent en ce moment dans la cour de la Sainte-Chapelle, destinées à la police correctionnelle et à l'instruction, enserrent si disgracieusement ce ravissant reliquaire ciselé dans la pierre, qui nous rappelle avec tant de majesté, la piété et la magnificence de saint Louis. Après la mort de M. Huyot, la direction des travaux pour l'agrandissement du Palais de Justice a été confiée à MM. Duc et Dommey, qui continuent encore aujourd'hui cette immense entreprise, à laquelle coopéra M. Albert Lenoir, comme inspecteur des travaux.

Les plans définitifs approuvés récemment par le conseil municipal

présentent une évaluation de douze millions quatre cent cinquante-neuf mille trois-cent quatre-vingt-onze francs quatre-vingt-dix centimes. Ce qui donne une augmentation d'environ trois millions sur les plans primitifs. La superficie totale du Palais de Justice sera de trente mille mètres environ.

Parmi tous ces immenses travaux d'amélioration du Palais de Justice, il n'en est point de plus intéressant, au point de vue de l'histoire et de l'archéologie, que ceux de la savante et complète restauration de la Sainte-Chapelle et de la tour de l'horloge du Palais, à qui on veut rendre toute leur ornementation et leur physionomie primitives.

Après avoir rapidement esquissé, en quelques lignes, le précis historique du Palais de Justice, et de sa condition matérielle actuelle, nous aborderons ce qui concerne spécialement la *Tour de Philippe le Bel* ou *de l'Horloge*, que nous avons choisie pour sujet principal.

Il est probable qu'il y avait déjà un palais dès le temps de la domination romaine, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le sanctuaire de la justice. Avant cette époque tout est dans l'obscurité (1). Les rois et les princes de la race mérovingienne, les comtes et les gouverneurs de Paris sous cette même dynastie, l'habitèrent successivement. Néanmoins on croit avec plus de certitude que Clovis Ier, Childebert et Chilpéric, demeurèrent au palais des Thermes de Julien. Le roi Eudes, qui fut auparavant comte de Paris (888-898), l'occupa à la fin du IXe siècle, ainsi que Hugues le Blanc, duc de France et de Bourgogne, qui y mourut le 17 juin ou 1er juillet 956. Le roi Robert, dit le Pieux (988-1031), fit rebâtir, vers l'an 1003, ce palais, qu'avait occupé Hugues Capet, son père (987-996). Les successeurs de Robert en firent encore pendant près de trois siècles leur séjour habituel. Louis le Gros y mourut le 1er août 1137, et Louis le Jeune, son fils, le 18 septembre 1180.

Quoique Philippe Auguste eût, en 1214, achevé de bâtir, ou plutôt, de rebâtir ou réparer le Louvre, il n'en est pas moins certain, par des actes bien conservés, que saint Louis, Philippe le

(1) Dans les fouilles pratiquées en 1847, dans la cour du Mai pour la construction d'un égout, on a découvert de nombreux débris de poteries romaines, des médailles, et un fragment de meule de moulin. Sur l'emplacement destiné aujourd'hui à la police correctionnelle, on a trouvé un bâtiment romain, dont les murs étaient couverts d'un enduit ou peinture antique, comme à Pompéi; et tout auprès, on a reconnu les débris de l'église Saint Michel, où fut baptisé Philippe Auguste, en 1165.

Hardi, son fils aîné, et Philippe le Bel, demeurèrent au Palais de la Cité, et le reconstruisirent à peu près de fond en comble. Ce dernier y installa le parlement en 1302.

Saint Louis fit bâtir toutes les constructions intérieures de la Conciergerie, la chambre qui porte encore son nom, la Grand'Chambre et la Sainte-Chapelle (1245-1248). Philippe le Bel ordonna de grandes augmentations à ce palais, travaux qui ne furent terminés qu'en l'année 1313. Bernard de Girard, seigneur du Haillan, insinue au tome Ier de son *Histoire de France*, depuis Pharamond jusqu'à Charles VIII, que Philippe le Bel fit rebâtir le Palais tout à neuf. « Philippe le Bel, dit-il, fit bâtir dedans l'Isle de Paris, au lieu même où estoit l'ancien château des rois, le Palais tel qu'il est aujourd'hui..... estant conducteur de cette œuvre messire Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, et super-intendant des finances.» La statue de cet infortuné seigneur, qui était placée sur un des portails du Palais, semble confirmer ce récit; mais plus tard elle fut abattue, quand il perdit sa puissance avec la vie.

François de Belleforest parle plus clairement encore, dans ses *Annales* ou *Histoire générale de France;* véritable océan d'inexactitudes, au milieu duquel on trouve cependant quelques anecdotes et quelques faits curieux. Il dit positivement que Philippe le Bel fit construire un autre palais tout à neuf, tel qu'on le voyait au temps où il écrivait, et qu'il fut achevé en l'an 1313, *le vingt-huit et dernier an du règne de ce bon roi.* Dans l'Épitome des grandes chroniques de France, on lit : « Icelui roi, Philippe le Bel, fit faire en son vivant le Palais à Paris et le Montfaucon..... et de ce faire eut la charge messire Enguerrand de Marigny (1). » Mais nonobstant toutes ces assertions avancées sans preuves, il résulte du seul examen des diverses parties anciennes, que ce roi ne rebâtit pas entièrement le Palais : il se borna à y faire exécuter de grandes réparations et plusieurs accroissements. Il enferma dans son enceinte la chapelle de Saint-Michel de la Place, chapelle qui existait sur le terrain à droite en entrant par la rue de la Barillerie, et qui a donné son nom au pont communiquant de ce Palais au quartier Saint-André des Arcs.

Sous le règne de son fils, Louis X, dit le Hutin (1314-1316), le

(1) *Rosier* ou *Épitome historial*, fol. 63. Il s'agit ici du Gibet de Montfaucon que fit aussi construire Enguerrand de Marigny, et où il fut lui-même pendu, quoique innocent en 1315, par ordre de Louis le Hutin, à l'instigation du comte de Valois, oncle du roi. Sa mémoire fut réhabilitée en 1316. Voy. *Hist. du Gibet de Montfaucon*, par M. de La Villegille. Paris, 1836, in-8.

parlement commença à tenir régulièrement ses séances dans le Palais de la Cité, sans cependant que les rois discontinuassent d'y faire leur résidence.

Au temps de Charles V, le Palais de la Cité avait l'aspect d'une vaste forteresse entourée de fortes et hautes murailles crénelées. C'était un assemblage de grosses tours communiquant entre elles par des galeries. Le Grand Palais, comme on l'appelait alors, occupait ainsi, depuis le pont aux Meuniers jusqu'au pont Saint-Michel, toute la largeur de la Cité, bordé des deux côtés par la Seine. Il s'étendait à l'occident jusqu'à la pointe de l'île de la Cité où était la Maison des Estuves (les salles de bains) destinées aux princes et aux officiers de leur maison; il n'avait pas néanmoins cet aspect formidable des châteaux forts élevés uniquement dans un but de défense. Les quatre tours qu'on voit encore sur le quai de l'Horloge peuvent donner une idée de sa construction antique et de la physionomie que devaient offrir ses autres faces.

Au-dessus de la masse d'édifices renfermés dans cette enceinte fortifiée, se dressait au loin la première flèche de la Sainte-Chapelle, détruite par le feu en 1630, modèle de grâce aérienne découpée en dentelles de pierre par Eudes de Montreuil, et que Sauval, appelle *une des merveilles du monde*. Le logis du roi situé au fond de la cour, était en ligne parallèle avec la rue de la Barillerie, cette habitation d'un aspect sombre et sévère était remarquable par ses portes d'airain, et ses cinquante-quatre fenêtres en ogives, disposées sur trois rangs. Il fallait gravir un perron de quarante-huit degrés en pierres avant de franchir la porte principale; à droite s'élevaient de vastes constructions pour le service des officiers subalternes, des cuisines et des écuries. Le côté gauche était exclusivement réservé à la justice et aux plaideurs.

La grande salle, construite sous saint Louis, passait pour être l'une des plus spacieuses et des plus magnifiques que l'on connût. Ses dimensions étaient les mêmes que celle actuelle, établie exactement sur le même emplacement; c'est-à-dire environ soixante-quatorze mètres ou deux cent vingt-deux pieds de long; sur vingt-deux mètres soixante-quinze centimètres de large (quatre-vingts pieds). Elle était également divisée en deux nefs par des piliers sur lesquels s'appuyaient la double voûte construite et lambrissée en bardeaux de chêne avec entraits et poinçons. De hautes fenêtres ogivales et à menaux, éclairaient cette salle. Sur chacun des piliers, tous rehaussés d'or et d'azur se dressaient dans des niches, ombragées de dais, les statues de

nos rois, depuis Pharamond jusqu'à Charles IX exclusivement, « représentés de telle sorte, dit Sauval, que pour les distinguer, ceux qui avaient été malheureux et fainéants, avaient les mains basses et pendantes : les braves, au contraire, et les conquérants, avaient tous les mains hautes. » (Tome II, p. 3). Des inscriptions placées au-dessous de chacune de ces statues, indiquaient la durée de leur règne et la date de leur mort. Gilles Corrozet, le premier historien de Paris, les rapporte toutes textuellement et ajoute la même remarque que Sauval, qui la lui a évidemment empruntée (1).

Contre le mur de retraite, au couchant, de la première nef de cette salle, était adossée une chapelle, ou plutôt un rétable de style ogival, surmontant un autel entouré d'une balustrade, érigé par Louis XI, en 1477. Les procureurs au parlement y faisaient chanter l'office le jour de saint Nicolas, patron titulaire. De chaque côté de cet autel s'élevaient sur deux colonnes les statues de Charlemagne et de saint Louis, pour qui il avait beaucoup de dévotion. Il fit faire aussi son effigie à genoux devant l'image de Notre-Dame, pour la mettre à la place qui lui était réservée à côté des rois ses prédécesseurs. Dans les renfoncements formés par les saillies des piliers qui étaient adossés aux murailles de cette salle, il y avait des bancs de pierre où l'on pouvait se reposer, et plusieurs grandes cheminées formaient autant de foyers autour desquels avocats et plaideurs se réunissaient pour traiter de leurs affaires (2). Pendant la ligue, c'était là aussi que se réunissaient les bourgeois de Paris, pour entendre les nouvelles et les commenter suivant leurs craintes ou leurs espérances.

Rien ne prouve mieux l'absence de monuments civils au moyen âge, que les différents usages auxquels on faisait servir la grande salle du Palais de la Cité ; sous Louis XIV, ses piliers étaient entourés de boutiques de marchands. Il y en avait un qu'on appelait le gros pilier, bien qu'il ne fût pas plus gros que les autres ; mais parce qu'il servait de rendez-vous depuis longtemps aux avocats les plus fameux du palais.

Les appartements royaux immenses et couverts de dorures ou de

(1) *Les antiquités, chroniques et singularités de Paris*, in-8°, 1550-1551.

(2) La vue intérieure de la curieuse grande salle des *Pas Perdus*, telle qu'elle était sous saint Louis jusqu'en 1618, avec sa voûte en bois, ses arcades ogives et ses statues de rois, est gravée dans le premier volume de l'ouvrage d'Androuet du Cerceau, intitulé : *Recueil des plus beaux bâtiments de France*, 2 vol. in-fol. Dans le IXe vol. du *Magasin Pittoresque*, année 1841, p. 229 ; et reproduite dans une publication de MM. B. Sauvan et Schmidt, intitulée : *Palais de Justice*, in-fol. Texte et planches. Paris, Delpech, 1828.

peintures polychromes, recevaient une faible lumière par des fenêtres ogivales, dont les vitraux coloriés étaient chargés d'images de saints, de devises et d'écussons armoriés. Des treillis de fer maillés défendaient ces fenêtres à l'extérieur.

Le jardin royal entouré de haies ou de murailles garnies de treilles enlacées, était, si on en juge d'après le témoignage des historiens, d'une simplicité extrême, quoique bien entretenu. C'est dans ce jardin que saint Louis reçut l'hommage de son grand vassal Henri III, roi d'Angleterre. Ce jardin s'étendait jusqu'au petit bras de la Seine qui traversait l'île dans la ligne que décrit maintenant la rue de Harlay.

Le gouverneur de ce palais portait le titre modeste de *Concierge* et avait logement dans la demeure du roi. Plus tard, cette qualification fut changée en celle de *Bailly*, dont les fonctions donnaient à celui qui en était revêtu, droit de juridiction dans l'intérieur et autour du palais. Corrozet nous apprend que c'est en 1485 que l'on commença à construire l'hôtel du Bailliage. Au XVIe siècle, les présidents du parlement vinrent y prendre la place des Baillis du Palais. En 1792 cet hôtel devint la demeure des maires de Paris qui y établirent successivement la commission administrative de police et le bureau central du canton de Paris. Cette dernière administration l'occupait encore, quand elle dut céder les lieux à la préfecture de police, instituée par décret du 28 pluviôse an VIII (17 fév. 1800).

La Sainte-Chapelle s'avançait en saillie au milieu de la cour, entourée de son cimetière domestique.

Plusieurs incendies vinrent successivement opérer d'immenses transformations dans les constructions du Palais. Mais celui du 7 mars 1618, est celui de ces événements le plus capital dans l'histoire du sanctuaire de la justice. Le feu détruisit une grande partie des constructions de saint Louis et de Philippe le Bel, sans qu'on ait jamais pu découvrir comment il avait pris. L'opinion la plus commune l'attribuait à la faute d'une servante. Les hommes de parti en accusaient les complices de la mort de Henri IV, qui auraient prétendu ainsi, sous l'apparence d'un accident, brûler le greffe et les pièces du procès de Ravaillac qui les incriminaient. Mais le fait le plus certain : c'est que sans les soins et la solicitude de Voisin, greffier du parlement, les Olims et autres archives de cette cour, monuments précieux de notre histoire nationale, tant explorés aujourd'hui, auraient été inévitablement détruits. Ce désastre anéantit une grande portion des bâtiments intérieurs, la grande salle et avec

elle la célèbre table de marbre qui fut réduite en pièces, et les statues des rois brisées et perdues (1).

Au milieu de la torpeur que causait ce sinistre dans Paris, Théophile, surnommé *Viaud*, poëte fameux par ses impiétés et ses débauches qui l'avaient fait renfermer deux ans à la Conciergerie du Palais, exprima sa rancune par ce quatrain épigrammatique :

Certes, ce fut un triste jeu
Quand à Paris, dame Justice,
Pour avoir trop mangé d'épice,
Se mit le palais tout en feu.

Le 26 juillet 1630, l'incendie fit de nouveaux ravages au Palais. La Sainte-Chapelle notablement endommagée y perdit son clocher, d'une élégance admirable, qui renfermait cinq cloches. Avant le déplacement de la galerie de ceinture découpée à jour, pour la restauration actuelle; nous avons encore trouvé les canivaux de toutes les chimères ou gargouilles agrafées à cette galerie, engorgées par le plomb fondu qui découla de la toiture lors de cet incendie.

Enfin le 10 janvier 1776, un nouvel incendie ayant consumé la partie des bâtiments du Palais comprise entre la grande salle, ou la galerie des prisonniers et la Sainte-Chapelle, sur la cour dite du *Mai*, on éleva la façade actuelle sur les dessins de Desmaisons, architecte du roi. Puis on ferma la cour d'honneur ou du Mai, régnant devant ce péristyle, par une grille un peu lourde, mais qu'on estime néanmoins comme chef-d'œuvre de serrurerie dû à Bigonnet, serrurier de Paris, d'après les dessins de Desmaisons. Cette grille a du reste perdu une partie de sa grâce par la suppression de l'amortissement médiaire qui représentait l'Écu royal de France accompagné d'attributs. Elle a quarante mètres ou cent vingt pieds depuis une aile jusqu'à l'autre.

Nous ne pourrions, sans sortir de notre sujet, suivre plus loin la description des constructions modernes faites successivement au Palais. Telles sont, à peu près, les nombreuses phases parcourues par le Palais de la Cité, pendant une période d'environ douze siècles. Il n'est donc pas surprenant que ses diverses parties portent l'empreinte des siècles qui les virent élever. C'est littéralement un amas inco-

(1) La grande salle du Palais fut reconstruite dans le style classique comme elle est aujourd'hui en 1622, sur les dessins de J. J. Desbrosses, architecte du Luxembourg. La décoration et le style de cette salle sont d'ordre dorique. L'architecte s'est permis dans l'ajustement de l'ordre lui-même, ainsi que dans la frise quelques licences architectoniques qui ne nuisent en rien à l'aspect grave et majestueux de son œuvre.

hérent de constructions de toutes les époques des cinq derniers siècles, et de tous les styles qu'ils enfantèrent, groupés sans ordre ni symétrie. Des restes infiniment curieux, appartenant aux XIIIe et XIVe siècles, y abondent encore de tous côtés; mais sauf la Sainte-Chapelle, il n'y reste plus de constructions complètes du moyen âge, que la tour carrée, dite de l'*Horloge*, réparée actuellement à neuf dans toute sa hauteur; deux grosses tours rondes, flanquant sur le quai de ce nom, le mur de retraite à pignon aigu de l'ancienne Grand'Chambre. Puis à l'occident, à la suite de l'une de ces tours, et d'un bâtiment élevé, dont l'ossature et les baies ogivales révèlent sur deux étages de sa face intérieure, l'époque de saint Louis (1), règne une troisième tour de même forme, mais moins haute.

Suivant un usage adopté jadis dans les châteaux forts, ces tours étaient désignées par un nom qui rappelait leur destination spéciale, ou les prisonniers fameux qui y furent détenus. La première après celle de l'*Horloge* était la tour de César, nom dont l'origine est inconnue, mais qu'elle changea dans la seconde moitié du XVIe siècle, pour celui de Montgommeri, parce que Gabriel de Lorge, comte de Montgommeri, le même qui blessa mortellement Henri II dans un tournoi, y fut enfermé après avoir été défait en Normandie. Le célèbre voleur Cartouche sortit de cette même tour, pour aller au supplice, le 29 novembre 1721. Damiens, l'assassin de Louis XV, y souffrit des tortures physiques inexprimables pendant six semaines qu'il y fut gardé en 1757. Les cent trente-deux notables nantais envoyés à Paris par l'infâme Carrier, y furent incarcérés, et y restèrent jusqu'au 9 thermidor.

Vient ensuite la tour d'Argent, ou du trésor, sous Louis IX. Pendant longtemps abandonnée, puis utilisée comme corps de garde, en 1828, par l'architecte M. Peyre; il la fit percer à sa base sur le quai, ainsi que la tour de Montgommeri et le mur central auquel elles se relient, d'une lourde baie en ogive profilée de moulures creuses et tauriques, pour éclairer les étages inférieurs. « La tour crénelée, appelée historiquement la *tour de Bombée* (2), ce qui nous paraît être une corruption du nom de *Pompée*, par opposition à la

(1) Dans la vue de Paris, de la curieuse collection de Duplessis-Berthault, représentant les frères Agasse allant au supplice le 8 février 1790, on voit que le bâtiment régnant entre la tour d'argent et la tour bombée est soutenu dans toute sa longueur par neuf robustes contre-forts en biseaux avec larmiers. Cette disposition ancienne a été modifiée dans les premières années du XIXe siècle.

(2) Dans leurs plans, MM. les architectes la désignent sous le nom de *Bombec*, mais ils ne citent aucune autorité.

tour de *César*, servit de cachot à Ravaillac ; puis en 1820, à Louvel, l'assassin du duc de Berry, qui y fut gardé à vue pendant tout le temps que dura son procès.

L'architecture intérieure de ces trois tours présente des détails pleins d'intérêt, et plus particulièrement la tour d'Argent. Elles sont toutes voûtées en tiers point dont les nervures croisées retombent en se pénétrant, sur des consoles richement et délicatement foliées, se terminant par des têtes d'animaux. Ornementation qui a été reproduite dans de curieux dessins à la plume, pris sur place en 1827, par notre ami, M. L. J. Guenebault.

Avant la construction du quai de l'Horloge, commencée en 1580, et dont les travaux, souvent interrompus par les guerres civiles, ne furent achevés qu'en 1611, les murs et fortifications du palais et de son jardin royal étaient baignés à leur pied par les eaux de la Seine ; ils aboutissaient à un terrain en pente le long de ce fleuve, et tellement étroit, que pour pratiquer un quai sur cette rive, sans rétrécir le lit de la Seine, très-rapide en cet endroit, il a fallu superposer la chaussée sur un revêtement encorbellé. Ce qui était alors une salle basse dans la tour est devenu une cave ou magasin souterrain.

On attribue unanimement à Louis IX la construction de ces curieuses salles basses, à travées ogivales et voûtées en arêtes, situées à environ dix pieds plus bas que le sol du quai de l'Horloge, au-dessous de la salle des Pas Perdus. Salles qui entourent en partie, comme un cloître, le préau de la Conciergerie, qui était la cour principale du palais de ce saint roi. Leur légèreté; le galbe gracieux des archivoltes et de leurs moulures; la finesse des profils, et le refouillement délicat des sculptures, laissent en effet présumer qu'elles pourraient être l'œuvre du même architecte qui bâtit la Sainte-Chapelle. Sur une des clefs de voûte est sculpté l'écu de France ; et sur une autre, un dauphin. La salle voûtée donnant sur la cour des prisonniers, et connue sous le nom de *Cuisines de saint Louis*, est particulièrement remarquable dans son ordonnance.

Revenons maintenant à la monographie de la tour de l'Horloge du Palais; tour qui n'est qu'une faible partie, mais partie importante de ce vaste édifice, sous le point de vue historique. C'est un fait acquis à l'histoire de Paris, que le roi Philippe le Bel, dans les dernières années du XIIIe siècle fit continuer les travaux du Palais, commencés par saint Louis, et qu'ils ne furent terminés qu'en 1313. Parmi ces travaux considérables, se trouve la tour carrée de l'Horloge, qu'il fit construire peut-être comme une sorte de tête de pont;

mais certainement autant dans un but de surveillance contre les mouvements populaires, que comme objet de défense pour la demeure royale. Cette précaution pouvait lui paraître d'autant plus nécessaire, qu'en 1306, dans une sédition motivée sur une réduction des monnaies, il fut assiégé par le peuple, dans la forteresse du Temple.

Philippe le Bel croyait que la puissance absolue était dans son droit; il voulait la royauté forte et indépendante de tout autre pouvoir. C'est sous l'empire de cette pensée qu'il fit élever cette haute tour rectangulaire, en regard de la vieille forteresse du Grand Châtelet, situé à l'extrémité du Pont-au-Change, où se trouve aujourd'hui la place de ce nom et où siégeait alors une haute magistrature populaire, qui ne négligeait pas l'occasion d'empiéter sur la puissance souveraine. Le prévôt de Paris qui était magistrat d'épée, comme chef du Châtelet, le premier des tribunaux ordinaires, était chargé du gouvernement politique et des finances. Dans toute l'étendue de la ville, prévoté et vicomté de Paris, et le premier après le roi, qu'il représentait au fait de la justice, il connaissait des priviléges des bourgeois, et était conservateur-né de ceux de l'Université. Cette agglomération d'attributions capitales ne pouvait manquer de faire jouer au prévôt de Paris, un rôle extraordinaire même jusqu'à la résistance au pouvoir royal, dans les réactions populaires, presque toujours fomentées par des ambitieux égoïstes, au détriment du peuple lui-même, et au préjudice de l'ordre public et des lois.

On peut rationnellement fixer la construction des parties inférieures de cette tour, entre les années 1309 et 1313, probablement pendant que Philippe faisait bâtir le délicieux portail du transsept nord de la basilique de Notre-Dame.

Ainsi, sous le point de vue de l'architecture militaire, à cause de sa double destination de défense et de surveillance, la tour carrée de l'Horloge était en quelque sorte le donjon du Palais. Son usage principal était de protéger l'angle saillant de l'enceinte, bien plus exposé en cet endroit que les fronts et courtines, à cause de la proximité du pont, qui était alors beaucoup plus étroit que celui actuel et placé plus au levant. Comme toutes les constructions militaires, toujours sévères, massives et dépourvues d'ornementation, cette tour offre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, peu de particularités remarquables. Du reste, un travail soigné et un bon choix de matériaux ont présidé à toute sa construction. Les pierres appareillées d'une moyenne grandeur, du moins pour les parties anciennes

qui n'ont point été reprises, paraissent être de cliquart et de haut banc franc, ayant dû provenir des carrières du faubourg Saint-Marcel, en exploitation depuis déjà plus de sept siècles à l'époque de cette construction. Des corniches en larmier, ou à moulures très-simples, garnissent horizontalement les murs et marquent les cinq étages qui divisent l'édifice au-dessus du rez-de-chaussée, y compris l'attique ou chambre du guetteur. La partie de la façade du quatrième étage, en regard du pont, divisée par trois pilastres ou ressauts, est percée d'une seule baie étroite et longue; les autres étages au-dessous jusqu'au soubassement en ont deux. Toutes ces étroites fenêtres rectangulaires, encadrées de moulures ou doucines, et traversées par un meneau horizontal, quelquefois deux, ou par un meneau en croix, suivant la hauteur ou la largeur des baies, ont été modifiées et alignées naguère, suivant les besoins actuels : parce que, primitivement et d'après le système de défense usité au moyen âge, elles étaient irrégulièrement percées, et ne se correspondaient pas d'étage à étage, sans doute par crainte d'affaiblir les murs, en y perçant des ouvertures sur la même ligne.

Les cénacles intérieurs de la tour de l'Horloge paraissent n'avoir jamais été voûtés, si ce n'est la grande salle au sommet de l'édifice qui était couronné de créneaux à merlons quadrangulaires. Cette vaste pièce, qui occupe à elle seule tout le diamètre du donjon, et qui n'a jamais dû servir de logement, à cause de sa hauteur excessive, mais probablement être employée à l'usage de salle d'armes ou de conseils ; est couverte par deux berceaux de voûtes en arêtes, dont les nervures prismatiques et croisées retombent dans les angles sur des colonnes avec bases et chapiteaux rustiques, sans moulures ni ornementation. La voûte vers le quai, est percée d'un large œillard par où montait la cloche du beffroi, qui était sur la plate-forme. Cette cloche que l'on sonnait en cas d'alarme, ou pour le couvre-feu, servait aussi à la sentinelle ou au guetteur pour piquer l'heure, avant que la tour eût été pourvue d'une horloge.

Cependant, comme dans les études de la restauration exécutée de 1845 à 1848, MM. les architectes ont cru reconnaître trois époques distinctes de constructions, dans les divers étages de cette tour, dont les travaux, peut-être interrompus par les circonstances des temps, auraient en effet, pu être repris ou modifiés sous les rois Louis le Hutin, Philippe le Long, Charles le Bel, Philippe de Valois et Jean le Bon. On pourrait présumer que cet usage de sonner la cloche ou de piquer l'heure que marquaient les clepsydres a été pos-

térieur à Philippe le Bel et à ses successeurs jusqu'aux rois Jean ou Charles V ; parce que souvent alors, la cloche était remplacée par un cornet ou oliphant, ou par la trompette (1).

Dans un des étages inférieurs de la tour, était placée une horloge de grande dimension, sonnant les heures. Elle fut la première horloge publique que l'on vit à Paris, même en France, suivant quelques auteurs ; mais assurément la troisième dont l'histoire fasse mention. Ce fut alors une merveille au Palais de la Cité de pouvoir y contempler une machine qui, par un mouvement uniforme, dont les parties pouvaient se mesurer, indiquait au public les parties du temps qui venait de s'écouler. Elle fut construite en 1370, par *Henri de Vic*, mécanicien allemand, que Charles V, protecteur éclairé du génie et des arts, fit venir exprès à Paris. Il ordonna en conséquence que cet artiste, qualifié *horlogeur*, fût logé, sa vie durant, dans la tour, et lui assigna sur les revenus de la ville de Paris, un traitement de six deniers parisis par jour, à la charge d'entretenir cette horloge, considérée alors comme un chef-d'œuvre. Charles V ajouta à cette horloge un timbre non moins remarquable. Cette cloche appelée *Tocsin du Palais*, avait été fondue en 1371, par *Jean Jouvente*, fondeur qui avait perfectionné l'art campanaire.

C'était dans cet ancien clocher à jour, qu'on voyait suspendue la cloche de Jean Jouvente, dont le son extrêmement clair, parce qu'on l'avait fortement poussée à l'étain, était, par ce motif, appelée par le peuple : *la Cloche d'argent*. Elle sonnait le 22 mars, jour anniversaire de la réduction de Paris à Henri IV, en 1594. Du reste elle jouissait de la prérogative de n'être mise en branle que dans de rares occasions ; dans les cas de troubles ou d'incendie ; lors de la naissance ou de la mort des rois et de leurs fils aîné ; dans ce dernier cas, on la sonnait pendant trois jours et trois nuits, sans désemparer : c'est ce qui eut lieu pour la dernière fois, les 27, 28 et 29 mars 1785, lors de la naissance du dauphin, fils de Louis XVI. Cependant Catherine de Médicis enfreignit cet usage, dans la nuit du 24 août 1572, en lui faisant donner simultanément avec la cloche de l'Hôtel de Ville, le signal des massacres de la Saint-Barthélemy (2). Par une de

(1) « Dès que les trompettes ont sonné du haut des tours du Châtelet pour annoncer l'aurore, les basses messes commencent dans les églises. » (Ordonnance du roi Jean du 6 mars 1363. A. Monteil, *Hist. des Franç. des divers états, aux cinq derniers siècles de la monarchie, XIVe siècle*, t. I, p. 35 ; t. II, notes, p. 390.)

(2) Dire que le signal de la Saint-Barthélemy a été donné par la cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois, est un mensonge historique répété incessamment, sans preuve

ces aberrations de l'esprit humain, si fréquentes dans les temps d'anarchie; espèce de monomanie furieuse qui assouvit jusque sur les choses inanimées et les monuments des arts, la haine vouée au parti vaincu, la cloche séculaire fut brisée en 1792, comme coupable de ce forfait; et ce, par le parti qui les 2, 3, 4 et 5 septembre de cette même année faisait massacrer les *suspects* dans toutes les prisons de Paris. Le métal de cette cloche fut converti en monnaie, dont on trouve des *spécimens* dans quelques cabinets d'amateurs.

Quant au cadran de l'ancienne horloge qui était placé au bas de la face au levant de la tour, en regard du Marché aux Fleurs, il était orné de deux gracieuses figures en terre cuite, représentant la Justice et la Force, par Germain Pillon. Lorsque ce cadran fut refait en 1585, par ordre de Henri III, on y mit les armes de France et celles de Pologne accolées.

De chaque côté du cadran, il y avait deux figures : l'une représentant la Loi, l'autre représentant la Justice. Le parlement ouvrait et fermait ses audiences d'après les coups de cette horloge.

On a retrouvé récemment les traces de l'encadrement du cadran qui avait été fait sous Charles V; ces ornements avaient été recouverts par la décoration de Germain Pillon. Les sculptures de ce grand artiste furent détruites à leur tour par le vandalisme révolutionnaire; mais, par une singularité due à un heureux hasard, les fragments furent employés à remplir les trous des scellements qui supportaient l'ensemble de ce petit monument, et les crevasses de la tour où ils furent découverts par M. Galand, l'un des inspecteurs. On travaille en ce moment à rétablir le cadran, les sculptures et à restaurer le champ d'azur, autrefois parsemé de fleurs de lis, qui entourait ce cadran, et auxquelles sera substitué, à notre regret, un semis de palmettes. MM. Duc et Dommey, ayant fait recueillir avec soin, jusqu'aux plus petites parcelles de sculptures qu'on a pu retrouver, ils ont rétabli ce qui a pu servir, notamment deux têtes de béliers, et fait servir le reste comme modèle à suivre pour la restauration exacte de ce gracieux monument architectural de la renaissance, dont il restait aussi des amorces. Ce travail déjà avancé, est remarquable par la délica-

et sans examen par tous les topographes parisiens : ce qui est incontestablement vrai pour nous, qui avons fait, sur pièces originales, une Monographie complète et encore inédite, de cette ancienne collégiale, c'est que le son de l'office de Matines, qui s'y chantaient tous les jours à *minuit* par le chapitre, fut pris pour signal par les conjurés, et que plusieurs furent mises en branle à cette même heure à cause de la fête de l'apôtre, qu'on célébrait alors du rit majeur.

tesse de la sculpture exécutée sur de la pierre d'un grain presque aussi fin que le marbre et susceptible du même poli.

Au-dessous du comble et du clocher, on voit percées, comme dans un attique, les fenêtres nombreuses de la salle de la Guette, dont l'aire était vraisemblablement autrefois la plate-forme crénelée de la tour. Tous les autres étages sont loin d'offrir dans leur intérieur la même recherche de décoration que la grande salle d'armes : pièce qui paraît avoir été divisée postérieurement en trois étages, dont les planchers, qui n'existent plus, étaient appuyés sur des corbeaux en consoles restés dans la muraille, ou des solives scellées dans des entailles latérales. Les soldats de garde occupaient le rez-de-chaussée. Les étages ordinaires étaient réservés au mécanicien horloger et aux gens de son service. A droite, sur la partie de la plate-forme que laissait libre l'ancien clocher, régnait à sa base, une grande logette dont la lucarne à baie cintrée avec écoinçons, surmontée d'un petit fronton, indiquait l'époque de François Ier. Cet édicule renfermait jadis un carillon qui faisait entendre sa mélodie dans les fêtes publiques, ou lorsque des princes étrangers visitaient le Palais.

On ne voit nulle part de traces d'escaliers; ce qui laisse présumer que dans un but de défense, on ne parvenait aux divers étages qu'avec une échelle mobile qu'on retirait après soi. Aujourd'hui on y accède par l'escalier du Petit Parquet, jusqu'au troisième étage. Et pour arriver de là au sommet, on vient d'agrafer à l'angle sud-ouest, un escalier en hélice, renfermé dans une tourelle conique en pierre, avec encorbellement à moulures cylindriques en cul-de-lampe.

Il nous paraît de toute évidence que la tour de l'Horloge a subi de grandes modifications pendant les cinq siècles de son existence. Plusieurs reprises en incrustations qu'on y remarquait jadis, sinon les constructions de diverses époques dont nous avons parlé plus haut, nous ont convaincu que même dès les temps prochains de celui où elle cessa d'être un lieu de défense et de surveillance officielle, ou l'habitation du mécanicien pensionné pour entretenir l'horloge publique, elle a été restaurée et appropriée pour d'autres usages : or, la tour de l'Horloge dut souffrir beaucoup pendant les guerres civiles lors de la captivité du roi Jean et la démence de Charles VI; et le Palais, contre lequel se rua plusieurs fois ce flot de factieux qui ensanglanta un jour les appartements royaux en 1357, ne dut être investi qu'après une certaine résistance. Puis, lorsque de nos jours cette même tour fut abandonnée à merci, et devint l'habitation par-

ticulière de l'ingénieur-opticien M. Chevalier, qui l'occupa entièrement pendant plus de vingt ans, et où il faisait ses observations météorologiques, elle a subi le sort des édifices qu'une autorité insouciante ou peu éclairée délaisse, sans considérer l'intérêt historique et archéologique qu'ils peuvent offrir.

Les grandes réparations de cette tour sont terminées. Les fondations et tout le rez-de-chaussée avaient été repris en sous-œuvre en 1844 et 1845. Les pierres exfoliées de son couronnement viennent aussi d'être enlevées et remises à neuf, ainsi que la toiture et le lanternon polygonal qui en forment le gracieux amortissement. A l'égard de ce dernier, on a pris pour modèle et pour galbe la base du clocher de l'église du collége de Lisieux, rue Saint-Jean de Beauvais, de l'époque de François Ier, offrant beaucoup d'analogie typique avec les amorces de la charpente du vieux lanternon. La nouvelle charpente en chêne de choix, d'un travail soigné comme de la menuiserie, et passée à l'huile chaude pour prévenir les gerçures, a été exécutée dans les ateliers de M. Rocher, à Paris. Ce lanternon s'élève sur une base percée de trèfles; il est orné sur chaque face d'arcades à ogives trilobées, et coiffé d'un toit conique couvert en plomb, à dessins chevronnés, portant au sommet un épi de clochettes épanouies et en pointe une girouette.

Dans le courant d'octobre 1848, on y a monté et suspendu une cloche du poids de quatorze cent quatre-vingt-quatre kilogr., ou deux mille neuf cent soixante-huit livres, fondue par M. Cavillier, de Carrepuis près Roye (Somme); son diamètre est de un mètre quatre cent soixante-quinze millimèt., quatre pieds deux pouces six lignes suivant l'ancien pied de roi. Sa voix est d'un semi-ton plus haut que le *ré*, d'après le diapason. Cette cloche porte une inscription qui relate l'époque où on l'a fondue, les noms des onze membres du pouvoir exécutif de la République, alors en exercice; et celui du fondeur. Elle est destinée à servir de timbre à la nouvelle horloge, dont le cadran rétabli avec ses figures allégoriques et son ornementation peinte, restituant le monument primitif de Germain Pillon, formera une décoration magnifique pour ce quartier si fréquenté (1).

Pour l'intelligence de cette petite monographie, nous y joignons un dessin géométral en élévation de la tour, que nous devons à la bienveillance et au talent de M. Albert Lenoir. (Voy. la pl. 124).

(1) Voici les inscriptions telles qu'elles furent envoyées au fondeur avec le dessin du cartouche qui les contient: « L'an 1848, le 1er jour de mai, sous la République

La tour de l'Horloge étant un des monuments les plus élevés de Paris, après celle de Saint-Jacques-la-Boucherie qui a cinquante-deux mètres, et l'un des plus intéressants au point de vue archéologique, il convient d'en indiquer ici les hauteurs hors-d'œuvre. Quoique carrée son plan iconographique n'est point parfaitement équilatéral : de sorte qu'elle présente une surface plus étroite au nord et au sud. Le grand côté du rectangle présente un développement de $9^{m},36$, le petit côté de $6^{m},55$, l'épaisseur des murs est d'environ 0,50.

Hauteur depuis le sol jusqu'à la 5e corniche, ou l'entablement.	$28^{m},20^{c}$.	86^{pi}.	9^{p}.	7^{l}.
Hauteur de la chambre de la Guette entre les 2 corniches..	$2^{m},50$	7	7	3
Hauteur depuis la corniche au-dessous du toit jusqu'à celle du lanternon.....	$10^{m},28$	31	7	8
Hauteur du comble du lanternon.....	$4^{m},84$	14	8	9
Hauteur de l'épi, depuis la naissance jusqu'à la girouette..	$1^{m},54$	4	8	9
Hauteur totale de la tour.....	$47^{m},36^{c}$.	145^{pi}.	6^{p}.	6^{l}.

En résumé, on ne saurait trop louer le bon emploi des fonds que l'on a consacrés à la consolidation et à la restauration de ce vieux et respectable monument, qui rappelle tant de souvenirs, et qui peut servir longtemps encore à l'ornement et à la défense du quartier où il repose : surtout lorsqu'on examine avec quel soin cette restauration a été étudiée et conduite ; puis les précautions prudentes prises par MM. les architectes, pour ne pas écraser l'édifice séculaire en le surchargeant de lourdes pierres qui, ultérieurement et à l'improviste auraient pu les réduire à la dure nécessité de le démolir de fond en comble. Et enfin, d'avoir restitué le plus exactement qu'il leur a été possible, le style et le caractère d'une des fleurs si rares aujourd'hui de la couronne monumentale du vieux Paris, dont on efface chaque jour les souvenirs historiques et populaires par le changement des noms de ses anciennes rues. Trop heureux encore quand ces vieux jalons de l'histoire urbaine et industrielle de cette capitale, ne sont pas remplacés par des noms, véritables cauchemars politiques, qui passeront avec les tristes circonstances qui ont pu les inspirer.

TROCHE.

française : étant membres du gouvernement provisoire, les citoyens Dupont (de l'Eure), Lamartine, Armand Marrast, Ledru-Rollin, Arago, Garnier-Pagès, A. D. Crémieux, Albert, Marie, Flocon, Louis Blanc ; secrétaire général : Pagnerre, la tour de l'Horloge du Palais a été restaurée et cette cloche a été posée. — Duc et Dommey, architectes. »

Sur la face opposée on lit dans un même cartouche : « Mairie de Paris : étant maire de Paris, membre du gouvernement provisoire, le citoyen Armand Marrast : adjoints : les citoyens Buchez, Recurt, Adam. — Préfet de police, le citoyen Caussidière. »

NOTE

SUR

UNE TABLE GÉNÉALOGIQUE DES ROIS DE BABYLONE DANS KER-PORTER.

Parmi les monuments qui nous ont conservé des inscriptions cunéiformes, ceux relatifs à Babylone, ne traitent que de sujets religieux, le signe déterminatif pour divinité étant le seul qui s'y montre fréquemment.

La découverte dans cette classe d'un monument décidément historique mérite de fixer l'attention des savants ; je leur présente donc un fragment en écriture babylonienne cursive (voy. notre pl. 123) que Ker-Porter (1) a publié sur la soixante-dix-septième planche, deuxième vol. de son ouvrage.

Les détails que le célèbre voyageur donne sur cette inscription sont des plus incomplets; il se borne à dire (t. II, p. 420) : « Le spécimen *g* (*des inscriptions cunéiformes*) est particulièrement curieux et précieux, on y voit les impressions de nombre de cachets (*seals*); ils sont actuellement très-peu distincts, mais il en reste assez pour y reconnaître les formes d'animaux, de symboles talismaniques. Il est en terre cuite (*baked clay*) et fut trouvé à Babylone. »

C'est à ce peu d'indices que se réduit la description donnée par Ker-Porter pour ce monument, qui, ainsi que je puis l'énoncer avec certitude contient une généalogie des rois du nouvel empire babylonien; et on peut voir que la lecture de quatre des noms propres qui la composent, se présente en parfaite harmonie avec les chronologies (du Canon) de Ptolémée et du Syncelle.

Ce monument quoique incomplet reproduit la forme d'une croix haute. La branche perpendiculaire est formée de deux carrés A et B; (voy. ci-jointe la pl. 123), le carré supérieur étant entouré de quatre bordures C, D, E, F, dont trois servent comme de branches à la croix, tandis que la quatrième sépare les deux carrés, faisant partie du pied.

(1) *Travels in Georgia, Persia, Armenia, ancient Babylonia.* Lond. 1822.

Le carré A contient 17 lignes de texte, mais ne présente que peu de noms propres; le carré B au contraire, contient peu de texte, mais sept lignes sont entièrement composées de noms propres, tous précédés par leur signe déterminatif et séparés par le signe pour *fils*.

Ces mêmes noms se trouvent en partie reproduits sur les bordures. Je ne m'occupe ici que de la lecture de quatre de ces noms propres, qui se trouvent sur le carré inférieur, et dont le déchiffrement exact ne saurait être mis en doute; convaincu du reste que si nous possédions les noms des souverains de Babylone d'une manière aussi étendue dans le texte hébreu de la Bible que dans les auteurs grecs, la lecture de cette généalogie serait infiniment plus complète.

Quant aux valeurs que j'adopte pour cette lecture, elles sont basées sur celles que j'ai énoncées dans mon travail (1) sur la troisième écriture de Persépolis, dont l'analogie avec les caractères dits cursifs de Babylone est évidente.

La preuve que c'est effectivement des rois de Babylone qu'il s'agit dans cette inscription qui fut trouvée sous les ruines de Babylone même, c'est que dans la deuxième ligne du carré inférieur, nous voyons , *roi du pays de Babylone*, en caractères identiques à ceux employés à ce sujet dans la table de Nakshi Roustam, publiée par Westergaard où nous remarquons , à la place que le texte persan indique comme Babylone.

Ce point établi, j'arrive aux quatre noms propres, que je lis dans l'ordre inverse de celui que présente la table qui va en ligne ascendante, de sorte que je procède de père en fils.

Je commence donc à l'avant-dernière ligne des noms propres (quatrième carré B, neuvième ligne), et je trouve les noms de :

Jugäus
Mardocempadus ou *Merodac*
Arcianus et (2)
Belibus

se suivant et désignés par la qualification de fils ou héritier l'un de l'autre , et écrits : le premier , J.^{u} $\frac{w}{g}$ *a;* le

(1) *Exposé* des éléments constitutifs du système de la troisième écriture cunéiforme de Persépolis. Paris 1847.

(2) Dans le Canon et le Syncelle il y a, après Arcianus, un interrègne.

deuxième [cuneiform], $m^e r^o t^a$ ch ; le troisième [cuneiform] $^a r \frac{j}{s}$ $^a n$; et le quatrième nom enfin [cuneiform], *Bel* $\frac{p}{i}$ ^{u} *kh*. (*Belibus* dans le Canon, *Belithus* dans le Syncelle.)

Des lettres des deux premiers noms je ne m'arrête qu'au T dans Merotach, que j'ai trouvé homophone avec la lettre double en babylonien lapidaire [cuneiform] dont la valeur comme dentale ne saurait être douteuse (1). Quant au reste des lettres, équivalentes avec d'autres dont j'ai établi l'exacte valeur, leur signification ne nécessite plus d'être démontrée. Je fais cependant exception pour le [cuneiform] que dans l'*Exposé* j'avais lu *r*; et que depuis j'ai reconnu pour être un des nombreux $\frac{b}{m}$ ou ch de ces écritures.

Il ne reste qu'un point à constater. C'est relativement au fait important qui paraît résulter de la lecture du nom de Belibus dans lequel j'adopte le signe pour Dieu [cuneiform] comme de nature composite, l'application du principe idéographique ayant été proposée par M. de Longpérier dans un cas analogue.

Ce savant lors de son investigation du nom de *Sargon*, que d'accord avec M. de Saulcy j'avais cherché uniquement dans les signes [cuneiform] (2), propose pour la lecture de ce nom, d'ajouter le signe qui précède [cuneiform] ;de sorte qu'il considère le premier caractère (après le clou déterminatif) qui partout ailleurs représente le titre de roi, comme formant ici la première syllabe du nom, de Sar-gon; cela implique le principe qu'un signe pourrait représenter en même temps un caractère idéographique et des valeurs phonétiques.

C'est à des investigations ultérieures à nous apprendre si l'exemple tiré du nom de Sargon et celui que je viens d'énoncer, pour le nom de Belibus, constituent en effet pour les écritures cunéiformes araméennes cette même nature composite des signes, que dans mon *Exposé* (p. 71), je n'avais dû considérer que comme appartenant aux hiéroglyphes de l'Égypte.

Il résulterait de la présence du principe idéographique dans ces

(1) Grotefend, *Bemerkungen zur Inschrift eines Thongefæsses*, Gœttingen, 1848, la planche comparée avec l'inscription lapidaire de la compagnie des Indes orientales.

(2) *Revue Archéologique*, 1848, p. 502.

écritures, non-seulement une nouvelle preuve éclatante de l'analogie que j'ai reconnue entre les systèmes graphiques des peuples araméens avec celui de l'Égypte, mais encore la solution des nombreuses difficultés qu'opposaient jusqu'à présent à l'investigateur tant de lettres considérées comme homophones, mais marquant en effet des valeurs variées.

Bien des noms propres de la généalogie que je viens de publier, présenteraient alors une analogie plus exacte avec ceux que l'histoire nous a fait connaître, et ce monument, qui j'espère prendra place parmi les documents historiques les plus précieux de l'antiquité, servira encore à préciser par la suite bien des valeurs, qui manquent d'équivalent, et nous sont restées inconnues.

ISIDORE LOWENSTERN,
Membre de l'Académie royale des Belles-Lettres de Stockholm, etc.

DU MUSÉE DE LEYDE,

DES

RICHESSES ARCHÉOLOGIQUES DONT S'EST AUGMENTÉE SA COLLECTION.

(Extrait du rapport de M. C. Leemans.)

Le savant directeur du musée de Leyde, M. Conrad Leemans a publié dans le principal journal néerlandais, le *Nederlandsche Staatscourant* de 1848 un intéressant article sur les acquisitions faites dans le cours de l'année 1847 par le musée de Leyde. Nous en devons communication à la bienveillance du savant antiquaire, et nous croyons être agréable aux lecteurs de cette *Revue*, en extrayant et traduisant les détails les plus importants.

Le musée de Leyde se partage en quatre divisions, comprenant : 1° les monuments asiatiques; 2° les monuments égyptiens; 3° les monuments grecs et romains; 4° les monuments germaniques et septentrionaux, et ceux des anciennes populations de l'Europe et de l'Amérique.

La curieuse suite d'antiquités javanaises que renferme la première division du musée s'est enrichie : 1° d'un joli plat de bronze de cinquante-huit pouces hollandais de diamètre et dans le fond duquel est gravé un autel entouré de feuilles en arabesques, autant du moins qu'on peut le distinguer; 2° de deux anses en bronze, provenant peut-être de miroirs et garnis d'ornements en relief. Ces objets ont été découverts, ainsi qu'une petite boîte de la même matière acquise antérieurement par le musée, dans les ruines d'un vieux temple javanais à Dieng, dans le district de Palembang.

La seconde section doit à la libéralité du savant professeur, M. D. J. Van Lennep, d'Amsterdam, quatre stèles funéraires en pierre calcaire, portant des inscriptions hiéroglyphiques.

Sur l'une de ces stèles, le défunt, qui est qualifié de scribe des archers (l'infanterie égyptienne), est représenté adressant ses adorations au dieu de l'Amenthi, Osiris. Celui-ci est assis sur un trône; derrière lui sont Isis et Horus. Sous cette scène, sont figurés deux hommes, sans doute le grand-père et le fils du défunt, et trois femmes vraisemblablement son épouse et deux de ses parentes. Sur le troi-

sième registre, celui qui occupe la partie inférieure, on voit le défunt, son frère, son fils, sa sœur et une autre femme, tous agenouillés.

La seconde stèle, d'un travail très-grossier, offre une offrande à Osiris et Anubis. Le bas-relief représente le défunt, qui est un prêtre; son épouse l'accompagne et, sur un plan inférieur, l'on voit une autre femme. L'inscription hiéroglyphique fait encore mention d'une sœur, sans doute de sa femme et de cinq sœurs et d'un frère du prêtre défunt.

La troisième stèle est la plus digne d'exciter la curiosité. Elle porte un bas-relief et une inscription hiéroglyphique sur les deux faces antérieure et postérieure; une troisième inscription hiéroglyphique se trouve sur une des faces latérales. La face antérieure présente deux scènes d'offrande, l'une faite à Osiris par un mort qui paraît avoir été un fonctionnaire d'un ordre élevé; ce mort est assis sur un siége. L'autre adressée au même dieu par un défunt, attaché de son vivant comme prêtre au dieu Sevek et qui est représenté debout. Au-dessous de ces scènes figurent, sur deux rangées, six hommes agenouillés, dont deux paraissent être aussi revêtus de fonctions sacerdotales dans le culte de Sevek. Sur la face postérieure de la stèle on voit le même prêtre que celui qui est gravé debout sur la face antérieure. Seulement ici il est placé sur un siége et adresse ses offrandes à Osiris. Viennent après, sur trois rangs, cinq hommes et quatre femmes, tous agenouillés. Quatre de ces personnages masculins paraissent être consacrés au culte de Sevek, et l'un d'eux est vraisemblablement le frère du défunt. Parmi les femmes se trouvent sa tante et sa mère. L'inscription de la face latérale fait encore mention d'un autre prêtre de Sevek.

La quatrième stèle que M. Leemans juge, d'après le style des hiéroglyphes qui sont gravés dessus, appartenir aux premiers temps de la dynastie des Ptolémées, se fait surtout remarquer par son inscription qui diffère tout à fait de celles qu'on observe sur les monuments de ce genre. Elle est entourée en entier par une représentation symbolique du ciel, ayant à droite le signe de la haute Égypte et à gauche celui de la basse. La plus grande partie de la face supérieure encadrée de la sorte, est remplie par une inscription dont une moitié comprenant six colonnes, renferme une dédicace au dieu Osiris et à la déesse Mehi, ainsi que le nom, les titres honorifiques du défunt, Djotempefoonch, et ceux de ses ancêtres jusqu'à la troisième génération, ainsi que le nom de sa mère. Quatre autres co-

lonnes, placées au côté gauche, font connaître les titres non moins pompeux de Sasaf ou Sahor, le fils du défunt, auquel était due l'érection du monument, ainsi que le nom de sa mère, le nom et les titres honorifiques de son aïeul du côté maternel.

Au-dessous de cette inscription, sur la moitié droite de la pierre, on voit une coupe de la chambre sépulcrale, avec le sarcophage du défunt et au-dessus le disque du soleil ailé et d'autres représentations symboliques. Devant la chambre sépulcrale est un prêtre qui répand en signe de libation la liqueur d'un vase sur un petit autel. Sur la moitié gauche de la même pierre, est un jeune homme, le fils du défunt qui, d'après ce que nous apprend l'inscription qu'on lit au-dessus, est venu pour offrir une libation à son père mort. Une inscription en quatre colonnes gravée devant ce personnage, donne son nom, celui de son père, de son grand-père, de son bisaïeul et de son trisaïeul, ainsi que celui de la mère de chacun de ces personnages. Cette courte description suffit pour donner une idée des renseignements intéressants que pourra fournir une étude attentive et spéciale de cette belle stèle, dont la conservation est d'ailleurs des plus intactes.

La section des monuments romains a reçu dans ces derniers temps les diverses antiquités provenant de Millingen. Les unes ont été découvertes dans des fouilles dirigées pour le compte de l'État par M. Janssen; on est redevable des autres à M. Terwindt, bourgmestre de la ville et à M. Mayer, pasteur du même endroit. Ce sont: une fiole de verre portant sur la panse l'inscription $\frac{CG}{CP}$, un petit vase de la même matière, une petite lampe, quelques plats de petites dimensions, un vase d'une terre rouge fine et une autre poterie portant une marque de fabrique, de petites jattes, de petites cruches de terre fine ou grossière, un fer de lance, des clous en fer, une monnaie d'or qui paraît être de Justinien et quelques fragments de poterie. La monnaie ne semble pas du reste avoir été trouvée avec les objets en question. Une description circonstanciée de ces antiquités a été donnée dans le rapport fait sur les fouilles de Millingen, par M. Janssen, et inséré dans les numéros du *Staats-courant*, des 17 et 18 octobre 1847. L'un des vases en terre cuite, découverts dans cette localité présente des traces évidentes de dorure, particularité qui a été aussi observée sur un vase découvert à Arentsburg, lequel est conservé également au musée de Leyde. M. Leemans en possède un autre, doré de même à l'extérieur et qui a été trouvé dans les ruines

romaines de Rossum. Ce savant en a donné une description et une figure dans son ouvrage intitulé : *Romeinsche Oudheden te Rossum in den zt. Boemerlerwaard.*

La même section du musée s'est encore enrichie d'une assez bonne figurine en pierre calcaire dont la tête, les bras et une partie des jambes ont été malheureusement brisés. Elle représentait une nymphe couchée, dont la tête reposait vraisemblablement sur la main droite et le bras droit. Cet antique a été découvert à Leggelo, hameau dépendant de Dieverdingspil dans la province de Drenthe, environ soixante-quinze pouces au-dessous de la surface de la tourbière.

La troisième section qui comprend non-seulement les monuments germaniques et septentrionaux, mais encore ceux qui appartiennent aux populations primitives de l'Asie septentrionale, de l'Europe méridionale et de l'Amérique, est celle qui a fait les acquisitions peut-être les plus importantes.

Une partie des objets dont elle s'est enrichie, sont dus aux fouilles que M. Janssen a fait exécuter dans la province de Drenthe pour le compte du gouvernement. En voici l'énumération : une urne funéraire remplie d'ossements humains qui ont été brûlés; cette urne a été déterrée avec d'autres ossements dans un monticule à Ballo, commune de Rolde, dans la province de Drenthe. Un coin en granite gris, découvert dans la même commune. Une hache de la même matière et une sorte de petite scie en silex. Ce dernier instrument a été trouvé dans une enceinte de forme rectangulaire sous un tumulus, à Emmen, dans la province de Drenthe, lieu où la hache a été aussi découverte. Ce monument est très-intéressant à raison de sa rareté; car parmi les nombreux objets que renfermait, en 1836, le musée des Antiquités de Copenhague, il n'en existait qu'un seul de ce genre. Des pointes de flèche en silex, des morceaux de granite travaillés de différentes manières, et une quantité de fioles de verre de diverses formes et de diverses couleurs, découvertes à Borger et Odoorn.

M. G. W. Van der Fetz, bourgmestre à Espe, dans la province de Gueldre, a déposé au musée : un petit vase en terre cuite, décoré de quelques ornements, une sorte de coin avec une anse, de l'espèce de ceux qu'on rencontre en assez grand nombre dans la Gueldre et le Brabant septentrional; des bracelets en bronze et une aiguille de tête de la même matière, tous objets découverts à Espe. Les deux premiers sont d'une excellente conservation et d'un joli travail et portent des traces évidentes de l'art romain.

La même section du musée de Leyde doit à la libéralité du comité royal de Danemark, pour la conservation des antiquités et de la Société royale des Antiquaires du Nord, différents objets dignes de mériter l'attention des archéologues. C'est d'abord une collection d'empreintes et trente-quatre morceaux originaux, constituant autant de monuments de la civilisation des anciens habitants de l'Europe septentrionale. Puis une cinquantaine d'objets, généralement en pierre, provenant des États de Massachussets, d'Ohio et de Pensylvanie et antérieurs à la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Dans la première catégorie se placent une pierre qui paraît avoir servi à aiguiser des armes de pierre, dix-huit coins de différentes formes et d'un travail plus ou moins parfait, six ciseaux ou gouges de forme plate, sept pointes de lances ou couteaux, deux scies, des morceaux de silex brisés dont les éclats indiquent la manière dont les pierres étaient travaillées pour la confection des armes, une pointe de flèche faite avec un de ces éclats, une hache, deux prétendues haches-marteaux, trois marteaux de guerre ou d'autre espèce, enfin trois pierres taillées qui ont pu être employées dans le combat, soit pour être lancées avec la fronde, soit d'une autre manière.

Dans la seconde catégorie l'on remarque, un coin ou hache de combat, une pierre pour attacher aux filets à prendre le poisson, deux pierres destinées à servir de pointes de lances, mais qui ne sont pas achevées de tailler et une totalement terminée; dix-sept pierres à mettre à l'extrémité des flèches non complétement taillées et vingt-huit autres de différentes formes. Cette collection jointe à celle que le musée devait déjà à M. Van Lansbergen, consul des Pays-Bas à Caracas, forme aujourd'hui une suite extrêmement importante pour l'ethnologie des anciennes populations de l'Amérique.

Telles sont les principales richesses dont le musée de Leyde a vu grossir ses collections déjà d'ailleurs si riches. Grâce à la savante et habile direction de M. Leemans, grâce au zèle et au savoir de son conservateur, M. Janssen, cet établissement prend un rang de plus en plus distingué parmi les musées européens. L'antiquaire français qui connaît toute la libéralité du gouvernement néerlandais à l'égard des savants, et qu'une courte distance sépare de la ville savante des Pays-Bas, apprendra sans doute avec plaisir qu'il y a à Leyde de nouveaux sujets d'étude pour lui, des matériaux qui viendront jeter un nouveau jour sur tant de questions encore si obscures de l'archéologie.

ALFRED MAURY.

CONGRÈS SCIENTIFIQUE DE FRANCE,

SEIZIÈME SESSION TENUE A RENNES.

Le 1er septembre, les membres du congrès se sont réunis dans la grande salle de l'hôtel de ville, mise obligeamment à leur disposition par M. le maire de Rennes. M. le docteur Bally, membre de l'Académie de Médecine de Paris, président de la troisième section du congrès, a bien voulu nous communiquer les bulletins des séances dont nous donnons un résumé, mais seulement en ce qui concerne la quatrième section, *Archéologie et Histoire*. La session a été ouverte par un discours remarquable sur l'importance et l'utilité du congrès scientifique, prononcé par M. Legall, président provisoire, qui céda ensuite le fauteuil à M. Richelet, élu président définitif.

La séance du 2 septembre de la section d'archéologie, présidée par M. de Caumont, a été employée à la formation des bureaux et à l'inscription des membres qui désiraient prendre la parole sur les questions posées dans le programme. L'ordre du jour de la séance du 3 septembre appelle la discussion de la première question du programme ainsi conçue : « L'établissement des castes dans l'antiquité a-t-il été nuisible ou favorable au développement de la civilisation ? »

M. Duchastellier, inscrit sur cette question, a la parole. — Il pense qu'au triple point de vue du gouvernement, de l'art et du commerce, le système des castes a été favorable au progrès de la civilisation en Orient.

Le savant historien a montré les différences essentielles de la marche de la civilisation chez les polygames et les monogames, les états changeants de la propriété aux différentes époques de l'histoire de ces peuples, et enfin cette immutabilité persistante qui distinguait l'Égypte et l'Orient, et qui fait aujourd'hui que les lois constitutives de l'Inde sont encore, à peu de chose près, celles qui sont formulées dans le *Ramayana* et le *Manava dharma sastra*. En résumé, M. Duchastellier, s'appuyant sur les données historiques, pense que le régime des castes dans l'Inde et en Égypte, s'il a quel-

quefois annihilé l'individu, a porté la société au plus haut degré de puissance politique, commerciale et artistique.

M. Hamon, qui prend la parole après M. Duchastellier, croit que la division par castes a été utile et nuisible.

Elle a été utile en ce qu'elle a préparé l'avénement du christianisme. Le régime des castes étant fondé, soit par l'agrégation volontaire des races, soit par la conquête, ces castes obéissent à des dieux particuliers à chaque race, mais aussi à un dieu général auquel ces dieux spéciaux et inférieurs se subordonnent. Il y a là, suivant M. Hamon, une ascension évidente vers l'unité de Dieu, révelée aux hommes par le christianisme. Ces agrégations profitent à la morale parce qu'elles ont entre elles des droits et des devoirs qui leurs sont communs; au commerce parce qu'elles présentent un lien commun qui permet entre elles l'échange; à l'art parce que dans cet état de choses, l'art reproduit une idée plus parfaite.

La division par castes, continue M. Hamon, a été nuisible parce que cet état de choses s'est perpétué dans le monde oriental après l'avénement du christianisme qu'il avait préparé; c'est cette perpétuation intempestive de la caste qui est nuisible et dangereuse pour la civilisation.

Nous regrettons que les deux membres qui ont pris part à cette discussion, n'aient pas tenu compte du savant travail de M. Ampère sur cette question d'histoire, lu à la séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, et qui a été reproduit dans cette *Revue*, t. V, p. 405. Ils auraient certainement modifié quelques-unes de leurs idées.

Une autre question historique ainsi présentée : « Quelle part eurent l'industrie et le commerce dans le développement de la liberté chez les Grecs? » a été savamment discutée par MM. Duchastellier, Hamon, Jouaust et de Wismes.

Dans la séance du 4 septembre, M. de La Villethassetz, obligé de quitter le congrès, demande à traiter la seizième question : « En combien de classes peuvent se partager les monuments celtiques? Quelle destination peut-on attribuer à chacune d'elles. »

Après quelques mots sur les dolmens, les menhirs et les cromlechs, M. de La Villethassetz, arrivant au monument de Carnac, rend compte des fouilles exécutées par lui sous chacune des pierres qui le composent. Les cendres qu'il y a découvertes lui font croire que ce monument n'était rien autre chose qu'un lieu de sépulture. Mais quels peuples sont ensevelis sous ces pierres? Sont-ce là des

tombeaux celtiques? Sont-ce, au contraire, des tombeaux romains? M. de La Villethassetz penche pour la dernière opinion, qu'il appuie sur certains noms significatifs, sur certains débris romains retrouvés dans ce lieu, et enfin sur des traditions locales, qui par induction conduisent à ces résultats.

M. de Wismes prend la parole pour répondre à M. de La Villethassetz; il résume les différents systèmes modernes sur ces monuments, et, s'appuyant des résultats produits par des fouilles récentes et des analogies historiques, il donne une explication de leur origine et de leur usage.

Tout d'abord, il repousse le système qui consiste à y voir des constellations terrestres, à l'imitation des constellations du ciel; il repousse également le système qui y reconnaît des traces de camps romains, et enfin celui qui, s'appuyant sur des données théogoniques assez obscures, prétend y reconnaître un temple symbolisant par sa forme le dragon ou le serpent antique. M. de Wismes partage entièrement l'idée de ceux qui, comme M. de La Villethassetz, y voient des sépultures.

Voici, du reste, quelques-unes des nombreuses raisons sur lesquelles il base sa manière de voir : ce sont d'abord les résultats produits par les fouilles exécutées dans ces différents monuments. On retrouve, en effet, presque partout, des cendres et des débris d'ossements dans des positions telles, qu'ils attestent évidemment que la construction qui les surmonte avait un caractère funéraire.

Relativement aux dolmens, des citations d'Ossian et de M. de La Villemarqué viennent puissamment la confirmer (1). — « Il a cinq jours, dit le druide dans le chant, intitulé : *les Séries*, cinq jours sur la durée du temps, *sur dolmens, sur notre sœur.* » *A priori*, ces termes s'appliquent à un monument funéraire, et il en résulte que

(1) Nous devons faire observer, avant de suivre plus loin le savant antiquaire, que les poëmes d'Ossian, recueillis dans les montagnes de l'Écosse, par Macpherson, ne sont pas du tout authentiques; car on sait que ce problème historico-littéraire, comme l'appelle M. Villemain, n'est pas encore résolu. Certains éditeurs des œuvres d'Ossian, il est vrai, ont mis quelquefois en tête de leur publication, pour lui donner plus de vraisemblance, un portrait d'Ossian, vieux, à la figure grave, majestueuse, inspirée, presque aveugle comme Homère, mais ce portrait calqué sur un buste du chantre de l'Iliade n'est point une raison plausible à apporter en faveur de l'authenticité des écrits du barde du Nord; aussi M. de Wismes aurait-il dû ne point invoquer, comme preuve archéologique, un fragment de vers tiré d'un poëme dont l'âge est douteux. En archéologie, il faut des raisons puisées aux sources historiques et monumentales; nous n'admettrons jamais les preuves tirées des romans et de la poésie. (*Note de la Rédaction de la* Revue).

l'on élevait des pierres, non-seulement, comme le dit Ossian, sur la tombe des guerriers, mais encore sur celle des femmes, ou au moins des druidesses désignées probablement par ce mot *sœur*. Quant aux menhirs et aux vastes espaces couverts de pierres, comme le sont les champs de Carnac, les mêmes raisons amènent, relativement à eux, la même solution. Cette idée naît encore plus sûrement lorsqu'on se demande l'usage des grottes aux Fées; elles étaient généralement enveloppées dans un monticule en terre de forme pyramidale. Cette forme, la chambre mortuaire qu'elles renfermaient, tout l'assimile, dans un genre plus grossier, à la pyramide d'Égypte. Il est même probable qu'elles devaient leur origine, comme la pyramide égyptienne, à l'idée si ancienne et si répandue de la métempsycose.

Revenant au monument dit de Carnac, M. de Wismes y voit d'abord une agrégation considérable de sépultures particulières. A Carnac se serait accomplie, après les prières, la cérémonie du jet de pierres, dont il reste encore des traces chez quelques peuples et dans quelques coutumes locales; après quoi on aurait enseveli les morts dans un point quelconque de cette immense étendue; en résumé, le monument de Carnac serait à la fois temple et cimetière : seulement il le regarderait, contrairement à l'opinion émise par M. de La Villethassetz, comme un cimetière gaulois, et non comme un cimetière romain.

A l'ouverture de la séance du 5 septembre, M. de Mellet annonce que, vu la présence de M. Parker d'Oxford, on passera de suite à la question dix-huitième du programme : « Quelle a été réellement l'influence exercée par l'Orient pour le développement de l'art occidental aux XIe et XIIe siècles? Y a-t-il en France une classe de monuments auxquels il convienne d'appliquer le nom de byzantins? »

M. de Caumont expose qu'il ne s'est jamais bien rendu compte de la nomenclature archéologique qui donne la dénomination de byzantins aux monuments du XIIe siècle, dont l'architecture diffère radicalement de celle de l'Orient: c'est tout au plus si on devrait conserver ce nom aux églises à coupoles qui se trouvent dans le Midi.

M. de Mellet partage l'opinion de M. de Caumont; suivant lui, dans le Midi, on a longtemps imité l'antique. On retrouve quelquefois l'ogive bien avant le système ogival, comme à Saint-Front de Périgueux; mais alors ce n'est qu'une mesure prise pour donner de la solidité à l'édifice. On ne peut reconnaître l'influence byzantine que dans les églises à coupoles, construites en forme de croix latine, et dans les peintures et les sculptures. M. de Mellet termine en rappelant

que M. de Verneilh a prouvé que Saint-Front de Périgueux était calqué sur Saint-Marc de Venise, et avait servi de type à beaucoup d'églises à coupoles du Périgord, sur lesquelles il prépare, du reste, un travail général.

M. Parker, qui s'occupe activement de comparer les progrès de l'architecture en France et en Angleterre, appelle l'attention des archéologues français sur les questions suivantes : 1° Trouve-t-on en France des clochers semblables à ceux que l'on nomme anglo-saxons en Angleterre? Ces clochers, qui ressemblent à des tours fortifiées, sont construits avec des assises de pierre qui simulent une charpente. M. de Soultrait dit avoir vu quelque chose de semblable en Piémont.

2° A-t-on fixé positivement, en France, les caractères qui distinguent le roman du XIe siècle de celui du XIIe?

3° La transition du roman au gothique a-t-elle commencé avant le milieu du XIIe siècle? Ainsi, est-il bien établi que les voûtes de la cathédrale de Sens sont antérieures ou postérieures à l'incendie de 1184? Ce renseignement est d'autant plus important, que ce monument a une grande analogie avec la cathédrale de Cantorbery, qui fut construite par un Guillaume de Sens. M. de Caumont dit que, le plus souvent, les voûtes sont postérieures au XIIe siècle; que les églises étaient construites de manière à en recevoir; mais que, fréquemment, elles ne furent pas achevées. Du reste, la transition paraît avoir eu lieu dans le XIIe siècle, mais avant le milieu. Des monuments, cependant, semblent faire exception, comme l'église de Saint-Germer, dans l'Eure, qui offre tous les caractères de la transition, bien que des textes précis établissent qu'elle a été construite avant 1100. M. de La Sicotière cite un fait pareil pour l'église de Séez.

M. de Mellet lit ensuite un rapport dans lequel il présente avec le talent et la modestie qui le distinguent, des considérations sur le style de transition. Il fait remarquer que dans la province de Champagne et dans le département de la Marne, ce pays éminemment classique pour l'architecture du moyen âge, le style de transition paraît être celui de tous qui a pris l'extension la plus grande. Un très-grand nombre d'édifices religieux ont débuté par le style mixte du XIIe siècle, ou sont devenus sous l'inspiration de ce style les objets d'une rénovation presque complète. Plus tard, le XIIIe siècle s'annonce, et finit enfin par se personnifier en Champagne dans la cathédrale de Reims, type complet, admirable, sur lequel viennent

se mouler successivement bien des édifices secondaires, en Champagne et ailleurs. Notre-Dame de Reims surgit de terre dans la première moitié du XIIIe siècle; mais nous savons que déjà, sur bien d'autres points de la France, le XIIIe siècle régnait par anticipation dès la seconde moitié du XIIe siècle; nous savons que presque partout, au moins pour les pays situés au nord de la Loire, le plein cintre, dans une foule d'édifices, avait disparu pour faire place à l'ogive.

Sur la demande de M. de Mellet, M. Parker dit qu'en Angleterre, l'ogive commence à la même époque qu'en France. Il cite l'église de Cantorbery (1181), celle de Lincoln, de la fin du XIIe siècle, qui, construite par un architecte de Blois, ressemble à l'église Saint-Nicolas de cette ville. Il voudrait savoir la date certaine de cette dernière église.

Dans la séance du 6 septembre, M. de Caumont donne connaissance d'une lettre de M. Lambert, dans laquelle le savant bibliothécaire de Bayeux *se plaint de la manière étrange dont les numismatistes parisiens et les directeurs de* Revues *agissent pour étouffer tout ce qui peut contrarier les systèmes qu'ils propagent.* Nous regrettons que le bulletin ne formule pas d'une manière plus claire les plaintes de M. Lambert, nous y aurions répondu catégoriquement. Cependant comme nous devons prendre pour nous une part des reproches adressés par M. Lambert, nous ferons observer qu'il n'entre pas dans notre manière d'envisager la science, la pensée d'*étouffer* les idées de personne. La direction de la *Revue Archéologique* a suivi le programme qu'elle s'était tracée dans l'avertissement qu'on peut lire au commencement de la première année. Nous avons pu quelquefois combattre des idées émises, mais certes ce n'est pas là un moyen de les *étouffer,* il nous semble, au contraire, que c'est leur donner une plus grande publicité et mettre les personnes compétentes à même de les apprécier. Nous avons trop souvent prouvé que nous aimions cette vieille maxime : *C'est du choc des idées que naît la lumière,* pour ne pas, pour notre part, repousser comme injustes les plaintes dont M. de Caumont seul s'est fait l'interprète, nous en faisons juges nos nombreux lecteurs. Au reste, nous devons ajouter que le bon esprit qui anime les membres du congrès, a fait justice de ces sortes d'attaques, car le bulletin de la séance ne dit pas que les paroles de M. de Caumont aient trouvé un seul écho.

Après une question de géographie sur la péninsule armoricaine, traitée avec talent par M. Bizeul, la séance se continue par la com-

munication faite par M. Anatole Barthélemy, d'un rapport rédigé par lui sur un travail de M. Hucher.

Ce travail roule tout entier sur les monnaies usitées chez les *Olerci Cenomani*.

M. Hucher a colligé plusieurs monnaies qu'il rapporte à ce peuple. Toutes ces monnaies, sauf de légères différences, peuvent se ramener à deux types particuliers.

Si on laisse de côté les revers des monnaies analysées par M. Hucher, on remarque dans les unes, une tête hiératique, entourée de trois petites têtes rattachées à la tête principale par des cheveux perlés : c'est là le premier type; — un profil lacéré qu'on remarque sur les autres forme le second.

S'appuyant sur une citation de Lucien, M. Hucher voit dans le premier type le dieu Mercure, ou Ogmius, soit qu'il porte au revers une tête de sanglier, emblème du commerce, un hippocampe, parce que Mercure protégeait les voyageurs, et enfin une lyre, dont ce dieu passait, dans l'antiquité, pour être l'inventeur. — Le second type lui paraît être Apollon Bélénus, honoré d'un culte spécial par les *Olerci Cenomani*.

Après ce rapport, qui a vivement intéressé les membres de la section, M. le comte de Mellet a pris la parole pour présenter une simple observation.

Il a entendu, dans une des précédentes séances, émettre l'opinion que l'architecture ogivale s'opposait complétement à tout système d'ameublement et d'ornementation. — C'est contre cette assertion qu'il proteste aujourd'hui. — Les églises du XIIIe siècle, dit-il, renfermaient un système d'ornementation que ne pourraient contenir les églises conçues dans le genre grec, comme « la Madeleine. »

La séance du 7 septembre a été en partie remplie par les savantes observations qu'a soulevées cette question : « Quelles sont les différentes périodes de l'architecture religieuse et civile en Bretagne? Leur durée et leurs caractères peuvent-ils donner lieu à quelques observations particulières? »

M. l'abbé Brune a la parole pour répondre à cette question.

L'histoire de l'architecture, en Bretagne, ne commence proprement qu'au XIe siècle; encore est-il bien difficile de suivre exactement sa marche, à raison du défaut de renseignements positifs, de dates certaines et aussi d'édifices de grande importance. D'ailleurs, la nature de nos matériaux se refusant au développement de la partie

décorative, il s'ensuit une absence souvent complète des caractères, appréciables seulement par cet endroit.

J'essayerai cependant de déterminer, autant que possible, les phases diverses de l'architecture religieuse en Bretagne, en suivant sa marche de siècle en siècle, aussi bien que me le permet le peu de temps qui m'a été donné pour répondre à cette question.

Au XIe siècle, nos églises les plus petites conservent la forme des basiliques ; une nef plus ou moins longue, terminée par une abside en hémicycle. Quand elles sont plus grandes, un ou deux bas-côtés s'y adjoignent, et l'abside se sépare de la nef par un transsept, dans les murs orientaux duquel s'ouvrent deux autres absides. Les piliers soutenant les arcades de l'intertranssept sont carrés et sans colonnes. Les voûtes, excepté celles de l'abside, sont en bois. La porte principale est à double arceau, soutenu par de simples pieds-droits. Au XIIe, même forme générale ; de plus, on remarque des colonnes accolées aux piliers carrés, dans le sens longitudinal, et à l'entrée de l'abside. Les chapiteaux sont plus ou moins grossiers, selon leur âge. L'édifice prend plus d'élévation, et une tour carrée, s'élevant au centre, est ornée d'un ou de plusieurs rangs d'arcades, selon son importance. L'époque de transition n'arrive que dans le dernier quart du XIIe siècle, et, dans quelques lieux, s'étend peut-être dans les premières années du XIIIe.

Jusqu'ici, je crois que nous sommes en retard d'un quart de siècle. Mais, dès le XIIIe, il me semble que nous marchons avec le reste de la France. Au XIIIe siècle, nos cathédrales ne sont pas moins ornées, eu égard à la pénurie de nos ressources et à la nature de notre granit, que celles des autres provinces.

Dans une grande partie du XIVe siècle et du XVe, nos constructions sont rares, et cela s'explique par l'état de guerres continuelles où se trouve notre province. Cependant, plusieurs constructions de cette époque attestent que nous suivons le mouvement architectural avec assez de succès.

Toutes ces constructions du style ogival présentent les caractères essentiels observés ailleurs. Je crois cependant que l'influence normande s'est plus fait sentir chez nous que toute autre, et cela, à l'époque romane.

Au XVIe siècle, l'architecture de la renaissance a peine à s'implanter. L'ogive conserve son empire dans les édifices religieux, et ce n'est que vers la fin de ce siècle, et dans des édifices peu importants, qu'elle cède au plein cintre et aux autres caractères de l'époque.

Ce n'est que dans l'ameublement et les décorations intérieures que le style renaissance se développe, à l'imitation des autres pays.

M. l'abbé Brune cite comme les plus remarquables spécimens de l'architecture religieuse, en Bretagne, sous le XIe siècle : Sainte-Melaine d'Elbènes, les églises de Quimperlé, de Hédé et de Livré.

Pour le XIIe : les abbayes de Redon, de Daoulas et de Beauport ;

Pour le XIIIe : l'église de Dol, les Jacobins de Morlaix, la cathédrale de Saint-Pol et une partie de celle de Quimper ;

Pour le XIVe : l'église de Kreizkaer, l'abbaye de Montfort, l'église de Saint-Méen ;

Pour le XVe : les églises de Saint-Yves et de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle, ainsi que la plus grande partie des églises de la haute et de la basse Bretagne.

Les séances des 8 et 9 septembre ont été en grande partie consacrées à l'examen de plusieurs ouvrages d'archéologie, après quoi la section s'est dissoute.

J***

DISSERTATION

SUR

LES RAPPORTS QUI EXISTAIENT ENTRE LE TAUROBOLE ET QUELQUES CÉRÉMONIES DU CULTE DE MITHRA ET DE SES MYSTÈRES.

Tout a été dit ou à peu près sur le *taurobole* (1), sur ses effets et sur la manière dont le prêtre de Cybèle qui présidait cette cérémonie (2) recevait le baptême de sang au bénéfice de la personne ou des personnes en nombre collectif qui participaient avec lui en intention, et par son ministère, aux mérites de ce sacrifice. Nous ne répéterons pas ici ce que nous avons déjà dit sur l'accomplissement de ce mystère, à l'occasion de la description et de l'explication du monument de Lectoure (3), dans le tome XIII des Mémoires de la Société des antiquaires de France, en parlant de certains rapports moins connus qui existaient entre cette même cérémonie du taurobole et quelques secrètes pratiques de la religion du dieu perse ou mède Mithra, dont le culte, introduit à Rome vers les derniers temps de la république, obtint plus tard, et surtout aux IIe et IIIe siècles de l'ère chrétienne, une si grande faveur dans nos Gaules, devenues toutes romaines.

L'histoire et les monuments qui sont parvenus jusqu'à nous nous font connaître quelle vertu les païens attachaient à la perception du taurobole (4).

(1) Ce mot vient de ταῦρος (taureau) et de βολή, coup, du verbe βάλλω, frapper.

(2) On en peut voir la description dans le poëte Prudence, hymne X, *de Coronis*.

(3) Une partie de ces inscriptions dont on doit la conservation à Joseph Juste Scaliger qui habitait Agen, et se trouvait sur les lieux lors de leur découverte au XVIe siècle, fut adressée par lui et par son ami Pierson à Gruter, en Hollande, qui les publia dans son recueil intitulé : *Inscriptiones antiquæ totius orbis romanæ*, auquel il travaillait alors. — On lit dans le *Scaligeriana* : « Lectoure, fort ancien lieu; j'ai fait imprimer 24 inscriptions fort belles trouvées là. »

(4) On peut consulter sur le taurobole et l'initiation aux mystères de Cybèle, d'Atys et de Mithra, Gruter, Reinesius, Fabretti, Maffei, dans son *Museum Veronense*, Della-Torre, les savantes dissertations de De Boze et de Fréret, insérées dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Dupuis, etc.

Dans leur croyance, elle était si puissante et si salutaire, qu'elle rendait à l'état primitif d'innocence et redonnait une nouvelle vie à celui qui avait participé à ce sacrifice expiatoire. Quelques monuments épigraphiques nous font connaître les affinités dont nous avons à nous occuper dans ce Mémoire, comme ayant eu lieu entre les rites sacrés du culte de Cybèle et d'Atys et les mystères de Mithra (*sacra Mithraea*), dont le but, comme celui de toutes les initiations, était la régénération morale du néophyte; des inscriptions rapportent diverses consécrations à Mithra, par la double cérémonie du taurobole et du criobole, d'autres font mention d'initiés aux mystères mithriaques qui ont reçu ce baptême sanglant, et ont été régénérés par lui.

Dans le sacrifice taurobolique, le victimaire, armé du couteau sacré, le plonge dans le cou du taureau, étendu sur des planches parsemées de trous, au travers desquels le sang de la victime se fait un passage et tombe sur le ministre de Cybèle, dans la fosse pratiquée sous ces planches; de même, dans les tableaux mithriaques, le dieu, assis sur le taureau symbolique, et tenant à la main le glaive sacré d'*Ariès* (5), l'enfonce dans le cou de la victime dont le sang lave l'initié de ses souillures, circonstance à laquelle le prêtre de Mithra faisait allusion, lorsqu'il annonçait aux mithriaques que ce dieu mourait pour eux et répandait son sang pour leur salut. « *Sa mort*, leur disait-il, *a fait votre salut.* »

Tertullien parle d'un baptême de Mithra qui purgeait les âmes de ses initiés de toutes les souillures qu'elles avaient contractées jusqu'au jour où ils en recueillaient la vertu.

Le Taureau, siége ou domicile de Vénus, et dans lequel la Lune fait son exaltation, était consacré à Cybèle; et dans les mystères de Mithra, le taureau, dompté par ce dieu, offrait, selon Porphyre, un emblème de l'exaltation du Soleil, à l'équinoxe du printemps, dans ce signe, lorsque *Taurus* présidait au Zodiaque et en était le chef, avant *Ariès*, ou le Bélier (6).

Ce dernier signe équinoxial du printemps et de l'exaltation du Soleil était consacré à Atys, le favori de Cybèle; cependant l'auteur de l'*Origine des cultes* cite d'après une inscription antique, l'épithète

(5) Le glaive que tient Mithra est l'épée du dieu Mars qui a son domicile dans *Ariès*, et qui préside au signe et au mois pendant lequel le soleil atteint l'équinoxe.

(6) Par l'effet de la précession des équinoxes, le point équinoxial ayant rétrogradé dans Ariès 308 ans avant J. C., cette constellation prit la place de celle de

de *minotaure*, type qui lui était commun avec l'ancien dieu équinoxial, Bacchus, Mithra, etc.

Les Romains célébraient les fêtes de Cybèle et d'Atys, tous les ans, à l'équinoxe du printemps. Ovide, dans ses *Fastes*, fixe celle de la mère des dieux, quatorze jours après l'entrée du Soleil dans *Ariès*.

On voit que les fêtes (celles de Cybèle, d'Atys et de Mithra), étaient liées aux époques les plus remarquables de l'année, aux équinoxes, moment où la nature exhale tous les germes de son sein, et où également elle perd sa fécondité et rentre dans le repos de l'hiver.

Atys avait son *antre*, comme Mithra. « Cet antre, dit l'empereur Julien, est le monde où s'opèrent les générations. »

Ces monuments nous apprennent encore qu'on sacrifiait à Mithra, comme à Cybèle et à Atys, pour la santé des empereurs et des particuliers.

On trouve, dans le recueil des inscriptions de Gruter, des dédicaces au dieu invincible Mithra : DEO INVICTO MITRAE, PRO SALVTE COMMODI ANTONINI, PRO SALVTE MAXIMI ET FIL. EIVS, etc., etc.

Les nombreuses inscriptions tauroboliques dédiées à la mère des dieux ont été trouvées à côté d'un ancien oracle ou chapelle de Diane (μαντεῖον), que le célèbre antiquaire feu M. l'abbé de Tersan croyait avoir été un *speluncum*, et peut-être même d'Atys, à raison de son voisinage des inscriptions dont il vient d'être fait mention, et qui étaient commémoratives de tauroboles et de *crioboles* (7).

Nous remarquerons encore à ce sujet qu'il existait des rapprochements intimes entre le culte de Diane assimilée à Isis et ceux de Cybèle et de Mithra.

On avait donné à la première de ces divinités les surnoms de TAVROBOLICA et de DEA TAVROBOLITA, sans doute à raison du croissant en forme de cornes de taureau qui ornait son front, comme Hécate ou Diane-Lune.

Cette dénomination de *Diane taurobolique* ou *taurobolite* a fait penser à Duchoul, Charles-Étienne, Selden, Reinesius, Camb-

Taurus, et devint l'origine et la clef du zodiaque et le chef des signes, au bout de la période de 2151 ans. Le culte du Bélier remplaça alors celui du Taureau.

Ce dut être par allusion à cette révolution céleste qu'on faisait succéder le Criobole au Taurobole, dans les sacrifices à Cybèle, comme Ariès avait succédé dans le Ciel, à *Taurus*.

(7) Le mot criobole provient de κριός (bélier), et de βολή (coup).

den, etc., que les tauroboles étaient communs à cette déesse et à Cybèle.

On voit, dans Gruter, un *Alpius OEgnatius* qui a reçu le taurobole, TAVROBOLIVM ACCEPIT, et qui prend les titres de PATER ET HIEROCORAX (8) DEI SOLIS INVICTI. MITHRAE HIEROPHANTA HECATAE SACERDOS ISIDIS.

Dans Vandale, un autre taurobolié, *Sextus Agesilaus*, se qualifie de PATER PATRVM (9) DEI SOLIS INVICTI MITHRAE.

Sur plusieurs inscriptions antiques, Mithra reçoit ce nom de *père* que lui donne l'empereur Julien le philosophe, comme Cybèle y est qualifiée de celui de *mère*.

Celse, cité par Origène, joint les mithriaques (prêtres, ministres ou initiés de Mithra) à ceux de Cybèle et d'Hécate ou Diane-Lune.

Les prêtres de Cybèle, d'Atys et de Mithra faisaient également vœu de chasteté ; au moins, parmi ces derniers, ceux appartenant à certains degrés de l'initiation mithriaque, tels que les lions et les pères. Cette obligation parut d'une telle importance à l'empereur Élagabale (ou Hélio-gabale), prêtre du Soleil, que dans sa folie il se soumit à l'opération de la castration, pour mieux remplir, à l'instar de l'archigalle et des galles (10), son vœu de continence.

Diane était représentée dans tous les antres de Mithra. Nous la retrouvons encore, dans les tableaux mithriaques, sous les traits

(8) Porphyre, lib. IV, *De Abstinentia*, cap. XVI, nous apprend que les ministres et les initiés de Mithra, prenaient les noms de divers animaux : « Portentuosa simulacra, qui sunt corax, gryphus, miles, leo, perses, helios, bromius, « pater, initiabantur, » dit saint Jérôme.

« Leones Mithræ philosophantur, » écrit Tertullien. L'hyène, selon Porphyre, était le nom donné aux femmes mithriaques.

Le HIEROCORAX de notre inscription, était le chef, le prêtre, le ministre des initiés de son degré (CORACES).

(9) Les ministres ou initiés de l'antre mithriaque appartenant à cette classe supérieure, prennent aussi ce titre dans les inscriptions de PATER SACRORVM MITRAE, PATER SACRATVS, etc., etc. Ce nom de *père*, venait de celui même du soleil, le père de la nature. Parmi les femmes mithriaques, il y avait aussi des initiées qui recevaient le titre de *mères* (MATER), une inscription rapportée par Chifflet, fait connaître une *Gemina Julla Aransiensis* qui se qualifie, MATER SACRORVM. L'auteur de *la Religion des Gaulois*, Fréret, Dupuis, etc., ont pensé que les noms d'animaux que prenaient les mithriaques, étaient ceux d'autant de constellations. Dans leurs fêtes, ils se déguisaient sous la forme de ces animaux constellés.

(10) Soumis à cette opération pour imiter leur dieu Atys dont on connaît l'histoire.

d'une jeune femme conduisant un char et portant deux cornes à la tête (le disque de la lune).

Les initiés à ces mystères célèbres donnaient aussi à Diane-*Isis* le nom de *mère* que nous avons déjà vu attribué à Cybèle par ses dévots.

Il semble même que les Égyptiens et les Grecs n'eussent fait qu'une seule et même divinité de ces deux déesses, sous les noms de *Diana multimammea*, d'*Isis multimammea* et d'*Isis magna mater, magna mater deorum*, etc. (11)

Isis était regardée, ainsi que la déesse de Pessinunte, comme la divinité par excellence, la mère nourrice du monde physique, la *Nature* enfin.

Par suite de cette similitude et de ces attributions, la déesse d'Éphèse était représentée sous la forme de cette même Diane nourrice des hommes et des animaux. « *Ad Ephesam Dianam colentes* « *non illam venatricem quæ arcum tenet, ac succinctam est, sed* « *multimammeam quam* πολυμασον, *qui vocant,* » dit saint Paul.

Plutarque (Dissertation sur Isis et Osiris) dit que les Égyptiens, « *matrem mundi Lunam vocant.* »

L'initié Apulée, dans son *Ane d'or,* appelle la lune « *Lunam* « *matrem Deum* (pour *Deorum*). »

Sur d'autres monuments de l'épigraphie romaine, les noms de la Lune et d'Isis se trouvent réunis, parce que, sous des appellations différentes, ces deux divinités n'en faisaient réellement qu'une seule, comme Mithra, *Adonis*, Apollon, *Abelio*, *Belenus* ou *Belinus*. Osiris, Bacchus, *Serapis*, dont il sera parlé plus bas, et qui ne faisaient aussi qu'un dieu unique (le Soleil).

Monard, *Histoire de Nîmes*, rapporte ce marbre votif, découvert dans cette capitale des Volces arécomiques :

LVNAE ET ISIDI
AVG. SACRVM, etc.

A ce titre d'*Auguste* donné ici à Isis (la déesse Myrionyme), le dévot auteur de ce vœu aurait encore pu ajouter ceux de *Reine*, de *Victorieuse*, d'*Ancienne*, etc. qu'elle recevait également sur les

(11) On sait que les Grecs avaient donné le surnom de *Myrionyme* (déesse aux mille noms) à Isis. Dans une inscription de Gruter où l'on renchérit encore sur ce nombre d'appellations, elle est qualifiée de déesse *aux dix mille noms*; mais, ainsi que Cybèle, elle recevait plus habituellement ceux de *grande déesse, de grande mère.*

inscriptions qui lui étaient consacrées. « Elle devait ce dernier « surnom, dit Diodore de Sicile, à l'*ancienneté*, ou plutôt à l'*éter-* « *nité* de son existence. »

Avant de terminer ce que nous avons à dire sur les rapports existants et les rapprochements à faire entre le taurobole et le culte de Cybèle et d'Atys, l'initiation mithriaque et quelques-unes de ces cérémonies, nous croyons devoir rapporter ici le passage suivant d'une lettre que nous écrivait, le 3 juin 1838, notre savant et regrettable confrère et ami M. Schweighæuser de Strasbourg, relativement à ces mêmes rapports : « Il y a une quinzaine d'années, nous mandait « le docte professeur, que l'on découvrit, non loin de Mayence, « plusieurs monuments mithriaques fort curieux. J'ai vu ces monu- « ments; ce sont diverses sculptures sur pierres, qui décoraient « une grotte mithriaque : la plus importante est un taurobole envi- « ronné de beaucoup de bas-reliefs mystérieux, disposés en demi- « cercle au-dessus de la figure principale (12). J'ai contribué à pro- « curer le dessin de ces pierres sculptées à M. Lajard, de l'Institut, qui « prépare un grand ouvrage sur Mithra, son culte, ses mystères et « les monuments qui s'y rapportent. »

Le fait que rapporte ici M. Schweighæuser appuie et vient corroborer l'opinion de M. de Tersan, rapportée plus haut, sur la destination du petit édifice romain existant encore dans son intégrité à Lectoure, et nommé *le Temple et la Fontaine de Diane* (13), à côté duquel furent découverts, dans le XVIe siècle les nombreux autels tauroboliques conservés dans cette ville, et dont on vient également de parler.

Dans les premiers siècles du christianisme, sous la dénomination de *culte des dieux étrangers*, on voit figurer à côté des mystères mithriaques, ceux d'Isis et de *Sérapis*, qui, d'abord repoussés de Rome et ensuite à peine tolérés dans cette capitale, n'y furent pas moins, plus tard, en grande vénération, comme dans le reste de l'empire

(12) L'auteur de cette lettre possédait lui-même dans sa collection d'antiques provenant des fouilles de Rheinzabern, un vase en terre, de grande dimension sur lequel était gravée l'inscription suivante, DEO INVICTO MITHRAE VASA DECEM. Ce vase était sans doute employé dans les mystères du Dieu; mais qu'avait-il contenu ?

(13) *Fons Deliæ* dont on a fait *Fontélie* par corruption. Une fontaine antique du même nom, et ayant aussi éprouvé la même altération dans sa dénomination populaire actuelle, se voit à Nérac, ville qu'un faussaire en antiquités a rendue célèbre, en ces derniers temps dans le monde archéologique, et qui jusqu'alors n'était connue que par le séjour de Henri IV, roi de Navarre et de sa petite cour galante.

romain, et particulièrement dans nos Gaules. Ainsi que l'attestent les monuments de l'époque et les écrivains sacrés et profanes appartenant au christianisme naissant et au paganisme décrépit et expirant (14), les ennemis et les adversaires affectaient de confondre les doctrines et les pratiques secrètes de ses religionnaires avec celles de sectateurs de ces divinités étrangères, et surtout des mithriaques; mais il n'est point de notre sujet d'examiner ici cette question toute philosophique et de haute érudition, et qu'il est du reste plus sage et plus convenable de ne pas aborder. Attendons, avec le public érudit, l'ouvrage sur Mithra, si impatiemment désiré, et dont M. Lajard ne peut tarder longtemps à nous faire jouir (15).

CHAUDRUC DE CRAZANNES,
correspondant de l'Institut.

(14) Sérapis guérissait les maux physiques, comme Isis venait au secours des âmes languissantes.

Sérapis était aussi le soleil d'hiver ou dans les signes inférieurs du zodiaque.

(15) Lorsque notre savant collaborateur a écrit ces lignes, il ne connaissait point encore les deux ouvrages de M. Lajard, l'un sur la Vénus orientale, l'autre sur le Culte de Mithra. Sans doute s'il avait été à même de consulter les faits intéressants qui s'y trouvent consignés, il aurait modifié quelques-unes de ses idées.

(*Note de l'éditeur.*)

MONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE SOMMEVOIRE

(HAUTE-MARNE).

Sommevoire (*Summa vera* ou *vigera*) dont l'aspect présente un riant tableau, est un bourg très-ancien. Il tire son nom de sa position à la source de la Voire; cette étymologie nous paraît toute romaine; en effet, de nombreuses médailles à l'effigie d'Auguste, de Tibère et autres, ont été trouvées sur son territoire, et viennent à l'appui de l'opinion qui en fait une cité importante vers le IVe siècle.

En l'an 845, on n'y comptait plus que quatorze menses, avec une église, qui furent données à l'abbaye du Der, monastère devenu célèbre dans la contrée. En 972, Gualon, évêque de Troyes, diocèse dans lequel se trouvait alors compris Sommevoire, donna le patronage de l'église de ce bourg, à Adson, abbé du Der. Un siècle plus tard, un des successeurs de ce prélat (Philippe), donna aux moines de cette abbaye, dont il était l'ami, des dîmes dans cette même commune de Sommevoire. Enfin au XIIIe siècle, ce fut le tour de Hervé, qui occupa le même siége ; il leur donna la part qui lui restait dans ces mêmes dîmes. Et jusqu'à la suppression des établissements ecclésiastiques cette abbaye conserva la seigneurie de Sommevoire. Il faut dire que dès l'an 1547, la liberté avait été entièrement donnée à ses habitants, qui depuis longtemps cherchaient à s'affranchir.

Aux époques que nous venons de rappeler, il existait à Sommevoire un château fort, qui le défendait du côté des frontières de la Lorraine; ruiné pendant les siéges qu'il eut à soutenir, il fut relevé par Ponce de Mirevault, abbé du Der, à la fin du XIVe siècle. Ce bourg était aussi environné de murs, de fossés et de portes flanquées de tours; tout a disparu, même la demeure somptueuse que les abbés du Der s'y étaient créée, et où ils aimaient à venir passer la

belle saison. Le cardinal Ottoboni, titulaire de cette abbaye, fit procéder à sa destruction en 1734. La seule église Notre-Dame, si respectable, a survécu à ces désastres ; nous allons en entreprendre la monographie.

Dès l'an 1115, il y avait deux églises à Sommevoire : Notre-Dame, qui va nous occuper, et Saint-Pierre. Cette dernière, rebâtie dans le cours du dernier siècle, dans le mauvais style de cette époque bâtarde, est encore debout, et le curé célèbre alternativement dans l'une et dans l'autre, quoique le titre curial soit attaché exclusivement à Notre-Dame. On ne sait par quel concours de circonstances, à la fin du XVIe siècle, Saint-Pierre, bien que très-voisine de Notre-Dame, se trouvait comprise dans le diocèse de Châlons; bientôt après, ces deux églises se trouvèrent placées sous la houlette du prélat de ce même siége. On le comprend, ces évêques furent souvent, àpartir de cette époque, abbés du Der.

Notre-Dame est dédiée à la mère de Dieu dans sa Nativité; elle

date des premiers temps de la monarchie. On en attribue généralement la fondation à l'ordre du Temple qui n'a été fondé qu'en 1118;

c'est donc une erreur patente révélée par l'antiquité même du monument. Mais ces chevaliers établis en 1193 dans la commanderie de Thors, que fondèrent pour eux les comtes de Beurville, seigneurs du voisinage, en ont sans doute été momentanément et assez longtemps en possession, ils la réparèrent et l'agrandirent à différentes époques ainsi que le veut une tradition constante. Ils avaient rapporté de la Palestine une croix taillée sur les proportions de l'arbre de la Rédemption; ils la firent attacher au mur occidental de cette église. On montre encore aujourd'hui la place qu'elle occupait dans le vestibule.

L'ensemble extérieur de ce monument est plus original que beau. La rampe du toit aigu de la nef se continue sans interruption sur les bas-côtés; cette liaison sans goût détruit les lignes, et prive la nef principale du jour qui lui est nécessaire; on a cru y obvier en ouvrant la vaste fenêtre flamboyante, divisée par des meneaux, qui décore la façade et ne se coordonne pas avec cette partie romane de l'édifice. La tour des cloches s'élève du côté septentrional; le style en est le même. Les façades du midi et du nord sont plus larges que les deux autres. Les quatre étages dont se compose cette tour, sont marqués par des cordons et soutenus par des piliers buttants en ressaut. L'étage inférieur est voûté, et éclairé par des fenêtres longues et étroites, sans division. Celui qui vient ensuite n'est point éclairé. Les deux autres le sont sur chaque face par une double ouverture géminée; dans ces arcades s'en trouvent inscrites deux d'une plus petite dimension, dont la division est opérée par une colonne monolithe, au-dessus de laquelle est une ouverture de forme ronde. L'entablement est supporté par des corbeaux et règne sur ses quatre faces; sur les deux plus étroites, sont entés des gables de la même date, qui supportent la toiture en bâtière, sur laquelle a été ajouté, beaucoup plus tard, un campanile. Cette petite lanterne est sans destination. Enfin, la partie absidale de l'édifice est postérieure aux constructions dont nous venons de parler, et s'y relie mal. Mais au moins, ici, l'architecture du XIIIe siècle n'a pas été altérée par des restaurations.

La vue d'ensemble que nous donnons de cet édifice, a été dessinée par M. Pernot, artiste du pays, membre correspondant du comité historique pour la conservation des monuments.

On s'introduit sous le porche par les deux bouts. Ce vestibule offre dix-sept colonnes monolithes qui se développent sur une seule ligne. La plupart sont cylindriques, d'autres sont à pans; quelques-

unes sont accouplées comme cela arrivait fréquemment dans les galeries de nos anciens cloîtres. Toutes ont un mètre trente centimètres de hauteur. Leurs chapiteaux, ainsi que la frise qui règne au-dessus, présentent une ornementation variée, dont la sculpture est à peine refouillée. Notre avis est que ce travail appartient à l'époque de transition.

On pénètre dans l'église par une porte originairement du style roman, retouchée dans le cours du XVIe siècle. Son tympan est nu. Sa voussure plein cintre est découpée en billettes.

On est tout d'abord frappé par la déviation sensible du chœur, vers le nord. Elle est sans aucun doute intentionnelle, et a pour but de rappeler que le Christ pencha la tête en expirant. On a toujours pensé que le bon larron avait été crucifié à sa droite, et que ce fut vers lui que le divin sauveur porta son dernier regard dans ce moment suprême. Il n'est pas rare, autant qu'on le pense, de trouver dans les églises un peu anciennes cette déviation. Si un accident de terrain, une soudure mal calculée, un obstacle quelconque pouvaient en être la cause, elle n'existerait pas du même côté, comme cela arrive toujours.

La nef principale se divise en cinq travées. Les arcades de communication avec les bas-côtés sont plein cintre; l'amortissement de chacune d'elles repose sur un pilastre sans ornementation. Ce qui afflige, c'est la vue du plafond lisse, construit il y a bientôt dix ans, à la naissance d'une belle voûte ogivale qu'il dérobe aux regards. Elle est lambrissée en bois et adhérente à la charpente du comble. Ce dôme, les poinçons et entraits des fermes qui le supportent, sont peints et parsemés d'étoiles. On attribue ce beau travail à l'ordre du Temple. Cette voûte réclamait des réparations; les fidèles de nos jours, plus tièdes que leurs pères, se plaignirent du froid causé par cette grande élévation, et l'on ne trouva alors rien de mieux à faire que de la diminuer par l'établissement de ce triste plafond. Nous conseillons la restauration de ce beau vaisseau dans son état primitif, et nous faisons des vœux pour que les travaux n'en soient pas confiés au même architecte, que, pour son honneur, nous nous abstiendrons de nommer. Convenons que ceux qui traitent de barbares les constructeurs du moyen âge n'ont pas la conscience de l'effet que doivent produire leurs œuvres.

Beaucoup plus tôt, sans doute après l'incendie de 1576 qui détruisit une partie de cet édifice, époque où la toiture de la nef a dû être établie, ainsi que nous l'avons dit, ont été murées les dix fenêtres

plein cintre qui éclairaient cette partie de l'édifice; on en voit encore parfaitement la figure.

Le bas-côté gauche se termine par une chapelle adossée à la tour, et dans le style renaissance. La clef de voûte est pendante. Claude Nyel, bailli de Sommevoire, en a fait les frais en 1652. Le bas-côté droit a été fort endommagé par l'incendie dont nous venons de donner la date. A l'extrémité se trouve un autel placé sous le vocable de Saint-Nicolas; l'évêque de Myre y est représenté sur une toile attribuée au pinceau de Lemoine.

Le chœur, œuvre du XIIIe siècle, se compose d'une seule travée et de la partie absidale de forme polygonale; cinq fenêtres en lancettes, divisées par un meneau, éclairaient jadis cette partie de l'édifice. Le retable du maître-autel, construit en 1770, bouche celle du centre qui a été alors murée. Il est en marbre ainsi que l'autel et n'est pas en harmonie avec le style du monument. Le pourtour de cet abside présente une suite d'arcatures variées, inscrites dans la muraille; on ne peut en saisir l'ensemble à cause des boiseries attachées à la paroi; les parties que nous avons été à même de voir, sont endommagées. Il existait certainement des piscines sous ces arcades. Des nervures se croisent sous la voûte du chœur dont la clef représente un agneau. Des chapiteaux couronnent les colonnes engagées qui reçoivent la retombée de ces nervures toriques. Leur corbeille offre des feuilles de fraisier, des branches de lierre et des ceps de vigne gracieusement contournés. C'est dans nos églises que, arbre merveilleux entre tous les arbres, la vigne, a poussé des fleurs, non d'une seule espèce, mais de toutes les espèces : *Omnium florum speciem.*

Grâce au zèle persévérant de M. l'abbé Jacquot, curé de cette paroisse, que nous avons vu à l'œuvre, sont sortis, de dessous d'épaisses couches de badigeon, les fragments de nombreuses fresques, représentant Jésus-Christ, rédempteur des hommes, et le collége des apôtres, reconnaissable aux attributs individuels de chacun d'eux. Ces personnages de haute stature sont divisés dans des tableaux régulièrement espacés, des deux côtés de la nef et du chœur. Au-dessous, sont figurés des emblèmes qu'ils semblent fouler aux pieds. Nous y avons reconnu des diables auxquels l'artiste a donné diverses formes et une truie qui file. D'après des traditions iconographiques fort anciennes, saint Paul est à la droite du Sauveur, de préférence à saint Pierre qui occupe la gauche. Voici la raison qu'en donne saint Pierre Damien, évêque d'Ostie : « Le nom hébreu de Benjamin veut dire en latin *fils de la droite*, et ce nom convient bien à

saint Paul qui non-seulement appartenait à la tribu de Benjamin, mais qui avait été positivement figuré d'avance par le dernier des enfants de Jacob. De plus, la droite signifie la vie céleste et la gauche la vie terrestre ; c'est pourquoi la droite est justement affectée à saint Paul qui, durant sa vie mortelle, fut ravi aux cieux dont il apprit les secrets, et qui ne fut appelé à l'apostolat qu'après la résurrection du Sauveur. Enfin saint Pierre est principalement nommé l'apôtre des Juifs et saint Paul l'apôtre des Gentils ; les premiers rejetés pour la plupart, les seconds appelés en grand nombre à prendre place à la droite de Dieu. »

Ces peintures murales ont été exécutées à la fin du XVIe siècle ; le dessin en est assez grossier : le rouge, le bleu et l'or dominent dans ces compositions. Vers la même époque, fut peint l'ensevelissement du Christ dans le bas-côté septentrional, par la générosité de la famille Nyel (nous avons nommé l'un de ses membres). Cette fresque, presque effacée par l'humidité, vient d'être refaite par M. Menissier, artiste champenois, qui a ajouté une autre page dans cette partie de l'édifice ; il y a représenté Jésus-Christ, baptisé par saint Jean dans les eaux du Jourdain. Le voisinage des fonts baptismaux a nécessairement fait naître cette pensée.

On a à regretter, par le peu qui en reste, les verrières peintes qui garnissaient les fenêtres du monument et tempéraient l'effet de la lumière ; elles devaient offrir aux yeux la légende de Marie, et être les contemporaines de cette église.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA VILLE DE SAINT-VALERY.

Ce n'est pas sans intérêt ni sans agrément qu'on étudie l'origine et l'histoire des villes de France, où se sont passés tant d'événements mémorables! Ici un guerrier a livré un illustre combat, là, au contraire, un humble cénobite, un bâton à la main, est venu prêcher des doctrines sacrées.

D'ailleurs, l'esprit humain, en général, n'est-il pas porté à s'élancer naturellement dans les vastes régions des souvenirs, et à s'alimenter des fruits du passé?

Voyez ce voyageur instruit qui parcourt nos provinces : les débris d'une ruine sont pour lui un trésor offert à son infatigable activité, et chaque ville lui présente les matériaux propres à enrichir la science archéologique!

Mais, parmi ces villes, il s'en trouvera, peut-être, de moins considérables qui n'auront pas attiré l'attention des savants, et dont nous essayerons de décrire l'histoire, malgré la faiblesse de nos connaissances.

Sous ce point de vue, une petite ville de Picardie, Saint-Valery, mérite une consciencieuse investigation.

C'est la capitale du Vimeu, petit pays appelé autrefois *Viminiacum*, et habité par des colons romains, comme le prouvent plusieurs médailles, à l'effigie des empereurs Philippe et Hostilien, recueillies sur son territoire. Mais il n'est fait aucune mention à cette époque de Saint-Valery. On sait seulement que l'emplacement actuel et les environs étaient couverts de bois. Selon toute probabilité, cette ville dut à cette situation, le nom de Leuconaüs qui, en langue celtique, signifie forêt du promontoire.

Néanmoins, on ne doit pas rejeter entièrement l'étymologie donnée par Adrien de Valois, faisant dériver le mot Leuconaüs de *leuca* lieue, puisqu'il existait une voie romaine, sortant de la ville d'Eu.

Elle conduisait à Amiens, en passant par Beauchamp, la Ferté, Saint-Valery, où s'élevait sans doute une colonne itinéraire marquant la distance d'une localité à une autre, Estrebœuf, Arrost, Valines, Vismes, Stervelog, Oisemont, Forceville, Marelesessart, Allery et Airaines. Cette voie, appelée aussi *chaussée Brunehaut*, se perd près de Picquigny, et est composée de différents lits de cailloux, de sables et de pierres.

Plus tard, Leuconaüs fit partie du domaine des rois de Neustrie.

En 614, un jeune pâtre de l'Auvergne, saint Valery, entraîné par sa vocation religieuse qui s'était développée au monastère d'Autume, près d'Issoire, vint se bâtir une cellule à l'endroit où se trouve aujourd'hui la chapelle placée sous son invocation. Mais il y goûta peu les charmes de la solitude, parce que les Normands fondirent, comme une avalanche, sur les côtes de France. Ils inspiraient partout une profonde terreur : aussi les chrétiens dans leurs prières, ne manquaient-ils pas de demander à Dieu de les délivrer de leur fureur, *a furore Normannorum*. A leur approche, le pieux anachorète se retira au couvent de Bobbio. Il mourut bientôt après, en 623.

Un autre ouvrier évangélique, saint Blimond, prit sa place et jeta les fondements de l'abbaye, conçue par son prédécesseur.

Les rois de France et les comtes de Ponthieu firent différentes donations au nouveau monastère, et se plurent à l'enrichir. On était alors dans le paroxysme de la foi religieuse, et c'était à qui se dépouillerait des trésors les plus précieux pour en revêtir les autels consacrés à la piété.

Mais les Normands ne laissaient aucun repos à la France et revinrent de nouveau en Vimeu, où, en 859 et 881, ils pillèrent la célèbre abbaye. Lorsqu'elle eut réparé ses désastres, des chanoines s'y établirent et l'occupèrent jusqu'au règne de Hugues Capet.

A cette époque, les restes de saint Valery furent rapportés de l'abbaye de Saint-Bertin et renfermés dans la chapelle placée sur le coteau qui domine la ville.

La dévotion des fidèles au tombeau de l'apôtre du Vimeu, les engagea à y construire des maisons. Néanmoins, on ne vit pendant plusieurs années sur cet emplacement qu'un village, ou tout au plus un bourg, près de la mer, choisi en 1066, par Guillaume le Conquérant, pour embarquer son armée destinée à la conquête de la Grande-Bretagne.

Matthieu Pâris désigne également ce lieu sous la même dénomination; en mentionnant la destruction de Saint-Valery en 1197, par le

roi d'Angleterre, cet écrivain s'exprime ainsi : *Villam combussit*, il incendia le bourg.

Une ville ne s'éleva là réellement qu'en 1422, époque à laquelle on y soutint plusieurs siéges, au rapport de Monstrelet et de plusieurs autres écrivains. Mais exposée à des invasions continuelles, on l'entoura de fortifications et son importance s'accrut à tel point, qu'on la considéra comme la clef du Vimeu.

Son château a aussi une origine fort ancienne. Il était situé au bord de la mer, et la tour de Harold qui subsiste encore aujourd'hui atteste la solidité de l'édifice. Cette tour qui, par sa construction, paraît remonter au XIe siècle, tire son nom de Harold, comte de Kent, qui y fut renfermé par les ordres de Guy de Ponthieu.

Les profonds souterrains découverts sous l'emplacement du château, confirment l'usage qui s'était introduit au moyen âge d'en construire de semblables dans les principales forteresses. C'était un lieu de sûreté pour se dérober à la poursuite de l'ennemi.

Aussi voit-on, dans l'histoire, saint Louis, au commencement de son règne, attaqué soudainement par des vassaux rebelles être obligé de se réfugier dans le château de Montlhéry et y trouver une retraite assurée dans l'un des souterrains de cette forteresse.

Quant au château de Saint-Valery, c'est surtout à l'époque de la guerre des Navarrais avec le roi de France qu'il eut à subir différents siéges. En 1358, il tombe au pouvoir des premiers, cependant le connétable du Guesclin le reprend la même année, à la tête de quatorze mille hommes après un siége long et pénible.

Dix ans plus tard, Guy, comte de Saint-Pol, l'enlève à Édouard, roi d'Angleterre, qui s'en était emparé.

Vers cette époque, il s'établit une lutte longue et acharnée entre les deux partis; elle fit couler des flots de sang, on se disputa avec une égale ardeur les places importantes. Parmi celles-ci Saint-Valery ne fut pas épargnée.

En 1422, s'étant déclarée pour le parti du dauphin, les Anglais et les Français l'assiégent tour à tour. Cependant ceux-ci s'en rendent maîtres, le 4 septembre de la même année.

Sous François Ier, cette ville résista à Charles-Quint. Plus tard elle tomba entre les mains des huguenots. Mais le maréchal de Cossé fit battre la place par son artillerie, et après avoir opéré une brèche, il y entra. La plupart des ennemis furent tués et le commandant Cocqueville eut la tête tranchée à Abbeville.

Sous la ligue, les deux partis s'en emparèrent tour à tour, et en définitive, elle resta au pouvoir de Henri IV.

Cette ville a eu des seigneurs qui ont joué un rôle important dans l'histoire, soit par leurs alliances avec les familles royales de France et d'Angleterre, soit par leurs services militaires. L'un d'eux, Guibert, épousa Papie, fille de Richard II, duc de Normandie. Un autre, Thomas de Saint-Valery, se distingua à la bataille de Bouvines. Il décida la victoire en taillant en pièces les Brabançons que l'empereur Othon avait placés au centre de son armée. Les autres seigneurs qui succédèrent au brave Thomas, s'unirent par des mariages avec les maisons d'Artois, de Nevers et de Clèves.

En 1704, Rouault de Gamache était le dernier possesseur de cette seigneurie.

Aujourd'hui, Saint-Valery ne voit plus dans ses murs de preux chevaliers ni de belles châtelaines, mais elle abrite la modeste barque du pêcheur ou le lourd navire du Suédois et du Hollandais qui viennent débarquer leurs marchandises, en faisant retentir la plage des joyeux refrains du pays natal.

Quant à sa riche abbaye, il n'en reste que des ruines et on l'a en partie transformée en une jolie maison de campagne.

Cependant, combien ces majestueux débris éveillent la pensée, lorsqu'on se rappelle le nom du cardinal de Guise ou ceux d'un neveu de Sixte-Quint et de Fénelon, les derniers abbés de Saint-Valery!

Son port, placé dans une situation fort pittoresque, à l'embouchure de la Somme, fut souvent visité par des têtes couronnées, entre autres par François Ier, Louis XIII et Napoléon.

LE PAYEN DE FLACOURT.

NOUVELLES OBSERVATIONS

SUR

LE SCEAU CAPITULAIRE DE SAINT-CHÉRON DE CHARTRES.

M. Cartier vient de publier dans le dernier cahier de cette *Revue Archéologique* une intéressante explication du sceau capitulaire de l'église de Saint-Chéron de Chartres ; sceau extrêmement curieux à cause des figures allégoriques dont l'image du saint patron de cette église est accompagnée. L'auteur de ce savant mémoire a fait faire un pas nouveau à la science iconologique du moyen âge en nous révélant quelle idée les chrétiens cachaient sous le symbole d'une fontaine dans laquelle se glisse un serpent, et du cerf qui, comme le dit Guillaume Le Normant, avale la couleuvre. Tout en applaudissant à ses ingénieuses explications, nous demanderons à l'auteur la permission de reprendre son œuvre où il l'a laissée et d'ajouter un tout petit fait, aux faits intéressants qu'il a si ingénieusement devinés. Il s'agit de l'arbre couvert de fleurs qu'on voit derrière Saint-Chéron et près de la fontaine, sur le sceau principal. M. Cartier a négligé de nous parler de ces deux arbres auxquels il n'attribuait, sans doute, aucune importance, et par conséquent ne prêtait aucun sens. Il nous semble pourtant qu'ici une nouvelle allégorie se cache encore, et la meilleure preuve que nous puissions en donner, c'est que les arbres du contre-sceau diffèrent de ceux du sceau principal. Les uns, en effet, ne portent que des feuilles, les autres, au contraire, fleurissent. Pourquoi cette différence, si elle n'avait pas été calculée?

Selon nous, les arbres verdoyants du contre-scel n'offrent qu'un sens général, un motif d'ornementation approprié au sujet, puisque le cerf vit dans les bois ; ceux du sceau principal, au contraire, présentent un sens plus particulier et sont l'emblème des vertus de Saint-Chéron dont l'imitation devait porter ses fruits, dont la renommée devait être répandue au loin, comme l'odeur des fleurs elles-mêmes. Si nous consultons les légendaires et les hagiographes, nous verrons souvent dans leurs narrations apparaître des fleurs et

des fruits sur les arbres desséchés, au moment où l'on découvre les reliques d'un saint, lorsque sa châsse passe devant eux, ou bien encore des roses naître d'elles-mêmes sur les tombes oubliées des bienheureux et indiquer ainsi aux fidèles l'endroit ou gît leur corps.

C'est ainsi qu'à Fleuri-sur-Loire, à l'arrivée des châsses de saint Benoît et de sa sœur sainte Scholastique, apportées du mont Cassin par saint Ayoul, on vit les arbres se charger de fleurs et de fruits (1); on vit également au 13 janvier, malgré la neige et les frimas, les arbres se couvrir de feuilles et de fleurs, lorsque saint Sauve, évêque d'Amiens, découvrit à Saint-Acheul le tombeau de son prédécesseur saint Firmin (2), et enfin à *Champ-Rosé*, hameau dépendant du village de Saint-Sigismond en Beauce, on vit pendant de longues années, selon une chronique locale, la tombe de ce saint et de ses enfants, mis à mort par Chlodomir, roi d'Orléans, incessamment couverts de verdure et de roses, sans cesse renaissantes, ainsi que l'indique lui-même le nom du hameau (3). Pour être bref, nous nous bornerons à citer ces trois légendes prises au hasard, car si on voulait recueillir toutes celles du même genre qui existent, il serait facile d'en former un volume, mais pourtant nous poserons en principe que partout la floraison intempestive des arbres, indique la présence du tombeau d'un saint ou la découverte de ses reliques. Pour en revenir au sceau de saint Chéron, nous le répéterons donc, les deux arbres couverts de fleurs qui accompagnent l'image du saint portant sa tête, nous semblent un emblème de ses vertus.

Mais reste à déterminer maintenant quels arbres et quelles fleurs le graveur du sceau a voulu représenter. Les fleurs ressemblent beaucoup à celles qu'en blason on a l'habitude de nommer *quintefeuilles;* bien qu'elles ne leur soient pas en tout semblables, cependant elles nous paraissent devoir leur être assimilées. Les quintefeuilles sont des pièces héraldiques très-fréquentes, un grand nombre de familles les ont placées sur leurs écus, tels sont les sires de Vergy pour n'en citer qu'une, mais une des plus illustres. Des princes qui battaient monnaie dans le nord-est de la France et dans la Belgique, tels que

(1) Ce miracle se voit reproduit sur le tympan d'une porte de la célèbre abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire au bas-côté nord, porte bâtie à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. Voy. aussi l'*Histoire de Saint-Benoît*, par M. Marchand.

(2) Voy. les Bollandistes, vie de saint Firmin, 25 septembre, et Adrien de La Morlière, *Hist. d'Amiens*. On a sculpté cette aventure sur la clôture sud du chœur de la cathédrale d'Amiens.

(3) *Le Conteur Orléanais*. Saint Sigismond, art. de M. de Vassal.

Robert, duc de Bar (4), Wenceslas, duc de Luxembourg (5) et Jeanne, duchesse de Brabant (6), sans avoir adopté les quintefeuilles pour armes, les placèrent néanmoins comme ornements sur quelques pièces d'argent et de billon émanées de leur autorité; on les voit sur ces médailles, soit cantonnant la croix du revers, soit accostant un *chapel de roses* qui timbre alors l'écu ou les écussons placés au droit.

Paillot, dans la *Science des Armoiries*, ne nous apprend pas quelle fleur on a voulu représenter sous l'image de la quintefeuille; pour nous, nous retranchant derrière l'autorité d'André Duchesne, nous ne doutons pas qu'il ne faille y reconnaître la rose. Ce savant, du reste, l'a surabondamment prouvé dans son *Histoire généalogique de la maison de Vergy*, au chapitre intitulé : *Antiquitez des armes, supports et cimier de cette maison*, chapitre curieux auquel nous renvoyons le lecteur, et où il trouvera une démonstration rigoureuse de ce que nous avançons, démonstration qu'il nous semble superflu de reproduire ici, et à laquelle d'ailleurs nous n'avons rien à ajouter d'important. Contentons-nous donc de dire qu'à l'aide de nombreux monuments, tels que des sceaux de vielles bornes seigneuriales, et des pierres tumulaires, Duchesne obtient ce résultat. Il prouve, en effet, que les sires de Vergy, qui selon les héraldistes portent : *de gueules à trois quintefeuilles d'or*, portèrent jusqu'à la fin du XIIIe siècle, trois véritables roses à la place de cette pièce de blason, qui, par conséquent, n'est plus qu'une sorte d'hiéroglyphe de la rose naturelle, de même que la fleur de lis héraldique est celui du lis des jardins (7). Bien plus, il apporte à l'appui de son opinion d'autres raisons bien concluantes en produisant plusieurs sceaux des sires de Vergy, où l'on voit une branche de rosier portant des roses en boutons ou à demi épanouies et sur les branches desquels perchent quatre, six ou huit petits oiseaux (8). Si la quintefeuille et la rose sont une seule et même chose, à plus forte raison notre fleur, qui tient des deux, aura-t-elle été figurée dans le but de la représenter, d'autant plus qu'on y distingue quatre pétales comme à la rose sau-

(4) M. de Saulcy, *Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar*, pl. III, n° 8.

(5) *Revue de la numismatique Belge*, année 1842, pl. XV, n°s 1, 2 et 3.

(6) *Ibid.*, année 1844, pl. VI, n° 2, 3 et 4; pl. IV, n° 15.

(7) Voy. dans l'*Hist. de la maison de Vergy*, tout le chap. qui traite des armes de cette maison principalement, p. 6.

(8) *Ibid.*, sceau de Guillaume de Vergy, seigneur de Mirbeau, 1216. — Sceau de Henri Ier de Vergy, sénéchal de Bourgogne, 1254, etc.

vage, et que les quatre parties anguleuses peuvent être prises pour les pétales du calice.

Le lis, à cause de sa blancheur et de son odeur, a été adopté comme emblème de la pureté et de la vierge, mais la rose que les anciens et les modernes ont proclamée la reine des fleurs, dont les grands de la terre au moyen âge se couronnaient comme tous les barons du Brabant et de Flandre, pour marquer leur prééminence, cette fleur enfin qui se perpétuait sur le tombeau de saint Sigismond à *Champ-Rosé,* ne convient-elle pas parfaitement à un martyr, et à cause de son triomphe devant Dieu qui lui accorde la palme de sa victoire, et à cause de sa couleur qui rappelle le sang qu'il a versé pour la foi chrétienne (9)? Il était donc tout naturel que saint Chéron après sa mort héroïque, vît les roses fleurir auprès de lui.

On trouvera peut-être que nous nous sommes trop étendu à propos d'un sujet qui est d'une bien minime importance à côté des symboles expliqués par M. Cartier; mais le lecteur et M. Cartier lui-même nous pardonnerons, nous osons l'espérer, et ils ne verront dans cette notice, tracée à la hâte, qu'un hommage que nous avons voulu rendre au talent remarquable avec lequel notre collaborateur a expliqué le monument dont il a fait l'objet principal de son intéressant article.

U. D.

(9) Voyez ce que dit Duchesne sur le symbolisme de la rose, et de sa signification dans les temps anciens et modernes, *Hist. de la maison de Vergy.*

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous extrayons du journal anglais *The literary gazette* du 25 août 1849 la nouvelle suivante :

On vient de découvrir en face de l'hôtel du Wilts Standard, dans Dyer-Street, à Cirencester, ville bien connue par le grand nombre d'antiquités romaines qui s'y sont rencontrées, un reste de pavé en mosaïque d'un magnifique travail. Ce fragment comprend deux morceaux ; l'un, d'une texture et d'un travail très-fin, offre une série de cercles et de demi-cercles d'environ quatre pieds (anglais) de diamètre chacun, qui présentent un mélange des couleurs rouge, noire, blanche encore très-vives. Dans le cercle intérieur sont représentés trois chiens, un grand et deux petits qui courent sans doute après quelque gibier, mais la partie où ce gibier était représenté, a disparu. Dans le demi-cercle on voit un dragon ailé qui est au moment d'avaler un dauphin. Les bordures des cercles sont formées de pierres taillées en forme de deux cordes roulées; une grecque encadre l'extérieur. Dans l'espace compris entre les cercles est la figure grotesque d'un homme qui a un pendant de couleur orange, passé dans la lèvre inférieure, et dans le cercle qui vient après est une figure plus petite, laquelle à en juger par l'expression de douceur et de candeur de ses yeux, paraît représenter une femme. Les parties qui ont été découvertes depuis les premières fouilles, donnent pour toute la mosaïque une largeur de quinze pieds carrés et indiquent qu'elle avait à son centre un cercle entouré par quatre fragments formés de ces mêmes moulures en manière de cordes que nous avons signalées tout à l'heure. Aux quatre angles se trouvent des têtes. L'une d'elles paraît offrir l'image d'une gorgone. Tout ce pavé de mosaïque se trouve sous la voie publique, mais le *Wilts and Gloucestershire Standard,* qui a fait connaître ces détails, nous apprend que lors de la construction de l'hôtel de Wilts-Standard, quand on en éleva les fondations, on déterra un fragment de la mosaïque, dont un autre beau morceau se trouva aussi de l'autre côté de la rue, et se voit encore dans la cave de la maison de M. E. Smith. En creusant plus vers le haut de la rue, les ouvriers ont trouvé une suite de poteries, de tuiles et des conduits d'une grande solidité et dans un bon état de conservation. Enfin en face de la demeure de M. J. R. Smith, chirurgien, on a également découvert un fragment de mosaïque, d'un travail plus grossier et qui paraît avoir servi de pavé à l'antichambre de thermes auxquels les conduits ame-

naient sans doute l'eau ou d'un hypocauste auquel ils faisaient parvenir l'air chaud. Le dessin de cette mosaïque est d'un bon goût. C'est une suite de nœuds et d'enroulements de diverses formes. Les pierres qui en forment les *tesselæ*, sont encastrées dans une espèce de ciment qui repose sur une sorte d'argile cuite en briques. Tout l'appareil se trouve à une profondeur d'environ quatre pieds au-dessous du niveau actuel. Ces débris semblent annoncer l'existence de quelque villa romaine qui s'étendait sur le territoire de l'ancien Corinium.

— On lit dans le même journal :

Dans des fouilles faites dernièrement dans une localité appartenant à M. Bradnack, à Colchester, S. Mary, Lexden-Road, on a découvert deux magnifiques urnes sépulcrales qu'un coup de pioche de l'ouvrier a malheureusement mises en pièces. Près de ces urnes étaient les squelettes d'un homme et d'un cheval, ainsi que plusieurs fragments de poteries; l'un porte l'inscription : *Viducus*, un autre : *Omri*, sur une troisième est un tigre rampant d'un très-beau relief.

— L'association archéologique de la Grande-Bretagne a tenu à Chester, au mois d'août, une session qui a été l'occasion de communications extrêmement intéressantes dont nous regrettons de ne pouvoir, faute de place, présenter ici une analyse étendue. M. Fairholt y a lu un long et savant mémoire sur les Guildes ou corporations en Angleterre durant le moyen âge; il a surtout excité l'intérêt par les détails qu'il a donnés sur les processions que ces guildes faisaient à certaines occasions. On a ensuite entendu une dissertation sur les mystères représentés à Chester, par le révérend M. A. Hume. Un aperçu historique sur la ville de Chester, par M. Ashpitel, ville qui, accordant l'hospitalité à la savante réunion, devait naturellement faire les principaux frais de la session, nous paraît d'après l'analyse que nous en avons lue, un savant morceau plein d'importance pour l'histoire locale de la Grande-Bretagne. Le rév. M. Bruce a communiqué des recherches sur la muraille romaine qui s'élevait entre la Tyne et le Solway, lesquelles ont fourni à M. Smith l'occasion d'entrer sur les anciens établissements romaines de l'est de l'Angleterre, dans des détails fort intéressants. Le travail de M. Ronaldson sur la ville de Flint prendra une place distinguée à côté de celui de M. A. Hume, qu'il rappelle par le genre d'intérêt qui lui appartient. Le mémoire de lord Albert Conyngham sur les monnaies anciennes de Chester, est d'une importance réelle pour la numismatique. Le savant M. Halliwell, dont la France apprécie les nombreux travaux sur le moyen âge,

a lu un mémoire qui nous semble devoir être classé parmi ceux qui feront le plus d'honneur à cette session de l'association; c'est un travail sur les anciens usages du Cheshire. Nous n'oublierons pas de citer un mémoire de M. J. Q. Waller sur les tombeaux de la famille des Legh qui, malgré le caractère tout spécial que ce titre annonce, renferme des détails qui sont de nature à intéresser les archéologues de tous les pays. Les diverses séances où ces communications ont eu lieu, ont été entremêlées par des visites des membres de l'association aux localités des environs de Chester qui offraient quelque intérêt archéologique.

Nous renverrons le lecteur qui voudrait avoir de plus amples détails sur le congrès de Chester aux n^{os} des 11, 18 et 25 août 1849 du *Literary Gazette*.

— Il est, en ce moment, question à Rome d'un projet qui doit intéresser tous les amis des beaux-arts. Afin d'utiliser les loisirs de nos soldats et d'éviter les plaies qu'engendre l'oisiveté, on a l'intention d'entreprendre de vastes fouilles dans ce sol si riche en souvenirs de l'antiquité. On y emploierait les bras de nos soldats, dirigés par une commission de savants italiens et français, sous le commandement des officiers du génie. On peut espérer que cette entreprise amènera de grandes découvertes; car chaque jour en pavant les rues, en perçant des égoûts, de précieuses trouvailles viennent stimuler le zèle des antiquaires. D'après les conventions, proposées aux autorités françaises et italiennes, le produit de ces fouilles serait partagé par moitié. La partie artistique serait réservée plus particulièrement à la France; la partie monumentale, inscriptions, tombeaux, médailles, etc., qui se rattachent à l'histoire du pays, demeurerait à Rome. Reste à déterminer le lieu où ces fouilles devront s'opérer. On avait parlé du *Forum* (Campo-Vaccino), mais on a fait observer avec raison que ce lieu avait été exploré avec soin à différentes époques. On a proposé de faire des recherches dans les villes étruriennes, à Ostie, aux environs de Rome; enfin, quel que soit l'emplacement qu'on choisisse, on peut compter sur des découvertes magnifiques, qui récompenseront dignement le zèle et l'ardeur de nos soldats.

— On nous apprend que le célèbre archéologue anglais, M. Layard, qui a fait il y a deux ans un voyage à Nimroud, après l'importante découverte de notre consul M. Botta, a quitté Constantinople le 28 août pour se rendre à Ninive, chargé d'une mission de son gou-

vernement. Deux antiquaires zélés, MM. Sandwich et Cooper, l'accompagnent dans son entreprise. L'expédition doit se rendre à Ninive par Trébizonde, Erzeroum et Mossoul. Les Anglais fondent de grandes espérances sur les recherches de M. Layard; nous souhaitons ardemment qu'elles se réalisent, car la science historique est de tous les pays et nous croyons que l'histoire a beaucoup à gagner aux découvertes qu'on ferait dans ces contrées.

—Nous avons plusieurs fois manifesté nos regrets sur l'insouciance avec laquelle on traite la Sainte-Chapelle de Paris dans les travaux qui s'exécutent depuis plusieurs années pour l'agrandissement du Palais de Justice. Dans le courant du mois d'août dernier, le *Journal des Débats* contenait aussi à ce sujet de justes observations faites par MM. les architectes de la Sainte-Chapelle, à l'effet d'appeler l'attention de l'administration supérieure sur la gravité de plus en plus évidente des dévastations que subissait ce chef-d'œuvre de l'art gothique, objet de l'admiration des artistes de tous les pays. MM. les architectes du Palais ont réclamé contre ces justes observations; mais les Ministres de l'Intérieur et des Travaux publics ayant chargé une Commission de donner son avis sur quelques questions relatives aux rapports qui doivent exister entre ces deux édifices, cette Commission a décidé, à la presque unanimité, qu'il convenait de dégager le côté nord de la Sainte-Chapelle des constructions qui en obstruent la vue, en supprimant la galerie contiguë formant un des côtés symétriques de la cour d'entrée du Palais de Justice. La Commission a, en outre, décidé qu'il y avait lieu d'étudier les moyens d'établir une simple galerie, légère et peu élevée en remplacement des bâtiments qui bordent la rue de la Barillerie, afin de relier le corps de bâtiments de la rue de la Sainte-Chapelle avec le Palais de Justice; cette communication étant indispensable pour les relations des divers services entre eux. A ce sujet nous ferons observer que sans démolir entièrement la galerie symétrique de la cour du Palais de Justice, on pourrait dégager le côté nord de la Sainte-Chapelle. Quant aux bâtiments de la rue de la Barillerie, il serait à désirer qu'ils fussent entièrement supprimés et remplacés par une grille; par ce moyen, le public pourrait jouir de la vue d'un monument pour lequel l'administration a déjà fait de si grandes dépenses de restaurations. On pourrait établir une galerie souterraine pour relier le Palais de Justice avec les bâtiments de la rue de la Sainte-Chapelle.

NOUVELLES PUBLICATIONS ARCHÉOLOGIQUES.

Description de la Villa et du Tombeau d'une femme artiste gallo-romaine, découverte à Saint-Médard des Près (Vendée), par M. Benjamin Fillon, corresp. du Comité des Arts et Monuments, in-4°, de 68 pages et 5 planches. Fontenay, Robuchon et Nairière-Fontaine, 1849.

Cette publication nous offre des détails complets sur une découverte archéologique des plus importantes, et qui est destinée à jeter une vive lumière sur les procédés employés par les anciens dans leurs peintures. La *Revue Archéologique*, dans son t. IV, p. 618, a annoncé les premières traces de cette découverte, signalées par M. Fillon à M. Letronne. Aujourd'hui c'est le savant explorateur qui nous fait connaître tous les détails qu'il a pu recueillir sur ce curieux monument, les justes observations sur la peinture antique qu'il a été à même de faire sur ces précieux restes et qui sont confirmées par les expériences de M. Chevreul. Cette savante description accompagnée de nombreux dessins est précédée d'un aperçu géologique et historique sur la contrée où est située cette villa antique, sur l'origine de Saint-Médard des Près, et sur les diverses ruines gallo-romaines que l'on trouve dans la Vendée.

M. Fillon a joint à son travail les résultats obtenus par M. Chevreul dans l'analyse des diverses couleurs provenant de ce tombeau. Aussi, les antiquaires et les artistes trouveront dans ces recherches, d'utiles et précieux renseignements pour leurs travaux.

Essai sur l'Histoire de la critique chez les Grecs, suivi de la Poétique d'Aristote et d'extraits de ses Problèmes avec traduction française et commentaires, par M. E. Egger, professeur suppléant à la Faculté des Lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure. (Introduction à l'étude de la littérature grecque). 1 vol. in-8°. Paris, Durand, 1849.

Les statues du portail de Chartres, ou explication de la présence des statues de la *Liberté*, de la *Santé*, de la *Beauté*, de la *Volupté*, de l'*Honneur*, sur les basiliques chrétiennes et les *quatre animaux mystiques*, attributs des quatre évangélistes, par madame Félicie d'Ayzac, dame de la maison d'éducation de la Légion d'honneur. 1 vol. grand in-8°, orné de 18 pl. gravées. Paris, Leleux, 1849.

ÉTUDES

SUR

LES ANCIENNES NOTATIONS MUSICALES DE L'EUROPE.

TROISIÈME ARTICLE (1).

§ IX.

Digression sur les mots Arsis et Thesis.

En appliquant, à la fin de mon dernier article, les expressions *Arsis* et *Thesis* à l'élévation ou à l'abaissement des signes neumatiques, je ne pensais pas qu'il fût possible de soulever, sur ce point, la plus légère contradiction. Il n'en a pas été ainsi, et je m'en félicite dans l'intérêt même de la science, car cela va me fournir l'occasion de donner, sur ces deux mots, quelques renseignements curieux, et d'augmenter ainsi le vocabulaire restreint de la sémiologie musicale.

« *Arsis* et *Thesis*, m'écrit-on, ne signifient point l'élévation et l'abaissement des signes neumatiques, mais bien l'élévation et l'abaissement de la main (2) pour indiquer la mesure. »

Que ces deux mots aient eu, depuis la plus haute antiquité, le sens que leur donne mon savant et honorable critique, c'est une chose certaine et connue de tous les musicographes. Je dirai cependant que ce point de doctrine musicale, comme beaucoup d'autres, n'a été jusqu'ici *parfaitement* exposé que par M. Vincent, dans son splendide ouvrage sur la musique des Grecs (3). Jean-Jacques Rousseau (*Dict. de Musique*, aux mots *Arsis* et *Thesis*), servilement copié

(1) Voy. le premier article, t. V, p. 701; et le deuxième article, t. VI, p. 101.

(2) Pour être parfaitement exact, il aurait fallu ajouter : *ou du pied.*

(3) *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque du Roi et autres bibliothèques*, t. XVI, Paris, 1847, Imprimerie royale, seconde partie, 1 fort vol. in-4° (§ XV, p. 48 et suiv.; note N, p. 197-218). — C'est dans ce volume, exclusivement rempli par les recherches de M. Vincent, que les érudits devront désormais puiser, s'ils veulent connaître à fond l'ancienne musique des Grecs : rien de ce qui a été écrit jusqu'à ce jour sur cette matière difficile, ne peut être comparé à l'admirable monument scientifique que je signale ici.

par Castil-Blaze, n'a pas su distinguer la véritable correspondance des temps *forts* et *faibles*, dans la musique grecque et la musique moderne. Son article, d'ailleurs, à part cette faute et malgré sa brièveté nécessaire, est fort bien fait; mais s'il remplit les conditions d'un dictionnaire, il ne suffit pas pour approfondir la question. Je le répète donc : c'est l'ouvrage de M. Vincent qui, dans l'état actuel de la science, peut seul remplir cette condition d'une manière complète.

Indépendamment de cette première signification, les mots *Arsis* et *Thesis*, en ont eu certainement une autre appliquée aux mouvements mélodiques du son musical pur.

On trouve, dans l'ouvrage de M. Vincent, un passage curieux qui vient à l'appui de cette affirmation; il est emprunté à un théoricien grec nommé Gémiste Pléthon : « L'*Arsis*, dit ce théoricien, est l'emploi d'un son aigu succédant à celui d'un son grave; la *Thesis*, au contraire, l'emploi d'un son grave après celui d'un son aigu (p. 237 des *Notices*, d'après le manuscrit 48 de la bibliothèque de Munich). »

Je n'insisterai point sur cette preuve, car on pourrait en tirer des conclusions qui n'entrent pas dans mon plan. Ce que je veux soutenir ici, c'est que les artistes musiciens du moyen âge ont *aussi* formellement entendu, par *Arsis* et *Thesis*, l'élévation et l'abaissement des sons musicaux. A tort ou à raison, telle a été chez eux la seconde signification, la signification parallèle de ces deux mots antiques.

Vers le IVe siècle de notre ère, Martianus Capella adopte cette signification dans le neuvième et dernier livre de son encyclopédie latine à laquelle il a donné le nom de *Satyricon* : « Arsis, dit-il, est « elevatio, thesis depositio *vocis* ac remissio (Meibomius, p. 360; M. Vincent, p. 202). »

Remi d'Auxerre, commentateur du neuvième livre de Martianus, reproduit la même opinion au IXe siècle : « Arsis, id est elevatio, « et Thesis, id est depositio et remissio *vocis* (Gerb. *Scriptores*, t. I, p. 83). »

Bernon, qui fut successivement abbé de Saint-Gall, de Prum et de Reichnau dans la première moitié du XIe siècle, s'exprime dans le même sens au prologue de son précieux *Tonarius* dont M. Fétis n'a pas apprécié l'intérêt et le mérite (Gerb. *Script.*, t. II, p. 75).

Hermann Contract, mort vers l'an 1055, dit dans sa *Musica* : « Flatus (*le souffle musical*, *la voix*, *le son*, et non *le rhythme*) habet « duas partes, arsim et thesim, hoc est elevationem et depositio- « nem (Gerb. *Script.*, t. II, p. 140). »

Plus tard, c'est-à-dire en 1274, le célèbre Marchetto de Padoue publie son *Lucidarium musicæ planæ*. Dans cet ouvrage, les expressions *Arsis* et *Thesis* sont encore également appliquées à l'élévation et à l'abaissement des intervalles de la mélodie, abstraction faite de toute idée de rhythme ou de mesure. Cette doctrine se trouve dans le curieux chapitre du *Lucidarium* où Marchetto parle des différentes espèces de quartes et de quintes, *species principalis, communis, simplex, composita, aggregata, disgregata, apposita, præposita, supposita, continua, commixta, intensa et remissa* (Gerb. *Script.*, t. III, p. 114-117). L'auteur donne ces deux dernières épithètes aux quartes et aux quintes par *arsim* et *thesim*.

« Intensa species, dit-il, dicitur illa quæ fit per arsim, ut hic :

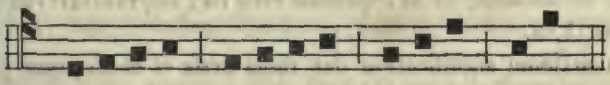

« Remissa, ajoute-t-il, quæ per thesim, ut hic :

, etc. »

Engelbert, mort en 1331, abbé d'Aimont dans la haute Styrie, dit également : — « Unissonus non habet arsim et thesim, nec per « consequens intervallum vel distantiam. (Apud Forkel, *Allg. Gesch. der Musik*, t. II, p. 347; Gerbert, *Script.*, t. II, p. 287-369) (1). »

Tinctoris, à la fin du XVe siècle, ne donne qu'une seule définition de l'*arsis* et de la *thesis* dans son Dictionnaire de musique, et cette définition, la voici : « Arsis est *vocum* elevatio. Thesis est *vocum* « depositio. »

Nicolas Wollick, auteur d'un excellent ouvrage sur le plain-chant, la musique figurée et le contrepoint, qui a paru de 1501 à 1521 sous deux titres différents, donne le nom d'*arsis* aux gammes ascendantes, et de *thesis* aux gammes descendantes (*Enchiridion musices*, in-4°, 1521).

J'abuserais de la patience de mes lecteurs, si je prolongeais mes citations ; celles qui précèdent suffisent, je le crois, pour établir solidement la seconde signification de l'*arsis* et de la *thesis*.

(1) Gerbert, dans la table fort mal faite de ses *Scriptores*, ne renvoie, pour les mots *arsis* et *thesis*, qu'au fragment de saint Isidore de Séville sur la musique, t. I, p. 21.

Je n'ajouterai plus qu'un mot.

D'où vient que les termes *arsis* et *thesis* ont été appliqués à l'élévation et à l'abaissement des sons musicaux? C'est que, selon moi, le *rhythme poétique*, ayant fourni l'idée de la mesure musicale, les artistes ont voulu compléter cette idée en empruntant au *rhythme oratoire*, pour l'appliquer aux sons mélodiques, ce que les grammairiens disaient de l'accent dans le *discours*.

Or, les grammairiens appelaient *arsis* et *thesis* les inflexions ascendantes et descendantes de la voix oratoire : « In unâquâque parte « orationis, dit Priscianus, célèbre grammairien du IVe siècle, « arsis et thesis sunt, non in ordine syllabarum, sed in pronuncia- « tione ; velut in hâc parte, *natura;* ut quando dico, *natu*, elevatur « vox, et est arsis in *tu :* quando vero *ra*, deprimitur vox, et est « thesis (1) ».

La deuxième signification des mots *arsis* et *thesis*, que je viens de prouver d'une manière historique, me conduit naturellement à celle que j'ai employée à la fin de ma huitième *Étude*.

En effet, si l'on applique l'*arsis* et la *thesis* au son musical, pourquoi ne l'appliquerait-on pas aux signes, aux neumes, aux notes qui représentent ce son? Quel inconvénient plausible, je le demande, pourrait-on m'objecter contre cette extension de sens si rationnelle et si logique? Pour moi, je n'en vois aucun, parce que dans le langage universel, je trouve mille exemples analogues qui m'y autorisent. En transportant au *signe* le nom de la *chose signifiée*, je suis ici dans les conditions rigoureuses de la métonymie classique. Un auteur anonyme dont M. Vincent a traduit et commenté l'ouvrage sur la musique grecque (2), dit formellement : « Le mot *son*, pris dans le sens *général*, exprime le *nom* propre du son lui-même; dans un sens plus *restreint*, il désigne le *caractère* graphique adopté pour le représenter; et enfin, dans un sens tout-à-fait *spécial*, il indique la puissance du son, c'est-à-dire le degré d'acuité et de gravité qui le distingue de tout autre (p. 23-24 des *Notices*). »

Comme on le voit, je suis parfaitement en règle dans l'emploi de mon expression métonymique.

Il y a plus : c'est que Guy d'Arezzo, pour ne citer qu'une seule

(1) *Grammaticæ latinæ auctores antiqui.... operâ et studio Heliæ Putschii.* Hanoviæ, MDCV, in-4°, *Prisciani de accentibus liber*, p. 1289. — M. Vincent cite ce passage, p. 202 des *Notices*.

(2) Ἀνωνύμου σύγγραμμα περὶ μουσικῆς.

autorité décisive, s'est permis dans son *Micrologue*, ce que je me suis permis moi-même dans mon dernier article.

Je veux parler du seizième chapitre de cet ouvrage précieux, qu'il intitule : *De multiplici varietate sonorum et neumarum* (1). Il commence par constater qu'avec six intervalles mélodiques seulement (2), on compose des chants innombrables qui ont tous une facture différente. Cela ne doit point étonner, dit-il, puisque l'on forme, avec les lettres peu nombreuses de l'alphabet, des syllabes infinies, et, avec quelques pieds poétiques, beaucoup d'espèces de mètres.

Puis il ajoute : « Nos, si possumus, videamus quibus modis dis-« tantes ab invicem *neumas* constituere valeamus. Igitur motus *vo-« cum*, qui sex modis consonanter fieri dictus est, fit arsi et thesi, « id est elevatione et depositione, quorum gemino motu, id est arsis « et thesis, omnis *neuma* formatur, præter repercussas aut sim-« plices.... »

Dans ce passage remarquable, Guy d'Arezzo confond le son avec les neumes ou signes graphiques du son ; et, pour ne laisser aucun doute à cet égard, après avoir montré d'une manière synthétique les différentes manières de varier les sons musicaux par l'*arsis* et la *thesis*, il termine en disant : « NEUMÆ QUOQUE PER EOSDEM MODOS « ARSIS ET THESIS POTERUNT VARIARI. »

Un pareil témoignage me dispense d'insister sur la troisième signification que j'ai donnée aux mots *arsis* et *thesis* : comme les deux autres, elle a pour fondement la double autorité du langage et de l'histoire. Cela me suffit.

§ X.

Des ornements mélodiques et de leur notation dans l'ancienne musique de l'Europe. Systèmes.

La question que je vais examiner est l'une des plus difficiles, des plus complexes et des plus importantes qu'il soit possible de soulever à propos des anciennes notations musicales de l'Europe.

La solution en est certaine, si l'on s'enquiert uniquement de l'existence abstraite des ornements mélodiques.

Elle devient plus embarrassante, si l'on recherche la nature et les espèces différentes de ces ornements.

(1) Apud Gerbert. *Script.*, t. II, p. 17-21.

(2) « Habes itaque sex vocum consonantias, scilicet : tonum, semitonum, « num, semiditonum, diatessaron, diapente. (*Microl.*, cap. v.) »

Elle semble entourée d'un voile impénétrable lorsqu'il s'agit de savoir si, indépendamment de la note, les points simples, doubles, triples ou ligaturés des neumes, représentaient aussi les agréments mélodiques en usage à ces époques si reculées.

Enfin, le même mystère enveloppe l'histoire musicale, quand on se demande s'il n'y avait pas des signes *muets*, c'est-à-dire des figures neumatiques dont le *seul* rôle fût d'indiquer aux artistes les ornements et les expressions du chant?

On conçoit sans peine tout l'intérêt qui se rattache à l'éclaircissement de ces points obscurs de la musique ancienne : car, si l'on ne parvient pas à répandre la lumière sur ces questions capitales, toute tentative de déchiffrement n'aboutira qu'à des conjectures pleines d'erreurs et de doutes. Et, pour ne parler ici que de la restauration du chant ecclésiastique qui préoccupe la science en ce moment, veut-on savoir ce qu'elle produira, si l'on n'est pas d'abord bien fixé sur la question des ornements mélodiques, sur l'exécution générale elle-même de ce chant qui nous paraît aujourd'hui si lourd, si monotone et si ennuyeux ?

La réponse est facile. — Le principe vivace de la tradition catholique fournira certainement à l'archéologue la traduction de la plupart des signes neumatiques : en plaçant toutes les versions connues d'une même mélodie religieuse les unes au-dessous des autres suivant l'ordre naturel de la chronologie, on pourra parvenir, dans une foule de cas, à reconnaître le *fond* des antiques cantilènes de l'Église ; mais, à côté d'une certitude acquise, combien ne restera-t-il pas d'obscurités et même de difficultés insolubles? Ici, on demandera si certains signes n'indiquent point la longueur ou la brièveté des notes ; là, on trouvera mille choses embarrassantes sur le chapitre des synonymies sémiologiques ; ailleurs, on ne pourra se fixer sur la nature de l'agrément mélodique qu'il faut attribuer à tel ou tel passage ; à chaque pas, enfin, le traducteur se trouvera en face du doute, de l'incertitude, du mystère.....

Et qu'on ne croie pas que j'exagère ici les difficultés des anciennes notations musicales de l'Europe, par rapport à la question des ornements mélodiques ; on se détromperait bien vite, en examinant les théories incertaines et contradictoires qui ont été formulées, sur cette question, par la science moderne.

Je réduirai à quatre seulement les systèmes que la discussion des ornements mélodiques a fait éclore sous la plume des musico-

graphes de l'époque contemporaine, et que j'indiquerai en nommant ici leurs auteurs, qui sont MM. Fétis, Baini, Perne et Danjou.

I. — Je commence par l'exposition de la doctrine de M. Fétis.

« Bien différents des signes collectifs de sons de la musique orientale, ceux des notations saxonne et lombarde, dit-il, n'étaient point destinés à représenter les ornements du chant, et ils n'étaient souvent qu'une manière abrégée et liée d'exprimer par un seul caractère plusieurs sons syllabiques, ou bien des signes de liaison entre deux ou plusieurs sons lents. Ce ne fut qu'aux XIIe et XIIIe siècles que les signes de la notation lombarde, modifiés par l'adjonction de la portée, servirent quelquefois à représenter les agréments du chant qui s'étaient introduits de l'Orient dans l'Occident, à la suite des croisades (*Biogr.*, t. I, *Résumé de l'Hist. de la Musiq.*, *notation*, p. CLXIII).

M. de Coussemaker qui ne rapporte que ce *seul* passage de M. Fétis, dans son *Mémoire sur Hucbald* (p. 163), en conclut que l'auteur de la *Biographie universelle des musiciens* refuse aux neumes la propriété de représenter les agréments mélodiques. J'avoue que j'y vois autre chose : au lieu de nier, M. Fétis distingue, ce qui est bien différent... Avant les XIIe et XIIIe siècles, les neumes, selon lui, n'indiquaient point les ornements de la mélodie; ce n'est qu'après cette époque et à la suite des croisades, que les signes neumatiques eurent cette propriété chez les copistes lombards (1). Mais, chose étonnante! dans le même ouvrage et dans la même page, M. Fétis assure positivement que, chez les Lombards, le signe ⚑ exprimait l'appogiature ascendante 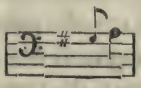 et ✓ l'appogiature descendante 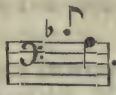 . Il affirme encore que, chez les mêmes

(1) Je ne relèverai pas ici les erreurs manifestes qui abondent dans les quelques lignes que je viens de citer du savant musicographe moderne. La plus énorme est celle qui est contenue dans cette proposition : « *Les signes collectifs n'étaient souvent qu'une manière abrégée et liée d'exprimer par un seul caractère plusieurs sons syllabiques.* » — *Souvent?* Mais quelle autre signification pouvaient-ils donc avoir, puisqu'ils n'indiquaient aucun ornement? — *Ils exprimaient par un seul caractère plusieurs sons syllabiques.* Que signifient ces mots : *plusieurs sons syllabiques?* S'agit-il de plusieurs sons liés appartenant à un seul signe neumatique et en même temps à plusieurs syllabes différentes du texte? Si telle était l'idée de M. Fétis, cet écrivain aurait contre lui tous les manuscrits du moyen âge. Si ce n'est pas cela qu'entend M. Fétis, sa phrase est inintelligible, et je lui laisse le soin de la justifier.

peuples, cet autre signe ∾ indiquait une note réelle simple, mais accompagnée d'un tremblement qui était exécuté ainsi :

« J'ai tiré ces instructions, dit-il, d'un précieux bréviaire noté en notes lombardes sur deux lignes rouge et jaune. Ce bréviaire, du *onzième siècle*, est dans ma bibliothèque. »

L'étonnement redouble lorsque M. Fétis, traduisant quelques lignes du mystère des *Vierges folles*, d'après un manuscrit de la fin du *dixième siècle*, brode sa traduction d'une foule de petites notes d'agrément. Et comme ici l'influence des croisades ne peut plus être invoquée, et qu'il faut à tout prix que les fioritures musicales nous viennent de l'Orient, le musicographe de Bruxelles se fonde sur l'invasion des Arabes dans le midi de la France au temps de Charles-Martel (*Revue* de M. Danjou, 1847). Ainsi, la question de l'origine des ornements mélodiques en Europe est successivement placée, par M. Fétis, au XIIIe, au XIIe, au XIe, au Xe, et au VIIIe siècle.... Ce sont d'abord les croisades qui nous ont importé cet élément de musique orientale; puis, ce sont les Arabes sous Charles-Martel. Après de pareilles tergiversations scientifiques, il est affligeant d'entendre M. Fétis conclure par ces paroles un peu sèches : « A ces faits, que quarante années d'études incessantes ont rendus pour moi inattaquables, M. Kiesewetter et d'autres (1), qui se sont fait des théories de fantaisie contrariées par ces faits, m'ont opposé des dénégations basées sur des pauvretés et des propos en l'air (*Revue, ibid.*, p. 329). »

M. Fétis met ensuite ses adversaires au défi de prouver qu'il a tort dans sa traduction du fragment des *Vierges folles*, parce que, dit-il, ils sont dans l'impuissance de rien comprendre aux anciens monuments de la musique européenne.

Je montrerai bientôt d'une manière *rigoureuse* et *mathématique* que la traduction du fragment, donnée par M. Fétis, est elle-même, d'un bout à l'autre, une œuvre de pure fantaisie qui ne repose sur rien. Mais, auparavant, qu'on me permette de continuer l'exposition des doctrines relatives aux ornements de la musique ancienne, et

(1) A l'époque où ces lignes ont été publiées, je n'avais encore rien écrit sur la question qui m'occupe ici. Par conséquent, cette citation de M. Fétis ne doit pas être considérée comme une attaque dirigée contre moi, ni ma réponse, comme la réplique d'un amour-propre blessé à l'adresse du savant musicographe.
(*Note de l'auteur.*)

d'établir, à mon tour, ce que m'en ont appris les monuments littéraires et pratiques de l'art. Je donnerai ensuite la traduction, non pas du seul fragment interprété par M. Fétis, mais de *tout* ce qui a rapport, dans le manuscrit 1139, aux *Vierges folles* et aux *Vierges sages*. Je mettrai mes lecteurs à même d'établir une comparaison sérieuse entre mon travail et celui que je rejette positivement; aucun élément ne manquera à cette discussion que je tâcherai de rendre aussi courtoise et aussi claire que possible.

Mais je n'ai pas encore terminé l'exposition des idées de M. Fétis.

« Il existait, dit-il, dès le ONZIÈME SIÈCLE, un signe d'*appogiature* ascendant et descendant : ce signe était la *plique*, figure de note qui ressemblait à la longue, mais qui avait la queue tournée d'un autre côté. Dans la suite, la plique se distingua par deux queues dont l'une était plus courte que l'autre. Francon dit que la plique est un signe de division du même son en grave et en aigu : *Plica est nota divisionis ejusdem soni in gravem et in acutum;* ce qui ne peut s'entendre que de l'appogiature. Il en distingue de deux espèces : l'un ascendant, l'autre descendant.

« Ce signe du simple port de voix reçut ensuite une signification plus étendue, et devint l'équivalent du trille, car il est dit dans le manuscrit anonyme de l'abbé de Tersan (du treizième siècle) : *Antica plica erat simplex nota divisionis soni; est hodiè signum tremulæ vocis.* Ce passage est clair et positif : dès le treizième siècle on faisait usage du trille. A l'exception de M. Perne, aucun auteur moderne n'a connu la véritable valeur de la plique; Burney, Hawkins, et Forkel lui-même, n'ont eu sur cela que des idées vagues. De là vient qu'on a souvent mal traduit la musique ancienne quand on a trouvé des pliques de longues, brèves et semi-brèves, ascendantes ou descendantes, surtout dans les ligatures, où elles sont fort difficiles à distinguer; on les a prises pour des signes de temps.

« Au reste, la plique n'est pas le seul signe d'ornement du chant qui se rencontre dans les anciens auteurs : Walther Odington, qui écrivit un traité de musique vers 1240, en fait connaître plusieurs qui sont absolument semblables à ceux qui sont en usage dans l'église grecque de l'Orient. Burney ni Forkel n'ont compris quel était l'emploi de ces signes.....

« On voit que c'est postérieurement à la première croisade que les ornements du chant ont été introduits dans la musique européenne. Le goût de cette nouveauté se soutint jusques vers le milieu du dix-

huitième siècle, où les fioritures prirent un autre caractère (*Biographie*, t. I, p. CLXXXVIII, note 1). »

« Ce qu'il y a de certain, dit encore M. Fétis (*ibid.*, p. CXCI, note), c'est que ce n'est point au dix-septième siècle, comme le prétend M. l'abbé Baini, que les ornements se sont introduits dans l'Église; mais bien dès la fin du TREIZIÈME, ou au plus tard au commencement du SUIVANT. »

Ainsi, je le répète, M. Fétis n'a point de doctrine fixe sur l'introduction des fioritures musicales en Europe. Il pose en principe qu'on les doit à l'Orient; toutefois, les représentations sémiologiques de ces fioritures orientales ont un caractère graphique essentiellement différent en Europe. Quant à l'époque où elles ont été importées dans notre pays, c'est au commencement du XIVe siècle, ou au XIIIe, ou au XIIe, ou au XIe, ou au Xe, ou au VIIIe : ce qui équivaut à dire que M. Fétis est dans une incertitude complète à cet égard.....

II. — J'arrive à la doctrine de l'abbé Baini (1), telle qu'elle est consignée dans son savant ouvrage sur Palestrina : *Memorie storico-critiche della vita e delle opere di Giovanni Pierluigi da Palestrina...*, Roma, 1828, 2 vol. in-4°.

« On lit, dit-il, dans différents auteurs de l'antiquité, que les artistes de cette époque faisaient généralement usage du *piano*, du *forte*, du *crescendo*, du *decrescendo*, du *trille*, du *gruppetto* et du *mordente*. Tantôt ils accéléraient la mélodie, tantôt ils la ralentissaient, tantôt ils conduisaient les sons du piano au pianissimo, d'autres fois enfin ils les enflaient graduellement du pianissimo au fortissimo (2). »

Baini ajoute qu'à Reims, à Metz, à Soissons, il y avait dans les livres de chant envoyés à Pépin et à Charlemagne par les papes Paul Ier, Adrien Ier et Léon III, comme dans ceux de Rome, certaines petites lettres placées au-dessus des notes et rappelant aux musiciens divers agréments mélodiques, telles que *t* pour *tremulæ*, *u* pour *vinnulæ*, *c* pour *collisibiles*, *s* pour *secabiles*, *p* pour *podatus* et *pinnosa*, *d* pour *diatinus* (sic), *e* pour *exon*, *a* pour *ancus*, *o* pour *oricus* (sic) et beaucoup d'autres que les Français ne pouvaient exprimer avec leur voix peu flexible (3).

(1) L'abbé Baini est mort en 1844.

(2) « Leggesi in varii scrittori antichi, che se usava comunemente il piano, il « forte, il crescere e calare la voce, i trilli, i gruppi, i mordenti : ora si accelerava « il canto, ora andava più rimesso, si smorzava pian piano la voce fino al pianis- « simo, si spandeva fino al massimo forte, etc. (T. II, p. 82). »

(3) « Quindi il ripiego preso dai nostri cantori predecessori non solo in Reims,

L'auteur des *Memorie storico-critiche* fait une remarque toute spéciale sur la lettre *r* qui, suivant Notker Balbulus, signifiait : *rectitudinem vel rasuram non abolitionis sed crispationis*, c'est-à-dire : « Quando doveva cessare il *trillo* incominciato per la figura *tre-* « *mula* (*Ibid.*, p. 84). »

Ainsi, d'après Baini, il y avait une figure neumatique qui désignait le commencement du trille, et la lettre *r* en indiquait la fin.

Le neume appelé *pinnosa* nous a aussi valu, de la part du même auteur, des observations que je ne dois point passer sous silence. « La *pinnosa*, dit-il, contenait deux notes ascendantes et devait s'exécuter comme s'il y avait eu sur chacune de ces deux notes le signe moderne <> (1). »

Toutefois, deux différences existaient entre ces notes antiques et leurs synonymes modernes : la première, c'est que la figure qui exprime maintenant le *crescendo* et le *decrescendo* était dans l'origine, et un signe de nuance et tout ensemble un signe de notation ; la seconde, c'est que cette figure s'écrivait perpendiculairement, de cette manière pour les deux notes de la *pinnosa* :

Enfin, Baini assure que Jean-Luc Conforti, admis parmi les chanteurs de la chapelle pontificale, le 4 novembre 1591, fut le premier qui renouvela le *trille* des anciens, inconnu, dit-il, aux chanteurs des XVe et XVIe siècles, et il invoque à l'appui de ce fait le témoignage de Thomas Aceti, cité par Gabriel Bari.

Telle est la doctrine de l'auteur des *Memorie storico-critiche* sur la question qui m'occupe en ce moment. M. de Coussemaker adopte cette doctrine dans son *Mémoire sur Hucbald* (Appendice V,

« in Metz, ed in Soissons, ma eziandio in Roma di notare nei libri di canto che « S. Paolo I, Adriano I, e Leone III inviarono a Pippino, ed a Carlo Magno al- « cune piccole lettere sopra le note, come : *t, u, c, s, p, d, e, a, o, r*, ec. onde « rammentare a que' cantori *tremulas, vinnulas, collisibiles, secabiles*, e così « *podatum, pinnosam, diatinum, exon, ancum, oricum*, etc., tutti ornamenti, « che i Francesi *non poterant exprimere*.... (*Ibid.*, p. 83). »

(1) « La *Pinnosa* conteneva due note ascendenti, e dovevano amendue eseguirsi « *aumentando*, e quindi subito *scemando* la forza della voce ; perciocchè mostra- « vasi per la sua stessa figura, ch'è tal quale il moderno segno <> ma doppio « <> <> ; se non che questo è giacente, e la *pinnosa* era diritta. (*Ibid.*, p. 84). »

p. 163-166) : « Nous nous rangeons, dit-il, de l'opinion du savant auteur des *Mémoires de Palestrina*, et nous nous appuyons, pour la soutenir, sur un passage de Hucbald qui ne paraît point susceptible de laisser de doute dans l'esprit (1)..... L'emploi des initiales ajoutées aux neumes pour faciliter la mémoire des chanteurs nous semble une nouvelle preuve que, parmi les neumes, il y en avait qui représentaient des nuances et ornements du chant. »

M. de Coussemaker ajoute une troisième preuve : « Nul doute, dit-il, que certains neumes représentaient des nuances (ou ornements) ; on en trouverait une nouvelle preuve, si elle était nécessaire, dans un passage du traité de musique d'Engelbert, où cet auteur cite le trille (*vox tremula*) comme étant représenté par le neume *quilisma*. »

III. — Le système de M. Perne peut se résumer dans ces quelques lignes que j'emprunte à sa préface des *Chansons du Châtelain de Coucy* : « La seule trace que l'on trouve dans les plus anciens manuscrits de ce que nous appelons *agréments du chant*, est un signe ou note appelée *plique* par les anciens, du terme *plica*, mot latin qui veut dire *pli*. Cette note qui étoit tantôt de figure carrée, tantôt de figure losange, avoit toujours deux queues, et cela pour la distinguer des autres valeurs de notes dont elle faisoit partie, ou contre lesquelles elle étoit accolée comme signe de *trill* ou de *brisement de la voix*. Sa présence indiquoit que la note qu'elle désignoit devoit être partagée en deux sons contigus, et battus l'un contre l'autre par le mouvement de la glotte. Les deux sons opérés par ce mouvement se formoient en montant si la note qui suivoit la plique étoit plus élevée ou sur le même degré qu'elle, et en descendant si la note qui la suivoit étoit d'un ou de plusieurs degrés plus bas. On ne peut affirmer que ce mouvement de la glotte indiqué par la plique fût effectivement le même que celui de la voix dans l'exécution du *trill* moderne, mais le terme *plique* indique assez que, par la présence de cette note, la voix devoit se plier au mouvement de sons contigus, ce qui est enseigné dans les anciens ouvrages sur le plain-chant et le chant figuré, et démontré par les manuscrits des chansons du Châtelain du douzième siècle, où les mêmes passages de mélodie sont écrits en deux ou trois notes dans l'un des manuscrits, et en plique d'une seule figure dans l'autre. On peut aussi considérer

(1) Je citerai plus loin et *in extenso* ce passage d'Hucbald que signale ici M. de Coussemaker.

comme *petites notes, notes de goût*, ces fréquentes *appogiatures* qui précèdent ou qui suivent les notes dont la valeur à elle seule rempliroit l'un des temps de la mesure, et qui, s'associant une petite note, rendent alors ce temps ternaire de binaire qu'il seroit sans la présence de cette valeur minime (1). »

IV. — Les opinions de M. Danjou sur les anciens ornements du chant sont disséminées dans sa *Revue de musique religieuse et classique*, qui a paru pendant quelque temps et qui renferme de bons articles. Une mission que ce littérateur obtint de M. de Salvandy pour explorer les richesses musicales de l'Italie, lui a donné l'occasion de publier, sur les fioritures neumatiques, quelques conjectures que je vais indiquer ici.

Étant à Padoue, M. Danjou trouva chez M. Pacchiarotti un manuscrit précieux qui avait appartenu au chapitre de la cathédrale de Beauvais avant la révolution. L'écriture de ce manuscrit paraît être de la première moitié du XIIIe siècle. Il contient un mystère de Daniel, composé par les étudiants de Beauvais : *Ad honorem tui, Christe. Danielis ludus iste in Belvaco est inventus et invenit hunc juventus*. M. Danjou l'a reproduit intégralement, musique et texte, dans trois livraisons de sa *Revue* (année 1848).

Parmi les réflexions dont cet écrivain fait précéder le mystère de Daniel, il en est quelques-unes qui rentrent dans le sujet qui m'occupe et que je dois rapporter. Suivant lui, le *point oblong* pourrait avoir, dans ce *mystère*, la valeur d'une blanche moderne; le même point, précédé d'un trait oblique descendant, indique une note longue ou accentuée, et la petite note en losange correspond à notre noire. « La plique, dit-il, indiquait à la fois un ornement du chant et une valeur de note; elle dérivait, comme tous les autres signes de la notation, des anciens signes de neumes, et correspondait au *quilisma*. Francon définit la plique : *un signe de division du son en grave et aigu*, « *signum divisionis soni in gravem et acutum.* » C'est ce que nous appelons aujourd'hui *port de voix;* et les chantres de la chapelle pontificale qui ont encore conservé l'usage du port de voix dans toutes les intonations, ne font qu'exécuter les pliques ou *quilisma* (sic). Francon ajoute à cette définition des explications sur la valeur de la plique en tant que durée de son; mais la théorie a

(1) *Chansons du Châtelain de Coucy, revues sur tous les manuscrits*, par Francisque Michel, *suivies de l'ancienne musique*, etc., par Perne, 1 vol. grand in-8°, 1830, p. 148-149.

tellement varié à cet égard, les systèmes des traductions sont si nombreux, qu'il sera toujours difficile de donner une interprétation certaine de cet ornement du chant (*Revue*, 1848, p. 75). »

« Quant aux ligatures qui sont employées dans certains passages, ajoute-t-il, et toutes les fois d'ailleurs que deux ou plusieurs notes sont réunies sur une seule syllabe, nous ne pensons pas qu'elles aient pour objet de déterminer la valeur, mais seulement la liaison des sons..... Le plain-chant et plusieurs compositions populaires, conservant les signes des ligatures (*antiques*)..... ne tenaient pas compte des diverses valeurs de notes qu'ils indiquaient; c'est pour cela que l'on adopta le mot *planus*, pour caractériser le chant d'Église, bien qu'il fût écrit avec les mêmes signes qu'on employait pour la musique figurée (*Ibid.*, p. 76). »

Dans une autre livraison de la *Revue*, M. Danjou revient sur la *plique*, et dit, à propos d'un livre intitulé : *Defensio libelli Savonarolæ* (Bibl. du Vatican, imprimés, n° V, m. 6, 33) : « La couverture et les gardes de ce livre sont un des documents qui peuvent fournir le plus de lumières sur la nôtation en neumes. Les signes simples et composés de cette notation et même les signes d'ornement y sont placés sur des lignes. Il résulte entre autres remarques de l'examen de ce fragment, que le signe nommé *quilisma* avait une double fonction : il représentait, dans certains cas, un groupe de trois ou cinq notes ascendantes, et, dans d'autres cas, une sorte d'appogiature ou port de voix. Ce même effet apparaît souvent dans la notation proportionnelle et est indiqué par le signe nommé *pliqua* (sic) ou plique, et qui avait également une double signification. Cette remarque, relative à la signification commune du *quilisma* et de la *plique*, a déjà été faite par le chanoine Lazare Belli, dans sa *Dissertazione sopra li pregi del canto gregoriano*, Frascati, 1788, in-4° (*Revue*, 1848, p. 82).

Dans un tableau des signes de la notation en neumes que M. Danjou a publié en 1847, d'après un manuscrit du XIIIe siècle (*Revue*, p. 261), cet auteur envisage encore le *quilisma* comme un groupe de notes et comme un ornement du chant ou port de voix. Il partage les signes neumatiques en quatre classes : *signes générateurs*, *composés*, de *durée* et d'*ornement*. Ses deux premières divisions sont inexactes, en ce sens que la première donne des ligatures qui doivent nécessairement rentrer dans la deuxième. Le tableau de M. Danjou contient, en outre, d'étranges et nombreuses anomalies : c'est ainsi, par exemple, que la figure du *Torculus* y est sem-

blable à deux signes du *Porrectus*, et que l'une des figures du *Porrectus* est absolument identique à l'une de celles qu'il donne pour le *Quilisma*. Je l'ai déjà dit : M. Danjou n'a point publié ce tableau comme devait le faire un archéologue ; il l'a fait passer sous la fourche caudine des divisions systématiques, avec des remaniements, des additions et des explications qui ne sont pas toujours fondées. Il eût beaucoup mieux fait de le livrer au public tel qu'il l'avait trouvé dans le manuscrit 1346 du Vatican.

J'insiste sur cette manière d'éditer les monuments archéologiques, parce qu'elle est d'une extrême importance pour les conquêtes positives de l'érudition. J'insiste, parce que mon honorable et savant ami, le P. Lambillotte, ayant trouvé beaucoup de documents sur les signes neumatiques, je serais désespéré qu'ils fussent mis au jour selon le système de M. Danjou ; celui-ci a cru être utile, sans doute, mais le P. Lambillotte reconnaîtra la nécessité d'une reproduction pure et simple, sauf à la faire suivre de tous les commentaires possibles. Donc, je ne doute pas de l'immense service que le P. Lambillotte rendra à l'étude des anciennes notations musicales de l'Europe, lorsqu'il publiera, entre autres choses, le tableau très-curieux et très-complet des signes neumatiques qu'il a découvert chez un seigneur allemand. Mes lecteurs apprécieront l'importance de cette trouvaille, lorsqu'ils sauront que, dans ce tableau, le *podatus* et le *clinis* sont *divisés en douze espèces*, et que toutes les autres figures de notes y sont exposées avec la même richesse de développement théorique. Que le P. Lambillotte se hâte donc.....

THÉODORE NISARD.

(La suite à un prochain numéro.)

NOTICE HISTORIQUE

ET DESCRIPTIVE

SUR L'ÉGLISE DE MUNSTER.

(MEURTHE.)

Parmi les anciennes églises de la Lorraine, il en est une qui, jusqu'à ce jour est restée inconnue et comme ensevelie au milieu des forêts, au centre desquelles elle est bâtie. Cette église, remarquable par son architecture, son étendue et les souvenirs qui s'y rattachent est celle du petit village de Munster.

Munster, village du département de la Meurthe, est situé dans le canton d'Albestroff, dans la partie désignée autrefois sous le nom de Lorraine allemande. Il est bâti sur le penchant d'une colline et entouré de tous côtés par les forêts qui couvrent une grande partie du canton. Le village est complétement isolé, aucune route ne le traverse, le touriste ne peut le voir en passant; il faut y aller exprès pour admirer la superbe basilique à laquelle il doit la réputation dont il jouit dans le pays.

L'origine de Munster est ancienne. Ce village existait déjà au XIIe siècle; il dépendait alors du duché de Lorraine; plus tard, il fut enclavé dans la seigneurie de Fénétrange, et il fit partie du diocèse de Metz jusqu'au concordat de 1801, époque à laquelle le département de la Meurthe forma la circonscription du diocèse de Nancy.

Selon les historiens de la Lorraine et l'opinion la plus accréditée dans le pays, voici à quelle occasion fut bâtie l'église, dont nous ne pouvons donner à nos lecteurs qu'une faible idée.

C'était dans les premières années du XIVe siècle, les comtes de

Dachsbourg (1) et de Réchicourt (2) enviaient depuis longtemps le château et les propriétés du comte de Torsviller, dont ils avaient à se plaindre. Après avoir réuni quelques troupes, ils se dirigèrent vers le château, objet de leurs désirs, et en firent le siége. Vilhem, comte de Torsviller, habitait alors le château avec Giselle de Morsperg, son épouse. Le comte n'était pas disposé à abandonner sans une vigoureuse résistance l'héritage de ses pères : aussi se défendit-il avec courage. Mais le siége traînait en longueur ; les provisions commençaient à s'épuiser, et bientôt il fallait céder. Le comte craignant de tomber entre les mains des seigneurs ses ennemis, dont il n'espérait aucun quartier, prit la résolution de fuir pour échapper à leur vengeance.

Mais comment prendre la fuite ? D'un côté les ennemis bloquaient la place, de l'autre un étang profond venait baigner les murs du château.

Réduit à l'extrémité, pendant la nuit Vilhem monte à cheval et se précipite dans l'étang dont il espérait gagner bientôt la rive ; mais son coursier fatigué perdit haleine et tomba à l'endroit le plus profond.

(1) Le comté de Dachsbourg, autrefois comté d'empire, s'étendait au pied des Vosges et dépendait de l'empire d'Allemagne. Ce comté, célèbre dans les histoires de Lorraine et d'Alsace, avait pour capitale la ville de Dachsbourg, dont l'origine remontait à une haute antiquité, puisqu'on prétend qu'elle fut fondée par Dagobert II. Longtemps ce pays appartint à de valeureux comtes qui cherchaient toutes les occasions favorables d'augmenter leur domaine.

Ce fut à Dachsbourg que naquit Brunon, une des gloires de l'église de Toul, dont il fut évêque, qui devint pape sous le nom de Léon IX, et que ses vertus ont fait placer au rang des saints.

Le comté devint plus tard la propriété des comtes de Linanges, et était composé de six communes ; mais au XVIIe siècle la ville de Dachsbourg fut détruite, et près du lieu où elle s'élevait autrefois, fut bâti un modeste village, devenu aujourd'hui un bourg assez considérable et qui a pris le nom de Dabo.

On n'aperçoit plus que quelques faibles traces de l'ancienne splendeur de Dachsbourg ; mais le pays est riche de souvenirs. Nous recommandons ce village aux archéologues qui y trouveront des restes de monuments dont le caractère original et particulier mérite d'être étudié.

(2) Le comté de Réchicourt, peu éloigné de celui de Dabo, remonte à une haute antiquité. On croit que le château qui lui donna naissance fut bâti au VIIIe siècle. Au moyen âge il fut souvent l'objet des échanges que les comtes faisaient entre eux, jusqu'au moment où il devint fief de l'empire.

Les Suédois ravagèrent le comté de Réchicourt pendant leur invasion en Lorraine au XVIIe siècle. Enfin, le comté fut réuni à la France en même temps que la Lorraine, dont il faisait partie ; Réchicourt perdit alors toute son importance. Chef de district, pendant la révolution, ce bourg est aujourd'hui chef-lieu d'un des cantons de l'arrondissement de Sarrebourg.

Tout le monde connaît la légende de Conon, comte de Réchicourt, qui, prisonnier des infidèles, fut miraculeusement transporté en une nuit devant le portail de l'église de Saint-Nicolas-du-Port.

Il allait périr lorsque tout à coup il fit vœu, s'il échappait à ce péril, de bâtir une église à Saint-Nicolas.

A peine avait-il fait ce vœu qui fut agréé du patron de la Lorraine, qu'il se sentit tiré à la botte par le chien fidèle qui l'avait suivi ; ainsi entraîné, il arrive bientôt sain et sauf au rivage. Miraculeusement sauvé du danger où il croyait perdre la vie, Vilhem ne tarda pas à accomplir le vœu qu'il avait fait. Débarrassé de ses ennemis que sa fuite avait éloignés, il voulut de suite mettre la main à l'œuvre.

La nouvelle de sa délivrance miraculeuse se répandit bientôt dans tout le pays. Tous voulurent aider le pieux Vilhem dont les ressources n'étaient pas considérables. L'archevêque de Cologne fut le premier qui lui envoya des secours ; son exemple fut bientôt suivi par les ducs de Lorraine dont les coffres furent ouverts au comte de Torsviller, qui fit élever la basilique de Munster non loin de l'étang où il avait failli se noyer, et dont il s'était retiré d'une manière si miraculeuse.

La première pierre de l'église fut posée en 1327 ; l'édifice s'éleva rapidement, et, quelques années après, il était complétement achevé.

Le comte Vilhem fonda, près de l'église, une collégiale de douze chanoines, très-richement dotés, qui étaient chargés de célébrer l'office dans la nouvelle église de Saint-Nicolas. Mais au milieu du XVIe siècle, cette collégiale fut réunie à celle de Vic, et l'église devint paroisse du petit village de Munster, dont les maisons s'étaient élevées à l'ombre de la basilique. Elle fut entretenue longtemps par les évêques de Metz dont elle dépendait, et qui donnèrent à la basilique une rente de sept mille livres.

A la révolution, son éloignement des grands centres de population la préserva des dévastations des vandales modernes, aussi la voyons-nous encore aujourd'hui telle qu'elle fut autrefois. A la restauration du culte, elle fut affectée au service divin.

On conçoit aisément que les faibles ressources d'une paroisse de sept cents habitants sont loin d'être suffisantes pour l'entretien d'une aussi grande basilique. Les réparations sont urgentes et surtout d'une grande nécessité ; car il serait pénible de voir tomber un aussi beau monument auquel se rattachent de si touchants souvenirs.

L'église de Munster, assise au sommet de la colline, au pied de laquelle est bâti le village, domine tout le pays. On aperçoit d'assez loin les deux clochers qui paraissent confondus avec la cime des arbres des forêts qui les entourent.

Son architecture est celle qui fut employée à la fin du XIVe siè-

cle, mais déchargée de tous les ornements ordinaires. Le style est simple et sévère.

Deux tours carrées s'élèvent aux deux côtés du portail tourné vers l'occident. Elles sont garnies à la base de petits contre-forts, et ne présentent à l'œil de l'artiste que de grands murs tout à fait unis, que deux ou trois cordons de pierres saillantes séparent en autant d'étages. (Voir notre planche 125.)

La partie supérieure de la tour méridionale est percée d'une ogive surmontée d'un trèfle, l'ogive n'est que simulée dans la tour correspondante. Le tout est surmonté d'une calotte à quatre pans couverte d'ardoises.

La partie du portail qui répond à la grande nef est plus ornée. Deux larges contre-forts servant de cages aux escaliers, séparent cette partie des deux tours qui lui sont accolées. Le rez-de-chaussée est orné de deux pilastres à chapiteaux composites supportant un fronton demi-circulaire, et leur espace est rempli d'un cintre qui encadre la porte d'entrée d'un travail tout ordinaire.

Nous ignorons quelle a été primitivement la disposition de ce portail dont la restauration est de beaucoup postérieure à l'édifice, comme nous le prouve le système d'architecture employé.

Le premier étage est rempli par une large ogive, au milieu de laquelle s'ouvre une fenêtre, divisée en quatre baies, par un faisceau de colonnettes, et réunies deux à deux par une ogive plus grande dont le tympan est rempli par une petite rose tréflée. Ces deux ogives supportent une plus grande rose à compartiments tréflés qui remplit le tympan de la grande ogive.

Ce frontispice est couronné par un large fronton dont toute l'ornementation se compose d'un petit œil-de-bœuf percé dans le milieu. Rien n'indique que la croix, précieux symbole du chrétien, ait jamais surmonté ce fronton du goût le plus austère.

Les parties septentrionales et méridionales de l'édifice sont traitées avec la même simplicité. Chaque fenêtre est séparée par un large contre-fort qui s'appuye sur le mur des collatéraux, s'élève au-dessus des combles, et, au moyen d'un arc-boutant, va supporter les maîtresses voûtes. Un clocheton, dont les arêtes sont couvertes de crochets, couronne la porte haute de ces contre-forts.

Cette simplicité austère dans une église de la fin du XIVe siècle, époque où l'on couvrait à l'envi de dentelles et de festons les murailles des édifices, pourra étonner, si l'on ne se rappelle que les ressources du pieux fondateur étaient très-bornées. Ayant à élever d'ailleurs

un édifice dans un lieu isolé, au milieu des forêts, loin du regard des hommes, il est tout naturel de penser que l'architecte ne s'est pas attaché à prodiguer les ornements, que son but principal a été d'en assurer la solidité.

L'église de Munster se développe sur une assez grande échelle. Sa longueur est de 52 mètres, sa largeur, 17 mètres 25 centimètres.

Le plan est parfaitement régulier : c'est une croix latine, divisée en trois nefs, terminées chacune par une abside pentagonale.

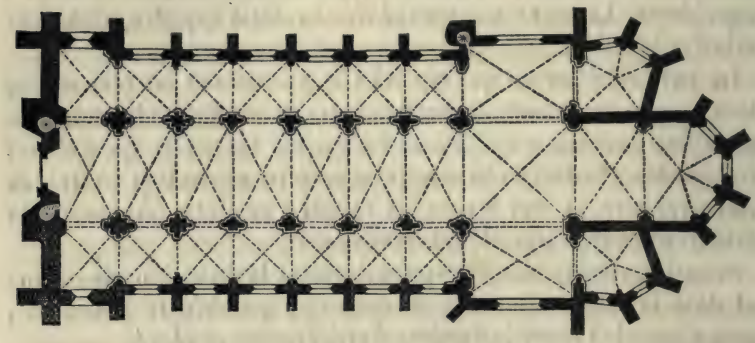

Quatorze piliers divisant la nef en sept travées, soutiennent les voûtes. Le chœur, fermé de trois côtés par de hautes murailles percées de fenêtres, se termine par une abside à trois pans coupés.

La même absence d'ornements qui frappe à l'extérieur se reproduit dans l'intérieur, et nous y remarquons une régularité parfaite.

Les voûtes en tiers-point sont assez hardies et traitées avec la plus grande simplicité; les arêtes à bords arrondis viennent s'appuyer avec grâce sur les chapiteaux des colonnes qui se réunissent autour d'un massif carré, et viennent se reposer sur un piédestal de la même forme, orné de différentes moulures; leur sommet est orné d'un chapiteau composé de toses et de boudins réunis entre eux par de petits cavets. Deux plus petits chapiteaux servent de supports aux arcades qui donnent communication de la grande nef aux petites nefs, dont les voûtes, moins élevées, sont absolument faites de la même manière.

Nous ne trouvons pas ici de triphorium, il est rempli par un mur plat, dans lequel sont percées à la partie supérieure les fenêtres qui éclairent la grande nef.

Deux rangs de fenêtres éclairent l'église; les unes sont ouvertes dans le mur des collatéraux, les autres dans celui de la nef; celles-ci sont

divisées en deux parties par un meneau et forment ainsi deux ouvertures terminées en ogive et ornées d'un trilobe, que surmonte en remplissant le tympan de la grande ogive, un trèfle gracieusement découpé.

Les fenêtres des collatéraux sont plus simples et ne forment qu'une seule baie, ornée au tympan d'une arcade ogivale trilobée.

Les fenêtres des transsepts plus larges et plus longues offrent la même disposition que celles des grandes nefs.

Le chœur est éclairé par trois longues fenêtres percées dans les trois pans de l'abside; enfin dans les absides des petites nefs qui affectent ici une disposition particulière, on aperçoit deux fenêtres au nord et au midi.

L'église est aussi ornée avec beaucoup de simplicité, quoique l'on puisse encore admirer la tribune des orgues, la chaire et les boiseries du chœur, travaux d'une époque postérieure au style de l'édifice.

Nous ne pouvons pas quitter la vénérable basilique sans aller rendre une visite au tombeau de son fondateur, placé dans la partie méridionale de l'église; sur le socle carré orné de triangles trilobés, est couchée la statue de Vilhem. (Voir notre planche 126.) Il est représenté en costume de guerrier, la tête posée sur un coussin, les mains jointes; les pieds s'appuient sur un chien qui mord sa botte en mémoire de sa miraculeuse délivrance. Giselle, sa fidèle épouse, couverte d'une robe à capuce, est à ses côtés; elle a aussi les mains jointes dans l'attitude de la prière la plus fervente.

On lisait autrefois sur le devant du tombeau l'inscription suivante qui a été effacée au moment de la révolution :

HIC JACET WILHEM DOMINUS TORSCHWILLENSIS ET MILES
ANNO MCCCXXXV.

C. G. BALTHASAR.

L'APOLLON SAUROCTONE.

APPENDICE (1).

C'est à l'aide de l'étude du *Zoomorphisme*, ou de la représentation des dieux sous la forme des animaux qui leur étaient consacrés, que nous nous sommes efforcé de prouver que le *Sauroctone* de Praxitèle n'était autre qu'un *Apollon Pythien*. Depuis que ce mémoire a été rédigé, nous avons trouvé de nombreux faits venant à l'appui de notre système, et tous ces faits sont empruntés à la même série d'idées. Nous épargnerons à nos lecteurs l'énumération des monuments qui nous les ont fournis, quoiqu'ils soient pour la plupart inédits ou inexpliqués; mais un mémoire n'est pas un livre, il doit avoir une fin, et celui-ci est déjà trop étendu. Cependant, comme la méthode que nous avons suivie, sans être nouvelle, est cependant assez inusitée, nous avons cru devoir prouver que le zoomorphisme était très-fréquent dans l'iconologie antique; voulant autant que possible nous renfermer dans notre sujet, nous nous sommes borné à ne parler que d'Apollon et de quelques-unes de ses transformations.

IX. Griffon à gauche, les ailes semi-éployées, s'efforçant avec une de ses pattes de derrière de se débarrasser d'un serpent qui s'enroule autour d'une de ses pattes de devant et lui mord le flanc. Le griffon détourne un peu la tête pour attaquer son ennemi de front; au-dessous de cette représentation, à l'exergue séparé du champ par un trait, les lettres ΜΙΔΙΟΥ gravées en creux.

Agate onyx à deux couches : l'une blanchâtre, l'autre brune, camée fragmenté. — Cabinet de France.

(Dumersan, *Hist. du cab. des Médailles*, camées n° 18, p. 108. Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. I, pl. 53, n° 4. Bracci, t. I, pl. 25, n° 1, texte, p. 260 et 261.)

Caylus, le premier auteur qui ait fait connaître cette pierre, avoue

(1) Voir les deux articles précédents, pages 81, 288.

ingénument que « *l'allégorie du griffon et du serpent... lui paraît si « difficile à expliquer qu'il ne peut se résoudre à l'entreprendre.* (1) » Cette phrase n'a sans doute pas été remarquée, ou bien on aura dédaigné d'y répondre, car tout le monde reconnaîtra encore ici Apollon sous la forme du griffon, vainqueur de Python sous sa figure la plus ordinaire, celle de serpent. On sait, en effet, que le griffon est un attribut d'Apollon, excepté lorsqu'il est assis et pose une de ses pattes sur la roue de la fortune, cas dans lequel il est attribué à Némésis, ainsi que le prouvent de nombreuses médailles frappées à Smyrne, ville où le culte des deux Némésis était fort en honneur (2). Bracci, du reste, qui cite notre pierre d'après Caylus, avait déjà fait remarquer que le griffon était un symbole apollinéen (3), mais comme il ne propose aucune interprétation du sujet qui nous occupe, et que Winkelmann, en décrivant une pâte antique du cabinet de Stosch, analogue à notre camée, garde le même silence (4), nous avons cru devoir consigner ici en passant cette explication, du reste si simple.

Il est évident que les lettres ΜΙΔΙΟΥ, qui se trouvent à l'exergue du camée du cabinet, sont les restes d'une légende qui semble avoir été plus étendue quand la pierre était entière. Si Caylus renonce à les expliquer, Bracci déclare qu'il ne connaît dans l'antiquité aucun nom propre analogue; quant à M. Dumersan, il propose d'y lire ΧαρΜΙΔΙΟΥ. Le mot *Charmidius* a une physionomie tout à fait hellénique, et nous adoptons pleinement l'opinion de ce dernier auteur, à moins qu'on ne veuille y substituer, à cause de la place que semblait occuper la légende avant sa mutilation, la leçon Εργον ΧαρΜΙΔΙΟΥ. Mais cette légende est-elle réellement antique? Nous laissons à de plus habiles le soin de discuter ce point d'archéologie. Nous dirons seulement que les avis sont partagés, et que malgré tout le désir que nous aurions de connaître réellement l'auteur de ce chef-d'œuvre de glyptique, nous hésitons à nous prononcer quand il s'agit d'une question aussi délicate.

(1) Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 144, n° 4.

(2) M. Dumersan a publié, dans la *Revue numismatique*, année 1848, p. 1, un intéressant mémoire sur le culte de Némésis à Smyrne.

(3) C'est donc à tort que dans son Catalogue de pierres gravées de Stosch, Winkelmann a décrit, parmi les animaux consacrés à Apollon, un griffon tourné à droite et posant une de ses pattes sur une roue. Cette pierre est une intaille portant le n° 1167.

(4) En voici la description : griffon debout à gauche, les ailes semi-éployées, devant lui se dresse un serpent; n° 1170. Voyez pl. 114, n° 11.

Ce n'est pas seulement sous la forme d'un aigle, d'un cygne ou d'un griffon qu'Apollon est représenté comme vainqueur de Python; il emprunte encore la figure de Pégase. C'est sous cette dernière image que nous le montre une pièce de bronze du chef gaulois Pichtil, qui déjà nous a fourni la médaille où Latone, transformée en louve, fuit devant le saurien. Voici la description de ce monument numismatique :

PIXTILOS. Tête imberbe diadémée, tournée à gauche, un collier entoure son col (Vénus?), grènetis au pourtour.

℞. Pégase, les ailes semi-éployées, galopant à droite, sous lui un serpent ailé, volant à droite devant une étoile à cinq pointes ou pentalpha, grènetis au pourtour.

Æ. diamètre, 15 millimètres, pl. 114, n° 12.

(*Autun archéologique*, p. 268.)

Le fait le plus remarquable que nous présente ce bronze gaulois, est la présence du serpent ailé; il est bon, en effet, de faire observer que sur aucun autre monument antique parvenu à notre connaissance, Python n'est représenté de la sorte, et que le serpent dédié à Mars, et antagoniste de Cadmus, ne porte d'autres attributs distinctifs qu'une crête et un appendice charnu sous le col; pour l'ordinaire c'est un serpent tel que nous les rencontrons dans la nature. Ceux qui conduisent le char de Cérès et de Triptolème sont avec ceux qui dérobèrent Médée à la vengeance de Jason, les seuls qui portent des ailes (1). Mais comme la *serpente* du moyen âge est ailée, et que nos pères ont certainement emprunté toutes leurs croyances relatives aux monstres, des Grecs et aux Romains, ce fait, quoique isolé, n'a rien qui puisse nous étonner, puisque les ophidiens qui sont attelés au char de la mère de Proserpine ont la même origine que Python et qu'ils sont destinés à représenter la Terre elle-même, dont ils sont à la fois les emblèmes et les enfants.

Dans une note précédente, nous avons montré Apollon sous la forme d'un griffon vainqueur de Tityus ou d'Ephialte. Nous retrouvons encore, sur une autre pièce de Pichtil, la même divinité empruntant la figure de Pégase pour triompher du même adversaire. En voici la description :

(1) Voyez entre autres exemples le célèbre camée du cabinet de France, représentant Agrippine et Germanicus sous les traits de Cérès et de Triptolème. M. Dumersan, *Camées*, n° 197; Millin, *Galerie mythologique*, n. 426, pl. CVIII.

PIXTILO. Tête de femme ornée d'une sphendoné et tournée à gauche, grènetis au pourtour (Vénus).

℞. PIX. Pégase foulant aux pieds un homme renversé.

Æ. diamètre, 15 millimètres, pl. 114, n° 13.

(Mionnet, *Chefs Gaulois,* n° 104. Duchalais, n° 466.)

Ici le géant, que ce soit Tityus ou Éphialte, peu nous importe, n'a pas, comme sur l'intaille publiée par Millin, les pieds terminés en forme de serpents. Cela cependant ne saurait nous arrêter, car les artistes anciens ne sont pas toujours restés fidèles à la tradition qui dépeignait ces fils de la terre comme anguipèdes. Quelquefois ils se sont contentés de leur prêter une forme purement humaine : il en est ainsi sur les vases peints, et MM. de Witte et Lenormant, si versés dans la connaissance de cette sorte de monuments, nous affirment n'avoir encore trouvé que deux exceptions à cette règle (1). A Athènes, la forme anguipède était réservée au seul Erichtonius. Il existe même des monuments où l'on voit des géants sous ces deux formes ; Millin, dans sa *Galerie mythologique*, cite, entre autres, un bas-relief de la villa Mattei, qui nous offre cette particularité : l'on y voit trois géants combattant Diane et Hécate ; l'un de ces géants, Gration, l'adversaire de Diane, est anguipède ; le principal antagoniste d'Hécate, Clytius, a des pieds humains (2).

(1) *Elite des monuments céramographiques,* t. Ier, p. 6.

(2) Millin, *Galerie mythologique,* t. Ier, pl. XXXV, n° 113. — Ce bas-relief n'est pas conforme à la tradition ; sur le monument, Hécate brûle Clytius avec des torches, tandis que la Fable nous apprend qu'elle l'assomma avec une massue de fer rougi, et lui adjoint quelquefois Vulcain pour aide dans cette circonstance. — Quelques personnes ont pensé qu'il pouvait être question sur notre médaille de Bellérophon renversé par Pégase ; cela, à la rigueur, pourrait être possible, mais si l'on examine toutes les pièces Catalauniennes que nous avons citées dans ce mémoire, on reconnaîtra partout l'intention que les artistes avaient de représenter une scène d'antagonisme sur leurs monnaies ; si l'on jette en outre les yeux sur notre dessin, on reconnaîtra encore que Pégase a foulé aux pieds son adversaire renversé, tandis que les monuments grecs nous le montrent au contraire s'envolant après s'être débarrassé de son cavalier. Nous ne voudrions pas prétendre pourtant que les Gaulois n'ont jamais figuré Bellérophon sur leurs espèces, nous le reconnaîtrons même volontiers sur un charmant quinaire incertain, et inédit, appartenant à M. Rollin : en voici la description :

Buste de femme à droite ; sa tête est ornée d'une sphendoné, et son col d'un collier perlé ; son corps est couvert d'un riche vêtement ; une couronne de feuillage et un grènetis environnent ce type (Vénus).

℞. ROVECA à l'exergue entre deux grènetis. Dans le champ un cheval au galop, retenu par sa bride par un guerrier ; derrière ce cheval, un arbre chargé de baies (Pégase et Bellérophon. On sait que quelquefois Pégase est représenté aptère.

Æ diamètre, 15 millimètres.

Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. LXVII, a publié une lampe de terre cuite provenant, selon lui, des fouilles d'Herculanum, et qui mérite notre attention, car elle semble encore se rapporter à la lutte d'Apollon et de Python; l'ance de cette lampe en effet est formé par le corps d'un serpent qui sort de l'intérieur et vient appliquer sa tête le long d'un des bords; auprès du bec, on voit un rat accroupi. Or, le rat était consacré à Apollon, qui, à cause de cet animal, avait été nommé *Smintheus*, et était adoré sous ce nom à Sminthe, ville de Troade, soit parce qu'il avait envoyé des rats ravager son territoire pour punir la négligence de son prêtre Crinis, soit parce que les fils de Teucer, ayant émigré de Crète et ayant abordé en Troade, s'arrêtèrent dans cet endroit et y consacrèrent un temple à Apollon, après avoir reconnu que des rats qui avaient rongé les cordes de leurs arcs et les courroies de leurs ceintures, les avertissaient ainsi que là ils avaient atteint le but de leurs courses. C'est de cette façon au moins qu'ils interprétèrent les paroles ambiguës d'un oracle qu'ils avaient consulté avant de quitter leur terre natale. Il n'est pas inutile de constater en passant que dans le langage crétois Σμίνθος signifie un rat ou une souris.

Nous pourrions encore citer de nombreux monuments où Apollon, sous la figure des animaux qui lui sont consacrés, tels que la mouche (1), la sauterelle, la cigale, est représenté comme l'antagoniste de Python, mais cela nous entraînerait trop loin, et nous avons hâte de terminer. Puissent nos lecteurs, eu égard à l'intérêt que nous a paru présenter ce sujet, nous pardonner les digressions nombreuses auxquelles nous nous sommes laissé entraîner.

Cependant, pour remplir une lacune laissée sur notre planche, nous avons cru devoir figurer un petit monument que possède le cabinet de France, et sur l'explication complète duquel il nous semble utile d'appeler l'attention des antiquaires. En voici la description :

(1) Caylus, dans son *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. XCIII, n° 1 et 21, a publié un petit monument de bronze, représentant deux combattants posés sur un bouclier, sur les bords duquel l'artiste a figuré deux mouches poursuivies par deux serpents. Comme d'habitude, il se garde bien de l'expliquer; il nous paraît évident cependant que le but de cette composition était très-facile à saisir, et que l'artiste avait voulu indiquer la lutte d'Apollon et de Python. L'abeille en effet était consacrée à Apollon et la mouche à Diane. On peut lire à cet égard l'*Éloge de la mouche*, de Lucien. Nous ne devons pourtant citer ce monument qu'avec beaucoup de circonspection, puisque Caylus lui-même avoue qu'il avait conçu quelques doutes sur son authenticité.

Sauterelle de grandeur naturelle, sculptée dans une stéatite jaunâtre, tirant un peu sur le vert; au-dessous de cette sauterelle, on voit gravé en creux un saurien entouré de la légende suivante: ΖΥΣΤΕ ΚΡΑΤΟΥ ΑΥΡΙΖΕ ΧΕΠΟΙΡ.

Longueur, 48 millimètres; hauteur, 18; largeur, 12. (Cabinet de France), pl. 114, n° 14.

Cette sorte d'amulette, car c'en est véritablement une, a déjà été publiée par Caylus dans son *Recueil d'antiquités*, t. VI, pl. XLI, n° 4 et 5, et p. 138 du texte. Le dessin que donne ce savant est exact quant à la reproduction de l'inscription, mais le graveur a un peu trop remédié au défaut de conservation de l'objet lui-même. Quant aux explications que donne cet antiquaire, nous ne pouvons les admettre, parce qu'elles sont fondées en partie sur une interprétation certainement inadmissible de la légende. Que signifie donc cette légende? nous l'ignorons entièrement, et nous laisserons aux philologues le soin de déchiffrer ce grec altéré; ce que nous pouvons dire seulement, c'est qu'il y est probablement question de *vie* et de *force*, car les deux premiers mots ΖΥΣΤΕ et ΚΡΑΤΟΥ sont sans doute équivalents des impératifs actifs et passifs Ζητε et Κρατου. Nous ne présentons du reste ces *à peu près* que comme des rapprochements que nous sommes tout disposé à abandonner si on les trouve trop hasardés.

Pour ce qui est de l'âge de cette amulette, nous la regardons comme postérieure à l'époque des Antonins, et nous croyons qu'elle a dû être exécutée dans un pays où la langue grecque n'était pas parfaitement connue du vulgaire, tel que l'Égypte ou la Syrie. Ce qui nous importe surtout ici d'examiner, c'est le rapport qui peut exister entre une sauterelle et Apollon. Μα'ντις (gén. μα'ντιος), signifie une *sauterelle*, et Μα'ντις (gén. μα'ντεως), veut dire un devin; or, Apollon était le devin par excellence; il est appelé par les poëtes latins *Fatidicus, Vates;* par les Grecs *Mantis*. Il y a plus, on raconte qu'il eut pour maîtresse *Manto*, fille du devin Tirésias, qui avait porté dans l'origine le nom de *Daphné*. Or Daphné était une Oréade choisie par la Terre pour présider aux oracles que cette divinité rendait à Delphes; elle fut changée en laurier (Δα'φνην) lorsqu'elle fuyait pour échapper aux poursuites d'Apollon; on sait que la Pythie, lorsqu'elle devait recevoir les inspirations du dieu, mâchait des feuilles de laurier, et couvrait sa tête avec les branches de cet arbuste. Manto fut prêtresse d'Apollon Isménien à Thèbes; après la prise de cette ville par les Épigones, elle fut transportée à Delphes par les vainqueurs et consacrée au culte d'Apollon Delphien; plus tard, elle fonda à Claros, près Colophon, un

temple en l'honneur de ce dieu, et c'est à elle, dit-on encore, que la ville de Mantoue doit son nom. Ces rapprochements, ces jeux de mots, si l'on veut, sont-ils dus au hasard? nous le demandons à ceux qui connaissent le génie des Grecs et qui ont étudié la mythologie de ce peuple. Nous sommes donc convaincus que sur notre petit monument la présence du saurien et de la sauterelle est encore une allusion à Apollon et à Python. Le nom le plus usité de la sauterelle en grec n'était pas Μά'ντις, mais Α'κρίς; nous ignorons si, sous cette dernière dénomination, elle joue un rôle mythologique quelconque, mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'on l'appelle encore Πάρνοψ. Or, Pausanias, liv. I, ch. XXIV, § 8, raconte qu'Apollon délivra l'Attique d'une nuée de sauterelles qui étaient venues s'abattre dans les environs du mont Sipyle, et exerçaient d'affreux ravages dans les campagnes d'alentour, et qu'en reconnaissance de ce bienfait, les Athéniens consacrèrent à cette divinité dans l'Acropole une statue qui prit le nom d'*Apollo Parnopeus;* Phidias en était l'auteur. Nous voici donc, comme par enchantement, ramené encore au mythe du dieu de Délos! Comment croire que notre amulette ne le concerne pas (1)?

Ce mémoire était à peu près terminé lorsqu'un de nos collaborateurs qui, ici, comme dans beaucoup d'autres circonstances, a bien

(1) Voyez à cet égard un article de M. de Witte, inséré dans la *Revue numismatique*. Année 1846, p. 393, et suivantes. — Puisque les circonstances nous ont amené à parler de ce mémoire qui est un commentaire fort savant sur les publications numismatiques de l'Institut archéologique de Rome, nous dirons en passant que M. de Witte y parle d'une curieuse pièce d'or anépigraphe, représentant d'un côté un buste royal ceint d'un bandeau, et de l'autre un moissonneur, qui, la tête couverte d'un bonnet pointu, scie des épis. Quelques antiquaires, tels que MM. Rathgeber et Cavedoni, attribuent cette monnaie à Magas, roi de la Cyrénaïque, et voient dans la tête diadémée le portrait de ce prince. Il ajoute que d'autres, tels que Minervini, auquel nous joindrons Pellerin, le premier qui ait fait connaître ce monument, et le savant Eckhel, se sont décidés pour l'Égypte et le regardent comme frappé à Alexandrie. Un exemplaire de cette pièce se trouve conservé au cabinet de France, et il a été décrit par Mionnet parmi les rois incertains de l'Égypte, sous le n° 269. La seule raison qui ait déterminé cet auteur à donner cette pièce à l'Égypte, c'est que sur quelques bronzes Alexandrins, contemporains des Antonins, on trouve un sujet analogue à celui du revers. Mais ils n'ont pas fait attention que, sous le rapport de la fabrique et du travail, cette pièce d'or n'offre aucune analogie avec les statères des rois de la dynastie Lagide, dont elle est contemporaine. Si MM. Rathgeber et Cavedoni l'avaient comparée à la belle améthyste du cabinet d'Orléans, publiée par l'abbé Bellay, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXVI, p. 18, et citée par M. de Witte, améthyste qui représente Magas, ils n'auraient point proposé non plus la Cyrénaïque, car le buste de la gemme et celui de la monnaie n'ont rien de commun entre eux. Nous concevons du reste la réserve de M. de Witte qui avoue n'avoir jamais vu cette pièce et qui en conséquence s'abstient de prononcer. Pour nous qui avons été plus favorisé, nous n'hésiterons pas à la

voulu nous aider de ses conseils, M. Maury, a émis quelques opinions nouvelles sur l'Apollon Sauroctone qu'il rattache à l'Adonis Cypriote et Phénicien. Il n'entre pas dans notre projet d'examiner cette hypothèse, et nous attendrons, pour nous prononcer, que M. Maury soit entré dans de plus grands détails à cet égard. Espérons qu'il nous fera bientôt jouir du résultat de ses recherches.

A. Duchalais.

donner à l'Asie Mineure, et à la ranger parmi les fractions de statères de la Mysie ou des contrées voisines, vulgairement désignées sous le nom de *Cyzicènes*. Nous y sommes d'autant plus fondé que M. Lenormant, à qui nous n'avions point fait part de notre opinion, s'est rencontré avec nous sur ce point, et qu'il y a merveilleusement interprété le sujet du revers en y reconnaissant le moissonneur Lytierses, roi de Phrygie et fils de Mydas, mythe local parfaitement convenable à une monnaie de l'Asie Mineure ; il nous semble qu'après cette ingénieuse explication, il ne reste plus rien à dire à propos de cette médaille. (Voyez le *Trésor de glyptique et de numismatique*, art. *Rois d'Égypte*.)

LETTRE A M. DE SAULCY,

SUR

LA DEUXIÈME ÉCRITURE DE PERSÉPOLIS.

Monsieur et Ami,

Voué à une étude dont vos écrits ont contribué plus que ceux de tout autre à faire connaître l'importance, charmé d'y rencontrer un collaborateur de votre talent, je ne saurais laisser passer votre publication sur la deuxième écriture de Persépolis dite médique (1) sans y appeler à mon tour par ma faible voix tout l'intérêt qu'elle mérite.

Je sens le peu de droit que je puis avoir à m'ériger comme critique de vos savantes recherches; elles ne s'adressent point à la partie dont je m'occupe, et que dans votre intéressant discours à l'assemblée générale de l'Institut, vous n'avez pas cru devoir effleurer; convaincu que, traitant cette matière, les noms de ceux qui ont participé plus ou moins à sa découverte y auraient trouvé une aussi juste et impartiale appréciation que ceux des savants qui ont ouvert la voie dans la première et deuxième écriture cunéiforme.

Si je m'aventure dans l'examen de quelques points des notions que vous venez de publier, ce n'est point dans le but de juger des valeurs phonétiques que, d'accord avec M. Westergaard, vous attribuez à cette écriture; mais pour approfondir en quelque sorte l'importante question philologique que vous soulevez sur l'existence des traces d'idiomes nombreux et variés dans le médique.

Qu'il me soit donc permis de vous soumettre, relativement à cette dernière question, les remarques suivantes :

Je partage complétement l'opinion émise avec cette franchise qui vous distingue, que le mémoire de M. Westergaard, quand on examine ce travail de plus près, présente les indices indubitables d'une insigne bonne foi, d'une inaltérable loyauté et d'une

(1) *Journal Asiatique*, t. XIV, août et septembre 1849.

vaste érudition ; mais vous convenez en même temps que M. Westergaard n'a pas recueilli tous les fruits de son consciencieux travail, de sorte qu'après sa moisson faite, il a laissé quelques épis à glaner sur le sol qu'il avait parfaitement défriché.

Ces épis (aveu que votre modestie ne vous permet point de faire), c'est vous qui les avez recueillis avec cet esprit ingénieux, don de la nature, que le travail seul, quelque aidé qu'il soit par l'intelligence, ne saurait suppléer, don qui ne fut concédé qu'à peu d'élus, comme aux Champollion, aux Grimm, aux Lassen, aux Lepsius, aux Letronne, et que tout homme impartial doit vous accorder.

J'avoue que c'est avec regret qu'ayant étudié le traité de M. Westergaard, j'y reconnus tant d'érudition déployée, permettez-moi le mot, en pure perte; il possède les ressorts d'un travail complet, un rouage parfait dans ses détails, mais que la main du maître n'avait pas su emboîter dans leur ensemble; machine qui, munie de tous les éléments pour la marche, ne pouvait être mise en mouvement.

C'est à vous, Monsieur, qu'il fut réservé de placer une âme dans ce corps inerte, en tentant d'appliquer aux groupes de caractères découverts ou déterminés par M. Westergaard l'élément vivifiant de la parole.

Je conviens de la difficulté de la tâche que vous avez entreprise. Il s'agit du mède, de la langue d'un peuple dont il ne reste aucun vestige, mais que la Bible, notre unique guide dans la nuit qui couvre l'origine des peuples, place décidément dans la branche japhétique, désignée dans la science par le nom d'*indo-germanique*.

Vous admettez, avec tant d'autres philologues, que la deuxième des écritures trilingues représente l'idiome des Mèdes.

Ce fait admis, il est naturel de chercher pour la langue des Mèdes des analogies dans les langues de la même famille. Or, de toutes les langues que l'antiquité nous a conservées, aucune ne se prête avec tant de vraisemblance que le zend à l'idée qu'il renferme la langue des anciens Mèdes; et vous-même mentionnez cet idiome parmi ceux qui, d'après vos recherches, auraient conservé des traces évidentes du mède.

Déjà Anquetil du Perron avait adopté l'Atropatie (1), partie septentrionale de la Médie, comme patrie du zend. Persuadé que vous avez étudié cette question si importante pour vos recher-

(1) Voy. les Mémoires de l'Acad. royale des Inscr. et Belles-Lettres, t. XXXI, p. 365; ou Kleuker, *Zend Avesta*, Riga, 1777, t. II, p. 49.

ches bien mieux que moi, qui n'ai à m'occuper que de l'assyrien, je croirais inutile de vous rappeler toutes les preuves qu'Anquetil présente à l'appui de cette opinion; me bornant à mentionner celles qu'il tire des langues modernes en usage entre la mer Noire et la mer Caspienne (1), puis de l'identité qui existe entre des noms de personnes et de lieux de l'antiquité, comparés avec ceux qu'on trouve dans le zend; enfin la conclusion à laquelle le savant disciple des Parses arrive à l'aide de l'étymologie même du mot d'Atropatène (2). Cette dernière preuve est des plus concluantes; l'Atropatène se présentant constamment comme scène géographique des livres zends.

Il y a quelque difficulté à bien définir les limites de l'Atropatène, de cette contrée où nous devons admettre que le zend avait existé comme langue vivante. Cependant, en comparant les données de Pline (3) avec celles, à la vérité plus obscures, de Strabon (4) (en y ajoutant les commentaires de Mannert (5) et de Groskurd (6)), nous arrivons à la confirmation de l'opinion d'Anquetil, que l'ancienne Atropatène correspond à la province persane actuelle, nommée *Aderbeidjan* (7).

Les vues d'Anquetil du Perron se trouvent confirmées par Rask, auteur considéré comme une des sources principales de l'étude du zend, qui de même place cette langue dans la Médie (8), fondant cette opinion principalement sur l'étymologie du nom d'Aderbeidjan.

Il suffit, pour le but que je me propose, de la présence du mède dans l'Atropatène; je ne m'arrête donc point aux auteurs qui étendent le zend, comme Anquetil lui-même, aux Ariens, cités dans Hérodote (qui, d'après le Père de l'Histoire, auraient lors de l'arrivée de Médée échangé ce nom contre celui de Mèdes), en fondant la supposition de l'existence du zend chez les Ariens sur des recherches étymologiques (9), ni à ceux qui, comme

(1) *Ibid.*, p. 368.

(2) *Ibid.*, p. 365. Anquetil admet que le nom *Atropatia* est composé d'*Atro*, feu en zend, et *pate* ou *petoesch*, *domaine*, etc., ou lieu où on garde le feu. Il retrouve ce même sens dans le nom corrompu du persan moderne *Aderbedjan*. *Comp.*, Herb., Bibliot. or., l'art. *Adherbigian*.

(3) Pline, H. N., l. VI, c. XIII, p. 327 (*Varior.* 1669).

(4) Strabon, p. 523 (p. 794, ed. de 1707).

(5) Mannert, *Geog. de Gr. u Rom.*, t. V, *Abth.* II, p. 142.

(6) Groskurd, *Strabons Erdbeschreibung*, 1831. T. II, l. XI, c. XIII, § 2, p. 421, note 1.

(7) Ritter étend les limites de l'Aderbeidjan vers l'ouest jusqu'en Arménie, comme il y comprend le lac de Van. Voy. *Erkunde*, vol. IX, p. 763.

(8) Rask, *Ueb. de Alter*, etc., *der Zend sprache*. Berlin, 1826, p. 13.

(9) E. Burnouf, *Comm. sur le Yaçna*, note Q, p. XCII et XCIII.

Pott (1), cherchent la véritable patrie du zend dans la Bactriane.

Du moment que nous adoptons l'existence du zend dans l'Atropatène, l'idée se présente de chercher, avec quelque vraisemblance, le mède dans les inscriptions cunéiformes du lac de Van (*Arsissa lacus*) sur les confins de l'Aderbeidjan, qui, d'après des recherches récentes, contiennent les éléments japhétiques les plus précis (2), de sorte qu'on ne saurait les appliquer à l'Assyrie (3).

En effet, quelque hasardée que paraisse cette hypothèse elle semble avoir pour elle autant les notions géographiques que les rapports philologiques, récemment reconnus entre l'écriture de Van et les idiomes indo-germaniques. La découverte éventuelle d'inscriptions cunéiformes, autres que les trilingues, dans Ecbatane (*Hamadan*), dans la grande Médie, peut seule confirmer ou détruire cette supposition.

J'arrive donc à la deuxième écriture des inscriptions trilingues, et j'avoue que pour y reconnaître le mède, il faudrait que le déchiffrement de M. Westergaard qui sert de base à vos recherches, vous eût permis d'y trouver des analogies aussi précises avec les langues indo-germaniques, que celles que, toute modestie à part, j'ai reconnues pour l'assyrien, où, avec les lettres que j'ai déchiffrées, je lis des mots sémitiques aussi précis que *rawa*, grand; *anouk*, moi; *sheh*, qui, lequel; *hasa*, celui-ci; *ouka*, un; *benou*, il fit, etc.

Mais tout en admirant les vastes connaissances philologiques qui vous ont permis de retrouver des traces évidentes de la langue que vous traitez, dans le zend, le persan moderne, le kurde, le mongol, l'arménien, le géorgien et la langue des Tsiganes, et surtout dans le turc, permettez-moi de vous rappeler que vous aviez exprimé bien peu de sympathie dans le temps pour mon idée de vouloir trouver du copte, mêlé au sémitique, dans l'assyrien, quoique les recherches d'hommes compétents, tels que M. Benfey, aient eu pour objet dans ces derniers temps de montrer les analogies qui existent entre les langues sémitiques et celle des Égyptiens.

Vous devez donc comprendre, Monsieur, ma surprise de vous voir rassembler pour leur analogie avec ce que vous nommez mède, des langues aussi diverses dans leur origine que celles que vous énoncez.

(1) Pott, *Indogermanischer Sprachstamm*; dans *Ersch und Gruber Encycl.* Leipz. 1840, t. XVIII, sect. II, p. 151.

(2) Rev. E. Hincks, *On the inscriptions of Van.*

(3) M. Rawlinson, vu l'incertitude qui règne sur cette écriture, la nomme *Medo-Assyrienne.* (*Journ. of the R. As. Soc.*, vol. X, part. I, p. 25.

Je n'oserais m'ériger en juge sur celles de ces langues qui sont censées appartenir plus ou moins distinctement aux idiomes indo-germaniques; je ne connais pas ces idiomes, et il me faudrait recourir pour les désinences les plus simples à la grammaire, comme pour les mots les plus ordinaires au dictionnaire.

Mais, comme mon séjour en Turquie m'a quelque peu familiarisé avec la langue de ce pays, je crois pouvoir vous soumettre l'observation suivante :

Le turc n'appartient point du tout aux langues indo-germaniques; c'est un résultat qui n'est que négatif, mais le seul que la science puisse, à mon avis, obtenir.

Du reste si vous consultez les commentateurs les plus célèbres de la Bible, vous n'y trouverez pas plus la mention du turc comme appartenant à la branche de Japhet, que vous ne rencontrerez de philologue moderne de quelque autorité qui ait rangé le turc parmi les langues indo-germaniques, tout en y admettant quelques traces dues à un des rapports fortuits de ces peuples.

Sous le rapport historique, c'est uniquement une hypothèse basée sur une analogie de noms, qui pourrait faire considérer Thogarma, fils de Gomer, comme père des Turcs; sous le rapport philologique, on classe les Turcs à part avec les Tartares; et il serait aussi mal à propos, malgré le nombre de mots arabes qui s'y trouvent, de ranger le turc parmi les langues sémitiques, que de le placer, à cause des emprunts faits au persan moderne et de quelques mots allemands que le voisinage y a introduits, parmi les langues indo-germaniques. Bien entendu, du reste que, comme de nos jours ce sont les racines et les constructions grammaticales qui seules guident dans les recherches des affinités parmi les langues, la construction grammaticale du turc, si différente dans ses conjugaisons de toutes les langues indo-germaniques, suffit pour en faire la séparation.

Je dois donc vous avouer que pour la deuxième écriture de Persépolis je considère comme chose impossible d'admettre des analogies avec le turc comme preuve de la présence d'une langue japhétique; démonstration qui, il est naturel de le supposer, est indispensable pour vos recherches.

Vous citez à cet effet plusieurs exemples. J'en mentionne un seul, celui qui est relatif au mot ciel, que M. Westergaard avait déchiffré comme *akhokh*, et pour lequel vous reconnaissez une étroite liaison (p. 159), avec le mot turk كوك. Je conviens de l'analogie qui existerait entre ces deux mots si vous n'aviez pas adopté, d'accord avec

M. Westergaard, pour la deuxième écriture, le système syllabique, plutôt que celui particulier aux hiéroglyphes et aux langues sémitiques, dont j'ai démontré l'existence dans l'écriture assyrienne; car je crains que la précision phonétique qui résulte du système syllabique ne vous autorise point à former des analogies entre *akhok* ou *akhouk* avec كوك, comme ce mot ne se lit pas en turc *kouk*, mais bien *quieuque* (*ghiök*).

Il résulte, selon moi, de cet exemple, et d'autres qu'il me serait facile de citer, qu'il y a quelque difficulté pour prouver la parenté du turc avec ce que vous nommez médique, à l'aide des radicaux; d'autre part, les résultats que vous voulez obtenir à l'aide de l'analogie entre des formes grammaticales, me semblent également difficiles à prouver; ils sont fondés en partie sur la présence que vous admettez dans votre médique de la lettre *l*, comme dans les désinences *lar* et *ler* des pluriels turcs (p. 123).

Vous semblez affectionner, Monsieur, l'emploi de cette liquide dans une langue qui suppose que celle de la Médie doit nécessairement avoir le plus d'affinité avec le zend; ainsi (p. 125) vous lisez le mot *ras'arar*, très-grand, de Westergaard, comme *lachalara*. Il est bien hardi de ma part à moi qui ne suis ni indianiste ni en rapport avec ceux qui ont tant raffiné sur cette science, d'émettre l'opinion que vu l'absence de la liquide *l* dans le zend, prouvée par Bopp (1), tout idiome identique ou du moins analogue (et le mède doit être considéré comme tel), devrait être également affecté de l'absence de cette liquide. Ce fait, Monsieur, je n'en saurais douter, vous est échappé parce que le système de la deuxième écriture (quoique dans une proportion bien moindre que dans la troisième), offre un nombre de signes bien plus considérable, que le besoin des sons; de sorte que toute nouvelle valeur acquise, semble lever un obstacle.

Il serait trop ambitieux de ma part de vous voir adopter pour obvier à ces inconvénients la méthode que j'ai établie pour l'assyrien dans mon *Exposé* et de vous faire abandonner le système syllabique formé par Westergaard.

Mais si vous considérez, Monsieur, les difficultés qui, dans votre

(1) Ce célèbre philologue, dans son exposition de l'écriture zende (*Alphabet*) où il suit le système de Rask, qui selon lui donne à cette langue une apparence plus naturelle et plus conforme au sanskrit (comme il reproche à Anquetil (l. c., p. 29), d'avoir mêlé ensemble, dans son système de prononciation, des faits hétérogènes), confirme cependant la donnée d'Anquetil sur l'absence de la lettre *l* dans le zend. Voy. Bopp, *Vergleichende Gramm.* Abth. I, p. 43.

mémoire, ont résulté de l'absence de nuances dans la prononciation entre certains signes, ce qui vous force, faute de variété dans la voix inhérente, de supposer des changements dans les consonnes mêmes; l'idée de recourir pour la deuxième écriture cunéiforme également au système de mes homophones, pourrait peut-être vous tenter pour l'avenir; le résultat alors ne saurait être douteux et serait digne de votre mérite, persuadé, comme je le suis, que c'est uniquement à l'obstacle né de la méthode syllabique que je dois attribuer le mécompte de voir la deuxième écriture de Persépolis, malgré vos soins infatigables, encore rebelle à toute interprétation du texte; à tel point que le titre de Mède, qui lui assignerait sa place parmi les langues indo-germaniques, ne saurait, à mon avis, lui être continué que par l'habitude une fois prise de cette appellation.

A vous d'amitié,

ISIDORE LOWENSTERN.

5 nov. 1849.

A M. L'ÉDITEUR DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE,

SUR

QUELQUES ATTRIBUTS DES STATUES QUI DÉCORENT LA VOUSSURE DU PORCHE SEPTENTRIONAL DE LA CATHÉDRALE DE CHARTRES.

Je viens, Monsieur, solliciter la permission de signaler par la voie de votre journal quelques inexactitudes de détail dans les dessins des statues de Chartres, tels qu'ils se trouvent dans la brochure que je viens de publier (1), et dans les *Annales archéologiques* de M. Didron (2). Malgré tout le soin qu'ils y ont mis, des apparences trompeuses avaient jusqu'ici égaré les dessinateurs. Je suis heureuse de pouvoir à la fois rectifier mon erreur et confirmer encore par de nouvelles preuves l'explication que j'ai donnée des mystérieuses statues du porche septentrional de Chartres.

1° L'écu de la statue de l'*Honneur* (*Honor*), porte dans son champ non point deux mitres agencées dans un pallium, comme l'indique la gravure, mais deux mitres, chacune accompagnée de ses deux fanons ou pendants, venant se réunir ensemble par leurs extrémités. L'absence, dans le dessin, de l'un de ces bouts ou pendants, donnait aux fanons tronqués l'apparence d'un pallium.

2° La console qui supporte la statue que j'ai reconnue être la *Sagesse* et la *Science* (*Sapientia*), est ornée dans la voussure de Chartres, non pas d'une oie jetant son cri, comme on le voit sur la gravure, mais d'un dragon ailé parfaitement caractérisé, dont la queue se replie deux fois sur elle-même en formant un nœud. L'écu de la même statue porte également sur le porche, non point le griffon qui est sur la gravure, mais un dragon pareil à l'autre, et dont la queue effilée se replie sur elle-même une seule fois.

Cette nouvelle découverte, loin d'infirmer mon explication des statues, vient la fortifier encore.

(1) *Les Statues du porche de Chartres*, ou solution du problème de la présence des statues de la Liberté, de la Santé, de la Beauté, de la Volupté, de l'Honneur, etc., sur les basiliques chrétiennes.

(2) Pages 49 et 57 du t. VI et non du t. I, désigné par erreur dans notre livre.

Je dois à ceux qui ont déjà lu, ou qui liront la solution que j'ai donnée du problème des statues de Chartres, l'explication des attributs ignorés jusqu'ici des statues *Honor* et *Sapientia*..

I.

Ainsi que je l'ai déjà dit, les quatre fanons des mitres, tronqués, comme ils le sont sur la gravure de l'*Honneur*, forment un agencement exactement semblable au pallium épiscopal, sauf les cinq croix, qui en sont absentes. Mais cette absence des cinq croix pouvait être attribuée soit à la vétusté des statues, soit à la petitesse présumée de ces croix, qui avait pu les faire échapper aux yeux de l'artiste. Quoi qu'il en soit, le pallium étant de même que la mitre l'attribut des plus hautes dignités ecclésiastiques, sa présence ou son absence n'ajoute rien et n'ôte rien à l'idée qu'offrent les deux mitres. Son retranchement n'apporte donc aucune modification à l'explication des attributs de l'*Honneur* céleste.

II.

Le dragon sculpté à Chartres sur l'écu de la statue à laquelle j'ai donné le nom de *Sagesse* et de *Science* (*Sapientia*), a dans le mysticisme du moyen âge, et même avec plus d'extension, les mêmes significations que le griffon et que l'oie criant, représentés sur la gravure. Ce dragon caractérise plus complétement et plus richement la statue, car, aux significations de la *vigilance*, de la *science* et de la *défense*, le dragon réunit celles de la *prévoyance*, de la *prudence*, de la *préservation des maux*, qui en est une dérivation, et enfin de cette *sagesse* que l'antiquité ne séparait point de la science et qui portait le même nom.

J'emprunte à ma Zoologie mystique inédite quelques lignes sur le dragon :

« Comme les autres animaux, le dragon avait dans le symbolisme chrétien de bonnes et de mauvaises significations. Variété singulière et formidable du serpent, il réunissait à toutes les acceptions allégoriques de ce reptile d'autres sens qui lui étaient propres et qui constituaient pour ainsi dire son originalité.

« Si, placé parmi les figures des péchés, le dragon exprimait la ruse, la perfidie, la trahison et d'autres odieux caractères, il marquait aussi parmi les vertus la circonspection vigilante et cette pru-

dence avisée (1), qui avait fait dire à Jésus-Christ : « Soyez prudents comme les serpents, et simples comme les colombes (2). »

« L'antiquité païenne admettait aussi la circonspection du serpent, et la signification de ce reptile dans le langage figuratif était la même : on sait tout ce que les fictions de la mythologie antique avaient préposé de dragons à garder des beautés divines, des trésors, des fruits merveilleux et des campagnes enchantées. Cet animal symbolisait souvent encore la précaution et la prudence. Il était chez les Grecs donné pour attribut à Esculape, afin, dit Hippocrate, de rappeler que l'esprit du médecin, comme d'un poste d'observation, doit réfléchir sur toute chose et scruter dans les maladies, les circonstances passées, et celles de l'heure présente, et les accidents à venir (3).

« Ajoutons que l'antiquité païenne avait comme nous ses légendes et ses mystiques traditions. Les Grecs disaient que les générations reculées, qui savaient tant de choses étonnantes dont la mémoire s'était perdue parmi eux, avaient vu les yeux du dragon aussi bleus que ceux de la chouette. C'était cette similitude dans la couleur de leurs prunelles qui avait fait de ces animaux les deux attributs de Pallas, incarnation allégorique de la science réunie à la sagesse. En effet, les yeux azurés étaient réputés, dans ce temps, merveilleusement aptes au travail nocturne et aux veilles, heures de recueillement où l'esprit est plus vivace, plus actif et plus pénétrant (4). Les yeux bleus étaient même jugés l'indice d'une prédisposition à la science et celui d'un génie facile et subtil. C'est pour ces raisons que les Grecs sculptaient sur les boucliers les serpents de la Gorgone et le dragon aux yeux d'azur, ce dragon auquel ils attribuaient d'ailleurs cette vue perçante qu'indiquait son nom dans leur langue (5).

(1) « Serpens hic prudentiam indicare videbitur : nam et assertoris nostri dictum « est, nos esse debere prudentes, admodum sicuti sunt serpentes. » (Pier. XVI.)

(2) Matth. X. 6.

(3) « Nam cum prudentia non præsentia tantum examinet, verum et lapsa et fu- « tura meditetur, et tanquam e specula prospectet, medicum exscribere videtur, « quem oportet, inquit Hippocrates, pensitare diligenter

« Quæ sunt, quæ fuerint, quæ mox ventura trahantur. » (Pier. XVI.)

(4) « Primarium noctuæ significatum est, ut Minerva per hieroglyphicum ejus in- « telligatur... sive propter cœsium oculi colorem, quo qui præditi sunt, præstantioris « et acutioris ingenii feruntur esse, sive propter lucubrandi contemplandique munus, « quod animæ vis nocturni potissimum temporis silentio vegetatur. Qua de causa dra- « cones etiam, Gorgoneum quippe caput, ægidi adsculpebantur, acutissimum enim « esse draconi visum ex eo apparet, quod ab intuendo illi nomen, ut in serpentis « commentario copiosius. » (Pier. XX.)

(5) « Sane vero dracones a visu quem acutissimum habent, nomen apud Græcos

« Mais les Grecs ne furent point seuls à attribuer au serpent le droit de figurer la science : cet animal et le dragon portèrent leurs allégories dans le symbolisme chrétien et dans celui du gnosticisme. Une des migrations de la *Sophia* des Valentiniens était de s'être métamorphosée en serpent ; ainsi transformé, cet esprit de science divine, rival du Créateur d'Adam, avait appris au genre humain des secrets connus de Dieu seul, et telle était la cause qui avait fait juger ce reptile le plus intelligent des animaux. Saint Irénée a disserté sur l'origine de ces fables (1). Saint Isidore de Séville, expliquant à quel titre le serpent fut, sous la loi judaïque, l'un des symboles du Sauveur, dit ces mots : « *Serpens pro sapientia* (*dicitur Christus*) (2). »

« Les Égyptiens, ces pères du langage muet des hiéroglyphes, connaissaient ces allégories, et peut-être avaient-elles pris naissance chez eux. Qui n'a vu, à la Bibliothèque nationale et dans nos musées, ces débris de pierre ou de bronze venus de Thèbes ou de Memphis? Peut-être le dragon mystique vous a-t-il apparu quelquefois parmi tant d'hiéroglyphes, car sa figure n'est pas rare sur les marbres égyptiens. Si ce dragon porte des ailes, s'il dresse son cou et sa tête, si son port et son attitude manifestent l'exploration, si, au lieu du nom d'un monarque, le débris où il est sculpté porte le nom égyptien répondant à ce mot : *custos*, ce dragon, nous dit Piérius, représente un prince modèle, un roi paternel pour son peuple, veillant sur la chose publique, et prenant même sur ses veilles pour étudier la sagesse et méditer sur ses devoirs (3). »

« habuere. Palladi autem eadem de causa dedicantur, quia nomen id παρὰ τὸ πάντα « ἀθρεῖν καὶ βλέπειν, καὶ περὶ πάντων νοεῖν, factum nonnulli tradunt : prudentiamque « hinc interpretantur, quæ omnia perspiciat, et ante omnes intelligat. » (Pier. XV.)

(1) « Ideo ex Valentinianis quidam illam Sophiam suam serpentem factam di- « cunt, quapropter et contrariam extitisse factori Adæ, et rerum cognitionem homi- « nibus infudisse, eaque de causa serpentem omnium sapientiorem habitum : de « quo latius apud Irenæum. » (Pier. XVI.)

(2) S. Isidor. hispalens. Origin. VII.

(3) « Quod si regem Ægyptii suum vel alium quempiam in obeliscis vel monu- « mentis aliis curam populi sui gessisse regiam attestarentur, eumque tutelarem « fuisse commonerent, anguem vigilem, vertice quippe surrecto, elatoque pectore « sculpebant, cujusmodi species adhuc plerisque locis inspicitur. Hic vero pro regio « nomine *custos* inscribebatur, utpote quod æque vigilabundum esse deceat regem, « cui gentium regnique tutela sit curæ credita. Quare apud Homerum somnus « Nestoris personam indutus, his verbis compellat Agamemnonem :

« Non decet ignavum tota producere somnum
« Nocte virum, sub consilio, sub numine cujus
« Tot populi degunt, cui rerum cura fidesque
« Credita summarum. » (Pier. XV.)

D'après ce que l'on vient de lire, nul doute que le dragon de l'écu de notre statue ne soit le symbole de la *science* unie à la *sainte sagesse*, et ayant encore en partage la *prudence*, la *prévoyance* et nombre d'autres perfections. Quant au dragon de la console, sa queue enroulée et nouée peut lui donner encore un autre sens.

Le dragon à queue enroulée pourrait, dans cette circonstance, marquer les passions sensuelles vaincues par la sainte sagesse, ou encore dédaignées par elle et restant domptées sous ses pieds.

En effet, à son point de vue mauvais, le dragon marquait les péchés; il représentait ceux surtout qui renferment tous les autres; il marquait souvent le démon instigateur de tout mal. Dans les œuvres de l'art chrétien on lui voit fréquemment sept têtes, comme dans les Bibles historicales de la Bibliothèque nationale, et sur un vitrail de Saint-Nizier où, aussi bien que dans les Bibles, il personnifie les *Sept Vices*, que le moyen âge appelait *Chieftains*.

Les vastes ailes du dragon, qui le soulevaient vers le ciel, marquaient l'orgueil et la révolte inséparables du péché. Ce n'était du reste, on le sait, ni par ses dents, ni par sa gueule, que cet animal donnait la mort, mais par la vigueur de sa queue, qui étouffait dans ses nœuds étroits les hommes et les animaux. Ces nœuds de la queue du dragon qui enlaçaient si fort ses victimes qu'elles mouraient dans leurs étreintes, ses enroulements qui les saisissaient, sa vigueur qui les entraînait, et son contact perpétuel avec le bourbier de la terre, renfermaient autant d'allusions selon les écrivains mystiques. C'étaient l'empire despotique des passions qui enivrent les sens, la mort qu'elles donnent à l'âme, leurs entraînements déplorables et la bassesse des désordres dans lesquels elles font tomber. C'est ainsi que les commentaires et tous les manuscrits romans interprètent ce grand dragon qui est montré dans l'Apocalypse balayant par sa queue puissante le tiers des étoiles du ciel, c'est-à-dire les hommes justes, et les faisant tomber en terre (1), c'est-à-dire dans les plus tristes et les plus vils déportements.

(1) « Draco, diabolus, qui in specie serpentis primum hominem decepit, ... hic « autem septem capita habere perhibetur, septem videlicet vitia principalia, quæ de « matre superbia exorta sunt... Vana gloria, invidia, ira, tristitia, avaritia, in- « gluvies, luxuria. » (S. Brusnon. astens. homil. in dominica secunda post pasch.)

Les sept chies (chefs, *têtes*) de la beste denfer sont les sept chevetains pechiiz par les quelx le deable trait a soi ausi come tout le monde. Le premier chef de la beste est ourgueil. Le segont envie. Le tiers ire. Le quart parece. Le quint avarice. Le sisieme glotonie. Le septiesme luxure. (Manusc. de la Bibliothèque nationale.)

Si le dragon de la console ne marque pas cette acception, il répète alors simplement la pensée personnifiée par le dragon qui orne l'écu.

Voilà, Monsieur, ce que j'avais à cœur de dire à ceux qui ont été ou qui peuvent devenir mes lecteurs, sur les attributs des statues chartraines de l'*Honneur* et de la *Sagesse*, et sur la signification des dragons de cette dernière. Si l'espace me l'eût permis, j'aurais ajouté quelques mots sur d'autres détails admirables de cette voussure du porche. Je reviendrai un jour, Monsieur, sur toutes ces magnificences de la cathédrale chartraine, dont je n'ai encore parlé qu'au point de vue du symbolisme, et qui sont au moins aussi belles et aussi poétiques. Aujourd'hui, j'ai dépassé les bornes d'un article. Je n'ajouterai donc plus rien, si ce n'est l'expression de ma considération la plus distinguée.

FÉLICIE D'AYZAC,

Dame de la maison d'éducation des élèves de la Légion d'honneur (Saint-Denis).

REMARQUES

SUR

LA LITURGIE DES ÉGLISES DE ROME ET DE PARIS (1).

L'empressement qu'ont mis, dans ces derniers temps, plusieurs évêques de France, à introduire la liturgie romaine dans leurs diocèses, sous prétexte de l'*unité*, qui est, nous le reconnaissons, le caractère propre de l'Église catholique, a en réalité un tout autre but; on veut effacer de prétendues disparates, n'en déplaise à MM. de la Sorbonne et aux canonistes du Vatican, pour détruire ce qu'a fait au XVIIe siècle, l'Eglise gallicane, alors la portion la plus brillante de la catholicité! Ombres des Santeul et des Coffin, sortez de la poussière de vos tombeaux pour protester contre cette appréciation de vos œuvres!

Cette tentative n'est au fond que de l'ultramontanisme! Les prélats qui se sont mis à la tête de cette croisade jettent par cela même un blâme sur la mémoire de leurs prédécesseurs; ils perdent leur indépendance ou plutôt s'annulent, et lient leurs successeurs. Tout cela est-il raisonnable? De l'aveu de M. l'évêque de Langres (2), une fois établie dans un diocèse, elle est (la liturgie romaine), par son origine, placée au-dessus du pouvoir de l'ordinaire, et aucune altération, aucune variation, ne peut y être introduite que par l'autorité de la sacrée congrégation des rites. Ce prélat nous apprend ensuite qu'en donnant cette liturgie à son diocèse, il a, en vertu

(1) La *Revue* a donné en plus d'une occasion la preuve qu'elle s'attache à embrasser l'archéologie dans toutes ses branches; plusieurs des articles qu'elle a publiés ont eu pour objet d'éclairer les rites et d'expliquer les cérémonies du paganisme. La liturgie chrétienne n'est pas moins liée à l'étude des monuments du moyen âge que le culte polythéiste aux monuments de l'antiquité. Aussi croyons-nous qu'on ne trouvera pas déplacé dans ce recueil les observations suivantes que nous devons à l'un de nos rédacteurs: elles touchent à ce que l'on peut appeler les antiquités liturgiques du catholicisme, matière à laquelle les travaux récents de plusieurs ecclésiastiques ont ajouté un degré nouveau d'importance et d'intérêt.

(*Note de l'éditeur.*)

(2) *De la question liturgique*, broch. in-8°, 2e édit. Paris, 1848, p. 29.

d'un *Indult* particulier, conservé parmi les traditions locales, les *Ostentions*, la procession des fonts-baptismaux, aux vêpres du jour de Pâques, et les légendes des saints du diocèse. Nous appellerons cela du romain *mitigé*. C'est retomber dans ce qu'on semblait vouloir éviter.

Bocquillot (1) dit que dès la naissance de l'Église, il y a eu de la diversité dans les rites de la messe.

Pouget (2) rapporte que saint Grégoire le Grand, qui improuvait les rites de saint Ambroise, disait cependant : « A Dieu ne plaise que je viole dans les églises ce qui a été établi par les prédécesseurs des évêques qui les gouvernent ; je me ferais tort à moi-même, si je troublais ainsi les droits de mes frères. »

Ce grand pontife avait donné aux Anglais un moine augustin pour évêque. Le prélat traversa les Gaules pour se rendre dans son diocèse ; il fut frappé de la variété des rites qu'il y observa, et écrivit au pape pour lui demander comment il se trouvait des coutumes si différentes dans les églises qui n'avaient qu'une même foi. Voici la réponse qui lui fut faite : Vous savez, mon frère, les usages de l'église de Rome, dans laquelle vous avez été élevé, mais le meilleur parti que vous puissiez prendre, et celui qui me plaît davantage, c'est de choisir soigneusement dans les rites et les usages que vous aurez vu pratiquer, soit à Rome, soit dans les Gaules, soit dans quelque autre église, ceux que vous croirez les plus agréables à Dieu, et de les introduire dans l'église d'Angleterre, dont la foi est encore naissante. Car il ne faut pas aimer les choses à cause des lieux où elles se trouvent ; mais il faut aimer les lieux à cause de ce qui s'y trouve de bon. Choisissez donc dans chaque église ce que vous y trouverez de meilleur et de plus propre à inspirer la piété et la religion ; faites-en comme une espèce de recueil, et mettez-le en dépôt chez les Anglais, en les y accoutumant par la pratique. *Ex singulis ergo quibusque Ecclesiis, quæ pia, quæ religiosa, quæ recta sunt elige ; et hæc quasi in fasciculum collecta, apud Anglorum mentes in consuetudinemdepone* (3).

Le pape Nicolas Ier s'exprime ainsi sur la diversité des rites dans une réponse qu'il fit à Photius : *De consuetudinibus quas nobis opponere visi estis, scribentes per diversas ecclesias, diversas esse consuetudines;*

(1) *Traité historique sur la Liturgie*, livre I, chap. II.
(2) *Institutiones catholicæ in modum catechesecos*, etc., t. II, note C, p. 720.
(3) Même note.

si illis canonica non abstitit auctoritas, pro quâ obviare debeamus nihil judicamus vel eis resistimus (1).

Citons encore saint Augustin (2) : L'unité de la foi qui est la même pour toute l'Église, est ce qui fait la beauté du corps de l'épouse de Jésus-Christ, selon cette parole du prophète : *Toute la beaute de la fille du Roi est au dedans* (Ps. XLI, vers. XIV) : et si dans le culte que produit cette unité de foi il se trouve quelques pratiques indifférentes, cette diversité d'observations n'est que la variété de la robe de cette épouse, selon ce qui est dit au même endroit, qu'elle est revêtue d'une robe en broderie d'or, semée de diverses fleurs (vers. XV). Voilà ce que certains hommes de nos jours appellent de la bigarrure !

Nous ne remonterons pas dans les obscurités lointaines de l'histoire du culte chrétien. Il nous suffit d'avoir démontré que la diversité des rites ne nuit ni à l'unité de la foi, ni à celle du sacrifice.

C'est le pape Pie V qui, le premier, pour remédier aux irrégularités qu'un trop grand arbitraire avait introduites, fit dresser un bréviaire pour l'usage universel de l'Eglise, sous le titre : *Breviarium Romanum ex decreto sacro-sancti concilii Tridentini restitutum.* Ce pontife le rendit obligatoire dans tous les lieux de la chrétienté qui ne se trouvent pas mentionnés dans les cas de dispense indiqués par la bulle qu'il publia à cette occasion. Clément VIII (1602) y fit corriger quelques fautes, et Urbain VIII (1631) mit quelques variantes dans les hymnes. Ces réformes, qui répugnent tant à Rome, sont certainement insuffisantes ; de plus radicales sont devenues nécessaires. Le privilége de l'*Indulgence*, attaché à la pratique de ce Bréviaire, n'a pas empêché les églises de Lyon et de Milan de conserver leurs bulles et antiques liturgies (si l'on en croit la tradition, celle de la première est presque la même que saint Irénée lui donna autrefois). Les autres Bréviaires, dont l'usage s'est perpétué jusqu'à nous, sont : le Mozarabe, le Grec, celui des deux églises arméniennes, et ceux des Maronites, des Cophtes et des Abyssins, qui tous ont un mérite particulier. Celui de Paris, principal objet de notre article, s'est dans tous les temps partagé l'adhésion des églises de France ; il est si rempli de beautés qui élèvent l'âme ! Voilà l'édifice dont on veut saper les fondements !

La province ecclésiastique de Paris, réunie en concile, sous la présidence de son métropolitain, le 17 septembre dernier, dans la

(1) Epist. II. *Ad Photium.*
(2) Epitre XXXVI, n° XXII.

chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, a, dans sa première session, acclamé ce décret : *De unitate servanda in ritibus ac ceremoniis;* et le 10 octobre suivant, nous lisions dans un journal religieux : « N. N. S. S. les Archevêques et Évêques de la province de Paris ont unanimement résolu d'exprimer au saint Père, dans les lettres synodales qu'ils doivent lui adresser, leur désir de rétablir la liturgie romaine dans tous leurs diocèses, en faisant seulement connaître à sa Sainteté les considérations graves et les difficultés matérielles qui peuvent, à leur regret, retarder l'accomplissement de ce vœu plus particulièrement dans quelques-uns de ces diocèses. » Quoi de plus explicite?

On est tout d'abord frappé, dans la pratique de la liturgie romaine, par l'abandon presque continuel de l'office du dimanche, pendant au moins six mois de l'année, pour honorer un saint *inconnu* chez nous, mais dont la fête est *double* (le jour du Seigneur, connu de tous, n'ayant qu'un rang simple, on en fait seulement *mémoire*). Ces jours de fête, on fatigue la ferveur par la répétition du chant des antiennes des vêpres, avant et après les psaumes, coutume qui leur a valu le degré indiqué, pour marquer que leur office est plus solennel. Quand ces fêtes arrivent le lundi, on en chante, à notre avis, bien inutilement les premières vêpres. En effet, pourquoi s'occuper d'un saint la veille, quand il n'en sera pas question le lendemain? Singulières rubriques!

Dans les autres parties de l'office du matin, il y a trop souvent absence de proses, sous prétexte que le chant de ces séquences modernes défigure la gravité du service divin. Cinq seulement ont été conservées; ce sont: *Victimæ Paschali laudes*, d'Hermann Contract, qui se chante le jour de Pâques, *Veni sancte Spiritus* du jour de la Pentecôte, qu'il ne faut pas confondre avec celle du roi Robert, pour la même fête; celle-ci est du pape Innocent III. *Lauda, Sion, salvatorem*, de saint Thomas d'Aquin, pour le jour de la Fête-Dieu. Le *Stabat mater*, de Iacopono da Stodi, le plus beau chant qu'ait inspiré la plus pure et la plus touchante des afflictions, pour la fête des sept douleurs de Marie. Enfin, *Dies iræ, dies illa*, de la messe des morts, qui n'a point d'auteur certain : saint Bernard, le cardinal Malabranca, saint Bonaventure et saint Grégoire le Grand, sont tour à tour cités comme l'ayant composé.

Il y a aussi à regretter, dans cette partie de l'office, l'absence des belles préfaces dont s'est enrichi le Missel parisien.

La grande semaine des douleurs, de la mort et de la résurrection

du Sauveur, n'est pas non plus exempte de critiques ; nous lui préférons également le rit parisien.

Dans l'office du soir, plus grande pauvreté encore. C'est à partir du Xe siècle qu'on y a admis les hymnes ; la plupart sont d'un style tout à fait barbare :

Summæ Deus clementiæ
Mundique factor machinæ
Unus potentialiter
Trinusque personnaliter

est-il dit dans une doxologie. Dans d'autres hymnes, on bénit Dieu d'avoir placé la terre immobile au centre du monde. L'auteur de l'ouvrage dont nous avons extrait ces remarques (1) ajoute avec raison : « Sans doute, les prières les plus agréables à Dieu sont celles du cœur ; mais c'est de lui que nous viennent aussi les dons de l'intelligence, de l'esprit et du goût, et nous ne saurions négliger de pareils présents. »

On ne peut s'empêcher aussi de critiquer l'absence d'hymnes particuliers pour chacune des fêtes par lesquelles l'Église honore Marie, encore qu'on reconnaisse toute la beauté d'*Ave maris stella*, le seul qui lui soit sans cesse répété.

Le petit office de la sainte Vierge, réformé en 1571, sur les notes du correcteur Bellarmin, est resté tel qu'on peut le lire dans tous les livres d'heures. Le style en est fort négligé pour ne pas dire davantage.

Nous aurions pu signaler bon nombre d'autres imperfections que feront mieux ressortir nos citations sur le Bréviaire de Paris.

Le Bréviaire actuellement en usage dans ce diocèse, lui a été donné par Charles Gaspard de Vintimille du Luc, en 1736 ; une nouvelle édition en a été publiée sous l'épiscopat de M. de Quélen. Il est rempli des brillantes productions du génie de Jean-Baptiste et Claude de Santeul, et de Charles Coffin, recteur de l'Université de Paris. D'autres poëtes, par leurs inspirations pieuses, ont également illustré cette église. Tous se sont rapprochés des beaux modèles de l'antiquité dans leurs mélodieuses compositions.

A Paris, les grandes solennités ont toutes leurs proses propres. Ces compositions de divers auteurs du moyen âge ou du XVIIe siècle, toujours si remarquables par l'élévation des pensées et la beauté de l'expression, donnent aux fêtes une pompe inaccoutumée qui en

(1) *De la littérature des offices divins*, chap. VIII, p. 152.

marque bien mieux le degré. On critique ce genre d'hymnes, parce qu'il n'est pas soumis à la servitude du rhythme, et brave toutes les règles de la prosodie,

Quelle richesse de préfaces dans le Missel de Paris? Le jour de la Dédicace, on y lit ces paroles : *Hæc est arca, quæ nos a mundi ereptos diluvio, in portum salutis inducit.* Le jour de la fête de tous les Saints, celle-ci : *Qui glorificaris in concilio Sanctorum, et eorum coronanda merita, coronas dona tua.* Enfin, dans celle de la messe des morts : *Ut dum naturam contristat certa moriendi conditio, fidem consoletur futuræ immortalitatis promissio. Tuis enim fidelibus, Domine, vita mutatur, non tollitur; et dissoluta terrestris hujus habitationis domo, æterna in cœlis habitatio comparatur.* Un chrétien ne meurt pas, il ne fait que changer de vie; et pour une habitation terrestre et périssable, la religion lui en assure une éternelle dans les cieux.

Dans l'office de l'après-midi, que de chefs-d'œuvre! Nous ne nous occuperons que de trois cantiques admirables de Santeul, dont les premiers mots suffisent pour rappeler aux moins instruits les trois solennités et l'objet de leurs mystères. Le *Stupete gentes,* l'*Opus peregisti,* et l'*Hymnis dum resonat.*

Ara sub una se litat hostia triplex, est-il dit à la Purification : trois victimes à la fois sur le même autel; une humble vierge y immole le plus beau de ses priviléges, un vieillard le reste de sa longue vie, et un tendre enfant ses membres délicats, destinés un jour à un sacrifice sanglant.

Mirante turma cœlitum, est-il dit à l'Ascension : les portes éternelles sont ouvertes, et le ciel va recevoir en triomphe le Dieu-Homme, qui l'a quitté pour nous conquérir et nous y reconduire : *panduntur æternæ fores.* Il est suivi d'une armée victorieuse, toute composée des justes qui avaient existé depuis le premier Adam jusqu'au second.

Altari medio, cui Deus insidet, chante-t-on le jour de la Toussaint. Presque mêmes pensées, mêmes images, au moins pour l'objet principal du culte. Ne se croit-on pas transporté sur les fleuves de Babylone avec les anciens Israélites, moins affligés de leur captivité que de l'éloignement de leur patrie, à la lecture de ce passage : *Hic flemus patriis finibus exules.* Plein de son objet, le poëte s'écrie plus loin : *hic suspensa tenemus, mutis cantibus, organa.* Et ailleurs : *Et caligine pulsa, cœli lucem habitabimus.* Nous ne pouvons résister au bonheur de citer encore ces passages des deuxième et troisième strophes : *Quando mens misero libera carcere?... Obscuræ fugient*

mentis imagines. . . Nos verum sine nube ipso in fonte videbimus. Quels élans, et qu'ils sont affectueux ! Est-ce bien d'un cœur mortel qu'ils sont partis ?

Nobis sancta cohors, sis bona. O vous, nous crient les morts, qui formez l'Église militante, et réclamez les élus de l'Église triomphante ! O saints de la terre, qui invoquez les saints du ciel, *sancta cohors !* Ce que vous demandez pour vous aux amis de Dieu, nous vous le demandons pour nous avec la même instance ; ne frustrez pas notre espoir, et soyez sensibles à notre état : *sis bona.*

On trouve dans les hymnes de Coffin une heureuse application des grandes images et des endroits les plus sublimes de l'Écriture ; moins de verve et d'éclat que dans celles de Santeul, mais une latinité peut-être plus pure, et surtout une simplicité et une onction qui semblent former le vrai caractère de ce genre de poésie.

En terminant, nous exprimerons nos regrets de ne plus trouver dans l'office des morts de Paris, le *Libera* conservé par Rome, morceau véritablement beau, écrit au XIIe siècle, par Maurice de Sully, qui illustra l'Église et le siége de Paris.

Nous avons cru faire plaisir à ceux qui ne sont pas versés dans les matières liturgiques, en publiant ces quelques réflexions en faveur du bréviaire de Paris. Elles ont été dictées par le cœur, en l'absence de toute passion.

T. Pinard,

Membre correspondant de la Société archéologique de Tours.

MONNAIES ANCIENNES ET DU MOYEN AGE

TROUVÉES A LIMOGES EN 1849.

Nous recevons de notre collaborateur, M. Maurice Ardant, de Limoges, un long catalogue des monnaies gauloises, romaines et du moyen âge, trouvées à Limoges cette année, dans les divers quartiers de la ville.

Nous extrayons de la description de M. Ardant, les médailles qui nous paraissent devoir fixer d'une manière toute spéciale l'attention des archéologues.

Monnaie gauloise.

Duratius, chef des Pictons (nommé par César).

Durat. — Tête casquée. — ℞. Ivlios. Temple. — Argent.

Monnaie pannonienne imitée des statères de Macédoine.

ϕιππιον. — Bige. — ℞. Tête d'Apollon? Or. — M. Duchalais (Cat. des méd. gauloises du cab. de France, p. 351, n° 1) a décrit une monnaie presque semblable.

Monnaies romaines.

OR.

Auguste. — Têtes jeunes. — ℞. imp caesar, victoire sur un globe.

— ℞. Bœuf marchant.

— Caesar. — ℞. Avgvstvs. — Bœuf.

— Avgvstvs divi. f. — ℞. Apollon, dans le ch : imp. x. à l'ex. act.

— Avgvstvs divi. f. — ℞. C. Caesar Avg. vi. f. — Caius à cheval, aigle et deux enseignes.

— Tête nue. — ℞. imp x. Bœuf.

— Tête laurée. — ℞. Bœuf à dr. imp xii. à l'ex. Sicil.

— Deux lauriers, dans le ch : Caesar Avgvstvs. — ℞. ob civis servatos, dans une couronne.

— Divi. f. pp. Tête d'Auguste. ℞. C. L. Caesares Avg. f. cos desig. princ. Ivvent. — Caius et Lucius debout, entre eux un bouclier.

Tibère.

— Ti. Caesar divi. avg. — ℞. Femme assise : pont. max.

Ælius.

— L. Ælivs Caesar. — ℞. Tib. pot. cos. ii. — Dans le ch : Pietas, déesse assise.

Marc-Aurèle.

— M. Avrelivs Antoninvs avg. p. m. — ℞. Salvti avgvstorvm à l'ex. Tr. p. xvi. cos. iii. — Hygie debout.

Eugenius.

— Dn flav. Evg. p. f. avg.

Honorius.

— Dn Honorivs p. f. avg.—℞. Victoria avggg.—A l'ex. Con. Cette pièce a été trouvée au milieu des ruines de l'amphithéâtre que les largesses de cet empereur avaient réparé.

Valentinien III.

Dn Plac. Valentinianvs. p. f. avg. — ℞. Victoire. — Sou d'or.

Sevère III.

— Dn lib. Severvs p. f. avg. — ℞. Victoria avg. — Conob. — Tiers de sou d'or.

Argent.

Monnaies consulaires des familles Antonia (Leg. xvii), Herennia (Énée portant Anchise), Papia, Plavtia, Titia.

Impériales.

Auguste. — (Asia recepta). — *Quinaire.* — *Tibère.* — (Livie assise). *Neron.* — *Vespasianus* (2 exempl.) — *Julia Domna.* — *Caracalla.* — *Alexandre Sévère.* — *Gordianus III.* — *Trajan dèce* (Dacia).—*Gallien* (8 exempl.) — *Salonine* (Venus Felix). — *Postume* (Salus provinc. — Le Rhin couché). — *Valerius.* — *Honorius* (plus. quin.)

Cuivre.

Monnaies consulaires des familles Annia. — Apronia. — Rubellia. — Statilia.

Les monnaies de cuivre des Empereurs sont très-nombreuses. Parmi une série de ces monnaies, nous citerons les médailles de cuivre, moyen mod., d'Auguste et de Tibère au revers de l'autel de Lyon. (Rom et Avg) et contre-marquées des lettres tib. c. (50 ex.)

On a rencontré aussi de nombreuses médailles de *Claude, Neron, Titus, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, des deux Faustine, Commode, Albin, Trébonnien Galle, Postume, des deux Tétricus, Victorin, Claude II, Constantin et de ses fils, Gratien, Valentinien,* etc.

Monnaies du moyen age.

Tiers de sou d'or Merovingien.

— ✠ Lemovecas. — Tête diadémée à dr. — ℞. ✠ Satvrnvs. m. i. — Croix dans un grènetis.

— ✠ Vserea. fit. — Même tête. Croix ansée. — ℞. ✠ Leodo. mo. Tiers de sou d'or de Thyerri, fils de Clovis. — Theoderici A. — ℞. Cinsvlfvs mon. Croix.

— ✠ Rotomo. — ℞. re[...]sse mon.

— ✠ Andebrivnaco. — Buste. ℞. Croix.... Monita.

Monnaies d'argent Carlovingiennes.

Charlemagne. — Monogr. de Charlemagne. — ℞. Tolvsa. Croix. Obole d'argent.

— Pépin, roi d'Aquitaine. — Pipinus rex. — ℞. Aquitaina.....

— Louis le Débonnaire. — + Hlvdovicus imp. — ℞. Xpistiana religio. — Temple. — Denier d'argent doré.

— Eudes. — ℞. Lemovicas civis. — Denier.

— Charles le Chauve. — Carlus rex. — ℞. Metalo. — Denier.

— Louis II, roi d'Aquitaine. — ✠ Ludovicus (en 2 lignes). — ℞. Aquitania. — Denier d'argent.

Monnaies capétiennes.

— Charles, dauphin de Viennois. — ✠ Krol dphs v. — ℞. S. Iohannes. Florin d'or.

— Charles VI. Écu d'or.

— Louis le Jeune. — ℞. Egolissime. — Denier.

— Philippe-Auguste. — ℞. Moneta duplex regalis. — Double royal.

— Philippe le Bel. — ℞. Burgensis novus. — Double royal.

— Charles IX. — Teston et sou parisis.

— François Ier. — Deux blancs.

— Henri II. — Demi-teston.

Monnaies baronnales de France.

Édouard III. — Edwardus Dei gratia Anglie et Francie rex. — ℞. Croix fleurie, Christus regnat, vincit, imperat. — Léopard d'or.

Charles de Gueldre. — Karolus dux Glr. — ℞. Moneta nova aurea gelr. — Chevalot d'or.

Guillaume d'Auvergne — (Averno brivaten). — Denier.
Aliénor d'Aquitaine. — (Ducissa Aquitanie). — Denier.
Comtes de Deols. — Denier.
Abbés de St.-Martin de Tours. — Denier.
Abbés St.-Martial de Limoges. — Denier.
Louis, comte de la Marche. — Denier.
Évêque de Maguelone. — Denier.
Alphonse, comte de Poitou. — Denier.
Arthur, vicomte de Limoges. — Denier.
Marguerite de Bourgogne, vicomtesse de Limoges. — Denier.
Évêque de Vienne. — Denier.
Charles, comte de la Marche. — Denier.
Robert, comte de Nevers. — Denier.
Philippe, duc de Bourgogne. — Denier.
Jean, comte de Bretagne. — Denier.
Jeanne la Boiteuse, vicomtesse de Limoges. — Denier.
Édouard de Galles, prince d'Aquitaine. — Denier.
Clément VI, pape à Avignon. — Teston.
Philippe, duc de Bourgogne, comte de Flandre. — Denier.
Guillaume, comte de Hainaut. — Teston.
Antoine, duc de Lorraine. — Teston.

Monnaies étrangères.

Roi de Castille et Léon.—Leonis-Castellæ (Lions-Tours).—Obole.
Rois de Navarre, Henry II. — Blanc d'argent.
—— Jean d'Albret. — Blanc d'argent.
—— Antoine et Jeanne. — Blanc d'argent.
Roi d'Espagne.— Ferdinand et Isabelle. — Argent.
Roi d'Écosse.—Alexander Dei gratia. ℟. Scotorum rex.—Denier.
Rois d'Angleterre. — Édouard III. — Denier.
—— Henry V. — Denier.
—— Richard Cœur-de-Lion (Bordeaux).—Denier.

Méreaux de cuivre.

— St. Loup, év. de Limoges. — ℟. St. Michel.
— St. Étienne de Limoges. — Ste. Stephane. Ora pro nobis.

Sceau *du Chapitre d'Argentat* (*Corrèze*).

— S. Capituli Argentat. — Double clef.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— La Direction des musées du Louvre vient de livrer au public la nouvelle salle consacrée à l'exposition des plus anciens monuments de la sculpture grecque. Cette salle située à l'extrémité de la galerie assyrienne, a été peinte dans le style antique ; elle offrira désormais à l'étude des artistes et des archéologues une collection de monuments grecs les plus remarquables depuis la frise d'Assos jusqu'aux fragments du Parthénon ainsi que les inscriptions et les belles stèles rapportées par M. Ph. Le Bas. Tous ces monuments sont arrangés avec un goût, une symétrie, dignes d'éloges. Nous devons savoir gré à la Direction des musées d'avoir ainsi préservé de la destruction tant de monuments remarquables qui précédemment étaient encastrés pour la plupart dans le mur de la petite cour du musée ou épars sur la terre humide de l'enclos de la colonnade du Louvre, exposés ainsi à toutes les intempéries de notre climat. Que nos lecteurs qui ont visité la salle égyptienne, livrée récemment à l'étude et qui visiteront cette nouvelle collection grecque, relisent un article spécial, publié dans cette *Revue*, t. I, p. 333, et dans lequel nous nous élevions contre l'incurie de l'ancienne Direction des musées. On le trouva sévère alors, mais aujourd'hui on sera convaincu, lorsqu'on verra quel parti admirable la Direction actuelle a su tirer de ces fragments précieux, que nous étions bien au-dessous de ce qu'on aurait pu dire. Le Musée algérien, qui renferme aussi un grand nombre de monuments intéressants, sera, nous l'espérons, livré dans peu de temps au public.

— Dans la séance du 2 novembre 1849, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé à l'élection d'un associé étranger en remplacement de sir Graves Chamney Haughton, décédé. Les candidats présentés étaient, 1° M. H.-H. Wilson, orientaliste à Londres; 2° M. Peyron, orientaliste à Turin; 3° M. Fraehn, orientaliste à Saint-Pétersbourg. M. Wilson a réuni la majorité des suffrages.

M. H.-H. Wilson est l'un des premiers indianistes de l'Europe.

— M. Ravaisson a été élu membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en remplacement de M. Letronne.

— Nous avons reçu de l'un de nos abonnés la note suivante : « Le monument publié dans le dernier numéro de la *Revue*, par M. Löwenstern, est important, et les rapprochements que le savant philologue établit entre certains caractères de l'écriture hiéroglyphique et ceux qui composent cette inscription m'ont particulièrement intéressé ; mais j'ai été un peu surpris de voir qu'il donne ce monument comme présentant la forme d'une croix. Or, il me semble que le monument en question doit être une brique carrée couverte d'inscriptions non-seulement en dessus et en dessous, mais sur l'épaisseur; ce que le dessinateur a représenté en déployant les six faces. Peut-être cette légère rectification ne serait-elle pas tout à fait inutile comme pouvant donner une idée plus exacte de la forme et de la destination de ce monument. » Cette remarque est d'autant plus juste que Ker-Porter cite ce monument (l. c., p. 420) parmi les *brick-inscriptions*. Il est à présumer que cette observation n'a pas dû échapper à M. Löwenstern, et que lorsqu'il a indiqué le monument comme ayant la forme d'une croix, il n'attachait probablement pas d'autre importance à cette indication que celle de lui donner plus de facilité pour décrire les diverses portions qui composent ce dessin.

— Notre collaborateur, M. E. de Rougé, est de retour d'une mission scientifique dont il avait été chargé par M. le ministre de l'intérieur. Il a visité les musées de Leyde et de Berlin.

— Depuis la cérémonie de l'institution de la magistrature qui a eu lieu le 3 novembre dernier, le public est admis à visiter la Sainte-Chapelle du palais, à Paris. Une foule nombreuse se presse tous les jours aux abords de l'antique basilique, et reste frappée d'admiration à la vue de ce chef-d'œuvre dont elle ne soupçonnait pas la richesse et la majestueuse splendeur. Aussi, l'intérêt que prend aujourd'hui le public pour ce beau monument, nous fait espérer que l'administration actuelle réparera autant que possible ce qu'a produit le mauvais goût de l'ancienne administration qui n'a pas craint d'entourer la Sainte-Chapelle d'une lourde enceinte de bâtiments, la cachant à tous les regards. Ce beau monument vient d'acquérir un nouveau titre à l'admiration des artistes et des antiquaires par la précieuse peinture du XIIIe siècle qu'on vient d'y découvrir, il y a peu de jours. Cette peinture, représentant la scène de l'Annonciation, est exécutée à cru sur le mur ; on y retrouve l'emploi des couleurs les plus sensibles et les plus altérables, cependant elle a conservé toute sa fraîcheur ;

et ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'elle se trouve justement placée dans la chapelle basse, sur une muraille empreinte d'une humidité constante, causée par la contiguité de la galerie du palais, dont la démolition est fort heureusement reconnue indispensable aujourd'hui. Cette peinture était recouverte de trois couches de badigeon à la chaux, qu'il a fallu enlever à grande eau. Dans un médaillon au-dessus de la scène de l'Annonciation, on voit la Vierge tenant l'enfant Jésus sur ses genoux et devant, deux anges qui encensent. Il est fort difficile de reconnaître le moyen qui a pu être employé pour cette peinture murale, la seule de cette époque qui se trouve à Paris. Cette découverte va donner lieu à de nouvelles expériences de la chimie sur les procédés usités par les artistes de cette époque.

— M. l'abbé Cahier nous apprend que la discussion soulevée dans ce recueil par M. Paul Durand (1) sur la signification d'un ivoire de Charles le Chauve, semble désormais close à l'avantage de ce dernier. Une miniature, copiée récemment au *British museum* par M. l'abbé Arthur Martin, tranche à peu près le débat, parce qu'elle accompagne précisément le psaume que M. le comte de Bastard et M. Durand indiquaient comme clef des figures. Cette pièce du procès paraîtra prochainement, avec la description de quelques peintures semblables, dans le volume des *Mélanges d'archéologie*, où la première explication de l'ivoire avait été publiée.

— M. Falbe, capitaine de vaisseau de la marine danoise, commandeur du l'ordre du Danebrog, chevalier de la Légion d'honneur et directeur du cabinet particulier des antiques du roi de Danemark, est mort subitement à Copenhague, le 20 juillet 1849. M. Falbe avait été consul à Tunis. Aidé de sir Granville Temple, il avait fondé, une association pour l'exploration des ruines de Carthage, et avait été en personne diriger les fouilles qui amenèrent la découverte d'un grand nombre de mosaïques et d'autres monuments. On doit à M. Falbe un ouvrage intitulé : *Recherches sur l'emplacement de Carthage* et un *Specimen* de la description des monnaies antiques de l'Afrique, qu'il préparait en collaboration avec M. Lindberg. Cet essai faisait concevoir l'opinion la plus favorable d'un travail qui avait coûté au savant antiquaire dix années de recherches préparatoires dans toutes les collections de l'Europe. M. Falbe, qui avait pris part,

(1) *Revue Archéologique*, t. V, p. 733, et t. VI, p. 48.

dans les rangs de nos soldats, au siége de Constantine, était, par sa vive affection pour notre pays, par son caractère, par son langage en quelque sorte, devenu notre compatriote. Tous ceux qui l'on connu partageront les vifs regrets que sa perte nous fait éprouver.

A. DE L.

— L'Académie archéologique d'Herculanum (*Ercolanese*), à Naples, a nommé membres associés étrangers MM. Garcin de Tassy, Naudet, Littré, de Longpérier, Phocion Roque, Tripaldi et Vinet.

— L'Institut a célébré, le 25 octobre dernier, l'anniversaire de sa fondation, et les cinq Académies ont contribué à cette solemnité en déléguant chacune un lecteur choisi dans son sein. Après un discours du président qui a rappelé les phases les plus mémorables de l'histoire de l'Institut, on a proclamé le prix de linguistique fondé par Volney. Ce prix a été partagé entre M. Max Mueller, auteur d'un mémoire manuscrit en anglais intitulé : *Philologie comparée des langues indo-européennes dans son rapport avec la civilisation primitive du genre humain*, et M. Francisque Michel, auteur d'un travail manuscrit portant pour titre : *Études de philologie comparée sur l'argot et sur les autres langues analogues parlées en Europe*. La commission a accordé une mention honorable à M. Aubin, auteur de l'ouvrage non terminé intitulé : *Mémoire sur la peinture didactique et l'écriture figurative des anciens Mexicains;* et a engagé le savant voyageur à persévérer dans une entreprise à laquelle l'étude de la langue et des antiquités mexicaines, encore si peu avancée, devra d'importantes découvertes. Après cette proclamation, M. Lesueur, a lu, au nom de l'Académie des Beaux-Arts, un résumé fort intéressant de ses études sur les monuments de l'antique Égypte. M. de Saulcy, au nom de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a développé ensuite la méthode toute logique, employée par les philologues, pour procéder au déchiffrement des écritures perdues. M. Giraud, de l'Académie des Sciences morales et politiques, a lu un curieux exposé de l'histoire des tribunaux secrets, et de la jurisprudence redoutable des francs-juges de la Westphalie.

— M. Artaud de Montor, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, auteur de plusieurs ouvrages importants sur l'histoire et la littérature de l'Italie, vient de mourir à Paris.

BIBLIOGRAPHIE.

Les Statues du porche septentrional de la cathédrale de Chartres, ou *Explications de la présence des statues de la* LIBERTÉ, *de la* BEAUTÉ, *de la* VOLUPTÉ, *de l'*HONNEUR, etc., *sur les basiliques chrétiennes.* Un volume in-8°, fig. Paris, LELEUX, 1849.

La rénovation qui s'opère dans les sciences historiques compte quelques années seulement; mais les conséquences doivent en être immenses dans la suite; parce que rien n'a contribué comme la fausse histoire, à propager la fausse politique. Puis, ce mouvement universel qui entraîne les esprits vers l'étude des monuments de l'antiquité et les édifices sacrés du moyen âge, est un des faits les plus caractéristiques et les plus importants de notre époque positive et sérieuse. L'archéologie chrétienne est redevenue une partie intégrante, bien que secondaire de la science ecclésiatique.

Par une conséquence naturelle de ce retour vers la synthèse catholique, dont l'action s'est fait sentir dans toute la chrétienté à partir du XIIIe siècle, on voit de toutes parts s'élever des monuments du style ogival, dont l'habile conception est un sincère et digne hommage rendu au passé; et dans cette capitale, plus que partout ailleurs, nous voyons se renouer l'antique chaîne des saintes traditions.

Il est assurement fort ordinaire aujourd'hui de voir une foule d'hommes sérieux, suivre dans une vue spéculative, les recherches les plus patientes et se dévouer à ces travaux ou à ces méditations approfondies auxquels se livraient avec tant d'ardeur, toutes les grandes intelligences du moyen âge : mais il est infiniment plus rare de rencontrer des femmes qui aiment à partager ces mêmes études. Néanmoins une de ces femmes, d'une érudition profonde, et d'un talent éminent, presque égal à celui de l'homme de génie, vient de publier un livre, distingué d'une mention honorable par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans sa séance du 17 août dernier. Ce livre a été écrit dans le seul but d'enrichir la science archéologique de résultats positifs et certains; puis, de ramener la lumière sur des sujets qu'une interprétation trop hypothétique

ou fondée sur un rationalisme, peut-être trop humanitaire, a le plus obscurci.

Si, par ses divers ouvrages archéologiques (1), madame Félicie d'Ayzac n'a pu encore recueillir toutes les palmes, et les plus hautes palmes qui attendent les œuvres d'imagination ; du moins, dans cette dernière circonstance, elle a donné lieu au savant rapporteur de l'Académie de proclamer, comme *aussi indubitable qu'ingénieuse l'explication des figures allégoriques qui décorent les voussoirs du porche septentrional de la cathédrale de Chartres* (2). Entrons dans quelques détails sommaires sur ce savant débat.

Un vieil orateur chrétien suppose qu'une sorte d'inspiration religieuse préside à l'érection de nos églises (3). Il invoque les prophéties touchant les brillantes destinées de l'Église spirituelle, pour les appliquer au temple matériel où il parle. Cette idée est d'autant plus rationnelle, que toutes les formes d'architecture usitées dans les monuments chrétiens et leur ornementation, renferment une pensée symbolique conçue d'après un système prémédité. Il faudrait tout un livre pour décrire et expliquer tous les symboles que présentent les cathédrales de Paris, de Reims, de Rouen, d'Amiens, de Chartres, etc. Cette dernière, l'une des plus belles églises de la France, est peut-être aussi celle qui offre aux hommes qui ont l'intelligence du langage mystique, la plus longue et la plus magnifique série de ces idées figuratives que tout le monde comprenait, alors que le symbolisme chrétien était réputé une chose positive, réelle, un fait ; la manifestation de Dieu par la création et par l'incarnation du verbe éternel.

Une notable partie de cette magnifique épopée religieuse et psycologique, offre sous le voile de choses sensibles, des vérités mystérieuses se rattachant aux vertus morales et chrétiennes, que la plupart des anciens pères de l'Église disaient nous être inspirées par les bons anges, au lieu que les vices et les mauvaises actions sont inspirées aux hommes par l'esprit du mal. Au centre de la riche ornementation qui décore le portail septentrional de la croisée de la

(1) Ces ouvrages sont : *Tropologie des gemmes*, ou *Symbolisme des pierres précieuses au moyen âge. — Mémoire sur les trente-deux statues symboliques, observées dans la partie haute des tourelles de Saint-Denis. — Le Tétramorphe et les attributs des évangélistes.*

(2) Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres au nom de la Commission des Antiquités de la France, p. 37.

(3) *Orat. in dedic. eccl. Tyri; apud Euseb. Hist. eccl.*, lib. X, cap. IV.

cathédrale de Chartres, la gorge extérieure de l'arcade Est, expose en un cordon ascendant, la réunion de quatorze statues mystiques, sur lesquelles la critique historique, s'est longtemps exercée, sans avoir pu, jusqu'à ce jour, en expliquer positivement l'iconologie, nonobstant leurs noms en minuscule gothique du XIIIe siècle, inscrits sur le listel ou étroit bandeau de pierre qui encadre l'archivolte : parce qu'aucune logomachie ne pourra jamais persuader que ces emblèmes de l'époque hiératique offrent un autre but que le but chrétien; tant il est vrai que les artistes de cette glorieuse époque connaissaient mieux que ceux d'aujourd'hui, sauf d'honorables et rares exceptions, les conditions de la foi.

Cependant un archéologue, dont les connaissances et l'érudition jouissent d'une autorité dans le monde savant, et dont les écrits ont contribué, depuis dix ans, à réhabiliter l'art chrétien, dont on perdait chaque jour l'intelligence, annonça en janvier 1847, qu'on avait retrouvé sur l'un des portails de Chartres, *la figure de la liberté*, avec son nom *Libertas*, inscrit auprès d'elle. « *Personne n'en voulait rien croire*, dit M. Lenormant dans son rapport précité; *il fallait pour nous convaincre qu'on mît sous nos yeux l'estampage de l'inscription; le fait une fois démontré, nous n'en savions pas davantage.*

C'est bien en effet la liberté; non pas cet être de raison dont nos démagogues modernes emploient le nom magique pour conduire les simples : mais cette liberté sainte, émanée de Dieu par la loi naturelle et l'Evangile. Elle n'est pas seule dans cette tropologie mystérieuse; elle siége au milieu d'un glorieux cortége de reines couronnées comme elles; entre la beauté, l'honneur, la gloire, l'immortalité, et neuf autres vertus non moins éminentes. Toutes ces figures mystiques constituent véritablement dans une chaîne d'idées, une unité intellective. Quelle est cette unité? L'intelligence divine elle-même : un fait psychologique qui se développe partiellement dans chaque figure.

Malgré un sentiment d'incrédulité si formellement manifesté par des juges compétents en iconologie psychologique, à l'annonce de cette découverte, le patient archéologue dont il s'agit, persistant à interpréter au point de vue de l'éclectisme ou de l'école humanitaire, cette magnifique statuaire hiératique, tout empreinte de la plus belle période du christianisme, n'a voulu reconnaître dans ces statues que des vertus sociales, civiles ou publiques, appuyant son raisonnement sur une exégèse passablement hasardée, pour ne pas dire audacieuse.

Tout le monde reconnaîtra avec nous que cet antiquaire est fort instruit sur l'esthétique, qu'il est un écrivain énergique, un dialecticien subtil; c'est pourquoi il y a lieu de s'étonner qu'il ait pu oublier un instant que les artistes de la synthèse antérieure au XIVe siècle ne mettaient la main à nos basiliques qu'à la condition d'y formuler des dogmes chrétiens, d'y exprimer des sentiments chrétiens, ou d'y retracer l'histoire chrétienne, dans laquelle la France a joué un si grand rôle. C'était, pour ainsi dire, la Bible ou l'Évangile à la main, ou leurs commentaires par les Pères, que les constructeurs ordonnaient les ornements emblèmatiques les plus variés et les plus expressifs. Il suffit de lire, pour voir l'usage que les écritures font du symbolisme, les commentaires d'Origène sur les livres saints; l'*Hexameron* de saint Ambroise; les écrits de saint Augustin sur la *Genèse* et les *Psaumes*; et les scholiastes qui ont écrit sur la théologie mystique, comme Richard et Hugues de Saint-Victor; Denys le chartreux, saint Bonaventure, saint Bernard, saint Grégoire le Grand, sainte Thérèse, etc.

Nous lisons dans les agiographes du moyen âge, que lorsque les abbés faisaient bâtir les églises de leurs monastères, ils lisaient sur place les actes des saints et des martyrs, de sorte que les peintres, sculpteurs ou autres artistes, puisaient dans cette lecture le thème de leurs compositions. La femme de saint Namatius, neuvième évêque de Clermont, au Ve siècle, faisant bâtir dans le faubourg de cette ville, l'église de Saint-Etienne, aujourd'hui Saint-Eutrope, où elle fit, dit saint Grégoire de Tours, représenter en peintures les actions des anciens, lisait aux peintres les légendes des saints (1). Parfois le chef de l'entreprise, communément appelé *maître de l'œuvre*, agissait sous le commandement de l'abbé qui, lui-même, dirigeait les travaux sous l'inspection de l'évêque que ce moine consultait, parce qu'il devait mieux que personne connaître ou interpréter l'exégèse. Ainsi, lors de la construction de la basilique bénédictine de Cluny, dans la seconde moitié du XIe siècle, démolie en 1802, saint Hugues, abbé du monastère, en dirigeait les travaux, et ne quittait les ouvriers qu'à l'heure du repos, ou pour les exercices du chœur (2).

Fréquemment le maître des œuvres était prêtre ou moine: ainsi l'église bénédictine de Saint-Ouen, de Rouen, qui précéda celle que nous admirons aujourd'hui, fut construite en partie en 1126, par un

(1) *Grég. de Tours*, liv. II, p. 181; édit. de Renouard.
(2) Lorin, *Hist. de l'abb. de Cluny*, p. 81, in-8°. Dijon, 1839.

moine venu de Jérusalem, appelé Gislebert, lequel consacra tout son bien à cette œuvre (1).

L'École cathédrale d'Autun avait pour chef le prêtre Honorius, l'un des polygraphes les plus remarquables du XIIe siècle. Honorius composa, en s'appuyant sur les écrits des anciens auteurs, une somme liturgique, dans laquelle se trouvent les idées les plus hardies sur la mystique chrétienne appliquée à la construction des basiliques. C'est à cet auteur, ou du moins aux artistes qui s'inspirèrent de ses leçons, que l'on croit pouvoir attribuer le plan et le système d'ornementation de l'église cathédrale d'Autun, dédiée à saint Lazare ; et assurément, on en fit l'application à la construction d'autres églises (2).

Nous pourrions multiplier les exemples, mais il suffit de ceux-ci pour prouver péremptoirement que toutes ces décorations dogmatiques ou mystiques, étaient purement inspirées par les saintes Écritures ou les ouvrages exégétiques des Pères et des Docteurs, sans qu'aucune pensée humaine entrât dans le thème ou le programme de l'artiste : Or, a-t-il pu en être autrement pour la cathédrale de Chartres ?

Néanmoins les déductions hypothétiques du savant archéologue n'ayant point d'abord été approfondies ni discutées scientifiquement, elles pouvaient, avec le temps, être reçues et invoquées comme une doctrine approfondie et fondée sur l'explication des Pères. Nous sommes donc heureux de voir avec quelle puissance de preuves et quelle savante lucidité madame Félicie d'Ayzac a donné la véritable et logique interprétation du symbolisme de ces quatorze statues hiératiques, dans un livre élégamment écrit et n'offrant rien d'aride, malgré la gravité du sujet et les détails techniques, analytiques et terminologiques dont il abonde.

Ce n'est point sur ses propres idées, ou sur des abstractions laborieusement élucidées, qu'elle est parvenue à ce résultat certain ; parce qu'elle avait vu, sans doute, que cette manière de procéder a ses périls, et qu'il est difficile de ne pas se laisser entraîner au delà de son but, lorsqu'on ne part pas de l'observation synthétique, ou d'un fait moral notoirement reconnu. Mieux inspirée : c'est dans les prolégomènes des plus savants docteurs des XIe, XIIe, XIIIe et XVe siècles, tels que saint Anselme, archevêque de Cantorbéry,

(1) A. P. M. Gilbert, *Hist. de l'église de Saint-Ouen*, p. 14. Rouen, 1822, in-8.

(2) *Description de la cath. d'Autun*, par un chanoine de cette église, in-8°, p. 6. Autun, 1845.

saint Bernard, saint Thomas d'Aquin, saint Bonaventure, et le savant jésuite François Suarez, qu'elle a reconnu dans ces statues si controversées, la suite allégorique des quatorze béatitudes célestes, sorties d'abord du génie sublimement ascétique de saint Anselme. Et comme si ces vénérables autorités ne suffisaient pas encore à cette infatigable intelligence, elle a été chercher le complément de sa claire et savante démonstration dans le *Rosetum exercitorium spiritualium* (corbeille de roses), vieux sermonaire, imprimé en 1504, relégué depuis lors dans la poussière classique, où il gisait, ignoré, peut-être, du plus grand nombre des archéologues. Puis, pour mettre le lecteur à portée d'apprécier plus rapidement toute l'harmonie de sa doctrine; elle a, indépendamment des seize gravures au trait qui ornent son livre, classé dans un tableau synoptique, les noms de ces quatorze béatitudes célestes et de leurs contraires, d'après les données exégétiques des illustres théologiens que nous venons de citer. Nous nous plaisons à signaler ici que ce savant travail a, pour la science, le double avantage de donner, non-seulement l'explication véritable des figures, mais encore de restituer les noms de *cinq* de ces stations, qui ont été effacés par les outrages des siècles.

Nous ne suivrons pas madame Félicie d'Ayzac dans ses vastes et sublimes notions de la symbolique chrétienne qui rapproche de l'intelligence divine les intelligenees humaines. Bornons-nous à y découvrir une nouvelle preuve, qu'il n'est rien qui éveille de grandes idées morales comme l'étude des saintes lettres et des monuments sacrés de la foi catholique; surtout, quand on peut éviter les écarts auxquels se laissent quelquefois entraîner des intelligences fortes et vigoureuses, n'ayant, au reste, d'autre tort que de n'être point suffisamment pénétrées des ressources du christianisme poétiquement et historiquement conçu.

Si nous avons été juste et vrai dans nos éloges, nous devons dire aussi, dans le même esprit d'impartialité, que c'est avec regret que nous sommes forcé de critiquer la rédaction du titre adopté par madame d'Ayzac. Nous nous étonnons qu'au lieu d'une énonciation concise et générale, elle cite particulièrement, et comme par exception, plusieurs de ces statues, notamment celle de la *Volupté*, qui, en latin, est loin d'avoir la signification que lui donne la langue française; ce qui peut inspirer à certains esprits l'idée qu'il s'agit de ces plaisirs des sens dans lesquels Épicure faisait consister le souverain bonheur de l'homme.

Le curieux livre de madame Félicie d'Ayzac se termine par une

savante explication du tétramorphe et des quatre animaux mystiques, attributs symboliques des quatre évangélistes, interprétés par trois figures. Là, comme dans la première partie, elle enchaîne la morale avec le dogmne, et tend à prouver, avec son éloquente logique habituelle, que toute œuvre d'art, aux époques synthétiques de l'humanité, est fille de la doctrine religieuse.

TROCHE.

Archäologische Zeitung, nouvelle série, 8e livraison, in-4°, Berlin, Reimer, 1848.

La direction du savant journal archéologique, publié à Berlin, vient de faire paraître la huitième livraison de la nouvelle série, comprenant octobre, novembre et décembre, ce qui complète l'année 1848. Cette livraison nous paraît digne de celles qui l'ont précédée. On y trouve, entre autres articles, des observations de M. E. Gerhard, adressées à M. Otto Jahn, sur les représentations de l'Amour et de Psyché. — Un article de M. H. Barth sur l'art des Phéniciens. — Sur la Psyché considérée comme divinité bachique, par M. E. Gerhard. — Inscriptions de Tor Marancia.

Notice sur quelques monuments du département des Côtes-du-Nord, par MM. A. Barthélemy et Ch. Guimart, in-8°. Paris, Derache, 1849.

Précis sur l'histoire de la ville de Wassy et de son arrondissement, par M. Pinard, in-8°, Wassy, Lerouge-Prignot, 1849. Paris, A. Leleux.

Ce livre, de l'un de nos collaborateurs, renferme beaucoup de renseignements peu connus, et qui intéresseront certainement les personnes qui voudront connaître l'histoire de cette localité.

Notice sur le cabinet des antiques, dépendant de la bibliothèque communale de la ville d'Auch, par M. Chaudruc de Crazannes, in-8°. Paris, Derache, 1848.

Cette collection se compose de plusieurs inscriptions latines sépulcrales ou votives, de statuettes en marbre et en bronze, de vases et autres ustensiles antiques.

Élite des monuments céramographiques, matériaux pour servir à l'histoire des religions et des mœurs de l'antiquité, par MM. Lenormant et de Witte, livraisons 91, 92, 93, 94. Paris, Leleux.

Introduction à la chronologie des Égyptiens, par Richard LEPSIUS, in-4°, Berlin, 1848, *Nicolaische Buchhandlung;* London, J. MADDEN; Paris, A. LELEUX.

L'ouvrage que nous nous proposons d'analyser ici, était attendu avec impatience, non-seulement par les trop rares disciples de Champollion, mais encore par tous les hommes instruits qui comprennent les lumières répandues sur notre histoire primitive par chaque progrès des études égyptiennes. Les brillants débuts de M. Lepsius dans ses travaux philologiques sur les langues antiques des peuples d'Italie, la rectitude de coup d'œil qu'il a montrée dans l'appréciation des écritures égyptiennes (1), enfin les immenses matériaux recueillis pendant l'exploration complète de la vallée du Nil que lui a facilitée la munificence de son souverain, ce sont là les motifs d'une grande et légitime espérance. La conclusion doit être digne des prémisses et l'Europe savante est en droit de demander beaucoup à M. Lepsius.

Nous ne voulons pas rappeler ici les tentatives des divers savants qui ont essayé de grouper en un système complet de chronologie les faits de l'histoire égyptienne, en réunissant les souvenirs historiques conservés dans les auteurs grecs à la série bien plus considérable fournie par l'étude des monuments. On peut le dire sans crainte, et sans excepter de ce jugement le dernier ouvrage de M. de Bunsen, toutes ces synthèses sont ou mauvaises dans leur ensemble, ou extrêmement incomplètes, parce que les fruits n'étaient pas mûrs et les moyens de préparation trop insuffisants. Le champion, pour cette fois, est armé de toutes pièces, il a pris le temps nécessaire pour coordonner les faits et les monuments étudiés dans son voyage, à l'aide d'une lecture plus complète des inscriptions, et cette sage lenteur est déjà d'un bon augure.

Avant d'entrer dans l'histoire et la chronologie proprement dites, M. Lepsius a voulu prouver que les conditions essentielles de ce grand problème avaient été suffisamment comprises, que son immense sujet était envisagé par lui sans crainte, comme sans préjugé trop favorable, et qu'enfin les vieux pharaons n'étaient à ses yeux

(1) Voy. Lettre à Rosellini, *Ann. de l'Institut archéolog.*, 1837.

que des hommes dont il s'agissait de remettre au jour et de coordonner les actes. Mais dans ce travail de reconstruction aux prétentions si élevées, les hardiesses de la science moderne pourront-elles en même temps satisfaire la froide raison du critique? 1° Quels sont les conditions d'une chronologie historique et quels sont les moyens d'en tracer une avec une exactitude plus ou moins rigoureuse? 2° Jusqu'à quelle limite, dans l'antiquité, ces moyens accompagnent-ils l'histoire égyptienne? L'étude de ces deux questions remplit le premier volume que vient de publier M. Lepsius et cette vue d'ensemble servira d'introduction à son grand ouvrage.

Pendant que les travaux de la critique moderne réduisaient les temps mesurés par chronologie chez les peuples occidentaux à des proportions très-modestes, il se produisait un fait qui semble au premier coup d'œil bien anormal. Dès les premiers pas que l'on put faire dans la connaissance des écritures égyptiennes, on eut aussitôt l'espoir de coordonner les faits et d'obtenir une chronologie jusqu'à une très-haute antiquité. La raison de ce contraste est facile à expliquer. En effet, la véritable histoire d'un peuple ne commence qu'à l'instant où les récits sortent enfin de la tradition populaire pour être gravés sur des monuments ou consignés dans des annales. Ceci ne veut pas dire que la tradition perpétuée d'âge en âge ne suffise pas pour attester un fait historique; mais quant à cet enchaînement logique qui peut produire une chronologie, ce n'est que par l'étude et la discussion d'annales antiques ou de monuments originaux qu'un esprit difficile à contenter espérera de l'obtenir. Les peuples occidentaux sont d'une désastreuse pauvreté quant aux preuves de leurs histoires primitives; nous ne suivrons pas M. Lepsius dans le triste inventaire qu'il en dresse. Les anciens empires de l'Asie étaient bien mieux partagés sous le rapport des chroniques, mais le contrôle des monuments manque partout à la période primitive.

L'Inde n'offre des inscriptions originales que jusque vers le Ve siècle avant notre ère; on prétend que la construction de ses temples n'a commencé qu'avec le Bouddhisme: aussi la date des Védas se dérobe à la précision des calculs.

Babylone devait être un terrain plus solide pour la chronologie. L'astronomie chaldéenne put fournir des points de repère solides aux annalistes. Les monuments accompagnaient les annales depuis l'origine de l'empire assyrien et le fragment de Bérose fait comprendre quel pouvait être le prix de ces annales. Les inscriptions cunéiformes laissent entrevoir la possibilité d'y suppléer, mais peut-être doivent-

elles épuiser les efforts de plusieurs générations de savants avant de nous livrer les secrets historiques de l'Assyrie.

La Chine a conservé un renseignement d'un prix inestimable, c'est-à-dire un système d'écriture contemporain des premiers faits historiques. Aussi les chroniques remontent-elles jusqu'à la première apparition du peuple chinois, et le premier chapitre du Chou-King contient déjà de l'histoire; mais il n'en faut pas moins reconnaître qu'au VIIIe siècle (avant J. C.) seulement commencent et les observations suivies et les monuments contemporains qui contrôlent les récits historiques et prouvent la sérieuse existence d'un grand peuple.

Les annales hébraïques se présentent avec le caractère d'intégrité et d'authenticité tout spécial que leur assure la vénération continue du peuple juif et des nations chrétiennes. Considérées au point de vue scientifique, nous pensons avec M. Lepsius qu'on a souvent demandé au texte de la *Genèse* un sens strictement chronologique complétement en désaccord aussi bien avec la teneur du récit qu'avec les circonstances de la tradition qui l'avait conservé dans la famille de Jacob.

D'accord avec M. Lepsius sur ce point pour les temps antérieurs à Jacob, il nous serait néanmoins impossible de le suivre plus loin dans cette voie; est-il croyable, par exemple, que Salomon, le roi savant, en rapports habituels avec Tyr, l'Égypte et l'Assyrie, trois pays pourvus d'annales régulières, n'ait pas dû naturellement songer à fixer l'ordre des temps dans l'histoire hébraïque? M. Lepsius remarque lui-même qu'à partir de cette époque les annales juives présentent une série régulièrement enchaînée et que les erreurs de détail n'ont plus rien de désespérant pour la critique. Il me semble donc que la date de la sortie d'Égypte, fixée à l'époque de la fondation du temple, si l'on s'en rapporte au livre des Rois, mérite une attention plus sérieuse que celle que lui accorde M. Lepsius. Ce savant annonce qu'il résulte des concordances avec l'histoire égyptienne un temps plus restreint, pour la série des juges, qu'on ne l'avait pensé jusqu'ici; nous attendrons ses preuves pour discuter cette question importante.

Après une appréciation sommaire, et, il faut le dire, un peu superficielle des sources historiques de la primitive Asie, M. Lepsius fait ressortir les différences bien tranchées que présente l'Égypte sous le rapport des notions générales qui sont le domaine commun des nations asiatiques. C'est ainsi que la tradition du déluge ne s'est

pas retrouvée en Égypte. Ce pays comptait les jours par *décades* et les années par des périodes entièrement différentes des cycles usités en Asie. Ménès offre de même un contraste profond avec les rois, chefs de race, ou premiers hommes des traditions asiatiques : Ménès est réduit aux proportions purement humaines, il n'apparaît qu'à la suite d'autres générations et ne se trouve mêlé à aucun événement miraculeux. Ces contrastes sont d'autant plus remarquables que, d'un autre côté, la langue égyptienne, le plus ancien et le plus fidèle témoin qui n'a cessé de vivre avec ce peuple jusqu'à sa décadence, atteste d'une manière irréfragable une origine asiatique.

Il faut encore noter un caractère très-heureux de la nation égyptienne, c'est que son histoire, depuis Ménès, ne confond pas un instant les rois avec des personnages héroïques ou des demi-dieux à la manière grecque ou indoue. L'apothéose accordée à un grand roi ne fait nulle part dégénérer le récit de manière à produire l'incertitude ou la confusion, en sorte qu'il faut reconnaître chez le peuple égyptien un véritable sens historique développé dès les premières dynasties.

Mais la grande supériorité de l'Égypte pour la conservation des matériaux historiques est due avant tout aux bienfaits d'un climat sous lequel les monuments ne périssent que de mort violente. Le sol d'Asie, au contraire, pénétré tour à tour d'une chaleur et d'une humidité excessives, a dévoré des villes immenses avec une effrayante rapidité. Dans le Delta égyptien qui reproduit une partie des mêmes conditions atmosphériques, une foule de monuments ont disparu, le granit seul a triomphé de tout. L'abondance des plus magnifiques matériaux est encore un don tout particulier à l'Égypte et le papyrus a de son côté fourni aux annalistes un papier aussi incorruptible que le granit.

Les annales purent commencer avec la monarchie elle-même; en effet le volume de papyrus apparaît sur les plus anciennes sculptures. On remarque avec étonnement que le système hiéroglyphique semble ne pas avoir eu d'enfance; les théories du développement progressif ne sont pas jusqu'ici confirmées par les monuments les plus anciens; l'écriture égyptienne y montre un système déjà complet dans toutes ses parties, et toutes les modifications qu'on y peut remarquer dans la longue série des monuments seraient difficilement reconnues pour des améliorations. Dès l'époque des pyramides, cette écriture n'est pas restreinte aux usages sacrés, mais déjà, sous la forme de caractères cursifs, appliquée aux usages de la vie civile. Son emploi

sur les monuments est encore plus curieux comme fournissant des ressources à l'historien. A l'opposé du laconisme obligé du style lapidaire grec et romain, elle s'empare des édifices entiers et pénètre tous leurs détails. Elle commente tous les tableaux, nomme les personnages et court au-devant de la curiosité du spectateur. Chaque partie d'un temple porte sa dédicace et chaque réparation le nom du prince qui l'a ordonnée. Les briques elles-mêmes et quelquefois les pierres sur leur surface intérieure, sont marquées au nom du souverain contemporain.

Les peintures montrent l'usage des livres dès les premières dynasties, et nous possédons encore des fragments considérables de plusieurs livres historiques et originaux. La plupart sont datés du Ramesséum et par conséquent ils appartenaient très-probablement à cette immense bibliothèque dont parle Diodore en décrivant le tombeau d'Osymandias. M. Lepsius indique les tombeaux de deux bibliothécaires du monument de Ramsès II, et fait remarquer que ces dépôts littéraires devaient être assez nombreux, puisque les dieux tutélaires des bibliothèques, reconnus par Champollion, se rencontrent assez fréquemment sur les monuments. Malgré les pertes que ces trésors littéraires subirent à l'invasion de Cambyse, on comprend maintenant comment Ptolémée-Philadelphe put réunir en peu d'années quatre cent mille volumes. Ainsi s'expliquent également les vingt mille livres hermétiques, qui ne pouvaient être autre chose qu'une encyclopédie égyptienne. La réputation des Égyptiens comme gardiens fidèles du dépôt des sciences était bien ancienne en Grèce, puisqu'on faisait honneur à ce peuple des lumières répandues à Argos par Danaüs. Les poëtes du cycle orphique étaient censés avoir rapporté des bords du Nil la pratique des mystères, Dédale les principes de l'art, Lycurgue la sagesse de ses lois, et Solon l'usage du cadastre dont il dota le territoire athénien. La fausseté même d'une partie de ces opinions prouve la généralité de cette tradition populaire qu'en Égypte était le dépôt de toute science et de toute sagesse. Strabon visita les chambres où Platon et Eudoxe avaient mené la vie d'étudiants à Héliopolis. On se sent invinciblement entraîné à penser que c'étaient de réelles et solides connaissances que de pareils hommes allaient chercher dans les sanctuaires égyptiens.

Les écrits historiques formaient certainement une des parties les plus riches de la littérature égyptienne; nous pouvons encore nous en convaincre à l'aide de quelques débris; M. Lepsius nous fournit sur ce point d'intéressants détails qui augmentent l'espoir que l'on

peut fonder sur de nouvelles découvertes. La fameuse collection des papyrus *Sallier* donna l'éveil sur ce genre de compositions en écriture hiératique. Champollion annonça que l'un des manuscrits de Sallier contenait la campagne de Ramsès II contre les Chétas sous forme de récit poétique ; et la traduction de quelques lignes de ce livre fut publiée par Salvolini sur un fragment dérobé à Champollion.

Le *British Museum* s'est enrichi des papyrus Sallier ainsi que de la précieuse collection d'Anastasy. L'ensemble de ce riche dépôt comprend des compositions historiques de diverses époques. La plupart se rapportent aux règnes de Ramsès II et de ses successeurs ; l'un d'entre eux néanmoins nomme le roi *Raskenen* que M. Lepsius reconnaît pour le prédécesseur d'Ahmès, chef de la XVIIIe dynastie (1). M. Lepsius indique au musée de Turin un papyrus qui se rapporte aux événements du règne de Thoutmès III, c'est-à-dire à l'époque culminante de la puissance et de l'art égyptien. Notre savant auteur a acquis, pour le musée de Berlin, un autre écrit qui porte les noms des deux premiers rois de la XIIe dynastie, Amenemhé Ier et Sésourtasen Ier. Son style graphique annonce une très-haute antiquité. M. Lepsius possède lui-même un papyrus où les noms des rois *Choufou* et *Snéfrou* se trouvent joints à ceux de trois autres rois du temps des pyramides de Memphis.

A cette énumération des écrits hiératiques échappés comme par miracle à tant de destructions, M. Lepsius aurait pu ajouter le précieux papyrus donné par M. Prisse à notre Bibliothèque nationale. Cet écrit hiératique porte les noms des rois *Assa* et *Snéfrou*, contemporains des pyramides. La largeur et la forme rude et carrée de son écriture en font un monument à part et hors ligne. En le comparant avec les écritures élégantes de la XIXe dynastie, on en reportera sans hésitation la composition dans l'ancien empire, c'est-à-dire avant l'invasion des pasteurs. Nous ne pouvons nous empêcher de faire ici une douloureuse réflexion : pendant que les musées d'Europe s'enrichissaient à l'envi de ces manuscrits, les plus anciens du monde entier, la France semblait seule dédaigner les richesses qu'avait révélées le génie d'un de ses fils. Elle laissait successivement échapper de ses mains tous ces trésors, le Musée égyptien semblait déchu avec le vieux roi qui lui avait donné son nom, et peut-être qu'une révolution

(1) Il me sera permis de rappeler ici que j'ai proposé cette importante rectification et que j'en ai développé la preuve en réfutant le système de M. de Bunsen. Voy. *Annales de Philosophie chrétienne*, 1846-47.

était seule capable de faire sortir des caves et des magasins du Louvre les grands monuments historiques qu'on avait condamnés à l'oubli dans la patrie de Champollion.

Les Égyptiens possédèrent donc, dès le commencement, les moyens les plus puissants pour conserver la mémoire des faits dans les annales et sur les monuments; mais quelle notion avaient-ils de cette appréciation exacte de l'ordre des temps que nous appelons la chronologie? La première chose à examiner pour répondre à cette question, c'est de savoir avec quelle exactitude ils avaient su observer et mesurer les divisions du temps, science intimement liée avec les pratiques astronomiques.

L'étendue des connaissances que les Egyptiens possédaient en astronomie a été l'objet des plus savantes controverses. M. Lepsius semble s'être attaché plutôt à réunir qu'à discuter les principaux témoignages des auteurs qui leur attribuent de grandes connaissances en cette matière. Un fait capital était invoqué contre la science égyptienne : Hipparque et après lui Ptolémée n'ont employé que des observations astronomiques chaldéennes, comment auraient-ils négligé celles que les sanctuaires égyptiens auraient pu leur fournir? M. Lepsius suit ici sagement l'opinion de M. Biot; il conclut seulement de ce silence que les circonstances politiques avaient pu amener dans ces observations diverses périodes d'interruption forcée, en sorte qu'on ne pouvait plus les enchaîner en une série continue qui permît à ces astronomes de s'en servir comme de celles de Babylone. Mais inférer de ce silence que les Égyptiens ne faisaient aucune observation régulière des astres, ce serait contredire une quantité de témoignages les plus formels.

Il faut néanmoins reconnaître comme un fait, jusqu'ici sans exception, qu'aucune observation purement astronomique ou scientifique n'a encore été retrouvée sur les monuments; ce qui n'empêche pas que, dans la construction et l'ornementation des monuments, on n'ait employé de véritables éléments astronomiques.

Quoique appartenant à une époque bien récente de l'art égyptien, les zodiaques sont devenus très-célèbres dans les annales scientifiques. L'ouvrage de M. Lepsius contient sur ce sujet des détails du plus grand intérêt. D'après les observations de notre savant auteur, tous les personnages du zodiaque de Dendérah sont des étoiles ou des constellations, et l'on retrouve ces personnages avec une signification analogue dans les représentations du ciel de l'époque pharaonique. La matière première du planisphère est donc bien réellement

astronomique, sans que ce mot entraîne nécessairement l'idée d'un tracé mathématique. Ce sujet mérite que nous le traitions avec quelque développement.

La première ligne des figures qui frappent l'attention sur ce monument, c'est le zodiaque lui-même, c'est-à-dire les douze signes grecs dont la série n'apparaît en Égypte que sur les monuments de la dernière époque. La seconde suite de personnages occupe le bord intérieur du cercle. Champollion affirma tout d'abord que ces personnages étaient les décans astrologiques distribués sous les divers signes du zodiaque auxquels on les rapportait. Cette idée fut rejetée par M. Letronne, par la raison que Champollion n'avait pu tout d'abord identifier que trois des noms égyptiens avec la liste des décans astrologiques. Lorsque notre célèbre professeur fit sa dernière lecture à l'Académie des Inscriptions, je lui fis part de mes objections et je lui fis voir, sur le monument, que quinze noms de la série de Dendérah s'identifiaient parfaitement et dans un ordre excellent avec les décans dans la liste d'Héphœstion. M. Lepsius a retrouvé les mêmes noms sur plusieurs tableaux de l'ancienne époque et par l'étude comparative de ces différents textes, il est arrivé à retrouver la liste entière d'Héphœstion dans la série des personnages égyptiens. Ce résultat est obtenu à l'aide de légères corrections que justifient les variantes des manuscrits et le son de ces mots étranger à l'oreille des copistes. C'est ainsi qu'en substituant au mot χοντ le mot bien égyptien *phent* (φοντ?) on obtient l'identification de quatre nouveaux décans. Il en est de même de la syllabe πτη qui remplace quatre fois le mot *ape* ou avec l'article féminin *tape*, tête . Ce sont là des corrections qui peuvent satisfaire le critique le plus difficile. Nous croyons devoir mettre sous les yeux des lecteurs la série des décans de la liste d'Héphœstion avec les noms égyptiens qui leur correspondent. M. Lepsius joint aux noms du zodiaque de Dendérah les séries antiques recueillies au Ramasséum, aux tombeaux de Séti Ier et de Ramsès IV et sur un sarcophage du règne de Nectanébo. Je regrette que le caractère égyptien de l'Imprimerie Nationale ne soit pas assez complet pour me permettre de reproduire en entier ce beau tableau comparatif. Il fait voir que la liste d'Héphœstion avait été dressée d'après de très-bons documents, car, dans certaines parties, elle s'accorde mieux avec les séries antiques du tombeau de Séti Ier et du Ramesséum que le zodiaque de Dendérah lui-même.

	LISTE D'ÉPHOESTION.	TEXTE CORRIGÉ PAR M. LEPSIUS.	NOM ÉGYPTIEN. HIÉROGLYPHES.	NOM ÉGYPTIEN. LECTURE.	MONUMENTS.
1	Σωθίς.	Σωθις.		*Souti.*	Zodiaq. de Dendérah.
2	Σίτ.	Σίτ.		*Sit.*	
3	Χνουμις.	Κνουμίς.		*Knemou.*	Dendérah.
4	Χαρχνουμις.	Χαργνουμίς.		*Cher-knemou.*	Dendérah.
5	Ηπή.	Ἠτήτ.		*He-tet.*	Dendérah.
6	Φουπή.	Φουτήτ.		*Pehou-tet.*	Dendérah.
7	Τώμ.	Τώμ.		*Toum.*	Dendérah.
8	Οὐεστευκατί.	Οὐεστεθκάτι.		*Beschti-bkati.*	Sarcophage Nectanébo.
9	Ἀφοσό.	Ἀφοσό.		*Apeset.*	Dendérah ?
10	Σουχωέ.	Σουχωέ.		*Sebech?*	Dendérah.
11	Πτηχούτι.	Τπη-φοντ.		*T'apefent.*	Tombe de Séti Ier.
12	Χονταρέ.	Φονταρέ.		*Fent-her.*	Tombe de Séti Ier.
13	Στωχνηνέ.	Τσοχνε-(φόντ).		*Tsachnefent*	Tombe de Séti Ier.
14	Σεσμέ.	Σεσμέ.	.....	.....	.....
15	Σΐεμέ.	Σεσιεμέ.	.....	.....	.....
16	Ῥηουώ.	Ῥηουώ.		*Herhetoua.*	Dendérah.
17	Σεσμέ.	Σεσμέ.		*Schesmou.*	Ramesséum.
18	Κομμέ.	Κονιμέ.		*Kenemou.*	Dendérah.
19	Σμάτ.	Σμάτ.		*Smat.*	Tombe de Séti Ier.
20	Σρώ.	Σρώ.		*Sra.*	Dendérah.
21	Ἰσρώ.	Ἰσρώ.		*Sira.*	Dendérah.
22	Πτιαύ.	Τπη-χῦ.		*Tape-chou.*	Dendérah.

	LISTE D'ÉPHOESTION.	TEXTE CORRIGÉ PAR M. LEPSIUS.	NOM ÉGYPTIEN. HIÉROGLYPHES.	NOM ÉGYPTIEN. LECTURE.	MONUMENTS.
23	Ἀεύ.	Χῦ (ou χεύ).		*Chou.*	Dendérah.
24	Πτηβίού.	Τπη-βίου.		*Tape-beou.*	Dendérah.
25	Βιού.	Βίου.		*Beou.*	Dendérah.
26	Χονταρέ.	Φονταρέ.		*Fent-her.*	Dendérah.
27	Πτιβιού.	Σβίου.		. . . *beou.*	?....
28	Χονταρέ.	Φονταρέτ.		*Fent-herhet.*	Tombe de Séti Ier.
29	Χονταχρέ.	Φονταχρέ.		*Fent-cher.*	Tombe de Séti Ier.
30	Σεκέτ.	Σεκετ.		*Seket.*	Dendérah.
31	Χώου.	Χώου.		*Choou.*	Dendérah.
32	Ἐρῶ.	Ἐρῶ.		*Ar.*	Dendérah.
33	Ῥομβρόμαρε.	Ρομβόμαρε.		?... *her.*	Dendérah.
34	Θοσόλκ.	Θοσόλκ.		*Tesalk.*	Dendérah.
35	Οὔαρε.	Οὔαρε.		*Ouar.*	Dendérah.
36	Φουόρ.	Φουόρ.		*Pehu-har.*	Dendérah.

Cette restauration du tableau des décans est une très-importante conquête pour l'archéologie égyptienne, et en même temps une remarquable épreuve, subie avec bonheur par la méthode fondée par Champollion, et que M. Lepsius sait si bien appliquer et développer. Ce n'est point, en effet, par de nouvelles valeurs que ces noms sont obtenus, mais par l'emploi des lectures ordinaires de signes déjà connus à très-peu d'exceptions près. Parmi ces exceptions nous citerons le décan * dont la lecture *seket* nous semble avoir besoin de meilleures preuves. Le caractère figurait jusqu'ici dans les al-

phabets publiés par MM. Lepsius, Bunsen et Birch, avec la valeur syllabique AT. On n'avait pas, à ma connaissance, publié de preuve suffisante pour cette première lecture, mais M. Lepsius ne justifie pas non plus la valeur KET et la liste d'Héphœstion a malheureusement subi trop d'altérations pour servir à elle seule à fonder une lecture nouvelle. Si l'on pouvait accorder quelque confiance à l'exactitude des légendes qui accompagnent les douze heures du jour à Edfou dans les planches de Rosellini (1), la variante 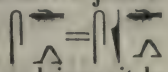 rendrait inadmissible la lecture *ket* de M. Lepsius et ne laisserait le choix qu'entre AT et SAT ou SET. Σεκετ devrait alors être corrigé et lu *séset*. Cette réserve que nous faisons pour un seul décan n'empêche pas que la transcription de cette liste ne soit incontestable dans son ensemble.

Ce premier fait une fois admis que la série des décans astrologiques, disposés régulièrement sous leurs signes du zodiaque respectifs dans le planisphère de Dendérah, est bien authentiquement une série antique, usitée dès l'époque de Séti Ier, on se demande quel rôle ces personnages célestes pouvaient jouer sur les anciens monuments. Le zodiaque étant étranger à l'Égypte antique, à plus forte raison la division de chaque signe en trois décans devait-elle être moderne en ce pays. En comparant les différentes listes monumentales, on remarque au premier coup d'œil que de grands changements avaient lieu entre les positions et les valeurs relatives des divers personnages célestes qui les composaient. Les variations sont de telle sorte qu'il paraît impossible de supposer qu'à cette époque la série ait pu représenter une division d'un cercle céleste en trente-six parties égales d'une manière quelque peu scientifique.

C'est là une conséquence sur laquelle je crois devoir insister plus fortement que ne l'a fait M. Lepsius, en signalant ces différences. Tels personnages qui occupaient deux divisions sur les premiers monuments, comme *Toum* et *Smat*, n'en ont plus qu'une seule dans les listes plus récentes; tels autres se dédoublent au contraire, comme *Choou* et *Beou*, et remplissent deux décans. *Fent* n'occupe plus à Dendérah qu'une seule division au lieu de trois; *Beschti-bkati* est également la réunion de deux divisions antiques. Le personnage que M. Lepsius nomme *Sek* (?) et dans lequel Champollion avait pensé reconnaître Orion, varie entre quatre et cinq divisions. Enfin, ce qui

(1) *Monum. del Culto*, pl. XL et suiv. *Confer*. Horas, VII, IX, X.

est peut-être plus grave, le décan *Réouo* est déplacé à Dendérah de quatre divisions entières. La liste du monument de Rhamsès II présente déjà de graves différences avec celle du tombeau de Séti Ier, son père. Toutes ces différences eussent été impossibles chez les Égyptiens, peuple si scrupuleux, s'il se fût agi d'une division du ciel en parties égales scientifiquement et hiératiquement fixée. De plus, la liste du tombeau de Ramsès IV compte trente-sept noms bien distincts.

Toutes ces difficultés s'éclaircissent lorsqu'on reconnaît avec M. Lepsius que ces personnages célestes étaient autrefois les génies protecteurs des trente-six décades de l'année. Mais dans une année de trois cent soixante-cinq jours, les cinq jours complémentaires exigeaient une demi-décade de plus. Les monuments prouvent que l'on continuait à compter les décades sans interruption et sans s'arrêter à cette difficulté; en sorte que les décades de deux années successives commençaient alternativement le 1er, le 11 et le 21 de chaque mois, ou le 6, le 16 et le 26. Les génies étaient protecteurs du premier jour de la décade; dans les années de la première espèce, il y avait trente-sept premiers jours de décade. Dans une année où les décades commençaient les 6, 16 et 26 de chaque mois il n'y avait que trente-six premiers jours; aussi au tombeau de Ramsès IV, où une pareille année est représentée, les trente-sept personnages n'ont que trente-six dates différentes, les deux décans *Beschti* et *Bekati* ayant chacun séparément la même date. Voilà, si je ne me trompe, la raison de ce nombre de trente-sept que M. Lepsius n'explique pas.

On comprendra facilement qu'une série de trente-six ou trente-sept personnages célestes, protecteurs des trente-six décades et demie d'une année vague, ne pouvait pas concorder avec une division d'un cercle céleste en trente-six parties égales. Les deux rôles distincts de cette série sont représentés au Pronaos de Dendérah. Nos personnages y apparaissent deux fois. Dans la rangée inférieure ils ont, suivant toute probabilité, leur nouveau caractère de décans zodiacaux. Comme dieux de la décade, ils escortent à Edfou les dieux des jours, des heures et des mois, et c'est au même titre qu'ils accompagnent sur le plafond du Ramesséum la représentation de l'année.

J'ajouterai qu'un passage des légendes de ce plafond me semble bien préciser leur caractère. Les dieux du ciel du midi disent à Ramsès II que le dieu Phrê lui accorde de briller comme la céleste

Sothis, laquelle lui départira de nombreuses périodes et des inondations abondantes. La légende continue ainsi :

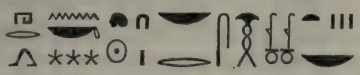

Qu'apparaissent à toi les dieux célestes au premier jour de chaque décade pour rendre prospère l'année tous les ans. Il m'a paru essentiel d'établir très-nettement ce caractère antique des constellations ou parties de constellations d'où fut tirée la liste des décans zodiacaux, pour qu'on ne tire pas des conséquences erronées de leur présence sur les monuments pharaoniques. On voit qu'elle n'implique ni la connaissance d'une division mathématique du ciel en trois cent soixante degrés, ni à plus forte raison l'usage du zodiaque.

Pour en revenir au planisphère de Dendérah, cette première question étant vidée, M. Lepsius recherche sur ce monument les planètes qui doivent s'y trouver suivant toute apparence. Sur le zodiaque connu sous le nom de *Bianchini,* qui a beaucoup d'analogie avec celui de Dendérah, les planètes sont figurées par des bustes inscrits dans des cercles et disposés derrière les décans en commençant par Mars. Ils occupent la place de ce que les astrologues appelaient les πρόσωπα, exerçant leur influence sur les signes placés dans leurs limites. M. Lepsius ne retrouve, il est vrai, rien de semblable à Dendérah, mais il reconnaît les planètes dans cinq personnages qui marchent paisblement le sce ptre à la main. Cette circonstance rappelle le titre Ῥαβδοφοροι qui était donné aux planètes par les Égyptiens suivant le scholiaste d'Apollonius.

Après la série des décans, ces personnages sont les seuls qui soient accompagnés de leurs noms. Les planètes donnent lieu tout d'abord à une observation fondamentale, c'est qu'on n'a pas voulu reproduire à Dendérah le fameux thème natal du monde comme sur les médailles de la huitième année d'Antonin, car leur position est ici complétement différente. On peut soupçonner, au contraire, que la position des planètes est en rapport avec la date du planisphère, car, sur le pronaos qui est d'une autre époque, elles sont dans un ordre différent. Ceci confirme encore leurs rôles de planètes, car les autres personnages célestes ont conservé leurs positions relatives Le tableau suivant fera embrasser ces changements d'un seul coup d'œil :

FIGURE.	NOM.	ZODIAQUE CIRCUL.	PRONAOS.
A à tête de bœuf.		Entre la Vierge et la Balance.	Entre le Capricorne et le Verseau.
B à tête d'épervier		Entre les Gémeaux et le Cancer.	Entre les Poissons et le Bélier.
C à tête d'épervier		Sur le Capricorne.	Entre le Verseau et les Poissons.
D à deux têtes....		Entre le Verseau et les Poissons.	Entre le Bélier et le Taureau.
E à tête humaine.		Entre le Lion et la Vierge.	Entre le Taureau et les Gémeaux.

Cette différence si complète, au milieu de personnages célestes à position fixe, ne peut manquer d'indiquer les planètes; et ce qui double la valeur de cette découverte, c'est que ces cinq personnages se retrouvent dans les représentations du ciel de la XIXe dynastie, quoique avec quelques différences dans les noms.

Le nom égyptien de Mars a été conservé, il est écrit Ἄρτης dans *Vettius Valens*, Ερτωσι dans *Cedrenus*. M. Lepsius le reconnaît dans B dont le nom se lit *harpetosch, pe* étant l'article a pu être retranché (1). E, Sev, est déjà identifié avec Saturne dans son rôle de dieu terrestre. Le troisième C porte souvent le nom de , *Horus* des deux horizons, ce doit être Vénus, l'étoile du matin et du soir, la plus fidèle compagne du lever et du coucher du soleil.

La découverte de l'identité de Lucifer et d'Hesperus appartiendrait donc à l'Égypte où Pythagore l'aurait puisée. La première planète par son éclat était naturellement Jupiter A, l'Horus taureau; en effet, l'assimilation de Jupiter avec Osiris si souvent qualifié *taureau de l'Amenti* est d'ailleurs établie. Il reste pour Mercure le personnage à double tête, celle de *Set* et celle d'*Horus* unis malgré leur perpétuel antagonisme. Serait-ce pour cette raison que les astrologues attribuaient à Mercure une double nature? A Dendérah et à Edfou il est simplement appelé le divin , mais son nom au Ramesséum est écrit *Horheken*, . Les planètes occupent sur le plafond de

(1) On le trouve en effet au Ramasséum écrit *Hartosch* par d'autres caractères bien connus .

ce monument une place très-distinguée ; ils conduisent leur barque sur l'Ether céleste à la suite de Sothis.

Si le planisphère de Dendérah nous apparaît composé jusqu'ici des décans, des signes du zodiaque et des planètes, que peuvent être les autres figures si ce n'est des constellations? Il est impossible de ne pas l'admettre *a priori*, et c'est ce que prouve également l'étude d'un grand tableau astronomique trouvé dans le tombeau de Ramsès IV et que Champollion a désigné sous le nom de *Table du lever des constellations et de leurs influences*.

E. DE ROUGÉ.

(La suite à un prochain numéro.)

The Journal of the British archaeological association, in-8° t. I et III. London, HENRI G. BOHN, 1846 et 1848.

Nous avons eu plusieurs fois occasion de parler des travaux remarquables de la Société archéologique de la Grande-Bretagne, et de donner une analyse succincte des savants articles contenus dans le recueil qu'elle publie avec un succès toujours croissant et toujours mérité. Cette publication se distingue par l'étendue et la variété des documents qui s'y trouvent consignés, et par la belle exécution des gravures qui accompagnent ces documents. Toutes les branches de l'archéologie antique et du moyen âge y sont représentées par de savants mémoires qui prouvent que cette Société est composée d'antiquaires distingués. Dans le t. IV, p. 238 de cette *Revue*, nous avons donné une analyse des articles contenus dans le tome deuxième du recueil de cette Société savante; aujourd'hui, nous donnons l'indication des articles contenus dans le tome premier, qui nous est parvenu beaucoup plus tard, et de ceux du tome troisième. Parmi les articles contenus dans le tome premier, nous citerons celui de M. Roach Smith sur des poteries romaines, découvertes dans le comté de Northampton; puis une description, par M. Thomas Wright, de plusieurs vignettes de manuscrits du moyen âge, représentant divers procédés employés par les architectes de cette époque pour la construction des monuments. Une description de l'intérieur et de l'extérieur du cromlech du Tus, à Guernsey, par M. F.-C. Lukis. Une note du Rev. St. Isaacson sur des ruines romaines et autres antiquités découvertes à Dymchurch, Kent. Un mémoire sur les

beaux monuments d'architecture de la ville de Galway, en Irlande, par M. Fairholt. Une note sur les constructions des Anglo-Saxons, à propos de l'intéressant article de M. Bloxam, par M, J.-G. Waller. Une description de l'ancien trésor de l'Échiquier, par M. W.-H. Black. Un mémoire, de M. Haigh, sur des pierres monumentales des premiers âges chrétiens, découvertes à Hartlepol, et sur les inscriptions et sujets symboliques qui s'y trouvent gravés. Une note sur les constructeurs de ponts au moyen âge, par M. Th. Wright. Des remarques du Rév. Beale Post sur les monnaies de Cunobeline et des anciens Bretons. Une note de M. A. Smith sur la belle tête d'Adrien, en bronze, découverte dans la Tamise. Dans le tome troisième, nous remarquons les articles suivants : Description des antiquités d'Alderney, par M. F.-C. Lukis. Remarques sur un reliquaire du XIIIe siècle, par M. J.-G. Waller. Sur des armes et armures en corne, par M. H.-S. Cuming. La suite du mémoire du Rev. Beale Post sur des monnaies de Cunobeline et des anciens Bretons. Une inscription à Bellone, découverte près de Carlisle, et publiée par M. C.-R. Smidt. Description d'une peinture murale du XVe siècle, représentant la légende de saint Christophe, par M. F.-W. Fairholt. Cette curieuse peinture a été découverte à Shorwell. Note de M. C.-R. Smidt sur des armes, des fibules de différentes formes et autres objets antiques, découverts à Hod-Hill, près Blandford, comté de Dorset. Description d'un plat émaillé du XIIe siècle, représentant S. Henri, évêque, par M. G. Isaacs. Ce curieux monument appartient au Rev. H. Crowe. Remarques sur les procédés employés par les artistes du moyen âge pour la décoration des manuscrits, par M. F.-W. Fairholt. Note sur une station romaine à Chesterford, et sur divers objets antiques trouvés à cet endroit, par M. R.-C. Neville. Un mémoire de M. W.-H. Roger sur l'histoire de la peinture sur émail. Ce volume contient, en outre, divers rapports adressés à la Société sur des fouilles et des découvertes faites dans différentes localités de la Grande-Bretagne.

Nous tiendrons toujours, autant qu'il dépendra de nous, les lecteurs de la *Revue* au courant des travaux de la Société archéologique de la Grande-Bretagne, désirant que des relations plus fréquentes s'établissent entre les antiquaires anglais et français. Incessamment nous publierons le sommaire des mémoires contenus dans le t. IV.

J.-A. L.

NOTE

SUR

UNE PORTE DE BRONZE, A AUGSBOURG.

Le dessin que nous publions sur notre planche 127, nous avait été remis en 1844 par M. Grille de Beuzelin, qui devait en donner l'explication. Enlevé en peu de temps par une grave maladie, le savant archéologue laissa de nombreux travaux inachevés et beaucoup de dessins qu'il se proposait de publier à loisir.

Dans l'impossibilité où nous sommes de donner sur cette porte tous les renseignements désirables que M. de Beuzelin devait nous fournir, nous croyons cependant faire plaisir à nos lecteurs en publiant cette gravure qui mérite de fixer leur attention.

Les sujets qui sont représentés sur cette porte sont bibliques, évangéliques et mythologiques.

On remarquera qu'un serpent joue un rôle important dans l'histoire qui est retracée sur les deux battants de la porte, car on l'y voit représenté six fois de différentes manières; tantôt à terre, et tantôt enroulé à un arbre. On pourrait bien penser alors que la plupart des dessins figurés sur la porte d'Augsbourg sont des fragments de la légende d'un saint ou d'un martyr; en effet, nous retrouvons une sainte imposant les mains sur la tête du serpent.

Parmi les autres sujets qui nous ont frappé, nous croyons remarquer la parabole du Semeur et des petits Oiseaux; celle de Jésus nimbé guérissant un malade, et ensuite le Christ laissant venir à lui les petits enfants.

Quant aux sujets mythologiques, ils sont moins nombreux que les autres; le principal représente un Centaure lançant une flèche avec son arc; ensuite on remarque un guerrier debout, le casque en tête, s'appuyant d'une main sur sa lance, et tenant de l'autre un bouclier; puis enfin un roi la couronne sur la tête, le bouclier au bras et menaçant de son épée.

Les autres sujets représentés sur la porte d'Augsbourg prêtent à une foule d'interprétations, dont nous donnons le choix au lecteur érudit.

Cette porte a une grande analogie sous le rapport de l'art avec

celle de l'église de Santa-Maria-Nuova, construite dans la seconde moitié du XIIe siècle, par Guillaume II, à Monreale, et publiée par M. Hittorff (1). Elle est du plus haut intérêt pour l'histoire de la sculpture : la description qu'en donne ce savant, peut nous aider à découvrir l'origine de celle qui nous occupe.

Comme celle d'Augsbourg, la porte de Monreale est exécutée en bronze avec des figures en bas-reliefs dans les nombreux compartiments qui divisent sa surface. Dans les deux compartiments inférieurs on voit deux lions et deux griffons, symbole de force et de vigilance, préposés en quelque sorte à la garde du temple; dans les quarante-deux autres compartiments, distribués au-dessus, existent autant de sujets tirés de l'Ancien et du Nouveau-Testament. La porte d'Augsbourg était probablement divisée en autant de compartiments avant que la partie supérieure ne fût coupée et arrondie, mais aux sujets de l'Ancien et du Nouveau-Testament qu'ils renferment, nous y trouvons joints des sujets mythologiques.

Sur la porte de Monreale, chacun des sujets porte une inscription, offrant l'explication des bas-reliefs en latin du temps. Cette porte paraît être le pendant de celle d'Augsbourg et sortir des mains du même artiste, elle a été exécutée en 1186, par Bonnano, le plus célèbre sculpteur de son temps. Le même artiste avait exécuté en 1180 une porte à peu près semblable pour la cathédrale de Pise. L'inscription qui se lit dans la partie inférieure, à gauche de la porte de Monreale, est ainsi conçue :

A. D. MCXXCVI. III *ind. Bonannus civis Pisanus me fecit.*

Quoique la sculpture des bas-reliefs laisse beaucoup à désirer sous le rapport du dessin, on y trouve néanmoins des compositions d'un style simple et noble.

Nous serions assez porté à croire que la porte d'Augsbourg a été transportée d'Italie en Bavière, à une époque que nous ne saurions indiquer, puisque nous n'avons pu obtenir aucun renseignement sur ce monument.

Quoi qu'il en soit de l'analogie des deux portes de Monreale et d'Augsbourg, nous prions ceux de nos lecteurs qui pourraient nous donner des renseignements certains sur notre dessin, de vouloir bien nous les transmettre, nous nous empresserons de les publier.

J***.

(1) *Architecture moderne de la Sicile*, in-f°, Paris, 1835, pl. 66.

INFLUENCE DE L'ORIENT

SUR

L'ARCHITECTURE DU MOYEN AGE.

Pour tous ceux qui ont fixé leur attention sur les variations subies par les formes de l'architecture depuis l'ère chrétienne jusqu'à nos jours, qui ont suivi la marche de ses transformations en se rendant compte de ses éléments constitutifs, pour ceux-là, il n'y a pas d'hésitation possible, c'est l'architecture grecque telle qu'elle s'était modifiée ou altérée au commencement de notre ère, qui a produit toutes les architectures modernes. Sans doute cette marche n'a pas été régulière, elle a eu ses déviations, ses élans et ses retours, mais le point de départ est marqué, les stations sont indiquées, il n'est pas impossible d'en tracer l'itinéraire.

Le fait constaté, la voie suivie pas à pas et bien définie (1), il resterait cependant à déterminer un élément général dont on n'a pas tenu assez compte, une influence régnant sourdement dès le VIIIe siècle, éclatant bruyamment au XIe, qui donne à l'architecture de l'Europe un caractère particulier, significatif, et forme son point de halte le plus important du XIIe au XIIIe siècle.

Ce caractère, il faut se hâter de le dire, ne réside pas dans le détail d'un arc brisé, il y est si peu que l'on conçoit facilement toute une architecture gothique sans une seule ogive, de même que les monuments purement byzantins du XIIe siècle et de la renaissance au XVIe ne deviennent pas gothiques parce qu'ils adoptent ou parce qu'ils maintiennent l'ogive. L'arc en tiers point, accordons-lui cela, entre d'abord dans l'architecture comme un accident, ou comme un expédient, il s'y maintient comme une forme de construction solide à peu de frais ; puis se prêtant aux combinaisons les plus variées, la mode s'empare de ses effets pittoresques, et il reste pendant près

(1) Il serait inutile de démontrer longuement ce qui est admis par tous les bons esprits. D'ailleurs un mémoire de M. P. Mérimée est concluant sur ce point. On n'avait pas encore aussi bien observé, on n'a jamais mieux exposé. Voir dans l'annuaire publié par la Société de l'Histoire de France, en 1838, sous ce titre : *Essai sur l'architecture religieuse du moyen âge*, p. 283.

de trois siècles un détail, mais seulement un détail propre à l'architecture du moyen âge.

L'espace nous manque pour énumérer tous les monuments où l'ogive a paru avant le XIe siècle, soit comme forme de construction accidentelle, et pour ainsi dire forcée, soit comme forme systématiquement employée dans l'art, mais nous dirons que l'Orient, depuis le fond de l'Inde jusqu'en Sicile, en a donné les plus anciens, les plus nombreux modèles, et s'il y avait un *style ogival* il aurait son berceau dans ces contrées (1).

Si l'architecture gothique ne se résume pas dans l'emploi de l'arc brisé, on nous demandera sans doute où réside son caractère distinctif. Nous allons essayer de le déterminer et, si nous y parvenons, nous aurons beaucoup fait pour découvrir où elle a cherché son origine.

Quand les lignes horizontales, rompues de tous côtés par les lignes perpendiculaires, finissent par disparaître presque entièrement, quand les voûtes s'élèvent à perte de vue, quand les ordres ne conservent aucune proportion, s'étirent ou se ramassent au gré de l'occasion, quand dômes, tours et tourelles, clochetons et arcs boutants surgissent sur les toits et aspirent vers le ciel, alors l'architecture a cessé d'être antique, elle est devenue, j'allais dire orientale, mais je dirai gothique (2). A ces innovations si nous ajoutons une ornementation sans frein, qui ne connaît de limites, ni dans le choix des sujets, ni dans la combinaison des enroulements, ni dans l'emploi des matières précieuses, des couleurs et de l'or, nous aurons présenté les éléments de cette architecture pittoresque qui a eu pour règle le sentiment et, dès son origine, pour principe de décadence, le caprice.

Ces caractères ne s'appliquent-ils pas également à l'architecture

(1) Cette énumération a été plusieurs fois tentée, mais l'exemple le plus important a été omis. M. Lottin de Laval, courageux voyageur, nous l'a rapporté de l'Asie. Voir les ouvrages si nourris de faits de M. de Caumont, et un article dans le *Messager de Gand*, année 1839. Le travail du critique doit consister dorénavant dans la révision et l'apurement de ces listes.

(2) Le mot *gothique*, si l'on s'attachait à son étymologie, exprimerait une absurdité, les Goths n'ayant eu aucune influence sur l'architecture que désigne ce terme, c'est-à-dire sur l'architecture dont on limite la durée entre le XIIe et le XVIe siècle. J'emploie cette expression dans une acception plus large en l'appliquant à l'architecture du moyen âge tout entier. En général, je ne me préoccupe pas ici des nuances et des détails, je cherche à oublier les distinctions de styles pour faire ressortir de leur confusion le caractère particulier qui, selon moi, les domine toutes.

Il y a des livres qui enseignent des règles infaillibles pour déterminer l'âge des monuments, à quelques années près. Quand on les a lus, on se croit très-savant, mais si l'on persévère dans cette étude, on passe sa vie devant les monuments à oublier ces règles et à recueillir les exceptions.

des Grecs de Byzance, des Arabes, des Persans, des Seldjoucides et à l'architecture des peuples de l'Occident? Il suffirait d'un espace que nous n'avons pas, et de l'attention de nos lecteurs que nous n'osons mettre à cette épreuve, pour rapprocher victorieusement les membres constitutifs de tous ces styles et montrer leur analogie, au moins jusqu'au XIIIe siècle. Je me contenterai d'attirer l'attention sur cette vue de l'église de Blanzac, (voir notre pl. 128) et sur ce croquis

de la porte de la chapelle du mont Saint-Michel (Haute-Loire) exemples choisis entre mille, qu'on rapprochera, à défaut de souvenirs, des planches de divers ouvrages publiés sur l'Orient. Au retour de l'Asie, après avoir visité ses anciennes mosquées, aucun voyageur n'hésitera en voyant ces dessins, il les croira exécutés à Konieh, à Damas ou au Caire. D'où vient cette erreur? La commettrait-il, s'il s'arrêtait à la disposition du plan, au choix des ornements, à l'usage des toits et à l'emploi des arcs boutants, toutes modifications imposées par des cir-

constances locales? non, sans doute; mais il s'abandonne à une première impression, à une sorte d'instinct, et, en effet, la ressemblance ne dépend pas de quelques nuances, la parenté subsiste en dépit de ces altérations, elle réside dans un ensemble d'effets cherchés et obtenus par les mêmes moyens, en Occident et en Orient; produisant en Europe et en Asie la même impression; ainsi dans la vie, tel visage nous en rappelle un autre, bien qu'avec des traits différents, un teint autrement coloré, des cheveux différemment nuancés.

Mais d'où vient cette parenté de notre architecture du moyen âge avec l'architecture de l'Orient? La filiation est facile à établir. Le style gothique comme un fleuve qui réunit plusieurs affluents a puisé à deux sources. L'architecture antique procédant d'Athènes et de Rome avait donné la basilique à la religion chrétienne. En même temps, parallèlement, plutôt que conjointement, l'architecture orientale ou byzantine déviant des principes suivis par sa mère devenue sa rivale, descendit doucement la pente de ses goûts de luxe et de lumière, et elle dota le catholicisme oriental d'édifices aux dômes hardis, aux voûtes élancées, à la physionomie aérienne. La première de ces influences resta dominante en Italie et partout où la civilisation antique s'était traduite par des monuments imposants. Dans ces contrées, son empire, elle ne permit au style gothique de gagner sur elle que de tardifs et passagers avantages. La seconde influence, partie de Byzance, s'exerça sans interruption dans les parties septentrionales de l'Europe. Les artistes grecs y promenèrent avec d'autant plus de facilité leur séduction, je dirai mieux, leur tyrannie, que l'art antique n'avait pas eu le temps de pousser de profondes racines, soit dans le sol, soit dans les écoles. Quant au mode d'importation de ce style étranger, il n'est pas besoin de le démontrer. Les communications, on le sait, étaient fréquentes entre l'Orient et l'Occident. Il suffit de lire les *Acta sanctorum* pour se convaincre que les relations n'ont jamais été plus faciles qu'à l'époque où l'on est disposé à nier leur existence. Le mahométanisme interrompit violemment ces rapports familiers, mais l'ardeur de la foi inventa les pèlerinages et, en désespoir de cause, les croisades, pour maintenir ses relations avec la Terre-Sainte. Chaque jour, des troupes immenses de pèlerins partaient pour visiter les saints lieux et revenaient pleins de souvenirs vivants qu'entretenait un enthousiasme religieux. Le plus grand nombre de ces pieux voyageurs appartenait aux ordres religieux, ou, s'ils partaient laïques, ils revenaient tonsurés, si bien qu'on peut dire qu'il n'y avait pas alors une abbaye, un couvent, une église qui ne comptât

parmi ses membres, et souvent en majorité, des voyageurs revenus de l'Orient. Ajoutons que l'art avait trouvé alors son refuge à l'abri de la croix : l'architecte, le sculpteur, le peintre, l'orfévre appartenaient au clergé.

Quand au retour de Jérusalem, le prêtre pèlerin, monté en chaire, peignait aux fidèles ses transports de joie, compensation de tant de fatigues, à la vue des églises du saint Sépulcre, du Sinaï, de Damas ou de Constantinople, son récit n'était jamais assez détaillé, sa description manquait toujours de précision, on voulait un dessin parlant, il fallut plus tard une imitation en petit, et lorsque l'architecte croisé put s'engager à reproduire en grand le tombeau de Notre Seigneur et son Église, oh! alors le tronc des offrandes ne désemplit pas, et l'on vit de tous côtés surgir ces pieux produits d'une fidèle imitation.

Les générations qui sollicitaient ces dévots pastiches, les hommes qui se sentirent assez habiles pour répondre à leurs vœux, avaient été précédés par d'autres générations, moins exigeantes, dont l'enthousiasme religieux s'était contenté d'un caractère oriental assez vague, imposé aux nouvelles églises, en imitation de celles que ces architectes pèlerins avaient admirées aux saints lieux.

Ainsi, l'importation du style oriental fut d'abord comme involontaire, il marquait dans la physionomie de l'ensemble et dans un caractère général qui tenait plus du souvenir que de l'étude. C'est à cette physionomie que je m'attache; on ne me paraît pas lui avoir accordé une place proportionnée à l'influence qu'elle a eue sur le développement de l'architecture jusqu'au XIIIe siècle. On s'est plus occupé de quelques pastiches de détail, importations plus modernes, encadrées dès lors dans une architecture en décadence, tels que les arcs en fer à cheval, les fenêtres à lobes multiples, les légendes en caractères fleuris, voire même en véritables caricatures des lettres arabes, les frises ornées d'animaux fatastiques et d'animaux domestiques de l'Orient, etc., etc.; mais le style de l'architecture perd dès lors la physionomie que les derniers pèlerins, et les premiers croisés lui avaient imposée, il se développe dans un autre sens, il cède à son propre courant; comme l'architecture orientale elle-même, il dévie.

Si je me suis fait comprendre, et j'hésite à le croire, tant une opinion de ce genre demanderait de longs développements, on a dû voir que je dérive l'architecture byzantine de l'architecture antique modifiée par l'esprit oriental; l'architecture arabe à son tour de l'architecture byzantine modifiée plus profondément encore par l'élément

oriental ravivé à sa source, enfin le style du moyen âge en Occident des deux architectures byzantine et arabe, en expliquant l'action de cette influence par le passage de nos pèlerins et de nos croisés, tant à Constantinople que dans les villes de l'Orient.

Cette infiltration du caractère oriental dans l'architecture du Xe au XIIIe siècle nous a tous frappés au retour de l'Asie, de l'Afrique et des pays qui, comme l'Espagne, ont subi la domination des Maures. Certaines églises qu'on rencontre en Europe pour la première fois semblent de vieilles connaissances, et nous transportent, sur les ailes de la mémoire, jusqu'au fond de l'Orient; par contre, une église gothique comme la façade du saint Sépulcre ou comme les grands édifices de Tortose, de Chypre et de Rhodes, jetés au milieu de l'Orient par nos architectes des croisades, s'associent si bien aux constructions de style arabe, qu'il faut un effort de réflexion pour s'étonner de l'étrangeté de cette importation en Orient des arts de l'Occident.

Toutefois, là comme ici, ces impressions se sentent mieux qu'elles ne se définissent, leur domination nous saisit, nous enveloppe, mais elle s'évanouit aussitôt que l'esprit s'attache aux détails et recherche sévèrement les analogies. Il en est de même de certaines odeurs qu'on cherche vainement à reconnaître quand on en a laissé échapper la première sensation, ou de ces effets dont le ton particulier échappe à la mémoire, si on ne le fixe pas sur place. Semblable à ces souvenirs d'enfance dont l'écho endormi se réveille au bruit d'une mélodie longtemps oubliée, et devient vague, fugitif lorsqu'on cherche à le saisir, le caractère oriental de l'architecture du moyen âge est du ressort du sentiment; il échappe à la définition, et je me fie plus aux monuments et à cette vue de l'église de Blanzac pour rendre ma pensée qu'à tous mes efforts de démonstration.

LÉON DE LABORDE.

LETTRE A M. DE SAULCY,

MEMBRE DE L'INSTITUT,

SUR UNE MONNAIE DE CUIVRE DE CONSTANTIN POGONAT

FRAPPÉE DANS L'OASIS D'AMMON.

En consacrant, Monsieur, vos précieux loisirs à populariser les écrits de Du Cange et du baron Marchant, vous avez fait contracter à la jeunesse studieuse une dette de reconnaissance que j'ai depuis longtemps à cœur de proclamer. Si les trésors des césars de Byzance sont désormais accessibles à notre curieuse ignorance, si de regrettables lacunes se remplissent tous les jours, c'est au savant auteur de la *Numismatique Byzantine* que nous le devons. Je remplis donc un devoir en vous priant d'accepter la dédicace de cette lettre.

Les ateliers monétaires des empereurs d'Orient sont loin d'être tous connus ; une médaille déjà publiée dans votre *Essai de classification* (1), mais que son mauvais état de conservation empêchait d'expliquer, vient de nous révéler une officine inconnue de l'Egypte. C'est grâce à vous, Monsieur, que je publie aujourd'hui une semblable médaille (2), dont vous avez enrichi ma modeste collection byzantine. En voici la description :

Buste diadémé de Constantin Pogonat, vu de face ; il tient de la main droite un globe surmonté d'une palme ; à sa gauche une étoile à huit rayons.

(1) Page 114.

(2) M. de Saulcy vient aussi de faire don au Cabinet de France de deux monnaies exactement semblables, dont une barbare. (*Note de l'Éditeur.*)

℞. I M B, au-dessus d'une barre horizontale; à l'exergue ABAZI. Cuivre très-épais.

Cette monnaie appartient, sans contredit, au règne de Constantin Pogonat; le type de l'avers est semblable aux monnaies de ce prince frappées à Alexandrie (1). Le revers porte l'indice monétaire I B (72), qui se lit sur quelques monnaies de Justinien et sur une monnaie de Vitalien que j'ai publiée dans ce recueil (2). Enfin me voici arrivé au problème que vous donnez à résoudre et dont je tiens de vous, Monsieur, l'explication. Le mot Ἀϐάζι est sujet à deux interprétations : il peut être considéré, d'abord, comme ayant été mis pour Ἀϐάσις, *lieu inaccessible*, et par extension *désert*. Cette opinion, qui est celle de deux philologues très-érudits, n'est point, je crois, exempte de toute critique. La seconde interprétation est plus précise, aussi je l'adopte complétement; elle consiste à voir dans l'exergue Ἀϐάζι une corruption du mot οασις. En effet, le β se prononçait comme notre *v*, et donnait ainsi le mot *avasi*, dérivation barbare du mot οασις. D'aussi étranges changements dans l'orthographe des mots se rencontrent souvent dans l'étude du moyen âge; la critique philologique nous en fait voir quelquefois de bien plus singuliers.

A cette époque, les Perses et les Arabes disputaient l'Égypte aux Césars de Byzance; aussi pour donner plus de crédit à leur puissance éphémère, les empereurs d'Orient s'efforçaient-ils de battre monnaie à Alexandrie, atelier monétaire de l'Égypte. Lorsque cette ville vint à leur échapper, l'atelier fut transporté dans la ville principale de l'oasis d'Ammon, et le nom d'Alexandrie qui figurait sur les monnaies fit place à celui de l'oasis. C'est dans cet atelier que fut frappé le dernier type des monnaies byzantines d'Égypte.

La conquête arabe ne tarda pas à s'étendre, l'oasis elle-même fut envahie et la ville prit le nom de Syouah. Le khalif ommiade Mohaviah, avait pour jamais effacé en Égypte l'ombre de la domination des empereurs d'Orient.

Veuillez agréer, etc.

Victor LANGLOIS,

Élève de l'École des Chartes.

Décembre 1849.

(1) Cf. Saulcy; *Ouvrage cité, lieu cité.*
(2) Janvier 1849, p. 602.

STATUETTE D'ARGENT TROUVÉE A TINTIGNAC

(CORRÈZE).

Le hameau de Tintignac, sur la route d'Uzerche à Tulle, éloigné de trois lieues environ de cette dernière ville, a depuis longtemps quelque célébrité comme renfermant sur son territoire les ruines d'une ville romaine. Baluze a donné une description fort sommaire et un dessin (évidemment fait de souvenir, s'il n'est pas de pure invention) d'un amphithéâtre existant dans cette localité. Non-seulement on ne retrouve plus aujourd'hui les pierres de taille que la gravure de Baluze a représentées, mais les substructions qu'on voit aujourd'hui à Tintignac ne se rapportent pas aux mesures données, dans l'*Historia Tutelensis*, des deux axes de l'amphithéâtre (1). Il est évident que Baluze n'a rien mesuré lui-même, et qu'il n'a écrit, comme il le dit lui-même, que d'après des souvenirs déjà anciens.

L'existence d'un grand bâtiment destiné à des représentations dramatiques ou à des divertissements publics, suppose dans une ville moderne, une population assez considérable et des habitudes de luxe. On aurait tort, je pense, de tirer une conclusion semblable de la découverte d'un théâtre ou d'un amphithéâtre antique. En effet, ces monuments si nombreux dans la Gaule romaine, paraissent avoir été pour ses habitants un lieu de réunion, où se célébraient, à la vérité, quelquefois des jeux scéniques ou des combats de gladiateurs, mais qui avaient leur utilité permanente pour les assemblées populaires et les élections municipales. Un théâtre ou un amphithéâtre tenait lieu,

(1) « Adnotabo extitisse olim IV M. P. à Tutela nobile oppidum in parrochia « Navensi, et agro Tintiniacensi, cujus multa adhuc vestigia supersunt, inprimis « amphiteatrum habens CCP in longitudine, CL in latitudine, cujus caveas et rudera « ego vidi in juventute mea. Illic inveniuntur multa numismata etiam aurea, « veteres urnæ lapideæ, lateritiæ, vitreæ, vasa sacrificiorum, capita marmorea « virorum et mulierum, unum ex his laureatum, quod videtur esse alicujus impe- « ratoris. Reperta sunt etiam ibi veteres tubi lateritii cujusdam aquæ ductus, puteus « tantæ profunditatis ut nunquam deprehendi potuerit quanta sit, et alia multa « monumenta antiqua. Et tamen nulla oppidi illius mentio exstat in antiquis geo- « graphis..... Fortassis autem hinc capi conjectura potest, oppidum illud antiquitus « vocatum fuisse Tintiniacum, nisi sit Ratiastum Ptolomæi *Hist. Tut.*, p. 6. »

pour les anciens, de salle de mairie, de bourse, peut-être même parfois de halle ou de marché. Voilà pourquoi on trouve les ruines de ces monuments dans tant de localités dont les noms sont perdus, et où il est à présumer que l'on ne donnait que fort rarement des représentations.

Grande ou petite, la ville que Baluze appelle Tintiniacum mériterait d'être explorée méthodiquement, et les découvertes que le hasard y a fait faire donnent lieu d'espérer que des fouilles bien dirigées auraient d'heureux résultats. Le petit monument que nous publions ici suffirait à prouver que ce lieu a renfermé des objets d'art d'un mérite réel.

La gravure que nous donnons a les dimensions exactes de l'original, 0,06. Cette petite statuette est en argent, creuse et travaillée en bas-relief, fondue d'abord, à ce que je suppose, puis retouchée au ciseau. Quelques parties ont été dorées : le casque et ses trois aigrettes, l'intérieur du bouclier, le baudrier, la poignée du glaive dans la main droite, enfin la tête de la *bipenne* ou hache à deux tranchants que tient la main gauche. Il est évident que cette figurine a fait partie d'une composition plus considérable et que tout au moins un guerrier armé d'une bipenne devait se trouver en pendant. Toutefois il n'est pas difficile de reconnaître à cette seule figure un des sujets favoris de la statuaire et de la peinture chez les anciens. Ce guerrier nu, coiffé d'un casque à triple aigrette, n'est assurément pas un gladiateur; c'est un héros. Sa posture, sa tête levée, indiquent

qu'il combat un adversaire placé au-dessus de lui, probablement un cavalier. On voit qu'il a détourné le coup qu'on lui portait et qu'il arrache de la main gauche l'arme de son ennemi tandis que de la droite il va le frapper de son glaive. Cette arme qu'il enlève ou qu'il détourne achève de lever tous les doutes. On se rappelle en effet que la bipenne est l'arme ordinaire des Amazones. On la voit sur tous les monuments grecs et romains qui montrent ces vierges belliqueuses, depuis la frise de Phigalie jusqu'aux bas-reliefs du tombeau de Thessalonique. Notre figurine représente donc un héros grec combattant une Amazone , disons : Thésée désarmant Hippolyte ; car, dit le baron de Fœneste, il n'en coûte rien pour appeler les choses par noms honorables.

Ce sujet a été traité à toutes les époques, et c'est en effet, ainsi que le remarque M. Le Bas dans son excellent travail sur les bas-reliefs de Phigalie, un de ceux qui offrent le plus de ressources au talent de l'artiste. Outre l'opposition naturelle des plus belles formes des deux sexes, les sculpteurs introduisaient dans ces compositions des chevaux en mouvement, et surtout ils pouvaient s'exercer à produire ce mélange si souvent étudié par les anciens, de la beauté virile et de la grâce féminine. Telle est la conception de l'amazone, d'abord chaste et sublime, qui, avec la décadence de l'art, et, il faut le dire, avec celle des mœurs, a dégénéré dans la composition de l'Hermaphrodite.

Le travail de notre figurine, qui est celui d'un bijou, conserve, malgré son fini remarquable, un certain caractère de grandeur qui permet de supposer que cette petite miniature peut être la reproduction d'un original célèbre conçu et exécuté dans de grandes proportions. Je suppose qu'elle a été exécutée à l'époque des Antonins, mais j'incline à croire qu'elle est la copie d'une œuvre plus ancienne et vraisemblablement de quelque belle sculpture grecque.

Quant à sa destination, il est vraisemblable qu'elle était fixée sur quelque objet d'un métal moins précieux, comme un socle de bronze, peut-être un bouclier, ou même une cuirasse ; M. de Stackelberg fournit un exemple d'une ornementation semblable sur une cuirasse, et précisément empruntée au même mythe héroïque.

P. Mérimée.

INSCRIPTION GALLO-LATINE

TRACÉE A LA POINTE SUR UN VASE DE TERRE.

On connaît depuis longtemps des vases sur lesquels se trouvent des inscriptions familières. Les mots SITIO, BIBE peints séparément sur des coupes (1) constituent une sorte de dialogue de table. Sur les vases grecs on lit parfois ΧΑΙΡΕ ΚΑΙ ΓΙΕΙ ΕΥ (2), *salut et bois bien*, ΧΑΙΡΕ ΚΑΙ ΓΙΟΜΕ (3), *salut et bois-moi*, ΓΡΟΓΙΝΕ ΜΗ ΚΑΤΘΗΙΣ (4), *bois et ne dépose pas* [*la coupe*]. Un vase de la collection Durand présentait deux phrases qui se répondent ΧΑΙΡΕ ΜΕΝ et ΧΑΙΡΕ ΚΑΙ ΓΙΕΙ ΝΑΙΧΙ (5), *salut et bois, par les dieux!* Un autre vase décrit d'abord par M. Ed. Gerhard dans son *Rapporto intorno i vasi volcenti* (p. 80), et commenté depuis par M. Welcker (6) porte une longue inscription qui donne : Καλὸς Νικόλα[ς], Δωρόθεος καλός, κἀμοὶ δοκεῖ, ναί, et la réponse : χἄτερος, παῖς καλός, Μέμνων, κἀμοὶ καλὸς φίλος. Tout récemment encore M. Théodor Panofka a publié une amphore sur laquelle il a découvert, à demi effacé, l'adage ΟΥ ΓΑΝΤΟΣ ΕΣΤΙ ΚΟΡΙΝΘΟΣ (7). Ce savant archéologue avait déjà interprété de la manière la plus ingénieuse le dialogue qui s'engage à l'occasion du retour de l'hirondelle entre trois personnages figurés sur un vase : Ἰδοὺ χελιδών — Νὴ τὸν Ἡρακλέα — Αὕτη ἡ — Ἔαρ ἤδη (8). *Voyez cette hirondelle — En effet, par Hercule! — La voici — Voilà déjà le printemps.*

M. Ritschel a aussi reconnu sur une amphore où se voit la récolte des olives, les phrases que voici : ὦ Ζεῦ πάτερ, αἴθε πλούσιος γενοίμαν et ἤδη μὰν, ἤδη πλέον παραβέβακεν (9). Cette littérature céramographique est jusqu'à présent très-restreinte.

(1) Montfaucon, *Antiquité*, t. III, Pl. LXXXI.
(2) J. de Witte, Catalogue de la collection Beugnot, 181, n° 21.
(3) *Id.* Catalogue de la collection Durand, 1836, n° 1003.
(4) *Ibid.*, n° 1006.
(5) *Ibid.*, n° 21.
(6) *Annal. dell. Inst. arch.* 1833, p. 235. Conf. le travail de M. Lepsius à propos du même monument, p. 357.
(7) *Ann. dell. Inst. arch.* 1847, p. 233.
(8) *Ann. dell. Inst. arch.* 1835, p. 240, pl. XXIV.
(9) *Ann. dell. Inst. arch.* 1837, p. 186 et 188, pl. XLIV *b*. Voyez encore d'autres vases à inscriptions. *Museo borbonico*, vol. III, pl. XII, et vol. IX, pl. XXVIII.

Nous croyons pouvoir rattacher à cette catégorie d'inscriptions la série de caractères latins que nous avons relevée sur le col d'un vase de terre noire à large ouverture que son style paraît faire remonter au IVe siècle de notre ère.

Ce monument a été découvert auprès de Bourges et appartient à M. de Girardot, secrétaire général de la préfecture du Cher.

La légende est tracée à la pointe dans la couverte noire ; on distingue facilement :

BVSCILLASOSIOLEGASITINALIXIEMAGALV

On a cherché des noms propres dans ce texte rustique qui semble fort bizarre au premier coup d'œil. Nous n'y voyons qu'un propos de table :

BUCCELLA[M] SOCIO LEGAS VT INALESCAM MEGALV.

Le premier mot, BVSCILLA indique l'adoucissement du double C qui devait conduire à la prononciation moderne *bouchée*.

On pourrait chercher dans *buscilla* un diminutif de *butta* ou *buttis*, analogue à *buticella;* ce serait alors le contenant et non pas une portion du contenu que le convive voudrait obtenir de son ami. D'un autre côté, *buscia*, qui paraîtrait le thème naturel de *buscilla*, est le nom d'une sorte de navire et ne paraît pas avoir une origine bien ancienne.

Quoi qu'il en soit, on voit que le nominatif s'immobilisait déjà, suivant la propension qui a déterminé la formation des langues néolatines.

SOSIO par un S prouve que, dans la Gaule, au moins, le C n'avait pas le son chuintant que les Italiens lui attribuent.

LEGAS doit être pris pour DA, à ce que nous croyons. Les langues, en se corrompant, tendent à restreindre la portée des mots. C'est ainsi qu'en grec moderne βάλλω s'emploie pour donner.

IT nous paraît représenter VT plutôt que ET. Le son aigu de la lettre U a dû commencer de bonne heure en Gaule et dans la Germanie.

La traduction d'INALIXIEM par INALESCAM sera peut-être considérée comme une hardiesse bien grande. Si l'on suppose que le

verbe *inalesco* était devenu *inalescio* dans les bas temps on pourrait lire *et inalesciam*. L'x peut avoir eu même avant la formation de la langue française la valeur d'un s fort. Au moyen âge ce caractère est employé avec cette intensité dans les mots Xaintes, Xaintrailles, Xivray, Auxonne, Auxerre, etc.

Quant au dernier mot, nous avons pensé que pour le comprendre, il faut le compléter d'abord en y rattachant l'M qui termine le mot précédent. Nous obtenons ainsi MAGALV que nous oserons présenter comme un adverbe emprunté au grec et tiré, soit de μεγάλα, soit de μεγάλως et analogue à *valde*. L'existence du mot gallo-grec *magalu* ou *megala*, est, sans doute, bien inconnue, et ce serait un exemple extrêmement curieux de l'influence que la langue hellénique a pu avoir sur la nôtre. Si on le regardait comme un mot gaulois-celtique, il faudrait remarquer que l'emploi de deux A dans ce mot le rapprocherait davantage du sanscrit. Mais lorsqu'il s'agit d'un monument de si basse époque, on ne peut hasarder de pareilles conjectures sans témérité. Bornons-nous à souhaiter que les philologues veuillent bien accepter cet adverbe.

AD. DE LONGPÉRIER.

LETTRE A M. LEEMANS,

DIRECTEUR DU MUSÉE D'ANTIQUITÉS DES PAYS-BAS,

SUR UNE STÈLE ÉGYPTIENNE DE CE MUSÉE.

(Voy. *Description raisonnée des monuments égyptiens du musée de Leyde*, par M. Leemans, V, n° 3, p. 264.)

MONSIEUR,

Vous aviez adressé dans la Revue Archéologique une invitation aux amis de la science égyptienne, je me suis empressé d'y répondre et de visiter la riche collection dont le gouvernement néerlandais vous a confié la direction. C'est un devoir pour moi de rendre un public hommage à votre amicale hospitalité, au zèle que vous avez mis à faciliter mes recherches, ainsi qu'à l'extrême complaisance du conservateur, M. Janssen. En souvenir des heures si agréables passées auprès de vous à interroger ensemble nos monuments favoris, permettez-moi de vous dédier un premier résultat de mes études au milieu des stèles antiques que votre excellente description nous avait déjà fait connaître. Votre grand amour pour la science, à laquelle vous avez rendu tant de services, vous a fait vivement apprécier l'importance d'un nouveau document historique que j'ai trouvé dans une stèle de la XIIe dynastie : je suivrai donc votre conseil et je le porterai immédiatement à la connaissance du public.

Pour apprécier la lumière nouvelle que la stèle de Leyde apporte à l'histoire, il faut résumer ici brièvement l'état de nos connaissances sur la XIIe dynastie. Les cartouches des rois qui la composent précèdent, sur la table d'Abydos, celui d'Amosis, chef de la XVIIIe dynastie et le vainqueur des pasteurs. On ne put prévoir, au premier abord, qu'il se trouverait une lacune de plusieurs dynasties dans la généalogie royale de Ramsès le grand, et l'on dut croire que les noms royaux gravés avant celui d'Amosis appartenaient à la XVIIe dynastie. Bientôt néanmoins l'étude des inscriptions et des monuments fit reconnaître que des différences de style extrêmement notables caractérisaient les œuvres de ces nouveaux souverains.

L'importance de quelques-uns de ces mêmes monuments, les dimensions gigantesques et la beauté de leurs débris ainsi que leur diffusion sur tout l'empire, depuis l'extrémité de la Nubie jusqu'à la presqu'île du Sinaï, ne permettaient plus d'admettre qu'une dynastie sous laquelle les arts avaient été si grandement cultivés eût été contemporaine des rois pasteurs, envahisseurs de l'Égypte, oppresseurs de ses peuples et destructeurs de ses temples.

Lorsque M. Lepsius eut complété la série de ce groupe de rois par l'étude du papyrus de Turin, comparé avec la liste (1) des ancêtres de Toutmès IIIe et les dates éparses sur les stèles, il reconnut que la famille royale ainsi composée reproduisait, sauf quelques détails secondaires, la XIIe dynastie de Manéthon. Ce savant introduisit par là, dans l'étude de monuments jusqu'alors rapprochés les uns des autres, la distinction fondamentale de l'ancien et du nouvel empire; le cours des temps étant ainsi partagé par l'invasion des nomades asiatiques. Les découvertes dues aux explorations des savants prussiens et le progrès de nos études, ont transformé la conjecture de M. Lepsius en un fait irrécusable.

Trois remarques historiques avaient été consignées dans les extraits de Manéthon pour la XIIe dynastie, et deux de ces remarques pouvaient se contrôler mutuellement : le quatrième roi était, suivant Manéthon, le véritable Sésostris, le personnage le plus vénéré après Osiris, et son successeur avait construit le Labyrinte. Or, M. Lepsius a trouvé, sur les substructions de ce célèbre palais, les cartouches d'*Amenem-ha* IIIe. Le prédécesseur de celui-ci, qui devait répondre au Sésostris de la XIIe dynastie, est *Sésourtasen* IIIe, que nous trouvons honoré d'un culte tout spécial. J'ai fait remarquer dans un précédent article (2) à quel point ce fait unique d'un temple érigé par *Toutmès* IIIe, en l'honneur d'un roi mort depuis huit ou dix siècles, correspondait exactement aux indications de l'histoire.

Le troisième renseignement n'était pas moins précis : la XIIe dynastie se terminait par une reine, sœur du dernier roi (Σκεμιόφρις ἀδελφή). Ici, le cartouche hiéroglyphique semblait se concilier assez mal avec cette circonstance. Le dernier nom royal de la dynastie

(1) C'est le monument connu sous le nom de *Chambre des Rois*, rapporté en France avec tant de peine par M. Prisse, et donné par lui à la Bibliothèque nationale.

(2) Voy. Lettre à M. Maury sur le Sésostris de la XIIe dynastie; *Revue Archéologique*, octobre 1847.

se lisait sans le moindre doute SeVeKNoWRe-OU, et il était impossible de ne pas reconnaître dans le mot *Skémiophris* une altération du nom égyptien (3), mais le cartouche royal n'était pas accompagné des marques du féminin. De plus *Sevek* est un dieu mâle, et suivant la composition ordinaire des noms propres égyptiens, *Seveknowréou* semblait devoir être un nom d'homme.

La première objection se trouve détruite par l'orthographe du cartouche de la reine *Nitocris*. On le lit dans le papyrus de Turin sans qu'il soit accompagné d'aucune autre marque que celui des rois. La seconde objection se résout par les monuments de la manière la plus heureuse. Quelle que soit l'idée religieuse renfermée dans le mot *Seveknowréou*, il figure constamment à cette époque comme un nom propre féminin. Le premier exemple de ce fait, si curieux pour l'histoire de la XIIe dynastie, m'a été fourni par un tombeau décrit par Champollion dans la notice d'Élithyia (4). La même particularité se retrouve sur plusieurs stèles de la XIIIe dynastie (5). Si l'on fait attention à l'habitude constante qu'avaient les familles d'un rang élevé de donner à leurs enfants le nom du souverain régnant, sans doute comme marque de vénération ou de reconnaissance, l'apparition fréquente du nom propre *Seveknowréou*, porté par des femmes à l'époque qui suit immédiatement la XIIe dynastie, ne laissera aucun doute sur le sexe du personnage qui a joué, pour ainsi dire, le rôle de patron pour les femmes ainsi nommées. D'ailleurs j'ai rencontré huit ou neuf fois ce nom propre et toujours il est resté exclusivement féminin. Il a été en usage jusque sous la XXVIe dynastie et on peut le lire encore dans les inscriptions de la jolie statue en granit noir de notre musée du Louvre (6) qui représente le capitaine des archers *Horus*, fils de *Psammetik* et de la dame *Seveknowréou*. Ce nom place donc avec certitude le règne d'une femme à la fin de la XIIe dynastie des monuments, et si l'on réfléchit au petit nombre de reines mentionnées par l'historien parmi tant de souverains (7),

(3) Σούκνοφρις (?), avec la terminaison grecque féminine ις comme *Nitocris*, *Thermouthis*, etc.

(4) Voy. Notices imprimées, p. 273.

(5) Voy. Notice des monuments de la nouvelle galerie égyptienne du musée du Louvre, C, n° 13.

(6) Galerie du rez-de-chaussée, A, n° 87.

(7) Cinq reines seulement avaient joui de la royauté, suivant Diodore. On n'en trouve que quatre dans la liste de Manethon : *Nitocris*, *Skemiophris*, *Amessès* et *Achenkerès* ; cette dernière peut répondre à la fille d'Amenophis IV; la cinquième

cette troisième particularité ne paraîtra pas moins décisive que les deux premières.

Cette grande famille ainsi reconstituée et reconnue dans la liste de Manéthon, la question de sa place véritable dans l'histoire égyptienne n'était pas pour cela complétement tranchée. Elle suit dans nos listes une dynastie de rois thébains, la première qui appartienne à la capitale de la Haute-Égypte; puis elle est elle-même séparée de l'invasion des Pasteurs par deux longues et nombreuses dynasties. Il était bien important de vérifier si cet ordre était réel, car il ne tendait à rien moins qu'à placer huit ou dix siècles plus loin dans l'antiquité une série notable de monuments, et des œuvres où l'art montrait un caractère très-élevé.

Les grands fragments du papyrus de Turin indiquèrent tout d'abord à M. Lepsius la nombreuse famille de rois où domine le nom de *Sevekhotep*, comme correspondant à la XIIIe dynastie. La place considérable occupée par cette famille, tant sur la partie gauche de la chambre des rois que sur les fragments de papyrus, donnaient beaucoup de poids à cette conjecture, puisque le vaste cadre indiqué par Manéthon (40 rois et 453 ans), ne paraissait convenir à aucun autre groupe de cartouches royaux. J'ai eu le bonheur de trouver une preuve en faveur de cet arrangement dans l'inscription copiée à Semné par M. Paul Durand (8). *Rasenv.* fonctionnaire sous le règne du roi *Sevekhotep Ier*, y mentionne le roi défunt *Sésourtasen III* (9). La succession de la XIIe dynastie se trouve ainsi remplie comme l'exigeait le texte de Manéthon, et les siècles qui la séparent de la restauration de l'empire sous Amosis, sont justifiés par les longues listes royales du papyrus et de la chambre des rois; car il ne faut pas oublier que ces listes elles-mêmes sont étayées par des monuments et des fragments de toute

est sans doute *Animeris*, qui répond à la reine *Ameniritis*, et dont Eusèbe a seul conservé le nom, au commencement de la XXVIe dynastie.

(8) *Revue Archéologique*, août 1848.

(9) Ce roi n'est désigné dans l'inscription que par son prénom royal *Ra scha kaou* . Ce prénom a été porté aussi par un roi de la famille des *Sevekhotep*, nommé *Nowrehotep* . Mais comme ce dernier roi est un des successeurs de *Sevekhotep Ier* (le quatrième, suivant Lepsius, cité par Bunsen, *Egyptens stelle*, pl. IV), il ne peut avoir été cité sous son règne, et il reste bien établi que l'inscription de Semné s'applique à *Sésourtasen IIIe*, et que la famille des *Sevekhotep* suit la XIIe dynastie.

espèce, qui nous font connaître l'existence réelle de la famille des *Sevekhotep* et des rois nombreux qui s'y rattachent.

Il ne manquait donc plus à l'encadrement parfait de la XIIe dynastie que la connaissance des souverains qui l'avaient précédée, et c'est précisément dans cette lacune que la stèle de Leyde vient se placer de la manière la plus heureuse.

Dans la liste des ancêtres de Toutmès III, sculptée sur la chambre des rois, le groupe de la XIIe dynastie est pour ainsi dire entouré par une famille où le nom propre eNTeW est quatre fois répété. Si les noms étaient disposés sur ce monument dans un ordre chronologique et constant, les trois premiers *Entew* se placeraient avant la XIIe dynastie, le quatrième serait au contraire le successeur de la reine *Seveknowréou*. Mais on sait que cet ordre précis n'existe pas dans la chambre des rois, et que l'on trouve par exemple *Sésourtasen Ier* auprès de *Raskenen*, de la XVIIe dynastie, quant aux successeurs de *Seveknowréou*, ils sont rejetés dans l'autre compartiment. Le quatrième *Entew* doit donc être sans scrupule rattaché à ceux de la ligne supérieure. Le premier *Entew* n'a pas de cartouche ; on pourrait soupçonner un oubli du lapicide si son titre, loin d'être royal, n'était très-ordinaire chez les Égyptiens d'un rang élevé : eRPA(HA?) le noble chef. Il est donc presque certain que ce premier *Entew* n'eut aucune souveraineté et qu'il ne figure sur le monument que parce qu'il établissait la filière généalogique avec le roi *Papi* et le roi *Teti*, dont les cartouches l'avoisinent.

Après ce premier personnage viennent trois cartouches précédés chacun d'un titre à moitié détruit : HoR APe, l'Horus chef.... (du pays?). De ces trois princes, le premier se nommait *Men*.... (*Mentouhotep?*), le second et le troisième *Entew*. Je ne connais pas d'exemple du titre divin l'*Horus*, donné à un particulier, quelque élevée qu'ait été sa dignité ; je crois donc qu'il emporte l'idée de la souveraineté. Il faut remarquer néanmoins qu'il est tout différent des titres royaux employés sur tout le reste du monument, où l'on ne trouve devant les autres cartouches que les protocoles ordinaires, expression de la double royauté. Ce titre tout spécial amène naturellement l'idée d'une souveraineté partielle ou contestée. Le quatrième *Entew* porte le titre royal très-usité, , *dieu*

bon, seigneur des deux pays. Le cartouche détruit terminait la ligne supérieure, et l'espace semble indiquer qu'il était accompagné des titres royaux complets. En résumé les qualifications de ces six personnages suivent une progression ascendante que le tableau suivant rendra plus sensible.

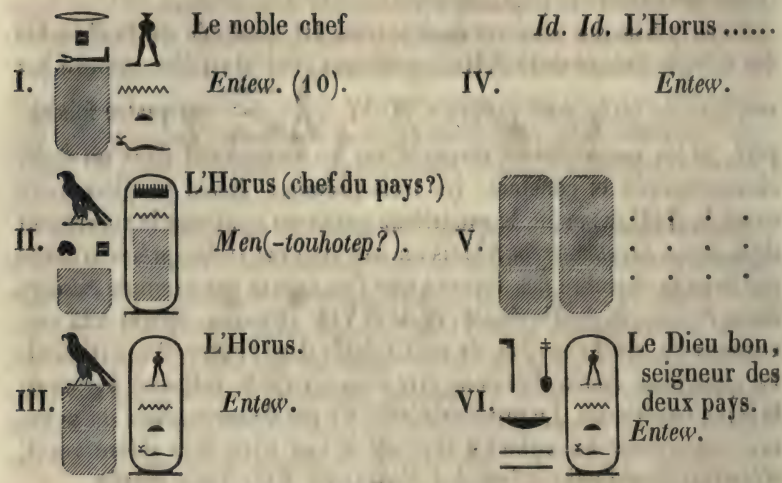

Il est possible que la même série se continuât dans les derniers cartouches de la quatrième ligne actuellement détruits et dont l'un se trouvait exactement au-dessous du n° VI. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'il était permis de conclure de la table de Karnak, c'est que ce groupe était postérieur au roi Papi (Phiops) de la VIe dynastie et paraissait se rattacher à ce souverain quant à la généalogie.

Une remarque faite par M. Hincks était plus concluante : on trouve le nom propre *Entew* en usage parmi les principales familles égyptiennes dans les premières années de la XIIe dynastie ; cette

(10) Ce nom a été transcrit *Nantef* et *Nouantef*. Je pense que le signe doit se transcrire eN ou AºN, ce qui revient au même, parce que Aº est une voyelle vague. Le signe peut être accompagné d'un N complémentaire, cela ne change pas sa prononciation. Je fonde cette transcription sur les trois variantes du même nom , et .

observation donnait à penser qu'un roi du même nom avait joué un rôle important à l'époque précédente. J'ai retrouvé le même fait dans les inscriptions du Louvre (11), mais ce qui n'était qu'une conjecture va devenir une notion certaine à l'aide de la stèle du musée de Leyde.

Ce monument que vous avez parfaitement décrit dans votre catalogue (V. 3, page 264), est daté de *l'an* 33ᵉ, *sous la sainteté du roi Ra Cheper ka* (Sésourtasen Iᵉʳ), *vivant à toujours*.

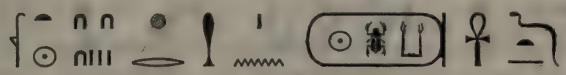

Cinq registres de personnages composent sa décoration. L'ensemble nous fait connaître une famille où s'est transmise pendant plusieurs générations la charge de grammate, chargé du partage des eaux de l'arrosement dans le district d'Abydos (12). Cette sorte d'emploi doit avoir eu de tout temps une haute importance en Égypte où le succès de la culture dépend presque absolument du bon emploi des eaux. La généalogie de cette famille s'établit de la manière suivante (les signes hiéroglyphiques et suffisent pour distinguer les sexes) :

(11) Voy. *Notice des monuments*, etc., du musée du Louvre, salle du rez-de-chaussée, C. 3.

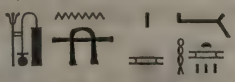

(12) SCHAi eN TeNA° MeRe, SA° He-T-ou. *Scribe du partage des eaux, chargé des canaux.* Le mot TeNA *partie, partager,* est le phonétique correspondant au troisième signe. Lorsqu'il est tracé d'une manière moins abrégée, on reconnaît facilement qu'il représente la moitié d'un cartouche . Le bassin, symbole de l'eau, et qui correspond au phonétique MeRe, est ici le copte ⲙⲏⲣⲉ inondation, inonder. Le même signe, comme symbole de l'eau, forme le déterminatif du mot *het* qui doit être le copte ϩⲟⲓ, *canalis*. Le même mot est quelquefois déterminé par les vagues, symbole habituel des eaux . (Conf.; ϩⲓⲱⲓ, *canalis*; ϩⲟⲩ *aqua* : si le ⲧ était radical, ce que je ne pense pas, on devrait comparer le mot au type sahid. ϩⲁⲧⲉ *fluere*, d'où ⲙⲁⲛϩⲁⲧⲉ *canalis, alveus*.)

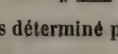

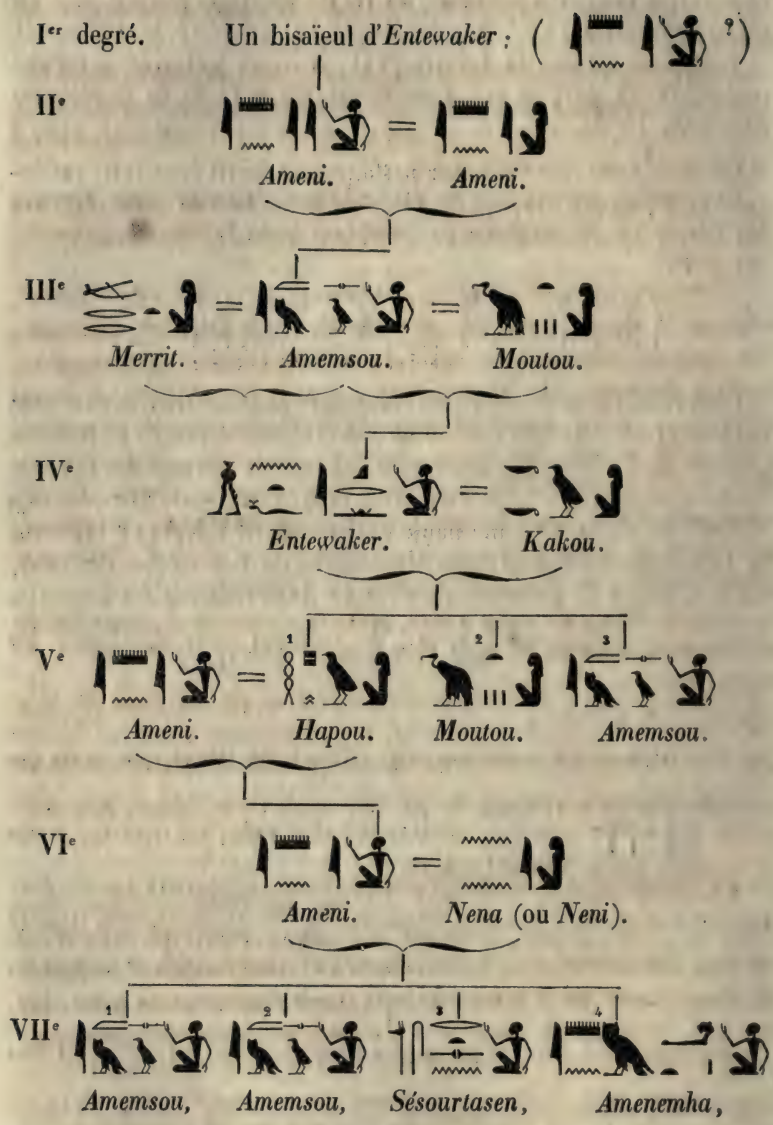

(et plusieurs autres fils et filles qui paraissent appartenir au même degré).

Je laisse ici de côté plusieurs membres de la famille qui ne nous

intéressent pas en ce moment, ainsi que beaucoup d'autres personnages secondaires.

Ceci posé, le proscinème principal est censé prononcé par *Entewaker* (IVe degré), alors défunt. Il me paraît probable que la stèle a été érigée à l'occasion de sa mort, qui se trouverait ainsi fixée à la 33e année de Sésourtasen Ier.

Ce premier renseignement se tire de la formule qui termine l'inscription et par laquelle je commence pour préciser la personne qui parle.

Adoration adressée à Osiris, seigneur de Tatou, dieu grand, seigneur d'Abydos, pour qu'il accorde une bonne demeure, des pains, des liqueurs, beaucoup de veaux et d'oies au (pieux?) grammate du partage des eaux, chargé des canaux dans la tête du midi, le grand (district?), Ameni; adoration adressée à Anubis, chef de sa région, pour qu'il accorde une bonne demeure, des pains, des liqueurs, beaucoup de veaux et d'oies au (pieux?) grammate des canaux, Ameni; de la part de leur fils qui les aime, qui fait vivre leurs noms, le (pieux?) grammate des canaux dans le grand (district?) d'Abydos, Entewaker fils de Moutou, le justifié, le seigneur (de l'hommage?) (13).

J'ai été obligé de commencer par ces dernières lignes, qui ne contiennent qu'une formule des plus vulgaires, parce qu'on ne trouve pas au commencement de l'inscription l'indication du personnage qui prononce la prière, lequel est ordinairement introduit par son nom propre suivi du mot , il dit. Mais notre stèle est presque entièrement couverte par les nombreuses figures que nous avons citées, en sorte que le proscynème est fort peu développé. Il commence par la formule usuelle :

Adoration adressée à Osiris, seigneur de Tatou, résidant dans l'Amenti, dieu grand, seigneur d'Abydos; adoration adressée à Anubis, chef de sa région, habitant dans les (embaumements?), seigneur de Toser; pour qu'ils accordent une bonne demeure, des pains, des liqueurs, beaucoup de veaux et d'oies au pieux grammate du partage

(13) 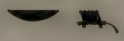 NeV AºMCHOU, cette expression me semble devoir se traduire par le seigneur de l'hommage, ou plutôt de la cérémonie, de l'acte pieux. Ce titre est donné habituellement au personnage principal en l'honneur duquel la stèle est érigée. On le trouve néanmoins appliqué aussi aux dédicateurs du monument. AºMCHOU, comme qualificatif, s'emploie pour désigner le *dévot* ou le *dévoué* à telle ou telle divinité.

des eaux, chargé des canaux dans la tête du midi, le grand (district? Amemsou.

Cet *Amemsou* pour qui est adressée la première invocation, est sans aucun doute celui qui figure à la place d'honneur dans le premier registre des personnages et le père d'*Entewaker*. Après son nom viennent quelques mots qui se rapportent encore au même *Amemsou*, mais dont je ne puis rendre un compte exact. Je transcris textuellement les phrases suivantes sur lesquelles doit porter la discussion.

(14) La particule KeR, écrite souvent dans les anciennes stèles KeR-T. signifie constamment: *avec, aussi, de même* (Champol., *Grammaire*, p. 52); on doit nécessairement la traduire : *de même*, dans la formule :

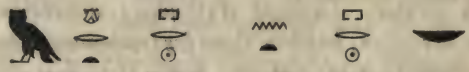

KeR-T remplace ici la répétition de toute la formule de vœux, adressée aux dieux pour le premier défunt.

(15) Ce caractère, dont j'ignore la transcription, présente de nombreuses variantes que nous n'étudierons pas ici, parce que les nuances qu'elles peuvent désigner sont étrangères au sujet que nous traitons. Il se compose essentiellement du caractère ▦ représentant un pays coupé de canaux (V. I. Roset., l. VIII, expliquée par Champollion, *Gramm.*, p. 472), surmonté de diverses enseignes symboliques. Ce caractère, ainsi que le déterminatif, ⊕ *ville, pays*, qui suit la locution, suffisent pour empêcher de s'éloigner du véritable sens. L'ensemble de la qualification s'applique

Chacun de ces trois membres de phrase présente un sens bien déterminé, mais je ne puis malheureusement pas dire avec certitude si le point doit être placé à la première ou à la seconde coupure. Le second membre de phrase commence par la particule T'eR; Champollion a montré qu'elle jouait le rôle d'une conjonction exprimant les idées : *depuis que, lorsque* (16) ; devenue en copte *Dje* par la perte de l'*r* finale, elle se retrouve dans le composé *isdje* depuis que. Dans l'inscription de Rosette allié à la particule NTI *que*, , se traduirait exactement par *quandoquidem*. Le troisième caractère du groupe suivant est tracé d'une manière si confuse et dans un si petit modèle, qu'il m'a été impossible de le reconnaître, et cependant ses contours assez compliqués ne permettent pas d'y voir un simple signe orthographique. La particule T'eR peut également ou commencer une nouvelle proposition ou lier un second membre de phrase avec un antécédent. Je m'abstiendrai donc de toute restitution conjecturale, mais je ferai observer qu'il est bien plus probable que la mention du roi *Entew* ait été en relation avec le bisaïeul d'*Entewaker*. Nous avons vu en effet que ce dernier est le défunt principal, celui qui porte la parole ; j'en ai conclu que la stèle était érigée à l'occasion de sa mort ou des cérémonies de sa sépulture, l'an 33 du roi Sésourtasen Ier. C'est la même idée que doit exprimer notre troisième membre de phrase, car le mot AS est un des termes les plus usités pour désigner la demeure funéraire.

Le dernier personnage qui porte, dans notre stèle, les titres de *grammate des eaux, est Ameni, fils d'Hapou* (VIe degré). Ses enfants lui présentent les offrandes dans le troisième registre. Trois d'entre eux portent les noms d'*Amenemha et Sésourtasen*, on pouvait s'y attendre, puisqu'ils sont nés au commencement de la XIIe dynastie. En résumé, de deux choses l'une, ou *Entewaker* est mort l'an 33 *de Sésourtasen* Ier, et alors il mentionne le roi *Entew* à l'occasion de

à la ville d'Abydos qui était alors bien plus importante que Thèbes. J'ai cité tout à l'heure une variante du même titre où elle est désignée par la *tête*, ou la capitale du midi, I .

(16) Voy. Champellion, *Grammaire*, p. 502.

son bisaïeul ; ou sa mort est indiqué à l'époque de ce même roi, et la stèle a été érigée plus tard par *Ameni, fils d'Hapou.*

Nous pouvons, au reste, nous consoler de cette incertitude, car, soit que notre souverain ait été antérieur à la date de notre stèle de deux ou de trois générations, il n'en reste pas moins établi que la famille des rois *Entew* précède immédiatement la XIIe dynastie. La XIe dynastie de Manéthon était, suivant les listes, la première qui eût régné à Thèbes ; le tombeau d'un des rois, nommé *Entew*, a en effet été trouvé dans la montagne Yldra-Aboulnedja, à l'ouest de Thèbes. Le Musée britannique possède son cercueil et son bandeau royal a été vendu au Musée des Pays-Bas.

L'absence du cartouche autour du nom royal est sans doute la circonstance qui a dérobé jusqu'ici ce document aux recherches des archéologues ; mais les titres royaux sont trop complets pour que cette omission du lapicide puisse causer le moindre doute. est l'expression la plus ordinaire de la souveraineté des deux parties de l'Égypte, et le titre ⊙ fils du Soleil est tout aussi exclusivement royal. *Entew* a de plus ici son nom d'enseigne HOR OUAH (17) ANCH. Il peut se traduire : *L'Horus qui augmente la vie ;* mais je n'ose pas me flatter de saisir exactement les idées mystiques renfermées dans les devises et prénoms royaux avec la concision de leurs tournures. Si l'on compare cette légende avec celle du roi *Entewnaa* (ou *Entew* le Grand) et avec celle du roi *Mantouhotep* (18), on en

(17) On trouve dans plusieurs noms propres la variante 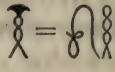 OUaH qui reproduit exactement le verbe copte ⲟⲩⲁϩ, *addere, augere.* Aussi ce caractère commence le nom du roi *Ouaphrès.*

(18) V. Burton, *Excerpta hieroglyphica*, pl. v, Cosseïr. répété trois fois dans sa légende, lui sert à la fois de nom d'enseigne après l'Horus, de seconde devise après le vautour et l'ureus, et de prénom royal dans le premier cartouche. *Entewnaa* prend pour prénom royal son nom d'enseigne augmenté du sistre et du disque solaire 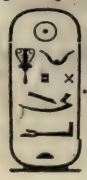 .

concluera que cette devise servait également de prénom royal à notre souverain, qui sera ainsi complétement caractérisé. *Entew-naa,* dont le nom a pris une addition, est nécessairement postérieur; son premier nom 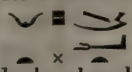 le distingue d'ailleurs suffisamment. Outre les *Horus* de la chambre de Karnak, nous connaissons donc avec certitude au moins deux rois de la XIe dynastie, et le nom propre *Entew* deviendra un renseignement assez précis pour classer plusieurs monuments d'un grand intérêt, parmi lesquels je citerai en première ligne le sarcophage peint du musée de Berlin.

Eusèbe et l'Africain comptent l'un et l'autre seize rois pour la XIe dynastie, et les deux listes s'accordent également sur le chiffre de 43 ans. On a souvent attaqué l'authenticité de ce chiffre, parce qu'il semblait très-invraisemblable pour la somme du règne de seize souverains. M. Barucchi en a conclu, au contraire, que la durée de la première dynastie thébaine avait subi quelque réduction chronologique, nécessitée par son double règne avec la dernière dynastie héracléopolitaine (19). Cette conjecture me paraît confirmée d'une manière satisfaisante par la progression que nous avons remarquée dans les titres de nos princes *Entew*. Le premier n'est qu'un personnage d'un rang élevé, les trois ou quatre suivants sont des *Horus*... souverains partiels, suivant toute apparence; le sixième porte seul le titre de seigneur des deux pays. En présence de ces observations, on comprend parfaitement que Manéthon, tout en enregistrant le nombre total de ces rois, à partir du moment où ils possédèrent une souveraineté indépendante, ait pu faire une correction chronologique égale à la durée des doubles règnes, et qu'il ait réduit le chiffre de la XIe dynastie d'une façon très-notable.

Je ne prétends pas établir par ce rapprochement que les abréviateurs de Manéthon et leurs copistes nous aient transmis des chiffres qui méritent toute confiance; mais je veux attirer l'attention sur l'esprit et la méthode qui ont présidé à la rédaction de ces listes et de leurs types égyptiens primitifs. Il se présente en effet une question vitale au début de toutes les tentatives de reconstruction pour l'histoire et la chronologie égyptienne. On convient généralement que Manéthon a dû trouver dans les bibliothèques sacrées, si ce n'est des annales entières et suivies, au moins de grands fragments d'histoire, comme les Papyrus Sallier, et des listes royales avec la durée

(19) Voy. Barucchi, *Discorsi critici,* etc.

des règnes comme celle du Papyrus de Turin. Mais ces documents avaient-ils été rédigés dans un esprit chronologique, et avait-on fait les réductions nécessaires pour les doubles règnes et les doubles dynasties? On manquait de renseignements sur ce point décisif, et beaucoup de savants ont absolument refusé tout caractère critique aux listes égyptiennes. M. de Bunsen a spécialement composé son grand ouvrage pour maintenir la négative, mais les monuments n'ont pas pu se prêter au système d'interprétation proposé par ce savant archéologue. Si l'on n'avait pas jusqu'ici démontré par l'interprétation des monuments une correction chronologique opérée par Manéthon ou par les annales de Turin, on peut au moins avancer hardiment qu'aucun fait observé n'autorisait à nier la méthode chronologique de ces annales. Il me semble donc que lorsque nous faisons voir que le total, évidemment trop faible de la XIe dynastie, se trouve en regard de princes qui ne reçoivent pas les titres ordinaires, signes de l'entière souveraineté, nous sommes bien fondés à établir que le chiffre de 43 ans provient d'une réduction raisonnée. Mais comme cette manière de voir tend à doubler l'autorité des chroniques égyptiennes pour l'ancien empire, nous allons l'étayer par une confrontation de chiffres où la réduction chronologique ressortira d'une manière plus certaine encore.

Nous trouverons l'enseignement que nous cherchons en étudiant le seul chiffre total du Papyrus de Turin que nous puissions jusqu'ici attribuer avec certitude à une dynastie connue, celui de la XIIe dynastie. On lit très-distinctement dans le résumé qui suit le dernier cartouche (celui de la reine *Seveknowréou*), 213 ans un mois et 17 jours. Or, nous savons par les doubles dates que cette époque a présenté plusieurs doubles règnes; il y avait donc des réductions à opérer, examinons si elles ont été omises dans le total du Papyrus de Turin. Les stèles nous fourniront des dates d'où nous tirerons un *minimum* pour chacun des six premiers souverains, et le papyrus lui-même donne d'une manière irrécusable les années du règne des deux derniers. Le tableau suivant fera saisir cet ensemble :

		DERNIÈRE DATE CONNUE.	
1	*Amenemha* I.....	8e année.....	Stèle du Louvre.
2	*Sésourtasen* I.....	44e —	Stèle de Leyde.
3	*Amenemha* II.....	35e —	Stèle d'Assouan.
4	*Sésourtasen* II.....	11e —	(Bunsen).
5	*Sésourtasen* III.....	26e —	Stèle de Berlin.
6	*Amenemhé* III.....	44e —	Sabout el Quadim.
7	(*Ramatou*) (*Amenemhe?*).	(20), 50—, 3 mois, 27 jours.	Papyrus de Turin.
8	(La reine) *Seveknowreou*..	3—, 10 mois, 4 jours.	Papyrus de Turin.
		222 années, 2 m., 1 j.	

On voit que la somme fournie par la seule addition de ces dates est déjà supérieure au total officiel de la dynastie; et néanmoins le chiffre de 213 ans est bien réellement calculé depuis *Amenemha* Ier, car son prénom royal se distingue encore dans la ligne à demi effacée qui précède le chiffre et expliquait le résumé; et de plus, sur l'autre fragment (n° 64) où on lit son nom, il vient après un résumé, et commence par conséquent une dynastie.

Il est donc déjà certain, par ce premier calcul, que le chiffre 213 provient, dans les Annales de Turin, d'une réduction calculée; mais cette réduction a dû dépasser de beaucoup les 9 ans que nous trouvons ici comme différence. En effet, le total 222 est nécessairement beaucoup trop faible, car, si nous changeons nos chiffres des dernières dates observées, contre les durées très-probables de chaque règne, nous arrivons à 250 ans.

On voit dans le Papyrus (21), après le cartouche du premier roi, les traces assez reconnaissables du nombre 19; Eusèbe et l'Africain s'accordent pour donner au second 46 ans, et le Papyrus laisse voir, à la place correspondante (22) le chiffre 40, des traces du chiffre 5 et le commencement d'une indication pour des mois excédants. Les deux listes s'accordent également pour donner un règne de 38 ans au troisième, *Amenemha II*. Ils donnent également 48 à Sésostris

(20) M. de Bunsen a lu 9 ans. Cette faute vicie tous les calculs qu'il a établis sur la XIIe dynastie. M. Lesueur n'est pas tombé dans la même erreur; il a parfaitement transcrit le chiffre 50 qui est en effet tracé de la manière la plus nette

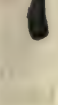

(*Papyrus de Turin*, fragment, n° 72, Lepsius, *Auswal*, etc., tafel. VII.)

(21) Fragment n° 64.

(22) Même fragment.

(*Sésourtasen III*); mais nous ne nous servirons pas de ce nombre parce qu'ils ont omis *Sésourtasen* IIe, et que par conséquent son règne peut avoir été compris dans le chiffre 48. Mais on a rapporté avec grande probabilité, à la XIIe dynastie, un troisième fragment du Papyrus (23). Celui-ci donnerait 19 ans pour *Sésourtasen II* et 30 (+?) pour *Sésourtasen III*. Ces deux chiffres se coordonnent trop parfaitement avec les stèles pour ne pas être extrêmement probables. Nous pouvons, sur ces nouvelles bases, poser l'addition suivante, presque aussi certaine que la première :

1	*Amenemha* I.....	19 ans.	Papyrus de Turin, fragment n° 64.
2	*Sésourtasen* I.....	46	*Ibid.* et Manéthon.
3	*Amenemha* II.....	38	Manéthon.
4	*Sésourtasen* II.....	19	Papyrus de Turin, fragment n° 69.
5	*Sésourtasen* III.....	30 (+?)	*Ibid.* *Ibid.*
6	*Amenemha* III.....	44 (+?)	A *Sabout-el-Quadim.*
7	*Ramatou* (*Amenemha?* IV).	50	Papyrus de Turin, fragment n° 7?.
8	(La reine) *Seveknownou*..	4	Papyrus de Turin, *Id.* et Manéthon.
		250 (+?)	

Il manque encore à ce nouveau total quelques unités pour les dernières années de *Sésourtasen* III et d'*Amenemha* III.

Le contraste de ce nouveau nombre, avec le total 213 ans, est plus choquant encore, et il devient de plus en plus évident que le rédacteur des Annales avait fait des réductions chronologiques dont la somme s'élevait à environ 37 ans. Les monuments vont nous indiquer sur quels règnes ces réductions ont dû porter :

La stèle à double date du musée de Leyde (V. n° 4) montre que l'an 44 de *Sésourtasen Ier* était en même temps la deuxième année du règne associé d'*Amenemha II*, son successeur. Il y avait donc 4 ans à retrancher du nombre 46 attribué à *Sésourtasen Ier*. Un proscynème à double date, gravé sur les rochers de Syène, et publié d'abord par Young (24), indique qu'*Amenemha* II associa à son tour à la couronne *Sésourtasen* II, dans la trente-deuxième année de son règne. Le chiffre 38 devait subir ici une réduction de 6 ans. Nous n'avons pas de stèles des dernières années de Sésourtasen III, peut-

(23) Fragment n° 67.

(24) *Hieroglyphics*, pl. 61. On y voit que l'an 35 d'*Amenemha II* était en même temps l'an 3 de *Sésourtasen II*.

être y eussions-nous trouvé la trace du même usage. Quant aux rois *Amenemha III* et *Ramatou* (*Amenemha IV*), leurs cartouches sont associés sur trop de monuments, avec une parfaite égalité et d'une manière toute spéciale, pour qu'il ne soit pas certain qu'ils aient également régné ensemble pendant un temps assez notable. Quoique nous ne possédions pas une double date pour déterminer exactement le chiffre de la correction à opérer sur ces deux règnes, ce double emploi peut être évalué à une huitaine d'années, à cause du chiffre élevé des deux règnes (44 et 50 ans). Nous avons déjà éliminé 18 ans d'erreur, et il ne nous reste que 19 ans de différence avec le total des papyrus de Turin; mais ces 19 ans constituent le règne d'*Amenemha Ier*, que l'on devait peut-être retrancher tout entier du total chronologique.

Manéthon introduit Ammenemès d'une manière toute particulière, après le comput de la XIe dynastie. *Après ceux-ci*, dit la liste, *Ammenemès*, 16 *ans*; mais ces 16 ans ne sont pas comptés avec la XIIe dynastie : ils paraissent, au contraire, avoir été additionnés après la XIe, dans le total du premier volume. Les dates sur nos stèles suivent une marche analogue. La stèle (C, 1) du musée du Louvre est datée de l'an 8e des rois *Amenemha Ier* et *Sésourtasen Ier* (25). Ce protocole est complétement inusité et tout différent de celui des stèles à double date que nous avons étudié plus haut. Cette manière de compter une seule année au nom de deux rois indique un événement tout particulier qui joue le rôle d'une nouvelle ère. *Sésourtasen Ier* figure seul dans les dates à sa 9e année, sans doute il continue cette même ère; en effet, j'ai signalé sur une stèle de cette 9e année (musée du Louvre, V. 2) une phrase qui me semble indiquer la mort récente d'*Amenemha Ier* (26). Il en résulte que, suivant toute apparence, l'ère de la XIIe dynastie se calculait à partir du règne associé de ces deux monarques. Les 19 (?) années d'*Amenemha Ier* devaient être divisées en deux parts : les 11 premières années étaient comptées à part, comme dans Manéthon, ou ajoutées à la XIe dynastie; les 8 ou 9 dernières se confondaient avec les 9 premières de *Sésourtasen Ier*. On remarque, comme nous l'avons déjà dit, le car-

(25) J'avais pensé d'abord que cette date se rapportait seulement au premier roi ; mais en examinant l'enchaînement grammatical de la phrase, j'ai reconnu que la légende du second roi était nécessairement comme celle du premier sous l'influence de la locution 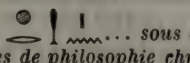 ... *sous la sainteté de*..... formule ordinaire des dates. (Voy. *Annales de philosophie chrétienne*, troisième série. t. XV et XVI.)

(26) Voy. *Annales de philosophie*, troisième série, t. XVI.

touche d'*Amenemha Ier* dans la légende qui accompagnait le nombre de 213 ans 1 mois et 17 jours. Il est impossible de douter que ce fragment n'expliquât précisément l'événement du règne de ce monarque, à dater duquel commençait le calcul. Si ma conjecture n'était pas exacte, et si l'ère était placée à l'avénement d'*Amenemha Ier*, il nous resterait alors un excédant de 10 années. Mais il peut y avoir eu également de doubles règnes dans les dernières années des rois *Sésourtasen II* et *III* et *Amenemha IV*, puisque telle était l'habitude dans cette famille. Le dernier roi, spécialement, ayant régné 50 ans, peut avoir, dans sa vieillesse, fait reconnaître l'autorité de sa sœur pour assurer la couronne à ses neveux. Une correction de 10 années est tout aussi aisée à comprendre dans cette seconde hypothèse; le protocole de la stèle du Louvre rend néanmoins la première infiniment plus vraisemblable.

Nous avons donc tous les éléments nécessaires pour bien comprendre comment le rédacteur de la liste royale de Turin a retranché environ 37 ans sur les chiffres partiels des règnes pour arriver à un total chronologique de 213 ans 1 mois et 17 jours; et il demeure prouvé qu'il n'a point enregistré les règnes bout à bout, et qu'il ne les a pas additionnés sans discernement, comme l'a soutenu M. de Bunsen. L'Égypte et nos musées possèdent une quantité de dates de la XIIe dynastie; il devait exister des milliers d'inscriptions semblables à l'époque où fut rédigé le papyrus. Le calcul chronologique de la XIIe dynastie eût donc été alors une chose extrêmement facile, quand même les annales de l'ancien empire eussent disparu au milieu des calamités causées par les hordes étrangères.

Manéthon a donc trouvé un fonds solide pour son travail dans les anciennes listes royales; le système de leurs calculs soutient la confrontation avec de nombreux monuments et les synchronismes qu'ils constatent. Toutefois, si l'autorité de Manéthon sort victorieuse de cette épreuve, quant à la méthode générale, le chiffre de la XIIe dynastie, si clair dans le papyrus et si bien contrôlé d'ailleurs, ne se trouve transmis exactement dans aucun de ses extraits. L'on pouvait s'y attendre, car les chiffres partiels du deuxième volume sont particulièrement altérés et ne peuvent se concilier avec le chiffre total. Les abréviateurs ont pu trouver, spécialement dans cette dynastie, plusieurs chiffres différents qu'ils n'auront pas compris. Eusèbe, qui abrége toujours, donne ici un chiffre trop fort (243 ans); sans doute, il aura copié quelque addition des règnes. Si donc notre confiance dans Manéthon doit augmenter, quant aux données géné-

rales de l'histoire, nous sommes avertis en même temps de croire moins que jamais à la possibilité d'obtenir une date absolue en additionnant les chiffres de ses dynasties.

Permettez-moi, Monsieur, de vous faire remarquer, en finissant ce travail, de quel pas ferme et assuré la science a pénétré depuis quelque temps à travers les régions si reculées de l'ancien empire. Champollion et Rosellini avaient pour ainsi dire abandonné les temps antérieurs à l'invasion, comme un terrain désespéré pour l'histoire régulière. Voici maintenant les trois dynasties thébaines enchaînées par les monuments d'une manière exactement conforme au récit de l'historien; une foule de monuments trouvent dans ce cadre leur classement logique et précis, et les travaux de M. Lepsius nous font espérer un résultat tout semblable pour les dynasties memphitiques. N'est-ce pas également un symptôme bien rassurant et une preuve de l'excellente voie dans laquelle une science est engagée, lorsque les conjectures importantes qu'inspire l'étude générale des monuments se trouvent successivement confirmées par des textes formels? Ces textes précieux n'ont encore livré qu'une partie de leurs secrets, et leur intelligence, plus avancée, doit faire chaque jour de l'archéologie égyptienne un corps plus complet et plus harmonieux, dont la reconstruction des dynasties ne présente réellement que le squelette.

EMMANUEL DE ROUGÉ.

NOTE

SUR

UN CACHET D'UN MÉDECIN OCULISTE ROMAIN,

TROUVÉ DANS LES ENVIRONS DE VERVINS.

On a proposé dans le *Journal de Vervins, de Guise et de l'arrondissement*, du 14 octobre dernier, n° 42, deux questions relatives à un cachet romain avec inscription, trouvé dans les environs de *Vervins* (sur le territoire de Lahérie, à laquelle la tradition a conservé le nom de *Ville de Terna*). On demande (avant le 15 décembre prochain) la réponse de ceux « qui s'occupent d'archéologie, en promettant que « l'explication la plus satisfaisante sera insérée dans la *Thiérache*, et que l'auteur recevraune collection de ce recueil comprenant son travail. » La pierre dont il est question, est assez nettement lithographiée et décrite dans ledit numéro du *Journal de Vervins;* les inscriptions y sont gravées au complet, de façon à ce qu'on puisse répondre avec quelque sûreté aux questions proposées, à savoir : 1° quelle est l'origine de la pierre de Terna, et quelle en était la destination? 2° quel est le sens des inscriptions qui y sont gravées?

Ne voulant pas me mettre au nombre des concourants, mais désirant satisfaire la curiosité de ceux qui ont eu l'attention de me faire parvenir le numéro dudit *Journal*, je me permettrai quelques observations pour éclaircir ce monument. Ce que je ferai avec d'autant plus de plaisir, qu'il me paraît facile de résoudre les questions mentionnées, sans entrer cependant dans tous les détails auxquels pourrait donner lieu un savant mémoire, tel que nous l'attendons un jour sur ce sujet de M. le docteur Sichel (1).

La question de l'origine et de la destination de la pierre dépend de la réponse à la question du sens des inscriptions. Si l'on procédait méthodiquement, il faudrait suivre un ordre inverse, et expliquer

(1) Voir la promesse de ce savant médecin-archéologue dans son mémoire : *Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains*. Paris, 1845, p. 7.

d'abord les inscriptions, et ensuite l'origine et la destination du monument même; mais ce genre de pierre étant très-connu, il sera plus convenable de procéder dans l'ordre proposé par le *Journal*.

La pièce en question est en pierre ardoisière, et forme un parallélipipède de 50 millimètres de longueur, 23 de largeur et 8 d'épaisseur, dont quatre faces sont couvertes d'inscriptions à l'envers, comme les lettres d'un cachet. C'est incontestablement le cachet d'un médecin oculiste romain (nommé Marcus Vicellus, fils de Hérestrate), comme le prouvent les collyres ou topiques oculaires mentionnés dans les inscriptions, lesquelles seront expliquées plus bas. Le cachet était destiné à faire des empreintes sur les remèdes ou sur les paquets qui les renfermaient. Actuellement le nombre de ces pierres sigillaires (d'oculistes romains) publiées s'élève déjà à quarante-neuf (1), découvertes dans divers pays de l'Europe, spécialement dans la France, l'Allemagne, l'Angleterre, l'Italie, la Néerlande. Elles ont été publiées et expliquées par les Caylus, les Saxe, les Gough, les Millin, les Tochon, les Sichel et par d'autres antiquaires distingués, et tous contenaient les noms des collyres et ceux des inventeurs, ou de ceux qui les avaient composés, rarement aussi les noms des graveurs de leurs inscriptions. Leur but était sans doute, comme l'a déjà observé Millin (*Magasin encyclopéd.*, t. I, p. 102 et suiv.), le même que celui des étiquettes et des inscriptions de nos médecins et de nos apothicaires. » Les cachets trouvés ailleurs et publiés facilitent beaucoup la réponse à la question sur le sens des inscriptions de celui de *Terna*, parce que sur quelques-uns d'eux les mêmes collyres sont gravés. Seulement le nom de notre oculiste *Marcus* VICELLVS HERESTRATI *filius* ne s'y trouve pas; il est inconnu aussi, si je me rappelle bien, chez les auteurs anciens et dans les recueils des inscriptions; en sorte que ce nom offre une acquisition pour l'histoire de la médecine ophthalmique romaine. Cependant l'acquisition ne paraît pas de grande importance, parce que notre oculiste aura été, comme ses confrères, mentionné dans les inscriptions d'autres cachets et d'autres monuments (2), d'une renommée obscure et de la basse classe, probablement un affranchi (peut-être d'un empereur) romain, ce que prouvent ses noms; car quoique MARCVS soit un prénom connu et illustre, le nom VICELLVS (dimi-

(1) Voir Sichel, l. c., p. 6, et les *Iahrbücher des Vereins von Alterthums freunder.* Bonn., 1843, II, p. 87.

(2) Voir, par exemple, les monuments avec des inscriptions de médecins oculistes romains, *ap.* Gruter, p. DLXXXI, 2 et 8, p. MCXI, 6, et *ap.* Reines., class. XI, 8.

nutif de *vicus*) n'est nullement celui d'une famille romaine, c'est un nom inconnu et adopté comme surnom par notre MARCVS, ou donné à celui-ci par un protecteur. Son père Hérestrate est aussi inconnu.

Pour se convaincre que les médecins oculistes romains, dont on a trouvé jusqu'ici les cachets professionnels, étaient généralement de la classe inférieure du peuple, il suffira de citer une remarque de Millin, dans le *Magasin encyclopédique*, par laquelle il observe que depuis l'époque d'Auguste, un grand nombre d'oculistes vinrent avec leurs remèdes d'Égypte, où les maux d'yeux étaient fort communs, et où il se trouvait, dès les temps les plus reculés, des médecins particuliers pour chaque partie du corps humain, et spécialement pour les yeux. « Ce sont peut-être même, ajoute-t-il, ces oculistes étrangers qui ont mis à Rome les maux d'yeux au nombre des maladies à la mode. Chacun d'eux inventait des onguents, des poudres, des pastilles, auxquels il donnait son propre nom, ou des noms tirés des drogues qui les composaient, ou dérivés d'autres circonstances (1). Il n'existait aucune maladie d'yeux contre laquelle ils n'eussent un collyre particulier (2). Les charlatans et les colporteurs portaient les remèdes secrets dans les marchés et dans les foires. Notre Marcus Vicellus aura donc été un de ces médecins *minorum gentium*, comme le dit Saxe (3), qui suivaient l'armée romaine dans les provinces, *victus et lucri quærendi causa, non tam urbis lucem et celebritatem amantes, quam huc illuc fora et conventus provinciarum obeuntes rudique popello medecinam facientes.* »

Voyons quels étaient ces remèdes.

Les inscriptions des quatre faces de la pierre donnent :

1) *marci* VICELLI HERESTRATI CROCODES.

2) *marci* VICELLI HERESTRATI DIAPSORI*cum*.

3) MARCI. NARDIN*num*.

4) MARCI. CELIDO*num* (CHELIDO*nium*).

Donc, nous avons affaire à quatre remèdes : le CROCODES, le DIAPSORICVM, le NARDINVM et le CHELIDONIVM, dont MARCVS VICELLVS était l'inventeur, le compositeur ou l'auteur, il serait en effet inutile de faire voir que le Marcus Vicellus, mentionné sur

(1) Wesseling, *de Vet. Medicis ocularibus*, dans les Actes de la société latine *de Jena*, publiés par M. Walch, t. III, p. 48 et suiv.

(2) S. J. H. Jngler, *de Collyriis vett.* Buzou, 1784.

(3) *Epistola de vet. medici ocularii gemma sphragide*, etc. Traj. ad Phen., 1784, 8°, p. 18.

les faces 1 et 2, est le même que le Marcus des faces 3 et 4, parce qu'on voit facilement que les abréviations des noms sont dues au défaut d'espace.

Le premier topique est le CROCODES. Le CROCODES était un *collyre contre les aspérités* (inégalités ou granulations des paupières), ce que prouvent deux inscriptions sur de pareils cachets, l'un trouvé au Ravensboch, près du faubourg (Neerlande, duché de Limbourg), du médecin oculiste *Cajus* LVCCI*us* ALEXANDER (ou fils d'Alexander); sur une des quatre petites faces de ce cachet on lit : C. LVCCI. ALEXANDRI CROCO DES AT (*sic* au lieu de AD) ASPRITVDINES SC. *tollendas*, voir Saxe, *l. c.* L'autre trouvé en France est du médecin oculiste, *Cajus* SVLPI*tius* HYPN*us*. Sur une des faces on lit : CROCOD*es* DIALEPID*os* AD ASPRI*tudines* SC. *tollendas*, voir, entre autres, Saxe *l. c.* Le CROCODES, comme collyre, se trouve mentionné aussi sur d'autres cachets d'oculistes romains, savoir, sur un cachet d'un certain Q. CAER. QVINTILIAN*us*, trouvé dans l'île S. Marcoulf, l'an 1729, et publié, entre autres, par Caylus, *Recueil*, etc., t. I, p. 228, et Saxe, *l. c.*, p. 42; et sur le cachet d'un certain CATOPI*us*, trouvé à Brumath, (voir T. Johanneau, dans les *Mélanges archéologiques* de M. J. Bottin (Paris, 1831, 3°), p. 115. Sur le collyre même, on peut consulter les auteurs anciens cités par Saxe, *l. c.* (Galien, l. IV, C. M., p. 216; Celsus VI, c. 6, § 33, et Plinius, *Hist. nat.* XXI, c. 82), et Sichel, *l. c.*

A la fin du mot CROCODES se voit une branche d'arbre ou une plante à deux feuilles ressemblant aux feuilles de l'acanthe; elle pourrait être prise pour la figure de l'herbe dont on fabriquait le CROCODES; néanmoins il me paraît plus vraisemblable d'admettre que cette figure est un simple ornement, remplissant et ornant le vide; comme on trouve la simple feuille de l'acanthe sur quantité d'inscriptions latines, et ainsi encore sur la face n° 2 de notre cachet. Cependant il me faut avouer qu'une branche à deux feuilles comme ornement des inscriptions est rare, peut-être même inconnue jusqu'ici.

Le second remède est le DIAPSORICVM. Ce collyre était destiné à *guérir la cécité, l'obscurité des yeux*, à *les rendre clairs* et à *chasser la maladie*, qu'on appela *scabies*, *scabrities*, *scabritias*. Ainsi on lit sur un cachet trouvé à Genève et publié, entre autres, par Caylus, l. c. p. 227, et Saxe, l. c. p. 32, et provenant de l'oculiste Cajus

(1) Sichel, l. c., p. 9.

CAP*ius* : DIABSORICVM (*sic* au lieu de DIAPSORICVM), AD CALIG*inem* sc. *detergendam*. Sur un autre trouvé près de Iéna, publié, entre autres, par Walch, l. c. (selon Saxe l. c. p. 57), et provenant de l'oculiste PHRONIM*us* : DIAPSOR*icum* OPOBALS *amatum* AD CLAR*itatem* sc. *oculorum promovendam*. Sur un autre trouvé à Vesonce (l'ancien Vesontium), publié, entre autres, par Caylus, l. c. p. 230, et Saxe, l. c. p. 51, et portant le nom de l'oculiste L*ucius* SACC*ius* (ou Saccus MENANDER (ou fils de Menander) on lit : DIASPHORIC*um* (l. DIAPSORIC*um*), AD SC*abiem* (ou *scabritiem* ou *scabritias*), sc. *oculorum detergendam*. Le même collyre est encore mentionné sur des cachets trouvés à Divai (v. Caylus, l. c. p. 229, et Saxe, l. c. p. 37), et à Lyon (v. Saxe l. c. p. 55, du *Gentleman Magazine* de l'an 1754). A Nismes on trouva un pareil cachet avec le nom du même collyre, mais simplement écrit PSORICVM (Saxe, l. c. p. 62), nom qui est identique avec DIAPSORICVM (1), ce qui est prouvé par Marcell. Empiricus, c. VIII, p. 73, qui a expliqué la composition de ce collyre; voir aussi les autres auteurs cités par Saxe, l. c. (Celsus VI, c. VI, § 31, Galen. IV de C. M., p. 208, Aëtius VII, p. 137). « Les principaux ingrédients de ce collyre, dit le médecin Sichel, l. c. p. 12, étaient les astringents métalliques, surtout les oxides de zinc et de cuivre, et il était surtout destiné à combattre la conjonctivité palpébrale chronique, particulièrement celle que l'on nomme catarrhale et angularia, dans laquelle les bords des paupières et leurs commissures deviennent le siége d'érosions fort gênantes. »

Le troisième remède était le NARDI*num*. Ce collyre était un remède *contre le cours accéléré des humeurs dans les yeux*, Saxe, l. c. p. 26-28, cf. p. 33, a expliqué l'inscription qn'on lit sur le cachet de l'oculiste Cajus CAP*ius* : NARDINVM AD IMPETVM. Saxe a cité les divers auteurs sur ce collyre et a discuté les opinions là-dessus ; M. Sichel, l. c. p. 14, prend AD IMPETVM pour « au moment de l'invasion de l'ophthalmie. »

A la fin de ce collyre ou de cette inscription, se trouve figurée une espèce de plante qui pourrait être prise pour le symbole de l'herbe dont on fabriquait le *nardinum* ; mais il me paraît plus à propos de prendre cette figure pour un simple ornement remplissant le vide comme au n° 1, parce qu'on trouve souvent sur de pareils cachets anciens (2), spécialement aussi sur des cachets des potiers, la même

(1) Cf. Sichel, l. c., p. 12.

(2) Voy. Gough, *On certain stamps or seals anciently used by the oculists ap. Archaeologia*, etc. Vol. IX (1709, 4°), p. 228.

figure ornementale, et parce qu'elle est aussi répétée à la fin du collyre suivant.

Le quatrième remède est le CELIDO*nium*, mot incorrect, écrit au lieu de CHELIDO*nium*. Cette faute prouve suffisamment l'ignorance de notre oculiste, soit qu'il ait gravé lui-même l'inscription, soit qu'il l'ait fait graver par un autre, car dans le dernier cas il lui aurait fallu le faire corriger. Ce remède avait presque la même destination que n° 1, il est destiné à *ôter les ténèbres des yeux* et à *les rendre clairs*; ce que prouvent les inscriptions sur de pareils cachets déjà cités, savoir le cachet Génois (Saxe, l. c. p. 32-33), sur lequel est gravé CHELEDON*ium* (l. CHELIDON*ium*), AD CLA*ritatem* sc. *oculorum promovendam*, et le cachet de Vésonce (Saxe, l. c. p. 51), où se trouve CHELIDONIM (vraisemblablement les dernières lettres I et M sont composées, ce qui fait IVM), AD CA*liginem* sc. *oculorum detergendam*. Voir sur ce collyre les auteurs cités par Saxe, l. c. L'espèce de plante à la fin est la même figure que chez n° 3.

Si l'on me demandait de préciser l'époque à laquelle le cachet de *Terna* peut remonter, je ne pourrais donner la réponse qu'incomplétement, faute de tout indice chronologique. A en juger par le caractère paléographique des lettres, il semble que ce cachet appartienne de la seconde moitié du Ier siècle ou à la première du IIIe siècle. Je croirais volontiers qu'il est du temps de Trajan ou d'une époque peu postérieure. Cette conjecture est fondée principalement sur la ressemblance des lettres avec celles d'un pareil cachet trouvé auprès de Nimègue (Neerlande), expliqué, entre autres, par Caylus, l. c., et par Saxe, l. c. p. 29, et publié paléographiquement dans mon recueil intitulé : *Musei Lugd. Batavi inscriptiones græcæ et latinæ* (Lugd. Bat. 1842, 4°), tab. XXXII, n° 342; c'est le cachet de l'oculiste M*arcus* VLPI*us* HERACLETIS *filius*, affranchi, comme il paraît, de Trajan, dont il porte les prénoms.

L. S. F. JANSSEN,
Conservateur du musée d'antiquités de Leyde.

Roermond, le 11 novembre 1849. (Pendant des fouilles archéologiques, faites dans le camp romain à Molenborg, dans le village de Hornes.)

SUR L'ART DE L'ESCRIME EN ESPAGNE

AU MOYEN AGE.

L'art de faire des armes ou, exactement parlant, l'art de l'escrime, est un de ceux qu'on peut considérer comme remontant à la plus haute antiquité, parce que de tout temps il y a eu des esprits querelleurs et partout des offenses à venger. Montaigne qui, dans son chapitre intitulé : *Coüardise mère de cruauté*, disserte assez longuement sur ce sujet, nous parle des *Orchomènes*, d'Aristote, d'Asinius Pollio, du combat « des Horaciens contre les Curiaciens. » A cette occasion, notre grand moraliste fait des Français de son époque un portrait dont le lecteur pourra juger la ressemblance par la comparaison avec ceux du temps présent.

« Indiscrète nation ! s'écrie-t-il ; nous ne nous contentons pas de faire sçavoir nos vices et folies au monde par réputation, nous allons aux nations étrangères pour les leur faire voir en présence. Mettez trois François aux déserts de Libye, ils ne seront pas un mois ensemble sans se harceler et s'esgratigner. — Nous allons apprendre en Italie, ajoute-t-il, à escrimer et l'exerçons aux despens de nos vies avant de le sçavoir. »

En nous montrant les ferrailleurs de son temps allant chercher en Italie les leçons des plus habiles professeurs en fait d'escrime, et se faisant étourdiment tuer avant même d'être bien dressés, Montaigne nous apprend encore que dans son enfance, « la noblesse fuyait la réputation de bon escrimeur comme injurieuse, et se desrobait pour l'apprendre, comme mestier de subtilité desrogeant à la vraye et naïsve vertu. » Ce n'est pas tout ; le bon Montaigne déplore la manie de se faire ainsi tuer de prime abord, et regrette beaucoup les degrés différents qu'on mettait autrefois dans l'accomplissement d'une vengeance, le duel n'en étant que le dernier. « Qu'est-ce, dit-il, qui fait en ce temps nos querelles toutes mortelles, et qu'au lieu que nous commençons à cette heure par le dernier et ne se parle, d'arrivée, que de tuer ; qu'est-ce, si ce n'est

coüardise? Chacun sait bien qu'il y a plus de braverie et plus de desdain à battre son ennemi qu'à l'achever, et à le faire bouquer qu'à le faire mourir. »

J'ignore quel était le mode d'enseignement de cet art en Italie, si on y professait la manière d'attaquer et de se défendre avec plusieurs sortes d'armes, et quelles pouvaient être les armes dont l'usage faisait rechercher dans les salles d'escrime les moyens de s'en servir avec avantage contre son adversaire. Les Français, que je sache, ne se sont guère servis anciennement que de l'épée; toute autre espèce d'armes en combat singulier eût été regardée comme déloyale, et la noblesse aurait tenu à déshonneur de s'y présenter avec une autre arme que celle qu'elle portait habituellement à sa ceinture.

A l'autre extrémité de la France méridionale, une autre nation se distinguait aussi, à la même époque, par une très-grande habileté dans l'art de se servir des armes blanches, et l'enseignement de cet art y était soumis à des règles qui établissaient une remarquable hiérarchie dans le professorat. Là, ce n'était point avec l'épée seulement qu'il s'agissait de faire ses preuves; toutes les armes maniables connues et autorisées faisaient partie de l'instruction de ceux qui visaient à devenir maîtres; le prétendant aux degrés de cette hiérarchie devait, dans des exercices publics et solennels, prouver son habileté pour être admis au titre qu'il postulait. Un procès-verbal authentique de ces examens publics était dressé par un notaire spécialement appelé pour être témoin des faits et les constater par acte public, et une expédition de ce procès-verbal délivrée par ce notaire au récipiendaire, lui servait de diplôme. Les documents ne manquent pas à cet égard dans les registres des anciens notaires, et dans mon long séjour à Perpignan, ville qui a été sous la domination espagnole jusqu'au milieu du dix-septième siècle, j'ai été en position d'en voir et d'en extraire plusieurs; j'ai pensé que les lecteurs de la *Revue* ne seraient pas fâchés que je les entretienne un moment d'un sujet qui n'est pas sans intérêt dans l'histoire morale du moyen âge. Les deux pièces que j'ai choisies font connaître les formes et l'apparat qu'on déployait pour la réception des gradués dans cette condition de spadassins espagnols dont les romanciers et les anciens auteurs dramatiques nous peignent la fierté, la démarche altière, l'arrogance et la conduite souvent fort peu morale, malgré les termes du serment qu'ils étaient tenus de prêter avant de recevoir l'acollade. Ces pièces nous montrent aussi quels étaient

les degrés à franchir pour arriver au titre de maître dans ce qu'on appelait *l'art de la palestrine*. L'écolier, après un certain temps d'étude et de preuves d'habileté, acquiert le titre de *lusor in arte palestrinæ* : c'est une espèce de baccalauréat. De *lusor* il arrivait au grade de licencié, *licenciatus in arte et usu palestrinæ*. Le licencié parvenait ensuite au grade de *prepositus*, prévôt, dernier degré avant de passer maître, *lanista seu magister in usu palestrinæ*.

Ainsi que je l'ai dit, ce n'était pas dans la simple habileté à manier seulement le fleuret, que consistait le parfait enseignement de l'escrime ; celui qui prétendait à une haute distinction devait encore savoir se servir d'un certain nombre d'armes différentes, ce qui cependant n'excluait pas la spécialité de l'épée. Je trouve en effet des procès-verbaux de réception au grade de prévôt, le seul, à ce qu'il paraît, qui exigeât une solennité publique, pour une arme, l'épée, pour deux, pour quatre, pour cinq et plus. Le laniste qui maniait habilement toutes les sortes d'armes blanches, avait atteint le plus haut terme de l'art.

Les armes dont il est question dans le premier des deux documents que je transcris ici, pour l'admission au titre de prévôt de quatre armes, sont : l'épée avec le petit bouclier, la grande épée à deux mains, l'épée ordinaire avec le grand bouclier contre plusieurs assaillants à la fois, la lance. A ces quatre armes s'en joignaient d'autres pour faire le nombre de cinq, sept, neuf et jusqu'à onze, ce qui paraît avoir été le maximum, et ce qui comprenait en effet tout l'arsenal des armes blanches usitées, tant en combat singulier qu'en face de l'ennemi. Ces onze armes différentes, spécifiées dans la seconde des pièces dont je donne la connaissance, étaient, avec les quatre du premier diplôme, le bâton à deux bouts, la demi-lance, le poignard, la dague courte, l'épée avec la targe, l'épée avec la rondache, l'épée avec le manteau ou cape, l'épée seule. Cette énumération nous apprend que la manière d'attaquer et de se défendre avec l'épée et le bouclier n'était pas la même suivant l'espèce des quatre boucliers dont on faisait usage : le grand ou le petit bouclier ou brassard, *braquer*, la targe et la rondache.

L'examen du postulant au grade de prévôt se faisait d'une façon très-solennelle, en présence de maîtres, de prévôts et de licenciés convoqués officiellement, et devant une grande réunion de spectateurs dans une salle ou une cour qualifiée du titre de *palestre*. Le maître qui avait instruit le récipiendaire présentait son disciple

à un autre maître, qui devenait ainsi son parrain dans les armes, et celui-ci présentait à son tour son pupille aux autres maîtres, y compris celui qui l'avait enseigné, les priant de vouloir bien l'examiner pour reconnaître s'il était digne d'obtenir le grade qu'il postulait de toutes ses forces, *omnibus suis viribus*. La demande étant favorablement accueillie, *benigne admiserunt*, les épreuves commençaient. D'abord, le récipiendaire avait à se défendre contre tous les examinateurs, qui l'assaillaient à la fois en lui portant un seul coup, *simul et semel*, ensuite chacun faisait assaut avec lui *ingeniose et subtiliter*, avec chacune des armes qui devaient le classer parmi les prévôts de l'une des catégories.

La lecture de ces sortes de procès-verbaux, comme par exemple celui pour l'assaut à onze armes, offre un intérêt presque dramatique. D'abord, une apologie superbe, emphatique et pompeuse de la dignité des armes, « illustrées par l'autorité des empereurs, « des rois, des princes, des ducs, des comtes et des marquis. » Il semble qu'on assiste soi-même à une de ces réunions de *braves*, de ces spadassins qui marchaient la tête haute, le jarret tendu, le front nuageux, tels qu'on nous les représente au quinzième siècle. On les voit délibérant avec une gravité comique sur les mérites du postulant en conférence particulière, *maturo colloquio*, et tombant bientôt d'accord, *nemine discrepante in aliquo*. Vient ensuite le serment, qu'on fait prêter sur une croix formée par des épées, *super signo sanctæ Crucis facto de pluribus ensibus*, au récipiendaire à genoux, tête découverte et la main posée sur les saints évangiles. Ce serment impose au brave de nobles et généreuses obligations. Mais si de ces obligations solennellement contractées on passe à la pratique, telle que la dépeignent les écrivains contemporains, il semble qu'en prenant le contrepied de la plupart des articles de ce serment, on se trouverait plus près de la réalité. La pénalité surtout, qui accompagne l'infraction de la partie du serment relatif aux femmes de mauvaise vie, au salaire qu'ils ne doivent pas recevoir de leurs mains, *nec lucrum inhonestum ab ipsis mulieribus recipiet*, laisse paraître le bout de l'oreille, pour la plupart du moins, de ceux qui contractaient ce devoir. Le résultat de l'examen, c'est-à-dire l'admission du licencié au grade de prévôt, sur la constatation de ses mérites, *suis exigentibus meritis*, était proclamée à haute voix devant l'assemblée.

Ce qu'on admire encore dans ces pièces, ce sont les titres de vénérable, de discret, etc., dont se gratifient les lanistes. Les

détails que contiennent ces procès-verbaux font vivement regretter ceux qu'ils ne donnent pas. Ainsi, le postulant ne prend les armes « qu'après avoir accompli les formalités qui doivent être « observées dans ces solennités : » il est fâcheux que le notaire rédacteur de ces actes ne nous ait pas fait connaître ce cérémonial ; ainsi encore, après le prononcé de l'admission, les maîtres lanistes déclarent que le nouveau prévôt devra jouir désormais des honneurs, prééminences et prérogatives attachés à cette qualité. Il serait curieux de savoir en quoi consistaient ces distinctions. Dans la formule du serment, il est question des priviléges de la corporation que l'adepte jure de maintenir : quels étaient ces priviléges? Voilà des lacunes regrettables que rien n'a pu me mettre à même de combler.

Une notule dressée par un notaire au moment des exercices, pour servir à dresser à loisir le procès-verbal d'une réception de prévôt de neuf armes, porte qu'un nommé Pierre Canet reçoit la confirmation du titre de *prévôt général :* voilà un grade de plus dans la hiérarchie, mais celui-ci était soumis à la révision ou au remplacement. *Item confirmarunt in prepositum generalem Petrum Canet de Stagello*, y (et) inquantum o pussit (*hoc potuerint*), *ipsum de novo crearunt tanquam de bene merito.*

L'examen de onze armes que subit Pierre Fornos fut beaucoup plus solennel que tous les autres ; c'est que le spectacle était beaucoup plus solennel aussi et bien plus intéressant. Ce jour-là, la réunion est mieux choisie : ce sont des élèves déjà forts qu'on a convoqués, si c'est bien là le sens de l'expression *omnibus in forcibus in dictis arte et usu palestrinæ* dont on fait suivre le nom des appelés. Le sous-bailli de la ville y assiste lui-même, et on a bien soin d'en faire mention.

La vue d'une assemblée aussi imposante saisit le récipiendaire, élève de Jean Sarda et qualifié de disciple de ce maître, de licencié et de *son serviteur dans l'art de la palestrine.* L'émotion qu'il éprouve le fait un peu trembler au début ; aussi, au lieu de se présenter à l'examen comme le postulant à la prévôté de quatre armes, d'un front gai et d'un esprit calme, *hilari fronte et æquo animo,* il n'y paraît que quelque peu tremblant quoique de plein gré, *gratanter sed aliquantulum tremebunde.* Il se rassure bientôt cependant, et une fois à l'aise sous les armes, et plein de confiance dans ses moyens, il se comporte si bien qu'il enlève tous les suffrages. Le mérite qu'il déploie dans ses différents exercices est tel, qu'un haut personnage

veut être lui-même témoin de ce beau spectacle. Tout était fini, le serment était prêté, la promulgation de l'admission de Fornos au degré de prévôt de onze armes était faite, le procès-verbal de la séance était clos, quand le régent de la Viguerie de Roussillon, informé des particularités de ce brillant assaut, demande qu'on le renouvelle en sa présence. En effet, la solennité recommence le même jour avec toutes ses circonstances de détail, à une heure de l'après-midi.

Voici maintenant ces deux pièces :

DIPLÔME POUR LE TITRE DE PRÉVÔT DE QUATRE ARMES.

1519.

« In Christi nomine ejusque gloriosissimæ genitricis, Virginis « Mariæ, totiusque curiæ triumphantis nominibus humiliter im- « plorans.

« Cum armorum usus vetustate et consuetudine roboratus, ab « imperatoribus, regibus, principibus, ducibus, comitibus, marchio- « nibusque autoritate quamplurimum sit illustratus cum non solum « imperatoriam magestatem legibus opporteat armari, sed etiam « quamplurimum et necessario armis expediat decorari quum ube- « riori privilegio attolli convenit, cum tendat ad superbiam repellen- « dam quæ sano juris consilio, ymo verius omnium jurium auctoritate « et precepto fore censetur repellenda, in mentibus hore aspertum « penitus reducendo. Idcirco, patent universis et singulis hoc « presens publicum instrumentum inspecturis, quod anno a nativi- « tate domini millesimo quingentesimo decimo nono, die vero « Dominica intitulata quarta mensis septembris, intus hospitium « venerabilis Joannis Sarda, lanistæ, sive *mestre d'escrima* villæ « Perpiniani, sitam extra mœnia et satis prope de *la Vassa* (ruisseau « de la Basse), dictæ villæ Perpiniani, Elnensis diœcesis, in scripto- « ris testiumque infrascriptorum ad hoc specialiter vocatorum et « rogatorum præsentia, personaliter constitutus horabilis Petrus « Fornos, prepositus in arte palestrinæ, coram venerabilibus viris « Joanne Codalet, Joanne Benet, villæ de insula, Stephano Cristia « et Joanne Sarda, villæ Perpiniani, lanistis sive in arte palestrina « magistris, pro infrascriptis intus hospitium dicti Sarda existentibus « ac more debito convocatis et congregatis, presentavit eidem « Johanni Benedicti venerabilem virum Alodium Deulofe in filiolum,

« qui quidem Joannes Benedicti predictæ supplicationi amovens,
« acceptavit dictum Alodium Deulofe in filiolum et statim idem
« Joannes Benedicti presentavit dictum Alodium Deulofe prefatis
« Joanni Codalet, Joanni Sarda et Stephano Cristia, pententem et
« cupientem totis suis viribus a dicto Joanne Codalet, Joanne Sarda
« et Stephano Cristia, in dicta arte palestrinæ magistris, exami-
« nari, et examinatum, in prepositum sive *prebost* dictorum quatuor
« armorum sequentium, dictæ artis palestrinæ elevari et decorari ;
« videlicet, *spasa y braquer petit*, *spasa de dos mans*, *spasa y braquer*
« *grant*, y *lansa*. Et dicti Joannes Codalet, Joannes Sarda et
« Stephanus Cristia quamplurimo fore examinantes dicto Alodio
« Deulofe (1) retribuere prout et merito retribui debet unicuique
« pro sui labore mercedem cupiente, ipsum Alodium Deulofe in
« ipsius artis palestrinæ prepositorum consorcio, die presenti aggre-
« gare, dictam presentationem benigne admiserunt, et ad artem
« procedens, dictus Alodius Deulofe hilari fronte et æquo animo
« ipsum examen in se suscipiens, presentibus et assistentibus vene-
« rabilibus et discretis viris magistris superius nominatis, Michaelem
« Magones regio portario curiæ spectabilis domini gubernatoris
« comitatuum Rossilionis et Cerituniæ, Johanno Marco et Bernardo
« Geli, prepositis in dicta arte et usu palestrinæ, ad hoc citatis seu
« modo debito convocatis, et aliis quamplurimis in multitudine
« copiosa confluentibus in loco predicto, servatis prius per dictum
« Alodium Deulofe omnibus solemnitatibus quæ in talis examinibus
« sunt servanda, assumptis in manibus suis ense et anchile vulgo
« dictis *spasa e braquer petit*, et cum eis simul et semel ictus dedit
« et solempnitates fecit quæ in talibus sunt fienda.

« Quibus sic peractis, ipsi lanistæ seu magistri armorum subtili-
« ter et ingeniose de singulorum ictibus prefatæ artis palestrinæ
« examinarunt, in quo quidem examine ita bene, ingeniose ac subti-
« liter de omnibus prefatis armis se habuit, quod habito per superius
« nominatos lanistas inter se maturo colloquio et tractatu, et nemine
« ipsorum in aliquo discrepante, ipsum Alodium Deulofe in dictis
« arte et usu palestrinæ, videlicet quatuor armorum superius
« expressatorum, suis exhigentibus meritis approbaverunt et pro
« approbato ipsum haberi voluerunt. Qua approbatione per prefatos
« lanistas facta, prestitoque prius per dictum Alodium Deulofe
« corporaliter juramento genibus ad tellurem flexis et capite

(1) Il paraît y avoir ici quelques mots d'omis dans l'original.

« discoperto, super signum sanctæ crucis factum de pluribus ensibus;
« ad sancta Dei quatuor evangelia membris suis corporaliter sponte
« tacta, quod a cetero quoad poterit sanctam fidem catholicam
« defendet, ense in manu sua si opportuerit evaginato. Item
« defendet viduas et pupillos in necessitate positos quotiens fuerit
« requisitus, honestate salva : item honorabit magistris dictæ artis
« palestrinæ et dictam artem decorabit pro viribus suis : item quando
« reptus fuerit in aliqua civitate aut villa in qua fuerit aliquis
« magister dictæ artis palestrinæ infirmitate detentus, ei succurret
« et juvabit juxta suum posse. Item, quod non tenebit mulierem
« impudicam, nec lucrum inhonestum ab ipsis mulieribus recipiet,
« sub pena privationis armorum et infractionis juramenti, super
« qua infractione prossequi posset et privari per magistros dictæ
« artis palestrinæ. Item quod non docebit dictam artem Sarracenos
« et Judæos. Item, docebit bene et decenter quoscumque dictam
« artem addiscere volentes dando sibi salarium condescens, et quod
« non dabit lectionem alicui scolari seu scolaribus dictam artem
« addiscentibus, in diebus festivis et per sanctam matrem ecclesiam
« festinari mandatis et ordinatis. Item, quod servabit privilegia
« concessa vel in futurum concedenda, sub penis et juramento
« jamdictis, et omnia alia faciet quæ prepositi dictæ artis palestrinæ
« facere sunt consueti.

« Dicti vero magistri superius nominati, presentibus superius
« nominatis, prefatum Alodium Deulofe idoneum et sufficientem
« in prepositum sive *probest* dictorum artis et usu palestrinæ, vide-
« licet novem (quatuor) armorum superius expressatorum elevarunt,
« crearunt, fecerunt et deputaverunt, et pro preposito exinde ip-
« sum haberi voluerunt et teneri; volentes, ut publice dixerunt, in
« quantum ad eos spectat, ipsum Alodium Deulofe gaudere omni-
« bus illis honoribus, preheminenciis et prerogativis quibus ce-
« teri gaudent prepositi prefate artis palestrinæ. De quibus omni-
« bus et singulis dictus Alodius Deulofe petiit sibi fieri et tradi
« publicum instrumentum unum et plura, per me notarium publi-
« cum subscriptum.

« Quæ fuerunt acta Perpiniani, anno, mense, die et loco predictis,
« presentibus ibidem Joanne Prats, paratore, Francisco Ribero
« alias Ordua, sartore, et Petro Ros, scriptore dictæ villæ. »

DIPLÔME DE PRÉVÔT DE ONZE ARMES.

1519.

« In Christi nomine ejusque gloriosissimæ genitricis Virginis « Mariæ, totiusque curiæ triumphantis nominibus humiliter im- « ploratis.

« Cum armorum usus vetustate et consuetudine roboratus, ab « imperatoribus, regibus, principibus, ducibus, comitibus, mar- « chionibusque auctoritate quam plurimum sit illustratus; cum non « solum imperatoriam magestatem legibus oporteat armari sed etiam « quam plurimum et necessario armis oporteat decorari quem uber- « tiori privilegio attolli convenit, cum tendat ad superbiam repel- « lendam quæ sacro juris consilio, ymo verius omnium jurium « auctoritate et precepto fore censetur repellenda in mentibus hore « apertim penitus reducendo. Idcirco pateat universis et singulis « hoc presens publicum instrumentum inspecturis, quod anno a « nativitate Domini millesimo quingentesimo decimo nono, die vero « intitulata vicesima sexta mensis aprilis, intus hospitium venera- « bilis Joannis Sarda, lanistæ sive *mestre d' escrima*, villæ Perpiniani, « Elnensis diocesis, in scriptoris et testium infra scriptorum ad hoc « specialiter vocatorum et rogatorum presencia, idem Johannes « Sarda existens personaliter constitutus coram venerabilibus Joanne « Benedicto, Joanne Codalet, villæ de Insula et Stephano Cristia, « dictæ villæ Perpiniani, etiam lanistis, presentavit eidem Joanni « Benedicto discretum Petrum Fornos, discipulum licentiatum et « servitorem dicti Joannis Sarda in usu et arte palestrinæ, videlicet « undecim armorum inferius expressatorum, supplicando ipsum « Joannem Benedictum quatenus vellet acceptare dictum Petrum « Fornos in filliolum; et statim idem Joannes Benedictus presentavit « dictum Petrum Fornos prefatis Joanni Codalet et Stephano Cris- « tia, petentem et cupientem totis viribus suis a dictis Joanne Co- « dalet et Stephano Cristia examinari, et examinatum in prepositum « sive *prebost* undecim armorum dictæ artis palestrinæ elevari, vide- « licet, *Spasa e braquer petit, spasa de dos mans, basto de dos bots,* « *mitge lansa, pungal, de la curta daga, spase e braquer gran, spasa* « *e darga, spasa e rodella, spasa e capa e spase sola;* et dicti Joannes « Codalet et Stephanus Crestia quam plurimum fore examinantes

« dicto Petro Fornos in ipsius artis palestrinæ prepositorum consor-
« tio, die presenti aggregare, dictam presentationem benigne ad-
« miserunt, et ad artem procedens, dictus Petrus Fornos, gratenter
« sed aliquantulum tremebunde, ipsum examen in se sponte susci-
« piens, presentibus et assistentibus honorabili et discreto Jacobo
« Oliver subbajulo dictæ villæ Perpiniani, Fernando Costa prepo-
« sito sive prebost, Joanne Ferrer, Joanne Opol licentiatis, Joanne
« Oret habitatoribus dictæ villæ Perpiniani et Guillermo Codalet
« villæ de insula omnibus inforcibus in dictis arte et usu palestrinæ,
« ad hoc citatis seu modo debito convocatis, et aliis plurimis in
« multitudine copiosa confluentibus in loco predicto, servatis prius
« per dictum Petrum Fornos omnibus solemnitatibus quæ in talis
« examinibus sunt servandæ, assumptis in manibus suis ense et
« anchile vulgo dictis *spasa e braquer petit* et aliis armis superius ex-
« pressatis, coram prefatis lanistis, ac cum eis simul et semel ictus
« dedit et solempnitates fecit. Quibus sic peractis ipsi lanistæ sive
« magistri armorum subtiliter et ingeniose de singulorum ictibus
« prefatæ artis palestrinæ, videlicet, dictus Stephanus Crestia de
« *spasa e braquer petit* solum, et dictus Joannes Codalet de aliis ar-
« mis vulgo nuncupatis *spasa de dos mans, basto de dos bots, de*
« *mitge lansa, de pungal, de la curta daga, de spasa e braquer gran,*
« *spasa e darga, spasa e rodella, spasa e capa* et *spasa sola* exami-
« narunt. In quo quidem examine ita bene et ingeniose ac subtiliter
« de omnibus prefatis armis se habuit, quod habito per superius
« nominatos lanistas inter se maturo colloquio et tractatu, et nemine
« ipsorum in aliquo discrepante, ipsum Petrum Fornos in dictis usu
« et arte palestrinæ, videlicet undecim armorum superius expressa-
« torum, suis exhigentibus meritis approbaverunt et pro approbato
« ipsum haberi voluerunt.

« Qua approbatione per prefatos lanistas facta, prestito prius per
« dictum Petrum Fornos corporali juramento genibus in terra flexis
« et capite discuperto, supra signum Sanctæ Crucis factæ de plu-
« ribus ensibus, ad sancta quatuor Dei evangelia manibus suis cor-
« poralibus sponte tacta, quod a cetero quoad poterit sanctam fidem
« catholicam deffendet ense in manu sua si opportuerit evaginato.
« Item deffendet viduas et pupillos positos in necessitate quotiens
« fuerit requisitus, honestate salva. Item honorabit magistris dictæ
« artis palestrinæ et dictum artem decorabit pro viribus suis. Item,
« quando reptus fuerit in aliqua civitate aut villa in qua fuerit ali-
« quis magister dictæ artis palestrinæ infirmitate detentus, ei suc-

« curret et juvabit juxta suum posse item, quod non tenebit mulie-
« rem impudicam nec lucrum inhonestum ab ipsis mulieribus recipiet,
« sub pena privationis armorum et infractionis juramenti super qua
« infractione prossequi posset et privari per magistros dictæ artis
« palestrinæ. Item quod non docebit dictum artem Sarracenos aut
« Judeos. Item docebit bene et decenter quoscumque dictam artem
« addiscere volentes dando sibi salarium condecens, et quod non dabit
« lectionem alicui scolari seu scolaribus dictam artem addiscentibus,
« in diebus festivis et per sanctam matrem Ecclesiam festivari man-
« datis et ordinatis. Item, quod servabit privilegia concessa vel in
« futurum concedenda, sub penis et juramento jam dictis, et alia
« omnia faciet quæ preposito dictæ artis palestrinæ facere sunt con-
« sueto. Dicti vero magistri superius nominati, presentibus superius
« nominatis, prefatum Petrum Fornos idoneum et sufficientem in
« prepositum sive *prebost* dictorum usus et artis palestrinæ, videlicet
« undecim armorum superius expressatorum elevarunt, et pro pro-
« posito ex inde ipsum haberi voluerunt et teneri, volentes, ut pu-
« blice dixerunt, in quantum ad eos spectat ipsum Petrum Fornos
« gaudere omnibus illis honoribus, preheminenciis et prerogativis
« quibus ceteri gaudent prepositi prefatæ artis palestrinæ. De quibus
« omnibus et singulis dictus Petrus Fornos petiit sibi fieri et tradi
« publicum instrumentum unum et plura per me notarium publicum
« infrascriptum.

« Quæ fuerunt acta Perpiniani anno, mense, die et loco predictis,
« presentibus ibidem Joanne Balester, Joanne Angles paratoribus
« dictæ villæ Perpiniani, testibus ad premissa vocatis specialiter et
« rogatis.

« Preterea vero, adveniente hora prima post meridiem ejusdem
« diei, prefatus Joannes Benedictus, lanista, patrinus dicti Petri
« Fornos presentavit coram magnifico Raphaele Riu, legum doctore,
« regente vicarium Rossilionis et Vallespirdi pro magnifico Ferdi-
« nando Iou, domicello, in villa Perpiniani domiciliato, et venera-
« bilibus Joanne Codalet, Stephano Crestia et Joanne Serda lanistis
« prefatis jamdictus Petrus Fornos intus quandam aulam dicti hos-
« pitii dicti Joannis Sarda pro subeundo alias dictum examen, ad
« quod examen dictus Petrus Fornos fuit admissus, et successive
« per eosdem lanistas de omnibus prefatis armis superius exarratis
« ibidem examinatus. Et facta dicta examinatione, prefati lanistæ
« prefato alias per dictum Petrum Fornos corporali juramento modo
« et forma premissis prefatum Petrum Fornos iterum approbaverunt,

« et ipsum approbatum in prepositum sive *prebost* usus et artis pa-
« lestrinæ videlicet undecim armorum superius expressatorum ele-
« varunt, et pro proposito exinde ipsum haberunt et tenent, volen-
« tes, ut alias dixerunt, in quantum ad eos pertinet et spectat,
« ipsum Petrum Fornos gaudere omnibus illis honoribus, prehemi-
« nenciis et prerogativis quibus ceteri gaudent prepositi prefatæ artis
« palestrinæ.

« De quibus omnibus et singulis prefatus Petrus Fornos petiit sibi
« fieri et tradi publicum instrumentum unum et plura per me nota-
« rium publicum infrascriptum.

« Quæ fuerunt acta Perpiniani anno, mense, die et loco predic-
« tis, presentibus ibidem Fernando Costa preposito sive *prebost*
« dictorum artis et usu palestrinæ, dictæ villæ Perpiniani, Guillermo
« Codalet lusore in dicta arte et Fernando Rollan scriptore ejusdem
« villæ Perpiniani testibus ad premissa vocatis specialiter et rogatis. »

HENRY.

LETTRE A M. PRISSE D'AVENNES,

AU SUJET D'UN NOM ÉGYPTIEN

MENTIONNÉ DANS UNE INSCRIPTION ROMAINE DU MUSÉE DE COLOGNE.

Zalt-Bœmel, 6 octobre 1849.

Mon cher Monsieur,

Je prends la liberté de vous adresser quelques observations auxquelles un article de la *Revue Archéologique* a donné lieu. Veuillez, je vous prie, si elles ne vous semblent pas dénuées d'intérêt, les offrir en mon nom et munies de votre recommandation au directeur de la *Revue*, pour être publiées dans un des prochains cahiers de son intéressant recueil.

Il ne s'agit rien moins que de la lutte des peuples asiatiques et des Égyptiens, cette vieille et désastreuse rivalité qui forme à elle seule presque toute l'histoire de ce vieux monde.

« Lorsque les Hyksôs eurent envahi l'Égypte, leur roi Salatis plaça des garnisons dans différents endroits : il fortifia surtout les frontières orientales, et forma, dans le nôme Séthroïque, à l'est de la branche Bubastique, sur l'emplacement d'une ancienne ville, un grand camp retranché nommé Abaris ou Avaris. Il craignait les Assyriens, qui alors très-puissants, auraient pu s'aviser d'envoyer leurs armées par la même voie qui avait livré aux pasteurs, un accès facile dans la basse Égypte. » C'est à peu près dans ces termes, que le prêtre de Sebennys, d'après Josèphe (1), a mentionné une des plus anciennes invasions auxquelles l'Égypte ait été exposée pendant le règne des pharaons. Les successeurs de Salatis ont senti qu'un danger plus grand les menaçait aux frontières méridionales, et que le nouveau royaume fondé en Éthiopie par les pharaons chassés de l'Égypte, leur enverrait des ennemis bien plus redoutables que les Assyriens.

Cependant, la crainte que ces derniers inspiraient aux pasteurs

(1) *Contra Apion*, l. XIV.

était très-fondée. Les glorieuses expéditions que les pharaons belliqueux entreprirent et par lesquelles ils soumirent plus d'une fois les peuples les plus puissants de l'Asie, n'ont pu empêcher qu'après plusieurs siècles la lutte acharnée entre les deux nations ne finît par la défaite totale des Égyptiens. Le sceptre passa des mains affaiblies des pharaons dans celles de Cambyse, qui avait conduit ses armées dévastatrices, des bords du Tigre et de l'Euphrate, vers la riche et fertile vallée du Nil.

Vainqueurs et vaincus, Assyriens, Perses, Égyptiens, tous ont été engloutis dans l'océan des âges; d'autres peuples se sont élevés en leur place, et à leur tour, ont également dû céder à des successeurs plus heureux.

Après tant de siècles, on pouvait croire que l'ancienne rivalité entre l'Afrique et l'Asie n'avait plus de partisans, et vous ne vous seriez probablement pas attendu qu'on essayerait de ressusciter la haine et la lutte des temps passés. C'est cependant ce que vient de faire un archéologue de beaucoup d'esprit, auquel nous demandons la permission de ne pas partager son avis.

M. A. de Longpérier, dans un article plein d'érudition, inséré dans la *Revue* (Tome VI, p. 94-100), et intitulé *Sur l'introduction des noms perses dans l'Occident et particulièrement dans les Gaules*, allègue, entre autres, comme appartenant à la Perse, le nom de PABEC, tiré d'une inscription du Musée de Cologne. Cette inscription qu'il croit, au moins qu'il croyait alors, inédite, est ainsi conçue :

HORVS. PABEC
I. F. PRORETA. AL
EXSANDRIN
VS. EX. CLASSE
ANN. LX. MILIT
AVIT. ANN.....

Probablement M. de Longpérier se sera aperçu depuis son travail, que l'inscription avait été publiée et commentée par M. Lersch en 1844, dans les vol. V et VI des *Annales de la Société des amis de l'Antiquité à Bonn* (2), page 317, avec quelques autres inscriptions intéressantes, acquises dans ces dernières années et conservées au Musée

(2) *Iahrbücher des Vereins von Allerthumsfreunden im Rheinlande.* In-8. Bonn.

Walrafein, à Cologne; mais dont le texte n'avait pas été incorporé dans le premier volume du *Musée central* du même savant (3). Les *Annales de Bonn* méritaient d'être mieux connues en France : ce recueil offre une foule de savants articles et de renseignements nouveaux, surtout pour l'étude des monuments romains existants ou qui ont existé aux bords du Rhin et de ses affluents, ainsi que plusieurs mémoires sur l'ancienne histoire et la topographie des Gaules et de la Germanie (4).

Mais revenons au PABEC de notre inscription. M. de Longpérier dit dans l'article cité, page 97 : « Horus, fils de Pabec, est venu après avoir reçu son congé, finir ses jours dans les Gaules ; » (ou en Germanie, car la pierre a été trouvée, à ce qu'il paraît, hors des frontières des Gaules) « or, cet Égyptien est évidemment le fils d'un Perse. Pabec est précisément le nom du père d'Artaxerce. — La forme pehlvie de ce nom est *Papeki*, c'est ainsi que nous le montrent les monuments, les inscriptions de Nakschi-Roustan. Ces inscriptions sont bilingues et le grec donne υἱὸς θεοῦ Παπάκου βασίλεως ; cependant, dans l'historien syrien Bar-Hebraeus et dans Agathias, on trouve Ardeschir fils de Pabec, Παβέκος. »

Le rapprochement de ces deux noms est bien tentant, il faut l'avouer, mais je crois que nous devons nous en tenir encore à ce que j'ai avancé au sujet de ce même nom, dans le VIIe vol. des *Annales de Bonn*, p. 79 ; et que l'origine égyptienne de Pabec est incontestable.

Ce nom est composé de l'article possessif masculin *Pa*, copte, ⲡⲁ, *le-de* et le mot *Bec*, copte, ⲃⲏϭ ou ⲃⲏϫ, l'*épervier*, le symbole de l'idée *dieu* en général, mais plus spécialement l'animal symbolique d'*Horus*. Pabec ou ⲡⲁⲃⲏϭ, signifie donc à la lettre τὸν τοῦ ἱέρακος, τὸν τοῦ Ὥρου, *celui qui est dévoué, celui qui appartient à l'épervier*, ou (considérant l'animal comme l'emblème du dieu) *à Horus*. Les monuments nous offrent un bon nombre de noms analogues à celui du père de l'Horus de notre inscription. Que l'on se rappelle PAÊSIS, *le dévoué à Isis* ; PAMONTHÈS, *le dévoué à Month ;* PASÉMIS

(3) L. Lersch, *Central-Museum.*

(4) Malheureusement, par suite des derniers événements politiques, les éditeurs ont été obligés de discontinuer leur publication ; et, il est bien à craindre que la mort d'un des rédacteurs des plus zélés et actifs du recueil, M. le docteur Lersch, dont les sciences regrettent la perte depuis quelques mois, ne soit un nouvel obstacle, pour que dans un temps plus tranquille et une situation d'esprit plus calme, la société de Bonn reprenne le cours de ses publications.

ou PACÉMIS, *le dévoué à Sem*, *Gom* ou *Djem* (l'Hercule égyptien?); PACHNUMIS ou PANOUM, *le dévoué à Chnouphis* ou *Chnoumis;* PAOR, PAHOR, *le dévoué à Horus;* mais surtout PAÜBIS ou POÜBIS, *le dévoué à l'Ibis* (sacré de Thoth) ou *à Thoth* (5).

Quant à la signification, on pourrait comparer la préposition égyptienne ⲡⲁ, dans de telles compositions, au mot עבד, *Abd* des noms propres phéniciens; l'inscription bilingue d'Athènes offre, dans la partie phénicienne, le nom d'ABD-TANAT עבד־תנת, mot à mot l'*esclave de Tanat*, que le texte grec traduit Ἀρτεμίδωρος. Si nous pouvions admettre l'exactitude de cette traduction, ce qui, à la vérité, ne me paraît pas être le cas ici, le nom égyptien PABEC ou PABECUS se traduirait en grec *Hiéracodorus*, ou, en prenant le symbole pour le dieu, *Apollodorus;* mais, il me semble, d'après l'exemple du nom PETAMON que les textes grecs transcrivent Ἀμμώνιος, que nous aurons une traduction plus exacte de PABEC dans le grec Ἀπολλώνιος.

On ne m'objectera pas, je suppose, que la conformité de la pre-

(5) Les noms que nous avons cités ici, se lisent dans l'antigraphe grec du papyrus Grey et dans d'autres papyrus démotiques et grecs. *Paësis* s'écrirait en hiéroglyphes ; *Pamonthès,* . L'orthographe hiéroglyphique de la seconde partie de *Pasémis* ou *Pacémis* ne m'est pas connue. *Pachnumis, Panoum* trouve son équivalent en . L'orthographe hiéroglyphique de *Pahor*, , est citée, d'après un papyrus du musée de Turin, dans le *Dict. égypt.* de Champollion, p. 308, et dans la *Gramm. égypt.*, p. 188. *Paübis* ou *Poübis* aurait son correspondant hiéroglyphique dans le groupe ; et de même nous pourrions transcrire le nom *Pabec* en hiéroglyphes par . En substituant le pronom possessif féminin ⲧⲁ, *Ta,* hiéroglyphique , ou , au masculin , on obtient des noms propres de femmes, par ex.: ou *Taësi;* , *Taré*, , *Taâmoun*, etc. L'on pourrait encore rapporter à la même classe le nom , *Techié* cité dans la *Gramm. égypt.*, p. 129, et que je traduirais : *la dévouée à Pascht*, proprement *à la chatte* (*sacrée de Pascht*), analogue à Pabec et Paübis.

mière partie du nom de Pabec, avec un article égyptien, est fortuite. Toutefois, la deuxième partie de la composition trouve une analogie assez incontestable dans un autre nom semi-égyptien, cité par Pline (*Hist. Nat.* XXX, 2), et qu'un des Papyrus magiques du Musée Néerlandais à Leide, nous offre également: *Apollobex* ou *Apollobeches* Ἀπολλωβήξ. Aucun doute que la seconde partie de ce nom *bex, beches,* ne soit le même mot que la dernière syllabe du nom de Pabec. Si l'on ne se sent pas porté à chercher l'explication de ce mot dans les langues asiatiques, mais qu'on admette, au contraire, la probabilité qu'Apollobex nous offre la combinaison du nom d'Horus traduit en grec, avec le nom égyptien du symbole vivant de ce dieu, l'épervier *Bec* ou *Bex* (6), on conviendra, sans beaucoup de peine, que la ressemblance de Pabec avec la forme *Papek*, *Papak* ou *Pabek*, du nom perse du père d'Artaxerce, ne donne aucune raison pour considérer ces noms identiques. Si nous devions admettre une origine commune pour tous les deux, il serait plus sûr d'attribuer au nom perse une origine égyptienne, que de chercher la dérivation du nom égyptien dans un idiome de la Perse.

L'inscription qui nous offre le nom en question est intéressante sous plusieurs rapports, et les lecteurs de la *Revue* sauront gré à M. de Longpérier de l'avoir rendue plus accessible et plus connue en France, qu'elle ne pouvait l'être par la publication du recueil allemand. Il est assez curieux qu'un Égyptien de naissance, fils d'un Égyptien, ou au moins d'un père qui porte un nom égyptien, vînt, après avoir servi dans la flotte égyptienne, s'établir et mourir dans la Germanie. M. Lersch pense qu'Horus, après avoir terminé quelques années de service dans la flotte alexandrine, passa dans la flotte germanique, dont l'existence est démontrée par une inscription trouvée à Andernac et publiée par M. Lersch, dans le *Central-Mus.* III, 145, et dans le recueil d'inscriptions d'Orelli, n° 3600. Sans nier la possibilité de ce double service, je crains, cependant, que le texte de l'inscription comme nous le possédons à présent, sans l'indication du nombre d'années de service, ne justifie pas assez la supposition du savant allemand. Si l'on admet, avec M. Lersch, quarante années de service pour Horus, il ne s'ensuit pas qu'il n'ait pu servir pendant tout ce temps en Égypte. Après avoir obtenu son congé, il peut avoir voulu s'établir dans le pays, visiter l'endroit où ses parents, son

(6) Une autre combinaison, mais du nom égyptien d'Horus avec sa traduction grecque, nous est offerte dans le nom d'*Horapollon*.

père ou son grand-père avaient vu le jour. Hirtius, *Bell. Alex.* 29, nous apprend que des troupes germaniques suivirent l'armée de César en Égypte, où elles contribuèrent beaucoup au succès de l'expédition. Sous le règne d'un des empereurs du Ier siècle, des marins germains ont été également conduits en Égypte pour prendre part à une autre expédition (7); et un diplôme militaire du temps de Domitien, publié par M. Arneth (8) et cité par M. Lersch, mentionne les marins servant en Égypte : « *Classici qui militant in Ægypto.* » Le père d'Horus serait-il venu à une telle occasion en Égypte? y aurait-il pris une épouse égyptienne, adopté le culte de sa nouvelle patrie, enfin remplacé son nom par un nom égyptien? Et si nous ne devons pas admettre que la conformité d'un dieu celtique ou germanique avec le dieu égyptien Horus, ait motivé le choix du nouveau nom, Pabec aurait-il voulu perpétuer la mémoire de son beau-père égyptien, en donnant le nom de ce dernier à son propre fils? Toutefois, égyptien ou germain de naissance, Horus est venu finir ses jours en Germanie d'après l'autorité incontestable de sa pierre sépulcrale. Ce fait n'aura probablement pas été isolé dans l'histoire de la civilisation des provinces romaines des bords du Rhin; et il est permis de supposer que bien d'autres individus encore, mais dont le souvenir n'a pas été conservé sur des monuments, dont les tombeaux ont péri ou attendent encore une main qui les découvre, se sont trouvés dans le même cas que le fils de Pabec. Cette circonstance mérite d'être notée pour les recherches sur la dérivation des noms propres, et sur l'introduction, en Allemagne, des idées et du culte égyptien ou au moins de celui d'Isis, dont on croit reconnaître les traces nombreuses dans ces soi-disant figurines de la déesse trouvées en divers endroits. M. Wagner y aurait peut-être vu des matériaux de plus pour rebâtir son *Égypte en Allemagne* (9). Toutefois, le séjour des Germains sur les rives du Nil et l'établissement d'Égyptiens ou de vétérans *Égyptisés* (qu'il me soit permis de forger ce mot), dans les Gaules et la Germanie, peuvent bien avoir contribué à répandre les idées religieuses de l'Égypte parmi les habitants de ces deux pays.

Si votre savant compatriote admet la validité de mes arguments, il

(7) Si je me rappelle bien, c'est Tacitus qui nous informe quelque part de ce fait; mais j'ai oublié de noter le passage, et l'occasion me manque ici à la campagne, pour vérifier et compléter la citation.

(8) Arneth, *Zwœll rœmische Militardiplome.* Wien, 1843, p. 9.

(9) Wagner, *Ægypten in Deutschland.*

ne m'en voudra pas d'avoir réclamé pour notre chère Égypte, l'individu dont il s'était emparé pour la Perse. Au reste, M. de Longpérier peut en toute justice se glorifier d'une autre interprétation couronnée de plein succès, et par laquelle il a rendu un service éminent à l'archéologie. Vous vous rappelez qu'il a purifié le Walhalla des peuples germaniques, en expulsant ces personnages velus, auxquels la poésie du moyen âge avait donné naissance, et qu'un dilettantisme peu judicieux et quelques archéologues imprudents avaient admis comme les représentants authentiques des Hercules ou des Jupiters du Nord, tandis qu'ils ne pouvaient aspirer à un rang plus élevé que celui de représenter l'homme sauvage vaincu par les chevaliers, et condamné à servir de porte-torche, de porte-flambeau, ou d'ornement aux meubles et ustensiles des châteaux seigneuriaux (10).

Permettez-moi, mon cher Monsieur, avant de quitter la question des noms propres égyptiens, de saisir cette occasion pour faire amende honorable, et restituer les noms des dames Tphou et Sarpout mentionnés dans les inscriptions d'un cercueil de momie gréco-égyptienne du Musée Britannique. Dans un article de la *Revue archéologique*, IVe année, je les avais appelées Tphout, ΤΦΟΥΤ, et Sarapout, CAPAΠOYT, ne pensant pas que le T final, au moins dans l'orthographe grecque de ces noms, ne se trouvait pas au nominatif et que ce nominatif, par l'addition de l's que réclamait la prononciation grecque, au lieu de ΤΦΟΥ et CAPAΠOY, était devenu ΤΦΟΥC et CAPAΠOYC. Notre savant ami M. Birch, du Musée Britannique, a eu la bonté de corriger cette inadvertance dans une de ses lettres insérées dans la *Revue*, et M. de Rougé, auquel ce recueil doit également plusieurs intéressants articles, a démontré que j'avais tort en méconnaissant le nom de la première de ces deux femmes, dans la légende hiéroglyphique du cercueil. Quant à la question, si l'on doit ajouter dans la prononciation le T final, comme article affixe, aux noms de femmes égyptiennes ou si cette lettre doit être omise même lorsqu'elle se trouve écrite à la fin, je ne saurais pas encore me ranger entièrement du côté de M. Birch; car, les textes grecs nous offrent des mots égyptiens dans lesquels ce T retient sa place à la fin.

Je dois craindre, mon cher Monsieur, d'avoir abusé de votre patience et de l'indulgence de mes lecteurs, par l'étendue de mes observations décousues. Pourtant qu'il me soit permis d'ajouter en-

(10) *Revue Archéologique*, 2e année, p. 500 à 519.

core quelques lignes et d'expliquer un des motifs qui m'ont engagé à vous adresser cet article sous forme de lettre. C'est que je désirais saisir cette occasion pour vous offrir publiquement l'assurance de mon estime et reconnaître la libéralité sans réserve avec laquelle vous avez bien voulu mettre à ma disposition les matériaux que vous avez recueillis en Égypte ; et vous témoigner combien la science vous est redevable pour le zèle et le dévouement auxquels nous devons la conservation et la connaissance de monuments du plus haut intérêt, ainsi que pour vos savants et utiles renseignements sur une foule de questions importantes pour l'histoire et la philologie égyptiennes.

C. Leemans,

Directeur du musée néerlandais d'antiquités à Leyde.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

Le passage suivant est extrait d'une lettre adressée à notre collaborateur, M. V. Langlois, par M. H. Cocheris, élève de l'École des Chartes, envoyé en mission à Rome par M. le ministre de l'Instruction Publique. « Un de mes amis, M. Ager de Vaux, a trouvé, en faisant des recherches historiques, dans la bibliothèque du cardinal Caetani, des documents relatifs à notre histoire nationale, et qui semblent, par leur titre seul, devoir inspirer un vif intérêt. Ce sont : 1° De nombreux détails concernant les relations entre la France et la Sicile à l'époque des Vêpres Siciliennes; 2° des documents et des lettres autographes de tous les princes français qui ont régné à Naples depuis Charles Ier jusqu'à Réné d'Anjou ; 3° quelques particularités fort intéressantes sur Charles VIII et François Ier ; 4° Beaucoup de documents sur les guerres de Charles VIII ; 5° tous les actes de la légation (*a latere*, 1589-1590), dont le cardinal Caetani était le chef, au moment de la mort de Henri III et de l'avénement de Henri IV ; 6° des lettres autographes de Sixte-Quint écrites à ce cardinal expliquant les controverses qui précédèrent la conversion de Henri IV, et établissant d'une manière précise les intentions du pape sur la succession au trône de France. »

— Dans la séance du 16 novembre dernier, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a admis au nombre de ses membres M. Caussin de Perceval, en remplacement de M. Le Prévost d'Iray, décédé.

— M. Ch. Lenormant, professeur d'archéologie au Collége de France, a ouvert son cours le 3 décembre. Le savant professeur traite cette année une question qui intéressera tous les égyptologues : celle des richesses que peut fournir à la science la littérature copte.

— La direction des Musées vient de décider que le classement définitif des antiquités égyptiennes, conservées dans les salles du premier étage au Louvre, serait incessamment oepéré, et le catalogue livré au public le plus tôt possible.

— Les journaux anglais nous font connaître encore une nouvelle expérience faite sur des graines trouvées dans une caisse de momie. Un phénomène de végétation des plus curieux vient d'être observé dans le Hampshire (Angleterre), et mérite toute l'attention de nos agronomes. Il est d'ailleurs garanti par les plus honorables témoignages. Il y a quelques années, la famille de sir W. Symonds rapporta de Thèbes des grains de blé d'Égypte trouvés dans un sarcophage de momie. Le révérend M. Enock eut, l'année dernière, l'idée de semer un de ces grains. D'après les calculs les plus raisonnables, cette semence ne pouvait avoir moins de deux mille quatre cents ans, puisqu'aucun souvenir historique ne démontre la possibilité d'aucune inhumation par les procédés égyptiens, postérieurement à l'an 571 avant l'ère chrétienne; ce grain unique a levé et a produit quinze tiges portant plus de mille six cents grains extraordinairement pleins, et auprès desquels notre froment commun offre les indices d'une dégénérescence profonde. Il ne faut donc pas s'étonner que dans l'antiquité l'Égygpte ait pu approvisionner en même temps, avec l'excédent de ses récoltes, la Syrie, la Grèce et l'empire Romain.

— Le cours d'archéologie du moyen âge, à l'École des Chartes, ouvrira le vendredi, 21 décembre, et sera continué les vendredis suivants, à midi, au palais des Archives nationales, rue du Paradis. M. Jules Quicherat, professeur, passera en revue les produits de l'architecture et des autres arts du dessin, en se renfermant dans le moyen âge proprement dit, c'est-à-dire dans la période comprise entre la décadence romaine et la Renaissance. Nous rappelons à nos lecteurs que ce cours est public.

— Le navire anglais *Urania* vient d'arriver à Londres avec une cargaison de marbres assyriens antiques qu'il a pris à Bassorah, dans le golfe Persique. Ces marbres ont été découverts entre l'ancienne Ninive et Khorsabad, et vont être placés dans le British-Museum, à côté de ceux de Nemrod, dont ils complètent quelques importantes lacunes.

— La Société des antiquaires de France vient de renouveler son bureau. Ont été nommés : président, M. Depping; vice-présidents, MM. de Longpérier et Vincent; secrétaires, MM. Maufras et Dessalles; trésorier, M. Beaulieu; bibliothécaire, M. de Martonne.

BIBLIOGRAPHIE.

Description du Musée céramique de la Manufacture de porcelaine de Sèvres, par MM. Brongniart et Riocreux, 2 vol. in-4°. Paris, Leleux.

M. le ministre de l'Instruction Publique et M. le ministre du Commerce ont souscrit, chacun pour les bibliothèques qui dépendent de leur département, à la *Description du Musée céramique de la manufacture de Sèvres*, par MM. Brongniart et Riocreux. Ce Musée offre à l'étude des antiquaires, des artistes et des amateurs la collection complète des échantillons des produits céramiques de tous les peuples depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Religions de l'antiquité, etc., ouvrage traduit de l'allemand, du docteur Frédéric Creuzer, refondu en partie, complété et développé par J. D. Guigniaut, membre de l'Institut, tome deuxième, troisième partie, Études historiques, mythologiques et archéologiques pour servir de notes et d'éclaircissements aux religions de l'Asie occidentale et de l'Asie mineure, de la Grèce et de l'Italie. *Paris*, Firmin Didot, 1849.

Voilà un livre sérieux et d'une grande portée, connu et apprécié de quiconque s'occupe d'érudition et de philosophie. Depuis plusieurs années, le public savant attendait avec impatience les compléments promis par M. Guigniaut. Le volume que nous annonçons, l'avant-dernier de l'ouvrage, en renferme une grande partie; l'autre moitié, qui est sous presse, paraîtra dans peu. A en juger par ce volume, les engagements de M. Guigniaut vis-à-vis de ses lecteurs auront été remplis avec une exactitude digne des plus grands éloges. On peut dire même qu'ils ont été dépassés. Pour suffire à une tâche aussi lourde, le savant mythologue s'est trouvé dans l'obligation de la partager; il a fait choix de deux de nos collaborateurs, MM. A. Maury et E. Vinet. Leurs notes réunies à celles de M. Guigniaut forment un vaste ensemble dans lequel les recherches les plus importantes de la science moderne sur la mythologie, et toutes les branches qui s'y rattachent sont exposées et analysées avec un soin particulier. Nous nous livrerons prochainement à un examen approfondi de ce travail véritablement encyclopédique, et dont l'achèvement semblait reservé à une époque plus studieuse et moins agitée.

EXPLICATION

D'UN

VASE DE LA GALERIE DE FLORENCE.

Le vase auquel nous empruntons la peinture reproduite sur la planche 129 de ce recueil, fait depuis longtemps partie de la galerie grand-ducale de Florence. Il est décoré de deux rangs de figures, les unes tracées sur le corps même du vase, les autres plus petites rangées autour du col. Visconti en a donné une explication dans le Musée Pio-Clementin (t. II, tav. XXXII, note 1). Voici comment s'exprime au sujet de ce monument celui des antiquaires qui, après Winckelmann, a répandu peut-être le plus de lumière dans le domaine de l'antiquité figurée: « La fable de Phèdre et d'Hippolyte « se voit représentée sur un superbe vase étrusque de la galerie « du Grand-Duc, publié par Dempster (tav. LXII et LXIII), et ensuite « par Passeri (*Pict. etrusc. in vasc.*, t. I, tab. LVIII et LIX), où ce der- « nier en donne selon son habitude une explication fantastique. Le « sujet y est réparti en deux groupes : dans l'un Phèdre, les cheveux « épars, dans l'attitude de l'égarement et du désespoir, déclare « sa passion au jeune homme étonné ; sa nourrice l'accompagne. « Dans l'autre est Hippolyte en habits de chasse, vêtu précisément « comme le sont les chasseurs sur le vase gravé dans Dempster, « pl. LXVII, avec deux courtes lances ou *venabula*, et avec le « *pileus* rejeté derrière les épaules ; il se soustrait avec impétuosité « aux abominables instances de sa belle-mère, tandis que la vieille « nourrice s'efforce vainement de retarder sa fuite. »

Après avoir fait remarquer (mais à tort) que sur l'original le personnage auquel il attribue le nom d'Hippolyte n'a point la barbe qui lui a été donnée par ses devanciers, Visconti ajoute : « Quant à la si- « gnification des figures placées sur le col du vase et qu'accompagnent « les inscriptions, je suis d'un autre avis que Lanzi, lequel a « cru que *Nicopolis* était le nom de la ville, ainsi nommée en l'honneur

« de la victoire d'Actium, et que les fêtes auxquelles le vase fait « allusion étaient celles auxquelles le souvenir de cette mémorable « bataille avait fait donner le nom d'*Actia*. Cette opinion renverserait « toutes les idées que nous avons de l'art grec. Le très-beau dessin « de ces figures, dignes des vases les plus renommés d'Athènes et « de Cnide, ne peut en aucune façon être postérieur à Auguste. « La simplicité qui les distingue ne convient nullement à cette « époque ; et il ne faut pas songer à un style d'imitation. Je ne « parle pas des caractères, parce que sous ce rapport l'imitation « serait plus difficile à distinguer. Au reste, cette explication « n'étant fondée que sur le nom de *Nicopolis*, tombe d'elle-même « si l'on réfléchit que, suivant le génie de la langue et du peuple « grec, ce nom de *Nicopolis* attribué à une femme n'offre rien « de plus extraordinaire que ceux de *Stratonice* et de *Lysistrate*; « *soumettre une ville* offre une idée analogue à celle de *dissoudre* ou « de *vaincre une armée*. » A l'appui de cette remarque, l'illustre antiquaire cite une inscription grecque dans laquelle se retrouve le nom propre de Nicopolis.

« Cela posé, dit-il encore, et après avoir reconnu que *Nico-* « *polis* est le nom de la femme assise, tâchons de donner à ces « figures une explication plus raisonnable. Je crois que ce vase « appartient aux *Thesmophories*, et tout s'accorde avec cette hy- « pothèse. Nous savons que deux matrones présidaient à ces fêtes, « et il y en a deux précisément qui se distinguent par une espèce de « siége ou de trône, bien qu'une seule soit assise. Nous savons « qu'il y avait encore un surintendant appelé Στεφανοφόρος, et sur « notre vase c'est *Callias* qui remplit ce rôle. Les deux guerriers « sont, à mon avis, les maris des deux femmes assises, lesquels, par « leur valeur en combattant pour la patrie, avaient, sans doute, « mérité cette distinction pour leurs compagnes ; ils sont désignés « sur le vase par leurs noms, *Phorcas* et *Sélinicus*, avec d'autant « plus de droit que, comme on sait, les maris de celles qui « présidaient aux Thesmophories fournissaient l'argent nécessaire « à l'éclat de la cérémonie religieuse. Les femmes qui tiennent « des instruments sont aussi très-bien placées dans une solennité « dont la célébration en Grèce était particulièrement confiée aux « femmes, et où l'on employait la musique, tellement qu'un mètre « de la poésie grecque reçut le nom de *Thesmophorion*. Le génie « ailé et qui vole avec la lyre est celui des Mystères de Cérès « Thesmophore ou Législatrice, appelé Ἡγεμών, ou *le Guide*. . . . On

« pourrait chercher dans la lyre une allusion aux lois en l'honneur « desquelles cette fête était instituée, et ce ne serait pas s'éloigner « des métaphores employées dans l'école de Pythagore et dans celle « de Platon.

« Enfin, comme la chasteté était rigoureusement exigée dans les « rites des Thesmophories, on a représenté sur le corps du vase « l'exemple le plus fameux de la chasteté, c'est-à-dire l'histoire « d'Hippolyte, le Joseph de la fable grecque. »

En donnant à la fin du volume un nouveau dessin du vase de Florence, Visconti ne paraît plus si assuré de son interprétation. « C'est, dit-il, une simple conjecture, et si l'on voulait y reconnaître « plutôt la solennité d'un mariage, et dans le génie ailé, au lieu « de l'*hegemon* des mystères, Cupidon ou Hyménée, je ne m'y « opposerais pas. Nous avons seulement préféré cette conjecture, « parce qu'elle a quelque rapport avec la fable de Phèdre et Hippo- « lyte qui nous paraît certainement représentée sur le corps du vase, « à cause de la chasteté, si impérieusement recommandée, comme « nous l'avons déjà dit, dans les Thesmophories. »

Avant toute interprétation qui nous fût personnelle, nous avons tenu à rapporter *in extenso* l'opinion d'un antiquaire aussi considérable que Visconti sur un monument dont l'explication présente les difficultés les plus sérieuses. Cette citation montre d'abord quelle incertitude profonde régnait dans les plus hautes intelligences, quant à la manière de comprendre les produits de la céramographie, avant qu'une si grande quantité de vases peints fût sortie des entrailles de la terre. On reconnaîtra ensuite que Visconti, dont quelques personnes affectent d'opposer la précision et la réserve aux témérités conjecturales de l'époque actuelle, ne craignait pas, en présence de monuments difficiles à aborder, de recourir aux hypothèses les plus hardies. Avec les seules ressources de la critique positive, on serait resté dans une impénétrable obscurité. L'explication proposée par Visconti n'est certainement admissible, ni pour l'un ni pour l'autre des sujets représentés sur le vase de Florence, et pourtant il en reste, comme on le verra bientôt, quelques précieuses observations.

Ajoutons que depuis l'époque déjà éloignée de la publication du Musée Pio-Clémentin, l'interprétation du vase de Florence ne paraît pas avoir fait de progrès sérieux. Inghirami a calqué avec soin et reproduit l'original plus fidèlement que ses devanciers (1). Il a établi un

(1) *Monumenti Etruschi*, t. V, Tav. VII, VIII, IX.

rapprochement ingénieux et dont nous profiterons, entre ce monument et un vase de la première collection d'Hamilton publié par d'Hancarville : mais ses conjectures sur le sujet du vase, s'éloignent malheureusement comme toujours, de la voie tracée à la science. Rizzo Zannoni (1), en comparant le vase même au dessin fourni à Visconti et auquel celui-ci avait eu tort de se fier, n'a pas eu de peine à s'apercevoir que le sujet principal n'avait aucun rapport avec l'histoire d'*Hippolyte*, mais il propose d'y reconnaître *Ménélas poursuivant Hélène*, ce qui n'est pas plus admissible.

Notre but dans ce Mémoire n'est pas d'étudier les deux parties de la décoration du vase de Florence : celle dont les figures sont plus grandes, et qui occupe, pour ainsi dire, la place d'honneur, appartient au cycle héroïque; les progrès de l'interprétation et surtout les inscriptions fournies par un autre vase, ne permettent plus d'hésiter sur la manière dont on doit comprendre cette peinture (2) : c'est *Thésée poursuivant les filles de Sinis*, sujet qui n'a aucun rapport direct avec les Thesmophories, mais dont l'origine attique s'accorde remarquablement avec les circonstances évidemment attiques qui ont suggéré à Visconti l'idée d'une représentation des Thesmophories.

Quant au sujet accessoire qui se déploie sur le col du vase, il se compose de onze figures, dont la principale, assise vers le centre de ce bandeau, montre que le peintre a voulu concentrer sur elle toute l'attention du spectateur. Cette femme, dont le siége à dossier est de la forme la plus élégante, porte un long péplus sans manches, d'une étoffe fine et plissée, recouvert d'un ampechonium roulé autour de la partie inférieure de son corps. Un diadème entoure sa tête, et ses cheveux sont répandus sur ses épaules; elle tient à la main un bâton court, ou plutôt un rouleau, avec lequel elle semble marquer la mesure; son nom, ΝΙΚΟΠΟΛΙϹ, est tracé au-dessus de sa tête, où l'on voit aussi une couronne de laurier suspendue.

Un jeune homme, *Callias*, ΚΑΛΛΙΑϹ, est familièrement appuyé sur le dossier de son siége. La partie supérieure de son corps est nue, le bas enveloppé dans une ample chlamyde; il porte un diadème et tient de la main gauche un bâton recourbé, espèce de canne sur laquelle on voit d'ordinaire s'appuyer les éphèbes athéniens.

(1) *Illustraz. di due Urne Etrusche*, etc., p. 56.
(2) Cf De Witte, *Catalogue Durand*, nos 346 et 347.

Devant *Nicopolis* est une femme debout, *Cléodoxa*, ΚΛΕΟΔΟΞΑ, couronnée de lierre, vêtue d'un péplus sans manches et d'un ampechonium, et qui joue de la double flûte. C'est à cette musique que danse un éphèbe, casqué et armé d'une lance, d'un bouclier circulaire et d'une cuirasse de cuir. Ses jambes sont nues, à l'exception d'une bandelette nouée au milieu de la jambe gauche; il est monté sur une espèce de *thymelé* comme celle où se plaçaient les chanteurs dans les jeux publics. Derrière lui, un autre éphèbe, armé de la même manière, avec la même bandelette à la jambe gauche, semble attendre le moment de remplacer son compagnon sur la thymelé. Il a, de plus que lui, deux aigrettes latérales à son casque, et son bouclier porte pour épisème une tête imberbe dans un cercle noir. Le premier de ces guerriers est désigné par le nom de *Phorcas*, ΦΟΡΚΑ, et le second par celui de *Sélinicus*, ΣΕΛΙΝΙΚΟΣ.

La réunion de ces cinq personnages principaux est, en quelque sorte, encadrée par deux femmes debout, à peu près vêtues comme les précédentes, armées, l'une de la cithare, et l'autre de la lyre primitive, qui joignent l'harmonie des cordes au son des flûtes. La première, celle de gauche, placée derrière *Callias*, est accompagnée d'un génie ailé, et qui vole une cithare à la main; la seconde, dont les cheveux sont courts comme ceux d'un éphèbe, semble par son geste diriger les mouvements des danseurs : son nom, *Pégasis*, ΠΕΓΑΣΙΣ, est inscrit au-dessus de sa tête.

La composition se complète par trois jeunes filles debout placées aux deux extrémités, l'une à gauche et les deux autres à droite; toutes trois sont vêtues à peu près de la même manière : leurs péplus ont de larges manches, et leurs vastes manteaux les enveloppent presque tout entières. Elles ont des cécryphales pour coiffure; un coffre, λάρναξ ou κιβωτὸς, est placé aux pieds de celle de gauche; un siége, pareil à celui sur lequel *Nicopolis* est assise, sépare *Pégasis* du premier des personnages accessoires du côté droit.

La singularité de ce tableau est dans ces guerriers qui exécutent une danse armée au sein d'une réunion qui, d'ailleurs, offre l'empreinte des sentiments et des habitudes les plus pacifiques; c'est là que se trouve le nœud du sujet, et l'on s'étonne qu'un antiquaire tel que Visconti se soit arrêté à la pensée de reconnaître *les maris des dames qui président aux Thesmophories* dans des personnages qui se livrent à un exercice aussi extraordinaire.

Une longue expérience des monuments de l'antiquité prouve,

d'une manière presque invincible, que toute interprétation qui n'est pas fondée sur un texte est très-vraisemblablement erronée, et qu'il n'est pour ainsi dire aucun monument qui n'ait son explication dans les débris de la littérature des anciens : le tout est de trouver. Aurons-nous eu ce bonheur dans la circonstance présente? Le lecteur va en juger. *Épicharme dit, dans la comédie des Muses, que Minerve accompagna de la flûte la danse armée des Dioscures,* καὶ τὴν Ἀθηνᾶν δέ φησιν Ἐπίχαρμος ἐν Μούσαις ἐπαυλῆσαι τοῖς Διοσκόροις τὸν ἐνόπλιον. Ce renseignement que nous devons à Athénée (IV, p. 184, f,), le Scholiaste de Pindare (*Pyth.*, II, 127), le rapporte à peu près dans les mêmes termes : ὁ δὲ Ἐπίχαρμος τὴν Ἀθηνᾶν φησι τοῖς Διοσκούροις τὸν ἐνόπλιον νόμον ἐπαυλῆσαι, en ajoutant que c'était de là qu'était venu aux Lacédémoniens l'usage de marcher au combat en se faisant accompagner de la flûte, ἐξ ἐκείνου δὲ τοὺς Λάκωνας μετ' αὐλοῦ τοῖς πολεμίοις προσιέναι. Nous ne pouvons savoir jusqu'à quel point le Scholiaste est fondé en attribuant à Épicharme cette allusion à une coutume de Sparte; mais ici, dans tous les cas, on trouve confondus deux ordres de notions qui doivent être soigneusement distingués.

D'un côté nous avons l'existence de la danse armée, et l'origine héroïque qu'on lui attribuait, les uns à cause du nom de *Pyrrhique* qu'on donnait à cette danse, en faisant remonter l'invention à un certain *Pyrrichus*, Crétois, et à la danse armée des Curètes autour du berceau de Jupiter, ou bien encore s'arrêtant à *Pyrrhus* et à son père Achille comme ayant donné les premiers l'exemple de cet exercice; les autres partant de ce point qu'on donnait le nom de *Castorium*, Καστόρειον, à une espèce de chant destiné à accompagner la danse armée, pour établir que les Dioscures avaient droit à la gloire de l'invention (1). Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons douter de l'existence de la chanson guerrière appelée *Castorium*, puisque Pindare en avait composé une en l'honneur d'Hiéron, et que le premier vers s'en est même conservé jusqu'à nous (2).

De l'autre côté nous apprenons qu'Épicharme, poëte comique, dans une pièce intitulée *les Muses*, avait introduit la danse armée des Dioscures, en plaçant auprès d'eux Minerve jouant de la flûte, malgré son ancienne aversion pour cet instrument; là est le germe de l'idée comique dont nous chercherons plus loin à deviner l'intention. Dès à présent nous pouvons écarter la supposition qu'Épicharme

(1) Athen., XIV, p. 638, e.
(2) *Frag. Hyporch.*, 1-3.

aurait suivi, sur ce point spécial, une tradition mythologique sérieusement établie.

Cette comédie des *Muses* n'était qu'une nouvelle édition remaniée de celle qui avait pour titre : *les Noces d'Hébé;* Athénée l'atteste formellement : Ἐπίχαρμος ἐν Ἥβας γάμῳ καὶ Μούσαις — Τοῦτο δὲ τὸ δρᾶμα διασκευή ἐστι τοῦ προκειμένου— κ. τ. λ. (III, p. 110, b.) Or nous savons que dans *les Noces d'Hébé,* les *Muses* étaient au nombre de *sept*, et même les grammairiens nous ont conservé, sous une forme probablement bien altérée, les noms que le poëte de Mégare avait, dans cette circonstance, attribués aux Muses (1).

Sur le vase de Florence, nous voyons deux Éphèbes auxquels le nom de *Dioscures* convient parfaitement, exécuter *une danse armée* au son de la *flûte. Sept* femmes, dont plusieurs portent les attributs caractéristiques des *Muses,* s'offrent à nos yeux sur la même peinture; n'est-ce point assez pour que nous osions dire : le sujet du vase de Florence a été emprunté à la comédie des *Muses* d'Épicharme?

Mais voici les objections : la femme couronnée de lierre qui joue de la flûte n'est point *Minerve*, et Athénée, d'accord avec le Scholiaste de Pindare, dit formellement que c'était *Minerve* qui faisait danser les Dioscures.

Si altérés qu'on suppose les noms des Muses d'Épicharme dans Tzetzès et dans Eudocie, on ne saurait y retrouver les éléments de ceux de *Cléodoxa* et de *Pégasis* qui se lisent sur notre vase, au-dessus de deux des femmes qui le décorent. Notre conjecture est ruinée, si nous ne parvenons pas à détruire ou du moins à atténuer la valeur de ces deux objections. Nous commencerons par la seconde.

Les anciens nous disent bien que les *Muses* étaient une édition remaniée des *Noces d'Hébé,* mais nous ne saurions, d'après leur témoignage, apprécier la différence qui existait entre la première et la seconde version. Parmi les vers qui ont survécu, les uns ont été attribués aux *Noces d'Hébé,* les autres aux *Muses;* d'autres encore, le témoignage est formel, ont fait partie des deux pièces. Mais pour résoudre le problème, il faudrait avoir une indication du motif qui a fait substituer le second titre au premier; or, si nous nous en tenons aux documents littéraires, c'est ce qui nous manque absolument.

Godefroy Hermann a écrit une dissertation spéciale sur les noms qu'Épicharme avait donnés aux Muses dans sa comédie des *Noces d'Hébé : De Musis fluvialibus Epicharmi et Eumeli* (2). Quant à la

(1) Tzetzès *ad Hesiod. O. et D.*, v. 1; Eudocia, *ap.* Villoison, *Anecd.*, p. 294.
(2) *Opuscula*, t. II, p. 288 et seq.

base philologique de cette dissertation, Hermann a rendu un vrai service en fixant la lecture de *six* de ces noms sur sept. Chez Tzetzès, comme chez Eudocie, les sept Muses, filles de *Piérius* et de *Pimpleïs*, sont *Nilo*, Νειλοῦν, *Tritoë*, Τριτώην, *Asopo*, Ἀσωποῦν, *Heptapole*, Ἑπταπόλην, *Achéloïs*, Ἀχελωΐδα, *Titoplo*, Τιτόπλουν et *Rhodia*, Ῥοδίαν. Mais dans un fragment tiré des manuscrits de l'Escurial, et publié par Yriarte, on lit Τριτώνην au lieu de Τριτώην, et Ἑπταπόρην au lieu de Ἑπταπόλην. Le rapport du premier de ces noms avec celui du fleuve *Triton*, vient se grouper avec les allusions fort claires de trois autres dénominations au *Nil*, à l'*Asopus* et à l'*Achéloüs*. Pour *Heptaporé* et *Rhodia*, Hermann rappelle l'énumération des fleuves qui descendent de l'*Ida*, dans le XIIe chant de l'*Iliade*, où se lit le vers suivant (20) :

Ῥῆσός θ' ἑπτάπορός τε, Κάρησός τε, ῥόδιός τε,

imité par Hésiode, dans sa *Théogonie*, 341 :

Νέστον τε, ῥόδιόν τε, Ἁλιάκμονά θ', ἑπτάπορόν τε.

Ces rapprochements sont de ceux que l'esprit le plus difficile doit admettre sans hésitation. Il ne reste donc plus, pour compléter la liste des Muses d'Épicharme, que le septième nom, Τιτόπλουν, à la correction duquel les manuscrits ne fournissent aucun élément. Hermann croit pourtant devoir proposer Παχτωλοῦν, et rattacher ainsi la septième muse à un septième fleuve qui serait le *Pactole*. Cette dernière conjecture, quoique approuvée par Buttmann (1), nous paraît hasardée, et nous verrons bientôt qu'il y a lieu de douter de son exactitude.

Si Hermann se l'est permise, c'est qu'il lui fallait absolument un septième fleuve, pour caractériser la seule Muse dont il n'eût pas retrouvé le nom. Écoutons ce qu'il dit de la manière dont Épicharme avait traité son sujet, et de la place que les Muses occupaient dans cette composition. Épicharme avait représenté sous des traits ridicules le repas célébré par les dieux à l'occasion du mariage d'Hercule et d'Hébé. Les habitants de l'Olympe s'y montrent extrêmement gourmands et surtout amateurs de poisson. Pour contribuer à l'*éranos* et mieux prendre leurs précautions, ils vont eux-mêmes, soit à la pêche, soit au marché. Jupiter y a trouvé deux estur-

(1) *Mythologus*, t. I, S. 274.

geons (ἔλοπες) seulement; il emporte le plus beau et il achète le second, en recommandant qu'on le lui garde pour lui et sa femme, probablement afin de le manger en tête à tête. C'est le sens de trois vers conservés par Athénée, et restitués par le célèbre philologue de Leipzig, avec son habileté ordinaire :

Τόν τε πολυτιμότατον ἔλοφ' (ὁ δ' αὖτε κάλλος ὤνιος)
Ἕνα μόνον, καὶ κῆνον ὁ Ζεὺς ἔλαβε κηκελήσατο
Κατθέμεν γ' αὐτῷ τέ οἱ καὶ τᾷ δάμαρτι θώτέρῳ (1).

L'esturgeon n'était pas seul nommé dans *les Noces d'Hébé;* on y trouvait au contraire une longue énumération de tous les poissons bons à manger, et c'est cette espèce de nomenclature qui a excité l'attention des grammairiens, à l'exclusion de passages probablement plus intéressants pour l'histoire littéraire. « N'est-il pas naturel de penser, « ajoute l'habile critique, que le poëte qui attribuait aux dieux un « tel appétit pour les poissons, a voulu envelopper les Muses dans le « même ridicule? Si nous considérons les noms qu'il leur a attribués « et les parents qu'il leur a donnés, nous ne nous éloignerons pas « beaucoup de la vérité, en supposant qu'il avait représenté les Mu- « ses, non comme présidant aux inspirations de l'intelligence, mais « comme des *professeurs dans l'art de la pêche,* qui devait passer, « aux yeux de ces dieux gourmands, pour la science suprême. C'est « ce qui explique pourquoi Épicharme a tiré leurs noms de ceux des « fleuves poissonneux, et a choisi dans l'histoire des Muses ceux de « leurs parents qui s'accordaient le mieux avec cette idée, *Piérus* et « *Pimpleïs,* comme qui dirait en latin *Pinguinus* et *Impletrina*. Ce qui « fait la renommée des fleuves poissonneux, c'est quand ils abondent « en poissons bien gras. »

Remarquons d'abord, à propos de cette conjecture fort applaudie par les philologues de l'Allemagne, que la plupart des poissons énumérés par Épicharme, sont des poissons de mer, qui n'habitent ni ne remontent les fleuves; et ensuite, sans parler du *Rhodius* et de l'*Heptaporus*, qui ne doivent leur renommée qu'à Homère, qui a jamais entendu parler du fleuve *Triton,* de l'*Asopus* ou même de l'*Achéloüs* comme de fleuves particulièrement poissonneux?

Ce n'est pas tout : sans doute les poissons figuraient pour une large part dans le *menu* du repas nuptial d'Hercule et d'Hébé; mais

(1) Athen., VII, p. 282, d. Ces vers sont cités comme tirés de la comédie des *Muses*.

il y avait des mets de toute nature, et la table n'y était pas probablement moins bien fournie en gibier qu'en poisson. Nous ouvrons le recueil des fragments d'Épicharme, et sous le n° III des *Noces d'Hébé*, nous lisons les vers suivants :

λαμβάνοντε γὰρ
Ὄρτυγας, στρουθούς τε, κορυθάλλας τε φοινικείμονας,
Τέτραγάς τε σπερματολόγους, κἀγλαὰς συκαλλίδας (1).

« Ils prennent des cailles, des moineaux, des alouettes au manteau de pourpre, des tétras qui ramassent le grain et des becfigues « délicats. » Ces vers ne peuvent appartenir qu'à une énumération gastronomique du même genre que celle des poissons ; si les grammairiens de l'antiquité n'en ont pas cité davantage, c'est qu'en grec, comme dans toutes les langues, les noms des quadrupèdes et des oiseaux étaient moins nombreux et plus connus que ceux des poissons.

Que par allusion aux surnoms de *Piérides* et de *Pimpléides* que portaient les Muses, Épicharme leur ait donné pour père le mont *Piérus* et pour mère la fontaine *Pimpleïs*, à cause de la dimension et de la qualité du repas de noce du dieu *mangeur* par excellence, Ἀδηφάγος (2), c'est ce que nous admettons sans difficulté ; les filles de tels parents étaient seules d'assez joyeuses créatures pour chanter à un aussi copieux festin ; mais nous ne consentons pas à dépouiller ces déesses de leur caractère essentiel, la poésie et la musique, et nous ne doutons pas que, dans la composition d'Épicharme, elles n'aient rempli aux noces d'Hercule leurs fonctions habituelles.

Pour étendre, plus que ne l'a fait Hermann, l'idée qu'on doit se faire de la composition des *Noces d'Hébé*, il se présente un rapprochement très-naturel et que nous ne devons pas négliger. Le mariage d'*Hercule* avec *Hébé* est, comme ceux de *Pélée* et de *Thétis*, de *Cadmus* et d'*Harmonie*, l'union d'un héros et d'une déesse. Quand il est question de ces mariages, les poëtes font descendre les dieux sur la terre, soit pour apporter des dons aux nouveaux époux, soit pour s'asseoir au banquet nuptial. Catulle a développé cette double pensée dans son épithalame de Pélée et de Thétis. On y voit *Chiron*, descendant du Pélion, et le fleuve *Pénée*, abandonnant Tempé,

(1) Epicharmi *fragmenta*, ed. Kruseman, p. 25.
(2) Athen., X. 1, p. 411, a.

l'un pour apporter en couronnes toutes les fleurs des champs, l'autre traînant avec lui de grands arbres qu'il a déracinés et avec lesquels il décore la salle du festin. Jupiter, Junon, et les dieux leurs enfants, viennent ensuite prendre part à la fête :

Princeps e vortice Peli
Advenit Chiron, portans silvestria dona :
Nam quodcumque ferunt campi, quos Thessala magnis
Montibus ora creat, quos propter fluminis undas
Aura parit flores tepidi fecunda Favoni ;
Hos in distinctis plexos tulit ipse corollis.....
Confestim Peneos adest, viridantia Tempe...
. . . . . .
. . . . linquens. . . . . .
Non vacuus : namque ille tulit radicitus altas
Fagos, etc. . . . . .
Hæc circum sedis late contexta locavit
Vestibulum, ut molli velatum fronde vireret.
. . . . . .
Inde pater Divum, sancta cum conjuge, natisque
Advenit. . . . . .
Qui postquam niveis flexerunt sedibus artus,
Largæ multiplici constructæ sunt dape mensæ.
(*Epithal. Pel. et Thet.*, v. 279-305).

Les témoignages des autres auteurs joints aux monuments de l'art prouvent que Catulle n'a employé qu'une partie des matériaux qu'il avait à sa disposition : c'est ce que démontre notamment le célèbre sarcophage de la villa Albani (1), sur lequel on voit *Vulcain, Minerve* et les *quatre Saisons*, apportant à *Pélée* et à *Thétis* leurs présents de noces. Aux produits qu'offre le printemps et qui rappellent ceux que Catulle met dans les mains de Chiron et du Pénée, se joignent ceux de l'hiver et de l'automne, c'est-à-dire des pièces de gibier à poil et à plume, et qui, sans doute, comme dans la conception d'Épicharme, devaient figurer sur la table des dieux.

Tout semble donc démontrer une ressemblance entre la disposition du poëme de Catulle et le canevas de la comédie d'Épicharme : or, chez Catulle, les *Parques*, présentées sous une forme séduisante, chantent pendant le repas nuptial l'union du héros avec la déesse, et prédisent les glorieuses destinées d'Achille (2) ; et Pindare dit la même chose es Muses aux noces de Pélée et de Thétis, comme à celles de

(1) Winckelmann, *Mon. ined.*, tav. III.

(2) « Veridicos Parcæ cœperunt edere cantus.
« His corpus tremulum complectens undique quercus,
« Candida purpurea quam Tyro incinxerat ora :
« At roseo niveæ residebant vertice vittæ.
(*Epith. Pel. et Thet.*, v. 307-10.)

Cadmus et d'Harmonie (1). Les Muses peuvent-elles donc avoir accompli un rôle différent quand il s'est agi d'Hercule et d'Hébé?

Quant à leur caractère de *Muses fluviales*, comme dit Hermann, et à leurs noms tirés de six ou sept fleuves, cela tient, selon nous et comme l'a déjà soupçonné Buttmann en rendant compte du mémoire de G. Hermann (2), à l'origine même des Muses, qui, dans la tradition primitive, se confondaient avec les *Nymphes* des fleuves et des fontaines. La comédie se prêtait naturellement à cette espèce d'allusion; car les Muses en descendant du rang élevé que leur assignent les hautes inspirations de la poésie, redeviennent rustiques comme à son berceau et ne s'élèvent pas au-dessus des plus simples divinités de la campagne; les exemples que nous avons cités ailleurs de cette analogie des Nymphes et des Muses sont déjà très-nombreux (3).

Il suit de là que le *caractère fluvial* des Muses d'Épicharme était, dans la conception du poëte, une *convenance* et non une *nécessité* : de même que, dans Catulle, le *fleuve Pénée* associé aux autres divinités terrestres, prend une grande part aux préparatifs de la fête nuptiale de Thétis et de Pélée (4); de même dans Épicharme les Muses, assimilées aux Nymphes des fleuves, trouvaient naturellement leur place dans la réunion des dieux de tout rang et de tout ordre : il suit de là que la septième Muse, dont le nom nous est caché sous la forme corrompue de Τιτόπλουν, peut bien s'être distinguée de ses compagnes et n'avoir eu rien de commun ni avec le *Pactole*, ni avec aucun autre fleuve.

Mais les Muses, qui portaient, au moins pour la plupart, des noms empruntés aux fleuves dans *les Noces d'Hébé*, se retrouvaient-elles exactement avec les mêmes noms dans la seconde édition de cette comédie? Parmi les fragments qui nous sont parvenus, il y en a d'attribués à l'une ou à l'autre de ces pièces, d'autres sont donnés comme existant à la fois dans les deux ouvrages; enfin, on a quelquefois la double version du même passage. Ainsi, au lieu des vers relatifs au gibier, que nous avons donnés plus haut comme appartenant aux *Noces d'Hébé*, Athénée nous fournit la variante correspondante dans la comédie des *Muses* :

(1) *Pyth.*, III, v. 88 et seq.; *Frag.*, p. 563, ed. Boeckh.

(2) *Mythologus*, t. I, S. 275 folg.

(3) *Élite des monuments céramographiques*, t. II, p. 219.

(4) L'*Océan* ou *Nérée*, reconnaissable à sa queue de poisson, vient après les chars des autres dieux, aux noces de Thétis, sur le vase François. Voy. à la fin de ce mémoire l'*Appendice* relatif au *Vase François*.

Ἦν δ' ἐρώδιοί τε πολλοὶ μακροκαμπυλαύχενες,
Τέτραγές τε σπερματολόγοι κἀγλααὶ συκαλλίδες (1).

« Il y avait grand nombre de hérons *au long bec emmanché* « *d'un long cou*, des tétras qui recueillent le grain et des becfigues « délicats. » Les textes relatifs aux poissons se reproduisent en grand nombre dans les Muses, ce qui prouve que la pensée à laquelle Hermann a rattaché l'introduction des *Muses fluviales* n'était pas étrangère à cette nouvelle forme de l'ouvrage. Tout reste donc fort incertain sur ce point. Voici cependant une induction qui n'est pas sans vraisemblance : les *Muses* jouaient un rôle dans *les Noces d'Hébé*, Athénée l'atteste ; Épicharme remanie cet ouvrage, et le titre étendu disparaît, pour laisser la place à un titre évidemment plus restreint. Que peut signifier ce nouveau titre, si ce n'est que la scène des Muses ayant obtenu le plus de succès lors de la représentation des *Noces d'Hébé*, le poëte aura développé de préférence cette partie de sa comédie, en restreignant les autres scènes et en subordonnant ce qui d'abord formait le principal sujet de l'ouvrage ?

La pièce devenant plus spécialement celle des *Muses*, ces déesses auront dû revenir d'une manière plus décidée à leur caractère naturel et prédominant ; le poëte aussi se sera sans doute permis de leur donner d'autres noms que la première fois. Le peintre du vase de Florence empruntant son sujet plutôt aux *Muses* qu'aux *Noces d'Hébé* aura reproduit les noms de l'édition la plus récente ; à moins qu'à l'exemple d'autres artistes de sa profession, il n'ait mieux aimé désigner quelques-uns de ses personnages par des épithètes tirées, comme les noms propres, de la pièce originale, ou conformes au caractère des figures qu'ils accompagnent. Pour ne citer que des exemples connus et indubitables de cette fantaisie des artistes anciens, nous rappellerons le miroir sur lequel Pollux est désigné par le surnom de *Callinicus* (2), et le vase où l'inscription ΑΙΔΟΣ, *la Pudeur*, est placée au-dessus de la figure de Diane, défendant sa mère Latone contre les outrages de Tityus (3).

Toutefois, quelles que soient ces variantes, qu'elles proviennent d'Épicharme lui-même ou du peintre qui lui a emprunté son sujet, il y a un nom qui me paraît fixé, et dans lequel nous trouvons la

(1) Epich., *Fragm.*, p. 41.
(2) Micali. *Storia degli aut. pop. italiani*, tav. L, 1. De Witte, *Catalogue étrusque*, n° 293.
(3) *Élite céramogr.*, t. II, pl. VI.

confirmation de la manière dont nous avons interprété le vase de Florence. On a vu plus haut que Hermann n'avait pu rattacher le nom altéré de la septième Muse, Τιτόπλουν, à son système des *Muses fluviales* qu'en se permettant une correction Παχτωλοῦν, fort éloignée de la leçon constante des manuscrits. Le principal personnage sur le vase de Florence, s'appelle ΝΙΚΟΠΟΛΙϹ, et ce nom offre beaucoup plus d'analogie avec la leçon Τιτόπλουν, ΤΙΤΟΠΛΟΥΝ / ΝΙΚΟΠΟΛΙΝ.

Même nombre de lettres, ordre presque identiquement semblable, il y a là tout ce qu'il faut pour justifier une correction philologique, et nous nous y arrêtons avec confiance.

Les sept Muses d'Épicharme, même dans *les Noces d'Hébé*, n'étaient donc pas toutes *fluviales*, et la principale d'entre elles n'avait subi aucune modification en passant de la première édition à la seconde. Nous disons la principale, parce qu'elle occupe sur le vase une place prééminente, et parce que dans la citation de Tzetzès et d'Eudocie, elle se distingue des six autres qui ont toutes un caractère commun.

On verra plusieurs exemples dans le second volume de notre *Élite des monuments céramographiques* (1), d'une place d'honneur assignée à l'une des Muses entre ses compagnes; ici nous établirons un rapprochement plus direct avec un monument dont l'analogie avec celui qui nous occupe n'a pas échappé à l'attention d'Inghirami : c'est un vase de la première collection d'Hamilton, publié par d'Hancarville (2), et que l'antiquaire florentin a placé dans ses *Monumenti Etruschi*, à la suite du vase de Florence; nous avons fait graver cette composition au-dessous de celle qui fait le sujet principal de ce Mémoire (Voy. pl. 129, n° 2). La femme diadémée avec les cheveux épars qu'on voit assise au premier rang de cette composition, est exactement vêtue comme *Nicopolis;* une de ses suivantes ou de ses compagnes lui présente une couronne de laurier; deux autres couronnes semblables sont suspendues dans l'intérieur de l'édifice, et c'est encore une analogie avec le vase de Florence, où l'on voit une couronne de laurier au-dessus de *Nicopolis*. Ces rencontres ne sont pas fortuites et justifient le rapprochement d'Inghirami.

Ici nous voyons dix personnages rassemblés, huit femmes, un jeune homme et un génie ailé. Le jeune homme est couronné de laurier et tient à la main, en guise de sceptre, une grande branche

(1) Voyez surtout tom. II, pl. XXXVI, A.
(2) T. I, pl. XXXII.

du même arbre : ce ne peut être qu'*Apollon*. Les Muses sont quelquefois au nombre de huit ; telles elles s'offrent à nous dans la fameuse série des peintures trouvées à Herculanum (1), et, comme ici, Apollon complète le nombre le plus habituel de ces déesses. Nous n'hésitons donc pas à considérer comme une nouvelle représentation des Muses la peinture publiée par d'Hancarville.

Maintenant, pour deviner quelle est dans cette composition la Muse principale, il faut remarquer qu'Apollon semble se diriger vers elle ; or, dans les traditions mythologiques, celle des Muses dont le rapport avec Apollon semble le plus étroit, c'est Calliope que le dieu du Parnasse rend mère de Linus ou d'Orphée (2). Le sujet du vase sera donc le mariage d'*Apollon* et de *Calliope ;* dans l'autre Muse assise, armée d'un sceptre et que l'Amour semble couronner, nous reconnaîtrons *Uranie,* qui, comme *Vénus-Uranie,* préside à l'union des deux époux. La troisième Muse debout, qui présente la couronne à *Calliope,* se fait reconnaître pour *Melpomène*, à ses manches serrées qui font partie du costume théâtral ; cette couronne et celles qu'on voit suspendues dans le tableau, se rapportent donc à des prix remportés dans les jeux de la scène. Les quatre autres filles de Mnémosyne n'ont pas d'attributs assez distincts, à moins qu'on ne reconnaisse *Érato* dans la jeune fille des genoux de laquelle *Éros* semble s'élancer pour voler vers *Uranie*. Au début de l'épithalame de Julie et de Manlius, Catulle, imité depuis par Claudien (XXXI, *Epithal. Pallad. et Celer.* v. 31) fait d'Hyménée un *fils d'Uranie, habitant de l'Hélicon.*

Collis o Heliconei
Cultor, Uraniæ genus.

Le génie ailé, compagnon des Muses, que nous montre le vase de d'Hancarville, peut donc être considéré comme le fils d'Uranie, présidant à l'union d'Apollon et de Calliope.

Les Muses, dans les productions de l'art grec, se mêlent aux circonstances solennelles de la vie ; quand on les rencontre sur les sarcophages, il ne faut pas croire qu'elles désignent particulièrement la sépulture d'un poëte ; il en est de même quand elles figurent dans quelque scène de mariage. Le mariage étant lui-même, nommément sur les vases, une expression adoucie de la mort, ainsi que tout ce qui se rapporte aux jeux et au théâtre, il n'y aura rien que d'accord avec les nombreux exemples que nous avons déjà rassemblés (3), à

(1) *Aut. di Ercolano, Pitt.* T. II, tav. I-X.
(2) Apollod., I, 3, 2 ; Apollon. *Argonaut.*, t. I, p. 23 sq.
(3) Dans nôtre *Élite des monuments céramographiques,* et ailleurs.

reconnaître dans le mariage d'Apollon et de Calliope, comme dans l'union du même dieu ou d'Adonis avec Vénus (1), une de ces images sous lesquelles les Grecs aimaient à voiler l'idée de la mort d'un jeune homme enlevé dans la fleur de son âge.

Mais ces réflexions semblent nous conduire bien loin de la comédie d'Épicharme ; si c'est *Calliope* en effet qui figure sur le vase d'Hamilton, quelle analogie peut-il exister entre *Calliope* et *Nicopolis*, représentée de la même manière? Comment une Muse peut-elle recevoir le nom de *Nicopolis*, et quel est enfin le sens qu'on doit attacher à cette dernière dénomination?

Au lieu d'aborder de front cette grave difficulté, nous passerons immédiatement au personnage qui s'appuie familièrement sur le siége de Nicopolis, et dont le geste indique qu'il prend plaisir à la danse exécutée par les deux éphèbes armés. Un jeune homme vêtu de la même manière, appuyé sur un bâton semblable, a, dans une autre occasion, fixé notre attention d'une façon toute particulière, et d'après les circonstances dont il était entouré, nous n'avons pas craint de lui attribuer un nom historique. Les personnes qui s'occupent de l'étude des vases, n'ont pas oublié la controverse qui s'éleva à l'occasion de la peinture où nous croyions reconnaître l'arrivée de *Gorgias* dans Athènes (2); le jeune homme qui, suivant notre manière de voir, offrait au célèbre rhéteur une bourse pour prix de ses leçons, nous parut pouvoir être *Critias*, auquel sa libéralité envers le vendeur de paroles a particulièrement attiré les railleries de Platon. Cette opinion, à laquelle on n'en a pas substitué une autre plus vraisemblable, se trouve avec le temps et l'expérience plutôt fortifiée qu'affaiblie dans notre esprit.

Si c'est encore un jeune Athénien que représente le vase de Florence, l'attribution du nom qui lui convient ne nous causera pas une longue incertitude ; car ce nom est écrit en toutes lettres au-dessus de sa tête, c'est *Callias*. Il diffère du *Critias* de l'autre vase par la bande de pourpre qui orne le bord de son manteau, et surtout par le *diadème* dont ses cheveux sont ornés; et l'on va voir que ces particularités conviennent au *Callias* contemporain d'Épicharme, le seul dont il puisse être ici question. Rappelons en peu de mots les souvenirs historiques qui se groupent autour de ce personnage (3).

(1) *Élite céramogr.*, t. II, p. 52 et suiv.

(2) *Catalogue étrusque*, n° 155.

(3) M. Boeckh a rassemblé ces témoignages dans son *Économie politique des Athéniens*, t. II, p. 279 et suiv. de la trad. française.

Les critiques modernes semblent d'accord pour reconnaître que la dignité de *daduque* ou *porte-flambeau* des mystères d'Éleusis était héréditaire dans sa famille ; ce qui est certain, c'est qu'il était *daduque*, et c'est ainsi que le désignent habituellement les auteurs de l'antiquité, Καλλίας ὁ δαδοῦχος. Ces fonctions lui assignaient un costume distinct entre les autres Athéniens. Le Scholiaste d'Aristophane dit qu'il combattit à Marathon *sans quitter son costume religieux,* ὁ ἐν τῇ ἱερᾷ στολῇ προσελθὼν ἐπὶ τὴν μάχην εἰς Μαραθῶνα (1). Nous pourrions ignorer les caractères distinctifs de ce costume, si, à propos de la même circonstance, Plutarque ne s'était montré plus précis, en racontant qu'un des Perses vaincus le prit pour un roi, *à cause du strophium qui retenait ses cheveux*, οἰηθεὶς βασιλέα διὰ τὴν κόμην καὶ τὸ στρόφιον εἶναι (2).

Au point où notre interprétation du vase de Florence est arrivée, on ne fera pas de difficulté à reconnaître *Callias le daduque*, dans le *jeune homme diadémé* qui porte, écrit au-dessus des a tête, le nom de ΚΑΛΛΙΑϹ.

C'était un personnage de la plus haute importance; la famille à laquelle il appartenait, et dans laquelle se renouvelaient alternativement les noms d'*Hipponicus* et de *Callias*, était au premier rang de l'oligarchie républicaine. Dans cette lutte des citoyens puissants par leur richesse et leur influence contre la tyrannie, unie presque toujours au parti populaire, le premier Callias dont le nom nous soit parvenu, aïeul de celui qui nous occupe en ce moment, s'était distingué par l'audace avec laquelle il s'était présenté pour acquérir les biens de Pisistrate, *toutes les fois* que celui-ci avait été chassé d'Athènes (3). Après l'abolition de la tyrannie, il s'était fait pardonner ses immenses richesses, en constituant des dots considérables à chacune de ses trois filles, et en leur permettant de suivre, dans le choix de leurs époux, l'inclination qu'elles pouvaient avoir pour des citoyens pauvres. Cette opulence s'était démesurément accrue dans les mains de son petit-fils : on l'avait surnommé Λακκόπλουτος, c'est-à-dire *puits de richesses* (4). A ce surnom se rattachaient diverses anecdotes dont nous n'avons pas à discuter l'exactitude historique, mais qui ont leur importance, en ce qu'elles ont fourni aux poëtes comiques un sujet d'intarissables plaisanteries. On racontait qu'après

(1) *Ad Nubes*, 64.
(2) Aristid., V.
(3) Herodot., VI, 122.
(4) Suid., *Lex.*, *vv.* Καλλίας et Λακκόπλουτος.

la bataille de Marathon, un des généraux perses lui avait montré un trou profond dans lequel il avait caché de grandes richesses, et que Callias, trahissant sa confiance, l'avait tué pour s'emparer de ce trésor (1). Quelques-uns, sans doute par l'effet d'une confusion de dates, transportaient ce récit à l'époque de Salamine (2); d'autres mettaient l'abus de confiance, qui aurait ainsi accru l'opulence de cette famille, sur le compte d'Hipponicus, père du second Callias. Les plus riches habitants d'Érétrie d'Eubée s'étant enfuis à l'approche des Perses, lors de la campagne de Datis et d'Altapherne, Hipponicus, qui aurait reçu de la part de l'un d'eux un dépôt considérable provenant aussi d'un Perse par un enchaînement de circonstances dont la discussion ne saurait nous intéresser ici, Hipponicus, dis-je, aurait profité de la destruction complète d'Érétrie et de la transplantation de ses habitants dans l'Asie, pour s'approprier les valeurs qui lui avaient été remises (3). Cette version est précieuse pour nous, en ce qu'elle prouve que lors de la bataille de Marathon, Callias avait encore son père, ou venait de le perdre très-récemment, circonstance à noter, quand nous voyons que le Callias du vase de Florence est représenté avec les traits de la jeunesse.

Au reste, ce dernier personnage devait exciter l'envie, non-seulement par ses richesses, mais encore par l'étroite union qu'il avait su se ménager avec le personnage devenu bientôt le plus important de la République. On prétendait que c'était lui qui avait fourni, ou du moins avancé à Cimon, les fonds nécessaires pour acquitter l'amende due par Miltiade au moment de sa mort. Pour prix de ce service, il avait reçu la main de la fière Elpénice, fille du vainqueur de Marathon (4). Le frère d'Elpénice continua de se servir de Callias; il en fit un des ambassadeurs qui allèrent jusqu'à Suse pour obtenir d'Artaxerxe le traité humiliant par lequel la fréquentation du voisinage de la mer et la navigation de l'Archipel étaient interdites au Grand Roi (5). Au retour de Callias, on lui fit expier ce succès par une amende de cinquante talents, sous prétexte qu'il avait reçu des présents (6). Les témoignages anciens ne sont pas d'accord sur l'époque de l'ambassade de Callias, mais la persécution démocratique

(1) Schol. ad Aristoph. *Nubes*, 64.
(2) Suid., *v.* Λακκόπλουτος.
(3) Athen., XII, p. 536, e.
(4) Plut., *Cim.*, IV.
(5) Demosth., *De falsa leg.*, p. 428.
(6) Boeckh., *Econ. pol. des Ath.* T. II, chap. XII, p. 135.

dont il fût l'objet ne peut guère avoir eu lieu qu'après la mort de Cimon.

Ainsi donc, Épicharme aurait traduit sur la scène de Syracuse Callias le Daduque, le plus riche des Athéniens, et le vase de Florence nous aurait transmis le souvenir de ce fait, dont il n'existe aucun vestige parmi les témoignages littéraires de l'antiquité. Avant d'en déduire les conséquences, il nous faut en établir la vraisemblance et la probabilité.

Les principales circonstances de la vie d'Épicharme ont été bien établies par M. Grysar, dans son livre intitulé : *De Doriensium comœdia quæstiones* (1). Du travail de cet érudit, il résulte qu'Épicharme, né à Cos et transporté à Mégare de Sicile dans sa première enfance, fut d'abord au nombre des disciples de Pythagore. Après la mort de son maître et la dispersion de son école, il retourna dans sa patrie, qu'il quitta plus tard avec Cadmus, qui en avait été le tyran. Selon toute vraisemblance, Épicharme resta attaché à la fortune de ce personnage ; il le suivit à Zancle, d'où, chassé par Anaxilas, tyran de Rhegium, il vint à Mégare, ville qui ne tarda pas à être détruite par Gélon, tyran de Syracuse. Épicharme subit alors la destinée des principaux habitants de Mégare, forcés de s'établir dans la capitale dont Gélon s'attachait par ces moyens à accroître la population. Nous voyons ensuite Cadmus au nombre des amis et des conseillers d'Hiéron, frère et successeur de Gélon, tandis qu'Épicharme, honoré de la faveur de ce prince, écrit pour lui ses principales comédies.

On est généralement disposé à croire qu'Épicharme, dans ses pièces de théâtre, évitait les allusions politiques ; et, en effet, on aurait peine à comprendre qu'il eût existé, sous l'intelligente, mais jalouse tyrannie des maîtres de Syracuse, une liberté comparable à celle du théâtre d'Athènes. Mais, si Épicharme devait éviter les allusions et les critiques propres à blesser Hiéron, il n'en était sans doute pas de même de celles qui tournaient à la louange de son protecteur. Ainsi, le Scholiaste de Pindare atteste formellement que, dans la pièce intitulée : Νᾶσοι, *les Iles*, Épicharme avait célébré la victoire d'Hiéron sur Anaxilas, lorsque celui-ci voulait détruire de fond en comble la ville de Locres (2). Le titre de plusieurs des comédies d'Épicharme, *la Mégaride*, *les Perses*, indiquent des pièces politiques.

(1) M. W. Brunet de Presle (*Établissements des Grecs en Sicile*, p. 492 et suiv.) a très-bien analysé ce qui concerne Épicharme dans l'ouvrage de M. Grysar.

(2) *Ad Pyth.*, I, 98. Ὅτι Ἀναξίλαος Λοκροὺς ἠθέλησεν ἄρδην ἀπολέσαι, καὶ ἐκωλύθη πρὸς Ἱέρωνος, ἱστορεῖ Ἐπίχαρμος ἐν Νασοίς.

Parmi ces comédies, il y en avait une qui portait le nom d'*Héraclite* (1), d'où il est permis de conclure que, à la satire politique, Épicharme joignait la satire des philosophes. Resté lui-même passionnément attaché à la doctrine de Pythagore, il devait se sentir porté à ridiculiser les chefs de l'école ionienne. Quant à la place que la critique littéraire tenait dans les comédies d'Épicharme, elle est attestée par le Scholiaste d'Eschyle, qui, à propos d'un mot de la tragédie des *Euménides*, atteste que le poëte de Mégare s'était moqué du grand tragique athénien : Τιμαλφούμενον· συνεχὲς τὸ ὄνομα παρ' Αἰσχύλῳ· δι' ὃ σκώπτει αὐτὸν Ἐπίχαρμος (2).

Si, dès une époque aussi ancienne, le côté grave et élevé du théâtre d'Athènes occupait ainsi les gens de lettres et le public de Syracuse, à plus forte raison devait-il en être de même des poëtes, probablement très-médiocres, qui devancèrent, dans le genre de la comédie, l'apparition d'Aristophane. Ici, même, il y avait pour Épicharme une raison particulière. Sans doute le rôle de protecteur des lettres adopté par Hiéron, et l'honorable hospitalité qu'il donna tour à tour aux plus grands poëtes, à Pindare, à Eschyle, à Simonide de Céos, à Bacchylide, devaient produire autour de lui un grand mouvement dans les esprits. Mais pour ce qui concerne la comédie, les prétentions encore peu justifiées des Athéniens étaient de nature à exciter la verve de ceux qui fondaient alors ce qu'on a nommé depuis l'école de la Sicile. Or, cette école avait une origine mégarienne; elle avait pris naissance aux portes d'Athènes, et la Mégare de Sicile n'avait fait en cela que suivre l'impulsion donnée par sa métropole.

Cette dernière ville, dont le propre fut de parcourir avec une rapidité et une violence extraordinaires toutes les phases des révolutions politiques, qui épuisa en un siècle le pouvoir absolu, l'oligarchie et la démocratie, précéda de même les autres villes de la Grèce dans le déploiement de cette faculté qui consiste à pénétrer les faiblesses de la nature humaine, et à en rendre les ridicules par une expression vive et naturelle. Théognis, qui vint en Sicile pendant les dernières années de sa vie et qu'Épicharme put y connaître, est resté le plus fin et le plus élégant des poëtes moralistes. Chassé de sa terre natale par la démagogie, il chercha un asile dans cette autre Mégare, qui conservait le génie national, sans participer à ses excès. La comédie, née à Mégare de la Grèce, étendit son influence sur Mégare de la Sicile,

(1) *Antiatt.* in Bekkeri *Anecdotis*, I, p. 83, 28.
(2) Schol. *ad* Æschyl. *Eumenid.*, 609 (616).

et les critiques s'étonnent aujourd'hui de trouver sous ce rapport tant de traits communs entre les deux villes (1).

Quand Athènes, initiée aux premiers éléments de l'art par le Mégarien Susarion, voulut à son tour avoir ses poëtes comiques, quand les essais d'un Euxénide, d'un Myllus et d'un Magnès (2) rendirent cette prétention manifeste, quand surtout Chionide, considéré comme le fondateur de la Comédie ancienne, fit preuve d'un peu plus d'aptitude, on conçoit que les Mégariens qui avaient porté à Syracuse leur talent national, se soient inquiétés de cette concurrence, et qu'Épicharme, le plus habile d'entre eux, se soit fait l'interprète de ce sentiment de rivalité.

Il y avait donc bien des raisons pour que ce qui se passait à Athènes fût l'objet de l'attention et de la critique sur le théâtre de Syracuse. Épicharme, l'ami de Cadmus et le favori d'Hiéron, était du nombre de ces hommes qui, par intérêt comme par principe, cherchaient dans la monarchie un abri contre le vent des révolutions. Le frère du vainqueur d'Himéra devait être animé des sentiments d'une noble rivalité à l'égard des vainqueurs de Salamine; et en même temps, il surveillait sans doute d'un œil jaloux la conduite des oligarques qui, comme Callias, cherchaient, par leur hostilité constante et traditionnelle contre les tyrans, à s'établir dans l'esprit d'un peuple passionné de liberté; et enfin l'habile politique voyait avec regret le prestige des arts et de la poésie entourer les républiques d'une auréole qu'il aurait voulu réserver à son pouvoir. Ainsi Épicharme, pour son propre compte, comme pour celui de son protecteur, ne pouvait guère laisser les Athéniens jouir en repos de leur gloire et de leurs spectacles.

Entre tous ces motifs, obligé de désigner celui qui servit principalement de mobile à Épicharme, nous croyons devoir donner le pas à la critique littéraire; Épicharme poursuivait les mauvais poëtes comiques d'Athènes, et Callias était en butte à ses railleries, surtout comme leur patron, comme celui qui, par ses libéralités, avait dû contribuer à la dépense des spectacles. Il existe, dans Servius, un passage relatif à la comédie des *Muses*, qui ne nous paraît jusqu'ici avoir été ni bien corrigé, ni sainement compris (*ad Æneid.* I, 8) : *has* MUSAS *Siculus Epicharmus non multas, sed* ὁμονούσας *dicit*. Il s'agit évidemment ici d'un nom collectif qu'Épicharme avait donné aux Muses, indépendamment des noms particuliers dont il les avait affu-

(1) V. *inprimis*, Grysar, *Op. c.*, p. 14 et seqq.
(2) Suid., *v.* Ἐπίχαρμος Diomed., III, p. 486.

blées. Hermann corrige très-bien *non Musas*, mais au lieu de ὁμονούσας, il propose ὁμοῦ οὔσας, ou ὁμοῦ ναούσας, ce qu'on ne saurait admettre : car il est question d'un nom donné aux Muses en général, et non d'une périphrase qui aurait servi à les désigner. Nous croyons que le poëte de Mégare avait substitué au nom usité celui de Ἄμουσαι, mot qui prêtait à l'équivoque et à la plaisanterie : car si on l'écrit avec l'esprit *rude*, il exprime bien l'indissoluble union des Muses; si, au contraire, on emploie l'esprit doux, ce mot qui signifie alors *grossier, sans instruction et sans grâce*, convient à des Muses assez mal avisées pour inspirer les informes essais du théâtre athénien.

On conçoit désormais pourquoi Épicharme a donné le nom de *Nicopolis* à la principale de ses Muses. *Nicopolis* veut dire non celle *qui a vaincu la ville*, mais la *Ville victorieuse* : pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler l'origine de la *Nicopolis* ou *Ville de la Victoire*, qu'Auguste fonda en vue du théâtre de la bataille d'Actium. On sait d'ailleurs tout ce que le personnage des *villes personnifiées* a d'extension et d'élasticité dans les habitudes de la religion grecque : c'est non-seulement la ville elle-même, mais sa Fortune, son Génie ou sa divinité protectrice : toute victoire remportée dans un concours public est celle de la ville elle-même ; elle monte dans le char des vainqueurs, elle emprunte les ailes de la Victoire (1). Si donc la Ville est en même temps sa *Fortune* et sa *Victoire*, rien ne s'oppose à ce qu'elle en soit aussi la *Muse*, dès qu'il s'agit de spectacle et de poésie.

Le nom de *Nicopolis* convient admirablement à la personnification d'Athènes; d'abord si l'on prend la chose au sérieux : car après Marathon et Salamine, quelle ville pouvait contester à Athènes le nom de *Ville de la Victoire?* et ensuite avec l'ironie de la satire, Athènes étant aussi la *ville* où les poëtes comiques remportaient la *victoire* à si bon marché.

C'est aussi dans une intention de comédie qu'Épicharme établit un rapport familier et presque sans façon entre Athènes et le plus riche de ses citoyens. On se rappelle alors le mariage à la fois allégorique et mystique de *Plutus* et de la *Fortune* (2). D'ailleurs Callias, en sa qualité de *daduque*, est plus près des dieux que les autres citoyens ;

(1) Nous reviendrons sur ces idées dans un Mémoire consacré aux personnages que portent les chars sur les médailles des vases grecs. Cf. d'ailleurs ce que j'ai dit, dans mon travail *sur la Religion de Cybèle, Nouv. Ann. de l'Inst. Arch.*, t. I, p. 236 et suiv. Ec. l'*Elite des Mon. céram.*, t. II, p. 130.

(2) Voy., au sujet de ces personnages, un curieux Mémoire de M. Gerhard, sur l'*Agathodaemon*.

le diadème qu'il porte se retrouve sur la tête de Nicopolis ; et cette dernière à son tour ne peut-elle pas descendre du rang des dieux et se rapprocher de Callias ? Épicharme du moins a pu trouver matière à plaisanterie en donnant à Athènes un nom qui diffère très-peu de celui de la femme de Callias : dans *Nicopolis*, on retrouve avec une transposition de lettres, tous les éléments de celui d'*Elpénice*.

Tout en se méprenant sur le vrai sujet du vase de Florence, Visconti, on doit le reconnaître maintenant, était guidé par un instinct supérieur, lorsqu'il attribuait un caractère attique et même éleusinien à la scène dont nous nous occupons. *Callias* n'est pas le *Stéphanophore* des Thesmophories, mais c'est le *daduque* des grands mystères, et cette considération que nous n'avons pas dû négliger va peut-être nous fournir l'explication du seul problème que nous n'ayons pas encore résolu, l'absence apparente de Minerve sur le vase où l'indication fournie par Athénée semble exiger sa présence.

Si *Nicopolis* enflait elle-même les flûtes, il n'y aurait plus de difficulté : car Athènes se confond avec sa divinité protectrice, et nous avons des monuments où Minerve n'est pas plus distinctement caractérisée que dans la figure de Nicopolis. Mais c'est la Muse couronnée de lierre qui accompagne la danse des Dioscures des sons de la flûte, et cette figure est, par rapport à *Nicopolis*, dans une situation secondaire et subordonnée. Nous ne sortirions pas de cette difficulté, si nous négligions de nous rappeler le dualisme fondamental qui règne dans la religion de l'Attique. *Nicopolis*, comme divinité protectrice d'Athènes, n'est pas seulement Minerve, elle est aussi *Déméter*, et à ce titre, elle se répercute pour ainsi dire dans sa fille *Coré*, à la fois son émanation et son égale (1). S'il y a deux déesses d'Éleusis, il y a aussi deux *Minerves* (2) entre lesquelles pourront et devront se partager les attributs qui d'ordinaire se montrent réunis dans la déesse du Parthénon.

Indépendamment de ces raisons mystiques, dont le fondement nous semble assuré, et qu'un poëte religieux, tel que nous apparaît Épicharme, n'aurait pas été capable de négliger, il y avait dans la conception même du sujet, une raison pour dédoubler le personnage de Minerve. Le tableau nous montre en effet des acteurs et des spectateurs : les spectateurs sont Nicopolis, Callias et

(1) Cf. Gerhard, *Text zu antike Bildwerke*, S. 45 und folg.

(2) Sur la *Double Minerve*, voy. de Witte. *Bull. de l'Académie royale de Bruxelles*, t. VIII, part. I, p. 28 et suiv.; Gerhard, *Zwei Minerven*, Berlin, 1848, in-4°.

les quatre autres Muses qui les accompagnent ; les acteurs sont les Dioscures, la Muse qui joue de la flûte, et celle qui de l'autre côté tient la lyre primitive. C'est, comme le théâtre moderne en offre tant d'exemples, une pièce dans une autre pièce. Épicharme se moque des Athéniens pour avoir applaudi quelques inventions ridicules, telles que l'introduction maladroite de la danse des Dioscures. Pour amuser les dieux aux noces d'Hercule et d'Hébé, il fait donner aux Muses la représentation d'une mauvaise comédie athénienne, et montre ces Muses impertinentes engouées de ce beau chef-d'œuvre. Si les grammairiens ont attribué l'invention de la danse des Dioscures à Épicharme lui-même, c'est que la pièce, objet de sa critique, avait péri, et qu'il n'en était resté que la satire. Parmi les noms qu'Épicharme avait donnés à ses Muses, on trouve celui de *Tritoné : Trito*, *Tritonis*, *Tritonia*, sont des noms ou des surnoms de Minerve. Quelque opinion qu'on se fasse sur l'origine du nom de *Cléodoxa*, attribué par le peintre du vase à la Muse qui joue de la flûte, que ce nom ait été introduit par Épicharme dans sa seconde édition ou qu'il s'en soit servi, dès la première, comme d'une épithète; que le peintre au lieu d'Épicharme en soit l'auteur, rien ne s'oppose à ce qu'on regarde cette Muse comme la Minerve qui, suivant les grammairiens, faisait danser les Dioscures aux sons de la flûte : ce dernier instrument, dans la tradition même de l'Acropole d'Athènes, avait appartenu d'abord à Minerve (1), et quant à la couronne de lierre que porte *Cléodoxa*, il suffit de se souvenir que Minerve avait, parmi ses surnoms, celui de *Cissœa* (2), ce qui semble désigner une déesse couronnée de lierre.

Mais la Minerve à laquelle appartient la double flûte est une conception primitive et grossière que l'imagination des poëtes comiques pouvait bien restituer à la déesse du Parthénon, que l'élégance et la dignité d'un goût plus raffiné excluaient des formes extérieures de la religion athénienne. Pour retrouver intacte cette Minerve tibicine, il faut se transporter en Asie, où nous la rencontrons associée à Marsyas. Sous cet aspect, elle se rapproche d'Euterpe, la muse rustique, dont la double flûte constitue l'attribut essentiel (3).

Nous avons déjà vu, d'un autre côté, que *Nicopolis*, qui repré-

(1) Pausan., I, 24.
(2) Pausan., II, 29, 1.
(3) Cf. l'*Elite des Mon. céramogr.*, t. II, p. 193 et 212.

sente la Minerve pure et perfectionnée de l'Attique, avait des rapports avec *Calliope*. Ce dernier personnage n'est pas plus étranger qu'*Euterpe* à la conception de la déesse Minerve; celle-ci s'appelait *Salpinx* ou la *Trompette* à Argos, à cause de la force de sa voix (1), et le nom de Calliope signifie la *belle voix*. Dans l'*Ajax* de Sophocle, il est dit que la voix de Minerve « s'empare du cœur comme le son de la trompette tyrrhénienne au timbre de bronze (2). » L'image de la trompette est plus noble que celle de la flûte, et c'est pourquoi les poëtes attiques l'avaient conservée dans le style sérieux; mais les Spartiates, qui n'étaient pas si délicats, continuaient d'offrir à *Minerve* le sacrifice appelé διαβητήρια, lorsque, dans leurs expéditions, ils traversaient la frontière aux sons de la flûte (3). Tels sont donc les deux points par lesquels Minerve touche aux Muses, et c'est pourquoi nous la retrouvons à la fois dans la rustique *Euterpe* et dans la grave *Calliope*.

Le surnom de *Cléodoxa* peut paraître singulier pour une Muse des champs; mais il a pu entrer dans la pensée des poëtes comiques de se faire un jeu de déplacer les noms des Muses, en donnant aux plus simples les dénominations des plus graves, et *vice versa*. Sur le couvercle du vase du Musée Blacas (4), c'est, à ce qu'il paraît, *Clio* qui tient la double flûte comme ici *Cléodoxa*; à ce point de vue, la plaisanterie aurait été de donner à *Euterpe* un nom presque semblable à celui de *Clio*, la Muse de l'histoire. Le choix du nom de *Cléodoxa* peut, de plus, renfermer une ironie; nous supposons qu'Épicharme a voulu ainsi se moquer de la *fausse gloire* que les Athéniens s'attribuaient pour leurs essais encore informes dans l'art de la comédie.

La Muse qui, de l'autre côté, paraît occupée à régler les pas des danseurs, ne peut être que *Terpsichore*; le nom ou le surnom de *Pégasis*, que le peintre du vase lui a donné, est précieux par le triple aspect qu'il présente : c'était un nom générique des *Muses* (Πηγασίδες (5)), et, sous ce rapport, il sert à nous confirmer dans la pensée que ce sont des *Muses* que nous avons sous les yeux; son analogie avec la source produite par *Pégase*, et avec les *sources* (πῆγαι) en général, rappelle le caractère *fluvial* que le poëte sicilien avait d'abord attribué à ses Muses; enfin, les *sources* sont ainsi nommées parce qu'elles *jaillissent*

(1) Pausan., II, 21, 3.
(2) V, 11.
(3) Polyaen., I, 10.
(4) Panofka, *Musée Blaca*, pl. IV; *Elite céramogr.*, t. II, pl. XXXVI, A.
(5) Virgil., *Catalect.*, 71, 2; Ov., *Her.*, XV, 27; Propert., III, 1, 19.

de terre : πήδασος est un *lieu abondant en sources*, ce qui reporte directement à la racine πηδάω, *sauter*, *bondir*, *danser*, et nous rentrons ainsi dans le caractère spécial de la Muse *Terpsichore*.

On s'étonnera peut-être que dans un sujet emprunté à un poëte dorien il se rencontre une forme ionique, et que la Muse en question soit nommée *Pégasis* et non *Pagasis*; mais cette particularité achève de nous édifier sur l'intention qui avait présidé à la composition d'Épicharme : les Muses *sans Muse* que le favori d'Hiéron tourne en ridicule, avaient dû s'essayer dans le dialecte de l'Attique, et c'était chose facile de livrer aux sarcasmes d'un public dorien comme celui de Syracuse, les noms et les formes de langage usités dans une ville ionienne.

Pégasis a les cheveux courts comme une esclave : nouvelle marque d'infériorité; elle offre ainsi un contraste digne d'attention avec la Muse armée de la cithare perfectionnée qui figure de l'autre côté parmi les spectatrices, quoique paraissant moduler sur son instrument; cette Muse qu'accompagne un Génie portant aussi une cithare, peut revendiquer les noms de *Melpomène* ou de *Polymnie*. La *Muse* de la *Tragédie* avait devancé à Athènes celle du drame comique : Eschyle donnait l'exemple d'une diction sublime, et les chœurs de ses tragédies reproduisaient les formes et les beautés du lyrisme dorien, illustré alors par Pindare, ce poëte puni par ses concitoyens de sa prédilection pour Athènes où il avait reçu un accueil enthousiaste. Épicharme, tout en s'amusant aux dépens des poëtes comiques d'Athènes, pouvait bien rendre un hommage indirect à la supériorité de cette ville dans l'art de la tragédie, d'autant plus que cette supériorité était en partie le résultat d'un acte de soumission au génie de la poésie dorienne. L'enfant ailé qui porte la lyre est à la fois le Génie de la poésie lyrique et l'*Éros* honoré dans les mystères; une allusion à l'amoureuse harmonie des sphères doit également sembler naturelle de la part d'un disciple de Pythagore, et dans ce cas, la Muse dont le Génie ailé semble s'éloigner pour s'approcher de Melpomène, serait, comme sur le vase d'Hamilton cité plus haut, *Uranie*, la même que Vénus. Le génie ailé devenu ainsi Hyménée, fils d'Uranie, préside aux noces de Callias et de Nicopolis. Le *coffre* placé aux pieds de sa mère, et où l'on peut supposer que sont renfermées les richesses de Callias, assure aussi à cette Vénus le surnom de *Chrysé*.

Nous n'avons rien de particulier à dire des deux Muses placées à l'autre extrémité du tableau, et auxquelles le peintre du vase n'a pas jugé à propos de donner des attributs particuliers, probablement parce que,

dans la comédie d'Épicharme, elles ne jouaient que le rôle de comparses.

Le sens et l'intention des noms que portent les Dioscures, *Sélinicus* et *Phorcas* (l'initiale de ce dernier nom exprimée par le *digamma éolique*) nous sont parfaitement inconnus. *Phorcas* semblerait indiquer une allusion à quelque divinité marine comme *Phorcus ;* ce serait alors un rapport de plus avec le caractère prédominant des *Noces d'Hébé*. *Sélinicus* n'a pas un sens facile à saisir : si ce mot avait été écrit pour Σελινόνικος, il désignerait un vainqueur couronné d'*ache verte* (σέλινον), et ce serait alors une allusion aux victoires agonistiques de Pollux, le dieu pugilateur. Nous avons déjà cité un miroir célèbre de la collection du prince de Canino, où Pollux est désigné par le surnom de *Callinicus* (1). *Sélinicus* pourrait encore, à la rigueur, vouloir dire le vainqueur sur les *bancs du théâtre* (σελίδες), et ce serait encore une allusion aux faciles triomphes des poëtes comiques d'Athènes.

Le miroir étrusque que nous venons de rappeler nous servira peut-être à expliquer les bandelettes attachées au-dessous du genou de la jambe gauche des deux guerriers. Sur ce monument, *Castor* et *Pollux* surnommé *Callinicus*, occupés à délivrer Prométhée, tiennent chacun un anneau à la main, et M. de Witte a comparé ces anneaux à celui que Jupiter avait mis au doigt de Prométhée après sa délivrance, comme un souvenir et pour ainsi dire comme une continuation adoucie de sa captivité (2). Eschyle, dans son *Prométhée délivré*, ne semble pas avoir parlé de cet anneau, mais d'une *couronne* formée avec les branches d'une plante flexible, λύγος, que par l'ordre de Jupiter, Prométhée aurait continué de porter en souvenir de ses chaînes. Eschyle ajoutait que c'était en l'honneur de Prométhée que les hommes avaient pris l'habitude de se couronner (3). Cette croyance tenait certainement à la religion d'Athènes où le culte de Prométhée occupait une place importante. Sur un vase publié par Tischbein (4), les jeunes Athéniens qui célèbrent la course des Lampadéphories, en l'honneur de Prométhée, se montrent avec des couronnes d'une plante qui ressemble au jonc ou à l'osier. Aussi n'hésitons-nous pas à croire que l'anneau que porte Thésée au bas de la jambe gauche sur le vase célèbre qui représente ce héros descendu chez Neptune (5), ne soit

(1) *Catal. étrusque*, n° 293. Cf. Micali, *Storia degli aut. pop. Italiani*, tav. L, 1. Gerhard, *Etr. Spiegel*, Taf. LXXXVIII.

(2) Hygin., *Poet. Astron.*, II, 15.

(3) Athen., xv, p. 674, d. Cf. 672, e, f.

(4) II, pl. XXV, éd. de Florence; II, pl. XI, éd. de Paris.

(5) *Mon. inéd. de l'Inst. arch.*, t. I, pl. LII. *Elite des Mon. céram.*, t. III,

l'indication d'une espèce de consécration à Prométhée : entre la *bague* et la *couronne*, symboles de l'idée du lien, le *cercle* autour de la jambe vient se placer naturellement comme une forme intermédiaire du même objet.

Les Dioscures portent ici le *lien de Prométhée*, comme héros devenus athéniens par l'adoption l'épisème; qui décore le bouclier de Pollux (*Sélinicus*), *une tête de femme dans un cercle sombre*, fait souvenir de son épouse *Phœbé*, si voisine de Diane ou de la Lune; mais les cheveux courts de cette tête indiquent, comme nous l'avons dit à l'occasion de la Muse *Pégasis* (coiffée de la même manière), une condition inférieure et servile, et ce caractère ne peut convenir qu'à la sœur des Dioscures, *Hélène*, longtemps retenue à Aphidna dans l'Attique ou à Athènes même, et que ses frères délivrèrent de la captivité (1).

Au reste, personne ne s'étonnera de voir la comédie, et surtout celle d'Épicharme, attribuer aux Dioscures d'autres noms que ceux qu'ils portent habituellement. C'est ainsi que sur le vase où depuis longtemps on a reconnu une scène empruntée aux *Comastes* d'Épicharme, Vulcain est désigné par le nom de *Dædalus* (2).

Il nous resterait maintenant à assigner, d'après notre vase, des limites chronologiques à la composition de la comédie qui a fourni le sujet de cette curieuse peinture. Ces limites ne sauraient être rigoureuses; mais nous n'avons le choix qu'entre un petit nombre d'années. Athènes était devenue la *ville de la Victoire* après la bataille de Marathon, l'an 490 avant notre ère; elle le fut bien davantage à partir de 480, année de Salamine. Huit ans plutôt, en 487, Chionide avait fait représenter sur le théâtre d'Athènes la première comédie à peu près régulière (3). On place en 482, deux ans avant Salamine, la prise de la Mégare sicilienne par Gélon, et l'établissement d'Épicharme à Syracuse. Hiéron, le grand protecteur du poëte, succéda à son frère en 478. La représentation de la comédie des *Muses* ne peut être placée longtemps après cette dernière date : car Callias est encore figuré comme un jeune homme sur le vase emprunté à cette comédie; elle ne peut non plus remonter beaucoup

pl. IX. M. le duc de Luynes, possesseur de ce vase magnifique, en a donné, dans son ouvrage intitulé : *Vases peints*, pl. XXI, une autre explication qui ne nous a pas fait abandonner celle que Brondsted avait d'abord proposée. *Nouv. Ann. de l'Inst. arch.*, t. I, p. 136 et suiv.

(1) Herodot., IX, 73; Plut., *Thes.*, XXXI-XXXIV; Tzetz. *ad* Lycophr., 499.

(2) *Elite céramogr.*, t. I, pl. XXXVI, et p. 100.

(3) Suid., *v.* Χιωνίδης. Eudoc., *ap.* Villoison, *Anecd.*, p. 436.

plus haut, en supposant même qu'Épicharme ait écrit sa comédie avant l'avénement d'Hiéron : car l'importance exclusive de Cimon ne commença dans Athènes qu'après l'exil de Thémistocle, et Callias, malgré ses richesses, n'arriva en première ligne que quand son beau-frère fut devenu le dominateur de la République.

Quelques personnes s'étonneront peut-être de nous voir chercher la représentation d'une *comédie* dans une peinture traitée dans un style noble et élégant ; la plupart des vases qui offrent des sujets comiques nous montrent, en effet, des personnages dessinés dans un sentiment grotesque : mais la comédie telle qu'Épicharme l'avait conçue et traitée, forme une exception à cette règle ; avant nous, K. O. Müller (1) a prouvé que les nombreuses représentations céramographiques du *retour de Vulcain à l'Olympe* ont presque toutes pour origine les *Comastes* d'Épicharme, et quelques-unes de ces peintures doivent être rangées parmi les plus nobles productions que l'art grec nous ait léguées. Au premier rang se place le magnifique *oxybaphon*, probablement sicilien, du musée du Louvre, où la *Comédie* elle-même, ΚΩΜΩΙΔΙΑ, est représentée le canthare à la main sous les traits d'une Ménade, qui, dans son ivresse, conserve toute la majesté divine (2). Ce que nous savons de la comédie d'Épicharme nous fait reconnaître dans cette figure le type idéal du genre de poésie qu'il avait créé. On a longtemps douté que le fondateur de la comédie sicilienne fût l'auteur des vers où sont traitées les questions les plus élevées de la philosophie, et que Platon a transportés presque textuellement dans ses dialogues (3) ; mais la distinction qu'on avait voulu établir, sous l'empire de cet étonnement, entre Épicharme le comique et Épicharme le philosophe, n'est plus admise aujourd'hui par personne, et ce qui reste dans les comédies d'Aristophane, particulièrement dans les *Oiseaux* et dans les *Thesmophories*, de cette alliance des plus hautes conceptions avec les inventions les plus bouffonnes, sert à nous éclairer sur le caractère mixte de la comédie sicilienne. C'est ainsi qu'on a pu tirer du même ouvrage des scènes grotesques, telles que celle du combat de *Mars et de Vulcain* sur le vase publié par Mazochi, et *le retour de Vulcain dans l'Olympe*, toujours traité dans un style sérieux et grandiose. Ce double aspect n'appartient pas d'ailleurs exclusivement à Épicharme : il est de l'essence même de la comédie. On se tromperait étrangement, par exemple, sur la pièce

(1) *Dorier*, II, p. 354 et suiv.
(2) *Elite céramogr.*, t. I, pl. XLI.
(3) Cf. Diog. Laert., III, 9 ; Epich. *fragm.*, p. 75 et seq.

des *Grenouilles*, si l'on s'imaginait qu'Aristophane n'y a eu d'autre objet que de faire la critique des tragédies d'Euripide; le fond de cette comédie se rapporte à l'un des sujets mystiques, considérés comme les plus graves dans la pensée superstitieuse des anciens, *la descente de Bacchus aux Enfers*. C'est là ce que le spectateur religieux allait chercher au théâtre pendant les fêtes du dieu des Lénées; la forme comique avait pour but de rendre, sans blesser le goût délicat de la nation, des idées auxquelles il était difficile ou même impossible que l'on donnât une forme grave et élégante; le poëte en profitait pour enrichir son tissu d'une foule de broderies capricieuses, et c'est ainsi que s'étaient introduites les allusions politiques, de même que la critique des mœurs et des écrits. Fidèle à cette pensée que nous avons développée dans une autre occasion (1), nous avons envisagé concurremment dans ce mémoire le côté ésotérique de la comédie d'Épicharme qui appartient à la philosophie religieuse, et le côté extérieur qui est la satire bouffonne d'Athènes et de ses comédies.

On demandera peut-être encore pourquoi un monument qui d'après son style ne peut avoir été exécuté que près d'un siècle après Épicharme, a emprunté sa décoration au théâtre d'un poëte déjà si ancien, au lieu de s'inspirer de productions contemporaines. La réponse à cette question se trouve déjà écrite dans les historiens de la littérature grecque. « On comprend mieux, dit K. O. Müller, le passage de la comédie ancienne à la comédie moyenne avec Épicharme qu'avec Aristophane (2). » La comédie moyenne, après avoir abandonné la satire directement politique, en était revenue aux sujets mythologiques de la comédie sicilienne. M. Meineke (*Hist. crit. com. græcæ*, p. 283 seq.), donne une longue liste de ces sujets traités par les poëtes de cette époque qui commence cent ans après Salamine et qui finit à la domination d'Alexandre. Ces mêmes poëtes se livraient, comme Épicharme, à la peinture des ridicules de la vie privée, à la satire des philosophes et des poëtes, particulièrement des auteurs dramatiques. C'est alors qu'Épicharme reprit faveur : Platon, comme on sait, en fit ses plus chères délices. Cette nouvelle mode dut multiplier, dans les monuments des arts du dessin, les emprunts qu'on faisait aux comédies d'Épicharme. L'exemple si notable indiqué par K. O. Müller, celui que nous avons cité dans ce mémoire et auquel il nous serait facile dès à présent d'en

(1) *Quæstio cum Plato Aristophanem in Convivium induxerit*, in-4°.
(2) *Geschichte der grieschischen Litterater*, t. II, p. 266.

ajouter d'autres, sont des preuves de la grande influence que les compositions de ce poëte éminemment religieux ont exercée sur la peinture céramique. Le travail auquel nous venons de nous livrer excitera, nous l'espérons du moins, l'attention des archéologues, et leur fera accomplir d'importantes découvertes dans une voie jusqu'ici négligée.

APPENDICE.

VASE FRANÇOIS.

J'avais écrit cette partie (V. *supra*, p. 616, note 4) de mon mémoire, lorsque, par les publications de l'Institut archéologique de Rome (1), j'ai eu connaissance du grand et précieux vase, découvert en 1844 par M. François, dans un tombeau de l'antique Clusium. Ce monument, le plus important peut-être, pour la science, de tous ceux qui ont été découverts jusqu'à ce jour, a pour sujet principal *les Noces de Thétis et de Pélée*, sujet auquel se rattachent plus ou moins directement les autres scènes distribuées à profusion sur toutes les parties du vase. Ainsi le tableau principal occupe toute la périphérie au-dessous du col, et les figures y sont plus grandes que dans le reste du monument. Au-dessous, dans un autre rang, sont, d'un côté *le meurtre de Troïlus par Achille*, et de l'autre *le retour de Vulcain dans l'Olympe*. Sur le col même et immédiatement au-dessus des *Noces de Thétis et de Pélée*, on voit d'un côté *les jeux funèbres célébrés par Achille en l'honneur de Patrocle*, et de l'autre *le combat des Centaures et des Lapithes*. Sur le bord même du vase, *la chasse du sanglier de Calydon*, et *la victoire de Thésée sur le Minotaure ;* autour du pied est *le combat des Pygmées contre les Grues ;* enfin *Achille* se retrouve encore à deux reprises sur les anses, mais mort et emporté par *Ajax*. La première indication du lien qui rattache ces sujets accessoires au principal est fournie par le poëme de Catulle ; on se rappelle en effet que, dans cette composition, l'étoffe qui recouvre le lit nuptial de Thétis nous est représentée comme ornée de figures qui se rapportent à l'histoire de *Thésée* et d'*Ariadne*, et Catulle prend de là occasion d'intercaler pour ainsi dire un second poëme dans le premier : les Parques, de leur côté, chantent les destinées d'Achille en forme d'épithalame.

(1) 1848, *Mon. inéd.*, vol. IV, pl. LIV-LVIII.

J'avais déjà remarqué l'analogie de ces combinaisons poétiques avec la décoration du fameux vase de Portland, où l'on voit, d'un côté *Pélée luttant contre Thétis*, et de l'autre *Thésée qui s'apprête à abandonner Ariadne endormie*. Mais le vase François est bien plus instructif à cet égard : d'une part il démontre que Catulle avait imité, dans l'économie de son ouvrage, un poëme grec inconnu (ce que les critiques avaient depuis longtemps soupçonné), et de l'autre, on s'aperçoit que le poëte latin n'avait mis en œuvre qu'une partie des matériaux fournis par son modèle. Sur ce vase, en effet, ce qui n'appartient pas à Pélée ou à son fils, revient à Thésée. Nous avons d'abord la partie de la vie de Pélée, antérieure à son mariage avec Thétis, c'est-à-dire *la chasse du sanglier de Calydon*, où il figure au premier rang en compagnie de Méléagre : l'arrivée des dieux qui viennent prendre part au festin nuptial est enrichie d'une foule de détails dont Catulle n'a donné qu'une partie : viennent ensuite les scènes de la vie d'Achille qui se rapportent à la prédiction des Parques, c'est-à-dire ses premiers exploits devant Troie : *la mort de Troïlus ;* l'apogée de sa gloire : *les jeux célébrés en l'honneur de Patrocle* après le meurtre d'Hector, et la fin prématurée du héros : *Ajax emportant le corps d'Achille*. Quant à Thésée, outre la scène entièrement neuve qui nous le montre la lyre dans les mains, à la tête des jeunes Athéniens délivrés et dansant, en face d'Ariadne qui s'avance à sa rencontre, nous le retrouvons secondant les Lapithes dans leur combat contre les Centaures. La mythologie ne nous offre point de lien direct entre Thésée et le fils d'Éaque ; mais la transition se fait des *Centaures* à *Chiron* qui, comme dans Catulle, figure au premier rang des personnages divins qu'on voit accourir aux noces de Thétis, et qui plus tard sera chargé de l'éducation d'Achille.

Deux sujets seulement semblent se refuser à ces rapprochements : c'est d'abord *le retour de Vulcain dans l'Olympe*, et ensuite *le combat des Pygmées contre les Grues*. Quant au premier, on remarquera sur le vase François qu'à la suite des chars qui portent les dieux quand ils se rendent aux noces de Thétis, *Vulcain* arrive le dernier, monté sur un mulet, ce qui lui assigne un caractère bachique ; on se rappellera ensuite les étroits rapports de Vulcain avec Achille et ses parents, les armes qu'il avait d'abord données à ces derniers comme présents de noce et qu'Achille revêtit jusqu'à la mort de Patrocle, les nouvelles armes qu'il fabriqua pour Achille lui-même à la requête de Thétis, le secours qu'il prêta au fils de Pélée dans sa lutte suprême contre Hector, en réprimant par le feu l'inondation que le

Scamandre avait suscitée. Enfin, si comme il nous est permis de l'induire du poëme de Catulle, l'auteur grec qui lui servit de modèle avait décrit l'histoire de Thésée brodée sur le *pulvinar* de Thétis, on ne peut se représenter une pareille pièçe d'étoffe autrement que comme divisée par zones, à l'instar de celles qui forment la décoration du vase François; alors, le combat des Grues et des Pygmées, consacré d'ailleurs en quelque sorte dans l'Iliade par une comparaison célèbre (1), aura pu former la bordure de l'étoffe, et en conséquence fournir au poëte l'occasion de quelques développements.

Quoi qu'il en soit, la scène principale du vase François apporte des arguments inattendus à l'appui des idées développées dans notre mémoire. Catulle n'a parlé que des arbres déracinés et apportés par Chiron; sur le vase, Chiron porte, en effet, un arbre, mais aux branches duquel pendent les pièces de gibier qui, sur le sarcophage publié par Winckelmann, se voient dans les mains de l'*Automne* et de l'*Hiver* : les *Heures* elles-mêmes marchent à la suite de Bacchus et en avant du char de Jupiter, mais sans attributs particuliers qui les distinguent, et au nombre de trois seulement (ce qui est plus antique). On voit, en outre, au milieu du cortége des dieux, les *Parques*, vêtues comme de belles jeunes filles, ainsi que dans le poëme de Catulle, et en outre les neuf *Muses*, dont la présence à ces fêtes nous était déjà signalée par *Pindare* (2). La prédiction des destinées d'Achille appartient aux *Parques* : Catulle a certainement suivi sous ce rapport l'indication du poëme original; quel sujet alors les Muses ont-elles pu traiter dans leurs chants? Je remarque que Bacchus se présente, sur le *vase François*, sous une forme silénique, portant sur ses épaules une grande amphore probablement remplie de vin; il y a, en outre, dans son attitude un commencement de *comos* ou de *tripudium*. C'est à lui qu'il appartient en effet d'amener la joie du banquet, et ce n'est pas médire des dieux que de soupçonner qu'ils se seront enivrés dans cette circonstance solennelle. Après la prédiction des Parques, qui se termine tristement, le poëte aura tenu à ramener des idées plus riantes, et c'est ainsi que je me figure les Muses, chantant Vulcain reconduit dans l'Olympe, sujet évidemment bachique, et qui, en même temps, offrait cette allusion aux grands phénomènes de la nature, qui, chez les anciens, étaient toujours introduits au milieu des chants par lesquels

(1) II, 3-7.
(2) *Pyth.*, III, v. 90.

on animait les festins. Les Muses devaient donc se présenter en contraste avec les Parques, sous une forme joyeuse, aux noces de Thétis et de Pélée; elles y étaient *rustiques*, Pindare l'atteste : Μελπομένων ἐν ὄρει Μοισᾶν (1). Ce caractère de Nymphes *Oréades* et de femmes appelées à un banqnet, pour y chanter le vin et la bonne chère, les faisait nécessairement descendre au ton de la comédie, où sans doute Épicharme a été les chercher : c'est aussi dans le banquet des dieux que, chez Homère, la comédie prend naissance (2).

Quel était donc le poëme dans lequel Catulle avait puisé la disposition et les principaux détails du sien? Ce que je crois pouvoir affirmer, c'est que ce poëme était antérieur à Pindare, qui y fit plusieurs emprunts, d'abord dans la troisième Pythique, puis dans les Néméennes III, IV et V, adressées à trois vainqueurs d'Égine. Ces allusions, de même que le récit des mythographes, donnent l'idée d'une composition où toute l'histoire de Pélée, depuis sa première jeunesse jusqu'à son second mariage, était racontée avec ordre et détail. On pourrait songer aux *Cypria*, quoique Proclus, dans l'argument de ce poëme, se contente de dire que, « pendant les noces de Pélée, la Discorde étant survenue au milieu du festin des dieux, inspira à Junon, à Minerve et à Vénus, la pensée d'une lutte de beauté : παραγενομένη δὲ Ἔρις εὐωχουμένων τῶν θεῶν ἐν τοῖς Πηλέως γάμοις, νεῖκος περὶ κάλλους ἐνίστησιν Ἀθηνᾷ, Ἥρᾳ καὶ Ἀφροδίτῃ (3); ce qui ne semble assigner à Pélée qu'un rôle secondaire dans les développements du poëme. Mais le récit des premières aventures du fils d'Éaque a pu fournir une partie du chant des Muses, dont le sujet ne se bornait pas sans doute à des récits mythologiques. Ces chants, destinés à augmenter le charme des festins, admettaient des développements variés, comme on peut s'en convaincre en repassant ceux de Démodocus au banquet des Phéaciens. Celui-ci raconte d'abord les amours de Mars et de Vénus et la vengeance de Vulcain, puis, sur l'invitation d'Ulysse, il descend, pour ainsi dire, dans le cycle héroïque, et introduit, sous forme d'épisode, dans le poëme, une aventure du héros de l'Odyssée, la construction du cheval de Troie. C'était là un modèle sur lequel avaient dû se régler les poëtes cycliques postérieurs à Homère, et particulièrement l'auteur des *Cypria*.

Je remarque, en outre, qu'*Iris*, le personnage opposé à *Éris*, se montre comme messagère, à la tête du cortége des dieux, sur

(1) *L. c.*
(2) Cf. Auct. inc. *de Homer. poes. ap.* Homer., ed. Ernesti, t. V, p. 257.
(3) *Chresthomath.*, p. 472, ed. Gaisford.

le vase François, ce qui semble préparer par le contraste l'intervention de la Discorde pendant le banquet. J'appelle surtout l'attention sur les deux figures ailées placées au milieu des anses du vase, entre les personnifications hideuses de *Dimos* et de *Phobos* (1), et le groupe répété d'Ajax emportant le corps d'Achille. Ces deux figures ailées doivent être les *Némésis*, dont le culte, perpétué à Smyrne, avait une racine orientale, puisqu'on les retrouve exactement semblables sur les cylindres. On peut comparer les deux *Némésis ailées* du vase François avec le précieux cylindre du Musée britannique, sur lequel on voit deux figures de femmes à quatre ailes chacune, la tête dirigée l'une vers l'autre et ayant chacune une biche à ses pieds (2). Les monuments où Némésis est accompagnée d'une biche ont été depuis longtemps signalés. A Smyrne, la double Némésis a pour attributs, non une biche, mais un griffon, et deux griffons figurent sur le pied du vase François. Ces Némésis, dans leur application à l'histoire d'Achille, figurent la Discorde et l'Union d'une manière tout à fait conforme aux idées des Grecs; l'une, celle qui tient deux lions, qu'elle semble avoir domptés par sa victoire sur les puissances de destruction, exprime la dernière de ces idées : l'autre, ayant d'une main un lion et de l'autre un cerf, est au contraire le génie de la destruction et de la lutte. L'une est *Iris* ou *Iréné*, l'autre *Éris* ou *Até* : la dernière présente une transition naturelle aux groupes d'animaux se dévorant entre eux, tantôt un lion et un taureau, tantôt un cerf et un lion, tantôt un lion et un sanglier, qu'on voit représentés sur le pied du vase, et qu'on croirait directement copiés de quelque monument assyrien; ces groupes sont l'image de la discorde élémentaire, Νεῖκος οὐλόμενο, suivant l'expression d'Empédocle (3), et les luttes héroïques ne sont à leur tour qu'une image de cette idée de discorde, fondamentale dans les idées de l'Orient.

Au reste, le passage d'Empédocle auquel nous venons de faire allusion, nous paraît fournir l'explication mystique du vase François, explication qui n'a pas moins d'importance que l'explication littéraire dont nous nous sommes occupé jusqu'à présent. Empédocle disait que le *feu* est la *Discorde qui détruit*, et *l'eau, l'Amitié qui rassemble :* Ἐμπεδοκλῆς... τὸ μὲν πῦρ Νεῖκος οὐλόμενον, σχεδύνην δὲ Φιλότητα τὸ ὑγρὸν

(1) Suivant l'explication très-vraisemblable de M. Em. Braun, *Annal. de l'Inst. archéol.*, t. XX, p. 372.

(2) Cullimore, *Oriental cylinders*, pl. II, n° 7.

(3) Emped. *Fragmenta*, ap. Karsten, *Philosoph. græc. vet. reliquiæ*, t. II, p. 349.

ἑκάστοτε προσαγορεύων.... Ici nous avons le mariage de Thétis, déesse marine, et la suite des dieux qui viennent pour assister à ses noces; arrive en dernier lieu Vulcain portant dans ses mains les tenailles armées d'un charbon enflammé. Vulcain ne tient-il pas la place de la *Discorde?*

Il faut remarquer encore que les autres scènes sont balancées de manière à offrir tour à tour l'idée de la *Discorde* et celle de *l'Amour*. La mort de Troïlus, νεῖκος, le retour de Vulcain à l'Olympe, φιλότης; les jeux en l'honneur de Patrocle, φιλότης, le combat des Centaures et des Lapithes, νεῖκος; la chasse du sanglier de Calydon, νεῖκος, la victoire de Thésée, φιλότης. De même en remontant de bas en haut, d'un côté: Troïlus, νεῖκος, les jeux en l'honneur de Patrocle, φιλότης, le sanglier de Calydon, νεῖκος; de l'autre : Vulcain ramené dans l'Olympe, φιλότης, les Centaures et les Lapithes, νεῖκος, la victoire de Thésée, φιλότης; et quant aux scènes qui occupent toute la périphérie du vase, en haut les noces de Thétis et de Pelée, φιλότης; en bas, le combat des Pygmées et des Grues, νεῖκος; en tout quatre scènes de Discorde et quatre scènes d'Amour.

On observera de plus que là où domine l'idée de la Discorde, celle de l'Amour n'est pas étrangère : ainsi, dans la mort de Troïlus la passion subite d'Achille pour Polyxène, dans le retour de Vulcain sa querelle avec Junon, dans les jeux de Patrocle la lutte pour la Victoire; dans le combat contre les Centaures l'amitié de Thésée et de Pirithoüs, celle de Pélée et de Méléagre dans la chasse de Calydon, Ariadne bientôt trahie dans la victoire de Thésée. — Tous ces tableaux, tirés des traditions héroïques, sont encadrés dans des symboles empruntés aux religions de l'Orient. Si le monument était purement oriental, nous verrions, à la place des scènes héroïques, des combats fabuleux, des banquets sacrés ou des cérémonies d'initiation; le sens fondamental serait le même, mais le génie grec n'aurait pas étendu par-dessus le voile de sa poésie.

Il n'est pas hors de propos de remarquer que la disposition des sujets qui décorent le bouclier d'*Achille*, exécuté par *Vulcain*, dieu du *feu*, pour *Thétis*, déesse de la *mer*, n'est pas sans analogie avec celle que nous venons de constater sur le vase François, offrant pour thème principal les noces de *Thétis* et de *Pélée*, père et mère d'*Achille*, noces dans lesquelles *Vulcain* paraît avoir été appelé à jouer un rôle important. Dans la partie de ce bouclier qui figure la surface de la terre, entre le ciel et l'Océan, nous distinguons sept scènes principales : d'un côté, la *ville en paix* et la *ville assiégée*; de l'autre, les *troupeaux attaqués*

par les lions et la *joie de la campagne;* au centre, les principales opérations de l'agriculture distribuées selon les saisons, les *semailles*, la *moisson* et la *vendange*, de façon que la *moisson*, à laquelle préside un roi armé de son sceptre, doit être considérée comme le point culminant de la composition. Ainsi d'une part on a φιλότης et νεῖκος, de l'autre νεῖκος et φιλότης, et quant aux trois sujets intermédiaires, ils représentent le mouvement circulaire de l'année, qui ramène toutes choses au même point. Chacun des quatre sujets latéraux, outre son caractère principal, offre ces contrastes intérieurs que nous avons remarqués dans les scènes qui décorent le vase François : ainsi dans la *ville en paix*, les *noces* et le *procès*; dans la *ville assiégée*, l'union des habitants pour la défense, et le combat, présidé par la Discorde; dans l'*attaque des troupeaux*, cette scène elle-même et le calme des bergeries ; dans les *plaisirs des champs*, l'opposition de la *danse en rond* à la *contre-danse* (θρέξασκον ἐπὶ στίχας ἀλλήλοισι). La *fête nuptiale*, les *combats*, la *danse générale* (χόρος), le *lion dévorant le taureau*, sont autant de scènes communes au *vase François* et au *bouclier d'Achille*.

Nous ne pouvons nous empêcher de noter encore, quant au dernier sujet, que ces *luttes d'animaux*, telles qu'on les retrouve sur les monuments numismatiques de la Grèce et dans la décoration du vase François, sont au nombre des comparaisons favorites d'Homère, et que le prince des poëtes traite ces descriptions épisodiques comme s'il avait sous les yeux quelques-uns des types analogues, sculptés certainement dès avant son époque sur les grands monuments de l'Asie et dont se sont inspirés également les artistes monétaires. Ainsi le vase François nous montre le combat du lion et du sanglier (*Iliad.*, Π, 823-26. Médaillon d'Acanthe), — du lion et du taureau (*Iliad.*, O, 630-36; Π, 487-91; P, 61-68; 542-67), — du lion et du cerf (*Iliad.*, Λ, 481. Cf. Π, 757. Médailles de Vélia.)

Ces rapprochements doivent servir à faire comprendre que, quand il s'agit des idées religieuses de la Grèce, rien n'est vraiment nouveau quant au fond, et que même, quant à la forme, il y a encore bien des emprunts faits à l'Orient. Sur le vase François comme sur le bouclier d'Achille, nous trouvons la forme poétique; dans le fragment d'Empédocle, c'est la forme philosophique qui domine. Il est dès lors plus aisé de distinguer ce qui est ancien et oriental, c'est-à-dire la religion, de ce qui est récent et occidental, c'est-à-dire la poésie et la philosophie.

CH. LENORMANT.

DE LA MONNAIE MELGORIENNE

OU

FRAPPÉE PAR LES ÉVÊQUES DE MAGUELONE AUX XIIe ET XIIIe SIÈCLES.

Les évêques de Maguelone, comme nous l'avons dit dans notre précédente dissertation (1), firent frapper deux sortes de monnaies, dans la seconde moitié et vers la fin du moyen âge. L'une, et c'est celle dont nous avons déjà parlé, émise par ces prélats pour faciliter les relations de leurs diocésains, et en général des Français méridionaux commerçant avec le Levant, fut imitée des *dinars* et des *marabotins* d'or des Arabes, au scandale de la cour de Rome et du pape Clément IV. La seconde de ces monnaies, tout à l'usage intérieur et local des peuples soumis à la domination à la fois spirituelle et temporelle de ces mêmes évêques, mais dont la confiance qu'elles inspiraient, à raison de leur poids, de leur titre et de leur aloi, étendit l'adoption et la circulation dans presque tout le Midi (on entend parler ici de la monnaie d'argent, connue sous la dénomination de deniers et d'oboles ou mailles), fit autorité et servit de talon ou d'échantillon à celles frappées dans les provinces voisines du Languedoc, par les villes et les seigneurs ecclésiastiques ou laïques, et entre autres par les évêques et les consuls de Cahors. Comme on le voit par un traité ou compromis revêtu des formes les plus authentiques et passé en 1267 entre l'évêque Barthélemy et les magistrats municipaux de cette ville, acte que nous avons publié textuellement pour la première fois dans la *Revue numismatique*, en y donnant la suite des monnaies épiscopales et municipales cadurciennes; par ledit traité, la monnaie de Cahors est réglée et fixée *à l'aloi* de deux deniers, une obole et un grain d'argent, « *de la monnoie melgorienne et dans le poids de* « *vingt-trois sols moins deux deniers par marc.* »

Les monnaies de Maguelone, dont nous nous occupons en ce moment, offrent le même type, quoique frappées en différents temps; elles présentent néanmoins, à l'œil du numismatiste exercé, des variétés assez sensibles de coin et de fabrication. Voici les deux plus remarquables parmi les nombreux échantillons que nous avons eus entre les mains, voy. pl. 130, n°s 1 et 2.

(1) Voyez *Revue Archéologique*, 5e année, page 400 et suivantes.

N° 1. (RAIMVNOS). Dans le champ, une croix d'une forme remarquable et particulière aux monnaies de Maguelone, ses deux branches de droite et de gauche sont en pointe dans la forme des branches de la croix de Malte, un point au-dessus de la branche gauche.

℞. (NARDONA OU NARBONA). Dans le champ, quatre besants.

N° 2. (RAMVNOS). La forme de la croix dans le champ offre une variété assez sensible avec celle du n° 1, ce qui a fait prendre à M. A. de Longpérier, avec assez de vraisemblance, les deux branches pour deux mitres épiscopales accolées à l'arbre de la croix. Le même signe au-dessus de la branche gauche.

℞. (NARDONA). Dans le champ, quatre besants.

La fabrication de ce n° 2 est beaucoup plus mauvaise que celle du n° 1. On le retrouve plus souvent et en plus grand nombre que le premier. Ces pièces sont aussi en général d'un titre plus bas. J'en ai remarqué qui ont l'air de cuivre. Elles ont été frappées à une époque postérieure à celles du numéro qui précède, quoique présentant les mêmes types que celle-ci et également le nom de *Ramond* ou de *Raymond*. On sait qu'il y a eu dans le moyen âge, un ancien usage longtemps continué qui consistait à laisser figurer une monnaie, aux types et aux noms de personnages qui n'existaient plus, et ce fait reçoit ici son application. C'est ainsi que, dans le voisinage de Maguelone, le nom de l'évêque *Fulcran* se reproduit pendant plusieurs siècles sur la monnaie de Lodève. Il est probable que celui de Raymond, qui figure sur les deniers et les oboles de Maguelone, désigne *Guillaume Raymond*, auquel le pape Innocent III inféoda, en 1197, le château de Melguiel, avec le droit de battre monnaie dans son nouveau domaine d'où elle prit ou reçut le nom de *Melgorienne*, et bien que le prélat eût concédé ou vendu plus tard au seigneur et aux consuls de Montpellier, une partie de son privilége monétaire, il est certain qu'à la fin du XIIIe siècle, la plus grande partie de cette monnaie appartenait encore aux évêques de Lodève.

Guillaume Raymond ayant été le premier de ces prélats qui ait joui du droit de monnayage dans son diocèse, il n'est pas étonnant qu'après avoir fait graver son nom sur le coin de ses monnaies, il s'y soit perpétué sous ses successeurs. C'était une date de ce privilége qui leur fut contesté par saint Louis, mais reconnu plus tard par Louis X, dit le Hutin. On voit surtout, dans les actes publics, figurer les deniers épiscopaux de Maguelone aux XIIe et XIIIe siècles; peut-être le coin ou plutôt le type fut-il emprunté en partie, et avec des différences de style et de fabrication, à la mon-

naie plus ancienne des vicomtes de Narbonne et particulièrement de celle de Raymond Ier, dont un exemplaire existe dans le cabinet de M. Dassy. Cet emprunt aurait pu être fait dans le but d'accréditer et, comme on dit vulgairement, d'*achalander* la nouvelle monnaie des évêques de Maguelone ; ce qui expliquerait le nom de NARBONA, qu'on y remarque avec quelque étonnement, mais qu'on y aurait maintenu à dessein pour ce motif.

Sur le n° 2 du denier de Maguelone, on a voulu lire IAMANOS ou IAYVNOS au lieu de RAMVNOS, à raison de la forme indécise de la lettre initiale R. Mais alors, il faudrait lire, par le même motif, NAIDONA ou NAIBONA au lieu de NARDONNA, car la forme des deux R est identique. MM. de Longpérier, E. Cartier père, de Lagoy, n'ont point hésité à voir ici la même lettre que moi.

Ainsi que moi, le premier de ces numismatistes qui s'est le plus particulièrement occupé de la question, après avoir douté de l'attribution des deniers melgoriens, et s'être montré disposé à les donner aux anciens vicomtes de Narbonne, est également revenu à l'ancienne opinion accréditée par Papon, Saint-Vincens, Duby, etc., qui les attribuaient aux évêques de Maguelone, tantôt sous le nom de monnaie de Maguelone et tantôt sous celui de monnaie de Montpellier, double dénomination que lui a conservée Duby, d'après l'usage (2).

Un des motifs de la *restitution* de la monnaie melgorienne à ses anciens et légitimes propriétaires, et qui nous avait frappés M. de Longpérier et moi, bien qu'il n'ait pas paru également concluant aux yeux d'autres numismatistes (3), c'est la forme parfaitement identique que l'on remarque sur les sceaux, les deniers et oboles des prélats de Maguelone, de cette croix, dont la configuration remarquable nous a déjà occupés ici; on reconnaîtra cette identité à la vue de la gravure du sceau de l'évêque Béranger, (BERANGERIVS) jointe à cette dissertation dont le dessin a été relevé sur une empreinte

(2) Montpellier fit partie du diocèse de Maguelone et dépendit de sa juridiction jusqu'en 1536, sous le règne de François Ier et l'épiscopat de Guillaume Pelessier. On a vu plus haut que l'évêque Guillaume avait aliéné à cette ville une partie de ses droits monétaires.

(3) Entre autres, M. Cartier père, qui m'a le premier mis sur la voie, dans sa correspondance avec moi, pour la reconnaissance et l'appréciation des caractères dont se composent les légendes des deniers *Melgoriens*, où longtemps l'on crut voir des légendes arabes signalées par Clément IV, tandis qu'ils n'offraient réellement que des lettres de notre alphabet, bizarrement torturées et contournées, mais dont on trouve pourtant des exemples dans d'autres monnaies contemporaines (et aussi nommées *Raymondines*) d'Alby et de Narbonne, etc., etc.

accompagnant un de ses actes déposé aux archives municipales de Montpellier. Voy. pl. 130, n° 3.

D'un côté on voit Béranger debout en habits pontificaux et la mitre en tête, tenant de la main gauche la crosse épiscopale et donnant sa bénédiction avec la droite. Légende, — *Sigillum* BERAGIERII EPISCOPI MAGALONENS*is*.

℞ Le portail de l'église cathédrale de Maguelone, sous l'invocation de saint Pierre, et au-dessous les clefs qui sont l'attribut du divin portier du paradis. Légende : — (la croix de Maguelone), COIT*us* MELGO*rii* et MON*T*IS PE*le*r*ii*. Je ne trouve point ici l'emploi utile de la seconde R, si j'ai bien lu cette inscription.

Il est bien entendu ici, avec le lecteur, qu'en traitant dans cette dissertation des monnaies melgoriennes, nous n'avons absolument entendu parler que de celles des évêques de Maguelone, et non de celles antérieurement émises par les comtes de Melgueil, et dont il est déjà fait mention dans des actes de 940 à 963. Il n'entrait point dans l'objet de ce mémoire de nous occuper de ces dernières, bien qu'ayant été frappées dans le même atelier monétaire que les deniers épiscopaux de Maguelone.

On a cru enfin superflu de relever, dans le cours de cette dissertation, l'étrange erreur, dont la critique a depuis longtemps fait justice, de Papon, Fauris de Saint-Vincens, Lepire, dom Vaissette, et, après eux, Duby, de confondre avec les monnaies des évêques de Maguelone, et de leur attribuer ces pièces gauloises en argent, mieux étudiées depuis quelques années par les numismatistes (4), improprement dites, *à la croix* ou *à la roue*, qu'on trouve en assez grand nombre sur les territoires de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, et particulièrement chez les Volces-Tectosages, et sur l'emplacement classique (pour la numismatique gauloise) de *Vieille-Toulouse*, où le peuple leur donne faussement aussi le nom de *monnaies sarrasines*. Il n'y a plus aujourd'hui que le gardien des arènes de Nîmes, qui s'obstine encore à en faire l'attribution aux évêques de Maguelone.

CHAUDRUC DE CRAZANNES.

(4) Voyez plusieurs mémoires dans lesquels M. le marquis de Lagoy a décrit et donné l'attribution de plusieurs de ces médailles, et notre *Dissertation sur les monnaies gauloises au type de la croix ou de la roue*, grand in-4° de vingt-cinq pages, avec une planche de trente-trois de ces médailles, inédites. Toulouse, 1839.

DÉCOUVERTE

D'UNE

MOSAIQUE GALLO-ROMAINE A SUÈVRE

(LOIR-ET-CHER).

On vient de découvrir *aux Chatelliers*, commune de Suèvre, arrondissement de Blois, département de Loir-et-Cher, une mosaïque gallo-romaine, et quelques débris antiques dignes d'être signalés à l'attention de nos lecteurs. Les journaux quotidiens ont fait grand bruit de cette découverte dont nous avons été instruit des premiers. Si nous avons gardé jusqu'ici le silence, c'est que nous voulions donner des renseignements exacts et pris sur les lieux mêmes. Ces renseignements les voici : nous les devons à l'amitié d'un habitant de Suèvre, M. Ernest Dattin, qui à notre prière a suivi les fouilles avec une attention soutenue, et a bien voulu nous communiquer le résultat de ses observations ; nous nous faisons un devoir et en même temps un plaisir de lui en témoigner toute notre gratitude.

Sous le nom de *Chatelliers* ou *des Chatelliers*, on désigne souvent, dans le centre de la France, des lieux anciennement habités et dont le sol renferme des débris de vieilles constructions ; c'est ainsi que près Saint-Laurent-des-Bois, dans la forêt de *Marchenoir*, propriété de M. le duc de Luynes, le long d'une voie romaine, qui conduisait de Vendôme (*Vendocinense castrum*) à Meung (*Magdunense castrum*), on trouve un lieu nommé le *Chatellier* où M. Thomas, garde de la forêt, a observé, il y a dix ou quinze ans, des restes de mosaïques, de briques à rebords, des médailles, etc., qu'à la ferme des *Chatelliers* près Dourdan, en tirant vers Gallardon, nous avons ramassé nous-même quelques cubes de marbres blancs et noirs, ainsi que de nombreux tessons de poteries. *Chatellier*, dans certain cas, est donc synonyme des mots, *masure*, *maselles* et *maiziaires*, *maceriæ*. Un lieu portant ce nom, surtout lorsqu'on n'y rencontre aucune trace d'un château construit au moyen âge, est digne de fixer

l'attention de l'antiquaire, qui ne se laisse pas séduire seulement par les beautés des statues grecques, et par les masses imposantes des grands débris romains; mais qui, patient investigateur des traces laissées par nos prédécesseurs, veut arracher au sol même les secrets qu'il recouvre.

A ce titre, les Chatelliers de Suèvre ont depuis longtemps fixé notre attention; nous les avons parcourus avec soin; tous les débris constatés à Saint-Laurent-des-Bois et à Dourdan, nous les avons reconnus. Et quant à ce qui regarde la mosaïque, le propriétaire du terrain où elle vient d'être mise à jour, M. Nau, nous avait déjà signalé son existence. Ce n'est donc pas, à vrai dire, un fait tout à fait nouveau, comme semblent le laisser croire les journaux, puisque l'existence de cette mosaïque est connue depuis environ vingt ans. Quoique ne soupçonnant pas d'abord toute l'importance que pouvait avoir pour l'histoire locale l'heureux hasard qui avait guidé sa charrue, M. Nau avait cependant examiné avec soin et intelligence, le spectacle tout nouveau pour lui qui se déroulait à ses yeux; et lorsque nous l'avons interrogé, il y a cinq ou six ans, il nous a retracé d'une façon si précise ce qu'il avait vu, que les fouilles récemment entreprises n'ont pour ainsi dire fait que constater l'exactitude de ses remarques. Aujourd'hui que les travaux sont interrompus, nous croyons utile de faire part du résultat qu'ils ont produit, à ceux qui s'intéressent à la géographie de l'ancienne Gaule.

Mais avant tout, un mot sur les Chatelliers de Suèvre. C'est un faubourg de cette petite ville, ou plutôt un hameau, occupé par de riantes maisons de campagne et de riches closeries. Il est situé sur le penchant d'un coteau, qu'arrose la *Tronne* au midi, et borné au nord par une route connue sous le nom de *chemin des Militaires*, vieille route romaine sans doute qui passait par Orléans, Meung, Baugenci et Blois. C'est au centre de ce hameau qu'est située la propriété de M. Nau.

Nous laisserons maintenant parler M. Ernest Dattin : « Après avoir, dit-il, sondé le terrain à plusieurs endroits, nous avons toujours rencontré les mêmes débris, composés de fragments de mosaïque, de morceaux de marbre de toutes couleurs, de tuiles romaines, etc. Pour vous donner une idée des lieux, figurez-vous un carré long de deux mètres environ sur cinq, pavé en mosaïques, dont nous avons trouvé seulement quelques fragments. Cette mosaïque composée de petits cubes artistement assemblés, n'offre en définitive rien de bien particulier et ressemble à toutes celles qu'on

rencontre dans le centre des Gaules ; les seuls ornements qu'elle présente sont des dessins linéaires, mais qui produisent un effet très-gracieux. Au-dessous du pavé passe un caniveau ou aqueduc : il semble se terminer là, mais un éboulement du sol en est peut-être la seule cause ; telle est la principale partie que nous avons explorée. A quinze mètres plus loin, une autre sonde a été faite, elle a eu pour résultat la découverte de morceaux de marbres, de briques romaines et de fragments de mosaïques, toutes d'une même couleur blanche ; elles étaient disposées par petites portions et renversées. Revenons maintenant à l'aqueduc : c'est un mortier très-dur qui forme le fond du caniveau ; quant à sa direction, après avoir été droit (du nord au sud) environ quinze pieds, il devient plus étroit et semble aller du côté du *clos Saint-Simon*. Malheureusement un éboulement nous empêche d'aller plus loin. »

Ici se terminent les communications de M. Dattin, mais elles nous permettent de constater qu'aux Chatelliers de Suèvre existait réellement, pendant l'époque gallo-romaine, au moins une opulente villa, possédant des aqueducs et des salles pavées en mosaïque. Mais, si l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur les antiquités autrefois découvertes à Suèvre, sur les inscriptions conservées dans la sacristie de Saint-Lubin, décrites par Caylus, dans son *Recueil d'Antiquités*, t. IV, page 374, pl. 112, sur de vieux chapiteaux d'ordre composite déterrés depuis longtemps au *clos Saint-Simon*, sur d'autres débris d'aqueducs retrouvés au *champ des vieilles masures*, entre Saint-Lubin et les Chatelliers, on reconnaîtra que Suèvre, bien qu'il n'en soit fait mention, ni dans les itinéraires, ni dans la table théodosienne, était un des lieux les plus importants de l'ancien pays des Carnutes.

Suèvre, en effet, dès l'époque carlovingienne, en 895, était le chef-lieu d'une viguerie dépendant du comté de Blois, et appelée de son nom (*Sodobrium, vicaria Sodobriensis*). Ce fait est attesté par une charte souvent citée, souvent commentée, et qui est d'un grand intérêt pour la géographie antique des pays environnants (1). Son histoire offre un grand intérêt archéologique, et deux de ses églises, Saint-Lubin et Saint-Christophe, la paroisse actuelle, possèdent encore des parties qui datent incontestablement de la période carlovingienne. Mais ce serait trop nous éloigner des bornes d'une simple nouvelle archéologique, que de nous arrêter à décrire toutes ces richesses

(1) Bernier, *Hist. de Blois*, pr. p. 1 et 2. Par cette charte, Garnaud, *Garnegaudus*, vicomte de Blois, donne à Saint-Martin de Tours tout ce qu'il possède dans la viguerie de Suèvre, et dans les lieux qu'il énumère et qui en dépendaient, c'est-

architectoniques ; nous renverrons donc le lecteur curieux de connaître ce que renferme d'intéressant cette localité, au tome Ier des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, qui doit paraître sous peu de mois, et doit contenir un inventaire détaillé des restes celtiques et gallo-romains qu'on y a retrouvés jusqu'ici.

U. D.

à-dire *Villago, Praxea* et *Voginantus*. Dernièrement, un savant académicien, M. Guérard, a eu occasion de citer cette charte ; mais il est tombé, ce nous semble, dans quelques erreurs topographiques. Selon lui, *Villago* est *Villaugon* ou *Villegonceau*. Nous nous étonnons qu'il ait pu hésiter entre ces deux localités. Villegonceau est situé bien au delà des limites nord-est de la viguerie de Suèvre, près de Séris, village qui dépendait du diocèse d'Orléans et non de celui de Chartres, dont Suèvre et son territoire faisaient partie. Villaugon, au contraire, est situé tout près de cette petite ville ; c'était autrefois un lieu assez important pour posséder une petite chapelle dédiée à saint Hubert. Enfin, *Villaugon* est la traduction la plus naturelle de *Villagonis*. M. Guérard, ensuite, paraît ignorer quel est le lieu désigné sous le nom de *Voginantus*. Bernier, cependant, avait fort bien établi que c'était Saint-Denis-sur-Loire, et jusqu'ici personne n'en avait douté. Enfin nous ne pouvons admettre la traduction qu'il propose du mot *Praxea* par le *Prêche*. C'est à Aulnay, à Mer, patrie du célèbre antagoniste de Bossuet, Jurrieu, et à Ménars, que se sont groupés les calvinistes des environs ; pendant le XVIe et le XVIIe siècle, le protestantisme était très-répandu dans cette contrée ; le lieu nommé le *Prêche* nous semble donc tout simplement tirer son nom d'un ancien temple calviniste qui y aurait été établi autrefois ; enfin l'on ne saisit pas bien la ressemblance qui peut exister entre Praxea et le Prêche. Aux portes de Suèvre, au contraire, et sur le chemin de Villaugon on trouve un hameau nommé *la Prâle* : nous n'ignorons pas que les villages nommés *Prale, Presle, Praslin, Pralon,* tirent leur nom de *Pratellum* et *Pratum longum*. Nous ne proposerons donc qu'en hésitant de voir dans *la Prâle* de Suèvre la *villa Praxea*. Cependant, comme la transformation de *Praxea* en *Prale* est toute naturelle, et que dans les environs aucun endroit ne porte un nom analogue, nous ne croyons pas être trop loin de la vérité. Nous soumettons, du reste, ces observations à M. Guérard lui-même. (Voyez le *Polyptique d'Irminon, proleg.*, p. 86 et 87.)

PREMIÈRE LETTRE A M. LE COMMANDANT DE LA MARE.

SUR LES

MÉDAILLES TROUVÉES DANS LA PROVINCE DE CONSTANTINE PENDANT LES ANNÉES 1840 A 1845.

MONSIEUR LE COMMANDANT,

Vous avez bien voulu me communiquer les nombreuses monnaies que vous avez recueillies en Algérie pendant votre long et fructueux séjour, et vous m'avez fait l'honneur de me demander des explications sur quelques-unes d'entre elles. Je m'empresse de répondre à votre demande, en vous adressant une description raisonnée de celles qui m'ont paru devoir attirer votre attention.

La province de Constantine, que vous avez étudiée plus particulièrement, est la contrée de l'Algérie la plus fertile en monuments archéologiques et numismatiques; son voisinage avec la régence de Tunis, territoire de l'ancienne république de Carthage, en est la cause principale, aussi doit-on se féliciter de vous avoir vu tourner sur cette contrée vos études favorites.

Les monnaies recueillies dans la province de Constantine peuvent se diviser en quatre périodes, correspondant aux grandes révolutions politiques qui se sont accomplies sur le sol de l'antique Libye. La première comprend la numismatique punique et mauritanienne; la deuxième prend son point de départ à l'arrivée des Romains en Afrique, elle s'arrête à l'invasion barbare et à la destruction de l'empire d'Occident, en 476; la troisième comprend la numismatique de l'empire romain d'Occident, de l'empire grec d'Orient et des Vandales; enfin la quatrième date de la conquête de l'Afrique par les musulmans.

J'aurais pu établir mon travail d'après la méthode ethnographique que vous avez adoptée dans votre *Archéologie de l'Algérie* (1),

(1) *Explor. scient. de l'Algérie; Archéologie*, par M. de La Mare. Paris, Gidde, in-4°, 1850.

mais il en serait résulté une confusion que ne comporte pas la numismatique, j'ai donc suivi la méthode chronologique qui, je crois, vous paraîtra plus rationnelle.

PREMIÈRE PÉRIODE.

Monnaies puniques et mauritaniennes.

CARTHAGE. — Tête de femme (Cérès?) à droite.

℞. Cheval galopant à gauche, à l'ex. : inscr. numidique. Cuivre, moy. mod., trouvée à Philippeville (1842).

Mionnet (2) et ses prédécesseurs avaient attribué à Panorme cette monnaie, ainsi que d'autres qui portent aussi des caractères puniques; la grande quantité de ces monnaies que l'on rencontre dans la régence de Tunis et dans la province de Constantine, nous a fait attribuer ces monnaies à Carthage.

— Tête de femme à droite.

℞. Cheval devant un palmier à droite. Cuivre, p. mod. trouvée à D'jidgelli par le commandant Boudville, en 1844 (3).

HIPPONE LIBERA. — HIPP-ONE. — Guerrier debout, appuyé sur la haste, à ses pieds un chien; grènetis au pourtour.

℞. LIBE-RA. — Cérès debout et voilée; grènetis. Cuivre, pet. mod. Inédite; collection du docteur Lodibert.

Cette monnaie, qui forme une variété des médailles décrites par Mionnet (4), a été trouvée à Bone.

Rois incertains de Mauritanie. — Tête virile à gauche, ceinte d'un bandeau royal.

℞. Cheval numide courant à gauche; cuivre, gr. mod., trouvée sur le Coudiat-athi, en 1843.

— Tête virile à gauche, ceinte d'une couronne de laurier.

℞. Cheval à gauche. Cuivre, gr. mod., trouvée à Philippeville par M. l'ingénieur Laborie, en 1841.

Dans un catalogue de l'Alliance des arts (5), de semblables monnaies ont été attribuées à Annibal; je ne sais jusqu'à quel point cette attribution est fondée; je pense qu'on a donné cette monnaie

(2) *Méd. grecq.* Voy. *Panorme* (Sicile), vol. I.

(3) Mionnet, *Méd. gr.*, lieu cité. — M. de Longpérier (*Cat. Magnoncour*, p. 18) attribue cette pièce à Panorme, voy. n° 171.

(4) *Hippone libera* (t. VI, et Suppl., t. IX).

(5) Paris, fév. 1847. *Collection P.....*

au général de Carthage, par suite du désir qu'on avait de voir figurer son nom dans les médaillers.

— Tête virile à gauche, ornée d'une couronne de laurier.

℞. Cheval galopant à gauche, à l'ex.: deux lettres numidiques. Plomb, gr. mod.

— Même type que la précédente.

℞. Cheval courant à droite, à l'ex.: les deux mêmes lettres. Plomb, gr. mod.

Ces deux monnaies, dont vous possédez de nombreux exemplaires, ont été trouvées près de Constantine, sur le Coudiat-athi, en 1843; M. Alfred Maury en avait trouvé une semblable lors de son voyage en Afrique. Elles ont été publiées par M. Duchâlais (6), dans son mémoire sur les monnaies de Mauritanie et de Numidie.

JUBA I, *roi de Mauritanie.* — REX IUBA. — Tête diadémée à droite, un sceptre sur l'épaule.

℞. Inscription numidique, temple octostyle; argent, trouvée à Tubna (*Toubouna*), par M. Lodibert (7).

PTOLÉMÉE, *roi de Mauritanie.* — REX PTOLEMAEUS. — Tête de Ptolémée à droite, ornée d'un bandeau.

℞. Palmier chargé de fruits, K. A. I. dans le champ au-dessus de l'exergue. Denier d'argent trouvé à Constantine par M. Lodibert. (Mionnet, t. VI.) Le cabinet de France en possède une semblable.

DEUXIÈME PÉRIODE.

Monnaies romaines.

Les monnaies romaines sont les plus nombreuses; aussi n'appellerai-je votre attention, Monsieur, que sur celles qui offrent de l'intérêt soit par leur rareté, soit par leur importance historique.

Je citerai en premier lieu une monnaie du triumvir Pompée; elle

(6) *Mémoires de la Société des antiq. de France*, t. IX (2e série).
(7) A. de Longpérier, *Cat. Magnoncour*, page 106.

porte au droit la tête de Janus Bifrons, accostée du monogramme MGN, et au revers une proue de vaisseau surmontée de la lettre A. — As trouvé à Bougie (*Saldæ col.*), en 1844.

C'est le dernier as de la république romaine. Lorsque le parti de Pompée, après la bataille de Pharsale, passa en Afrique, il y introduisit la monnaie de Rome, qui commençait déjà à avoir cours depuis les guerres puniques (9).

Parmi les monnaies impériales qui abondent dans les provinces d'Alger, d'Oran et de Constantine, j'ai remarqué des médailles des empereurs Auguste, Tibère, Caligula, Claude, Néron, Vespasien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Hadrien, Antonin, Marc-Aurèle, Commode, Septime Sévère, trouvées à Philippeville (*Ruscicada*), par M. le docteur Lodibert, à Setif (*Sitifis col.*), en 1840, et au camp de Smendou, en 1843. Je signalerai un beau médaillon de Caracalla, représenté la tête laurée, avec la légende : M. AVREL: ANTONINVS. PIVS. AVG. GERMAN., et ayant au revers la Sécurité assise : SECVRITAS PERPETVA, trouvé à Philippeville en 1842; c'est le seul médaillon romain que j'aie remarqué dans votre suite romaine.

Les monnaies d'Alexandre Sévère et de Mammée que vous avez trouvées au camp de Smendou, et celles recueillies à Cass'ar bou Aratz (près Guelma) par M. Ledoux, officier de génie, ont toutes été décrites par Mionnet (10). Je n'ai point rencontré de médailles des deux Gordiens qui usurpèrent la pourpre en Afrique; il paraît qu'elles sont aussi rares en Algérie que partout ailleurs; mais en revanche, les monnaies de Gordien III s'y trouvent en grande quantité.

Une pièce sur laquelle, Monsieur, je vous prie d'insister, porte à l'avers la légende : IMP.... PHILIPPVS AVG., et au revers : [AETE]RNITAS A[VGVSTA], un éléphant occupe le champ de la pièce; cuivre, gr. mod., trouvée à Philippeville en 1842 (11).

Les monnaies de Philippe, de Gallien, de Claude, de Probus, se rencontrent en grand nombre, et n'offrent rien de particulier. Les médailles de Dioclétien, de Maximien Hercule, de Constance Chlore, de Maxence sont toutes décrites par Mionnet (12); le sol de l'Afrique en est pour ainsi dire semé.

Je n'ai rien de particulier, non plus, à faire remarquer sur les

(9) Riccio, *Monete delle famiglie di Roma*, in-4°.

(10) *Descr. des monn. romaines.* — Cf. ces noms.

(11) Tochon d'Annecy (*Mémoire sur les méd. de Marinus*, etc. Paris, in 4°, 1817) a publié cette monnaie, et en donne le dessin, pl. n° 7 de ce Mémoire.

(12) Lieu cité; cf. ces noms.

monnaies de Licinius, de Valens, de Gratien, de Valentinien, de Constantin et de ses fils. M. le docteur Lodibert en a beaucoup trouvé à Philippeville, en 1842, et à Sétif, en 1844. Le capitaine d'artillerie, Mitrecé, en a, de son côté, beaucoup recueilli à Thebessa (*Theveste*), en 1842, et M. Ledoux en a trouvé en grande quantité à Guelma (*Aralus*), en 1842.

Je rapporterai cependant une monnaie de Constantin qui est inédite, et qui offre un grand intérêt à cause de son revers qui est tout à fait local; elle porte au droit: DN CONSTANTINVS MAX PF AVG., tête laurée de l'empereur à droite, et au revers AFRICA, l'empereur relevant une femme. Cuivre, moy. mod. Cette pièce a été trouvée à D'jimilah (*Cuiculum*) par M. le capitaine du génie Père, en 1843.

Une monnaie de cuivre d'Hélène, mère de Constantin le Grand, décrite par MM. Mionnet (13) et Marchant (14), est remarquable à cause de sa belle conservation; elle porte au revers la légende: SECURITAS PUBLICA, l'impératrice voilée et debout; à l'exergue le différent d'Antioche SMANT; elle a été trouvée à D'jidgelli (*Igigellis col.*), en 1843, par M. de La Mare.

Je signalerai ensuite une grande quantité de monnaies de cuivre de Constance Galle : (GLORIA EXERCITVS, l'empereur terrassant un cavalier ennemi), de Magnence et de Décence (même type, ou bien le monogramme du Christ ☧), découvertes par vous, en 1842, dans un hypogée, situé sur la route de Philippeville à Stora (15). Le docteur Lodibert avait trouvé aussi à Philippeville quelques monnaies de ces trois empereurs, ainsi qu'une petite médaille de cuivre de Julien II (VOT X MVLT XX).

Les médailles de Théodose, d'Arcadius, d'Honorius, sont moins communes que celles des règnes précédents. M. Lodibert en a recueilli quelques-unes à Philippeville et à Bougie (*Saldæ col.*); je pourrais mentionner aussi celles que vous avez trouvées à la Calle, en mars 1842.

Comme vous avez pu le juger, Monsieur, les monnaies du Bas-Empire sont moins communes que celles des premiers empereurs de Rome; elles deviennent beaucoup plus rares pendant la période barbare et byzantine, où l'on rencontre encore çà et là quelques débris monétaires du pillage de Rome par les Vandales.

(13) Mionnet, lieu cité. Cf. ces noms.

(14) Baron Marchant, *Mél. de numism. et d'histoire*. Lettre XVII, pl. n° 9.

(15) M. de La Mare donne le dessin de cet hypogée dans son *Archéologie de l'Algérie*.

TROISIÈME PÉRIODE.

1° *Monnaies de l'empire romain d'Occident.*

MAJORIEN (457-461). — DN MAI. RIANVS PAVG. Tête laurée à droite.

℞. VICT·RIA AVG., la Victoire, à l'ex : MD. Cuivre fr. à Milan (MeDiolanum), trouvé à Philippeville, 1842 (Mionnet) (16).

LIBIUS SEVERUS III (461-465). — DN SEVERVS PF AVG. Tête laurée à droite.

℞. VICT·RIA AVGGG. Victoire portant une croix. COMOB. Tiers de sou d'or trouvé à Bougie en 1844 (Mionnet) (17).

2° *Monnaies de l'empire grec d'Orient.*

JUSTIN LE THRACE (518-527). — DN IVSTINVS PP AVG. L'empereur vu de face.

℞. VICTORIA AUG. — Victoire, COMOB (18). Sou d'or trouvé à Guelma en 1842. Cette pièce faisait partie de la collection du général Duvivier, frappé mortellement pendant les affaires de juin.

JUSTINIEN I (527-565). — DN IVS[TINI] ANVS PP AG. Tête laurée à droite.

℞. M cantonn. de trois croix, à l'ex : KART. Cuivre fr. à Carthage, trouvé à Philippeville en 1842 (19).

MAURICE TIBÈRE (582-602). — DN MAVRICI PPA. Tête diadémée de face.

℞. K + T
A ⊙ ϙ
NXXM
cuiv. fr. à Carthage. Cette monnaie trouvée à Constantine, a été publiée par M. Falbe (20). Collections Lodibert et de La Mare.

HERACLIVS (610-641) εν τουτο νικα, l'empereur debout.

℞. A
N
N
O
M
Є
KART
cuivre fr. à Carthage (21).

(16) Ouv. cité. Cf. ce nom.
(17) Ouv. cité. Cf. ce nom.
(18) Cf. Mionnet, Saulcy, *Class. des monn. byz.*, pl. I.
(19) Cf. Saulcy, ouv. cité.
(20) *Recherches sur l'emplacement de Carthage*, pl. VI. — Paris, in-8° et atlas in-folio.
(21) Mionnet, Saulcy, lieux cités.

— DNЄRACλιο PP AV. Tête de face d'Héraclius, avec le diadème orné d'une croix.

℞. Bustes d'Eudocie et d'Héraclius Constantin. Quinaire en argent trouvé à Sétif par M. Lodibert (Mionnet, p. 507. Saulcy, pl. VII, n° 1).

3° *Rois vandales de Carthage.*

— GENSÉRIC (427-477). — KARTHAGO. Guerrier debout et de face.

℞. Tête de cheval bridé, XXI à l'ex. Cuivre trouvé à Guelma (*Calama*), en 1843, par M. Lodibert (22).

— Tête à gauche, devant une palme.

℞. $\overset{\text{IIII}}{\overline{\text{N}}}$ dans une couronne; cuiv. quinaire.

M. de La Mare a trouvé une grande quantité de ces monnaies à Guelma et à Philippeville. J'ai publié le premier, dans la *Revue Archéologique* (23), un exemplaire de cette monnaie qui avait échappé à Marchant et à Mionnet. M. Friedlaender (24) à publié, presque en même temps que moi, cette médaille.

HILDERIC (523-530). Tête à droite. On aperçoit les lettres HIL... RIX.

℞. Croix dans une couronne. Cuivre quinaire.

M. Friedlaender a le premier donné l'explication de cette médaille, dont M. de La Mare a trouvé, à Guelma, de nombreux exemplaires mêlés aux quinaires de Genséric, mentionnés ci-dessus.

GELAMIR (530-534). — DN RIX GELAMIR. Tête laurée à droite.

(22) Marchant, lettre XVI, pl. n° 4. — Mionnet. Médailles gr. Carthage.
(23) 1849, t. VI, p. 398.
(24) *Die Münzen vandal.* Berlin, 1849, in-8°.

℞. ✝ D N (50 *pholl.*) dans une couronne.

Cette monnaie d'argent a été trouvée au camp de Smendou, en 1842. MM. Mionnet, Marchant et Friedlaender en ont fait mention.

Incertaines.

Voici la description de quatre quinaires de cuivre trouvés à la Calle, mêlés à des monnaies du Bas-Empire.

1. 2. 3. 4.

— Tête à droite. — ℞. A monogramme d'AMAL aricus ou d'A MA asuntha. Voy. n° 1.

Cette monnaie a été publiée, pour la première fois, par M. de Lagoy (25). Ce savant a attribué cette pièce à Amalasunthe, fille de Théodoric et régente pour son fils Amalaric. Je crois, en effet, que cette pièce ne peut être attribuée qu'à cette princesse ou à son fils; mais sa présence en Afrique pouvant donner lieu à une autre interprétation, j'ai cru, tout en respectant l'opinion de M. de Lagoy, devoir la classer parmi les incertaines.

— Croix dans un cercle de grènetis.

℞. Monogramme du Christ dans une couronne de laurier, n° 2.

Cette médaille est rapportée aussi par M. de Lagoy (26), qui l'attribue à Clovis; sa présence en Afrique, pouvant être cause de contestation, je l'ai aussi placée dans les incertaines, n° 2.

— Avers effacé. — ℞. Croix dite de Lorraine, inédite. — N° 3.

— Avers effacé. — Étoile à huit rayons, ou bien le monogramme du Christ, n° 4.

Monnaies françaises trouvées à D'jidgelli.

M. le commandant Boudeville a trouvé à D'jidgelli, en 1844, plusieurs deniers tournois de Louis XIII. Les habitants de l'ancienne colonie *Igigellis* faisaient, comme on sait, le commerce des peaux et de la cire avec les Français avant l'expédition du duc de Beaufort,

(25) Lagoy, *Méd. des Ostr.* Aix, 1843, in-4°, pl. I, n° 5, p. 11.
Méd. gr. gaul. Aix, 1845, in-4°, pl. I, n° 11, p. 28.

ordonnée par Louis XIV pour réprimer les pirateries des Barbaresques. Le commerce d'abord, et le séjour d'une armée sont les seules causes de la présence de tant de monnaies françaises à D'jidgelli et aux environs.

Sceaux et plomb.

— Avers presque effacé, on aperçoit les vestiges d'une légende latine. — ℞. Temple à quatre étages en forme de pyramide, dont la porte est ouverte. Plomb.

Trouvé à Announah (*Tibilis*) en 1843.

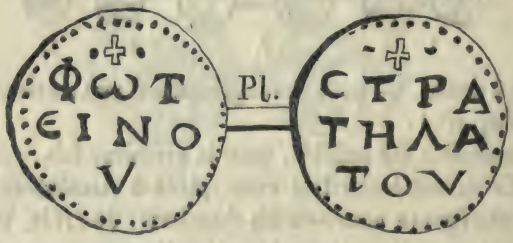

— + ΦΩT — ЄINO-Y. Cordon de grénetis.

℞. + CTPA-THΛA-TOY. Cordon de grènetis. Plomb.

Ce sceau a été trouvé par M. Lodibert, à Philippeville, en 1845.

— CVM. — Sans revers. Plomb, module de quinaire. — Collection Lodibert.

J'ai passé en revue, Monsieur le commandant, les trois premières périodes de l'histoire numismatique de l'Algérie, j'espère pouvoir vous donner dans quelque temps un aperçu sur les monnaies de la dernière période, c'est-à-dire la description des monnaies arabes de l'Afrique septentrionale.

Veuillez agréer, etc.

VICTOR LANGLOIS,
Élève de l'École des Chartes.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé dans sa séance du 28 décembre 1849 à l'élection de deux correspondants en remplacement de MM. Lobeck et Wilson, élus associés étrangers. Les candidats présentés par la commission étaient pour la première place : 1° M. Bopp, indianiste, à Berlin. 2° M. Leemans, égyptologue et antiquaire à Leyde. 3° M. Samuel Birch, égyptologue et antiquaire à Londres. Pour la deuxième place : 1° M. F. A. L. A. Grotefend, philologue à Hanovre. 2° M. T. C. F. Bähr, philologue à Heidelberg. 3° M. Rizzio Rangabé, antiquaire et helléniste à Athènes. L'Académie a joint à cette double liste les noms de MM. Rich, Fréd. Hermann et Otto Jahn. MM. Bopp et Grotefend ont réuni la majorité des suffrages et ont été en conséquence proclamés correspondants.

— Dans sa séance du 4 janvier 1850 l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a procédé au renouvellement de son bureau annuel. M. Langlois, vice-président, est passé au fauteuil de la présidence et M. Guizot a été élu vice-président.

— Le doyen des antiquaires de l'Europe et l'une des illustrations de la science archéologique, M. Quatremère de Quincy, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie des Beaux-Arts, ancien professeur d'archéologie à la Bibliothèque Nationale, est décédé à Paris le 28 décembre 1849, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

— Un changement vient de s'opérer dans la direction du Musée du Louvre. Le directeur M. Jeanron est remplacé par M. E. de Nieuwerkerke. Sans rien préjuger de l'avenir, nous croyons cependant devoir rendre justice à la direction de M. Jeanron, et manifester quelques regrets de ce changement. M. Jeanron avait certainement beaucoup amélioré les collections archéologiques du Louvre, mais il reste encore beaucoup à faire : espérons que la nouvelle direction continuera ces améliorations, auxquelles tous les amis de la science ont applaudi.

— Nous annonçons l'exposition des objets d'art qui composent la collection Debruge-Duménil, dont la vente aura lieu à Paris, à partir du 23 janvier. Cette collection, dont il a été publié une savante description par M. J. Labarte (voy. *Revue Archéologique*, t. IV, p. 646 ; t. V, p. 506), jouit dans le monde savant et artistique d'une haute réputation tant sous le rapport du goût qui a présidé à sa formation que sous le rapport de la richesse des objets qui la composent. Le catalogue se distribue chez M. Bonnefons de Lavialle et chez M. Roussel, expert.

BIBLIOGRAPHIE.

Introduction à la chronologie des Égyptiens, par RICHARD LEPSIUS, in-4°. Berlin, 1848, Nicolaische Buchhandlung ; London, J. MADDEN. Paris, LELEUX. (Suite, voy. le numéro de nov. 1849.)

Après avoir reconnu dans le zodiaque de Dendérah, le cycle des décans, les 12 signes du zodiaque et les 5 planètes, nous avons dit que M. Lepsius rattachait les autres figures qui occupent le milieu du planisphère à la sphère stellaire des anciens Égyptiens, et qu'en effet on reconnaissait quelques-unes de ces figures, dans un tableau du lever des constellations pour chaque quinzaine de l'année, que Champollion a trouvé peint sur le plafond du tombeau de Ramsès VI, à Biban el Molouk. Ce tableau singulier, qu'on ne retrouve pas dans les tombeaux plus anciens, se compose pour chaque quinzaine de treize indications ; la première se rapporte au *commencement de la nuit*, qui se confondait sans doute avec la XIIe heure du jour, les 12 autres indications se suivaient d'heure en heure. 13 constellations avaient été choisies pour diviser ainsi les heures nocturnes. Elles se nommaient : 1° *Necht* ou le Vainqueur ; 2° *Apt* ou l'Oie ; 3° *Chou* ou les Mille Étoiles ; 4° *Ari* ou *Sari* (?) ; 5° *Sek* ou Orion (?) ; 6° *Souti* ou Sirius ; 7° *Sioui* ou les Deux Étoiles ; 8° *Siou-ou en Mouaou* ou les Étoiles de l'Eau ; 9° *Maaou* ou le Lion ; 10° *Siou-ou Schou*, les Étoiles nombreuses ; 11° *Fi-nofre* ou le bon Porteur ; 12° *Mena-t*, espèce de quadrupède ; 13° *Rer-t* ou l'hippopotame.

Nous ferons quelques observations sur cette liste dressée par M. Lepsius. Il nous semble d'abord qu'on doit y distinguer 14 constellations : en effet, outre la constellation qui suit *Choou* et qui est nommée tantôt *Sara*, et tantôt *Ari*, on trouve à quatre heures de distance une constellation constamment nommée *Ari*, et qui suit immédiatement la dernière partie de *Necht* ou le Vainqueur ; en sorte que, par exemple, au premier jour de Thot, on trouve à la VIe heure *Ari*, à la VIIe la tête de l'Oie, à la VIIIe la partie postérieure de l'Oie, à la IXe *Choou* et à la Xe *Sara*. Il est donc impossible de ne pas distinguer ces deux constellations. La liste du lever des constellations est malheureusement pleine de fautes et d'inexactitudes, dues sans aucun doute au décorateur égyptien, chargé de peindre un tableau qu'il ne comprenait peut-être pas. Ce document scientifique ne nous a été conservé que comme un motif d'ornement

architectural, exécuté par un peintre en décors ; il lui a suffi d'omettre quelquefois l's initiale du mot *Sara*, pour le rendre identique au nom hiéroglyphique de la constellation *Ari*, car ces deux noms propres reçoivent le même déterminatif. De là provient la confusion entre ces deux noms, mais ces deux constellations, dont le lever était séparé par quatre heures d'intervalle, doivent être soigneusement distinguées.

Parmi ces constellations si importantes, M. Lepsius indique sur le zodiaque de Dendérah les figures du Vainqueur, de *Sek* ou Orion (?), de Sothis, des deux Étoiles, du Lion et de l'Hippopotame. Les constellations qui occupent une plus grande étendue du ciel, peuvent être reconnues plus facilement, parce que leurs différentes parties sont nommées l'une après l'autre à l'heure de leur lever.

Je citerai pour exemple *Necht* ou le Vainqueur, qui arrivait à l'horizon par la tête. On découvrait successivement d'heure en heure les deux plumes qui ornaient sa tête, le bout de sa masse d'armes, sa nuque, son dos (?), une partie de sa jambe, et enfin une étoile placée sous ses pieds. On reconnaît ce personnage sur le zodiaque de Dendérah, à la masse d'armes qu'il tient en main.

Auprès de chacune de ces listes du lever des constellations, est un tableau important que l'on a malheureusement supprimé dans la publication du grand ouvrage de Champollion, et dont le sens n'est pas encore bien défini. Un homme accroupi à la manière égyptienne, regarde de face le spectateur. Sur sa tête descendent sept lignes, sur lesquelles sont figurées les étoiles à mesure que leur rang arrive dans la nomenclature des heures. Chacune de ces lignes porte un nom ; celle du milieu répond au cœur, la plus voisine à droite à l'œil droit, la suivante à l'oreille droite et la dernière au bras droit. Les trois lignes à gauche portent des noms semblables. Ceci expliqué, lorsque le texte dit par exemple : VIIIe *heure, le derrière de l'Oie sur l'œil gauche*, on trouve l'étoile correspondante dessinée sur la troisième ligne, à partir de gauche. C'est dans ces relations que Champollion avait cru voir un tableau des influences des astres sur chaque partie du corps. Il semble cependant bien naturel de croire que la figure de l'homme, ainsi divisée en sept parties égales, n'est qu'une espèce d'échelle où chaque membre sert de point de repère pour les diverses positions occupées par ces étoiles. Malheureusement c'est dans cette partie du tableau que les négligences du décorateur égyptien ont pris des proportions plus contrariantes. Il arrive souvent que l'indication de la position est en contradiction avec la ligne où l'étoile est

tracée. Quelquefois on a sans scrupule corrigé les fautes, en traçant une seconde étoile à côté de la première. Mais une critique générale et rigoureuse de toute la représentation peut amener une correction satisfaisante, parce que les indications se contrôlent l'une par l'autre de quinzaine en quinzaine. Nous pouvons donc espérer que toute la bande du ciel stellaire égyptien, employée dans le tableau des levers, sera identifiée à l'aide d'un travail intelligent.

La liste la plus complète se trouve dans le tombeau de Ramsès VI; le temps en a néanmoins effacé quelques parties, mais plusieurs lignes peuvent être restituées à l'aide de la liste tracée dans le tombeau de Ramsès IX. M. Lepsius donne la traduction de la liste des levers au premier *méchir;* cette liste, accompagnée du tableau des étoiles sur leurs lignes respectives, fera mieux comprendre l'économie du monument.

Mois de méchir, premier jour, commencement de la nuit. L'étoile de (1) Sek (Orion?), sur le bras gauche								
Heure Ire, l'étoile de Sothis, sur l'oreille droite								
Heure IIe, les deux étoiles, sur l'oreille gauche								
Heure IIIe, les étoiles de l'eau, sur l'œil gauche								
Heure IVe, la tête du Lion, sur l'oreille gauche								
Heure Ve, les nombreuses étoiles, sur le cœur								
Heure VIe, le bon porteur, sur le cœur								
Heure VIIe, les serviteurs qui précèdent Mena-t, sur le cœur								
Heure VIIIe, Mena-t, sur l'oreille gauche								
Heure IXe, les serviteurs de Mena-t, sur le cœur								
Heure Xe, le pied de l'Hippopotame, sur l'œil g,								
Heure XIe, le ventre de Mena-t				?				
Heure XIIe, sa cuisse, sur le cœur								

(1) Le personnage où Champollion a cru reconnaître Orion est celui qui précède constamment *Sothis*, tant sur le zodiaque de Dendérah que sur les monuments antiques. M. Lepsius lit phonétiquement *Sek*, le caractère hiéroglyphique qui sert à écrire le nom de ce personnage céleste. Dans le passage du Rituel funéraire indiqué par M. Lepsius (les Litanies d'Osiris), ainsi que dans le premier chapitre du Rituel, trois manuscrits hiératiques m'ont donné le phonétique *Sahou*, indiqué déjà par M. Birch, et que je crois le véritable nom de cette constellation. Un texte précieux du temps des Ptolémées nous apprend que *Sahou* était l'âme d'Osiris qui venait à la rencontre de l'âme d'Isis, laquelle résidait dans *Sothis*. C'est sans

Si ce tableau était exact, la constellation de Mena-t et celle de l'Hippopotame se seraient pénétrées réciproquement; ce qui ne serait pas tout à fait inadmissible *a priori*. Je crois néanmoins que cette difficulté ne repose que sur une inadvertance; la peinture étant un peu endommagée à la XIe heure, on ne lit distinctement en cet endroit que les mots *her-het men...*, ou *le milieu de men...* Mais la solution nous est fournie par le tableau tiré du tombeau de Ramsès IX. Un fragment publié dans les Monuments égyptiens de Champollion (planche 272 quinquiès, n° 23), donne toute la série des parties distinctes de l'Hippopotame; sa cuisse est précédée des mots *her-het men-s*, c'est-à-dire (une étoile placée au) *milieu de ses jambes*. Il était en effet difficile à comprendre qu'une constellation comme Mena-t, escortée de satellites qui la précédaient et la suivaient, pût encore reparaître à l'horizon deux heures plus tard, et surtout par une partie aussi centrale que le ventre. Ceci expliqué, notre XIe heure du premier méchir appartient à une étoile placée entre les jambes de l'Hippopotame. Cette grande figure qui occupe une place si large sur le zodiaque de Dendérah était en effet une des plus vastes du ciel stellaire égyptien. Elle arrivait à l'horizon par les pieds, et le lever de ses parties successives n'occupait pas moins de six heures de la nuit.

Le grand intérêt de ces constellations égyptiennes consiste, sans aucun doute, dans le rôle qu'elles jouent sur les monuments antiques; mais le premier pas à faire pour établir quelque comparaison solide avec les sphères grecques ou asiatiques, est nécessairement l'identification des figures de constellations avec les étoiles que l'on a voulu désigner. On conçoit, par exemple, que toute interprétation du rôle astronomique du Lion risque d'être entièrement erronée, s'il se confirme que le Lion du ciel égyptien n'est point composé des mêmes étoiles que celui de la sphère grecque ou chaldéenne.

M. Lepsius a fait quelques pas dans cette voie nécessaire à ouvrir, c'est ainsi qu'il rend très-probable par d'ingénieux rapprochements que la constellation de la Cuisse, appelée par le Rituel funéraire *La cuisse du ciel du nord*, est identique avec la grande Ourse.

Après avoir ainsi accru nos connaissances sur les monuments astronomiques des Égyptiens, M. Lepsius examine le parti qu'on peut en tirer pour la chronologie. Les travaux entrepris jusqu'ici pour

doute par une altération de cette légende que dans le traité d'Isis et d'Osiris on trouve qu'Orion était l'âme d'Horus.

obtenir une date absolue, jalon si nécessaire au milieu des chiffres douteux qui s'enchaînent un peu au hasard, en remontant après la XXIIe dynastie, n'ont pas donné de résultat qui puisse soutenir la critique. M. Lepsius fait ressortir les incertitudes qui obscurcissent la plupart des éléments de ces calculs. Il ne cherche lui-même à calculer la date du plafond astronomique du Ramesséum qu'en supposant que le trait qui partage tout le tableau et passe entre *Sothis* et *Orion*, a été mis là pour indiquer que le lever de *Sothis* était en rapport avec l'un des jours épagomènes; mais aucune inscription n'appuie cette idée ingénieuse émise d'abord par S. G. Wilkinson.

Le tableau du lever des constellations que nous avons analysé mène à des conclusions plus positives, parce que le lever de Sirius ou *Sothis* à la XIe heure (c'est-à-dire le lever héliaque, suivant la tradition conservée par le scoliaste d'Aratus) y est indiqué à la date du premier Paophi. Dans le jeu ordinaire de la période sothiaque, cette date, si elle était absolue, placerait la rédaction du tableau à l'an 1202 avant J. C., ce qui s'accorde bien avec l'époque où M. Lepsius place la XXe dynastie. Mais il s'en faut malheureusement de beaucoup que nous puissions trouver ici la date rigoureuse qui nous serait si nécessaire. D'abord les indications ne se suivent que de quinzaine en quinzaine, et par conséquent le lever héliaque de Sothis peut avoir été de sept ou huit jours en retard ou en avance sur le premier Paophi; or, chaque jour de différence produit quatre années dans le cycle sothiaque. Une seconde incertitude se tire de la nature des heures, qui probablement se comptaient par heures civiles ayant, suivant les saisons, des longueurs différentes. Il faudrait encore faire une correction très-probable; la date 1202 calculée par M. Lepsius, pour le lever héliaque de Sothis au premier Paophi, est celle qui convient au parallèle de Memphis; mais ces tableaux ont été, suivant toute apparence, rédigés et observés à Thèbes, ce qui donne une différence assez notable. Le tableau du lever des constellations ne fournit donc pas une date absolue, mais la limite des erreurs possibles n'est pas très-étendue : aussi me paraît-il de beaucoup le plus précieux que nous possédions, parce qu'au moins ses éléments sont précis et clairement indiqués. Si nous n'avons pas de date d'une précision absolue, cela tient à la nature des monuments eux-mêmes, où les scènes astronomiques ne sont employées que comme un motif d'ornement; mais la découverte très-possible d'un papyrus astronomique pourrait changer totalement l'état de cette question.

Les systèmes employés pour diviser le temps sont intimement

liés avec les connaissances astronomiques, et la connaissance exacte de l'année égyptienne est le premier élément de tout calcul chronologique. L'emploi toujours uniforme d'années vagues de 365 jours est extrêmement favorable pour les calculs rétrospectifs, mais quelle antiquité pouvait-on accorder à cette forme de l'année? Suivant le Syncelle, les 5 jours épagomènes n'auraient été ajoutés que sous les rois pasteurs. M. Lepsius fait voir que ces 5 jours complémentaires étaient en usage dès la XIIe dynastie, et que par conséquent les calculs peuvent rouler sur une échelle constante jusqu'à cette haute antiquité. Ce fait, auquel M. Lepsius attache avec raison une grande importance, est déjà connu des lecteurs de la *Revue*, car j'ai expliqué le groupe indiqué par M. Lepsius dans la lettre à M. Maury sur le Sésostris de la XIIe dynastie (2), et je suis heureux de me trouver d'accord avec notre savant philologue sur l'interprétation d'un point si capital pour la chronologie. L'année vague de 365 jours était donc en usage dès la XIIe dynastie, et M. Lepsius pense qu'elle a été introduite sous la IVe, à l'époque des grandes pyramides.

L'inscription du tombeau de *Noumhotep* à *Béni-hassan* contient encore d'autres indications bien précieuses en ce genre. M. Lepsius y a trouvé la mention d'une fête au commencement de l'année solaire, distincte de celle qu'on célébrait au premier jour de l'année ordinaire, c'est-à-dire de l'année vague. Les prêtres distinguaient donc soigneusement, dès cette époque, l'année naturelle de l'année vague de 365 jours, qui retardait d'environ un jour en 4 ans sur la première. Le cycle de 1460 ans qui ramenait le premier jour de l'année vague au premier jour de l'année naturelle existait donc par le fait. Ce cycle est la fameuse *période sothiaque* qui dut recevoir ce nom lorsque l'on eut remarqué que le retour du lever héliaque de Sothis ou Sirius, exigeait également en Égypte une période de 1460 ans. Mais cette période sothiaque a-t-elle été dès la haute antiquité employée comme un cycle chronologique auquel on rattachât les époques et les dates des divers rois? M. Lepsius le pense, mais aucun monument n'a jusqu'ici montré une date exprimée en années de la période sothiaque. Ce silence absolu me fait craindre que la méthode si sûre résultant de l'emploi de ce cycle n'ait été étrangère à l'Égypte antique, en ce qui concerne la chronologie. Quoi qu'il en soit, M. Lepsius reprenant les travaux de M. Bunsen sur le célèbre passage de Théon qui appelle la première année de la période sothiaque l'*ère*

(2) Voy. la *Revue Archéologique* du 15 octobre 1847.

de Ménophrès, reconnaît, dans ce Ménophrès, le roi *Ménéphthah*, fils du grand Ramsès, dont le règne se trouverait ainsi fixé d'une manière certaine à l'an 1322 av. J. C. Ce point fixe serait pour la chronologie égyptienne une conquête extrêmement désirable, aussi doit-il être discuté avec tout le soin possible. Les développements nécessaires à cette question dépasseraient de beaucoup les bornes de cet article, mais je dois rappeler ici un document d'une haute importance et qui semble en contradiction complète avec l'identification de *Ménophrès* avec Ménéphthah. Le monument de Médinet Habou a été érigé par *Ramsès* III (*Hik-ponu*), que l'on s'accorde à placer au commencement de la XXe dynastie, depuis que le roi *Séti* Ier a été reconnu pour le conquérant Séthos, chef de la XIXe. Or, dans le calendrier sacré de ce monument, l'apparition de Sothis était fêtée au mois de Thoth et sans doute au premier jour de ce mois, puisqu'il n'y a pas de quantième indiqué comme à toutes les autres fêtes. La première fête suivante est placée au douzième jour du même mois. Ce fait ne peut s'interpréter, ce me semble, que de deux manières : ou le lever de Sothis était fêté à *Médinet Habou* à son retour vrai chaque année, et alors l'ère de l'an 1322 appartiendrait au règne de *Ramsès III* ; ou l'apparition de *Sothis* n'était fêtée au premier Thoth que par souvenir, de sorte que comme toutes les autres fêtes de l'année vague, elle n'aurait eu son véritable sens qu'une fois en 1460 ans, dans l'année de coïncidence. C'est ce que M. Biot a constaté pour plusieurs autres fêtes. La question sera décidée aussitôt qu'on aura retrouvé la fête de l'apparition de Sothis dans un autre calendrier, où le jeu de l'année vague l'aura amenée à une autre date. Comme néanmoins M. Lepsius a fait observer deux fêtes distinctes au premier jour de l'année ordinaire et au commencement de l'année solaire, il reste bien plus probable que la fête de Sothis, qualifiée dans les inscriptions *dame du commencement de l'année*, était une fête fixe comme le phénomène lui-même, et que conséquemment la date du calendrier de Médinet Habou se place dans une époque assez voisine du renouvellement de la période, ou à ce renouvellement lui-même.

M. Lepsius rapporte encore les fêtes de la grande et de la petite année : il pense que par la seconde on doit entendre l'année lunaire (3).

Outre ces différentes sortes d'années, les Égyptiens connaissaient

(3) M. Lepsius cite ici un passage du Rituel funéraire qui ne me paraît pas concluant ; il traduit les mots *em renpe ten em aah* par *dans cette année de lune.*

encore plusieurs périodes astronomiques. Nous avons déjà parlé de la période sothiaque composée de 1461 années vagues égales à 1460 retours du lever héliaque de Sothis. La fête de l'apparition de Sothis prouve à elle seule l'existence de la période, mais il est à remarquer qu'elle ne se trouve pas parmi les fêtes en usage dans la XIIe dynastie, citées au tombeau de Noumhotep. Le plus ancien monument où je l'aie encore observée, est la stèle du règne du roi Aï (le Skaï de Champollion), de la XVIIIe dynastie. Elle n'est malheureusement pas accompagnée de sa date dans l'année vague.

Une autre période célèbre est celle du retour du Phœnix. M. Lepsius a retrouvé dans les textes l'expression égyptienne correspondante : *les années des esprits purs*, désignés par le Phœnix. D'après Tacite (Annales, VI, 28), on estimait sa durée à 1461 ans ; cette tradition l'identifiait à la période sothiaque. Mais la plupart des auteurs, et Tacite l'atteste dans le même endroit, lui donnaient une durée de 500 ans. Comme la durée de la révolution de l'année vague dans l'année tropique est un peu supérieure à 1500 ans, 500 ans peuvent correspondre au jeu de cette année dans chacune des trois saisons égyptiennes. Il n'est pas improbable que les Égyptiens aient remarqué à la longue une différence entre la marche de ces deux périodes, mais trop d'éléments leur manquaient pour calculer exactement la durée de la seconde. Il est remarquable qu'en effet, les prêtres ne savaient prédire qu'à peu près le retour du Phœnix, l'apparition du phénomène interrompait seule leurs disputes sur ce sujet.

Nous trouvons encore, sur les monuments, la période de trente ans, qui était dédiée au dieu Phthah, et qui paraît avoir été en usage dès une très-haute antiquité.

Sa signification et son origine n'ont pas été expliquées d'une manière satisfaisante. Elle est mentionnée dans l'inscription de Rosette ; parmi les titres du roi, on trouve celui de *seigneur des triacontaétérides comme Phtah*. L'expression hiéroglyphique correspondante est le signe ordinaire des panégyries. M. Lepsius pense qu'on doit lui appliquer le terme phonétique *Set*, qui précède souvent le signe de la panégyrie dans lequel sont dessinés deux trônes. L'expression démotique, dont M. Lepsius ne se sert pas, se lit très-distinctement *hebes*. Ce mot est écrit phonétiquement par trois lettres bien constatées d'ailleurs : *hebes* est une variante très-usitée dans les hiéro-

Le texte porte un mot de plus qui change le sens : *em renpe ten em aah pen* me semble devoir se traduire *dans cette année, dans cette lune*. Voy. Todtenbuch, ch. XXVII.

glyphes du mot *hebi*, *panégyrie*. Mais ceci ne nous apprend pas pourquoi le grec a traduit ce mot par l'expression *triacontaétérides*.

A ces périodes si variées, les Égyptiens joignaient la connaissance de divisions du temps très-multipliées. Cette partie de l'ouvrage est riche en documents nouveaux. Les indications des auteurs grecs, pour les grandes périodes astronomiques, deviennent plus acceptables, comme calculs antiques, depuis que M. Lepsius a indiqué des expressions hiéroglyphiques pour les millions et les milliards d'années. D'autres groupes divisent les heures en minutes et en secondes ou du moins en instants de plus en plus courts, suivant une échelle de proportion descendante.

Nous sommes obligé de passer, dans ce rapide compte rendu, sur une foule de questions intéressantes, traitées par l'auteur avec une grande érudition générale, et une connaissance approfondie de tout ce qui se rapporte à l'Égypte. Cet ouvrage restera comme une large et belle étude de tous les monuments relatifs au calendrier et à l'astronomie des Égyptiens. Il prouve qu'à la lumière des inscriptions, bien des questions, qui semblaient condamnées à rester douteuses, reçoivent une solution certaine jusqu'à la hauteur de trente siècles avant notre ère. Si M. Lepsius suppose aux Égyptiens quelques notions qu'on leur accordera difficilement, telles que celle de la précession des équinoxes, tout ce qu'il a prouvé d'ailleurs est déjà bien suffisant pour conclure avec lui que les Égyptiens ont possédé, dès les premiers temps que leurs monuments nous font connaître, des connaissances spéciales et étendues qui ont dû nécessairement entraîner avec elles et l'idée de mesurer les temps par une chronologie, et les moyens de coordonner les années successives du règne de leurs souverains. Il est donc raisonnable d'accorder quelque confiance aux débris de leurs annales qui sont parvenus jusqu'à nous tant dans la littérature grecque que dans les papyrus hiératiques. Ce premier volume de M. Lepsius deviendra indispensable à tous les savants et sera lu avec profit par tous les hommes instruits qui prennent intérêt aux études rétrospectives, dans lesquelles on s'efforce de percer l'enveloppe des siècles pour se rapprocher par la pensée du point mystérieux d'où rayonnèrent les premiers pas de l'humanité.

M. Lepsius a publié dernièrement la seconde partie de son travail; elle comprend l'appréciation critique des diverses sources de la chronologie égyptienne ; nous en ferons l'analyse dans un prochain numéro.

EMMANUEL DE ROUGÉ.

LETTRE A M. AD. DE LONGPÉRIER

SUR

L'ORIGINE DU PALAIS DE LA COUBA, PRÈS PALERME.

MONSIEUR,

Plusieurs fois nous avons eu l'occasion de nous entretenir de ce beau développement de puissance intellectuelle et matérielle qu'offrit la Sicile au XIIe siècle, sous la domination d'une famille de gentilshommes normands. Frappés de la prépondérance de l'esprit arabe dans cette phase de la civilisation, nous nous sommes demandé si l'histoire ne se laisse pas tromper par les noms lorsqu'elle range les Normands de Sicile au nombre des princes chrétiens plutôt que des sultans qui se partagèrent les débris des califats. Permettez-moi maintenant de vous adresser la découverte d'une inscription arabe qui vient confirmer nos observations. Le palais dit la Couba, à Palerme, a passé jusqu'à présent pour l'œuvre de quelque émir qui eût régné en Sicile aux plus beaux jours de la puissance musulmane. Eh bien, l'inscription cubitale, née avec l'édifice, nous donne aujourd'hui le nom de l'émir : c'est Guillaume le Bon, le fondateur de l'église de Monréale !

Il paraît que les musulmans de Sicile excellaient dans l'architecture. Cet art s'était développé de bonne heure chez les conquérants de l'Afrique septentrionale, et avait fait déjà de grands progrès sous la dynastie aglabite, comme le prouvent les annales du temps et les récits des géographes, depuis Ibn Haukal et Bekri jusqu'à Léon l'Africain. Une colonie très-importante ayant passé d'Afrique en Sicile sous les Aglabites, il n'est pas douteux qu'elle n'ait apporté à sa suite l'art arabe. Mais celui-ci dut subir des modifications en Sicile. Les Arabes africains s'y trouvaient, pour la première fois, en présence des œuvres du style grec le plus pur; ils étaient même forcés d'étudier ces constructions, comme aussi les romaines et les byzantines, soit pour les adapter à leur usage, comme la cathédrale de Palerme dont ils firent une mosquée djami; soit pour les dé-

truire selon les exigences de la guerre, comme il arriva cent fois, et notamment, en 877, au siége de Syracuse, où les ingénieurs arabes déployèrent des moyens nouveaux et formidables. Je pense que la qualité des matériaux de construction contribua aussi aux progrès de l'art à cette époque. Ces excellentes pierres de taille de différentes espèces qu'on rencontre partout dans le pays, qu'on tire avec si peu de peine et qu'on peut employer en cubes énormes, comme les assujettir au travail le plus délicat, conseillaient, ce me semble, aux artistes de se rapprocher des sobres beautés de l'art antique. Certainement elles devaient faire éliminer des constructions le *tapia* et le bois, et par conséquent les proportions que le premier de ces matériaux a exigées et les caprices que le second a permis en Espagne.

Quoi qu'il en soit des influences locales, nous voyons paraître de très-bonne heure des témoignages du développement de cet art en Sicile. D'après Nowairi, Ibrahim ibn Ahmed, le Tibère de l'Afrique, mort devant Cosenza, en 902, ayant été enterré à Palerme, on édifia un palais sur son tombeau. Nous savons d'une manière plus positive qu'Ahmed ibn Korheb, chef de la colonie qui s'était déclarée indépendante de l'Afrique, fit élever quelques portes nouvelles à Palerme (913-916). Les constructions deviennent plus importantes vers le milieu du même siècle. Depuis quarante ans à peu près, une secte avait fait monter sur le trône les califes Fatimites, despotes, mais bons administrateurs, qui s'étaient occupés beaucoup des travaux publics, et dès les premières années de leur règne avaient élevé en Afrique les admirables constructions de Mahdia. Ils avaient édifié à Palerme, en 936, la *Khalessah*, vaste citadelle à l'usage exclusif du gouvernement, renfermant une mosquée djami, des bains, les bureaux des administrations, les prisons et les arsenaux. Mais comme les bastilles ne valent pas grand'chose contre les révolutions véritables, la dynastie se vit forcée, en 948, d'accorder à la Sicile un gouvernement presque indépendant, et ce fut alors que la colonie atteignit un haut degré de prospérité sous les émirs Kelbites, que l'industrie et les arts y fleurirent, et qu'on entendit à la cour de Palerme les vers des poëtes arabo-siciliens qui nous sont conservés. A cette époque, et précisément à partir de l'année 968, on éleva des mosquées cathédrales dans tous les chefs-lieux de départements de la Sicile; on fortifia les villes et les châteaux, mais cette fois-ci seulement contre l'étranger. Nous n'avons rien à dire sur ces nombreuses constructions, car elles ont péri, à l'exception peut-être d'une porte du château de Termini, si Gregorio en a bien

lu l'inscription coufique. Cependant on peut se former une idée de l'activité que déployait déjà l'art à Palerme, en lisant les impressions de voyage d'Ebn Haukal, qui visita la Sicile vers 970, et qui certainement n'est pas suspect de partialité en faveur des musulmans d'Occident. Ce fier bourgeois de Bagdad fut forcé d'admirer, à Palerme, les murailles du Kassar ou ville ancienne, les trois cents mosquées, la grande rue centrale tirée au cordeau, pavée en pierre et flanquée de magasins, le vaste *maaskar* ou caserne, la *Khalessah* et les portes de la ville, dont quelques-unes édifiées tout récemment. L'aveu lui échappe qu'une de ces portes lui paraissait fort jolie : il paraît frappé de l'aspect grandiose de la capitale entourée de faubourgs, de tours et de villas.

Vers la fin du XIe siècle, un sentiment d'admiration bien plus vif est exprimé par le comte Roger, le chef des conquérants chrétiens de la Sicile, qui, sans être né au siècle de Léon X ou de Louis XIV, était un homme d'un esprit supérieur. Dans une charte de 1093, il fait allusion « à ces vastes et imposantes ruines de villes et de châteaux » qui restaient comme témoins de la puissance des infidèles, et à « ces palais construits avec un art merveilleux pour satisfaire aux goûts de leur luxe. » Heureusement le comte et ses successeurs dédommagèrent le pays des ravages de leur conquête en adoptant la civilisation des vaincus, et en élevant de nouveaux monuments à la place de ceux qu'ils avaient renversés.

Les Normands du XIe siècle n'ont rien perdu en subissant le jugement de l'histoire moderne. Si nous ne croyons plus aux miracles de leurs épées et de leurs saints ; si nous expliquons une moitié de leurs succès par des circonstances indépendantes de la valeur des conquérants, nous devons avouer cependant qu'il y a du prodige dans leur talent d'organisation. Les Normands d'Italie, surtout les descendants de Tancrède de Hauteville, mirent en œuvre un éclectisme pratique par lequel ils savaient parfaitement s'assimiler à d'autres races et les assimiler à eux-mêmes. Grâce à cette rare capacité, après s'être présentés comme de simples aventuriers, ils étaient devenus successivement condottiéri de bandes, chefs de la république militaire de Melfi qu'organisa l'Italien Ardoin, et enfin capitaines d'une armée italienne et princes souverains. Dans l'Italie méridionale, un quart de siècle leur avait suffi pour se fondre, à leur bénéfice exclusif, avec les populations longobardes et grecques. En Sicile ils accomplirent plus promptement encore leur transformation réciproque avec les musulmans. Les scrupules religieux ne s'y opposè-

rent pas; et il ne restait au comte Roger qu'à se faire musulman, lorsque par des raisons politiques ou financières, il empêchait sévèrement la conversion de ses sujets musulmans qui étaient prêts à suivre la voix de saint Anselme de Canterbury. Ayant ainsi doublé ses forces, la branche de Hauteville établie en Sicile s'éleva un trône. Elle régna sur un État qui comptait quatre religions, cinq langages arabe, grec, italique, normand et hébreu, autant de races, plus la berbère et la longobarde, et un chaos de lois, d'usages, de mœurs, de formes de la propriété, de la famille et de la commune.

L'analyse de la société qui résulta de ce mélange, présentera toujours en grande force l'élément musulman. En laissant de côté tout ce qui n'a pas un rapport direct avec l'art, nous remarquons d'abord que la milice féodale du Nord s'est renforcée en Sicile, non-seulement des archers et de la cavalerie légère des Sarrasins, mais aussi d'un corps de sapeurs et d'ingénieurs de cette nation qui marcha dans la Péninsule sous les drapeaux des Normands, dès les premières années de la conquête. Ce corps se distingua en Italie, pendant deux siècles au moins, le XIIe et le XIIIe. D'un autre côté, l'industrie agricole, manufacturière et commerciale de la Sicile, étant restée en grande partie aux mains des Sarrasins, et la finance étant administrée toujours par les anciens bureaux musulmans, la monnaie fut musulmane aussi pendant le XIIe siècle. On fabriqua toujours des *fels* en verre; l'hôtel de la monnaie continua de s'appeler *Zecca*, mot qui est passé dans l'italien, comme *ammiraglio*, *dogana*, etc.; l'*once* eut la valeur du *dinar* arabe; le *dirhem* conserva même sa dénomination dans le mot *tari*, comme on devait le prononcer; les légendes arabes, la date de l'hégire et souvent aussi les formules de la foi musulmane, restèrent paisiblement dans les types, quoique accompagnées quelquefois d'une croix en forme de T, ou de la devise byzantine « le Christ a vaincu. » C'est vous-même, Monsieur, qui avez eu la complaisance de m'initier à l'étude de ces médailles, dans la belle collection qu'en possède le cabinet de la Bibliothèque nationale.

Ainsi, à mesure qu'on s'approche du siége du pouvoir, on voit prédominer de plus en plus la couleur arabe. La royauté avec son pouvoir féodal et sa mise en scène byzantine, résidait dans une cour ni plus ni moins que musulmane. Des notables sarrasins, quelquefois appartenant à d'anciennes familles et quelquefois sortant du nombre des eunuques, menaient toutes les intrigues de la cour, comme ils dirigeaient les administrations; ils faisaient partie des ministères

et des régences, et ils en étaient même les membres influents d'accord ou en opposition avec un évêque français, anglais ou italien. La nombreuse domesticité du palais, les gardes du corps, étaient tous des musulmans. On reconnaît aisément le harem du roi dans ce grand nombre de jeunes femmes, dont quelques-unes chrétiennes, qui étaient attachées en apparence au service de la reine ou à la manufacture royale de soie et de broderie en or et en pierreries, manufacture établie sous le nom de *tiraz*, dans tous les palais des princes musulmans. Vous vous rappelez, Monsieur, les détails curieux et les tableaux pleins d'intérêt donnés par Ebn Djobaïr, dans son voyage en Sicile, que je fis paraître dans le *Journal asiatique* en 1846. Vous connaissiez ce morceau avant sa publication, ayant eu la bonté et la patience de corriger les italianismes qui se glissaient souvent sous ma plume. Parmi ses autres observations, Ebn Djobaïr nous a transmis le symptôme frivole d'une supériorité réelle de la bonne société musulmane de Palerme, à savoir que les dames de cette nation dictaient la mode aux dames chrétiennes. Or, la mode, qui partait naturellement de la cour, ne se bornait pas à la toilette des dames. Le roi paraissait dans les cérémonies publiques, fort probablement il assistait comme légat apostolique aux messes solennelles, ayant sur lui un manteau sorti de la manufacture du *tiraz*, et brodé de caractères coufiques en or. Celui qui nous reste, le fameux manteau de Nuremberg, ne porte pas précisément le nom de Mahomet, mais on y lit bien en toutes lettres la date de l'hégire. Des inscriptions semblables se reproduisent sur tous les monuments de cette époque, tantôt simplement comme des épigraphes, tantôt comme ornements. Dans le premier cas elles sont accompagnées, de même que dans les Chartes, par une transcription en grec, et plus rarement par une troisième en latin, et une quatrième en hébreu. Employés comme décoration les caractères arabes, coufiques ou neskhi, avec ou sans ornements, pénétraient dans les églises chrétiennes; on les voit encore à la chapelle du palais royal. Ceci confirme le fait qui éclate de toutes parts dans les souvenirs de la Sicile au XIIe siècle, c'est-à-dire que le pays était à demi musulman, et que l'art, le grand monde, la cour, l'étaient tout à fait.

Un tel résultat, abstraction faite des faiblesses humaines qui y contribuèrent sans doute, renfermait un progrès réel dans la civilisation, et il était dû principalement au génie de Roger, premier roi et fils du premier prince chrétien de la Sicile. Élevé dans le pays et connaissant le langage, la science et la littérature des Arabes, le roi

Roger s'entoura des capacités de cette nation : il sut tirer un parti immense des hommes comme des institutions de tous les peuples avec lesquels il se trouvait en rapport. Législateur d'une société nouvelle, conquérant du royaume de Naples et d'une partie de la côte d'Afrique, Roger figure aussi avec raison au nombre des savants musulmans ; sa vie se rencontre dans quelques recueils biographiques de l'islamisme. Des poëtes arabes ont célébré sa clémence, sa générosité, la beauté de son palais et les délices de ses villas de Palerme dans des vers qui sont parvenus jusqu'à nous. Le grand ouvrage géographique d'Edrisi a porté aussi le titre de *Livre du roi Roger*, en raison du patronage, plus encore de la collaboration efficace et intelligente qu'il y prêta, et que notre érudit et excellent M. Reinaud vient d'illustrer dans sa magnifique introduction à la géographie d'Aboulféda.

Or, un génie comme celui de Roger ne pouvait pas manquer de donner une impulsion efficace à l'art. Il était même forcé à le faire. Ayant assumé le titre de roi en dépit du pape et de toute l'Europe, il devait se piquer d'en soutenir la magnificence. D'un autre côté, la politique lui conseillait de multiplier les fondations religieuses pour satisfaire aux besoins de la nouvelle population chrétienne ; pour se servir du clergé comme d'un instrument de gouvernement, d'après les traditions byzantines si bien conservées dans le monachisme de la Calabre ; enfin pour acheter la tolérance de l'Église scandalisée de ses habitudes par trop musulmanes. L'exemple du roi Roger fut suivi par son fils et son petit-fils, tous les deux du nom de Guillaume. Aussi la Sicile, pendant le XIIe siècle, s'enrichit d'admirables œuvres de l'art : de tombeaux en porphyre, travaillés dans le pays même ; de mosaïques splendides, d'élégants édifices civils et religieux.

Dans cette lettre, je n'ai pas à m'occuper des monuments religieux. Ils sont encore nombreux ; on les a fort bien étudiés, et on y a remarqué la main de l'art chrétien de Byzance, de l'Italie et du Nord. D'ailleurs ce mélange était nécessaire ; les artistes arabo-siciliens se seraient trouvés bien embarrassés de tracer le plan d'une église et de dessiner ces figures de saints et d'animaux qu'on voit en mosaïque ou en relief dans les églises de l'époque. Quant aux monuments profanes, l'influence de l'art chrétien ne devrait pas être aussi marquée. On n'a pas encore déterminé cette influence ; car il ne reste qu'un petit nombre de monuments, et jusqu'à présent on n'a

pas compté dans ce nombre les plus beaux, les mieux conservés, les deux palais de la Couba et de la Zisa à Palerme.

Cependant des témoignages historiques irrécusables nous donnent une haute idée des richesses de l'art arabe accumulées pendant trois cents ans, au moins, à l'époque normande. Je parle surtout de Palerme, la capitale musulmane, où la guerre avait fait le moins de ravages au XIe siècle. Palerme frappait l'imagination par son aspect monumental. Un hasard heureux nous en a conservé des descriptions plus ou moins détaillées que firent, du vivant même du roi Roger, les Arabes Edrisi, Abd-er-Rhaman de Butéra (en Sicile), Ibn Beschroun et Abd-er-Rhaman de Trapani; et, sous le règne de Guillaume II, trois autres auteurs écrivant par hasard dans une même période de dix ou douze ans : le juif Benjamin de Tudèle, le musulman Ebn Djobaïr et Hugo Falcand, que Gibbon appelle le Tacite du moyen âge, né probablement en France, mais établi en Sicile. Ces écrivains, sauf les phrases et les détails, reproduisent tous la même impression : les larges rues et les magasins splendides de la ville, son port, ses fontaines ornées comme celles de l'Alhambra par des figures de lions, faisaient l'admiration de tous les étrangers. « Comme ce château est beau de forme et de construction avec ses étages élevés..... C'est là où Roger se tient au faîte de la gloire, Roger le roi des rois parmi les Césars. Il est là toujours entouré des délices de la vie au milieu de ces admirables monuments. » C'est ainsi que s'exprime Ibn Beschroun dans un fragment que M. de Slane a donné dans le *Journal asiatique* de 1841. L'illustre orientaliste, avec le bon goût et la justesse d'esprit qui le distinguent, a mis en regard de ces vers des passages d'Hugo Falcand qui en semblent une paraphrase. « Voilà les édifices de Cordoue! » s'écriait à la vue de Palerme Ebn Djobaïr, qui apercevait aussi une certaine ressemblance entre les plans des deux villes, et qui trouvait les palais de Palerme « magnifiques comme des châteaux, et garnis de tourelles s'élançant dans l'air à perte de vue. » Quoiqu'il parle du palais royal avec moins de détails que Hugo Falcand, il le représente comme un dédale de merveilles de l'art : amphithéâtres, jardins, tours, portiques, pavillons. Falcand s'occupe peu des résidences royales hors la ville qui avaient attiré l'attention des poëtes de Roger, et, plus tard, de Benjamin de Tudèle, mais Ebn Djobaïr n'est pas en défaut; il témoigne toute son admiration pour ces jardins parsemés de kiosques, de védettes et de belvédères qui se posaient autour de la capitale « comme un collier sur la gorge

d'une jeune fille. » Je m'arrêterai sur le sujet de cette métaphore; car les villas royales sont précisément les seuls monuments civils qui restent encore debout.

Le premier, dans l'ordre chronologique, est le château dit aujourd'hui Maredolce. Il faisait partie de la résidence royale de la *Favarah* (l'eau jaillissante), dont Abd-er-Rhaman de Trapani nous a donné une charmante description dans ses vers déjà cités. Le parc qui devait avoir plus d'une lieue de circonférence s'étendait jusqu'au bord de la mer, de laquelle il était séparé probablement par une chaussée. Neuf canaux bordés d'arbres et remplis de poissons, le coupaient dans tous les sens, en partant des deux sources de Favara et Maredolce, qui sont éloignées l'une de l'autre à peu près d'un kilomètre, et dont la dernière formait d'abord un lac d'une certaine étendue. Le château s'élevait au milieu du lac sur un ilot planté d'orangers et de citronniers : deux hauts palmiers, témoins d'une plus haute antiquité, le faisaient remarquer au loin du temps du roi Roger. Cette résidence est appelée toujours *Favara* dans une charte de Charles d'Anjou de 1278. Benjamin de Tudèle donne à la pièce d'eau le nom d'*Albehira*, et au château celui de *Alhaçina*, sans doute par une transcription inexacte des mots arabes *El-Bohéir*, la petite mer ou lac, et *El-Hisn*, la forteresse. Ibn Djobaïr indique, sans le moindre doute, le même château sous le nom de Casr-Djafar, ce qui ferait supposer qu'il avait appartenu à l'émir Kelbite Djafar Ibn-Yousouf (998-1019) ou à quelque autre seigneur musulman du même nom. Dans ce cas le roi Roger l'aurait restauré seulement au lieu de l'édifier, comme dit Hugo Falcand. On observe dans ce château les restes d'un ancien bain. L'édifice, démoli en partie, ne subsistera peut-être pas longtemps. Il est situé à la distance d'une demi-lieue du côté oriental de la ville.

Falcand nous parle aussi d'un autre palais qu'aurait édifié le roi Roger à *Mimnernum*, suivant les diverses éditions imprimées de cet auteur. Je pense que c'est une fausse leçon et qu'il faudrait lui substituer *Minenium* ou *Nunnenium*, variantes que je viens de rencontrer dans deux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Peut-être un de ces deux noms topographiques se trouve-t-il dans les environs de Palerme. Dans tous les cas, il est certain que du temps de Léandro Alberti (1526), il restait debout les murailles d'un palais semblable à la Couba et à la Zisa, et que l'intelligent et infatigable artiste Saverio Cavallari, mon compatriote, en a vu dernièrement les restes près de Boccadifalco, au sud-ouest de Palerme.

Un troisième palais fut construit plus tard, la Zisa, dont il serait inutile de faire la description après Léandro Alberti et nos contemporains MM. Hittorf, Gally-Knight et Girault de Prangey. Comme le fait observer ce dernier fort judicieusement, il n'y a aucune raison de douter de l'authenticité du passage de Romuald, archevêque de Salerne, qui attribue à Guillaume Ier l'édification d'un palais appelé *Lisam;* et je me permets d'ajouter qu'il faudrait ne pas connaître du tout les manuscrits, pour douter que ce mot ainsi transcrit ne soit celui de *Sisam*. En effet, dans la charte de Charles d'Anjou déjà citée, ce palais est nommé, au génitif, *Assisiae*, qui est le même mot précédé par l'article arabe (*Az-Ziza* ou *El-Aziza*). Si jamais on parvient à lire les fragments des deux inscriptions arabes de la Zisa, et, si ces fragments contiennent par hasard des noms ou des dates, nous verrons peut-être se vérifier la conjecture de M. Girault de Prangey, que la Zisa fut seulement restaurée par Guillaume II. J'ai le regret de devoir dire qu'en attendant on doit tenir très-peu de compte des essais que d'éminents orientalistes ont faits pour déchiffrer l'inscription de la salle au rez-de-chaussée. Notre ami l'abbé Lanci, si bien connu pour ses études profondes en fait d'épigraphie orientale, me pardonnera, je l'espère, si je n'accepte pas son interprétation plus que les autres. Je pense que, poussé par une vive imagination, il a franchi trop facilement deux graves difficultés : l'interruption de la légende et l'inexactitude forcée du dessin, où les lettres étaient confondues avec les ornements, sous la lourde enveloppe de plusieurs couches de badigeonnage. La Zisa est située tout près du village de l'Olivuzza à l'ouest de Palerme dont elle ne s'éloigne pas tout à fait d'un kilomètre.

Le jardin de la Couba fermait au sud le collier imaginé par Ibn Djobaïr; probablement de son temps la construction du palais n'était pas même commencée ; aussi Ibn Djobaïr n'en parle pas spécialement. Ce joli monument s'élève à la gauche de la route qui monte de Palerme à Monréale, à 8 ou 900 mètres de la porte *Nuova*. De même que le château de la Favara avait son petit lac, et la Zisa sa pièce d'eau à une petite distance de la façade, cet accompagnement nécessaire des résidences des Normands en Sicile, ne manquait pas à la Couba. Le palais était bâti au milieu d'un étang artificiel, ou du moins il y entrait jusqu'à moitié, comme le prouverait le ciment qui recouvre encore les soubassements jusqu'à une certaine hauteur. L'étang vide forme aujourd'hui une vaste cour dont les murs ne sont que les anciennes digues, et dont les aqueducs sont encore visibles. Fazello, qui écrivait dans la dernière moitié du XVIe siècle, nous dit qu'il ne manquait dans cette piscine

que l'eau et les poissons. A cette époque on voyait encore dans les jardins des environs les murs d'enceinte du parc. Il avait, d'après Fazello, deux milles de circonférence ; il renfermait une ménagerie et des massifs de myrthes et de lauriers, et il était coupé en deux par une avenue qu'ornaient, de distance en distance, de petits pavillons ouverts de quatre côtés et surmontés d'une voûte en demi-sphère. Du temps de Fazello il n'en restait qu'un seul, le même qui existe aujourd'hui et qui a été publié par M. Girault de Prangey, avec le goût et l'exactitude qu'il met dans tous ses travaux. Il n'est pas improbable que cette rangée de pavillons ait fait donner à tout ce jardin le nom arabe de *Coubbah*, dôme ou pavillon. Le parc, après avoir été ravagé en 1194 par les Allemands de Henri VI, fut remis en état, puisqu'il est mentionné dans la charte déjà citée de 1278. Au XIVe siècle, Boccace en fit le théâtre de la sixième nouvelle de sa cinquième journée, en disant que la belle Restituta d'Ischia, tombée entre les mains de quelques corsaires siciliens, et présentée au roi Frédéric, fut envoyée par celui-ci dans la charmante maison qu'il avait dans un jardin royal appelé la Couba. Quoique illustré par l'archéologie et par le roman, ce Trianon des rois de Sicile, devenu une propriété particulière, a été loué depuis un siècle à peu près, au département de la guerre, pour servir de quartier de cavalerie avec les rangées de chambres qu'on a construites sur l'épaisseur des digues du réservoir et quelques autres petits corps de bâtiment qu'on a élevés dans les environs. On l'appelle maintenant le *quartiere dei Borgognoni*.

Il est difficile de s'imaginer l'état affreux dans lequel j'ai vu l'intérieur de ce palais au mois d'avril 1849. Abandonnés depuis un siècle aux maçons pour les accommoder à leur nouvelle destination ou plutôt aux caprices des officiers; habités par des soldats napolitains, et envahis en 1820 et en 1848, par un peuple en fureur, les boudoirs de Guillaume et de Frédéric d'Aragon présentent aujourd'hui les ruines de deux âges différents. Le sol est jonché de plâtras modernes et de briques, les planchers de nouvelle construction ont disparu presque entièrement; les vieux murs de séparation et ces jolies ruches ou pendentifs arabes sont mutilés, noircis par la fumée, exposés à disparaître prochainement si le propriétaire, le prince de Pandolfina, ne se décide pas à faire amende honorable de son insouciance passée, ou si le département des beaux-arts de la Sicile n'avise pas à la conservation du monument au défaut du propriétaire.

Mais l'extérieur a résisté à l'ignorance et aux colères des hommes

comme aux tremblements de terre qui sont si fréquents en Sicile. Il dissimule sous un aspect sérieux et distingué la misère et la désolation qu'il renferme dans son sein. Les pierres qui ont servi à le construire étant taillées avec un soin extrême et ayant pris cette couleur harmonieuse que leur donne le temps dans les pays méridionaux, l'aspect du château est celui d'un bloc gigantesque très-régulièrement taillé en cube. L'uniformité de la figure géométrique est relevée gracieusement par de petits contre-forts saillant d'un mètre trente-cinq centimètres au milieu de chaque côté, et par des arcs fort allongés, terminés en ogive, et des fenêtres de même forme, dessinées en relief sur les murs. Une inscription arabe, d'un demi-mètre de hauteur, encadrée par deux baguettes sans autre ornement, couronnait l'édifice dont elle faisait complétement le tour de droite à gauche, en commençant par la façade N. N. E. Cette inscription est conservée avec quelques interruptions dans la façade et dans le côté O. N. O., qui en forment le commencement et la fin : elle manque tout à fait dans le côté S. S. O. où une partie de la muraille est tombée, et dans le côté E. S. E. où l'assise supérieure a disparu (v. pl. 131).

Vous savez, Monsieur, qu'on avait perdu tout espoir de lire cette inscription. Fazello se plaignait au XVIe siècle de n'avoir pu trouver une personne capable de la déchiffrer. Gregorio essaya de la copier à la fin du XVIIIe siècle, ainsi que les inscriptions de la Zisa. « Mais il y a tant de lacunes, dit-il; les lettres qui n'ont pas disparu sont tellement défigurées qu'il n'est pas possible d'en tirer un sens quelconque. » L'abbé Morso enfin, en 1827, affirma que l'inscription de la Couba ne valait ni la peine ni la dépense de la faire dessiner avec la certitude de ne pouvoir jamais venir à bout de découvrir sa signification.

J'ai été plus heureux que mes devanciers. Une première ou seconde persécution politique m'ayant fait quitter ma patrie en 1842, je me rendis à Paris, où je conçus le projet d'écrire une histoire de la domination arabe en Sicile. Je commençai à en réunir les matériaux et à étudier l'arabe avec tous les secours que me donnaient vos magnifiques établissements littéraires et l'accueil amical d'illustres orientalistes, comme M. Reinaud, M. de Slane et vous-même. Après cinq ans d'études, mon devoir me rappela en Sicile en février 1848, et pendant quatorze mois je ne pus m'occuper que des affaires de mon pays, d'abord en Sicile même, et ensuite à Paris et à Londres. Reparti encore une fois pour Palerme à la rupture de l'armistice, en avril 1849, le sort ne me permit pas de payer ma dette de sang : la guerre et la révolution étaient terminées déjà lors de mon arrivée, et tous les

efforts que je fis avec de braves amis politiques ne servirent pas à relever la cause publique. Au bout d'une semaine, je me vis donc obligé de chercher un asile à l'étranger. L'idée me vint alors d'employer les deux derniers jours, faute de mieux, à l'estampage de l'inscription de la Couba. L'habile artiste Saverio Cavallari, qui a étudié avec tant de zèle les monuments de la Sicile, me prêta son concours, quoique blessé dans un de nos combats; le colonel Carini, mon ami et maintenant mon compagnon d'exil, mit le local à ma disposition. Montés sur des échelles jusqu'à un petit escalier tournant en pierre, que je crois né avec le château, nous gagnâmes la terrasse, qui sert de toit et d'où l'on jouit d'une vue magnifique. On estampa l'inscription sous nos yeux, et M. Cavallari se chargea d'en reprendre les traits au crayon, en examinant l'inscription d'en bas à l'aide d'une bonne lunette. C'est ainsi qu'a été pris le calque que je me suis empressé de vous soumettre, ainsi qu'à M. Reinaud, après mon retour à Paris.

Sauf les interruptions dont j'ai parlé tout à l'heure, l'inscription est assez bien conservée. Les caractères cursifs ou *neskhi*, sans points diacritiques ni voyelles, se rapprochent beaucoup de l'écriture des titres dans quelques manuscrits de Syrie ou d'Égypte, et je crois aussi de celle des devises royales ou *alamah* des XIe et XIIe siècles : peut-être le calligraphe même du bureau arabe, à Palerme, fut-il chargé de dessiner l'inscription. Tracés d'une main ferme et franche, ces caractères quelquefois prennent des formes anormales qui pourraient donner lieu à des méprises bien plus que ne le fait l'écriture coufique. Au lieu de s'élancer, ils ont une tendance à s'allonger horizontalement, surtout dans la dernière partie de l'inscription, où les caractères s'alourdissent et grossissent d'une manière extraordinaire, comme s'ils avaient été tracés par une autre main, ou si le calligraphe avait mal calculé les distances, ou enfin s'il avait été obligé de supprimer une ligne et de remplir cependant l'espace jusqu'au bout. L'écriture n'est pas surchargée, mais ornée avec goût par ce feuillage que nous voyons employé presque exclusivement dans les inscriptions arabes enjolivées, surtout celles en caractères *neskhi* de l'Espagne, de la Sicile et de l'Égypte, le même feuillage qui sert à former l'encadrement dans d'autres inscriptions, comme, par exemple, celle qui couronne la Zisa. Un bouquet ayant pour élément la même feuille sert à marquer la fin de chaque vers, comme on fait par un petit cercle ou *nun* fermé lorsqu'on écrit les vers arabes à la suite l'un de l'autre, sans alinéa.

Pour passer enfin au contenu de l'inscription, je remarquerai d'abord

que la formule d'invocation n'est autre que celle des musulmans. Le palais de Guillaume II ne fut pas inauguré au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, invoqués par tous les chrétiens qui écrivent en arabe; mais en celui du Dieu clément et miséricordieux des musulmans. Après cette formule, l'inscription est en vers du mètre qu'on appelle *tawil*, circonstance à laquelle je n'avais pas fait attention, mais qui n'a pas échappé à notre savant ami M. Reinaud. Le langage me paraît correct sans élégance, cependant il n'y a de poésie que la rime et la quantité, et même dans celle-ci on remarque des licences non admises, comme l'emploi de syllabes longues au lieu de brèves : on sent bien que l'élite de la population musulmane quittait déjà le pays. Aussi il n'y a pas à regretter tout ce qui a péri de cette inscription. Les deux morceaux qui nous restent, et qui contiennent la formule royale et la date (v. pl. 131), sont les seuls qu'il nous fallait conserver. Pour la même raison, je me suis décidé à publier l'inscription avant d'avoir sous les yeux un autre dessin du deuxième hémistiche de l'avant-dernier vers qui présente quelques difficultés, l'estampage de cette partie n'ayant pas pu être corrigé en ma présence. Voici pourtant la transcription que j'ai faite, et à laquelle je n'ai changé que deux mots, en profitant des connaissances supérieures et de l'obligeance de M. Reinaud.

Façade N. N. E.

(بسم الله الر) حمن الرحيم * تأمّل وقِف وانظر ترى خير ألوان

لخير ملوك الارض غليالم الثانى *

تقاصر عنه كلّ قصر وقصّرت

مجالسه . . . . . *

. . . . . د فكرةُ المستغزر به ومَنْ

يحق له ان لم يسـ . . . . . *

Côté O. S. O.

خبّر . . . . . .
بايّات اوقات وإشعار أحيان *
وللسيد المسيح ألف ومائة
ثمانون تتلوها بتهجيرى (?) واثنان *
ولله حماد دام منواه بك
على كلّ ما اولاه من كلّ أحسان *
واللّهم الذ اليك فاء العزّ
والتلاء . . . . . *

Façade N. N. E.

(Au nom du Dieu) clément et miséricordieux. Fixe ici ton attention, arrête-toi et regarde ! Tu verras un objet magnifique appartenant au meilleur des rois de la terre, Guillaume deux ;

Nul château ne peut être digne de lui, et ses résidences ne suffisent pas..... auquel on voit revenir souvent ceux qui sollicitent ses largesses, comme ceux auxquels il ne convient pas de.....

Côté O. S. O.

..... On l'a établi d'après les signes des temps et la chronologie ;

Et du seigneur le Messie mille et cent, suivis par quatre-vingt et (?) deux, à ma manière de compter.

Louange à Dieu : qu'il vienne toujours à ton aide en t'accordant toute espèce de bienfaits.

Oh mon Dieu ! vous de qui relève toute puissance et toute sécurité....

Comme je l'ai dit tout à l'heure, je ne suis pas sûr de la leçon que j'ai traduite par les mots : « et deux à ma manière de compter. »

Maintenant les hommes compétents pourront étudier les monuments civils des Normands de Sicile avec la date certaine qu'ils ont demandée à l'histoire. Pour contribuer à leurs savantes recherches, autant qu'il est en mon pouvoir, j'ai fait des digressions peut-être un peu longues, et j'ai tâché de donner un aperçu des notices historiques que nous avons sur les progrès de l'art arabe en Sicile. Je suis sûr que des artistes et des érudits, comme MM. Hittorf, Gally Knight, le duc de Serradifalco et M. Girault de Prangey, qui ont traité successivement ce sujet, ne laisseront pas infructueuse l'interprétation de la légende arabe de la Couba.

Agréez, etc.

MICHEL AMARI.

DEVIS DES OUVRAGES

DE

SCULPTURE ET ARCHITECTURE DE MARBRE ET DE BRONZE,

QU'IL CONVIENT FAIRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA SÉPULTURE DE FEU MGR. LE CARDINAL DE LA ROCHEFOUCAULT, LAQUELLE DOIBT ESTRE POSÉE DANS L'ÉGLISE DE SAINCTE GENEVIEFVE EN LA CHAPELLE DE SAINCT JEAN (1).

Premièrement, il sera faict ung enfoncement dans l'espoisseur du mur, d'une arcade de dix pieds six poulces de haulteur et dix pieds de largeur, et vingt poulces d'enfoncement, ensemble les fondations nécessaires pour porter les ouvrages cy-après nommez, lequel enfoncement et fondations seront faitz aux despens des religieux.

La statue et portrait de mondit seigneur sera faict de marbre blanc, de carré, d'une seulle pierre de quatre pieds neuf poulces, estant à genoulx, sur deux pieds trois poulces de largeur.

Il sera fait une aultre pièce de marbre: ung ange qui tiendra la queue de sa robe, qui fera six pieds six poulces de longueur, ensemble, suivant le dessin; et ledict portraict sera le plus ressemblant qui se pourra faire.

Le tombeau sera fait de marbre noir de huict pieds et demy de longueur et trois pieds et demy de haulteur, et ung pied d'espoisseur, et le reste du pourtour sera garny aussy du mesme marbre, lequel sera posé sur ung socle de lyais de six poulces de haulteur d'une pièce en sa longueur, et sept poulces d'espoisseur. Les deux bouts des vasses auront chacun trois pieds et demy de haulteur, deux pieds sur la longueur et ung pied d'espoisseur, ornez avecq mouleures, architecture et ornemens suivant le desseing; comme aussy le fond de l'arcade sera revestu de marbre noir de deux grandes pièces, de deux petites par le bas, et le tout d'ung poulce d'espoisseur.

(1) Ce document, copié sur l'original, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, carton P, mss., nous a été communiqué par M. L. Quicherat, bibliothécaire. Le tombeau du cardinal de La Rochefoucault, érigé d'abord dans l'abbaye Sainte-Geneviève, fut transporté, à la fin du XVIIIe siècle, au Musée des monuments français, rue des Petits-Augustins, et, depuis la suppression de ce musée, il a été réédifié dans l'église des Incurables, rue de Sèvres. Le cardinal de La Rochefoucault a été le fondateur de cet hospice en 1637. (*Note de l'éditeur.*)

Les jambages de l'arcade seront faits de marbre jaspé de Dinan ; lesquels seront d'une pièce de toute la haulteur depuis le socle de lyais jusque dessoubs l'imposte; et le retour de l'enfoncement de l'arcade sera fait aussi d'une pierre, chacun de deux poulces d'époisseur, suivant les mesures du desseing, et l'ornement designé, et l'imposte sera fait du mesme marbre orné suivant ledict desseing.

Ladite arcade sera fait de mesme marbre de Dinan ; laquelle sera tirée à plomb jusques à la voulte et portera bandeau d'architecture, et les fondemens du dedans et compartiment suivant ledit desseing.

Et à la place où sont les devises de bronze, sera fait les armoiries dudict seigneur, de marbre blanc, suivant la place; et dedans le platfonds et en enfoncement de ladicte arcade sera faict trois devises de bronze entourées avecq cinq feuilles d'or et quatre roses de marbre blanc.

L'inscription sera gravée dedans la table d'attente du tombeau, en lettres d'or, suivant la volonté des R.R. P.P. religieux.

Toutz lesdictz ouvrages de sculpture et architecture de marbre, pierre de lyais et bronze seront faits, posez et mis en la place dans la chapelle soubs terre de Sainct-Jean en l'église Saincte-Genevieſve de Paris. L'entrepreneur fournira tous les marbres des eschantillons susdictz, les socles de lyais, le bronse et peines d'ouvriers; rendra les ouvrages parfaitz au rapport d'experts, suivant le desseing paraphé et suivant les modelles qui seront approuvez dans le temps.

Pardevant les nottaires garde-nottes du roy, nostre sire, en son Chastellet de Paris, soubssignez, fut présent honorable homme Philippe de Buyster, sculpteur ordinaire du roy, demeurant à Paris, dans l'hôtel des Thuilleries, paroisse Sainct-Germain-de-l'Auxerrois ; lequel a recogneu et confessé avoir promis et promect, s'oblige, envers les vénérables relligieux et abbé, prieur et couvent de l'abbaye Saincte-Genevieſve-du-Mont de Paris, ce acceptant par révérendissime François Blanchard, premier assistant du révérendissime abbé Philippe Broussel soubs-prieur, Claude Sallesse, Claude du Molinet, Jean Fronteau, Jean-Jacques Mallet, Jean-Gaste Bonberger, Louis Brethe de Clermont, Yves Henry, Louis Guilbert et Anthoine Lemaistre, tous relligieux de ladicte abbaye, assemblez en leurs chapitre, lieu acoustumé, pour faire et passer ce qui ensuit : de leur faire et parfaire tous et chacun les ouvrages de sculpture et architecture mentionnez et spécifiez au devis des aultres parts escript suivant les desseings qui en ont esté faits en deux feuilles séparées qui ont esté paraphées des partyes; ce fait, demeurées ès mains dudit Buister qui a promis les

rendre ausdictz sieurs relligieux d'huy en ung mois prochain, et iceulx ouvrages rendre parfaicts dans quatorze mois prochain, pour tout délay, à peine de tous despens, domages et intérest.

Ce marché, pour et moyennant la somme de six mille livres que lesdictz sieurs relligieux promettent et s'obligent bailler et payer audict Buyster ou au porteur, savoir : mil livres au jour sainct Jean Baptiste prochain venant, mil livres six mois après, et pareille somme de mil livres lorsque lesdictz ouvrages seront faits et parfaictz ; et les trois mil livres restant seront par lesdictz sieurs relligieux payez audict Buyster ou au porteur, dans dix-huict mois après ledict temps, en trois payemens esgaulx de mil livres chacun, de six mois en six mois.

Fait et passé en ladicte abbaye Saincte-Geneviefve, après midy, le trantiesme janvier mil six cens cinquante-six; et ont signé la minutte des présentes estant ensuite de celle dudict devis demeurée devers Chalon, l'un des nottaires soubz signez,

DEROS. CHALON.

REMARQUES

SUR

LA DEUXIÈME ÉCRITURE CUNÉIFORME DE PERSÉPOLIS.

S'il était de mode de nos jours d'employer le style moins réservé des savants du dernier siècle, je changerais mon titre en celui de : *Mémoire dans lequel on prouve, que la deuxième écriture de Persépolis, dite mède, est celle du peuple primitif de la Perse, les Élamites.* Ce serait imiter de Guignes, qui avait intitulé un célèbre opuscule : *Mémoire dans lequel on prouve que les Chinois sont une colonie égyptienne.* Mais quand on n'est point prince de la science, comme l'illustre historien des Huns et des Tartares, il est bien mieux d'adopter des allures moins altières et de se contenter de soumettre humblement ses idées dans le texte.

Sans vouloir pousser plus loin ces prolégomènes, je me bornerai à ajouter que, conformément aux vues émises dans ma lettre à M. de Saulcy, publiée dans la Revue du mois de novembre, je persiste dans l'opinion que la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis ne montre aucune trace du mède, de sorte qu'il faut recourir pour son explication à toute autre langue.

Je dois dire que, bien avant moi, MM. Lassen et Rawlinson avaient énoncé des opinions analogues; fait que je m'empresse de mentionner, l'adage

Date Cæsari, quæ Cæsaris, etc.,

devant trouver son application aussi bien dans la carrière scientifique que dans la vie privée.

Le premier de ces savants (1) arrive, à l'aide de plusieurs arguments, à la conjecture que la connaissance de l'écriture aurait été

(1) Voy. l'article *Persepolis* dans *Allg. Enc. d. W. u. K.* Leipz., 1842, sect. III, t. XVII, p. 358 et 359.

transmise par les Mèdes civilisés aux Perses barbares, de sorte que les deux peuples (pour lesquels les témoignages précis de l'antiquité n'admettent qu'une seule langue), n'auraient possédé en commun qu'une même écriture. M. Lassen considère donc la deuxième écriture comme représentant la langue des Assyriens, de même que la troisième serait celle des Babyloniens.

Quant à M. Rawlinson (1), il se montre indécis sur le type de la langue que la deuxième écriture représente; or, tout en énonçant qu'elle semblerait appartenir par sa construction générale à l'Arie; il trouve d'autre part, que les noms d'objets et les racines des verbes, tels qu'il aurait réussi à les déchiffrer, se rattacheraient principalement à la famille turque (que je m'étonne de lui voir appeler scythique); enfin il se dit tout surpris (*startled*), par la rencontre de termes sémitiques nullement équivoques, et jusqu'à des pronoms.

La latitude que le célèbre philologue laisse pour la définition de la langue, s'étend également à la désignation du peuple qui la parlait; mais il compense cette hésitation par une hypothèse des plus heureuses, celle de regarder (dans le cas embarrassant que la deuxième écriture ne saurait être attribuée aux Mèdes), le peuple originaire mais conquis de la Perse, comme celui auquel une copie des fastes nationaux aurait été adressée dans son dialecte particulier.

C'est cette hypothèse dont je veux essayer de prouver la réalité, mais en me limitant à une seule classe de langues.

Les recherches auxquelles je dus me livrer pour l'appréciation de l'intéressant mémoire de M. de Saulcy (2), ayant porté mon attention sur l'écriture que ce savant classe de même que M. Westergaard, dans le système médique, un examen attentif me convainquit de l'impossibilité de considérer la langue que cette écriture représente comme appartenant à la classe des idiomes indo-germaniques.

Ce point établi, je me livre ici à mon tour à la recherche d'analogies, pour suppléer à celles que j'avais reconnues inadmissibles, et l'investigation que je dirige à cet effet principalement sur les langues sémitiques, a pour résultat de me convaincre que c'est dans l'hébreu, dans le chaldéen et dans le pehlwi qu'il faut chercher les traces de la langue représentée par la deuxième écriture cunéiforme.

En adoptant un peuple d'origine sémitique pour cette langue, je me rattache à une idée formée déjà par des études ethnologiques,

(1) Voy. *Journ. of the R. As. Soc.* Lond., 1842, vol. X, part. I, p. 34 à 37.
(2) Voy. *Revue arch.*, nov. 1849.

lors de la publication de mon *Essai de déchiffrement de l'écriture assyrienne;* celle que le Hélam, que la tradition sacrée place parmi les fils de Sem (1), devait expliquer l'existence, bien antérieurement à l'occupation des Arabes, d'un idiome à éléments sémitiques, tel que le pehlwi.

En effet, en trouvant avant la conquête des Arabes, au milieu des idiomes indo-germaniques de la Perse, tels que le zend et le parsi, des traces aussi évidentes de la présence d'une langue sémitique que celles que renferme le pehlwi, on ne saurait douter qu'un peuple de cette souche dût, conformément à la Bible, habiter primitivement la Perse.

Les travaux de l'illustre Sylvestre de Sacy (2), ont suffisamment démontré l'existence du pehlwi sous les princes sassanides. Quoiqu'il ne reste point de traces de l'usage de cette langue sous les princes parthes, étrangers à la Perse, cette circonstance n'empêche nullement d'admettre son existence sous leur domination, ainsi que sous celle des rois achéménéens.

Malgré l'obscurité qui enveloppe le peuple japhétique qui subjugua les Élamites, habitants primitifs de la Perse, son origine scythique, dans Magog, se présente avec le plus de vraisemblance. Cette origine me paraît expliquer la présence des éléments indo-germaniques dans le parsi, en même temps que les traces du sémitique que renferme le pehlwi semblent indiquer un peuple antérieur, issu de Sem.

L'absence de données historiques sur la Perse avant Cyrus, ne me permet point d'établir comme positifs, les faits que je viens d'énoncer; mais on peut juger de leur vraisemblance, par les notions, quelque limitées qu'elles soient, que nous trouvons disséminées dans la Bible et dans quelques auteurs de l'antiquité. Je vais tenter de les rassembler dans une esquisse rapide, particulièrement celle sur l'existence du peuple primitif de la Perse qui, à ma connaissance, n'a point jusqu'à présent attiré suffisamment l'attention des savants.

Nos investigations à cet effet portent sur les contrées limitées au nord par l'Aras (*Araxes*), la mer Caspienne (*Hyrcanum mare*), et par le cours supérieur de l'Amu-Deria, ou Dschihun (*Oxus*) depuis sa

(1) Voy. *Essai de déchiffrement de l'Écrit. assyrienne p. l'explication du mon. de Khorsabad.* Paris, 1845, note S, p. 30.

(2) Voy. *Mémoires sur diverses antiquités de la Perse.* Paris, 1793.

source, jusque sous le méridien de Bokhara; à l'est, depuis le Hindou Kouch (*Paropamisus*), par les chaînes de montagnes qui bordent la plaine au deçà de l'Indus; au midi par la mer des Indes (*Érythræum mare*) et le golfe Persique (*sinus Persicus*); à l'ouest enfin par les monts Ararat (*mons Abus*), le *Dagh Ajaghi* (*Zagros*), et le Tigre, depuis sa jonction avec l'Euphrate (*Pasitigris*).

Le pays enclavé dans ces limites comprenait dans l'antiquité : la Médie, la Perse et la Susiane, la Carmanie, la Gédrosie, l'Arie, l'Ariane (1), l'Hyrcanie et la Bactriane. Il contient de nos jours l'Iran (l'empire persan proprement dit depuis 1747), l'Afghanistan (Kaboul et Hérat) et le Béloudschistan.

C'est dans cette vaste région que nous devons admettre comme habitants principaux trois branches différentes, énoncées dans le chapitre X de la Genèse : celle de Madai, (les Mèdes), d'Élam (Perses méridionaux) et de Magog (Scythes, en considérant les Perses septentrionaux comme tels).

Dans les migrations que je suppose avoir été faites par les peuples qui s'établirent dans ces régions, je distingue deux phases différentes, en admettant la première, dans les temps les plus reculés, pour l'immigration des Madaiens et des Élamites; l'autre, plus récente, pour l'arrivée des peuples scythiques.

Parmi les commentaires sur la table ethnographique de la Genèse, le plus ancien comme le plus digne de foi est celui de Flavius Josèphe, suivi par les principaux Pères de l'Église. Le célèbre auteur des antiquités judaïques indique Madai, de la branche japhétique, comme père des Mèdes, d'accord avec la Bible (2), qui, en conservant constamment le nom de Madai pour ce peuple, rend toute discussion superflue. Quant à Élam, Josèphe l'énonce comme origine des Perses (3), et réunit cette branche sémitique à d'autres de la même famille, tels qu'à Assur (Assyriens), à Arphaxad (Chaldéens), à Sinéar (Babyloniens), à Aram (Syriens) et à Lud (Lydiens dans l'Asie Mineure). Vu la contradiction de ce nom d'Élam avec celui de Paras, que dans les autres livres de l'Ancien Testament nous trouvons constamment employé pour désigner les Perses, peuple japhé-

(1) Pour la distinction entre ces deux noms, voyez le passage suivant de d'Anville : « Le nom de ce pays (*Aria*) est proprement celui d'une province particulière, et c'est par extension, et en comprenant plusieurs contrées adjacentes, qu'Ariane paraît un nom distingué d'Aria dans l'antiquité. » *Géogr. ancienne*, v. II, p. 285

(2) Voy. Genèse, X, 23.

(3) Voy. Flavius Josèphe, *Ant. Jud.*, liv. I, c. VI, § 4 (5').

tique, le commentaire de Josèphe est ici indispensable. Or, il nous indique la domination des Sémites en Asie comme établie primitivement depuis l'Euphrate jusqu'à la mer des Indes, et nous montre les Perses d'Élam habitant dans l'origine, ainsi que d'autres branches de la même famille (telles que Gether dans la Bactriane), des contrées que, par la suite, nous trouvons occupées par des peuples japhétiques.

Ayant adopté d'une part, sur l'autorité de la Genèse et de Flavius Josèphe, Madai et Élam comme habitants primitifs de la Médie et de la Perse, nous devons admettre d'autre part, d'après l'évidence historique, un peuple japhétique, dominant par la suite dans cette dernière contrée; peuple dont nous ne trouvons aucune mention particulière dans le Pentateuque, mais que nous voyons demeurant, non-seulement sur le domaine primitif d'Élam, que je considère comme la Perse et la Susiane, mais encore répandu dans la Carmanie, la Gédrosie, la Bactriane, l'Hyrcanie, l'Arie et jusque dans l'Inde, le tout compris sous le nom de peuples ariens.

Ce peuple nombreux, dont la Bible ne fait pas de mention distincte, ne saurait être issu que de Magog, Scythes d'après Josèphe, que leur position géographique nous montre au nord de l'Oxus, dans les contrées que les géographes distinguent sous le nom de Touran.

Je vais tenter de suivre les traces disséminées dans l'Écriture et dans les auteurs profanes, pour prouver l'existence primitive d'une nation sémitique dans la Perse, ainsi que la qualité scythique du peuple qui lui succéda dans la domination de cette contrée.

Nous trouvons dans la Genèse (chap. XIV), aux temps d'Abraham : Amraphel, roi de Sinéar (Babylone); Kédor Laomor, roi d'Élam, cités conjointement avec deux autres princes, Arioc, roi d'Élassar, et Tidéal, roi des Gojim (païens), en guerre avec les rois de Sodome, de Gomarra, d'Adama et de Zéboïm.

Sinéar ne demande aucun commentaire, puisque nous lisons dans la Genèse (X, 9 et 10) que le commencement de l'empire de Nimrod était Babylone et trois autres places dans le pays de Sinéar (1). La contrée d'Élassar est moins distincte, mais le nom de son roi, Arioc, qui se retrouve cité dans Judith (chap. I, 6) comme appartenant au maître de la campagne de Ragau (2), dans la Médie, ainsi

(1) Voy. Gesenius, *Heb. u. Chald. Handwört.* שנער T. II, 750. Leipz., 1834.

(2) Le P. Calmet, *Dict. de la Bible*, place la campagne de Ragau près de la ville

que dans Daniel (II, 14), où nous le voyons appliqué au bourreau du roi de Babylone, semble indiquer que ce nom était en usage chez les Mèdes et les Babyloniens; circonstance qui me fait considérer Élassar comme partie de l'empire Assyro-Babylonien (1). Quant à Tidéal, roi des Gojim (étrangers, païens) le sens appliqué à *Gojim* dans la Genèse (X, 5), semble indiquer les nations japhétiques de l'Ouest.

Si les noms des contrées citées dans ce passage remarquable de l'histoire du patriarche nous offrent quelque difficulté, celui d'Élam, qu'il nous importe principalement de bien définir, se trace à son tour heureusement de la manière la plus distincte.

Sans parler de l'analogie qui existe entre le nom d'Élam avec Élymays, ville et contrée de la Perse citées dans de nombreuses sources (2), je m'arrête à cette preuve convaincante qu'Élam signifiait la Perse dans les temps antérieurs, que nous fournit le passage suivant de Daniel (VIII, 2): « En me voyant alors au château de Susa, dans le pays d'Élam (3)... »

Or, le château de Susa, ששן הבירה (*Schouschan habiro*) du pays d'Élam dans Daniel, est le même que le château de Susa du pays de *Paras* dans Esther (I, 3), et que le château de Susa (Σούσοις ἄκρα) dans Diodore de Sicile (XIX, 17); de sorte que l'identité de la contrée de Paras avec celle d'Élam (dont Esaïe nous a conservé une description si appropriée à la Perse, XXII, 6: *Car Elam arrive avec le carquois, le char, les fantassins et les cavaliers, et Kir brille avec les boucliers,* » (4)) est évidente.

Il me reste, ayant adopté un peuple sémitique comme habitant primitif de la Perse, à rechercher l'origine de celui que nous retrouvons sous le nom de Paras, occupant cette même contrée.

de Ragæ ou Rages (Tobie, I, 16 et IX, 3), située sur les montagnes d'Ecbatane (Tobie V, 9).

(1) Voy. Gesenius, *Heb. u. Chald. Handwörl*, I, p. 125.

(2) Flavius Jos., *Ant. Jud.*, liv. XII, ch. IX (1 α'), *Maccabées*, l. I, ch. VI, 1. Strabon, 744, *Diod. Sic.* XIX. — Comp. C. Cellarius, *Geogr. ant.*, lib. III, cap. XIX, sect. III, XIX, et Forbiger Handb. d. alt. Geogr. II, 583.

(3) Voir sur les ruines de Susa et de son château (Kala), *Ritter As.*, VI, II *Abth.*, p. 294, seq.

(4) *Kir* (קיר) supposé par Gesenius (Handw. ut sup. II, 482 (3)), le nom d'un peuple et d'une contrée sous la domination des Assyriens, située selon lui probablement près du fleuve Cyrus, entre les mers Noire et Caspienne. Il cite les Rois, II, ch. XVI, 9, Amos, I, 5 et IX, 7. Voir aussi Michaelis, *Biblia Hebr.*, *Halae Magd.*, 1720, qui désigne *Kir* comme nom d'une ville en Albanie ou Médie, et renvoie aux mêmes sources.

Un voile impénétrable couvre l'histoire de la Perse depuis l'époque où, vingt siècles avant Jésus-Christ, nous avons vu les Élamites cités dans la vie du patriarche, jusqu'à six à cinq siècles avant cette ère. Alors seulement une contrée, la Perse, nous apparaît prenant son rang dans les annales du monde par le génie de son souverain, Cyrus.

Pour juger de l'origine du nouveau peuple qui l'occupe, le manque de données positives dans la Genèse m'oblige d'avoir principalement recours à l'appréciation de ses mœurs et de ses coutumes. Le peuple que nous rencontrons sous Cyrus ne décèle point un degré de civilisation en harmonie avec l'existence policée d'une nation sédentaire sur les mêmes lieux pendant quinze siècles. Environnés de nations opulentes livrées au luxe des Orientaux, les Perses du temps de Cyrus seuls conservent l'énergie et la simplicité qui caractérisent le nomade ; qualités qui les désignent à mes yeux comme descendants de ces peuplades nombreuses que les anciens comprenaient sous le nom de Scythes.

Pour se former une idée de l'analogie que le Perse japhétique présente avec le Scythe, c'est à l'ouvrage incomparable de Xénophon, la *Cyropédie*, qu'il nous faut avoir recours. Malgré le charme répandu dans les récits d'Hérodote et la loyauté habituelle qui y règne, ses notions sur la Perse ne sauraient être comparées avec celles du chef des dix mille. C'est à tort, selon moi, que l'on n'a vu généralement, dans la *Cyropédie*, qu'un roman philosophique destiné à démontrer aux Grecs les avantages de la monarchie. Xénophon, plus que tout autre, par son séjour en Perse, avait été à même de choisir les matériaux de son histoire ; l'emploi que nous lui voyons faire du mot λογοποιοί (compilateurs de faits inventés) (1), prouve sa sollicitude pour ne puiser que dans des sources dignes de foi.

Tout, dans sa peinture des mœurs du peuple de Cyrus, décèle le contraste le plus complet avec les peuples limitrophes en deçà du Tigre, et une analogie très-prononcée avec les peuples nomades de la Scythie. Ce n'est qu'après la conquête de Babylone (2) que nous voyons Cyrus introduire chez les Perses le luxe oriental, les modes et les vêtements des Mèdes (3) ; mais son gouvernement reste encore

(1) Xenoph. Op. Oxon. Sheldon, 1703, *De Instit Cyri*, l. VIII, cap. v, 13.
(2) Xen. Op. ut sup. I, l. VIII, c. I, 4.
(3) L. c. cap. III, 1.

éloigné du despotisme asiatique que son père Cambyse, sur son lit de mort, le supplie de ne point introduire chez les Perses (1).

Si donc nous comparons les mœurs des Perses du VIe siècle avant l'ère chrétienne avec celles des Scythes (2), peuple évidemment japhétique, la supposition qui les ferait considérer comme issus de ces derniers devient des plus vraisemblables. Quant aux preuves historiques à l'appui de cette opinion, je conviens de leur insuffisance.

Quelques faits néanmoins semblent la confirmer; je cite comme tel le passage si connu de Justin (liv. XLI, cap. I) sur l'origine scythique des Parthes (*Parthi.... Scytharum exsules*), qui présentent de nombreux rapports, indices d'une même origine avec les Perses japhétiques (3), rapports qui, d'après Justin (4) et Strabon (5), s'étendent encore aux Bactriens et Sogdiens, de sorte que la présence des Scythes paraît prouvée dans une partie du moins de l'empire persan.

Un autre fait à prendre en considération, c'est l'invasion des Scythes du Pont-Euxin dans la Médie et dans l'Asie Mineure (relatée par Hérodote, I, 103 à 106) au VIIe siècle avant J. C., date qui s'accorderait avec la présence d'un peuple scythique dans la Perse qui (le supposant plus heureux que ses frères dans les régions voisines) aurait conservé sa conquête. L'étendue que les anciens auteurs donnent à la Scythie, dont des tribus puissantes, les Saques et les Massagètes (probablement berceau de la nation (6)), occupaient les contrées au nord de la mer Caspienne et du Iaxartès (l'Araxe d'Hérodote (7)), y compris la Sogdiane, au midi de ce fleuve : cette position géographique si vaste se prête à l'hypothèse que des Scythes furent également conquérants des Élamites; d'autant plus, que l'idée d'attribuer aux Scythes une langue analogue à celle reconnue chez les peuples de l'Arie, devient probable par le célèbre

(1) L. c. VIII, c. v, 12.

(2) Herod. IV, 59 et seq.

(3) Voy. Forbiger, *Handbuch der alt. Geograph.*, II, 517.

(4) Justin, lib. II, cap. I. « Quippe quum ipsi (Scythi)... Parthos Bactrianosque.. « regna condiderunt. »

(5) Strabon, 511 : Εἶθ' ἡ Βακτριανή ἐστι καὶ ἡ Σογδιανή· τελευταῖοι δὲ Σκύθαι Νομάδες.

(6) D'Anville, l. c. II, 316. « Cyrus attaquant les Massagètes sur le Iaxarte, avait bien pour objet d'étendre sa domination dans la Scythie asiatique, qui paraît avoir été le berceau de la nation, quelque dispersée qu'on la voie autre part. »

(7) Heeren. *De la Pol. et du Comm. des peuples de l'ant.* Trad. p. Suckau. Paris, 1830, II, 326. Le célèbre Heeren regarde l'Araxe près duquel Hérodote place les Massagètes, comme identique avec le Iaxarte.

passage de Strabon, où, vers le nord, il étend encore (1) la conformité de langage presque complète qu'il admet entre les Perses et les Mèdes, à ces Bactriens et Sogdiens que nous l'avons vu allier aux Scythes. Nous voyons enfin jusqu'à un peuple scythique sur les bords de l'Indus, les Indo-Scythes (2), auquel Salmasius attribue une langue identique avec le persan (3).

Il me reste à citer une dernière preuve que je ne veux point omettre, quoiqu'elle soit moins directe, c'est celle qui résulte, selon moi, d'une donnée d'Hérodote (4) qui désigne les Sauromates (pères des Slaves) comme issus des Scythes. Or, les langues slaves étant reconnues comme appartenant à la branche des langues indo-germaniques, cette circonstance ajoute à la probabilité que les Scythes, descendants de Magog, parlaient un idiome japhétique.

Toutes ces preuves me paraissent en faveur de l'hypothèse de l'origine scythique des Perses de Cyrus, peuple japhétique que, sous le nom de Paras, nous retrouvons depuis le VIe siècle dans l'Écriture sainte sur les lieux mêmes où du temps de Kédor Laomor, existait le royaume sémitique d'Élam.

Mais nous ne saurions considérer, sous les premiers successeurs du grand monarque, ces deux peuples comme amalgamés, pas plus que leur langue. De même donc que pour les contrées situées entre le Tigre et l'Indus, nous avons adopté, comme dominantes, trois populations différentes, les Mèdes, les Élamites et les Paras; de même, nous y rencontrons trois langues principales, le zend, le pehlwi et le parsi.

(1) Strabon, p. 724 : Ἐπεκτείνεται δὲ τοὔνομα τῆς Ἀριανῆς μεχρὶ μέρους τινος καὶ Περσῶν, καὶ Μήδων καὶ ἔτι τῶν πρὸς ἄρκτον Βακτρίων, καὶ Σογδιανῶν· εἰσὶ γάρ πως καὶ ὁμόγλωττοι παρὰ μικρόν.

(2) Forbiger, ut sup. II, 493.

(3) Salmasius *de Hellenistica*. Lugd. Bat., 1643, p. 379. Le passage du docte Saumaise est des plus remarquables; j'en cite l'extrait suivant: « Præterea Indi sive Indoscythæ eadem dialecto utebantur, qua hodierne Persæ. Omnia quippe vocabula quæ Indica esse scribit Ctesias, in Indicis, Persica sunt, et a Persica dialecto quæ hodie est in usu deduci possunt..... Reliquæ omnes dictiones, quas pro Indicis recenset Ctesias in opere cognomine, in Persica hodierna lingua deprehenduntur minima mutatione. Inde apparet Indica illa Ctesiæ Indoscythica esse, et Persicam proinde linguam quæ hodie viget, ab illis Indoscythis manasse vel ab iisdem Scythis qui in Indiam descenderunt, quum in Parthicam quoque ejusdem gentis homines migrassent, originem traxisse. »

(4) Herod., IV, 110, fait naître les Sauromates de l'union des Scythes avec les Amazones. En abandonnant à la fable la part qui lui revient, l'histoire y trouve la sienne, puisque cette donnée d'Hérodote, vu les analogies que l'on ne saurait méconnaître entre Scythes et Sauromates, offre bien plus de vraisemblance que la notion de Diodore de Sic., II, 43, qui fait descendre les Sauromates des Mèdes.

Je considère le zend, ainsi que j'en ai démontré la probabilité dans ma lettre à M. de Saulcy, comme la langue de la Médie; le pehlwi, dans un état primitif, comme celle des Perses sémitiques; le parsi enfin comme la langue des Perses japhétiques.

Je crois qu'il résulte de ces déductions historiques la probabilité pour l'existence du peuple sémitique qui précéda les Scythes; et je ne saurais douter que des traces de sa langue ne se retrouvent conservées dans la deuxième écriture de Persépolis qui, je suppose, représente le pehlwi sous la forme qu'il aurait possédée du temps des Achéménéens.

Je dois dire, avant tout, que je ne considère point le pehlwi des livres liturgiques dont Anquetil publia des glossaires, comme devant reproduire d'une manière identique la langue renfermée dans la deuxième écriture de Persépolis, pas plus que la langue des inscriptions de Nakhschi-Roustam déchiffrées par Sylvestre de Sacy, ne représente le pehlwi tel qu'il nous est connu (1). J'ai trouvé, et les exemples que je présente à la fin de cet écrit en fourniront la preuve, qu'il faut recourir pour le déchiffrement de cette écriture plutôt aux racines dans les langues sémitiques qu'au pehlwi, vu l'état dégénéré dans lequel cette langue est arrivée jusqu'à nous. Le pehlwi, tel que nous le connaissons, date tout au plus du temps des Sassanides, dont le fondateur Ardeschir Babégan (Artaxerxe Ier) vécut au IIIe siècle après J.-C. (l'an 226 (2)), tandis que les inscriptions de la deuxième écriture cunéiforme remontent aux rois achéménéens, séparés des princes sassanides par les successeurs d'Alexandre le Grand (depuis sa mort, 324 avant J.-C.), et la race des princes arsacides dont Aschek (Arsaces, 256 ans avant J.-C.) fut le premier (3). On peut donc compter un intervalle de cinq à six siècles depuis l'époque où les inscriptions furent sculptées et le règne de ces rois indigènes, les Sassanides, où nous retrouvons des monuments en langue pehlwi (4). Quant aux liturgies des Guèbres, traduites du zend dans cette langue, l'époque où elles furent exécutées est difficile à préciser (5).

(1) Voy. S. de Sacy, *Mém. s. l. Insc. de N. R.*, p. 123. « . . . Les mots des inscriptions. . . . peuvent être expliqués par la langue pehlwie, ce qui autorise à les regarder comme des monuments de cette langue, ou du moins d'un dialecte peu différent. »

(2) C. F. Richter, *Hist. Krit. Versuch. üb. d. Arsac. u. Sassan. Dyn.* Leipz., 1804, p. 156.

(3) Richter, ut sup., p. 21.

(4) Sylv. de Sacy, *Inscr. de Nakschi Roustam*, p. 123.

(5) Spiegel (*Die Persische Sprache und ihre Dialecte* dans *Zeitschrift für*

Quel que soit néanmoins l'état dans lequel le pehlwi nous est parvenu, il est considéré par tous les philologues, sans exception, comme renfermant les racines sémitiques les plus distinctes; et il n'est pas jusqu'à sa construction grammaticale, quelque peu explorée qu'elle soit encore, qui ne diffère essentiellement des langues indo-germaniques. Ce fait est le plus saillant dans l'étude de cette langue sur laquelle on chercherait en vain, malgré les progrès que la philologie a faits de nos jours, des notions complètes.

Il nous faut avoir recours, à cet effet, principalement aux conjectures qu'Anquetil Du Perron établit sur cette langue, et qui me paraissent moins heureuses que celles du même auteur sur le zend.

Or, Anquetil, tout en reconnaissant l'antiquité de cette langue, ainsi que les avantages qu'elle présente pour l'explication des livres de Zoroastre, ne voit dans les ouvrages pehlwi que des traductions anciennes du zend, langue dont il croit le pehlwi né originairement, et altéré par la suite (1). Il fait cependant sur l'autorité des Parses, remonter le pehlwi au delà de Zoroastre (2), et croit que déjà au IIIe siècle de l'ère chrétienne cette langue n'était plus d'un usage général (3). Je ne m'arrêterai point aux suppositions d'Anquetil sur les contrées où, selon lui, le pehlwi avait eu cours (4); mais je crois devoir citer celle qu'il tire des auteurs persans (5).

« Le mot pehlwi vient de Pehlou, père de Parès et fils de Sam (Sem), qui était fils de Nuh (Noé).... Plusieurs disent qu'il dérive de Pehlou, pays où sont situées les villes de Rey, d'Ispahan et de Dinour, c'est-à-dire que c'était la langue des hommes de cette contrée. »

L'un des antagonistes les plus décidés d'Anquetil, sir William Jones, que le désir d'amoindrir les découvertes de son fortuné rival, rendait très-partial dans son appréciation du zend (6), langue à la-

die Wissenschaft der Sprache v. Dr. A. Hoefer. Berlin, 1845, vol. I, p. 64), veut placer les traductions pehlwi, ajoutées généralement au texte zend du Zend-Avesta, dans la même époque que les inscriptions de Nakschi Roustam déchiffrées par S. de Sacy.

(1) *Mém. de l'Acad. des I. et B. L.*, t. XXXI, p. 409.
(2) L. c. p. 406.
(3) L. c. p. 407.
(4) L. c. p. 407.
(5) L. c. p. 407.
(6) *Asiatic Researches*, v. II, p. 50; et *S. W. Jones works*, v. I. 80.

quelle il voulait contester jusqu'à son nom (1), voit néanmoins dans le pehlwi, malgré ses doutes sur l'existence d'ouvrages authentiques dans cette langue, un dialecte chaldéen, et par conséquent sémitique.

Parmi les philologues modernes qui ont émis leurs idées sur le pehlwi, nous rencontrons Pott (2), qui suppose sans aucun fondement, que le pehlwi aurait été la langue des Parthes : Lassen 3), qui nomme le pehlwi une langue mêlée avec des éléments sémitiques, à laquelle il assigne son domaine aux frontières orientales de la Perse, en même temps qu'il l'énonce comme langue officielle du temps des Sassanides : Burnouf (4), qui adopte que le texte zend des livres de Zoroastre a été traduit à une époque inconnue dans le pehlwi, qu'il dit différer considérablement du zend, les idiomes appelés sémitiques en formant en grande partie le fond. On peut se convaincre par ces données du peu de notions qui existent sur le pehlwi, mais qui toutes s'accordent à reconnaître les éléments sémitiques comme les plus prononcés dans cette langue.

Quelle que soit l'incertitude sur l'origine de la langue pehlwi, je crois pouvoir citer une circonstance qui prouve la haute antiquité d'un peuple qui apparaît sous ce nom.

Le nom de Pahlwan se rencontre dans un ouvrage indien, attribué aux temps les plus reculés, le Ramajana, et cité conjointement avec celui de Sakas (Saques, Scythes) et de Javanas (Ioniens, Grecs) (5). Nous voyons donc figurer ce nom dans un poëme dont la haute antiquité ne saurait être révoquée en doute, puisque des scènes du Ramajana se trouvent sculptées dans les grottes d'Ellore (6), auxquelles le style des monuments, autant que la forme surannée du sanscrit dans les inscriptions, assigne une date tout au moins au delà de l'ère chrétienne ; sans même remonter avec Langlès, neuf siècles avant J.-C., pour l'époque de leur construction (7).

Je m'arrête à ces notions sur l'âge de cette langue et sur le ca-

(1) Un sort semblable paraît menacer le pehlwi ou pehlevi que les philologues modernes nomment de préférence huzvaresch. Comp. Müller, *Journ. Asiat.*, 1839, p. 338, et Spiegel, l. c. p. 65.

(2) *Indog. Sprachst.* dans *Encycl.*, sect. II, t. XVIII, p. 52.

(3) *Encycl.*, sect. III, t. XVII. Art. Perser (*Sprache*), p. 477.

(4) *Comm. s. l. Yaçna, Av.-Propos*, p. VII.

(5) Voy. *Ramayana*, traduzione italiana, p. G. Gorresio. Paris, 1847. « Vennero « prodotti allora a cento a cento i Pahlavi... » P. 149. — « Ella produsse i fieri Saci, « misti insieme cogli Javani... » P. 150.

(6) Bohlen, *Das alte Indien.* Königsberg, 1830, t. II, p 78-81.

(7) V. Heeren, *De la pol. etc., des peupl. de l'ant.* Paris, 1831, t. III, p. 57, seq.

ractère sémitique de la plupart de ses racines, que les vocabulaires si incomplets d'Anquetil nous fournissent.

Quant aux formes étymologiques et grammaticales du pehlwi, elles ne nous sont connues que de la manière la plus incomplète. Anquetil qui, ici encore, reste notre principal guide, fait déterminer par le sens (1) la différence entre nombre de lettres, qui toutes n'auraient pas une valeur fixe ; il ajoute néanmoins la circonstance intéressante pour nos vues, que des points généralement omis, marquent la signification de quelques lettres, ce qui rappelle le principe massorétique; en même temps que les voyelles brèves (l'*a* excepté) ne s'écrivent point; aussi la plupart des voyelles zendes disparaissent-elles dans l'écriture pehlwi et surtout à la fin des mots.

Il serait inutile de faire suivre les observations d'Anquetil des raisonnements de Wahl (2), qui, malgré tous ses commentaires, n'arrive au fait qu'aux mêmes conclusions.

Le docteur Müller s'est occupé dans son travail, publié dans le *Journal Asiatique*, principalement de la partie étymologique et euphonique de la langue. Il énonce, conformément aux notions d'Anquetil, qu'un seul signe a quelquefois deux sons, tels que *n* et *w*, représentés par le même caractère (3); mais il dit cette homonymie des lettres (terme qu'il emploie) bien plus limitée, tout en l'admettant dans son principe. Quant à sa donnée grammaticale la plus importante (4) relativement à l'analogie entre le datif et l'accusatif pehlwi avec ces mêmes cas dans le persan moderne, elle se trouve déjà émise par Anquetil (5).

M. Olshausen enfin, l'auteur d'un écrit plus récent (6), admet

(1) Anquetil, *Mémoires*, ut sup., t. XXXI, p. 390, dit que le sens détermine la différence de l'*a* à l'*h*, de l'*n* au *v*, du *v* à l'*o* et à l'*ou*, de *l* à l'*r*, du *p* au *ph*, *z*, *j*, du *d* au *t*, de l'*h* à l'*s*, au *sch* et au *k*.

(2) Wahl, *Allg. Gesch. d. morg. Sprachen*. Leipz., 1784, p. 223, seq.

(3) *Journal Asiatique*, avril 1839, p. 325.

(4) *Journ. As.*, l. c. p. 312.

(5) *Mém. de l'Acad.*, ut sup., p. 406.

(6) Olshausen, *Die Pehlewi Legenden*. Kopenhagen, 1843, p. 9. « Ich denke... zunächst nicht an jene eigenthümliche Unvollkommenheit, welche die Pehlewische Schrift mit ihrer alt semitischen Mutter... theilt, dass sie nemlich eine constante Bezeichnung der Vocale verschmäht... auch denke ich nicht vorsugsweise an jene Reduktion sämmtlicher Hauchlaute auf ein einziges Zeichen, welche im Pehlewi Alphabet statt-hat... Ich denke vielmehr hier vor allem an die im Pehlewi Alphabet eingetretene, theilweise wenigstens von der erwähnten älteren Persischen Schrift ererbte äussere Vermischung ursprünglich ganz verschiedener Zeichen für sehr versehiedene Laute, in Folge deren nunmehr insbesondre für die Buchstaben *w* und *n* ebenso für *j*, *g*, *g'* und *d* ganz gleiche Zeichen angewandt werden. Da nun

également dans un passage concis cette même particularité de quelques lettres qui, dans mon *Exposé*, me fait, relativement à l'assyrien, leur appliquer le nom d'homotypes (1); mais sans qu'il s'occupe non plus des formes grammaticales du pehlwi.

Je me borne à ces citations, celles d'autres philologues sur cette matière étant moins complètes encore; je dois néanmoins rappeler la donnée de Bohlen (2), qui, dans un intéressant opuscule, dit que les mots du pehlwi (dialecte anciennement si analogue au sémitique) auraient été fréquemment composés en joignant à la racine sémitique des terminaisons étrangères (persanes).

Il résulte de toutes ces investigations que le pehlwi qui possède les racines sémitiques les plus distinctes, diffère, à cet égard, essentiellement du persan moderne qui, les noms arabes introduits dans la langue exceptés, présente une apparence entièrement indo-germanique. Je dois néanmoins faire remarquer que relativement à sa construction grammaticale, le persan moderne s'éloigne de cette dernière classe de langues sous plusieurs rapports, qui le rapprochent des langues sémitiques.

Le nombre d'ouvrages qui traitent de la comparaison du persan moderne avec les langues indo-germaniques est très-considérable; mais il n'en est pas de même pour ceux où il s'agirait de ses analogies avec les langues sémitiques.

Il faut remarquer que ce fut le persan qui le premier détermina l'étude comparée des langues; on se livra aux recherches auxquelles il donna lieu depuis le milieu du XVIe siècle, où furent reconnues ses analogies avec l'allemand, ainsi qu'avec le grec. Wolfgang Lazius, né en 1515, mort en 1565 (3), fut le premier qui établit ces dernières, puis Saumaise; mais elles n'attirèrent que faiblement l'attention. Quant aux rapports du persan moderne avec l'allemand, nous voyons deux périodes différentes dans leur étude; la première, qui se borne à la poursuite de la similitude du son dans les mots;

die Zeichen durch welche nöthigenfalls und besonders in langer Sylbe die Vocale *a*, *i* und *u* (oder *o*) angedeudet werden können, eben das Zeichen für die Hauchlaute, das für *j* (und *g*, *g'*, *d*), und das für *w* (und *n*) sind, so entsteht..... Verwirrung. »

(1) Exposé p. 73.

(2) *Symbolæ ad interpretationem*, *Sacr. Cod. in ling. pers.* Leipz., 1822, p. 13. « ...Pehelvicam dialectum, modo genuinum sit Anquetilii glossarium, arctissime olim cum semiticis cohæsisse; deinde, assumtis terminationibus exoticis, magis magisque deflexisse. »

(3) *De gentium aliq. migrationibus.* Francof., 1600, p. 21.

l'autre, plus récente, où fut reconnue la méthode basée sur la recherche des racines et sur l'analyse de la grammaire.

Depuis Franciscus Raphalengius (1) (né en 1537, mort en 1597), Juste Lipse, Hugo Grotius, Salmasius, l'incomparable Leibnitz, Wachter, Ihre, jusqu'à Hammer, les rapports entre les deux langues furent suivis à l'aide de la méthode si incertaine de la comparaison de mots isolés. Ce ne fut que de nos jours que les Grimm, Bopp, Lassen, aidés par la découverte des anciens idiomes de l'Asie, adoptèrent le principe de la recherche des analogies entre les langues au moyen de procédés critiques; le persan moderne, en particulier, sans se trouver soumis dans les ouvrages de ces savants éminents à des investigations spéciales, fut cependant constamment l'objet de leur attention et de celle des indo-germanistes.

Je dois faire observer que ce furent ces derniers seulement qui consacrèrent leur critique à l'étude comparative du persan ; de sorte que la qualité japhétique de ses racines fut mise hors de doute, en même temps que l'examen des rapports grammaticaux fit découvrir des désaccords avec le système indo-germanique, assez remarquables pour fixer toute notre attention, et mériter l'étude particulière d'hommes compétents dans les langues sémitiques.

Le persan moderne présente ce manque d'inflexion qu'on reproche au pehlwi. Ce défaut est constaté par des savants auxquels assurément on ne pourrait adresser le reproche de vouloir séparer cette langue de la branche indo-germanique.

M. Lassen (2) reconnaît au persan moderne plus que de la régularité, il trouve même la construction de cette langue tellement simple, qu'il croit pouvoir la comparer à celle de l'anglais ; opinion qu'il base sur son manque d'inflexions pour le genre et le nombre, et sur l'absence entière des formes qui existent pour la déclinaison dans les langues anciennes, dont l'organisme ne reparaît qu'imparfaitement dans la conjugaison des verbes.

Spiegel (3) se prononce dans le même sens; il considère les lois de l'inflexion pour cette langue, comme extrêmement pauvres et dans une dissolution complète, et déclare la distinction du genre à l'aide de désinences comme tout à fait hors d'usage. Quant aux causes de

(1) Voy. Vulcanius de Smit (*De literis et ling. Getarum sive Gothor.* Lugd. Bat., 1597.

(2) *Encyclopédie d. Wiss. et Künst., Art. Perser*, (*Sprache*) sect. III, t. XVII, p. 484.

(3) *Die Persische Sprache u. ihre Dialecte.* ut supr., v. I, p. 218.

cette pauvreté d'inflexions du persan, ce savant l'attribue (1) à l'absence éventuelle de toute science grammaticale chez les anciens Perses, ou à la perte des notions grammaticales, en même temps que la signification des mots se serait conservée.

Sans m'aventurer dans l'appréciation de ces causes, le fait même me paraît acquis, celui de l'absence dans le persan moderne de ces mêmes inflexions, que les langues auxquelles il se rattache par ses racines, et surtout le sanscrit, possèdent en abondance et dans un état de perfection.

Il en résulte pour moi la conviction que le manque d'inflexion dans le persan moderne le rapproche du système des langues sémitiques, dans lesquelles cette même particularité se manifeste.

Je conviens qu'il est difficile d'établir des lois pour la séparation des langues dans des divisions générales; on admet néanmoins tels indices qui se prêtent à cette sorte de classification. Nous voyons en effet Friedrich Schlegel (2), diviser les langues en deux classes, entièrement opposées l'une à l'autre. Dans l'une, les modifications de la signification se trouvent indiquées par le changement intérieur du son radical, par l'inflexion; dans l'autre par l'annexion d'un mot particulier. Quant à certaines langues, telles que l'arabe, où les particules annexées se présentent parfois tellement amalgamées avec le mot principal, qu'elles sont presque méconnaissables, cette apparence de flexion disparaît par l'investigation; comme celle des personnes des verbes, où l'annexion des particules reste constamment distincte (3). Gesenius (4) donne aux principes énoncés par Friedrich Schlegel une application plus systématique, en classant dans la catégorie du grec et de l'indien (japhétiques) les langues où les conceptions proportionnelles et les idées accessoires du sens primitif sont désignées par l'inflexion ou le changement intérieur et la déclinaison du son radical; il range à leur tour l'hébreu et les langues parentes dans la division opposée: celle où des mots ou particules désignant les modifications de la racine, sont ajoutés à cette dernière comme suffixes ou préfixes, jusqu'à s'amalgamer plus ou moins, de sorte que souvent une autre espèce d'inflexion en résulte.

J'abandonne à plus compétent le soin de l'appréciation de ces

(1) L. c., p. 74.
(2) *Sprache und Weisheit der Indier*. Heidelberg, 1808, p. 44-45.
(3) L. c., p. 48.
(4) *Lehrgebæude d. Hebr. Sprache*. Leipz., 1817, p. 189.

vues (1) ; quant à moi, j'adopte sans hésiter l'application des principes qu'elles renferment pour le persan ; et ils me paraissent désigner cette langue comme se rapprochant distinctement sous le rapport grammatical de la division sémitique.

D'autres observations encore ont dû me confirmer dans cette opinion. Elles concernent deux points importants, la racine des verbes, et la forme grammaticale nommée dans les langues sémitiques le *status constructus*.

La racine des verbes dans les langues indo-germaniques est ordinairement difficile à distinguer, et on ne saurait établir de loi immuable à cet égard, à tel point que les opinions des philologues varient sur la forme grammaticale qui la renferme (2), et cela parfois pour une même langue. Nous voyons donc dans les principales de ces langues, le radical du verbe placé par les philologues tantôt dans le présent où (à défaut de racine verbale exclusive, comme dans le sanscrit), dans le nom au locatif; tantôt dans l'infinitif ou dans le participe présent; enfin jusque dans l'aoriste grec et le supin latin.

Dans les langues sémitiques, au contraire, la racine se trouve constamment précisée dans une même forme verbale, celle de la troisième personne du prétérit de la voix active, comme dans l'arabe (3), dans le syriaque (4), et à quelques exceptions près dans l'hébreu (5). Nous remarquons la même particularité dans le persan moderne, et Wilken constate que la base de la conjugaison se trouve pour cette langue dans la troisième personne du passé défini, de même que chez les Arabes, les Hébreux et les Syriens (6).

(1) Voir Fürst, *Lehrgebæude der Aramœischen Idiome mit Bezug auf die Indogermanischen Sprachen Chaldäische Gramm.* Leipz., 1835, § 115, p. 103, qui combat les vues de Schlegel sur les indices caractéristiques de séparation énoncés par ce dernier entre les langues sémitiques et la division sanscrite. Fürst n'admet, § 116, la possibilité de distinguer ces deux branches que dans la propriété du sanscrit (qu'il nomme *Compositionseigenthümlichkeit*), de se prêter à l'extension de la racine, à son augmentation, même par consonnes, etc.

(2) Wilson, *Sanskr. Grammar.* Lond., 1841, p. 104. — Bopp, *Lehrgeb. d. Sanskr. Spr.* Berl. 1827, p. 72 et 155. — Buttmann, *Ausführl. Griech. Sprachl.* Berl., 1827, I, 374, II, 26. — Habich et Berger, *Elem. Gr. d. lat. Spr.* Hamb., 1842, p. 150. — Schmitthenner, *Ursprachl.* Francf. a M., p. 170 et 171. — Heyse *Theor., Prakt. Deutsche Gr.* Hannov, 1838, v. I, p. 651.—Pott, *Etymol. Forsch.* Lemgo, 1833, I, 31.

(3) S. de Sacy, *Gr. arabe.* Par., 1831, I, 1, § 257, p. 123.

(4) C. B. Michaelis, *Syriasmus.* Halæ Magd., 1741, p. 31. — Uhlemann, *Elem. d. Syr. Spr.* Berl., 1829, p. 29.

(5) Gesenius, *Ausf. gr. kr. Lehrgeb.* Leipz., 1817, p. 230.

(6) Wilken, *Inst. ling. Pers.* Lips., 1805, p. 33. « Verus autem temporum fons « est tertia præteriti infiniti persona pariter ut apud Hebræos, Arabos, Syros. »

L'autre point est celui relatif au *status constructus* dans la formation du génitif pour les langues sémitiques, que nous allons suivre dans l'hébreu. Vu l'absence dans cette langue de désinences pour les cas, qui serviraient à indiquer le sens des noms, la place que ces derniers occupent dans la formation de la période, n'est pas aussi indifférente que dans les langues indo-germaniques (1), où le nom qui explique et restreint l'idée d'un autre nom, comme il se montre dans une forme particulière, celle du génitif, peut aussi bien suivre que précéder l'autre. Mais dans l'hébreu, le nom qui sert à déterminer un autre nom d'une signification différente, doit constamment occuper la place à la suite de l'autre, et contrairement à l'usage reçu dans le grec et le latin, où le nom qui sert de complément, est au génitif ou à l'ablatif, c'est dans l'hébreu le nom qui demande le complément, auquel le changement dans la terminaison s'applique.

Cette forme n'est pas limitée à des substantifs, elle s'étend encore à la combinaison de substantifs avec d'autres parties du discours (2).

Or, c'est cette même forme syntaxique que le persan présente de la manière la plus distincte. Wilken (3), dans son excellente grammaire, nous informe que les Perses expriment le génitif tout à fait comme les Hébreux, non dans le régime, mais dans le nom qui régit, en ajoutant à ce dernier le son *i*, que leurs grammairiens nomment *izafet*, et qu'ils font constamment entendre en parlant, mais qu'ils expriment plus rarement en écrivant. Vullers, dans son ouvrage pour la comparaison du persan avec le sanscrit et le zend (4), s'exprime dans le même sens, en indiquant comme caractère du génitif également la voyelle *i*, ajoutée comme affixe au nom qui régit; forme que ce philologue (ainsi que Wilken) applique aussi à la combinaison de l'adjectif avec le substantif (5). Sir William Jones, dans sa célèbre

(1) Voy. Ewald, *Krit. Gr. d. heb. Sprache.* Leipz., 1827, § 191, p. 352.

(2) Ewald, ut sup., p. 576, § 303. « Aber nicht bloss zwey Nomina kœnnen im *Stat.* « *constr.* stehen ; es kœnnen auch andre Redetheile das zweyte Glied ausmachen.— « Gesenius, *Lehrgeb.*, p. 677, § 175, 3. Bey den Adjectiven steht hæufig noch ein « Substantif im Genitif, wodurch das Eigenschaftswort næher bestimmt wird. »

(3) Wilken, ut sup, p. 15. « Genitivum casum plane ut Hebræi non in nomine « recto, sed in regenti Persæ exprimunt, sonum *i* quem *izafet* eorum grammatici « appellant, nomine regenti addentes, quem recitando semper, scribendo rarius « notant. »

(4) Vullers, *Instit. linguæ persic. c. Sanscr. et Zend., ling. comp.* Gissæ, 1840, p. 69-70.

(5) Vullers, ut sup., p. 76. « Cum substantivo autem conjunguntur adjectiva, « ope vocalis *i*, substantivo affixæ. » — Wilken, l. c., p. 22. « Nomen substanti- « vum cui adjectivum additur, in fine augetur sono, nonnunquam expresso, « plerumque omisso. »

grammaire, énonce de même cette loi avec la clarté et la précision qui le distinguent (1).

Je ne fatiguerai pas plus longtemps le lecteur de ces arides comparaisons, quoique nombre d'autres faits dans la grammaire persane rapprochent cette langue des idiomes sémitiques. Ceux sur lesquels j'ai appelé l'attention sont assez distincts et se présentent comme tellement liés au génie primitif d'une langue, que l'on ne saurait, ainsi que cela a lieu pour les racines sémitiques amalgamées dans le persan, attribuer leur origine aux Arabes.

C'est ici surtout que l'étude du pehlwi, quand elle aura atteint la perfection à laquelle on est accoutumé de nos jours dans la connaissance des langues, pourra servir d'intermédiaire entre le persan moderne et les langues sémitiques. Déjà Bohlen, dans un opuscule remarquable (2), mais voué à cet oubli auquel les travaux philologiques sont généralement exposés après le délai le plus court, avait considéré le persan moderne comme composé de deux dialectes, le *parsi* et le *pehelvi* (*sic*), attribuant l'origine du premier au zend, et celle du pehlwi aux langues sémitiques. Sans vouloir agiter cette question sous le rapport des racines, j'adopte l'influence du pehlwi relativement aux faits dans la grammaire que j'ai cités; surtout pour l'emploi de l'izafet que, nonobstant l'opinion de Spiegel (3), qui considère l'*i* de cette forme comme n'étant autre que le pronom zend *yo*, je crois une relique de l'origine sémitique, passée du pehlwi (qui le présente également quoique parfois modifiée) (4), dans le persan moderne.

J'arrive donc à la conclusion que cette dernière langue renferme non-seulement les traces des idiomes indo-germaniques introduits en Perse par la conquête des Scythes au VIIe siècle avant J.-C., mais que les analogies sémitiques qui s'y rencontrent, remontent en partie à une origine antérieure à l'invasion des Arabes (5).

(1) Sir W. Jones, *a Grammar of the Persian language*. V. The Works etc. London, 1799, vol. II, p. 147. « There is no genitive case in Persian, but when two sub-« stantives of different meaning come together, a *Khesra* or short *e* is added in « reading to the former of them, and the latter remains unaltered. »

(2) *Symbolæ ad interpretationem S. Codicis in lingua persica.* Lipsiæ, 1822, p. 9.

(3) Spiegel, *die pers. Spr. u. ihre Dialecte ut sup.*, p. 219. « Ich bin vollkom-« men überzeugt, dass das i der Izafet nichts anderes ist als das zendische Prono-« men *yo*, welches schon im zend haüfig gebraucht wird, um eine Apposition an-« zuknüpfen. »

(4) Spiegel, l. c. « Zu bemerken ist noch, dass in guten Handschriften das *i* « der *izafet* im Huzvaresch (*Pehlvi*) noch getrennt von beyden Wortern geschrieben « wird, zwischen denen es steht. »

(5) On adopte pour la fin de l'empire des Sassanides l'année 651 après J.-C. ou

Or, c'est dans les langues sémitiques, dans le pehlwi et jusque dans le persan moderne, que les analogies avec la langue dont les caractères ont été déchiffrés avec tant d'exactitude par M. Westergaard, ceux de la deuxième écriture de Persépolis, se rencontrent.

Je vais m'appliquer à établir celles qui m'ont le plus frappé.

Arrivé à cette partie pratique de mon travail, je dois dire que je l'aborde avec l'espoir que le lecteur, dont la bienveillance m'aura suivi dans la discussion générale qui précède, accordera également quelque attention à des recherches qui, j'en conviens, présentent peu d'attraits pour quiconque ne s'est pas voué à l'étude des écritures cunéiformes.

Je sens toute la difficulté qu'il y a à traiter cette matière spéciale sans trop abuser de la patience du lecteur, accoutumé, par l'habile direction de l'éditeur et le talent des rédacteurs habituels de cette revue, à trouver un certain charme répandu même dans les discussions les plus arides. Je réclame donc un peu d'indulgence pour cette partie de la tâche que je me suis proposée, et que je m'efforcerai de rendre aussi concise que le besoin de justifier mes vues le permettra.

Je dois, avant tout, supposer le lecteur familier avec les principes généraux du sujet que je traite. Je dois le croire au courant des progrès que l'étude de la première des écritures cunéiformes de Persépolis, qui représente l'idiome des Perses japhétiques, a faits de nos jours, depuis la base reconnue pour son déchiffrement par Grotefend, jusqu'aux interprétations si accomplies de MM. Lassen et Rawlinson; résultats fondés sur une connaissance presque complète de l'alphabet de cette écriture, composée d'environ quarante signes, et regardée par ces savants (malgré la suppression partielle des voyelles) comme appartenant au système indo-germanique.

Je suppose surtout que le lecteur a pris connaissance du beau travail de M. Westergaard sur le déchiffrement de la deuxième écriture, dont la classification et l'interprétation forment l'objet de mes recherches; qu'il sait cette écriture composée de quatre-vingts à quatre-vingt-dix

Isdegerd III mourut, quoique l'un de ses fils se soutînt en Perse contre les Arabes, jusqu'en 661. Comp. Flathe, dans Encyclop. d. Wiss u. Künste, sect. III, t. XVII, p. 408. Richter, ut sup., p. 257, énonce la date de 652, comme celle de la mort de Iezdegerd III; et celle de 632, adoptée par Scaliger, Petavius pour cet événement, comme erronée. Herbelot. *Bib. or.* Maestricht, 1776, page 449, nomme l'année 636 (an quinzième de l'hégire), comme celle où Iezdegird Ben Scheheriar, que l'on peut appeler 3me du nom et qui fut le dernier non-seulement de la race des Sassanides, mais aussi de tous ceux de sa nation qui ont régné en Perse, perdit la bataille de Cadesie contre les Arabes.

signes, nombre qui est regardé par M. Westergaard, vu qu'il dépasse le besoin des sons, comme conséquence de combinaisons syllabiques de consonnes avec des voyelles différentes, chaque combinaison présentant une nouvelle forme graphique.

Je regarde enfin le lecteur comme au courant du système par lequel, dans mon travail sur la troisième écriture de Persépolis, qui représente les idiomes des Babyloniens et Assyriens, j'explique l'existence d'un alphabet de centaines de lettres, et par conséquent d'un nombre considérable de signes pour un seul son. L'application que j'ai faite, lors de mon déchiffrement de cette écriture, des principes établis par Champollion le jeune pour les hiéroglyphes, nous la montre pareillement soumise au système des homophones, en même temps que contenant les traces les plus précises des principes sémitiques, comme la suppression partielle et le manque de fixité des sons pour les signes voyelles.

C'est ce même système que j'avais appliqué à l'écriture assyrienne pour laquelle le déchiffrement m'a fait connaître des éléments sémitiques mêlés au copte, que je veux introduire également dans l'étude de la deuxième écriture de Persépolis (composée exclusivement d'éléments sémitiques) pour arriver enfin à l'explication de la langue qu'elle renferme; travail comparativement facile, grâce au déchiffrement de ses caractères effectué avec succès par M. Westergaard.

Je dois néanmoins mentionner le fait principal sur lequel je diffère de ce philologue consciencieux. Ainsi que je l'ai énoncé dans cette *Revue* (6e année, p. 495 et 496), je ne saurais admettre le système syllabique que M. Westergaard a adopté pour cette écriture, de sorte que je me vois obligé de modifier la valeur de quelques caractères, reconnus à l'aide de ce système par mon savant prédécesseur.

Tout en convenant donc de la nécessité de quelques altérations, je dois insister sur le but unique de mon travail, qui n'est aucunement de m'attacher à la recherche des valeurs restées inconnues à M. Westergaard, mais seulement de déterminer à l'aide de celles sur lesquelles il ne peut point s'élever de contestation, le caractère de la langue qu'elles représentent.

Abstraction faite des cas où son système syllabique se montre inapplicable, le déchiffrement de M. Westergaard, quand il est soumis à un examen scrupuleux, présente les résultats les plus satisfaisants, non-seulement pour les valeurs basées sur la lecture de noms propres, mais encore pour celles qu'il convient n'avoir adoptées qu'à l'aide de suppositions.

Il est facile, du moment que l'on a réussi à classer un idiome dans un système quelconque et de le rattacher à une branche de langues déterminée (qu'elle soit indo-germanique, sémitique ou tartare) de former, à l'aide de rapports dans les lois grammaticales, telles que pour les préfixes, mais surtout pour les désinences, une opinion vraisemblable sur la valeur des lettres; la même facilité se présente pour des langues comme l'égyptien et l'assyrien, qui se montrent soumises au système des homophones. Mais ces moyens n'existaient point pour M. Westergaard, qui n'avait adopté aucune classification pour la langue que les inscriptions de la deuxième écriture représentent; qui de plus, se trouvant resserré dans les limites que forme le système syllabique, s'était vu privé des moyens les plus efficaces pour la désignation précise de telles lettres, pour lesquelles les noms propres ne présentent point de base.

Malgré ces obstacles les résultats obtenus par M. Westergaard, n'en ont pas moins de mérite, et j'espère que mon interprétation en fournira la preuve la plus convaincante.

J'aborde sans plus de préambule ma matière, et je choisis l'invocation qui se trouve reproduite dans la plupart des inscriptions de Persépolis, telles que C, D, E, et qui forme le sujet de celles de l'Alwand: F et O. Elle se trouve également dans celle de Van: K (1). L'inscription D (2), étant l'une des plus distinctes, je m'arrête à ce texte, dont je présente la transcription persane, telle que l'a donnée Lassen (3).

« B^{a}g^{a}. w^{a}z^{a}rk^{a}. aur^{a}m^{a}zda. hy^{a}. imam. bumim. ada. hy^{a}. aw^{a}m.
« asma^{a}nm. ada. hy^{a}. m^{a}rtiy^{a}m. ada. hy^{a}. schiyatim. ada. m^{a}rtiy^{a}hya.
« hy^{a}. khschyarscham. khschay^{a}θiy^{a}m. aqunusch. aiw^{a}m. p^{a}runam.
« khschay^{a}θiy^{a}m. aiw^{a}m. p^{a}runam. fr^{a}matar^{a}m. ⁎ Ad^{a}m. khschyarscha.
« khschay^{a}θiy^{a}. w^{a}z^{a}rk^{a}. khschay^{a}θiy^{a}. khschay^{a}θiyanam. khschay^{a}θiy^{a}.
« d^{a}hyunam. p^{a}ruw^{a}z^{a}nanam. khschay^{a}θiy^{a}. ahyaya. bumiya. w^{a}z^{a}r-
« kaya. d'huriy^{a}. apiy^{a}. dary^{a}w^{a}husch. khschay^{a}θiy^{a}. hy^{a}. puthr^{a}.

(1) Westergaard, *Mémoires de la Société des Antiquaires du Nord.* Copenhague, 1844, p. 276.

(2) Lassen, *u. West. Ueb. d. Keilinschrift.* Bonn, 1845.

(3) Ut sup., p. 171 (135).

« h^{a}kham^{a}nischiy^{a} ★ Θatiy^{a}. khschyarscha. khschay^{a}θiy^{a}. w^{a}z^{a}rk^{a}.
« w^{a}schna. aur^{a}m^{a}zdaha (1). »

Je rends la traduction de cette inscription complétement d'après M. Lassen, excepté pour *Θatiy*^{a} que M. Rawlinson traduit par *dicit* au lieu de *generosus*, pour *schiyatim*, que j'explique par *imperium*, pour d'*huriy*^{a}, *apiy*^{a}, où le mot *constitutor* (*stator etiam*) me paraît le mieux approprié; enfin pour *paruwa* dans lequel je vois le nom propre *Pahluwa*.

« Deus magnus (est) Auramazdes. Is hanc terram creavit, is istud « cœlum creavit, is mortales creavit, is fortunam (*imperium*) creavit « mortalium, is Xerxem regem fecit unicum multorum, regem uni- « cum multorum imperatorem. »

« Ego Xerxes (sum) rex magnus, rex regum, rex regionum *Pahluwa* « populis habitatarum, rex hujus terræ magnæ sustentator auctor « (*constitutor*). Darii regis filius Achæmenius. » (Fin de l'invocation).

« *Dicit* Xerxes rex magnus : Ex voluntate Auramazdis.»

J'ai ajouté à l'invocation cette courte période puisqu'elle se retrouve invariablement dans les inscriptions de Persépolis et dans celle de Van, comme introduction à la partie historique des inscriptions.

Je commence par les noms propres, qui se trouvent dans l'inscription D, et qui font partie de ceux qui forment la base du déchiffrement de cette écriture.

Ces noms sont : Darius, écrit 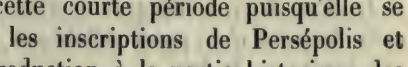 déchiffré par Westergaard (2), *Da. ri. yä. w. u. s*, et que je lis : *D.* ^{a}. *r. ya. w. u. sch.*, comparez (d'après Lassen et Rawlinson), *D. a. r. ya. w. u. sch.*, de la première (3) et d'après mon *Exposé D. a. r. y. a. wusch.*, de la troisième écriture (4).

(1) Je n'ai altéré la transcription de M. Lassen que pour le *ç*, le *s* et le *j*, pour lesquels j'ai adopté la lecture de M. Rawlinson de *s*, *sch* et *y*. Le Θ de M. Lassen devrait être lu *s* (voir mon Exposé, p. 48); mais je n'ai pas voulu appliquer des altérations dans une écriture qui ne me concerne qu'indirectement. Quant aux changements euphoniques introduits par M. Rawlinson et calqués sur le sanscrit (tels que le *guna* et *vriddhi*), je n'ai point cru devoir les adopter, et je conserve le mode de lecture de M. Lassen.

(2) Westergaard, *l. c.*, p. 279.

(3) Lassen, *Ueb. d. Keilinschr.* Bonn, 1845; et Rawl. *Memoir* (*Journal of the R. Asiat. Society*, vol. X, part. 1.)

(4) *Exposé des Elém. constit. de la* 3e *écrit. de Persépolis*, p. 29.

Xerxes [cuneiform] *West.* lit : *kh. sa. ra. s (s) a* ; je trouve : ⲥ̄ *sch.ª. r. sch (sch)ª*. Comparez *k'h sch. y. a. r. sch. a.* dans la première, et ⲥ̄. *sch. ya. r̄ schª.* dans la troisième écriture (1).

Achémènes [cuneiform] : West. *Okhavenisiya*, je lis : ⲥ̄. *a. kª. m.ᵉ. n.ⁱ sch. sch. ya* ; comparez *hª. k'h. a. m. n. i. sch. i. ya* ; dans la première, et *hª.* ⲥ̄ *ª. m. a. nⁱ. sch. ya.* dans la troisième écriture (2).

Le nom d'Oromasde [cuneiform]. West. *Auräzda* ; je lis, en séparant le premier signe qui est idéographique et le déterminatif pour Dieu : *Ou. r.ª. z. dª.* Comparez avec *a. u. r. mª. z. d. a*, de la première, et (ôtant également le premier signe idéographique) *ha. u. r. m. az. d. a.* de la 3ᵉ écriture (3).

Il me paraît résulter de cette lecture des noms propres une analogie bien plus prononcée avec le persan et l'assyrien que de celle de M. Westergaard, en même temps que la tendance des nations sémitiques pour les sons gutturaux y est évidente.

Je dois faire remarquer comme preuve de mon assertion que cette écriture n'est point syllabique, le fait suivant ; le signe [cuneiform] considéré par M. Westergaard, comme représentant la syllabe *ra*, ce qui dans la lecture de Xerxes amoindrit l'analogie entre ce nom propre dans la deuxième écriture, avec ceux de la première et troisième, offre un désavantage bien plus sensible encore dans Artaxerxe, où ce même signe est initial, de sorte qu'il faudrait lire ce nom, qui dans le persan est écrit *Artakhschathra* avec M. West. *Radakhschathra*. Un fait analogue résulte du mot qui rend le persan *thuriya* (v. West. p. 335), comme la valeur de *t* y est rendue dans certaines inscriptions par [cuneiform], lu *ti* par M. W. dans d'autres par [cuneiform], qu'il lit *ta*.

J'arrive au texte de l'invocation pour laquelle tout en suivant l'inscription D de Xerxes, j'ai adopté relativement à quelques mots les transcriptions de Westergaard, p. 329, 339 et 342, extraites d'autres textes.

Le premier mot est [cuneiform], *Deus*, en persan *Bª ghª*, que M. Westergaard (4) lit *anap*. J'ai reconnu que ce mot doit

(1) *Exposé*, p. 31.
(2) *Exposé*, p. 32.
(3) *Exp.*, p. 26.
(4) L. c., p. 307.

être séparé en deux parties : en 𒀭 et en 𒀭 𒌋. Le premier de ces signes est idéographique ; le nom *Belbuch* (Belibus) que j'ai déchiffré dans la table généalogique de Ker Porter, publiée dans cette *Revue Archéologique* (1), nous le désigne comme *Bel*; et forme le déterminatif qui précède tout nom de divinité, en même temps qu'il sert en assyrien pour exprimer le nom Dieu placé isolément et au pluriel. Les deux autres signes 𒀭 𒌋 *nap*, se lisent alors *Nebo* ou *Nepo* (2). La preuve de mon assertion se trouve dans le babylonien lapidaire, où ce nom est également exprimé, précédé de 𒀭, par le monogramme 𒀭𒀭𒀭𒀭𒀭, signe qui dans le babylonien cursif est rendu par 𒀭𒌋𒌋𒀭 (3), *Nebukh* (voir *Grotefend Neue Beyträge*, 1840, la table : XXIV, *seq.*, 1). Je crois que cette conformité dans la dénomination du Dieu *Nebo* chez les Assyriens et les Élamites, mérite toute l'attention de la part des mythologues.

Le mot suivant est 𒀭𒀀𒀭𒀭𒀭𒀭𒀭

substantif (1); la lettre ا ajoutée à quelques adjec tifs les rendégalement des noms abstraits (2); et les terminaisons سار (*sâr*), et وار ou ور (*w*ᵃ*r*), ajoutées aux noms, impliquent abondance (3).

Le nom d'Oromasde nous est connu (voir p. 710, où j'ai démontré qu'il faut en séparer le signe déterminatif; on y remarque encore l'absence de l'*m*, lettre qui paraît tellement antipathique à l'élamite, qu'elle se montre ou sous les formes de *b*, *w* et *ph* ou disparaît complétement).

Le pronom 𒁹𒄩𒁹 𒅀, *is* (pers. *hy*ᵃ), qui reparaît cinq fois, est lu par *West.* comme *K. Kha*. Le premier signe 𒁹𒄩𒁹, vu le nom d'Achémènes, où il est tantôt exprimé, et tantôt omis (West. p. 285) se présente comme l'une de ces *litteræ quiescibiles*, que dans l'assyrien j'ai nommées homotypes, lettres qui non-seulement se trouvent employées successivement pour exprimer des voix et même des articulations différentes (4), mais dont la suppression éventuelle est un fait constaté. L'autre lettre 𒅀 se prête également à cette conformité de type pour des valeurs palatales, labiales et des aspirations. Je lis donc ce mot comme *hahou* (ȟᵃ kᵒᵘ), et je le compare au הוא, *hou* de l'hébreu et הָהוּא, *hahou* du chaldéen (5), sans vouloir préjuger son degré de parenté avec le او (*o*) *ille*, ou d'après la remarque faite par M. West. avec le كه (*keh*), *qui*, du persan moderne.

L'autre pronom qui précède ou suit *terra*, est 𒁹𒄩 (pers. *imam*) *hanc*, lu par M. West. *sa*. Cette lecture est exacte, la valeur de sifflante ou chuintante pour ce signe étant certaine; je le trouve analogue au pronom hébreu זֶה *seh* (qui, dans cette langue, est non-seulement employé comme pronom relatif (6), mais encore comme démonstratif) ainsi qu'au pronom chaldéen indéclinable דִּי (*di*), que j'adopte pour ma lecture (Gesen. l. c, I, 530 et 532.; et Peter-

(1) S. Will. Jones, ut sup., p. 204 et 205.

(2) Une forme analogue existe dans l'hébreu; voyez *ȟaȟam* sage, *ȟaȟma* sagesse, *gadol* grand, *ghedola* grandeur.

(3) S. W. Jones, l. c., p. 202.

(4) *Exposé*, p. 72, seq. Voir le signe 𒅀 qui se montre comme *u* dans *Uwakha*, et comme *k* dans *Katpathuka*. L. c., p. 76.

(5) Petermann, *Brevis ling. Chald. Gramm.* Berol., 1840, p. 8. « Sæpius « pronomen personale III personæ sing. præfixio ה seu אי demonstrativi loco « adhibitur הָהוּא. »

(6) Dans l'assyrien 𒁹𒄩𒁹, *scheh* est le pronom relatif (*Exposé*, p. 39).

mann, *Brev. ling. Chald. gr.* p. 9). Je dois faire observer que dans le pehlwi, *ce, lui,* sont rendus par une forme analogue, celle de *zak* (*Ant. Z. Av.* v. II, p. 473).

Vient ensuite , *terra* (en pers. *bumim*). West. lit *qru*, ce qui vu la qualité de signe-voyelle pour le , que je crois identique, de même que dans l'assyrien, avec le signe , me permet de lire en chaldéen אַרְעָא (1) (*arah*). Je conviens que le dernier caractère , en lui attribuant la même valeur que lui assigne M. Westergaard, diffère de celle que ce signe possède en assyrien, où il se montre comme dentale ou sifflante (=) analogue au (*z*), et distinct du son guttural (ث). Mais vu l'échange qui a lieu entre le (ث), assyrien et le (*d* babylonien lapidaire), basée, ainsi que nous le verrons au mot suivant (*creavit*) sur une permutation inévitable entre dentales et gutturales, je conserve au élamite la valeur de עא, plutôt que celle de ز, qui se trouverait dans l'hébreu אֶרֶץ (*erez*) (2).

Le verbe , *creavit*, Ràwlinson *dedit* (persan *ada*) qui se trouve quatre fois reproduit, est lu par M. Westergaard *tus'ta*, qui (p. 281) énonce la valeur de *t* pour le signe , comme n'étant basée que sur hypothèse. Si le principe des homophones dans ces écritures avait été connu de M. Westergaard, il aurait trouvé que ce verbe étant écrit *t s t* (*tasta* West., 330), dans l'inscription de Nakshi-Roustam, avec une lettre que des noms propres nous désignent comme possédant indubitablement la valeur de *d* ou *t*, la lecture du comme dentale était aussi peu hors de doute, que celle de sifflante ou chuintante, qu'il adopte pour ou .

Mais de même que dans l'assyrien les dentales et les gutturales se montrent parfois exprimées par un signe identique, de même notre paraît présenter aussi bien la valeur du *t*, que de ces sons gutturaux et de ces aspirations, qui se montrent si fréquemment comme homotypes (voir p. 712), et je cite comme preuve de cette opinion le nom de peuple élamite que M. West. lit *Takapharatu* (3); mais que le persan nous montre

(1) Ges., l. c., II, p. 422.
(2) Gesen., l. c., I, 184.
(3) West., p. 303.

distinctement comme *T*ᵃ *k*ᵃ *bra*, lecture identique avec celle de תקברע, *Takabrah*, que j'adopte pour le mot élamite. J'assigne donc ici au 𒀀 la valeur du ע hébreu, la faculté pour cette lettre de s'échanger même avec le צ, fait étrange, mais affirmé par Ewald et Gesenius (1), se prêtant à cette supposition. Je lis alors le *tuschta* de West. comme *daschad*, et je trouve une analogie précise avec le verbe hébreu עשׂה (*osoh*, *facere*, (2) *creare*), le deuxième 𒁹 étant comme nous le verrons par la suite (p. 717), un affixe des verbes, de sorte que les deux premières lettres seules sont radicales. Nous avons donc *creavit*, comme en persan (3).

Le mot *cœlum* est écrit 𒀀 𒀭𒀭𒀭 𒀭𒀭𒀭, lu par M. West. *akhokha* (en persan *asman*ᵉ*m*). Le caractère 𒀀 est adopté comme signe euphonique avec la valeur de *a* par M. W. Le nom propre d'Achémènes m'a fourni cette même valeur pour l'assyrien (*Exposé*, page 32), et je la crois exacte pour l'élamite, quand ce signe est euphonique, ce qui cependant est aussi peu le cas dans le mot actuel que dans *anap* au commencement de l'inscription. La valeur du 𒀭𒀭𒀭 n'est adoptée par M. Westergaard, comme *Kh*, que par conjecture; mais vu sa présence dans le mot élamite pour *unicum*, je considère cette valeur de palatale comme très-probable (voir West. p. 325). Quant au 𒀭𒀭𒀭, sa valeur est démontrée comme ḫ par le nom propre de Xerxes, dont ce signe est l'initiale. J'adopte donc cette lecture pour les deux signes; mais pour expliquer le mot, je dois le séparer ainsi que cela a eu lieu pour Dieu en 𒀀, comme signe idéographique, et en 𒀭𒀭𒀭 𒀭𒀭𒀭, formant un mot que je lis *gagh* (*khaḫ*), comp. l'hébreu גג (*gagh*) *tectum*, cette expression étant

(1) Ges., *Lehrgeb.*, p. 19: « Die Vertauschung (des ע mit צ) in der Verglei-« chung mit dem Aramæischen die sich nicht wohl anders erklært, als wenn nach « Hinwegnahme des Zischlautes im צ bloss ein leiser Consonantenton übrig blieb « (v. Ges., Handw., II, p. 170; et Ewald., *Krit. Gr. d. Hebr. Spr.* Leipz., 1827, « p. 33). Endlich wurde צ in einigen Wœrtern so dumpf gesprochen, dass nicht bloss « der Zischlaut schwand (צ in ט), sondern selst dieses ט, noch seinen T-laut ablegte « und bloss der Gutturalhauch der zugleich im ט ist (§ 30) in dem blossen ע übrig « blieb. — Dasselbe beweist das arabische, welches in der Regel wo ע aus צ « entstanden ist, ض (dh) hat. »

(2) Gesen. Handwort., t. II, p. 311.

(3) Je cite le mot *dehesch* en pehlwi, selon Anquetil, II, pl. VII, *dare* (de *boundehesch*, « la racine a été donnée »), comme présentant une analogie avec notre *dasah*. Je soumets cette remarque à qui de droit dans le pehlwi.

appliquée en hébreu également à la racine du mot שמים, ciel, qui se présente en arabe comme سما, *altus fait* سموى, *cœlum*, *tectum, domus* سماوة, *tectum, domus* (c. Golius, p. 1219-1220); de même que l'autre expression usitée en hébreu pour ciel רקיע exprime une voûte (1). Le sens textuel en élamite est donc « le toit de Dieu; » de même que celui de la troisième écriture [illegible], est « maison de Dieu (2). » La lecture de *ar* que j'avais donnée dans mon *Exposé* (3) devant être rectifiée.

Le pronom démonstratif *istud* (persan *a w ªm*) est généralement exprimé par [illegible], lu *yutu*, par M. Westergaard, mais l'inscription D nous le présente comme [illegible], que ce savant lit *yutthu*. Nous avons vu (p. 714) que le signe [illegible] s'échange contre la dentale ד (*d*) ou contre le ע. Quant au signe [illegible] qui le précède dans *D*, sa suppression dans d'autres inscriptions, comme dans *C* et *E* le fait connaître comme un signe-voyelle, (*littera quiescibilis*). D'autre part ce signe s'échange, mais sous la forme de [illegible] (sans la pointe dite déterminative) avec le premier signe [illegible] (4). Il résulte de la circonstance que le [illegible] se présente comme homotype aussi bien que le [illegible] ([illegible] avec les signes assyriens [illegible] ou [illegible]), la valeur de *b*, *w* ou *ou* pour cette lettre, ainsi que pour son homophone [illegible]. Je lis donc *outª* ou *houtª* et je trouve en chaldéen le pronom démonstratif הדא, *hadah* (*hæc*) qui sans se prêter à une analogie complète nous fournit néamoins le ד, *d*, cette lettre caractéristique du pronom démonstratif dans le chaldéen (5).

Ce pronom suit constamment le mot ciel, l'autre *seh* (*di*) suit ou précède alternativement le substantif. Je m'abstiens néanmoins d'en tirer une conclusion quelconque sur le rôle isolé ou affixe des pronoms élamites; matière qu'il faut réserver à plus ample information. Quant au genre, הדא se présentant comme féminin, j'attribue ce même genre à [illegible] et par conséquent à ciel.

(1) Comp. *Opit. Nov. Lex. Hebr. Chald.* Hamb., 1705, p. 74.
(2) *Exposé*, p. 35.
(3) *Revue Arch.*, 6e année, p. 419, où j'attribue au signe [illegible] la valeur de *w* ou *ф*.
(4) West., p. 280.
(5) Voy. Petermann, *Brev. Ling. Chald. Gramm.*, p. 8. « Pronomina demonstrativa litteram characteristicam ד habent. »

Nous trouvons l'homme, *mortalem* (en persan *m^a^rtiy^a^m*), écrit au singulier [illegible], et au pluriel : [illegible]. M. West. (1) lit le premier *wothirarra* et l'autre *wothi(ra)ran*.

J'admets le premier signe que M. Westergaard adopte pour *w*, à l'aide de conjectures seulement, comme possédant effectivement cette valeur, ou plutôt celle identique dans cette langue de *m*. La valeur du deuxième signe est également adoptée à volonté par M. Westergaard, mais toutes deux le sont sur une hypothèse des plus vraisemblables : celle que le mot dans la deuxième écriture reproduirait la forme identique du persan. Effectivement, en admettant la transposition si fréquente dans les langues sémitiques entre *r* et *th*, ou plutôt la suppression de cette liquide si commune dans la deuxième écriture cunéiforme, nous reconnaissons la racine [illegible] *m. th. r.*, ou [illegible] *m. th.*, comme très-analogue avec le *m^a^rt* persan. Mais le mot *martiya* se trouvant dans le sanscrit (ved. *martya* (2)), on ne pourrait adopter cette analogie que dans la supposition que cette racine serait passée du persan japhétique dans l'élamite et dans le pehlwi, où nous la retrouvons comme *mard* (Anq. *Z. Av.* II, p. 453), ou *mardom* (l. c., p. 454), homme, ou comme *mourdeh* (l. c.), mortel, et *mourd* (l. c., p. 455), il meurt. La circonstance néanmoins que le mot מות, signifie mourir non-seulement dans l'hébreu, mais dans toutes les langues sémitiques, donne à l'opinion de M. Westergaard la plus grande vraisemblance, sans avoir recours à une transposition de lettres quelconques, ni même être obligé d'adopter, avec Gésénius (3), un affaiblissement (*Erweichung*) de l'un de ces radicaux primitifs, le ר dans ד, la suppression d'une *r* médiale dans l'élamite étant un fait constaté. Quant aux nombreux *r* qui se trouvent comme affixes dans ce mot, nous devons y voir des formes grammaticales (4), dont l'une, qui s'applique au datif ou à l'accusatif, se présente d'une manière distincte.

Relativement au mot *siyatis*, comme il reproduit le persan *schiyatim*, toute discussion sur ce sujet serait inutile; je dois seulement faire observer que ni M. Lassen qui traduit le persan : (accusat.) [illegible] par *fortune*, ni M. Burnouf, qui le lit *nourriture*, non plus que M. Rawlinson qui l'explique par *vie*, ou

(1) West., p. 317 seq.
(2) Benfey, *Die Pers. Keilinschr.* Leipz., 1847, p. 30.
(3) Gesenius, l. c., t. I, p. 1020.
(4) Voir p. 711.

M. Benfey qui y voit *splendeur* (*Herrlichkiet*), n'ont pas fait allusion au mot persan سیاست, *sijaseth* (1), qui signifie *administratio* ou *imperium;* or, qui, dans nos inscriptions, aurait le sens, «gouvernement des hommes.» J'imagine que cette signification si appropriée au sujet, parut inapplicable à ces doctes philologues à cause de son origine sémitique; du moment néanmoins que nous la trouvons également dans l'élamite, je suppose que ce mot est dans le persan d'une usage antérieur à l'époque des Arabes.

Le nom Xerxes nous est connu. Vient le mot roi (en persan *khschay*ª *θiy*ª), qui se trouve reproduit sous plusieurs formes grammaticales. Il est écrit 𒁹 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 et lu par M. Westergaard, à cause d'une analogie formée à l'aide du nom propre mède Cyaxares, comme *Ku*. Mais le mède n'entrant point dans ma matière, je crois pouvoir proposer avec autant de vraisemblance le mot *schah*.

M. de Sacy, quoiqu'il énonce (Mémoire *etc.* p. 192 et 193) que le mot schahra ou schehra s'est changé en schir dans Ardeschir, et a formé le mot schah, roi, dans le persan moderne, nous fait néanmoins supposer (l. c., p. 85) que le titre schah dut déjà être adopté du temps des Sassanides, puisqu'il indique l'étymologie du nom de Sapor (qui vécut l'an 240 (2)) comme formé des mots persans *schah*, roi, et *pour*, fils, or fils du roi. Il paraît donc que *schah* était déjà en usage dans le pehlwi, et effectivement nous y rencontrons le mot *schahritah* (roi, ordre, Anq. *Z. Av.*, II, p. 508).

Le verbe *fecit* 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 (en persan *aqunush*), n'est lu qu'incomplétement par M. Westergaard, comme *yut-da*. Les différentes formes grammaticales sous lesquelles ce verbe se présente dans l'inscription *D*, sont des plus importantes pour la suite des investigations sur cette langue; pour le moment, je borne ma discussion sur ce sujet au fait intéressant que le 𒁹𒁹𒁹 (*d*) final, déjà remarqué pour le verbe 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 comme une affixe de forme verbale, se montre comme terminaison de la troisième personne des verbes, de même que dans le pehlwi et dans le persan moderne. Quant à ma lecture de ce verbe, je crois sa racine 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 identique avec celle de l'assyrien 𒁹𒁹𒁹 𒁹𒁹𒁹 *wes, wet,* « facere, ædificare, » et je la lis également *wet*, en la comparant avec l'hébreu בית, substantif du verbe בנה (3). La lettre 𒁹𒁹𒁹 dans ce

(1) Wilken, *Glossar.*, p. 337.
(2) Richter, ut sup., p. 165.
(3) *Exposé*, p. 42.

mot, dont M. Westergaard n'énonce point la valeur, est aussi peu une lettre radicale dans ce verbe que le 𐎹𐎼, qu'elle précède dans la troisième personne; de sorte que par analogie avec le pehlwi, je crois pouvoir lui assigner la valeur de *n* ou *ned* ou *nad* comme terminaison. Je lis donc le mot élamite *betnat*.

Le nom de nombre *unicum*, en persan *aiwam*, écrit 𐎠𐎼𐎹𐎼𐎹𐎼𐎹𐎼 est lu *khora* par M. Westergaard, le deuxième signe formant un affixe. J'adopte cette lecture; puisque *kh*^{ou}, le premier signe, montre ce nom de nombre presque identique avec *ouka* de l'assyrien; quant au deuxième qui est 𐎼𐎼𐎼, il forme l'affixe déjà connu de l'accusatif; comparez l'hébreu אחד, et mes remarques à ce sujet dans l'*Exposé* (p. 39). Le persan moderne يك (*jek*) *unus*, se montre également analogue.

Le titre *fr*^{a} *matar*^{a} *m* (du persan) *imperatorem*, se retrouve identique dans la deuxième écriture, il ne demande donc aucune autre explication (1) que celle que le dernier signe 𐎹𐎼𐎹 se montre comme nasale; il est bon seulement de remarquer que ce titre se rencontre sous la forme analogue de *farman dadar* (qui commande) dans le pehlwi (c. Anq. *Z. Av.*, II, p. 448).

Le mot persan *p*^{a} *runam*, *multorum* est rendu en élamite par 𐎼𐎼𐎼 𐎼𐎹𐎹 𐎠𐎼𐎹𐎹 𐎹𐎼𐎼𐎼 𐎹𐎼𐎹𐎹 𐎹𐎼. M. West. lit *rasakhotin*. Tous ces signes, le 𐎹𐎹𐎹𐎹 excepté, que des noms propres (West. p. 296 et 297) indiquent comme *i* ou *ü*, ayant déjà été soumis plus haut à notre examen, je place ici ma lecture raschakh*wün* (ou *nün*) sans autre commentaire; en admettant, avec M. Westergaard, *rasa*, grand, comme racine de cet adjectif, et considérant le 𐎠𐎼𐎹𐎹 ou 𐎠𐎼𐎹𐎹 𐎹𐎼𐎼𐎼 comme analogue au كين *kin* persan, ajouté au nom pour former des adjectifs impliquant possession ou abondance (c. S. W. Jones, l. c., p. 202).

Le pronom personnel *ego* (pers. *ad*^{a}*m*) est rendu par 𐎹𐎼𐎼𐎼, lu *yo* par M. Westergaard. Je ne trouve pour ce pronom aucune analogie ni dans les langues sémitiques, ni dans le persan moderne. Vu la circonstance que le pronom qui en assyrien se lit *anoukh* 𐎼𐎼 𐎼𐎹 𐎹𐎹 (sans présenter la pointe déterminative des noms propres, le 𐎼) est exprimé parfois, tel que dans l'inscription de Nakschi-Roustam, par 𐎼 𐎹𐎹 (kh) seulement (2), je considère le 𐎹𐎼𐎼𐎼 de l'éla-

(1) West., p. 281.
(2) *Exposé*, p. 39.

mite précédé du clou déterminatif, comme également abrégé, quand il est relatif au roi, dont il paraît former comme un signe idéographique. Ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que , qui ici rend *ego*, se trouve employé dans d'autres parties de l'inscription quand il s'agit du roi, comme dans *mam* (*me*), non-seulement pour des pronoms personnels, mais encore pour des pronoms possessifs, comme pour *m*ᵃ*na* (*meum*).

Le mot persan *p*ᵃ*ruw*ᵃ*z*ᵃ*nanam* est d'une forme identique dans les trois écritures. Il est évident qu'un nom propre entre dans sa composition, dans lequel je ne saurais me défendre de reconnaître le nom du peuple *Pahru, Pahluwa, Pahlawa,* que nous avons vu cité dans le Ramajana (p. 698). Nous reviendrons par la suite sur cette matière.

Le pronom persan *ahyaya*, *hujus*, montre le même signe *s* que *hya* (*is*), mais il est suivi des deux signes . M. Westergaard lit ce pronom *saqqu;* ma lecture est *seikhi*, forme qui nous montre le ד en échange du ד qui constitue le pronom démonstratif en chaldéen, et qui se présente comme דֵּיכִי (דֵּךְ) *deikhi* (*dek*) (1), *hic*, *ille*.

Le persan *w*ᵃ *z*ᵃ *rkaya* est rendu dans la suite de l'inscription par (2) ; dans l'inscr. O par et dans K par . West. lit *wonzakha* ou *buzakha* et le trouve analogue avec le persan *w*ᵃ *z*ᵃ *rkaya* dérivé du persan moderne *buzurg*, et ressemblant selon lui au turc *buyac* (*beujuk*). Je crois que s'il s'agit de trouver des analogies avec le turc, le mot *ouzak* (*remotus*), serait bien mieux approprié. Quant à moi je lis *oussak* ou *jessak*, et je rencontre une analogie bien plus prononcée dans le cercle même des langues sémitiques avec la racine שִׂגֵּא (3), *crescere*, et le dérivé chaldéen שְׂגִיא, *magnus* (Dan. II, 31).

Le mot persan *d*ᵃ *hyunam*, *regionum* est reproduit identiquement dans l'élamite. Ce mot se retrouve dans le Pehlwi, sous la forme de *danm* (peuple). Anq. *Z. Av.* II, p. 443.

Les mots persans *dhuriy*ᵃ *apiy*ᵃ, sont expliqués par les savants qui se sont occupés de la première écriture, de la manière la plus variée. M. Lassen les traduit *sustentator*, *auctor*, et M. Rawlinson les

(1) Petermann, ut sup., p. 8.
(2) West., 311.
(3) Ges., II, 607.

rend en anglais, par *supporter also* (soutien aussi). Je m'arrête à cette version, et je trouve pour *dhuriy*ª dans l'Élamite [illegible] que M. Westergaard lit *phsati-ka*. La lecture complète de ce mot est difficile, puisque l'avant-dernier signe [illegible] est inconnu à M. West (p. 337) et que, de mon côté, je ne saurais lui appliquer que des valeurs approximatives parmi celles qui se rencontrent au nombre des affixes. Je ne présente donc que la lecture de la racine, que je lis *ph*ª *sch*ª *t*. L'explication de ce mot n'est pas plus aisée que son déchiffrement, comme je ne rencontre de mot analogue que l'hébreu שִׁפְטוּ (Ges. II, 758), pour lequel encore il faut avoir recours à une transposition de שׁ et פ. Gesenius (l. c.), nous apprend que ce mot hébreu ne se retrouve dans aucune des langues parentes; que son sens primitif est *aufstellen, statuere,* et que sa signification habituelle est : juger, dominer. Cette explication du sens primitif nous permet, en considérant les deux signes [illegible] comme affixes qui formeraient du verbe un substantif, de donner au mot élamite la signification de *stator,* synonyme de *sustentator*. Si d'autres investigations venaient à confirmer ma conjecture, il serait très-intéressant d'avoir retrouvé cette racine isolée de l'hébreu dans l'élamite. L'autre mot persan *apiy*ª ne se rencontre dans la deuxième écriture que dans les inscriptions N R, E et F (Westergaard, p. 337). Il y est écrit : [illegible], que M. West. déchiffre *aphi,* et que je lis *aph* ou *haph;* en le comparant avec l'hébreu et le chaldéen אף *etiam* (Ges. I, p. 158), il résulte pour ce dernier mot la signification identique, trouvée par M. Rawlinson pour *apiy*ª, et pour les deux mots ensemble *stator etiam* ce que rend le mot, *constitutor*.

Le nom *D*ª *r y*ª *wouch,* nous a déjà occupé.

Je passe donc au mot fils, en persan *puthr*ª qui est écrit : [illegible], lu *sakri,* par M. W. Ma lecture est *Sch*ᵉ *ch*ᵉ *r;* dont je trouve la signification dans la racine (toutefois peu usitée) du chaldéen שגר (1) *partus,* employé en hébreu dans la forme de שָׁגַר *parire,* puis *pullus,* das Junge, le petit (II, M. 13, 12), uniquement, il est vrai, pour les animaux; nous retrouvons néanmoins ce mot non-seulement dans l'hébreu sous la forme de שִׁגֵּל (avec la permutation si commune dans cette langue de ר en ל), comme exprimant *concubitus*, mais nous rencontrons encore cette même racine dans le pehlwi

(1) Ges, II, 660.

zarh et le dérivé *zarhounatan* (Anq. *Z. Av.* II, 504), employé pour enfanter, et cette signification se prête exactement à l'explication de notre mot.

L'invocation finit avec le nom ф. *a. k*ᵃ *m*ᵉ *n*ⁱ *sch. ya*, que nous avons examiné avec les autres noms propres. J'ajoute néanmoins la phrase suivante qui commence la partie historique des inscriptions, comme elle reparaît dans toutes indistinctement.

Les mots qui la composent sont en persan : *Θatiya Khschyarscha Khschay*ᵃ *θiy*ᵃ. *w*ᵃ *z*ᵃ *rk*ᵃ; *w*ᵃ *schna Aur*ᵃ *m*ᵃ *zdaha*, etc.

La plupart de ces noms et mots nous sont connus ; il ne nous reste donc qu'à examiner *Θatiya* et *w*ᵃ*schna*. Le premier a été expliqué d'une manière vraisemblable par M. Rawlinson comme exprimant *dicit;* l'écriture élamite présente , lu *naari* ou *nari*, par M. Westergaard. Je lis *nar* et je le retrouve dans le chaldéen אמר (*amar*) dixit, avec échange de la nasale. Une analogie où l'*n* reste intacte existe avec le persan moderne نیرنج, *nirendsch; historia, narrans, recitans* (Meninski, p. 5299) (1).

L'autre mot est le persan *w*ᵃ*schna*, que M. Lassen traduit *ex voluntate*. Cette lecture est des plus exactes, puisque l'élamite nous donne , que M. West. transcrit *zuviyi*, et que lisant *zuwii* je trouve d'une analogie parfaite avec le chaldéen צבו ou צבי, *zewou* ou *zewah*, « voluntas. » Elle est en même temps des plus intéressantes puisqu'elle paraît renfermer, réunie avec celle du nom propre suivant, un exemple du *casus constructus*.

Je joins à cette discussion la table synoptique suivante, qui permet au lecteur d'embrasser d'un coup d'œil l'écriture qui forme le sujet de mon travail, son déchiffrement par M. Westergaard, ma propre lecture, et les racines et parties du discours en hébreu et chaldéen, qui présentent les rapports servant à son explication, enfin la traduction identique avec celle de la première écriture, qui en résulte.

(1) Édition de 1680.

TABLE SYNOPTIQUE.

1. *Invocation de l'inscription D. dans la 2e écriture cunéiforme de Persépolis.*
2. *Déchiffrement et lecture de M. Westergaard.*
3. *Lecture de M. Löwenstern.*
4. *Transcription de M. Löwenstern en hébreu et chaldéen.*
5. *Traduction conforme au texte identique de la 1re écrit.* (*Lassen*, etc.)

1	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]
2.	anap	*	raśarar	*	Auräzda	*			
3.	*Bel*	*	Ne bu	*	rasch = (*rar*)	*	*Bel*	*	Ura (m)azda
4.	יְיָ	*	נְבוֹ	*	רֵאשׁ : (1) وَار	*	יְיָ	*	(וד(מ)צדא)
5.	DNS	*	Deus	*	maximus	*	DNS	*	Oromasdes

1.	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*
2.	kkha	*	qru	*	sa	*	tuśta	*	kkha	*
3.	ϕakou	*	arah	*	sih	*	dasah (d)	*	ϕa kou	*
4.	חחוא	*	אַרְעָא	*	דִי (זֶה)	*	د (2) : עָשָׂה	*	חַהוּא	*
5.	is	*	terram	*	hanc	*	creavit	*	is	*

1.	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]
2.	akhokh	*	yutu	*	tuśta	*	kkha	*	
3.	*Bel* gagh (khaϕ)	*	houta	*	dasah (d)	*	ϕa kou	*	
4.	יְיָ גָּגָ	*	חָדָא	*	(د) : עָשָׂה	*	חַחוּא	*	
5.	(DNI tectum) cœlum	*	istud	*	creavit	*	is	*	

1.	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]	*	[cuneiform]
2.	Wothirarra	*	tuśta	*	kkha	*			
3.	moth (*rarra*)	*	dasah (d)	*	ϕa kou	*			
4.	מות : (3) ار : (4) را :	*	(د) (2) : עָשָׂה	*	חַחוּא	*			
5.	mortales	*	creavit	*	is	*			

1.		*		*		*
2.	siyatis	*	tusta	*	Wothirarän	*
3.	sch'yat'sch	*	dasah(d)	*	m°th ($r^a r^a n$)	*
4.	(שיאתיש)	*	(3) (2) כ עשה :	*	(5) : ان : (4) را : מות	*
5.	imperium	*	creavit	*	mortalium	*

1.		*		*		*	
2.	kkha	*	Khsarasan	*	kura	*	yut. da
3.	ɢ̌ʰ k^ou	*	ɢ̌ sch^ya^rsch^a	*	Schah (r^a)	*	w^et(n^ed)
4.	חחוא	*	(חשארשא)	*	(4) را : שה	*	(3) (2) כ בנה(בית)
5.	is	*	Xerxem	*	Regem	*	fecit

1.		*		*		*	
2.	khora	*	rasakhothin	*	ku	*	khora
3.	khou(r^a)	*	r^asch^akh$\frac{n}{w}$ün	*	Schah	*	khou(r^a)
4.	(4) אחד . را	*	(6) ראש - كثين	*	שה	*	(4) را : אחד
5.	unicum	*	multorum	*	Regem	*	unicum

1.		*		*
2.	rasakhothin	*	pharäwataräm	*
3.	r^asch^akh $\frac{n}{w}$ün	*	phr^am^at^ar^an	*
4.	(6) ראש-كثين	*	(פרמתרם)	*
5.	multorum	*	imperatorem	*

1.		*		*		*	
2.	Yo	*	Khsarasa	*	ku	*	rasarar
3.	(Ana)	*	ɢ̌sch^ya^rsch^a	*	Schah	*	r^asch($r^n r$)
4.	(אנא)	*	(חשארשא)	*	שה	*	(1) واد : ראש
5.	Ego	*	Xerxes	*	Rex	*	magnus

1.				
2.	ku *	kuthin *	ku *	dahyunam (W. 334) *
3.	Schah *	Schah$\frac{n}{w}$ ün *	Schah *	D^{a}hyunün *
4.	שַׁח *	(5) كان : ان : שַׁח *	שַׁח *	(5) ان (דהיונן) *
5.	Rex *	Regum *	Rex *	regionum *

1.			
2.	pharuzananam *	ku *	qru *
3.	ph^{a}r^{u}(wa) z^{a}n^{a}n^{u}n *	Schah *	arah *
4.	(פר(ו)צננם) *	שַׁח *	ארעא *
5.	Pahlu(wa) populis (habitatarum) *	Rex *	terræ *

1.				
2.	saqqu *	buzakha *	phsati. ka *	aphi *
3.	seikh^{i} *	oussak *	ph^{a}sch^{a}t *	h^{a}ph *
4.	דיכי (דך) *	שׁגיא *	שׁפט *	אף *
5.	hujus *	magnæ *	stator *	etiam *

1.			
2	Dariyawus *	ku *	sagri *
3.	D^{a}r^{ya}wusch *	Schah *	sch^{e}ḫ^{e}r *
4.	דריוש *	שַׁח *	שׁגר *
5.	Darii *	Regis *	filius *

1.			
2.	Okkhavenisiya *	*	Naari *
3.	ḫakh^{a}m^{e}n^{i}schya *	*	nar *
4.	(חאקמנישיא) *	*	אמר *
5.	Achaemenius *	*	Dicit *

1.	Khsaraśa	*	ku	*	raśarar	*
2.	ꝏsch^{ya}rsch^{a}	*	Schah	*	r^{a}sch($r^{a}r$)	*
3.	(חשׁאַרשׁאַ)	*	שׁה	*	ראש : وَار (1)	*
4.	Xerxes	*	Rex	*	magnus	*
5.						

1.	zu viyi	*			Auräzdan	*
2.	zuvii	*	*Bel*	*	Ur^{a}m^{a}zd^{a}(n)	*
3.	צבו	*	יי	*	[ור(מ)צדא]	*
4.	Ex voluntate	*	$\overline{\text{DNI}}$	*	Oromasdis	*
5.						

J'espère que cette table, bien mieux que la discussion qui la précède, fournira aux philologues le moyen de juger des rapports qui existent entre la langue que la deuxième écriture de Persépolis renferme et les racines des langues sémitiques, séparées de leurs affixes, que nous trouvons analogues dans le principe à ceux du pehlvi et du persan moderne.

Il me reste à récapituler rapidement et en quelques traits, les rap-

(1) وَار ou سَار affixes persans formant l'adjectif qui indique augmentation ou abondance.

(2) د. Désinence de la 3e pers. du verbe persan. [illegible] Désinence de la 3e pers. du verbe Pehlwi.

(3) ار Affixe au verbe persan pour former le substantif.

(4) را Affixe persan du datif et accusatif.

(5) ان : كان terminaisons persanes du pluriel.

(6) كين Affixe persan formant l'adjectif qui indique possession ou abondance.

Note. Les noms hébreux entre parenthèses sont des reproductions littérales de l'élamite, là où les trois écritures présentent une transcription identique ; il n'y a que le nom de Darius qui se trouve dans la Bible. (Pour Xerxès, il faudrait décomposer le nom Artaxerxe.) — Rem. que *phaschat*, p. 724, l. 13, ne représente que la racine du mot élamite; et que *magnus*, p. 725, l. 5, est dans le sens abstrait « le Grand. »

ports grammaticaux que l'élamite présente avec le pehlwi et le persan moderne.

C'est particulièrement la déclinaison qui classe l'élamite avec ces deux langues : nous y trouvons aussi peu que dans ces dernières des désinences constantes pour les cas, excepté pour le datif et pour l'accusatif, où nous remarquons (la terminaison *n*, se présentant seulement dans les transcriptions identiques à la première écriture) ce même affixe *ra*, analogue avec le persan, que la sagacité de M. Westergaard lui a fait découvrir (l. c., p. 318).

Quant au génitif, nous rencontrons pour ce cas un seul exemple de désinence au singulier; c'est dans le nom propre, Oromasde, où nous lisons *Aurazdan*, après *ex voluntate*. Mais comme pour cette même forme le nom demeure dans quelques inscriptions intact au nominatif, tel que nous le voyons dans D, je n'admets cette désinence que comme fortuite, et nullement de rigueur; de sorte que je la crois du nombre de certains affixes dont l'exact emploi dans l'élamite n'est pas constamment motivé par les formes grammaticales analogues que nous remarquons dans le persan moderne, et qui restent par conséquent pour la plupart aussi inexplicables que l'est l'usage de la terminaison *man* ou *men* dans le pehlwi ; terminaison que nous trouvons rattachée dans cette langue indistinctement au substantif, à l'adjectif ou au pronom, sans égard au genre ni au nombre (Bohlen, *Symb.* ut sup., p. 12). Je suis d'autant plus porté à ne point considérer le *n* ajouté quelquefois au nom d'Oromasde, après *ex voluntate*, comme désinence constante du génitif, que je crois trouver dans les deux mots élamites *zuvii Aura(m)azda* ou *Aura(m)azdan*, malgré cet affixe, une des analogies les plus intéressantes de forme grammaticale avec les langues sémitiques, en même temps qu'avec le persan moderne. C'est celle qui me paraît résulter du nombre de signes voyelles qui forment dans *zuvii* un redoublement à la fin du premier mot. Les deux *i* qui s'y rencontrent ensemble, et dont l'un est évidemment superflu, me font supposer que ces deux mots renferment un exemple du *jaj izafet*, dont j'ai traité plus haut, page 704. Dans le persan, nous lisons *waschna Auramazdaha, e voluntate*, ou *voluntas Auramasdis*, et le nom propre qui y est régi se trouve au génitif. Dans l'élamite le nom propre se présente dans plusieurs exemples sans affixe qui, dans d'autres, semble fortuit, tandis que le substantif qui régit montre un signe voyelle surabondant qui ne saurait être considéré que comme une désinence. J'ai donc l'opinion que les deux mots se trouvent dans les con-

ditions requises pour le *casus constructus*, et le reproduisent en effet. Il est bien entendu que des deux *i* qui se présentent dans l'élamite, le deuxième ne serait exprimé graphiquement dans le persan moderne, quand il suit le premier *i* radical, que par (ـِ) *kesrata hemze*.

Le pluriel est formé des désinences *ü*, *ün*, *nün*, *wün*, etc., ou *an*, que je suppose passé des langues sémitiques dans le persan moderne; je ne les considère point, ainsi que je viens de l'énoncer, comme indiquant un cas déterminé, le génitif, par exemple, où nous rencontrons encore la particule *rar* (West., 318 et 323), mais comme des désinences générales du pluriel; ce qui, du reste, ne pourra être déterminé que par des exemples pour d'autres cas qui jusqu'à présent nous manquent.

De même que dans le pehlwi, les lettres se distinguent difficilement dans ces désinences grammaticales, ce que j'attribue moins à notre ignorance de la valeur des signes qui les composent, qu'à la nature de plusieurs caractères d'exprimer en même temps plusieurs sons différents; qualité que nous avons vu Anquetil assigner au pehlwi dans un certain développement, que le docteur Müller ne reconnaît que dans un degré plus limité. Ce savant adopte néanmoins le cas où deux sons sont exprimés par un même signe, particulièrement pour *n* et *w*, lettres qui dans la deuxième écriture forment les éléments principaux des affixes pour le pluriel.

Sans avoir été à même de présenter des analogies précises pour ces terminaisons en *rar*, en *kin*, etc., qui se trouvent réunies à une même racine, là où leur présence ne paraît justifiée ni comme désinence de genre, de cas, de nombre ni même de comparaison; je crois cependant que leur existence dans l'élamite se trouve expliquée par l'emploi si fréquent dans le persan moderne de terminaisons qui servent pour la transformation des différentes parties du discours l'une dans l'autre; emploi sur lequel l'étude approfondie des rapports avec cette langue, peut seule nous éclaircir par la suite.

Les pronoms de l'élamite, ainsi que nous l'avons vu, s'accordent avec les pronoms chaldéens; quant au verbe, autant qu'il est possible d'en juger par le peu d'exemples que la deuxième écriture nous fournit, qui encore ne nous montre pour la plupart, que le prétérit, il présente généralement la désinence pour la troisième personne du pehlwi et du persan moderne dans ce même temps.

Je ne pousserai pas plus loin la recherche de ces analogies, mais j'ajoute encore quelques observations générales.

Les rapports de l'écriture élamite avec celle des Babyloniens et des

Assyriens sont intimes, de sorte qu'elle paraît en dériver. Beaucoup de signes ont des valeurs absolument identiques. Quant aux lois euphoniques, telles que la disparition de l'*r*, les permutations pour les labiales *w* et *m*, le redoublement de plusieurs lettres; ces faits avaient déjà été reconnus par M. Westergaard. J'ai ajouté à mon tour le principe des homophones, et appliqué celui des homotypes, ainsi que la discussion en a fourni les exemples. J'ai tenté surtout de démontrer la méthode syllabique comme inapplicable à cette écriture, puisqu'elle a formé jusqu'à présent un obstacle à la connaissance de la langue dont j'espère que l'origine sémitique est mise hors de doute par ces *Remarques*.

ISIDORE LÖWENSTERN.

Ce 30 janvier 1850.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les types cunéiformes employés dans cet article, les seuls en France qui reproduisent exactement la deuxième et la troisième écriture cunéiforme de Persépolis; ceux que nous connaissions jusqu'à présent ne représentaient que les signes particuliers à Korsabad. Cette collection, qui comprend aussi les signes de la première écriture cunéiforme, appartient à M. Lœwenstern, et a été exécutée sous la direction de M. A. Lucas, directeur de l'imprimerie du *Moniteur universel*.

(*Note de l'éditeur.*)

NOTICE

SUR

LES ÉMAUX DE LA CHAPELLE DE LA VIERGE DANS L'ÉGLISE DE SAINT-PIERRE (1) A CHARTRES.

---

§ I.

Description.

Sur les murs de la chapelle de la Vierge, on remarque de riches et magnifiques émaux, dans un état de conservation parfait ; ils représentent les douze Apôtres (2) avec leurs symboles ou attributs. Chacun des personnages est encadré, comme le serait un tableau. Il y en a six à droite, six à gauche. La hauteur de l'émail est de 92 centimètres ; la largeur de 43. La hauteur des personnages est de 57 cent. La bordure du bas, en bois, est élevée de 12 cent. ; celle des côtés de 7. Au milieu de la bordure du haut on voit les initiales, en lettres majuscules, du nom de l'apôtre. Des deux côtés du sujet, et vers le milieu de la représentation sont deux FF. Dans la bordure du bas se trouve une salamandre.

§ II.

Origine de ces émaux.

A quel artiste en sommes-nous redevables ?

M. de Fréminville, dans un mémoire inséré (3) dans la collection

(1) Cette église est appelée par quelques-uns *Saint-Père*. Chevard, auteur *De l'historie de Chartres* (2 vol. in-8°, an. IX et X), prétend qu'elle portait ce nom avant son érection en paroisse ; ce serait une preuve de l'antiquité de ce temple dédié au prince des apôtres, premier évêque de Rome. M. Guérard (*Cartulaire de S. Père*, t. I, p. CCXXXIIJ), repousse, à bon droit l'opinion de Bernard Aubert d'après laquelle une église aurait été fondée à Chartres en l'honneur de saint Pierre par saint Potentien.

(2) Saint Jean, saint Jacques-le-Majeur, saint Pierre, saint Paul, saint Jacques-le-Mineur, saint Barthélemi, saint Philippe, saint Thomas, saint Matthieu, saint Simon, saint Jude, saint André.

(3) Tome IX, p. 389.

publiée par la société des antiquaires de France, nomme Bernard de Palissy,

M. Dusommerard (1) n'indique pas l'émailleur, mais un peintre Rochetet, qui aurait donné le *modèle* de ces sujets. Il est vrai que lorsque François Ier commença à faire peindre à Fontainebleau, au nombre des artistes qui travaillaient sous la direction de maître Roux et du Primatice, se trouvait Rochetet; mais Félibien (2) qui en parle, rapporte que ce dernier représenta en douze tableaux les douze Apôtres; chaque tableau avait 0m,813 (2 pieds 1/2) de haut, avec une bordure d'ornement aussi de peinture pour servir de *modèles*, à un émailleur de Limoges, qui travaillait pour le roi; M. Dusommerard ajoute que, *le hasard lui fit rencontrer ces douze émaux* à Chartres.

La différence qui existe dans la hauteur de nos émaux et celle des modèles de Rochetet, nous porte à croire que M. Dusommerard s'est trompé dans son affirmation.

L'émailleur à qui reviennent les émaux de Chartres est *Léonard le Limousin*. Son monogramme se composait de deux LL, lesquelles sont en effet représentées sur le pommeau de l'épée que tient l'apôtre Saint Paul (3). Léonard Limousin (4), émailleur peintre, était valet de chambre de Henri II. François Ier lui donna la direction de la manufacture d'émaux qu'il possédait à Limoges, avec le titre de « peintre émailleur de la chambre du roi. (5) » Le Henri (ou Saint Thomas) et l'amiral Chabot (ou Saint Paul), peints sur émail et qui se trouvent dans les galeries du Louvre, ne faisaient donc pas partie de la collection que nous avons à Chartres.

§ III.

Quelle fut la destination de ces émaux?

Louis de Brézé, mort en 1521, avait épousé en deuxièmes noces, Diane de Poitiers. Henri II la fit duchesse de Valentinois, et bâtit

(1) *Des Arts au moyen âge.—L'âge chrétien*, p. 250 et 276, à la note.

(2) *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes*, t. I, p. 703, 704, 705 de l'édition de 1685; p. 126, troisième partie de l'édition de 1679.

(3) C'est le premier tableau, à la droite de l'autel.

(4) Il était né à Limoges, en 1480.

(5) Les ouvrages les plus estimés de Léonard le Limousin, sont les quatre tableaux qui ornaient le tombeau de Diane de Poitiers (voir la description au *Musée des monuments français*, par Lenoir, p. 81 et suiv.); le portrait équestre de Henri II et du connétable de Montmorency.

pour elle le château d'Anet où elle mourut, le 26 avril 1566. Philibert Delorme fut chargé de la construction de l'édifice, Goujon des sculptures, Jean Cousin des peintures sur verre (1), Léonard le Limousin fut chargé de faire les douze Apôtres pour la décoration de la chapelle ; peut-être comme le pense M. Schmit (2), « D'après les cartons italiens de Jules Romain ou de Raphaël. »

Lors de la première révolution, le château d'Anet fut déclaré propriété nationale. Nous avons découvert dans les archives départementales d'Eure-et-Loir ; deux documents curieux sur Anet, voici ce que nous y lisons (3) :

« *Chapelle dite de Diane.* »

« Les nommés Moulins, commissaire du comité de sûreté générale, Bonjour, son adjoint et autres étant venus à Anet s'emparèrent sur-le-champ des gens de leur espèce qu'ils y trouvèrent ; ils firent faire à la société populaire la motion de détruire le tombeau de Diane de Poitiers qui existait au milieu de cette chapelle et l'ordonnèrent ainsi que celle de tous les signes de religion, ce qui fut exécuté. Le résultat de cette démolition a été qu'un laboureur de Rouvres nommé Saillard a achepté le sarcophage de marbre noir dont il a fait une auge pour faire boire ses chevaux ; que la statue de Diane, les quatre sphinx sont encore existants sous le grand escalier ; que le surplus des marbres du tombeau ont été vendus au citoyen Brizard et les pierres qui composaient l'autel, le bas-relief, représentant l'adoration des Mages. la Vierge, ont été vendus au citoyen Tessier, maçon à Anet, et que deux anges en posture d'adoration ont été brisés à coup de pied et de pierre par lesdits Moulins et Bonjour.

Chapelle intérieure.

« Les trois autels de cette chapelle étaient en marbre; le citoyen D'agomet, alors administrateur du district de Dreux, nonobstant les

(1) Rapport historique sur le château d'Anet présenté au ministre de l'intérieur, par Alexandre Lenoir, conservateur et administrateur du Musée des monuments français, sur l'emploi d'un portique de ce château qu'il propose de restaurer et d'appliquer à la porte d'entrée de la salle d'introduction dudit Musée, donnant dans la première cour. Vendemiaire an VIII, in-folio.

(2) *Bulletin archéolog.*, t. III, p. 205.

(3) Rapport du 30 prairial an III (18 juin 1795) aux administrateurs du district de Dreux. Signé, Lemarquant l'aîné.

représentations de la municipalité d'Anet, motivée sur ce que ces marbres étaient scellés dans les murailles, a jugé à propos de les vendre au citoyen Brizard, fripier à Dreux, celui-cy les a revendus à un citoyen d'Elbeuf, nommé Nautais, qui a annoncé le projet de les transporter à Rouen, mais ils sont encore dans la ditte chapelle et après avoir fait faire le toisé par l'ouvrier qui les a eus en sa garde, ils se sont trouvés monter encore aux qu'antités (*sic*) cy après.

« Les pilastres et gradins en marbre blanc veiné 44 pieds cubes. Ce marbre avant la révolution valait brut 40 livres le pied.

« Marbre de Sainte Anne seracolin et noir 6 pieds cubes; ce marbre estimé l'un dans l'autre à 36 l. le pied cube brut.

« La grande table d'autel, en grais, polie de deux faces, ayant six pieds de long sur 2 pieds 9 pouces de large et 3 pouces d'épaisseur avec deux morceaux en retour de même marbre dont en tout 5 piès un pouce et demi cube; ce marbre suivant l'estimation de l'ouvrier doit valoir au moins 150 l. le pied cube.

« Enfin deux pierres de liais ainsi que quatre grandes consoles pour les supporter formant 18 pieds cubes estimés à cause de la beauté des pierres, à 2 l. 10 s. le pied cube.

« Tous ces objets, ensemble 12 livres de fer qui les retenaient aux murs par des scellemens et environ 200 petites agraphes aussi scellées ont été adjugés au citoyen Brizard par le citoyen Dagomet moyennant 105 l. ou 110 l. Il y avoit dans la même chapelle deux anges en plomb pareillement scellés qui ont été portés à Dreux ainsi que la calotte de plomb qui était au dessus de la lanterne et la croix de fer qui terminait le tout. »

Ce rapport finissait ainsi : « S'il y a quelqu'autre chose en quoi je puisse être utile soit à l'administration soit aux administrateurs, votre collègue vous prie d'être persuadés qu'il est à vos ordres, et que son cœur d'accord avec sa main écrit aussi salut et fraternité. »

Comme on le voit, les douze émaux avaient échappé à l'ignorance du délégué de l'administration. Il n'en fut pas ainsi dans un procès-verbal que fut chargé de rédiger le sieur Quévanne, à la date du 23 brumaire an VI (13 novembre 1797). Ce procès-verbal donne une description très-minutieuse et géométrique du château d'Anet. On décrit la chapelle en ces termes :

« Une chapelle construite en pierre de Vernon, formant rotonde d'environ 37 pieds de diamètre, avec quatre avant-corps, dont deux servent de cage à deux escaliers de pierre qui montent en pyramides ; les deux autres servent de tribune et de sacristie, boisées pleines et

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— Nous extrayons d'une lettre de M. le commandant Boudeville, adressée à notre collaborateur, M. le commandant de La Mare, une note relative aux fouilles de Aïn-Beïdha et de Djidgeli.

« Les constructions découvertes à Aïn-Beïdha étaient faites de moellons et de briques. Les souterrains de ces anciens monuments ne sont soutenus par aucune espèce de maçonnerie ; ce sont simplement des voûtes en terre très-irrégulièrement creusées. Beaucoup d'inscriptions, de sculptures, chapiteaux et bas-reliefs de l'époque romaine, ont été retrouvés et dessinés.

« Dans les fouilles de Djidgeli, les médailles de la suite impériale romaine se rencontrent fréquemment ; je ne vous signalerai qu'un beau médaillon de Néron et une fort belle monnaie de cuivre de Constantin. Malheureusement je n'ai rien rencontré de l'époque vandale. Parmi les autres monnaies que j'ai trouvées à Djidgeli, je mentionnerai des doubles tournois du temps de Louis XIII, enfouis près du fort Duquesne construit sur l'emplacement de l'ancienne mosquée de Sidi-Amem (*Djemä Sidi Amem*). C'est sans aucun doute de l'expédition de 1664 que datent ces débris de notre monnaie royale. »

— Une société archéologique vient de se former à Setubal, ville située à 9 lieues de Lisbonne, et qui, à plusieurs égards, mérite d'être le siége d'une société de ce genre. Depuis longtemps on trouvait dans les environs de Setubal, des ruines antiques et une grande quantité de monuments anciens, tels que statues, inscriptions, médailles, etc. ; mais ces débris tombant entre les mains de personnes tout à fait étrangères aux lettres, ont été négligés, mutilés ou perdus. C'est pour recueillir et sauver de la destruction ce que les environs de Setubal peuvent encore renfermer d'intéressant, que cette société archéologique vient d'être fondée. La société a élu le duc de Palmella pour son président ; le roi en a voulu être le protecteur ; elle commencera ses travaux en faisant entreprendre des fouilles régulières et sur une grande échelle.

— Parmi les questions mises au concours par l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux, dans sa séance du 6 décembre, nous citerons la suivante : « Résumer les études et les « recherches faites jusqu'à ce jour sur les monnaies de l'ancienne « Guyenne; discuter le mérite des attributions qui ont été faites des « diverses pièces au nom de Guillaume, et distinguer dans les mon- « naies anglo-saxonnes les types qui appartiennent à chacun des « Édouard. » Les mémoires devront être adressés au secrétariat général de l'Académie avant le 30 septembre 1850. Le prix est une médaille d'or de 300 francs, qui sera décernée dans la séance publique de 1850.

— Une innovation très-utile et désirée depuis longtemps par les archéologues et les artistes vient d'être introduite au Louvre par les soins de la direction des musées nationaux. Depuis peu de jours on a ouvert la nouvelle salle destinée à l'étude des monuments antiques et des objets d'art de toutes les époques qui, par leur exposition dans les montres, se prêtent difficilement à un examen sérieux. Cette salle est ouverte tous les jours depuis dix heures jusqu'à trois heures, excepté les dimanches, lundis et jours de fêtes. Pour être admis dans la salle d'étude, il faut être porteur d'une carte spéciale dont la demande devra être faite à M. le Directeur des musées.

— On nous communique l'inscription suivante trouvée à Arles dans une des cours du collége, le 22 janvier de cette année :

CN. CORNEL
CN. FIL. TER
OPTATO
II VIR PONTIFIC
FLAMINI
NAVICVLARI MARIN
AREL. PATRONO

Cneo Cornelio Cnei filio, Terentia (tribu), *Optato, duumviro, pontifici, flamini, Navicularii marini* (?) *Arelatenses, patrono.*

La forme des lettres très-bien gravées paraît indiquer un monument de la fin du Ier siècle, ou du commencement du IIe.

— Dans sa séance du 25 janvier dernier, l'Académie des Inscrip-

trouve point ici l'emploi utile du second R, si j'ai bien lu cette inscription. » Cette manière de lire n'est point exacte, en effet, et ne saurait l'être. Ce serait un fait par trop nouveau dans l'histoire de nos contrées, qu'un évêque de Maguelone s'intitulant *comte de Montpellier*. Il n'y a eu, en aucun temps, de *comtes* de Montpellier, mais seulement des *seigneurs* de Montpellier; et si ce titre de comte eût pu être porté par quelqu'un, c'eût été assurément par les Guilhems, les rois d'Aragon ou de Majorque, et non par les évêques de Maguelone; mais ce titre n'a jamais existé. Voici donc comme nous lisons : COITV. MELG. ET. MOTISFERR., c'est-à-dire COMITATVS MELGORII ET MONTISFERRANDI, *comté de Melgueil et de Montferrand*. Ces deux titres sont inséparables dans toutes les chartes montpelliéraines du moyen âge et même dans des documents plus modernes. Au XVIIIe siècle, les évêques de Montpellier, successeurs des évêques de Maguelone, s'intitulaient encore *comtes de Mauguio et de Montferrand*. Cette appellation féodale se retrouve en tête de leurs mandements et lettres pastorales jusque vers 1789. Les évêques de Maguelone ont porté ce double titre à partir de 1215, époque à laquelle Innocent III, suzerain (4) du comté de Melgueil et de Montferrand (5), le leur inféoda dans la personne de Guillaume d'Autignac (6), qui occupa le siége de Maguelone de 1203 à 1216.

Bien que notre interprétation de COITV par *comitatus* puisse paraître, au premier abord, un peu téméraire, nous ne croyons pas qu'il puisse y avoir aucun doute à ce sujet. M. Alex. Germain (7), professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Montpellier, que nous avons consulté sur cette interprétation, n'hésite pas à voir dans COITV l'abréviation de COMITATVS, et remarque avec raison que les abréviations des manuscrits se reproduisent naturellement dans les inscriptions.

Ces petites rectifications ne sauraient atteindre ni infirmer en rien

(4) Les papes étaient suzerains de ce fief depuis 1065, et ils continuèrent à l'être jusqu'aux derniers temps de la féodalité.

(5) *Melgueil* est aujourd'hui *Mauguio*, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Montpellier. — Quant au château de *Montferrand*, on en voit encore les ruines près du Pic Saint-Loup, à quelques lieues de Montpellier.

(6) Voy. le *Gallia Christiana*, t. VI, *Episcopi Magalonenses*.

(7) M. Germain, qui a étudié à fond les annales de la ville où il professe depuis plus de dix ans, est sur le point de publier un livre plein d'intérêt et d'érudition sur l'histoire de la commune de Montpellier au XIIIe siècle.

les conclusions que M. Chaudruc de Crazannes a voulu tirer de la comparaison de la croix qui figure sur les sceaux des évêques de Maguelone avec celle qui est empreinte sur les monnaies frappées par ces mêmes évêques au XIIe et au XIIIe siècle.

E. Germer-Durand,

Préfet des Études à l'Assomption.

Nîmes, 5 février 1850.

ERRATA.—Au moment où nous parvenait la rectification de M. Germer-Durand, M. Chaudruc de Crazannes nous adressait l'errata suivant :

Pag. 643, lig. 30-31; *au lieu de :* Évêque de Lodève, *lisez :* Évêque de Maguelone.

Pag. 644, lig. 8, 9, 10, 11; *au lieu de :* IAMANOS, *lisez :* IAMVNOS *et* IAIMVNOS *pour* RAMVNOS; *et au lieu de :* NARDONNA, *lisez :* NARDONA *pour* NARBONA. (*Note de l'éditeur.*)

NOTE

SUR

UN SCEAU DE BÉRENGER DE FREDOL,

ÉVÊQUE DE MAGUELONE.

Dans sa livraison de février dernier (1), la *Revue Archéologique* a publié, sur la monnaie melgorienne, une intéressante notice de M. Chaudruc de Crazannes, où ce savant archéologue fait remarquer, à l'appui de son opinion, la singulière ressemblance qui existe entre la croix des monnaies de Melgueil et celle qu'on rencontre sur les sceaux des évêques de Maguelone, au XIIIe siècle. Cette conformité est frappante, en effet; mais ce n'est pas là le point auquel je veux m'arrêter. Les observations que je me permets de soumettre à M. Chaudruc de Crazannes, ainsi qu'aux lecteurs de la *Revue*, ne portent que sur la partie de l'article qui a rapport au sceau de l'évêque Bérenger. Mon intention est 1° de relever quelques *lapsus* échappés au prote et au graveur et que les lecteurs attentifs auront eux-mêmes déjà corrigés; 2° de rectifier la lecture et l'interprétation données par M. Chaudruc de Crazannes de la légende du sceau en question.

I. Il est évident que le graveur a eu une distraction en faisant de Bérenger un évêque de *Lodève*, et qu'il faut lire, au bas de la planche 130, n° 3 : « Sceau de Bérenger, évêque de *Maguelone*. » Il suffit de jeter les yeux sur la gravure et d'examiner la légende de l'avers pour reconnaître cette méprise.

La leçon BERANGERIVS, donnée p. 644, ligne 29, est une autre

(1) Voy. *Revue Archéologique*, 6e année, p. 642 et suivantes.

distraction ; mais de celle-là le prote seul est, sans nul doute, responsable. La gravure ne donne rien autre chose que BERENGARII, génitif de la forme constamment usitée BERENGARIVS. Quant à la forme BERAGIERIVS, qu'une nouvelle étourderie de l'imprimeur introduit (p. 645, ligne 5) dans la légende de l'avers, il n'y en a pas non plus trace sur la gravure. En effet, il n'y a jamais eu d'évêque de Maguelone qui ait porté ce nom.

II. A la suite des mots BERENGARII. EPISCOPI., M. Chaudruc de Crazannes lit, toujours sur l'avers du sceau, MAGALONENS, regardant la lettre S, qui se trouve immédiatement après la croix, comme la continuation du mot MAGALONEN qui la précède. Or, il est de principe que la croix marque nécessairement le commencement de la légende. Nous croyons donc qu'il faut lire : S : BERENGARII : EPISCOPI : MAGALONEN., c'est-à-dire *sigillum* BERENGARII, EPISCOPI MAGALONEN*sis*.

L'évêque dont le sceau était apposé à la charte indiquée par M. Chaudruc de Crazannes comme faisant partie des archives municipales de Montpellier, est Bérenger de Fredol, vingt-neuvième évêque de Maguelone, qui occupa ce siége pendant la plus grande partie de la seconde moitié du XIIIe siècle. D'après Gariel (2), il fut élu par le chapitre en 1262 ou 1263. Suivant Degrefeuille (3), son élection n'aurait eu lieu qu'en 1266 ; il mourut en 1296. Bérenger appartenait à une famille illustre dans le pays, qui possédait depuis longtemps la terre de la Vérune, à une lieue de Montpellier, et qui, dans le cours de ce siècle, donna à l'église de Beziers deux évêques qui furent ensuite cardinaux, un autre évêque (André de Fredol) à l'église de Maguelone, et un autre à celle d'Huesca, en Aragon. Ce fut ce même Bérenger de Fredol, qui, après maints débats avec les rois d'Aragon, seigneurs de Montpellier dans ce temps et ses voisins par conséquent, céda à Philippe le Bel le fief de Montpellier, en 1293.

Passons au revers de notre sceau. M. Chaudruc de Crazannes a cru y voir : COIT*us* MELGO*rii et* MONTIS PE*leri*i ; mais, comme le dernier mot se termine évidemment par deux RR, il ajoute : « Je ne

(2) P. 387 de l'ouvrage intitulé : *Series præsulum Magalonensium et Monspeliensium, ab anno* 451 *ad annum* 1665, *auctore Petro Gariel.* — Tolosæ, 1665, in-fol.

(3) *Histoire de la ville de Montpellier, seconde partie,* etc. — Montpellier, 1739, in-fol., p. 69.

ornées de *douze apôtres en cuivre émaillé*... Aux trois faces de chacun desdits avant-corps sont trois niches, qui renferment *chacune une statue* (1) *de l'un des douze Apôtres, de grandeur naturelle, en pierre de Tonnerre.* »

§ IV.

Transport de ces émaux à Chartres.

Un arrêté de l'administration centrale d'Eure-et-Loir, du 3 pluviôse an VI (22 janvier 1798), autorisa le commissaire près l'administration municipale du canton d'Anet, à faire la remise de différents objets détaillés en tête de cette note; les *émaux* n'y figurent pas nominativement. Mais comme sous le n° 5 on comprend « plusieurs *tableaux* restés dans la bibliothèque, » les émaux auront probablement été compris sous cette désignation.

Le concordat conclu avec le pape fut suivi de la loi du 10 germinal an X (8 avril 1802), laquelle rouvrit les églises. Ce fut à cette époque que celle de Saint-Pierre fut rendue au culte (2). Le département donna les émaux de la chapelle d'Anet pour la décoration de la chapelle de la Vierge (3). C'est là que M. Dusommerard les a vus, et ils y sont restés longtemps ignorés ou inconnus.

§ V.

De la valeur de ces émaux.

Les peintres, les archéologues avec lesquels nous avons visité souvent l'église de Saint-Pierre, ont admiré comme nous la beauté de ces émaux, le fini du dessin, et la vivacité des nuances. Dès 1842, nous avons signalé l'existence de ces émaux à l'attention des membres du Comité historique des arts et des monuments. Depuis, l'un des membres de ce Comité, M. Schmit, aux yeux duquel ces émaux avaient « une valeur très-grande, » proposa au Comité de les publier à la suite des fresques de Saint-Savin (4); le Comité chargea

(1) Nous ignorons ce que sont devenues les statues. — La Bibliothèque de Chartres possède quelques bustes en marbre, bien conservés, venus d'Anet.

(2) Originairement l'église appartenait à l'abbaye de Saint-Père en Vallée.

(3) *Cartulaire de S. Père*, par Guérard, t. I, p. cclvj.

(4) *Bulletin archéologique*, t. III, p. 205.

une commission de lui faire un rapport sur cette proposition ; nous ne savons ce qui a été décidé (1).

Nous faisons un nouvel appel auprès du Comité ou de quelque artiste intelligent, pour tirer de l'oubli ce beau travail du XVIe siècle.

DOUBLET DE BOISTHIBAULT.

(1) Le château d'Anet appartient aujourd'hui à M. de Caraman, qui a fait restaurer avec beaucoup de goût la chapelle de ce château.

On voit dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Chartres de fort belles tapisseries venues également du château d'Anet.

The Journal of the British archeological association, in-8°, t. IV. London, Henry G. Bohn, 1849.

Parmi les nombreux et intéressants travaux que renferme ce volume, nous désignerons les suivants : Un mémoire de M. R. Smith sur les produits céramiques des Romains. Ce mémoire est accompagné de nombreux dessins donnant des spécimens de formes, de décorations et de marques de potiers. — Observations sur les anciens remparts de la ville de Rochester, par le rév. B. Poste. — Description des restes d'un édifice romain découvert à Londres par MM. Chaffers, et notes relatives à ce monument, par M. R. Smith. — Sur des colliers et autres objets d'ornements saxons trouvés dans le Gloucestershire, par M. T. Wright. — Sur l'emploi de la peinture murale comme décoration des habitations particulières au moyen âge, par M. W. Fairholt. — Tumulus découvert près de Scarborough et description de divers objets qui y ont été trouvés, par lord Conyngham. — La suite du mémoire du R. Poste sur les monnaies de Cunoboline et des anciens Bretons. —Observations sur les sculptures qui ornent les stalles dans plusieurs églises de la Grande-Bretagne, par M. Wright. — Sur les décorations héraldiques des carreaux émaillés, par M. L. Jewitt. — État des remparts de la ville de Worcester, en 1768, par M. W. H. Black. — Description d'une grande quantité de monnaies romaines trouvées dans l'île de Jersey, par M. C. Lukis. — Description des objets trouvés dans un barrow saxon, par M. T. Bateman. — Sur des cachets de médecins romains trouvés à Kenchester, par M. R. Smith. — Observation sur le mode d'embaumement des anciens Égyptiens faite par M. Pettigrew, sur une momie rapportée de Thèbes. — Description de ruines antiques à Ickleton, et de divers objets qui y ont été trouvés, par M. R. Smith. — Indépendamment de ces mémoires, le volume renferme des communications faites à la Société par des membres associés, sur des sépultures, des monnaies, des bronzes et autres monuments importants trouvés en Angleterre.

Dissertation sur un talisman du XVIe siècle, découvert près de Bayeux, par M. Ed. Lambert. Bayeux, 1849, in-8°, vignettes.

L'intéressante notice que le savant bibliothécaire de Bayeux vient de publier récemment, est relative aussi bien à l'histoire de l'astrologie

judiciaire qu'au talisman parabolique de Bayeux. L'auteur, après avoir passé en revue l'origine et l'invention de l'astrologie judiciaire, qui est attribuée à *Jacchis* l'Égyptien, par Suédas, et au roi *Néchepsos*, de la dynastie Saïte, par d'autres, explique la médaille dont Catherine de Médicis confia le dépôt à M. de Mesme, médaille où la reine est représentée à genoux, entourée de ses fils, aux pieds du trône du diable, avec cette inscription : « *Soit, pourvu que je règne.* » L'histoire de ce talisman, longtemps renfermé et oublié dans les archives de la famille de M. de Mesme, est relatée dans un petit livre imprimé à Londres, en 1696, et qui a pour titre : « *L'art d'assassiner les rois, enseigné par les Jésuites à Louis XIV et à Jacques II.* » M. Lambert a comparé attentivement son talisman avec la médaille ovale de Catherine de Médicis. A quelques détails près, les deux monuments sont sortis du même moule ; les légendes sont les mêmes, ainsi que les initiales des noms des membres de la famille royale. On remarque à droite, sur l'envers de l'amulette, le H couronné, initiale du nom de Henry II, représenté assis sur un trône et remettant son sceptre à la reine. Les chiffres F et K couronnés, marquent le dauphin François, qui fut François II, et Charles IX. A gauche on voit un A couronné, qui désigne le duc d'Anjou, alors roi de Pologne. Les quatre lettres, B D et P M, sont les titres abrégés de François d'Alençon, duc de Brabant, et de la princesse Marguerite. M. Lambert termine sa savante dissertation par une interprétation fort judicieuse des autres légendes cabalistiques que le cerveau du médecin Fernel avait créées à plaisir sur le talisman royal, et fixe l'âge de la confection de l'amulette de Bayeux entre les années 1552 et 1554. V. L.

SOUS PRESSE :

Histoire des grandes forêts de la France, accompagnée de recherches sur les forêts de l'Angleterre, de l'Allemagne et de l'Italie, et précédée de considérations sur le caractère et l'histoire des forêts des diverses parties du globe, par M. Alfred Maury. In-8°. Paris, Leleux.

Ce travail qui a obtenu une mention honorable à l'Institut, ne sera tiré qu'à un petit nombre d'exemplaires et va paraître très-incessamment.

l'exactitude et en développe les principes : cette application nous est fournie par un écrivain grec qui n'a pas encore été autant étudié qu'il le mérite, Dion Chrysostome. Dans son discours *olympique*, ce rhéteur nous présente Phidias expliquant, devant la Grèce assemblée, la composition de son Jupiter Olympien (p. 270). Il y a un cours précieux d'esthétique dans ce discours, dans lequel le premier artiste de la Grèce compare la poésie avec les arts plastiques, et montre leur heureuse alliance dans l'expression des plus hautes vérités de la religion nationale. Les antiquaires doivent de la reconnaissance à M. Egger, pour leur avoir signalé cette belle leçon de critique des arts qui leur fournira un guide sûr pour l'appréciation qu'ils doivent faire des monuments religieux de l'antiquité. L'habile professeur en a traduit tout un long fragment avec cette élégance et cette correction à laquelle il nous a habitués depuis longtemps. Écoutons Phidias ou plutôt Dion qui parle par sa bouche : « Nous plaçons l'intelligence divine sous une forme humaine comme en un vase d'intelligence et de raison ; faute de modèle, nous cherchons à exprimer par une matière visible et sensible l'être invisible et insaisissable. C'est là un symbole, mais un symbole plus élevé que celui par lequel des peuplades barbares se laissant aller à des préventions misérables et insensées, voient dans les animaux les images des dieux. » Winckelmann eût-il tenu un autre langage, et n'est-il pas du plus vif intérêt de retrouver chez les anciens les premiers linéaments de cette science du beau appliquée à l'étude des monuments à laquelle se vouent les antiquaires? Pour compléter la connaissance de l'art ancien, il nous faut étudier les idées sous lesquelles il a été conçu, les principes qui ont présidé à sa culture, les étudier dans les monuments surtout, mais dans les écrits des critiques aussi, et c'est à la connaissance de ceux-ci que le livre de M. Egger est une excellente introduction. Si l'on joint au discours olympique le Zeuxis et les portraits de Lucien, on aura là les éléments d'une esthétique toute grecque. Nous eussions aimé à voir ces deux opuscules du philosophe railleur de Samosate appréciés par le goût délicat et l'esprit fin de notre auteur ; mais plus préoccupé encore du côté littéraire que du côté artistique, il n'a fait que rappeler en passant ces deux intéressants morceaux. Ce côté littéraire et poétique auquel M. Egger s'attache par-dessus tout, il a aussi pour l'archéologue son intérêt propre. La poésie a été le langage de la religion hellénique, comme la religion a été l'âme de l'art. On ne saurait donc séparer l'un de l'autre et prétendre à la connaissance des arts sans avoir étudié préalablement la religion dans ses monu-

ments écrits ; c'est ce que font tous les jours les antiquaires, c'est ce dont cette Revue nous administre la preuve incessante. Eh bien ! la poésie grecque si habilement appréciée dans son but et ses moyens par le génie pénétrant d'Aristote, reçoit de ce travail entrepris à propos de sa Poétique, un jour plus complet. L'épopée et la tragédie qui ont fourni aux représentations figurées tant de sujets, sont examinées dans leur essence, et cet examen nous montre à lier d'une manière plus étroite dans notre esprit les diverses parties du drame, nous fait mieux saisir l'enchaînement des différentes scènes d'un poëme, et ce drame, ces scènes, sont souvent les sujets qui décorent un vase ou un sarcophage. Il n'y a pas, en effet, d'étude mythologique sans une étude de l'histoire littéraire sérieuse, et l'essai que nous donne M. Egger en est un traité et des plus solides. Plusieurs dissertations spéciales que l'auteur a placées à la fin de son livre en manière de pièces justificatives, touchent à des points d'archéologie pure ; telles sont la question de savoir si les femmes assistaient à la représentation des comédies, et celle que soulève la philologie homérique, question d'une si haute importance pour la connaissance de la haute antiquité grecque dont Homère est le principal et à certains égards l'unique monument. Quoique on ait beaucoup écrit et discuté sur l'histoire de la rédaction des poëmes homériques, il y a peu de questions auxquelles les archéologues français soient plus étrangers. En joignant la note relative à ce sujet aux deux premiers paragraphes du chapitre I de cet ouvrage, on aura un excellent et impartial résumé de l'état du problème, qu'il est aujourd'hui permis d'aborder avec d'autant plus de chance de le résoudre, que l'on n'est plus sous l'empire des préjugés littéraires qui divisaient jadis les deux camps.

Cette courte analyse suffira pour montrer ce que le travail de M. Egger contient d'intéressant et d'utile pour tous les amis des lettres et des arts anciens. Disons de plus que ce travail est rehaussé par le mérite du style qui, bien que n'étant pas de l'archéologie, n'en trouvera pas moins, même chez les archéologues de profession, d'unanimes appréciateurs.

ALFRED MAURY.

tions générales qui appartiennent à l'arme de l'infanterie. Le mérite de recherches que l'on trouve dans ce travail estimable fait bien augurer des notices historiques par lesquelles l'auteur se propose de le compléter. Nous pouvons maintenant espérer de voir combler une lacune signalée depuis longtemps par le P. Daniel, dans son *Histoire de la milice française*.

Essai sur l'histoire de la critique chez les Grecs, suivi de la Poétique d'Aristote, par M. E. Egger, professeur suppléant à la Faculté des lettres. Paris, 1849, in-8°.

Ce livre intéresse par un côté les archéologues, car son sujet embrasse la philosophie des arts. Il renferme quelques appréciations des productions de l'art ancien, sous le rapport esthétique; en occuper les lecteurs de la *Revue*, ce n'est donc pas les distraire de leurs études habituelles, et ils trouveront bon que je leur signale dans cet essai ce qui va à leur adresse.

En suivant le mouvement des opinions littéraires dans la Grèce, en faisant cette histoire de la critique dont le titre du livre nous promet une esquisse, M. Egger prend soin d'indiquer quelles ont été, aux diverses époques de la société hellénique, les idées qu'on se formait des arts, le caractère qu'on croyait leur appartenir et le rôle qu'on leur faisait jouer. Chercher à déterminer quelles furent les vues des Grecs en matière d'art, n'est-ce pas nous mettre à même de mieux juger leurs œuvres, nous montrer le véritable jour sous lequel nous devons les envisager? C'est cette réflexion qui me persuade que l'antiquaire puisera dans cet ouvrage ces règles de goût auxquelles doit s'assujettir un érudit qui veut appliquer la critique aux productions du ciseau, et que font trop souvent oublier chez lui l'intérêt scientifique des sujets et *l'amour de la curiosité*. Comment jugerait-on sainement les produits du ciseau antique si l'on ignorait quelles étaient les idées archétypes qui dirigeaient la main de l'artiste, quelle pensée le guidait, le préoccupait dans l'accomplissement de son œuvre? Eh bien! cette esthétique des anciens qui est comme l'âme qui anime ces admirables blocs de marbre que l'antiquité nous a laissés, l'*Essai sur l'histoire de la critique* nous initiera à elle et nous en révélera mieux qu'un autre livre les éléments.

Socrate est le premier chez lequel nous rencontrions une philosophie de l'art. Le fils de Sophronisque avait été sculpteur dans sa jeunesse, et cette circonstance ajoute une grande valeur à ses idées

théoriques, car elle nous les montre comme le fruit d'études pratiques antérieures. Selon Socrate, la peinture doit tendre à reproduire l'expression morale des personnages, et son rôle ne se borne pas à dessiner les traits d'une figure. Il étend ce principe à la statuaire et fait comprendre au sculpteur Cliton qu'il peut, avec le ciseau, rendre sensibles sur le marbre *la vie*, les actes mêmes de l'âme. Un artiste ne doit jamais copier servilement telle ou telle œuvre de la nature, car celle-ci ne produit jamais rien de parfait, mais d'éléments choisis parmi les objets naturels il compose un ensemble d'une beauté irréprochable. Cette théorie qui est celle du spiritualisme le plus pur, ainsi que le fait observer judicieusement M. Egger, est en effet celle qui ressort des monuments de la belle époque de l'art grec, de celle qui s'étend depuis Phidias jusqu'à Praxitèle. C'est durant cette période que le sentiment du beau idéal préside le plus heureusement à ce choix, à cet assortiment des modèles partiels offerts par la nature, que Socrate nous conseille.

De même que l'esthétique de Socrate caractérise l'époque de Phidias et de Praxitèle, celle que nous donne Aristote annonce l'avénement d'un nouvel âge où l'idéal cédait en partie la place à l'exactitude de détails et à une technique plus avancée. Le Stagirite ne propose plus de l'art une définition de sentiments, comme le fils de Sophronisque ; fidèle à son génie éminemment métaphysique et positif, il cherche à se rendre compte des divers éléments dont l'art se compose, et il tire de cette analyse sa définition. Il distingue dans l'opération de l'art la matière (ὕλη) sur laquelle on opère, la forme (εἶδος) que l'on donne à la matière, enfin l'acte (ποίησις) qui s'interpose entre la matière et la forme. L'art est une faculté libre et intelligente de créer ceci ou cela, d'après le type qui est dans l'âme de l'artiste. A cet effet, celui-ci rapproche la forme de la matière, de façon à donner naissance au beau qui est son but et que l'homme poursuit pour embellir et charmer sa vie. Ce qu'Aristote considère dans l'art, c'est l'opération métaphysique dans l'intelligence humaine qui lui correspond ; au contraire, ce que Socrate veut déterminer, c'est le but de l'art et non son mode d'être. L'un fait de l'esthétique en philosophe et l'autre en artiste. L'un nous apprend comment les artistes jugeaient le beau et l'autre ce que le beau était pour les philosophes. Ainsi, ces deux génies nous donnent, à eux deux, une théorie complète du beau, telle que l'entendaient les anciens. Mais ce n'est encore là qu'une théorie abstraite ; il faut qu'une application à des monuments connus, à des chefs-d'œuvre célèbres, en fasse mieux comprendre

tions et Belles-Lettres a procédé à l'élection d'un membre libre, en remplacement de M. Artaud de Montor. M. Barchou de Penhoën, auteur des divers travaux sur la philosophie allemande, sur l'histoire moderne de l'Inde et sur quelques points d'érudition, a été élu.

— M. A. Letronne, fils de notre illustre collaborateur, vient d'être nommé par M. le Ministre de l'Instruction publique, sur la présentation du conservatoire de la Bibliothèque Nationale, employé au département des manuscrits de cet établissement en remplacement de M. Miller, appelé à la conservation de la bibliothèque de l'Assemblée Législative.

— On trouve dans un recueil d'extraits des comptes de la maison de Bretagne (Ms., supp. français, n° 2542 de la Bibl. Nat.) la date de la reconstruction des deux cathédrales de Saint-Paul de Léon et de Saint-Brieuc. Ce renseignement tout à fait ignoré est d'autant plus précieux, que les titres originaux d'où il a été extrait n'existent plus. La note du manuscrit est ainsi conçue : « Comptes de 1431.... à l'évêque de Léon, pour aider à réédifier son église, 12 000 livres données par le duc. Au chapitre de Saint-Brieuc, pour aider à réédifier son église, 400 livres données par le duc. »

— Une découverte fort importante vient d'être faite dans l'église Sainte-Radegonde de Poitiers, derrière une boiserie qui revêtait le chœur. En travaillant à la restauration de la nef, des ouvriers ont mis au jour un fragment d'inscription qui constate la découverte, en 1013, des reliques de sainte Radegonde, cachées à une époque antérieure, et l'existence à la même date de l'abbesse Béliarde, que les auteurs du *Gallia Christiana*, ne sachant où placer, avaient fait vivre vers l'an 1108. Voici la transcription de cette inscription métrique qui est tracée en capitales entremêlées de monogrammes :

ANNIS MILLE DEI CARNIS BIS SEXQVE PERACTIS
OMNIBVS IGNOTA RADEGVNDIS SANCTA MANEBAT
SCROBIS IN ABSCONSO TVMVLVS TEGEBATVR IN VMO.
AVLA SVO VENERABATVR DE NOMINE SANCTO
ABATISSA SACRIS SCRVTANS BELIARDIS.....

Ces deux intéressantes nouvelles sont publiées dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*.

BIBLIOGRAPHIE.

Lettres du baron Marchant sur la Numismatique et l'Histoire, nouvelle édition, augmentée de fragments inédits de l'auteur, et annotée par plusieurs numismatistes et archéologues, mise en vente des 1re et 2e livraisons, in-8°, et planches. Paris, Leleux, 1850.

Ce livre se recommande par la haute réputation dont il jouit dans le monde savant : incessamment nous donnerons un compte rendu de cet ouvrage dont très-peu de personnes possèdent la collection complète. Pour cette fois nous nous contenterons d'indiquer ce que renferment les deux premières livraisons : 1° Lettre à M. de Sacy sur les médailles grecques et arabes attribuées par Sestini à Léon IV Chazare, annotée par M. A. de Longpérier. 2° Lettre à Millin sur les médailles de Nicéphore I, Romain III et IV, et Nicéphore III, annotée par M. V. Langlois. 3° Lettre à Mionnet sur les médailles de Léon III et de sa famille, annotée par M. V. Langlois. 4° Lettre au président de Serre sur les monnaies de Constantin XIII, Ducas et Romain IV Diogène, annotée par M. A. Maury. 5° Lettre à Tochon d'Annecy, sur un médaillon et plusieurs sceaux byzantins, annotée par M. A. Maury. 6° Lettre à M. Durand, sur une médaille d'Eudoxie Dalassène et de Constantin Ducas, fils de Michel VII, annotée par M. de Saulcy, de l'Institut.

Histoire de l'ancienne infanterie française, par Louis Susane, capitaine d'artillerie, chef du personnel de l'armée au ministère de la guerre. In-8°. Paris, J. Corréard, 1849.

Ce livre est moins une histoire complète de l'ancienne infanterie qu'une introduction à cette histoire; l'auteur y expose avec beaucoup de clarté, à la suite des faits généraux, tous les détails relatifs à l'organisation des troupes à pied, à leur armement, à leur instruction et à leurs mœurs. Ce travail dont le but principal est de retracer les annales particulières des anciens régiments d'infanterie, devait naturellement commencer par un mémoire renfermant toutes les ques-

ÉTUDES

SUR

LES ANCIENNES NOTATIONS MUSICALES DE L'EUROPE.

QUATRIÈME ARTICLE (1).

Je reviens au tableau neumatique de M. Danjou. Les signes de durée y figurent sous les noms de *Distrophus*, *Tristrophus*, *Strophicus*, *Oriscus*, et les signes d'agrément sous ceux de *Ceuphalicus*, *Aggus*, *Pressus major*, *Pressus minor*, *Eutaphicus*.

Ce sont là des assertions que je constate; je les discuterai plus loin, comme aussi j'examinerai les signes que M. Danjou a considérés comme des notes d'agrément mélodique dans le précieux manuscrit de Montpellier.

De toutes les opinions qui précèdent et que j'ai empruntées aux travaux de MM. Fétis, Baini, de Coussemaker, Perne et Danjou, il résulte, je crois, une conséquence qui a dû frapper mes lecteurs: c'est que la question des ornements du chant, dans les anciennes notations de l'Europe, est excessivement difficile et embrouillée. Les musicographes que j'ai eu l'honneur de citer plus haut, loin de s'entendre entre eux, sont souvent en désaccord avec eux-mêmes : preuve évidente que cette partie de l'histoire musicale, comme bien d'autres, n'est qu'un tissu de conjectures qui se heurtent et se contredisent péniblement.

Pour que la lumière se fasse dans cet inextricable cahos, c'est donc une autre voie qu'il faut suivre, sous peine de ne jamais sortir des ténèbres. Au lieu de se mettre à la torture pour découvrir le sens de quelques textes isolés et peu clairs, c'est l'ensemble des faits et des textes qu'il est nécessaire d'étudier. L'archéologue musicien ne doit pas s'en rapporter aux prétendues preuves qui se transmettent de livre en livre. Accumulant autour de soi le plus d'autorités possible,

(1) Voir les articles précédents, t. V, p. 701 ; t. VI, p. 101 et 461.

il faut qu'il puise aux sources mêmes de ces autorités, qu'il en constate l'authenticité, qu'il en vérifie la valeur, qu'il les range suivant l'ordre de la chronologie et qu'il fasse dire ensuite à ces preuves, ainsi classées, ainsi légitimées par une inflexible critique, ce qu'elles disent réellement, *ni plus ni moins*. Cette manière de procéder est longue, pénible, difficile; mais en revanche, elle est certaine et produit toujours des résultats que la science peut avouer.

Les lecteurs de la *Revue Archéologique* ne trouveront donc pas mauvais que je suive cette voie critique, puisqu'il s'agit d'une question capitale. Lorsque j'aurai exposé et discuté tous les monuments littéraires qui se rattachent à cette question, ma conscience sera bien plus tranquille: mon rôle sera celui d'un témoin fidèle qui constate ce qu'il a vu. Mais je dois prévenir que, sous le titre d'*ornements mélodiques*, je comprendrai non-seulement les ornements proprement dits, mais encore, dans la question du plain-chant, tout ce qui se rattache à la longueur ou à la brièveté des notes. Jusqu'ici et conformément à la pratique ordinaire du chant ecclésiastique, on est tellement habitué à exécuter les mélodies grégoriennes d'une manière égale et pesante, que l'on peut regarder comme un embellissement, comme un agrément du chant, tout fait traditionnel qui autoriserait à rejeter l'insipide et froide exécution des chantres modernes.

§ XI.

Suite de l'étude précédente. — Examen critique des monuments relatifs aux ornements de l'ancienne musique de l'Europe.

Le plus ancien monument connu sur les variétés de sons employés par l'Occident chrétien, est fourni par les *Instituta Patrum*. On voit, dans ce précieux fragment historique, qu'il existait, du moins entre la rigidité monastique et l'art général, une démarcation bien tranchée. « Histrioneas voces, garrulas, alpinas sive montanas, tonitruan-« tes, vel sibilantes, hinnientes velut vocalis asina, mugientes seu « balantes quasi pecora, sive femineas omnemque vocum falsitatem, « jactantiam seu novitatem detestemur et prohibeamur in choris « nostris (Gerb. *Script.*, t. I, p. 8). »

Il résulte de ce document que les premiers Pères de la vie monastique exigeaient un chant calme et dépouillé de toute fantaisie mondaine. Il s'agit ici, sans aucun doute, soit de certains abus qui avaient prévalu à cette époque dans l'exécution de la musique populaire, soit

même de quelques agréments de la musique religieuse des séculiers, soit enfin de certains défauts organiques de la voix qui défiguraient l'exécution des cantilènes de la liturgie. Ainsi, le religieux ne devait pas chanter à la manière des histrions; c'était aussi pour lui une obligation sérieuse d'améliorer sa voix si elle était rauque comme celle des montagnards, et tempêtueuse comme le bruit du tonnerre; il fallait encore qu'en chantant le cénobite ne fît pas entendre des cris semblables au braîment des ânes, au mugissement ou au bêlement des animaux, etc.; enfin, dit le passage que j'ai cité, pas de *sons gazouillants* ni *efféminés* dans le chant religieux.

Que faut-il entendre ici par *sons gazouillants* (*voces garrulas*)? C'est là un point historique difficile à résoudre. Peut-être ces deux mots avaient-ils la signification de *sons tremblés?*

Cette conjecture semble s'accorder assez bien avec la définition que donne saint Isidore de Séville, vers le VIIe siècle, des mots *vinnolata vox:* — « Vinnolata vox, dit-il, est levis et mollis atque « flexibilis. Et vinnolata dicta *à vinno*, hoc est concinno molliter « flexo (Lib. III, *Orig.*, cap. 19). » L'abbé Baini n'a pas compris le *son vinnulé*, lorsqu'il a soutenu qu'il voulait dire *il dolce, il soave* (*Memorie...*, t. II, p. 82). Isidore de Séville ne permet point le moindre doute à cet égard : dans sa définition, la flexibilité de la voix y est trop formellement établie, pour qu'on puisse entendre la *vinnulation* autrement que par une espèce de trille ou son légèrement tremblé.

Plus tard, on retrouve l'expression *vinnula* clairement définie dans la chronique du Moine d'Angoulême. Voici l'important passage de ce chroniqueur avec la traduction que Jean-Jacques Rousseau en a donnée (*Dict. de musique,* art. *Plain-chant*) :

Et reversus est Rex piissimus Carolus, et celebravit Romæ pascha cum Domno apostolico. Ecce orta est contentio per dies festos Paschæ inter cantores Romanorum et Gallorum. Dicebant se Galli melius cantare et pulchrius quam Romani. Dicebant se Romani doctissime cantilenas ecclesiasticas proferre, sicut docti fuerant a sancto Gregorio pa-

Le très-pieux roi Charles étant retourné célébrer la Pâque à Rome avec le Seigneur apostolique, il s'émut durant les fêtes une querelle entre les chantres romains et les chantres français. Les Français prétendaient chanter mieux et plus agréablement que les Romains. Les Romains, se disant plus savants dans le chant ecclésiastique qu'ils avaient

pa, Gallos corrupte cantare, et cantilenam sanam destruendo dilacerare. Quæ contentio ante Domnum regem Carolum pervenit. Galli vero propter securitatem Domni Regis Caroli valde exprobrabant cantoribus romanis; Romani vero propter auctoritatem magnæ doctrinæ eos stultos, rusticos et indoctos velut bruta animalia affirmabant, et doctrinam S. Gregorii præferebant rusticitati eorum. Et cum altercatio de neutra parte finiret, ait Domnus piissimus rex Carolus ad suos cantores : *Dicite palam quis purior est et quis melior, aut fons vivus, aut rivuli ejus longe decurrentes !* Responderunt omnes una voce, fontem, velut caput et originem, puriorem esse; rivulos autem ejus quanto longius a fonte recesserint, tanto turbulentos et sordibus ac immunditiis corruptos; et ait Domnus rex Carolus : *Revertimini vos ad fontem S. Gregorii quia manifeste corrupistis cantilenam ecclesiasticam.* Mox petiit Domnus rex Carolus ab Adriano papa cantores qui Franciam corrigerent de cantu. At ille dedit ei Theodorum et Benedictum doctissimos cantores qui a S. Gregorio eruditi fuerant, tribuitque antiphonarios sancti Gregorii, quos ipse notaverat nota romana : Domnus vero Rex Carolus revertens in Franciam misit unum cantorem in Metis civitate, alterum

appris du pape saint Grégoire, accusaient les Français de corrompre, écorcher et défigurer le vrai chant. La dispute ayant été portée devant le seigneur Roi, les Français qui se tenaient forts de son appui, insultaient aux chantres romains. Les Romains, fiers de leur grand savoir et comparant la doctrine de saint Grégoire à la rusticité des autres, les traitaient d'ignorants, de rustres, de sots et de grosses bêtes. Comme cette altercation ne finissait point, le très-pieux roi Charles dit à ses chantres : « Déclarez-« nous quelle est l'eau la plus pure « et la meilleure, celle qu'on « prend à la source vive d'une « fontaine, ou celle des rigoles « qui n'en découlent que de bien « loin ? » Ils dirent tous que l'eau de la source était la plus pure et celle des rigoles d'autant plus altérée et sale qu'elle venait de plus loin. « Remontez donc, « reprit le seigneur roi Charles, « à la fontaine de saint Grégoire « dont vous avez évidemment « corrompu le chant. » Ensuite le seigneur Roi demanda au pape Adrien des chantres pour corriger le chant français, et le pape lui donna Théodore et Benoît, deux chantres très-savants et instruits par saint Grégoire même : il lui donna aussi des antiphoniers de saint Grégoire qu'il avait notés lui-même en notes romaines. De ces deux chantres, le seigneur

in Suessonis civitate, præcipiens de omnibus civitatibus Franciæ magistros scholæ antiphonarios eis ad corrigendum tradere, et ab eis discere cantare. Correcti sunt ergo antiphonarii Francorum, quos unusquisque pro suo arbitrio vitiaverat, addens vel minuens ; et omnes Franciæ cantores didicerunt *notam romanam* quam nunc vocant *notam franciscam* : excepto quod tremulas vel vinnulas, sive collisibiles vel secabiles voces in cantu non poterant perfecte exprimere Franci, naturali voce barbarica frangentes in gutture voces, quam potius exprimentes. Majus autem magisterium cantandi in Metis remansit ; quantumque magisterium romanum superat metense in arte cantandi, tanto superat metensis cantilena cæteras scholas Gallorum. Similiter erudirunt romani cantores supradictos cantores Francorum in arte organandi (1) ; et Domnus rex Carolus iterum a Roma artis grammaticæ et computatoriæ magistros secum adduxit in Franciam, et ubique studium litterarum expandere jussit. Ante ipsum enim Domnum regem Carolum in Gallia nullum studium fuerat liberalium artium.

roi Charles, de retour en France, en envoya un à Metz et l'autre à Soissons, ordonnant à tous les maîtres de chant des villes de France de leur donner à corriger les antiphoniers, et d'apprendre d'eux à chanter. Ainsi furent corrigés les antiphoniers français que chacun avait altérés par des additions et retranchements à sa mode, et tous les chantres de France apprirent le *chant romain*, qu'ils appellent maintenant *chant français ;* mais quant aux sons tremblants, flattés, battus, coupés dans le chant, les Français ne purent jamais bien les rendre, à cause de la rudesse naturelle et barbare de leur gosier. Du reste, la principale école de chant demeura toujours à Metz, et autant le chant romain surpasse celui de Metz, autant le chant de Metz surpasse celui des autres écoles françaises. Les chantres romains apprirent de même aux chantres français à s'accompagner des instruments ; et le seigneur roi Charles, ayant derechef amené avec soi en France des maîtres de grammaire et de calcul, ordonna qu'on établît partout l'étude des lettres ; car avant ledit seigneur Roi, l'on n'avait en France aucune connaissance des arts libéraux.

(1) *Organare* ne signifie pas ici *jouer* ou *s'accompagner des instruments*, comme l'a cru Rousseau, mais *chanter en contrepoint*. On peut voir, notamment dans Hucbald et dans Guy d'Arezzo, les règles de ce contrepoint primitif nommé *organum*. C'est dans ce sens que certains chroniqueurs du moyen âge disent : *Decantare in organo duplo, triplo, quadruplo*, etc., c'est-à-dire *chanter en contrepoint à deux, trois ou quatre parties*.

Ce récit du Moine d'Angoulême a été reproduit, avec la traduction de Rousseau, dans une brochure in-8°, aujourd'hui fort rare, que Choron publia en 1811, sous le titre de : *Considérations sur la nécessité de rétablir le chant de l'église de Rome dans toutes les églises de l'empire* (p. 6-9). On trouve le texte original, notamment dans les grandes collections historiques de Duchesne et de Dom Bouquet (1). Il est peu d'écrivains sur la musique religieuse qui n'aient cité ce fragment littéraire, mais personne ne s'est douté qu'il pût contenir des inexactitudes et même d'étranges erreurs. On cite toujours, et l'on ne va jamais au fond des choses ! Avec un peu de réflexion cependant, il eût été facile de constater que le récit du moine d'Angoulême n'est qu'un tissu d'énormités brodées à plaisir sur un canevas historique... Le canevas historique, c'est la sollicitude de Charlemagne pour le chant grégorien (2) ; c'est l'établissement d'une école de chant dans la ville de Metz, école privilégiée qui avait seule le droit de donner des chantres à toutes les églises de l'empire (3) ; c'est l'envoi en France de deux chanteurs fort instruits dans les traditions grégoriennes, avec des copies authentiques de l'*Antiphonaire* de Rome (4).

Mais, à côté de ces faits incontestables, que penser de l'assertion du Moine d'Angoulême qui dit naïvement : « (Summus pontifex) « dedit ei (Carolo Magno) Theodorum et Benedictum doctissimos « cantores *qui a S. Gregorio eruditi fuerant?* » Saint Grégoire mourut le 12 mars de l'année 604, et les chanteurs romains n'arrivèrent en France qu'à la fin du VIIIe siècle.... Ces deux artistes avaient donc plus de deux cents ans !

Que penser de cette autre assertion du même chroniqueur : « Tri- « buitque antiphonarios sancti Gregorii, quos *ipse* notaverat...? » Deux artistes romains, munis chacun d'une copie de l'antiphonaire, faite par saint Grégoire lui-même ! Mais on voyait encore à Rome à la fin du IXe siècle, dit Jean le diacre, témoin oculaire, l'antiphonaire authentique du saint pontife réformateur (5). Comment

(1) *Vita Caroli Magni per monachum Engolismensem descripta*, ad annum 787.

(2) Article 2e du *Capitulaire* de décembre 805. Apud Baluz., t. I, p. 421.

(3) Ibidem.

(4) Comparez le récit du moine d'Angoulême avec celui que je donnerai plus loin d'après les traditions et les monuments de l'abbaye de Saint-Gall.

(5) « Ubi *usque hodie* lectus ejus, quo recubans modulabatur, et flagellum ipsius, « quo pueris minabatur, veneratione congrua, *cum authentico antiphonario* « reservatur. »

croire qu'un pape qui n'a régné que quatorze ans ait eu assez de loisirs, au milieu de la peste, de la guerre, du schisme des Trois-Chapitres, des soins qu'exigeaient et la conversion de l'Angleterre, et la tenue de plusieurs conciles, et la réforme de la liturgie, et la direction d'une école de chant, et la composition d'ouvrages qui forment trois volumes in-folio ; comment, dis-je, croire que ce saint pape, accablé d'ailleurs d'infirmités, ait eu assez de loisirs pour copier trois fois de sa main *tous les chants en usage dans l'Église catholique ?* Cela n'est-il pas matériellement impossible ? Saint Grégoire blâmait énergiquement Didier, archevêque de Vienne, de perdre son temps à donner des leçons de grammaire, et il aurait perdu le sien en se faisant *simple copiste !* Encore un coup, cela est d'autant moins admissible, que saint Grégoire acheva la réforme du chant en l'année 599, suivant Jean le diacre, et qu'il mourut en 604.

A ces critiques fondamentales je voudrais bien en ajouter une troisième sur le nom des chanteurs qui vinrent en France, sous le règne de Charlemagne ; mais j'aurai plus loin l'occasion de revenir sur cette question secondaire. Qu'il me suffise, ici, de faire observer que la réforme du chant grégorien, opérée par notre immortel empereur, a été racontée avec des détails vraiment romanesques par les chroniqueurs de cette grande époque, et qu'il faut admettre leurs dires avec beaucoup de réserve. Sans cette précaution de critique élémentaire, on en viendrait peut-être à croire sérieusement, avec le *Moine de Saint-Gall*, que Charlemagne obtint d'Étienne III *douze clercs habiles dans le chant de l'église*, en commémoration du nombre des saints apôtres, et qu'à peine sortis de Rome, ces chantres, envieux des hommes qu'ils allaient instruire, délibérèrent entre eux sur les moyens de varier tellement leur chant, qu'il ne pût jamais y avoir, sur ce point, ni unité ni accord dans l'empire des Francs (Dom Bouquet, tom. V). Tout cela est fort puéril et doit être rangé au nombre des fables.

Il n'en est pas de même lorsque les moines d'Angoulême et de Saint-Gall parlent des choses qu'ils ont vues et qui subsistaient de leur temps. C'est ainsi que ce passage du premier chroniqueur : « *Omnes Franciæ cantores didicerunt notam romanam quam nunc* « *vocant notam franciscam*, » s'explique très-bien et se corrobore par ces paroles du second : « Tous ceux qui, en France, parlent le latin, « appellent encore *chant messin* le chant de l'Église (à cause de la « célèbre école de Metz). Quant à nous, qui parlons la langue teuto- « nique ou tudesque, nous le nommons familièrement *met* ou *mette*,

« ou aussi *métisque* en suivant les règles de la formation des mots « dans le grec. »

C'est ainsi encore que le témoignage du Moine d'Angoulême est acceptable lorsqu'il s'agit des ornements du chant grégorien que les chantres français ne pouvaient exprimer, parce que ce fait subsistait de son temps, et que Jean le Diacre parle encore de cette circonstance, à la fin du IXe siècle, comme d'un défaut général en France et en Allemagne. « Entre autres nations de l'Europe, dit le « biographe de saint Grégoire, les Germains et les Francs ont pu « apprendre parfaitement, à plusieurs reprises, la douce mélodie des « chants grégoriens; mais ils n'ont pu conserver intact le précieux « dépôt qui leur fut si souvent confié, soit parce qu'ils le corrom- « pirent en y ajoutant du leur à la légère, soit parce que leur *férocité* « *naturelle* se refusait à exprimer convenablement les cantilènes « suaves de Rome. En effet, les hommes d'au delà des Alpes tonnent, « mais ne chantent pas : la rudesse barbare de leurs gosiers toujours « avinés, les inflexions et les tremblements de leur voix qui ressem- « blent au bruit confus et au fracas du roulement d'un char, trou- « blent l'esprit des auditeurs au lieu de l'adoucir (1). »

Or, de quels agréments mélodiques est-il question dans la chronique du Moine d'Angoulême?

Si l'on s'en rapporte à la traduction de Rousseau, il s'agit de sons *tremblants*, *flattés*, *battus* et *coupés*, car c'est ainsi qu'il entend les expressions : *tremulas vel vinnulas*, *sive collisibiles vel secabiles voces*.

Ou je me trompe fort, ou le Moine d'Angoulême n'a eu en vue, par ces mots, que *deux* sortes d'agréments mélodiques, et non *quatre*, suivant l'interprétation de Jean-Jacques.

On connaît la définition du son vinnulé (*vinnula*), donnée par

(1) *Vita sancti Gregorii...edita a Johanne Diacono*, lib. 2, cap. 7, apud Surium, *De probatis sanctorum vitis*, coloniæ Agrippinæ, CIↃ IↃↃ XVIII, t. II, p. 109. Le texte de ce passage important a été non-seulement mal indiqué, mais encore profondément altéré dans un feuilleton du journal l'*Univers* du 13 octobre 1842. Je crois devoir le rectifier ici : « Hujus modulationis dulcedinem, inter « alias Europæ gentes Germani seu Galli discere, crebroque rediscere insigniter « potuerunt : incorruptam vero tam levitate animi, quia nonnulla de proprio Grego- « rianis cantibus miscuerunt, quam feritate quoque naturali, servare minime « potuerunt. Alpina siquidem corpora, vocum suarum tonitruis altissone perstre- « pentia, susceptæ modulationis dulcedinem proprie non resultant : quia bibuli « gutturis barbara feritas, dum inflexionibus et repercussionibus mitem nititur « edere cantilenam, naturali quodam fragore quasi plaustra per gradus confuse « sonantia, rigidas voces jactat, sicque audientium animos, quos mulcere debuerat, « exasperando magis ac obstrependo conturbat. »

saint Isidore, et dans laquelle la flexibilité légère du tremblement vocal est clairement indiquée. Hé bien ! ici, plus de doute : *vinnula* est synonyme de *tremula* dont le sens est significatif; la conjonction *vel* qui unit les deux termes équivalents, confirme cette interprétation.

Reste à connaître la valeur de la deuxième espèce de notes d'agrément : *collisibiles vel secabiles.*

Le verbe COLLIDERE signifie certainement *heurter*, et SECARE *couper, diviser ;* or, la suite de cette discussion démontrera, par d'autres monuments plus clairs et plus positifs, qu'il ne peut être ici question que de la petite note que l'art moderne nomme *note de passage, note d'anticipation.* Et, en effet, cette petite note, *divisant* deux sons pleins, *se heurte* réellement contre le deuxième des sons au milieu desquels elle se trouve.

Je n'insisterai pas sur l'opinion que je viens d'émettre. Peu m'importe, en définitive, qu'on interprète d'une manière ou d'une autre le passage en question. L'essentiel, c'est qu'avant et après saint Grégoire il y avait des agréments mélodiques. On serait parfaitement fixé sur les espèces différentes de ces agréments, que l'érudition actuelle en tirerait fort peu de profit : les monuments cités plus haut, quoique très-précieux en thèse générale, laissent la pratique dans une complète obscurité.

Mais voici un autre monument qui va nous révéler des détails d'une importance extrême. Grâce à lui, l'archéologue moderne pourra se former enfin une idée juste et pratique des agréments du chant en Europe, depuis la réforme cantorale de saint Grégoire (fin du VIe siècle) jusqu'à la mort de Charlemagne (814).

On lit dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Gall*, écrite, dans la deuxième moitié du Xe siècle, par Ekkard, surnommé le Jeune ou le Palatin, illustre et savant religieux de ce couvent, que l'abbé Harthmann aimait beaucoup à donner des leçons de chant d'après l'*antiphonaire authentique*, et suivant les *traditions romaines :* « Maxime « autem authenticum antiphonarium docere et melodias romano « more tenere sollicitus (1). »

(1) *Ekkeardi junioris cœnobitæ S. Galli liber de casibus monasterii S. Galli in Alemannia* (apud Melch. Goldast, *Rerum alamannicarun rerum scriptores*, Francofurti, in-fol., 1606, t. I, p. 60). — Goldast dit que Ekkard le jeune mourut en 996 (ibid., p. 3). Il rapporte les *Annales Breves* d'Hépidann, moine de Saint-Gall, dans lesquelles on lit à l'année 921 : *Harthmannus abbas effectus est* (ibid., p. 10).

Et pour justifier l'enseignement d'Harthmann, Ekkard ajoute aussitôt : « De quo antiphonario altiora repetere operæ pretium « putamus. Karolus imperator cognomine Magnus cum esset Romæ, « Ecclesias Cisalpinas videns Romanæ Ecclesiæ multimodis in cantu, « ut et Johannes scribit, dissonare, rogat Papam tunc secundo qui- « dem Adrianum, cum defuncti essent quos ante Gregorius miserat, « ut item mittat Romanos cantuum gnaros in Franciam. Mittuntur « secundum Regis petitionem Petrus et Romanus, et cantuum et « septem liberalium artium paginis admodum imbuti, Metensem « ecclesiam ut priores adituri. Qui cum in Septimo lacuque Cumano « aere Romanis contrario quaterentur, Romanus febre correptus vix « ad nos usque venire potuit. Antiphonarium vero secum, Petro « renitente, vellet nollet cum duos haberent, unum S. Gallo attulit. « In tempore autem Domino se juvante convaluit. Mittit Imperator « celerem quemdam, qui eum si convalesceret nobiscum stare nosque « instruere juberet. Quod quidem Patrum hospitalitate regratiando « libentissime fecit... Dein uterque fama volante studium alter « alterius cum audisset, æmulabantur pro laude et gloria, naturali « gentis suæ more, uter alterum transcenderet, memoriaque est « dignum, quantum hac æmulatione locus uterque profecerit, et « non solum in cantu sed et in cæteris doctrinis excrevit. Fecerat « quidem Petrus ibi jubilos ad sequentias quas *Metenses* vocant : « Romanus vero romane nobis e contra et amœne de suo jubilos « modulaverat, quos quidem post Notkerus quibus videmus verbis « ligabat : *frigdoræ* et *occidentanæ*, quas sic nominabant, jubilos « illis animatus etiam ipse de suo excogitavit (1). Romanus vero, « quasi nostra præ Metensibus extollere fas fuerit, Romanæ sedis « honorem S. Galli cœnobio ita quidem inferre curavit. Erat Romæ « ministerium quoddam et theca ad antiphonarii authentici publicam « omnibus adventantibus inspectionem repositorii, quod a cantu « nominabant *Cantarium*. Tale quidem ipse apud nos, ad instar « illius circa aram Apostolorum, cum authentico locari fecit, quem « ipse attulit, exemplato antiphonario : *in quo usque hodie* si quid « dissentitur, quasi in speculo, error ejusmodi universus corrigitur. « *In ipso* quoque *primus ille litteras alphabeti significativas* notulis « quibus visum est aut sursum aut jusum, aut ante aut retro

(1) Tout ce passage servira à compléter et à rectifier cette assertion de M. de Châteaubriand : « Les séquences, d'origine barbare, portaient (*au Xe siècle*) le nom de *Frigdora*. » (*Analyse raisonnée de l'Histoire de France ;* œuvres compl., édition de Pourrat et Furne, 1832, t. VI, p. 67).

« *excogitavit :* quas postea cuidam amico quærenti Notker Balbulus « dilucidavit... (CAP. IV, p. 60). »

Dans ce curieux récit d'Ekkard le jeune, tout se lie, tout s'enchaîne, tout se tient : Harthmann, élu abbé de Saint-Gall en 921, enseignait le chant romain d'après une copie *authentique* de l'antiphonaire de saint Grégoire ; cette copie avait été envoyée en France sous Charlemagne par le pape Adrien ; Romanus, qui en était porteur, tomba malade en route, fut accueilli dans le célèbre monastère, y recouvra la santé et y finit ses jours. Plein de reconnaissance, Romanus fit don à l'abbaye de Saint-Gall de sa précieuse copie de l'antiphonaire de saint Grégoire, qui fut plus tard la base de l'enseignement d'Harthmann, et qu'Ekkard, mort en 996, affirme être encore conservée *de son temps*. De plus, Ekkard dit que Romanus imagina *le premier* de mettre au-dessus ou au-dessous des neumes, avant ou après les signes de notation de cet antiphonaire, des lettres alphabétiques que Notker Balbulus a expliquées plus tard à l'un de ses amis qui lui en demandait la signification.

Jusqu'au XIXe siècle, ces indications claires et précises n'émeuvent aucun archéologue ; personne ne songe à visiter l'abbaye de Saint-Gall dans le but de savoir si l'exemplaire de l'antiphonaire, apporté au VIIIe siècle par Romanus et conservé dans le célèbre couvent jusqu'au XIe, y existe encore ? Et cependant, je le répète, la reconnaissance de ce fait est facile, car les détails qui doivent guider le monumentaliste sont fournis, un à un, par Ekkard.

M. Joseph Sonnleithner de Vienne, mort en 1835, est le premier qui songe à vérifier l'assertion de l'historien de Saint-Gall. Et quelle n'est pas sa joie lorsqu'il retrouve, dans la bibliothèque de ce couvent, l'admirable manuscrit avec son étui d'ivoire merveilleusement ciselé et les lettres alphabétiques de Romanus !

Cette précieuse trouvaille une fois constatée, un autre artiste de Vienne, M. Kiesewetter, se rend à Saint-Gall et obtient la permission de publier, en *fac-simile*, quatre lignes du fameux antiphonaire authentique (1).

M. Fétis, tout préoccupé de l'idée que saint Grégoire avait noté les livres de chant avec les lettres romaines et soutenant d'ailleurs que les neumes étaient une importation des Lombards, des Suèves,

(1) Voir ce fac-simile en tête de mon premier article.

des Saxons, etc., dans l'Europe méridionale, écrit aussitôt trois articles contre M. Kiesewetter (1).

Celui-ci avait soutenu que les neumes étaient la notation dont s'est servi saint Grégoire. M. Fétis soulève des difficultés historiques, prétend que l'illustre pontife n'a pu recevoir aucune leçon musicale des Lombards sinon en 593, et conclut qu'il n'a pas dû se servir des neumes, notation barbare dont l'usage n'était pas encore assez général pour qu'il la préférât à la notation si simple, si claire et si facile qui porte son nom (*Gazette musicale*, 1844, p. 207). Abordant ensuite la question d'une manière plus directe, M. Fétis affirme que le manuscrit de Saint-Gall n'est pas de saint Grégoire : 1° Parce que ce n'est pas un *antiphonaire*, mais un *graduel ;* 2° Parce que le fac-simile *Ostende*, publié par Kiesewetter, contient des altérations mélodiques sur les mots *misericordiam tuam ;* ce morceau est du deuxième mode, dit Guy d'Arezzo ; or, la mélodie du fac-simile, sur la dernière syllabe de *misericordiam*, n'est point conforme au deuxième mode, *parce que la médiante* ♮ *remonte à la dominante C, et y fait une terminaison incidente qui appartient plus au septième mode qu'au second* (ibid., p. 221) ; et 3° Enfin, le manuscrit de Saint-Gall n'est pas authentique, parce qu'on y trouve du désordre dans la notation...

Il y a toujours un extrême danger, dans le domaine de l'archéologie, à porter un jugement définitif sur une chose que l'on n'a point vue et dont on ne peut parler que sur échantillon. M. Fétis, je le regrette, n'a pas assez tenu compte de cette position dans laquelle il se trouvait, et sa critique a frappé complétement à faux.

Ainsi, dans sa réponse à M. Kiesewetter, il se fonde sur une distinction subtile entre le *graduel* et l'*antiphonaire ;* mais plus tard, en 1846, examinant *ce que contenait l'antiphonaire noté de saint Grégoire* (2), il laisse échapper de sa plume cette conclusion beaucoup plus acceptable : « Serait-ce donc que ce qu'on aurait appelé pri-« mitivement l'*Antiphonaire* aurait été le graduel, et que le véritable « antiphonaire n'aurait point eu de nom? Ou bien, les premiers « recueils des chants de l'Église, sortis de la main de saint Grégoire, « ou copiés d'après ceux-ci, auraient-ils renfermé à la fois et l'anti-« phonaire et le graduel? »

En second lieu, je suis bien fâché de le dire, M. Fétis ne s'est point ressouvenu qu'il y a, dans la liturgie, plusieurs morceaux qui

(1) *Gazette musicale*, année 1844, p. 205, 213 et 221.
(2) *Revue* de M. Danjou, 2e année, p. 13-22.

commencent par les mots *Ostende nobis*. Celui dont M. Kiesewetter a donné le fac-simile d'après le Responsaire-graduel de Saint-Gall, n'est point le graduel de la VIe férie du 3e dimanche de l'Avent, comme l'a cru l'honorable écrivain de Bruxelles, mais bien le verset de l'*alleluia* du 1er dimanche de ce temps liturgique. Le premier de ces deux morceaux qui n'a aucun rapport avec le fac-simile, est en effet du deuxième mode; l'autre, comme l'enseigne Bernon dans son *Tonarius*, est du huitième : c'est ce morceau qui se trouve noté en neumes dans le spécimen donné par M. Kiesewetter.

En troisième lieu, lorsque l'on confond ainsi deux pièces de chant qui ont entre elles une si grande différence tonale, on peut fort bien se méprendre sur les caractères généraux de la notation elle-même. C'est ce qui a eu lieu dans l'appréciation de M. Fétis. Confondant deux morceaux dissemblables, il a cru que la notation du manuscrit de Saint-Gall était dans un immense désordre. Ajoutez à cela que M. Fétis regarde comme réguliers les seuls neumes qui peignent à la vue l'élévation ou l'abaissement des sons, et l'on aura une autre cause de l'erreur fondamentale de ce laborieux et infatigable musicographe. Sous le rapport de la régularité neumatique, le manuscrit de Saint-Gall est comme tous ceux de l'époque primitive : l'élévation des signes, considérée *comme système général*, n'y était point nécessaire, ni même connue; le copiste commençait *toujours* par transcrire le texte, puis on y ajoutait les neumes. Quand la place manquait, la notation se posait en montant sur la syllabe surchargée de signes, et les notes qui appartenaient à la syllabe d'après s'écrivaient *au-dessous* de la tirade mélodique appartenant à la syllabe précédente (1). Tout cela n'avait rien d'irrégulier, parce que les neumes impliquaient d'une manière ingénieuse notre portée musicale actuelle, du moins pour les notes modales et essentielles de chaque ton. Certains signes avaient en outre un sens toujours semblable, d'autres variaient suivant le mode. Indépendamment des signes fixes et de modalité, il y avait des groupes neumatiques qui, au premier coup d'œil, indiquaient le ton du morceau. Le chanteur, ainsi renseigné sur l'ensemble de la mélodie, n'avait plus qu'à rechercher la valeur des signes qui précédaient et suivaient les notes modales échelonnées de distance en distance, et c'était pour lui un déchiffrement beaucoup plus simple et plus facile

(1) On aura une idée de ce procédé calligraphique en examinant, dans le fac-simile du manuscrit de Saint-Gall, les neumes placés sur le mot *Domine*.

qu'on ne le soupçonne aujourd'hui. C'est pour n'avoir pas découvert ces lois de lecture, que M. Fétis s'est fait une idée fausse de la régularité ou de l'irrégularité des plus anciennes notations de l'Europe. S'il avait dit que le manuscrit de Saint-Gall n'offre que des types neumatiques peu soignés et tracés à la hâte, j'aurais partagé son avis; mais cette assertion même aurait prouvé en faveur de l'authenticité du trésor de Saint-Gall : quand Charlemagne demanda au pape des chanteurs instruits et une bonne copie de l'antiphonaire grégorien, la transcription a dû en être faite à la hâte, pour obtempérer le plus vite possible au désir du grand monarque.

Je me résume. Le manuscrit de Saint-Gall est bien une copie authentique de l'antiphonaire de Saint-Grégoire : c'est là un fait maintenant incontestable et que le Père Lambillotte se chargera bientôt de présenter à la science d'une manière complète.

En attendant, qu'il me soit permis d'insister sur la présence, dans ce manuscrit, des petites lettres alphabétiques imaginées par Romanus. M. Danjou, il est vrai, n'était point de cet avis quand il disait : « Comme le manuscrit actuel de Saint-Gall, dont on a « publié un *fac-simile*..., ne contient absolument que des neumes, « j'en conclus *avec certitude* que ce n'est pas l'antiphonaire noté par « Romanus (*Revue*, 1848). »

J'en demande bien pardon à M. Danjou : le *fac-simile* contient autre chose que des neumes; il contient sept fois la lettre C, et une fois les lettres L et T. J'ai pu, depuis l'assertion de M. Danjou et grâce à la bienveillance amicale du Père Lambillotte, constater presque tout l'alphabet de Romanus sur des spécimens nombreux et mieux choisis. En conséquence, il m'a été plus facile de comprendre les explications données par Notker Balbulus. Ces explications de Notker seront désormais un monument du plus haut prix pour la question des ornements mélodiques; elles révèleront la théorie de l'art à cette époque reculée, et l'antiphonaire de Saint-Gall nous en montrera l'application pratique.

Les renseignements fournis par Notker sont contenus dans une lettre qu'il écrivit à un certain Lantbert, et qui a été publiée :

1° Par Henri Canisius (*Antiquæ lectiones*, Ingolstadii, 6 vol. in-4, 1602—M.DCIV, tom. V, 2e partie, p. 739);

2° Par Mabillon (*Annal. Benedict.*), tom. IV, appendix, p. 688;

3° Par Gerbert (*Scriptores*...), tom. I, p. 95.

Voici d'abord le texte de cette lettre curieuse, tel qu'on le trouve dans les auteurs précédents :

« Notker Lantberto fratri, salutem. Quid singulæ litteræ in superscriptione signi-
« ficent cantilenæ, prout potui, juxta tuam petitionem explanare curavi.
« A ut altius elevetur, admonet.
« B secundum litteras, quibus adjungitur, ut bene, id est, multum extollatur, vel
« gravetur sive teneatur, belgicat.
« C ut cito vel celeriter dicatur, certificat.
« D ut deprimatur, demonstrat.
« E ut æqualiter sonetur, eloquitur.
« F ut cum fragore seu frendore, flagitat.
« G ut in gutture gradatim garruletur, genuine gratulatur.
« H ut tantum in scriptura aspirat, ita et in nota idipsum habitat.
« I jussum vel inferius insinuat, gratitudinem pro G indicat.
« K licet apud Latinos nihil valeat, apud nos tamen Alemannos pro χ græca
« positum chlenche, id est clange, clamitat.
« L *levare* lætatur.
« M mediocriter melodiam moderari mendicando memorat.
« N notare, hoc est, noscitare notificat.
« O figuram sui in ore cantantis ordinat.
« P pressionem vel prensionem prædicat.
« Q in significationibus notarum cur quæritur? cum etiam in verbis ad nihil aliud
« scribatur, nisi ut sequens U, vim suam amittere quæritur.
« R rectitudinem vel rasuram non abolitionis, sed crispationis rogitat.
« S susum vel sursum scandere, sibilat.
« T trahere vel tenere debere testatur.
« V licet amissa in sua, veluti valde VAU græca, vel hebræa velificat.
« X quamvis latina verba per se non inchoet, tamen *expectare* expetit.
« Y apud Latinos nihil *hymnisat*.
« Z vero, licet et ipsa mere græca, et ob id haud necessaria Romanis, propter præ-
« dictam tamen *z* litteræ occupationem ad alia requirere in sua lingua *zitise*
« require.
« Ubicumque autem duæ vel tres, aut plures litteræ ponuntur in uno loco, ex supe-
« riore interpretatione, maximeque illa, quam de B dixi, quid sibi velint, facile
« poterit adverti.
« Salutant te Ellenici fratres, monentes te fieri de ratione embolismi triennis, ut
« absque errore gnarus esse valeas, biennis contemto precio divitiarum Xercis. »

Avant d'essayer la traduction de cette singulière épître, il est bon que j'entre dans quelques détails qui montreront combien elle a causé d'embarras aux écrivains les plus érudits.

Canisius avoue qu'il ne comprend pas quelles pouvaient être les lettres alphabétiques dont parle Notker : — « Quæ sint illæ litteræ « cantilenæ, non capio ego, fideliter tamen descripta sunt quæcum- « que sequebantur. Præcedit autem Litania AUXILIUM (*Antiquæ lect.*, t. V, p. 739). » Il est fâcheux que ce savant n'ait point reproduit les *litannies* qui précédaient l'épître de Notker dans le manus-

crit dont il s'est servi : elles eussent probablement fait connaître les exemples envoyés à Lantbert; la découverte de l'antiphonaire de Saint-Gall ne peut m'empêcher de regretter cette omission.

Dom Mabillon n'a pas su imiter la réserve de Canisius. Ce docte bénédictin dit quelques mots sur l'histoire de la notation musicale, à propos des lettres de Notker. Analysant le récit d'Ekkard le jeune, il affirme que Romanus employa, *le premier*, les lettres de l'alphabet pour indiquer les notes musicales : *Eumque primum esse, qui litteras alphabeti, pro notulis cantus apposuerit :* affirmation monstrueuse qui ne peut s'excuser, que rien ne peut justifier! A la fin du IXe siècle, ajoute dom Mabillon, l'usage en musique des *lettres-notes* était en désuétude, témoin l'épître de Notker qui doit les expliquer à Lantbert : « Sub finem sæculi noni jam obsoletus erat litterarum usus, « ut intelligitur ex quæstione Lantberti, sancti Galli monachi, qui « Notkerum Balbulum de earum significatione interrogavit. » — Une fois cramponné à ce faux point de départ historique, dom Mabillon s'éloigne de plus en plus du vrai. Vers le commencement du Xe siècle, dit-il, les notes à queue furent inventées, mais employées sans lignes : « Postmodum inventæ sunt notulæ caudatæ, sed absque « lineolis. »—Au XIe siècle enfin, Guy d'Arezzo inventa les notes de forme rhomboïde qu'il plaça sur une portée musicale; ces notes sont encore en usage aujourd'hui : « Denique sæculo undecimo, additis a « Guidone Aretino lineolis, inventi sunt rhombi, quibus etiam nunc « utimur (*Annal. Benedict.* t. IV, p. 688). » Chacune de ces étranges affirmations contient une erreur...

Gerbert, qui pouvait donner d'utiles renseignements sur la lettre de Notker Balbulus, l'a publiée dans ses *Scriptores* sans aucun commentaire, sans aucune explication, sans aucune note critique.....

THÉODORE NISARD.

La suite à un prochain numéro.

NOTE

SUR

LES INSCRIPTIONS TROUVÉES A KHORSABAD,

ET QUI COUVRENT LE SEUIL DES PORTES DU PALAIS.

Lue le 8 février 1850 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

M. le major Rawlinson, récemment arrivé de sa résidence de Baghdad, vient de faire à la Société asiatique de Londres une première lecture sur les inscriptions de Ninive. Il a annoncé, m'assure-t-on, que celles de ces inscriptions qui ont été tirées de Khorsabad par notre confrère M. Botta, renferment un très-grand nombre de renseignements géographiques de la plus haute importance pour l'histoire de l'Asie dans ces temps reculés. L'Académie sait dans quelles conditions favorables M. R. s'est trouvé placé lorsqu'il a entrepris l'étude des monuments épigraphiques de ce genre; elle sait que M. R. est depuis longues années le possesseur exclusif d'une immense inscription trilingue, celle de Bisitoun, dans laquelle se rencontrent en foule des noms d'hommes et de lieux. M'étant occupé moi-même depuis plusieurs années de l'étude des écritures cunéiformes, afin de parvenir au déchiffrement de l'écriture assyrienne de Khorsabad, j'ai cru de mon devoir de faire connaître dès aujourd'hui les résultats auxquels je suis déjà parvenu. Quant aux ressources dont j'ai pu disposer pour les obtenir, elles sont bien connues de l'Académie; je l'en ai entretenue trop souvent pour qu'il ne me suffise pas de rappeler qu'elles se bornaient à la comparaison de sept noms propres d'hommes et de noms géographiques en plus petit nombre encore.

J'espère que l'Académie voudra bien apprécier le sentiment qui m'a porté à lui présenter la communication que j'ai l'honneur de lui faire aujourd'hui. Le moment approche où le déchiffrement de l'écri-

ture assyrienne sera un fait accompli, et il importe que dans cette œuvre à laquelle auront concouru pour des parts inégales et avec des ressources inégales aussi, des philologues de tous les pays, il importe, dis-je, qu'il soit fait à chacun la part qui lui revient. D'ailleurs, l'Académie a pris un trop vif intérêt à mes premiers essais pour ne pas s'associer au désir que j'éprouve; j'ose donc espérer qu'elle voudra bien me prêter aujourd'hui encore sa bienveillante attention pendant quelques instants.

Neuf textes différents de l'inscription des seuils des portes au palais de Khorsabad existent dans la riche collection épigraphique publiée par M. Botta. J'entends parler ici seulement des textes complets; car nous possédons un certain nombre d'autres inscriptions destinées au même usage, mais beaucoup plus brièvement rédigées. Voulant m'occuper de l'analyse de ces textes précieux, j'ai dû me borner à collationner les neuf exemplaires qui étaient comparables entr'eux, parce que leur teneur était identique. En conséquence, après avoir transcrit intégralement le plus complet de tous, j'ai sous chaque mot et sous chaque signe rapporté toutes les variantes offertes par les huit autres; il m'a été possible ainsi de reconnaître quels étaient les types le plus fréquemment employés, et par suite de reconstituer un texte correct auquel il s'agissait en définitive d'appliquer l'analyse. Chemin faisant, et en partant de ce principe qui ne souffre que de très-rares exceptions, si même il en souffre réellement, que toute ligne est terminée par un mot fini, j'ai pu décomposer en mots séparés les uns des autres la presque totalité du texte, parce que les neuf exemplaires que j'avais à ma disposition n'étaient nullement gravés de telle façon que la teneur de l'une quelconque des lignes fût précisement égale à la teneur des lignes correspondantes dans tous les autres. Ce travail préliminaire et tout matériel que j'ai appliqué de même aux seize exemplaires différents du texte gravé sur les revers de toutes les plaques de revêtement, m'a fourni naturellement la connaissance des signes homophones employés dans l'écriture assyrienne de cette époque.

Je vais l'appliquer de même au texte important qui se trouve gravé entre les jambes des taureaux à face humaine qui ornaient les portes principales du palais, et comme, cette fois encore, grâce aux soins éclairés de M. Botta, nous avons un certain nombre d'exemplaires à comparer entr'eux, je ne doute pas que cette comparaison ne jette une lumière nouvelle sur des inscriptions si éminemment curieuses.

Quoi qu'il en soit, voici ce que j'ai trouvé déjà dans les quatre-

vingt-cinq premières lignes des inscriptions gravées sur les pavés des portes au palais de Khorsabad (ces inscriptions contiennent en tout cent cinquante lignes). Le latin seul pouvant rendre mot pour mot les idées comprises dans ce texte, j'ai dû m'en servir; mais je prie en grâce mes savants confrères de me pardonner la triste allure de ce latin interlinéaire, qu'ils seront probablement tentés plus d'une fois de qualifier autrement.

Fortissimus (est) Sardon, rex splendidus;
Rex filius regum (*expression douteuse*), rex primus, rex populi Assur;
Pater (*douteux*) gloriæ, rex populi Elam, (*ailleurs* populi Babel),
Et gentium; medulla deorum splendentium;
Pura fuit dominatio ejus; (suam) exaltavit gloriam;
Et quod circùm fuit, addidit imperio; supra potentem
Potens, vim inhibuit in potentem, et potenti tributum imposuit
Urbi nostræ (solvendum); humilem felicem effecit (*ou* opibus auxit) et curam ejus suscepit;
Delicias repudiavit libidinis;
Per vim ejus puram quies regionis firma fuit;
Populos adhærentes
Manibus suis, dilexit et illustravit;
Inimicos puniit, contudit,
Contrivit, deduxit; Achemenis
Ligavit rebellionem et perversitatem;
Populum Taraka, populum Meched (*douteux*), urbem Rama,
Populum (*ou* urbem) Kas-kas, (*ou* Kas-kasir), populum Madah, populum Kardim
Perdidit; abstulit homines et expoliavit
Populum Irschalem (*ou un nom illisible pour moi et qui se termine par deux* Schin, *ou deux* Daleth); contrivit (*ou* delevit) urbem Ouazaour;
Contrivit populum Abah, populum Touakat,
Et constituit eum populum Ninaah;
Et descendit in populum Hamaouat, urbem Schaour (*ou* Daour),
Populum Datouka; percussus est populus Kamana
Cui (imperabat) Gonatananes qui occisus est;
Perdidit urbem (*ou* populum) Mi? m, urbem Sartama;
Abominatus est illos (*mot douteux*) et prostravit; percussit populum Imin;

Captivos deduxit eos versus Schalnat,
Et delevit; regiam potestatem Ahucaræ
Super urbem Mikrah (*ou* Bikrah) conculcavit; percussit
Populum Lagomi (*la première lettre de ce nom est douteuse*) imponendo tributum (solvendum)
Populo Assur, et subsidia; terruit urbem Schamarin;
Et percussit populum terræ Hougrah *ou* terræ Karamah (*ce sont deux noms d'homme*);
Contudit urbem Tadoum, urbem Schinarat (*douteux*)
Quæ populum (*ou* urbem) Jadana qui illustris fuit,
Usque ad sobolem perterruit; interfecit
Populum (*ou* urbem) Hamatama; percussit populum Ramahad,
Et populum Karala; impugnavit Amerah (*nom propre*)
Regem populi Madr, (*ou* Masr), qui ex populo (*ou* urbe) Ramaka (*ou* Rama);
Deduxit populum Ouakasir potentem;
Kahananem regem urbis Kahathat
Deposuit; contudit et amovit
Septem reges populi Jaka (*ici un mot que je ne comprends pas*),
Populi Jaounin, quos terruit;
Septiès cum vehementiâ devicti sunt;
(*Ici un mot que je ne comprends pas*) et Abt-Razaman (*ailleurs* Abt-Homan) (*nom propre*)
Regi populi Zab, Amir populi Alamilat,
Qui agnovit præcepta deorum, imperium
Gloriosum constituit; ex quo extendit
Hanc religionem suam; subjecit populos
Pastores; condonavit eis aquas copiosas;
Inde hi benefacientes erga populum
Gloriosum, et ii benefacientes
Erga populos in servitute (*mot douteux*); hi
Tributum solvunt subacti (*mot douteux*); Aoumir (*nom propre*)
Regem (*un mot douteux*) qui rebellis fuit, caligine obtexit;
Cum vehementiâ devicimus;
Ascendit integer numerus harum
Percussionum eorum (ad) septuaginta-sex;
Multæ (factæ sunt) per decreta
Et justitiam deorum splendentium,
(Qui sunt) adjutores proborum et tutores eorum,
Et victoriam largientes iis, et efferentes eos;

Contudit populum Jaounin qui illustris fuit;
Oppressit novem gentes hîc (inscriptas): populum Ouakasir,
Et populum Masr, populum Mithra in pascuis,
Populum Pout, hos et gentes fœderatas,
Populum Gotadjara, populum Madah;
Multitudinem quæ (inscripta) hic: populum Mazana,
Populum Kardim, populum Râch quos adduxit;
Populum Abbara; (urbes *sous-entendu*?) quæ versus occidentem Euphratis (sunt) (*douteux*);
Urbs (*ou mieux* urbem *comme régime du verbe* oppressit) Atka, urbem Ramika,
Urbem Karka, urbem Zadad,
Urbem Kidaran, urbem Amaka,
Urbem Rakaouah, urbem Adakarah,
Quæ versus occidentem (*un mot illisible*) secundi:
Urbem Lamika, urbem Kousadara
Urbem Amida, urbem Mathi; molitus est perniciem
Populi Jaoumir; abstulit aquas ejus (*douteux*);
Depressit populum (*ou* urbem) Sadakaoun;
Iis urbs Ammi, urbs Rakama,
Quas tributarias effecit; (in) populum Abbara, populum
Satagous ou satagaas (*lecture douteuse*),
Iratus est et populationem intulit eis; populo terræ Ahaman, (*nom propre*)
Populo terræ Zamar (ou Zamal) (*nom propre*), populo terræ Nâhan (*nom propre*),
Populo terræ Sakaraka ou Sakamaka (*nom propre*); consociationi
Populi Zab aquas abstulit; populum terræ Jad, ou Jaran ou Jarâran (*nom propre*)
Qui (pars est) populi Alamilat, eos hîc servavit, (*ou* hûc immisit).

Cette première partie de l'inscription nous fournit une ample moisson de renseignements historiques et géographiques, dont quelques-uns sont déjà complétement appréciables. Je vais les passer rapidement en revue en ne m'occupant, bien entendu, que des noms dont la lecture ne présente pas d'ambiguïté.

Je dois dire avant tout que je crois fermement cette inscription relative à Sardon, l'Asarhaddon de l'Écriture sainte, l'Isarindin du canon de Ptolémée, l'un des derniers rois d'Assyrie, qui a régné de 709

à 680, à Ninive seulement, et de 680 à 667, à Ninive et à Babylone à la fois. (Voy. pl. 132, 1.)

Nous allons voir tout à l'heure que certains noms historiques qui se présentent dans ce texte confirment la leçon Sardon que je propose pour le nom du roi dont il s'agit.

Ce roi, dans une partie des inscriptions, est dit roi d'Assur (2) et d'Elam (3), sur les autres, roi d'Assur et de Babel (4). On me permettra donc de voir dans ce fait géographique une première confirmation de la lecture Sardon, puisque c'est ce prince qui, après que Babylone était restée huit ans dans l'anarchie, en a fait la conquête.

Le premier personnage nommé après Sardon est Achéménès (5), dont la rébellion a été punie. Nous connaissons à merveille aujourd'hui la généalogie de Darius, puisque ce monarque a pris soin de la faire graver sur la montagne de Bisitoun. Darius s'y intitule le neuvième roi de sa race. Or en remontant jusqu'à Achéménès, et en comptant les rois collatéraux, nous trouvons justement les neuf degrés mentionnés par Darius ; enfin, de Darius à Achéménès, en comptant trente années par génération, nous devons arriver à l'époque à laquelle Achéménès a vécu. Le règne de Darius a commencé en 521 ; de Darius à Achéménès il y a cinq générations qui font cent cinquante ans; ceux-ci ajoutés à 521, nous donnent l'année 671, qui est renfermée dans le règne de Sardon. Cette rébellion réprimée, dont il est question dans l'inscription dont je m'occupe, expliquerait, ce me semble, la prétention de Darius qui fait positivement un roi de son ancêtre Achéménès, tandis qu'Artaxerxès III, dans la généalogie qu'il a fait graver à Persépolis, ne donne le titre de roi ni à Achéménès, ni à Teispes, ni à Arsames, ni à Aryaramnès, ni même au père de Darius, Hystaspes, qui ne fut effectivement qu'un satrape. Achéménès peut donc n'avoir été qu'un simple satrape qui aura tenté d'usurper une autorité royale indépendante dans la province à la tête de laquelle il avait été placé par le roi d'Assur.

Je doute qu'il soit possible d'assimiler le peuple de Taraka (6) à celui qui est nommé Zaraka à Nakch-i-Roustam, et dans lequel Lassen, Westergaard et Rawlinson ont pensé devoir reconnaître les habitants de la Drangiane. Peut-être est-il ici question de la race turke.

Le nom Meched ou Beched (7), qui se présente ensuite, précisément à cause de l'identité parfaite qu'il présente avec le nom moderne d'une ville asiatique, n'a probablement de commun que la consonnance avec ce nom.

Le peuple ou la ville qui porte le nom de Kaskas (8) ou de Kaskasir (9) (abstraction faite, bien entendu, des voyelles que j'ai suppléées au hasard et qui peuvent très-bien, par conséquent, n'être pas celles qu'il faudrait suppléer), peut avoir quelques rapports avec le nom primitif Kous, qui a servi de base au nom de province Kousistan.

Les noms Madah (9) et Kardim (10) ne présentent pas de difficultés ; ils désignent certainement les Mèdes et les Kurdes ou Karduques.

La rencontre du nom de Jérusalem (11) est une véritable bonne fortune. La catastrophe qui jeta Manassé, roi de Juda, dans les fers, est imputable au roi d'Assyrie Asarhaddon. Nous n'avons donc pas lieu de nous étonner de voir notre Sardon se vanter d'avoir enlevé la population et les richesses de Irschalem.

Nous trouvons un peu plus loin le peuple d'une ville ou d'une région nommé Touakat (12), qui a été transplanté dans la ville de Ninaah (13). Est-ce de Ninive même qu'il s'agit ? je le crois; mais ce qui mérite d'être noté en passant, c'est que Sardon s'intitule roi d'Assour et de Babel, et non roi de Ninive et de Babel. Aboulfeda et Ibn-sayd, qui nomment Atsour la capitale des rois puissants qui ruinèrent Jérusalem, seraient donc dans le vrai.

Je ne sais ce que peut être le Gonatanan (14), roi du pays de Kamana (15). S'agirait-il du Kerman, dont le nom prononcé à la médique a dû être certainement Kamana? Je ne prétends en rien l'affirmer.

La ville de Schamrin (16) est très-certainement Samarie. Les deux personnages nommés Hougrah (17) et Karamah (18), dont le pays a été ravagé par Sardon, me sont inconnus. Mais je suis frappé de la présence de ce nom Hougrah, qui signifie terrible en sanscrit, et qui dénote très-probablement que le personnage qui le portait était de race arienne.

Nous avons une nouvelle bonne fortune à enregistrer à propos du passage qui concerne l'Égypte ou pays de Masr ou Madr (en persan Moudraya, en hébreu מצרים). Le roi de ce pays s'appelle Amerah et il est du pays de Ramakah ou Rama (19). Or, à l'époque d'Asarhaddon, dans une partie de l'Égypte, régnait un roi de race éthiopiennne nommé Ammeris. Dans l'Écriture, Rama רעמה désigne une ville et une contrée des Couschites. On me permettra donc de croire qu'il y a identité entre l'Amerah, roi d'Égypte de notre inscription, et l'Ammeris, roi éthiopien d'Égypte qui, suivant les calculs de Barucchi, a régné de 692 à 666, tandis que Asarhaddon a régné de 709 à 667. (Cet Ammeris paraît avoir été maître de la haute

Égypte, pendant que le reste du pays appartenait aux rois de la dynastie Saïte.)

Kahinan, roi de la ville de Kahathat (20), m'est tout à fait inconnu.

Les Jaounin (21) sont évidemment les Joniens ou Grecs, que nous trouvons désignés sous ce même nom dans les textes persans de Bisitoun, de Persépolis et de Nakch-i-Roustam.

Le peuple désigné sous le nom de Zab doit-il être pris pour un peuple nomade (de דבב, *vagatus est*)? Je ne sais; mais ce qui est à peu près hors de doute pour moi, c'est que le peuple ainsi nommé est, un peu plus loin, désigné sous le nom de la Confédération des Zab.

Les noms propres Abt-Razaman et Abt-Homan sont au moins remarquables de composition, car ils ont une physionomie arabe bien caractérisée. Ce qui n'est pas moins étrange, c'est que ces mêmes personnages sont à la fois rois du peuple Zab, et en toutes lettres, amir du peuple Alamilat, ou Alamirat (22). Un peu plus loin est mentionné un nouveau rebelle, Aoumir (23), à qui probablement le roi des rois a fait crever les yeux pour punir sa révolte.

Puis vient le total des victoires remportées par Sardon, et ce total s'élève à soixante-seize massacres, dit le texte. Aussitôt après recommence l'énumération des hauts faits du roi d'Assour, qui ne craignait pas de se répéter, à ce qu'il paraît, puisqu'il rappelle encore la défaite des Jaounin, et celle des Égyptiens, des Mèdes et des Kurdes.

Quelques nouveaux noms de nations paraissent en société avec ceux-là. Ce sont les Pout (24) de l'Écriture, le peuple de Mazana (habitants de la Mézène) (25), les Abbara (27), sans doute identiques avec les Abares ou Avares des historiens byzantins, et le peuple de Rach (26), qui est mentionné dans l'Écriture.

Quelques noms de villes viennent ensuite, parmi lesquelles je remarque une ville de Karka (28), située peut-être en Cilicie, et dont nous retrouvons le nom dans les inscriptions des Achéménides; une ville de Mathi (29), qui appartient peut-être à la Mathiane, province placée au sud de la Médie, suivant Strabon.

Enfin, je trouve un peuple nommé Satagas (30); peut-être faut-il y voir les Satagus des inscriptions des Achéménides, c'est-à-dire les Satagydes.

J'espère être en mesure très-prochainement de communiquer à l'Académie la suite de cette traduction des inscriptions trouvées à Khorsabad, au seuil de toutes les portes du palais.

F. DE SAULCY.

3 février 1850.

NOTE

SUR

LES NOMS DES ROIS ASSYRIENS,

PUBLIÉS PAR M. LAYARD;

Lue le 15 février 1850 à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Découvrir une série de monuments épigraphiques et les classer entre eux, c'est toujours rendre un éminent service à la science, car c'est faciliter les efforts qui doivent restituer à ces monuments leur importance historique. Tout le monde pensera, comme moi, j'espère, que l'intérêt qui se rattache aux monuments de ce genre est bien plus grand encore quand ils contiennent des lambeaux généalogiques d'une dynastie royale telle que celle qui, pendant tant de siècles, a possédé le trône d'Assyrie. M. Layard, dans les fouilles si productives qu'il a entreprises à Nimroud et à Koioundjouk, a recueilli avec le soin le plus louable, tous les documents qui pouvaient jeter quelque lumière sur la succession des rois, constructeurs des merveilleux palais dont il exhumait les restes. Il a, dans la deuxième partie de son intéressant ouvrage intitulé *Nineveh and its Remains* (t. II, p. 193 et suivantes), inséré un passage relatif aux généalogies assyriennes rencontrées par lui; ce sont ces fragments généalogiques que je vais discuter, afin d'en reconnaître la valeur historique. Ce sera, si je réussis au gré de mes désirs, donner une heureuse application de plus du système de déchiffrement auquel je suis parvenu. Voici d'abord en quoi consistent les monuments généalogiques dont il s'agit dans cette note :

1° Les briques du palais le plus ancien situé à l'angle nord-ouest du monticule de Nimroud portent les noms de trois personnages évidemment reliés entre eux par les liens de la filiation directe, de telle sorte que celui qui a fait graver son nom sur les matériaux employés à la construction de l'édifice, a rappelé le nom de son père et celui de son grand-père. Ces trois noms sont accompagnés des titres roi et roi d'Assour.

Cette même lignée se trouve mentionnée dans l'inscription tracée sur un grand nombre de dalles ou plaques de revêtement tirées du même palais.

2° Vient ensuite l'inscription des briques tirées de l'édifice central découvert à Nimroud ; celle-ci nous fournit encore trois noms : celui du fils du roi le plus récent mentionné parmi les trois monarques dont nous venons de parler ; celui de ce monarque lui-même, et celui de son père. Il y a d'ailleurs identité orthographique entre les noms de ces deux princes pris dans l'une ou l'autre inscription.

3° Sur une dalle de pavage de l'une des chambres supérieures explorées au sud du palais nord-ouest de Nimroud, M. Layard a trouvé une nouvelle liste extrêmement importante. Quatre noms royaux et probablement six, s'y trouvent placés par ordre de succession au trône.

Nous y lisons d'abord trois noms nouveaux, puis immédiatement au-dessus les trois noms des briques du palais le plus ancien. Voici donc six générations de rois successeurs l'un de l'autre et fondateurs des édifices de Nimroud.

4° Dans le palais du sud-ouest, M. Layard a rencontré une dalle portant une inscription qui mentionne un nouveau personnage royal, son père et son grand-père. Mais n'étant pas sûr de la lecture de ces deux derniers noms, M. Layard s'est borné à reproduire celui du premier nommé, c'est-à-dire de celui qui a fait graver l'inscription. Au reste, il lui a paru certain par l'état et la position même de cette dalle, qu'elle avait été tirée d'ailleurs c'est-à-dire d'une ruine encore inexplorée, pour servir parmi les matériaux destinés à la construction de l'édifice dans l'intérieur duquel elle a été trouvée. La forme des caractères a paru à M. Layard présenter des indices évidents d'une origine postérieure à celle des inscriptions généalogiques dont j'ai parlé dans les paragraphes précédents.

5° Les taureaux et les lions du palais du sud-ouest aussi bien que les briques tirées du même édifice, nous donnent un nouveau fragment généalogique d'autant plus important, que le nom du souverain qui fut le grand-père du fondateur de cet édifice, est précisément le roi constructeur du palais de Khorsabad, et celui de son père, le nom du roi du palais de Koioundjouk.

M. Layard a reconnu dans le corps de cette inscription, un quatrième nom royal à intercaler entre le souverain le plus récent et son père, sans doute le nom d'un frère, ou d'un ascendant collatéral qui a occupé le trône avant le dernier.

M. Layard fait de plus connaître une variante assez fréquente du nom de roi retrouvé à Koioundjouk.

6° Enfin, M. Layard mentionne une nouvelle liste généalogique trouvée par lui sur une dalle au souterrain de Negoub; malheureusement cette dalle a été détruite peu de jours après, et il n'en reste aujourd'hui que la copie d'ailleurs incorrecte de quelques bouts de lignes, prise en hâte par l'auteur, lors de sa première course à Negoub. M. Layard pense y retrouver le nom du roi de Koioundjouk, celui de son père, le roi de Khorsabad, et enfin, à ce qu'il pense, le nom du père et du grand-père de celui-ci. Toutefois, M. Layard ajoute dans une note, qu'ayant communiqué cette inscription à M. le major Rawlinson, celui-ci lui a fait savoir qu'il doutait de l'identification des noms considérés par M. Layard comme reproduisant ceux de Khorsabad et de Koioundjouk, et qu'il croyait y voir une nouvelle série royale, distincte de toutes les autres.

M. Layard a reconnu et constaté que les monuments de Khorsabad et de Koioundjouk, ainsi que les plus récents de Nimroud, avaient été détruits par le feu, sans doute dans une seule et même catastrophe, tandis que les autres, évidemment plus anciens, à en juger par leur style d'abord, et ensuite par l'emploi que l'on avait fait de leurs pierres pour servir de matériaux aux palais plus récents et détruits par l'incendie, avaient péri de vétusté. Il s'est donc écoulé certainement un laps de temps considérable entre les deux époques auxquelles le trône de Nimroud a été occupé par les deux séries de princes classés dans les deux fragments généalogiques que M. Layard a reconstruits. Telles sont les données de la question. Nous allons maintenant essayer de reconnaître quels sont les rois inscrits dans ces deux généalogies. (Voir planche 133).

Si nous opérons la transcription de ces noms tels qu'ils sont reproduits par M. Layard, nous obtenons les noms suivants :

1re SÉRIE.	NOM ISOLÉ.	2e SÉRIE.
1. Outaoua *ou* Outama,	Mahikara *ou* Bahikara.	1. Sard *ou* Sardon,
2. Maba (*probablement* Raba),		2. Aoulim *ou* Aoum,
3. Adala,		3. Zay, collatéral, *probablement* Kay *ou* Kaïn,
4. Abmenaba,		4. Adala.
5. Aoubiah,		
6. Outaoua *ou* Outama.		

Les listes dynastiques anciennement connues et auxquelles nous pouvons comparer ces différents noms, sont : 1° Celle de la première dynastie assyrienne, reproduite probablement, d'après Ctésias, par Moyse de Khorène et par Georges le Syncelle. 2° Celle que nous fournit le canon astronomique de Ptolémée, depuis Asarindin jusqu'à Khinaladan ou Khinaladal. Cherchons donc s'il y a dans nos fragments généalogiques tirés des monuments, des éléments d'assimilation plausible avec des fragments continus tirés de ces deux listes ; nous aurons à tenir compte, bien entendu, de toutes les conséquences qu'il faut nécessairement déduire des observations matérielles recueillies par M. Layard, touchant l'âge relatif des monuments.

Commençons donc par la troisième série, c'est-à-dire par la plus récente.

J'ai déjà dit ailleurs que le Sardon de Khorsabad n'était autre que l'Asarindin du canon astronomique. Depuis le règne de ce prince jusqu'à la destruction de Ninive, sous le règne de Khinaladal ou Khinaladan, il n'y a qu'un règne intermédiaire inscrit au canon de Ptolémée, c'est celui de Saosdoukhin, tandis que les monuments en fournissent deux. Nous avons donc à mettre en regard les listes suivantes :

CANON DE PTOLÉMÉE.	MONUMENTS.
Asarindinos, Asarhadoun de l'écriture sainte.	Sardon *ou* Sard.
	Aoulim *ou* Aoum.
Saosdoukhinos *ou* Saosdoukhios.	Zay *ou* Kay, collatéral.
Kinaladalos *ou* Kinaladanos.	Adala.

S'il y a identité entre ces deux listes, il faut nécessairement admettre qu'il se présente ici, par rapport au canon astronomique, le même fait qui se reconnaît dans le même canon, à propos du règne de neuf mois de Labousarakh, règne qui n'y est pas mentionné, précisément à cause de la brièveté de sa durée. S'il en est ainsi, et si l'un des deux rois Aoulim ou Zay, a régné moins d'un an, il a pu ne pas figurer au canon. Nous allons chercher s'il est possible de deviner quel est celui des deux qui est dans ce cas.

1° Le nom Sardon est très-voisin du nom Asarindin, qui n'est lui-même qu'une altération à la grecque du nom Asar-hadoun tiré de l'Écriture sainte.

2° Le dernier nom Adala ayant une partie commune avec le nom Kinaladal du canon, je n'hésita pas à assimiler ces deux noms.

3° Reste donc à assimiler l'un des deux intermédiaires avec le nom

Saosdoukhin, et le nom restant sera forcément celui du roi qui n'a régné que moins d'un an. Le nom Zay a-t-il été bien copié? Il est permis d'élever quelques doutes sur ce point, quand on considère que le nom complet de Sardon a été reproduit par M. Layard avec des incorrections palpables, incorrections qui portent sur la deuxième et la troisième lettre de ce nom. Dès lors il est peut-être permis de croire que de même que le nom correct Sardon a été aussi fortement altéré, le signe initial du nom Zay a été pris pour un Z, tandis qu'il était en réalité un K, ces deux signes assyriens étant d'ailleurs bien voisins l'un de l'autre.

S'il en était ainsi, ce nom terminé par le signe indice du pluriel, signe qui permute quelquefois avec la voyelle *i*, se lirait *Kaï*, et si le signe indice du pluriel comportait, ce qui est possible, la valeur syllabique *in* qui sert de finale aux pluriels chaldéens, nous aurions le nom biblique קין, qui se prononce *Kaïn*, et qui nous présenterait la syllabe finale du nom *Saosdoukhin*. Je propose formellement cette assimilation du Kaï, ou Kaïn des monuments, avec le Saosdou-khin du canon. Je vais, un peu plus bas, dire pour quelle raison.

4° Il en résulterait que le roi d'Assyrie qui a regné moins d'un an est Aoulim, ou Aoum, père du dernier roi de Ninive; comment se fait-il maintenant que des noms si brefs soient comparables aux noms si développés du canon astronomique? C'est ce que nous allons chercher à deviner; le canon est ainsi conçu :

Ασαριδινος ou Ισαρινδινος.
|
Σαοσδουχινος ou Σαοσδουχιος, ou Σαος-δουχιος.
|
Κινιλαδαλος ou Κινιλαδανος.

Si après avoir fait abstraction des désinences grecques, nous séparons de ces noms les parties comparables aux noms extraits des monuments, nous sommes frappés de la présence du mot Σαοσδου en tête du second nom, et du mot Κινιλ en tête du troisième; ne semble-t-il pas que Kinil rappelle le vrai nom Kin du second roi, placé au bout du nom grécisé Σαοσδουχινος, tandis qu'en tête de celui-ci nous trouvons une altération très-apparente du nom Σαρδον, qui a pu devenir Σαοσδου par une de ces erreurs si fréquentes dues aux copistes? Il est donc possible de soupçonner qu'une liste de rois se

succédant au trône et rédigée en chaldéen de telle façon qu'on y lisait, Sardon, après Sardon Kin, après Kin Aladal, a été si mal comprise par un copiste ou même par un traducteur maladroit, que des deux noms Σαρδον-χιν, il a fait un seul nom estropié Σαοσδουχιν et, des deux noms Kin-Aladal, un seul nom également fautif Κινιλαδαλος, Adal n'étant que l'adjectif hébraïque אדל, *juste*, le nom que forme ce mot a parfaitement pu comporter l'article que représenterait la syllabe *il* du nom Kiniladalos.

En résumé nous aurions ainsi le fragment dynastique suivant :

— Sardon, père de — Aoulim, ou Aoum, qui a régné moins d'un an, frère aîné de — Kay ou Kayn, oncle de — Adala, fils d'Aoulim.

Espérons que la question d'origine de Kay ou Kayn, le Saosdoukhin du canon astronomique, sera bientôt éclaircie, grâce aux nouvelles fouilles que M. Layard est allé diriger sur une très-grande échelle dans la capitale du royaume d'Assyrie.

Avant Sardon, Ninive a été la capitale des rois suivants, mentionnés dans l'Écriture sainte :

1. San-Kherib, fils de Salmanasar. — 2. Sargoun ? — 3. Salmanasar. — 4. Tiglath-fela-sar. — 5 Foul.

Ce dernier, dont il est fait mention dans l'écriture à l'année 770 avant J. C., appartient très-probablement à la première dynastie assyrienne, c'est-à-dire à celle qui a précédé la révolte de Belesis et d'Arbace, et par conséquent l'intronisation de Nabou-Natzer à Babylone en 747. Quant à assimiler le nom de Foul au nom de l'un des rois de cette première dynastie, je n'ai pu y parvenir. Un seul nom conservé par Moyse de Khorène, le nom Eupalmus, donné à l'Empacnès du Syncelle, contient une syllabe *pal* qu'on pourrait être tenté de rapprocher du nom Foul ou Poul de l'écriture. Mais nous allons voir que les chiffres ne permettent pas ce rapprochement.

Foul est venu dans le royaume d'Israel en 770. Les durées de règne de ses successeurs réunis, jusqu'au Sardanapale qui termine la première dynastie, forment une somme de 205 ans, qui, retranchés de 770, nous amèneraient à l'an 595, pour la dernière année du règne de Sardanapale ; or en 595, Nabou-Cadr-Atzer, le Nabuchodonosor des auteurs, était tout puissant à Babylone, et Ninive était détruite depuis trente années. Le Foul de l'Écriture n'est donc pas l'Eupalmus de Moyse de Khorène.

Admettons un instant que Belesis et Nabou-Natzer soient un seul

et même personnage ainsi que cela est très-probable : comme 747 est la première année de l'ère nouvelle, fondée par Nabou-Natzer, en remontant jusqu'à 770, l'une des années de règne du Foul de l'Écriture, nous n'aurions que 23 années seulement à reporter en arrière pour trouver dans la liste de Georges le Syncelle et de Moyse de Khorène, le roi correspondant à Foul; or, Sardanapale a régné quinze ans, dit le chronographe, et Acraganes ou Acrazanes, son prédécesseur immédiat, a régné quarante-deux ans. Cet Acraganes serait donc le Foul de l'Écriture. J'avoue qu'il serait difficile de rencontrer deux noms plus dissemblables.

Passons au nom isolé, trouvé par M. Layard, sur une dalle qui avait été transportée dans le palais le plus récent de Nimroud afin d'y être employée avec les autres matériaux de construction. Ce nom se lit : *Mahikara* ou *Bahikara*.

On me permettra donc de l'assimiler au nom Éphecherès du roi qui a précédé de deux rangs le Sardanapale de la première dynastie. Celui-ci a régné quinze ans, et Acraganes quarante-deux, en tout cinquante-sept ans avant l'avénement de Nabou-Natzer, si toutefois notre opinion sur l'identité de Nabou-Natzer et de Belesis est fondée. Ce calcul reporte à l'an 804 la dernière année de ce Bahikara ou Éphechères lequel a régné cinquante-deux ans, c'est-à-dire de 856 à 804.

Passons maintenant à la série des six rois dont la filiation directe est constatée, grâce aux découvertes de M. Layard ; le premier et le sixième de ces six rois portent le même nom ; il faut donc, avant tout, trouver dans le catalogue des rois de la première dynastie assyrienne, un ensemble de six monarques dont les noms satisfassent à cette première condition, sans laquelle il n'y a pas d'identification possible.

Nous trouvons à partir du huitième roi antérieur au Sardanapale qui termine cette dynastie, et en remontant en arrière, les deux listes suivantes :

Moyse de Khorène.	Georges le Syncelle.	Années de règne.
Teutamus,	Teutamus ou Tautanes, (prise de Troie suivant Eusèbe).	32
Teuteus,	Teutœus,	44
Manque,	Arabelius,	42
Id.	Chalaus,	45
Id.	Anebas,	38
Id.	Babius ou Tautanes II, Tithonus des Grecs,	37
Tineus,	Thinœus,	30

Ces deux listes sont bien dissemblables; essayons de les discuter: d'abord il y a très-probablement une erreur dans la synonymie donnée par le Syncelle au roi Babius, lequel aurait eu, parfois, son nom écrit Tautanès II, Tithonus; il est beaucoup plus naturel d'admettre que ces deux leçons différentes d'un même nom appartiennent au roi qui suit immédiatement et qui s'appelle Tineus ou Thinœus. Dès lors nous rencontrons dans la liste du Syncelle un nom Tautanes que nous retrouvons à sept degrés plus loin comme synonyme du nom de Teutamus donné à un même roi par Moyse et par le Syncelle. Si maintenant nous remarquons que dans nos deux auteurs, le nom du roi suivant est Teuteus ou Teutœus, nous serons conduits à croire que là se trouve un des double-emplois qui doivent exister nécessairement dans la liste, puisque Diodore (lib. 11, ch. XXI), dit positivement que Teutamus, 20e successeur de Ninyas, était sur le trône, et que l'Assyrie était florissante depuis plus de 1000 ans, lorsque ce prince envoya un secours aux Troyens, sous la conduite de Memnon, fils de Tithon. En prenant la liste de Moyse nous trouvons 23 rois de Ninyas à Teutamus, nous n'en avons que 22 dans la liste du Syncelle; et Diodore en avait compté 20 seulement dans la liste de Ctésias.

Nous n'hésitons donc pas à croire que Teutamus, Tautanes, Teuteus et Teutœus, ne sont qu'un seul et même roi. En introduisant ces corrections assez probables dans le canon royal du Syncelle, nous avons la série suivante de six rois:

Tautanes Ier, Teutamus, Teuteus, Teutœus; — Arabelius; — Chalaus; — Anebas; — Babius; — Tautanès II, Tithonus, Tineus, Thinœus.

C'est à cette série de rois que je prétends assimiler la série des six anciens rois dont les noms ont été retrouvés par M. Layard.

Les noms de ces six rois sont :

Outaoua ou Outama ; — Maba ; — Adala ; — Abmenaba ; — Aoubiah ; — Outaoua ou Outama.

Le nom Tautanes est commun au Ier et au VIe des rois tirés du canon dynastique. Le nom Outama est pareillement commun au Ier et au VIe des rois, dont la suite généalogique a été publiée par M. Layard.

Le nom Tautanes a pour variantes les formes Teutamus et Teutæus. On me permettra, j'espère, de reconnaître qu'il y a une analogie assez étroite entre Teutamus et Outama.

Remontons maintenant les deux séries dysnatiques, comparons et voyons si réellement chaque couple de noms semble en représenter un seul.

Le prédécesseur du Tautanes II des chronographes est Babius. Le prédécesseur de Outama II, est Aoubiah ; il y a presque identité.

Le prédécesseur de Babius est Anebas ; celui de Aouabiah est Abmenaba. Ces deux noms malgré leurs différences de taille doivent être un seul et même nom. Abmenaba, assez voisin déjà de Anebas, a subi, pour arriver à cette forme, une contraction parfaitement analogue à celle qu'a subie le nom de Nerghel-Saratzer, devenu pour les Grecs Neriglissor, et qui pis est Niglissar ! Le nom Abmenaba a donc très-bien pu recevoir la forme tronquée Anebas, qui avait l'avantage de ressembler à un mot grec, et par conséquent de se graver aisément dans la mémoire.

Le prédécesseur d'Anebas est Chalaus ; celui d'Abmenaba est Adala. Ici encore je soupçonne qu'il s'est glissé une grosse erreur de copiste. Le texte correct portait Adalaos qu'un scribe maladroit aura lu et transcrit Chalaos.

Le prédécesseur de Chalaus est Arabelius. Celui de Adala est Maba ou Baba, si toutefois la forme originale de ce nom, fournie par M. Layard, est correctement copiée, ce qui, malheureusement, ne me paraît pas démontré. Le signe initial avec la forme qu'il comporte ici est un M. Mais s'il est accompagné d'un seul clou placé à gauche, il devient un R. J'avoue que la forme Arabelius du nom qui se trouve ici, me donne quelque envie d'opérer cette correction et de lire, mais avec toute réserve, Raba, au lieu de Maba ou Baba, le nom assyrien correspondant retrouvé par M. Layard.

Quoi qu'il en soit, je propose avec toute confiance l'assimilation des rois mentionnés dans la première série généalogique recueillie par M. Layard, aux rois compris dans le canon dynastique de Georges le Syncelle, entre Tautanes Ier et Tautanes II.

Voyons maintenant s'il est possible de trouver dans les chiffres une vérification de plus de ce fait important. Suivant Diodore, la prise de Troie a eu lieu sous Teutamus Ier, qui est notre Outama Ier. Faisons donc la somme des règnes depuis 747, première année de Nabou-Natzer, que je suppose coïncider avec la dernière du premier Sardanapale, nous avons 517 ou 507 ans à ajouter à 747, pour remonter à l'époque approximative supérieure du siége de Troie, c'est-à-dire à la première année du règne assyrien, pendant lequel cet événement s'est accompli. Nous avons deux chiffres différents d'une dizaine d'unités, parce que l'assimilation que nous avons cru devoir faire de Tautanes Ier, qui suivant le Syncelle a régné 32 ans, avec Teutæus qui en aurait régné 44, nous laisse dans le doute sur le choix que nous devons faire entre ces deux chiffres. Avec le premier (517), nous avons 1264; avec le second (507), nous avons 1254 pour cette limite supérieure.

Barthélemy, d'après Fréret, place la prise de Troie en 1282, Larcher en 1270, et les marbres de Paros en 1209. Aucun de ces trois chiffres ne concorde avec celui que nous venons de donner. Mais si nous admettons, ce qui est très-probable, à en juger par la conduite d'Arbace qui n'a pas pris le titre de roi, que son associé Belesis ait, en prenant le nom Nabou-Natzer, attendu quelques années pour usurper la puissance royale, 10 ans, par exemple, nous avons la date 1274, pour la première année du règne de Teutamus; il devient très-possible alors que la prise de Troie, qui eut lieu en 1270, suivant Larcher, concorde avec le règne de Teutamus, et dès lors, il est possible aussi que ce prince ait envoyé un secours aux Troyens.

Rappelons-nous toutefois que le palais, dont les pierres nous ont conservé le nom d'Outama Ier, n'est pas contemporain du siége de Troie; c'est le petit-fils de Outama qui l'a fondé. Or, 1274 ou 1264 étant la date la plus éloignée qu'on puisse assigner à l'avénement de ce roi, nous aurons pour la première année, dans laquelle a pu commencer la construction de l'édifice, c'est-à-dire pour la première année du règne d'Adala l'an 1200 ou l'an 1190, suivant que nous adopterons l'une ou l'autre des durées de règne attribuées à Teutamus et à Teutæus, séparés probablement à tort dans la liste du Syncelle.

Quoi qu'il en soit, le plus ancien palais retrouvé par M. Layard, à Nimroud, a été bâti il y a trente siècles, tandis que celui de Khorsabad, exhumé par M. Botta, n'était pas encore achevé 533 ans plus tard, c'est-à-dire en 667, dernière année du règne de Sardon. Nous venons de voir que jusqu'à présent, nous n'avons de monument authentique que d'un seul des rois d'Assyrie, cités dans l'Écriture sainte; mais le sol de Ninive est loin d'être épuisé, et les monticules qui le recouvrent recèlent encore bien des ruines à interroger. A l'heure où nous sommes, M. Layard a repris le cours de ses merveilleuses découvertes ; espérons donc la prochaine venue de nouveaux documents aussi précieux que ceux que nous possédons déjà, et nous aurons, pour ainsi dire, assisté à la résurrection de l'une des nations les plus illustres qui aient jadis existé sur la terre.

F. DE SAULCY.

12 février 1850.

DE LA COUPE DES PIERRES

ET DE L'APPAREIL DES CONSTRUCTIONS

DE QUELQUES VOUTES AU XVe SIÈCLE.

La construction des voûtes dans les édifices est d'une haute importance en architecture; nous n'avons rien à examiner sur cette question au double point de vue de la théorie et de la pratique; tout est dit depuis longtemps sur ce sujet dans une foule d'ouvrages qui semblent avoir épuisé la matière; mais ce qui est familier aux hommes de l'art ne l'est pas à tous ceux qui s'occupent des monuments comme archéologues et comme curieux. Or, cette dernière classe étant naturellement très-nombreuse, il nous a semblé que ceux qui la composent verraient avec quelque intérêt, non pas de savantes démonstrations géométriques qui intéressent fort peu de lecteurs, et qui d'ailleurs sont partout à leur disposition, mais quelques planches ayant pour but de mettre à découvert le secret même de la construction, et d'en faire toucher, pour ainsi dire, du doigt les difficultés.

Parmi le grand nombre d'ouvrages publiés sur l'architecture gothique et dont nous citons un si grand nombre dans notre *Dictionnaire iconographique des monuments du moyen âge*, etc., ceux de Britton, Pugin, Carter, Cotmann, de d'Agincourt, de Batissier, de Berthy, sont remplis de nombreux exemples des divers systèmes de construction aux diverses époques de l'architecture gothique; la construction des voûtes n'y est pas oubliée. Mais, presque toutes les démonstrations renfermées dans ces divers ouvrages, très-satisfaisantes sans doute pour les hommes qui font une étude spéciale de l'architecture, sont inintelligibles pour beaucoup de personnes.

A l'article Voutes, dans le deuxième volume de notre *Dictionnaire iconographique des monuments... du moyen âge* (1), nous citons, page 410, un Mémoire de M. Willis, architecte anglais, publié en

(1) Publié en 1843, chez Leleux, libraire-éditeur. 2 vol. in-8°.

1832 (1) dans la 2e partie du premier volume des *Transactions de l'Institut des architectes britanniques de Londres*. Ce Mémoire de M. Willis est spécialement consacré à la construction des voûtes des monuments du moyen âge et surtout de celles du XVe siècle, époque où ces architectes paraissent comme préoccupés d'abandonner les routes tracées, pour se livrer à des combinaisons de coupes et d'appareils de pierres qui semblent vouloir comme jeter un défi aux architectes et aux constructeurs à venir. Parmi les divers exemples choisis par le savant architecte anglais, on en remarque trois qui nous ont paru si curieux et si remarquables, que nous avons pensé rendre service à ceux qui s'occupent des études archéologiques et aux architectes eux-mêmes en les publiant dans cette *Revue*, attendu que le Mémoire (2) de M. Willis est connu de bien peu de personnes en France, et que ceux qui le connaissent ne peuvent pas facilement se le procurer.

Les trois exemples que nous reproduisons sont ceux qui représentent :

1° L'extrados d'une des voûtes de la chapelle de Henri VII à Westminster. On y voit par quel procédé ingénieux sont suspendues et arrêtées les clefs de voûtes en pendentifs. (Voy. pl. 134).

2° L'extrados de la voûte en *éventail* de la cathédrale de Peterborough, avec trois exemples de construction en *tas-de-charge*. (Voy. pl. 135, n° 1).

3° L'extrados de la voûte de la chapelle Saint-Georges à Windsor, qui offre un exemple de ce qu'on appelle si justement l'*ossature* des monuments. (Voy. pl. 135, n° 2).

Ces trois exemples peuvent suffire pour faire apprécier les difficultés vaincues au plus haut point, et qui sont comme le *nec plus ultra* de la stéréotomie et de l'appareil des pierres. On peut juger de l'habileté des constructeurs qui ont voulu donner cette preuve de leur savoir-faire, mais elle nous semble cependant plutôt indiquer la décadence dans l'art de bâtir que sa belle époque, qui restera toujours aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, où l'on trouve la simplicité unie à la solidité, l'élégance à la véritable dignité de l'art.

Le dessin joint ici est également tiré de l'ouvrage de Willis; il offre l'exemple d'une coupe de cul de lampe en pendentif et montre

(1) Sous ce titre: *Architectural remarcks*, etc. 1 vol. in-8°, avec de nombreuses planches.

(2) Ce *Mémoire* de Willis a été entièrement traduit et publié en 1843 par M. Daly, architecte, dans le quatrième volume de la *Revue générale de l'architecture*.

comment ces gracieuses superfétations de l'architecture à cette époque, pénétraient dans les voûtes et en ressortaient plus ou moins chargées d'ornement et de sculptures.

Aujourd'hui que les architectes sont appelés si fréquemment à restaurer les anciens édifices, la vue des planches que nous mettons sous les yeux de nos lecteurs pourra sans doute leur être très-utile et en décider quelques-uns à étudier avec plus de soins encore tout ce qui s'offrira à leur vue, surtout lorsqu'ils sont forcés de faire démolir des portions trop endommagées de monuments, et à réunir le plus grand nombre possible de documents, qui pourront servir par la suite à compléter les études sérieuses qui se poursuivent avec tant de persévérance et d'ardeur sur tous les points de l'Europe.

Espérons que les travaux entrepris pour l'étude archéologique feront enfin retrouver les moyens plutôt supposés que réellement bien connus employés par les architectes du moyen âge pour construire ces voûtes hardies qui font aujourd'hui l'objet de nos études et de nos investigations, en ce qui concerne l'*invention du système géométrique* à l'aide duquel les architectes en style gothique construisirent toutes ces voûtes, qui, en apparence si légères, sont d'une résistance qui étonne les plus habiles, comme on en a eu une preuve sans réplique à la chute de la charpente embrasée et des pierres énormes entraînées sur la toiture de la cathédrale de Rouen, lors du terrible incendie qui détruisit, le 15 septembre 1822, son beau clocher sans endommager la voûte. L. J. Guenebault.

VAUCLUSE ET PÉTRARQUE.

Mon intention n'est pas de présenter aux lecteurs de la *Revue* une description de cette célèbre fontaine sous le rapport géologique ou hydrologique, bien que la chose me fût assez facile ; ni sous le rapport pittoresque, bien qu'une enfance écoulée aux environs de cette source, *per flumina nota*, et une visite pour ainsi dire annuelle m'aient familiarisé avec le pic le plus sourcilleux et les recoins les plus obscurs de la vallée (1). Je me bornerai donc à quelques observations purement archéologiques, à l'effet de relever certaines erreurs qui ont encore cours sur les lieux et que se transmettent rigoureusement les *classical tours* qui s'occupent de la fontaine de Vaucluse.

A l'entrée du vallon, tout près de l'endroit où l'on commence à côtoyer les *eaux fraîches et limpides* de la Sorgue (2), s'élève une papeterie, avec usine à garance : c'était autrefois le monastère de Galas, *Galathea*, datant du XIe siècle. Les bénédictins qui l'occupaient se retirèrent à Cavaillon en 1318, et, plus tard, vendirent l'emplacement au cardinal de Foix, légat d'Avignon, qui en fit une villa. Celle-ci passa aux seigneurs de Caderousse et à M. de Saint-Martin, qui la laissa, par testament, à M. de Perussis. Ce dernier la vendit, en 1748, à M. Silvan, dont le fils, en qualité de premier consul de Vaucluse, harangua Monsieur, comte de Provence, lors de sa visite à la fontaine, le 1er juillet 1777.

Sur le chemin de Galas au village de Vaucluse, on voit, à quelques mètres au-dessus du sol, des restes d'un aqueduc très-ancien. La tradition populaire veut que cet aqueduc ait été destiné à conduire à Arles les eaux de la fontaine, et que cela fut tenté par un comte de

(1) Aucune des nombreuses gravures ou lithographies répandues dans les ouvrages *pittoresques* ne donne une idée vraie de la fontaine et du vallon de Vaucluse. Pour rendre la perspective qui manque dans la réalité, on est obligé de resserrer dans le même cadre le fuyant de la vallée qui se trouve en sens contraire de la fontaine. La vue la plus scrupuleusement vraie est une grande lithographie, exécutée par M. L. X. Bonnard, de l'Isle, et dédiée à M. le baron de Montfaucon, maire d'Avignon.

(2) *Chiare, fresche e dolci acque....* Petrarc., *Canz.* 14.

Provence, pour mériter la main d'une reine d'Arles qui l'avait mise à ce prix. Selon l'habitude, la tradition est à côté de la vérité.

A l'entrée du village, se dresse une colonne, élevée par l'Athénée de Vaucluse en l'honneur de Pétrarque, le 20 juillet 1804. Elle a resté plus de vingt-cinq ans dans le bassin même de la fontaine ; mais on a compris enfin que cet avorton architectural faisait une étrange figure au pied d'un rocher gigantesque. Tout près de là se trouve l'église, petit édifice roman, dont la partie antérieure est moderne. Le restant date de la fin du Xe siècle. Elle faisait partie du monastère fondé en 979 par Walcaudus, évêque de Cavaillon, mentionné par le pape Pascal II, et donné en 1040 à l'abbé de Saint-Victor de Marseille (3). L'arc de l'abside porte sur deux belles colonnes antiques dont la base se perd dans le sol. Ces deux colonnes, ainsi que d'autres fragments antiques épars dans le village, tels que des fûts cannelés, s'ils n'ont pas été apportés par l'évêque Saint-Véran, feraient supposer que les Romains avaient pu élever une cella au génie de la *noble* fontaine, comme l'appelait Pline (4). Le transsept gauche a été fermé et a servi à faire une sacristie et un clocher, il y a un siècle à peu près. Dans celui de droite est une chapelle basse où se trouve la tombe grossière qui renfermait les dépouilles mortelles de saint Véran (Verannus), patron du lieu. L'église s'enta sur la chapelle que le saint avait élevée à la vierge et où il fut enseveli avec grande pompe, vers la fin du VIe siècle.

Véran ou plutôt Wrain, dont le nom se latinisa en celui de *Verannus*, avait fui le monde et sa patrie (Jargeau près d'Orléans, selon les uns, Javols dans le Gévaudan selon les autres), dans cette

(3) Dom Martene, *Miscell. épist. et diplom.*, I, p. 330, cite la charte de fondation d'un monastère à Vaucluse, en 979, par Walcaudus, évêque de Cavaillon, avec le consentement de son seigneur le roi Conrad et de l'illustre comte Guillaume. Les religieux furent dotés par l'évêque, « quibus etiam ad victum tribuo medicta- « tem.... supradictæ Vallis et duos molendinos.... Facta est hac donatio seu « institutio Avenione IV idas maii, anno Dominine incarnationis DCCCCLXXVIIII « indict. VII. » Le monastère dut embrasser la chapelle élevée par saint Véran.—Les auteurs du *Gallia Christiana* (eccles. cabell., p. 944), se sont trompés en parlant d'une donation de cette église de Saint-Véran au monastère de Saint-Victor de Marseille, à la date de 979. La charte de Walcaudus, à laquelle ils faisaient allusion, est une charte de fondation ; la donation ne fut faite qu'en 1040, à l'abbé Isaru, par l'évêque de Cavaillon Clément, du consentement de son chapitre.

(4) « In Narbonensi provincia, nobilis fons Orge nomine est : in eo herbæ « nascentur in tantum expetitæ bobus ut mersis capitibus totis eas quærent. » Plin., *Hist. nat.*, XVIII, 22. On lit *Orge* dans le Pline de Jean de Spire, de 1469, et *Orige* dans les éditions plus modernes. C'est le Σουλγας de Strabon, d'où on a fait *Sorgia* et le *Vindalicus amnis* de Florus.

solitude sauvage, enfermée par les bois et par les montagnes. Il prêcha la foi dans les environs et renversa les idoles. Ceci a été symbolisé plus tard par la naïveté des légendaires dans cette histoire d'un dragon monstrueux qui désolait la contrée et qui fut enchaîné par le saint, comme la tarasque par sainte Marthe. Une excavation dans le rocher, sur le sentier qui mène à la source, s'appelle encore le *Traôu dou Coulobrè*, le Trou de la grosse Couleuvre. La réputation du saint s'étendit hors de cette solitude ; par acclamation, la cité de Cavaillon le nomma son évêque. Véran joua un grand rôle auprès des rois Franks d'Ostrasie et de Burgondie : il fut le parrain du jeune roi Thierry II. A sa mort, il voulut être enseveli dans la chapelle qu'il avait fait élever dans sa retraite chérie, auprès de la source mystérieuse, vers laquelle il fraya le premier sentier et que les chants d'un grand poëte devaient, huit siècles plus tard, signaler à l'attention du monde. En 1311, Pons Augier, évêque de Cavaillon, fit transporter avec solennité ces dépouilles dans sa ville épiscopale et les fit renfermer dans une châsse de bois que le cardinal Philippe de Cabassole, un de ses successeurs, remplaça par une châsse d'argent, en 1353, en lui assignant la riche chapelle de Saint-Martin, décorée par ses soins. En 1662, l'évêque Richard de Sade accorda l'os sacrum du saint aux habitants de Jargeau qui en firent la demande. On leur reconnaissait sans doute des droits.

Il résulterait d'un passage de Pétrarque que l'on devrait à saint Véran, outre la chapelle qui fut le noyau de l'église du Xe siècle, l'espèce de tunnel qui fait communiquer les deux parties du village (5). Le percement du rocher est néanmoins attribué aux Romains pâr les uns, comme tous les ouvrages un peu considérables de la contrée, et, par les autres, au même comte de Provence dont nous avons parlé plus haut. Il n'est pas besoin d'ajouter que la pente des eaux, même en aval du village, rendait ce travail parfaitement inutile.

Dans le bassin même de la fontaine, au pied de l'immense entassement de rochers qui le surplombe, on lit quelques parties de l'inscription suivante :

(5) Pétrarque dit que saint Véran éleva à la Vierge, *templum exiguum, sed decorum et validum.* « C'est lui, dit-il, qui rendit ce mont accessible, perça cette montagne et ce roc vif, fruit d'un zèle soutenu et d'une longue constance. C'est ici qu'il se contenta d'une cellule et d'un petit jardin sur les bords de la Sorgue; c'est enfin à Vaucluse qu'il voulut que son corps fût transporté après sa mort. » Petrarc., *de Vita solitar.*, lib. II, cap. II.

HVC SVPER INGENTEM SOLITVS FONS CRESCERE CONCHAM
OCTOGINTA OCTO PALMAS DECRESCEBE VISVS
XXIII MART. ANN. MDCLXXXIII.
FRANCISCVS NICOLINVS AVEN. CUI CVRA GVBERNI EST
DECREMENTVM INTVS FVTVRA IN SÆCLA NOTAVIT.
PET. ANT. ARNALDVS CECINIT.

En 1833, les eaux baissèrent tellement qu'elles laissèrent à découvert les restes d'une autre inscription que le même vice-légat Nicolini avait fait graver en présence du peintre Mignard (fils de Nicolas et neveu de Pierre, *le Romain*), et de M. Fayard, docteur ès droit de la ville de l'Isle. « A cette profondeur, dit le procès-verbal, le diamètre de la superficie de l'eau consiste à trois cannes et cinq pans et demi. » L'inscription était ainsi conçue : « 1683, *die* 23 *mart.*, *abbate Nicolino pro-leg. aven. quatuor palmis inferius descendit.* » Il ne restait plus, en 1833, que la date et le nom de Nicolini. C'est tout ce que j'ai pu apercevoir. Les eaux avaient probablement rongé ou emporté le restant de l'inscription. On avait mesuré la hauteur, depuis le niveau de l'eau jusqu'aux deux figuiers qui sont comme les repères de la fontaine, et elle se trouva de quatre-vingt-huit palmes ou pans. Le procès-verbal ajoute : « C'est pour faire savoir à la postérité l'élévation et la bassesse de la fontaine que, le 20 septembre de la même année, le vice-légat envoya M. Pierre Tibaut, sculpteur, habitant d'Avignon, pour graver les vers suivants, en lettres capitales, qu'on peut lire à la base du rocher. » Malheureusement, cette inscription commémorative d'un étiage extraordinaire a pour ennemis naturels les détritus calcaires qui roulent incessamment de la montagne et les touristes, passablement inconnus, qui se croient obligés de graver ou de barbouiller leurs noms sur cette gigantesque feuille de pierre.

Les ruines d'un vieux château se dressent à mi-côte et dominent, d'une manière fort pittoresque, le cours de la Sorgue, ainsi qu'une partie de la vallée ; c'est ce qu'on appelle, fort improprement, le *château de Pétrarque*, lequel n'eut jamais qu'une chaumière dans ce vallon. En 1171, la moitié de la seigneurie de Vaucluse fut cédée à l'évêque de Cavaillon et à ses successeurs par le comte de Toulouse et marquis de Provence, Raymond V, lequel dut peut-être à l'intervention de saint Véran la guérison d'une paralysie (6). Dans le relevé des

(6) La tradition rapporte que le comte avait prié l'évêque de l'attendre pour dire

droits fait par ordre du comte Alphonse de Poitiers, en 1253, il est dit que l'évêque de Cavaillon tient en fief, pour ledit comte, le château de Vaucluse, avec toute juridiction (7). Le gouvernement papal laissa la seigneurie aux évêques de Cavaillon. Dans le XVIe siècle, il l'inféoda aux Astouaud, co-seigneurs de Mazan et de Velleron, et, en 1630, à la maison de Seytres-Caumont. Le château a dû être bâti dans le XIIIe siècle; il n'en reste plus que des ruines qui ajoutent leur imposante mélancolie à celle que fait naître naturellement l'aspect morne et désolé d'une vallée jadis souriante sous les trésors d'une riche végétation. Certes, nulle retraite ne convenait mieux à un poëte, à une de ces âmes d'élite, ravagée par les passions et par un amour immodéré de la gloire. Aucun asile n'était plus propice pour faire oublier à Pétrarque les plaines de l'Italie et les redoutables délices d'Avignon, si l'on pouvait fuir quelque part les souvenirs de la patrie et les peines ineffaçables du cœur!

Il n'est pas surprenant qu'un pareil site, embelli par une belle cascade continue, qui rivalise avec la chute de l'Anio, ait toujours eu le privilége d'attirer une foule de visiteurs de tous les pays. Le roi Robert le visita, en 1309, avec la reine son épouse et Clémence sa nièce, veuve de Louis le Hutin. Il était déjà célèbre du temps de Pétrarque, s'il faut en croire le poëte (8); mais le séjour de près de quinze années qu'y fit, à plusieurs reprises, le chantre de Laure, devait l'entourer d'une auréole impérissable de poésie et de renommée. Pétrarque s'établit à Vaucluse en 1337 (9). « Épris des charmes de ce lieu, dit-il

la messe. Comme il s'était attardé à la chasse, l'évêque officia. A son arrivée, Raymond furieux lui donna un grand coup de pied; mais à l'instant le pied et la jambe séchèrent. Le comte, se repentant, implora le secours du bienheureux saint Véran, se fit porter au pied de son tombeau à Vaucluse, où il ne tarda pas à recouvrer l'usage de ses membres. Dans sa reconnaissance, il fit de riches présents à l'église de Cavaillon, lui accorda le privilége de détourner les eaux de la Durance (droits dont l'évêque a joui jusqu'en 1728, où il les céda à la communauté), et donna la moitié de la seigneurie de Vaucluse à l'évêque et à ses successeurs. Cette légende paraît calquée sur celle du patrice Mummolus et de saint Quenin, évêque de Vaison.

(7) *Manuscrit de la bibliothèque de Carpentras*, n° 593. L'acte se termine ainsi, à l'article *Vaucluse : Actum apud Vallem clausam in claustro presente....* Ce cloître appartenait sans doute au monastère fondé en 979. L'époque de sa destruction n'est pas connue.

(8) « Qui per se olim notus, meo longo postmodum incolatu meisque carmini- « bus notior. » Petrarc., *Epist. famil.* III, 1. — Quand on trouve, dit Sénèque, un antre creusé par la nature dans le sein d'un rocher, sans que l'homme ait mis la main à cette œuvre, l'âme se sent pénétrée d'un sentiment religieux. Pétrarque ajoute : Quel antre plus capable de faire cette impression que celui d'où sort la fontaine de Vaucluse!

(9) Le désir de se soustraire aux yeux triomphants de Laure ne fut peut-être

lui-même dans son *Épître à la postérité*, je m'y retirai avec mes livres. Là, je composai en langue vulgaire ces chants qui retraçaient les tourments de mes jeunes années : ils font aujourd'hui ma honte et mon repentir; mais ils plairont à ceux qui souffriront du même mal que moi.... (10); presque tous mes ouvrages y ont été composés en entier ou conçus.... » — Les poésies italiennes de Pétrarque, ce qu'on appelle le *Canzoniere*, consistent en trois cent dix-sept sonnets, vingt-neuf canzoni, neuf sestines, sept ballades, quatre madrigaux et six triomphes. Elles forment la quinzième partie environ de ses œuvres latines, tant en prose qu'en vers. On a eu tort néanmoins d'avancer que c'était sur celles-ci et surtout sur son poëme latin, *Africa*, que faisait reposer ses droits à l'immortalité celui que la reine Christine de Suède appelait *Grandissimo filosofo, grandissimo innamorato, grandissimo poeta!*

Quant au logement, ou tout au moins au jardin du poëte, il était au pied même du roc sur lequel se dresse le château qu'habitait parfois son ami, le cardinal Philippe de Cabassole : c'était au delà du tunnel, sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui les usines de M. Tacussel. Dans un coin, croît un rejeton de laurier qui n'aura peut-être pas les destinées de celui qui ombragea le tombeau de Virgile. Le local a été dépeint par Pétrarque lui-même, dans une charmante lettre qui retrace fort bien l'état des lieux et l'état du cœur du pauvre et illustre anachorète : « Je me suis fait deux jardins qui me plaisent à ravir. Je ne crois pas que dans le monde il y ait rien qui leur ressemble. Je les appelle mon Parnasse transalpin. L'un est ombragé, fait pour l'étude et consacré à Apollon. Il est en pente sur la Sorgue naissante et se termine par des rochers et des lieux inaccessibles où les oiseaux seuls peuvent aller. L'autre est plus près de la maison, moins sauvage, agréable à Bacchus, et, dans sa position ca-

pas le seul motif de sa retraite. Cette même année, il lui naquit un fils, à Avignon, d'une de ses intrigues. Une fille, mais d'une autre mère, selon quelques-uns, le suivit en 1343. Le fils, Jean, répondit mal aux vœux de son père, et mourut de la peste, à Milan, en 1361. La fille épousa F. de Borsano, lequel fit élever à Pétrarque le mausolée que l'on voit encore à Arqua. Cette *faiblesse* embarrasse quelque peu la plupart des biographes. « Il faut, dit l'un d'eux, l'abbé Arnuvon, l'attribuer aux importunités d'une femme hardie et pressante. Mais Pétrarque n'aima que Laure! » C'est possible; cependant il est permis d'en douter, à moins d'admettre les distractions.

(10) Pétrarque finit par appeler ses poésies italiennes des inepties vulgaires, qu'il aurait voulu voir oubliées par les autres comme par lui-même. *Ineptias, quas omnibus, et mihi quoque, si liceat, ignotas velim.* Senil., XIII, 10. *Cantica, quorum hodie pudet ac pœnitet*, Famil., VIII, 3.

pricieuse, il se prolonge, par le moyen d'un petit pont, au delà d'une eau très-rapide, jusqu'à une grotte où les rayons du soleil ne pénètrent jamais. Je m'imagine que cette grotte ressemble à la petite *cella* où Cicéron allait quelquefois déclamer : ce qui est certain, c'est qu'elle m'invite à l'étude. Je m'y tiens au milieu du jour. Je vais le matin sur les coteaux ; le soir, dans les prés ou dans le petit jardin, près de la fontaine, que l'art, triomphant de la nature, a perché sous la cime d'un grand roc au-dessus des eaux. On y est un peu à l'étroit ; mais l'esprit s'y trouve fort au large et peut s'y élever jusqu'aux nues. Je passerais volontiers ma vie ici, si je n'étais trop près d'Avignon et trop loin de l'Italie. Car, pourquoi dissimuler ces deux faiblesses de mon âme? J'aime l'Italie et je crains Avignon.... J'ai trouvé tant de charmes dans cette solitude et un repos si agréable, que je crois n'avoir vécu que le temps que j'y ai passé. Tout le reste de ma vie n'a été qu'un supplice continuel.... » Dans l'épître au cardinal Colonna, Pétrarque se plaint que parfois les Naïades audacieuses viennent envahir son jardin (11). Ce qui s'explique très-bien par la crue des eaux et la situation des lieux. L'affection du poëte pour Vaucluse respire dans ces vers charmants de son épître au cardinal de Cabassole :

Valle, locus clausa toto mihi nullus in orbe
  Gratior, aut studiis aptior ora meis.
Valle, puer, clausa fueram, juvenemque reversum
  Fovit in aprico vallis amœna situ.
Valle, vir, in clausa meliores dulciter annos
  Exegi et vitæ candida fila meæ :
Valle, senex, clausa supremum ducere tempus,
  In clausa cupio, te duce, valle, mori (12).

Je terminerai par quelques réflexions sur la réalité du personnage de Laure et sur la valeur de quelques ouvrages que les bouquinistes d'Avignon vendent imperturbablement aux nombreux voyageurs qui entreprennent chaque jour le pélerinage de la fontaine de Vaucluse.

Laure n'est pas une *Iris en l'air,* comme a dit Voltaire, qui mettait Pétrarque au-dessous de Quinault (13) : Laure n'est pas, comme

(11) *Est mihi cum Nymphis bellum de finibus ingens*..... Petrarc. édit. de Bâle, in-fol., III, p. 105.

(12) Ce dernier vers est ainsi dénaturé par l'abbé Costaing de Pusignan : *Inclusus cupio, et te duce, vate, mori.* Il en est ainsi de presque tous les vers latins et italiens cités dans son ouvrage.

(13) *Lettre aux auteurs de la Gazette littéraire.* — Pétrarque a détruit lui-même cette opinion dans ce passage de sa lettre à Jacques Colonna, évêque de

Héloïse, la femme qui aime et se donne. Ce n'est point la Béatrix de Dante, dans laquelle l'idéal domine et qui finit par se confondre avec l'éternelle beauté. Elle ne meurt pas jeune; elle n'a pas la glorieuse transfiguration de la mort. Elle accomplit toute sa destinée sur la terre. Elle est épouse, elle est mère; elle vieillit toujours adorée (14). Elle appartenait très-probablement à la famille de Sade, d'Avignon. C'est ce qui résulte clairement d'une *dissertation sur le pays et la famille de Laure*, par M. Achille du Laurens, qui a résumé avec talent les opinions, souvent contradictoires, de Gesualdo, Velutello, Muratori, Tassoni, Baldelli, l'abbé de Sade et autres (15). J'en citerai la dernière phrase : « Ceux qui ont voulu créer une Laure autre que madame de Sade, la faire naître et mourir dans les environs de Vaucluse, n'appuient leur système que sur quelques passages obscurs des poésies de Pétrarque, sur de vagues conjectures, et, ce qui est pire encore, sur des hypothèses tout à fait invraisemblables. » C'est la condamnation, juste et méritée, de deux ouvrages auxquels tout d'abord on serait tenté d'accorder quelque confiance, en les voyant offrir à la curiosité des touristes, à Avignon, et en les sachant écrits par deux respectables vieillards qui étaient bien placés pour entrevoir la vérité. Afin de colloquer Laure dans la famille des Baux-Adhémar, afin d'établir la naissance de cette *vestale*, de cette *dame pieuse*, au village voisin de Saumane et son tombeau à Galas, l'abbé Costaing joue sur des puérilités, bâtit des systèmes sur des pointes d'aiguilles, tord les vers latins les plus simples des églogues et dénature le texte le plus naturel du *Canzoniere*, et cela, à l'aide

Lombez : « ..... Plût à Dieu que ma Laure fût un personnage imaginaire, et que ma passion ne fût qu'un jeu! helas! c'est une fureur. Mais avez-vous réfléchi combien il serait difficile et pénible de feindre si longtemps! Et quelle extravagance de jouer une pareille comédie! On peut contrefaire le malade par l'action, la voix et le geste; mais on ne se donne pas l'air et la couleur d'un malade. Combien de fois n'avez-vous pas été témoin de ma pâleur et de mes tourments! Je sens bien que vous ne parlez ainsi que par ironie : c'est votre couleur favorite..... Hélas! vous le savez bien, en amour j'ai plus besoin de frein que d'éperons. Je serais plus tranquille si je n'étais pas né avec un cœur si tendre..... » Voir aussi *Epist. de reb. famil.*, IV. — Ce n'est que vers le milieu du XVIe siècle, époque où l'on disséquait les classiques en Italie, que l'on agita la question si Laure était un être réel ou allégorique, et, dans ce dernier cas, ce qu'elle représentait. En soutenant que Laure était mariée, Cresci souleva un scandale général.

(14) Petrarc., *De contemptu mundi*, p. 360, édit. de Bâle, 1581; et surtout le troisième dialogue avec saint Augustin.

(15) A la suite d'un *Essai sur la vie de Pétrarque*, in-8°, Avignon, 1839. Résumé excellent et consciencieux.

d'un prétendu manuscrit de lui seul connu (16). C'est un indigeste paradoxe, péniblement et platement élaboré, pour rehausser l'éclat d'une famille qui faisait remonter son origine à l'un des rois Mages. Et pourtant cela jouit encore d'une certaine réputation... auprès des bouquinistes d'Avignon !

Que dire du somptueux in-octavo de M. d'Olivier-Vitalis, qui veut absolument que Laure soit la fille d'un certain hobereau, co-seigneur d'un petit village des environs de Vaucluse ? Que dire d'une pareille obstination à voir cette filiation dans certains passages de la Xe églogue, précisément la même qui prouve à l'abbé Costaing que Laure appartient à la famille des princes d'Orange ? (17) Tous les genres de ridicule sont atteints dans cette tardive et soporifique élucubration de l'ancien bibliothécaire de Carpentras (18). Quand on a le privilége

(16) *La Muse de Pétrarque dans les collines de Vaucluse*, ou *Laure des Beaux, sa solitude et son tombeau dans le vallon de Galas*, par l'abbé Costaing de Pusignan. Paris, Avignon, in-18, Bonnet fils, 1819. L'auteur de cet insipide roman, qui attribue au XIIe siècle le château de Saumane, manoir des de Sade, lequel date de la fin du XVe et du XVIIe, décrit ainsi la voûte du principal escalier, ornée de caissons en losanges : « En jetant les yeux sur l'escalier du château orné et ceintré (*sic*) d'une dentelure en pièces carrées, détachées régulièrement de rang en rang, terminées plus ou moins en losange dans un goût grec et gothique..... » Tout l'ouvrage est de cette force !

(17) Il (Pétrarque) fait allusion, dans ses *Églogues*, à des faits du moment, sous des désignations pastorales, sans dédaigner la flatterie, et en se montrant plus poétique que dans l'*Afrique*. C. Cantu, *Hist. universelle*, édit. F. Didot, XII, p. 630.

(18) *L'illustre châtelaine des environs de Vaucluse, la Laure de Pétrarque. Dissertation et examen critique des diverses opinions des écrivains qui se sont occupés de cette belle Laure que le divin poëte toscan a immortalisée et dont lui seul nous a fourni quelques données pour son intéressante biographie*, par Hyac. d'Olivier-Vitalis, bibliotécaire de Carpentras, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques (textuel). In-8°, avec fig. et encadrement. Paris, Techener, 1842.— Rien ne saurait donner l'idée du charabias iroquois de cette œuvre incroyable. Il est vraiment singulier que deux investigateurs des *Églogues* de Pétrarque, à l'effet de découvrir l'origine et la demeure de Laure dans les environs de Vaucluse, et de combattre par là l'opinion commune et vraie qui la fait Avignonnaise, n'aient pas hésité devant ce passage si formel du troisième dialogue avec saint Augustin. Il est vrai que ceci n'était pas dans la dixième Eglogue. Après avoir dit que l'absence et les voyages sont un excellent remède contre les peines d'amour, le saint ajoute : « Rappelez-vous que souvent, croyant être bien guéri, vous êtes revenu *dans cette ville où est la source de vos maux*. La seule vue des lieux, la rencontre d'une place, rouvraient la cicatrice de vos plaies. Sans voir personne, vous étiez saisi, vous soupiriez, vous ne pouviez retenir vos larmes, et vous preniez la fuite en disant : Ces lieux sont pleins des piéges de l'ennemi, la mort y habite, je n'y suis pas en sûreté..... Je me moquais de vous quand je vous voyais, dans vos rochers de Vaucluse, soupirant et jetant de temps en temps des regards *sur la ville*..... »

de pouvoir faire imprimer avec luxe une pareille production, on devrait se borner à quelques exemplaires pour les intimes et ne pas assassiner ainsi traîtreusement le public. On éviterait que les malins ne rappelassent certaine boutade de Philinte : *J'en pourrais bien, monsieur*, etc.

En résumé, le petit ouvrage de M. Achille du Laurens, beaucoup plus commode et surtout moins indigeste que les trois in-4° de l'abbé de Sade (19), est ce qu'il y a de mieux raisonné, de plus logique et de mieux écrit jusqu'à présent sur Pétrarque et sur Laure. Je ne saurais trop le recommander, comme un utile *manuel*, aux visiteurs sérieux qui vont dépenser une journée sur les bords de la fontaine de Vaucluse.

JULES COURTET,
Sous-préfet de Neufchâtel.

(19) *Mémoire pour la vie de Fr. Pétrarque*, 3 vol. gr. in-4°, Amsterdam, chez Arskée, 1764.

DÉCOUVERTES ET NOUVELLES.

— On nous communique la note suivante que nous aurions désiré recevoir plus tôt, car elle intéressera certainement nos lecteurs :

Le 4 mars 1849, la garnison de Batna était rassemblée auprès des ruines de Lambesa, dans une vallée connue sous le nom d'Azebin Isly, devant un tombeau romain ; et elle rendait les honneurs militaires, par un feu de bataillon, à Titus Flavius Maximus, chef de la troisième légion Auguste, dont les restes venaient d'être replacés dans ce monument qu'on achevait de restaurer. Cette touchante cérémonie mérite quelques explications. La sépulture du préteur Flavius était encore entière en février 1849; mais ébranlée par des tremblements de terre, elle menaçait ruine. M. le colonel Carbuccia, alors commandant supérieur de la subdivision de Batna et colonel du deuxième régiment de la légion étrangère, eut l'heureuse idée de restaurer le tombeau du chef de la troisième légion Auguste, qui commandait dans cette contrée il y a douze siècles. Il confia cette œuvre pieuse à M. Lambert, adjudant au 11e d'artillerie, commandant la section détachée à Batna. Avec huit hommes de son détachement, M. Lambert démonta le monument jusqu'aux fondations, numérota les pierres et les replaça dans leur ordre primitif, remplaçant celles qui manquaient ou étaient hors de service. Dans le cours de ce travail, on trouva à un mètre au-dessous du sol, une enveloppe en plomb de la forme d'une urne cinéraire, qui, au contact de l'air, se brisa immédiatement en morceaux. Elle renfermait une petite lampe en verre, un vase en poterie cassé, puis des cendres au milieu desquelles étaient quelques os intacts. C'était tout ce qui restait de Titus Flavius. On replaça ces vénérables débris dans une enveloppe en zinc que l'on enfouit à la place où était celle de plomb, après y avoir enfermé un procès-verbal de la restauration du monument. C'est lors de la pose de la dernière pierre qu'a eu lieu la cérémonie dont nous avons parlé d'abord.

Les services rendus par M. le colonel Carbuccia à la science archéologique ne se sont pas bornés à la restauration du tombeau de Flavius. Par l'impulsion et sous la direction de cet officier supérieur, les ruines de Lambesa, de Thamagadis, de Diana Veterano-

rum (*Zaïna*), de Thubuna (*Toubna*), de N'gaous, ont été fouillées et étudiées. Des statues, dont l'une est entière, chose assez rare en Afrique, ont été exhumées; des temples déblayés, des mosaïques dessinées, une foule d'inscriptions recueillies. Les résultats de ces travaux, dus en grande partie à des officiers de la légion étrangère, ont été consignés dans une suite de mémoires accompagnés d'un atlas. Il est bien à désirer que cet excellent exemple soit suivi partout où il y a des ruines à explorer. En tout cas, il mérite à M. le colonel Carbuccia toute la reconnaissance des amis de la science archéologique.

— Le *Galignani's Messenger* du 28 février dernier, contient une lettre que notre collaborateur, M. Isidore Lowenstern, a adressée au *Literary gazette*, à l'occasion du rapport que le major Rawlinson a remis à la Société royale asiatique de Londres. M. Lowenstern revendique à bon droit la priorité des résultats auxquels le savant anglais déclare avoir été conduit, par l'étude des noms propres, sur la seconde écriture cunéiforme, à savoir qu'il existe dans cette écriture des homophones, qu'un même signe y peut représenter des sons tout à fait différents, que des traces d'origine égyptienne s'y laissent apercevoir, autrement dit que la langue à laquelle elles appartiennent, offre des rapports avec l'égyptien, enfin que cette langue se rattache par ses noms et ses pronoms à la famille sémitique.

Nous mentionnons ce fait pour que justice soit rendue à notre savant collaborateur.

— L'Italie vient de perdre un de ses plus savants archéologues. M. Avellino, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, est décédé à Naples, le 3 janvier 1850.

— Nous apprenons avec plaisir que le Président de la République, par décret du 13 février dernier, vient d'accorder la décoration de la Légion d'Honneur à notre collaborateur M. Ad. de Longpérier, en récompense des nombreux services qu'il a rendus à l'archéologie par ses travaux, et du zèle et de l'intelligence qu'il a déployés dans le classement des monuments du Louvre, dont la conservation lui est confiée.

BIBLIOGRAPHIE.

Exploration scientifique de l'Algérie, publiée par ordre du gouvernement, avec le concours d'une commission académique. — *Archéologie*, par A. DE LA MARE, chef d'escadron d'artillerie, chevalier de la légion d'honneur, membre de la commission scientifique de l'Algérie. 1re livraison.—Paris, Imprimerie nationale, 1850. GIDE et J. BAUDRY, éditeurs.

Le talent de l'antiquaire ne consiste pas seulement dans l'étude des monuments rapportés dans les livres, il comprend aussi la critique artistique ; c'est ce que nous a démontré notre savant collaborateur, M. le commandant de La Mare, en publiant la première livraison de l'*Archéologie de l'Algérie*. Cet habile officier, tout à la fois archéologue et dessinateur, nous a prouvé dans l'échantillon qu'il a donné de son ouvrage, que le véritable talent ne connaît pas de spécialités. Le livre du commandant de La Mare s'adresse aux érudits aussi bien qu'aux artistes : outre cet avantage d'instruire les personnes qui se livrent à l'étude de ces deux branches de la science, cet ouvrage est le seul jusqu'à ce jour qui ait été composé sur l'ensemble de l'*archéologie algérienne*. L'Afrique monumentale nous est à peine connue, et pour la première fois un livre spécial exécuté sur les lieux par un des officiers les plus recommandables de notre armée, vient nous révéler toutes les richesses qui couvrent le sol de notre colonie africaine. Il était réservé à notre collaborateur, après un patient travail de près de dix années, au milieu des dangers de toutes sortes, de recueillir seul dans les villes et quelquefois même parmi les tribus de l'Atlas, ces précieuses reliques, pour les offrir à l'impatience avide des savants. L'ordre suivi dans son ouvrage par le commandant de La Mare, est celui même de ses explorations. L'auteur a tracé brièvement l'itinéraire de ses voyages dans l'avertissement placé en tête de sa première livraison ; c'est : 1° l'exploration de Dellis, Bougie, Djidjelli, Philippeville, Stora et la route de Philippeville à Constantine ; 2° l'expédition du général Galbois chez les Harakta, et le retour à Constantine pour aller à Sétif par la plaine des Oulad'Abd-en-Nour ; 3° l'exploration de Sétif et de ses environs, celle de Constantine, de Souma, de Madjouba, d'Announah, de Guelma, de Bône et de la Calle, etc.; enfin l'expédition de Biskra et des Oulâd-Solthân, commandée par le duc d'Aumale, comprenant

le sud de la province de Constantine, la plus riche de toute l'Algérie en monuments antiques. C'est dans cette dernière expédition que le commandant de La Mare a pu visiter Lambèse, N'gaous, Toubna, Biskra, etc.

La première livraison de cette importante publication comprend six planches prises indistinctement parmi celles qui ont trait aux monuments de Djidjelli, de Philippeville et des Harakta. La première planche renferme une vue de Djidjelli et du fort Duquesne, qui rappelle un grand nom de notre marine nationale. Sur la seconde planche, l'auteur a donné le plan d'une construction romaine et le dessin de plusieurs tombeaux arabes des environs de Djidjelli. Sur la troisième et la quatrième ont été groupées des sculptures puniques et romaines découvertes à Philippeville. La cinquième planche renferme de nombreuses inscriptions trouvées et copiées à Philippeville par l'auteur. Enfin sur la sixième, le commandant de La Mare a donné les dessins de sculptures chrétiennes et d'ornements recueillis chez les Harakta, lors de l'expédition du général Galbois, à l'est de la province de Constantine.

Ces descriptions, bien insuffisantes sans doute, seront complétées dans quelque temps, lorsque nous aurons pu étudier le texte que le commandant de La Mare prépare en ce moment. V. Langlois.

Annuaire de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive, archiviste paléographe, 1 vol. in-12 de VIII et 416 pages, 3 planches et dessins intercalés dans le texte. Paris, Dentu, 1850.

Ce livre, qui traite de l'une des branches des sciences historiques si utiles à l'archéologue, se recommande à toutes les personnes qui désirent avoir des renseignements sur les armoiries des anciennes familles de l'Europe. On reconnaît aujourd'hui l'impossibilité de bien décrire les monuments d'une ville, d'une province, si l'on ne connaît pas parfaitement les armoiries des principales familles qui y ont habité. Tel écusson, peint ou sculpté sur un monument ou un édifice, nous donne en quelque sorte l'année où il a été fait ou construit; sans ce secours, on ne peut très-souvent en apprécier la date qu'à un siècle près. On saura gré à l'éditeur de l'*Annuaire de la noblesse* d'avoir eu l'idée d'offrir dans cette collection peu dispendieuse, la représentation exacte des armoiries des personnages qui ont joué un rôle important dans l'histoire.

TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES

DU SIXIÈME VOLUME

DE LA REVUE ARCHÉOLOGIQUE.

PAGES

Abbaye de Saint-Valery..... 448
Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, élections, 59. — Séance annuelle, 393, 659, 740. — Des Sciences de Bordeaux, concours..... 740
Accincta, terme d'architecture cité dans Du Cange..... 179
Alcantara ou El-Kantara (ville de l'Algérie). 7
Algérie. Villes romaines de cette contrée, 1. — Bas-relief trouvé à D'jemila, 189. — Ruines romaines à Thamugadys, 396, 738. — Tombeau d'un chef de légion romaine, 797. — Archéologie..... 799
AMARI (M. Michel). Sa lettre à M. Longpérier sur le palais de la Couba..... 669
Ameublement du moyen âge (objets d'), 220. — Des églises..... 432
Animaux dont les noms sont portés par les prêtres de Mithra..... 438
Anneau de l'époque Mérovingienne en or à double châton, avec inscription..... 350
Announah. Position militaire en Algérie.. 9, 11
Annuaire de la noblesse en Europe..... 800
Antiquaires (Mémoires de la Société des) de France, t. IX. Compte rendu..... 62
Apollon Sauroctone. Mémoire de M. Duchalais, 81, 288. — Appendice au mémoire. 482
Arabes africains, leur civilisation avancée.. 669
Arc en tiers point; à quatre centres; termes d'architecture..... 174
Archéologie de l'Algérie, 799;—de l'Egypte. Voy. à *Egypte*.
Archéologique (Société), à Sétubal, 739; — d'Angleterre..... 747
Architecte du XIIIe siècle. Description de son Album..... 65, 164, 209
Architecture (termes d')..... 65, 164, 209
Architecture du moyen âge. Recherche sur son origine..... 430, 432, 543
Armes et armures en corne..... 540
Armes parlantes..... 278, 279
Armoiries sur les monnaies, 201; — de la noblesse en Europe..... 800
Arsis (l'), terme de musique..... 462, 464
Art (études sur l'), 272, 429. — Art héraldique..... 273
Artaud (M.) de Montor, membre libre de l'Académie des Inscriptions; sa mort..... 517
Artistes de l'antiquité, catalogue de leurs œuvres, cité..... 272

PAGES

Arts (les), les lettres et l'industrie au XVe siècle..... 124
Aspre de David, empereur de Trébisonde... 115
Assyriens (noms des rois)..... 773
Astrologie judiciaire. Son origine et son invention. Mémoire de M. Lambert, de Bayeux..... 747
Astronomie des Egyptiens..... 660
Augsbourg (porte de bronze à)..... 541
Augures dignitaires romains; comment avait lieu leur élection..... 141
Avellino (M.), archéologue italien. Sa mort. 798
Avignon, a appartenu aux rois de Sicile au XIIIe siècle, 118. — Origine de son nom. 119

Babylone (rois de); leur généalogie..... 407
Bague du XIVe siècle trouvée dans une sépulture..... 239
Baini (l'abbé). Son ouvrage sur la musique. 470
BALTHASAR (l'abbé). Notice sur l'église de Munster..... 476
Bandeau royal d'une momie de roi égyptien au musée des Pays-Bas..... 568
BARTHELEMY (Anatole). Lettre sur les armoiries des familles bretonnes, leurs monnaies..... 273
Barthelemy (St.-). Erreur historique rectifiée à ce sujet..... 412
Bas-reliefs en ivoire sur la couverture du livre de prières de Charles le Chauve, 48, 516. — chrétiens trouvés en Algérie, 195, — peint sur le tympan de l'église de Mongeron, 360; — en bronze à Augsbourg... 541
Basiliques antiques en Algérie..... 21
Beck (M.). Dons de cet antiquaire au cabinet des médailles de la Bibliothèque Nationale. 337
Béziers. Découverte archéologique faite dans cette ville..... 332
Bible. Sa concordance consultée pour l'étude des monuments..... 50
Bibliques (sujets) sur un bas-relief, trouvé en Algérie, 196; — sur une porte de bronze. 541
Bisitoun. Son inscription assyrienne..... 42
Blanzac (église de), pl. 128..... 545
Blason (science du). Son utilité dans les études archéologiques..... 273, 275
Blé égyptien, semé en Angleterre..... 603
Bornes milliaires trouvées en Algérie..... 4
Bourgogne (les ducs de). Etudes sur les lettres, les arts et l'industrie au XVe siècle.. 124

PAGES

Bretagne. Armoiries des seigneurs de cette province. 373
Bretagne. Différentes périodes de l'architecture dans cette province..... 432
Bréviaire romain; son origine..... 505
BRUNET (M.). Recherches au sujet des cartes à jouer, 25. — Notice sur le temple de Diane à Desaignes..... 268
Bulletin de correspondance de l'Institut archéologique de Rome..... 64
Byzantin (style). Dissertation sur cette dénomination donnée aux monuments du XIIe siècle..... 429, 547

Cabinet des Antiques de la Bibliothèque Nationale, 337; — de la ville d'Auch..... 524
Cachet d'un médecin oculiste romain. Note sur divers monuments de ce genre..... 576
Cage d'horloge du XIIIe siècle..... 220
CAHIER (M. l'abbé Charles). Réponse à M. Durand sur son explication d'une sculpture en ivoire..... 48, 516
Cambrai. Construction de sa cathédrale.... 68
Carbuccia (M. le colonel) fait restaurer le tombeau d'un chef de légion romaine en Afrique..... 797
Carette (M.). Son ouvrage remarquable sur l'Algérie..... 7
Carnac. Quels sont ses monuments?..... 429
Cartes à jouer des différents peuples. Recherches sur leur origine et leur variété..... 25
Carthage. Etude de ses ruines..... 516
CARTIER (M.). Son explication d'un sceau de chapitre de Saint-Chéron..... 373
Cartouches de rois égyptiens..... 559
Castes (des) en Orient..... 426
Cathédrales de Saint-Paul de Léon et de Saint-Brieuc, dates de leur reconstruction. 741
Cercle autour de la jambe d'un héros grec. Sa signification..... 632
Cérémonial de la cour de Palerme au XIIe siècle..... 673
Cerf (légende du) rajeuni en avalant un serpent, 375. — Symboles tirés de cet animal, 377. — Figure de Jésus-Christ. 380, 452
CHABOUILLET (M.). Notice sur les dons faits au Cabinet des Médailles..... 337
Champollion. Son traité sur le papyrus du musée de Berlin..... 305
Chapelle du Mont Saint-Michel (Haute-Loire)..... 545
Chapelles monolithes égyptiennes au Musée du Louvre..... 205
Charole. Valeur de ce mot en architecture.. 181
Charpente. Divers systèmes des appareils et coupes du bois..... 178
Chartres (statues de l'église de)..... 497, 518
Châtelet (montagne du). Fouilles exécutées en ce lieu..... 61
CHAUDRUC DE CRAZANNES (M.). Description de médailles antiques trouvées en Provence, 122. — Dissertation sur le Taurobole, 435. — Monnaies des évêques de Maguelone..... 642
Chaufferettes à main, usitées dans les églises au XIIIe siècle..... 78
Chenonceaux (château de). Notice historique et archéologique sur ce monument..... 250

PAGES

Chéron (saint), représenté sur un sceau. 373, 452
Christophe (saint). Notice sur la légende de ce personnage, par M. Fairhol..... 540
Chronologie des Égyptiens, par Richard Lepsius. Examen de cet ouvrage, 525, 660; — des rois assyriens..... 776
CLARAC (M. de). Son Catalogue des artistes de l'antiquité et de leurs œuvres peintes ou sculptées..... 272
Clefs d'arc; clefs du tiers point; clefs du quint point, termes d'architecture..... 174
Clocher de la Sainte-Chapelle. Sa destruction..... 404, 407
Collections archéologiques de Rome.... 54, 352
Collection Debruge-Duménil. Sa vente.... 658
Cologne (inscription du musée de)..... 96
Combles (des) en charpente..... 179
Conbrouse (M.). Dons fait par ce savant au Cabinet des médailles..... 345
Concordance de la Bible, consultée pour l'interprétation des monuments du moyen âge. 50
Congrès archéologique à Gloucester, 127; — à Chester..... 457
Congrès scientifique de France; XVIe session tenue à Rennes..... 426
Constantin. Bustes de cet empereur à Paris. 551
Constantin Pogonat. Médaille de ce prince.. 549
Constantine. Convertie en poste militaire français..... 189
Construction (machines propres à la) représentées sur des miniatures..... 539
Coptes. Leur notation musicale..... 106
Corporations (des) en Angleterre..... 457
Couba (palais de la). Recherches sur l'origine de ce monument..... 669
Couleurs provenant d'un tombeau antique, analysées..... 460
Coupe des pierres. Règles tracées à ce sujet au XIIIe siècle, 168; — au XVe siècle.. 784
Court de Gébelin. Ses nombreux travaux cités..... 268
COURTET (M. J.). Recherches sur le comtat Venaissin, 117. — Vaucluse et Pétrarque. 787
Covertic. Terme d'architecture..... 185
Crénaux des entablements au XIIIe siècle.. 185
Critique (Histoire de la) chez les Grecs, suivie de la Poétique d'Aristote, par M. Egger..... 460, 743
Croisées d'ogives. Valeur exacte de ce terme d'architecture, 189. — Confusion jetée dans l'appréciation du style des églises; par le faux emploi de ce terme..... 188
Croix sculptée sur une colonne de mosquée en Algérie, 5. — Croix pattée, 20. — Croix grecque..... 21
Cuisines dites de saint Louis..... 409
Cultes (administration des). Circulaire sur la restauration des édifices religieux..... 60
Cunéiforme. Voy. *Ecriture*.
Cyrénaïque. Antiquités de ce pays..... 56

Danjou (M.) découvre un manuscrit bilingue et octotone du VIIIe siècle, 103. — Ce qu'il pense des fioritures neumatiques..... 473
Danse guerrière représentée sur un vase étrusque..... 609
David Comnène, empereur de Trébisonde. — Monnaie de ce prince..... 115

PAGES

D'Ayzac (madame Félicie). Son nouvel ouvrage sur les statues de Chartres, 460, 518. — Lettre de cette dame pour rectifier quelques erreurs 496
Dé en pierre avec inscription gothique 240
Décans astronomiques, 532. — Restauration de leur nom 533
Demeure funéraire (la). Signe hiératique de cette expression 567
Dieux (les) de l'Olympe vont à la pêche et au marché acheter du poisson 612
Diplôme d'un prévôt des armes, en 1519... 587
Disque dit de Théodose. — Dissertation sur ce monument 263
Dormeurs (tombes des Sept), retrouvées en Algérie. — Mosquée de ce nom 6
DOUBLET DE BOISTHIBAULT (M.). Notice sur des émaux dans l'église Saint-Pierre, à Chartres 729
Dragon. Symbolisme de cet animal 498
Du Cange. Inauguration de sa statue à Amiens 400
DUCHALAIS (M.). Mémoires sur les représentations d'Apollon Sauroctone 81
Ducs de Bourgogne, ou études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XVe siècle; par M. de La Borde 124
Dupré (M. Prosper). Dons faits par ce savant au Cabinet des médailles 342
DURAND (M. Germer). Note sur un sceau de Bérenger de Frédol 735
Duvivier (le général). Son travail sur l'Algérie, cité 191
Dynasties égyptiennes, 309, 557 664

Échiquier (notice sur l'ancien trésor de l'). 540
École de Sicile 624
Écriture cunéiforme de Persépolis, 417, 490, 687, 765, 798.
Egger (M.). Compte rendu de son Histoire de la critique chez les Grecs 743
Église de Blanzac 545
Églises chrétiennes, ou ruines à Announah, 10, 20; — de Sommevoire, 442; de Munster 476
Égyptienne (archéologie). 334, 416, 525.. 557
Élagabale (l'empereur) se soumet à l'opération de la castration pour remplir le vœu de continence 438
Élamites. Recherches historiques sur ce peuple 694
Élisabeth de Hongrie. — Ses dons à l'église de Cambrai 71
El-Kantara ou El-Gantara, point militaire en Algérie 7
Émaux d'une chapelle de l'église Saint-Pierre, à Chartres. — Leur description. — Leur origine 729
Empire (ancien et nouveau). Importance de cette distinction dans l'étude des dynasties égyptiennes 158
Encyclopédie égyptienne, réunie par un Ptolémée 529
Enseignes militaires des Romains 324
Esconce ou lanterne à mettre les cierges.... 223
Escrime (art de l') en Espagne, 582. — Assaut avec onze armes différentes 586
Espagne (art de l'escrime en) 582

PAGES

Esthétique de l'art chez les Grecs 743
Etayement (méthode d') pour redresser une maison 179
Éthiopiens. Leur notation est alphabétique. 106
Etienne (église Saint-) de Meaux. — Plan de son chevet 181

Falbe (M.). Son ouvrage sur les ruines de Carthage 516
Festin des dieux de l'Olympe 612
Fétis (M.). Ses erreurs musicales 467
Figure (dessin de la) basé sur la géométrie. 210
Florence (vase du musée de) 605
Fontaine des Innocents à Paris. — Réclamation pour sa conservation 271
Fontaine mystique où entre un serpent; sceau du XIIIe siècle, planche 122 373
Forêts (Histoire des) en France et en Europe, par M. Alf. Maury. — Annoncé 748
Fouilles entreprises à Rome 458

Genèse. Peut-elle offrir un système de chronologie arrêté? 527
Géométrie. Base du dessin 211
Gibet de Montfaucon 403
Gildon (M.). Auteur d'un *Excursus* de Nubie et de Libye 334
Gladiateurs figurés sur une urne antique... 122
Gothique; observation sur ce mot 544
Goujon (Jean). Sculptures de cet artiste.... 271
Grammate des eaux en Égypte. — Ses fonctions 563
GUENEBAULT (M.). Note sur divers objets trouvés dans une sépulture, 239. — De la coupe des pierres et de l'appareil des voûtes au XVe siècle 784
Guildes ou corporations au moyen âge 457

Harmonies (les trois). Base de la musique des Grecs 244
HASE (M.). Annotations des lettres de M. Pélissier sur les antiquités de la régence de Tunis 129
HENRY (M.). Recherches sur l'art de l'escrime en Espagne 582
Henri IV. Document sur son avénement au trône et sur sa conversion 602
Héraclius combattant Cosroès; peinture émaillée 99
Hercule Magusanus. Recherches sur cette divinité 236
Hercule Ogmius. Recherches sur ce dieu... 383
Homophonie de la langue de Persépolis.... 707
Hongrie. Monuments de ce pays 71
Horloge du Palais, à Paris 412
Hymne notée en plain-chant, gravée sur une pierre 360

Incendies de diverses parties du palais de justice de Paris 407
Inclinaison des assises des pendentifs des voûtes. Quel en est le motif? 178
Infanterie française. Son histoire 742
Innocent VI (pape). Son mausolée 328
Inscription trilingue de Bisitoun, 42; — latine trouvée près de Genève, 93; — latine à Angers, 95; — 527 du recueil d'Orelli, 227; — de Corseul, 316; — gallo-

PAGES

latine gravée sur un vase, 554; — arabe du palais de la Couba, 681; — latine, trouvée à Arles, 740; — relative aux reliques de sainte Radegonde..... 741
Inscriptions trouvées en Algérie, 3, 193; — grecques de Mayorque, 38; — latine de la régence de Tunis, 130; — hébraïques trouvées à Paris, 207; — romaines au musée de Valladolid, 397; — trouvées à Khorsabad, 765; — trouvées à Vaucluse. 790
Isidore (saint). Ce qu'il nous apprend sur les anciennes notations musicales..... 102
Institut de France. Séance du 25 octobre 1849; — lectures de divers mémoires sur les langues anciennes, etc., 517, 765; — archéologique de Rome, compte rendu du bulletin..... 64
Ivoire sculpté sur la couverture du livre de prières de Charles le Chauve..... 48, 516

Janssen (M.). Note sur une inscription latine, 304. — Sur un cachet d'oculiste romain..... 576
Jean Goujon. Sculpture de cet artiste..... 413
Jeanron (M.). Son livre de l'Origine de l'art, etc..... 272
Jardin royal du palais de saint Louis..... 406
Journal (the) of the British archeological association, t. I, III et IV. Annonce et analyse..... 539, 747
Juba I (monnaies de), roi de Mauritanie... 652
Juges (série des) de la nation juive. Nouvelle vue à ce sujet, par M. Lepsius..... 527

Ker-Porter, voyageur anglais, son travail sur la généalogie des rois de Babylone. 417, 515
Khosroub, nom persan de Cosroës..... 94

LABORDE (M. de). Études sur les lettres, les arts et l'industrie au XVe siècle, 124. — Origine de l'architecture du moyen âge..... 543
LA MARE (M. de). Notices sur l'Algérie. 1, 189
Lambillotte (M. l'abbé) travaille à la restauration du chant grégorien, 103. — Sa découverte de notations neumatiques..... 475
LANGLOIS (M. Victor). Aspre de David Comnène, 115. — Monnaies armoriées d'Andronic II et de Michel IX, 201. — Monnaies d'Éraric, roi des Ostrogoths, 389. — Monnaie vandale, 398. — Monnaie de Constantin Pogonat, 549. — Description de monnaies trouvées en Algérie..... 650
Lanterne ou Esconce..... 223
Laon (cathédrale de). Études sur ce monument dans l'album d'un architecte du XIIIe siècle..... 183
Lassen (M.). Son travail sur la langue persane..... 708
Layard (M.). Ses nouvelles excursions à Ninive..... 458
LEEMANS (M.). Sa lettre sur une inscription du musée de Cologne, 594. — Sa dissertation sur l'Hercule Magusanus, 236. — Son rapport sur le musée de Leyde..... 421
LENORMANT (M.). Son cours au Collége de France, 123, 602. — Du classement des médailles appartenant aux treize premiers

PAGES

Arsacides, cité, 349. — Son explication des peintures d'un vase étrusque..... 505
LEPSIUS (M. Richard). Chronologie des Egyptiens, 525. — Examen de cet ouvrage par M. de Rougé..... 660
LETRONNE (M.). Méthode usitée dans ses travaux..... 50
Letronne fils (M.). Sa nomination comme employé aux manuscrits de la Bibliothèque Nationale..... 741
Lettres sur la numismatique, 201, 389, 549, 650
Lettres du baron Marchant sur la numismatique et l'histoire. Nouvelle édition..... 742
Leyde (musée de)..... 421, 557
Liljwack (M.). Dons faits par ce savant au Cabinet des Médailles..... 345
Liturgie (de la) des églises de Rome et de Paris. Recherches sur leur origine..... 503
LONGPÉRIER (M. de). Analyse critique d'inscriptions grecques, 38. — Introduction de noms perses en Occident et dans les Gaules, 94. — Sur l'inscription grecque d'une stèle de gladiateur, 198. — Note sur les phalères et les enseignes militaires, 324. — Sur une statuette d'Hercule Ogmius, 383. — Explication d'une inscription gallo-latine, 554. — Nommé chevalier de la Légion d'Honneur..... 798
Louvre (musée du). Ouverture de nouvelles salles..... 205, 514, 740
LOWENSTERN (M.). Note sur une table généalogique des rois de Babylone, 417, 515. — Lettre à M. de Saulcy sur la deuxième écriture de Persépolis, 490. — Remarques sur la deuxième écriture cunéiforme de Persépolis..... 687, 798
Lutrin d'églises au XIIIe siècle..... 221

MACÉ (M. Antonin). Commentaire d'une inscription latine..... 227
Main colossale sculptée sur une tour de l'église de Laon..... 184
Makter. Antiquités de cette ville..... 129
Manteau royal de Nuremberg..... 673
Manuscrits. Recherches sur leur décoration, par M. Fairholt..... 540
Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de Paris. Leur beauté..... 272
Marbourg (église de)..... 71
Marchant (baron). Ses lettres sur la numismatique et l'histoire, publiées avec augmentations..... 742
MARIETTE (M. Auguste). Mémoire sur le papyrus royal de Turin..... 305
Mas-Latrie (M. de). Don de ce savant au Cabinet des Médailles..... 341
MAURY (M. Alf.). Observations sur des sculptures phéniciennes trouvées en Algérie, 22. — Compte rendu de l'ouvrage de M. de La Borde sur les arts et l'industrie au XVe siècle, 124. — Temple appelé Sosthenium près de Constantinople, 144. — Dissertation sur l'Hercule Magusanus, traduite du hollandais, 236. — Extrait du rapport de M. Leemans sur le musée de Leyde, 421. — Collaborateur de M. Guigniaut pour l'ouvrage des Religions de l'Antiquité, 604.—

PAGES

Compte rendu de l'ouvrage de M. Egger, sur l'histoire de la critique chez les Grecs, 743. — Histoire des grandes forêts en France, en Allemagne, en Italie, etc., annoncée..... 748
Mausolées d'Innocent VI, pape, 328; — de Wilhem, en Lorraine, 481; — du cardinal de La Rochefoucault..... 684
Mécanique (dessins de) au XIIIe siècle.... 73
Mède. Remarque sur cette langue..... 496
Médecine (Art de la) dans l'antiquité. 150, 578
Médicales (Divinités). Leurs temples dans l'antiquité..... 150
MÉRIMÉE (M.). Examen d'un mémoire de M. Delgado sur un disque en argent, 263. — Description d'une statuette antique... 551
Michaelion. Origine de cette église et sa description..... 147
MICHAL (M. Henry). Dissertation sur la musique des Grecs..... 240
Michel (chapelle du Mont Saint-), Haute-Loire..... 545
Miniatures des manuscrits représentant des machines propres à la construction..... 539
Miracles opérés dans l'église de Saint-Michel près de Constantinople..... 148
Mirmillones ou *secutores*. Manière dont combattaient ces gladiateurs..... 199
Mithra (culte de) introduit dans les Gaules.. 435
Monnaies des souverains de la Perse, 97; — de Cosroës, 100; — inédite de Trébizonde, 115; — antiques trouvées en Provence, 122; — armoriées d'Andronic II et de Michel IX, 201; — des anciens comtes de Penthièvre, 273; — armoricaines, 324; — gauloises, 328; — des comtes de Béziers, 332; — monogrammatiques d'un roi des Ostrogoths, 389; — vandales, 398; — antiques et du moyen âge trouvées à Limoges, 510; — antiques de l'Afrique, 516, 650; — de Constantin Pogonat, 459; — melgorienne, 642; — puniques et mauritaniennes..... 652
Monogramme d'Éraric, roi des Ostrogoths.. 391
Montgeron (église de). Destruction d'une sculpture de son tympan par le curé..... 359
Montlhery (château de). Notice sur la restauration de sa tour..... 206
Mortier employé à la construction de Sainte-Sophie..... 225
Mosaïque trouvée près Constantine, envoyée à Paris, 3; — gallo-romaine trouvée dans le département du Haut-Rhin, 396. — Mosaïque avec figure, travail de l'an 1000, trouvée dans une église, 397; — à Cirencester, 456. — Mosaïque gallo-romaine, à Suèvre..... 646
Mosquées remarquables en Algérie..... 5
Moule ou patron pour construire les arcs. 177
Munster. Description de l'église de ce village, par M. Balthasar, 476; — portail, pl. 125; — plan du monument, p. 480. — Tombeau de son fondateur, pl. 126. — Légende qui s'y rattache..... 478
Murailles de villes figurées sur des monnaies..... 201
Musée algérien à Paris. Sa formation, 3, 515; — du Louvre, 205, 514, 740; — de l'hôtel de Cluny et des Thermes, 208; — de Valladolid, 377; — céramique de la manufacture de Sèvres, 399, 604; — de Leyde, 421, 557; — de Cologne, 594; de Florence..... 605
Muses. Recherches sur les divers noms, les fonctions et les caractères que leur donnent les poëtes..... 611, 610, 612
Musique au moyen âge, 101, 461; — des Egyptiens, 106, 249; — en Europe..... 749
Musique grecque. Son caractère et son application au chant religieux du moyen âge, 240; — travail de M. Vincent..... 461
Myrionyme. Surnom donné à Isis..... 439
Mystères (sur les), par le révérend P. Hume. 457

Négrier (général), fondateur de Philippeville en Algérie..... 189
Neume. Sa véritable signification après le XIe siècle..... 104, 108
NISARD (Théodore). Mémoire sur les anciennes notations musicales.... 101, 461, 749
Noces d'Hébé. Détails du festin, 611; — de Thétis et de Pélée..... 635
Noms Perses; — recherches sur leur introduction dans les Gaules..... 94
Normands du XIe siècle. Leur civilisation.. 671
Notation romaine. Son caractère particulier. 106
Notations musicales de l'Europe au moyen âge..... 101, 461, 749
Notes musicales connues des Grecs..... 244
Notre-Dame de Sommevoire..... 442
Numismatique. Voy. *Armoiries, Marchant, lettres, Monnaies, Muraille de ville, Penthièvre, Serpent ailé.*

Oculiste (cachet d') romain..... 576
Ogive (études sur l')..... 188, 431
Orantes (figures d')..... 16
Orbes Arkes. Valeur de cette expression... 184
Ornement (dessin d') au XIIIe siècle..... 209
Ornements (des) mélodiques dans la musique du moyen âge, 465. — Incertitudes de M. Fétis à cet égard..... 470
Ossian. Note sur ce poëte..... 428
Otia ægyptiaca. Ouvrage cité..... 335

Palais de justice de Paris. Son histoire, ses constructions..... 401, 459
Palerme. Ses beaux monuments..... 675
Pannus planus, terme d'architecture au XIIIe siècle..... 185
Papyrus royal de Turin. Notes sur ce monument, 305, 560, 597; — Sallier; son importance, 530; — magique du musée de Leyde..... 598
PAYEN DE FLACOURT (M. Le). Note sur la ville de Saint-Valery..... 448
Pehlwi (le). Origine de cette langue, 696. — Ses éléments, 799; — en quoi diffère du persan..... 700
Peinture. Recherches sur celle des anciens, 460. — Peinture murale dans l'église de Sommevoire, 446; — dans la Sainte-Chapelle de Paris..... 515
PÉLISSIER (M.). Sa lettre sur les antiquités de la Zeugitane..... 129
Penthièvre (ducs de). Leurs armoiries, 273. — Leurs monnaies..... 284

PAGES

Pépésuc, statue antique à Béziers..... 332
Perne (M.). Résumé de sa doctrine musicale..... 472
Perse. Recherches historiques sur les habitants de cette contrée..... 689
Persépolis (Recherches sur la deuxième écriture de)..... 490, 687
Perses (noms) introduits dans l'Occident et dans la Gaule..... 94, 595
Pétrarque et Vaucluse..... 787
Phalères des Romains..... 324
Phallus sculptés sur des monuments en Algérie..... 14
Phéniciens (monuments)..... 22
Phidias explique sa pensée sur l'esthétique de son art..... 745
Pierres monumentales des premiers âges chrétiens avec sujets symboliques..... 540
Pilier central pour les voûtes, 180. — Pilier toral..... 187
PINARD (M. T.). Le château de Chenonceaux, 251; — Villeneuve-lès-Avignon, 329; — sur l'église de Sommevoire, 442; — sur les liturgies de Rome et de Paris, 503. — Notice sur la ville de Vassy..... 514
Pinnosa (la), terme de musique..... 471
Plat émaillé du XIIe siècle représentant saint Henry, évêque..... 540
Plain-chant du XIIIe siècle..... 103, 360, 463
Plique (la). Terme de musique..... 469, 473
Poids publics en bronze, en plomb, donnés au Cabinet des Médailles..... 342
Poissons recherchés des dieux..... 613
Pont d'Alcantara en Algérie, 8; — du Rhin, construit par Jules César..... 362
Ponts au moyen âge. Notice sur leur construction..... 540
Porte en bronze avec bas-reliefs, à Augsbourg, pl. 127, texte..... 541
Poteau Cormier de la rue Saint-Denis..... 59
Procession des corporations au moyen âge... 457
Python (Serpent)..... 486

Quadrivium. Emploi de ce terme scientifique au XIIe siècle..... 224
Quatremère de Quincy, académicien. Sa mort..... 668
QUICHERAT (M. Jules). Analyse d'un *Album* d'architecte du XIIIe siècle, 65, 164, 209. — Sa nomination au grade de professeur titulaire d'archéologie religieuse..... 208
Quint point (Le). Terme d'architecture... 175

Ramsès-Meiamoun. Son tombeau au musée égyptien du Louvre..... 205
Ravaisson (M.). Succède à M. Letronne à l'Institut..... 514
Rawlinson (M.). Sa lecture des écritures cunéiformes..... 798
Reims (Cathédrale de). Etudes sur ce monument..... 69, 184
Religions de l'antiquité. Ouvrage traduit de l'allemand de Fréd. Creuzer, et complété par M. Guigniaut..... 604
Remèdes connus des médecins oculistes romains..... 578
RENIER (M. Léon). L'inscription de Corseul. 316

PAGES

Rennes. Congrès archéologique tenu dans cette ville..... 426
Restauration des édifices religieux..... 60
Rêves (Les) utilisés pour le traitement de certaines maladies..... 160
Rois assyriens, leurs noms..... 781
Rois de Babylone (Généalogie des)..... 417
Rois vandales. Leurs monnaies..... 556
Rome. Lettre sur les destructions résultant de la prise de cette ville par les Français en 1849, 54, 352. — Fouilles exécutées par l'armée..... 458
ROUGÉ (M. de). Chargé d'une mission scientifique; visite les musées de Leyde et de Berlin, 515. — Sa lettre à M. Leemans sur une stèle du musée de Leyde, 557. — Son examen de l'ouvrage de M. Lepsius sur la chronologie des Egyptiens..., 525, 660
Routes romaines en Algérie, 13, 190; — en Lorraine..... 62

Saint-Valery. Essai historique sur cette ville. 448
Sainte-Chapelle. Réclamation contre les constructions qu'on élève autour, 459, 515. — Peinture murale découverte dans la partie basse..... 515
Saints qui portent leurs têtes décapitées. Comment on explique cette légende..... 372
SAULCY (M. de). Explication d'une inscription assyrienne de Bisitoun, 42; — de Khorsabad, 765. — Note sur les noms des rois assyriens..... 773
Sauroctone (Apollon)..... 482
Sauvageot (M.). Don fait par cet amateur au Cabinet des Médailles..... 344
Savonarole. Livre de ce savant qui offre des documents sur la musique..... 474
Sceau capitulaire de Saint-Chéron de Chartres, 373, 452; — des évêques de Maguelone, 644; — en plomb trouvé en Algérie, 658; — de Bérenger de Frédol, évêque.. 735
Semné. Inscription hiéroglyphique rapportée de ce lieu..... 560
Sépulture d'un chevalier du XIVe siècle trouvée dans une forêt de la Bourgogne.. 239
Serpent. L'ennemi du cerf, légende, 375; — ailé, sur des monnaies..... 484
Sétif. Capitale de l'une des Mauritanies.... 189
Shaw. Cité sur l'Algérie..... 4, 5, 9
Société archéologique de la Grande-Bretagne, 539; — fondée à Sétubal..... 739
Solives trop courtes. Moyen d'y remédier.. 198
Sommevoire. Description de l'église de ce village..... 442
Songes (les) utilisés en médecine..... 156
Sosthenium (le). Temple antique converti en église..... 144
Stalles (Modèles de) au XIIIe siècle..... 222
Station romaine d'Andésina. Note de M. Beaulieu..... 62
Statuette antique trouvée à Tintignac..... 551
Statues du porche nord de l'église cathédrale de Chartres, expliquées par madame Félicie d'Ayzac..... 497, 518
Stèle portant une inscription métrique..... 198
Symbolisme chrétien. Méthode pour l'expliquer et ses bases..... 374

PAGES

Talisman du XVIe siècle. Découvert près Bayeux..... 747
Taurobole. Cérémonie religieuse du paganisme..... 435
Temple converti en église..... 144
Têtes portées par des saints. Comment cela s'explique..... 372
The ethnological a magazine of ethnography, etc. Ouvrage cité..... 334
The journal of the British archaeological, t. IV (Sommaire)..... 747
Théodose le Grand, représenté sur un disque en argent trouvé en Espagne..... 264
Thésée et Ariadne, représentés sur un vase grec..... 635
Thésis (La). Terme de musique..... 462
Thesmophories (Les) représentées sur un vase grec, suivant Visconti, 606. — Ce qu'en pense un autre antiquaire?..... 607
Tiers-point. Terme de musique..... 173
Tombeau d'Innocent VI, 329; — d'une femme artiste gallo-romaine, 460; — du seigneur de Vilhem et de sa femme dans l'église de Munster, 481; — du cardinal de La Rochefoucault, 684; — d'un chef de Légion romaine en Afrique..... 797
Tombeaux celtiques et romains..... 428
Tour de l'Horloge du palais de justice de Paris..... 401
Tours du palais de justice. Leurs noms historiques..... 408
Transactions of the British archaeological association, etc. Livraison de 1846. Compte rendu..... 127
Tribus nubiennes et de Libye..... 334
Trivium. Terme scientifique employé au XIIIe siècle..... 224
Troch (M.). Histoire du palais de justice de Paris, 401. — Compte rendu du travail de madame Félicie d'Ayzac sur les statues de Chartres..... 518
Tronc des pauvres en Angleterre orné d'un émail curieux..... 128
Tumulus de la vallée du Mississipi..... 336
Tunis (antiquités de la régence de)..... 129

Van. Inscriptions cunéiformes des bords de ce lac..... 493
Vandalisme (acte de) du curé de l'église de Montgeron..... 359

PAGES

Van Eyck. Détails sur les travaux de ce peintre..... 126
Vase antique trouvé dans le département du Nord, 333. — Vase étrusque de la galerie de Florence. Ses peintures expliquées par M. Charles Lenormant, 605. — Vase-François. Description des sujets peints sur ce mon[illegible]ment céramique..... 635
Vases anti[illegible] trouvés dans la Cyrénaïque.. 56
Vattier [illegible]ourville (M.). Sa lettre à M. Len[illegible]t sur les antiquités de la Cyrénaïque..... 56
Vaucluse e[illegible]arque..... 787
Vêpres sic[illegible]. Documents sur cet événement..... 602
Venaissin [illegible]. Origine de cette désignation..... 117
Véran, sai[illegible] du VIe siècle..... 788
Villard d[illegible]court, architecte du XIIIe si[illegible]..... 66
Villeneuve [illegible]non et le mausolée d'Innocent V[illegible]..... 329
Voussure p[illegible] Son appareil de construction..... 177
Voûtes. T[illegible]de leur construction au moyen â[illegible]..... 168, 784

Wagner (M[illegible]on ouvrage sur les Égyptiens. 599
Westergaa[illegible]M.). Son déchiffrement de l'écritur[illegible]syrienne..... 707, 722
Willis (M[illegible] Son mémoire sur les voûtes gothiques..... 169
Wilson (M.). Associé libre de l'Académie des incriptions; — son élection..... 514
Witte (M. de). Ses recherches sur les empereurs qui ont régné dans les Gaules au IIIe siècle..... 256

Xénophon. Sa Cyropédie..... 693

Yeux bleus. Ce qu'ils désignent..... 496

Zend, langue des peuples de la partie septentrionale de la Médie..... 491
Zisa (palais de la). Sa description..... 677
Zodiaque de Denderah. Travail astronomique de M. Lepsius sur ce monument. — Analyse de ce travail..... 660

FIN DE LA TABLE ALPHABÉTIQUE DU SIXIÈME VOLUME.

CC
3
R4
année 6

Revue archéologique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY